



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet,... De Mr. l'Abbé de Vence,... Ouvrage enrichi de cartes géographiques & de fi

Auteur :

Date :1767-1773

Cote : SJ E 244/101 T. 01

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713126







Bibliotheca S. J.

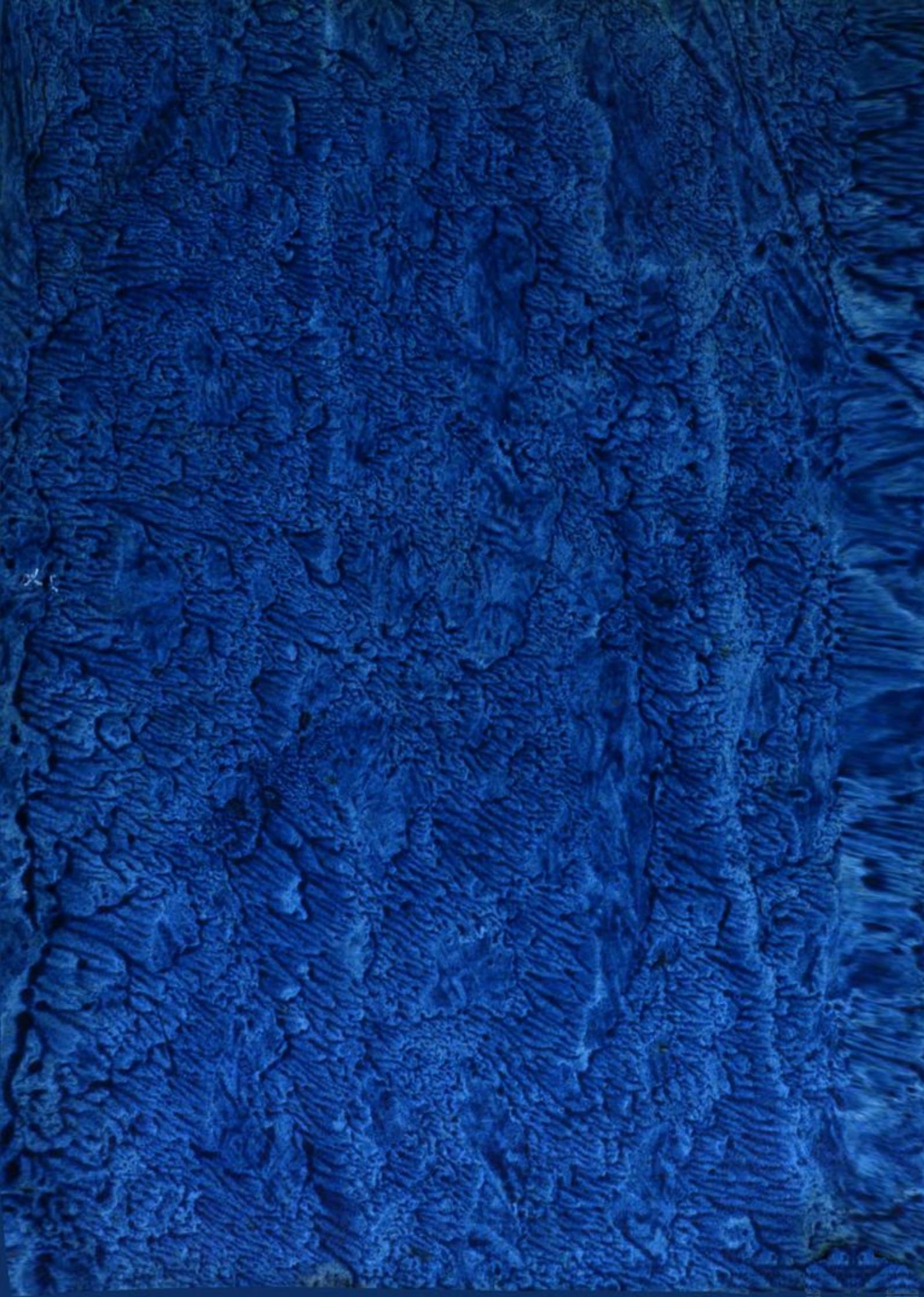
Les Fontaines

CHANTILLY

E

944/101





D.3

A-4-7

E 244/101



SAINTE BIBLE EN LATIN

ET

EN FRANÇOIS,
*AVEC DES NOTES LITTERALES,
CRITIQUES ET HISTORIQUES,
DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,*

TIRÉES du Commentaire de Dom AUGUSTIN CALMET, Abbé
de Senones, de M^r. l'Abbé DE VENCE, & des Auteurs les plus
célebres; pour faciliter l'intelligence de L'ÉCRITURE-SAINTE.

Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques & de Figures.

SECONDE ÉDITION revue, corrigée & augmentée de diverses Notes
& Dissertations nouvelles.

TOME PREMIER.

PROLÉGOMENES ET GENESE.

Beatus homo quem tu erudieris, Domine, & de lege tua docueris eum. PL. XCIII. 12.



A PARIS,

Chez { ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.
NICOLAS DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS-BARTHELÉMI MERANDE, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.





AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle Edition.

L'Ouvrage dont nous entreprenons aujourd'hui la seconde édition, est composé de quatre parties principales : *Version Latine* des Livres sacrés, *Traduction Française* en forme de Paraphrase, *Notes* jointes à cette Traduction, *Préfaces & Dissertations* distribuées au commencement de l'Ouvrage, & à la tête de chaque Livre : tout cela est ici revu & corrigé : nous y ajoutons diverses Notes & Dissertations nouvelles, & à la tête des Livres de l'Ancien Testament une Préface générale qui y manquoit.

La *Version Latine* qui représente ici le Texte sacré des divines Ecritures, est la *Version Vulgate* déclarée authentique par le Concile de Trente : nous la donnons entièrement conforme à l'édition commune, qui est celle de *Clément VIII*. Notre unique soin a été de veiller à ce qu'il ne s'y glisât aucune faute d'impression : & pour cet effet nous l'avons revue encore cette fois avec une attention nouvelle.

A cette *Version Latine* nous joignons une *Traduction Française* en forme de *Paraphrase* : c'est au fond celle du *P. de Carrieres*, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. L'avantage particulier de cette Traduction est que l'on y trouve la plupart des difficultés du Texte expliquées par une Paraphrase courte, & si ingénieusement placée qu'elle laisse subsister toutes les expressions du Texte qui y sont même distinguées par la différence du caractère : en sorte que l'on peut également lire, ou le Texte sans la Paraphrase, ou la Paraphrase avec le Texte. Entre tous les Commentaires de l'Ecriture, c'est sans doute le plus simple, le plus naturel & le plus abrégé. Il ne fatigue point le Lecteur par des explications hors d'œuvre : il ne l'oblige pas d'interrompre la lecture du Texte, pour aller chercher dans des Notes éten-

dues ou dans de longues Differtations , l'explication des endroits difficiles : il ne l'avertit point qu'un tel passage est obscur & embarrassé : il ne lui rapporte point les sens différens que les Interpretes lui donnent : il ne le met point dans la nécessité de les comparer ensemble pour juger lequel est le meilleur. Mais il lui présente tout d'un coup le sens propre & naturel du Texte ; & il le lui présente sous une forme directe. C'est en quelque sorte l'Auteur sacré qui s'explique lui-même , & qui s'explique le plus souvent par des paroles de l'Ecriture ; en sorte que dans ce Commentaire on trouve presque toujours la parole de Dieu interprétée par la parole de Dieu même. Ces avantages qui se trouvent dans cette maniere d'expliquer les divines Ecritures , se font à la vérité moins sentir dans les Livres historiques qui composent les premiers volumes de cette Bible : cependant les courtes explications que le P. de Carrieres a inférées dans la Traduction de ces Livres , donnent au Texte sacré une suite & une liaison qui ne laisse pas d'éclaircir beaucoup de difficultés. Le P. de Carrieres a puisé ces explications dans les Ouvrages des Interpretes les plus estimés ; & il nous avertit lui-même , dans sa Préface sur la Genèse , qu'il s'est particulièrement attaché à Vatable , Tirin , Ménochius , Bonfrérius , Jansénius & la Synopse.

Nous nous sommes servis des deux dernières éditions de la Bible du P. de Carrieres , l'une imprimée à Paris en 1740 , l'autre commencée à Nanci en 1738 , & finie en 1741. Celle-ci a été donnée par M. l'Abbé de Vence , Docteur de Sorbonne , qui y a joint des Préfaces , des Sommaires ou Analyses , & des Differtations , dans lesquelles il entreprend quelquefois de critiquer & de réfuter D. Calmet. Nous avons lu cet Ouvrage avec attention ; nous en avons profité ; & nous en avons même emprunté quelques morceaux qui nous ont paru pouvoir contribuer à la perfection de l'Ouvrage que nous avons entrepris. En comparant ces deux éditions de la Bible du P. de Carrieres , c'est-à-dire , celle de Paris & celle de Nanci , nous avons quelquefois corrigé

l'une par l'autre, & quelquefois aussi l'une & l'autre. Par exemple, au Chapitre XXVII. de la Genèse, *ψ.* 39. on lit dans l'édition de Nanci: *Et Isaac étant touché* (des larmes d'Esaü,) *lui dit: Votre bénédiction ne sera point dans la fécondité de la terre & dans la rosée du Ciel qui vient d'en haut, puisque vous habiterez un pays stérile. Mais vous vivrez de l'épée, &c.* Au contraire dans l'édition de Paris on lit: *Votre bénédiction sera dans la fécondité de la terre, & dans la rosée du Ciel qui vient d'en haut. Vous vivrez de l'épée, &c.* Nous avons préféré cette lecture comme étant conforme au sens de la Vulgate; il nous a paru que ce seroit abuser de la liberté que donne la Paraphrase, si l'on ajoutoit ainsi au Texte une négation qui lui donne un sens tout différent. Il est vrai qu'en cet endroit l'Hébreu est susceptible de ce sens négatif: mais nous avons pensé que l'unique parti que nous dussions prendre, étoit d'en avertir dans une note. Ailleurs ce sont de simples fautes d'impression, que nous avons corrigées: par exemple, au Chapitre XXV. de la Genèse, *ψ.* 7. l'édition de Nanci ne donne à Abraham que *soixante & quinze ans* de vie; l'édition de Paris lui donne *cent soixante & quinze ans*; & c'est la vraie lecture. Au contraire dans l'Exode, Chapitre XIII. *ψ.* 9. l'édition de Paris porte: *Et cette solemnité (de Pâque) sera comme un signe dans votre main, & comme un monument devant mes yeux.* L'édition de Nanci lit, *devant vos yeux*: & c'est ainsi qu'il faut lire. Au Chapitre VI. du Lévitique, *ψ.* 25. dans les deux éditions, de Paris & de Nanci, on lit: *Voici la loi de l'holocauste & de l'hostie offerte pour le péché.* Mais il n'est point du tout parlé d'holocauste dans le Texte de ce verset, ni dans le Texte des versets suivans; il ne s'agit que de l'hostie pour le péché: *ISTA EST LEX HOSTIÆ PRO PËC-CATO*: *Voici la loi de l'hostie offerte pour le péché*: c'est ce que nous avons mis. Au Chapitre VIII. du Livre des Nombres, *ψ.* 11. dans l'édition de Paris & dans l'édition de Nanci, on lit: *Et Aaron offrira les Lévites comme un présent que les enfants d'Israël font au Seigneur, afin qu'ils lui ren-*

Les *Notes* que nous avons jointes à cette Traduction paraphrasée, sont tirées principalement du Commentaire de *D. Calmet*. Ces *Notes* ne doivent être considérées que comme un Supplément à la Paraphrase : souvent le *P. de Carrieres* dit dans sa Paraphrase ce que nous aurions pu dire dans les *Notes* ; ainsi nous n'avons fait que glaner après la riche & abondante récolte de ce judicieux Interprete ; & nécessairement nous avons dû ne pas dire tout ce que nous aurions pu dire d'après *D. Calmet*, parce que souvent le *P. de Carrieres* le dit, & cela suffit. Dispensés ainsi quelquefois de parler d'après *D. Calmet*, nous n'avons pas cru être obligés de ne parler jamais que d'après lui. Pour juger mieux de ce que nous devons dire sur le Texte sacré, nous l'avons étudié non seulement dans le Commentaire de *D. Calmet* & dans la Paraphrase du *P. de Carrieres*, mais dans le Texte même ; nous avons comparé le Texte original avec les Versions Grecque & Latine : cela nous a donné lieu de remarquer quelquefois des choses qui avoient également échappé à *D. Calmet* & au *P. de Carrieres*, ou que celui-ci n'avoit pu faire entrer dans sa Paraphrase ; & nous avons cru pouvoir alors ajouter quelques *Notes* à celles que nous avons tirées du Commentaire de *D. Calmet*. Nous en avons aussi ajouté quelques-unes que nous avons eu occasion de recueillir de la lecture de quelques autres Interpretes habiles. Nous avons donné toute notre application à rendre ces *Notes* également utiles & intéressantes : mais nous supplions le Lecteur de ne point oublier que la Paraphrase du *P. de Carrieres* nous enleve souvent ce que nous aurions pu dire de plus intéressant.

Dans cette nouvelle Edition nous avons pris soin de revoir & de retoucher ces *Notes* : on en trouvera même un assez grand nombre de nouvelles ; ce sont principalement celles que nous avons eu occasion de faire en lisant le savant Ouvrage du *R. P. Houbigant* de la Congrégation de l'Oratoire. C'est un secours que nous n'avions point lorsque nous donnâmes la première Edition de cette Bible, puisqu'elle

qu'elle fut achevée en 1750, & que celle du R. P. Houbigant ne parut qu'en 1753. Nous nous étions toujours proposé de profiter de l'abondante récolte que nous offroient les Notes savantes de cet habile Interprete ; voici donc aujourd'hui l'exécution de ce projet. Les bornes étroites que nous devons nous prescrire, & le plan que nous avons suivi dans toutes nos Notes, ne nous ont pas permis de le nommer toutes les fois que nous profitons de ses lumieres ; mais nous reconnoissons ici très-volontiers que l'on doit à son Ouvrage une grande partie des Notes nouvelles que l'on trouvera dans cette Edition. Si quelquefois nous n'avons pas suivi son avis, il est sans doute trop équitable pour s'en offenser ; & il y a lieu de présumer que le Public exige de nous ce discernement dans le choix des Notes que nous lui offrons. Dans la premiere édition, nous n'avions parlé du *Pentateuque Samaritain* que d'après Dom Calmet, & très-rarement ; dans celle-ci nous en parlons souvent, & toujours d'après les savantes observations du R. P. Houbigant. Nous avons donné une attention particuliere aux Variantes qu'il a pris soin d'en recueillir.

Les *Préfaces* & les *Dissertations* suppléeront à ce qui n'a pu être traité avec une juste étendue ni dans la Paraphrase ni dans les Notes. Le fond de nos *Préfaces* est tiré de celles de *D. Calmet*, du *P. de Carrieres*, & de *M. l'Abbé de Vence* ; nous en avons averti dans les Notes qui les accompagnent. On trouvera dans ces *Préfaces* un Précis ou Analyse de chaque Livre ; & ce Précis est souvent formé de la simple réunion des Sommaires du *P. de Carrieres*. Dans la Préface sur la Genèse nous avons ajouté quelques remarques sur la différence qui se trouve entre le calcul de l'Hébreu, & le calcul de la Version des Septante, pour la durée des deux premiers âges du monde : nous les en retirons pour en faire le sujet d'une Dissertation nouvelle. Nous avons ajouté quelques autres morceaux dans quelques-unes des *Préfaces* des Livres suivans ; nous en parlerons dans l'*Avertissement* qui sera à la tête de chaque Volume.

Dans la première édition nous avons donné d'après Dom Calmet une Préface générale sur les Livres du Nouveau Testament ; mais pour ceux de l'Ancien , nous n'avions donné que des Préfaces particulières sur chaque partie ou sur chaque Livre. La *Préface générale* de Dom Calmet sur les Livres de l'Ancien Testament étoit faite pour son grand Commentaire , & ne convenoit pas à notre Abrégé : du reste elle étoit peu étendue , & ne répondoit point au plan que lui-même avoit suivi dans les autres ; on y reconnoissoit trop facilement les premiers traits d'une main qui n'avoit pas encore toute l'habileté qu'elle a depuis acquise. Nous l'avions donc supprimée ; mais il faut avouer que cela laissoit un vuide dans notre première Edition. Nous le remplissons dans celle-ci par une nouvelle *Préface générale* : elle servira d'*Introduction à l'intelligence de ces divins Livres* , qui , sous le voile du sens littéral , renferment souvent un sens profond & mystérieux , que Jesus-Christ , les Apôtres , les Peres , les plus habiles Interpretes y découvrent ; mais pour l'intelligence duquel on a besoin de principes & de regles qui en facilitent l'étude : ces principes & ces regles , on les trouvera dans la Préface que nous donnons aujourd'hui immédiatement avant celle du Pentateuque.

Dès la première édition , nous avons pris soin de terminer chacune des *Préfaces particulières sur les Livres de l'Ancien Testament* par quelques Remarques sur les *Instructions & mystères que contiennent ces Livres*. Sur les Livres Historiques nous avons pour cela profité des petites Préfaces du R. P. de Carrieres , qui dans leur brièveté renferment d'excellentes vues : mais ensuite nous avons beaucoup plus étendu cette partie sur les Livres Prophétiques. Il en résultoit une espèce de discordance à laquelle nous remédierons dans la présente Edition , en donnant plus d'étendue à cette partie dans les Préfaces sur les Livres Historiques. C'est une suite naturelle de la Préface générale que nous donnons à la tête de ces Livres : c'est l'application des maximes & des regles que nous y avons établies. En réunissant

cette partie des Préfaces particulières avec cette Préface générale, on aura dans cette Bible un corps complet d'introduction à l'intelligence des saintes Ecritures de l'Ancien Testament.

Ainsi dans ce premier Volume nous avons étendu suivant ce nouveau plan la dernière partie de la *Préface sur la Genèse*.

Les *Dissertations* jointes à ces Préfaces sont celles de *D. Calmet*, que nous avons revues avec soin, & que nous avons distribuées à la tête des Livres auxquels elles ont plus de rapport. Nous y avons ajouté des *Sommaires* qui pourroient servir à en faire mieux connoître l'ordre & le plan : car nous avons entendu quelques personnes se plaindre de ce que la diversité des sentiments rassemblés dans ces *Dissertations*, & les différents objets que l'Auteur y a réunis, jettent dans leur esprit quelque confusion ; & nous avons cru que ces *Sommaires* pourroient beaucoup contribuer à dissiper cette confusion, en présentant à l'esprit du Lecteur certains points qui le fixent, & qui lui donnent un précis de ces pièces remplies d'érudition. Nous ne nous étendrons point ici sur la révision de ces *Dissertations* : nous dirons seulement qu'après les avoir lues plusieurs fois, après avoir examiné avec soin ce qui nous paroissoit souffrir quelques difficultés, nous étions incertains si nous nous contenterions d'y ajouter quelques *Notes* sur les endroits qui nous paroissoient moins exacts, ou si nous oserions y faire les corrections que ces endroits sembloient exiger : mais il nous a paru que ces *Notes* n'auroient été capables que de fatiguer le Lecteur par une critique qui auroit pu lui devenir ennuyeuse ; c'est ce qui nous a déterminés à corriger ces légers défauts sans les faire remarquer. D'ailleurs *Dom Calmet* même, dans quelques conférences que nous eûmes l'honneur d'avoir avec lui au commencement de cette entreprise, nous témoigna qu'il approuvoit les remarques critiques que nous avions faites sur quelques endroits de son *Commentaire*, qu'il nous dispensoit d'en

trer dans ces discussions peu intéressantes pour le Public ; & qu'il nous permettoit tout ce qui pourroit contribuer à perfectionner son Ouvrage. Mais cependant afin que l'on ne puisse pas nous reprocher d'avoir exposé injustement l'Auteur à la critique qui pourroit tomber sur des fautes qui ne dévoient être imputées qu'à nous, nous déclarons en général que laissant à l'Auteur le mérite de tout ce qu'il y a de bon dans son Ouvrage, nous consentons que tout ce que l'on y trouvera repréhensible, nous soit imputé, puisqu'en effet, quand ce qui pourroit s'y trouver de repréhensible ne viendrait pas de nous, nous mériterions toujours au moins le reproche de ne l'avoir pas corrigé. D'ailleurs nous prendrons soin d'avertir des *Dissertations nouvelles* que nous ajouterons, & des *changements* ou *additions* les plus considérables que nous pourrons faire dans celles de D. Calmet. Nous avons même poussé sur cela la précaution jusqu'à renfermer entre deux crochets ces sortes d'additions dans la première édition. Mais nous ne pourrions pas assurer de l'avoir toujours fait ; s'il falloit le faire toujours, cela deviendrait extrêmement minutieux, & ne seroit pas d'une grande utilité à la plupart de nos Lecteurs : & si on ne le fait pas toujours, cela devient entièrement inutile. Nous osons espérer que le Public voudra bien nous dispenser de cette affujettissement souvent suspect de vanité de la part des Editeurs, & communément très-inutile aux Lecteurs. Nous avons assez déclaré, & s'il faut le répéter ; nous le déclarons encore, que nous avons *revu, corrigé & augmenté* les *Préfaces & Dissertations* de *Dom Calmet*, ainsi que celles que nous avons empruntées de *M. l'Abbé de Vence*.

A la tête de cette Bible nous avons placé dans la première édition six *Dissertations préliminaires*, dont les deux premières étoient de *M. l'Abbé de Vence* & les quatre suivantes de *Dom Calmet*. On les trouvera également dans celle-ci, mais avec cette différence que nous avons donné une nouvelle forme à la première. Comme elle est fort étendue,

& qu'elle a deux objets principaux la révélation en général, & en particulier l'inspiration des Livres Saints, elle sera ici divisée en deux parties qui seront réunies sous le titre de *Discours préliminaire sur la Divinité des Saintes Ecritures*; on trouvera à la tête un Exorde où nous exposerons ce nouveau plan. Ce Discours sera suivi de la *Dissertation* du même Auteur *sur la Canonicité des Livres Sacrés*, telle que nous l'avons déjà donnée. Les quatre Dissertations de Dom Calmet, ont pour objet la *Version des Septante*, la *Vulgate*, l'*Histoire des Hébreux* & la *Chronologie*. A celle de cet Auteur *sur la Vulgate* nous en ajouterons ici une *seconde* du Cardinal *Bellarmin* sur le même sujet : c'est celle que nous avons donnée par forme de supplément dans le dernier Volume de la première édition : elle prendra ici le rang qui lui appartient.

A la suite des trois *Préfaces* sur l'*Ancien Testament*, sur le *Pentateuque* & sur la *Genèse*, nous donnerons une *Dissertation* nouvelle *sur la Genèse*; elle a pour objet une question qui s'est élevée depuis la première édition de cette Bible: il s'agit d'examiner s'il est croyable que la *Genèse* ne soit qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moïse comme quelques-uns l'ont prétendu. Cette *Dissertation* sera suivie de cinq autres de Dom Calmet sur le *Paradis Terrestre*, sur *Hénoch*, sur les *Géants*, sur l'*Arche de Noé*, sur l'*Universalité du Déluge*. Là nous ramènerons celle que nous avons donnée sur le *partage des descendants de Noé*: c'est foncièrement un extrait du Commentaire de Dom Calmet sur la *Genèse*. Le premier Volume de notre première édition se trouvant trop chargé, nous avons renvoyé cette *Dissertation* au second, à la tête du *Deutéronome*; nous la mettons ici à son rang entre celles qui concernent la *Genèse*. Elle sera suivie de deux autres de Dom Calmet sur la *Tour de Babel* & sur la *première Langue*. Là nous supprimons les observations que nous avons données sur le *Cainan des Septante* & de *S. Luc*; c'étoit l'un de nos premiers essais; il n'avoit pas toute la solidité que l'on pouvoit y désirer. Nous y substituons une *Dissertation* nouvelle *sur les deux*

premiers Ages du Monde depuis la Création jusqu'au Déluge & depuis le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham : la question qui concerne ce Caïnan y sera traitée. On trouvera ensuite quatre Dissertations de Dom Calmet sur *Melchisedech*, sur *la Circoncision*, sur *la ruine de Sodome*, sur *la Monnoie*. Nous terminerons ces Préliminaires de la Genèse par une Dissertation nouvelle sur *le troisième Age du Monde* depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Égypte. Dans ces deux Dissertations nouvelles sur les trois premiers Ages du Monde, nous avons rappelé ce que nous en avons dit dans la Préface sur la Genèse, & une partie de ce que nous en avons donné dans la Chronologie sacrée au dernier Volume de notre première édition : mais en reprenant ces divers fragments, nous les avons totalement refondus de manière que ce sont vraiment ici de nouvelles Dissertations.

Nous donnons donc dans ce Volume deux Dissertations de M. l'Abbé de Vence, quinze de Dom Calmet, une du Cardinal Bellarmin, quatre autres que nous y ajoutons, & dont trois sont nouvelles.

Ce premier Volume dans la première édition contenoit la Genèse & l'Exode ; mais il étoit déjà très-chargé ; les suppléments considérables que nous y ajoutons aujourd'hui, ont obligé de renvoyer l'Exode au volume suivant, ce qui reculera successivement les autres Livres de l'Écriture ; & à cause des autres suppléments que nous aurons à fournir en Notes, Préfaces & Dissertations dans les Volumes suivants, le Tome fixieme qui contient les Psaumes deviendra le septieme. Les suivants reculeront de même, & avec de semblables suppléments le quatorzieme & dernier pourra devenir le seizieme.

Dans la première édition, nous avons négligé de donner à la tête de chaque volume la notice des Cartes ou Figures qu'il renferme ; nous y suppléerons aujourd'hui. On trouvera donc dans ce premier Volume six Planches. La première représente la position du Paradis Terrestre selon le sentiment de Nicolas Sanson, confirmé par la Dissertation de Dom

Calmet : cette Carte est dressée par M. Robert, Géographe du Roi. La seconde Planche donne la *figure de l'Arche de Noé* selon le système du P. Lami, de la Congrégation de l'Oratoire. La troisième offre la *Charpente de l'Arche* selon le système du même Auteur. La quatrième trace le *partage de la terre aux trois fils de Noé & à leurs descendants* : cette Carte est dressée par M. Robert. La cinquième présente la *Tour de Babel* commencée par les descendants de Noé, & achevée par les Rois de Babylone : c'est encore un des desseins du P. Lami : ces trois desseins du P. Lami sont tirés de son grand Ouvrage de *Tabernaculo* : ce sont les mêmes gravures. La sixième représente la *Terre de Chanaan avec les quarante-deux demeures des Israélites dans le désert* : c'est encore une Carte dressée par M. Robert.



T A B L E D E S P I E C E S

Contenues dans ce Volume.

	<i>Page</i>
D iscours préliminaire sur la divinité des Saintes Ecritures,	1
Dissertation sur la Canonicité des Livres Saints,	54
Dissertation sur la Version des Septante,	87
Dissertation I ^e . sur la Vulgate,	111
Dissertation II ^e . sur la Vulgate,	131
Dissertation sur l'Histoire des Hébreux,	148
Remarques sur la Chronologie.	179
* Préface générale sur les Livres de l'Ancien Testament,	209
Préface sur le Pentateuque,	261
Préface sur la Genese,	272
* Dissertation sur la Genese,	286
Dissertation sur le Paradis Terrestre,	331
<i>Carte du Paradis Terrestre,</i>	352
Dissertation sur le Patriarche Hénoch,	354
Dissertation sur les Géants,	372
Dissertation sur l'Arche de Noé,	400
<i>Figure de l'Arche,</i>	412
<i>Charpente de l'Arche,</i>	<i>Ibid.</i>
Dissertation sur l'universalité du Déluge,	414
** Dissertation sur le partage des descendants de Noé,	439
<i>Carte du partage de la terre aux trois fils de Noé,</i>	504
Dissertation sur la Tour de Babel,	505
<i>Figure de la Tour de Babel,</i>	520
Dissertation sur la premiere Langue,	522
* Dissertation sur les deux premiers Ages du Monde,	542
Dissertation sur Melchisédech,	563
Dissertation sur la Circoncision,	580
Dissertation sur la ruine de Sodome,	593
Dissertation sur la Monnoie,	609
* Dissertation sur le troisieme Age du Monde,	629
GENESE : Texte, Paraphrase & Notes,	645
<i>Carte de la Terre de Chanaan ou Terre Promise,</i>	946

*Les Préfaces & Dissertations étoilées sont entièrement de l'Editeur : celles qui sont marquées d'une simple *, sont nouvelles ; celle qui est marquée de deux **, a déjà paru dans la premiere Edition.*

DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR

LA DIVINITÉ DES SAINTES ECRITURES. (a)

CIEUX, ÉCOUTEZ ; (b) TERRE, PRÊTE L'OREILLE, parce que c'est l'Être Suprême qui parle. C'est ainsi qu'Isaïe commence le Livre de ses Prophéties : *Audite cæli ; & auribus percipe, terra ; quoniam Dominus locutus est* : conservons l'expression du Texte original, *quoniam JEHOVA locutus est*. C'est aussi ce que nous pouvons dire en présentant aux Fideles le corps entier des Livres Saints. Le Dieu Très-Haut, dont le nom JEHOVA signifie l'Être Suprême, fait entendre ici sa voix : *JEHOVA locutus est*.

Lorsqu'au milieu de la célébration des Saints Mysteres, l'Eglise présente les Saints Evangiles aux hommages de ses Ministres, elle leur dit : Voilà les paroles saintes : *Hæc sunt verba sancta* : & ce qu'elle dit des Saints Evangiles, elle le croit également de tous les Livres Saints : c'est pourquoi elle les appelle non seulement Saints, mais Divins : *Scripturæ divinæ*. De là vient que dans ses Conciles, où elle les regarde comme la règle de sa foi, elle les appelle non seulement Saints & Divins, mais Adorables : *Sancta & adoranda verba Scripturarum*. Elle y adore l'Être Suprême, parce qu'elle est persuadée que c'est lui-même qui y parle : *JEHOVA locutus est*.

L'homme déchu des prérogatives de son origine, & plongé dans les ténèbres de l'ignorance, avoit besoin d'être aidé du secours de la révélation. Cette révélation existe, & se trouve consignée dans nos Livres Saints. Les Livres qui la contiennent, ont été divinement inspirés, & cette inspiration s'étend jusqu'aux paroles mêmes de ce Texte sacré ; en sorte que par-tout dans ces Divins Livres, depuis le premier mot jusqu'au dernier, c'est Dieu même qui parle.

Voilà les principes importants que nous nous proposons d'établir ici.

Nécessité & certitude de la révélation, dont nos Livres Saints contiennent le dépôt : Vérité & étendue de l'inspiration des Divins Livres, qui contiennent ce dépôt précieux : ce sont les deux points qui vont faire l'objet de ce Discours.

(a) Le fond de ce Discours est tiré de celui que M. l'Abbé de Vence, Doct. de Sorbonne ; a donné sous le titre de *Dissertation sur la Révélation & l'Inspiration*. — (b) *Isai. 1. 2.*

I. PARTIE.

Nécessité & certitude de la Révélation.

I.
Nécessité de
la révélation.

Q UOIQUE les lumières naturelles ne soient pas entièrement éteintes dans l'homme, cependant elles ne lui suffiroient pas sans le secours de la révélation. L'homme, au milieu des ténèbres qui l'environnent, trouve bien encore en lui-même quelques vestiges de cette vive lumière dont il fut éclairé dans son origine. Il ne peut réfléchir sur soi, sans reconnoître que comme il ne s'est pas fait lui-même, il faut qu'il y ait au-dessus de lui un Être suprême, de qui il ait reçu l'être; & il se sent obligé d'avouer qu'il doit ses hommages à celui de qui il tient son existence.

Ainsi l'homme trouve dans son cœur les premiers principes de la Religion: il y découvre l'idée de la Divinité, qui doit être l'objet de son culte; il y découvre ce sentiment d'amour, qui doit être l'ame de ce culte. Aussi l'idée de la Divinité plus ou moins répandue chez tous les peuples, les a plus ou moins portés à rendre à la Divinité leurs hommages. Plus on remonte dans l'Antiquité, plus on voit les peuples frappés de l'idée d'un premier Être, & persuadés de l'obligation de lui rendre un culte.

Mais cette idée primitive a été successivement obscurcie par les fausses idées que l'homme y a ajoutées. En perdant le souvenir du vrai Dieu, il s'est successivement formé une multitude de faux Dieux, auxquels il a aveuglément prostitué son culte; en sorte que conservant l'idée de la Divinité, cependant il ne connoissoit plus Dieu. Il falloit donc une lumière surnaturelle qui confirmât dans les uns l'idée du vrai Dieu, & qui y ramenât ceux qui s'en étoient éloignés. C'est le premier secours que nous présente la révélation par laquelle Dieu se fait connoître à l'homme, comme l'Être suprême seul digne de son culte.

Ce n'étoit pas assez de retracer dans l'ame de l'homme l'idée du vrai Dieu; il falloit encore lui apprendre quel est le culte que l'homme doit au vrai Dieu. La manière de régler ce culte ne pouvoit être déterminée que par l'Être suprême à qui il est dû. Si le choix de ce culte que nous appellons *Religion*, étoit abandonné au caprice des hommes, il y auroit une confusion si étrange & une si grande diversité dans la manière de servir Dieu, que l'on verroit autant de Religions différentes qu'il se trouve de différents caractères d'esprit parmi les hommes. On ne peut honorer Dieu, qu'en lui rendant le culte qui lui est agréable; & il n'appartient qu'à lui de nous apprendre quel est le culte que nous devons lui rendre. La vraie Religion ne peut donc être fondée que sur

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 3

une révélation qui apprenne à l'homme quel est le vrai Dieu, & quel est le culte que l'homme lui doit.

Ce principe est si constant que chez les Nations mêmes infideles, ceux qui ont voulu réunir des peuples entiers dans une même Religion en leur faisant embrasser un même culte, ont supposé pour fondement des réglemens qu'ils leur ont donnés, une entière persuasion, qu'ils ne propofoient rien que ce qu'ils avoient reçu & appris des Dieux. C'est ce que Platon assure des Egyptiens; (a) & Joseph dit la même chose de ces peuples. (b) Pour ce qui regarde les Romains, on peut voir ce que Denys d'Halicarnasse rapporte (c) de Numa Pompilius, qui, pour donner plus de poids aux Loix qu'il établit & aux sacrifices qu'il institua, disoit qu'il avoit appris tout ce qu'il enseignoit & tout ce qu'il ordonnoit, de la Nymphe Egerie, que quelques-uns disoient être une des Muses. Et en cela, ajoute cet Historien, Numa Pompilius ne faisoit qu'imiter Minos de Crete, qui alloit souvent sur le mont Dictée, comme pour écouter les instructions de Jupiter, de qui il se disoit recevoir toutes les loix qu'il donnoit au peuple de l'Isle de Crete. Il suivoit aussi l'exemple de Lycurgue de Lacédémone, qui fit un voyage à Delphes pour apprendre d'Apollon la manière d'établir des Loix utiles aux sujets, & pour recevoir de la Divinité l'esprit de sagesse, dont il avoit besoin pour cela.

II.
Révélation
supposée chez
les peuples in-
fidèles.

Il est vrai que Denys d'Halicarnasse & les autres Auteurs les plus sages du Paganisme même ne parlent de ces sortes de communications, que comme de pieuses fraudes inventées pour en imposer plus aisément aux peuples, & nous sommes en effet bien persuadés, que toutes ces prétendues communications des fausses Divinités, n'étoient que des choses feintes & avancées sans aucun fondement, ou des illusions, dont le démon se servoit pour tromper ceux qui s'adressoient à lui, & les mettre en état de séduire les autres. Mais quelque incertaines que soient les choses que ces Auteurs rapportent, elles ne laissent pas néanmoins de servir à prouver, que le sentiment commun des peuples est, que, sans la révélation, on ne peut établir une Religion, ni donner des regles certaines pour réunir les peuples dans un même culte: en sorte que dès que l'on reconnoît quelque Divinité qui demande d'être honorée, & à laquelle les hommes doivent leurs hommages, il faut en même temps avouer que le culte dû à cette Divinité doit nous être marqué & communiqué par la révélation.

Les nations que Dieu laissoit marcher dans leurs voies, (d) ont supposé parmi elles cette révélation qu'elles n'avoient pas: mais Dieu s'est choisi un peuple à qui il a confié lui-même ses oracles. (e) Il a fait pour

III.
Vraie révéla-
tion chez le
peuple Hébreu
& chez le peu-
ple Chrétien.

[a] Plat. in Tim. == [b] Joseph. L. 1. cont. App. == [c] Dion. Halic. L. II. p. 118.
== [d] Act. XIV. 15. == [e] Rom. III. 2.

4 DISCOURS PRÉLIMINAIRE

son peuple, ce qu'il n'a point fait pour toutes les autres nations : (a) il a annoncé sa parole à Jacob, ses jugements & ses ordonnances à Israël. Les Hébreux ont eu le bonheur d'avoir des Prophetes, & de grands Hommes suscités de Dieu, & inspirés pour leur faire connoître les volontés & les ordres du Seigneur, qui s'est manifesté par des voies éclatantes & pleines de merveilles, qui ne laissoient aucun doute, & qui portoient le caractère de la Divinité par tout le merveilleux dont elles étoient accompagnées. Dieu se manifesta à Moïse dans le désert de l'Arabie Pétrée, & lui apparut dans un buisson ardent : il est vrai que pour lors il n'y avoit aucun témoin ; mais il lui donna des ordres de le publier, (b) & de confirmer ce qu'il diroit de la part du Seigneur par des signes & des prodiges. Moïse a raconté en présence de tout un peuple, dont il publioit la dureté & l'ingratitude, les apparitions par lesquelles Dieu s'étoit fait connoître à lui. Quelque intérêt qu'eût ce peuple à ce qu'on n'ajoutât point de foi au récit du saint Législateur, il n'a cependant jamais osé donner la moindre atteinte à toutes les choses que ce Législateur a racontées, & il a reçu avec un grand respect & une parfaite soumission tout ce qu'il a appris des révélations dont le Seigneur avoit favorisé son fidele serviteur. *Dieu lui parloit bouche à bouche ; & il voyoit le Seigneur clairement, & non sous des énigmes & des figures :* (c) la gloire dont il étoit environné après les entretiens qu'il avoit eus avec le Seigneur, étoit pour tout le peuple un témoignage certain, que Dieu lui avoit communiqué ses ordres, pour en faire part à ceux dont la conduite lui étoit confiée. *Il voyoient, dit l'Écriture, (d) le visage de Moïse rempli d'éclat ; & les rayons qu'il jettoit, les remplissoient d'étonnement & de crainte ; ils n'osoient s'approcher de lui, de sorte qu'il étoit obligé de se mettre un voile sur la tête, afin de ne les point éblouir, lorsqu'il leur parloit.*

Ceux qui ont voulu en imposer aux peuples qu'ils avoient dessein de séduire, en ont-ils agi de cette maniere ? Lorsque Mahomet voulut s'ériger en Prophete, & se donner comme un homme inspiré, il fit passer les convulsions du mal caduc dont il étoit attaqué, pour des frayeurs qui le faisoient à la vue de l'Ange Gabriel : mais quelle preuve donnoit-il de cette apparition miraculeuse ? Lorsque Moïse reçut la Loi de Dieu, le Tout-puissant fit sentir sa présence ; (e) on entendit le bruit du tonnerre ; on vit briller les éclairs ; une nuée très-épaisse couvrit la montagne à la vue de tout le peuple ; la trompette sonna avec un grand éclat ; & la multitude qui étoit dans le camp, fut saisie de frayeur ; tout le mont Sinäi étoit couvert de fumée, parce que le Seigneur y étoit descendu au milieu des feux. Tout cela se passa en présence de

(a) *Pf. cXLVII. 8. 9.* — (b) *Exod. III. 16.* — (c) *Num. XII. 8.* — (d) *Exod. XXXIV. 29 & seq.* — (e) *Exod. XIX. 16.*

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. §

à tout le peuple, & non pas dans un lieu secret, ni dans un antre caché. *Le Seigneur donna à Moysè, dit l'Écriture, (a) ses préceptes devant tout son peuple, la loi de vie & de science, pour apprendre son alliance à Jacob, & ses ordonnances à Israël.*

Tout ce que Moysè a prescrit aux Israélites est digne de Dieu. La Loi morale qu'il leur a proposée de la part du Seigneur, contient avec une grande exactitude tout ce que l'homme doit à son Dieu, ce qu'il se doit à lui-même; ce qu'il doit à son prochain: on voit dans ces préceptes, les traits, & , pour ainsi dire, les rayons de la souveraine équité & de la première vérité, par lesquels Dieu a retracé dans le cœur de l'homme les premiers sentiments qu'il y avoit mis au moment de la création, & qui avoient été défigurés par le péché. Si l'on examine avec quelque soin les ordonnances données par Moysè pour les sacrifices & les autres cérémonies, & les loix de police établies pour le bon ordre de la République des Hébreux; on trouvera que tout y est plein de sagesse, & que s'il y a quelque chose qui ne soit point entièrement parfait, cela étoit nécessaire à une Loi qui n'étoit que pour servir d'ombre & de figure, afin de préparer les hommes à une autre Loi beaucoup plus parfaite; & en cela on reconnoît aisément la sagesse de la conduite de Dieu.

Comme tout le temps pendant lequel a duré cette Loi donnée à Moysè, étoit en quelque manière un prélude & une disposition au grand Mystère de la nouvelle alliance, que le Fils de Dieu devoit lui-même contracter avec les hommes, il a fallu que Dieu suscitât de temps en temps des Prophetes, qui fissent souvenir les hommes de ce qui devoit faire l'objet de leurs desirs & de leur attente. Ces révélations ou prophéties ont été faites en différents temps, & comme partagées à différentes occasions, afin que dans tous les temps on reçut quelques témoignages de ces grandes vérités, & que ces témoignages multipliés formassent une chaîne de tradition. C'est l'idée que saint Paul nous donne de cette économie pleine de sagesse avec laquelle Dieu a, pour ainsi dire, partagé & distribué les révélations qu'il vouloit communiquer aux hommes. *Autrefois, dit ce grand Apôtre, (b) Dieu a parlé à nos peres, en diverses occasions, & en différentes manieres, par les Prophetes; & dans ces derniers temps, il nous a parlé par son Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, & par lequel il a fait le monde.*

Les révélations faites à Moysè & aux autres Prophetes, ont été faites par partie, en divers temps & en différentes occasions: toutes les vérités n'étoient pas manifestées en même-temps, mais tantôt l'une, & quelquefois une autre; il y en avoit beaucoup qui étoient réservées pour le temps à venir. Mais lorsque le Fils de Dieu est venu sur la terre, &

(a) *Eccli. XLV. 6.* — (b) *Hebr. I. 1.*

6 DISCOURS PRÉLIMINAIRE

que Dieu a bien voulu nous parler dans les derniers temps par la bouche de ce Fils bien-aimé, la révélation a été complète & parfaite : il n'y a rien à ajouter à ce que le Fils de Dieu nous a enseigné par lui-même, lorsqu'il étoit sur la terre, & à ce qu'il nous a fait enseigner par le Saint-Esprit, après qu'il fut monté au Ciel : c'est pourquoi il assura ses Apôtres que cet Esprit divin leur enseigneroit toute vérité : (a) Voilà la fin de toutes les autres révélations : il n'y en avoit point eu qui approchassent de celle-ci ; il n'en faut plus attendre d'autre ; celle-là est assez parfaite pour subsister toujours. Voilà ce qui fait le fondement & la plénitude de notre foi : toutes les autres révélations avoient celle-ci pour fin, & elles ont trouvé en elle leur accomplissement & leur consommation.

IV.
Révélations
faites aux Pa-
triarches de-
puis Adam
jusqu'à Moÿse.

Comme nous ne traitons ici de la révélation, qu'autant qu'elle a rapport à la Divinité des Livres saints, nous ne parlerons point de celles qui ont été faites dans l'état d'innocence, par lesquelles Dieu se communiquoit à nos premiers peres, qui avoient le bonheur d'entendre sa voix, lorsqu'il descendoit dans le Paradis terrestre pour converser avec eux. (b) Nous ne dirons rien des différentes révélations par lesquelles Dieu manifesta ses volontés aux anciens Patriarches qui ont vécu avant le déluge. Il se découvroit à Hénoch, qui marchoit toujours en sa présence : il fit connoître ses desseins à Noé, lorsqu'il eut résolu d'envoyer le déluge en punition des excès des hommes charnels. Nous passons aussi sous silence, pour la même raison, les apparitions faites à Abraham & à ses descendants ; ce qui se faisoit par des révélations où le Seigneur faisoit connoître ses volontés, & communiquoit ses ordres à ce saint Patriarche, comme il fit ensuite à Isaac, à Jacob & à Joseph. Nous avons vu ce que l'Écriture dit de la maniere dont Dieu se fit connoître à Moÿse, auquel il se manifesta d'une maniere plus parfaite qu'il ne le fit à l'égard des autres Prophètes. *Car s'il y a quelque Prophete parmi vous, dit le Seigneur, (c) je lui apparoltrai en vision, ou je lui parlerai en songe : mais il n'en est pas ainsi de Moÿse qui est mon serviteur très-fidèle dans toute ma maison : je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur clairement, & non sous des énigmes & des figures.*

Dans le temps que Dieu lui donna sa Loi, il établit un moyen sûr pour connoître quelle étoit sa volonté : car en consultant l'Ephod ou le Pectoral du Grand-Prêtre, où étoient l'Urim & le Thummim, on découvroit quelle étoit la volonté du Seigneur dans les choses obscures où l'on avoit besoin qu'il déclarât ce qu'il falloit faire. C'est ce que Dieu avoit établi lui-même en disant à Moÿse : (d) *Lorsqu'il faudra entreprendre quelque chose, le Grand-Prêtre Eléazar consultera le Seigneur : & selon*

[a] Joan. XVI. 13. — [b] Gen. III. 8. — [c] Num. XII. 6-8. — [d] Num. XXVII. 21.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 7

La réponse d'Eléazar, Josué fera toutes choses, & avec lui tous les enfants d'Israël. Et lorsque David se trouvant embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre, dit à Abiathar de consulter le Seigneur en prenant l'Ephod, & en se revêtant de cet habit sacerdotal: *Applica Ephod*: (a) Abiathar étant revêtu de l'Ephod, le Seigneur fit connoître à David ce qui devoit lui arriver à Ceïla s'il y restoit, & lui donna par-là le moyen d'éviter la colere de Saül qui cherchoit à le perdre. Comme l'*Urim* & le *Thummim* étoient attachés à l'Ephod, & que ces deux termes signifient *Lumieres* & *Perfections*, on a cru que la raison pour laquelle ces deux choses étoient attachées à l'Ephod, c'étoit parce que le Grand-Prêtre étant revêtu de cet ornement & consultant le Seigneur, découvroit les lumieres nécessaires pour se conduire selon la volonté & les ordres de Dieu. D'autres croient que l'*Urim* & le *Thummim* étoient deux pierres précieuses, qui par un éclat & un brillant extraordinaires faisoient connoître la vérité. Mais il est certain, par l'exemple de David, qu'après que le Grand-Prêtre avoit consulté Dieu, Dieu répondoit. Cependant Joseph (b) est du sentiment, que le Grand-Prêtre ne découvroit la volonté du Seigneur, que par l'éclat extraordinaire de l'*Urim* & du *Thummim*, qui étoient deux pierres précieuses. Quoi qu'il en soit, il est certain que Dieu rendoit des réponses & des oracles, lorsqu'il étoit consulté par le Grand-Prêtre revêtu de l'Ephod, auquel on avoit attaché l'*Urim* & le *Thummim*; & cette réponse venoit ordinairement du propitiatoire.

Nous serions trop longs, si nous voulions parcourir toutes les révélations faites aux hommes inspirés, qui ont vécu depuis Moïse parmi les Hébreux. Il y en a eu du temps de Josué; & ce grand homme, chef du peuple de Dieu après Moïse, n'entreprendoit rien d'important sans consulter la volonté du Seigneur. Lorsqu'après le vol fait à la prise de Jéricho, les Israélites furent repoussés en voulant assiéger Hai, le Seigneur étant consulté, fit connoître la cause de ce malheur: mais Josué n'obtint cet éclaircissement, qu'après qu'il eut été prosterné jusqu'au soir devant l'Arche du Seigneur, avec tous les Anciens du peuple; (c) & l'on ne peut douter que, puisqu'il prioit devant l'Arche du Seigneur, le Grand-Prêtre Eléazar n'y fût aussi, revêtu de l'Ephod pour recevoir la réponse qui avoit coutume de venir du propitiatoire, où Dieu résidoit d'une manière particulière, & faisoit connoître sa présence par les oracles qu'il y rendoit.

Après Josué, du temps des Juges, le don de Prophétie fut accordé à Débora, épouse de Lapidoth. (d) Elle prédit à Barac tout ce qui lui arriveroit dans la défaite de Sisara, Général de l'armée de Jabin, Roi

V.
Révélations
faites aux
hommes ins-
pirés depuis
Moïse jusqu'à
Samuel.

[a] 1. Reg. XIII. 9. — [b] Joseph. Antiq. L. III. c. 8. — [c] Josue, VII. 6. & seqq. — [d] Judic. IV. 4. & seqq.

8 DISCOURS PRÉLIMINAIRE

de Chanaan , qui régnoit à Afor : elle affura Barac qu'il seroit témoin de la victoire , mais qu'il n'en auroit pas la gloire ; & après la déroute des ennemis , elle composa ce beau Cantique que nous lisons au Livre des Juges , (a) & qui est plein d'expressions magnifiques & toutes prophétiques.

Quelques années après cette délivrance du peuple de Dieu , les Israélites tomberent sous le joug des Madianites , qui les humilièrent beaucoup , & leur firent souffrir une dure servitude. Les Hébreux sentant la pesanteur du bras du Seigneur , implorerent son secours , & il leur envoya un Prophete qui leur reprocha leur ingratitude & leur dureté , parce qu'ils n'avoient pas voulu écouter la voix de leur Dieu. (b) Cependant comme le Seigneur est toujours porté à faire miséricorde , il envoya un Ange qui vint trouver Gédéon , & qui lui parla de la part du Seigneur , en lui disant : *Allez ; & avec le courage & la force que Dieu vous a donné , vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites. Je serai avec vous ; & tout Madian , quelque nombreux qu'il puisse être , succombera devant vous comme un seul homme.* Dieu lui apparut encore la nuit suivante , lui ordonna de détruire un Autel consacré à Baal , & d'en construire un autre en l'honneur du Seigneur. Après qu'il eut exécuté tout ce qui lui avoit été ordonné , Dieu lui dit ce qu'il falloit faire pour aller au combat contre les Madianites , qu'il mit en déroute : & il vit l'accomplissement des promesses du Seigneur.

La naissance de Samson fut une suite de la promesse que l'Ange du Seigneur avoit faite à sa mere qui étoit stérile auparavant. (c) Dieu lui fit annoncer qu'elle deviendroit mere d'un fils qui devoit être consacré au Seigneur ; qu'il falloit garder à son égard les regles du Nazaréat , & bien prendre garde qu'il ne bût point de vin , ni aucune autre liqueur capable d'enivrer , & qu'il ne mangeât rien d'impur. L'Ange ajouta que cet enfant étoit destiné de Dieu pour commencer à délivrer Israël de la puissance des Philistins : ce qui fut vérifié par l'événement ; tout ce que l'Ange avoit prédit , arriva , & fut accompli par la naissance de Samson & la défaite des Philistins dans plus d'une occasion.

VI.
Révélation
depuis Samuel
jusqu'au schif-
me des dix
tribus.

Nous sommes arrivés à un temps où Dieu se découvroit assez rarement par des révélations. Du vivant du Grand-Prêtre Héli , il y avoit peu de Prophetes , qui fussent envoyés pour parler à Israël de la part du Seigneur : c'est ce que l'Écriture veut nous faire entendre par cette expression : (d) *La parole du Seigneur étoit précieuse en ces jours-là : les Prophetes étoient en petit nombre , & le don de Prophétie n'étoit pas remarqué & connu publiquement* comme il le fut du temps d'Isaïe & des autres Prophetes : *Sermo Domini erat pretiosus in diebus illis :*

(a) *Judic. v. 1. & seqq.* — (b) *Judic. vi. 8. & seqq.* — (c) *Judic. xiii. 2. & seqq.*
— (d) *1. Reg. iii. 1.*

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 9

non erat visio manifesta. Dieu appella alors un jeune homme qui venoit de sortir de l'enfance. Samuel entendit la voix du Seigneur ; mais il ne savoit pas encore la distinguer ; il crut que c'étoit le Grand-Prêtre qui l'appelloit : mais étant ensuite averti d'écouter attentivement celui qui l'avoit appelé , comme étant le Seigneur , & ayant dit : *Parlez , Seigneur ; parce que votre serviteur vous écoute ;* Dieu lui révéla tout ce qu'il avoit dessein de faire pour punir les crimes du Grand-Prêtre Héli & de ses enfans. Tout ce qui fut prédit à Samuel contre le Grand-Prêtre fut accompli , & l'événement fit connoître la vérité de la révélation ; ce qui est une preuve qu'elle vient de Dieu.

Sous le regne de David , il y eut plusieurs Prophetes dont il est parlé dans l'Histoire du regne de ce Prince. Mais il n'y en eut point à qui Dieu se manifestât plus qu'à ce saint Roi , auquel il accorda le don de Prophétie pour prédire les plus grands événements de la Loi nouvelle. En lisant le Psaume XXI. on croit voir le récit de la Passion de Notre Seigneur décrite avec toutes les circonstances les plus détaillées. Dans d'autres , on trouve la description du regne du Messie , qui devoit s'étendre jusqu'aux extrémités de la terre , & sur toutes les nations qui devoient être appelées pour avoir part à la grace de l'Évangile. Tout le Livre des Psaumes n'est , pour ainsi dire , qu'un tissu de prophéties & de révélations faites à David , pour lui faire connoître les grands mystères de la Religion , ou les événements qui devoient arriver dans la plénitude des temps marqués ; & qui sont le fondement de la croyance des Fideles. C'est donc avec raison , que l'Écriture dit du Roi-Prophete , qu'il fut l'homme établi de Dieu , pour annoncer ce qui regardoit l'Oint du Seigneur Dieu de Jacob. Ce saint Roi disoit de lui-même dans les transports qu'il recevoit de la présence de l'Esprit de Dieu : (a) *L'Esprit du Seigneur a parlé par ma bouche , & ses discours se sont communiqués par ma langue.*

Après le regne de David , nous voyons que Dieu se manifesta à Salomon , pour l'interroger sur ce qu'il souhaitoit d'obtenir de sa bonté : (b) *Demandez-moi* , lui dit-il , *ce que vous souhaitez que je vous donne.* *Donnez-moi* , répondit Salomon , *un cœur docile , afin que je puisse juger votre peuple , & discerner entre le bien & le mal.* Cette réponse , ajoute l'Écriture , plut au Seigneur , qui approuva la demande que Salomon avoit faite. Après que ce Prince eut fait construire l'édifice de ce Temple magnifique , auquel il fit travailler avec tant de soin & de dépense pendant l'espace de sept ans & demi , il en fit la dédicace avec beaucoup de solennité ; & après cette consécration , le Seigneur lui apparut , comme il avoit fait auparavant à Gabaon , pour l'assurer qu'il avoit exaucé sa priere , en sanctifiant la maison qui avoit été bâtie pour sa gloire. Le

[a] 2. Reg. XIII. 2. == [b] 3. Reg. III. 5. 9. 10.
Tome I.

Seigneur lui renouvela dans cette occasion , la promesse qu'il avoit faite autrefois à David , qu'il affermiroit pour toujours son trône sur Israël , & qu'il ne manqueroit pas d'y avoir un homme de sa race pour tenir le Sceptre dans Israël : (a) prophétie qu'on ne peut entendre que du Messie , & que l'on voit accomplie en lui.

Sur la fin du regne de Salomon , Dieu envoya un Prophete , nommé Ahias de Silo , vers Jéroboam , homme fort & puissant , pour lui annoncer que le Seigneur avoit résolu de faire un partage dans le Royaume possédé jusqu'alors sans division par Saül , David , & Salomon même. Il arriva dans ce temps-là , dit l'Écriture , (b) que Jéroboam sortant de Jérusalem fut rencontré dans le chemin par le Prophete Ahias de Silo , qui étoit couvert d'un manteau tout neuf. Ils étoient seuls dans la campagne : alors Ahias prenant son manteau , le divisa en douze morceaux , & parla ensuite à Jéroboam en ces termes : *Prenez pour vous dix des morceaux de ce manteau ; car voici ce que dit le Seigneur : Je diviserai le Royaume que possède présentement Salomon , & je vous en donnerai dix tribus : il ne lui en restera qu'une que je lui conserverai en considération de David mon serviteur , & à cause de la Ville de Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël. C'est ainsi que je punirai les infidélités de Salomon.* Cette prédiction ne pouvoit venir que de la part de Dieu , qui connoît non seulement ce qui doit arriver dans la suite des siècles , mais même les plus secrettes pensées du cœur : car cette division du Royaume de Salomon , partagé en deux états qui reconnoissoient des Rois différents , n'arriva que par une résolution insensée que prit Roboam de ne vouloir point écouter les justes remontrances que lui fit le peuple. Celui qui prédit l'événement , connoissoit donc quelle seroit la disposition du cœur de Roboam , qui s'endurcit & se roidit contre tout ce qu'on put lui représenter. Outre cela , il falloit qu'il eût la connoissance des pensées & des desseins que devoient avoir dans la suite les peuples , qui se sentoient surchargés par tous les impôts & toutes les exactions qu'ils avoient eues à supporter sous le regne de Salomon. Il falloit qu'il prévît qu'au milieu de ce soulèvement général , la seule Tribu de Benjamin demeureroit attachée à la maison de Juda , à la famille de David.

VII.
Révélations
depuis le schisme
des dix tribus
jusqu'aux
grands Prophètes.

Jéroboam peu reconnoissant de ce que Dieu avoit fait pour lui , s'abandonna au culte des veaux d'or ; & voulant empêcher ses nouveaux sujets d'aller à Jérusalem , pour y adorer dans le Temple , il fit mettre un veau d'or à Béthel & un autre à Dan : il fit publier haurement , qu'il ne falloit plus aller à Jérusalem : *Israël , voilà vos dieux* , disoit-il en parlant de ces veaux d'or : (c) *ce sont eux qui vous ont tiré de l'Égypte.* Ce Roi impie établit de son chef un sacerdoce profane , choisissant d'entre ceux de la lie du peuple , des Prêtres qui n'étoient point de la tribu de

(a) 3. Reg. 11. 5. — (b) 3. Reg. 11. 29. & seq. — (c) 3. Reg. 11. 28.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 11

Lévi : il fit bâtir des autels sur les hauteurs ; & ayant ordonné que l'on célébrât une grande solemnité , il monta lui-même à l'autel pour y offrir de l'encens. Ce fut alors que parut un Prophete dont le nom nous est inconnu ; (c'étoit un homme de Dieu (a) qui vint de Juda ;) & étant arrivé à Béthel par l'ordre de Dieu , il s'écria , en s'adressant à l'autel : *Voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias , & il immolera sur toi les Prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant , & il brûlera sur toi les os de ces Prêtres profanes : & voici un signe qui fera connoître que c'est le Seigneur qui a parlé. Dès maintenant cet autel va être partagé en deux ; & la cendre qui est dessus , se répandra par terre.* Jéroboam choqué de ce discours , étendit la main , & ordonna en même temps qu'on se fît du Prophete. Mais la main qu'il avoit étendue , se sécha sur le champ , & il ne put la retirer ni plier le bras : l'autel se fendit aussi ; & toute la cendre qui étoit dessus , se répandit en terre. Le Roi , sans être converti , fut touché , & convaincu que le Prophete étoit un homme envoyé de Dieu. C'est pourquoi il s'adressa à lui , pour l'engager à intercéder en sa faveur auprès du Seigneur , afin qu'il lui rendit l'usage de son bras. L'homme de Dieu fit sa priere , & aussi-tôt la main qui avoit été desséchée fut rétablie dans son premier état.

Tout est à remarquer dans cette admirable prédiction. Premièrement , elle regarde un événement qui ne s'accomplit que 350. ans depuis , lorsque le saint Roi Josias fit enlever les os des faux Prophetes , & les fit tirer de leurs sépulchres pour les faire brûler sur l'autel dans le dessein de le souiller , comme cela est marqué au IV. Livre des Rois. (b) Secondement , il faut observer le nom de ce pieux Roi , qui est désigné dès-lors si expressément. C'est ainsi que le Prophete Isaïe marqua par son nom (c) le grand Cyrus qui devoit donner ses ordres pour la délivrance des Juifs & pour le rétablissement du Temple. On peut remarquer en troisième lieu dans cette prédiction adressée à l'autel profane de Jéroboam , la conduite que Dieu garde quelquefois pour donner de l'autorité à ses Prophetes , & pour leur concilier la croyance des peuples , lorsqu'ils annoncent des événements , dont on ne doit voir l'accomplissement que plusieurs siècles après ; il leur en fait prédire un autre dont l'exécution sera plus prochaine , afin que voyant la prophétie accomplie dans cet événement prochain , on n'ait aucune raison de douter de la certitude de l'autre événement , qui doit être regardé comme le principal objet de la prédiction. Jéroboam & ceux qui l'accompagnoient , virent la division qui se fit de l'autel partagé en deux ; ils purent remarquer les cendres répandues : & par-là ils durent être convaincus , qu'il arriveroit un jour , que l'autel de Béthel seroit souillé ,

(a) 3. Reg. XIII. 1. & seqq. == (b) 4. Reg. XIII. 16. == (c) Isai. XLIV. 28. XLV. 1.

parce qu'un Roi descendant de David feroit brûler dessus les os des Prêtres profanes, qui y avoient offert des sacrifices, & brûlé de l'encens. Enfin il est à propos de considérer dans ce qui se passa à Béthel à l'occasion de l'autel profane, le miracle que Dieu fit par son Prophete, en rétablissant la main desséchée de Jéroboam, & la remettant en son premier état. Dieu vouloit encore par ce prodige autoriser la prédiction du Prophete. Les vrais miracles & les prophéties bien avérées & bien assurées sont des œuvres de la toute-puissance & de la science infinie de Dieu; c'est à ces traits, qu'il a voulu qu'on reconnût son pouvoir infini & sa majesté adorable.

Dieu révéloit quelquefois ses volontés à ceux mêmes qui étoient coupables de quelques fautes, & quelquefois à des hommes coupables même de crimes. Nous avons un exemple de ces derniers dans la personne de Balaam; ce Prophete si corrompu par son avarice, (a) & par la dépravation de son cœur, qui lui fit donner des conseils si détestables à Balac pour corrompre les Israélites. Pour ce qui regarde les premiers qui ne sont pas si abandonnés au mal, nous en voyons un exemple dans un vieux Prophete qui demuroit à Béthel, lequel ayant appris qu'il étoit venu un Prophete de la terre de Juda, & étant informé de tout ce qu'il avoit prédit & fait contre l'autel, courut après lui lorsqu'il s'en retournoit, le trompa pour le faire revenir, lui fit transgresser les ordres exprès qu'il avoit reçus du Seigneur, en le faisant manger avec lui à Béthel; & dans le temps même du repas, Dieu parla à ce Prophete séducteur, (b) pour lui découvrir le dessein qu'il avoit de faire périr celui qu'il avoit envoyé contre Jéroboam, & de le faire mourir, de maniere qu'il ne seroit pas mis après sa mort dans le tombeau de ses peres.

Dieu se fit encore connoître à Ahias de Silo, ce Prophete dont nous avons parlé, & lui ordonna de prédire à la femme de Jéroboam tout ce qui devoit arriver de fâcheux à ce Roi impie: (c) car Abia, fils de ce Prince, étant tombé malade, la mere de cet enfant fut consulter le Prophete: Dieu lui ordonna de dire à cette femme qui s'étoit déguisée, pour n'être pas reconnue, que l'enfant qui étoit tombé malade, mourroit de cette maladie; que la maison de Jéroboam périroit entièrement; & qu'à cause des péchés dont tout le Royaume s'étoit rendu coupable, Israël seroit dissipé, & comme arraché de cette terre, pour être transporté au-delà du fleuve, c'est-à-dire, au-delà de l'Euphrate, parce qu'à l'imitation de leur Roi, ils avoient élevé des bois profanes sur les hauteurs, ce qui avoit irrité le Seigneur. Cette menace contre les dix tribus fut exécutée lorsque Salmanasar, Roi d'Assyrie, prit Samarie, en la neuvieme année du regne d'Osée, Roi d'Israël, (d) ce qui

(a) 2. Petr. 11. 15. Jud. 11. — (b) 3. Reg. XIII. 20. & seqq. — (c) 3. Reg. XIV. 2. & seqq. — (d) 4. Reg. XV. 6.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ÉCRITURES. 13

revient à l'an 721. avant l'Ere Chrétienne Vulgaire ; & la parole de Dieu fut adressée à la femme de Jéroboam vers l'an 974. avant l'Ere Vulgaire. Ainsi la prédiction précéda l'événement de l'espace d'environ 250 ans.

Dans le temps dont nous parlons , vivoit dans le Royaume d'Israël un célèbre Prophete , auquel Dieu se fit connoître , & lui découvrit ses volontés. C'est le Prophete Elie , (*a*) qui devint si fameux par ses prophéties , & par tous les prodiges qu'il fit du temps de l'impie Achab , Roi d'Israël. Son zele pour la gloire du Seigneur est comparé au feu , (*b*) & sa parole à un flambeau qui éclaire. En parlant au nom du Seigneur , il ferma le ciel , & il en fit tomber le feu par trois fois. Il entendit sur le mont Sina le jugement du Seigneur , & sur le mont Horeb les arrêts de sa vengeance : c'est ainsi que Dieu lui parla , & lui manifesta ses volontés.

Après qu'Elie eut été enlevé dans un tourbillon , son esprit se reposa sur Elisée , (*c*) qui étant animé du zele qu'il avoit reçu , n'eut jamais peur des Princes pendant sa vie ; & nul n'a été plus puissant que lui. Son corps , après sa mort même , a fait voir qu'il étoit un vrai Prophete ; puisqu'un mort qui fut mis dans son tombeau , ressuscita aussitôt. Dans l'Écriture , il est dit expressément , (*d*) que la parole du Seigneur se trouvoit en lui. Le Seigneur lui communiquoit ses lumieres , & lui donnoit le pouvoir de faire des prodiges & des miracles.

C'étoit aussi à peu près dans le même temps , que vivoit dans le Royaume de Juda un Prophete , nommé Azarias , fils d'Oded. Nous n'avons de lui qu'une seule prédiction ; mais elle est très-remarquable. Nous la trouvons dans le seul endroit de l'Écriture , où il soit parlé de ce Prophete. L'Esprit de Dieu s'étant répandu sur lui , dit le Texte sacré , (*e*) il alla au devant du Roi Asa , & lui dit : *Ecoutez-moi, Asa , & vous tous qui êtes des tribus de Juda & de Benjamin : que le Seigneur soit avec vous , parce que vous avez été avec lui : si vous le cherchez , vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez , il vous abandonnera aussi ; il se passera beaucoup de temps , pendant lequel Israël sera sans le vrai Dieu , sans Prêtre , sans Docteur , & sans Loi. Mais après cela , lorsque dans leur affliction , ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israël , & qu'ils le chercheront , ils le trouveront. En ce temps-là , il n'y aura de paix , ni au dehors , ni au dedans. Mais la terreur sera répandue par-tout parmi les habitants de la terre : les nations & les villes se souleveront les unes contre les autres , parce que Dieu répandra parmi elles le trouble & la désolation.* Notre Seigneur Jesus-Christ ayant fait l'application de cette prophétie , aux malheurs qui devoient arriver à Jérusalem après sa mort , (*f*) nous fait voir que c'est dans cette désolation , que la prédiction a eu son accomplissement : & tout le monde peut reconnoître qu'encore aujourd'hui

(*a*) 3. Reg. XVI. 1. — (*b*) Eccli. XLVIII. 1. & seqq. — (*c*) Ibid. v. 13. & seqq. — (*d*) 4. Reg. III. 12. — (*e*) 2. Par. XV. 1. & seqq. — (*f*) Luc. XXI. 20.

14 DISCOURS PRÉLIMINAIRE

les Juifs sont dans cet état malheureux, où ils ne reconnoissent point Dieu, puisqu'ils refusent de reconnoître son Fils; ils sont sans Loi & sans Prêtre, puisque le Sacerdote étant aboli, la Loi est aussi abrogée.

VIII.
Revelations
depuis les
grands Pro-
phetes jusqu'à
J. C.

Ce fut du temps des Rois, que parurent plusieurs grands Prophetes. Outre ceux dont nous venons de parler, tout le monde sait qu'Isaïe prophétisa du temps d'Ozias, de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias. Le Prophete Osée vivoit & enseignoit sous le regne de Jéroboam II. Roi d'Israël, (a) contemporain d'Ozias Roi de Juda. Amos prophétisa aussi sous les mêmes Princes: il marque le temps auquel il eut les visions des choses qu'il prédisoit; & il dit (b) que cela arriva *deux ans avant le tremblement de terre* qui se fit sentir, selon l'opinion des anciens Juifs, la 25^e. année du regne d'Ozias, ce qui répond à l'an 785. avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Michée prophétisa sous les (c) regnes de Joathan, Achaz & Ezéchias. Ceux-là précéderent la ruine du Royaume d'Israël, & annoncerent particulièrement cette révolution: & jusqu'au temps de la captivité de Babylone, Dieu ne cessa point de susciter des Prophetes à qui il découvrit les desseins qu'il avoit formés sur Jérusalem, & sur le Royaume de Juda, pour punir la malice de ses habitants. On consultoit ces Prophetes sur toutes les choses considérables: ils ne répondoient que selon les lumieres qu'ils recevoient de Dieu même. On voit, dans Isaïe & dans Jérémie, des prédictions vérifiées par les événements; on y trouve des exhortations touchantes, des menaces contre les Princes & contre les peuples, des consolations pour ceux qui souffroient avec les sentiments de la foi & de la patience.

Ezéchiel & Daniel ont prophétisé pendant la captivité: le retour des Juifs dans leur terre & le rétablissement du Temple sont bien marqués dans leurs prophéties: il y a dans Daniel des prédictions sublimes touchant la manifestation & le regne du Messie; prédictions pleinement vérifiées en Jesus-Christ, & qui ne conviennent qu'à lui: il y en a qui s'étendent jusqu'à la fin des temps.

Après la captivité, Dieu suscita encore des Prophetes. Aggée parla aux Juifs de la part du Seigneur, & leur prédit l'avènement du Messie, en leur annonçant *que le Désiré de toutes les nations viendrait, & que le Seigneur rempliroit de sa gloire le Temple que l'on rebâtissoit alors; de telle sorte que l'honneur que cet édifice recevoit dans ce temps-là, seroit qu'il surpasseroit en gloire le premier édifice qui fut détruit & brûlé par les Chaldéens.* Le Prophete Zacharie prophétisa aussi après la captivité; & entre plusieurs de ses prophéties qui regardent le Messie, on en trouve une que Notre Seigneur Jesus-Christ a citée lui-même, lorsqu'il a dit qu'il étoit écrit de lui: (d) *Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.*

(a) *Os. 1. 1.* — (b) *Amos, 1. 1.* — (c) *Mich. 1. 1.* — (d) *Zach. xiiii. 7. Matth. xvi. 31.*

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 15

Le Prophete Malachie a prophétisé aussi depuis la captivité ; & l'on trouve dans sa prophétie , des preuves que les Prêtres sacrifioient déjà dans le Temple qu'on avoit commencé de rebâtir depuis le retour de Babylone ; puisqu'il reprend les Prêtres de ce qu'ils offroient sur l'autel un pain souillé , qui n'auroit pas dû être présenté devant le Seigneur. C'est pourquoi le Prophete leur déclare de sa part , qu'il n'aura point pour agréables leurs sacrifices , & qu'il ne recevra point les offrandes de leurs mains , *parce que désormais depuis le lever du Soleil jusqu'à son couchant , le nom du Seigneur sera grand parmi les nations ; & que dans tous lieux on sacrifiera & on offrira à son saint nom une offrande pure* : ce qui marque deux choses qui sont propres au regne de Jesus-Christ ; savoir , la conversion des Gentils , & l'oblation du sacrifice de nos autels. Le Prophete Malachie finit sa prophétie par une exhortation qui donne à entendre , qu'après lui on ne devoit plus s'attendre à trouver une suite de la succession ordinaire des Prophetes. *Souvenez-vous*, dit le Seigneur par sa bouche , *(a) souvenez-vous de la loi de Moysè mon serviteur , que je lui ai donnée sur le mont Horeb , afin qu'il portât à tout Israël mes préceptes & mes ordonnances. Je vous enverrai le Prophete Elie avant que le grand & terrible jour du Seigneur arrive.* Il annonce la venue d'Elie , & en même temps celle de Jean-Baptiste qui devoit venir dans l'esprit & dans la vertu de ce Prophete pour préparer les voies au divin Sauveur. Pour y réussir , il faut , dit le Prophete , que vous vous souveniez de la Loi de Moysè , de cette Loi qui lui fut donnée sur le mont Horeb pour tout Israël.

Telle a été la succession constante des Prophetes , c'est-à-dire , des hommes suscités de Dieu , pour annoncer au peuple Juif ses ordres & ses volontés. Depuis les derniers dont nous venons de parler , on n'en a point vu de remarquable jusqu'à Jesus-Christ. La Loi & les prophéties ne laisserent pas de préparer les hommes à son avènement jusqu'à saint Jean-Baptiste. Celui-ci Prophete , & plus que Prophete , montra le divin Sauveur , & le fit connoître comme présent , à ceux qui voulurent écouter sa voix qui crioit dans le désert , pour exciter par ses prédications tout le monde à la pénitence , afin que par ce moyen on préparât les voies à Jesus-Christ envoyé pour révéler aux hommes les grands mysteres qui avoient été prédits , mais qui étoient encore obscurs & voilés pour les Anges mêmes , *(b)* selon saint Paul. C'est le temps de l'Evangile , que nous pouvons regarder comme le temps de la grande & importante manifestation. Avant cette heureuse révélation , toutes les autres qui avoient précédé , étoient enveloppées de tant de figures , que dans le temps même qu'elles portoient le caractère de la Divinité , on sentoit qu'elles n'avoient point la plénitude & la perfection qu'elles

(a) Malach. IV. 4. 5. — *(b)* 1. Tim. III. 16.

attendoient de Jesus-Christ. Aussi l'Apôtre saint Paul dit (a) que *Dieu a parlé en diverses occasions & en différentes manieres dans les Prophetes* ; mais que *dans les derniers temps il a parlé d'une maniere plus ouverte par son fils bien-aimé , qu'il a fait héritier de toutes choses , & par qui il a créé les siècles , c'est-à-dire , le monde.*

IX.
Certitude &
nécessité de la
révélation.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent , est une preuve entiere de la révélation , tirée des faits par une succession non interrompue , & un très-grand nombre de témoins , qu'on ne peut supposer avoir été de complot , pour tromper ceux à qui ils étoient chargés de faire connoître les volontés du Seigneur. Nous remontons jusqu'à Noé , à qui Dieu se fit connoître , & qui eut plusieurs révélations par lesquelles il fut ce que Dieu demandoit de lui. Nous trouvons ensuite Abraham , l'un de ses descendants , à qui le Seigneur se manifesta dans plusieurs occasions : il accorda la même grace à Isaac , ensuite à Jacob ; Joseph fils de celui-ci étoit doué du don de prophétie. Depuis Moïse nous avons un ordre bien suivi de Prophetes & de personnages inspirés ; & cela nous conduit jusqu'après la captivité de Babylone , pendant l'espace de plus de deux mille ans à compter depuis Noé. Or qui pourra , je ne dis pas croire , mais seulement soupçonner , que l'illusion & la séduction ait duré si long-temps , sans que personne s'en soit aperçu , & ait témoigné le moindre doute ? On a vu des révoltes des Juifs contre leurs chefs : on sait combien Moïse eut à souffrir dans le désert , pendant qu'il conduisoit ce peuple toujours prêt à le contrarier , & porté à la défobéissance : a-t-on jamais traité ce sage Chef du peuple comme un séducteur ? D'ailleurs il a autorisé ce qu'il disoit & ce qu'il annonçoit de la part de Dieu , par des miracles & des prodiges : les a-t-on jamais révoqués en doute ? Nous pouvons en dire autant du plus grand nombre de ceux à qui Dieu s'est fait connoître , & du ministère desquels il s'est servi pour manifester ses volontés. Peut-on penser que l'illusion ait duré si long-temps , & d'une maniere si constante ? Les Prophetes & les hommes inspirés avoient-ils les armes en main , & exerçoient-ils des cruautés , pour obliger tout le monde de croire aux révélations qu'ils assuroient avoir reçus de Dieu ? Au contraire ils étoient souvent très-foibles , & dénués de tous les secours de la puissance humaine. Elie étoit recherché , parce qu'on vouloit le faire mourir. Isaïe fut mis à mort par les ordres du Roi Manassé. Jérémie fut jetté dans une fosse profonde , où il n'y avoit qu'une boue infecte. Cela diminueoit-il leur courage ? N'en étoient-ils pas au contraire plus fermes & plus courageux pour annoncer les vérités que Dieu les avoit chargés de faire connoître aux Rois & aux peuples ? Après cela on ne peut douter que le fait de la révélation ne soit une chose aussi claire qu'une démonstration.

(a) *Hebr. 1. 1. & 2.*

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 17

Mais pour venir à la question de droit ; savoir , s'il étoit nécessaire qu'il y eût une révélation , nous pouvons assurer qu'il n'y a qu'à faire attention sur la foiblesse de nos lumières , sur la difficulté de découvrir les vérités qui servent de fondement à la religion , sur la bonté & la sagesse de Dieu ; enfin sur le consentement unanime de ceux qui ont voulu établir un culte de religion , & donner des loix aux peuples , pour être convaincu que sans la révélation , on ne peut bien connoître ce qui est nécessaire pour se déterminer à une Religion qui ait des caracteres de vérité propres à fixer les incertitudes de l'esprit humain , qui est toujours flottant s'il n'est soutenu & affermi par la souveraine raison. Louons donc la sagesse de Dieu , & bénissons sa bonté & sa miséricorde , de ce qu'il a bien voulu , pour nous fixer & nous attacher à une Religion vraie & solide , se manifester aux hommes inspirés , & leur faire connoître ses volontés , afin que nous puissions nous y conformer.

La révélation étant établie par toutes ces preuves , il faut présentement venir à l'inspiration accordée à ceux qui ont mis par écrit ce que Dieu a bien voulu leur révéler à eux-mêmes ou aux autres. C'est cette inspiration qui donne aux Ecritures saintes toute l'autorité qu'elles ont : & c'est pourquoi S. Pierre , pour montrer la dignité & l'excellence des Livres Saints , dit : (a) *Ce n'a point été par la volonté des hommes , que les prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit , que les saints hommes de Dieu ont parlé.* C'est présentement ce qui nous reste à traiter.

II. PARTIE.

Vérité & étendue de l'inspiration des Livres Saints.

Il y a trois choses à distinguer relativement à la maniere dont les Livres Saints peuvent avoir été inspirés : 1°. *L'inspiration* proprement dite ; 2°. *L'assistance* ou secours spécial & particulier ; 3°. ce qu'on appelle *le mouvement pieux* , qui vient d'en-haut , & qui excite l'Ecrivain à écrire , & lui donne la pensée & la volonté de ne point se tromper de dessein prémédité , sans être assuré d'une protection particulière , qui le préserve de toute erreur.

L'inspiration proprement dite est un mouvement par lequel Dieu donne à un Auteur la volonté d'écrire , & le conduit de telle maniere , lorsqu'il écrit , qu'il lui fournit au moins les pensées , ou même les paroles , & le préserve de tout danger de s'écarter de la vérité , soit dans le sens soit dans les expressions.

I.
Maniere
dont les Li-
vres Saints
peuvent avoir
été inspirés.

(a) 2. Petr. 1. 21.
Tome. I.

L'*assistance* suppose une détermination de prononcer sur quelque point de doctrine déjà révélé ; & on peut la définir une direction & un secours de Dieu , par lequel celui qui prononce sur quelques vérités de la Religion , ne peut s'égarer & se tromper dans sa décision. C'est ce secours que nous reconnoissons avoir été promis à toute l'Eglise , & qui la rend infallible , lorsqu'elle décide dans les Conciles généraux , ou que sans être assemblée , elle donne son consentement à ce qui a été décidé par le saint Siege , ou dans quelque Concile particulier ; ce qui fait que les décisions de certains Conciles provinciaux ont force de loix & de définitions , comme si les points avoient été décidés dans des Conciles généraux ; & c'est ce qui est arrivé , par exemple , aux décisions du second Concile d'Orange touchant la doctrine de la grace.

Le *pieux mouvement* , comme nous l'avons défini , ne paroît rien avoir qui ne soit l'effet des graces que Dieu accorde ordinairement à ceux qui entreprennent d'écrire ou de composer quelque chose pour la gloire de Dieu , l'édification de l'Eglise , & l'utilité des Fideles ; & cette pieuse disposition ne rend point infallibles ceux qui travaillent pour cette fin. Nous pouvons citer pour exemple le pieux Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Il n'a rien eu que de pur dans l'intention ; il s'est proposé de donner des regles d'une piété solide ; il a eu dessein d'inspirer les sentiments d'une dévotion véritable , qui ne fût ni fardée ni affectée : il est à présumer qu'il ne s'est point écarté de la vérité dans aucune de ses maximes. C'étoit un mouvement de piété qui l'a porté à écrire ; il a fait ses efforts pour ne point s'écarter de la vérité , ni des regles de la vraie & solide piété : mais il n'a pas pour cela été infallible ; il n'a eu aucune promesse d'un secours qui le mît à l'abri de toute erreur & de toute surprise : ainsi , absolument parlant , il a pu se tromper.

Delà il est aisé de conclure , que ce qu'on appelle *pieux mouvement* , ne suffit pas à un Ecrivain , afin que ce qu'il compose passe pour un Ecrit sacré , parce que pour cela il est nécessaire d'avoir une assurance que l'Auteur n'a pu être trompé ni surpris. De plus il faut que nous soyons assurés que ce que nous lisons dans un Livre regardé comme sacré , n'est point la parole des hommes , mais *la parole de Dieu* , & que nous soyons dans la disposition où étoient les Thessaloniens , à qui l'Apôtre saint Paul disoit : (a) *Nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces , de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions , vous l'avez reçue non comme la parole des hommes , mais comme étant , ainsi qu'elle l'est véritablement , la parole de Dieu , qui agit efficacement en vous qui êtes fideles.* C'est ainsi qu'en lisant l'Ecriture , nous devons la regarder , non comme la parole des hommes , mais comme étant ,

(a) 1. *Theff.* 11. 13.

ainsi qu'elle l'est véritablement, *la parole de Dieu* : ce qui ne lui conviendrait point, si l'Auteur sacré n'avoit eu précisément que cette bonne disposition que l'on appelle *pieux mouvement*.

Pour ce qui regarde *l'assistance particulière*, qui empêche celui qu'elle conduit, de tomber dans l'erreur, il faut avouer qu'elle suffit pour attirer nos respects, & qu'elle demande notre soumission entière : en effet nous ne pouvons refuser notre soumission aux décisions des Conciles assemblés, & au consentement des premiers Pasteurs, lesquels sont conduits par cette assistance, lorsqu'ils se réunissent pour quelque point de doctrine, ou pour l'acceptation libre & unanime d'une décision solennelle. Mais cette assistance qui empêche de tomber dans l'erreur, & qui rend la décision infaillible, suffit-elle pour que l'on puisse dire que ce qui est décidé est véritablement *la parole de Dieu* ? & l'Écriture sainte n'est-elle pas dans un degré d'autorité & d'excellence au dessus de toutes les définitions des Conciles ? Il est vrai que saint Grégoire dit qu'il reçoit les quatre premiers Conciles généraux, comme les quatre Évangiles : mais cela ne regarde que la soumission qui de notre côté est égale, quoique les choses auxquelles on se soumet, soient dans des degrés d'excellence de différentes espèces : lorsque l'une & l'autre autorité est infaillible, tout est entier & égal de la part de notre soumission : mais il demeure toujours pour constant que l'autorité des divines Écritures est supérieure à celle des décisions que prononcent des Conciles. Il faut donc reconnoître dans les divines Écritures quelque chose qui soit au dessus de l'assistance spéciale, & par conséquent admettre *l'inspiration*, par laquelle Dieu imprime un souffle divin, qui détermine l'Auteur sacré à écrire, & le conduit de telle manière, que non seulement il ne peut tomber dans la moindre erreur ou la plus légère surprise, mais que tout ce qu'il dit est *la pure parole de Dieu*.

Lorsque nous employons ici cette expression de *souffle divin*, nous ne faisons qu'exprimer la force du terme dont saint Paul se sert dans l'Original Grec, pour marquer la manière dont les Auteurs sacrés sont inspirés. *Toute Écriture divinement inspirée*, dit l'Apôtre (a), (en Grec, *θεωπνευμα*, *communiquée par le souffle divin*,) *est utile pour enseigner*. Il avoit parlé auparavant des Livres de l'Ancien Testament, dans la lecture desquels Timothée avoit été instruit : & c'est de tous sans exception, qu'il prononce que toute l'Écriture est *divinement inspirée*.

L'Apôtre saint Pierre, dans l'endroit que nous avons rapporté un peu auparavant, (b) n'use pas de la même expression que saint Paul ; mais il en employe une qui est équivalente : il dit que les saints Prophètes, Auteurs des Livres sacrés, ont été en quelque manière *poussés*

(a) 2. Tim. III. 16. Le Grec porte : *Toute Écriture est divinement inspirée, & utile pour enseigner.* — (b) 2. Petr. I. 21.

par le Saint-Esprit, qui les a déterminés à écrire : *φειμασι*, *αδι*, *impulsi*; ce qui marque assez qu'ils ont reçu d'en-haut l'impression & le mouvement qui les a portés à écrire. Or il est certain que ce mouvement & cette impression sont quelque chose de plus fort que l'assistance & la direction.

II.
Distinction
entre la révé-
lation & l'ins-
piration.

Cela supposé, on ne conçoit pas comment des Théologiens ont pu avancer, que toute l'Écriture n'est point inspirée; & qu'il y en a une grande partie qui n'a été écrite que par la simple assistance du Saint-Esprit, qui a été accordée aux Écrivains sacrés pour les préserver de toute erreur. S'ils avoient voulu dire seulement, comme il paroît que quelques-uns l'ont entendu, que plusieurs Écrivains sacrés n'ont pas eu besoin de *révélation*, il n'y auroit rien à reprendre dans leur sentiment, puisque les Évangélistes, témoins des actions de notre Seigneur, n'ont eu besoin pour en écrire l'histoire, que du secours de l'inspiration; & saint Luc, dans le commencement de son Évangile, fait assez connoître qu'il n'a pas besoin d'une *révélation*, par laquelle il eût connoissance des faits qu'il avoit recherchés, & dont la vérité lui étoit bien connue d'ailleurs. Ainsi dans ces occasions où l'on suppose l'Écrivain sacré bien instruit, la révélation devient inutile: mais il ne faut pas dire pour cela, qu'il n'est pas nécessaire pour lors d'admettre *l'inspiration*, comme il semble que quelques Théologiens Catholiques ont voulu le soutenir, en avançant cette proposition: (a) *Il n'est pas nécessaire que toutes les vérités & sentences des Livres saints aient été inspirées immédiatement à celui qui les a écrites.* La proposition auroit été moins téméraire, s'il ne s'agissoit que des faits ou des circonstances des Histoires, que l'on sait par des voies assurées; mais comment pourroit-on refuser *l'inspiration* aux Écrivains sacrés pour toutes les vérités & les sentences des Livres saints? Cela est fort opposé au sentiment des Pères, comme nous le verrons bientôt.

Une autre proposition avancée par les mêmes Théologiens, paroît encore plus hardie & plus dangereuse: *Un Livre*, disent-ils, (b) *tel que peut être, par exemple, le second des Maccabées, écrit par une industrie humaine, & sans l'assistance du Saint-Esprit, devient Écriture sainte, si le Saint-Esprit témoigne ensuite qu'il ne contient rien de faux.* Voilà des suppositions qui choquent le sentiment commun, & qui réduisent l'autorité toute divine des Écritures saintes à bien peu de chose.

Il faut avouer qu'il y a parmi les Théologiens qui ont reconnu la nécessité & la vérité de l'inspiration, une différence de sentiment touchant l'application que l'on doit faire de l'inspiration à ce qui est renfermé dans l'Écriture sainte: car ces divins Livres, comme tous les autres, sont composés de deux choses, savoir le sens & les expres-

(a) *Censur. Lovan. an. 1588.* — (b) *Vide eamd. Censur.*

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 21

sions. Que je lise l'Écriture dans le Texte Original, que je la lise dans une Version bien faite & exacte, j'y trouve toujours le même sens; mais les expressions sont différentes. Dans les choses que deux ou trois Évangélistes rapportent, on trouve le même sens; mais les termes ne sont pas les mêmes.

La plupart des anciens Théologiens ont pensé que le Saint-Esprit avoit tellement conduit & inspiré les Auteurs sacrés, qu'il n'y avoit pas la moindre chose dans leurs Ecrits, soit pour le sens & le fond des vérités, soit même pour les expressions, qui n'eût été inspiré. C'étoit le sentiment de la Faculté de Théologie de Louvain vers la fin du seizième siècle; & il a été vigoureusement défendu par les Théologiens les plus célèbres de cette École, & sur-tout par le docteur Estius dans son Commentaire sur la seconde Épître de saint Paul à Timothée. (a) On peut voir la même chose dans le Commentaire de Fromond sur la seconde Épître de saint Pierre. (b) Plusieurs depuis ont prétendu qu'il est inutile pour établir la vérité & l'infailibilité des choses contenues dans les Livres Saints, de recourir à une inspiration qui s'étende jusqu'aux expressions: il suffit, disent-ils, que les pensées soient inspirées, & il n'est pas nécessaire que les termes le soient aussi. Il est vrai que pour établir l'infailibilité & la certitude des choses contenues dans les Écritures, il n'est pas nécessaire que les expressions soient inspirées, puisque les décisions de l'Église sont certaines & infailibles, sans que les termes qui les forment soient inspirés. Mais on pourroit dire, que cette inspiration des expressions est nécessaire, afin que l'on puisse dire de l'Écriture, que c'est la parole de Dieu, les oracles de Dieu, *Eloquia Dei*, τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ, comme dit l'Apôtre. (c) C'est ce que nous examinerons dans la suite, après avoir établi la vérité de l'inspiration par l'autorité de l'Écriture & de la Tradition.

Nous trouvons dans l'Écriture plusieurs endroits, où il est marqué que ce qui est contenu dans les Livres saints est la parole de Dieu, & que ce que les Prophètes annonçoient, leur avoit été communiqué pour le communiquer aux autres, comme étant la parole de Dieu. Nous avons vu de quelle manière Isaïe commence ses prophéties: *Cieux écoutez*; (d) *terre, prête l'oreille*; parce que c'est l'Être suprême qui parle. Dieu dit à Jérémie: *Voilà que je mets ma parole dans votre bouche.* (e) Combien de fois ne trouve-t-on pas dans ce même Prophète, comme dans plusieurs autres, ces expressions: (f) *La parole du Seigneur m'a été adressée*; & c'est cette parole qu'ils adressoient ensuite au peuple, selon l'ordre de Dieu: (g) *Parlez-leur, & ne manquez pas de leur dire tout ce que je vous ordonne.* Ainsi en méprisant ce que les Prophètes leur

Mr.
Vérité de
l'inspiration
prouvée par
l'autorité même
de l'Écriture.

(a) Est. in 2. Tim. III. 16. — (b) From. in 2. Petr. 1. 21. — (c) Rom. I. 2. —
 (d) Isai. 1. 1. — (e) Jerem. 1. 9. — (f) Jerem. 1. 4. II. 1. & alibi passim. —
 (g) Jerem. 1. 17.

disoient de la part de Dieu, ils méprisoient Dieu même : & c'est dans ce sens, que notre Seigneur Jésus-Christ disoit à ses Apôtres : (a) *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise ; & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.* Dans d'autres endroits, ce divin Sauveur promet à ses Apôtres de leur donner *une bouche & une sagesse à laquelle tous leurs ennemis ne pourront résister* : il les avertit de plus, que lorsqu'ils paroîtront devant les Tribunaux des Puissances, pour rendre compte de leur doctrine, ils ne doivent point se mettre en peine de ce qu'ils auront à répondre, parce qu'ils n'auront pas besoin de parler eux-mêmes : *Ce fera*, dit notre Seigneur, (b) *l'Esprit de mon Père qui parlera en vous.* C'est sur ce principe, que les premiers Chrétiens recevoient avec une entière soumission tout ce que les Apôtres leur enseignoient ; & ils regardoient toutes leurs instructions *comme la parole de Dieu* même. Or si l'on suppose comme une chose dont effectivement on ne peut douter, que les Apôtres étoient conduits, dirigés & inspirés d'une manière toute divine, pour prêcher la doctrine de Jésus-Christ, combien plus de raison n'a-t-on pas d'être persuadé qu'ils étoient divinement conduits, dirigés & inspirés lorsqu'ils ont mis par écrit ce qu'ils avoient prêché, afin de le transmettre à ceux qui devoient leur succéder dans le ministère apostolique, & généralement à tous ceux qui devoient croire en Jésus-Christ dans toute la suite des siècles ? Car enfin les Ecrits des Apôtres devoient être comme une prédication perpétuelle, & continuée dans tous les siècles jusqu'au second avènement de Jésus-Christ : nous devons les regarder comme des monuments toujours subsistants de la doctrine de Jésus-Christ qui continue de nous parler & de nous instruire dans ces Livres tout divins.

En second lieu, l'Écriture sainte nous assure en plus d'un endroit, que l'Esprit du Seigneur a parlé par la bouche des Auteurs des Livres sacrés. *L'Esprit du Seigneur*, disoit David, (c) *a parlé par ma bouche, & ses discours se sont communiqués par ma langue.* Saint Pierre, dans le premier discours qu'il fit aux Fidéles, après l'Ascension de notre Seigneur, reconnoît que c'est l'Esprit saint qui a parlé par la bouche de David. *Il faut*, dit cet Apôtre, (d) *que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Écriture par la bouche de David, soit accompli.* Et notre Seigneur en rapportant un passage tiré du Psaume CIX. dit (e) que David inspiré & éclairé par l'Esprit de Dieu a appelé le Messie *son Seigneur.* L'Esprit de Dieu enleva Ezéchiel, & l'ayant transporté jusqu'à la porte orientale de la maison du Seigneur, il lui dit : *Prophétisez.* *En même temps l'esprit du Seigneur me saisit*, dit le Prophète, (f) *& me dit : Parlez ; voici ce que dit le Seigneur.* L'Esprit du Seigneur lui dicte les paroles que sa bou-

(a) *Luc. x. 16.* == (b) *Math. x. 20.* == (c) *2. Reg. xxiii. 2.* == (d) *Act. 1. 16.*
 (e) *Math. xxii. 43.* == (f) *Ezech. xi. 1. & seqq.*

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 23

the prononce. Ce que nous avons rapporté auparavant de S. Paul, qui dit que toute Ecriture *divinement inspirée* (a) est utile pour enseigner ; & ce que nous trouvons dans saint Pierre, que les saints hommes choisis de Dieu ont parlé étant *pouffés & conduits par le Saint-Esprit*, (b) prouve la même vérité, & fait voir que les Prophetes & les Ecrivains sacrés n'ont été que comme les instruments dont l'Esprit de Dieu s'est servi pour dire & écrire ce qui leur étoit inspiré. C'est en ce sens, que quelques Peres ont entendu ces paroles de David : (c) *Ma langue est la plume d'un Ecrivain qui écrit vite*. Sans cette inspiration, on ne peut point concevoir comment l'Ecriture sainte seroit appelée la parole de Dieu, (d) *Eloquia Dei*. Entre toutes les choses écrites, même les plus respectables, cette dénomination ne convient qu'à elle : quelque respectables que soient les définitions des Conciles infallibles dans leurs décisions, on ne peut leur donner le nom de *parole de Dieu* ; cela ne convient qu'aux Livres divinement inspirés. De toutes ces autorités tirées des Livres saints, auxquelles on pourroit encore en ajouter plusieurs autres, où l'Ecriture est toujours appelée parole de Dieu : *Factus est sermo Domini ; Factum est verbum Domini*, &c. on conclut avec raison que tout ce qui est renfermé dans les divines Ecritures, a été inspiré & dicté par le Saint-Esprit.

Les Peres de l'Eglise ont enseigné la même doctrine en termes exprès. Lisez, dit le Pape S. Clément dans son Epître aux Corinthiens, lisez les Ecritures saintes, qui sont les oracles du Saint-Esprit ; & soyez bien persuadés qu'elles ne contiennent rien d'injuste, de fabuleux, ou de faux. S. Justin, dans son Apologie adressée aux Empereurs, dit qu'il ne faut pas attribuer aux Prophetes inspirés & animés par le Saint-Esprit, ce qu'ils disent ; mais qu'il faut le rapporter au Verbe de Dieu qui les inspire. Et dans son Dialogue contre Tryphon, il soutient la vérité des saintes Ecritures, dans lesquelles, dit-il, il ne peut se trouver ni la moindre fausseté, ni aucune contradiction. L'Auteur de l'Exhortation aux Gentils, que nous joignons à saint Justin, parce que plusieurs Critiques lui attribuent cet Ouvrage avec assez de vraisemblance : cet Auteur, dis-je, enseigne que les Ecrivains sacrés n'ont pas eu besoin d'art pour composer, & qu'ils n'ont point écrit dans un esprit de dissension & d'animosité, parce qu'ils n'ont eu besoin que de se purifier, pour recevoir l'opération du Saint-Esprit, qui descendant du ciel comme un archet tout divin, s'est servi des hommes qu'il avoit choisis pour cela, comme d'un instrument de Musique, afin de nous révéler la connoissance des choses célestes & divines. La comparaison est très-forte, & exprime d'une manière très-énergique la force de l'opération du Saint-Esprit dans ceux qui sont inspirés, pour

IV.
Vérité de
l'inspiration
prouvée par le
témoignage
de la Tradi-
tion.

(a) 1. Tim. III. 16. — (b) 1. Petr. I. 21. — (c) Ps. XLIV. 2. — (d) Rom. III. 2.

leur faire écrire les choses que Dieu veut bien nous révéler. Ils deviennent les organes dont Dieu se sert pour parler aux hommes.

Saint Irénée, dans son *Traité contre les Hérésies*, (a) soutient que nous sommes obligés de soumettre notre esprit à tout ce qui est dans les Livres saints, parce que l'Écriture sainte est parfaite, étant dictée par le Verbe de Dieu & par son Esprit. Si elle est dictée, elle est par conséquent inspirée. Ailleurs il dit (b) que dans les Livres de Moïse, c'est Moïse qui écrit ; mais que c'est Jésus-Christ qui parle. *Mosis litteræ, verba sunt Christi*. Athénagore, célèbre Apologiste de la Religion Chrétienne, dans son *Traité intitulé : Légation adressée aux Empereurs M. Aurèle, Antonin & Aurèle Commode*, auxquels il donne la qualité de *Philosophes*, dit que les Prêtres & les Sages du Paganisme avoient fait quelques efforts pour chercher la vérité, & avoient cru pouvoir la trouver par leurs propres forces, ayant ainsi eu trop de confiance dans leur esprit & dans leur industrie ; mais qu'ils n'avoient pu parvenir à la connoissance de celui dont la force & la puissance sont infinies, parce qu'ils ne s'étoient point adressés à Dieu même, duquel ils devoient attendre qu'il leur communiquât les lumières nécessaires. C'est pourquoi, ajoute-t-il, ils se sont trompés en parlant de Dieu, de la matière & du monde : mais pour ce qui nous regarde, dit Athénagore, nous avons pour témoins de nos sentiments & de notre foi, les Prophètes qui étant conduits & éclairés par le Saint-Esprit ont parlé de Dieu & des choses divines. Nous nous en rapportons, ô Empereurs, à votre jugement & à la piété que vous avez envers la Divinité, en quoi vous excellez par-dessus tous les autres : est-il juste & digne de la raison dont l'homme est doué, de vouloir décider par des raisons toutes humaines, d'une foi & d'une religion appuyées sur l'autorité de l'Esprit divin, qui a conduit & donné le mouvement aux Prophètes, en se servant de leurs bouches, comme on se sert des instruments ? Voilà une comparaison qui revient à celle dont s'est servi l'Auteur de l'Exhortation aux nations.

Tertullien écrivant contre un Hérétique nommé Hermogènes, qui prétendoit que Dieu dans la création s'étoit servi d'une matière qui existoit auparavant, le réfute par des textes de l'Écriture tirés du Livre de la Genèse ; & avant de les rapporter, voici comme il en établit l'autorité : Le Saint-Esprit, dit-il, (c) a tellement conduit l'ordre de son Écriture, *Scripturæ suæ*, qu'en même temps qu'il dit ce qui a été fait, il marque aussi de quelle chose, & d'où il a été produit. Cette expression est remarquable, *l'Écriture du Saint-Esprit* : ce n'est donc pas tant la composition ou l'Écriture de Moïse, que celle du Saint-Esprit : peut-on marquer d'une manière plus expresse l'inspiration des

(a) *Iren. adv. her. l. 1. cap. 46. 47.* — (b) *Ibid. l. IV. c. 3.* — (c) *Tert. adv. Herm. c. 22.*
Livres

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 25

Livres de l'Écriture sainte ? Il ajoute ensuite : Si le Saint-Esprit a tant pris soin de nous instruire , afin de nous faire connoître d'où les choses prenoient leur origine , n'auroit-il pas aussi marqué de quoi le ciel & la terre avoient été produits ? J'adore donc , ajoute Tertullien , (a) la plénitude de l'Écriture qui me fait connoître & le Créateur & les ouvrages : *Adoro Scripturæ plenitudinem , quæ mihi & factorem manifestat & facta*. C'est donc le Saint-Esprit qui nous parle dans les Écritures : il en est tellement l'Auteur , que Tertullien la regarde comme digne d'adoration : *Adoro Scripturæ plenitudinem*. Peut-on reconnoître & établir d'une manière plus claire l'inspiration qui donne tant de dignité aux Écritures saintes ?

Saint Clément d'Alexandrie n'est pas moins exprès pour établir cette vérité ; car il dit (b) que c'est la bouche du Seigneur , que c'est l'Esprit divin qui a prononcé ce qui est dans l'Écriture ; que Dieu est notre seul Maître , & que l'Écriture est véritablement divine , comme l'Apôtre saint Paul le marque dans son Epître à Timothée , où il lui recommande de lire les *Lettres sacrées* , auxquelles on a donné ce nom , parce qu'elles consacrent & déshonorent les hommes , & que les Livres où elles sont contenues , sont appelés par le même Apôtre *une Écriture divinement inspirée*. Origène (c) remarque que les Juifs & les Chrétiens convenoient de cette vérité , que les Livres de l'Écriture sainte avoient été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Saint Cyprien dit en deux mots , que c'est le Saint-Esprit qui parle dans les Écritures divines : (d) *Loquitur in Scripturis divinis Spiritus Sanctus*.

V.
Suite des témoignages de la Tradition.

Eusebe rapporte au long un passage d'un Écrivain Ecclésiastique qui avoit réfuté Artémon ennemi déclaré de la Divinité de Jesus-Christ. Cet Hérétique & ses Sectateurs ajoutaient , retranchoient , & corrompoient les divines Écritures , selon leur fantaisie , en sorte qu'on pouvoit les convaincre aisément de renverser en un temps ce qu'ils avoient d'abord reçu & établi. Or il n'est pas croyable , dit l'Auteur Ecclésiastique rapporté par Eusebe , (e) que ces Hérétiques ne sentent eux-mêmes que c'est l'effet d'une hardiesse & d'une témérité outrée , d'en agir de la sorte : car s'ils ne croient pas que les Écritures saintes ont été dictées par le Saint-Esprit , on doit les regarder comme des infidèles ; ou s'ils se croient eux-mêmes plus sages que l'Esprit de Dieu , on doit les regarder comme des gens possédés du démon. Au sentiment de cet ancien Auteur Ecclésiastique , ceux qui donnent atteinte à l'inspiration des Livres sacrés , doivent donc être mis au rang des infidèles. Le même Eusebe , en exposant son sentiment dans le Livre XIII. de la Préparation Evangélique , (f) dit que les oracles , c'est-

(a) *Ibid.* p. 277. — (b) *Clem. Alex. Exhort. ad Gentes.* (c) *Orig. contra Cels. l. v*
— (d) *Cypr. libr. de opere & elemos.* — (e) *Euseb. Hist. l. v. c. 28.* — (f) *Eus. Prep. Ev. l. XIII. c. 14.*

à-dire , les Livres de l'Écriture des Hébreux , contiennent des prédictions & des révélations divines ; que tout ce qui y est renfermé , a une force & une énergie toute divine , qui est infiniment au dessus des Livres des hommes ; & que c'est par-là que l'on connoît que Dieu en est Auteur.

Saint Athanase , dans le Livre de l'Interprétation des Psaumes adressé à Marcellin , parle ainsi de tous les Livres saints en général : Toute l'Écriture de l'Ancien & du Nouveau Testament a été composée par l'inspiration du Saint-Esprit. Il ne dit point simplement *assistance* ou *direction* ; ce ne seroit point assez ; il reconnoît *l'inspiration*. On trouve la même doctrine dans plusieurs endroits des Ouvrages de saint Basile. Voici comme il parle dans sa Préface sur les Psaumes : Toutes les Écritures divinement inspirées , nous ont , dit-il , été données par le Saint-Esprit , afin qu'étant comme un magasin rempli de toutes sortes de remèdes pour la guérison de nos âmes , chacun pût y en trouver de propres pour ses maladies particulières. Ce grand Saint ne fait aucune exception : il dit en général que toutes les Écritures ont été divinement inspirées , & qu'elles nous ont été données par le Saint-Esprit. Un des plus grands moyens , dit-il , en écrivant à saint Grégoire de Nazianze , pour apprendre à remplir ses devoirs , est la méditation & l'étude des Écritures divinement inspirées. Saint Hilaire , dans son Commentaire sur le Psaume CXVIII. dit que l'Écriture sainte a été la plénitude d'une intelligence céleste , que notre esprit si borné par lui-même s'est trouvé capable de recevoir par la bonté de Dieu. Appliquons-nous donc , conclut ce saint Docteur , à *la lecture des Livres divins*. Pourroient-ils , être appelés ainsi , s'ils n'étoient écrits par inspiration ?

VI.
Suite des témoignages de la Tradition.

Saint Ambroise relève en différents endroits l'excellence & la dignité de l'Écriture sainte , disant que tout ce qu'elle contient est *la parole de Dieu* ; ce qui ne peut lui convenir qu'autant que le Saint-Esprit a parlé par les Prophetes , & leur a inspiré ce qu'ils ont écrit. Et c'est ce que ce saint Docteur dit clairement dans son Epître à Juste : (a) Plusieurs , dit-il , nient que nos Auteurs aient écrit par art ; & nous ne sommes pas éloignés de ce sentiment : car ils n'ont pas écrit par art , mais par la grace qui est au dessus de tout art , parce qu'ils écrivoient ce que le Saint-Esprit leur inspiroit. Saint Jérôme , dans plusieurs endroits de ses Ouvrages , soutient que les Écritures sont toutes divines , parce que le Saint-Esprit en est l'Auteur : & dans sa Préface sur l'Epître de S. Paul à Philémon , il réfute au long ceux qui disoient , que Jesus-Christ n'avoit pas toujours parlé par la bouche de saint Paul : il soutient dans cet endroit , que ce qui paroît moins relevé dans cette Lettre du grand Apôtre , n'a pas laissé de lui être inspiré , comme les plus grandes

[a] *Ambros. Ep. ad Just. 8. in edit. PP. Bened.*

choses que l'on trouve ailleurs dans ses Ecrits ; parce que , comme dit saint Jérôme , c'est l'effet d'une même puissance , de descendre jusqu'aux plus petites choses , après avoir exercé son esprit dans les plus élevées. Saint Epiphane , après avoir dit (a) que les Anoméens , qui étoient de purs Ariens , se voyant pressés par les témoignages de l'Apôtre saint Paul , pour se débarrasser d'une autorité dont ils se sentoient accablés , répondoient que l'Apôtre avoit quelquefois parlé comme homme , sans qu'il fût conduit & éclairé par l'Esprit divin : saint Epiphane , dis-je , après avoir rapporté ce détour des Anoméens , le rejette comme une espece de blasphême qui tend à ruiner entièrement l'autorité & la divinité des saintes Ecritures , dans lesquelles il soutient avec raison , dans un autre endroit , (b) qu'il ne peut se trouver ni contradictions , ni la moindre erreur , parce que c'est l'Esprit de vérité qui en est l'Auteur.

Saint Jean Chrysostome est un des Peres qui ont plus relevé la dignité & l'excellence des Ecritures divines. Si les paroles communes & ordinaires , dit ce Pere , (c) ont la force de nous porter à la vertu , pourquoi faites-vous si peu de cas des paroles de l'Écriture ? Ne comprenez-vous pas que si l'avertissement qu'un homme nous donne , peut beaucoup pour nous redresser , ce doit être toute autre chose de ceux que Dieu nous donne par la grace du S. Esprit : car la parole de Dieu qui se conserve dans les Ecritures , est comme un feu qui embrase l'ame de celui qui l'entend. Dans une autre Homélie , (d) il dit que l'Écriture a une grande vertu & une force excellente , & beaucoup de richesses & d'abondance de sens en peu de paroles. D'où il conclut qu'il faut nous rendre attentifs , lorsque nous la lisons ou que nous l'entendons , & en bien rechercher le sens pour en retirer plus d'utilité : c'est pourquoi , ajoute-t-il , Notre Seigneur Jesus-Christ nous ordonne d'approfondir le sens des Ecritures , & de ne point nous contenter d'une lecture superficielle , afin de recevoir le vrai sens de la vérité : car la coutume des Écrivains sacrés est de nous donner en peu de mots une grande multitude de sentences : tout ce qu'ils enseignent dans l'Écriture , est une doctrine toute divine ; il n'y a rien d'humain : un seul terme de l'Écriture , suffit pour nous donner un grand fonds de doctrine & de connoissance. Le même saint Docteur , en expliquant ce texte de saint Paul , (e) *Toute Ecriture divinement inspirée est utile* , &c. ou , comme porte le Grec , & comme le lisoit dès-lors saint Chrysostome , *Toute Ecriture est divinement inspirée & utile* , &c. il demande de quelle Ecriture parle l'Apôtre , & il répond qu'il parle de celle dont il a dit que Timothée avoit été instruit dès sa jeunesse : d'où saint Chrysostome conclut que toute cette Ecriture est donc *divinement*

(a) *Epiph. hæres. 76.* == (b) *Epiph. in hæc. Semiar.* == (c) *Chryf. Hom. 2. in Matt.*
 == (d) *Hom. 37. in Genes.* == (e) *Hom. 9. in Epist. 2. ad Tim.*

inspirée, qu'elle est toute sainte, & qu'il n'en faut aucunement douter : & il ajoute que si l'on veut apprendre quelque chose, c'est de cette divine source qu'on pourra le faire.

VII.
Suite des témoignages de la Tradition.

Il faudroit transcrire un grand nombre de passages de saint Augustin, si l'on vouloit rapporter tout ce qu'il dit touchant l'inspiration des Livres saints. Le seul moyen, dit ce saint Docteur, (a) pour nous garantir de toute erreur, est de suivre la lumière du Médiateur. Il a parlé d'abord par les Prophètes, ensuite par lui-même, & enfin par les Apôtres, autant qu'il a cru qu'il étoit à propos ; & il a aussi composé une Ecriture à laquelle nous ajoutons foi, sur les choses que nous ne connoissons pas par nous-mêmes : car comme dans les choses dont nous n'avons pas été témoins, nous sommes obligés de nous en rapporter à ceux qui les ont vues, il en est de même des choses qui ne tombent point sous les sens. Cette expression est remarquable, où saint Augustin dit que Jésus-Christ a composé l'Ecriture qu'on appelle Canonique : *Ipsè condidit*. Dans un autre endroit, (b) ce saint Docteur enseigne qu'il n'importe, pour la vérité des choses qui ne se sont passées au temps de la manifestation du Verbe, que cela ait été écrit par ceux qui avoient vu notre Seigneur, & qui avoient conversé avec lui, ou par d'autres qui l'avoient appris d'eux ; parce que ç'a été un effet de la divine Providence, que le Saint-Esprit ait donné à quelques-uns de ceux qui suivoient les Apôtres, c'est-à-dire, à saint Marc & à saint Luc, l'autorité d'annoncer & d'écrire l'Évangile. C'est donc le S. Esprit, qui conduit & porte les Auteurs sacrés à écrire ; c'est le même Esprit qui donne l'autorité à ce qu'ils écrivent. Mais de tous les endroits où saint Augustin s'explique sur l'inspiration, il n'y en a point où l'on puisse mieux connoître son sentiment, que dans celui que nous allons rapporter & développer. Saint Augustin se propose (c) d'expliquer comment saint Matthieu a pu dire que l'on trouvoit dans Jérémie ce passage de l'Ecriture : *Ils ont pris trente piéces d'argent, qui est l'estimation de celui qui a été mis à prix, & que les enfants d'Israël ont apprécié, & on les a données pour acheter le champ d'un potier, comme le Seigneur l'a ordonné*. Comme ce passage se trouve dans Zacharie, & non pas dans Jérémie, S. Augustin, après avoir proposé quelques moyens de résoudre cette difficulté, vient enfin à celui qui est de dire, que dans le temps que saint Matthieu écrivoit, le nom de Jérémie s'étoit présenté à sa mémoire, qui étoit conduite & gouvernée par le Saint-Esprit, & que le Seigneur avoit voulu qu'il l'écrivît ainsi, & qu'il ne corrigeât point, quoiqu'averti dans la suite, la prétendue faute qu'on auroit pu lui faire remarquer. (d) Or en supposant que

(a) *Aug. de Civ. L. XIII. c. 3.* — (b) *Aug. de Conf. Evang. lib. 1. c. 1.* — (c) *Aug. de Conf. Evang. L. III. n. 29. & 30.* — (d) Quelques-uns croient que c'est une vraie faute, mais qu'elle ne vient que des Copistes. S. Augustin a lui-même remarqué qu'il y a des Exemplaires où le Prophète n'est pas nommé.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 29

ce soit Dieu qui lui ait ordonné d'écrire *Jérémie* plutôt que *Zacharie*, voici, dit saint Augustin, une raison très-juste & une cause très-utile, qu'on peut dire l'avoir déterminé à en agir de la sorte, c'est afin que l'on connût que tous les Prophetes étoient conduits de telle maniere par un seul Esprit, & étoient tellement d'accord par le mouvement de ce même Esprit, que leur union étoit plus grande, que si tous les Prophetes n'avoient tous eu que la même bouche d'un seul homme, pour exprimer leurs pensées & rendre leurs oracles; & qu'ainsi l'on devoit reconnoître sans difficulté que tout ce que le Saint-Esprit a dit par leur ministere, leur est commun, en sorte que ce que dit chacun d'eux appartient à tous les autres, & que ce que tous ont dit appartient également à chacun d'eux. On peut remarquer dans ce passage de saint Augustin trois expressions, qui font bien connoître son sentiment sur l'inspiration. Premièrement, il assure que la mémoire des Ecrivains sacrés est conduite par le Saint-Esprit; en sorte qu'ils ne peuvent pas même tomber dans un défaut de ce côté-là: *Recordationi suæ quæ Sancto Spiritu regebatur*. Il dit en second lieu, que tous les Prophetes ont parlé par le même Esprit: *Omnes sanctos Prophetas uno Spiritu locutos*. D'où il conclut qu'il faut recevoir indubitablement que tout ce que l'Esprit de Dieu a dit par eux, appartient également à tous & à chacun: *Et ided indubitanter accipi debere, quæcunque per eos Spiritus Sanctus dixit, & singula esse omnium, & omnia singulorum*. Après ce témoignage, il seroit inutile d'en citer d'autres de ce saint Docteur; il ne peut s'expliquer plus positivement & plus clairement qu'il le fait dans cet endroit, pour nous faire connoître son sentiment sur l'inspiration.

Ajoutons encore quelques témoignages des Anciens, pour rendre notre Tradition complete, du moins jusqu'au sixieme siecle; après quoi il seroit inutile d'ajouter & d'entasser des passages des Ecrivains Ecclésiastiques, parce que personne ne peut révoquer en doute le consentement parfait & unanime des Auteurs qui ont écrit depuis saint Grégoire le Grand. Un des plus savants Auteurs qui ait vécu après le milieu du cinquieme siecle, & qui avoit écrit avant le Concile de Chalcedoine tenu en 451, est le célèbre Théodoret. Les Commentaires qu'il a faits sur l'Écriture, sont généralement estimés; & on peut dire qu'après saint Jean Chrysostome, c'est celui des Peres Grecs, qui a le mieux expliqué la lettre de l'Écriture. Voici comme il s'exprime touchant l'inspiration, dans sa Préface sur les Psaumes: » Il faut savoir, dit-il, que le propre » de la prophétie n'est pas seulement de prédire l'avenir, mais aussi » de raconter les choses présentes & passées: ainsi le divin Moyse nous » a rapporté tout ce que le Dieu de l'univers avoit fait dès le commen- » cement, en ayant été instruit, non tant par les hommes, que par la » grace du S. Esprit..... Le divin David a parlé aussi dans ses Psaumes » des merveilles que Dieu avoit faites pour son peuple, & de celles

VIII.
Suite des té-
moignages de
la Tradition.

» qu'il feroit à l'avenir. Il y en a qui soutiennent que tous les Psaumes
 » ne sont pas de ce saint Roi ; mais qu'il y en a qui ont été composés par
 » d'autres : c'est sur quoi je ne veux rien assurer ; & dans le fond il im-
 » porte peu qu'ils soient tous de lui , ou que d'autres en aient composé
 » quelques-uns , puisqu'il est constant qu'ils ont tous été écrits par l'ins-
 » piration du Saint-Esprit : car nous savons que David a été Prophete ,
 » & que ceux dont il est parlé dans les Paralipomenes l'ont été aussi.
 » Or le propre des Prophetes , est que leur langue soit l'organe du
 » S. Esprit , selon qu'il est écrit dans les Psaumes : (a) *Ma langue est*
 » *comme la plume d'un Ecrivain qui fait écrire très-vîte.* » Il faut re-
 marquer dans ce passage de Théodoret , que la *prophétie* se prend pour
inspiration , & que le nom de *Prophetes* se prend généralement pour
 tous les *Auteurs inspirés* : il en avertit lui-même. Il est clair aussi que
 par *la grace du Saint-Esprit* , il entend ces lumieres , cette direction
 spéciale , en un mot les mouvements & les inspirations , par lesquels
 l'Esprit de Dieu a tellement fait agir , parler , & écrire les hommes
 inspirés , que non seulement ils ont été préservés de tout danger de
 tomber dans l'erreur , mais que leurs Ecrits ont eu le privilege d'être
 appelés , & d'être en effet très-véritablement *la parole de Dieu*.

Ce que Théodoret dit du Livre des Psaumes , savoir , qu'il importe
 peu de connoître qui est celui ou ceux qui les ont composés , nous
 doit faire souvenir , que saint Grégoire s'est servi de la même pensée
 par rapport au Livre de Job. Comme les sentiments sont assez parta-
 gés sur l'Auteur de cet Ouvrage tout divin , saint Grégoire dit (b) que
 quelques-uns l'ont attribué à Moÿse , ce qu'il n'approuve pas : il ajoute
 que d'autres croient qu'il a été composé par quelqu'un des Prophetes ,
 étant persuadés que nul autre n'auroit été capable d'employer des
 expressions si mystérieuses & si sublimes , si son ame n'avoit été
 élevée au dessus des choses de la terre par l'Esprit de prophétie.
 Ce saint Pape , après avoir ainsi exposé les differents sentiments , dé-
 cide la question d'une maniere qui suppose que tous les Auteurs sacrés
 ont été conduits , inspirés & dirigés par le Saint-Esprit de telle ma-
 niere , qu'on doit regarder leurs Ecrits comme l'Ouvrage de cet Es-
 prit divin. » Il est inutile , dit Saint Grégoire , de se mettre en peine
 » de rechercher qui a composé ce Livre , puisque les Fideles ne dou-
 » tent pas que le Saint-Esprit n'en soit l'Auteur. C'est donc véritable-
 » ment l'Esprit de Dieu qui l'a écrit , puisqu'il en a dicté les paroles pour
 » les faire écrire : c'est l'Esprit de Dieu qui l'a écrit , puisqu'il en a
 » inspiré les pensées à l'Auteur qui l'a composé ; & qu'il s'est servi de
 » ses paroles pour faire passer jusqu'à nous des actions de vertus que
 » nous puissions imiter. Nous passerions sans doute pour ridicules ,

(a) P^s. XLIV. 2. — (b) Greg. Pref. Moral. in Job.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 31

» continue saint Grégoire, si lisant des Lettres que nous aurions re-
 » çues de quelque grand personnage, nous négligions tout ensemble
 » & la personne de l'Auteur & le sens de ses paroles, pour nous amu-
 » ser à rechercher inutilement avec quelle sorte de plume il les au-
 » roit écrites. Ainsi lorsqu'après avoir su que le Saint-Esprit est l'Au-
 » teur de cet Ouvrage, si nous nous arrêtons à examiner trop cu-
 » rieusement qui est celui qui l'a écrit, que faisons-nous autre chose,
 » sinon de disputer de la plume, lorsque nous pouvons profiter utilement
 » des Lettres que nous lisons. « On ne peut rien dire de plus positif ni de
 plus clair touchant l'inspiration des Auteurs sacrés, qui ont écrit les Livres
 divins de l'Ecriture sainte. La comparaison dont se sert saint Grégoire,
 est pleine d'énergie & de lumière, & ne peut s'ajuster au sentiment
 de quelques Théologiens, qui ont voulu se contenter d'admettre une
 simple assistance ou protection qui empêchât les Auteurs sacrés de tom-
 ber dans aucune faute. Saint Grégoire va bien plus loin, & dit tout
 ce qu'il faut pour faire conclure, que ce qui est contenu dans l'Ecriture,
 est véritablement la parole de Dieu: *Sicuti est verè, verbum Dei* (a)

Après tant de preuves tirées de l'Ecriture & de la Tradition, on
 peut raisonnablement conclure, que tout Catholique doit croire que
 tous les Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament,
 ont été écrits par l'inspiration de l'Esprit divin; que c'est lui qui a
 tellement conduit les pensées & la plume de ceux qui ont composé
 ces divins Ouvrages, qu'ils ne sont tombés dans aucune erreur, ni
 pour ce qui regarde la doctrine de la foi & des bonnes mœurs, ni
 même pour aucun des faits d'histoire qui sont rapportés; ce qui met
 leurs Ecrits dans le plus haut & le plus parfait degré d'autorité.

Après avoir ainsi établi par des témoignages si certains & si positifs
 la vérité de l'inspiration, il faut présentement examiner les difficultés
 que l'on propose sur ce sujet. Nous commencerons par exposer le sen-
 timent de quelques-uns, qui du temps de saint Jérôme, (b) disoient
 que les Prophetes ou les Ecrivains sacrés n'avoient pas toujours eu l'Es-
 prit saint qui parlât en eux. Ils croyoient, par exemple, que saint Paul
 n'avoit pas été inspiré pour écrire à Timothée, qu'il le prioit de lui
 apporter le manteau qu'il avoit laissé à Troade chez Carpus, ni pour
 lui marquer qu'il n'y avoit que S. Luc qui fut pour lors avec lui. Quelle
 nécessité, disoient-ils, d'admettre dans saint Paul une inspiration pour
 mander à Timothée, qu'il avoit laissé Trophime malade à Milet? Ils ne
 croyoient pas que l'Épître de saint Paul à Philémon, eut été inspirée
 comme celle, par exemple, qui est adressée aux Ephésiens, dont le
 sujet paroît beaucoup plus élevé, puisque l'Apôtre y traite des grands
 Mysteres de l'Incarnation du Fils de Dieu, du choix des Elus, & de la
 sainteté de notre vocation.

IX.
 Réponse à
 quelques diffi-
 cultés que l'on
 propose tou-
 chant l'inspi-
 ration. Vaine
 distinction en-
 tre ce qui pa-
 roît plus ou
 moins digne
 de l'inspira-
 tion.

(a) 1. *Theff.* 11. 13. = (b) *Hier Ep. ad Ph. & Comment. in Matth. c. 1.*

Mais , selon la remarque de saint Augustin , (a) si l'on reconnoît dans un Livre de l'Écriture la moindre chose qui ait été écrite sans le secours & la direction du Saint-Esprit , par un sentiment tout humain , toute l'autorité des Livres saints se réduira à rien , & tombera en ruine ; on ne pourra plus distinguer ce qui vient de l'Esprit de Dieu d'avec ce qui vient de l'esprit de l'homme : ainsi il n'y aura aucun moyen assuré pour savoir si c'est l'Esprit de Dieu qui parle , ou si c'est l'esprit humain. On dit à la vérité , que lorsqu'il s'agit de quelque matière importante , c'est l'Esprit de Dieu qui parle ; & que lorsque la chose est de peu de conséquence , c'est l'esprit de l'homme. Mais qui pourra discerner avec certitude ce qui sera plus important , d'avec ce qui le sera moins ? Faudra-t-il abandonner ce discernement au caprice & au goût particulier de chacun ? Ce seroit ouvrir la porte au fanatisme.

X.
En vain prétend-on que S. Paul autorise à faire quelque distinction dans ses Epîtres.

On dit néanmoins que saint Paul autorise cette prétendue distinction entre les choses qu'il rapporte lui-même. Car dans sa première Epître aux Corinthiens , (b) après avoir dit que ceux qui sont mariés ne doivent point se séparer ; ou que si la femme vient à se séparer , elle doit demeurer sans se marier , ou se réconcilier avec son mari ; & qu'il en doit être de même du mari , parce que tel est l'ordre du Seigneur : *Ce n'est pas moi* , dit l'Apôtre , *mais le Seigneur même , qui leur fait ce commandement* : ensuite saint Paul ajoute : *Pour ce qui est des autres , ce n'est pas le Seigneur , mais c'est moi qui leur dis ceci* ; & l'Apôtre passe ici à quelques autres points sur lesquels il leur donne ses conseils. Sur quoi l'on avance que si saint Paul écrivoit par inspiration tout ce que nous trouvons dans ses Epîtres , il ne diroit pas en cet endroit : *C'est moi qui dis ceci , & non pas le Seigneur* : parce que si c'étoit par inspiration , qu'il eut reçu ce conseil pour le donner aux autres , il seroit vrai de dire que ce conseil vient du Seigneur. Car de même , ajoute-t-on , que tout ce qui étoit déclaré aux Prophetes par la révélation , étoit la parole de Dieu , & que les Prophetes ne pouvoient pas dire alors : *C'est moi qui dis ceci , & non pas le Seigneur* ; ainsi saint Paul recevant du Seigneur le conseil qu'il donne aux Corinthiens , ne devoit pas dire : *C'est moi qui dis ceci , & non pas le Seigneur*.

Pour bien comprendre le sens des paroles de saint Paul , il faut remarquer que ce saint Apôtre appelle *précepte* ou *commandement du Seigneur* , ce que Jesus-Christ a ordonné ou prescrit dans l'Évangile : & il reconnoît ensuite qu'outre ces préceptes , les Apôtres peuvent donner des conseils qui ne sont point dans l'Évangile , c'est-à-dire , dans les instructions que notre Seigneur donnoit à ceux qui avoient le bonheur de l'entendre : mais ces conseils donnés par saint Paul ou par les autres Apôtres , venoient aussi du Saint-Esprit , & étoient inspirés , sur-tout lorsqu'ils les donnoient dans des Lettres écrites par inspiration ; & c'est

(a) Aug. de Conf. Evang. l. I. cap. 12. — (b) 1. Cor. VII. 10.-12.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 33

ce que saint Paul marque assez , lorsqu'après avoir conseillé aux femmes de ne point se remarier , parce qu'en suivant ce conseil elles seront plus heureuses , il ajoute : (a) *Et je crois que j'ai aussi en moi l'Esprit de Dieu.* C'étoit par une inspiration particuliere , que l'Apôtre donnoit des conseils si sages ; & lorsqu'il les mettoit par écrit dans ses Lettres adressées aux Fideles , ils devenoient partie des Ecritures divines. Or toute Ecriture sacrée est *divinement inspirée* & utile pour enseigner & instruire.

On prétend que saint Basile a fait aussi dans l'Ecriture cette distinction entre ce qui vient de l'Esprit de Dieu & ce qui vient de l'esprit de l'homme. Voici comme ce saint Docteur s'exprime en écrivant contre Eunomius : (b) » Tout ce que l'Esprit saint dit dans l'Ecriture , est *la parole de Dieu* même ; & c'est pourquoi il est dit que » toute Ecriture est *divinement inspirée* & utile ; ce qui doit s'entendre » de celle que l'Esprit divin a dictée ; & c'est ce qui fait voir que l'Esprit saint n'est point une créature. Car toute créature raisonnable , » en parlant des choses de Dieu , s'exprime de même qu'a fait saint » Paul , lorsqu'il disoit ; *Quant aux Vierges , je n'ai point reçu de commandement du Seigneur ; mais voici le conseil que je leur donne , comme étant fidele Ministre du Seigneur par la miséricorde qu'il m'en a faite* ; & ensuite le même Apôtre parlant aux personnes mariées , » s'exprime ainsi : *C'est moi qui leur dis , & non pas le Seigneur.* Et le » Prophete ne s'écrie-t-il pas : *O Seigneur , je vous parlerai selon la justice ; pourquoi les impies réussissent-ils dans toutes leurs voies , c'est-à-dire , leurs entreprises ?* Dans un autre endroit le même Prophete dit » encore : *Hélas ! ma mere , pourquoi m'avez-vous mis au monde ?* Mais » d'autres fois ils parlent au nom du Seigneur en ces termes , par lesquels ils en avertissent : *Voici ce que dit le Seigneur.* Moïse dans un » endroit dit qu'il bégaye , & qu'il a de la difficulté de parler ; & lui-même dans d'autres occasions , se sert de cette expression : *Voici ce que dit le Seigneur : Renvoyez mon peuple , afin qu'il aille me sacrifier dans le désert.* Mais l'Esprit saint n'en agit pas de cette maniere ; » car il ne dit pas tantôt certaines choses , comme s'il parloit de lui-même , & d'autres fois , comme s'il parloit au nom de Dieu : cela » ne convient qu'à la créature ; au lieu que tout ce que dit l'Esprit divin , ce sont les paroles de Dieu même. » Tel est l'argument dont se sert S. Basile , pour prouver la divinité du S. Esprit ; & toute la force de ce raisonnement consiste , dit-on , en ce que toutes les fois que l'Esprit de Dieu parle dans l'Ecriture , on reconnoît avec certitude que c'est Dieu même qui parle ; au lieu que l'on reconnoît que ce n'est pas lui qui parle , lorsque les hommes ou les Auteurs des Livres disent des choses comme d'eux-mêmes , dans lesquelles par conséquent ils n'ont pas été inspirés.

xl.
Objctions
prises des témoignages de
S. Basile, d'Origene & de
S. Ambroise.

(a) 1. Cor. VII. 40. = (b) *Basil. adv. Eunom. l. V. c. 25.*
Tome I.

Origene paroît faire la même distinction entre les choses que Dieu dit lui-même dans l'Écriture, & les autres qui sont dites par les Auteurs ou les Prophetes. Ainsi selon Origene, (a) c'étoit plutôt Jonas que l'esprit de Dieu, qui avoit assuré que Ninive seroit renversée, c'étoit plutôt Moÿse que le Seigneur, qui avoit accordé le libelle de divorce; & c'est ce qu'il tâche de prouver par la maniere dont notre Seigneur s'est exprimé en répondant aux Pharisiens: *Moÿse*, dit Jesus-Christ, (b) *vous a permis, à cause de la dureté de votre cœur, de renvoyer vos femmes; mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement, c'est-à-dire, dans la première institution du mariage.* Après ces exemples, Origene se sert encore de celui de saint Paul, lequel parloit quelquefois comme de lui-même, & en d'autres occasions comme au nom & de la part de Dieu: d'où cet Auteur prétend conclure que dans l'Écriture, il y a des choses que l'on doit regarder comme la parole de Dieu, & d'autres que l'on ne peut regarder que comme la parole des hommes.

Saint Ambroise semble dire la même chose, (c) en expliquant ces paroles de l'Évangile: *Moÿse vous a permis, à cause de la dureté de votre cœur, de renvoyer vos femmes.* Cet endroit montre, dit saint Ambroise, que ce qui est écrit selon la fragilité humaine, n'est pas la parole de Dieu, mais la parole de l'homme.

XII.
Distinction
entre ce que
les Écrivains
sacrés disent
au nom de
Dieu, & ce
qu'ils rappor-
tent comme
dit en leur
propre nom.

Il est facile de résoudre cette difficulté, en distinguant avec les Peres que l'on vient de citer, certaines choses que l'on trouve dans l'Écriture, dont les unes sont dites au nom de Dieu, c'est-à-dire, au nom de son Esprit, qui parloit par les Prophetes; & les autres sont dites & racontées par les Prophetes ou les Écrivains sacrés comme dites en leur propre nom. Ainsi Moÿse raconte comme de lui-même toute l'histoire de la sortie d'Égypte; il raconte de même le passage de la mer rouge; il raconte encore beaucoup d'autres choses, comme lorsqu'il décrit ce qui arriva comme par accident, que le bouc qui avoit été offert pour le péché, fut entièrement brûlé sur l'Autel; (d) ce que lui-même ayant apperçu, il se mit en colere contre Eléazar & Ithamar fils d'Aaron, & leur fit des reproches de ce qu'ils n'avoient pas mangé la victime pour le péché dans le lieu saint, comme étant elle-même sainte, & leur ayant été donnée par le Seigneur, afin qu'ils portassent l'iniquité de toute la multitude, & qu'ils priaient pour elle en la présence du Seigneur. On avoit commis encore une autre faute, en ce qu'on n'avoit point porté du sang de cette victime dans le lieu saint. Moÿse leur en fit aussi le reproche. Voilà une chose qui lui arriva, & qu'il raconte lui-même. Dans ce qu'il fit, nous ne pouvons point dire qu'il ait été conduit par une direction spéciale du Saint-Esprit: il reprit Eléazar &

(a) Orig. Hom. 16. in Num. — (b) Matt. XIX. 8. — (c) Ambros. L. VIII. in Luc. c. 16. — (d) Leyit. X. 16. & seqq.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 35

Ithamar , & ce reproche retomboit sur Aaron ; mais celui-ci s'excusa , & Moÿse reçut cette excuse. Ce sont ces actions , & toute cette conduite , pour ainsi dire , que saint Basile considère , lorsqu'il dit que tout ce qui est rapporté dans l'Écriture , ne porte pas le caractère de la divinité , comme ce qui y est dit par le Saint-Esprit. Et à la vérité Moÿse qui rapporte tant de faits dans ses cinq Livres appelés le Pentateuque , ne dit pas toujours : C'est ainsi que parla le Seigneur : *Locutusque est Dominus* ; comme on le trouve si souvent répété dans le Livre du Lévitique : car il est vrai que Moÿse raconte souvent ce qu'il fit comme de lui-même ; de même que saint Paul expose ce qu'il conseilloit , comme distingué de ce qui étoit prescrit & ordonné par le Seigneur. Dans tout ce que dit l'Écriture , rien ne porte le caractère de la divinité , pour celui qui agit ou qui parle , que lorsque c'est le Saint-Esprit qui révèle ou qui manifeste les volontés de Dieu , ou qui se fait connoître par des opérations qui ne peuvent convenir qu'à la divinité : C'est pour lors que donnant des marques qu'il est Dieu , & qu'il anime & inspire les Prophetes , ce qui ne convient qu'à Dieu seul , les Peres , & particulièrement saint Basile , en concluent que cet Esprit est Dieu comme le Pere & comme le Fils. Mais cette distinction ne nuit point à l'inspiration qui est commune à toute l'Écriture sainte. Moÿse n'a pas été conduit par une direction spéciale du Saint-Esprit dans tout ce qu'il a fait : mais il l'a été pour écrire tout ce qu'il a inséré dans ses Livres , & même pour nous donner le récit de certaines fautes qu'il a faites : & il n'a pas écrit sans inspiration ce qu'il nous raconte d'une espece de défiance qu'il eut lorsqu'il frappa deux fois le rocher pour en tirer de l'eau. Il faut donc bien distinguer Moÿse & tout autre Écrivain sacré , lorsqu'ils agissent & qu'ils disent quelque chose comme d'eux-mêmes , d'avec ces mêmes Auteurs ou Écrivains , lorsqu'ils mettent par écrit ce qui leur est arrivé , & qu'ils l'insèrent dans le récit des autres événements que l'Esprit de Dieu les a déterminés à écrire. Sous la première considération , ils sont sujets à se tromper , & n'agissent pas toujours par les mouvements de l'Esprit de Dieu ; mais lorsqu'ils écrivent , nous devons les regarder comme des Auteurs divinement inspirés ; qui racontent ce qu'ils ont fait & ce qu'ils ont dit dans certaines occasions , étant toujours dirigés & conduits dans tout ce qu'ils écrivent , par l'inspiration du Saint-Esprit. Nous pouvons encore éclaircir cela par les exemples dont se servent les Peres dont nous avons rapporté les témoignages que l'on nous objecte.

Le Libelle de Divorce fut accordé par Moÿse , à cause de la dureté du cœur des Juifs , comme le dit notre Seigneur dans l'Évangile. (a) Si cela renfermoit une permission d'une chose illicite , comme plusieurs

XIII.
Remarques
sur le Libelle
de Divorce ,
& sur la menace de Jonas,

(a) *Matt. XIX. 8.*

l'ont cru, cette indulgence ne pourroit venir de Dieu, qui ne permet jamais de faire une chose mauvaise. C'étoit donc Moyse qui l'avoit permis, & non l'Esprit de Dieu; & c'est en ce sens, que saint Ambroise dit: » que ce qui est écrit selon la fragilité humaine, n'est pas la parole de Dieu, mais la parole de l'homme. » D'autres Interpretes, qui ne sont pas de l'avis de saint Ambroise, croient que cette permission venoit de Dieu même, qui pour rendre le divorce plus difficile, avoit ordonné que l'on donnât un libelle de divorce, afin de détourner par la difficulté ceux qui auroient envie de renvoyer leurs femmes. Quoi qu'il en soit, que cette permission vienne du Seigneur ou bien de Moyse, il est certain que le récit qui en est fait au Chap. XXIV. du Deutéronome, a été écrit par inspiration, & que Moyse, en rapportant comment la chose fut permise, a été conduit & dirigé par l'Esprit de Dieu.

Nous devons dire la même chose de la menace que Jonas fit aux habitants de Ninive. Dans la supposition, que Jonas n'avoit pas reçu ordre du Seigneur, d'annoncer au peuple de Ninive, que dans quarante jours cette ville seroit entièrement détruite & renversée, cette menace n'étoit point une prophétie, & ne doit point être regardée comme venant de la part du Seigneur. Ainsi on ne se trouvera point embarrassé pour concilier la vérité de la menace, avec le défaut de l'événement, parce que le Seigneur n'étoit point obligé d'exécuter ce que Jonas avoit dit de lui-même, & sans en avoir reçu l'ordre. Mais lorsque ce Prophete rapporte qu'il menaça la ville d'une ruine entière, nous sommes obligés de croire qu'il le fit effectivement, parce qu'il n'a écrit & rapporté cette circonstance que par l'inspiration qui lui fut donnée lorsqu'il rédigea par écrit sa prophétie avec l'histoire de son voyage. Voilà comme doivent raisonner ceux qui pensent que Jonas fit cette menace de lui-même, & sans que Dieu lui eut ordonné de la faire, & c'est ainsi qu'Origene l'a cru, comme il paroît par le passage que nous en avons rapporté. Mais il nous semble qu'il est beaucoup plus vraisemblable que cette menace venoit de Dieu même, & qu'elle n'étoit que conditionnelle, c'est-à-dire, que Ninive seroit renversée, si ses habitants ne faisoient pénitence: c'est le sentiment de presque tous les Peres Grecs & Latins, (a) si l'on excepte Origene.

XIV.
Remarque
sur deux en-
droits de la
seconde Epltre
de S. Paul aux
Corinthiens.

On prétend encore prouver par certaines expressions dont saint Paul s'est servi dans sa seconde Lettre aux Corinthiens, que tout ce que ce grand Apôtre a écrit n'étoit pas inspiré & dicté par le Saint-Esprit. Car, dit-on, comment l'Esprit divin pourroit-il être auteur de ces expressions: (b) *Encore que je vous aie attristés par ma Lettre, je n'en suis plus fâché néanmoins. à présent, quoique je l'aie été auparavant, en voyant*

(a) Vide Cor. à Lap. in hunc Jonæ locum. = (b) 2. Cor. VII. 8. 2.

qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps. Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que cette tristesse vous a portés à la pénitence. Si l'Apôtre avoit écrit sa premiere Lettre aux Corinthiens par une inspiration spéciale de l'Esprit saint, comment auroit-il pu se repentir de l'avoir écrite, ou du moins d'y avoir écrit des choses qui en attristant les Corinthiens, lui donnoient sujet d'être fâché de leur avoir écrit de la sorte ? Ne semble-t-il pas reconnoître qu'il avoit commis une faute en cela ? & pouvons-nous la faire retomber sur le Saint-Esprit même ? ce qui sembleroit devenir nécessaire, si l'on disoit que c'est lui qui a inspiré à l'Apôtre d'écrire ce que nous trouvons sur ce sujet dans sa premiere Lettre aux Corinthiens, dont il dit qu'il a été fâché de les avoir attristés.

Si ce que nous venons de rapporter, paroît difficile à concilier avec l'inspiration, que dirons-nous de ce que le même Apôtre dit de lui-même dans la suite de la seconde Epître aux Corinthiens, dans un endroit où voulant relever son ministere, & ce qu'il a fait pour la prédication de l'Evangile, il se trouve en quelque maniere obligé de se louer lui-même ? Il reconnoît que c'est une espece d'imprudenc. *Plut à Dieu*, dit-il (a) *que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence ! & je vous prie en effet de la supporter. Souffrez-moi comme un imprudent*, dit-il dans la suite, (b) *& permettez-moi de me glorifier un peu*. Il ne veut pas que l'on attribue ce dessein de se louer lui-même, à l'Esprit de Dieu : puisqu'il ajoute : (c) *Ce que je dis, je ne le dis pas selon Dieu ; mais je le dis comme par une espece d'imprudenc, pour trouver sujet de me glorifier*. Enfin il marque nettement dans la suite, que si quelqu'un des faux Apôtres a la confiance de se glorifier, il prend aussi cette confiance & cette hardiesse : *Et je le fais*, ajoute-t-il, (d) *en commettant une imprudence*. A quoi il ajoute encore, en parlant de ces faux Apôtres : (e) *Sont-ils Ministres de Jesus-Christ ? (je le dis comme avec imprudence,) je le suis plus qu'eux*. Comment dire que toutes ces choses dans lesquelles l'Apôtre paroît reconnoître qu'il ne s'est pas tenu dans les bornes de la sagesse, ont été dictées par l'inspiration de l'Esprit de Dieu ?

Pour répondre à la premiere difficulté tirée des paroles de saint Paul, où il semble dire qu'il s'est repenti d'avoir attristé les Corinthiens, en les reprenant avec un peu de force, de certains désordres qui s'étoient glissés parmi eux, il n'y a qu'à lever l'équivoque de cette expression, *etsi pœniteret*, ou *quamvis pœnitebat*, selon le Grec : cela ne veut pas dire que saint Paul auroit voulu ne les avoir pas repris,

(a) 2. Cor. XI. 1. = (b) *Ibid.* v. 16. = (c) *Ibid.* v. 17. = (d) *Ibid.* v. 21. = (e) *Ibid.* v. 23.

puisque la correction & la reprimande qu'il leur avoit faites, étoient devenues si utiles ; mais cela veut dire, qu'il s'en étoit attristé en prenant part à la tristesse qu'ils en avoient ressentie : semblable à un pere, qui voyant la tristesse dont son fils est accablé, lorsqu'il a été repris & corrigé, ressent lui-même en quelque maniere par contrecoup la tristesse de son fils ; mais il a de la joie de voir que ce fils étant touché, se trouve dans l'heureuse disposition de changer de conduite. Tels furent les sentimens de saint Paul à l'égard des Corinthiens ; & en cela il n'y a rien qui soit indigne de l'Esprit de Dieu, & qui n'ait pu être l'effet des inspirations & des mouvemens de piété qu'il produisit dans l'esprit & dans le cœur de saint Paul ; tout ce qu'il a écrit là dessus, lui a été dicté par le même Esprit.

Pour ce qui regarde le second endroit, où il semble reconnoître qu'il agit & qu'il parle par imprudence, il est aisé d'expliquer ses expressions. L'Apôtre veut faire entendre, que, quoique en général ce soit une espece de folie de se glorifier, il est néanmoins obligé de relever la dignité de son ministère & ses travaux Apostoliques ; ce qui est une chose utile pour l'édification des Fideles, lorsqu'on se voit obligé d'en venir là ; & ce qui seroit une espece de folie, si l'on n'étoit point contraint de le faire. C'est dans ce sens, qu'il dit encore : (a) *J'ai été imprudent, en me glorifiant de cette sorte ; mais c'est vous qui m'y avez contraint : car c'étoit à vous à parler davantage de moi, puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminents d'entre les Apôtres, quoique je ne sois rien.* Que veut donc faire entendre le saint Apôtre ? sinon que ce qui auroit été dans une autre occasion l'effet de l'orgueil & de l'imprudence, étoit devenu, dans les conjonctures où il se trouvoit, une chose absolument nécessaire pour l'édification des Corinthiens, & qui devoit les détacher des faux Apôtres qui auroient pu les séduire, afin d'avoir une parfaite confiance dans l'humilité & la sincérité avec lesquelles saint Paul leur annonçoit l'Évangile. C'est ce que saint Jean Chrysostome remarque avec beaucoup de raison, lorsqu'il dit (b) que l'Apôtre ayant répété si souvent que c'étoit une imprudence de se glorifier, il ne l'inculque ainsi avec tant de soin, que pour faire comprendre qu'un homme ne doit jamais parler de lui-même dans des termes de louange & d'éloge, que lorsqu'il y a une grande nécessité de le faire ; & c'est le cas où se trouvoit saint Paul, étant contraint de parler davantage de lui-même, & des travaux qu'il avoit eus à soutenir pour prêcher l'Évangile. Et il est à propos de remarquer que dans le même endroit, saint Paul dit, (c) que s'il vouloit se glorifier, il pourroit le faire sans être imprudent, parce qu'il diroit la vérité. De plus il déclara

(a) *Ibid.* XII, v. 11. — (b) *Chryf. Hom. 23^e in 2^o ad Corinth.* — (c) *2. Cor. XII. 6.*

roit que s'il falloit qu'il se glorifiât en quelque chose , ce seroit dans ses foiblesses & dans ses souffrances qu'il se glorifieroit plus volontiers , (a) afin de faire éclater davantage la puissance de Jesus-Christ. Il rapportoit tout à la gloire de Dieu ; & il reconnoissoit que ce n'étoit pas par lui-même , qu'il avoit fait tant de choses , mais que c'étoit par le secours de la grace de Dieu qui étoit avec lui : *Non ego autem , sed gratia Dei mecum.* (b) Or dans toutes ces choses écrites par saint Paul , il n'y a rien qui ne convienne avec l'inspiration de l'Esprit de Dieu ; & le saint Apôtre dit clairement que Jesus-Christ parloit en lui : *Voulez-vous éprouver*, dit-il , (c) *la puissance de Jesus-Christ qui parle en moi ?* Et il ne faisoit point difficulté de dire aux mêmes Corinthiens , qu'il croyoit avoir l'Esprit de Dieu en lui : (d) *Puto autem quod & ego Spiritum Dei habeam.*

On propose encore contre l'inspiration des Livres saints quelques difficultés tirées des contradictions que l'on croit remarquer entre certains passages de l'Ecriture. Telle est la variété que l'on observe entre saint Jean & saint Marc sur l'heure du crucifiement de Jesus-Christ. Or , dit-on , si c'étoit l'Esprit de Dieu qui eut inspiré les Auteurs sacrés , se trouveroient-ils en contradiction les uns avec les autres ? Si le même Esprit de vérité avoit conduit leurs langues & leurs plumes , on verroit régner entr'eux un accord parfait.

Cela est bien constant : aussi soutenons-nous qu'il n'y a aucune contradiction entre les Auteurs sacrés. Les prétendues contradictions ne viennent quelquefois que de quelques fautes de Copiste : telle est telle que l'on prétend remarquer ici entre les deux Evangélistes : les meilleurs exemplaires de S. Jean sont conformes en ce point à ceux de S. Marc. S'il se trouve d'autres variétés qui viennent , non de la main des Copistes , mais de celle des Auteurs mêmes , certainement on trouvera moyen de les concilier : ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cela : on peut , si on le juge à propos , consulter les Interpretes & les Commentateurs ; on y trouvera l'éclaircissement de ces endroits où on croit remarquer de la contradiction.

Les Protestants ont toujours reconnu l'inspiration des Livres saints ; mais Grotius s'écarte de leur sentiment commun. Ce Critique distingue dans l'Ecriture deux choses : 1°. Ce qui ne pouvoit être connu de l'Auteur du Livre , que par une lumière qu'il recevoit de Dieu ; 2°. Ce que l'Ecrivain savoit de lui-même pour l'avoir vu , ou l'avoir appris par des témoins dignes de foi. Pour ce qui regarde les premières , il reconnoît que les Auteurs des Livres saints avoient besoin d'une inspiration particulière : mais à l'égard des secondes , il prétend qu'ils n'ont eu besoin que d'une assistance & d'une direction particulière par lesquelles ils ont été garantis de toute erreur.

XV.
Remarques
sur les prétendues contradictions.

XVI.
Sentiment de
Grotius sur
l'inspiration.

[a] *Ibid.* v. 9. == (b) 1. Cor. xv. 10. == (c) 2. Cor. xiii. 3. == (d) 1. Corin. vii. 40.

Mais ni l'Écriture, ni les Peres, n'ont jamais fait cette distinction. S. Paul dit en général, (a) que toute Écriture est divinement inspirée. Saint Pierre assure que les Auteurs sacrés ont été conduits, portés, *acti*, *impulsi*, (b) par l'Esprit de Dieu, & qu'ils ont parlé, non selon les impressions d'une volonté humaine, mais par l'impression du Saint-Esprit. Les Peres ont dit en général que le Saint-Esprit étoit l'Auteur de l'Écriture, que c'étoit lui qui parloit dans ces Livres divins : ils n'ont fait aucune exception ; nous appartient-il d'en faire ?

XVII.
Sentiment de
Cornélius à
Lapide.

Cependant Cornélius à *Lapide*, ce savant Commentateur, qui a interprété presque toute l'Écriture sainte, veut faire cette distinction, & refuse aux Écrivains sacrés l'inspiration pour certaines choses qu'ils ont écrites. Remarquez, dit ce Commentateur, que le Saint-Esprit n'a pas dicté de la même manière tout ce qui est dans l'Écriture sainte. Car il a révélé & dicté mot à mot la Loi & les Prophéties à Moïse & aux Prophetes : mais pour les histoires & les exhortations morales que les Écrivains Agiographes savoient d'ailleurs, il n'étoit pas nécessaire qu'elles leur fussent inspirées par le Saint-Esprit, puisqu'ils en avoient la connoissance par eux-mêmes. C'est ainsi que saint Jean dit (c) qu'il écrit ce qu'il a vu ; & saint Luc assure qu'il met par écrit ce qu'il a entendu & appris, (d) en remontant jusqu'à l'origine. On apporte encore pour exemple les Auteurs qui n'ont fait que des Abrégés en composant leurs Livres qui sont au rang des Écritures Canoniques. Le second Livre des Maccabées n'est qu'un Abrégé de cinq Livres que Jason le Cyrénéen avoit écrits touchant les Guerres & les Persécutions que les Juifs avoient eues à soutenir. Etoit-il nécessaire, dit-on, que l'Auteur de cet Epitome fût inspiré pour nous raconter en raccourci ce qui étoit narré plus amplement dans l'Ouvrage de ce Jason qui avoit écrit l'Histoire entière de ces revolutions ?

A cela nous disons qu'il paroît que l'on confond ici deux choses qui doivent être distinguées avec soin : car autre chose est la *révélation*, & autre chose l'*inspiration*. Par le mot de *révélation* nous entendons une connoissance que Dieu communique & qui découvre les choses qui étoient inconnues auparavant. Lorsque Dieu fit connoître à Noé que la terre seroit inondée par un déluge universel, ce fut par une révélation, qu'il lui découvrit cet événement, qui ne devoit arriver que plusieurs années après, & qui ne pouvoit être connu que par la manifestation que Dieu en fit. Nous devons dire la même chose de tout ce que Dieu fit connoître aux Prophetes touchant la venue du Messie. Ce fut par révélation, que Jacob connut & prédit ce qui devoit arriver à ses enfants & à leur postérité ; & ce fut par ce même esprit, qu'il connut que le Messie sortiroit de Juda ; qu'il seroit véritablement l'Envoyé

(a) 2. Tim. III. 16. — (b) 1. Petr. I. 21. — (c) Joan. XIX. 35. — (d) Luc. I. 3.
du

SUR LA DIVINITÉ DES *STES.* ECRITURES. 41

du Seigneur & l'attente des nations. (a) C'est de cet esprit de révélation, qu'il est dit par rapport à Isaïe : (b) *Il vit la fin des temps par un grand don de l'Esprit de Dieu ; & il consola ceux de Sion qui devoient être un jour dans l'affliction : il prédit ce qui devoit arriver jusqu'à la fin des temps , & il découvrit les choses secrètes avant qu'elles arrivassent.* L'inspiration n'est pas toujours accompagnée de révélation, parce qu'un homme inspiré peut dire les choses qu'il connoît par des voies assurées, sans qu'il soit besoin que Dieu lui en donne la connoissance par la révélation. Ainsi S. Jean raconte dans son Evangile les choses dont il a été témoin. S. Luc s'étoit informé avec exactitude, & étoit très-bien instruit de toutes les choses par ordre, & selon la suite dans laquelle il nous en a donné le récit. Mais de ce que les Auteurs sacrés n'ont pas eu besoin de révélation, pour écrire les choses dont ils avoient d'ailleurs connoissance, il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient point été inspirés dans toutes les choses qu'ils ont écrites. S. Paul n'avoit pas besoin de révélation pour dire qu'il avoit laissé Trophime malade à Milet ; mais il étoit conduit par l'Esprit de Dieu, pour dire à Timothée une chose qu'il ne savoit point, & qui pouvoit exciter sa compassion, tant à l'égard de ce cher disciple de l'Apôtre, qu'à l'égard de saint Paul même, qui étoit demeuré seul dans la prison, tous les autres, à l'exception de saint Luc, étant pour lors absents.

Mais, dira-t-on, pourquoi demander une inspiration dans celui qui écrit des choses de peu d'importance, & dans lesquelles il ne pouvoit se tromper ? D'ailleurs quand l'Ecrivain se seroit trompé dans une chose si peu intéressante, la Religion & la piété n'en souffriroient aucune atteinte. Si l'on veut néanmoins reconnoître un secours du Saint-Esprit, il n'est pas nécessaire de recourir à l'inspiration, puisque l'assistance ou la simple direction du Saint-Esprit est suffisante pour garantir l'Ecrivain sacré de toute erreur.

A cela nous repliquons que nous ne devons point juger des choses rapportées dans l'Ecriture par nos foibles lumieres ; nous y serions trompés. Du temps de saint Jean Chrysostome & de saint Jérôme, plusieurs prétendoient que le sujet de la Lettre à Philémon n'étoit pas digne de l'attention du grand Apôtre ; & ils croyoient qu'un esclave converti n'étoit pas un objet de si grande importance pour engager saint Paul à écrire une Lettre exprès, afin de réconcilier cet esclave avec son ancien maître. Mais ces deux saints Docteurs regardant les choses avec une lumiere supérieure, trouvent dans cette conduite de saint Paul une sagesse & une charité admirables ; tant il est vrai que ce ne sont pas nos vues & nos sentiments, qui doivent décider de l'importance ou de l'utilité des choses qui sont rapportées dans les saintes Ecritures ;

(a) *Gen. XLIX. 10.* — (b) *Eccli. XLVIII. 27. 28.*
Tome I.

& ce seroit un grand inconvénient, si dans celles mêmes qui nous paroissent de peu de conséquence, on pouvoit trouver le moindre défaut de mémoire ou d'inadvertance dans les Ecrivains sacrés : si une partie de ces divins Livres n'est pas la parole de Dieu, il est à craindre qu'on ne dise la même chose de tout le reste.

Il est vrai que par le moyen d'une assistance ou d'une direction du Saint-Esprit, on met les Auteurs sacrés à l'abri de tout danger d'erreur ; l'Esprit saint en les conduisant par ce secours, ne les laisse pas tomber dans la plus légère faute. Mais cela ne suffit pas pour soutenir la dignité & l'excellence de l'Écriture sainte ; il faut pour cela que nous reconnoissions le secours que nous appellons *inspiration*, & qui fait que tout ce qui est dans l'Écriture est *la parole de Dieu*. Il est nécessaire que nous nous conformions au sentiment & aux expressions des saints Docteurs de l'Église, qui nous disent que *l'Esprit saint a parlé par la bouche des Prophetes* ; que ceux-ci ont été *comme les instruments dont Dieu s'est servi pour nous parler*, & pour nous manifester ses volontés. Il faut que nous disions avec eux, que *les Ecritures saintes sont les oracles du Saint-Esprit*, dont l'opération a été dans chacun d'eux, comme un archet tout divin descendu du ciel, qui les a fait agir & parler ; en sorte qu'ils ont été *l'organe dont il s'est servi* pour nous donner la connoissance des choses célestes & divines. Or tout cela ne peut être vrai qu'en admettant *l'inspiration* : car si l'assistance du Saint-Esprit suffisoit pour cela, on pourroit dire que les Conciles où l'Esprit de Dieu assiste par un secours particulier, feroient des décisions que l'on pourroit appeller *la parole de Dieu*. C'est la grande raison que les Docteurs de Louvain ont toujours employée contre ceux qui vouloient combattre ou du moins affoiblir la nécessité de l'inspiration.

On demandera peut-être qu'est-ce que l'inspiration renferme de plus que l'assistance ? A cela nous disons qu'il faut bien qu'il y ait quelque chose de plus, puisque l'assistance ne fait pas qu'une chose écrite ou dictée avec ce secours seulement *soit la parole de Dieu*. D'ailleurs l'assistance garantit les Auteurs de toute erreur considérable, c'est-à-dire, en ce qui regarde la Foi & les mœurs ; mais elle n'en préserve pas dans les choses de moindre conséquence ; comme lorsqu'il s'agit de faits, ou de matieres de critique ; par exemple, de savoir si tel ouvrage est de saint Augustin ou d'un autre Pere : mais dans l'Écriture, il ne peut y avoir la moindre faute ; l'Esprit est tellement éclairé, & la mémoire si bien conduite, que l'Ecrivain sacré ne peut tomber dans aucun défaut par oubli ou par inadvertance. On voit donc que l'inspiration a beaucoup plus de force & d'efficace que la simple assistance ; & cela vient de ce que la simple assistance ou direction suppose que celui qui reçoit ce secours, est déjà déterminé par lui-même avec une intention juste & droite, mais indépendamment d'un secours extraordinaire ; & s'étant ainsi porté à rechercher quelque vérité, il est après cela con-

duit & dirigé dans cette recherche par l'assistance & la direction de l'Esprit de Dieu, qui ne permet pas qu'il tombe dans l'erreur, ni qu'il s'écarte de la vérité qu'il cherche. Voilà ce qui arrive dans les assemblées des Conciles, dont la décision est d'une autorité infaillible. Mais l'inspiration renferme quelque chose de plus; car elle suppose que l'Auteur sacré qui la reçoit, soit poussé & déterminé à écrire; & qu'après avoir reçu cette détermination par un mouvement du Saint-Esprit, il soit tellement conduit & dirigé, que non seulement il soit garanti de toute erreur, mais qu'encore ce qu'il met par écrit, soit *la parole de Dieu*, parce que c'est lui-même, c'est son Esprit, qui dicte aux Écrivains sacrés ce qu'ils écrivent. Comment Cornélius à *Lapide* a-t-il pu excepter de l'inspiration, les exhortations morales que l'on trouve dans les saintes écritures? ne sont-elles pas du nombre de ces choses qui sont utiles pour instruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la piété? & l'Apôtre ne nous dit-il pas que tout cela est inspiré?

Quelques-uns ont voulu faire entendre que le célèbre Melchior Canus, très-habile Théologien, avoit enseigné avant Cornélius à *Lapide* la suffisance d'une simple direction ou assistance du Saint-Esprit, du moins pour certaines parties de l'Écriture sainte. Mais ceux qui ont voulu attribuer un tel sentiment à ce savant Théologien, ont confondu mal-à-propos la révélation avec l'inspiration. Il est vrai que Melchior Canus prétend avec raison, que la révélation n'est pas nécessaire aux Écrivains sacrés pour écrire les choses dont ils ont d'ailleurs une connoissance assurée; mais il faut toujours reconnoître qu'ils ont été inspirés, afin que nous puissions dire que ce qu'ils ont écrit, est *la parole de Dieu*. Au reste pour bien connoître le sentiment de Melchior Canus, il n'y a qu'à lire ce qu'il dit au Chap. XVII. du second Livre des Lieux Théologiques, où après avoir réfuté ceux qui prétendoient que dans quelques choses de peu de conséquence, les Écrivains sacrés avoient pu tomber dans quelque erreur légère, il conclut ainsi: » Si la » Loi de Moïse, qui est un ministère de mort, a été écrite avec tant » d'exactitude qu'on ne peut en omettre un seul iota ou un seul point; » à combien plus forte raison dirons-nous cela de l'Évangile qui est » un ministère d'esprit & de vie? Il faut donc avouer qu'il a été écrit » avec tant de soin, & par un tel souffle de l'assistance divine, que » non seulement il n'y a aucune parole, mais pas même un seul petit » trait de lettre, qui n'ait été fourni & suggéré par l'Esprit divin. « *Cum lex Moysis, quod est ministerium mortis, tam exactâ diligentia scripta sit, ut iota unum, aut unus apex, ex eâ præteriri non possit, multò certè magis Evangelium Christi, quod est ministerium spiritûs & vitæ, scriptum erit tantâ curâ, & Dei assistentis afflatu, ut non modò verbum, sed ne apex quidem ullus sit, qui non sit à Spiritu divino suppeditatus.* Et à la fin de ce Chapitre, voici comme il conclut: » Avouons que toutes les » choses qui sont dans l'Écriture, petites ou grandes, ont été mises en

XVIII.
Sentiment de
Melchior CA-
nus & de Com-
teson.

» écrit par les Auteurs sacrés sous la dictée du Saint-Esprit : *Didante*
 » *Spiritu Sancto*. Telle est la doctrine que nous avons reçue de nos Pe-
 » res, & qui est en quelque maniere gravée dans l'esprit & dans le cœur
 » des Fideles : c'est à quoi nous devons nous attacher ; parce que l'Eglise
 » nous l'enseigne ainsi : « *Hæc & nos, Ecclesiâ præsertim magistrâ &*
duce, retinere debemus.

Si l'on examine bien le sentiment de Contenson Théologien Tho-
 miste, on verra qu'il n'est pas différent de celui de Melchior Canus,
 qui étoit du même Ordre de S. Dominique. Il est vrai que Contenson
 ne croit pas la révélation nécessaire pour chaque partie de l'Écriture
 sainte : & en effet elle paroît inutile pour les choses qui étoient suffi-
 samment connues aux Auteurs sacrés ; mais cela n'empêche pas que
 l'on ne reconnoisse en eux l'inspiration pour ces choses mêmes dont
 ils avoient une connoissance assurée.

XIX.
 Sentiment de
 M. Simon.

M. Simon, dans son *Histoire Critique du Nouveau Testament* (a)
 s'est déclaré contre les Docteurs de Louvain, & a prétendu réfuter
 leur Censure. Il paroît néanmoins qu'il ne vouloit pas entreprendre de
 justifier entièrement les Propositions censurées : car il reconnoît que
 le Saint-Esprit est Auteur de toute l'Écriture sainte, soit par inspira-
 tion, soit par un instinct particulier, qu'il auroit bien dû expliquer
 un peu plus. Quoi qu'il en soit, il soutient que l'Esprit de Dieu a
 tellement assisté les Auteurs sacrés, non seulement dans les pensées,
 mais encore dans les mots dont ils se sont servis, qu'ils ont été garan-
 tis de toute erreur, qui auroit même pu venir de l'oubli ou du défaut
 d'attention. Il y a peu de différence entre le sentiment de Cornélius à
Lapide & celui de M. Simon ; c'est encore celui de Grotius, selon ce
 que nous en avons dit ci-dessus.

Nous ne parlons point du Système monstrueux de Spinoza, qui pré-
 tend que les Auteurs des Livres saints n'ont point été inspirés, & qu'ils
 n'ont même reçu aucune assistance particulière. Il ne convient pas de
 vouloir disputer ou traiter avec un homme qui ruine tous les fondemens
 de la Religion, & qui n'entreprend pas moins que de donner à chaque
 instant le démenti à tout ce que nous trouvons dans l'Écriture.

XX.
 Sentiment de
 l'Auteur con-
 nu sous le
 nom de Théo-
 logien de Hol-
 lande.

Mais on doit être surpris de voir qu'un Auteur qui veut passer pour
 Chrétien, ait avancé un Système qui ne s'éloigne presque en rien de
 celui de Spinoza : c'est ce qu'on peut voir dans une Lettre qui a paru
 sous le nom des Théologiens de Hollande. (b) L'Auteur Anonyme
 (Jean le Clerc,) dont le sentiment est exprimé dans cette Lettre,
 prétend que l'on ne doit reconnoître dans les Écrivains sacrés aucun
 secours surnaturel ou assistance particulière, à moins que ce ne soit dans

(a) Simon, Hist. Crit. du N. Test. chap. xxiii. & xxiv. (b) Lettre XI. du Recueil
 des Sentimens de quelques Théologiens, p. 232.

des cas fort rares & fort singuliers : il dit que les Historiens sacrés n'ont eu besoin que de leur mémoire , en employant d'ailleurs tout le soin & l'exactitude que l'on demande dans ceux qui se mêlent d'écrire l'Histoire. A l'égard des Prophetes , il reconnoît qu'il y a eu du surnaturel dans les visions qu'ils ont eues , & que le Seigneur leur a apparu pour leur découvrir certaines vérités cachées ou quelques grands mysteres : mais il ne voit rien que de naturel dans la maniere dont les Prophetes ont décrit leurs visions ; ils n'ont eu besoin que de leur mémoire pour se souvenir de ce qui leur avoit été montré pendant qu'ils veilloient , ou dans le sommeil ; & il étoit inutile , selon lui , que la mémoire fût aidée d'aucun secours surnaturel : on retient aisément ce qui a fait une forte impression sur l'imagination , & qui a été gravé profondément dans la mémoire : les visions que Dieu accordoit aux Prophetes , produisoient naturellement ces effets. On va encore plus loin ; & on dit que souvent ce que les Prophetes disoient naturellement & sans inspiration , étoit une véritable prophétie dans un autre sens auquel le Prophete ne faisoit aucune attention : on allegue sur cela ce qui se remarque dans la personne du Grand-Prêtre Caïphe , qui prophétisa contre son intention , & sans pénétrer le sens de ce qu'il disoit , lorsqu'il proféra cette parole touchant Jesus-Christ : *Il est expédient qu'un homme meure pour tout le peuple.*

Tout ce que cet Auteur , à qui on donne trop gratuitement le nom de Théologien , avance dans ce que nous venons de rapporter contre l'inspiration , va directement contre ce que nous avons cité des saints Peres & de l'écriture , pour faire voir combien il est constant que les Auteurs sacrés ont été inspirés , & pour donner une idée de la maniere dont s'est faite l'inspiration. Nous écoutons avec soumission tout ce qui se trouve dans des sources si pures ; & nous nous défions de ce qui vient de la part de ceux qui préfèrent leurs pensées à ce que nous avons de plus sacré & de plus respectable. Ce seroit mal-à-propos qu'on se serviroit de l'exemple de Caïphe pour autoriser de semblables rêveries , puisque le saint Evangéliste remarque qu'il ne parla point en cela comme de lui : (a) *Hoc à semetipso non dixit.* Ce fut donc le Saint-Esprit , qui en considération de la dignité de Pontife dont il étoit revêtu , parla par sa bouche , selon saint Augustin : (b) & quoique le Grand-Prêtre ne comprît rien dans le sens qui étoit le principal selon l'intention du Saint-Esprit , il ne laissa pas d'être comme l'instrument dont Dieu se servit pour annoncer une grande vérité , savoir , que Jesus-Christ souffriroit la mort non seulement pour les Juifs , mais même pour le salut de tout le monde. Ce n'étoit pas la première fois , que Dieu se servoit de l'organe d'un méchant homme pour manifester une grande :

(a) Joan. 8. 51. — (b) Aug. *Trakt. 49. in Joan. n. 27.* . . .

vérité. Il avoit voulu que l'avènement de son Fils unique fût prédit par Balaam (a) qui étoit un scélérat, selon le portrait qui nous en est fait par l'Apôtre saint Pierre (b) & par l'Apôtre saint Jude. (c) La prophétie est du nombre de ces graces que l'on appelle *gratuitement données*, sans aucune connexité nécessaire avec la sainteté de ceux à qui Dieu juge à propos de les accorder.

Il ne nous reste plus qu'à dire en peu de mots ce que l'on doit penser d'une question que l'on propose encore sur l'inspiration. Il s'agit de savoir si non seulement les pensées ont été inspirées aux Auteurs sacrés, comme nous l'avons fait voir; mais si l'on doit encore dire la même chose des termes & des expressions dont ils se sont servis.

xxi.
L'inspiration s'étend-elle jusqu'aux expressions? C'est le sentiment commun des Peres.

A bien examiner les témoignages des Peres que nous avons rapportés plus haut, il ne seroit pas difficile d'en conclure, que selon leur sentiment, les termes & les expressions dont les Auteurs sacrés se sont servis, leur ont été inspirés par l'Esprit de Dieu, qui les conduisoit. Il n'y a qu'à se rappeler quelques-unes des expressions & des comparaisons usitées & employées par les saints Peres pour nous donner une idée de l'inspiration. Qu'on se souvienne qu'ils disent presque tous, que c'est l'Esprit saint qui a dicté aux Auteurs sacrés ce qu'ils ont écrit; que c'est lui qui a parlé par leur bouche, & qu'ils n'étoient que comme des instruments dont il se servoit pour nous faire connoître les grandes vérités qu'il avoit la bonté de révéler aux hommes. C'est pourquoi nous avons vu que saint Justin dit que l'Esprit divin étoit comme un archet descendu du ciel, pour faire retentir sur la terre les divins oracles. Athénagore nous apprend que les Prophetes sont comme les instruments dont l'Esprit saint se sert pour parler aux hommes. N'oublions point enfin la juste comparaison dont saint Grégoire se sert, lorsqu'il dit que nous ne devons point nous mettre en peine de quelle plume s'est servi celui qui nous écrit, quand nous savons que la Lettre qui nous est adressée vient d'une personne d'un rang éminent, & pour laquelle nous devons avoir beaucoup de respect: & qu'ainsi lorsque nous savons qu'un Livre, tel que celui de Job, a été écrit par l'inspiration de l'Esprit divin, nous ne devons plus nous embarrasser de savoir qui est celui qui en a tracé les caracteres; comme nous ne nous mettons point en peine de savoir de quelle plume s'est servi la personne d'une dignité élevée qui nous a adressé une Lettre. Ces comparaisons & les expressions pleines de force dont les Peres se sont servis, nous portent à croire que, selon eux, non seulement le sens de l'Écriture a été inspiré aux Prophetes, mais encore les termes & les expressions; & cela peut être confirmé par l'application que font quelques-uns des Peres de ce passage

(a) Num. xxiv. 27. — (b) 2. Petr. 31. 15. — (c) Ep. Jud. 11.

des Psaumes aux Ecrivains sacrés : *Ma langue*, dit le Prophete Roi, (a) *est comme la plume d'un Ecrivain qui écrit très-vîte.* Voilà la comparaison de saint Grégoire justifiée par l'écriture même. Nous voyons dans le Prophete Jérémie un exemple, par lequel nous pouvons reconnoître cette habileté de la plume qui écrit avec tant de vitesse. Les principaux du peuple Juif envoyèrent vers Baruch, Judi, fils de Nathanas, pour le prier de leur apporter le volume dont il avoit lu quelque chose au peuple. Quand Baruch, Secrétaire de Jérémie, fut arrivé, ils lui demanderent comment il avoit écrit tous les discours prononcés par Jérémie. *Il parloit*, leur dit Baruch, (b) *& les paroles couloient de sa bouche, comme s'il les avoit lues, & j'écrivois avec de l'encre sur ce volume ce qu'il me dictoit.* D'où venoit ce flux de paroles & cette grande facilité de parler, sinon de l'Esprit de Dieu, qui inspiroit à ce Prophete non seulement les pensées, mais aussi les termes & les expressions ?

C'est le sentiment qui paroît avoir prévalu jusqu'au neuvieme siècle, où nous trouvons un Auteur de réputation qui a soutenu le contraire dans une espece de Traité fait exprès. Cet Ecrivain est Agobard, Archevêque de Lyon, lequel a examiné la question touchant l'inspiration des Livres sacrés dans une Lettre écrite à un nommé Frédégise, où il prétend que l'Esprit saint n'a point inspiré aux Prophetes & aux Apôtres les termes & les expressions dont ils se sont servis : & voici sur quoi il appuie son sentiment. Il se sert d'abord de l'exemple de Moyse qui reconnoît en s'adressant à Dieu même, qu'il avoit une grande difficulté de parler. Pour sentir tout le foible de cette raison, il n'y a qu'à lire cet endroit même de l'Exode où Moyse s'excuse d'accepter l'emploi dont le Seigneur vouloit le charger. Après avoir représenté les difficultés qu'il croyoit ne pouvoir surmonter, il dit que depuis qu'il a eu le bonheur de parler avec son Seigneur & son Dieu, il a ressenti une espece d'empêchement dans la langue, qui faisoit qu'il parloit plus difficilement. Quel rapport cela a-t-il avec l'inspiration pour les Ecrits ? Un Auteur qui a un embarras pour parler, ne peut-il pas avoir une grande facilité pour écrire ? Ne peut-il pas recevoir de Dieu même tout ce qui peut lui donner cette facilité ? & d'ailleurs un homme qui bégaye, ne peut-il pas prononcer, quoiqu'avec un peu plus de peine, les expressions qui lui sont inspirées ? Mais voyons la suite du récit de Moyse, & la réponse que le Seigneur lui fit sur la difficulté qu'il lui avoit proposée : *Qui est-ce qui a formé la bouche de l'homme ?* dit le Seigneur ; (c) *& qui est-ce qui a créé le muet & le sourd, celui qui voit & celui qui est aveugle ? N'est-ce pas moi ? Allez donc : je serai dans votre bouche ; & je vous apprendrai ce que vous aurez à dire.* Remarquez que le Seigneur ne se contente pas de dire qu'il conduira l'esprit & les pensées de Moyse,

XXII.
Réponses aux
Objections de
ceux qui con-
testent ce sen-
timent.

(a) *Pf. XLIV. 2.* — (b) *Jerem. XXXVI. 18.* — (c) *Exod. IV. 11. 12.*

afin qu'il soit assez instruit pour paroître devant le Roi d'Egypte ; mais il l'assure qu'il fera dans sa bouche , pour lui donner les paroles dont il doit se servir : *Ego ero in ore tuo , doceboque te quid loquaris.*

Agobard emploie en second lieu l'autorité de saint Jérôme , qui assure qu'il y a une grande différence du style dans les Ecrits des Prophetes ; différence que l'on remarque aussi dans les Ecrits des Apôtres & des Evangélistes. Les uns écrivent avec plus de grandeur & de noblesse ; les autres avec moins d'éloquence : c'est ce que saint Jérôme remarque en comparant le Prophete Isaïe avec le Prophete Amos. Le premier étoit d'une naissance distinguée ; il étoit de race royale ; & son style étoit très-poli & très-élevé. L'autre étoit un Berger occupé à garder ses troupeaux à la campagne , où il falloit qu'il combattit souvent contre les lions pour défendre ses brebis : c'est pourquoi , dit saint Jérôme , il compare la colere de Dieu à celle des lions , parce qu'il ne concevoit rien de plus terrible sur la terre , que le rugissement de ces animaux. De cela Agobard conclut que l'on ne peut attribuer cette différence au Saint-Esprit ; qu'il faut donc la faire retomber sur l'homme qui étant conduit & inspiré pour les pensées , est pour ainsi dire , laissé à lui-même , pour ce qui regarde les expressions. Et selon Agobard , c'est ce qui fait que , selon la remarque de saint Jérôme , (a) quoique ce soit le même Esprit qui ait parlé par la bouche de tous les Prophetes : *Idem per omnes Prophetas Spiritus Sanctus loquebatur* ; cependant on reconnoissoit qu'Amos avoit un style dur , quoiqu'il eût la science de l'esprit de Dieu : *Esti imperitus sermone , sed non scientia* : c'est ce que saint Paul dit de lui-même en écrivant aux Corinthiens , (b) lorsqu'il avoue qu'il étoit grossier & peu instruit pour la parole , ajoutant qu'il n'en étoit pas de même pour la science.

Voilà peut-être ce que l'on peut dire de plus plausible en faveur du sentiment de ceux qui prétendent que l'inspiration ne s'étend point jusques aux termes & aux expressions de l'Ecriture sainte , & qu'on doit la restreindre au sens & aux pensées : mais à bien examiner cet argument , il ne paroît pas aussi convaincant qu'on le croit ordinairement. Reprenons.

Il y a une grande différence , dit-on , entre l'éloquence d'un Auteur sacré & le style rude & peu poli d'un autre : par exemple , entre la grandeur & la noblesse , avec laquelle Isaïe s'exprime , & la simplicité , ou , si l'on veut , une espece de grossièreté , que l'on croit remarquer dans la maniere dont s'exprime le Prophete Amos. A cela je réponds , en demandant si l'on fait consister l'éloquence & la beauté du style dans le choix des termes ; & je dirai pour lors que nous ne sommes point en état d'en juger par rapport à l'Hébreu , tous les termes

(a) Hier. in Amos. — (b) 2 Cor. XI. 6.

que nous y trouvons étant également bons, & assez expressifs pour marquer ce qu'ils signifient. Nous ne sommes pas en état de juger si un terme est meilleur que l'autre, sinon dans les occasions où en remontant à la racine, nous voyons qu'un nom est plus propre à exprimer la nature ou les qualités de la chose qui est exprimée. Par exemple, le mot *יהוה* est plus propre à exprimer la nature de Dieu, qu'aucun autre de ceux qui lui sont donnés dans l'Écriture; parce qu'il marque son essence, en ce qu'il signifie l'Être par plénitude & par excellence, *Celui qui est*; au lieu que les autres noms de Dieu dans l'Hébreu signifient seulement quelques-uns de ses attributs ou perfections, & le marquent par conséquent par une propriété: tels sont les noms *El*, qui signifie le Dieu Fort; *Saddai*, qui signifie le Tout-puissant; *Elohim*, qui signifie le Dieu de bonté, le Dieu protecteur, le Dieu défenseur: delà vient que le Psalmiste emploie si souvent ce mot pour invoquer le Seigneur en le considérant comme son Dieu, *Deus meus*; delà vient que le même mot est aussi employé lorsqu'il est dit que le Seigneur est le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob; & aussi lorsque dans le Psaume, le Seigneur dit aux Juges de la terre: (a) *Ego dixi: Dii estis*. A quoi il faut joindre *Adonai*, qui signifie le souverain Maître; & *Eliou*, qui signifie le Très-haut. Or en cela tous les Prophetes & les Ecrivains sacrés sont égaux; & l'on ne peut pas dire que l'un écrive plus élégamment que l'autre, s'il ne s'agit que de se servir des termes qui sont propres pour exprimer les choses qu'ils ont dessein d'écrire.

La vraie éloquence consiste donc proprement dans les idées plus élevées, dans les pensées plus sublimes, & dans les figures de l'art, qui ne peuvent être séparées des pensées. Or nous avons prouvé assez au long que les pensées des Auteurs sacrés sont inspirées: ainsi le raisonnement qu'on tire de la différence du style des Auteurs sacrés, regardé du côté de l'éloquence, ne prouve rien contre le sentiment de ceux qui croient que les termes mêmes ont été inspirés. Dans Amos, par exemple, ce n'est point le mauvais choix des mots & des termes qui a fait dire à saint Jérôme, que ce Prophete étoit grossier & peu instruit pour la parole; c'est à cause de ses comparaisons tirées des choses assez basses & communes, ou bien parce qu'il n'a pas des idées si nobles ni si élevées que le Prophete Isaïe. Or tout cela consiste dans des pensées; & il n'y en a aucune qui ne soit digne de l'Esprit de Dieu qui les a inspirées. Si quelques-unes nous paroissent moins nobles ou plus communes, c'est par goût & selon nos idées, que nous en jugeons: mais cela peut-il faire une règle, pour dire que l'une est plus digne de Dieu que l'autre?

(a) *Pf. LXXXI. 6.*
Tome I.

XXIII.
Remarque
sur une vision
de Jérémie.

Nous avons dans le Prophete Jérémie une vision d'où il semble qu'on peut conclure que le mot dont il se sert lui avoit été inspiré. Au premier Chapitre de sa prophétie, il dit que la parole du Seigneur lui fut adressée, & que le Seigneur lui demanda ce qu'il voyoit : à quoi il répondit selon notre Vulgate : *Je vois une verge, ou une baguette, qui veille*, (a) VIRGAM VIGILANTEM EGO VIDEO. Les Septante ont traduit : (b) *Je vois une branche d'amandier* ; & c'est le vrai sens. Mais comment trouver de la liaison entre cette traduction des Septante, & la réponse que le Seigneur fait au Prophete en ces termes : (c) *Vous avez bien vu ; car je veillerai sur ma parole pour l'accomplir*. On voit ici que Dieu dans la réponse adressée à son Prophete, fait allusion à ce qui lui avoit été montré dans la vision. Mais qu'est-ce que cette branche ou cette baguette qui veille : *Virgam vigilantem* ? Les Septante l'ont exprimé, mais sans pouvoir conserver l'allusion avec la réponse. C'est en effet une branche d'amandier : mais quel rapport y a-t-il entre la branche d'amandier & l'attention que le Seigneur doit avoir pour veiller sur sa parole & lui faire avoir son exécution ? Pour le comprendre, il faut avoir recours au Texte Hébreu. Dans cette langue on appelle l'amandier, *Schaqued* ; (d) & cela vient d'un verbe qui signifie *veiller*, être attentif, se dépêcher à faire quelque chose ; cet arbre est ainsi appelé, parce qu'il semble veiller pour être le premier de tous à produire des fleurs & des fruits. Le Prophete ayant donc vu une branche ou baguette d'amandier, en Hébreu, *Maqqual schaqued*, (e) c'est-à-dire, une branche d'un arbre qui tire son nom du mot qui signifie *veiller*, se dépêcher, être attentif pour faire quelque chose : il dit au Seigneur : J'ai vu un *Maqqual schaqued* ; & le Seigneur lui répondit : *Schoqued ani* : (f) Et moi je veillerai. Dieu avoit donc inspiré à Jérémie un mot qui pût servir à cette allusion de la branche d'amandier au terme de veiller, afin de répondre : Oui, je serai attentif, & je veillerai à ce que la parole que j'ai mise dans la bouche de mes Prophetes ait son accomplissement.

Mais on dira peut-être qu'il suffisoit que Dieu présentât au Prophete une branche d'amandier, sans lui inspirer le mot dont il devoit se servir pour l'exprimer : car le Prophete voyant une branche d'amandier, il lui étoit tout naturel de penser à cet arbre. Il est vrai : mais c'est en cela même que Dieu a inspiré aux Ecrivains sacrés les termes & les expressions dont ils se sont servis ; car ce n'est pas en leur suggérant par révélation de nouveaux termes, c'est en excitant dans leur mémoire ceux qui y étoient déjà : c'est ce qui fait que saint Augustin dit avec tant de raison, que Dieu conduisoit la mémoire des Ecrivains sacrés :

— (a) Jerem. I. II. — (b) LXX. Βακτηρία καρμίνι. — (c) Ibid. ψ. 12. — (d) שקד, amygdala, à שקד *vigilavit*. — (e) שקד מקל — (f) אני שקד.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 51

(a) *Recordationi suæ quæ Sancto Spiritu regebatur.* Dieu veut que l'idée de l'amandier excitée dans l'esprit du Prophete, lui fasse dire qu'il voit une branche de cet arbre : il lui en fait paroître une branche en vision ; & comme le nom de l'amandier a rapport à l'action de veiller, de s'empresser, & d'être attentif, Dieu répond qu'il veillera & qu'il sera attentif pour l'exécution & l'accomplissement de sa parole. Il en est de même dans la maniere dont il inspire les autres Ecrivains sacrés : il leur suggere les mots & les termes dont ils doivent se servir, en excitant en eux les vues des objets qui rappellent dans leur mémoire les expressions, & les préservant de tout défaut qui pourroit se trouver dans une mauvaise maniere de s'exprimer ; & l'on voit bien que Dieu en agissant de cette maniere ne change rien à l'idiôme & au langage ordinaire de l'Ecrivain sacré. Nous n'avons, pour le concevoir, qu'à nous souvenir de la comparaison de l'archet employé par l'Ancien Auteur de l'Exhortation aux Gentils : tout le mouvement qui fait l'harmonie dans un instrument de musique, vient de cet archet ; mais il ne change rien dans les dispositions des cordes de cet instrument : l'application en est aisée à faire.

Il nous reste présentement à expliquer ce que saint Paul dit dans sa seconde Epître aux Corinthiens : (b) *Si je suis grossier & peu instruit pour la parole, il n'en est pas de même pour la science.* Peut-on conclure delà que saint Paul n'avoit aucune éloquence, & qu'il ne pouvoit s'exprimer d'une maniere digne des grandes vérités qu'il traitoit dans ses Epîtres ? Ce seroit pousser les choses trop loin ; & saint Jean Chrysostome qui se connoissoit bien en éloquence, en remarquoit une très-noble dans les Ecrits du grand Apôtre : (c) Saint Augustin fait aussi la même remarque. On peut en trouver des traces dans l'Epître aux Hébreux, & dans plusieurs autres endroits des Epîtres de ce saint Apôtre. Que veulent donc dire ces termes dont il se sert en écrivant aux Corinthiens ? Pour le bien comprendre, il faut remarquer que saint Paul avoit été instruit selon la maniere de ceux qui étoient Juifs, dans tout ce qui regardoit la connoissance de la Loi : étant encore fort jeune, il fut mis sous la conduite de Gamaliel, pour apprendre avec les jeunes Hébreux de son temps tout ce que l'on avoit coutume d'enseigner à ceux qui étoient de la Secte des Pharisiens. Ainsi le grand Apôtre lisant les Livres Saints en Hébreu, & faisant de ces divins Livres sa principale étude, parloit d'ailleurs continuellement avec les jeunes gens de son âge, & avec les Docteurs de la Loi, dans la langue usitée à Jérusalem, & qui étoit le Syro-chaldaïque ; en sorte qu'on ne doit pas être surpris que la Langue Grecque ait cessé de lui être fa-

XXIV.
Explication
d'une parole
de S. Paul.

(a) *Aug. de Confess. l. III. c. 29.* (b) *2. Cor. XI. 6.* — (c) *Chryf. serm. de Laud. Pauli.*

milière : on remarque de plus que celle dont on se servoit à Tharse , lieu de la naissance de saint Paul , n'étoit pas bien pure , & que l'on n'y parloit pas d'une maniere aussi polie ni aussi élégante qu'à Athenes. Si l'on compare donc les discours de saint Paul avec les Ecrits des Philosophes qui ne recherchoient que les beautés de l'éloquence , on trouvera que ceux-ci avoient beaucoup de fleurs & d'ornemens , & que les Epîtres de saint Paul en comparaison pouvoient paroître trop simples & trop négligées , parce qu'effectivement ce grand Apôtre avoit méprisé tous ces vains secours de l'éloquence humaine. *Je n'ai point employé , en vous parlant , dit-il , (a) & en vous prêchant , les discours persuasifs de la sagesse humaine , mais les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de Dieu.* N'étoit-ce pas l'Esprit de Dieu qui l'avoit porté à en agir de la sorte ? & ne doit-on pas regarder ce dessein comme un effet de l'inspiration ? bien loin de regarder cette simplicité de style comme une chose qui exclut le secours de l'assistance particuliere , de la direction spéciale , en un mot , de l'inspiration.

Mais enfin que veut dire l'Apôtre , lorsqu'il écrit aux Fideles de Corinthe , qu'il est peu instruit dans ce qui regarde la parole : *Imperitus sermone*. Il se sert en Grec du mot , *idiōtes* , que l'on a traduit en Latin par *imperitus* ; & nos Traducteurs François paroissent avoir voulu encherir sur cette expression Latine , en traduisant l'expression de saint Paul par *grossier & peu instruit*. Le mot Grec peut être traduit en François à la lettre par celui-ci , *idiot* , ou *qui est du peuple* , *populaire*. Si nous l'appliquons au style , cela signifiera que c'est un style simple , où il n'y a rien de recherché , où l'on a négligé les ornemens & les fleurs de l'éloquence profane dont se servoient les Philosophes & les Rhéteurs d'Athenes. Est-ce là une raison pour refuser l'inspiration à ce qui est écrit en un pareil style ? n'en est-ce pas plutôt une bien forte pour assurer qu'il en est digne ? parce qu'il a plu au Saint-Esprit de se servir de ce qui paroît de plus foible , pour confondre ce qu'il y a de plus fort , & de ce qui semble de moins sage selon le monde , pour confondre ce qui paroît de plus sage. Dieu a voulu choisir ce qu'il y avoit de plus vil & de plus méprisable selon le monde , & ce qui n'étoit rien , pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand parmi les Puissans de la terre , parmi les Philosophes & les Orateurs. Que la simplicité du style , disons encore , si l'on veut , que la dureté même des expressions ne soit donc point regardée comme un obstacle à l'inspiration : envisageons l'écriture , non seulement comme contenant des sentences & des maximes de vie , mais encore comme renfermant les paroles de la vie éternelle ; & disons avec saint Pierre à notre Seigneur Jesus-Christ : Seigneur , à qui irions-nous ? vous avez les paroles de la vie

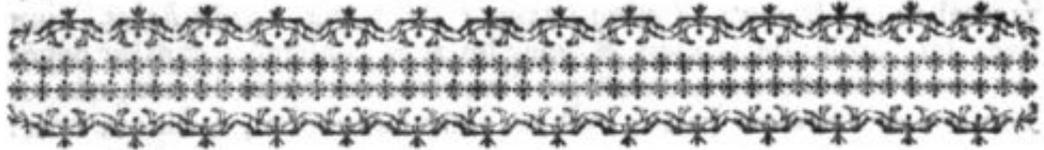
(a) 1. Cor. II. 4.

SUR LA DIVINITÉ DES STES. ECRITURES. 53

éternelle : (a) *Domine ad quem ibimus ? verba vitæ æternæ habes.* Vous avez les paroles de la vie , & vous les avez consignées dans le dépôt de vos divines Ecritures ; c'est par l'impression de votre Esprit , que les hommes de Dieu ont parlé ; c'est par votre inspiration , qu'ils ont écrit : nous y reconnoissons votre voix : nous confessons que c'est Dieu qui nous y parle par son Fils qui est son Verbe , & par son Esprit qui est l'Esprit du Pere & du Fils. Daignez nous rendre dociles à votre divine parole afin qu'elle soit vraiment pour nous la parole de vie.

(a) *Joan. vi. 69.*





DISSERTATION

SUR

LA CANONICITÉ DES LIVRES SAINTS. (a)

I.
Rien de plus
important que
de convenir
d'une règle
qui puisse fixer
la croyance.

Rien n'est plus important que de convenir d'une règle qui puisse nous servir à fixer notre croyance en général sur tous les points contestés en ce qui concerne la Religion : les Hérésies n'ont continué, même après leur condamnation, que parce que ceux qui les soutenoient ne reconnoissoient aucune règle qui dût les fixer. Si les Ariens avoient reconnu l'autorité de l'Eglise assemblée dans le Concile de Nicée, leur erreur n'auroit pas fait le progrès qu'elle fit depuis cette sainte assemblée ; & l'on n'auroit pas vu l'Eglise agitée par tant de troubles & de factions. L'envie qu'avoient ces Hérétiques de faire valoir leur sentiment, les porta à convoquer beaucoup d'assemblées, à composer plusieurs différentes formules de foi, qui se détruisoient l'une l'autre, & qui ne tendoient qu'à renverser, s'il eut été possible, celle qui avoit été faite dans le Concile. Nous pouvons dire la même chose de toutes les autres Hérésies, dont les Auteurs n'ayant point voulu reconnoître de règle certaine & infaillible, se sont égarés ; & après avoir soutenu l'erreur, ont cherché à la perpétuer, en donnant pour règle ce qui étoit l'invention de leur propre génie, & multipliant les Formules qui tendoient toutes à ruiner la seule véritable.

Ce que nous disons ici en général de la nécessité d'une règle infaillible, pour se fixer à la croyance nécessaire des dogmes décidés, doit s'appliquer en particulier à ce qui doit nous fixer pour la Canonicité des Livres de l'Écriture sainte. Il faut reconnoître une règle qui nous réunisse tous dans une même croyance : faute d'en admettre une, les uns refuseront de recevoir comme Canonique un Livre qui sera reçu comme tel par les autres. M. Mille reconnoît que l'Épître de saint Jacques a été reçue comme Canonique dans l'Orient & dans l'Occident, & jusqu'aux pays méridionaux depuis le cinquième siècle ; & qu'ainsi elle a eu autorité dans toute l'Eglise : c'est ce que cet habile critique n'assure qu'après en avoir rapporté des preuves très-positives. Voilà un consentement

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de M. l'Abbé de Vence, sur le même sujet.

général de toute l'Eglise dès le temps de saint Augustin : cela doit fixer tout esprit qui fait les justes bornes de la soumission Chrétienne & raisonnable. Les Calvinistes ont été touchés apparemment de ce consentement général, & n'y ont point opposé leur propre esprit ou leur goût particulier, qui sans doute, s'est trouvé conforme au jugement du Concile de Carthage, qui a mis cette Lettre au nombre des Ecritures Canoniques, aussi-bien que le saint Pape Innocent I. dans le Catalogue qu'il nous a donné des Livres saints. Nonobstant ce consentement général de toutes les Eglises dès le cinquième siècle, Luther & les Luthériens rejettent avec opiniâtreté cette Lettre de saint Jacques ; ils en jugent par leur esprit particulier & par leur goût personnel, qui ne pourra jamais servir de règle pour nous fixer, & pour nous réunir dans une même croyance. Nous pouvons dire la même chose de l'Épître aux Hébreux, qui est aussi rejetée par les Luthériens, quoique les Calvinistes la reçoivent au nombre des Livres Canoniques, conformément à l'autorité de la Tradition. Il en est de même de l'Apocalypse rejetée aussi par Luther, mais reconnue par Calvin. D'où vient cette diversité de sentiments ? sinon de ce qu'on ne veut pas reconnoître une autorité à laquelle il soit juste de nous soumettre, & qui puisse nous servir de règle pour dissiper tous nos doutes.

Cette diversité de sentiments dans un point aussi essentiel qu'est la Canonicité des Livres saints, peut servir de preuve pour faire connoître combien il est nécessaire de reconnoître pour règle l'autorité de la Tradition & de l'Eglise : c'est ce que tous les Catholiques ont bien senti ; & l'on peut dire que ç'a été pour cette raison, que les Conciles & les Papes, & même quelques-uns des anciens Docteurs de l'Eglise, nous ont donné des Catalogues des Livres saints. Dès le premiers siècles, nous avons le Catalogue de Mélicon, Evêque de Sardes, (a) qu'il dressa vers l'an 170, sur ce qu'il avoit pu recueillir du témoignage de ceux qui gouvernoient les Eglises de l'Orient. Pour le quatrième siècle, nous avons le Concile de Laodicée, (b) dans lequel les Peres assemblés dressèrent un Catalogue des Livres de l'Écriture. En 397 le Concile national de Carthage fit la même chose. En 405 le Pape S. Innocent en donna un semblable dans sa Décrétale à S. Exupere Evêque de Toulouse. Saint Gregoire de Nazianze, dans une de ses Poésies, nous a donné de même un Catalogue des Livres saints. Saint Augustin, dans ses Livres de la Doctrine Chrétienne, (c) nous en a encore donné un. Et celui du Concile de Trente est entièrement conforme à celui de Carthage, dont nous venons de parler, & à celui de saint Augustin.

Vers l'an 494, il se tint à Rome un Concile auquel se trouverent soi-

II.
L'autorité de l'Eglise est la règle qui doit nous fixer touchant la Canonicité des Livres saints.

(a) Euseb. Hist. Eccl. l. IV. c. 26. — (b) Conc. Laod. c. 60. — (c) Aug. de Doct. Christ. l. 11. c. 8.

xante & dix Evêques. Dans cette assemblée on dressa un Catalogue des Livres saints, & l'on fit ensuite un Décret touchant les Livres apocryphes. Ce Décret est ordinairement attribué au Pape Gelase I. De quelque Pape qu'il puisse être, il est très-ancien, & d'une grande autorité. Le Catalogue des Livres saints que nous y lisons, est semblable à celui que l'on a dressé plusieurs siècles après dans le Concile de Trente : excepté que dans le Concile de Rome, on ne marque qu'un seul Livre des Maccabées, peut-être parce qu'alors les deux n'en faisoient qu'un, à moins que nous ne disions qu'il y a faute dans le Texte, ce que nous ne voulons pas assurer sans preuve.

Cet usage dans lequel l'Eglise est depuis long-temps, de déclarer quels sont les Livres Canoniques, est peut-être la preuve la plus sensible, pour nous convaincre que c'est à son jugement que nous devons nous en rapporter, afin de nous fixer dans la croyance que nous devons avoir touchant l'authenticité des Livres Canoniques : jugement d'autant plus sûr & plus infaillible, que nous devons la regarder comme la colonne & la base de la vérité, (a) parce qu'elle est la maison de Dieu & son Eglise, que nous devons écouter avec un esprit d'obéissance & de soumission : car celui, dit notre Seigneur, (b) qui n'écoute point l'Eglise, sera regardé comme un Païen & un Publicain. C'est lui qui la gouverne toujours ; & il ne l'abandonnera jamais : c'est ce que lui assure la promesse qu'il a faite à ses Pasteurs d'être avec eux jusqu'à la fin du monde : *Assurez-vous*, dit ce divin Sauveur, (c) que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Le premier Concile de Tolède tenu en 400, en a fait une règle générale par le Canon XII. entre ceux qui se trouvent après la profession de foi. Voici ce qu'il porte : » Si quelqu'un dit ou croit qu'il y » a d'autres Ecritures Canoniques différentes de celles que l'Eglise Catholique reçoit, qu'il soit anathème. « C'est donc par l'autorité de l'Eglise, que nous devons juger de la Canonicité des Livres de l'Ecriture. C'est un principe qui a toujours servi de règle à saint Augustin. Dans un Traité où il réfute un des principaux Ecrits des Manichéens, voici comme il parle en s'adressant au Manichéen : (d) » Si donc vous » trouviez quelqu'un, lui dit-il, qui ne crût point encore à l'Evangile, » que feriez-vous, lorsqu'il vous diroit, je ne crois point ? Pour moi, » reprend le saint Docteur, je ne croirois point à l'Evangile, si je n'étois » touché & déterminé par l'autorité de l'Eglise Catholique : *Ego verò* » *Evangelio non crederem, nisi me Catholica Ecclesia commoveret auctori-* » *tas.* Et ceux auxquels je me suis soumis, lorsqu'ils m'ont dit, Croyez à » l'Evangile, méritent bien aussi que je me soumette à eux, lorsqu'ils

III.
Cette règle
est connue &
suivie par S.
Augustin.

(a) 1. Tim. III. 15. — (b) Matt. XVIII. 17. — (c) Matt. XXVIII. 20. — (d) Aug. contra Epist. fundam. c. 5. n. 8. Tom. VIII. Oper. p. 153.

» me disent de ne pas croire aux Manichéens. « C'est-à-dire, que de même que les décisions de l'Eglise empêchent les vrais Fidéles d'ajouter foi aux discours des Hérétiques, & obligent de les regarder comme bien condamnés; aussi ce qu'elle décide touchant l'authenticité des Livres Canoniques, comme de l'Evangile, doit nous servir de regle pour reconnoître comme Livres divins, tous ceux qu'elle nous propose comme dignes d'être reconnus pour tels.

Dans un autre endroit, (a) saint Augustin faisant voir la différence que l'on doit mettre entre les Ecritures Canoniques, & celles qui ne le sont pas; dit que l'on doit lire avant les autres celles qui le sont véritablement, afin d'être munis & fortifiés contre les erreurs des Ecrits apocryphes; & que pour reconnoître quelles sont les Ecritures Canoniques, il faut suivre le plus grand nombre des Eglises Catholiques; & se soumettre à leur autorité qui est très-respectable dans ces Eglises dont les Sieges ont été fondés par les Apôtres, & à qui les Apôtres ont adressé des Lettres. Qui ne reconnoitra en cela la prééminence de l'Eglise Romaine, qui, selon l'expression de S. Irénée, (b) a été fondée par les deux glorieux Apôtres S. Pierre & S. Paul, & à laquelle celui-ci a adressé cette admirable & profonde Lettre écrite aux Romains? Mais reprenons la suite du Texte & du raisonnement de S. Augustin. » Voici » donc, continue-t-il, la regle que doit tenir un véritable Catholique: » Lorsqu'il est question des Ecritures Canoniques, il doit préférer celles » qui sont reçues par toutes les Eglises, à celles qui sont admises par les » unes, & rejetées par les autres: & entre celles qui ne sont point reçues » par toutes les Eglises, il faut préférer celles qui sont réputées Canoni- » ques par les Eglises qui sont plus considérables & en plus grand nom- » bre, à celles qui ne sont reçues que par des Eglises moins considérables » & en plus petit nombre: & si un fidele Catholique remarque que » certains Livres sont reçus par le plus grand nombre des Eglises, & que » d'autres soient reconnus pour Canoniques par des Eglises plus considé- » rables, quoiqu'en plus petit nombre, mais dont l'autorité est plus » grande; ce qui est, selon saint Augustin, un cas fort rare & fort diffi- » cile, je crois, dit ce saint Docteur, qu'il faut donner à ces Livres » la même autorité. « Cette regle si sage de saint Augustin suppose évidemment; que c'est uniquement à l'autorité de l'Eglise, qu'il faut s'en rapporter pour juger sagement de la Canonicité des Livres de l'Ecriture.

Au reste, il faut remarquer que nous ne sommes plus dans le cas de ce partage entre les Eglises, pour ce qui regarde les Ecritures Canoniques. Le Décret du saint Concile de Trente (c) a réuni tous les

(a) *Aug. de Doctr. Christ. l. 11. n. 12. Tom. III. p. 23.* — (b) *Iren. adv. her. l. III. c. 3.* — (c) *Vide Conc. Trid. Sess. IV. in Decr. de Script. Can.*

Fideles dans la même croyance, pour ce qui regarde les Livres que nous devons admettre & reconnoître comme Ecriture sainte & Canonique. Si quelque chose pouvoit contribuer à la confirmation de ce Décret, ce seroit le consentement de l'Eglise Grecque, laquelle en ce point, comme en plusieurs autres qui ont occasionné la séparation de nos freres rebelles à la voix de l'Eglise, est parfaitement d'accord avec nous, & reçoit tous les Livres que nous regardons comme Canoniques.

Nous ne nous étendrons point ici pour prouver la nécessité de reconnoître l'autorité de la Tradition, & l'infailibilité de l'Eglise dans ses décisions. Il est vrai que ce que nous venons d'établir touchant la Canonicité des Livres de l'Ecriture, & la regle selon laquelle on doit en juger, suppose ces deux vérités; mais elles ont été établies si solidement dans des Ouvrages faits exprès, qu'il ne nous paroît pas nécessaire de rien ajouter sur cela à ce que nous avons rapporté de saint Augustin. Ceux qui voudront s'éclaircir davantage sur ces matieres importantes, pourront consulter Melchior Canus, (a) & les doctes Controverses du Cardinal Bellarmin.

IV.
Variation &
embarras des
Luthériens &
des Calvinif-
tes, faute de
reconnoître
pour unique
regle l'autori-
té de l'Eglise.

Mais pour nous restreindre à la question présente touchant la Canonicité des Livres saints, il est bon d'observer que les Luthériens ont quelquefois été obligés de reconnoître que le consentement des Pasteurs & l'autorité de l'Eglise fournissent une preuve assurée & un moyen pour déterminer les Fideles à recevoir comme inspirés certains Livres de l'Ecriture & à en rejeter d'autres; c'étoit l'avis de Melancthon, un des plus modérés du parti. A l'égard des Calvinistes, voici ce que nous trouvons dans la Confession de foi faite au nom de ceux de France, Article IV. » Nous reconnoissons pour Livres Canoniques, & comme contenant la regle de notre foi, ceux dont nous venons de parler; & nous les reconnoissons pour tels, non seulement par le consentement commun de l'Eglise, mais aussi & encore beaucoup plus par le témoignage & la persuasion intérieure du Saint-Esprit. « Ils donnent donc quelque autorité pour le discernement des Livres saints, au consentement commun de l'Eglise; mais ils en attribuent davantage au témoignage & à la persuasion intérieure du Saint-Esprit. Si par cette persuasion intérieure ils entendoient le secours de la grace & de la lumiere du Saint-Esprit, qui est nécessaire à chaque Fidele pour faire un Acte de foi, ils ne diroient rien que ce dont nous convenons tous. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici; pour que je fasse cet Acte de foi, il faut que les vérités me soient proposées; & c'est en ce sens que l'Apôtre dit: (b) *Comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? & comment en entendront-*

(a) Melchior Canus, de Locis Theolog. l. III. & IV. — (b) Rom. x. 14.

ils parler, si personne ne leur prêche ? En ce cas, j'écoute l'Eglise & ceux qui me parlent de sa part. Que feront donc les Luthériens & les Calvinistes, pour connoître les articles sur lesquels ils auront à faire un Acte de foi ? C'est ce qui les a jettés & les jette encore tous les jours dans l'embarras dont ils ne peuvent se tirer, faute d'avoir une règle certaine qu'ils puissent suivre sans crainte de s'égarer. Il est vrai qu'ils prétendent en avoir trouvé quelques-unes, qu'ils veulent faire regarder comme sûres ; mais la variation que l'on apperçoit dans leurs différents systèmes, fait assez connoître qu'ils n'ont rien pu trouver qui leur donnât une entière assurance.

Les premiers Luthériens, suivant les traces des Wicléfites, ont dit que l'Écriture n'avoit pas besoin de l'approbation de l'Eglise ; qu'elle se manifestoit par elle-même ; que l'on devoit juger de sa divinité par la lumière qu'elle répand & qu'elle porte d'abord dans les esprits ; que quiconque étoit aidé par la lumière de l'Esprit saint & de la Foi, découvroit d'abord que l'Écriture qu'on lui présentait, étoit à recevoir comme Canonique, ou que l'on devoit la rejeter, faute d'avoir le caractère qui frappe au premier coup ; de même, disent-ils, (a) que nous distinguons la lumière des ténèbres sans que nous ayons besoin d'aucune autorité pour nous faire remarquer l'éclat qui porte d'abord son impression & qui se fait sentir. Ils ajoutent que nous distinguons aisément les Écritures Canoniques, de celles qui ne le sont point, comme nous faisons le discernement de ce qui est doux d'avec ce qui est amer, comme nous connoissons la différence qu'il y a entre le blanc & le noir. Ils comparent de plus l'évidence avec laquelle l'Écriture se fait connoître d'abord, à l'évidence des premiers principes ou des premières notions. On ne demande point de preuves ni d'autorités à un homme qui assure que 2 & 2 font 4 : c'est une notion si claire & si certaine, qu'elle peut se faire connoître à la première vue. Les principes d'où partent les Philosophes, servent à prouver les autres vérités qui ne sont pas si évidentes : mais on ne peut les prouver eux-mêmes, parce qu'ils sont plus évidents, que tout ce qu'on pourroit proposer pour les prouver. Il en est de même, disent-ils, des divines Écritures : c'est par elles que l'on doit juger de toutes les autres choses en matière de religion : & nous ne pouvons rien avoir par où nous puissions juger de leur vérité & de leur Canonicité que ce goût intérieur. C'est ainsi que raisoient les premiers Luthériens ; mais il faut reconnoître que ceux qui sont venus après, ont bien changé de principe : car ils accordent beaucoup au consentement de toute l'Eglise, lorsqu'il s'agit de reconnoître la Canonicité des Livres saints ; & sans doute, qu'ils n'en sont venus à ce sentiment, qui approche

(a) *Vide Thom. Wald. l. II. Doctrin. c. 19.*

fort de celui des Catholiques, que parce qu'ils ont reconnu de grands inconvénients dans celui des Wicléfites, qui avoit été embrassé par les premiers Luthériens.

v.
Insuffisance de
la preuve tirée
d'un prétendu
caractère d'é-
vidence.

En effet comment pourrions-nous prouver par le prétendu caractère d'évidence, que le Livre de Ruth, celui d'Esther ou celui de Job, sont des Livres vraiment Canoniques ? Quelle évidence trouvera-t-on dans le Cantique des Cantiques, pour le déclarer Canonique plutôt que le Livre de Tobie, dans lequel on remarque des maximes d'une piété si solide & si pure ?

Un Ancien Hérétique nommé Basilides, avançoit qu'il y avoit eu d'autres Prophetes que ceux dont nous avons les Ouvrages parmi les Livres de l'Ancien Testament : il produisoit pour le prouver, un certain Barcabas, un Barcob, & d'autres de même espece. Il y a toutes sortes de raisons de douter de l'existence de ces prétendus Prophetes : & Eusebe est bien fondé à dire, (a) qu'ils n'avoient jamais existé. Cependant si un Ecrivain dans les principes de nos adversaires, avoit voulu réfuter cette fiction, Basilides lui auroit soutenu, qu'outre les quatre grands Prophetes, & les douze autres qu'on appelle les petits Prophetes, il y en avoit encore eu d'autres, & que l'Ecriture même en fait mention. Il suffira à un Catholique de dire, pour fermer la bouche à cet Hérétique, que l'Eglise ne les reconnoissant point pour Auteurs de Livres sacrés, il a droit de rejeter les Livres qui leur seroient attribués. Mais un Luthérien n'ayant à opposer que sa lumiere & son évidence prétendue, Basilides lui dira qu'il en a autant de son côté.

Venons encore à d'autres exemples. Il y a eu des Hérétiques anciens, qui ont rejeté les Evangiles, sous prétexte que Jesus-Christ n'avoit rien écrit lui-même, & qu'il n'avoit ordonné ni à ses Apôtres, ni à aucun de ses disciples, d'écrire quelque chose de sa vie ou de ses instructions. Saint Augustin parle (b) de ces Hérétiques. D'autres, selon saint Irénée, (c) & selon Eusebe, (d) ont rejeté toutes les Epîtres de saint Paul. D'autres encore, selon le témoignage du même Eusebe, (e) & au rapport de saint Augustin, (f) ont rejeté toutes les Ecritures de l'Ancien Testament. Comment nos adversaires pourroient-ils combattre ces Hérétiques ? De quelle maniere s'y prendront-ils pour leur prouver qu'on doit reconnoître les quatre Evangiles que nous avons, les quatorze Epîtres de saint Paul, & les Livres de l'Ancien Testament ? Diront-ils qu'on ne doit pas rejeter des Ecrits qui ont été reconnus par la plûpart des anciens Peres & des Ecrivains Ecclésiastiques ? Mais ce seroit recourir comme nous à l'autorité de la Tra-

(a) Euseb. Hist. Eccl. l. IV. c. 7. — (b) August. Retract. l. II. c. 16. — (c) Iren. l. I. c. 26. — (d) Euseb. Hist. l. III. c. 27. — (e) Idem, l. V. c. 28. — (f) Aug. contr. Faust. variis in locis.

dition; & nos Réformés ne veulent point en entendre parler. Opposeront-ils aux doutes de ces anciens Hérétiques, cette lumière éclatante qui fait tout d'un coup reconnoître un Livre pour Canonique? Il sera bien aisé à ces Hérétiques de rendre cette preuve inutile, en disant que cette prétendue lumière ne se fait pas sentir à eux, & qu'ils n'en sont pas frappés. C'est une raison que l'on doit beaucoup faire valoir contre les Luthériens par un troisième exemple.

Luther & les premiers Luthériens ont rejeté l'Épître de saint Jacques. Cet Écrit a eu pour eux si peu de cette lumière & de cet éclat qui fait connoître un Livre Canonique, que Luther n'a eu que du mépris pour cette Lettre, disant qu'elle n'étoit qu'une Lettre de paille : *Epistolam stramineam*. Calvin a-t-il été plus clairvoyant pour appercevoir la lumière & l'éclat de cette Lettre? Il l'a reçue certainement, & l'a regardée comme divinement inspirée. Pourquoi la lumière qui a frappé l'esprit de Calvin, ne s'est-elle pas fait sentir à celui de Luther? Disons mieux : Pourquoi l'autorité de tant de Conciles, & de tant d'Auteurs Ecclésiastiques, qui ont regardé cette Lettre comme Canonique; pourquoi enfin l'autorité de l'Eglise n'a-t-elle pas fait impression sur l'esprit de Luther, pour lui faire regarder cette Lettre de saint Jacques comme digne d'être mise au rang des Ecritures Canoniques? Nous pouvons dire la même chose du Livre de l'Apocalypse, reconnu pour Canonique par les Calvinistes, & rejeté par Luther.

On a tellement fait voir l'inconvénient de cette prétendue évidence qui fait discerner un Livre Canonique de celui qui ne l'est pas, que nos adversaires, ou plutôt les ennemis de l'autorité la plus légitime & la plus respectable, qui est celle de la Tradition, & de l'Eglise toujours subsistante & enseignante, se sont presque tous retranchés à dire, que pour juger de la Canonicité & du sens même des divines Ecritures, il falloit s'en rapporter au témoignage intérieur que l'Esprit Saint nous rend en nous-mêmes, & par lequel il nous porte à reconnoître un Livre pour Canonique, en nous persuadant qu'il est divinement inspiré, & qu'il faut le recevoir comme faisant partie des Ecritures saintes.

Mais que dirons-nous de cet esprit, ou de ce mouvement qu'il excite en nous? S'il est commun à tous, pourquoi fait-il des impressions si différentes, que ce qui paroît divin à l'un, semble à un autre être très-commun, & digne d'être comparé à de la paille? Si cet instinct de l'esprit est particulier, souvenons-nous de ce que dit l'Apôtre saint Jean, lorsqu'il donne à tous les Fidéles cet avis si salutaire : (a) *Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout Esprit; mais éprouvez si les esprits sont de Dieu : car plusieurs faux Prophetes se sont élevés dans le monde.* Sans doute,

VI.
Insuffisance
de la preuve
tirée du pré-
tendu témoi-
gnage inté-
rieur de l'Es-
prit saint.

(a) 1. Joan, IV. 1.

ces faux Prophetes se vantoient de parler au nom de Dieu, & par le mouvement du Saint-Esprit. Mais c'est pour cela même que l'Apôtre saint Jean a pris un soin particulier d'instruire les Fideles, afin de les rendre attentifs à ne pas se laisser surprendre à leur illusion, & à examiner si ceux qui parloient au nom de Dieu, étoient véritablement animés de son Esprit. Pour en juger avec assurance, saint Jean donne des regles, selon lesquelles on peut assurer que certains séducteurs ne viennent point de Dieu; c'est lorsqu'ils annoncent une doctrine qui tend à ruiner le Mystere de l'Incarnation. Mais pour en juger par rapport à la matiere que nous traitons, pourrons-nous croire que l'on doit plutôt déférer à l'esprit de Luther & de Calvin qui ont rejeté le Livre de Tobie, qu'à celui qui conduisoit la plupart des saints Docteurs de l'Eglise, qui ont regardé ce Livre comme Canonique? Les Hérétiques de notre temps auront-ils cet esprit & cet instinct, pour discerner les Livres sacrés d'avec les autres, plutôt qu'une sainte Assemblée tenue à Carthage en 397? l'auront-ils encore préféablement au saint Pape Innocent I., à saint Augustin, au Pape saint Gelase I., ou au Concile de Rome assemblé en 494? peut-on seulement soutenir cette comparaison?

Mais pour faire sentir combien le moyen proposé par nos adversaires est peu suffisant pour connoître les Ecritures saintes, & les discerner d'avec celles qui ne le sont pas, c'est-à-dire, pour les distinguer des Livres apocryphes; supposons qu'un Luthérien veuille prouver à un Socinien la Divinité du Verbe; il ne manquera pas d'employer contre lui quelques-uns des passages de l'Ecriture qui nous paroissent positifs pour prouver ce dogme si essentiel. Supposons encore que le Socinien objecte à son adversaire, que le passage qu'il cite n'est pas tiré d'un Livre Canonique, ou qu'il y a été ajouté, ou que celui qui cite ce Texte, n'en prend pas bien le sens. Car les Sociniens ne manquent jamais d'avoir recours à quelques-unes de ces réponses, pour tâcher d'é luder la force des arguments dont on se sert contre eux. En vain le Luthérien dira-t-il, qu'il sent par l'instinct de l'Esprit de Dieu, que le Livre dont il se sert pour prouver l'article contesté est tout divin; qu'il y voit une lumiere brillante qui en fait connoître la Canonicité, & qu'il en pénètre le sens par cet Esprit particulier qui lui donne le goût pour cela. Le Socinien n'aura qu'à lui dire, qu'il ne sent rien de tout cela; qu'il n'apperçoit pas l'éclat de cette lumiere, & qu'il ne reconnoît en lui aucune trace de cet Esprit particulier qui puisse lui faire juger que les témoignages de l'Ecriture dont on se sert contre lui, soient véritablement canoniques & doivent s'entendre de la maniere dont on les interprete pour y trouver l'article qui est en contestation: qui est-ce qui pourra mettre fin à la dispute & en décider? Pourra-t-on persuader à un homme, qu'il sent ce que véritablement il n'apperçoit point en lui-même, cet Esprit particulier, cet instinct & ce goût?

Ajoutons encore une réflexion, pour mieux faire sentir l'embarras où se jettent nos adversaires par cet Esprit particulier, & par cette lumière éclatante. Ils ne peuvent nier, que ce ne soit un article de foi, de croire qu'il y a des Livres Canoniques divinement inspirés, qui sont utiles, comme dit saint Paul, pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la piété. Cela supposé, je demande à un de nos frères séparés, quand il croit pouvoir faire un Acte de foi sur cette vérité. S'il me dit qu'il ne le peut faire, qu'après avoir lu tous ces Livres qui passent pour Canoniques, & après avoir examiné par son instinct & son esprit particulier, s'ils ne contiennent rien qui ne soit digne de l'Esprit saint : je dirai qu'il raisonne conséquemment en suivant ses principes ; mais en même temps il sera obligé de m'avouer que peut-être de sa vie il ne sera en état de faire cet Acte de foi. Car combien de temps ne faut-il pas pour lire avec attention l'Écriture sainte, & pour examiner si elle portoit autrefois cette lumière, c'est-à-dire, du temps de la réforme si vantée ? Il faudra la lire entière, pour découvrir si le tout est bien conforme à l'instinct & au goût particulier ; & il ne suffira pas de la lire, il sera nécessaire d'en pénétrer le sens : car enfin ce n'est pas la lettre ou l'écorce de l'Écriture, qui porte cette lumière, ou qui fait sentir ce goût par l'instinct & l'esprit particulier ; c'est le sens, la doctrine, les maximes, & la morale de l'Écriture, qui peuvent produire cet effet, après qu'on en a bien pénétré la pensée : & qui est-ce qui est capable de le bien faire pendant l'espace de la vie la plus longue ?

Ce n'est pas encore assez ; je dis qu'il sera impossible à un Luthérien & à un Calviniste, de faire un Acte de foi sur aucun Article, qu'après qu'il aura lu toute l'Écriture avec le soin & l'attention nécessaires pour en pénétrer le sens. Car l'unique règle que l'un & l'autre admet pour les dogmes de foi, est la sainte Écriture, en sorte qu'ils ne peuvent rien croire d'une foi divine, que ce qui est contenu dans ces Livres divins. Pour faire un Acte de foi, il faut donc qu'ils soient persuadés & pleinement convaincus, premièrement que les Écritures qu'on leur propose sont divinement inspirées : or ils ne peuvent porter ce jugement qu'après avoir fait l'examen dont nous avons parlé. Il est nécessaire, en second lieu, qu'ils aient trouvé dans l'Écriture tous les dogmes sur lesquels ils doivent faire des Actes de foi ; & quelle discussion cela ne demande-t-il pas ? Il faut comparer tous les différents endroits de l'Écriture, où il est parlé d'un dogme ; examiner si ce qui paroît être avancé dans un endroit, ne semble pas être détruit dans un autre ; en un mot il faut connoître le véritable sens des saintes Écritures : c'est ce que les plus habiles ne peuvent se flatter de pouvoir faire.

Que dirons-nous donc des simples ou des gens sans étude, lesquels, sans contredit, sont le plus grand nombre ? Il n'y a cependant pas à

VII.
Embarras où
se jettent nos
adversaires,
par cet esprit
particulier &
par cette lu-
mière éclatan-
te.

leur égard une regle différente de celle des autres : point de soumission à l'autorité pour croire : ce n'est pas là une regle parmi nos freres séparés ; il faut tout voir , & tout tirer de l'Ecriture. S'ils vouloient rendre gloire à la vérité , ils seroient obligés d'avouer , que les gens sans étude qui sont parmi eux , ne croient , tant pour ce qui regarde l'inspiration des Livres saints , que pour les autres dogmes , que sur l'autorité de leurs Ministres : & nous leur proposons une autorité infiniment plus respectable , qui est celle de l'Eglise Catholique.

Mais voyons ce qu'on doit penser de ceux qui parmi nos Freres séparés , se font une occupation particuliere de l'étude de l'Ecriture sainte , & qui pourroient avoir le plus de capacité pour faire le discernement des Livres saints , si autre chose que l'autorité de l'Eglise pouvoit faire ce discernement. Si je demande à un des plus habiles Ministres pourquoi il refuse de recevoir le Livre de Tobie au nombre des Livres Canoniques , tandis qu'il ne fait aucune difficulté d'y admettre le Cantique des Cantiques , il ne manquera pas de me répondre , qu'il en agit ainsi à cause de la différence qu'il y a entre ces deux Ouvrages. Quelle est donc cette différence ? A en juger par certaines considérations , il sembleroit que le Livre de Tobie devoit avoir l'avantage : mais ce n'est pas cela qui lui fait impression. La différence , me dira-t-il , est en ce que le Cantique des Cantiques étoit dans le Canon des Hébreux , au lieu qu'on n'y a jamais mis le Livre de Tobie. N'est-ce pas accorder plus de privilege & d'autorité à la Synagogue qu'à l'Eglise ? Si les Hébreux ont eu un Catalogue des Livres saints , pourquoi les Chrétiens n'en auroient-ils pas un ? & pourquoi ne le respecteroient-ils pas en s'y soumettant , lorsqu'il leur est proposé par ceux qui gouvernent l'Eglise au nom & par l'autorité de Jesus-Christ ? Il y avoit parmi les Juifs une Tradition qui leur apprenoit que les cinq Livres qui composent le Pentateuque étoient l'ouvrage de Moÿse ; cette Tradition étoit si constamment reçue , que les Samaritains , quoique prévenus d'une haine mortelle contre les Juifs , la retenoient , & respectoient les cinq Livres du Pentateuque comme sacrés & Canoniques. C'étoit aussi par la voie d'une Tradition aussi respectable , qu'on recevoit les vingt-deux Livres que nous appellons *Protocanoniques*. Et si l'on parle à nos Freres séparés , d'une Tradition au moins aussi digne de respect & de vénération parmi les Chrétiens touchant les autres Livres qui ont été appelés *Deutérocannoniques* ; ils rejettent tout ce qu'on leur propose là dessus , quoique les Apôtres saint Paul (a) & saint Jean (b) aient recommandé en général aux Fideles de leur temps de se tenir attachés aux Traditions qu'ils avoient apprises par leurs Lettres ou de vive voix. D'où vient ce peu d'estime qu'ils ont pour une voie si propre à nous communiquer la vraie doctrine de l'ancienne Eglise ?

(a) 2. *Thess.* II. 14. = (b) 2. *Joan.* ψ. 12. & 3. *Joan.* ψ. 13. & 14.

Je crois qu'on doit rendre justice aux plus modérés de nos Freres séparés, du moins aux plus habiles Théologiens de la Religion Angli-
cane. Depuis que nous avons vu un Traité composé par le savant
Bullus, intitulé : *La Défense de la Foi de Nicée*, nous avons conçu l'es-
pérance de voir l'autorité de la Tradition rétablie, ou du moins en quel-
que sorte remise en honneur parmi les plus éclairés de nos Freres sépa-
rés. Le docte Théologien dont nous parlons, se sert avec beaucoup
d'habileté de tous les témoignages des Peres qui ont vécu avant le
Concile de Nicée, pour faire voir que cette sainte Assemblée n'a fait
que suivre les anciennes traces des Docteurs de l'Eglise, pour décider
de la consubstantialité du Verbe divin : il appuie sur ces témoignages,
& fait remarquer par-tout l'estime qu'il a pour une Tradition si bien
liée & suivie sans interruption.

VIII.
Celebres
Théologiens
Anglicans qui
reconnoissent
l'autorité de
la Tradition.

Difons la même chose d'un autre savant Critique de la même Com-
munion, auquel nous sommes redevables d'une très-belle Edition du
Nouveau Testament Grec, avec les différentes Leçons de plusieurs
Manuscrits, qu'il a recherchés avec beaucoup de soin, & confrontés
avec une très-grande exactitude. C'est le célèbre M. Mille, Chanoine
de Cantorbery, qui a entrepris & exécuté cet ouvrage avec l'applau-
dissement de tous les Savants. Il a mis à la tête de son Edition, des Pro-
légomenes pleins d'érudition, dans lesquels on trouve plusieurs recher-
ches très-curieuses sur les différentes Editions du Nouveau Testament
Grec & les Leçons variantes. On y trouve aussi des Dissertations sur
la Canonicité des Livres du Nouveau Testament ; il y en a même une
très-savante sur le v. 7. du Chap. V. de la I. Epître de saint Jean, dont
il montre l'autenticité, non seulement par l'autorité des anciens Ma-
nuscrits Grecs & Latins, mais encore par le témoignage des Peres. Il
met en tête Tertullien, ensuite saint Cyprien, qui est beaucoup plus
clair : il n'oublie pas d'opposer l'autorité de saint Fulgence à celle de
Facunde d'Hermiane : il fait beaucoup valoir, & avec raison, la Con-
fession de Foi présentée en 484 au Roi Hunéric par Eugene, Evêque
de Carthage, au nom de tous les Evêques d'Afrique, dans laquelle le
verset contesté est rapporté tout au long. Enfin cet habile Critique con-
clut, en vertu de cette Tradition, que ce verset est véritablement de
saint Jean, & qu'il doit être reconnu comme faisant partie de sa Lettre,
& par conséquent de l'Ecriture sainte.

En traitant des ouvrages Canoniques du Nouveau Testament,
M. Mille reconnoît pour tels tous ceux que nous admettons dans ce
nombre, & même certaines parties, sur lesquelles il y a eu autrefois
quelques difficultés, comme sont la sueur de sang rapportée par saint
Luc, l'histoire de la femme adultere que nous lisons dans l'Evangile
de saint Jean. Mais enfin comment prouve-t-il la Canonicité de l'Epître
de saint Jacques, de la seconde de saint Pierre, de la seconde & troi-
sieme de saint Jean, de l'Apocalypse & de l'Epître aux Hébreux ? sur

quel principe rejette-t-il la prétendue Lettre de saint Paul à ceux de Laodicée ? Je n'ai remarqué nulle part , qu'il ait eu recours à l'esprit particulier , à ce goût & à cet instinct capable de faire discerner les Livres Canoniques d'avec les apocryphes : il n'a point fait usage de cette lumière dont l'éclat frappe , dit-on , ceux qui lisent les Livres saints. Il s'attache uniquement à rapporter le sentiment des Peres , qu'il transcrit même tout au long dans leur Langue à la tête de chaque Livre ou Epître , après les avoir cités très-exactement dans les Prolégomenes. Voilà une méthode digne d'un Théologien , auquel il convient de s'attacher à la Tradition en tout ce qui regarde les dogmes de la foi & la doctrine de l'Eglise , selon la belle maxime de Vincent de Lerins , » Pour éviter tous les détours de l'erreur , il est très-nécessaire , dit ce » célèbre Ecrivain , (a) que l'on ait pour regle dans l'interprétation » des Ecrits Prophétiques & Apostoliques , le sentiment de l'Eglise » Catholique. Et nous devons avoir soin , nous tous qui vivons dans le » sein de cette Eglise , de nous attacher à ce qui a été cru en tous » lieux , en tout temps & par tous les Fideles : car c'est en cela que » consiste vraiment & proprement la Catholicité , comme le fait enten- » dre la force & l'énergie de ce mot même , qui signifie ce qui renferme » tout universellement. Or nous demeurerons ainsi dans la foi Catholi- » que , si nous suivons l'universalité , l'antiquité & l'unanimité. Nous » suivons l'universalité , si nous reconnoissons uniquement pour la vraie » foi , celle que toute l'Eglise confesse par toute la terre. Nous suivons » l'antiquité , si nous ne nous écartons en rien des sentiments que les » saints Peres qui nous ont précédés , ont manifestement soutenus. Nous » suivons l'unanimité , si nous nous attachons à ce qui a été enseigné » & défini dans l'antiquité même par le commun accord de ceux qui ont » été revêtus du Sacerdoce de Jesus-Christ , & que nous devons regarder comme nos maîtres. «

Il paroît que les deux célèbres Ecrivains Anglois , dont nous venons de parler , ont suivi cette sage méthode ; le premier , en traitant de la divinité du Verbe ; & l'autre , en parlant de l'authenticité & de la Canonicité des Livres du Nouveau Testament. Si lorsqu'il s'agit des autres

(a) Vincent. Lirin. in Comm. c. 2. *Multum necesse est , propter tantos tam varii erroris anfractus , ut Prophetica & Apostolica interpretationis linea , secundum Ecclesiastici & Catholici sensus normam dirigatur. In ipsa item Catholica Ecclesia magnoperè curandum est , ut id teneamus , quod ubique , quod semper & quod ab omnibus creditum est. Hoc est enim verè proprieque Catholicum : quod ipsa vis nominis ratioque declarat , quæ omnia verè universaliter comprehendit. Sed hoc ita demùm fit , si sequamur universitatem , antiquitatem , consensionem : Sequemur autem universitatem hoc modo , si hanc unam fidem veram esse fateamur , quam tota per orbem terrarum confitetur Ecclesia : antiquitatem verò ita , si ab his nullatenus sensibus recedamus , quos sanctos Majores ac Patres nostros celebrasse manifestum est : consensionem quoque itidem , si in ipsa vetustate omnium Sacerdotum pariter & Magistrorum definitiones sententiasque sectemur.*

SUR LA CANONICITÉ DES LIVRES SS. 67

matieres contestées, ils suivoient la même regle, il y auroit espérance de voir bientôt la fin du Schisme, & la réunion de nos Freres séparés avec l'Eglise Romaine qui a toujours été si respectée par les anciens Peres & les saints Docteurs de l'Eglise. Il ne reste plus qu'à expliquer quelques passages de l'Écriture sur lesquels nos adversaires se fondent pour appuyer leur sentiment.

Luther nous oppose d'abord cette parole de notre Seigneur: (a) *Les brebis suivent leur Pasteur, parce qu'elles connoissent sa voix: & elles ne suivent point l'étranger, parce qu'elles ne connoissent point la voix des étrangers.... Mes brebis entendent ma voix, & elles me suivent.* D'où il conclut que les véritables Fideles désignés par les brebis, ont un discernement suffisant pour connoître quelles sont les vraies Ecritures. Il ajoute que pour le faire, il n'est pas nécessaire de recourir à l'autorité de l'Eglise, mais qu'il suffit d'observer ce que Jesus-Christ demande de nous, puisque ce divin Sauveur dit: (b) *Celui qui voudra faire la volonté de celui qui m'a envoyé, pourra connoître si ma doctrine est de Dieu.*

IX.
Explication
de quelques
paroles de J.C.
dont Luther
abuse.

Il est bon d'observer d'abord que la maxime établie par notre Seigneur, ne regarde point en particulier le discernement dont on a besoin pour connoître quelles sont les Ecritures divinement inspirées: ainsi s'il s'agit ici du moyen de connoître en général de la doctrine de notre Seigneur, il faudra étendre cette regle à tous les dogmes de la Religion, & dire que les Fideles n'ont qu'à écouter la voix de Jesus-Christ qui leur parle intérieurement, qu'ils n'ont qu'à faire sa volonté, & que par là ils seront en état de juger quels sont les dogmes qu'il faut croire, & quelles sont les erreurs qu'il faut rejeter: ainsi il sera inutile de les instruire, parce qu'ils seront suffisamment éclairés par leur lumiere particuliere: s'ils s'égarèrent, ce sera inutilement qu'on voudra les ramener, parce qu'ils n'auront qu'à répondre, qu'ils ont écouté la voix de Jesus-Christ, qu'ils ont pratiqué sa volonté, & qu'ainsi ils peuvent connoître ce qu'il faut croire, aussi-bien que ceux qui veulent les retirer de leurs erreurs. Quelle confusion dans la croyance, combien de variétés dans les sentiments, si l'on admettoit une regle si défectueuse dans sa généralité?

Venons présentement à l'examen particulier de ces passages; & demandons aux Luthériens ce qu'ils appellent *écouter la voix de Jesus-Christ*. Pouvons-nous le faire, sans consulter les Ecritures, dans lesquelles ce divin Sauveur fait entendre sa voix, & fait connoître ses volontés? Avant de les avoir lues, on ne peut encore connoître sa voix: & comment, dans ce premier instant, connoîtront-ils que le Livre où ils tâchent de connoître la voix de Jesus-Christ, est un écrit divinement inspiré? Ils ne connoissent point encore cette voix; ils la cherchent:

(a) *Joan. x. 4. 5. 27.* — (b) *Joan. VII. 17.*

ils n'ont point encore pratiqué ce qu'elle demande d'eux ; ils travaillent à le connoître : ils n'ont donc pas le moyen de connoître en ce moment , si le Livre qu'ils consultent , est une partie de l'Écriture sainte. Quel est donc le sens des passages que l'on nous objecte ? Notre Seigneur suppose que sa voix est déjà entendue ; il faut pour cela que quelqu'un nous en instruisse ; Jésus-Christ parloit à ceux qui avoient le bonheur de l'entendre ; & il confirmoit sa doctrine toute céleste par les miracles qu'il opéroit : *Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites* , disoit ce divin Sauveur , (a) *ils n'auroient point de péché*. Ceux qui étoient du nombre de ses ouailles , écoutoient sa voix , & pouvoient aisément la distinguer de celle des étrangers qui portoient le caractère de séducteurs. Présentement il nous fait entendre sa voix par le ministère des Pasteurs : *Celui qui vous écoute , m'écoute* , disoit Jésus-Christ aux soixante & douze disciples ; (b) *& celui qui vous méprise , me méprise*. Voilà comme nous écoutons la voix du divin Sauveur ; c'est en écoutant la voix & les décisions de l'Église : & lorsque nous lui sommes soumis en tout ce qu'elle a décidé , nous faisons la volonté de Jésus-Christ : nous sommes dans le bercail au nombre des ouailles qui écoutent la voix du Fils de Dieu ; les Pasteurs nous la font entendre ; c'est le canal par lequel les Livres sacrés , & les dogmes de la Religion nous sont communiqués.

Cela étant une fois supposé , & notre croyance bien fondée sur la révélation divine qui nous est notifiée par l'Église , rien n'empêche que l'on ne dise , que pour les choses particulières qu'il faut faire , & qui regardent le salut , ceux qui sont du nombre des ouailles , & qui ont l'esprit d'obéissance , connoissent ce qu'il faut pratiquer pour obtenir le Royaume des cieux. Car de même que le goût bien affecté fait distinguer la différence des saveurs que l'on trouve dans le manger , ainsi un homme fidèle ayant le cœur bien disposé , & l'intention d'obtenir de Dieu les connoissances qui lui sont nécessaires pour le salut , sera capable de discerner la doctrine saine & assurée qui conduit à la vie , de l'erreur qui pourroit le séduire : c'est la comparaison de Melchior Canus. Mais il est toujours vrai que pour ce qui regarde les questions particulières de dogme , ce n'est point aux particuliers , qu'il appartient d'en juger. La règle de la foi doit être la doctrine de l'Église , & non pas le propre esprit des particuliers. Ainsi lorsque quelques-uns voulurent persuader aux Fidéles d'Antioche , que l'on ne pouvoit obtenir le salut sans la circoncision , on ne s'adressa à aucun fidèle en particulier pour avoir le dénouement de cette difficulté , sous prétexte qu'il eût par un instinct ou un goût communiqué par le Saint-Esprit , les lumières nécessaires pour résoudre cette question :

(a) Joan. xv. 24. — (b) Luc. x. 26.

SUR LA CANONICITÉ DES LIVRES SS. 69

mais on convint (a) qu'il falloit envoyer à Jérusalem, pour consulter les Apôtres & les Anciens, c'est-à-dire, les Prêtres, & leur proposer cette difficulté. Ils s'assemblerent donc pour examiner & résoudre cette affaire; & après en avoir beaucoup conféré ensemble, il fut résolu par les Apôtres & les Prêtres avec toute l'Eglise, d'écrire aux Fideles d'Antioche en ces termes: *Les Apôtres, les Prêtres, & les Freres, à nos freres d'entre les Gentils qui sont à Antioche salut Il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous, &c.* Comme pour marquer que la décision venoit à la vérité principalement du Saint-Esprit, mais qu'elle devoit être notifiée aux Fideles par le canal des premiers Pasteurs, & non point par le moyen de cet esprit particulier.

Mais pourquoi vouloir nous assujettir à des hommes pour notre croyance, disent les prétendus Réformateurs? L'Apôtre saint Jean n'a-t-il pas dit aux Fideles, auxquels il a écrit sa premiere Lettre, (b) que l'onction qu'ils avoient reçue du Fils de Dieu, demuroit en eux, & qu'ils n'avoient pas besoin qu'aucun les enseignât, parce que cette même onction leur enseignoit toutes choses, étant elle-même la vérité, & exempte de tout mensonge; & qu'ainsi ils n'avoient qu'à demeurer dans ce qu'elle leur enseignoit? Cette onction intérieure qui est dans chaque Fidele, paroît être la même chose que le témoignage du Saint-Esprit que nous recevons en nous-mêmes, & qui nous donne une entière persuasion & conviction de la vérité des Ecritures, & des dogmes de la Religion, sans qu'il soit nécessaire de recourir au témoignage des hommes, de quelque caractere qu'ils puissent être, & à quelque dignité qu'ils soient élevés.

A cela nous répondons que l'onction dont parle saint Jean, suppose qu'un Fidele qui a le bonheur d'avoir reçu la grace de cette onction, est déjà instruit de tous les Mysteres dont la connoissance lui est nécessaire pour le salut: il ne s'agit donc point des motifs par lesquels il est déterminé à croire que les Livres de l'Ecriture ont été divinement inspirés. En effet on voit que saint Jean s'adressoit à ceux qui étoient pleinement instruits: *Je ne vous ai point écrit, dit cet Apôtre, (c) comme à des personnes qui ne connussent pas la vérité, mais comme à ceux qui la connoissent.* Or ceux qui ont déjà reçu la doctrine de l'Eglise, & qui en sont assez instruits pour en instruire les autres, ce sont là ceux que l'on peut regarder comme doués de l'esprit de sagesse & d'intelligence, qu'ils ont puisé dans l'Ecriture & la Tradition; & l'onction intérieure leur suffit pour rejeter tout ce qui est contraire à la Foi & à la saine doctrine de l'Eglise: elle suffit même à ceux qui écoutent toujours avec soumission la voix de cette mere commune des Fideles, pour connoître les choses qui leur sont nécessaires pour le salut dans

X:
Quelle est
l'onction in-
térieure dont
parle S. Jean,
& l'enseigne-
ment produit
par cette on-
ction.

(a) Act. xv. 2. & seq. = (b) 1. Joan. II. 27. = (c) Ibid. v. 21.

leur état. Cette onction qu'ils ont reçue avec le don de la grace, les éclaire dans les choses qu'ils doivent croire & pratiquer. C'étoit cette onction intérieure, qui avoit donné au grand saint Antoine l'intelligence des Mysteres & des Dogmes qui lui étoient proposés par l'Eglise comme des Articles de Foi. C'est en ce sens, que (a) *l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne*; parce qu'ayant cette onction de l'esprit par la grace, il a en même temps le discernement nécessaire pour connoître les choses utiles au salut, & pour rejeter tout ce qui y seroit opposé. La charité lumineuse qui est inséparable de cette onction de l'Esprit, détourne le cœur de toutes les pensées des choses périssables, en le fixant & l'attachant, pour ainsi dire, à la considération des choses du ciel; de sorte que l'ame de l'homme spirituel toujours disposée à recevoir la lumiere du ciel par l'attention qu'elle a continuellement à consulter la loi divine & la souveraine sagesse, est plus en état de juger des choses qui peuvent contribuer à son salut & à sa perfection, que ceux qui se fient sur leurs connoissances acquises & sur l'étude des sciences subtiles, ne sont après cela que du nombre de ceux que l'Apôtre appelle (b) *des hommes animaux & charnels, qui ne sont pas capables des choses qu'enseigne l'Esprit de Dieu*. Nous voyons dans sainte Thérèse un exemple des effets que cette onction de l'Esprit peut produire dans un cœur, & de combien de lumiere elle éclaire l'ame d'une personne qui a reçu la charité, & les dons de la grace sanctifiante qui l'accompagnent inséparablement; & c'est dans ce sens, que saint Augustin avoit coutume de dire, que l'on ne pénètre la vérité, que par la charité: *Non intratur in veritatem, nisi per charitatem*.

Mais peut-on conclure delà, que cette onction de l'Esprit est, généralement parlant, un moyen pour connoître quelle est la doctrine de l'Eglise, & que l'on n'a pas besoin d'aucun autre qui nous instruisse? C'est comme si l'on disoit, reprend saint Augustin, (c) qu'il faut attendre la descente du Saint-Esprit, pour recevoir la connoissance de toutes les vérités qu'il enseigna aux Apôtres, en descendant sur eux le jour de la Pentecôte: c'est encore comme si l'on se flattoit que l'on sera enlevé jusqu'au troisième ciel, comme saint Paul, pour y recevoir la révélation des Mysteres dont il n'est pas permis à un homme de parler. Si l'on doit compter sur cette onction pour être instruit de toutes les vérités de la Religion, sans qu'on ait besoin d'aucun autre qui nous instruisse, pourquoi donc l'Apôtre nous dit-il, (d) que Jesus-Christ après être monté au ciel, a distribué aux hommes différents dons, & qu'il a établi dans son Eglise pour la perfection des Saints une va-

(a) 1. Cor. II. 15. — (b) *Ibid.* §. 14. — (c) *Aug. Prol. lib. de Doctr. Christ. n. 5*;
— (d) *Ephes. IV. 8. & seqq.*

riété de ministères ; que les uns sont Apôtres , d'autres ont le don de prophétie pour l'interprétation des Ecritures , d'autres sont appelés Evangélistes , parce qu'ils sont chargés de prêcher l'Evangile ; & outre ceux-là , il y a encore des Pasteurs & des Docteurs ; & à quoi seront-ils destinés , sinon à conduire , gouverner & instruire les Fideles ? Mais d'ailleurs si cette onction enseigne aux Fideles tout ce qu'ils doivent croire , sans qu'ils aient besoin de Pasteurs & de Docteurs qui les conduisent & les instruisent , pourquoi les parents ont-ils tant de soin de faire instruire leurs enfants ? C'est la sage remarque de Melchior Canus : (a) pourquoi les peuples fideles s'empressent-ils d'aller dans les saintes Assemblées , selon la coutume des premiers Chrétiens , pour y apprendre les vérités du salut , & pour y entendre l'explication de l'Evangile ? Il n'est donc plus nécessaire de lire les Livres saints , ni d'écouter les Pasteurs pour en recevoir d'eux l'explication , si , comme le prétendent nos adversaires , nous la recevons par l'onction de l'Esprit que nous avons au dedans de nous-mêmes. » Evitons , » dit saint Augustin , (b) ces tentations très-superbes ; & considérons » bien que l'Apôtre saint Paul même , quoiqu'instruit par la voix & » l'Esprit de Dieu même , fut renvoyé à un homme , (c) pour appren- » dre de lui ce qu'il falloit qu'il fit , en recevant les Sacrements & deve- » nant membre de l'Eglise : considérons encore , que Corneille le » Centenier , dont les prieres avoient été exaucées & les aumônes » reçues & agréées devant le trône de Dieu , selon que l'Ange l'en » assura , fut renvoyé cependant à saint Pierre , (d) pour être instruit » & pour apprendre de lui ce qu'il falloit croire , ce qu'il falloit es- » pérer , ce qu'il falloit aimer. « Saint Augustin prouve encore la même chose par l'exemple de l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie , auquel Dieu n'envoya point un Ange pour l'instruire , mais le saint Diacre Philippe , (e) qui lui expliqua l'Ecriture de la prophétie d'Isaïe qu'il lisoit & qu'il ne comprenoit point : à quoi ce saint Docteur ajoute cette réflexion , (f) qu'un homme qui croit avoir reçu de Dieu l'intelligence de l'Ecriture sainte , lorsqu'il est consulté par quelqu'un pour en savoir le sens , ne s'avisera jamais de le renvoyer à Dieu , en lui disant que c'est de l'Esprit Saint qu'il doit recevoir cette intelligence , sans consulter les hommes qui peuvent être capables de lui en développer le sens , & qui sont établis dans l'Eglise pour cela ; & c'est la fonction des Pasteurs & des Docteurs.

Il est vrai que saint Augustin , dans un autre endroit , reconnoît que c'est Dieu seul , à proprement parler , qui nous instruit en nous éclair-

(a) Melchior Can. de Locis Theol. l. II. c. 8. — (b) Aug. Praef. in Libr. de Doct. Christ. n. 6. — (c) Act. IX. 7. — (d) Act. X. 5. 6. (e) Act. VIII. 29. & seqq. — (f) Aug. loco citato , n. 8.

rant intérieurement : mais cela n'exclut point le ministère des Docteurs & des Prédicateurs , qui est toujours nécessaire , comme le suppose ce saint Docteur , dont voici le Texte : » Le son de nos paroles , dit-il , » (a) frappe vos oreilles ; mais le véritable maître est au dedans. Pour » ce qui me regarde , je vous ai parlé à tous ; mais ceux auxquels cette » onction ne parle point intérieurement , se retirent & sortent de l'E- » glise toujours aussi ignorants. Les instructions que l'on donne , & qui » frappent les oreilles du corps , peuvent être regardées comme des » secours & des avertissements ; mais celui qui enseigne & instruit » les cœurs , est dans le ciel , où il a son trône , & la chaire d'où il » enseigne. Ne croyez pas qu'un homme enseigne véritablement un au- » tre homme : nous pouvons vous avertir par le bruit & le son de no- » tre voix ; mais si vous n'êtes point enseignés par celui qui seul peut » vous instruire intérieurement , tout le bruit que nous faisons par nos » paroles devient inutile , & il est sans fruit : « *Si non est intus qui doceat , inanis est strepitus noster.* Voilà l'idée la plus juste qu'on puisse donner de cette onction intérieure. Après qu'un Docteur ou un Prédicateur a parlé , il faut pour que l'instruction qui a frappé les oreilles , soit utile , que le maître intérieur parle ; c'est véritablement lui qui enseigne : *Interior ergo Magister est , qui docet ; Christus docet ; inspiratio ipsius docet ; ubi illius inspiratio & vocatio illius non est , fornicus inaniter perstreperunt verba.* Et c'est dans ce sens , selon saint Augustin , que notre Seigneur dit à ses Apôtres dans l'Evangile : (b) *Ne desirez point d'être appelés Docteurs & Maîtres , parce que vous n'avez qu'un Docteur & un Maître , qui est le Christ.* Après avoir éclairci par la doctrine & les paroles mêmes de saint Augustin , ce que nous devons entendre par cette onction dont parle saint Jean , qu'il nous soit permis de faire une question à nos adversaires.

XI.
Nos adver-
saires tombent
dans le cercle
vicieux qu'ils
nous repro-
chent.

Si nous leur demandons à présent , pourquoi ils disent que nous n'avons pas besoin de l'autorité de l'Eglise , pour connoître quels sont les véritables Livres de l'Ecriture sainte ; ils nous diront que c'est parce que l'Apôtre saint Jean leur dit que l'onction qu'ils ont reçue , leur enseigne toutes choses , & qu'il n'est pas besoin qu'aucun les enseigne. Si nous leur demandons encore pourquoi ils sont persuadés que ces paroles de saint Jean sont véritablement partie de l'Ecriture sainte , que peuvent-ils répondre ? ils diront peut-être que c'est parce qu'elles sont tirées d'un Livre Canonique ? Mais comment ont-ils jugé que cette première Epître de saint Jean est un Livre Canonique , avant d'y avoir trouvé que cette onction étoit suffisante pour nous donner le discernement des Livres saints d'avec ceux qui sont apocryphes ? Quelle

(a) *Aug. Tract. IV. in Epist. S. Joan. Tom. III. Op. Part. II. p. 849.* — (b) *Matth. XXIII. 8. 10.*

regle avoient-ils pour s'en assurer ? Ils seront donc obligés de dire qu'ils croient que l'Écriture sainte est véritablement Canonique , parce que l'onction dont parle saint Jean , les instruit suffisamment là dessus ; & qu'ils sont convaincus que cette onction intérieure est le véritable moyen de parvenir à cette connoissance , parce que l'Écriture sainte nous la propose comme la regle que nous devons suivre. Ainsi l'Écriture fournira la preuve de la suffisance de cette onction ; & celle-ci sera notre regle pour nous assurer que les Livres de l'Écriture sont véritablement Canoniques. N'est-ce pas là le *cercle vicieux* que nos adversaires nous reprochent ; lorsqu'ils nous objectent que nous établissons l'autorité & l'infailibilité de l'Église par le témoignage de l'Écriture , & que d'un autre côté nous fondons toute notre croyance touchant la Canonicité des Livres saints sur l'autorité de l'Église , en sorte que le motif qui nous fait croire qu'un tel Livre est plutôt Canonique qu'un autre , c'est que l'un nous est proposé, comme Écriture divine par l'Église , & que l'autre n'est point revêtu de la même autorité. Voilà la difficulté qu'on nous propose ; & on nous dit que c'est un cercle vicieux qui revient au défaut que les Logiciens appellent *petition de principe*. Avant d'éclaircir cette difficulté , nous pourrions dire à nos adversaires , qu'après qu'ils auront eux-mêmes fait voir , qu'il n'y a point de cercle vicieux dans leur système , nous tâcherons de faire voir que dans notre méthode il n'y en a point. Si ceux qui soutiennent que l'esprit particulier & la persuasion intérieure est l'unique moyen pour bien discerner les Livres Saints d'avec ceux qui ne le sont pas , répondent bien à la difficulté qu'on leur propose touchant le cercle vicieux , nous pourrions peut-être employer leurs réponses pour résoudre l'objection qu'on nous propose.

Mais comme leurs principes & les nôtres sont différents , nous n'avons rien à espérer de leur part : ainsi sans attendre ce qu'ils peuvent dire là dessus , nous répondons que l'Église plus ancienne que les Écritures dont elle est dépositaire , ne tire pas des seules Écritures son autorité ; qu'indépendamment de l'infailibilité que les divines Écritures lui attribuent , elle a au moins toute l'autorité que peut avoir une société humaine ; qu'elle a même encore toute l'autorité que lui donne la sainteté de l'Être suprême qui lui a fait entendre sa voix avant même que les Écritures existassent , & qui a fait éclater sur elle & pour elle sa puissance avant de lui confier ses oracles. Ainsi nous croyons à l'Église comme à une société qui a mérité notre créance avant même qu'il y eût aucun des Livres divins dont elle est dépositaire ; & c'est d'elle que nous recevons les Écritures auxquelles nous croyons. Il n'y a point là de cercle vicieux.

Mais pour achever de résoudre cette difficulté prise de ce que l'on a coutume d'appeler *le cercle vicieux* , il faut nous étendre un peu plus , & faire le détail des motifs qui nous déterminent à croire. Ce que nous

XII.
Analyse de
quelques Cha-
pitres du Livre
de M. Holden,
intitulé *Ana-
lyse de la Foi.*

allons dire là dessus, est pris d'un Traité intitulé, *Analyse Fidei Christianæ*, composé par Henri Holden, Anglois, célèbre Docteur de la Faculté de Théologie de Paris: ce livre fut imprimé pour la première fois en 1655 avec l'approbation des Docteurs, & réimprimé en 1685 avec une nouvelle approbation de M. Cocquelin, Chancelier de l'Eglise de Paris. Nous allons donner ici l'analyse de quelques Chapitres du premier livre de cet Ouvrage de M. Holden, parce que son Livre est devenu assez rare, & qu'il a traité solidement la matière dont il s'agit.

Voici ce qu'il se propose d'examiner dans le Chapitre VI. du premier Livre: (a) Doit-on résoudre la foi divine & Catholique, en remontant au raisonnement que peut faire chaque particulier? Pour répondre à cette question, il suppose comme une chose qu'il a prouvée auparavant, que l'Ecriture seule n'est pas un moyen suffisant à l'égard de tous les particuliers, pour connoître les choses qui ont été révélées. Il prouve ensuite que le moyen par lequel on peut parvenir à la connoissance certaine des choses révélées, doit être proportionné à la portée de ceux qui doivent croire, & qu'il doit être commun, afin de servir de règle à tous ceux qui sont appelés à la Foi; & il dit que la Providence divine y a pourvu, en ce que les hommes peuvent avoir une certitude des choses révélées, parce qu'elles leur sont proposées par ceux qui doivent les conduire & les gouverner, & qui veillent sans cesse sur eux, comme devant rendre compte de leurs âmes. Ce sont, dit-il, les Pasteurs & les Conducteurs de la Société des Fideles & de l'Assemblée Chrétienne, qui par leur devoir & leur état sont obligés d'avoir une connoissance exacte des choses révélées, & des moyens par lesquels on peut être assuré de parvenir à leur connoissance. Il observe de plus, que tous les raisonnements que peut faire un particulier, & qu'il peut tirer de l'Ecriture même, ne peuvent être un moyen pour découvrir la vérité des choses révélées; & il ajoute que s'il étoit permis à chaque particulier de donner ses pensées pour des règles, & pour un moyen de connoître ce qui a été révélé, & le distinguer de ce qui ne l'est point, sans avoir recours à un Juge qui doive nous conduire dans cet examen, il n'y auroit plus de règle commune & uniforme pour réunir tous les Fideles dans l'unité d'une même croyance.

Dans le Chapitre VII. il se propose (b) d'examiner si la Foi divine se doit résoudre en remontant à un instinct du Saint-Esprit, communiqué à chaque particulier, pour juger de la Canonicité des Livres sacrés & des autres points de la révélation. Notre Docteur avoue qu'il n'auroit jamais pu croire, qu'un grand nombre de ceux qui veulent être appelés Chrétiens fussent venus à un tel degré de folie & d'ex-

(a) Holden, *Analyse Fidei*, l. 1. c. 6. Lett. unid. — (b) *Ibid.* c. 7. Lett. unid, p. 107.

travagance, si ses yeux & ses oreilles ne lui eussent rendu un témoignage assuré, qu'effectivement il y avoit des gens qui s'étoient appuyés sur cet instinct ou inspiration particulière, dont il fait voir le ridicule & le fanatisme. Il remarque fort à propos, que ce système n'est pourtant point de l'invention de nos adversaires, puisqu'il y en a eu dès le commencement de l'Eglise, qui ont été condamnés pour avoir eu les mêmes idées. Saint Irénée rejette avec indignation la prétention d'un nommé Marc, qui prétendoit avoir reçu sa doctrine, ou, pour mieux dire, ses erreurs, par une révélation qu'il préféroit aux Ecrits & aux Traditions des Apôtres. Tertullien dit la même chose d'Apelles ; & presque tous les Anciens ont parlé de même de l'Hérésiarque Cérinthe. Depuis ces temps-là on vit les Messaliens, appelés Euchites par les Grecs, à cause qu'ils n'avoient point d'autre exercice que la prière : & ils furent condamnés par l'Eglise, non pas précisément en ce qu'ils disoient que par la prière ils recevoient beaucoup de saintes inspirations, mais parce qu'ils prétendoient recevoir toutes les lumières nécessaires pour avoir la connoissance de tous les moyens par lesquels on peut parvenir au salut. Saint Epiphane & saint Augustin font mention de ces Hérétiques, que l'on peut regarder comme les prédécesseurs de nos Freres séparés, en ce qui regarde l'esprit particulier. M. Holden conclut ce Chapitre, en faisant voir le ridicule de leur prétention : A les entendre parler, dit-il, ne diroit-on pas qu'ils s'exercent continuellement dans de sublimes contemplations ? ne croiroit-on pas que ces esprits élevés se séparant du commun du peuple, menent une vie toute céleste dans une grande paix & tranquillité d'esprit ? Et l'on fait néanmoins qu'ils accordent cette faveur de l'instinct & de l'inspiration à ceux qui sont de la lie du peuple, à ceux qui vivent dans le bruit & le tumulte des affaires & des embarras, à ceux mêmes qui se trouvent dans les troubles & les agitations des armes.

C'est donc une conséquence nécessaire, que pour fixer toutes nos incertitudes, & nous réunir à une même croyance, il faut avoir recours à l'autorité ; & voici l'idée qu'il nous donne de celle que nous devons reconnoître : (a) C'est un principe reconnu de tout temps dans l'Eglise, que l'on ne peut soutenir & proposer pour une vérité Catholique & révélée, que ce qui a été reçu par nos Peres & les saints Docteurs qui nous ont précédés, & qu'ils nous ont laissé comme une doctrine venue des Apôtres & transmise jusqu'à nous par une succession non interrompue. L'Eglise dans tous les temps a reçu ce principe, & n'a point eu d'autre méthode, point d'autre moyen que celui-là, pour faire connoître les choses qu'elle avoit reçues comme révélées : elle a toujours fait remonter à la doctrine des Apôtres, qui est celle

(a) *Ibid.* c. 8. Lett. 3.

de J. C. & dont elle a reçu le dépôt pour le faire passer de siècle en siècle. Nous n'avons point encore besoin, pour nous convaincre de cette vérité, de considérer l'Eglise comme ayant reçu le privilege de l'infaillibilité : nous la considérons comme une société très-ancienne, fondée par les miracles, cimentée par le sang des Martyrs, éclatante par la sainteté des maximes qu'on y enseigne. C'est cette ville située sur une montagne, & qui est visible à tous ceux qui veulent y entrer ; en sorte qu'ils peuvent tous s'exhorter mutuellement à le faire, en se disant les uns aux autres : (a) *Venez, montons à la montagne du Seigneur, à la maison du Dieu de Jacob.* Ceux qui y sont pour gouverner, se sont toujours conformés aux mêmes regles, & ont toujours eu les mêmes principes de croyance : on ne peut y remarquer aucune interruption : on nous y fait voir une succession continuelle de Docteurs & de Pasteurs établis pour enseigner toujours la même doctrine, qui sont chargés d'éloigner celle qui pourroit être contraire, & de la profcrire, si elle vouloit s'introduire : c'est ce qui a toujours été pratiqué depuis l'établissement de cette Société. Elle a des livres qu'elle regarde comme contenant la révélation des choses que Dieu par la bonté & par la sagesse de sa Providence, a voulu faire connoître à ceux qu'il appelle à un bonheur éternel. C'est dans ces Ecrits, dont l'Eglise nous donne l'intelligence & le vrai sens, que nous trouvons les moyens de nous rendre capables des promesses dignes de la libéralité & de la magnificence d'un Dieu si grand & si puissant. C'est à cette Société, que toutes les nations qui ont voulu vivre selon les maximes de la plus solide piété, sont venues en foule, pour quitter les erreurs d'une vie déréglée, & pour renoncer aux crimes qui déshonorent la nature humaine, selon ce qui avoit été annoncé par Isaïe : (b) *La montagne sur laquelle sera bâtie la maison du Seigneur, s'élèvera au dessus des collines, & toutes les nations y accourront en foule.* Que je joigne une Tradition bien suivie d'une même doctrine, avec cette idée de l'Eglise, dont je ne considère point encore le privilege de l'infaillibilité accordé par Jesus-Christ : ces deux considérations doivent faire sur mon esprit une impression suffisante pour me déterminer à croire que les Livres qui sont reçus dans cette Société comme divinement inspirés, doivent être regardés comme saints & Canoniques. Tout esprit raisonnable se sent pressé & frappé par des motifs si puissants ; & avec le secours de la grace toujours nécessaire pour faire un Acte surnaturel d'une Foi divine, on en vient enfin à un acquiescement parfait à toutes les vérités révélées ; & on est pour lors persuadé que celles que l'Eglise nous propose ont été révélées.

Voici enfin la conclusion que M. Holden tire de tous ces princi-

(a) *Isai. II. 3.* — (b) *Ibid. II. 2.*

pes, que nous pouvons regarder comme les motifs de crédibilité. Il est assez clair, dit-il, (a) que cette Analyse de la Foi Chrétienne ne va point retomber dans ce labyrinthe d'un cercle vicieux, où se sont trouvés embarrassés quelques Théologiens, qui ont établi l'Analyse de la Foi sur un autre principe. Car lorsqu'on leur demande, comment ils sont persuadés que l'Écriture est la parole que Dieu nous a révélée, ils disent qu'ils en sont convaincus par les décisions de l'Église. Si on leur demande encore comment ils sont convaincus, que la décision unanime faite par l'Église est infaillible & exempte de toute erreur, ils répondent qu'ils l'ont appris par la parole de Dieu même qui nous l'a ainsi révélé : de sorte que ne voulant point reconnoître pour fondement de la Foi une certitude & une évidence fondée sur les lumières naturelles, ils retombent infailliblement dans un cercle vicieux ; & il sembleroit, à les entendre raisonner, que la Foi qui est en nous, ne peut être formée d'abord par la première & principale raison, qui est la source de tout ce qui est raisonnable ; & ils veulent que des agents doués de raison & de jugement soient plus assurés dans ce qu'ils croient, que la raison ne le demande d'eux. Ils ont de la peine, ajoute-t-il, de reconnoître que toutes les preuves & les raisons même les plus évidentes, par lesquelles nous faisons voir la suite & la Tradition des vérités de la Foi, qui nous ont été transmises, soient capables de nous conduire à une certitude qui ne laisse plus aucun doute, & qui soit exempte de toute erreur. C'est pourquoi ils pensent que nonobstant tous ces motifs, il faut encore, pour arrêter les doutes d'un esprit chancelant, avoir recours à un instinct & à une inspiration particulière, pour donner à notre acquiescement une certitude entière, fondée sur l'infailibilité de Dieu même. Mais pour ce qui nous regarde, continue-t-il, nous ne croyons pas que la certitude de la foi divine & de la Religion Chrétienne puisse être fondée & appuyée seulement sur des opinions semblables. Nous avouons que pour acquiescer aux vérités de la Foi Chrétienne, nous avons besoin de la grace du S. Esprit, de même qu'elle est nécessaire pour faire des Actes d'Espérance, de Charité, & de toute autre vertu surnaturelle ; mais nous soutenons en même temps que la certitude de notre acquiescement n'est point fondée sur ces mouvements & ces inspirations qui sont invisibles & inconnues aux autres ; & nous prétendons que cette infailibilité qui fait notre certitude, pour ce qui regarde la Foi & la Religion Chrétienne, est fondée sur cette Tradition universelle & sans interruption, qui devient un moyen de crédibilité & un motif de certitude propre à convaincre tout esprit raisonnable, & qui est à sa portée. Car tout ce qui fait la matière & l'objet de cette Tradition est exposé à la con-

XIII.
Conclusion
que M. Holden
tire des prin-
cipes qu'il a
posés.

(a) Holden, 6. 9. Lett, 2. p. 234.

noissance de tous ceux qui veulent y faire attention ; il n'y a qu'à avoir des yeux & des oreilles. Il faudroit s'aveugler pour ne point appercevoir ce que l'on croit parmi les Chrétiens, & quels sont les exercices de leur Religion : tout ce qui fait l'objet du culte, & ce qui le compose, est exposé, pour ainsi dire, à la vue de tout le monde. On y remarque sept Sacrements qui sont administrés au nom de la très-Sainte Trinité ; on y voit offrir l'adorable Sacrifice ; on y voit faire des prières pour les vivants & pour les morts ; on y voit invoquer les Saints qui sont dans la gloire, & réclamer leur intercession auprès de Dieu : personne ne peut douter que ces articles ne soient l'objet & la matière du culte, & qu'ils appartiennent à la Religion. Toutes les vérités qu'on y enseigne, remontent jusqu'à la plus ancienne Tradition ; c'est par elle qu'elles nous sont toutes communiquées. Voilà le motif qui nous fait acquiescer : & nous venons enfin jusqu'à la révélation, qui nous fait croire toutes ces vérités & les autres qui appartiennent à la Religion, parce que Dieu ne peut être trompé, & ne peut nous tromper lorsqu'il nous parle. Voilà en substance tout le système de M. Holden touchant l'Analyse de la Foi. Ainsi en réunissant ces deux choses, la Tradition conservée dans l'Eglise, & l'autorité de cette Société fondée sur les motifs de crédibilité, on ne tombera point dans ce qu'on appelle le cercle vicieux, ou la pétition de principe.

XIV.
Conformité
de la méthode
de M. Holden,
avec celle de
S. Augustin.

Cette méthode nous paroît d'autant plus solide, qu'elle semble être conforme à celle que S. Augustin nous a tracé, en écrivant contre les Manichéens, qui vouloient des démonstrations, & qui en promettoient à ceux qui paroïssent disposés à embrasser leurs erreurs : c'est ainsi qu'ils avoient séduit S. Augustin ; mais ils ne purent exécuter les promesses qu'ils lui avoient faites. Ce saint Docteur étoit persuadé au contraire, après qu'il fut rentré dans le sein de l'Eglise, & lorsqu'il étoit déjà Prêtre, que l'homme a besoin d'une autorité pour être conduit à la vérité : c'est ce qu'il établit dans un excellent ouvrage qui porte pour titre : *De l'utilité de croire.* » La véritable Religion, dit-il, (a) ne peut être embrassée par l'homme, sans le secours d'une » autorité grave, à laquelle il fait juste & raisonnable de se soumet- » tre ; & il faut croire d'abord des choses que l'on ne concevra, qu'a- » près s'être rendu digne d'en avoir l'intelligence par une sage con- » duite. « Mais comment connoître à quelle autorité il est juste & rai- » sonnable de nous soumettre ? » La sagesse de Dieu y a pourvu, ré- » pond S. Augustin, (b) par les oracles des Prophetes, par l'humani- » té & la doctrine de Jesus-Christ, par les voyages des Apôtres, » par les souffrances des Martyrs, par les gibets auxquels ils ont été

(a) *Aug. de util. cred. c. 9. n. 21. Tom. VIII.* — (b) *Ibid. c. 17. n. 35. col. 68.*

» attachés , par le sang qu'ils ont répandu , par la mort qu'ils ont soufferte , par la vie édifiante & exemplaire des Saints , & par les miracles qui ont été opérés dans les lieux , les temps & les circonstances convenables. Dieu nous ayant donc donné un secours si puissant , & nous ayant fourni & fait voir un progrès si prodigieux & si admirable pouvons-nous faire la moindre difficulté de nous jeter avec confiance & de nous tenir dans le sein d'une Eglise dont l'autorité s'est établie , jusqu'à se faire connoître par tout le genre humain depuis le Siege Apostolique , en suivant la succession des Evêques , malgré tous les efforts inutiles des Hérétiques , qui ont été condamnés en partie par la croyance même des peuples , par le poids des décisions des Conciles , & encore par l'éclat & la majesté des miracles ? Disons que ne vouloir pas reconnoître cette autorité comme la plus respectable , & refuser de s'y soumettre , c'est assurément le comble de l'impiété , ou l'effet d'une arrogance qui nous précipite dans l'abyme : « *Cui nolle primas dare , vel summæ profectò impietatis est , vel præcipitis arrogantia.* A quoi le saint Docteur ajoute que s'il n'y a point de moyen assuré , afin que l'esprit de l'homme parvienne à la sagesse salutaire , que lorsque la foi & la soumission le prépare à faire un usage légitime de sa raison , il n'y a rien de plus ingrat & de plus déraisonnable , que de vouloir résister au secours que Dieu nous présente , & à une autorité qui a tant de pouvoir & de force : (il parle toujours de l'autorité de l'Eglise :) *Quid est aliud ingratum esse opi atque auxilio divino , quàm tanto robore præditæ auctoritati velle resistere ?*

En suivant avec méthode cette doctrine de S. Augustin , on verra clairement que lorsqu'il s'agit de faire l'Analyse de notre Foi ou de la Doctrine Chrétienne , on vient enfin à l'autorité de l'Eglise , non pas encore considérée comme ayant reçu le privilege de l'infaillibilité , mais regardée comme une Société qui se soutient par la succession de ses Evêques contre les efforts des Hérétiques , qui sont toujours réprimés par la foi des peuples , ou par les décisions des Conciles , & par l'éclat & la majesté des miracles : Société fondée pour être la gardienne du dépôt de la vérité & des choses révélées , arrosée par le sang des Martyrs , & ornée de toutes les vertus des Saints. Société qui subsistoit même avant Jesus-Christ dans la personne des justes qui vivoient chez les Juifs ; Société dont l'origine remonte jusqu'à la naissance du Monde ; Société à laquelle appartiennent les Patriarches , & tous les Saints qui ont vécu avant la naissance du peuple Juif ; Société dont l'autorité est ainsi plus ancienne que les Ecritures , dont le dépôt lui a été confié. C'est de tous ces privileges que se tirent la plupart des motifs de crédibilité , auxquels il faut remonter en faisant l'Analyse de la Foi ; & dès-lors notre foi n'est point appuyée sur un cercle vicieux.

Mais avant de terminer cette Dissertation , il faut encore expri-

pliquer quelques passages de l'Écriture, dont se servent ceux qui veulent que l'on s'en rapporte au goût ou sentiment intérieur qui est l'esprit particulier ou l'inspiration accordée, selon eux, à chacun des Fidèles. Celui de tous les témoignages de l'Écriture qui leur paroît être le plus exprès sur ce sujet, est tiré du Chap. XXXI. du Prophète Jérémie, dont voici les termes : (a) *Le temps vient, dit le Seigneur, dans lequel je ferai une alliance nouvelle avec la maison d'Israël & la maison de Juda : non selon l'alliance que je fis avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de l'Égypte, parce qu'ils ont violé cette alliance ; c'est pourquoi je leur ai fait sentir mon pouvoir, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : j'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, & je l'écrirai dans leur cœur ; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple ; & chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frère, en disant, Connoissez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit le Seigneur : car je leur pardonnerai leur iniquité, & je ne me souviendrai plus de leurs péchés.* Saint Paul ne nous laisse point douter, que toute cette Prophétie ne doive s'entendre de la grace de la nouvelle alliance : (b) & il se sert de ces paroles du Prophète ; pour prouver aux Hébreux qu'il étoit nécessaire, selon la promesse de Dieu, que le Seigneur contractât une nouvelle alliance avec les hommes ; que s'il contracte une alliance appelée nouvelle, l'autre doit donc être regardée comme ancienne & comme vieille, & conséquemment comme tendant à sa fin. Ainsi dès le temps de Jérémie, ce Prophète regardoit l'alliance faite avec le peuple Hébreu du temps de Moïse, comme vieillissant & approchant de sa fin. Cette application de S. Paul est juste ; & elle nous doit faire rejeter le sentiment de ceux qui appliquent cette prophétie à l'alliance que Dieu fit avec les Juifs du temps d'Esdras & de Néhémie après le retour de la captivité. Comment ne voit-on pas que ce qui est dit dans Jérémie, ne peut convenir à cette alliance, qui d'ailleurs n'étoit pas nouvelle, puisque ce n'étoit qu'un renouvellement de l'ancienne ; au lieu que celle dont parle Jérémie, étoit entièrement nouvelle, & ne devoit point être écrite sur des tables de pierre, mais gravée dans les cœurs ; ce qui ne convient qu'à la nouvelle alliance que Jesus-Christ a faite avec les hommes, en répandant sa grace dans leur cœur.

Nous concevons aisément que la grace du Nouveau Testament renfermée dans l'alliance nouvelle que Jesus-Christ a faite avec nous, est une loi gravée dans nos cœurs ; parce que nous trouvons dans l'Écriture, que par cette nouvelle alliance, Dieu devoit ôter le cœur de

(a) *Jerem. xxxi. 31. & seqq.* — (b) *Hebr. viii. 8. & seqq.*

Pierre, en nous accordant un cœur de chair, pour recevoir avec docilité les préceptes de notre divin Sauveur : c'étoit la promesse faite dans le Prophete Ezéchiel. (a) C'est par ce moyen, que Dieu a exécuté ce qu'il avoit encore prédit par le même Prophete : (b) *Je ferai que vous marcherez dans mes Commandemens.* Voilà l'effet de la grace de la nouvelle alliance, qui nous conduit bien plus parfaitement à l'accomplissement des choses que Dieu demande de nous. Par cette prérogative de la loi nouvelle, le Seigneur devient particulièrement notre Dieu, & nous devenons son peuple choisi par prédilection. Toutes ces vérités se trouvent souvent dans l'Écriture ; & elles sont répétées dans plus d'un endroit des Epîtres de S. Paul. Mais comment entendre ce qui suit dans le Prophete & dans l'Apôtre : *Chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frere, en disant, Connoissez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* S'ils n'ont point besoin d'être instruits, & s'il n'est point nécessaire qu'on les enseigne, ils seront donc instruits par l'instinct & l'inspiration intérieure, qui fera qu'ils n'auront pas besoin de maîtres & de docteurs qui les enseignent à l'extérieur. Cette faveur n'est refusée à personne : *Ils me connoîtront tous,* dit le Seigneur, *depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* Cela n'est-il pas précis pour autoriser l'esprit de discernement que les prétendus Réformés accordent à chaque particulier pour connoître quelles sont les vérités de la Religion & les Articles de la Foi Chrétienne, sans qu'il soit besoin de recourir à l'autorité de l'Eglise, pour apprendre d'elle ce qu'il faut croire ?

Avant de faire voir combien peu cette conséquence est juste, qu'il nous soit permis de demander à nos freres séparés, s'ils agissent conformément à la maxime qu'ils veulent établir dans l'interprétation de ces textes du Prophete & de l'Apôtre. Est-il donc vrai que parmi eux personne n'enseigne, & qu'aucun de leurs Ministres ne monte en chaire, pour donner des instructions à son prochain ? Observent-ils à la lettre ce que marque le Prophete : *Non docebit ultra vir proximum suum ?* Ont-ils absolument renoncé à une des fonctions de Pasteurs, qui consiste à faire connoître Dieu, & à donner une idée de ses divines perfections ? *Dicens, Cognosce Dominum.* Peuvent-ils se flatter que sans ces instructions, tous ceux de leur Secte connoissent le Seigneur, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ? Car enfin ni le Prophete Jérémie, ni l'Apôtre saint Paul, n'ont point dit qu'il ne seroit pas nécessaire que l'Eglise décidât les matieres contestées, en faisant connoître les Articles de la révélation. L'expression du Texte sacré porte sur chacun des particuliers : *Aucun d'eux,* dit le Prophete, *n'aura plus besoin d'enseigner son prochain.* Si l'on veut prendre ces termes à la ri-

XVI.
Eux-mêmes
n'agissent pas
conformément
à la maxime
qu'ils veulent
établir dans
l'interpréta-
tion de cette
prophétie.

(a) *Ezech. XI. 19.* — (b) *Ezech. XXXVI. 27.*
Tome I.

gueur, il ne faudra plus interpréter l'Écriture ; & pourquoi donc saint Paul préfère-t-il le don d'instruire aux autres dons, même à celui des langues ? Pourquoi, dit-il, (a) qu'il aimeroit mieux ne dire dans l'Église que cinq paroles dont il auroit l'intelligence, pour en instruire aussi les autres que d'en dire dix mille dans une langue inconnue ? Ce grand Apôtre n'ajoute-t-il pas aussi-tôt, (b) que le don des langues est un signe, non pour les fideles, mais pour les infideles ; & que le don de prophétie, c'est-à-dire, le don d'interpréter l'Écriture & les Mysteres, n'est pas principalement pour les infideles, mais pour les fideles ? Enfin il souhaite que parmi les Corinthiens, (c) ceux qui ont le don de prophétiser, c'est-à-dire, d'expliquer le sens des Écritures, le fassent l'un après l'autre, afin que tous apprennent & que tous soient consolés.

Le même Apôtre a eu soin de distinguer les différents ministeres qui sont pour tous à l'avantage de l'Église ; (d) & il n'oublie pas le ministère de la prédication ; car il parle des Évangélistes, des Docteurs, & des Pasteurs, dont la principale fonction est d'instruire & d'enseigner ; & c'est de ce ministère qu'il s'est acquitté pendant toute sa vie avec tant de zèle & de persévérance. C'est ce qu'il recommande à Tite son disciple, (e) en lui disant qu'un Evêque doit être fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent. Il donne les mêmes instructions à Timothée, (f) en lui recommandant de garder fidèlement ce qu'il avoit appris de lui, & de le donner comme en dépôt à des hommes fideles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres. Et pour marquer quelles doivent être les occupations d'un digne Ministre de l'Évangile, voici en deux mots ce qu'il lui prescrit : (g) *Appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation & à l'instruction.* Ce seroit donc détruire tout l'ordre & toute l'économie du Ministère Évangélique, que de prétendre que, selon les expressions du Prophete Jérémie & de l'Apôtre saint Paul, il ne faut plus que personne enseigne son prochain & son frere, & que les Fideles n'ont pas besoin de recevoir des exhortations & des instructions. Les Ministres mêmes sont dans une pratique contraire : ils montent en chaire pour prêcher ; ils font des sermons : ce seroit donc à eux à se joindre à nous, pour contribuer de leur côté à éclaircir le Texte de Jérémie.

XVII.
Sens que l'on
peut donner à
cette prophé-
tie sans auto-
riser l'abus
qu'ils en font.

Or en supposant, comme une chose constante, que le Prophete a marqué par ses expressions les privileges & l'excellence de la nouvelle alliance ; voici le sens que l'on peut lui donner, sans autoriser l'abus

(a) 1. Cor. XIV. 19. == (b) Ibid. ψ. 22. == (c) Ibid. ψ. 31. == (d) Ephes. IV. 11.
== (e) Tit. 1. 9. == (f) 2. Tim. II. 2. == (g) 1. Tim. IV. 13.

que les fanatiques ont fait de ce passage. *J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles*, dit le Seigneur, & *je l'écrirai dans leur cœur*. La loi dont il est parlé ici, est la loi de l'amour & de la charité, que le S. Esprit a répandue dans le cœur des disciples assemblés, & qu'il grave tous les jours dans les ames chastes & fideles à la voix intérieure de la grace; il y répand en même temps la grace sanctifiante & les dons des vertus surnaturelles. On peut dire en un sens très-véritable, que Dieu répand dans tous les fideles sous la nouvelle alliance, un Esprit de lumiere & de connoissance, qui les instruit des choses nécessaires pour obtenir le salut, en leur donnant en même temps la force de les accomplir: c'est l'effet de la grace sanctifiante, accompagnée d'une charité toute lumineuse. C'est en ce sens, que notre Seigneur dit dans l'Evangile, (a) que selon l'expression des Prophetes, *Ils seront tous enseignés de Dieu*: (b) & ce divin Sauveur montre l'effet de ce divin enseignement, lorsqu'il dit: *Quiconque a entendu la voix de mon Pere, & a été enseigné de lui, vient à moi*. Ceux qui après avoir reçu des Pasteurs les instructions nécessaires, en ont profité, & ont eu le bonheur d'avoir le Saint-Esprit résidant véritablement en eux par le don de sa grace, connoissent souvent mieux leurs devoirs, & ce que demande d'eux cet Esprit Saint, qui a répandu la charité dans leurs cœurs, que ne feroient des Savants, qui s'évanouissent ordinairement dans la vanité de leurs pensées. Les ames fideles attentives aux mouvements de la grace & de l'Esprit qui les conduit, trouvent plus aisément les voies du salut, que ceux qui ont travaillé à acquérir beaucoup de science. Etant justifiées par la foi, (c) c'est-à-dire, par la grace de l'Evangile, elles ont la paix avec Dieu par Jesus-Christ notre Seigneur; elles vivent dans l'espérance des biens à venir; & cette espérance ne les trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans leurs cœurs par le Saint-Esprit qui leur a été donné. Voilà l'onction dont parle saint Jean, (d) qui fait que ceux qui ont eu le bonheur de la recevoir, n'ont plus besoin que quelqu'un les enseigne: ces ames fideles sont toujours attachées à Dieu, pour obtenir de lui les lumieres dont elles ont besoin pour leur conduite particuliere; mais elles ne s'attendent point de recevoir de sa divine bonté des inspirations ou des révélations pour connoître les grands mysteres & les dogmes dont la connoissance est nécessaire à toute l'Eglise: elles savent que Dieu a établi un autre moyen, en donnant à son Eglise l'autorité & l'infaillibilité pour décider dans ces sortes de matieres.

Que l'on considere donc bien (e) les passages du Prophete Jérémie

(a) *Joan. vi. 45.* — (b) *Isai. lrv. 13.* — (c) *Rom. v. 1. 5.* — (d) *1. Joan. II. 27.*
 — (e) La suite de ce Paragraphe qui ne se trouvoit point dans la premiere Edition de cette Bible, fait néanmoins partie de la Dissertation de M. l'Abbé de Vence: c'est pourquoi nous la présentons ici.

& de l'Apôtre S. Paul , & l'on y verra qu'ils ne parlent que de la différence qu'on doit mettre entre l'ancienne alliance & la nouvelle. La première étoit écrite sur la pierre ; la seconde est gravée dans les cœurs : l'ancienne étoit donnée à *un peuple dont la tête étoit dure & le cœur incirconcis* ; (a) la nouvelle est donnée à un peuple que Dieu rend docile par sa grace , en lui donnant selon sa promesse (b) *un cœur de chair* , c'est-à-dire , le divin amour qui le rend docile à ses loix , après lui avoir ôté *le cœur de pierre* , c'est-à-dire , cette indocilité qui le rendoit rebelle à ses ordres. Les instructions données au peuple Juif frappoient leurs oreilles ; & la loi ancienne fut publiée au bruit du tonnerre & avec l'éclat de la foudre : la doctrine de Jesus-Christ est communiquée aux esprits , & passe jusqu'au cœur par la douceur & la force de la grace qui par la délectation du saint amour fait que le joug de Jesus-Christ est doux , & que son fardeau est léger. La connoissance des mysteres étoit peu répandue parmi les Juifs ; & cette connoissance se borroit à un petit nombre de vérités qui n'étoient bien connues que par les Prophetes , les Prêtres & quelques ames choisies , comme les Patriarches. Mais sous la loi nouvelle , nous avons reçu la connoissance des plus grands mysteres : tous les Fideles connoissent l'adorable mystere de la Trinité ; ils savent que la seconde Personne s'est incarnée pour nous , & c'est le mystere de l'amour du Fils de Dieu , qui renferme tant de grandes vérités dont une ame fidele se nourrit & s'édifie. Les Fideles sous la loi de l'Evangile , connoissent le Saint-Esprit qui répand des dons ineffables dans leur cœur ; ils admirent les trésors infinis de la bonté de Dieu dans la Rédemption du genre humain , par la rémission de nos péchés , selon les richesses de la grace , qu'il a versée sur nous avec abondance , en nous remplissant d'intelligence & de sagesse. C'est par ce don précieux , qu'étant fondés & enracinés dans la charité , ils comprennent avec tous les Saints quelle est la largeur , la longueur , la hauteur & la profondeur du grand mystere de l'Homme-Dieu , revêtu de nos infirmités , & attaché à la croix pour nous en délivrer. Que cette science est sublime ! & combien n'est-elle pas au dessus de toutes les connoissances que pouvoient avoir la plupart des Juifs ? C'est par le don de la foi en Jesus-Christ , que Dieu imprime dans nos esprits cette persuasion qui nous tient inviolablement attachés à toutes ces vérités si douces & si consolantes. Lorsque nous en sommes venus là , il est vrai de dire , en quelque sorte , que nous n'avons plus besoin d'un Docteur qui nous enseigne à l'extérieur , selon ce que saint Paul disoit aux Thessaloniens (c) *Quant à ce qui regarde la charité fraternelle , vous n'avez pas besoin que je vous en écrive ; puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres. Mais*

(a) Act. vii. 51. == (b) Ezech. xi. 19. == (c) 1. Thess. xv. 6.

je vous exhorte, mes frères, à vous avancer de plus en plus dans cet amour. Lorsque Dieu parle ainsi au fond du cœur pour nous enseigner les vertus en nous les faisant pratiquer, il n'est plus nécessaire que les hommes nous enseignent.

Quelques Théologiens, après Théodoret & S. Thomas, restreignent cette grace de la nouvelle alliance dont parle l'Apôtre, après le Prophète Jérémie, aux Elus qui sont déjà dans la gloire, ou qui y parviendront par leurs bonnes œuvres. Ainsi selon leur sentiment, cela doit s'entendre de l'Eglise triomphante, & non pas de l'Eglise militante; c'est-à-dire, que cette promesse ne recevra son entier accomplissement que dans le Ciel. Théodoret dit (a) que ce qui est marqué par le Prophète & par l'Apôtre, ne se trouvera point dans la vie présente, mais s'accomplira seulement dans la vie future. S. Augustin traite cette question d'une manière assez problématique dans le Chapitre XXIV. de son Livre *de l'Esprit & de la Lettre*; mais dans le Chapitre suivant, il prouve très-positivement que le passage de Jérémie rappelé par S. Paul, doit s'entendre de la différence des deux alliances: différence qui consiste principalement en ce que Dieu, dans la nouvelle, imprime ses loix dans l'esprit de ceux qui appartiennent à cette alliance, & qu'il les grave dans leur cœur; & c'est ce que l'Apôtre a encore marqué dans un autre endroit lorsqu'il dit aux Corinthiens: (b) *Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation... Vos actions faisant voir que vous êtes la lettre de Jésus-Christ, dont nous n'avons été que les secrétaires, & qui est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs.* » Voici donc, ajoute S. Augustin, (c) la différence évidente de l'Ancien Testament d'avec le Nouveau: dans le premier, la loi étoit écrite sur des tables; dans le second elle est gravée dans les cœurs: de sorte que ce qui donne de la terreur dans celle-là à l'extérieur, devient doux & plaît au cœur dans celle-ci. Dans l'ancienne alliance, celui qui reçoit la loi, devient prévaricateur par la lettre qui tue; dans la nouvelle, celui qui reçoit la loi, en devient amateur par l'esprit qui vivifie: d'où l'on doit conclure que Dieu nous aide afin que nous puissions pratiquer la justice, & qu'il opère lui-même en nous le vouloir & le faire selon son bon plaisir, non seulement en faisant retentir extérieurement à nos oreilles les préceptes de la justice, mais en donnant intérieurement l'accroissement à la divine semence par la charité qu'il répand dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous est donné. »

S. Thomas dit que le peuple de Dieu sera véritablement tel que le

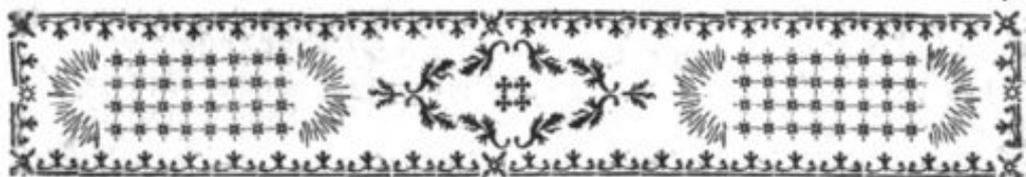
(a) *Theodoret. in hunc locum.* == (b) *1. Cor. III. 2. 3.* == (c) *August. de Spir. & Litt. 6. 25.*

décrit le Prophete, & éprouvera tout ce que renferme cette promesse, lorsqu'il sera entièrement & parfaitement soumis à toutes les volontés de Dieu, & qu'il lui sera inviolablement attaché par un amour parfait. Pour lors, ajoute ce saint Docteur, personne n'enseignera son prochain & son frere pour l'exciter à la connoissance de Dieu, parce que tous, depuis celui qui a le moindre degré de sainteté, jusqu'à celui qui est parvenu au plus éminent, jouiront de la vision béatifique, & verront Dieu tel qu'il est.

Mais sans avoir besoin de recourir à cette solution pour expliquer les passages de Jérémie & de S. Paul, il peut suffire de comparer les deux alliances comme S. Augustin les compare, & de faire consister comme lui la différence, en ce que dans l'une la loi est écrite sur la pierre; & que dans l'autre, elle est gravée dans les cœurs. Ce n'est pas que sous l'ancienne alliance même, il n'y ait eu de véritables justes, qui portoient comme nous la loi gravée dans leur cœur; mais ceux-là appartenoient à l'alliance nouvelle, & c'étoit la grace de Jesus-Christ qui dès-lors gravoit la loi dans leur cœur. Ainsi la différence des deux alliances très-bien observée par S. Augustin, subsiste toujours: Dans la premiere, c'est la loi de terreur, qui enseigne au dehors; dans la seconde, c'est la loi d'amour, qui agit au dedans, mais sans nous rendre indépendants de l'enseignement de l'Eglise. Nous ne sommes fondés à croire que cette loi d'amour agit dans nos cœurs, qu'autant qu'elle nous rend dociles à la voix de Jesus-Christ & de son Eglise. Tout enseignement intérieur qui se trouveroit contraire à l'enseignement extérieur de l'Eglise, seroit dès-lors convaincu de n'être point l'enseignement de l'Esprit de Dieu, mais l'enseignement de l'esprit d'erreur.

XVIII.
Conclusion de
cette Disserta-
tion.

En vain donc nos adversaires prétendent-ils qu'on doit juger de la Canonicité des Livres saints par un caractere d'évidence qu'ils croient trouver dans les Livres qu'ils reçoivent comme Canoniques, ou par un rémoignage que l'Esprit Saint rend dans les cœurs; ces prétendues regles sont illusoires: la seule qui puisse & doive nous fixer, c'est l'autorité de l'Eglise, considérée comme une société aussi ancienne que le monde, existante avant que les Ecritures existassent, & rendue dépositaire de ces divins Livres. C'est de sa main que nous les recevons, & c'est d'elle seule que nous pouvons apprendre quels sont ceux qui ont mérité d'être reconnus pour tels, & conséquemment d'être insérés dans le Canon qui les renferme. Le Canon de l'Eglise a d'abord été celui des Juifs, au milieu desquels elle subsistoit en la personne des justes avant Jesus-Christ; & les Livres contenus dans ce premier Canon sont ceux que l'on nomme *Protocanoniques*: elle y a depuis ajouté ceux que l'on nomme par cette raison *Deutérocannoniques*, & tous ceux qui sont compris dans le Canon des Livres du Nouveau Testament. Voilà le corps entier des *Ecritures* que l'on nomme *Canoniques*, & qui seules forment la *Sainte Bible* telle que nous la présentons ici.



DISSERTATION

SUR

LA VERSION DES SEPTANTE. (a)

LA Version des Septante a toujours été célèbre dans l'Eglise. Elle a été employée par les Apôtres, par les Evangélistes, par les Peres. Elle a toujours été en usage dans l'Eglise Grecque; & encore aujourd'hui elle y est regardée comme authentique. Dans l'Eglise Latine, l'ancienne Vulgate usitée jusqu'au temps de la Version de saint Jérôme, étoit une Traduction de la Version des Septante; & la Version Vulgate des Psaumes usitée encore aujourd'hui, & déclarée authentique par le Concile de Trente, vient de cette ancienne Vulgate prise du Grec de la Version des Septante.

Prérogatives de la version des Septante. Variété de sentiments sur cette Version. Partage de cette Dissertation.

Mais on a débité tant de conjectures sur ce qui regarde l'Histoire de cette célèbre Version Grecque, & on y a ajouté tant de circonstances peu certaines, qu'il est assez difficile même de les rapporter toutes, & de les ranger dans un ordre méthodique.

La plupart des Critiques nouveaux rejettent absolument toute l'Histoire de la Version des Septante, rapportée avec quelque diversité par Aristée, Philon, Joseph, S. Justin, S. Irénée, & S. Epiphane. D'autres en soutiennent la vérité abandonnant seulement quelques circonstances qui paroissent trop visiblement fabuleuses. Quelques-uns soutiennent que les Septante Interpretes traduisirent d'Hébreu en Grec seulement les cinq Livres de Moyse. D'autres veulent qu'ils aient traduit toute la Bible; & il y en a qui y ajoutent plusieurs Livres apocryphes.

On est encore moins d'accord sur le temps auquel cette Traduction a été faite. Les uns la mettent sous Ptolémée I. fils de Lagus, pere de Ptolémée Philadelphe: (b) d'autres, sous Philadelphe même; & c'est l'opinion la plus suivie: d'autres la reculent de beaucoup, (c) & pré-

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de Dom Calmet. — (b) *Vide Iren. l. III. adv. her. c. 25. feu. 21. Clem. Alex. l. 1. Stromat. Anatol. in Comput. Pasch. Theodoret. Praef. in Psalm.* — (c) *Bochart. de anim. sac. l. II. c. 18. Usser. Syntag. de LXX. Interpr.*

tendent que celle que nous avons, n'a été faite que vers le temps de Ptolémée VII. surnommé Physcon ou Evergetes II.

Il y en a qui croient (a) que la Version que nous avons à présent sous le nom des Septante, n'est pas la véritable; mais qu'elle a été altérée par les Juifs, en haine des Chrétiens, ou que le Texte Hébreu d'aujourd'hui n'est pas le véritable & l'ancien. D'autres avancent que ce qui porta les Juifs d'Alexandrie à faire cette Version, fut qu'ils n'entendoient plus l'Hébreu; & que pour lui concilier plus d'autorité, ils lui donnerent le nom de *Version des Septante*, comme pour faire entendre qu'elle avoit été entreprise par l'ordre des septante ou septante-deux Sénateurs du Grand Sanhédrin, ou du moins qu'elle avoit été approuvée par eux.

Philon (b) dit que l'ouvrage de cette Version fut si agréable aux Juifs d'Égypte, qu'ils établirent une Fête annuelle, pour en célébrer la mémoire. On voit tous les ans, dit-il, une affluence non seulement de Juifs, mais aussi d'étrangers, qui passent dans l'Isle de Pharos, & vont y témoigner leur respect pour ce lieu, où la Version des Septante a paru pour la première fois, & pour en rendre grâces à Dieu comme si ce bienfait étoit encore tout récent: & après avoir satisfait à leur dévotion, ils se réjouissent dans des repas de piété; les uns sous des tentes dressées sur le bord de la mer, & les autres assis sur le sable & à l'air, plus contents que s'ils étoient dans les plus beaux palais. C'est ce que dit Philon. Mais les Juifs qui parloient Hébreu, eurent tant d'horreur de cette Version, (c) qu'ils établirent un jeûne le 8. de Thèbet, qui répond au mois de Décembre, pour marquer combien ils désapprouvoient la liberté que les Hellénistes s'étoient donnée de traduire la Loi en une Langue profane & étrangère. Ils disent (d) que le jour de cette Traduction fut regardé comme aussi fatal à Israël, que celui de la fabrication des veaux d'or par Jéroboam; & qu'alors le Ciel fut couvert de ténèbres pendant trois jours.

Quelques Auteurs Juifs (e) racontent que l'on n'envoya à Alexandrie que cinq Interpretes. D'autres y en mettent septante deux. Saint Hilaire (f) suivi de Baronius, veut qu'ils aient été Princes & Docteurs de la Synagogue, c'est-à-dire, membres du Sanhédrin. Joseph, fils de Gorion, (g) dit que le Grand-Prêtre, dont il ne dit pas le nom, y envoya septante Prêtres, entre lesquels étoit Eléazar, ce vieillard célèbre, qui souffrit la mort dans la persécution d'Antiochus Epiphane.

Il y en a qui croient que la Version des Septante fut faite sur le Chaldéen; (h) d'autres, sur le Syriaque; (i) d'autres, sur le Samaritain; (k)

(a) *Alphons. Salmeron. Prolegom. 5. 6.* == (b) *Philo, 11. de vita Mosi, p. 659. 660.*
 == (c) *Scaliger. not. ad Chronic. Euseb. ad an. 1734. p. 134.* == (d) *In Massechet Sopherim.*
 == (e) *In Massechet Sopherim.* == (f) *Hilar. in Psal. 11. p. 29.* == (g) *Gorionides, l. 111. c. 2.* == (h) *Ita Philo, l. 11. de vita Mosi. Rab. Azarias in Meor-Enaraïm*
 == (i) *Rab. Gedalia in Schalschet. Cabala.* == (k) *Ita Samarit. Chronic. Selden. Postel.*
 d'autres,

d'autres, sur un Hébreu peu correct. Quelques-uns considérant la différence qui se remarque en tant d'endroits entre les Septante & l'Hébreu, croient que ces Interpretes n'ayant entrepris que malgré eux cette Version, ne furent ni exacts, ni fideles à la faire. D'autres veulent que les diversités dont il s'agit, soient un effet de la prudence & du ménagement des Interpretes, qui n'ayant pas voulu découvrir à des Païens les mysteres de leur Religion, ni les fautes de leurs peres, ont souvent exprès détourné le sens du Texte. Saint Jérôme, (a) d'ailleurs fort peu favorable aux Septante, regarde leur Traduction comme une défense & un rempart du Texte sacré, qui le met à couvert de toutes les corruptions qu'on pourroit y faire : *Post LXX. nihil in sacris litteris potest immutari vel perverti, quin eorum translatione omnis fraus & dolus patefiat.* Voilà les différens sentimens qu'on a formés sur les Septante, & sur leur Version.

Pour traiter cette matiere avec quelque ordre, & sans sortir des bornes d'une Dissertation, nous essayerons de montrer : 1°. Que la Version des Septante que nous avons, est la même qui a été connue & citée par les Apôtres & par les Peres ; 2°. Qu'elle a été, & est encore, d'une grande autorité dans l'Eglise ; 3°. Que l'histoire des Septante rapportée par Aristée, est fabuleuse dans plusieurs de ses circonstances ; 4°. Qu'apparemment on traduisit d'Hébreu en Grec au moins le Pentateuque, du temps de Ptolémée Philadelphe ; & nous discuterons le sentiment de ceux qui pensent que les autres Livres furent traduits dans la suite des temps, par différens Auteurs ; 5°. Nous ferons la critique de cette Version, & nous rapporterons le jugement qu'en ont porté les plus savans Critiques, en remontant jusqu'à S. Jérôme.

L'accusation qu'on a formée contre les Juifs, comme ayant corrompu le Texte des Septante, ne roule que sur quelques passages, que l'on prétend qui se lisoient autrefois dans le Grec, & qui ne s'y lisent plus aujourd'hui. Par exemple : (b) *Dites parmi les nations, que le Seigneur a régné par le bois.* Saint Justin le Martyr soutient que ces paroles, *par le bois*, sont du Texte des Septante, (c) & que les Juifs les en ont malicieusement retranchées. Il ajoute cet autre passage d'Esdras, qu'il prétend avoir été aussi par eux effacé : (d) *Esdras dit au peuple, Si vous pensez sérieusement que cette Pâque est notre Sauveur & notre refuge, & si vous vous mettez dans l'esprit que nous l'humilierons dans le signe ; & après cela, si nous mettons en lui notre confiance, ce lieu ne sera jamais détruit.* Il dit de plus qu'ils avoient entrepris de supprimer de quelques-uns de

I.
La Version des Septante, que nous avons, est celle qui a été citée par les Apôtres & par les Peres.

(a) Hieronym. *Præf. in IV. Evangelia.* — (b) *Psal. xcvi. 10.* On trouvera à la tête du Livre des Psaumes une Dissertation sur ce Texte du Ps. xcvi. — (c) *Justin. Dial. cum Tryphone.* — (d) Ce passage est apparemment du quatrieme d'Esdras, qui est apocryphe. On ne lit rien de semblable dans les deux Livres Canoniques d'Esdras. On pourroit aussi l'avoir inséré au 1. *Esdr. vi. 19. 20. 21.*

leurs Exemplaires ces paroles de Jérémie : (a) *Je suis comme un agneau destiné au sacrifice. Ils ont formé contre moi des desseins, en disant : Venez, mettons du bois dans son pain ; & effaçons son nom de dessus la terre ;* mais que leur fourbe ayant été découverte, le passage est demeuré entier. Enfin il soutient qu'ils ont ôté du Texte du même Prophète ces mots : (b) *Le Seigneur, le Dieu d'Israël s'est souvenu de ses morts qui étoient dans leurs tombeaux au fond de la terre ; & il est descendu vers eux, pour leur annoncer son salut.*

Tertullien (c) se plaint de ce que les Juifs ont rejeté de leur Canon le Livre d'Énoch, de même que d'autres Livres qui parloient de Jésus-Christ. Origène (d) les accuse d'avoir corrompu le Texte des Septante qui porte : *Le péché de Juda est écrit avec un burin de fer ; & d'avoir mis en la place : Leur péché est écrit, &c.* Il dit de plus (e) que les Juifs ont retranché beaucoup d'autres choses, & des Livres entiers, pour cacher leur propre honte, & les crimes de leurs ancêtres. Saint Jérôme leur fait le même reproche. Saint Jean Chrysostome (f) soutient qu'ils ont corrompu exprès le Texte des Prophètes, pour nous dérober des prophéties qui regardoient Jésus-Christ.

Mais sans prétendre faire ici l'apologie des Juifs en toutes choses, ni les disculper d'avoir quelquefois préféré des leçons moins favorables au Messie, à d'autres qui lui étoient favorables, & d'avoir détourné le sens de plusieurs passages qui le regardoient visiblement, pour en faire l'application à d'autres ; nous ne pouvons nous persuader que leur malice ait pu aller jusqu'à corrompre exprès le Texte des Septante. Car 1°. s'ils y ont fait quelque changement en haine du Christianisme, ce ne peut être que depuis la venue de Jésus-Christ. Or en ce temps-là ils ne l'auroient pu faire que dans les Exemplaires qui étoient entre leurs mains ; & encore comment le faire dans tous, & dans toutes les Provinces où l'on parloit Grec ? *incredibile est*, dit saint Augustin, (g) *Judæorum gentem tam longè latè que diffusam, uno consilio conspirare potuisse in hoc conscribendo mendacio, & dum aliis invident auctoritatem, sibi abstulisse veritatem.* Les Exemplaires que les Chrétiens possédoient, seroient toujours demeurés exempts de corruption. Or que gaignoient-ils, si la corruption n'étoit pas générale ? 2°. S'ils vouloient nous ravir quelques prophéties concernant le Messie, il étoit naturel qu'ils prissent les plus claires & les plus expresses ; & il est certain qu'ils en ont laissé un très-grand nombre de cette nature. 3°. Ce n'auroit pas été assez de corrompre le Texte des Septante ; il auroit encore fallu

(a) Voyez Jérémie xi. 19. Il n'y a aucun retranchement considérable. — (b) Ces mots ne se trouvent dans aucun Livre Canonique. Saint Irénée les cite quelquefois sous le nom d'Isaïe, & le plus souvent sous celui de Jérémie. — (c) *Tertull. de habitu mulier. l. 1. c. 2. 3.* — (d) *Orig. homil. xii. in Jerem.* (e) *Origen. Ep. ad Jul. Africanum.* — (f) *Chrysost. homil. 5. in Marth.* — (g) *Aug. l. xi. de Civit. 6. 13.*

retrancher du Texte Hébreu ce qu'ils ôtoient de celui des Septante. Or il étoit moralement impossible qu'ils le fissent, & qu'ils corrompissent tout à la fois ces deux Textes, sans trouver de la résistance même dans leur nation, toujours infiniment jalouse de la pureté des Livres saints. (a) 4°. Quand les Juifs incrédules auroient pu consentir à cette dépravation de leurs Exemplaires, les Chrétiens judaïsans, qui lisoient comme eux les Livres saints en Hébreu, l'auroient-ils souffert? 5°. Enfin quand on examine suivant les règles de la bonne critique, les passages que saint Justin & quelques autres Peres reprochent aux Juifs d'avoir retranchés du Texte des Septante, on trouve ou qu'ils n'ont jamais été ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, ou du moins que l'on n'a aucune preuve bien solide pour soutenir cette accusation. Si les Septante, où après eux les Juifs, ont effacé ou détourné quelques passages qui n'étoient point honorables à leurs ancêtres, cela s'est fait apparemment avant Jesus-Christ; & le nombre de ces prétendus passages ainsi retranchés, est bien petit, en comparaison de tant d'autres qu'ils y ont laissés, & qui ne leur font point d'honneur. D'où l'on peut conclure que le Texte des Septante d'aujourd'hui est le même que celui que les Juifs ont eu avant Jesus-Christ, & que les Chrétiens ont reçu d'eux: ce qui n'empêche pas qu'on n'y reconnoisse quelques fautes & quelques dérangemens, qui peuvent venir ou de la trop grande liberté, ou de la négligence des Copistes, ou de la longueur des siècles.

Ussérius (b) a prétendu, aussi-bien que saint Jérôme, que la première Version qui fut faite sous Ptolémée Philadelphe, ne contenoit que les cinq Livres de Moïse; l'autre, qui passa depuis sous le nom de Version des septante Interpretes, n'ayant été, selon lui, composée que depuis l'année quatrième de Ptolémée Philométor, (c) & avant la trente-huitième année de Ptolémée Evergetes II. (d) appelé autrement Physcon, à compter depuis qu'il commença à regner avec Philométor son frere. Elle fut reçue de tous les Juifs, & déposée dans la fameuse Bibliothèque d'Alexandrie, où elle étoit encore du temps d'Origene, qui la mit dans ses Héxaples, vis-à-vis une autre Edition, qui passoit aussi sous le nom des Septante, & qu'Origene appelle *la commune*, ou *la vulgaire*, parce qu'elle étoit entre les mains de tout le monde, quoique beaucoup moins correcte que l'autre.

Nous ne contesterons point à Ussérius, que la Loi de Moïse ait été traduite en Grec sous Ptolémée Philadelphe; mais nous ne croyons pas qu'on puisse jamais produire de bonnes preuves d'une Traduction nouvelle de toute la Bible, faite sous Ptolémée Evergetes II. ou sous

(a) *Joseph. lib. 1. contra Appion. p. 1037.* — (b) *Usser. Syntagma de 70. Interpp.*
 — (c) *Année 177. avant l'Ere Chrét. Vulg.* — (d) *Année 132. avant l'Ere Chrét. Vulg.*

Philométor. On ne trouve aucun garant de ce fait parmi les Anciens. Il seroit même assez mal-aisé de prouver qu'avant le regne de Philométor ou d'Evergetes II. il n'y ait eu que le Pentateuque de traduit en Grec ; & beaucoup plus mal-aisé encore de montrer que les Versions qu'Origene inféra dans ses Héxaples fussent différentes de celle qui a toujours été connue sous le nom de Version des Septante , faite en tout , ou en partie , vers le temps de Ptolémée Philadelphie.

II.
La Version des
Septante a été,
& est encore,
d'une grande
autorité dans
l'Eglise.

Pour montrer la grande autorité de la Version des Septante , on ne peut employer de raisons plus fortes que celles que nous avons touchées. Elle a été citée par les Apôtres & par les Peres : *Jure obtinuit in Ecclesijs* , dit saint Jérôme , (a) *vel quia prima est , & ante Christi facta adventum , vel quia ab Apostolis , in quibus tamen ab Hebraïco non discrepat , usurpata*. Plusieurs Anciens l'ont crue inspirée du Saint-Esprit ; & jusqu'au temps de la Version Latine de saint Jérôme , elle étoit la seule en usage dans l'Eglise. Encore aujourd'hui elle est regardée comme authentique dans l'Eglise Grecque ; & même dans l'Eglise Latine , le Texte Latin des Psaumes , qui a été déclaré authentique dans le Concile de Trente , est pris sur le Grec des Septante.

Saint Jean Chrysostome (b) regarde comme un des plus grands miracles de la Providence divine , qu'un Roi barbare , étranger à la vraie Religion , ennemi de la vérité & du peuple de Dieu , (il parle de Ptolémée Philadelphie ,) ait entrepris la Version de l'Ecriture en Grec , & qu'il ait par ce moyen répandu la connoissance de la vérité parmi toutes les nations du monde. Saint Augustin (c) s'exprime de même. Les Juifs par jalousie , ou par scrupule , dit-il , ne voulant pas communiquer aux étrangers les saintes Ecritures , Dieu s'est servi d'un Roi idolâtre , pour procurer cet avantage aux peuples Gentils : *Libri quos gens Judæa cæteris populis vel religionis , vel invidia , prodere volebat , credituris per Dominum Gentibus , ministræ Regis Ptolemæi potestate , tantò antè proditi sunt*. Que peut-il manquer à l'autorité de cette Version , dit saint Hilaire , (d) laquelle a été faite avant la venue de Jesus-Christ , & dans un temps où l'on ne peut soupçonner ceux qui y ont travaillé , d'avoir voulu flatter celui qui y est annoncé ; ni les accuser d'ignorance , puisqu'ils étoient les Chefs & les Docteurs de la Synagogue , instruits de toute la plus secrète doctrine de Moïse , & revêtus de toute l'autorité qui appartient aux Docteurs d'Israël ? *Non potuerunt non probabiles esse arbitri interpretandi , qui certissimi & gravissimi erant Auctores docendi*.

Quand on confronte les citations de l'ancien Testament qui se trouvent dans l'Evangile & dans les Epîtres de saint Paul , avec le Texte

(a) Hieronym. Ep. 33. ad Pamach. Tom. IV. Part. II. col. 255. — (b) Chrysost. homil. 4. in Genes. — (c) Aug. L. 11. de Doctrin. Christ. c. 15. & serm. 68. in Joan. — (d) Hilar. in Psalm. 11. Vide si lubet & Euseb. lib. VIII. Preparat. c. 1.

des Septante, on y remarque presque par-tout une très-grande conformité. C'est ce qu'ont remarqué principalement Origene (a) & saint Jérôme, (b) les deux plus savants Peres de leurs siècles, & les plus capables d'en juger, puisqu'ils possédoient non seulement le Grec, mais aussi la Langue Hébraïque, & qu'ils étoient en état de confronter la Traduction avec l'Original. Saint Matthieu qui a écrit en Hébreu, ou plutôt en Syriaque, cite assez souvent l'ancien Testament suivant l'Hébreu : (c) mais saint Luc, saint Jean & saint Paul suivent plus communément le Texte des Septante ; & saint Irénée (d) remarque en général que les Apôtres conviennent avec l'interprétation des Septante, & que les Septante conviennent avec la Tradition des Apôtres : *Apostoli consonant prædicæ interpretationi, & interpretatio consonat Apostolorum traditioni*. C'est, dit-il, que le même Esprit qui a inspiré les Prophetes pour prédire la venue du Sauveur, & les Interpretes pour bien rendre le sens des prophéties, a aussi inspiré les Apôtres pour annoncer la venue du Fils de Dieu, & l'avènement du Royaume des Cieux : *Unus enim & idem Spiritus Dei, qui in Prophetis quidem præconavit quis & qualis esset adventus Domini, in Senioribus autem interpretatus est bene, quæ bene prophetata fuerant ; ipse & in Apostolis annuntiavit plenitudinem temporum adoptionis venisse*. Il compare la maniere dont les septante Interpretes firent leur Traduction, à celle dont Esdras rétablit les saintes Ecritures, qui avoient été perdues pendant la captivité : (e) & en supposant ce prétendu rétablissement des saintes Ecritures par Esdras, il ne pouvoit pas donner une plus grande preuve de l'inspiration qu'il attribue aux Septante.

Saint Clément d'Alexandrie (f) & Théodoret (g) emploient la même preuve, & dans le même sujet ; & généralement tous les Peres qui ont suivi Philon, & qui ont cru avec saint Justin que les septante Interpretes, quoique enfermés séparément, s'étoient parfaitement rencontrés dans leur Version, ont enseigné aussi qu'ils avoient été remplis du Saint-Esprit ; ce rapport & cette convenance si entiere & si parfaite n'ayant pu se faire autrement.

Saint Hilaire (h) soutient que dans les endroits où les Traductions varient, on doit s'en tenir aux Septante : que leur Traduction étant la

(a) Orig. in Cap. xv. & x. Epist. ad Roman. & in Joan. Vide & Cyrill. Jerosol. Catech. 4. — (b) Hieronym. quest. Hebr. in Genes. & alibi. — (c) S. Jérôme, dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, pose comme un principe, que S. Matthieu cite toujours suivant l'Hébreu. Mais ailleurs il avance en général que tous les Evangélistes citent ordinairement selon les Septante. (d) Irenæ. l. 111. contra hæres. c. 25. — (e) 4. Esdr. xiv. 19. 20. 21. Nous faisons voir le faux de cette opinion, dans une Dissertation qui sera placée à la tête du Livre d'Esdras sous le titre de II. Dissertation sur Esdras — (f) Clem. Alex. l. 1. Stromat. p. 242. — (g) Theodoret. Præf. in l'psalm. — (h) Hilar. in Psalms. cxxxii. num. 24.

plus ancienne & la plus autorisée par l'usage des Eglises, il n'est pas permis de la rejeter, ni de s'en éloigner; (a) que ceux qui l'ont faite, avoient la capacité, l'autorité, & tous les autres caractères capables de l'autoriser & de la faire recevoir avec respect. Saint Augustin a toujours cru l'autorité des Septante fort supérieure à celle des autres Interpretes Grecs: (b) *Septuaginta Interpretum quod ad vetus Testamentum attinet, excellit auctoritas; qui jam per omnes peritiores Ecclesias tantâ præsentid Spiritûs sancti interpretati esse dicuntur, ut os unum tot hominum fuerit.* Il dit que lors même qu'ils s'éloignent des Exemplaires Hébreux, on doit croire que c'est par un effet de la Providence divine, qui a permis qu'ils traduisissent de cette manière: le Saint-Esprit qui les conduisoit, & qui faisoit qu'ils n'avoient tous, pour ainsi dire, qu'une seule bouche, ayant proportionné leur Traduction aux besoins ou à la portée des Gentils, pour qui elle étoit principalement destinée. Dans un autre endroit, (c) il dit que si l'on demande pourquoi les Septante s'éloignent quelquefois de la vérité des Livres Hébreux, il faut répondre que le même Esprit qui a dicté les anciennes Ecritures, ayant aussi inspiré les Septante, qui les ont traduites, comme il parut par l'admirable conformité qui se rencontra dans leur Traduction, lorsqu'elle fut achevée, Dieu a permis ces différences, comme il a permis celles qui se rencontrent entre les Evangélistes; lesquelles n'étant qu'apparentes, font voir qu'on peut, sans mentir, & sans blesser la vérité, raconter quelque chose différemment, quand on ne s'écarte point de la volonté de celui à qui l'on doit toujours se conformer.

Mais comme ce sentiment de l'inspiration des Septante n'est fondé que sur un fait douteux, pour ne pas dire absolument faux, qui est que ces Interpretes aient été enfermés dans des cellules différentes, & que sans s'être parlé, ni s'être communiqué leur ouvrage, ils se soient rencontrés tellement semblables, qu'il n'y eut pas un mot de différence entre leurs Traductions; on peut sans scrupule abandonner une opinion, qui est une suite d'un principe si ruineux. Aussi saint Jérôme, (d) qui étoit si habile Critique, n'a jamais cru que les Septante fussent Prophetes; il ne les tient que pour de simples Traducteurs. Il s'éleve contre le premier auteur des cellules où l'on prétend que furent

(a) *Idem in Psalm. cxviii. litt. 5. num. 13. Sed nos, sicut oportet, sequimur Septuaginta Interpretum religiosam & antiquam auctoritatem. Vide & in Psal. cxviii. litt. 4. num. 6. Sed neque nobis tutum est translationem lxx. Interp. transgredi.*
 (b) *Aug. de Doctr. Christ. L. II. c. 15.*
 (c) *Lib. II. de Consens. Evangelist. c. 66. Cur tanta auctoritas Interpretationis lxx. multis in locis distet ab ea veritate quæ in hebraicis codicibus invenitur, nihil occurrere probabilius existimo, quàm illos lxx. eo Spiritu interpretatos quo & illa quæ interpretabantur, dicta fuerant, quod ex ipsa eorum mirabili quæ prædicatur consensione firmatum est.*
 (d) *Hieronym. Præfat. in Pentateuch. ad Desiderium.*

SUR LA VERSION DES SEPTANTE. 95

enfermés les septante Interpretes , pour y travailler séparément à leur Version. Il traite ce récit de mensonge , & soutient que ni Aristée , ni Joseph , n'en ayant rien dit , & ayant assuré au contraire que les septante Interpretes avoient été mis ensemble dans un appartement du palais royal , & avoient conféré entre eux , & travaillé en commun à leur Traduction , on doit en inférer qu'ils étoient de simples Traducteurs , & non des Prophetes : *In una basilica congregatos convulisse , non prophetasse. Aliud est enim Vatem , aliud esse Interpretem.*

Mais tout cela ne détruit point ce que nous avons dit de l'autorité où a été dans l'Eglise la Version des Septante. Saint Jérôme même reconnoît cette autorité dans tous ses Ouvrages ; (a) mais il ne veut pas qu'on la porte trop loin. Il condamne l'abus qu'on auroit pu faire de cette Version , en l'égalant aux Originaux , & en la croyant inspirée du Saint-Esprit : car le Saint-Esprit ne peut être contraire à lui-même , en parlant autrement dans l'Hébreu , & autrement dans le Grec. Enfin l'histoire qui a servi de fondement à cette créance des Anciens , n'étant d'aucune autorité dans l'Eglise , ne peut servir de fondement , pour établir un dogme de cette conséquence.

Car s'il y avoit quelque histoire certaine de la Version des Septante , ce seroit sans doute celle d'Aristée , puisque c'est delà que tout ce que l'on a dit sur ce sujet , a été tiré. Mais l'histoire même d'Aristée , que saint Jérôme semble reconnoître pour véritable , est très-douteuse ; à plus forte raison les autres récits , qui ne sont proprement que des embellissements & des additions qu'on y a faites.

Voici le précis de l'histoire d'Aristée. Cet Auteur , qui veut passer pour Gentil , & pour garde du corps du Roi Ptolémée Philadelphie , dit dans sa Préface , qu'il fut envoyé par ce Prince à Jérusalem au Grand-Prêtre Eléazar , pour lui demander des hommes savants en Grec & en Hébreu , qui pussent traduire en Grec les Livres sacrés des Juifs. Il y rend compte de son voyage , & de tout ce qui en avoit été l'occasion , à Philocrates son frere ; & il lui dit que Démétrius Phalérens , qui étoit garde de la Bibliothèque du Roi Ptolémée Philadelphie , ayant mis tous les soins pour y ramasser , s'il étoit possible , tous les Livres du monde ; un jour le Roi lui demanda combien de Livres il y avoit déjà dans sa Bibliothèque. Démétrius répondit qu'il y en avoit plus de deux cents mille , & qu'il espéroit qu'il y en auroit bientôt plus de cinq cents mille : J'ai appris , ajouta-t-il , que les Loix des Juifs méritent bien aussi d'y avoir place : mais il faut les traduire d'Hé-

III.
L'histoire de la Version des Septante , rapportée par Aristée , est fautive dans plusieurs circonstances.

(a) Hieronym. in Isai. XVIII. p. 492. nov. edit. & in lib. 2. Apolog. advers. Rufin. p. 421. nov. editionis. Ego-ne contra LXX. Interpretes aliquid sum locutus , quos ante annos plurimos diligentissime emendatos mea Lingua studiosis dedi ? quos quotidie in conventu fratrum edissero ? quorum Psalmos jugi meditatione decanto ? &c.

breu en Grec. Le Roi dit qu'il feroit écrire incessamment au Grand-Prêtre des Juifs pour cela.

Alors Aristée qui étoit présent, crut qu'il étoit temps de découvrir au Roi ce qu'il avoit dans l'esprit depuis long-temps, & dont il avoit souvent entretenu Sosibius de Tarente, & André, deux des principaux Officiers des gardes du Roi : c'étoit de procurer la délivrance aux Juifs, que Ptolémée fils de Lagus, & pere de Philadelphie, avoit autrefois amenés captifs en Egypte, pendant qu'il faisoit la guerre en Syrie & en Phénicie. Il en amena environ cent mille : mais de ce nombre il en choisit trente mille des mieux faits & des plus forts, à qui il confia la garde de ses forteresses ; les autres furent abandonnés aux soldats, & réduits en servitude, avec les femmes & les enfants qu'on avoit pris à la guerre.

Aristée, Sosibius & André, prirent donc cette occasion pour parler au Roi en faveur de ces captifs : & ils lui dirent que les Loix qu'il vouloit faire traduire, appartenant à tout le peuple Juif, il ne conviendrait pas de leur demander des Interpretes de ces Loix, pendant qu'il tenoit en Egypte un si grand nombre de captifs de cette nation ; qu'il seroit de sa magnificence & de sa libéralité, de les délivrer de servitude, afin qu'ils s'en retournassent en paix dans leur patrie. Le Roi leur ayant demandé combien ils croyoient qu'il y avoit bien de Juifs captifs, André répondit qu'ils pouvoient être cent mille. Ce nombre ne rebuta point Philadelphie ; il leur accorda la liberté, & fit payer à leurs maîtres vingt dragmes pour chaque esclave, afin de les dédommager de leur perte. Le Roi donna plus de six cents talents (a) pour cela, & fit publier un Edit très-favorable pour l'affranchissement des Juifs, dans lequel il fit ajouter qu'il donnoit la liberté non seulement à tous les Juifs que son pere avoit amenés captifs en Egypte, mais aussi à tous les autres qui y avoient été amenés avant ou après lui.

En même temps il dit à Démétrius Phaléréus de lui présenter un placet ou un mémoire pour l'exécution du projet dont il lui avoit parlé, afin que les choses se fissent dans toutes les regles. Démétrius ayant dressé son placet, le présenta au Roi, qui fit aussi-tôt écrire au Grand-Prêtre Eléazar, pour le prier de lui envoyer les Livres de la Loi, & des Traducteurs capables de les mettre en Grec.

Il lui députa pour cela des Ambassadeurs, & les chargea de riches présents pour le Temple du Seigneur. André & Aristée furent destinés à cette commission ; & ils s'en acquitterent avec tant de succès, que le Grand-Prêtre envoya avec eux au Roi soixante & douze Juifs habiles en Grec & en Hébreu, tirés des douze Tribus, six de chacune, dont on a donné les noms avec ceux de leurs Tribus. Eléazar leur mit

(a) Les 600. talents à 2400. liv. le talent, font 1440000. livres.

SUR LA VERSION DES SEPTANTE. 97

en main les Livres de la Loi qu'ils devoient traduire. Il récrivit au Roi louant sa piété, lui rendant grâces pour les présents qu'il faisoit au Temple, & lui recommandant ses Envoyés.

Lorsqu'ils furent arrivés à Alexandrie, le Roi les reçut avec beaucoup de bonté & de marques d'estime, leur marqua la joie qu'il avoit de leur arrivée, témoigna sa profonde vénération pour les oracles de Dieu qu'ils avoient apportés, les adora, ou s'inclina sept fois devant ces divins Livres, admira la beauté du velin, dont les feuilles étoient si bien liées ou collées l'une à l'autre, qu'on n'en voyoit pas les jointures, & qui étoient peintes de diverses couleurs, & chargées d'une écriture en lettres d'or. Le Roi reçut fort gracieusement les présents du Grand-Prêtre, & dit aux Envoyés, que toute sa vie il célébreroit la fête de leur arrivée, comme un jour heureux & solennel; & comme ce jour se rencontroit avec celui auquel le Roi avoit vaincu en bataille navale le Roi Antigone, il voulut que les Septante eussent l'honneur de manger le même soir avec lui, & il leur fit préparer des logements pour se reposer dans un appartement joignant la citadelle. L'heure étant venue, on se mit à table; & le Roi leur fit plusieurs questions, auxquelles ils satisfirent parfaitement. Le lendemain, il les fit encore manger avec lui, & continua ainsi sept jours de suite, jusqu'à ce qu'il les eut tous entendus les uns après les autres.

Trois jours après, Démétrius Phaléréus prit les septante-deux Hébreux, & les conduisit dans l'Isle de Pharos par une levée longue de sept stades; & leur ayant fait passer le pont, il les plaça dans une maison fort bien meublée au septentrion de l'Isle, située sur le bord de la mer, éloignée du tumulte & du bruit, afin qu'ils pussent vacquer sans trouble à la Traduction des Livres saints. Ils se mirent donc à travailler; & discutant entre eux tout ce qui souffroit quelque difficulté, lorsqu'ils étoient d'accord, & que la chose étoit en état d'être mise au net, ils la portoient à Démétrius, qui la faisoit décrire par des Copistes. (a) Ils travailloient ainsi tous les jours, & demeuroient assemblés jusqu'à la neuvième heure, c'est-à-dire, jusqu'à trois heures avant le coucher du soleil. Alors ils retournoient à la ville, où on leur fournissoit abondamment tout ce qui étoit nécessaire pour leurs besoins. Dès le matin après avoir salué le Roi, ils s'en retournoient dans l'Isle de Pharos; & après avoir lavé leurs mains, & fait leurs prières à Dieu, ils se mettoient de nouveau à l'ouvrage. Ils continuerent ainsi pendant septante ou septante-deux jours. (b)

Après qu'ils eurent achevé leur Traduction, ils la remirent à Démé-

(a) *Arist. de LXX. Interpp.* Οἱ δὲ ἐπιτάλαντο ἕκαστα σύμφωνα ποιήσαντες πρὸς ἑαυτοὺς ταῖς ἀλλήλοισι. Τὸ δὲ ὅτι τῆς συμφωνίας γινόμενοι περικείμενοι, ἀπαρχαφῆς ἕως ἐτύγγαν πρὸς τὸ Δημῆτριον.

(b) *Ita Aristaeas. Joseph in Versione Rufini, Euseb. Cyrill. Alexand. Coeuren.*

trius, qui la lut devant l'assemblée des Juifs d'Alexandrie, & en présence des Interpretes, afin qu'elle eut une approbation unanime & solennelle de tous ceux qui étoient capables de juger de sa conformité avec le Texte original. Tous les Juifs l'ayant entendue, témoignèrent par leurs applaudissements, qu'ils en étoient très-satisfaits. Ils comblèrent de louanges Démétrius qui la leur avoit procurée, & les Interpretes qui l'avoient faite. Après cela ils prononcèrent des imprécations contre ceux qui y feroient quelques changements, soit en y ajoutant, ou en retranchant, ou en renversant l'ordre de ce qui étoit écrit.

Le Roi ayant été informé de tout ce qui s'étoit fait, en témoigna beaucoup de joie; & s'étant fait lire la Traduction de la Loi admira la sagesse du Législateur, & demanda à Démétrius Phaléréus pourquoi aucun Historien ni aucun Poëte n'avoit fait mention d'un si excellent Ouvrage. Démétrius lui répondit, qu'ils en avoient été détournés par la sainteté & la majesté de cette Loi toute divine, & trop au dessus de la portée de l'homme. Il ajouta qu'il avoit appris que Théopompe ayant entrepris d'en insérer dans son histoire quelque chose qu'il avoit tiré d'une Version peu exacte faite auparavant, il avoit été frappé d'une maladie, qui lui avoit troublé l'esprit pendant plus de trente jours; mais qu'enfin ayant demandé à Dieu quelle étoit la cause de cette maladie, Dieu lui avoit fait connoître en songe, que c'étoit en punition de sa témérité, qui avoit voulu rendre publiques des choses sacrées & dignes d'un souverain respect. Démétrius dit de plus que Théodecte, Poëte tragique, ayant voulu insérer quelque chose de la Loi de Dieu dans un de ses Poëmes, fut aussi-tôt privé de la vue, qu'il ne recouvra qu'après avoir reconnu sa faute, & en avoir fait pénitence.

Le Roi ayant entendu ces raisons, reçut de ses mains l'Ouvrage des Interpretes avec une grande vénération; ordonna qu'on en eût grand soin, & qu'on le conservât avec respect; combla de louanges les Traducteurs; les invita à venir souvent le voir, & les renvoya en Judée chargés de riches présents pour eux-mêmes, & pour le Grand-Prêtre Eléazar. Voilà le précis de ce qu'on lit dans Aristée. C'est delà que Joseph a pris ce qu'il en raconte: mais il a tourné Aristée à sa manière & a mis en un autre style la Lettre du Roi Ptolémée au Grand-Prêtre Eléazar, & celle d'Eléazar au Roi; quoiqu'il assure qu'il les a copiées mot à mot sur le Texte d'Aristée. (a)

Philon, Juif d'Alexandrie, (b) fait aussi mention de la Version des Septante: mais il ne nomme ni Aristée, ni Démétrius Phaléréus. Il parle (c) des septante Interpretes comme de gens inspirés du Saint-

(a) *Antiq. L. XII. c. 2. p. 389. 390.* Τῆς μὲν τῆς γὰρ ἰστορίας τὸ ἀλίγειρον ἔκρηκε τούτων
 (b) *Philo de vita Moysis, L. II. p. 659. 660.* (c) *Philo loco citato.* Καθάπερ ὁδονομίαις
 περιφητικαί, οὐκ ἄλλα ἄλλαι, τὰ δ' ἀπὸ πάντων ἰσχυρὰ καὶ ῥήματα ὡςτις ἰσχυρῶς ἐκείναι ἀσφάλτως
 ἀπὸ πάντων. Et post nonnulla: Οὐχ ἰσχυρῶς οὐκ ἄλλ' ἰσχυρῶς καὶ ἀσφάλτως ἀσφαλίως.

SUR LA VERSION DES SEPTANTE. 99

Esprit, qui sans s'être consultés l'un l'autre, exprimerent en mêmes termes ce qu'ils lisoient dans l'Original Chaldéen, (il appelle ainsi le Texte Hébreu ;) en sorte que ceux qui confrontent ces deux Textes, y remarquent, selon cet Ecrivain, une si grande conformité, que rien ne peut être plus ressemblant que cette Version. l'est à l'Original. Dans tout le reste, Philon est si conforme à Aristée, qu'on voit clairement qu'il fait allusion à l'histoire de cet Auteur, ou qu'Aristée fait allusion au Texte de Philon. Car M. Vandale (*a*) dans sa Dissertation sur les septante Interpretes, conjecture que c'est sur le récit de Philon, qu'Aristée a composé son Roman ; ce qui est contraire au sentiment commun de tous ceux qui ont écrit sur Aristée, & qui tiennent que Philon a tiré de lui ce qu'il raconte des septante Interpretes.

Le même M. Vandale (*b*) prétend qu'outre l'Aristée dont nous venons de donner le précis, il y en a encore un autre qui étoit Chrétien, duquel S. Epiphane a tiré ce qu'il nous dit de la Version des Septante. Voici le récit de S. Epiphane. (*c*) Il dit » qu'Aristée dans l'histoire qu'il » a donné des septante Interpretes, raconte que Ptolémée Philadelphie » forma une Bibliotheque à Alexandrie, & qu'il la plaça dans le lieu » nommé *Bruchium* ; qu'il en confia la garde à Démétrius Phaléréus, » & qu'un jour le Roi lui ayant demandé combien il y avoit de Livres » dans sa Bibliotheque, Démétrius lui répondit qu'il y en avoit environ » cinquante-quatre mille huit cents ; mais qu'on en pouvoit encore ra- » masser un bien plus grand nombre, si l'on vouloit faire traduire ceux » qui étoient chez les Ethiopiens, les Indiens, les Perses, les Elami- » tes, les Babyloniens, les Assyriens, les Chaldéens, les Romains, les » Phéniciens, les Syriens, & ceux qui habitent dans la Grece, les- » quels s'appelloient autrefois Latins, & non pas Romains :) (*d*) enfin » que dans la Judée & à Jérusalem, il y avoit des Livres tout divins, » écrits par des Prophetes, lesquels traitoient de Dieu, de la Création » du Monde, & de plusieurs autres choses très-utiles ; que si le Roi » vouloit faire écrire aux Juifs, on pourroit mettre aussi ces Livres dans » sa Bibliotheque.

Sur quoi Philadelphie écrivit aux Juifs une Lettre qui se trouve dans saint Epiphane, par laquelle il les prie de lui envoyer leurs Livres sacrés, pour en enrichir sa Bibliotheque. Les Juifs pour satisfaire à la demande du Roi, lui envoyerent toutes leurs Ecritures écrites en lettres d'or ; savoir, les vingt-deux Livres de l'ancien Testament en Hébreu ; & outre cela, septante-deux Livres apocryphes. Le Roi ayant

(*a*) *Dissert. de Aristæa*, c. 1. — (*b*) *Idem*, c. 1. § 6. — (*c*) *Epiph. de ponderib. & mensuris*, n. 9. 10. 11. — (*d*) Ce sont les paroles de saint Epiphane, qui ne sont pas absolument claires. Il veut marquer apparemment les Grecs de l'Italie, ou de la grande Grece.

reçu ces Ouvrages, & n'ayant pu les lire, parce qu'ils étoient en Hébreu, (a) députa une seconde fois aux Juifs, pour les prier de lui envoyer des Interpretes, pour les traduire en Grec, & leur écrivit sur ce sujet une seconde lettre, qui est aussi dans saint Epiphane. Ces deux Lettres sont très-différentes de celles qu'on trouve dans Aristée; & on ne lit pas dans saint Epiphane la Lettre du Roi au Grand-Prêtre Eléazar, ni la réponse du Grand-Prêtre à Ptolémée. Saint Epiphane ne parle pas même de ce Grand-Prêtre. On envoya donc de Jérusalem septante-deux hommes choisis, habiles en Grec & en Hébreu; six de chaque tribu, pour éviter les dissensions & la jalousie qui auroient pu naître entre elles; & ils traduisirent d'Hébreu en Grec les Livres qui avoient d'abord été envoyés. Or voici comment le Roi s'y prit pour empêcher qu'ils ne pussent communiquer l'un avec l'autre, & pour faire que la Traduction fût la plus exacte qu'il seroit possible.

Ptolémée fit faire dans l'Isle de Pharos trente-six cellules, dans chacune desquelles il mit deux Interpretes, avec des domestiques pour leur préparer & leur servir à manger, & des Ecrivains pour écrire en notes ou en abrégé ce qu'ils leur dictoient. On ne fit point de fenêtres à ces cellules, mais elles ne prenoient du jour que par le haut; afin que ceux qui y étoient, ne pussent parler à personne du dehors. On leur donnoit un Livre à deux dans chaque cellule, afin qu'ils le traduisissent: par exemple, à ceux de la première cellule, le Livre de la Genèse; à ceux de la seconde, l'Exode: & ainsi des autres. Et lorsque ceux de la première cellule avoient traduit la Genèse, ils la faisoient passer à la seconde, & reprenoient l'Exode, pour le traduire de même: de sorte que toute l'Écriture fut traduite trente-six fois, chaque Livre, de l'Écriture passant successivement d'une cellule à l'autre, pour y être traduit.

Ils demeuroient ainsi enfermés depuis le matin jusqu'au soir; & sur le soir on venoit les prendre dans trente-six nacelles, pour les mener au palais, où ils mangeoient avec le Roi; puis on les conduisoit dans trente-six chambres séparées, où ils couchoient deux dans chaque chambre. Le lendemain de grand matin on les menoit de nouveau dans leurs cellules.

Après que tout fut achevé, le Roi s'assit sur son trône, & se fit lire tout l'Ouvrage par trente-six Lecteurs, qui tenoient autant d'Exemplaires de la Version Grecque. Il y avoit un trente-septième Lecteur, qui tenoit l'Original Hébreu. Pendant qu'un lisoit à haute voix, les autres confrontoient leur Version; & il arriva par un miracle sensible de la puissance divine, que tous les Exemplaires de cette Version se

(a) Epiph. de ponderib. & mens. p. 167. Ο δὲ Βασιλεὺς κενεράμῳ & ἄντυχῶν, & μὴ ἀγαμῶν διαγῶται, τοῖσι συνίῃσι Ἑβραϊκῆσι ὑπαρχίῃσι, & διαλίῃσιν τῇ Ἑβραϊκῇ γλωσσῇ, & αἰ

trouverent si semblables, que quand un Interprete avoit ajouté ou retranché quelque chose au Texte, tous les autres avoient fait les mêmes additions ou les mêmes retranchements ; & tout ce qu'ils avoient retranché, parut véritablement superflu. Ce qui persuada toute l'assemblée qu'ils étoient inspirés du Saint-Esprit. Après cela, le Roi fit mettre ces Livres dans la premiere Bibliotheque, nommée *Bruchium*, qui étoit comme la mere de la seconde, nommée *Serapæum*, dans laquelle on mit dans la suite beaucoup d'autres Livres, & en particulier les Versions d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion, qui furent faites depuis Jesus-Christ.

La différence qui se remarque entre ce récit & celui d'Aristée, fait conjecturer que saint Epiphane avoit un autre Exemple d'Aristée, que celui que nous connoissons. Saint Justin le Martyr, (a) saint Irénée & saint Augustin, (b) semblent avoir suivi l'Aristée de saint Epiphane. Joseph & Eusebe (c) ont copié l'ancien Aristée. Ce que saint Irénée, (d) saint Clément d'Alexandrie (e) & Tertullien, (f) rapportent sur ce sujet, n'est pas assez étendu, pour juger de quelle source ils l'ont pris.

Mais voici ce que dit saint Justin : Ptolémée, Roi d'Egypte, ayant appris qu'il y avoit chez les Juifs des Livres qui contenoient d'anciennes histoires écrites en Hébreu, fit venir de Jérusalem soixante & dix hommes savants en Grec & en Hébreu, pour traduire ces Ouvrages en Grec : & afin qu'ils le fissent plus promptement & avec plus de liberté, il les mit dans l'Isle de Pharos dans autant de cellules qu'ils étoient d'Interpretes, afin qu'ils ne pussent communiquer ensemble, & que l'on fût plus sûr de la fidélité de leur Traduction. Ils traduisirent d'une maniere si uniforme, que non seulement ils se servirent des mêmes termes, mais aussi qu'ils en employèrent le même nombre : ce qui remplit le Roi d'une telle admiration, qu'il les combla de présents, & les renvoya avec honneur dans leur pays. Il jugea que cet Ouvrage n'avoit pu être si heureusement achevé, sans un effet de la toute-puissance divine. Il reçut ces Livres divins avec un très-grand respect, & les consacra à Dieu dans sa Bibliotheque d'Alexandrie. Saint Justin ajoute qu'étant lui-même à Alexandrie, ceux de l'Isle de Pharos lui avoient montré les ruines des cellules où les Interpretes avoient autrefois travaillé.

Dans sa seconde Apologie, il parle de cette Traduction d'une maniere fort différente de ce que nous venons de voir. Il dit que le Roi Ptolémée voulant faire une Bibliotheque très-nombreuse, & sachant qu'il y avoit chez les Hébreux plusieurs Livres des Prophetes, il écri-

(a) Justin. Mart. Admonit. ad Græcos. — (b) Aug. l. XVIII. c. 42. de Civit. Dei. — (c) Euseb. Prepar. l. VIII. — (d) Irenæ. l. III. c. 25. — (e) Clem. Alex. l. I. Stromat. — (f) Tertull. Apolog. c. 18. p. 17.

vit à Hérode, qui étoit alors Roi des Juifs, pour le prier de les lui communiquer. Hérode lui envoya les Livres des Prophetes, écrits en Hébreu. Mais Ptolémée n'en pouvant faire aucun usage, parce qu'il n'entendoit pas cette Langue, il députa de nouveau vers Hérode, pour le prier de lui donner des hommes capables de les traduire en Grec. Ce qui ayant été exécuté, les Livres saints des Juifs furent mis dans la Bibliotheque du Roi d'Égypte; & ils sont à présent entre les mains de tous les Juifs.

Tertullien (a) semble dire que non seulement la Traduction Grecque, mais aussi l'Original Hébreu, furent déposés dans la Bibliotheque royale d'Alexandrie, qui étoit dans les galeries du Temple de Sérapis: *Hodie apud Serapæum Ptolemæi Bibliothecæ cum ipsi Hebraïcis Litteris exhibentur.* Saint Cyrille de Jérusalem (b) parle des septante cellules des septante Interpretes, de même que saint Justin.

On comprend aisément que toutes ces histoires sont prises de celle d'Aristée; & nonobstant les différentes circonstances dont on les a revêtues, on y remarque toujours le même fond & le même objet principal. L'anachronisme que commet saint Justin le Martyr, en disant que Ptolémée députa vers Hérode, pour le prier de lui envoyer les Livres saints des Juifs, est insoutenable. Philon dit que le Grand-Prêtre des Juifs réunissoit tout ensemble dans sa personne la Royauté & le Sacerdoce; (c) ce qui n'est nullement conforme à l'histoire des Juifs. Ce peuple obéissoit alors aux Rois d'Égypte. Saint Clément d'Alexandrie & saint Irénée parlent d'une manière plus correcte, lorsqu'ils disent que les Juifs d'alors étoient soumis aux Rois Macédoniens, ou plutôt aux Rois d'Égypte, successeurs d'Alexandre le Grand.

Les trente-six cellules de saint Epiphane, & les septante-deux de saint Justin le Martyr & de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Irénée, de saint Augustin & de saint Jean Chrysostome, sont tellement opposées au récit d'Aristée, de Joseph, de Philon, d'Eusebe & des autres qui les ont suivis, qu'il faut de nécessité abandonner les uns ou les autres; & saint Jérôme, comme nous l'avons vu, ne feint point de traiter ces cellules de fabuleuses: *Nescio quis primus auctor septuaginta cellulas Alexandria mendacio suo extruxerit.*

Les Talmuds de Jérusalem & de Babylone (d) reconnoissent septante-deux cellules: mais ils disent que le Roi d'Égypte ayant fait venir les septante-deux Vieillards, les enferma dans ces chambres, sans leur avoir dit ce qu'il demandoit d'eux. Il ne leur ouvrit son intention, que quand ils y furent entrés. Mais Dieu dirigea tellement leur esprit, qu'ils traduisirent tous de la même sorte.

(a) Tertull. Apolog. c. 18. p. 18. — (b) Cyrill. Jerosol. Catech. 4. pag. 36. 37. — (c) Philo, l. 11. de vita Mos. p. 658. c. Ἐξίτημι πρὸς τοὺς τῆς Ἰσραήλ ἀρχιερεῖς ἐν βασιλείᾳ τοῦ γὰρ ἀντὶ τοῦ. (d) Talmud. Jerosol. & Babyl. titul. Megillah.

Les Samaritains, qui sont toujours les singes des Juifs, racontent dans leurs Chroniques, que Ptolémée Philadelphe fit venir à Alexandrie Aaron, Grand-Prêtre des Samaritains, avec des hommes choisis de sa nation, & qu'il manda en même temps des Docteurs Juifs, avec leur Grand-Sacrificateur Eléazar; afin que les uns & les autres traduisissent la Loi de Dieu d'Hébreu en Grec. Mais comme la Version des Samaritains & celle des Juifs varioient entre elles dans certains passages, le Roi préféra la Version faite par les Samaritains, les combla de riches présents, & interdit aux Juifs l'entrée du sacré mont de Garizim.

Tant de variétés de sentiments entre Aristée, saint Epiphane, saint Justin, les Talmudistes, les Samaritains font juger que le fond même de cette histoire est très-incertain; & c'est le jugement qu'en portent les plus habiles Critiques. (a) Ils abandonnent absolument toutes les autres, prétendent montrer dans Aristée même des particularités incompatibles avec les véritables histoires qui nous sont connues. Par exemple, Aristée nous dit que cette Traduction fut entreprise sous Ptolémée Philadelphe, fils de Ptolémée Soter, fils de Lagus. Mais saint Irénée (b) dit qu'elle fut faite sous ce dernier; & saint Clément d'Alexandrie (c) dit que les uns la mettent sous le fils de Lagus, & les autres sous Philadelphe. Vitruve (d) assure que la Bibliothèque d'Alexandrie ne commença qu'après celle des Attales, Rois de Pergame, & du temps d'Aristophane de Byfance; c'est-à-dire, sous Ptolémée Philopator, ou sous Ptolémée Epiphane son successeur. Or Ptolémée Philopator étoit petit-fils, & Ptolémée Epiphane arriere-petit-fils de Philadelphe. Ce ne fut donc pas ce dernier Prince qui commença la Bibliothèque d'Alexandrie; elle est plus recente que lui. Ussérius, (e) & après lui Bochart, (f) prétendent que la Version des Septante est encore plus nouvelle que ni Epiphane ni Philopator, & qu'elle n'a été faite que depuis le commencement de Ptolémée Philométor, comme nous l'avons vu ci-devant. Nous n'adoptons pas les raisons, les époques & les dates de tous ces Auteurs; mais nous les rapportons simplement pour faire voir le peu de fonds qu'il y a à faire sur ce qui se dit de la Version des Septante, procurée par Ptolémée Philadelphe.

Aristée, & ceux qui l'ont suivi, (g) parlent de Ptolémée Philadelphe comme d'un Roi très-religieux, plein de zèle pour connoître la Loi de Dieu, orné de toutes les vertus morales & politiques: mais les Au-

(a) Bellarm. de Verbo Dei, l. 11. c. 6. Masius Præfat. in Græc. Josue Reuclin. b. 111. de Arte Cabalistica Joseph Scaliger. Henric. Valois, Humfred. Hody, Vandales; alii passim. — (b) Irenæ. l. 111 c. 21. nov. edit. — (c) Clem. Alex. l. 1. Stromat. p. 341. — (d) Vitruv. Præfat. in lib. 711. Architect. Vide Vandale de lxx. Interpp. c. 4. — (e) Usser. Syntagm. de lxx. Interpp. — (f) Bochart. l. 1. c. 18. de anim. sacr. p. 226. n. 30. 40. — (g) Vide Philo, l. 11. de vita Moïsis. Epiphane. lib. de ponderib. & mensuris, &c.

teurs profanes, qui le pouvoient mieux connoître, nous le dépeignent comme un Prince corrompu, impie, perdu de débauches, qui épousa sa propre sœur, tua deux de ses freres, (a) eut un grand nombre de maîtresses, (b) fut fort attaché au culte du faux Dieu Sérapis, & voulut, après la mort de Bérénice sa sœur & son épouse, la mettre au rang des Dieux. (c)

Démétrius Phaléréus, qu'Aristée fait garde de la Bibliothèque d'Alexandrie, & dont il loue tellement la piété & le respect pour la Loi de Dieu, qu'il lui fait dire au Roi Ptolémée, que cette Loi est toute divine, & que c'est là ce qui est cause que ni les Poëtes, ni les Historiens profanes, n'ont osé en rien insérer dans leurs Ecrits; ce Démétrius (d) étoit un homme de bonne-chère, prodigue jusqu'à l'excès, engagé dans des amours honteuses & contraires à la nature; un homme efféminé, qui étoit toujours parfumé, fardé, & les cheveux teints d'une couleur blonde, & qui pendant qu'il gouvernoit la République d'Athènes, & y faisoit observer les Loix, vivoit lui-même dans la dissolution & dans la débauche. Il fut enfin obligé de se sauver d'Athènes, & de se retirer d'abord à Thebes; & enfin en Egypte, auprès de Ptolémée Soter, fils de Lagus, pere de Philadelphie, où il demeura assez long-temps. (e) Il conseilla à Soter de laisser le Royaume à ses enfants qu'il avoit eus d'Eurydice: mais ce Prince aima mieux le laisser à Philadelphie, qu'il avoit eu de Bérénice, de sorte qu'après la mort de Soter, Philadelphie relégua Démétrius, & le fit garder, en attendant qu'il en eût ordonné autrement. Démétrius ennuyé de cet exil, y mourut de la piquure d'un aspic, dont il se fit mordre. (f) Voilà ce qu'on lit dans Hermippe, cité par Diogene de Laërce & par Suidas. Qui croira après cela que Ptolémée Philadelphie ait confié à Démétrius Phaléréus le soin de sa Bibliothèque, (supposé toutefois qu'il en eût une aussi nombreuse qu'on le dit;) & qu'il lui ait donné part à ses bonnes grâces au point que le veulent Aristée & ses partisans, après ce qu'il avoit fait contre lui, en tâchant de le faire exclure de la Royauté? Comment concilier tout cela avec son exil, si bien marqué dans Hermippe, dans Diogene de Laërce, dans Suidas & dans Cicéron, (g) en plus d'un endroit?

On forme encore des difficultés sur le nombre presque incroyable des Volumes que Démétrius dit qu'il avoit déjà remassés dans la Bibliothèque du Roi, & qu'il fait monter à deux cents mille. Il dit qu'il espere d'en avoir bientôt jusqu'à cinq cents mille. Saint Epiphane n'en compte

(a) Pausanias, l. 1. seu Attic. p. 12. — (b) Athenæ. L. XIII. Dipnosoph. — (c) Plin. l. XXXIV. c. 14. — (d) Duris, l. VI. hist. apud Athenæ l. VII. Dipnosoph. — (e) Hermipp. apud Laërt. l. v. Ita & Suidas in Demetrio. — (f) Cicero pro Rabirio. Aspidæ ad corpus adnotat, vitæ esse privatæ. Laërt. loco. cit. Ἰνὰ δὸνιδος τὴν χίτων ἐκχθίσι τὴν εἰν ματιδίων. — (g) Cicero, lib. v. de finibus & orat. pro Rabirio.

que cinquante-quatre mille huit cents ; & Joseph, fils de Gorion, seulement neuf cents quatre-vingt-quinze ; en sorte que le Roi Ptolémée n'en desiroit plus que cinq , pour faire le nombre de mille. Mais Aristée & André lui suggérèrent de faire traduire les Livres saints des Juifs, qui lui en fournirent un bien plus grand nombre. Aulu-Gelle (a) n'en comptoit que sept cents mille dans la Bibliothèque d'Alexandrie, lorsqu'elle fut brûlée durant la guerre d'Egypte sous Jule-César. Sénèque (b) semble n'en mettre que quatre cents mille , parce qu'il ne parle que de ceux qui furent brûlés dans l'ancienne Bibliothèque du quartier nommé *Bruchion* , au lieu qu'Aulu-Gelle comprend dans les sept cents mille, ceux du *Bruchion* , & ceux du *Sérapéon* , où il en resta trois cents mille. Or depuis Ptolémée Philométor jusqu'à l'incendie de cette Bibliothèque sous Jule-César , de combien de volumes avoit-elle dû être augmentée ? Toutes les diversités de cette histoire, & sur-tout l'opposition qu'elle a avec les autres, forment certainement contr'elle un préjugé très-défavorable ; car le caractère de la vérité est l'unité & l'uniformité.

Si l'on mettoit ensemble tout l'argent que Philadelphie dépensa pour avoir les Livres des Juifs traduits en Grec, on trouveroit qu'il monte à plus de douze cents talents, lesquels, en prenant le talent à deux mille quatre cents Livres, font au moins deux millions huit cents quatre-vingts mille livres ; ce qui est une somme prodigieuse pour ce temps-là, & encore plus, pour une chose comme celle-là. La Fête que Philadelphie établit en mémoire du bonheur qu'il eut de recevoir les Livres des Juifs, a encore bien l'air de fable ; & ce que dit Aristée, qu'en ce jour-là tomboit la victoire navale que ce Prince avoit remportée contre Antigone, est encore plus faux ; soit qu'on l'entende du jour même où l'on apprit la nouvelle de cette victoire, soit qu'on l'explique de l'année révolue ; puisque ce fut Ptolémée, fils de Lagus, & non pas Philadelphie son fils, qui remporta cette victoire, à laquelle il survécut de vingt-deux ans.

Le caractère du personnage que fait Aristée dans toute cette piece, fournit encore des preuves contr'elle. Aristée veut se faire passer pour Païen de naissance & de Religion ; & il se trahit à chaque page, en parlant comme un Juif Helléniste zélé, instruit de la connoissance du vrai Dieu & de ses Loix. Son discours parsemé d'hébraïsmes, fait voir qu'il est élevé parmi les Hébreux. La Lettre de Philadelphie au Grand-Prêtre Eléazar, & celle d'Eléazar à Philadelphie, & le Placet de Démétrius Phaléréus au Roi, sont toutes de même style ; & cependant Aristée se vante de nous produire les pieces originales qui furent écrites dans le temps même. Elles sont donc au moins suspectes de fausseté, étant moralement impossible que des Ecrits de trois différents Auteurs se ren-

(a) *Aul. Gell. lib. vi. c. 17.* — (b) *Senec. de tranquillit. animi, c. 9. Quadringenta millia librorum Alexandria arserunt, pulcherrimum Regiæ opulentiæ monumentum.*

contrent d'un style si uniforme. La Lettre ou le Placet de Démétrius Phaléréus, qui devoit être d'une élégance & d'une pureté singulieres, puisque son Auteur étoit si poli & si éloquent, ne se ressent point du tout de la politesse d'un Disciple de Théophraste. De tout cela il est naturel de conclure que l'histoire d'Aristée est fausse au moins dans la plupart de ses circonstances; qu'à plus forte raison les récits de saint Epiphane & de saint Justin le Martyr, ne sont d'aucune autorité; & que les conséquences qu'on en a tirées en faveur de la Version des Septante, pour prouver son inspiration, ne sont rien moins que certaines.

IV.
Les Septante
ont-ils traduit
tous les Livres
sacrés de l'Ancien Testa-
ment, ou seu-
lement les cinq
Livres de la
Loi?

Les premiers Auteurs qui ont parlé des Septante, n'ont parlé que de la Traduction de la Loi des Juifs; c'est-à-dire, des cinq Livres de Moyse. Aristée ne dit rien ni des Livres historiques, ni des Livres prophétiques; il dit simplement qu'on lut au Roi *les Livres de la Loi*. Philon n'en dit pas davantage; & Joseph (a) marque expressément qu'on ne communiqua pas à Philadelphie toutes les Ecritures, mais seulement les Livres de la Loi. C'est ce que saint Jérôme (b) a fort bien remarqué. Aristée & Joseph, dit-il, & toute l'Ecole des Hébreux assurent que les Septante ne traduisirent que les cinq Livres de Moyse. Il dit ailleurs, en écrivant sur le Prophete Michée, que le Texte des Septante en cet endroit, est si différent de l'Hébreu, qu'on ne peut les accorder; si toutefois, dit-il, cette Traduction est des Septante: car & Joseph & les Juifs assurent que les Septante ne traduisirent que la Loi. Par-tout ailleurs, lorsqu'il semble attribuer la Traduction de toute l'Ecriture aux Septante, il s'exprime toujours avec doute.

Toutefois les Peres (c) & le commun des Auteurs Chrétiens, qui croient l'histoire de la Version des Septante, tiennent qu'ils traduisirent toute l'Ecriture de l'ancien Testament; c'est-à-dire, tous les Livres qui sont écrits en Hébreu. Saint Epiphane (d) enseigne même qu'outre les Livres sacrés, ils traduisirent encore septante ou septante-deux Livres apocryphes: (apparemment les mêmes dont il est parlé dans le quatrième Livre d'Esdras.) (e) Cédrene (f) ne se contente pas encore de ce nombre: il dit qu'ils mirent en Grec jusqu'à cent mille Volumes, dont les uns écrits en Chaldéen, les autres en Hébreu,

(a) Joseph. proem. in antiquit. lib. Οὐδὲ γὰρ πᾶσαι ὀκτὼ Ἰσραὴλ λαβὴν τῶν ἀναγραφῶν; ἀλλ' αὐτὰ μίνα ἑξήκοντα ἢ ἑβδομήκοντα ἐπι τῆν ἑξήκοντα πρὸς τὸν Ἀλεξάνδριαν.
 (b) Hieronym. in Cap. v. Ezech. & in Mich. 11. (c) Iren. Tertull. Clem. Alex. Epiphane. Hilar. Aug. alii passim. (d) Lib. de ponderib. & mensuris. (e) 4. Esdr. 11. 45. 46. Posteriores verò septuaginta conserva, ut tradas eos sapientibus in populo tuo. In his enim est vena intellectus, & sapientia fons, & scientia flumen. (f) Cedren. pag 165. Κατὰ τὴν μεταβολὴν τῶν δώδεκα γραφῶν ἢ λιγυῶν Ἑβραϊκῶν, Χαλδαϊκῶν, Ἀιγυπτίῳ, ἢ Ῥωμαϊκῶν ἢ δέκα μυριάδας ἀκριβομένῃσι βιβλίῳσι.

les autres en Egyptien , & les autres en Latin. Il ajoute que les Livres Hébreux furent tous traduits dans l'espace de septante-deux jours. Arif-tée , Eusebe & saint Cyrille de Jérusalem , ne lisent que septante jours , peut-être pour faire le compte rond.

Il est certain que la Version du Pentateuque paroît avoir été faite avec beaucoup plus de soin & d'exactitude , que celle des autres Livres de l'Écriture ; (a) & à la première vue , on seroit porté à dire qu'il n'y a aucune apparence que ce soient les mêmes Interpretes qui aient traduit les uns & les autres. Il y a , ce semble , trop peu d'uniformité dans la manière de traduire le même mot Hébreu , & dans la méthode qu'ils ont suivie en traduisant ; les uns s'étant attachés scrupuleusement à leur Texte , & les autres ayant traduit avec plus de liberté. Cependant si l'on vouloit juger ainsi de notre Version Latine Vulgate faite par S. Jérôme , on seroit également porté à douter que tous les Livres traduits par ce Pere fussent réellement traduits par lui : lui-même n'est pas uniforme dans la manière de traduire le même mot Hébreu , ni dans la méthode qu'il suit en traduisant ; tantôt il s'attache scrupuleusement à son Texte , & tantôt il traduit avec plus de liberté. Ces variétés ne prouvent rien contre aucune des parties de la Version que l'on fait très-certainement avoir été faite par ce Pere : pourroient-elles donc être légitimement alléguées comme quelqu'une des parties de la Version Grecque que tous les anciens ont également attribuée aux Septante ? Nous suivrons donc le langage commun en attribuant aux Septante le corps entier de la Version Grecque qui leur est attribuée , excepté pour le Livre de Daniel , dont la Version , si l'on en croit S. Jérôme , est celle de Théodotion.

Souvent les Septante ont lu dans le Texte Hébreu autrement que nous n'y lisons aujourd'hui : quelquefois leur leçon est plus correcte que la nôtre ; & quelquefois aussi elle est plus fautive. On peut consulter sur cela le grand Ouvrage de Louis Capelle , intitulé : *Critica sacra* ; où il montre par une infinité d'exemples , que les Septante s'éloignent très-souvent du Texte Hébreu. D'autres Critiques , comme M. Le Clerc , (b) remarquent que souvent ils traduisent au hasard , & par pure conjecture ; qu'ils sont inconstants dans leur Traduction du même mot Hébreu ; que quelquefois ils ajoutent , ou corrigent , ou retranchent quelque chose de leur Texte ; que d'autres fois ils omettent certains termes ; qu'ailleurs ils en suppléent ; que souvent leur Texte est corrompu , & chargé de gloses inutiles : défauts que saint Jérôme leur avoit déjà reprochés en quelques endroits.

V.
Jugement des
plus savants
Critiques sur
la Version des
Septante.

(a) Hieronym. Prolog. in quest. Hebraic. in Genes. Quos nos quoque confitemur plus quàm ceteros cum Hebraicis consonare. — (b) Comment. in Pentateuch & lib. historicos in Indice , voce LXX.

Dans plusieurs Livres de l'Écriture, les Septante, ou leurs Copistes, ont fait de si grandes transpositions, que l'on ne fait à quoi en attribuer la cause. Il y a dans le Pentateuque des endroits, où ils sont plus remplis & plus étendus, que le Texte Hébreu des Juifs; & d'autres où ils semblent avoir plutôt suivi le Texte Samaritain, que l'Hébreu; (a) ce qui a fait croire à quelques Savants, (b) qu'ils pourroient bien avoir traduit sur le Texte Samaritain, & à d'autres, que le Samaritain avoit été retouché sur les Septante. D'autres ont trouvé tant de différence entre le Texte Hébreu & leur Version, qu'ils ont soupçonné qu'ils avoient traduit sur le Chaldéen, (c) ou sur le Syriaque. Dans les Livres de Josué, ils ajoutent plusieurs villes qui ne sont plus dans l'Hébreu. (d) Il y a de très-grandes transpositions, & de grands changements dans les Livres des Rois, dans les Proverbes, dans l'Écclésiastique, dans Job, dans les Prophetes, & jusqu'ici il ne s'est trouvé personne qui ait donné de bonnes raisons de ces renversements. L'ordre que les petits Prophetes tiennent entr'eux dans l'Hébreu, n'est pas le même que celui qui leur est donné dans la Version des Septante. Toutes ces variétés sont très-anciennes, puisqu'elles se trouvent dans les plus anciens Manuscrits, & dans l'Édition Romaine, qui passe pour la plus parfaite de toutes, quoique les Critiques (e) y remarquent encore des choses qui sont différentes de ce que les anciens Peres ont cité des Septante.

Nous ne parlons point des fameuses Additions qui sont au commencement de la Genèse, où les Septante ont ajouté si considérablement à l'âge des premiers Patriarches, que selon leur calcul, le monde auroit duré avant Jesus-Christ près de quinze cents ans de plus, que le Texte Hébreu ne porte. (f) Ces altérations ne sont certainement pas casuelles, & ne doivent pas être mises, comme quelques autres, sur le compte des Copistes. Elles sont faites à dessein. Il y en a bon nombre d'autres, qu'on doit imputer à la hardiesse ou à la négligence des Ecrivains, & qu'il seroit aisé de corriger, si l'on vouloit se donner la peine de recueillir les diverses leçons, & de faire le choix des meilleures.

VI.
Remarques de
S. Jérôme sur
cette Version.

Les Juifs ont remarqué treize endroits qu'ils croient avoir été changés exprès par les Septante; (g) mais il s'en faut bien qu'ils aient compris dans ce nombre toutes les diversités de leur Texte. S. Jérôme (h) avance

(a) Vide Genesi IV. 8. XIX. 12. XX. 16. XXIII. 2. XXIV. 55. 62. XXVI. 18. XXIX. 27. XXXV. 29. XXXIX. 8. XLI. 16. 43. XLIII. 26. XLIX. 26. Exod. VIII. 3. & passim. — (b) Selden, & Postel. apud Vandale, c. 22. in fine. — (c) Philo, L. II. de vita Moysis. R. Azarias. L. Imre Binah. c. 8. 9. — (d) Vide Josue XV. 59. & XXI. 36. 37. — (e) Vide Serar. Prolog. c. 17. qu. 21. Bonfrer. Prolog. in S. Script. c. 2. sect. 8. Morin. Exercit. 9. c. 3. — (f) Depuis la Création jusqu'à la Vocation d'Abraham, on compte 2083 ans dans le Texte Hébreu; & 3549 dans la Version des Septante. — (g) Talmud Jerosolym. tit. Megilla. Item Talmud Babylonic. sub eod. titulo. — (h) Hieronym. Prolog. in Pentateuch. ad Desider. Ubicumque sacratum aliquid Scriptura testatur de Patre, & Filio, & Spiritu sancto, aut aliter interpretati sunt, aut omnino tacuerunt, ut & Regi satisfacerent, & arcanum fidei non vulgarent.

une chose qui seroit fort peu avantageuse à la réputation des Septante, si elle étoit prouvée ; c'est que ces Interpretes ont souvent traduit d'une maniere peu conforme à l'Hébreu, de peur de découvrir aux Païens certains mysteres qu'ils n'étoient pas encore capables de bien entendre ; en sorte que, par exemple, quand ils rencontroient quelques passages où il étoit clairement fait mention du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, de crainte que les Gentils ne soupçonnassent les Juifs d'adorer plusieurs Dieux, ou ils les ont omis, ou ils les ont traduits dans un autre sens : il en donne pour exemple ces paroles, que l'on ne trouve pas dans leur Texte : *J'ai appelé de l'Egypte mon Fils.*

Mais il faut avouer que cette regle de saint Jérôme n'est point du tout générale ; & que si ces Interpretes ont quelquefois mal rencontré dans leur Version, il faut plutôt l'imputer à l'obscurité de la matiere, ou à un défaut de connoissance, qu'à un dessein prémédité. Le saint docteur remarque lui-même qu'il y a bien de la différence entre interpréter, & prophétiser, & entre interpréter avant la venue de Jesus-Christ, & interpréter après la venue du Sauveur. Ceux qui sont venus après ce grand événement, ont trouvé dans les prophéties des clartés que d'autres n'y voyoient pas : *Illi interpretati sunt ante adventum Christi, & quod nesciebant, dubiis prætulere sententiis : nos verò post passionem & resurrectionem ejus, non tam prophetiam, quàm historiam scribimus.*

Le même saint Jérôme dit ailleurs, (a) que les Septante ont quelquefois traduit peu fidèlement, pour ne pas découvrir la honte & les infidélités du peuple Juif. Dans un autre endroit, (b) il soutient qu'ils n'ont pas voulu découvrir à Ptolémée Philadelphie, qui étoit dans les principes de Platon, les mysteres des saintes Ecritures, & sur-tout ce qui regardoit la naissance de Jesus-Christ, de peur que ce Prince n'en prît occasion de croire que les Juifs adoroient un second Dieu. Ailleurs (c) il dit qu'ils n'ont osé traduire ces paroles ; *Il sera nommé Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Pere du siècle futur, Prince de Paix* ; étant effrayés de la majesté de ces épithetes : *Quâ nominum majestate perterritos LXX. reor non esse ausos de puero dicere quòd aperte Deus appellandus sit.* Il dit (d) que les Maîtres de l'Eglise Chrétienne les ont entièrement abandonnés dans la traduction de Daniel, & ont mieux aimé suivre l'Edition de Théodotion ; parce que celle des Septante leur a paru trop fautive.

Enfin il avance que toutes les fois que les Evangélistes ou les Apô-

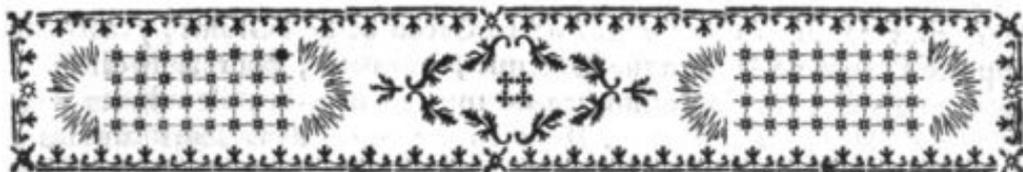
(a) Hieronym. in Isai. xvii. — (b) Hieronym. Prolog. in quæst. Hebr. in Genes. Vide & in Isai. c. ii. pag. 30. nov. edit. — (c) In Isai. v. ad fin. l. 111. pag. 86. — (d) In Dan. iv. pag. 1088. A. nov. edit. & Apolog. contra Rufin. l. 11. p. 432. Quorum Septuaginta si in isto libro editionem dixi multum à veritate distare & recto Ecclesiarum Christi judicio reprobata, non est mea culpa qui dixi, sed eorum qui legunt.

110 DISSERT. SUR LA VERS. DES SEPTANTE.

tres (a) citent quelques passages de l'Ecriture , s'il n'y a point de diverfités entre l'Hébreu & les Septante , il les citent d'ordinaire , ou dans les propres paroles des Septante , ou dans leur style particulier. Mais s'il y a de la différence entre cette Version & le Texte Original , ils ont foin de fuivre plutôt le Texte Hébreu , que les Septante. Il défie fes adverfaires de montrer un feul passage tiré des Septante , qui ne foit pas auffi dans l'Hébreu : *Æmuli noftri doceant affumpta aliqua de Septuaginta testimonia , quæ non funt in Hebræorum Litteris , & finita contentio eft.*

(a) *Hieronym. in Ifai. l. xv. Proæm. & apologetic. 2. contra Rufin.*





PREMIERE
DISSERTATION
SUR
LA VULGATE,

*Où l'on traite de l'ancienne Vulgate usitée avant S. Jérôme,
& de notre Vulgate usitée depuis S. Jérôme. (a)*

Nous appellons *Vulgate*, ou *Edition Vulgate* ou *Vulgate Latine*, le Texte Latin de nos Bibles, qui a été déclaré authentique dans le Concile de Trente, que nous citons dans les Ouvrages & dans les discours; en un mot, la Bible qui est le plus communément en usage dans toutes les Eglises de la Communion Romaine, où l'Office public se fait en Latin.

^{1.}
Versions La-
tines des Li-
vres sacrés.

Tous les Livres sacrés tant de l'ancien que du nouveau Testament, étant écrits en Hébreu ou en Grec, & la Religion Chrétienne s'étant formée dans le temps où l'Empire Romain étoit le plus florissant, & où la Langue Latine étoit le plus en vogue, on ne tarda pas long-temps à traduire en Latin les Livres saints, qui faisoient comme le fondement de notre Religion. Car encore que la Langue Grecque fût fort commune dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, & que dans Rome même on la parlât fort communément, toutefois il y avoit dans l'Empire plusieurs personnes qui ne savoient que le Latin, en faveur desquelles on fut bientôt obligé de faire des Traductions des Livres sacrés en cette Langue.

Mais quand & par qui furent-elles faites? C'est ce qu'il est impossible de marquer distinctement. Les Juifs, quoiqu'ils fussent en grand nombre dans Rome & dans l'Italie, dès avant que le Christianisme y fût établi, ne penserent pas à traduire en Latin les Livres sacrés de l'ancien Testament; au moins nous n'avons aucune preuve qu'ils l'aient fait. Les premières Traductions que nous en avons, sont faites sur le Grec; & apparemment les Juifs les auroient faites sur l'Hébreu. D'ail-

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de Dom Calmet.

leurs tous ces Juifs étant venus de la Grece & de l'Orient, y avoient apporté l'usage de la Langue Grecque, qui étoit, pour ainsi dire, la Langue générale & de commerce de tout ce pays-là, depuis les conquêtes d'Alexandre le Grand. Ils la conservoient dans leurs familles, comme encore à présent ils conservent dans les lieux où ils sont, la Langue des Provinces d'où ils sont venus. De sorte que s'ils ne pouvoient lire & entendre l'Écriture en Hébreu, ils l'entendoient en Grec, & se passaient aisément de Traductions Latines. Ajoutez qu'ils ne communiquoient pas volontiers leurs Écritures, & qu'ils ne croyoient pas qu'il fût de la majesté & de la dignité de ces divins Oracles, d'en multiplier trop aisément les Traductions. La Version Grecque avoit déjà assez souffert de contradictions de la part des Juifs hébraïsants; & on risque toujours quelque chose, en traduisant en Langue vulgaire des Livres de cette conséquence. Les Versions, quelque fideles qu'elles soient, sont toujours perdre quelque chose à leur Original.

Mais les Apôtres & leurs Disciples pénétrés d'une part d'une profonde vénération pour les Livres saints, & de l'autre brûlants de zèle pour répandre par-tout la vraie Religion, s'empresserent non seulement de prêcher Jesus-Christ, mais aussi de communiquer la vérité à tous les peuples par des Traductions de l'Écriture en Langue vulgaire. De là ce grand nombre de Versions Latines faites dès les premiers siècles de l'Église. On peut compter le nombre des Interpretes qui ont traduit l'Écriture d'Hébreu en Grec, dit saint Augustin; (a) mais le nombre de ceux qui l'ont traduite de Grec en Latin, est innombrable: *Qui enim Scripturas ex Hebræa Lingua in Græcam verterunt, numerari possunt; Latini autem Interpretes nullo modo.*

Dès qu'un homme croyoit avoir quelque connoissance des deux Langues, il se hâtoit de rendre en Latin le premier Livre Grec qui lui tomboit entre les mains: *Ut enim cuique, primis fidei temporibus, in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis sibi utriusque Linguae habere videbatur, ausus est interpretari.* On ne s'avisait point alors de recourir aux sources Hébraïques pour l'ancien Testament; l'Hébreu étoit trop peu connu, même parmi les Juifs: d'ailleurs les premiers Fideles ne croyoient pas en avoir besoin, ayant en main la Version des Septante, employée par les Apôtres, & reçue dans presque toutes les Synagogues du monde, même dans la Palestine & dans Jérusalem. C'est donc sur cette ancienne Version que l'on fit les Traductions Latines de l'ancien Testament: *Ex hac Septuaginta interpretatione etiam in Latinam Linguam interpretatum est, quod Ecclesiæ Latinæ tenent.* (b)

Cette multitude de Traductions faites par différents Auteurs, dans tous

(a) *Aug. de Doctrina Christiana, lib. II. c. II. n. 16.* — (b) *Aug. lib. XVIII. de Civit. c. 43.*

les pays où la Langue Latine avoit cours , produisit un très-grand bien , puisqu'elle fut cause que la vraie Religion , auparavant resserrée dans la nation des Juifs , se répandit dans tout le monde parmi les Gentils : mais elle eut aussi son inconvénient , puisque la multiplicité des Versions & des Exemplaires donna occasion à diverses fautes qui s'y glissèrent , soit par la négligence des Copistes , ou par la liberté des Traducteurs ; chacun ayant ajouté ou retranché ce qu'il jugea à propos : *Cùm apud Latinos*, dit saint Jérôme , (a) *tot sint Exemplaria quot codices* , & *unusquisque pro arbitrio suo vel addiderit vel subtraxerit quod ei visum est*.

Mais parmi ce grand nombre de Traductions , il y en eut toujours une plus autorisée & plus universellement reçue , que toutes les autres. C'est celle que les Anciens ont reconnue sous le nom d'*Italienne* ou *Italique* , (b) de *Commune* , (c) de *Vulgate* , (d) & qui fut nommée (e) *Ancienne* , depuis que saint Jérôme en eut donné une nouvelle sur l'Hébreu. L'Italique étoit faite sur le Grec , & on lui avoit accordé le premier rang parmi les autres Versions , parce qu'elle étoit & plus littérale & plus claire : *Verborum tenacior , cum perspicuitate sententiæ*.

Quoiqu'elle ait eu autrefois beaucoup de vogue , & qu'elle soit apparemment du premier siècle de l'Eglise , on n'a encore pu jusqu'ici en découvrir le véritable Auteur. Mais on ne doute pas qu'elle ne soit ou des Apôtres , ou de quelqu'un de leurs premiers Disciples. On a même soupçonné que plusieurs personnes y avoient travaillé séparément , & que celui , par exemple , qui a traduit les Livres historiques , n'est pas le même qui a mis en Latin les Psaumes & les Livres Sapientiaux. Si l'on avoit aujourd'hui cette Version dans son entier , on pourroit peut-être en juger , par la confrontation de styles : mais comme il ne nous en reste que les Psaumes , la Sagesse , l'Ecclésiastique , quelques autres morceaux séparés , divers fragments dans les Ecrits des Peres , & quelques autres Livres qui ne sont pas encore imprimés , il n'est pas facile d'en porter un jugement sûr & exact. D'ailleurs nous avons fait remarquer que cette variété de style se trouve dans les Livres mêmes traduits par S. Jérôme ; de sorte qu'elle ne prouveroit pas plus dans l'ancienne Vulgate , qu'elle ne prouve dans celle que nous tenons de ce Pere. Les Psaumes qui sont imprimés dans nos Bibles Latines , ne sont pas entièrement les mêmes que ceux de l'ancienne Vulgate. Saint Jérôme ayant retouché jusqu'à deux fois cette ancienne Version , l'Eglise a adopté une partie de ses corrections , & les a admises dans le Psautier. Le reste est conforme à l'ancienne Italique. On peut consulter la

II.
Version Ita-
lique , ou an-
cienne Vulga-
te.

(a) Hieronym. *Præfat. in Josue*. == (b) August. *de Civit. L. xviii. c. 15.*
== (c) Hieronym. *Ep. ad Pammach.* == (d) Oros. *Apolog. de libero arbitr.* == (e) Greg.
Magn. Præf. in lib. Moral. in Job.

Dissertation que nous avons faite sur le Texte & les Versions des Psaumes en particulier. (a)

L'ancienne Version Italique des Psaumes s'est conservée dans l'Eglise de Rome, jusqu'au temps du Pape Pie V qui y introduisit la Vulgate. Mais l'ancien Psautier Romain ne laisse pas de subsister encore à présent dans l'Eglise du Vatican, & dans celle de saint Marc de Venise. Dans l'Eglise de Milan, on ne chante pas le Psautier suivant notre Vulgate, ni même suivant l'ancienne Italique; mais une autre Version plus approchante de la Romaine que de la Vulgate.

Les Livres de la Sagesse & de l'Ecclésiastique, les deux Livres des Maccabées, la Prophétie de Baruch, l'Epître de Jérémie, & les additions qui se trouvent à la fin d'Esther, sont encore de l'ancienne Vulgate, de même que les Chapitres XIII. & XIV. de Daniel, & le Cantique des trois jeunes Hébreux jettés dans la fournaise, que l'on n'a plus en Hébreu ni en Chaldéen. Il y a beaucoup d'apparence que c'est un même Auteur qui a traduit la Sagesse & l'Ecclésiastique, parce que dans l'un & dans l'autre on remarque certains tours & certains mots, qui sont propres à cet Ecrivain; par exemple, *honestus*, pour riche; *honestare*, enrichir; *honestas*, les richesses; *respectus*, ou *visitatio*, la visite, pour la vengeance de Dieu, la punition; *supervacuus*, nuisible; *supervacuitas*, vanité; *monstra*, des merveilles; *interrogatio*, châtement. L'Auteur de la traduction de l'un & l'autre de ces deux Livres, s'attache scrupuleusement à rendre son Original mot à mot, négligeant les ornements du discours, & les tours de la pure Latinité, & quelquefois même jusqu'au genre des noms qu'il traduit; par exemple, dans cet endroit: (b) *Spiritus Domini replevit orbem terrarum, & hoc quod continet omnia scientiam habet vocis*. Après avoir traduit le Grec, *πνεῦμα*, qui est neutre, par *Spiritus*, qui est masculin, il continue à parler de *Spiritus*, comme s'il étoit du neutre. L'Auteur de la Version de l'Ecclésiastique semble avoir fait plusieurs additions à son Texte, soit qu'il ait voulu y ajouter quelques gloses ou explications de son fonds, ou qu'il ait eu dessein de donner quelquefois deux versions du même verset, dans la crainte de n'avoir pas rendu aussi parfaitement qu'il l'auroit voulu, le sens de son Original, par une seule traduction. Mais ces sortes d'additions ne sont peut-être le plus souvent que des gloses ou des variantes qui par la méprise des Copistes sont passées de la marge dans le Texte.

Pour ce qui est du nouveau Testament, on a trouvé dans un Manuscrit de Corbie les quatre Evangiles de la Version Italique usitée avant saint Jérôme. Dom Martianay avoit déjà donné saint Matthieu sur deux ou trois anciens Manuscrits. Celui dont nous parlons, est assez

(a) Cette Dissertation sera placée à la tête du Livre des Psaumes. — (b) *Sup.* 1. 7.

défectueux sur saint Matthieu, puisqu'il ne commence qu'au Chapitre XII. mais il est assez complet sur les autres Evangiles. Luc de Bruges (a) dit qu'il a eu en main un Manuscrit de l'Abbaye de Malmédy, où étoient les Epîtres de saint Paul suivant l'ancienne Italique. Dom Martianay a donné l'Epître de saint Jacques de la même Version, & il avoit encore Tobie & Judith de l'ancienne Vulgate. Enfin Dom Sabbatier a recueilli & donné au Public tout ce qu'il a pu trouver de l'ancienne Vulgate.

Dans le Livre des quatre Evangiles que nous venons d'indiquer, on lit un grand nombre de diverses leçons importantes, qui se trouvent de même dans les plus anciens Manuscrits Grecs; par exemple, dans saint Matthieu xx. 28. *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de majore minores esse; intrantes autem & rogati ad cœnam, nolite recumbere eminentioribus locis, ne forte clarior te superveniat, & adcedens qui te vocavit ad cœnam, dicat tibi: Adhuc deorsum adcede, & confundaris. Si autem in loco inferiore recubueris, & supervenerit humilior te; dicit tibi qui te vocavit ad cœnam: Accede adhuc superius; & erit hoc tibi utilius.* Après saint Matthieu, suit l'Evangile de saint Jean, où il y a aussi diverses variétés considérables; par exemple, l'histoire de la femme adultere est racontée d'une manière différente dans les termes, quoique la même dans le fond. Et à la fin on lit Chap. xxi. v. 22. *Si sic volo eum manere donec venio, quid ad te? . . . 23 . . . Sed volo manere eum donec veniam, quid ad te?* L'Evangile de saint Jean est suivi par celui de saint Luc, ou de *Lucain*, comme l'appelle le Manuscrit. Entre autres diversités de leçons on y peut remarquer que des deux Disciples qui alloient à une bourgade éloignée de soixante stades de Jérusalem, (b) l'un s'appelloit *Cléophas*, & l'autre *Emmaüs*. C'est apparemment une faute du Copiste. Mais cette leçon est très-ancienne, puisque S. Ambroise l'a suivie en plus d'un endroit de ses Ouvrages. (c)

Le style de cette ancienne Vulgate n'a rien de la politesse, ni de la pureté du langage des bons siècles de la latinité, où l'on suppose qu'elle a été faite; c'est ce qui a fait douter à quelques-uns qu'elle fût aussi ancienne qu'on le dit. Mais on peut donner deux raisons de ce défaut de politesse & de pureté: 1^o. La nature du style des Originaux que l'on traduisoit: car encore que les Originaux Hébreux, par exemple, aient une grande beauté dans leur langue naturelle, toutefois leur style est souvent fort étranger à celui des Grecs & des Latins; & pour mettre en beau Latin un ouvrage bien écrit en Hébreu, il faut entièrement abandonner le tour & le génie de son Original, pour en

III.
Style de l'an-
cienne Vulga-
te.

(a) *Luc. Brug. Prefat. in Annot. Bibl. t. IV. parte 2. p. 32. col. 2. novissima edit.*
 (b) *Luc xxiv. 13.* (c) *Ambros. Apolog. David. l. 11. c. 8. pag. 513. g. in Luc. c. xii. p. 148. g. in Symbol. c. 29. de tempore, ser. 19. pag. 15. c.*

prendre un tout différent. Or les Traducteurs des Livres saints n'ont pas cru pouvoir se donner cette liberté, ni abandonner le tour propre des Livres sacrés, au hasard d'en perdre ou d'en affoiblir le sens, & de donner atteinte aux sublimes vérités qu'ils contiennent.

2°. Le mépris que les Apôtres & leurs premiers Disciples faisoient de la pompe, de l'éloquence & de la sagesse humaine, est encore une autre raison de la simplicité de leur style. Saint Paul dont l'éloquence naturelle & sans art, fait l'admiration des connoisseurs, & qui auroit pu certainement se distinguer par cet endroit, aussi-bien que par le feu de son esprit, par la vivacité de ses pensées, & par la sublimité de ses connoissances, déclare (a) qu'il n'a pas voulu employer la sagesse de la parole dans la prédication de l'Évangile, pour ne pas anéantir la Croix de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de peur que l'on n'attribuât, non à la Croix du Sauveur, mais à son éloquence, la victoire qu'il auroit remportée sur l'infidélité & sur l'erreur.

Il ajoute que Dieu dans l'établissement de son Église, a convaincu de folie la sagesse de ce monde, en ce qu'il lui a plu sauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui; & que ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que toute la sagesse des hommes: Que Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; & les foibles selon le monde, pour confondre les forts: Qu'enfin il a choisi les plus vils selon le monde, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand. Les premiers Fideles animés du même esprit, n'eurent que de l'indifférence pour l'éloquence humaine, & pour le choix affecté des termes dans leurs discours & dans leurs Ecrits. Ils représentèrent jusques dans leur style la pauvreté, la simplicité, l'humilité, le mépris du monde, dont ils faisoient profession.

Les Apôtres étoient pour la plupart gens pauvres, & nullement instruits des Lettres humaines: leurs Disciples leur ressembloient; & l'événement a justifié la sagesse de la conduite qu'ils ont tenue dans la Traduction des Livres saints. Ils ont fait plus de fruit dans le monde, & ont plus converti de Savants par la simplicité de leur style, qu'ils n'auroient pu faire avec toute l'éloquence & le savoir des Philosophes & des Orateurs. Encore aujourd'hui nous sommes plus touchés des vérités exprimées dans le style simple de l'Écriture, que si on les tournoit d'une manière plus relevée & plus éloquente.

IV.
Jugement de
M. Mille sur
l'ancienne
Vulgate du
nouveau Tes-
tament.

M. Mille, qui a examiné avec une attention infinie pendant plus de trente ans, le Texte & les Versions du nouveau Testament, a cru remarquer que l'ancienne Italique n'étoit pas l'ouvrage d'un seul Interprete; mais que presque chaque Livre avoit été traduit en Latin par un Auteur différent. Il dit que le Traducteur de l'Évangile de saint Mat-

(a) 1. Cor. 2. 17. & seq.

chieu étoit extrêmement attaché à son Texte, & scrupuleux à l'excès, jusqu'à rendre non seulement mot pour mot les termes de son Original, mais aussi à suivre en Latin jusqu'au genre, au cas & au régime du Texte Grec. Par exemple, *si fuerit homini centum oves*, (a) au lieu de *si fuerint*; ainsi, *dominantur eorum*, & *principantur eorum*; & *repletae sunt nuptiae discumbentium*; (b) *non nubunt, neque nubuntur*; (c) qui sont toutes expressions étrangères à la Langue Latine, & prises de la Langue Grecque.

Il lui paroît que cet Ecrivain, quel qu'il soit, étoit différent de celui qui a traduit saint Marc; parce qu'il rend autrement le même mot Grec, & qu'il est un peu plus Latin. Par exemple, l'Interprete de saint Matthieu traduit le Grec *nymphonos*, par *sponsi*; & celui de saint Marc par *nuptiarum*. Le premier rend par: *Quid labores praestatis?* le même mot que le second traduit par: *Quid molesti estis?* (d) Celui de saint Matthieu lit *plantavit*, où celui de saint Marc (e) porte *passinavit*. M. Mille lui reproche quelques expressions barbares, comme *accusabunt eum multa*; & *majus horum aliud mandatum non est*; & *communicare*, pour rendre impur.

Le Traducteur de l'Evangile de saint Luc lui paroît encore différent des deux dont nous venons de parler: il est comme eux scrupuleusement attaché à son Texte, & néglige assez souvent les regles de la Grammaire Latine. Mais il traduit par *diversorium*, (f) ce que l'Interprete de saint Marc a rendu par *refectio*; & par *amphora*, ce que l'autre a rendu par *lagena*; (g) & *multis passeribus differitis vos*, (h) au lieu que l'Interprete de saint Matthieu lisoit, *multorum passerum superponitis vos*. Et à l'égard de ses barbarismes, on remarque: *Caeperunt ab una* (i) *omnes se excusare*; & *illuminare his qui in tenebris*, &c. & *nihil vos nocebit*; & *vapulabis multus*.

M. Mille fait le même jugement de l'Interprete de saint Jean, qu'il a fait de celui de saint Luc; il prouve par des exemples son attachement scrupuleux à son Texte, son peu de soin de la pureté & de l'élégance du langage; & il croit prouver qu'il est différent des trois autres, par la maniere diverse dont il traduit les mêmes termes Grecs.

Il croit que l'Interprete des actes est le même que celui de l'Evangile de saint Luc. On y voit la même diligence; la même méthode, la même Traduction pour les mêmes termes. Notre Auteur remarque dans la Traduction des Epîtres de saint Paul beaucoup d'exactitude & de soin: mais comme en ce temps-là le Texte Grec n'étoit ni accen-

(a) *Matth. xviii. 12. Εὰν γένηται τριῶν ἀνδρῶν ἑκατὸν οὐλάκα. = (b) Matth. xxi. 10. Ἐπλήσθη ἡ γὰρ ἀνακαιμία. = (c) Matth. xxi. 30. Οὐκ ἐγαμίζηται. = (d) Marc. xiv. 6. Τί αὐτῇ κέρει παρχίης = (e) Marc. xii. 1. Ἐφύτισεν = (f) Luc. xii. 11. Κατάλυμα = (g) Luc. xii. 10. Κισσῶν = (h) Luc. xii. 7. Πόλλων καρδίων διαφίρει ὑμῖν = (i) Luc. xiv. 18. Ἀπὸ μίας.*

tué, ni ponctué, les Traducteurs sont tombés dans quelques fautes qu'ils auroient aisément évitées, si l'on y eut mis les accents & la ponctuation. Il dit que l'Auteur de la Traduction de l'Épître aux Colossiens manquoit de capacité & d'exactitude, & avoit un exemplaire Grec où les mots étoient mal distingués. Il n'est pas content non plus du Traducteur des Épîtres à Tite & à Timothée. Il dit qu'il n'est pas toujours assez attaché à son Texte, & qu'en quelques occasions, il en rend plutôt le sens que les paroles. La Version de l'Épître aux Hébreux lui paroît être d'un Auteur différent de tous ceux dont on a parlé jusqu'ici, d'un caractère néanmoins à peu près pareil, assez attaché à son Texte, mais négligeant souvent la construction & la pureté du langage. Enfin M. Mille fait grand cas de l'ancien Interprete de l'Apocalypse, comme d'un Auteur très-exact & très-attaché à son Texte.

v.
Version de S.
Jérôme, ou
Vulgate mo-
derna.

Ce ne fut point la simplicité du style de l'ancienne Traduction Latine de l'Écriture, qui fit naître à saint Jérôme sur la fin du quatrième siècle, l'envie d'en donner une nouvelle Version; lui-même ne s'est pas beaucoup mis en peine du choix des paroles, pourvu qu'il exprimât clairement le sens du Texte; il le déclare en plus d'un endroit. (a) Ce saint Docteur ne l'entreprit qu'à la prière de plusieurs personnes très-éclairées; & il ne s'y détermina que parce que la négligence & la témérité des Copistes avoient rendu la plupart des Exemplaires Latins si défectueux, qu'à peine en quelques endroits y reconnoissoit-on le sens & l'esprit de l'Original. La multitude des Traductions, leur peu de conformité entr'elles, la liberté qu'on s'étoit donnée d'y toucher, d'y ajouter, d'en retrancher, (b) avoient causé dans les Exemplaires une confusion à laquelle les personnes les plus sages de l'Église crurent qu'il falloit remédier.

Saint Jérôme ajoute encore un autre motif qui le porta à entreprendre ce travail. C'est que les Juifs insultoient aux Chrétiens, & accusoient de fausseté leurs Écritures, lorsqu'ils ne les citoient que selon les Septante. (c) Dans les disputes qu'on avoit avec eux, ils en appelloient toujours au Texte original: de manière que pour les désarmer, & pour les forcer jusques dans leur retranchement, il se crut obligé de traduire l'ancien Testament sur l'Hébreu: (d) *Ne Judæi de falsitate Scripturarum Ecclesiæ (Christi) diutius insultarent.*

Dans l'exécution de ce dessein, il eut infiniment à souffrir tant de la part de ses envieux, que de quelques saints personnages très-bien intentionnés, qui craignoient que cette nouvelle Traduction ne portât

(a) Hieronym. *Præf. in Chronic.* Euseb. *Vide & in Cap. xi. Ezechiel.* — (b) Hieronym. *Præf. in Paralip.* Item *Præf. in Esdr.* in *Job*, in *Josue.* — (c) *Vide Hieronym. ad Chromatium, Præf. in Paralip. & ad Sophronium, Præf. in Psalter.* — (d) *Præf. in Isaiam.*

préjudice à celle des Septante, qui étoit alors considérée par plusieurs comme inspirée du Saint-Esprit, & que l'Eglise gardoit comme un dépôt qu'elle avoit reçu des Apôtres. Toutes ses Préfaces sont autant d'apologies de sa conduite attaquée & blâmée par un grand nombre de personnes.

Comme il ne se porta à ce travail, qu'à la sollicitation de ses amis, qui lui demandoient qu'il leur traduisît tantôt un Livre, tantôt un autre, on ne doit point s'étonner qu'il ne les ait pas traduits de suite, & en commençant par les premiers. Il travailla d'abord à corriger les Psaumes sur le Grec, étant à Rome, sous le Pape Damase, vers l'an 382 ou 383. Mais l'habitude où l'on étoit de réciter les Psaumes selon l'ancienne maniere, l'ayant emporté, & la correction de saint Jérôme n'ayant eu presque aucun effet, sainte Paule & sainte Eustochie le prièrent quelques années après, lorsqu'il étoit à Bethléhem, vers l'an 389, d'y travailler de nouveau : ce qu'il fit. Et pour rendre son Ouvrage plus utile & plus correct, il ajouta des obèles & des astérisques à sa Traduction, à l'imitation d'Origène, pour montrer ce qu'il y avoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'Hébreu. Les obèles montraient ce qu'il y avoit de plus dans les Septante ; & les astérisques, ce qu'il y avoit de plus dans l'Hébreu. Quoique ce travail n'ait pas encore eu tout le succès qu'on pouvoit souhaiter, il ne laissa pas d'avoir son utilité, puisqu'il purgea le Texte des Psaumes de plusieurs fautes grossières. Or de sa correction, & de l'ancienne Italique, s'est formée l'Edition Vulgate des Psaumes que nous chantons aujourd'hui, & qui est dans nos Bibles. Mais le Texte pur comme il l'avoit corrigé, ne se lit que dans quelques anciens Manuscrits & dans quelques Impressions que l'on en a faites ; il ne paroît pas dans nos Bibles.

Outre la correction du Psautier selon les Septante, il corrigea aussi les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, le Livre de Job & les Paralipomenes ; & quand il semble dire en général en plusieurs endroits de ses Ouvrages, qu'il a corrigé le Texte des Septante, on doit l'entendre avec restriction, des Livres que nous venons de nommer. (a) Mais ces corrections ne sont pas ce qui nous intéresse le plus en cet endroit ; c'est la Version de l'ancien Testament sur l'Hébreu, & celle du nouveau sur le Grec, qui est ce que nous connoissons sous le nom de *Vulgate*.

Il traduisit d'abord (b) à la priere de sainte Paule & de sainte Eustochie, les quatre Livres des Rois, comme nous les appelons ; ou les

(a) Voyez le second Prolégomene sur le I. Tome de la nouvelle Edition de saint Jérôme. — (b) *Vide Prologum Galeatum B. Hieronym. in libb. Regum. & R. P. D. Joan. Martiаны Prolegom. 11. in Tom. I. nov. Edit. S. Hieronym.*

Livres de *Samuël* & de *Malachim*, comme il les appelle après les Hébreux. 2°. Il traduisit le Livre de Job, qu'il semble avoir destiné à Marcelle, Dame Romaine. 3°. Il mit en Latin, à la priere de sainte Paule & de sainte Eustochie, tous les grands & les petits Prophetes; & quelque temps après, les Livres d'Esdras & de Néhémias. 4°. Il fit la traduction des Psaumes sur l'Hébreu, & la donna à Sophronius pour la mettre en Grec. 5°. Il mit d'Hébreu en Latin les Livres de Salomon, savoir, les Proverbes, l'Ecclésiaste, & le Cantique des Cantiques, à la sollicitation d'Héliodore & de Chromace, tous deux Evêques. 6°. Il entreprit de traduire sur l'Hébreu, à la priere d'un de ses amis nommé Didier, la Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome; mais il n'acheva cet Ouvrage qu'à diverses reprises, à cause de sa longueur. 7°. Il accorda aux prieres d'Eustochie la version de Josué, des Juges, de Ruth, & d'Esther. 8°. Enfin il traduisit les Livres des Paralipomenes, à la sollicitation de Chromace.

On ne peut pas marquer précisément la date de chacune de ces Versions. Mais on fait que les quatre Livres des Rois, Job, les grands & les petits Prophetes, les Psaumes, & les Livres de Salomon, étoient traduits avant l'an de l'Ere Chrétienne 392; le Livre d'Esdras, & la Genese furent mis en Latin entre l'an 392 & 394. Il ne put achever le reste du Pentateuque, c'est-à-dire, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome, avant l'année 404 ou 405. (a) Vers le même temps, c'est-à-dire, après l'an 404, il traduisit Josué, les Juges, & Ruth. La Traduction des Paralipomenes ne fut point faite avant l'an 396. C'est ce que l'on peut inférer des Lettres & des Préfaces de saint Jérôme; ainsi on peut fixer la naissance de notre Vulgate à la fin du quatrième, ou au commencement du cinquième siècle.

Pour réussir dans une entreprise si importante, saint Jérôme avoit étudié avec grand soin les Langues Grecque, Hébraïque, & Chaldéenne, (b) & avoit amassé à Bethléhem une riche Bibliothèque; sur-tout il s'étoit appliqué à recueillir les Textes sacrés, & toutes les anciennes Versions de l'Ecriture, pour s'en aider dans son travail. Et quand on confronte son Edition Latine avec ce qui nous reste des anciennes Traductions d'Aquila, de Symmaque, & de Théodotion, on s'apperçoit aisément qu'il a beaucoup profité de leur travail, & qu'il a sur-tout beaucoup suivi Symmaque. Les Héxaples d'Origene qu'il avoit en main, & qui lui mettoient sous les yeux tout d'un coup le Texte Hébreu, & ces quatre Versions Grecques, des Septante, d'Aquila, de Symmaque, & de Théodotion, lui tenoient lieu de nos

(a) Il ne les acheva qu'après la mort de sainte Paule, arrivée en 404. Voyez sa Préface sur Josué. — (b) *Vide Hieronym. Pref. in Daniel. & Ep. 2. ad Rufin & Ep. 65. Augustin. l. xviii. de Civit. c. 43. & l. 1. advers. Julian.*

Polyglottes, de nos Dictionnaires, & de nos Interpretes; il n'étoit nullement difficile qu'un homme fort éclairé d'ailleurs, qui favoit les Langues, qui consultoit les Juifs les plus savants, (a) & les meilleurs Interpretes Chrétiens de l'écriture, réussit parfaitement dans son entreprise. Aussi on peut assurer que ce que saint Jérôme a traduit sur le Grec & sur l'Hébreu, est un chef-d'œuvre en son genre; & quoi qu'en puissent dire les ennemis de la Vulgate, elle passera toujours dans l'esprit des connoisseurs désintéressés, pour un excellent Ouvrage.

Pendant la vie même de saint Jérôme, Sophronius traduisit en Grec une partie des Traductions qu'il avoit faites sur l'Hébreu; (b) & plusieurs personnes, entre autres saint Augustin, lui demanderent avec empressement les autres Traductions qu'il avoit faites sur le Grec des Septante, afin, disoit saint Augustin, de n'être plus exposé à suivre les mauvaises interprétations des Traducteurs Latins, qui pour la plupart sont ou ignorants, ou présomptueux: *Ut tantâ Latinorum Interpretum, qui qualescunque ausi sunt, quantum possumus, imperitiâ careamus.* (c) Les Romains reçurent fort bien son Psautier corrigé sur les Héxaples: (d) & saint Augustin dans ses Remarques sur Job, ne suit aucun des anciens Interpretes Grecs; il ne s'attache qu'à la Traduction que saint Jérôme avoit faite sur ce Texte.

VI.
Version de S.
Jérôme reçue
& usitée.

Sa Version Latine faite sur l'Hébreu, fut reçue avec encore plus d'empressement par les Eglises Latines. Rufin (e) se plaint de ce que saint Jérôme envoyoit ses Traductions dans les villes & dans les bourgades, dans les Eglises & les Monasteres, & il lui en fait un grand crime. C'est qu'on les demandoit de tous côtés au S. Docteur; & que presque tout le monde revenu de la trop haute estime qu'on avoit eue pour la Version des Septante, en considérant l'extrême différence qu'il y avoit entre elle & le Texte Hébreu, souhaitoit de puiser dans les sources mêmes la vérité toute pure.

Saint Augustin (f) raconte qu'un Evêque d'Afrique avoit commencé de faire lire dans son Eglise la Version Latine de saint Jérôme, dès avant l'an 403. Lucinius Espagnol très-zélé pour les saintes Ecritures, (g) envoya dès l'an 394 d'Espagne à Bethléhem, six Ecrivains en notes, pour copier les Versions & les autres Ouvrages de saint Jérôme. Hésychius, (h) Prêtre de Jérusalem, qui vivoit en même temps, quoiqu'il écrivit en Grec, n'a pas laissé de citer la Version de saint Jérôme

(a) Vide Hieronym. Ep. 65. Item *prafat. in Job.*; & *in Daniel.* & *in Paralip.* & *in Isai. xxii.* — (b) Hieronym. *de Scriptorib. Eccles.* Sophronius vir apprime eruditus... opuscula mea in Græcum eleganti sermone transtulit: Psalterium quoque & Prophetas, quos nos de Hebræo in Latinum vertimus. — (c) Aug. *Epist.* 82. — (d) Hieronym. *l. ii. Apolog. contra Rufin.* — (e) Rufin. *l. ii. Invektiva in Hieronym.* — (f) Aug. *Epist.* 71. — (g) Hieronym. *Lucinio Batico.* — (h) Hesyechius *l. i. Comment. in Levit. c. iv. v. 30.*

prise sur le Texte Hébreu ; & saint Augustin , qui d'abord n'avoit pas été favorable à la nouvelle Traduction de saint Jérôme , l'approuva tellement dans la suite , qu'il en composa son *Speculum* , ou Miroir , qui est un tissu des plus beaux endroits moraux de l'Écriture , destiné à être mis entre les mains des simples fideles , qui n'avoient pas le moyen ni le loisir de lire toute la Bible.

Le Prêtre Philippe contemporain de saint Jérôme , dans son Commentaire sur Job , a suivi en tout la Version de ce saint Docteur. Saint Grégoire le Grand (a) témoigne que de son temps l'Église Romaine employoit & l'ancienne Vulgate faite sur le Texte des Septante , & celle de saint Jérôme faite sur l'Hébreu : & quoique ce saint Pape suivit la nouvelle Version de saint Jérôme dans son Commentaire sur Job , il ne laissoit pas d'employer quelquefois le témoignage de la Version faite sur les Septante. *Nunc novam , nunc veterem , per testimonia assumo , ut quia sedes Apostolica utraq̃ue utitur , mei quoque labor studii ex utraque fulciatur.* Mais il témoigne assez qu'il donnoit la préférence à celle de saint Jérôme , lorsqu'il dit dans un endroit , qu'elle est plus fidele ; (b) & dans un autre , (c) qu'il faut croire tout ce qu'elle dit comme étant conforme à l'Original.

Ainsi s'autorisoit par degrés la Version de saint Jérôme faite sur l'Hébreu , en sorte que peu de temps après saint Grégoire , saint Isidore de Séville disoit sans restriction , que toutes les Églises se servoient de cette Traduction : (d) *Cujus Editione omnes Ecclesie usquequaque utuntur.* Il vivoit vers l'an 630 environ vingt-cinq ans après la mort de saint Grégoire Pape. Il ne dit pas que l'on ait entièrement abandonné l'ancienne ; & il se peut faire que sous le nom de *toutes les Églises* , il n'entend que celles d'Espagne , où il écrivoit. Mais il est certain que peu de temps après saint Isidore , les Églises Latines ne lurent plus communément d'autre Version , que celle de saint Jérôme sur l'Hébreu ; à l'exception des Psaumes , que l'on continua de chanter suivant l'Édition des Septante.

Hugues de saint Victor (e) avance que l'Église Latine fit sur cela un décret , & qu'elle ordonna que l'on ne s'y serviroit désormais que de la Traduction que saint Jérôme avoit faite sur l'Hébreu : mais il ne cite ni le lieu , ni le temps , auxquels ce décret auroit été fait ; & on n'en a d'ailleurs aucune connoissance : ce qui fait juger que ce fut plutôt par la

(a) *Gregor. Magn. Prefat. in lib. Moral. in Job.* — (b) *Greg. Magn. lib. 1. homil. 10. n. 6. in Ezech.* — (c) *Idem. l. xx. in cap. 30. Moral. in Job. c. 32. n. 62.* — (d) *Isidor. l. 1. de Officiis Eccles.* — (e) *Hugo Victorin. l. de Script. sacr. c. 9. Quia Hebraicae veritati concordare magis probata est , idcirco Ecclesia Christi per universam Latinitatem præ ceteris omnibus translationibus , quas vitiosa Interpretatio sive prima de Hebræo in Græcum , sive secunda de Græco in Latinum falsa corruerat , hanc solum legendam & in auctoritate habendam constituit.*

force de la coutume, & par un consentement unanime des Eglises, que par aucune loi particuliere, que l'on se porta à recevoir généralement la Traduction dont nous parlons.

L'autorité qu'elle acquit fut telle, qu'elle effaça entierement toutes les autres ; en sorte que quand Etienne, second Abbé de Cîteaux, voulut faire réformer les Bibles, il ne songea qu'à les conformer avec le Texte traduit par saint Jérôme. Il fit venir des Juifs pour lui marquer (a) exactement ce qui étoit dans l'Hébreu, pour ôter de la Bible Latine de saint Jérôme, ce qu'on y avoit ajouté mal-à-propos. Car, dit-il, la raison nous dicte que la Version de saint Jérôme, que l'Eglise Latine a adoptée à l'exclusion de toutes les autres, ne doit représenter que son seul original, sans aucun mélange. *Hoc plena docet ratio, ut quod ab uno Interprete, videlicet beato Hieronymo, quem cæteris Interpretibus omiſſis, nostrates jamjamque susceperant, de uno Hebraicæ veritatis fonte translatum est, unum debeat sonare.*

Mais dans cette Version de saint Jérôme, on ne doit pas s'imaginer que tout soit absolument nouveau, & que ce Pere n'y ait rien laissé de l'ancienne Traduction. Il s'est étudié au contraire d'en conserver, autant qu'il a pu, les expressions, lorsqu'elles se sont trouvées conformes à l'Hébreu, (b) pour ne pas troubler l'esprit des peuples accoutumés à certaines manieres de parler, & pour prévenir les soupçons qui auroient pu faire croire que l'on donnoit atteinte à la Religion & à la Foi, en changeant l'ancien langage de l'Ecriture.

Il est même arrivé que la longue habitude où l'on étoit de lire certains mots, ou certaines sentences, dans le Texte de l'ancienne Itali-que, les a fait remettre dans la nouvelle Vulgate, contre l'intention de saint Jérôme, qui avoit eu grand soin de les en retrancher. On en voit un assez grand nombre d'exemples, sur-tout dans les Livres des Rois & dans les Proverbes ; & on a eu soin de les remarquer dans la nouvelle Edition de saint Jérôme. Il y en a de même plusieurs dans les Psaumes, mais moins dans les autres Livres.

Les Critiques ont aussi prétendu que saint Jérôme, qui promet une Version de l'ancien Testament toute sur l'Hébreu, s'en est éloigné assez souvent. Mais on répond, 1°. Que le Texte Hébreu que lisoit S. Jérôme, pouvoit être, en quelques endroits, différent du nôtre, comme en effet cela est arrivé dans plus d'une occasion : 2°. Que la Langue Hébraïque ayant plusieurs termes dont la signification est équivoque &

(a) Stephani Abb. Cisterciens. 11. censura de aliquot locis Bibliorum ad Calcem tom. 4. Oper. S. Bernardi à Mabillione editorum. — (b) Hieronym. Præf. in Evangel. ad Damas. Quæ ne multum à lectionis Latinæ consuetudine discreparent, ita calamo temperavimus, ut his tantum quæ sensum videbantur mutare correctis, reliquæ manere pateremur ut fuerant. Vide & Ep. ad Suniam & Fretellam.

indéterminée, le saint Docteur a suivi celle qui lui a paru la meilleure, quoiqu'assez éloignée de celle que les Rabbins lui donnent aujourd'hui : 3°. Que du temps de saint Jérôme, la Leçon du Texte Hébreu n'étant point fixée par les points voyelles, comme elle l'est à présent, il n'est pas extraordinaire qu'il l'ait lu autrement, & par une conséquence nécessaire, qu'il ait aussi traduit d'une manière qui s'éloigne de nos nouveaux Interpretes. Enfin on n'a jamais prétendu dans l'Eglise, que saint Jérôme fût inspiré, ni infallible dans sa Traduction. Il a pu se tromper dans quelques endroits, & ne pas saisir toujours le sens de son Original.

VII.
Authenticité
de la Version
communé-
ment appelée
Vulgate, &
composée en
partie de la
Version de S.
Jérôme & en
partie de l'an-
cienne Vulga-
te.

Car encore que l'Eglise dans le Concile de Trente, (a) ait déclaré la Version Vulgate authentique, elle n'a pas entendu la soutenir entièrement exempte de fautes. Voici la décision du Concile : *Le saint Concile considérant qu'il ne proviendrait pas un petit avantage à l'Eglise de Dieu, si de plusieurs Editions Latines de la Bible, qui courent aujourd'hui, on savoit qui est celle qui doit passer pour authentique, ordonne & déclare qu'on doit tenir pour authentique l'ancienne & commune Edition, qui a été approuvée dans l'Eglise par un long usage de tant de siècles ; qu'elle doit être reconnue pour authentique dans les Leçons publiques, dans les disputes, dans les prédications & dans les explications théologiques ; & que nul ne soit si hardi que de la rejeter, sous quelque prétexte que ce soit.* Il n'est donc pas permis de la rejeter : mais il n'est pas défendu d'en préférer quelquefois une autre, dans les endroits qui ne concernent ni des points de foi, ni rien d'essentiel à la Religion. Le saint Concile ne défend pas de recourir aux Originaux, & de les suivre, lorsqu'on peut les entendre. En un mot, selon Pallavicin, il n'a prétendu décider autre chose, sinon que la Vulgate ne contenoit rien de contraire à la foi ni aux mœurs.

Comme les Livres sacrés & originaux ont une authenticité intrinsèque, qu'ils tirent de l'inspiration du Saint-Esprit qui les a dictés ; aussi les Versions & les Copies de ces Originaux sont toujours authentiques, lorsqu'elles y sont conformes. Mais elles peuvent encore avoir une autre sorte d'authenticité, qu'on peut appeler extrinsèque, & qu'elles tirent de l'autorité de l'Eglise, qui les adopte & les déclare authentiques. Les Peres du Concile ne font aucune mention, dans leur Canon, des Textes originaux ; ils ont seulement choisi entre les Versions Latines, celle qu'ils ont jugée la meilleure & la plus sûre, après qu'un usage de plusieurs siècles avoit fait connoître à l'Eglise, que cette Version ne contenoit rien de contraire à la foi, ni aux bonnes mœurs. En vain les ennemis de l'Eglise (b) accusent les Peres du

(a) *Concil. Trident. sess. 4. cap. 2.* — (b) *Vide Sixtin. Apmama Censura Vulg. editionis Galvin. alios.*

Concile d'avoir préféré la Version à l'Original ; on ne peut sans injustice leur imputer cette pensée, puisque leur décision ne dit rien de semblable. Il ne fut point question des Originaux dans le Concile, dit Salméron, (a) qui y avoit assisté ; on n'y parla que des Versions Latines, dont il venoit de paroître un grand nombre, & on décida que la Vulgate étoit la seule que l'Eglise reconnût pour authentique ; qu'elle étoit la meilleure & la plus sûre ; qu'elle ne contenoit rien de contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, & qu'on pouvoit y donner une entière créance. (b)

Tout le monde convient que la suite des temps, la hardiesse & la négligence des Copistes & des Imprimeurs, ont fait glisser plusieurs fautes dans le Texte de la Vulgate ; on reconnoît qu'il y a des additions & des retranchements ; & quand on compare les anciennes Editions les unes aux autres, on voit entre elles une assez grande différence. C'est ce qui obligea le Concile de Trente (c) d'ordonner que *l'écriture sainte seroit imprimée au plutôt le plus correctement qu'il seroit possible, particulièrement selon l'Édition ancienne & vulgate*. En exécution de ce Décret, les Papes Sixte V. & Clément VIII. firent imprimer la Bible à Rome, après l'avoir fait examiner & corriger par plusieurs habiles Théologiens, en consultant, à l'exemple des saints Peres, le Texte Hébreu, la Version Grecque, & les anciens Manuscrits, lorsque les Exemplaires varioient, ou que le Latin étoit ambigu & équivoque. C'est ce que marque le Pape Sixte V. dans la Bulle qui se lit à la tête de son Edition Latine faite en 1589, & publiée en 1590. *In iis tandem quæ neque Codicum, neque Doctorum magnâ consensione satis munita videbantur, ad Hebræorum Græcorumque Exemplaria duximus confugiendum, &c.*

Il ne faut pas toutefois s'imaginer que les Reviseurs Romains en aient ôté toutes les fautes qu'ils auroient pu ôter. On nous avertit dans la Préface qui est à la tête de notre Edition Vulgate, qu'ils y ont laissé, sans y toucher, plusieurs endroits qui avoient besoin de correction ; tant à cause que la prudence ne permettoit pas que l'on choquât les peuples, accoutumés depuis long-temps à une certaine maniere de lire ; que parce qu'il est à présumer que nos Anciens qui ont suivi cette Leçon, avoient de meilleurs Manuscrits, & plus corrects que ceux que nous avons en main ; ceux-ci ayant pu être altérés par la suite de tant de siècles. Le Cardinal Bellarmin, (d) qui avoit été un des Correcteurs de l'Édition Vulgate, écrivant à Luc de Bruges, & lui rendant grâces de son petit Livre des Corrections de la Bible Latine, qu'il lui avoit envoyé, lui dit : Nous n'avons pas réformé la Vul-

(a) *Salmero Prolegom.* 3. = (b) *Bellarmin. de Verbo Dei, lib. II. c. II.*
 = (c) *Concil. Trident. sess. 4.* = (d) *Bellarmin. Litteris Capua datis 6. Decemb. 1603.*

gate avec toute l'exactitude & la rigueur que nous aurions pu ; & pour de justes causes, nous y avons laissé plusieurs choses sans y toucher : *Scias velim , Biblia Vulgata non esse à nobis accuratissimè castigata ; multa enim de industria justis de causis pertransivimus.* C'est aussi ce que témoigne Jean Bandin , (a) qui présidoit à l'Imprimerie du Vatican : *Fateor in Bibliis nonnulla sepe resse , quæ in melius mutari possent.*

L'Edition de la Bible publiée à Rome par les ordres du Pape Sixte V. en 1590 , qui fut la dernière année de ce Pontife , fut purgée par ses soins , & par le travail de Théologiens qu'il y employa , des fautes les plus grossières qui se trouvoient dans les Editions précédentes. Mais il en resta encore beaucoup d'autres , qu'on ne corrigea point , parce qu'on s'appliqua moins à consulter les Originaux , & à mettre en usage les regles de la critique , qu'à donner suivant les Textes communs d'alors , une Edition la plus correcte qu'il fût possible.

Clément VIII. s'y prit d'une manière plus méthodique , & y réussit beaucoup mieux dans la Bible Latine qui parut en 1592 de l'Imprimerie du Vatican : ce qui fit qu'on abandonna la Bible de Sixte V. laquelle ne fut pas réimprimée : au lieu que celle de Clément VIII. fut réimprimée en 1593 avec quelques légers changements ; & celle-ci a servi comme de modèle & d'Original au Texte de la Vulgate , qui a été si souvent imprimé depuis , & qui est aujourd'hui entre les mains de tout le monde. C'est à cette Edition , que l'on doit s'en tenir , selon la Bulle de Clément VIII ; c'est elle qui doit passer pour la Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente , tenu plusieurs années auparavant. (b)

Ce n'est pas à dire que cette dernière Edition même soit encore entièrement exempte de fautes ; ceux qui ont composé la Préface qui se lit à la tête de nos Editions communes , déclarent qu'ils ont fait tous leurs efforts pour la rendre la plus correcte qu'il a été possible ; & que s'ils n'osent pas assurer qu'elle soit dans la dernière perfection , au moins il est certain qu'elle est la plus pure & la plus correcte qui ait paru jusqu'alors. Thomas Jamès , Protestant Anglois , dans le Livre qu'il a intitulé *Bellum Papale* , & où il a eu dessein de montrer les différences qui se trouvent entre la Bible de Sixte V. & celle de Clément VIII , & de mettre en quelque sorte ces deux Pontifes aux mains l'un contre l'autre , a véritablement remarqué environ deux mille différences entre ces deux Bibles.

Le Pere Henri de Bukentop , (c) Récollet , a aussi travaillé , mais

(a) *J. Bandin. Epist. data prid. Calend. Augusti 1604. ad Moretum. Apud Francif. Luc. Brug. Præfat. in annot. in nov. Test.* — (b) Le Décret du Concile de Trente qui déclare la Vulgate authentique , est de l'an 1546. Delà jusqu'en 1590 , il y a 44. ans. — (c) *Bukentop. Lux du luce , lib. III. c. 1.*

dans un esprit bien différent, à donner toutes les différences qu'il y a entre les Bibles de Sixte V. & de Clément VIII, & il y a remarqué un grand nombre, que Jamès avoit omises : mais il soutient, & il est aisé de s'en convaincre, en parcourant ces diverses Leçons, qu'il n'y en a aucune de contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, & qu'il ne s'agit entre les unes & les autres, que d'un peu plus ou moins d'exactitude.

François Luc de Bruges (a) a montré plus de quatre mille endroits que l'on pourroit encore corriger dans les Bibles ordinaires imprimées sur celle de Clément VIII. Bellarmin loua son travail, & lui écrivit que l'on ne doutoit point qu'il n'y eût encore bien des choses à corriger dans l'Édition Vulgate ; & c'est ce que reconnoissent nos plus habiles Critiques & nos meilleurs Théologiens.

Mais malgré cet aveu, il faut convenir que la Vulgate, qui est en usage dans l'Église Romaine & Catholique, est encore la plus parfaite & la meilleure Traduction que nous ayons de la Bible tant de l'ancien que du nouveau Testament ; & c'est ce que les plus habiles d'entre les Protestants mêmes ont reconnu. Tout le monde fait quelle a été la capacité de Louis de Dieu dans les Langues Orientales ; & par conséquent, combien il étoit en état de juger de la bonté d'une Traduction. Cet Auteur comparant la Vulgate avec les Traductions Latines du nouveau Testament faites par Beze & par Erasme, (b) dit : *Si j'avance que l'Auteur de la Vulgate, quel qu'il soit, est un savant & un très-savant homme, je ne croirai pas avoir mal jugé. Il a ses défauts, je l'avoue ; il a aussi ses barbarismes : mais je ne puis nier que je n'admire par-tout sa bonne foi ; & son jugement même dans les lieux où il paroît barbare.* Le même Auteur, dans ses Remarques sur l'ancien & le nouveau Testament, appuie souvent la Vulgate, & la défend contre ceux qui l'attaquent. Grotius (c) rendant raison du motif qui l'a porté à choisir la Vulgate, pour en faire le fonds de ses notes sur l'ancien Testament, dit qu'il a toujours fait une estime particulière de cette Version, non seulement parce qu'elle ne contient rien de contraire à la saine doctrine, mais aussi parce que l'Auteur qui l'a composée, est plein d'érudition. Théodore de Beze (d) n'ose la désapprouver entièrement, quoiqu'il y trouve des défauts que d'autres n'y voient pas ; & Paul Fagius (e) traite de demi-savants & d'impudens ceux qui osent parler mal de cette fameuse Traduction.

Drufius (f) loue la conduite du Concile de Trente, qui a autorisé

VIII.
Avantage de
cette Version
appelée Vul-
gate.

(a) Vide Luc. Brug. Præfat. in annot. nov. Test. — (b) Ludovic. de Dieu, Notis. ad Evangelia. — (c) Grot. Præfat. in Annot. suas in veter. Testam. *Vulgatum Interpretem semper plurimi feci, non modò quòd nulla dogmata insalubria continet, sed etiam quòd multum habet in se Eruditionis.* — (d) Beza Præfat. in nov. Testam. — (e) Fag. Præfat. ad collat. transtat. vet. Test. — (f) Druf. ad loca. difficilia Pentateuchi.

la Vulgate ; parce , dit-il , que les Versions nouvelles ne sont pas meilleures que cette ancienne , & qu'elles ont peut-être de plus grands défauts. Enfin M. Mille (a) parlant des deux Versions Latines du nouveau Testament , c'est-à-dire , de l'ancienne Version Italique , & de la nouvelle Version de S. Jérôme , dit ces paroles remarquables : » Nous » regardons avec un souverain respect l'ancienne Italique , comme étant » composée sur les premiers Originaux ; & nous estimons au prix de » l'or les moindres fragments. Nous n'avons garde de rien dire non plus » contre l'Édition Vulgate de saint Jérôme , quoiqu'assez peu correcte » aujourd'hui. A la vérité il auroit été à souhaiter que ce saint Docteur » se fût plutôt appliqué à rétablir dans sa pureté primitive l'ancienne » Italique , par le secours des anciens Manuscrits qui subsistoient de » son temps : mais puisqu'il a mieux aimé la réformer sur les Originaux » Grecs , nous sommes ravis qu'il n'ait pas pris en cela une trop grande » liberté , & qu'il n'ait changé que peu de choses dans le Texte ancien , » pour le conformer aux Originaux. Voilà ce que nous pensons de la » Vulgate ; & tant s'en faut que nous jugions qu'on doive la réformer » sur aucun Exemplaire Grec imprimé , que nous croyons au contraire » qu'on ne peut lui rendre un plus grand service , que de la corriger » sur les anciens Manuscrits ; afin que par leur moyen , on la rende la » plus conforme qu'il sera possible à ce qu'elle étoit lorsqu'elle sortit » des mains de saint Jérôme. « Nous employons d'autant plus volontiers le témoignage de ces Auteurs , qu'étant d'une Communion différente de la nôtre , on ne peut les soupçonner de flatterie , ni de collusion ; & étant d'une érudition reconnue , on ne peut les accuser de porter leur jugement sans connoissance de cause.

Mais nous ne pouvons approuver le zèle excessif de quelques Théologiens Catholiques , (b) d'ailleurs très-savants & très-bien intentionnés , qui préfèrent la Vulgate aux Textes originaux , & qui soutiennent que c'est là le sentiment du Concile de Trente : que cette sainte Assemblée inspirée du Saint-Esprit , ayant déclaré cette Traduction authentique , & ayant défendu de la rejeter sous quelque prétexte que ce soit , on doit la regarder comme sacrée & inviolable , en l'état où elle est à présent ; au lieu que le Texte Hébreu & la Version Grecque des Septante peuvent être rejettés & abandonnés , lorsqu'on fait voir qu'ils sont fautifs , ou contraires à la Vulgate : que quand les Peres , comme saint Jérôme (c) & saint Au-

(a) *Mill. prolegom. in N. T. Græc. p. 142.* — (b) *Melchior Canus l. 11. c. 13. & 15. de locis Theolog. Gregor. Valentia l. VIII. c. 5. Analys. Suarez in 3. partem D. Th. qu. 7.* — (c) *Hieronym. Ep. ad Suniam & Fretellam. Sicut in novo testamento si quando apud Latinos questio exoritur, & est inter exemplaria varietas, recurrimus ad fontem Græci sermonis, quo novum scriptum est instrumentum: ita in veteri Testamento, si quando inter Græcos Latinosque diversitas est, ad Hebraicam confugimus veritatem, &c.*
gustin ,

Justin, (a) ont enseigné que dans le doute, dans l'ambiguïté, & dans la diversité des Editions & des Versions entre elles, on devoit recourir aux Originaux ; ces raisons étoient bonnes au temps où vivoient ces Peres, & où les sources de l'Hébreu & du Grec étoient encore pures ; qu'à présent il est inutile de nous renvoyer au Texte Hébreu & à la Version des Septante, puisqu'on convient que ce sont des sources gâtées & corrompues, soit par la malice des Juifs, ou par la négligence des Copistes.

Mais on peut satisfaire à ces difficultés en disant, 1°. Qu'une Traduction ne peut jamais être plus authentique que son Texte original, tandis que ce Texte n'est pas entièrement altéré & corrompu. Or on ne peut pas dire que le Texte Hébreu soit absolument gâté. Il y a des fautes, on en convient ; la plupart y étoient déjà du temps des Septante & de saint Jérôme ; d'autres s'y sont glissées depuis. Mais n'y en a-t-il point dans la Vulgate ? Et ces fautes sont-elles en si grand nombre, & si considérables, qu'elles intéressent le fond de la Religion, qu'elles attaquent la foi ou les bonnes mœurs ? Enfin sont-elles de nature à ne pouvoir être corrigées ? Si l'on faisoit à l'égard du Texte Hébreu, ce que l'on a fait à l'égard de la Vulgate, que l'on consultât les Manuscrits, & les anciens Interpretes, suivant les regles d'une bonne & sage critique, on en ôteroit certainement un très-grand nombre de fautes ; & on le rendroit peut-être plus pur que ne l'est la Vulgate même : & c'est ce qu'a fait avec succès le R. P. Houbigant, de la Congrégation de l'Oratoire, dans la belle Edition qu'il a donnée du Texte Hébreu avec une Version Latine & des notes Critiques très-savantes. En général on doit dire que jamais Texte n'a été ni mieux, ni plus fidèlement conservé, que le Texte Hébreu. Le Grec n'a peut-être pas eu le même avantage ; mais il est encore exempt des fautes grossières, & contraires à la pureté de la foi & des bonnes mœurs.

2°. On doit juger du sens du Concile de Trente, par le témoignage de ceux qui y ont assisté, & qui ont consulté ceux qui y présidoient. Or Salméron (b) & Véga (c), qui y avoient assisté, assurent que le Concile n'a fait aucune comparaison de la Vulgate aux Originaux, mais seulement aux autres Editions Latines qui avoient cours en ce temps là ; & qu'il leur a préféré la Vulgate, comme plus pure & plus conforme aux Textes originaux, & comme ne contenant rien d'opposé à la foi & aux bonnes mœurs. Véga cite pour témoin de ce qu'il avance, le Cardinal de Sainte-Croix, Légat du Pape Paul III. au Concile, & depuis Pape lui-même, sous le nom de Marcel. II. qui vivoit dans le temps

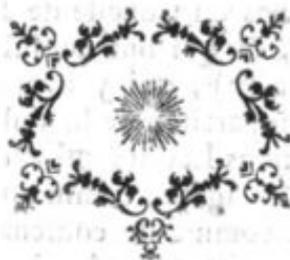
(a) *Aug. l. II. de Doct. Christ. c. II. Latina lingua homines Hebrae & Graeca lingua cognitione opus habent, ut ad exemplaria praecedentia recurrant, si quam dubitationem intulerit Latinorum Interpretum varietas.* (b) *Salmeron Prolegom. 3.*

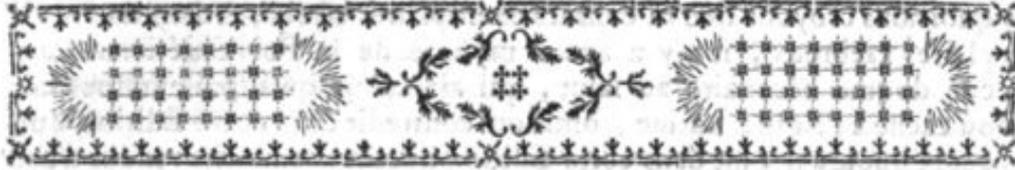
(c) *Andr. Vega l. XV. c. 2.*

même que Véga écrivoit , & qui étoit en état de le démentir , s'il eut avancé quelque chose de contraire à la vérité. Enfin Bellarmin (a) accuse de mensonge Calvin , qui disoit (b) que les Peres du Concile de Trente avoient défendu d'écouter ceux qui vont chercher l'eau pure jusques dans sa source , & qui réfutent l'erreur par la pure vérité. Bellarmin soutient que c'est-là un mensonge ; que le Concile n'a rien dit de pareil ; qu'il n'a point parlé des Originaux , mais que seulement de ce grand nombre de Versions Latines qui couroient alors , il en a choisi une , pour la déclarer authentique , & la préférer à toutes les autres.

3°. Quoique le Concile de Trente dirigé par le Saint-Esprit , ait déclaré la Vulgate authentique , & qu'il ait défendu de la rejeter dans ses disputes , il ne s'ensuit pas qu'il l'ait préférée aux Originaux , ni qu'il ait voulu autoriser les fautes qui y étoient alors , & qui peuvent y être encore aujourd'hui. L'inspiration ou la direction du Saint-Esprit , qui rend sa décision infaillible , ne tombe que sur le corps entier de la Vulgate , & non sur tous les mots ni sur toutes les périodes en particulier. On peut sans blesser l'autorité du Concile , ni l'authenticité de la Vulgate , la confronter aux Originaux , & la réformer lorsqu'elle est défectueuse , de même qu'on peut l'appuyer lorsqu'elle s'y rencontre conforme , ou redresser les Originaux mêmes sur elle , lorsqu'elle se trouve plus pure & plus correcte qu'eux ; ce qui n'est nullement rare , comme le reconnoissent ceux qui ont étudié les saintes Ecritures avec plus de soin & plus de capacité.

(a) *Bellarmin. de Verbo Dei*, l. II. c. 10. 11. — (b) *Calvin, in Antidot. sess. 4.*





S E C O N D E
D I S S E R T A T I O N
S U R
L A V U L G A T E ,

Où l'on explique en quel sens le Concile de Trente a
déclaré authentique celle dont l'Eglise se sert depuis
S. Jérôme.

*Cette Dissertation est traduite du Latin du Cardinal
Bellarmin. (a)*

T O U S ceux que j'ai pu lire jusqu'à présent, paroissent s'accorder sur deux points qui concernent la Vulgate : savoir , que cette Version doit être regardée comme exempte de toute erreur en ce qui concerne la Foi Catholique & les bonnes Mœurs , & qu'elle seule doit être conservée dans l'usage public des Eglises & des Ecoles , quoique d'ailleurs il puisse s'y trouver des fautes.

I.
Objet de cette
Dissertation.

I. *Jean Driédo* s'explique sur cela en ces termes : (b) » Il ne faut pas » mépriser notre Edition Latine , exactement corrigée sur les meilleurs » exemplaires Latins ; il ne faut pas la rendre méprisable dans l'Eglise en » se donnant fréquemment la liberté de la critiquer ou de la rejeter : » mais on doit honorer & respecter l'antiquité & la simplicité de cette » Version , déjà recommandable par un si long usage , dans laquelle » nulle hérésie ne se trouve ni autorisée , ni favorisée , dans laquelle les » mystères de notre Foi sont suffisamment exposés , dans laquelle il » ne se trouve rien qui puisse donner occasion à quelque erreur perni- » cieuse , quoique d'ailleurs on puisse y remarquer quelque solécismes , » ou quelques phrases peut-être moins exactement rendues. C'est pour-

II.
Témoignages
de différents
Auteurs sur la
Vulgate & sur
son authenti-
cité. Témoi-
gnage de Jean
Driédo.

(a) Cette Traduction avoit été donnée par forme de supplément dans le dernier Tome de la première édition de cette Bible : nous la rapportons ici au rang qui lui convient. — (b) *Joan. Driédo* , Lib. II. de *Eccles. Script. & Dogmatibus* , cap. 1. prop. 2.

» qu'on nous croyons que ni dans les exemplaires Grecs, ni dans les exem-
 » plaires Hébreux, il n'y a aucun mystère de la Foi Chrétienne, au-
 » cun dogme nécessaire au salut, qui ait été jusqu'à présent soustrait
 » ou caché à l'Eglise Latine, omis ou contredit dans notre Edition Vul-
 » gate : quoiqu'il y ait dans cette Edition quelques endroits rendus d'une
 » manière ambiguë, ou obscure, ou moins exacte, que ceux mêmes
 » d'entre nos peres qui ont été les plus savants & les plus éclairés, ont
 » néanmoins tolérés jusqu'à présent, non qu'ils aient méconnu ces dé-
 » fauts, mais parce qu'ils ont vu qu'il n'y avoit aucun danger pour la
 » Foi ni pour les Mœurs, dans ces endroits où la Version paroît plus
 » ou moins s'éloigner du Texte original. »

III.
 Témoignage
 d'André de
 Vega.

II. *André de Vega* s'exprime ainsi : (a) » Le Concile n'a point ap-
 » prouvé les fautes que remarquent dans cette Version ceux mêmes
 » qui ne sont que médiocrement instruits des saintes Lettres ou des Lan-
 » guages. Il a seulement approuvé l'Edition Vulgate, purgée des fautes
 » qui s'y étoient glissées par la négligence des Imprimeurs ou des Co-
 » pistes, & il n'a pas prétendu exiger qu'elle fut adorée comme descen-
 » due du ciel. Il savoit que l'Auteur de cette Version, quel qu'il ait
 » été, n'étoit pas Prophète : & que jusqu'à présent nous n'avons pas
 » mérité qu'aucun homme ait rendu les divines Ecritures de leur langue
 » propre & naturelle en une langue étrangère, avec une assistance du
 » Saint-Esprit par-tout également soutenue ; & par cette raison, il n'a ni
 » empêché, ni voulu empêcher le travail utile de ceux qui s'étant ap-
 » pliqués à l'étude des langues, témoignent quelquefois que l'on au-
 » roit pu traduire mieux quelques endroits. « Et plus bas le même Au-
 » teur ajoute : Ainsi lorsque le Concile a voulu que cette Version fût
 » regardée comme authentique, il a seulement voulu que tous tinssent
 » comme certain & assuré qu'elle est exempte de toute erreur capable
 » de donner la moindre atteinte à la Foi ou aux Mœurs. Et c'est pour
 » cela qu'il a ajouté qu'il ne devoit être permis à personne de la rejet-
 » ter sous quelque prétexte que ce pût être. « Au même endroit le
 » même Auteur allègue le témoignage du Cardinal de Sainte-Croix, qui
 » présidoit alors au Concile de Trente ; & enfin il conclut ainsi : » C'est
 » pourquoi cette approbation donnée à l'Edition Vulgate, ne vous
 » empêche, ni vous, ni quelque autre que ce puisse être, de recourir
 » aux sources lorsque vous avez quelque difficulté, ni de proposer tout
 » ce qui pourra vous paroître capable d'instruire & d'enrichir ceux qui
 » ne connoissent que la langue Latine, & de les aider à purger l'Edi-
 » tion Vulgate des fautes qui peuvent s'y être glissées, & à connoître
 » ce qui est plus conforme aux sources, & ce qui peut mieux expri-
 » mer le sens du Saint-Esprit. «

(a) *Andreas Vega, Lib. XV. in Conc. Trid. c. 9.*

III. » Quant à la Version Latine Vulgate, dit *Lindanus*, (a) certes nous ne pensons pas qu'elle soit parfaite en tous points; nous sommes fort éloignés d'assurer cela, ou de prétendre le soutenir. C'est pour quoi dès le commencement nous avons dit, que nous n'entreprenions pas ici de la défendre en entier, ni même de pousser sa défense jusqu'au point de pouvoir contre-balancer une juste critique. Mais comme il y a dans cette Version plusieurs Versets ou plusieurs Chapitres rendus d'une manière également obscure & embarrassée, & même quelques endroits traduits improprement ou abusivement, & d'autres enfin où le sens est exprimé d'une manière moins entière, & par conséquent aussi moins exacte & moins parfaite, comme nous le ferons voir bientôt par des exemples: aussi ne s'agit-il ici ni des défauts que l'on peut remarquer dans cette Version, ni des avantages réels qui la rendent recommandable, toute simple qu'elle est. Et plus loin il dit: (b) » Qu'il y a dans l'Édition Vulgate quelques endroits qui s'éloignent du sens propre & naturel du Texte, sinon par l'ignorance, au moins par la négligence de l'Interprète. «

IV. *Melchior Cano* pose ce principe: (c) » Que cette Version ancienne, appelée Vulgate, usitée dans l'Église Latine depuis S. Jérôme, est la Version à laquelle les Fidéles doivent s'en tenir en tout ce qui concerne la Foi & les Mœurs. « Et ensuite il répète souvent: (d) » Que quant à ce qui regarde la Foi & les Mœurs, l'Édition Vulgate est celle que l'Église approuve. «

V. *Sixte de Sienne* s'exprime en ces termes: (e) » Quant aux fautes que S. Jérôme a remarquées dans l'ancienne Version, ou que les Modernes ont aussi remarquées dans cette nouvelle Édition, nous avouons aussi nous-mêmes ingénument qu'en effet beaucoup de fautes ont été corrigées par S. Jérôme dans l'ancienne Version, & que dans cette nouvelle Édition même dont nous nous servons, se trouvent encore quelques fautes, solécismes, barbarismes, hyperbates ou transpositions, plusieurs endroits dont le sens est rendu d'une manière moins propre ou moins Latine, ou qui sont traduits avec obscurité ou ambiguïté quelques paroles ajoutées, omises, transposées, changées ou altérées par la négligence des Copistes: fautes que *Sanctus Pagninus*, *Thomas Cajétan*, *François Foreiro*, & *Jérôme Oléaster* ont fait remarquer dans leurs Ouvrages. Cependant il ne s'ensuit pas que jusqu'à ce jour l'Église n'ait point eu d'Édition vraie, sincère, entière & fidèle du Nouveau Testament: Enfin, cet Auteur enseigne que dans l'Édition Vulgate nous avons une Version fidèle & exacte des di-

IV.
Témoignages
de *Lindanus* &
de *Melchior
Cano*.

V.
Témoignages
de *Sixte de
Sienna*, de
Josse Tileran,
& de *Melchior
Zangerus*.

(a) *Lindanus*, Lib. III. de optimo genere interpretandi, c. 11. — (b) Cap. 21. — (c) *Melch. Cano*, Lib. II. de loc. Theolog. c. 12. concl. 1. — (d) In 2. 3. G. 4. Concl. (e) *Sixtus Senensis*, Lib. VIII. Biblioth. Sancta, in ult. pag.

«vines Ecritures, quant à ce qui concerne la Foi & les Mœurs ; & que c'est à quoi se réduit le sens du Décret du Concile de Trente.

VI. *Josse Tiletan* dit aussi : (a) » Les Peres du Concile de Trente » n'empêchent point que les Interpretes ne conferent soigneusement » l'ancienne Version Latine Vulgate avec les sources ; & s'ils reconnois- » sent avec certitude que quelque endroit ne s'accorde pas assez avec » les sources, il ne leur est point défendu de le traduire ou de l'expli- » quer d'une maniere plus convenable, plus propre, ou même plus » exacte & plus vraie. Mais le Concile a seulement statué que l'an- » cienne Edition Latine Vulgate, qui depuis tant de siècles est usitée » & respectée dans toutes les Eglises, ne pourroit être rejetée sous » aucun prétexte. Et par ce Décret les Peres du Concile ont voulu ré- » primer la hardiesse, principalement des hommes de notre temps, » enflés d'une vaine persuasion de science, & la témérité très-présump- » tueuse de ceux qui n'ayant peut-être encore qu'une médiocre con- » noissance des langues, & voyant que dans cette Edition Vulgate, si » ancienne & si usitée dans les Eglises, se trouvent quelques endroits » rendus d'une maniere moins convenable ou moins propre, ou même » quelques fautes qui s'y sont glissées par la négligence des Imprimeurs » ou des Copistes ; ou enfin, quelques expressions qui ne rendent pas » assez exactement le sens de JESUS-CHRIST ou des Apôtres, aussitôt » rejettent toute cette Version, & s'efforcent de la dégrader, pour y » substituer leurs propres Versions, ou quelque autre faite par des Hé- » rétiques. «

VII. *Melchior Zangerus*, traitant de l'Edition Vulgate, (b) suit Tiletan, & rapporte le même passage que nous venons de rapporter.

VI.
Témoignages
de Jacques
Payva & de
François Bo-
scizo.

VIII. *Jacques Payva* (c) défend d'abord vivement l'intégrité du Texte Hébreu. Ensuite, il déclare ouvertement que quant à l'autorité de l'Edition Latine Vulgate, il pense de même que Jean Driédo, dont il rapporte quelques Textes ; & ce sont précisément ceux que nous avons rapportés plus haut. Enfin il s'exprime ainsi : » Mais que personne ne » pense que lorsque je défends ou je loue l'Auteur de notre Vulgate, je » veuille le donner comme un Interprete qui soit hors de toutes les » atteintes de la critique, ou que je méconnoisse dans sa Version les » taches (d) dont les Ouvrages des hommes ne peuvent jamais être » exempts. Je n'oserois pas m'opposer à ceux, qui, en admirant sa » fidélité & son exactitude dans sa Version, ne peuvent s'empêcher d'y » désirer quelquefois plus de soin & plus de clarté : car comme il s'at-

(a) *Jodocus Tiletanus in Apol. pro Concil. Trid. p. 99 in edit. Lovan. anni 1568.*
 (b) *Melchior Zangerus, in collatione Catholica, c. 2.* (c) *Diegus Payva, in Apolog. pro Concil. Trid. Lib. IV.* (d) Dans le Latin que nous traduisons, on lit *Et habet*, pour *Et labis* : nous remarquons ici cette faute, parce qu'elle ne sera peut-être pas la seule.

» tache trop aux tours de la Langue Grecque, & ne prend pas assez
 » de soin de peser & de comparer les expressions Grecques & les ex-
 » pressions Latines, quelquefois sa Version devient obscure, & ne
 » rend pas assez la force des expressions du Texte. «

IX. *François Foreiro* dans la Préface de son Commentaire sur Isaïe, adressée aux Peres du Concile de Trente, dit : » Ce qui m'a porté à traduire de nouveau d'Hébreu en Latin le Texte que j'explique, c'est que je me suis proposé de montrer, autant qu'il seroit possible, dans ce Commentaire, par une Traduction littérale, que le sens qu'exprime notre Vulgate ne s'éloigne pas beaucoup du sens de l'Hébreu. Cependant je ne conteste pas qu'il n'y ait quelques endroits que l'Auteur de cette Version auroit pu rendre d'une manière plus convenable. « Voilà ce que Foreiro écrivoit à Trente même, & en s'adressant aux Peres du Concile, le Décret touchant l'authenticité de la Vulgate étant déjà fait & arrêté, comme lui-même le témoigne au même endroit.

X. *Jérôme Oléaster* qui a écrit son Commentaire sur le Pentateuque sous le Pontificat de Paul IV. comme il le témoigne dans sa Préface, & par conséquent après le Décret du Concile touchant la Vulgate, s'exprime ainsi dans cette même Préface : » Sachez que notre dessein est, non d'expliquer aucune Version en particulier, car je ne fais s'il y en a aucune qui ait parfaitement rendu par-tout le sens du Texte, mais d'expliquer le Texte même, autant qu'il nous sera possible. « Et plus bas il dit que l'Edition Latine Vulgate s'écarte de l'Hébreu en plusieurs endroits; & que dans ces endroits-là il faut corriger le Latin par l'Hébreu, & non l'Hébreu par le Latin, parce qu'il y a lieu de penser que c'est le Latin qui a été corrompu ou altéré, & non l'Hébreu.

VII.
 Témoignages
 de Jérôme O-
 léaster & de
 Gilbert Géné-
 brard.

XI. *Gilbert Génébrard* dans sa Préface sur les Psaumes, s'adressant au Pape Grégoire XIII. s'explique en ces termes : » Quant aux Septante Interpretes que nous suivons dans les Psaumes, quoique peut-être j'accordasse qu'on pût trouver dans leur Version quelques endroits qui auroient pu être rendus d'une manière plus fidele, plus claire, plus convenable, j'ajouterai même plus exacte, par eux ou peut-être par d'autres, parce qu'en effet il n'y a rien d'accompli ni de parfait en toutes ses parties, sur-tout lorsqu'il s'agit de pénétrer toute la profondeur des saints Oracles, ou d'en atteindre l'élévation; cependant si l'on compare ces endroits-là avec les fautes si fréquentes & si grandes des autres Interpretes, principalement d'entre les Modernes, on reconnoitra que les fautes ou les négligences de cette Version sont bien moins nombreuses, & ne sont pas assez considérables pour empêcher que cette Version ne conserve toujours sa supériorité. «

Le sentiment que nous venons d'exposer se peut confirmer par les

VIII.
Raisons qui
confirment le
sentiment éta-
bli sur ces té-
moignages.
Première rai-
son tirée de la
nature même
des décisions
des Conciles.

raisons suivantes. *Première raison.* Lorsque les Conciles prononcent des décisions, ce n'est pas à la manière des Prophetes, en annonçant des choses auparavant cachées : mais les principes qu'ils opposent aux erreurs nouvelles, ils les tirent de la parole de Dieu ; c'est-à-dire, de l'Écriture ou de la Tradition, ou au moins d'autres principes déjà connus : & que l'Édition Latine Vulgare doive être regardée comme authentique, on ne peut le conclure d'aucun autre principe, que du long usage de l'Église, comme les Peres du Concile le marquent même assez clairement. Or de ce long usage on peut très-bien conclure, que la Vulgare doit être regardée comme authentique en ce sens, qu'elle ne doit être rejetée de l'usage public dans les Églises & dans les Écoles sous aucun prétexte, & que son témoignage doit être reçu comme certain & fidele en ce qui concerne la Foi & les Mœurs : car il ne se peut pas faire que pendant un si long-temps l'Église se soit trompée en ce qui regarde les mysteres de la Foi, ou les regles des Mœurs. Mais de ce long usage, il ne résulte point que cette Version doive être préférée au Texte Grec ou Hébreu, c'est-à-dire, aux sources, ni qu'elle doive être regardée comme exempte de toute méprise de la part de l'Interprete. Au contraire il en résulte une conséquence toute opposée : car l'Église en se servant de cette Edition depuis si long-temps, y a cependant quelquefois remarqué quelques fautes, & elle les a, ou corrigées en recourant aux sources, ou tolérées pour ne pas troubler les peuples. En effet la Version Vulgare des Psaumes, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, des Maccabées, & de tout le Nouveau Testament, n'a pas été faite par S. Jérôme ; mais elle est encore plus ancienne que ce Pere, comme tout le monde le fait : & cependant S. Damase ordonna à saint Jérôme de corriger cette Version du Nouveau Testament sur les exemplaires Grecs, comme on le voit par la Préface de ce Pere sur les Évangiles. Et le même S. Docteur dans son Epître à Sania & Fretella remarque plusieurs fautes de cette même Edition Vulgare des Psaumes, dont nous nous servons encore à présent. De plus, S. Hilaire dans son Commentaire sur les Psaumes, reproche souvent à l'Interprete Latin de cette Version même, qui est notre Vulgare, de ne pas assez connoître la force des expressions qu'il traduit. Sur ces mots du Psaume CXVIII. *Omnis consummationis vidi finem* : » Cette parole, » dit-il, a toute une autre force dans le Grec. « Et sur ce Texte du Psaume CXXXVIII. *Quid dices (a) in cogitatione* : » L'Auteur de la » Version Latine ne connoissant pas, dit-il, la force de l'expression, a

(a) On lit dans la Dissertation Latine du Cardinal, *dicit*. Selon les PP. Bénédictins, S. Hilaire lisoit *dices* : & c'est l'Expression du Grec. Mais ce n'est pas sur cela que tombe la remarque de S. Hilaire : c'est plutôt sur *ὁ διαλογισμὸς*, que notre Interprete a rendu par *in cogitatione*, comme le lisoit aussi S. Hilaire.

» répandu ici une grande obscurité. « Marius Victorin dans son II. Livre contre les Ariens, dit que l'Interprete Latin qui, en traduisant S. Luc, a mis, *Panem nostrum quotidianum*, n'a pas entendu le mot Grec *ισίδιον*. S. Jérôme dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates, Chap. IV. parlant du mot *ἀνομιαν* que notre Interprete a rendu diversement en S. Marc, Chap. XV. (v. 28.) & dans la I. Epître aux Corinthiens Chap. IX. (v. 21.) » Puisque l'Interprete Latin a bien rendu » ici ce mot, dit-il, il auroit bien pu aussi le rendre de même là, si l'ambiguité ne l'avoit pas trompé. « Et plus bas sur le Chap. V. de la même Ep. aux Galates, (v. 4.) expliquant ces mots : *καταργηθήτε ἀπὸ τοῦ χριστοῦ* : (a) » Ce n'est pas, dit-il, *Evacuati estis à Christo*, comme il a été mal rendu en Latin : mais cela signifie plutôt : *In Christi opere cessastis*. « Et sur le Ch. I. de l'Ep. à Tite (v. 8.) : » L'Interprete Latin trompé, dit-il, par l'ambiguité du mot, a mis *prudentem*, au lieu de *pudicum*. (b) « On rencontre dans S. Jérôme beaucoup d'autres remarques semblables. S. Augustin dans son Ep. XIX. à Paulin, quest. 5. citant ce Texte de la I. Epître à Tim. II. (v. 1.) *Obsecro itaque primum (omnium) fieri obsecrationes*, &c. » Il faut ici, dit-il, distinguer les expressions de l'Apôtre par le Texte Grec ; car entre nos » Interpretes, à peine s'en trouve-t-il qui se soient mis en peine d'étudier avec soin & de bien connoître la force des expressions du Texte » pour les rendre exactement. « Ainsi ces témoignages des Peres, & beaucoup d'autres semblables, marquent assez clairement que la tradition de l'Eglise a toujours été que l'on pouvoit faire remarquer les fautes de la Version Vulgate, & les corriger en recourant aux sources : & il n'est nullement croyable que le Concile de Trente ait voulu dans son Décret contredire le sentiment des Peres.

Seconde raison. Les définitions des Conciles n'ont ordinairement pour objet que ce qui est nécessaire ou pour conserver la Foi, ou pour condamner l'erreur, ou au moins pour prévenir le danger. Or pour tout cela il suffisoit de définir que l'Edition Vulgate ne contient aucune erreur contraire à la Foi ou aux Mœurs, & que par cette raison il faut la conserver, & n'en recevoir aucune autre dans l'usage public & commun. Car qu'il ne soit pas nécessaire pour la Foi de définir qu'il y ait une Version qui réponde fidèlement à sa source dans toutes ses parties, c'est ce qui paroît : 1°. Parce que pendant mille années & plus, il a été reconnu, même par les Saints Peres, sans aucun préjudice pour la Foi, que l'Auteur de la Vulgate s'est trompé en quelques endroits. Bien plus, S. Augustin dans son Epître XIX. à S. Jérôme, pose pour règle, que lorsque quelque chose paroît absurde dans les saintes Let-

IX.
Seconde raison tirée de l'objet ordinaire des définitions des Conciles.

(a) Dans la Dissert. Latine du Card. on lit *ἀπίστῳ* : c'est évidemment une faute d'impression. — (b) On lit aujourd'hui dans la Vulgate *sobrium*, & plusieurs manuscrits Latins portent l'un & l'autre, *prudentem, sobrium*.

tres, il faut dire, ou qu'il y a faute dans l'Exemplaire, ou que le Traducteur n'a pas bien pris la pensée de l'Ecrivain, ou que c'est nous-mêmes qui ne l'entendons pas. 2°. Parce que comme en beaucoup d'endroits il y a une grande variété de lecture entre les Exemplaires de la Vulgate, on ne peut pas savoir quelle est la vraie leçon de cette Version, & par conséquent on ne pourra plus savoir quelle est la vraie leçon de ces Textes. C'est pourquoi si le Décret du Concile étoit tel qu'il eût approuvé la Vulgate dans toutes ses parties, même en ce qui ne pourroit porter aucun préjudice à la Foi ni aux Mœurs, il seroit inutile.

X.
Troisième
raison tirée de
l'autorité des
Textes origi-
naux ; & des
expressions
mêmes du Dé-
cret qui con-
cernent l'authen-
ticité de la
Vulgate.

Troisième raison. Les Exemplaires Grecs & Hébreux des Livres que les Ecrivains sacrés ont écrits en Hébreu ou en Grec, ne sont pas moins authentiques que la Vulgate : au contraire, ils le sont encore plus, puisqu'ils sont la source dont celle-ci n'est qu'un écoulement. On ne doit donc pas croire que le Concile ait approuvé la Vulgate de telle sorte, que par-tout où elle s'écarte des sources, elle doive leur être préférée : & par conséquent l'authenticité de cette Version ne s'étend pas sur tout indistinctement, mais seulement sur ce qui peut intéresser la Foi & les Mœurs, sur quoi les Exemplaires Hébreux, Grecs & Latins s'accordent parfaitement. Je prouve la première proposition : 1°. Par les paroles mêmes du Concile : *Le saint Concile considérant qu'il ne reviendroit pas peu d'utilité à l'Eglise de Dieu, si de toutes les Editions Latines des saints Livres répandues parmi les peuples, on faisoit connoître celle qui doit être regardée comme authentique, déclare que cette Version Vulgate, &c.* Dans ces paroles, il n'est fait mention ni des Exemplaires Hébreux, ni des Exemplaires Grecs, mais seulement des Exemplaires Latins ; & la Vulgate n'y est point préférée généralement à toutes les Editions, mais seulement aux autres Editions Latines. Mais, dit-on, la Version Latine est déclarée authentique ; & les Textes Grecs & Hébreux ne sont point déclarés tels : la Version Latine leur est donc préférée. Je réponds que les Textes Grecs & Hébreux étant les sources, sont authentiques par eux-mêmes, & n'avoient pas besoin de l'approbation du Concile ; mais que la Version Latine avoit besoin de cette approbation, parce que ce n'est qu'une Version : que de plus la Vulgate Latine avoit besoin d'être rendue authentique, afin qu'on pût la distinguer d'avec cette multitude innombrable d'autres Versions Latines ; mais que les Textes Grecs & Hébreux étant uniques, n'ont pas eu besoin d'être distingués par un tel signe. 2°. Les saints Peres d'un commun accord, ont souvent préféré les Textes aux Versions & c'est même un des principes du Droit Canon, dans le Décret de Gratien, *dist. 5.* Il n'est donc pas croyable que le Concile de Trente ait voulu définir le contraire : car les Conciles ont coutume de définir suivant les sentiments des Peres ; & ils ne leur sont pas opposés. Mais, dit-on, depuis les Peres les sources ont été corrompues ; c'est pourquoi main-

tenant la Vulgate doit être préférée aux sources. Je réponds que c'est tout-à-fait gratuitement que l'on forme cette objection, puisque nous voyons que nos Bibles Hébraïques & Grecques conviennent en tout avec les anciennes; & que les fautes que quelques-uns ont remarquées dans l'Hébreu y étoient même du temps des Peres; que la plupart ne sont pas même des fautes; & que d'ailleurs elles se trouvent aussi dans la Vulgate même. De plus il est certain que les Exemplaires Grecs & Hébreux n'ont pas été corrompus depuis Gratien: or Gratien enseigne d'après les Peres, que les Exemplaires Latins ont été corrigés par les Textes Grecs & Hébreux; & l'Eglise a souvent reçu les Canons de Gratien. D'ailleurs supposé qu'il y ait en effet quelques fautes dans les Exemplaires Grecs ou Hébreux, de quelque part qu'elles soient venues, certainement il y en a sans doute beaucoup plus dans les Exemplaires Latins de la Vulgate. . . . (a) En effet le Cardinal Bessarion dans son Commentaire sur ces mots, *Sic eum volo manere*, rapporte que le Cardinal de Cusa disoit avoir consulté les Manuscrits de plusieurs Bibliothèques, & avoir trouvé tant de variété dans les Manuscrits Latins de la Vulgate, qu'il y avoit presque autant d'exemplaires différens qu'il y avoit de Manuscrits. Or comme la vérité est nécessairement une, il est certain que dans une telle variété il doit se trouver beaucoup de fautes. 3°. L'Eglise Catholique n'est pas seulement chez les Latins, mais encore chez les Syriens, les Arméniens, les Arabes, les Grecs, & autres: ainsi les Exemplaires authentiques de l'Ecriture doivent se trouver non seulement chez les Latins, mais encore chez les autres peuples, & principalement chez ceux qui se servent des sources mêmes. Qui croira donc que le Concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, ait voulu assurer que cette prérogative appartenoit à elle seule, en sorte que les Eglises Grecque & Syrienne n'auroient point d'exemplaires authentiques de l'Ecriture, & en seroient même privées depuis plusieurs siècles? 4°. Dans les Actes du Concile de Trente on lit que les Exemplaires Grecs & Hébreux furent laissés avec toute l'autorité qu'ils avoient avant le Concile, ce qui est conforme à la réponse qu'André de Vegue dit avoir reçue du Cardinal de Sainte-Croix, qui présidoit alors au Concile, & qui fut depuis Pape sous le nom de Marcel. (b) 5°. L'Ecriture Sainte est le principal trésor de l'Eglise: mais la plus grande partie de ce trésor périt, si nous disons que les sources mêmes des divines Ecritures ne méritent plus aucune créance, & peuvent être rejetées comme corrompues & dépravées, en sorte qu'il ne resteroit plus qu'une seule Version qui pût être reçue, & dont cependant les exemplaires varient de telle sorte,

(a) Ces points sont dans la Dissertation Latine du Cardinal — (b) *Vide Vegum* lib. 15. in *Concil. Trid.* c. 9.

qu'à peine en trouve-t-on deux qui s'accordent en tout. Certainement c'est bien mal servir l'Eglise, que de lui enlever ainsi un trésor si précieux, & de parler des textes originaux des Saints Apôtres & des Saints Prophetes avec tant de mépris, quo l'on ose même assurer que ces Textes ne sont plus authentiques.

XI.
Quatrième
raison tirée
des conséquen-
ces absurdes
qui résulte-
roient de l'au-
thenticité don-
née à la Vul-
gate, si on
l'étendoit au
delà des cho-
ses qui concer-
nent la foi ou
les mœurs.

XV. *Quatrième raison* qui se tire des conséquences absurdes qui résultent du faux principe que nous combattons. Car si notre Vulgate Latine est authentique dans tout ce qu'elle renferme, c'est-à-dire, même dans les choses qui n'intéressent ni la foi ni les mœurs, il suit de là : 1°. Qu'avant S. Jérôme il n'y avoit point d'Exemplaire authentique de l'Ecriture. Car la Version de S. Jérôme qui est notre Vulgate pour l'Ancien Testament, excepté les Psaumes, la Sagesse, l'Ecclésiastique & les Maccabées, differe beaucoup de l'ancienne Version Latine, comme on le fait; & quelquefois même elle differe tellement de l'Hébreu & du Grec, qu'il est impossible de trouver aucun moyen de conciliation. 2°. Il suit que dans l'Office de l'Eglise, on lit quelques Textes de l'Ecriture qui ne sont pas d'une édition authentique. Car dans l'Eglise de S. Pierre (à Rome) on chante un Psautier très-ancien, qui est très-différent du Psautier de la Vulgate. Dans toute l'Eglise au commencement de l'Office de la nuit, on récite le Ps. XCIV. *Venite, exultemus*, selon le Psautier Romain; & au jour de l'Epiphanie on chante le même Psaume selon la Vulgate: or il y a des différences considérables entre ces deux éditions du même Psaume. Car dans la Vulgate manquent entièrement ces mots: *Quia non repellet Dominus plebem suam*; & au lieu de, *Quadraginta annis proximus fui*, on lit, *Quadraginta annis offensus fui*. Au Chapitre III. d'Habacuc, (v. 2.) la Vulgate porte: *In medio annorum vivifica illud*: mais dans la Messe du jour de la Circoncision (suivant l'usage Romain) on lit selon l'ancienne Version: *In medio duorum animalium cognoscéris*. Et on peut remarquer beaucoup d'autres différences semblables dans les Textes que l'Eglise emploie (selon l'usage Romain.) 3°. Il suit qu'entre les Livres de l'ancienne Version, les seuls qui aient été très-fidèlement traduits, & qui soient demeurés exempts d'altération, en sorte qu'ils aient mérité d'être regardés comme authentiques dans toutes leurs parties, sont précisément ceux que S. Jérôme a négligés & laissés sans corrections comme apocryphes. Car il est assez constant que dans nos Bibles les Livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique & des Maccabées sont de l'ancienne Version; S. Jérôme n'ayant pas daigné traduire ces Livres, ni même les corriger, parce qu'il les regardoit comme apocryphes. Or qui pourra croire que ces Livres aient mérité de devenir authentiques, précisément par cela seul que S. Jérôme n'y a pas touché? Car certainement s'il les avoit traduits ou corrigés, sans doute nous les lirions maintenant selon sa version ou sa correction, & l'ancienne version de ces Livres auroit été abandonnée, comme il est arrivé.

l'égard de tous les autres Livres, excepté le Psautier. De plus le Psautier de la Vulgate n'est pas celui que S. Jérôme a traduit de l'Hébreu, ni même celui qu'il a corrigé; mais c'est l'ancien Psautier usité avant S. Jérôme, & dont lui-même marque les altérations dans son Epître à Sunia & Fretella. Or l'Eglise n'a point reçu le Psautier traduit ou corrigé par S. Jérôme, parce qu'elle n'a pas voulu troubler les peuples qui étoient si accoutumés à l'ancien Psautier qu'on chantoit tous les jours dans toutes les Eglises: & S. Jérôme même dans l'Epître que nous venons de citer avertit qu'il faut agir ainsi; c'est-à-dire, tolérer ces sortes de fautes plutôt que de troubler les peuples. Qui croira donc que l'ancien Psautier ait dû être déclaré maintenant authentique, pour cela seul qu'il est resté sans correction; ou que dans la version de saint Jérôme, il n'y ait que le seul Psautier qui n'ait pas mérité l'authenticité? Est-ce que le Psautier seroit le seul Livre dans la Traduction duquel S. Jérôme auroit été privé de l'assistance de l'Esprit Saint? (a) 4°. Enfin il suit que l'Eglise aura rendu authentiques non seulement la Version de S. Jérôme, mais encore ses paraphrases & ses explications. Car la version de S. Jérôme, principalement sur l'Ecclésiaste & sur les Proverbes, est le plus souvent moins une version, qu'une explication & une paraphrase: souvent il ajoute des phrases entières; quelquefois aussi il omet plusieurs mots de l'Hébreu; & très-souvent il explique plutôt qu'il ne traduit. Et ce n'est point une chose que j'avance ici légèrement & au hasard: mais je le dis parce que actuellement même je viens de lire dans l'Hébreu avec application l'Ecclésiaste, le Cantique, les Proverbes, & quelques autres parties de l'Ecriture que j'ai conférées avec la Version latine: & quoique j'avoue que le plus souvent S. Jérôme paroît avoir bien pris la pensée de l'Ecrivain sacré, cependant il y avoit un danger assez grand dans son entreprise; & ces Livres étant très-obscurs dans l'Hébreu à cause de la concision des termes, en sorte que

(a) Il est certain que l'Eglise n'a pas reçu le Psautier traduit par S. Jérôme sur l'Hébreu; mais il n'est pas également certain qu'elle n'ait pas reçu le Psautier corrigé par S. Jérôme, ni qu'elle ait conservé l'ancien Psautier. D. Calmet a fait voir que comme ce Pere a travaillé deux fois à la correction de l'ancien Psautier, il y a eu depuis ce Pere deux Psautiers usités dans l'Eglise: le *Psautier Romain*, qui paroît venir de la première correction que ce Pere fit à Rome à la sollicitation du Pape Damase; & le *Psautier Gallican* qui paroît venir de la seconde correction que ce Pere fit à Bethléhem à la sollicitation de Paule & d'Eustochie. Le Psautier Romain est celui que l'on chante à Rome dans l'Eglise de S. Pierre; le Psautier Gallican paroît être celui qui se chante dans les autres Eglises, & qui a été déclaré authentique par le Concile de Trente. Voyez la *Dissertation* de D. Calmet sur le *Texte & les versions des Psalms*, Art. III. Au reste, il est toujours vrai de dire avec le Cardinal: Qui croira que dans l'Ancienne Version les Livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique & des Maccabées aient mérité d'être déclarés authentiques, parce que S. Jérôme n'y a pas touché; & que dans la Version de S. Jérôme, il n'y ait que le seul Psautier qui n'ait pas mérité l'authenticité?

souvent pour les entendre il faut deviner, qui nous assurera que S. Jérôme ne se soit jamais trompé, je ne dis pas en les traduisant, mais en les expliquant? Mais, dira-t-on, l'Eglise nous en assure, puisque dans un Concile général elle a approuvé la version de ce Pere. Mais aussi voilà précisément ce qui est en question, de savoir jusqu'où s'étend cette approbation de l'Eglise; car certainement il paroît bien dur de dire que non seulement une version, mais une explication telle qu'est en effet la version de ce Pere, ait été rendue authentique.

XII.
Cinquieme
raison tirée de
divers endroits
de la Vulgate
où se trouvent
des fautes ou
de l'Interprete
même, ou des
Copistes.

XVI. *Cinquieme raison* qui se tire de divers endroits que j'ai remarqués en lisant les saints Livres, & qui semblent ne pouvoir être justifiés, sur-tout si on les examine sans prévention. Au Chap. VIII. de la Genese, v. 21. où la Vulgate porte, *Et ait ad eum*, on lit dans l'Hébreu *וַיֹּאמֶר לְאֵל בְּחֵטְא* *in corde suo*, & dans le Grec, *διανοησάμενος, recogitans*. Il n'y a aucune raison qui puisse porter à croire qu'il y ait ici altération dans le texte original, sur-tout les Septante ayant traduit d'une maniere qui s'y trouve conforme. Il reste donc que l'altération soit dans le latin. Ce mot *ad eum* a peut-être passé de la marge dans le texte; peut-être aussi a-t-on mis *ad eum* pour *ad se*. Mais quoi qu'il en soit, il en résulte toujours une ambiguïté qui n'est pas dans l'original: & il n'y a ici aucune variété dans les Exemplaires latins; tous, & même les plus anciens Manuscrits, portent *ad eum*. (a) Au Chap. XVII. v. 27. la Vulgate porte: *Et omnes viri domus illius, tam vernaculi, quam emptitii & alienigenæ, pariter circumcisi sunt*. L'Hébreu, le Grec & le Chaldéen s'accordent à dire *tam vernaculi, quam emptitii ab alienigenis*: & la raison favorise cette dernière lecture: car excepté Sara épouse d'Abraham, ce Patriarche n'avoit alors dans sa maison que des esclaves, comme on le voit par la lecture de la Genese même: puisque Lot son neveu qui étoit le seul qui fût venu avec lui de Mésopotamie, l'avoit déjà quitté. Qui sont donc ces étrangers dans la maison d'Abraham, autres que les esclaves qu'il avoit achetés ou qui étoient nés chez lui? Si l'on dit que le mot *alienigenæ* ne marque pas une troisième classe d'hommes, mais qu'il doit être joint avec *emptitii*, qui marque la seconde classe, en sorte que le sens soit que tous les hommes de sa maison furent circoncis, tant ceux qui étoient nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés & qui étoient étrangers: je dis que c'est le contraire: car les esclaves mêmes nés chez lui étoient étrangers, mais ils n'étoient pas achetés des étrangers. Pourquoi donc les (seuls) esclaves achetés seroient-ils appelés ici étrangers? Et quelle raison pourroit-il y avoir de croire que l'altération fût ici dans les originaux plutôt que dans la version? Au Chap. XXIV. v. 32. *Dedit.... aquam ad lavandos pedes camelarum & virorum qui venerant cum ipso*. L'Hébreu, le Grec & le Chal-

(a) Ce mot *ad eum* ne se trouve plus maintenant dans la Vulgate.

de n'en s'accordent à dire : *Dedit . . . aquam ad lavandos pedes ejus , & virorum qui venerant cum ipso*. Et la raison favorise encore cette dernière lecture : car ceux qui exercent l'hospitalité n'ont pas coutume de prendre soin de laver les pieds des bêtes : & n'est-il pas plus naturel de préparer de l'eau pour laver les pieds de celui à qui appartiennent les chameaux , que d'en préparer pour ses chameaux ? Enfin il n'y a aucune raison qui puisse porter à croire que les Exemplaires hébreux soient altérés en cet endroit , puisqu'il n'y a ici aucun mystère , & que tous les Exemplaires s'accordent. (a) Au Chap. XXX. v. 35. *Cunctum autem gregem unicolorem . . . tradidit in manu filiorum suorum*. Cette lecture non seulement ne s'accorde pas avec celle de l'Hébreu , du Chaldéen & du Grec , mais elle ne s'accorde pas même avec le Texte de la Vulgate : & la raison s'y oppose manifestement. Car il étoit convenu entre Jacob & Laban que Jacob se chargeroit du soin de tout ce qu'il y auroit de bêtes d'une seule couleur dans les troupeaux de son beau-père , & qu'il auroit pour récompense les troupeaux qui naîtroient tachetés & de diverses couleurs , lesquels Laban espéroit devoir être en très-petit nombre , parce que les bêtes d'une seule couleur ont coutume d'engendrer des bêtes semblables : mais Laban fut trompé par Jacob , qui usant d'artifice , & mettant sous les yeux de ses troupeaux des branches d'arbres tachetées , fit que ses troupeaux d'une seule couleur engendrèrent des bêtes tachetées. Ainsi selon cet accord , Laban a dû donner à ses enfants la conduite des troupeaux tachetés & de diverses couleurs ; & il a dû donner à Jacob son gendre la conduite des troupeaux d'une seule couleur , comme le portent les Exemplaires Hébreux , Grecs & Chaldéens : & au contraire la lecture de la Vulgate porte que Laban donna à ses enfants tous les troupeaux d'une seule couleur. Quant à ce que quelqu'un me répondit un jour sur cela que cette expression , *in manu filiorum suorum* , pouvoit s'entendre des enfants même de Jacob , lesquels étant petits-fils de Laban pouvoient être appelés ses *filis* , selon l'usage qui permet quelquefois d'appeler *filis* les petits-fils : cela n'est pas recevable ici , soit parce que aussi-tôt , c'est-à-dire , dans le verset suivant , l'Écriture ajoute que la conduite des autres troupeaux fut donnée à Jacob , soit parce que les enfants de Jacob étoient alors des enfants de deux ou trois ans , ou tout au plus de sept. Ajoutez que dans l'Hébreu on voit clairement d'où a pu venir la méprise. Ainsi vouloir défendre ici la Vulgate , ce n'est autre chose , ce semble , que vouloir se tromper de plein gré , si ce n'est que par la faute des Copistes ou de quelque demi-savant , on eût omis un *non* , & qu'il fallût lire *non unicolorem*. Au Chap. XXXI. v. 48. *Idcirco appellatum est nomen ejus Galaad , id est , tumulus testis , & ad-*

(a) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate ; & on y lit maintenant *pedes ejus*.

jecit Laban : Intueatur & judicet Dominus , &c. Dans l'Hébreu nous lisons à la lettre : *Idcirco appellatum est nomen ejus Galaad , & Maspha ; (a) quoniam dixit : Intueatur Dominus.* Et le Chaldéen & le Grec s'y accordent : où vous remarquerez qu'il faut nécessairement lire ici *Maspha* , que l'Auteur de la Vulgate a omis , & au lieu de quoi il a mis : *Et adjecit Laban.* Car dans le Texte sacré il y a une allusion entre ce nom & le verbe qui suit. En Hébreu *ספח Sapha* signifie voir & considérer ; & delà vient le nom de *מספח Maspha* , qui signifie l'action de regarder , ou le lieu d'où l'on regarde. Ainsi l'Écriture dit que ce monceau de pierres fut appelé *Galaad* , c'est-à-dire , monceau-témoin (ou monceau du témoin) parce qu'ils prenoient Dieu à témoin de l'alliance qu'ils faisoient entr'eux ; & qu'il fut aussi appelé *Maspha* , c'est-à-dire , la guérite ou le lieu d'où l'on regarde , parce que Laban dit : Que le Seigneur voie & qu'il juge. C'est pour cela aussi que souvent dans l'Écriture est nommé *Maspha* , le lieu où les Juifs s'assembloient pour prier. (b) Au Chap. XXXVIII. v. 12. *Mortua est Sua uxor Judæ.* Tous les Exemplaires imprimés lisent ainsi : & cependant c'est une faute manifeste ; car *Sua* étoit un homme & non une femme , comme on le voit par le commencement de ce Chapitre : c'est pourquoi on lit dans l'Hébreu , *mortua est* , *ישראל* , c'est-à-dire , *filia Sua*. Ce n'est ici qu'une faute de Copiste ; mais il est étonnant combien elle est commune : car après une longue recherche , à peine a-t-on trouvé quelques Manuscrits qui eussent le mot *filia*. Or avant que ces Manuscrits eussent été trouvés , que falloit-il faire , je vous le demande ; s'il ne nous est plus permis de soupçonner des fautes , dès que tous les Exemplaires reçus & usités s'accordent pour la même lecture ? (c) Au Chap. L. v. 19. *Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati ?* Cette parole sembleroit fournir un prétexte à ceux qui disent que Dieu est auteur du mal : car Joseph semble excuser le crime de ses freres par la nécessité

(a) La Dissertation Latine du Cardinal porte *Masaph* : c'est sans doute une faute d'impression , comme la suite même le prouve. — (b) Il paroît que le Cardinal a ici en vue le Texte du I. Livre des Maccabées , III. 6. Mais par ce Texte même il est prouvé qu'il y avoit deux endroits nommés *Maspha* ; l'un à l'Orient du Jourdain dans la Terre de Galaad , & c'est celui dont il est parlé dans l'Histoire de Jacob ; l'autre à l'Occident du Jourdain près de Jérusalem , & c'est dans celui-ci que les Juifs s'assembloient pour prier : *Venerunt in Maspha contra Jerusalem : quia locus orationis erat in Masphate in Israël.* 1. Macc. III. 6. Il paroît que c'est ce lieu que le Livre de Josué attribue à la Tribu de Benjamin sous le nom de *Mesphé*. Jos. XVIII. 26. Quant au Texte de la Genèse , il est bien vrai que le nom de *Maspha* y est omis : mais on ne peut pas dire qu'au lieu de ce nom soit mis , *Et adjecit Laban* , puisque ces mots sont dans le Texte selon la traduction même du Cardinal , qui les exprime par *Quoniam dixit*. Si l'Auteur de la Vulgate a substitué ici quelque chose , c'est plutôt , *& judicet* , qui ne se trouve pas dans l'Hébreu. Enfin il faut ici remarquer que ces mots , *Et adjecit Laban* , ont disparu de notre Vulgate , où ils ne se trouvent plus. — (c) Le mot *filia* a été restitué dans notre Vulgate , où on lit maintenant *filia Sue*.

où Dieu les auroit réduits, de faire ce qu'ils ont fait. Mais dans l'Hébreu & dans le Grec on lit : *Nolite timere : nam sub Deo sum ego* : c'est-à-dire, Ne craignez point ; car étant soumis à Dieu, je ne ferai que ce que je verrai lui être agréable. Et quoique la lecture de la Vulgate puisse être ramenée à ce sens, cependant on ne peut nier que l'Interprete n'ait usé ici de trop de liberté en traduisant & expliquant ainsi les paroles de l'Hébreu. (a) Au Chap. XXI. de l'Exode, v. 10. *Quod si alterum acceperit, providebit puellæ (nimirum, ancillæ ductæ in uxorem,) nuptias, & vestimenta, & pretium pudicitiae non negabit : si enim hæc tria non fecerit, dimittet eam gratis sine pecunia.* Cette version est contredite, non seulement par l'Hébreu, le Grec & le Chaldéen, mais encore par une raison manifeste : car donner à une fille répudiée une dote nuptiale, & des vêtements, & lui accorder le prix de sa virginité qu'on lui a ôtée, c'est plus que de la laisser aller libre gratuitement : cependant cette dernière clause est ajoutée comme une peine imposée à ceux qui n'auront pas satisfait aux trois premières. Mais dans l'Hébreu ; dans le Chaldéen & dans le Grec, le sens est bien différent : on y voit que celui qui après avoir épousé une esclave, prendra encore une autre épouse, sera obligé à l'égard de la première, de ne lui rien retrancher de la nourriture & du vêtement, & de ne lui point refuser le devoir conjugal : & que s'il manque à ces trois choses, il sera tenu de la laisser aller libre gratuitement. (b) Au Chap. XXXIII. du Livre des Nombres, v. 3. *Profecdi de Ramesses quintâ (c) decimâ diē mensis primi, fecerunt alterâ diē Phasē.* Le mot *fecerunt* n'est pas dans l'Hébreu ; & en effet il ne peut pas même y être en aucune manière : car s'il y étoit, il s'ensuivroit que les Israélites auroient célébré la Pâque le seizième jour, ce qui est contraire au texte du Chap. XII. de l'Exode, où il est dit que la Pâque fut célébrée le quatorzième jour du premier mois, & qu'elle devoit être toujours célébrée de même dans la suite. Il est vrai que ce n'est encore ici qu'une faute de Copiste : mais j'en fais la remarque, parce que cette faute se trouve dans tous les Exemplaires imprimés, & que ce n'est qu'après bien des recherches que les Doc-

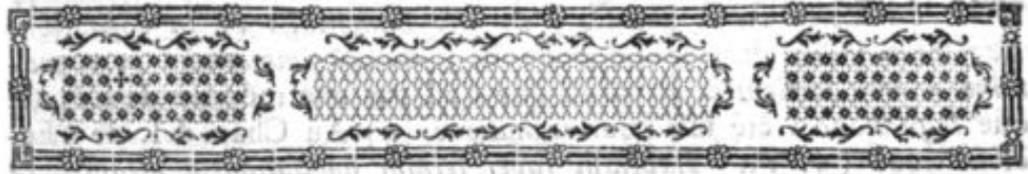
(a) Le Grec, des Septante porte : *ἢ γὰρ θεῷ εἰμι ἐγώ. Dei enim sum ego.* Ce qui revient au sens qu'exprime le Cardinal. Mais il n'en est pas de même de l'Hébreu ; où on lit la particule interrogative que la Vulgate exprime, & que le Cardinal n'exprime pas. Aquila & Symmaque l'expriment ainsi : *מי גאֵר אֵרִי אֱלֹהִים ; Numquid enim pro Deo, ego ?* c'est-à-dire, Est-ce que je suis un Dieu ? Le Chaldéen lit : *Timens Deum ego sum.*
 (b) On lit aujourd'hui dans la Vulgate : *Quod si alteram ei (scilicet filio suo) acceperit, &c.* Et dans les Septante, *ταυτῆ σibi.* L'Hébreu porte *וְ* qui est équivoque, & peut également signifier l'un & l'autre : ce qui précède semble le déterminer au sens de notre Vulgate.
 (c) Dans la Dissertation Latine du Cardinal, on lit *quarid* : mais le texte porte *quintâ* ; & la suite même de la Remarque du Cardinal prouve qu'il a lu ainsi.

teurs de Louvain ont trouvé un petit nombre de Manuscrits qui eussent la vraie lecture, c'est-à-dire, qui n'eussent pas le mot *fecerunt*, (a) Au I. Livre des Rois, Chap. XIV. v. 14. *In media parte jugeri, quam par boum in die arare consuevit.* Tous les Exemplaires Latins lisent ainsi : & cependant il faudroit lire *quod*, & non *quam* ; car une paire de bœufs a coutume de labourer en un jour un arpent entier ; mais il n'y a rien de tel dans l'Hébreu ni dans le Grec ; c'est une addition du Traducteur. (b) Au III. Livre, Chap. VII. v. 9. on lit *intrinsecus* dans tous les Exemplaires Latins, même manuscrits ; & cependant dans l'Hébreu, dans le Chaldéen, & dans le Grec, il y a constamment *extrinsecus* ; & il n'y a pas lieu d'y soupçonner de l'altération. (c) Au Chapitre VI. du Livre d'Esther, v. 4. *Intravit autem interius atrium.* L'Hébreu porte le contraire, c'est-à-dire, *atrium exterius* אטרן, & non *interius*, qui se dit אטרן. Et ce que porte la Vulgate est contredit par l'Écriture même : car au Chap. IV. il est dit qu'il n'étoit permis à personne d'entrer dans la salle intérieure sans l'ordre du Roi : or il est certain qu'alors Aman n'étoit pas venu par l'ordre du Roi ; puisque le Roi ignoroit qui étoit dans cette salle, où Aman n'étoit venu que pour demander la mort de Mardochée. Mais il paroît que ce n'est encore ici qu'une faute de Copiste ; car il est facile qu'on ait mis par méprise *interius* pour *exterius*. Cependant il n'y a ici aucune variété dans la Vulgate ; cette faute se trouve dans tous les Exemplaires. Au Psaume LXI. v. 5. *Cucurri in siti.* L'Hébreu porte au pluriel ארן *cucurrerunt*. Il y a ambiguïté dans le Grec ἔσταν, qui peut signifier *cucurri* & *cucurrerunt*. C'est cette ambiguïté qui a trompé l'Interprete Latin : car la suite du Texte demande le pluriel, comme l'ont aussi les autres verbes de ce même passage : *Pretium meum cogitaverunt repellere . . . Ore suo benedicebant, & corde suo maledicebant.* On ne peut soupçonner dans l'Hébreu aucune cause d'ambiguïté. Au Chap. VII. de l'Écclésiaste, v. 19. *Sustenta justum.* C'est encore ici manifestement une faute de Copiste mais commune à tous les Exemplaires latins : l'Hébreu porte, *Sustenta istum*, comme on le lit aussi dans le Grec : & le texte l'exige ; car voici ce qui suit : *Sed & ab illo non subtrahas manum* : paroles qui nous avertissent de soutenir également celui-ci & celui-là, c'est-à-dire, de ne pas abandonner l'un tandis que l'on soutient l'autre. Or il a été facile de mettre par méprise *justum* au lieu de *istum* : mais dans l'Hébreu & dans le Grec la même faute n'a pas pu arriver : car qui est-ce qui prendroit א, qui signifie *istum*, pour ארן qui signifie *justum* ? Au Chap.

(a) Ce mot ne se trouve plus dans notre Vulgate. — (b) On plûtôt, c'est une explication du Traducteur ; car voici ce que porte l'Hébreu : כבחוץ מעתה ארן ארן, à la lecture, *quasi in media parte jugeri . . . copula compi.* — (c) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate.

VIII. du Livre de la Sagesse , v. 17. *Immortalis est in cogitatione Sapientia*. Mais dans le Grec on lit , *eterna immortalis in cogitatione omnium Sapientia*. Il paroît que c'est par une méprise de Copiste que *cogitatione* a été mis pour *cognitione*. (a) Au Chap. LI. de l'Ecclésiastique (v. 13.) *Exaltavi super terram habitationem meam , & pro morte defluente deprecatus sum*. On lit d'une manière bien plus claire dans le Grec : *Exaltavi super terram orationem meam , & pro liberatione à morte , ut dixit Iohannes , deprecatus sum*. Au Chap. IX. des Actes , v. 29. *Loquebatur quoque Gentibus & disputabat cum Græcis*. Le mot *Gentibus* n'est pas dans le Grec : mais on lit : *Loquebatur & disputabat cum Græcis*. Et il paroît que ce mot *Gentibus* ne doit point du tout y être. Car le premier qui osa parler des mystères de la Foi aux Gentils , fut saint Pierre , comme il le dit au Chap. XV. Cela même parut si nouveau , qu'au Chap. XI. S. Pierre est repris par les Freres , de ce qu'il a ainsi annoncé l'Evangile aux Gentils. Et au Chap. X. on voit que S. Pierre ne l'avoit fait que par un instinct particulier & sur une révélation divine. Il n'est donc pas croyable que S. Paul dans Jérusalem même ait parlé aux Gentils long-temps avant que S. Pierre eût ouvert pour eux la porte de la prédication Evangélique. Cela se confirme encore , parce que l'on voit que personne n'est surpris de la prédication de S. Paul , & que les Freres ne lui en font aucun reproche. Quant aux Grecs avec qui il disputa , ce n'étoit pas des Gentils , c'étoit des Juifs nés dans la Grece. Ajoutez que S. Jean Chrysostome , Ecumenius & Bede lisent : *Loquebatur & disputabat cum Græcis*. Dans les Livres des Paralipomenes , il y a une grande confusion à l'égard des noms propres : en sorte que si on examine bien le texte de ces Livres , on pourra facilement soupçonner que la Vulgate est aujourd'hui aussi altérée dans cette partie qu'elle l'étoit dès le temps de S. Jérôme , comme ce saint Docteur le témoigne dans sa seconde Préface sur ces Livres. Et sans parler du reste , au Livre I. Chap. IV. v. 22. nous lisons dans la Vulgate : *Et qui stans fecit solem* ; au lieu de quoi il n'y a dans l'Hébreu qu'un seul mot *vpp Joachim* , conservé aussi dans le Grec. On ne voit pas d'où peuvent être venus dans le Latin ces mots qui expriment un miracle si étonnant. Car il n'est point fait mention de Josué dans cet endroit ; mais on y donne seulement la Généalogie des enfans de Sela (b) fils de Juda ; & Iosué n'étoit pas de cette Tribu.

(a) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate , où on lit maintenant : *Immortalitas est in cognitione Sapientia*. — (b) Dans la Dissertation Latine du Cardinal on lit *folo* , qui est évidemment une faute d'impression , pour *Sela*.



DISSERTATION

SUR

L'HISTOIRE DES HÉBREUX.

*Où l'on en fait voir l'excellence au dessus de celles
de toutes les autres Nations. (a)*

I.
Comment on
peut juger de
la valeur des
monuments
historiques de
toutes les Na-
tions.

Nous sommes aujourd'hui plus à portée que jamais de juger du mérite & de la valeur des monuments historiques de toutes les Nations du monde, puisque, selon toutes les apparences, il n'y en a aucune qui soit entièrement inconnue, & que nous avons en main tout ce qu'elles peuvent produire sur leur origine & sur leur histoire. Quand même il y auroit dans le centre de l'Afrique, par exemple, ou dans les lieux les plus reculés de l'Amérique ou des terres Australes, quelques peuples obscurs & non encore découverts: on peut sans témérité avancer qu'ils ne pourront nous faire voir rien de plus certain ni de plus authentique en fait d'antiquité, que ce que les Egyptiens, par exemple, les Chaldéens, les Indiens, les Perses, & les plus célèbres des Américains, nous ont dit de leur histoire. Or nous prétendons montrer dans cette Dissertation, que nulle des Nations qui nous sont aujourd'hui connues, ne peut fournir d'histoire bien certaine sur son origine & sur son antiquité, & que pour parvenir sur cela au vrai & au sûr, il faut de nécessité avoir recours aux Livres Sacrés des Hébreux. C'est là la source commune où tous les peuples doivent venir puiser, s'ils veulent vérifier & rectifier ce que les plus anciens de leurs Ecrivains racontent touchant leur histoire. Toute Nation qui ne rapporte pas son origine à Noé & à ses fils, ou à leurs descendants, & qui porte son antiquité au-delà du temps du Déluge, & des époques connues par l'Histoire des Juifs, est par-là même suspecte de fausseté.

II.
Avantages de
l'histoire des
Juifs.

Le premier & le plus essentiel de tous les avantages de l'Histoire des Juifs par dessus celles des autres Nations, c'est qu'elle a pour Auteur

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de Dom Calmet.

SUR L'HISTOIRE DES HÉBREUX. 149

Dieu même qui nous l'a donnée par la plume des Historiens Sacrés, & des Prophetes qui étoient remplis d'une lumière surnaturelle, & dirigés spécialement par la vérité essentielle & infaillible. Or la vérité étant l'ame de l'histoire, il est évident que celle des Juifs doit l'emporter infiniment sur toutes les autres, qui n'ont pour Auteurs que des hommes souvent ignorants ou intéressés à déguiser la vérité, & toujours sujets à se tromper & à tromper les autres, soit volontairement & par malice, soit involontairement & par défaut de lumières & de connoissance.

Mais en faisant pour un moment abstraction de l'inspiration surnaturelle, qui se rencontre dans les Ecrivains de l'Histoire des Juifs, & qui les distingue de tous les autres Auteurs; de quelque nation & de quelque qualité qu'ils soient, on peut montrer à ceux qui ne reconnoissent pas cette qualité dans les Auteurs Sacrés, que même sans ces Ecrivains ont tout ce que l'on peut demander pour former une autorité certaine, aussi grande que l'on en puisse souhaiter en ce genre, & telle qu'il n'y en a point qui l'égalé dans toutes les circonstances en aucune autre nation & dans aucun autre pays.

Les qualités qu'on demande d'ordinaire dans un Historien, sont, qu'il soit contemporain, sincère, bien instruit, & , autant qu'il se peut, désintéressé, exact, judicieux, exempt de préjugés, dégagé des passions, de la crainte, de l'espérance, de la haine, de l'amour; qu'il soit domestique & non étranger, homme de Guerre ou d'Etat, de qualité & connu; plutôt que simple particulier, sans naissance, sans nom, sans expérience & sans emploi. Or les Auteurs de l'Histoire des Juifs, ont respectivement toutes ces qualités, ou du moins la plupart réunies, de manière qu'on ne peut raisonnablement les soupçonner de s'être trompés, ni d'avoir voulu nous tromper. Ajoutez que leurs récits sont si bien liés les uns avec les autres, si soutenus, si raisonnables, si conformes aux loix du bon sens & de la raison; ils se rapportent si parfaitement aux autres Histoires authentiques & étrangères que nous connoissons; leur manière d'écrire porte un certain caractère de droiture & de vérité si uniforme; enfin toute la Nation des Hébreux a toujours tellement compté sur leur sincérité, que personne n'a jamais ni contesté ni contredit leur narration. Toutes ces qualités rassemblées forment certainement en leur faveur un préjugé que l'on ne rencontrera que difficilement dans aucune Histoire profane.

Moyse le premier & le principal Auteur de l'Histoire des Juifs, étoit un homme d'un très-beau & très-vaste génie, d'un grand courage, incapable d'une lâcheté, très-instruit, très-sérieux, très-sage, plein de religion & de piété, d'une sincérité & d'une droiture qui se déclarent à chaque pas dans ses Ecrits. Ayant été adopté par la fille du Roi d'Egypte, il n'y avoit rien qu'il ne pût espérer, s'il eut voulu se livrer à sa bonne fortune. Il quitta ces espérances, pour partager avec ses

III.
Autorité des
Livres de Moïse.

freres toutes leurs disgraces. Son zele le porta à les secourir, jusqu'à encourir la colere du Roi, & à se voir obligé de prendre la fuite. Après une longue absence, Dieu l'ayant suscité pour tirer les Israélites de l'Égypte, & pour leur donner des Loix, il exécuta heureusement ce grand ouvrage; après quoi il entreprit d'écrire l'Histoire de cet événement, du vivant de tous ceux qui en avoient été les témoins, c'est-à-dire, à la face de six cents mille hommes rassemblés dans un même camp, très-attentifs à observer toutes ses démarches & tous ses discours, & très-disposés à lui résister & à le contredire, s'il eut avancé des choses contraires à la vérité, comme il en racontoit de contraires à leur honneur, à leur réputation, à leur inclination.

Pour prendre les choses de plus haut, & pour rendre son Histoire plus complète, il la conduit depuis le commencement du monde jusqu'à son temps; il donne la généalogie des premiers Auteurs de la nation des Hébreux, raconte les principales actions des Patriarches, sur-tout de Joseph, qui avoit eu tant de crédit dans l'Égypte. Tout ce détail contribuoit admirablement à son dessein, puisqu'il apprenoit aux Hébreux leur origine, & celle des nations avec qui ils devoient bientôt entrer en guerre ou en alliance: il leur montrait le droit qu'ils avoient au pays dont ils alloient entreprendre la conquête; droit acquis par les promesses que Dieu en avoit faites à leurs peres: il leur proposoit de grands exemples de vertu dans la personne d'Abraham & des autres Patriarches; il leur mettoit devant les yeux le choix plein de distinction que Dieu avoit fait de leurs peres & de leur race, pour placer au milieu d'eux sa Religion & son Sacerdoce. De plus, il lui importoit extrêmement de marquer ce qui avoit donné lieu à certaines cérémonies & à certaines pratiques Religieuses qu'il renouvelloit ou qu'il établissoit de nouveau, comme le Sabbat & la Circoncision. Or ce sont là apparemment les motifs qui engagerent Moïse à commencer son ouvrage par la Genese.

Ce qu'il dit de plus incroyable dans l'Exode s'étoit fait à la vue de tout Israël; Moïse ne pouvoit ni tromper les Hébreux, ni imposer aux Egyptiens ses ennemis. Il parle des Hébreux d'une manière qui n'est nullement flatteuse. Il parle de lui-même sans aucune affectation; il en dit le bien ou le mal, suivant les circonstances. Ce caractere de droiture se soutient toujours d'une manière uniforme. Moïse a donc toutes les qualités qui peuvent rendre un Historien digne de foi, & qui peuvent mettre son témoignage hors de toute atteinte, & même au dessus de tout soupçon de faux & de mensonge.

Il n'y a que les premiers événements de la Genese qu'il rapporte, & qu'il ne pouvoit savoir par lui-même, qui puissent faire quelque difficulté. Mais 1°. Moïse & Aaron ont trouvé dans leur famille toutes les traditions qui avoient pu venir de Lévi leur bisaïeul: Lévi avoit vécu avec Jacob, & il avoit vu Isaac; Jacob avoit vécu avec Isaac, & il

avoit vu Abraham : Abraham avoit vécu avec Tharé son pere, & il avoit pu voir tous ses aïeux à remonter, sinon jusqu'à Sem, du moins jusqu'à Arphaxad fils de Sem : plusieurs de ceux-ci avoient vu Noé qui a vécu trois cents cinquante ans depuis le déluge. Noé avoit vécu six cents ans avant le déluge ; & il avoit vu la plupart de ses aïeux à remonter jusqu'à Enos fils de Seth. Lamech son pere les avoit vu tous : il étoit né lorsqu'Adam mourut. Ainsi la tradition de tout ce qui s'étoit passé avant & après le déluge étoit encore récente au temps de Moïse, à cause de la longue vie des premiers hommes.

2°. Il n'est pas certain qu'il n'y eut point alors d'Écritures & de Mémoires de ce qui s'étoit passé auparavant ; & s'il y en avoit chez les Egyptiens ou chez les Juifs, Moïse devoit en être mieux informé qu'un autre, ayant été parfaitement instruit chez les Egyptiens, & n'ignorant rien de l'Histoire de sa Nation.

3°. Enfin les choses qui sont racontées dans Moïse, sont de nature à être aisément conservées dans la mémoire des hommes, par exemple, la création du Monde, la chute d'Adam, le Déluge, la Tour de Babel, la fondation de la Monarchie de Nemrod : car voilà presque à quoi se termine le détail des événements rapportés dans Moïse pour cet âge-là.

Quant au Livre de Josué, que l'on attribue communément à ce Chef du peuple de Dieu, qui introduisit les Israélites dans la terre de Chanaan, & qui la leur distribua par le sort, on peut en faire le même jugement que de ceux de Moïse. L'Auteur étoit contemporain, sage, éclairé, exact, judicieux ; il étoit à la tête du peuple Hébreu ; il écrivoit ce qui se passoit sous ses yeux, & ce qu'il faisoit lui-même.

L'Ecrivain du Livre des Juges est apparemment Samuel, dont on connoît la gravité, la sagesse, les lumieres, la qualité : il avoit en main des Mémoires de ce qui s'étoit passé sous les Juges ; & c'est sur cela qu'il composa le Livre que nous avons sous ce nom. Ainsi il peut encore passer pour contemporain, ou pour presque contemporain. S'il est Auteur de la plus grande partie du premier Livre des Rois, comme on le croit communément, il a écrit ce dont il a été témoin, & ce à quoi il a eu grande part. L'Écriture (a) nous apprend que les actions de David ont été décrites par Samuel le Voyant, & par les Prophetes Nathan & Gad. Or tout le monde fait le mérite de ces deux grands hommes, qui vivoient sous David & sous Salomon.

Les autres Livres Historiques des Juifs ont eu pour Auteurs des Prophetes, qui vivoient du temps des Princes dont ils ont écrit la vie. Addo & Ahias écrivirent l'histoire du regne de Salomon ; (b) Addo & Séméias celle du Regne de Roboam ; (c) le même Addo celle

IV.
Livre de Josué. Son anti-
quité.

V.
Livres des
Juges & des
Rois.

VI.
Autres Li-
vres Histori-
ques des Hé-
breux. Leurs
Auteurs.

(a) 1. Par. xxix. 29. = (b) 2. Par. ix. 29. = (c) 2. Par. xii. 15.

d'Abia. (a) Hanani écrivit les Annales (b) sous Afa ; & Jéhu fils d'Hanani sous Jofaphat. (c) Sous le même Roi on vit les Prophetes Elizer (d) & Jahaziel. (e) Ifaïe rédigea ce qui arriva sous Ozias (f) & sous Ezéchias. (g) Les prophéties d'Ifaïe renferment plusieurs particularités de l'histoire d'Achaz. (h) Ofaï rédigea les memoires du regne de Manassé. (i) Jérémie fut chargé du même soin sous Josias & sous les Rois de Juda ses successeurs. Ses prophéties sont, pour ainsi dire ; une narration de ce qui se passa dans les derniers temps du Royaume de Juda. Les Livres des Rois & des Paralipomenes citent très-souvent les Annales des Rois de Juda & d'Israël ; & ils nous y renvoient comme à des Mémoires publics ; assurés & authentiques. Ces pieces subsistoient encore pendant la captivité, & même au retour de la captivité, s'il est vrai, comme il y a beaucoup d'apparence, qu'Esdras soit l'Auteur des Livres des Rois & des Paralipomenes, où ces annales sont si souvent citées. Ici doivent être placés les Livres de Tobie & de Judith, qui vivoient avant la captivité de Babylone : Tobie sous le regne d'Assaradon, fils de Sennacherib ; & Judith sous le regne d'un Nabuchodonosor, qui paroît être Saisdouchin, fils d'Assaradon. Pour l'histoire des Juifs durant la captivité de Babylone, nous avons les Prophetes Daniel & Ezéchiel, qui nous en apprennent beaucoup de particularités.

Après la captivité nous avons le Livre d'Esther, dont l'histoire se trouve sous le regne d'un Assuérus, qui paroît être Darius, fils d'Hystaspes. Ensuite viennent les Livres d'Esdras & de Néhémie, qui vivoient sous le regne d'Artaxerxès Longue-main ; & ceux des Maccabées qui conduisent l'histoire des Juifs depuis le regne d'Alexandre le Grand, jusqu'à la mort du Pontife Simon, sous le regne d'Antiochus Sideres.

vii.
Livres d'Esdras, de Néhémie & des Maccabées.

Tout le monde connoît la grande capacité, le zele & la haute piété d'Esdras : il étoit d'une race illustre ; & durant la captivité, il fut fort considéré du Roi Artaxerxès, surnommé Longue-main. Il écrivit le premier des Livres que nous avons sous son nom : Néhémie écrivit le second. Ce dernier étoit d'une famille distinguée de la Tribu de Juda, (k) & Echanon du même Roi Artaxerxès, qui avoit pour lui une affection particuliere. Il parle presque toujours en premiere personne dans son ouvrage ; & l'on cite dans les Maccabées (l) les Mémoires de Néhémie, dont apparemment le Livre que nous avons sous son nom ; n'est que l'abrégé, puisque l'endroit cité dans les Maccabées ne s'y remarque point.

(a) 2. Par. XIII. 22. — (b) 2. Par. XVI. 7. — (c) 2. Par. XX. 34. — (d) 2. Par. XX. 37. — (e) 2. Par. XX. 14. — (f) 2. Par. XXVI. 22. — (g) 2. Par. XXXII. 32. — (h) Ifaï. VII. 1. & seq. — (i) 2. Par. XXXIII. 19. — (k) D'autres prétendent qu'il étoit de la Tribu de Lévi. Nous examinerons cette question dans la Préface sur le Livre de Néhémie. — (l) 2. Macc. II. 13.

Nous avouons que dans les Livres d'Esdras & de Néhémie, il s'est glissé quelques petites choses, qui n'ont pas été écrites par ces deux Auteurs. Mais il y a peu de Livres de l'Écriture, où l'on ne remarque quelques pareilles additions qui n'intéressent ni la foi ni les mœurs. Les anciens Hébreux ne faisoient nul scrupule d'inférer ainsi dans leurs Textes, certains termes propres à expliquer ce que la longueur du temps avoit pu rendre trop obscur. La maniere dont cela s'est fait, montre plutôt la bonne foi de ces anciens temps, que l'envie de tromper. On a fait ces additions sans user de finesse ni de précaution. C'est comme nous mettons quelquefois sur la marge, ou même dans le corps des Livres qui sont à nous, nos propres remarques, ou celles de quelque habile homme. Des Livres chargés de ces sortes de notes, n'en sont pas moins authentiques : ils n'en sont au contraire que plus recherchés. Dans les Livres Sacrés des Juifs les notes seront, par exemple, une généalogie poussée un peu plus loin que le premier Auteur n'avoit fait ; une remarque géographique, qu'une telle ville s'appelloit autrefois de ce nom ; qu'en ce temps-là un tel peuple possédoit ce pays ; qu'un tel lieu est au delà ou au deçà du Jourdain ; que la même chose se lit dans un tel autre Livre ancien. Voilà à quoi se terminent les additions que l'on remarque dans les Auteurs Sacrés. Il peut aussi s'y être glissé quelques fautes de copistes, mais où est le Livre où il n'y en ait point ?

L'intervalle qui se rencontre entre Néhémie & les Maccabées, n'est pas long. Néhémie vivoit encore 442 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. & le regne d'Antiochus Epiphane commença 175 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. L'intervalle n'est que de 267 ans. Et encore dans cet intervalle, on a l'histoire de la persécution qui éclata contre les Juifs sous Philopator, 217 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. & qui est rapportée dans le III. Livre des Maccabées. L'Auteur de ce Livre n'est point connu ; & son Livre n'est point reçu au nombre des Ecritures Canoniques : mais cet Auteur paroît ancien, & très-instruit de l'événement qu'il rapporte.

Le premier Livre de Maccabées fut écrit en Hébreu, ou plutôt en Syriaque, qui étoit la Langue de la Palestine, du temps des Maccabées. Cet Auteur cite à la fin de son ouvrage les mémoires du Pontificat de Jean Hircan : (a) ce qui fait juger qu'il écrivoit sur des Commentaires ou des Annales du temps ; & que sous les Maccabées on avoit eu soin de rédiger ce qui arrivoit de plus remarquable dans le pays. L'Auteur du second Livre des Maccabées, (b) dit que Judas ramassa les monuments de sa Nation qui avoient été dissipés pendant la guerre.

(a) 1. Macc. xvi. ult. — (b) 2. Macc. 11. 14.
Tome I.

VIII.
Joseph l'His-
torien. Son au-
torité.

Depuis les Livres des Maccabées, nous avons l'histoire des Juifs dans Joseph, & dans des Mémoires plus anciens qui se trouvent en Arabe dans la Bible Polyglotte de M. le Jay. Tout le monde connoît le jugement & le discernement de Joseph l'Historien. Joseph Scaliger lui donne le glorieux titre du plus diligent Ecrivain, & du plus grand amateur de la vérité, que l'on connoisse; (a) il ajoute qu'il mérite plus de créance, non seulement dans ce qui regarde l'histoire des Juifs, mais aussi dans l'histoire étrangere, qu'aucun autre Auteur ni Grec ni Latin. Eusebe, saint Jérôme, Photius, en parlent aussi avec éloge: ils étoient bons Juges, & leurs éloges ne sont point outrés: quoiqu'on ne nie pas que Joseph n'ait eu ses défauts, & qu'assez souvent il ne se soit éloigné de la vérité des Saintes Ecritures.

Voilà ce que nous avons à dire sur l'authenticité & la vérité de l'histoire des Hébreux. Cette Nation au travers d'une infinité de révolutions, de disgrâces, de guerres, & de malheurs, a su conserver, souvent au péril de sa vie, de ses biens, & de sa liberté, les monuments de son Histoire. Ils sont passés jusqu'à nous dans la Langue originale dans laquelle ils ont été écrits; cette Langue, quoique morte depuis plus de dix-huit cents ans, est encore assez connue par les Savants, pour entendre ces Ecrits; nous en avons des Traductions qui ont plus de dix-huit cents ans d'antiquité. Le peuple Juif subsiste encore dans presque tous les pays du monde, toujours très-zélé pour sa Religion, très-instruit de son Histoire, & très-attentif à la conservation de ses monuments sacrés, de sorte qu'il ne nous reste rien à desirer pour l'authenticité & la vérité de cette Histoire.

IX.
Histoire des
autres Nations.

Examinons à présent si dans les autres Nations nous trouverons les mêmes motifs de créance & de certitude. Les Orientaux en général paroissent avoir été plus soigneux d'écrire leurs Histories, que les peuples d'Occident. C'est qu'ils sont plus anciens, & que les arts ont été dès le commencement plus cultivés chez eux. Les Assyriens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Perses & les Egyptiens, de même que les Hébreux, conservoient des Annales, où ils écrivoient ce qui arrivoit de plus considérable dans leur pays. Hérodote, (b) & Diodore de Sicile, (c) parlent des anciennes Annales des Egyptiens. Platon, (d) dans son Timée, fait dire à un Prêtre d'Egypte, que les Egyptiens ont accoutumé d'écrire tout ce qui vient à leur connoissance d'actions & d'événements mémorables, tant dans l'Egypte, que dans les autres pays. Manéthon (e) cité dans Joseph, dit qu'il a tiré ce qu'il raconte,

(a) Joseph Scaliger. in Prolegom. in Libros de Emendatione temporum. *Diligentissimus philologus omnium scriptorum Josephus, de quo nos hoc audacter dicimus, non solum in Judaicis; sed etiam in externis, tutius illi credi, quam omnibus Grecis & Latinis.* — (b) Herodot. lib. II. cap. 3. — (c) Diodor. Sicul. l. II. p. 16. & 44. 45. — (d) Plat. in Tim. p. 21. & 22. — (e) Joseph. contra Apion. l. I. p. 1039.

des Lettres sacrées des Egyptiens. Le même Joseph dit que les Tyriens conservoient dans leurs Archives (a) des monuments publics, écrits & gardés avec grand soin, où l'on rédigeoit tout ce qui arrivoit de plus remarquable dans la Province.

Bérose dans son histoire des Chaldéens, avoit suivi, dit Joseph, (b) de très-anciens monuments de son pays. Ménander d'Ephese avoit écrit un ouvrage plus étendu, (c) où il avoit ramassé avec soin tout ce qu'il avoit trouvé dans les anciens monuments des différentes Nations, pour en composer une histoire générale. L'écriture (d) nous parle des Annales de Perse sous Cyrus & sous Darius. Le Livre d'Esther (e) fait voir le même usage sous Assuérus, que l'on croit être Darius fils d'Hystaspes. Les Romains, quoique plus modernes que la plupart des peuples que nous venons de citer, avoient coutume d'écrire dans les Annales, les choses les plus importantes qui arrivoient dans leur République. Pour celles qui étoient moins considérables, ils les mettoient dans de simples Journaux. (f) Plutarque, dans la vie d'Alexandre, (g) cite les Journaux de la vie de ce Conquérant, où l'on marquoit jour par jour ce qu'il faisoit.

Mais quand on examine de près ce qui nous reste de l'histoire de ces anciens peuples, on est forcé d'avouer qu'elle ne nous fournit rien que de très-imparfait. Les anciennes & primitives histoires de ces Nations, leurs Journaux, leurs Mémoires, sont ensevelis dans l'oubli. Il n'en est parvenu jusqu'à nous que des fragments, & encore des fragments assez imparfaits & assez informes. Nous ne les tenons que des Auteurs Grecs, qui peut-être n'ont pas eu toute la lumière & l'exactitude nécessaire, pour les entendre & les rapporter comme il faut.

X.
Histoire des
Chaldéens

Bérose étoit Chaldéen. Tatien (h) dit qu'il vivoit sous Alexandre le Grand, & Perizonius soutient ce sentiment contre Vossius, qui ne le met que sous Antiochus I. dit Soter, Roi de Syrie. Bérose écrivoit en Grec & pour les Grecs; ce que Joseph & Eusebe nous ont cité de ses Ecrits, répand beaucoup de jour sur l'histoire des Hébreux; mais il ne nous apprend que bien peu des choses des antiquités des Chaldéens.

Selon le témoignage d'Epigenes, cité dans Pline, (i) les Chaldéens faisoient monter l'antiquité de leurs observations Astronomiques, jusqu'à sept cents vingt mille ans. Bérose & Critodème, dans le même Auteur, en comptent quatre cents quatre-vingt mille. Diodore de Sicile (k) n'en compte que quatre cents soixante & douze mille. Cicéron (l) ne parle que de quatre cents soixante & dix mille. Mais ce

(a) *Idem ibidem*, p. 1402. — (b) *Idem ibidem*, p. 1043. G. 1044. A. — (c) *Idem ibidem*, p. 1032. G. — (d) 1. *Esdr.* IV. 15. & VI. 1. 2. — (e) *Esth.* X. 2. — (f) *Tacit. Annal.* XIIII. — (g) *Plut. in Alexandro*, p. 706. — (h) *Tatian*, p. 171. — (i) *Plin. L. VII. c. 56.* Voyez ce qui sera dit de ce même Texte, dans les *Remarques sur la Chronologie* placées à la suite de cette Dissertation. — (k) *Diodor. Sicul. L. II. p. 83. D.* — (l) *Cicero L. 1. & L. II. de Divinat.*

nombre d'années est encore excessif sans doute : & Cicéron condamne en cela les Chaldéens de folie , de vanité & d'imprudenc. Si l'on avoit eu parmi eux des observations certaines depuis ce temps-là , seroient-elles tombées dans l'oubli , comme elles y sont tombées ? Aristote (a) se défiant de cette prétendue antiquité , & curieux d'en savoir au juste la vérité , pria Callisthenes , qui étoit alors à Babylone à la suite d'Alexandre , de lui envoyer tout ce qu'il rencontreroit de bien certain sur cela. Callisthenes lui fit tenir des observations célestes de mille neuf cents trois ans. Or si depuis la prise de Babylone par Alexandre le Grand , 330 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire , on remonte jusqu'à 1903 ans en arriere , on arrivera à l'an 2233 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire , c'est-à-dire , vers le temps de Nemrod , peu après l'entreprise de la Tour de Babel.

L'Ere de Nabonassar , si célèbre parmi les Chronologistes , ne va pas au delà de l'an 3967 de la période Julienne , avant l'Ere Vulgaire 747. Ce Nabonassar n'est autre que Baladan , pere de Mérodach ou Bérodach-Baladan , dont il est parlé dans Isaïe , (b) & dans le quatrième Livre des Rois , (c) & qui envoya des Ambassadeurs à Jérusalem , pour faire des compliments à Ezéchias sur le recouvrement de sa santé , & pour s'informer du miracle de la rétrogradation du Soleil arrivée dans cette occasion.

Le fragment de Bérose cité dans Joseph , (d) parloit du Déluge & de ses effets , & de l'Arche qui s'étoit arrêtée sur les montagnes d'Arménie. Il en parloit de la même maniere que Moÿse. Ensuite il donnoit la généalogie de la postérité de Noé , jusqu'à Nabopolassar , pere de Nabuchodonosor. Ainsi il devoit marquer l'origine de la Monarchie des Chaldéens ; mais comme Joseph ne nous a point donné ce qu'il en disoit , nous n'en pouvons rien conclure. Pour ce qui est des successeurs de Nabuchodonosor depuis Evilmérodach jusqu'à Cyrus , nous avons assez de peine à concilier Bérose , avec ce que Daniel & les autres Auteurs nous en apprennent.

Nous voyons du temps d'Abraham un Roi de Sennaar ou de la Babylonie dans l'armée de Chodorlahomor. (e) Il est parlé des troupes de voleurs des Chaldéens dans le Livre de Job. (f) Jules Africain avance que Evéchous , Roi des Chaldéens , commença de régner sur les Chaldéens deux cents vingt quatre ans avant les Arabes ; & par conséquent en l'année 2952 de la période Julienne , vers le temps du voyage de Jacob en Mésopotamie , l'an 1762 avant l'Ere Chrét. Vulg. On fixe la guerre des Arabes contre les Chaldéens en l'an 1538 avant l'Ere Chrét.

(a) *Porphyrus apud Simplic. l. 11. de Cælo.* — (b) *Isai xxxix. 1.* (c) *4. Reg. xx. 12.* — (d) *Joseph. l. 1. contra Apion. p. 1044. 1045.* — (e) *Genes. xiv. 1.* — (f) *Job. 1. 17.*

Vulg. (a) qui revient à peu près à la trente-deuxième année de Moïse: Les Arabes regnerent dans la Babylonie deux cents seize ans avant Bélus l'Assyrien, père de Ninus.

Bélésis, Satrape de Babylone, & Arbaces, Gouverneur de Médie, s'étant révoltés contre Sardanapale, Roi d'Assyrie, leur Seigneur, marcherent ensemble contre lui avec une armée de quatre cents mille hommes, composée de Medes, de Perses, de Babyloniens & d'Arabes; (b) Sardanapale eut l'avantage dans les trois premiers combats; mais Arbaces ayant attiré à son parti les troupes Bactriennes de l'armée de Sardanapale, attaqua ce Prince pendant la nuit, le battit, prit & pillà son camp, & dissipa son armée. Sardanapale ayant donné le commandement de ses troupes à Salamene son beau-frère, celui-ci perdit encore deux batailles contre les Conjurés, & le Roi fut forcé de s'enfermer dans Ninive. Il y fut assiégé, & soutint le siège pendant trois ans; mais la troisième année le Tigre s'étant enflé par les pluies continues, abattit environ vingt stades ou deux mille cinq cents pas de murailles de la Ville, les ennemis y entrèrent par cette brèche, & Sardanapale se brûla au milieu de son Palais avec ses femmes, ses eunuques & toutes les richesses qui étoient immenses. Ainsi Arbaces affranchit les Medes de la domination des Assyriens, & Bélésis procura la même liberté aux Babyloniens. Ninus le jeune continua de régner à Ninive, & fut la souche de la seconde race des Rois d'Assyrie. Ce Ninus le jeune est le même que Théglatphalasar connu dans les Livres Sacrés des Juifs. (c)

Nabonassar dont l'Ère commence l'an 747 avant l'Ère Chrétienne Vulgaire, est le premier Roi des Chaldéens, dont l'époque soit bien certaine; car pour Amraphel, Roi de Sennaar, nommé dans la Genèse, & ces Chaldéens marqués dans Job, & ceux dont nous parle Eusebe, qui furent vaincus par les Arabes, nous ne pouvons rien dire de certain, ni du siège de leur domination, ni de la durée de leur Monarchie; on ne fait ni quand ni comment ils tombèrent sous la puissance des Assyriens. Ainsi on peut avancer que l'histoire des Chaldéens est beaucoup inférieure à celle des Hébreux, soit que l'on considère la longueur, la suite, ou la certitude de l'une, comparée à l'autre, soit qu'on examine les monuments & les sources d'où elles sont tirées.

Nous ne connoissons aucun Auteur qui ait écrit exprès l'histoire des Medes. Hérodote (d) semble ne donner à leur Monarchie que cent cinquante ans de durée, depuis Déjoces leur premier Roi. (e) Mais en

(a) Vide Eusebii Chron. Jul. African. & Usser. ad an. M. 2465. & 2466. — (b) Diodor. Sicul. lib. II. — (c) 4. Reg. xv. 29. xvi. 7. 10. — (d) Herodot. lib. 1. — (e) Ou plutôt le Texte d'Hérodote marque 128. ans de la domination des Medes sur la haute Asie: & il paroît que cet intervalle doit se prendre depuis le commencement de Phraortes jusqu'à la fin d'Astyages, c'est-à-dire, jusques vers le commencement des trente années du regne de Cyrus, en l'année 559 avant l'Ère Vulgaire. On pourra voir ce qui sera dit sur cela dans la Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith; à la tête du Livre de Judith.

la commençant à Arbaces, dont nous venons de parler, & la finissant au temps où Cyrus réunit l'Empire des Medes & des Perses, on peut lui donner deux cents onze ans. D'autres lui en donnent trois cents cinquante. (a) On convient que l'on ne fait que très-imparfaitement l'origine, le progrès & la chute de cette Monarchie. Le Livre de Judith (b) parle d'Arphaxad Roi des Medes, qui bâtit la ville d'Ecbatanes, & qui fut vaincu par Nabuchodonosor, Roi d'Assyrie. Nous avons essayé de montrer dans la Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith, que cet Arphaxad n'étoit autre que Phraortes Roi des Medes, successeur de Déjoces premier Roi de cette Nation. Si l'histoire de Judith est arrivée au temps de Manassé Roi de Juda, cela ne nous donne pas une fort haute idée de l'antiquité ni de la durée de la Monarchie des Medes, qui, selon cette hypothese, commenceroit à Déjoces, & finiroit à Cyrus.

XII.
Assyriens ;
leur Monar-
chie, leur His-
toire.

L'Empire d'Assyrie a toujours passé pour le plus ancien des Empires d'Orient. L'écriture en marque la fondation par Nemrod, peu après la construction de la Tour de Babel. Mais on ignore la durée de la Monarchie de ce fameux Chasseur, & celle de ses successeurs jusqu'à Ninus, fils de Bélus l'Assyrien, qui vivoit neuf cents quatre-vingt ans après Nemrod, vers le temps de Barac Juge d'Israël. Durant l'intervalle qui s'écoula depuis Nemrod jusqu'à Ninus, l'écriture parle de Chodorlahomor, Roi des Elamites, d'Arioc, Roi d'Ellasar, & d'Amraphel, Roi de Sennaar, qui vivoient du temps d'Abraham, (c) & qui vinrent faire la guerre dans la Palestine aux Rois de la Pentapole. Ce qui fait juger qu'alors l'Empire des Assyriens n'étoit pas fort étendu, quand même on diroit que le Roi de Sennaar étoit Roi d'Assyrie, & non de Chaldée. Sous les Juges (d) nous connoissons Chusan-Rasathaim, Roi de Mésopotamie, qui vivoit environ cent vingt-cinq ans avant la fondation de l'Empire des Assyriens par Ninus. Or depuis Ninus jusqu'à la ruine de l'Empire d'Assyrie, Hérodote (e) suivi par Appion, met cinq cents vingt ans de durée.

Après les premiers Rois d'Assyrie successeurs de Ninus, nous connoissons un second Empire d'Assyrie qui fut formé des débris du premier, & qui fut commencé l'an 747. av. l'Ere Vulg. par Ninus le jeune. Il régna à Ninive pendant dix-neuf ans, & est nommé dans l'écriture Théglathphalasar. Il eut pour successeurs Salmanasar, Sennachérib & Assaradon, fort connus dans les Livres des Hébreux. Assaradon en l'an 680, du temps de Manassé Roi de Juda, s'empara de l'Empire de Babylone, au défaut des héritiers, & réunit ainsi les deux Monarchies d'Assyrie & de Chaldée. Il eut pour successeur Saosduchin, apparemment le même qui est nommé Nabuchodonosor dans le Livre de Ju-

(a) Justin. L. I. c. 7. p. 10. — (b) Judith. I. I. — (c) Genes. XIV. I. 2.
— (d) Judic. III. 8. 10. — (e) Herodot. L. I. 95.

dith , qui vainquit Arphaxad , autrement Phraortes , Roi des Medes.

A Saofduchin succéda Chinaladan , autrement Sarac ; il fut attaqué par Nabopolassar , Chaldéen ou Babylonien , & par Astyages Mede , (a) qui le déposséderent , (b) & partagerent ses Etats ; ainsi on vit de nouveau les Chaldéens & les Medes indépendants & séparés du Royaume d'Assyrie. On peut mettre en cet endroit la chute de la Monarchie Assyrienne , qui ne se releva plus dans la suite ; car Nabopolassar , Nabuchodonosor , Evilmérôdach & Balthasar qui regnerent à Babylone , appartiennent à la suite de la Monarchie Chaldéenne.

Voilà ce que l'on a de plus certain sur la fameuse Monarchie d'Assyrie , qui a été renversée , & qui s'est relevée plus d'une fois dans le cours de plus de seize cents vingt ans. Mais l'histoire de cette Monarchie n'est , pour ainsi dire , qu'un squelette , puisqu'on ne fait distinctement ni les noms , ni la durée du regne , ni les actions de la plupart de ses Princes , ni l'étendue de leur empire , & qu'on n'a aucun monument certain & existant qui puisse nous en instruire , les Auteurs Grecs qui nous en parlent , n'ayant jamais connu cette Histoire que très-imparfaitement , & ne s'accordant pas même entr'eux ; car comment concilier , par exemple , Crésias avec Hérodote , & avec les autres Historiens qui ont parlé de l'Empire d'Assyrie ?

Tout le monde convient que la Monarchie des Perses n'a proprement commencé qu'avec Cyrus. Quelques Auteurs ont soutenu que Cambyse pere de Cyrus étoit Roi des Perses ; mais quand il y auroit eu , avant Cyrus , des Monarques dans la Perse , on n'en pourroit rien dire , puisqu'ils nous sont entièrement inconnus. Cette Nation étoit assez obscure lorsque Cyrus parut , & ceux qui en font remonter la Monarchie le plus haut , ne passent pas au delà d'Achémenes pere de Cambyse & aïeul de Cyrus. Depuis ce dernier Prince , dont le nom est devenu très-célebre dans les Ecritures des Juifs , de même que dans les Ecrits des Auteurs Profanes , la Monarchie des Perses a été très-puissante ; mais sa durée n'a pas été bien longue , puisque depuis l'an 536 avant l'Ere Chrét. Vulg. auquel Cyrus commença de regner seul à la tête de l'Empire des Perses , des Medes & des Chaldéens , jusqu'à la défaite de Darius Codomannus , dernier des Rois de Perse , l'an 330 avant l'Ere Chrét. Vulg. il n'y a que deux cents six ans.

Les anciens Perses n'ont produit aucun historien de leur Nation. Ce sont les Grecs , qui nous ont appris ce que nous savons de plus

XIII.
Histoire de
la Monarchie
des Perses.

(a) Quelques-uns prétendent que ce fut par Cyaxares , pere d'Astyages ; on peut dire , que ce fut par Astyages même sous le regne de Cyaxares son pere. — (b) Vers l'an 626 avant l'Ere Chrét. Vulg. Ou vers l'an 625 , premiere de Nabopolassar , selon le Canon de Ptolémée. Quelques-uns diffèrent l'expédition de Nabopolassar contre Ninive , jusques vers la fin du regne de Josias , c'est-à-dire , vers l'an 614 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire , onzieme de Nabopolassar.

certain sur leur Monarchie & sur leurs Antiquités. Ce qui les a engagés à nous parler des Perses avec tant de soin, a été la guerre que les Perses leur firent, & où les Grecs acquirent tant de gloire. L'amour de leur propre réputation, & l'intérêt de leur Nation, les porterent à vouloir connoître avec plus d'exaétitude, une Nation qui faisoit alors une si grande figure dans l'Orient, & dont le nom remplissoit tout le monde. De plus, la Grece avoit alors un très-grand nombre de gens de lettres, qui ne cherchoient que des sujets propres à les occuper, & dignes d'être transmis à la postérité. Or il n'y avoit rien dans le monde qui méritât mieux leur application, que la Monarchie des Perses & leur propre République; les guerres qu'ils faisoient aux Perses, ou celles que les Perses leur faisoient, ou leur avoient faites.

Mais si nous consultons les Livres des Hébreux, nous trouverons quelque chose de plus sûr & de plus ancien sur l'origine & sur l'antiquité des Perses. Moÿse parle d'Elam fils de Sem, (a) qui peupla l'Elymaïde voisine de la Perse, & qui fut pere des Elyméens, que l'on confond d'ordinaire avec les Perses. Le nom de *Perse* ne paroît dans l'Ecriture qu'assez tard. Il y avoit des Perses & des Medes dans l'armée d'Holoernes (b) Général de l'armée de Nabuchodonosor, autrement Saosduchin, Roi d'Assyrie. Ezéchiel (c) parle des Perses sous le nom de *Paras* dans le dénombrement des troupes auxiliaires des Tyriens, vaincus par le grand Nabuchodonosor, Roi de Babylone. Daniel (d) parle aussi des Perses, en prédisant la destruction de l'Empire des Babyloniens ou des Chaldéens. Le nom de *Paras* fut apparemment donné aux Perses à cause de l'habitude où ils ont toujours été, & où ils sont encore aujourd'hui, d'aller presque toujours à cheval. *Paras* (e) en Hébreu signifie proprement un cavalier. De maniere que *Paras* ou *Perfa* seroit moins le nom propre de cette Nation, qu'une épithete ou une dénomination tirée de leur habitude d'aller à cheval.

Si l'on prend *Elam* pour le vrai nom des Perses, on trouvera Chodorlahomor, Roi d'Elam, dès le temps d'Abraham. (f) Isaïe (g) joint Elam aux Medes, dans le siege de Babylone, qu'il prédit long-temps auparavant; & Jérémie dit (h) que le Seigneur fera boire le calice de sa colere à tous les Rois d'Elam. Cette Nation est donc bien plus ancienne & plus puissante que ne l'ont dit les Auteurs Grecs. Isaïe (i) prédit la venue de Cyrus, & le nomme par son nom, plus de cent ans avant sa naissance. C'est ainsi que les Livres sacrés des Hébreux suppléent à ce que l'histoire profane ne peut pas nous apprendre; & voilà encore une preuve, que pour parvenir à la connoissance des véritables origines des peuples, il faut recourir à l'Ecriture.

(a) Gen. x. 22. — (b) Judith. xvi. 12. — (c) Ezech. xxvii. 10. — (d) Dan. 7. 28. — (e) שׁוֹרֵב *Eques*, פֶּרְסָא *Perfa*. — (f) Genes. xiv. 1. 9. — (g) Isai. xxi. 2. — (h) Jerem. xxv. 25. xlii. 34. & seqq. (i) Isai. xlii. 28. xlv. 1.

Les restes des anciens Perses que l'on voit encore aujourd'hui dans le Royaume de Perse, & dans les Indes, & qui ont conservé le culte du feu, & plusieurs autres superstitions des premiers Perses dont ils sont descendus, ignorent absolument & leur ancienne origine & leur propre histoire. Ils conservent avec grand soin un Livre nommé *Zandava-staw*, (a) qui contient les rites de leur Religion, & les articles de leur créance. Ils racontent l'origine du monde, à peu près de même que les Hébreux, reconnoissant avec eux Adam & Eve pour les premières souches du genre humain. Ils disent, qu'après que les hommes se furent multipliés & corrompus sur la terre, Dieu envoya le Déluge qui les noya tous, à l'exception de Noé, qu'ils appellent le second Adam; & de peu de personnes qui repeuplèrent le monde.

Ils racontent qu'Aram, fils de Sem, eut un fils nommé Guiomarus; qui fut le premier Roi des Perses, dont la Monarchie dura pendant plus de mille ans, & fut possédée par une suite de quarante-cinq Rois. Le dernier de ces Monarques fut Yesdegerd, sur lequel les Arabes de la secte de Mahomet conquièrent la Perse, & contraignirent Yesdegerd à se retirer à Karason. Cela arriva l'an trente-un de l'Hégire, & 651 de Jesus-Christ. C'est tout ce que l'on peut tirer de l'histoire de ces Perses qui subsistent aujourd'hui: cela montre jusqu'à quel point ils sont ignorants, & où l'on en seroit, si l'on étoit réduit à chercher les antiquités orientales dans les monuments que ces peuples en conservent, & si nous n'avions premièrement les Livres saints des Hébreux, & ensuite les Historiens Grecs & Latins, qui viennent à notre secours pour les temps où les Livres Hébreux commencent à nous manquer.

On voit encore à présent des monuments très-anciens & très-magnifiques des anciens Perses, avec des inscriptions d'une langue & d'un caractère inconnus. On ne connoît rien de plus auguste ni de plus superbe dans tout l'Orient, que ces monuments que les voyageurs prennent pour des restes de quelque Palais de la ville de Persépolis; mais on en ignore les auteurs: on y remarque certaines inscriptions Grecques, qui sont plus récentes que le reste. (b) Il y a bien de l'apparence que ce sont les restes des tombeaux des anciens Rois de Perse.

Les Egyptiens ont toujours été en réputation d'être les plus anciens peuples du Monde. Les Scythes leur contestoient l'antiquité; (c) mais ils soutenoient mal leurs prétentions, parce qu'ils n'écrivoient point, & qu'ils ne pouvoient produire des monuments certains de leur origine, ni une suite des Princes de leur Monarchie. Les Egyptiens au contraire (d) avoient des Livres & des Histoires très-anciennes: ils

XIV.
Antiquités
des Egyptiens:
leur Histoire.

(a) Voyez le Livre intitulé, *Histoire de la Religion des anciens Persans*, extrait du Livre appelé *Zandava-staw*, à Paris chez Ninville, 1657. — (b) Voyez le Voyage de Perse, de M. Chardin. — (c) Justin. l. 11. c. 1. — (d) *Vet. Chronicon. Egypt. & Manetho apud Syncelle. Vide Marsham Canon. Chronol. Egypt. Περσικαὶ ἱστορίαι.*

montraient des monuments subsistants, & des listes de Monarques qu'ils prétendoient avoir régné dans leur pays : ils soutenoient que l'Egypte avoit été gouvernée successivement par les Dieux, les demi-Dieux ou les Héros, & enfin par les hommes ou les Rois. Ils donnoient au regne des Dieux & des demi-Dieux trente-quatre mille deux cents un ans; & à celui des Rois depuis Menès, jusqu'à Nectanebe, deux mille trois cents vingt-quatre ans. Nectanebe fut dépossédé par Artaxerxès Ochus, Roi de Perse, environ quatorze ans avant la Monarchie d'Alexandre le Grand. Depuis Nectanebe jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, il y a environ trois cents cinquante ans; de sorte que depuis le commencement de la Monarchie d'Egypte, jusqu'à la naissance du Sauveur, il y auroit trente-six mille huit cents soixante-quinze ans; supputation qui est abandonnée par tous les Chronologistes, même par ceux qui suivent les Septante; car ceux qui sont attachés à l'Hébreu, ne comptent qu'environ quatre mille ans, depuis le commencement du monde, jusqu'à Jesus-Christ.

George Syncelle, (a) de qui nous tenons ces particularités, cite trois monuments anciens dont il dit qu'il les a tirées, savoir une ancienne Chronique d'Egypte, Manéthon, & Eratosthenes, d'où Jules Africain, & Eusebe, avoient puisé tout ce qu'ils en disoient. La Chronique Egyptienne citée par Syncelle, finit à la fuite de Nectanebe, quinze ans avant l'expédition d'Alexandre le Grand contre les Perses. Elle contient trente dynasties, & cent treize générations, qui occupent un espace de trente-six mille cinq cents vingt-cinq ans.

Manéthon étoit Prêtre Egyptien, il se qualifie Secrétaire ou Ecrivain des Temples de l'Egypte, & dédie son ouvrage au Roi Ptolémée Philadelphe qui mourut l'an 246 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Il s'accorde avec la Chronique dans le nombre de trente dynasties, & de cent treize générations, & dans la distribution de la Monarchie Egyptienne, entre les Dieux, les demi-Dieux, & les hommes. Mais dans le nombre des années que Manéthon assigne aux Dieux, il est assez différent de la Chronique; ce que Marsham attribue aux interpolateurs du Texte de Manéthon.

Quant à Eratosthenes, il fut mandé d'Athènes par Ptolémée Evergetes, fils de Philadelphe, & fut employé par ce Prince à recueillir la suite des Rois de Thebes, ou Diospolis; & il en donna une liste de trente-huit Rois, qui occupent un espace de mille soixante-dix-sept ans. Il y a assez d'apparence qu'Eratosthenes n'a fait que suppléer à ce qui manquoit à l'histoire de Manéthon; & que ces Rois de Thebes n'étoient point du nombre de ceux que l'ancienne Chronique d'Egypte & Manéthon avoient ramassés.

(a) Il vivoit au huitieme siecle.

La difficulté consiste à savoir quel fond l'on peut faire sur ces antiquités Egyptiennes ; si l'on doit les abandonner entièrement , ou s'il y a quelque moyen de les concilier avec les monuments sacrés des Hébreux , que nous tenons pour infaillibles. Le peu de conformité qu'ont entr'eux les monuments Egyptiens ; l'opposition qu'ils ont avec Hérodote , (a) qui assure qu'il ne dit rien que ce qu'il a appris des Prêtres Egyptiens ; enfin l'affectation de Manéthon (b) à contredire Hérodote comme un auteur fabuleux & menteur , sont de grands préjugés contre leur authenticité. La vérité est une & uniforme : elle se soutient d'elle-même , & exclut toute contradiction. Or ce caractère ne se rencontre point dans les Ecrits dont nous venons de parler.

Les Livres saints des Juifs nous apprennent (c) que l'Egypte fut peuplée originairement par Cham , fils de Noé. Ce pays est nommé dans les Psaumes *la terre de Cham*. (d) Mesraïm , fils de Cham , est le premier Roi d'Egypte. L'Egypte est toujours désignée dans le Texte Hébreu de l'Ecriture , sous le nom de *Mesraïm*. Ces vérités se soutiennent par les noms anciens de l'Egypte , rapportés dans des Auteurs d'une autorité incontestable. Plutarque (e) assure que l'Egypte s'appelloit anciennement *Chemia*. Divers cantons de ce pays conservoient des vestiges du nom de Cham , par exemple , *Chemnis* , *Psochemnis* , *Pfittachemmis* ; le Dieu *Hammon* , le pays *Ammonia* , la ville de *Noammon* , tout cela nous rappelle le nom du premier auteur des Egyptiens , c'est-à-dire , *Cham* , ou *Ham* ; car ce nom en Hébreu peut avoir cette double prononciation.

A l'égard de *Mesraïm* , les anciens Egyptiens donnoient à leur premier mois le nom de *Mezari*. Les Arabes appellent encore aujourd'hui le grand Caire , *Mezer*. George Syncelle assure que de son temps l'Egypte étoit appelée *Metzrea* , par les Hébreux , les Syriens & les Arabes. Ce rapport des noms anciens de l'Egypte avec ce qu'en disent les Livres sacrés , montre admirablement la vérité de ces mêmes Livres , & réfute les chimeres des Egyptiens. Car enfin on sait à n'en pouvoir douter , que depuis Cham jusqu'à Alexandre le Grand , il ne peut pas à beaucoup près y avoir un aussi long espace de temps , que le prétend Manéthon avec la Chronique Egyptienne.

Quand on seroit forcé de reconnoître le nombre d'années & de dynasties marquées dans la Chronique Egyptienne , il y auroit encore bien des moyens d'exceptions contre l'excessive antiquité prétendue par les Egyptiens. Et d'abord quelques-uns soutiennent que les anciennes années des Egyptiens n'étoient pas aussi longues que les nôtres. Paléphate (f) dit qu'au commencement ils ne comptoient les regnes de

(a) *Herodot. lib. 11. c. 3. &c.* — (b) *Joseph. contra Appion. l. 1. p. 1039. E.* — (c) *Genes. x. 6. collata cum Psalm. LXXVII. 51.* — (d) *Psalm. LXXVII. 51. CIV. 23. 27. CV. 22.* — (e) *Plutarch. de Iside & Osiride.* — (f) *Palaphati fragment. in Chronic. Alex.*

leurs Rois que par jours. Par exemple, après la mort de Vulcain, Hélios son fils regna 4477 jours, qui font douze ans trois mois quatre jours. Qui nous dira que les Auteurs Egyptiens des temps postérieurs, pour enfler le nombre des années de leurs Princes, & pour soutenir aux dépens de la vérité, leur antiquité prétendue, n'ont pas mis des années au lieu de jours ?

Diodore de Sicile (a) dit que les Egyptiens nous content des fables, lorsqu'ils assurent que les plus anciens de leurs Dieux ont régné chacun dans l'Egypte au moins douze cents ans, & que les moins anciens y ont régné pour le moins trois cents ans : en sorte qu'ils comptent depuis le regne d'Hélios, ou du Soleil, vingt-deux mille ans, jusqu'au passage d'Alexandre le Grand dans l'Asie. Après cela il dit que ce nombre d'années surpassant toute créance, quelques personnes, pour excuser les Egyptiens, soutenoient qu'au commencement, avant que l'on eut fixé l'année à douze mois, suivant le cours du Soleil, on se contentoit de donner un mois à l'année, se conformant au cours de la Lune; en sorte que les douze cents ans de regne de chaque Dieu, se réduiroient à douze cents mois, ou cent ans. Il ajoute que dans la suite les Egyptiens ayant fait leurs années de quatre mois, ils avancèrent que leurs Rois avoient régné chacun au moins trois cents ans, qui font douze cents mois, ou cent ans. De cette sorte on réduisoit à une durée raisonnable, l'excessive antiquité des dynasties Egyptiennes. Censorin (b) assure que l'ancienne année Egyptienne n'étoit que de deux mois, & que ce fut le Roi Pison qui lui en donna quatre, & qui dans la suite la fixa à douze mois.

Mais il est fort douteux que les années Egyptiennes aient été si imparfaites : nous en parlerons ailleurs. (c) Nous n'insisterons donc point ici sur l'argument que l'on prétend tirer delà. Les dynasties Egyptiennes mêmes nous en fournissent un autre qui seul suffit pour rabattre beaucoup de l'excessive antiquité des Egyptiens. Il est certain qu'elles ne sont pas toutes successives, mais qu'il y en a beaucoup de collatérales, & que plusieurs de ces Rois, que l'on place les uns après les autres dans les listes, ont souvent été contemporains, les uns régnant dans un canton de l'Egypte, & les autres dans un autre. Aussi ces listes portent-elles sept noms différents, selon les sept cantons dans lesquels les dynasties subsistoient, savoir, à This, à Memphis, à Diospolis, à Thanis, à Séthron, autrement Héracléopolis, à Eléphantine, & à Saïs. Or on comprend aisément qu'en mettant ces dynasties bout à bout & de suite, on ne peut qu'on n'en exagere beaucoup la durée & l'étendue. Ainsi sans vouloir absolument nier l'antiquité de la Mo-

(a) *Diodor. Sicul. L. 1. p. 15. d. Vide & Plin. L. VII. c. 48. & Solin. c. 1.* — (b) *Censorin. de die natali. c. 19.* — (c) Voyez les *Remarques sur la Chronologie*, à la suite de cette Dissertation.

narchie Egyptienne, on peut avancer qu'elle a beaucoup moins de durée, que ne le veulent les Auteurs de ce pays-là.

Il est arrivé à ces Ecrivains, ce qui ne manque jamais d'arriver à ceux qui sont reconnus pour trompeurs, qui est qu'on ne les croit plus, lors même qu'ils disent les plus grandes vérités. Les Egyptiens, au lieu d'établir par-là solidement l'antiquité de leur Nation & de leur Monarchie, nous ont mis dans une espece d'impossibilité de connoître leur histoire, & d'arranger la succession de leurs Princes. Nous ne connoissons pas le nom propre de ce Roi d'Egypte qui enleva Sara, (a) ni de celui qui établit Joseph en dignité, (b) ni de celui qui persécuta les Israélites, (c) & qui fut noyé dans la mer rouge, ni de celui qui donna sa fille en mariage à Salomon. (d) L'Ecriture ne les désigne que par leur nom commun de *Pharaon*, qui vaut autant que le nom de *Roi*. *Sésac* est le premier Roi d'Egypte, qui soit désigné par son nom dans l'Ecriture. (e) Après lui nous trouvons *Sua*; (f) puis *Néchao*; (g) & enfin *Ephrée*, (h) ou *Vaphrès*. *Sésac* vivoit du temps de *Roboam*; *Sua* du temps d'*Osée*, Roi d'*Israël*; *Néchao* du temps de *Josias*, Roi de *Juda*; *Ephrée* du temps de *Sédécias*. *Sésac* est peut-être *Sefonchis*; *Sua* est apparemment *Sabacon*, ou bien *Séthon*; *Néchao* est le même que *Néchos* ou *Néchus* d'*Hérodote*; (i) & *Ephrée* est *Apriès*, (k) qu'*Hérodote* dit être fils de *Psammitichus*, & petit-fils de *Néchos*.

Après *Apriès* nous trouvons encore *Amasis* & *Psammetichus*, sous lequel *Cambyse* fit la conquête de l'Egypte, l'an 525. avant l'Ere Chrét. Vulg. Après cela régnerent *Inarus*, *Achoris*, *Tuchos* & *Nectanebe*. Ce dernier fut dépouillé par *Artaxerxès Ochus*, Roi de *Perse*, l'an 350 avant l'Ere Chrét. Vulg. & dix-neuf ans avant qu'*Alexandre le Grand* assujettit toute l'Egypte l'an 331. Enfin les *Ptolémées* succéderent à *Alexandre*, & gouvernerent l'Egypte pendant 293 ans, depuis la mort d'*Alexandre* 323 ans avant l'Ere Chr. Vulg. jusqu'à la mort de *Cléopatre* 30 ans avant l'Ere Chrét. Vulg.

Hérodote (l) parle au long de *Sésostris*, dont il fait un Héros célèbre, qui subjuga une grande partie de l'Orient; mais nos plus savants Chronologistes ne savent en quel temps le placer. Si vous consultez *Africain*, *Eusebe*, *Syncelle*, *Scaliger*, *Ufférius*, *Marsham*, le *P. Pezron*, & les autres Chronologistes, ils ne vous diront rien qui s'accorde. Les uns accourcissent les dynasties des Egyptiens, les autres en retranchent une grande partie: d'autres se tirent d'embarras tout d'un coup en les rejetant comme insoutenables. D'où nous croyons pouvoir sûrement conclure qu'il n'y a sur cela rien de certain; & que

(a) *Genes. XXII. 15.* == *Genes. LXI. 1. & seq.* == (c) *Exod. 1. 8.* == (d) 3. *Reg. III. 1.* == (e) 3. *Reg. XI. 40. 2. Par. XII. 2.-9.* == (f) 4. *Reg. XVII. 4.* == (g) 4. *Reg. XXIII. 29. 33. Jerem. XLVI. 2.* == (h) *Jerem. XLIV. 30.* == (i) *Herodot. l. II. c. 158. 159. 161.* == (k) *Herodot. l. II. c. 141.* == (l) *Herodot. l. II. c. 162.*

pour arriver à la certitude sur ces matieres, il en faut toujours revenir aux Ecritures saintes de l'ancien Testament, qui fixent l'origine des Egyptiens à Cham, fils de Noé, & à Mesraïm, fils de Cham.

XV.
Antiquités
Chinoises: leur
origine.

On vante les antiquités Chinoises : mais aussi-tôt que vous remontez au delà de Fo-hi, qui vivoit 2356 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, on n'y trouve qu'obscurités & incertitudes, au jugement même des Chinois. Ainsi leur Monarchie, du moins ce que l'on nous en donne pour certain, ne commence que trente-cinq ans avant la vocation d'Abraham, 1956 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (a) Cette antiquité est encore beaucoup au dessous de celle des Hébreux & de leur Histoire : mais elle ne laisseroit pas d'être fort considérable, si l'on pouvoit s'assurer qu'elle fût bien avérée. Il est vrai que l'on avance (b) que les Chinois ont une infinité de monuments historiques, chaque Historien écrivant ce qui arrive de son temps, sans se donner la liberté de censurer, ou même de révoquer en doute les histoires précédentes : (c) *Neque enim Scriptori sequentium temporum licet historiam priorem corrigere, vel in dubium vocare; sed id muneris habet, ut ex fide temporum suorum annales prioribus subtexat.*

Mais sans prétendre nous ériger en juges de la conduite de ceux qui jusqu'ici nous ont donné des histoires de la Chine, il vaudroit peut-être mieux traduire en une langue connue dans l'Europe, les Annales des Chinois; faire la critique de leur histoire & de leurs Historiens; nous apprendre leur âge, les circonstances de leur vie, leur caractère, le lieu d'où l'on a tiré les exemplaires de leurs écrits; comment ils sont parvenus jusqu'à nous parmi tant de révolutions; marquer les précautions que l'on a prises pour les conserver. Il seroit agréable de savoir ces particularités, & elles serviroient beaucoup à affermir la créance que l'on auroit en ces histoires. On seroit charmé de voir le style, la

(a) Selon les recherches de M. Freret sur la Chronologie Chinoise, les temps historiques de la Nation Chinoise remontent jusqu'à l'année 2145 avant Jesus-Christ, premiere du règne d'Yao, 224 avant la vocation d'Abraham. Si l'on veut remonter plus haut dans les temps mythologiques, on trouvera que Hoang-ti, bisaièul d'Yao, auroit dû commencer à régner l'an 2385 avant Jesus-Christ, & Fo-hi, aièul de Hoang-ti, vers l'an 2640. Ce calcul ne s'accorderoit pas avec le calcul du Texte Hébreu, qui place le déluge en l'année 2348 avant l'Ere Chrétienne. On a voulu le concilier avec le calcul Samaritain, qui place le déluge vers 2998. Mais la Chronologie Chinoise de ces premiers temps ne paroît pas assez certaine pour nous faire préférer le calcul Samaritain au calcul Hébreu. D'ailleurs, quelque calcul que l'on suive, il est toujours vrai que selon les générations marquées dans la Chronologie Chinoise, Fo-hi devoit être contemporain d'Héber, descendant de Sem, & si l'on remonte jusqu'à Pu-on-çu, premier Prince des Chinois, & trisaièul de Fo-hi, il se trouvera que ce Prince qui paroît être le même que Japheth, fils de Noé, devoit être contemporain de Sem, frere de Japheth; & qu'ainsi se trouve justifié le Caïnan des Septante, sans lequel Sem ne seroit que bisaièul d'Héber. C'est ce que nous expliquerons plus au long dans les *Observations sur le Caïnan des Septante & de saint Luc justifié par la Chronologie Egyptienne & par la Chronologie Chinoise*, à la tête de la Genese. — (b) *Herodot. l. 11. c. 102. & seq.* — (c) *Martini Martinii Sinica historia prefatio ad lectorem.*

manière d'écrire, le goût de ces peuples, & de comparer leurs histoires à celles des Hébreux, des Grecs, des Romains, & des nôtres. Il n'est nullement impossible que les Chinois n'en imposent à ceux qui veulent connoître à fond leurs antiquités, en leur vantant le mérite de leurs Auteurs, & en relevant leur grand âge; peut-être même que les Chinois modernes sont à cet égard la dupe des anciens Chinois leurs prédécesseurs.

Mais supposé même que nous admettions toute l'histoire des Chinois depuis le regne de Fo-hi, de quelle utilité pourroit-elle être à notre égard, par rapport aux choses & aux affaires qui nous intéressent? Leur pays & leur religion sont entièrement étrangères aux nôtres. Les Chinois sont gens peu communicatifs, contents d'eux-mêmes, & n'estimant guere que les beautés, les avanrages, les inventions & les sciences de leur pays; ils négligent le commerce des Etrangers, & méprisent ce qui ne revient point à leurs mœurs. Or qui s'est jamais avisé de vouloir étudier à fond l'histoire d'un peuple très-éloigné de nous par sa situation, par ses mœurs, par ses intérêts, par sa religion? Ainsi l'histoire des Chinois a trois désavantages par rapport à nous, comparée à l'histoire des Hébreux; elle est moins ancienne, moins certaine, & moins intéressante.

Les Phéniciens nous touchent de plus près que les Chinois, parce qu'ils ont eu beaucoup plus de rapport à l'histoire des Hébreux, & même avec celle des Grecs & des Latins. Ils sont connus dans l'ancien Testament sous le nom de *Chananéens*. Chanaan leur pere est fils immédiat de Cham, fils de Noé. Chanaan naquit l'année qui suivit le déluge, ou très-peu après, puisqu'il étoit déjà assez grand, lorsque Noé ayant planté la vigne, fut trouvé nud & endormi par Chanaan. On a lieu de croire que Chanaan avec ses onze fils, peupla la Palestine de très-bonne heure, & qu'il y vint aussi-tôt après la construction de la tour de Babel. Lorsqu'Abraham arriva en ce pays, les Chananéens y étoient établis depuis long-temps, & on n'a nulle connoissance qu'aucun autre peuple y ait été avant eux.

XVI.
Les Phéniciens : leur origine : leur histoire.

Depuis que Josué eut fait la conquête de la Palestine, & qu'il eut exterminé ou chassé la plupart des Chananéens, ceux qui restèrent dans le pays, & qui sont connus chez les Profanes sous le nom de *Phéniciens*, étant resserrés dans un coin de ce pays sur le bord de la Méditerranée, s'adonnerent entièrement à la navigation & au commerce, abandonnant aux Hébreux la culture des terres, & le soin de nourrir les troupeaux. De-là ce grand nombre de colonies Phéniciennes, dans presque toutes les isles de la Méditerranée, & sur les côtes de l'Afrique & de l'Espagne; delà leurs grandes richesses, & leur réputation répandue dans tout le monde, & vantée par tous les Auteurs Grecs & Latins.

Homere ne parle des Phéniciens qu'en passant; il les appelle *indus-*

trieux, (a) & il donne à Sidon le nom de (b) *riche en cuivre*. Hérodote (c) remarque que les Phéniciens furent les premiers auteurs des divisions qui éclatèrent entre les Grecs & les Barbares. Les Phéniciens ayant ravi la fille du Roi d'Argos, les Grecs par représailles ravirent Europe, fille du Roi de Tyr. Ensuite d'autres Grecs allèrent ravir Médée, fille du Roi de Colchos. Enfin Paris, fils du Roi Priam, vint ravir Hélène, femme de Ménélaüs, Roi de Lacédémone; ce qui fut cause de la guerre de Troie, un des plus célèbres événements de l'histoire ancienne, & qui eut des suites très-fâcheuses; puisque ce fut la semence de la division qui a duré si long-temps entre les Perses & les Grecs, & qui a coûté tant de sang à ces deux peuples.

Le même Hérodote, (d) dont on a tiré ces réflexions, parle d'un Temple bâti par les Phéniciens à Thafos, cinq générations avant la naissance d'Hercule, fils de Jupiter & d'Alcmene. Il dit aussi au même endroit qu'il a vu à Tyr un très-ancien Temple d'Hercule, que les Prêtres du lieu lui disoient avoir été bâti avec la ville de Tyr, 2300 ans avant le temps où il écrivoit. Hérodote écrivoit environ 460 ans avant l'Ere Vulg. en sorte que Tyr auroit été bâtie 2760 ans avant l'Ere Vulgaire, ce qui précéderoit le déluge de plus de 400 ans, selon le calcul d'Ussérius. Le temps de la fondation de Tyr (e) paroît être bien plus récent. Joseph ne la met que 240 ans avant le Temple de Salomon, c'est-à-dire, 1244 ans avant l'Ere Vulgaire. Tout cela doit s'entendre de l'ancienne Tyr située sur le continent, bâtie long-temps avant la nouvelle Tyr, qui fut dans la suite fondée sur un rocher dans la mer vis-à-vis l'ancienne.

Les Phéniciens avoient autrefois des Annales, dont Joseph (f) nous a conservé quelques fragments. Dius, (g) Diodore, Ménandre & quelques autres avoient aussi composé l'histoire des Phéniciens. Enfin Sanchoniathon, cité dans Porphyre, (h) avoit travaillé sur le même sujet, & avoit conduit son ouvrage depuis le commencement du monde jusqu'à son temps. Il vivoit, dit Porphyre, du temps de Sémiramis, & avoit tiré son histoire des anciens Registres & des inscriptions hiéroglyphiques des Temples de la Phénicie & de l'Egypte. Il avoit aussi consulté Jérombal, Prêtre du Dieu Jao, qui n'est autre apparemment que Jérobaal, autrement Gédéon, Juge d'Israël, qui avoit sacrifié au Dieu d'Israël, nommé *Jao* ou *Jehovah*. Ce livre ayant d'abord été écrit en Phénicien, & dédié à Abibal Roi de Beryte, fut ensuite traduit en Grec par Philon de Biblos, qui vivoit du temps d'Adrien. Voilà ce que Porphyre disoit de Sanchoniathon.

(a) *Homer. Iliad. xxiii. v. 743.* == (b) *Id. Odyss. xv. v. 424.* == (c) *Herodot. l. i. c. 1.* == (d) *Herodot. l. ii. c. 44.* == (e) *Comment. de D. Calmet sur Josué, ch. xix. v. 29.* == (f) *Joseph. contra Appion. l. i. p. 1042. & l. viii. antiq. c. 2.* == (g) *Apud. Joseph. contra Appion. l. i. p. 1042. 1043.* == (h) *Apud. Euseb. praeparat. l. i. & l. x.*

A l'égard de Dius & de Ménandre , on n'en fait que très-peu de choses , & leurs ouvrages sont entièrement perdus , à l'exception de quelques fragments que l'on en trouve dans d'autres Auteurs. Ménandre étoit de Pergame : il ne paroît pas que Joseph ait connu son histoire des Phéniciens ; mais elle est citée dans Tatien & dans S. Clément d'Alexandrie. Pour Dius , Joseph en parle avec éloge , & en rapporte un long fragment , qui contient quelques particularités de la vie de Salomon & de Hiram. Il cite aussi Ménandre d'Ephese , (a) qui rapporte la suite des Rois de Tyr , depuis Hiram jusqu'à la fondation de Carthage par Didon. (b) Enfin Tatien cite Théodote , Hypsicrate , & Mochus , Historiens Phéniciens , dont Chœtus avoit traduit les ouvrages en Grec. Mais tous ces Ecrits sont à notre égard comme n'ayant jamais été , puisqu'ils sont perdus ; l'on a même de grandes raisons de croire que Sanchoniathon n'a jamais existé , & que le fragment qu'Eusebe en a rapporté , & qu'il a tiré de Porphyre , n'a jamais été écrit par Sanchoniathon ; mais que Porphyre , qui est le premier qui en ait parlé , en est aussi le fabricant & l'auteur.

Ainsi il faut encore ranger les Phéniciens au nombre des peuples dont l'antiquité en général est fort certaine ; mais dont l'histoire est fort inconnue , faute de monuments. Et certes sans les Livres des Juifs & des Auteurs Chrétiens , qui se sont intéressés par rapport à la Religion , à nous conserver quelques débris de l'histoire de ces peuples , à peine saurons-nous seulement leur origine & le nom de leurs anciens Historiens.

A voir le grand nombre d'Ecrivains Grecs qui nous restent , on croiroit que les antiquités de cette Nation sont parfaitement éclaircies , & qu'il n'y a point de peuple au monde , dont l'histoire soit plus certaine & plus développée. Toutefois quand on examine la chose de plus près , on y trouve encore de grandes obscurités & de grands vuides. Ce qui a le plus contribué à décrier les Grecs , c'est leur inclination pour la Poésie & pour la Fable. Leurs plus anciens Ecrivains étoient tous Poètes : (c) ils donnoient à tout ce qu'ils manioient , un tour & un air fabuleux. Le merveilleux & l'extraordinaire étoient toujours bien reçus chez eux aux dépens du vrai & du naturel. Ce mauvais goût a duré dans la Grece pendant plusieurs siècles ; de sorte que leur histoire ancienne est enveloppée sous les voiles de la fable : & lorsqu'ils sont revenus à la manière naturelle d'écrire & de raconter , ils se sont vus obligés d'abandonner tous les temps qui précèdent la première Olympiade , pour se borner à l'histoire qui a suivi cette célèbre époque.

Varron , (d) le plus savant des Romains , partageoit tous les temps

XVII.
Histoire &
antiquités des
Grecs.

(a) Ménandre de Pergame , cité par Tatien , p. 171. & par saint Clément d'Alexandrie , pourroit être le même que Ménandre d'Ephese , cité par Joseph. — (b) *Contra Appion. l. 1. p. 1042. 1043.* — (c) *Strabo. l. 1.* — (d) *Varro apud Censorin. de die natali. c. 21.*

en trois classes ; la première depuis le commencement du monde , jusqu'au premier déluge ; la seconde depuis ce déluge , jusqu'à la première Olympiade ; la troisième depuis la première Olympiade , jusqu'à son temps. Il tenoit le premier intervalle pour absolument inconnu ; comme il l'étoit en effet aux Grecs & aux Latins. Il appelloit le second intervalle *fabuleux* ; parce que tout ce que les Grecs en disent , est mêlé de fables & de fictions , qui empêchent de discerner le vrai du faux. Il ne reconnoissoit de temps historique , que depuis les Olympiades ; & en effet ce n'est que depuis ce temps , que l'histoire Grecque commence de marcher d'un pas plus ferme & plus assuré.

Diodore de Sicile (a) a renfermé en six Livres , les fables & les événements que l'on prétend avoir précédé la guerre de Troye ; & il ne commence proprement son histoire , que depuis la prise de cette célèbre Ville. Ephore de Cumes s'étoit retranché au temps qui a suivi le retour des Héraclides dans le Péloponnèse. Jule Africain a fixé le commencement de sa Chronologie au déluge d'Ogygès , arrivé sous le règne de Phoronée , Roi d'Argos , 1020 ans avant la première Olympiade. Cécrops , Egyptien , avoit fondé le Royaume d'Athènes 780 ans avant la première Olympiade , comme on le prouve par un ancien Chronographe de Paros , publié par Selden parmi les Marbres d'Arundel.

Mais ce petit nombre d'époques , qui précèdent le temps des Olympiades , n'est pas capable de rectifier le reste de l'histoire Grecque , qui est toute gâtée par les fables. On ne doute pas , par exemple , qu'il n'y ait eu , sous Deucalion , une grande inondation qui a été connue par les Grecs sous le nom de *déluge*. Mais qui nous en garantira les circonstances ? qui débrouillera tout ce qui est dit de l'incendie de Phaëton , de la naissance d'Erichthonius , du ravissement de Proserpine & d'Europe ; & tout ce que l'on raconte de Cérès , d'Apollon , de Bacchus , de Minos , de Persée , de Cadmus , de Castor , de Pollux , d'Esculape , & d'Hercule ? Le commencement même des Olympiades est-il bien connu ? Nous savons que l'on négligea assez long-temps de marquer le nom des Vainqueurs dans les Jeux Olympiques. Corébus est le premier dont on ait écrit le nom , & il ne remporta la victoire qu'à la vingt-septième Olympiade , environ cent huit ans après l'établissement de ces Jeux par Iphitus. Attrée , fils de Pélops , les avoit institués aux funérailles de son père , trois cents quarante-six ans , selon Velléius , avant l'établissement des Jeux Olympiques par Iphitus.

Quand on avoueroit que les Grecs ont une histoire bien suivie depuis les Olympiades , ou même depuis le déluge d'Ogygès , ou depuis la guerre de Troye jusqu'à nous , où cela nous conduiroit-il ? La prise de Troye , suivant la Chronologie que nous suivons , arriva vers l'an 1184

(a) *Diodor. Sicul. Bibliot. 1. p. 4.*

av. l'Ere Chr. Vulg. vers le temps des Juges d'Israël. Le déluge d'Ogygès est placé vers l'an 1796 avant l'Ere Chr. Vulg. 25 ans après la mort d'Abraham. Enfin la première Olympiade tombe en l'an 776 avant l'Ere Chrét. Vulg. 3938 de la Période Julienne, huit ans après la mort de Jéroboam II. Roi d'Israël, & sous le regne d'Ozias, Roi de Juda. Et encore depuis ces temps, combien d'incertitude & d'embarras dans l'Histoire des Grecs ? Il n'y a que les Livres sacrés des Juifs qui nous apprennent la vraie origine des peuples qui ont les premiers peuplés la Grece. C'est de Moÿse, que nous apprenons que Javan est le pere des Ioniens ; Céthim, des Macédoniens ; Thiras, des Thraces ; Tharsis, des Ciliciens : que les peuples de l'Elide sont fortis d'Elisa ; ceux de l'Emathie, de Madaï & que toutes ces Nations sont venues de Japheth. (a)

On convient que les Latins n'ont point d'histoire bien sûre & bien connue, pour les temps qui précèdent la fondation de Rome. Tout ce que l'on nous en dit, souffre de grandes difficultés, & se ressent de ce goût fabuleux, qui est répandu sur toute l'antiquité profane. L'histoire de Cacus, celle de Latinus & de Turnus, l'arrivée d'Enée en Italie, la naissance & l'éducation de Rémus & de Romulus, sont de ces points d'histoire que l'on a voulu embellir aux dépens de la vérité. Le temps de la fondation de Rome est une époque importante, mais peu assurée. Les premiers habitants de cette Ville ne furent rien moins que Chronologistes & Historiens. Uniquement occupés ou au labourage ou à la guerre, ils négligeoient les lettres & le soin d'écrire. On place communément la fondation de Rome vers l'an 3961 de la Période Julienne, 753 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Tout cela est fort récent, comparé aux antiquités des Orientaux, & surtout des Hébreux.

Nous n'entrons point ici dans l'examen des antiquités des Gaulois, des Germains & des peuples Septentrionaux, parce qu'ils n'écrivoient point, & qu'il ne nous reste aucun monument historique de leur part. Tout ce que nous en savons, nous vient des Grecs & des Romains, peu instruits des histoires de ces peuples, & trop récents pour nous apprendre ce qui se passoit dans les Gaules ou dans la Germanie, lorsque les premiers habitants de ces pays vinrent s'y établir au commencement, & lorsqu'ils y fonderent des Républiques ou des Royaumes. Les Auteurs qui nous en parlent, représentent ces nations comme déjà formées & établies depuis long-temps.

L'origine des peuples d'Amérique a fort exercé les Savants, depuis qu'on a fait la découverte de leur terre. Quelques-uns ont prétendu qu'ils étoient très-anciens dans ce pays. On leur a appliqué ce que dit Aristote (b) d'une Isle déserte, située au delà des colon-

XVIII.
Histoire des
Latins peu an-
cienne.

XIX.
Antiquités
des Gaulois &
des Germains
fort incon-
nues.

XX.
Origine des
peuples d'A-
mérique.

(a) Gen. x. 2. & seqq. — (b) Aristotel. de mirabilibus auditis.

nes d'Hercule , d'une grandeur fort considérable , arrosée de grands fleuves , & couverte de vastes forêts de toutes sortes d'arbres , fertile en toutes especes de fruits , & éloignée de plusieurs journées de la Ville de Gadès. Les principaux Magistrats de Carthage voyant que plusieurs de leurs citoyens entreprenoient le voyage de cette Isle , & que quelques-uns même s'y établissoient , firent une ordonnance qui défendoit sous peine de la vie d'y aller , & qui ordonnoit à ceux qui y étoient déjà , d'en revenir incessamment ; de peur , disoient-ils , que la chose venant à se divulguer , d'autres peuples n'en eussent connoissance , & n'y établissent une domination , qui troubleroit la paix & le commerce de Carthage.

Diodore de Sicile (*a*) dit encore quelque chose de plus précis. Quelques Phéniciens ayant été jettés dans cette Isle , dont il parle comme d'un très-vaste pays , & d'une espece de Paradis terrestre , & à leur retour en ayant beaucoup vanté la beauté & les richesses , les Tyrrhéniens (*b*) voulurent s'en emparer , & y envoyer une colonie ; mais les Carthaginois l'empêcherent , craignant que la plupart de leurs citoyens , attirés par la bonté du pays , ne désertassent Carthage , pour aller s'y établir. Ils avoient en vue de s'y conserver un lieu de retraite assurée , au cas d'un malheur imprévu , ou de la chute de leur République en Afrique ; car étant maîtres de la mer , ils se flattoient de pouvoir s'y refugier eux & leurs familles , avec d'autant plus de facilité , que ce lieu étoit inconnu à tout le reste du monde.

Voilà ce que l'on rencontre chez les Anciens sur cet article. Quelques-uns ont regardé tout cela comme une fable : d'autres ont prétendu que ces descriptions regardoient les Isles Fortunées , qui sont au delà des colonnes d'Hercule & dans l'Océan. Mais la grandeur , les richesses , les grands fleuves , les montagnes , les rivières navigables , les vastes forêts , les riches édifices , les grandes Villes , qui se voyoient , dit-on , dans l'Isle dont nous parlent Aristote & Diodore , font juger qu'ils vouloient nous décrire autre chose que les Isles Fortunées ; ou du moins qu'ils ont fort exagéré ce qui se voyoit dans ces Isles , que peut-être ils ne connoissoient que très-imparfaitement , & que la renommée faisoit bien plus grandes qu'elles ne sont en effet. Quoi qu'il en soit , on convient que l'Amérique ne nous est bien connue que depuis la découverte qui en fut faite au quinzième siècle par Améric Vespuce & Christophle Colomb ; & qu'auparavant on n'en avoit aucune connoissance distincte.

On est en peine de savoir comment les hommes sont passés dans cette partie du monde. Les peuples qui l'habitent ne savent eux-mêmes comment ils y sont venus , ni combien de temps il y a qu'ils

(*a*) *Diodor. Sicul. L. v. p. 207. 208.* — (*b*) Ce sont les Habitants des Isles Lemnos & Imbros dans la Mer Egée ; ou les Peuples de l'Etrurie , aujourd'hui la Toscane.

y font établis. On s'imagine qu'ils y ont été jettés par la tempête, ou par quelqu'autre cas impreveu. Il se peut faire que ceux de l'Amérique Septentrionale y soient passés par la Norwege, ceux de Jucatan par l'Ethiopie ; & que ceux du Pérou y soient venus de l'Inde & de la Chine ; enfin que ceux qui sont vers le Midi, jusqu'au détroit de Magellan, y soient passés de l'Orient par les terres Australes. On fait que les extrémités de la grande Tartarie touchent de fort près l'Amérique Septentrionale, peut-être même lui sont-elles contiguës.

Nous avons une histoire du Mexique (a) en figures assez grotesques, qui représentent en 63 planches l'histoire des Mexicains, leur police, leur morale, leurs cérémonies, leur Religion, leurs revenus. Un Gouverneur Espagnol du Mexique tira des mains de ceux du pays cette histoire, avec une interprétation des figures qui la composent : cette interprétation étoit écrite en leur langue. On a mis en François l'interprétation Mexicaine ; & l'on y voit que l'histoire de ces peuples ne remonte pas au delà de l'an 1324. de Jesus-Christ ; que c'est là l'époque de la fondation de la Ville de Mexique, & que Motezume leur dernier Roi régnoit en 1518, lorsque Cortez aborda en Amérique. Au lieu d'écriture, ils se servoient d'une espece d'hiéroglyphe, ou de peinture fort imparfaite. Dans les planches dont nous avons parlé, leurs Princes sont désignés par de petits hommes mal formés, avec certaines marques qui les distinguent. Le nombre des années de leur regne est exprimé sur le bord du tableau, par un nombre de petits quarrés. Leurs victoires & leurs conquêtes sont de même exprimées par d'autres caractères, qu'il seroit très-mal aisé de deviner, sans un Commentaire verbal ou par écrit.

Les autres peuples de l'Amérique n'en savent pas davantage que ceux du Mexique. Ceux du Pérou content plusieurs fables de la première origine de leurs Rois, qu'ils font descendre du Soleil. Mais la vérité est que leur premier Roi ne commença de régner qu'environ l'an de Jesus-Christ 1125, quatre cents ans avant que les Espagnols entrassent dans le Pérou, c'est-à-dire, avant l'an 1525. Avant ce temps-là, ces peuples ne se servoient d'aucune écriture, mais de quelque peinture grossiere comme les Mexicains. Ils employoient aussi de petites cordes, dont les couleurs & les nœuds faisoient à peu près le même effet, que parmi nous les vingt-quatre lettres de l'alphabet arrangées en différente maniere.

Après avoir ainsi parcouru tous les peuples du monde où l'on pouvoit raisonnablement présumer que l'on trouveroit des histoires sûres & anciennes, nous sommes obligés de revenir aux Israélites, comme aux véritables dépositaires des anciennes origines des choses, & de

XXI.
Avantages de
l'histoire des
Hébreux.

(a) Histoire de l'Empire Mexicain, représentée par figures. A Paris, chez André Cramoisy, 1673.

l'histoire des premiers hommes. L'antiquité du peuple Hébreu n'est ni excessive, ni fabuleuse, ni fondée sur des discours en l'air. Ils produisent des monuments anciens de plus de trois mille deux cents ans. (a) Moïse, le premier Ecrivain de leur histoire, touche, pour ainsi dire, les premiers Patriarches. La mémoire de la Tour de Babel & du Déluge étoit encore récente ; il étoit aisé de savoir ce qui s'étoit passé avant le Déluge. L'Ecriture nous dit que Moïse étoit instruit de toute la sagesse des Egyptiens ; (b) il savoit donc la véritable origine & l'histoire de ce peuple : il a profité de tout ce qu'il y avoit de certain dans leurs Livres, & a détruit par son récit ce que dès lors il pouvoit y avoir de faux & de fabuleux.

Les peres de Moïse sortoient de la Chaldée & de la Mésopotamie ; ils devoient en connoître l'histoire & les antiquités : c'est d'eux que Moïse les avoit apprises. Aussi il y avoit une entière conformité entre l'histoire de Bérofe & celle des Hébreux, pour les premiers temps, au rapport de Joseph ; (c) & cette conformité est une grande preuve de la vérité du récit de Bérofe. Hérodote, que l'on nomme avec raison le pere de l'histoire, (d) s'accorde aussi parfaitement avec l'Ecriture dans les choses qui étoient à sa portée, & qu'il pouvoit savoir par lui-même. Si quelquefois il s'est trompé, c'est lorsqu'il a ajouté foi aux discours & aux rapports fabuleux des autres : par exemple, dans ce qu'il dit sur le témoignage des Prêtres Egyptiens, qui abusoient visiblement de sa crédulité sur plusieurs articles, qu'ils tournoient à leur gloire & à leur avantage.

Quand les Grecs, pour relever leur antiquité & celles de quelques autres peuples, se vantent d'être *les enfants de la terre*, (e) ou du pays même où ils demeurent, & qu'ils prétendent n'y être jamais venus d'ailleurs, en voulant cacher la nouveauté de leur origine, ils découvrent visiblement leur ignorance. Tous les hommes sont sortis d'un seul, (f) & ceux qui croient n'en être pas issus, font voir qu'ils ne savent d'où ils viennent. Les peuples qui sont véritablement anciens, & qui approchent du lieu où les premiers hommes ont demeuré, n'ont eu garde de se vanter, comme les Athéniens, d'être nés dans leur propre terre. On n'a jamais vu ces peuples vivre dans la barbarie, commencer après un long espace de temps à bâtir des Villes, à écrire, à se policer, à se cultiver, à former leur Religion. C'est de la Chaldée, de l'Assyrie, de l'Egypte, que sont venues les loix, la religion, l'architecture ; & qu'elles sont passées dans la Grece &

(a) La sortie d'Israël hors de l'Egypte, sous la conduite de Moïse, tombe vers l'an 1491. avant l'Ere Chrétienne Vulgaire : ce fut vraisemblablement vers ce temps que Moïse commença d'écrire les Livres qui portent son nom. — (b) *Att.* VII. 22. — (c) *Joseph. lib. 1. contra Appion. p. 1044.* — (d) *Tullius. t. 1. de Legibus.* — (e) *Euripid. Strab. l. VIII. ex Thucyd. Isocrat. Panegy. alii.* — (f) *Att.* XVII. 26. *Fecit ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terra.*

dans les autres pays. C'est dans l'Orient, qu'il faut chercher l'origine des peuples les plus fameux, & la source des traditions. Si d'anciens peuples, comme les Scythes, & quelques nations d'Afrique, sont demeurés dans la barbarie, on doit s'en prendre ou à la nature de leur pays, qui ne leur a pas permis, à cause de sa stérilité, de demeurer assez long-temps dans un lieu, pour y cultiver les beaux arts, & pour s'y policer; ou à la manière de vivre vagabonde & incertaine, qu'ils ont embrassée dès le commencement, & qu'ils ont toujours voulu suivre depuis.

Pour les autres peuples moins anciens & plus éloignés de la demeure des premiers hommes, leur plus grand soin, lorsqu'ils étoient arrivés dans un pays désert, étoit de le défricher, & de se défendre du froid, du chaud, des injures de l'air & des bêtes farouches. S'il y avoit déjà d'autres hommes dans le pays, ils songeoient à la guerre, à attaquer, à se défendre, à se prémunir contre les surprises. Au milieu des allarmes, des travaux & des inquiétudes dont leur vie étoit environnée, ils n'avoient guere le loisir d'écrire & de composer leur histoire. Plus les Provinces sont éloignées de celles que nous considérons comme le centre d'où tous les hommes sont sortis, plus les peuples sont grossiers, barbares, ignorants. Les pays Septentrionaux, l'Allemagne, les Gaules, l'Italie même, ont été fort long-temps sans forme réglée de gouvernement, sans politesse, sans usage de l'écriture & des beaux arts. Leur Religion toute brute & toute informe, se sentoit de la dureté de leurs mœurs, & du peu de soin qu'ils prenoient de cultiver leur esprit. D'abord ils négligerent leur histoire & leur origine; ensuite ils les oublièrent entièrement, & lorsqu'ils ont voulu les étudier, & les rédiger par écrit, ils sont tombés dans des erreurs monstrueuses, & nous ont débité des fables informes, fondées sur quelques légères traces d'une tradition confuse & incertaine qu'ils avoient conservée.

Les Gaulois, les Germains, & les autres peuples, qui s'imaginoient pouvoir suppléer aux Annales & aux Ecrits, en chargeant leur mémoire des généalogies de leurs Dieux, de leurs demi-Dieux, de leurs Héros, de leurs Rois, & des rites de leur Religion, ne remédioient que très-imparfaitement au danger de l'oubli, aux variations de la mémoire, & aux inconvénients qui naissent de la mort des hommes, des guerres & des autres révolutions auxquelles les états & les choses humaines sont nécessairement assujéties. Aussi l'expérience a fait voir que tout ce que les Druides & les Bardes avoient confié à leur mémoire & à celle de leurs élèves, est enfin tombé dans l'oubli, & qu'il n'en est rien venu jusqu'à nous.

Le peu de monuments qui ont échappé à la longueur des siècles, & qui ont résisté aux armes des Romains & des Barbares, je veux dire quelques débris de statues, & quelques monnoies Gauloises, ne

nous donnent aucun jour pour leur histoire : leur langue même nous est entièrement inconnue , parce qu'ils négligeoient l'usage des lettres & de l'écriture , (a) qui sont les seuls moyens de transmettre sûrement à la postérité la connoissance de ces sortes de choses. On croit avoir quelque reste de la Langue Gauloise dans la Basse-Bretagne , & dans le pays de Galles ; mais cela étant dénué des anciens monuments écrits ne nous sert à rien pour leur histoire. Ce que les Grecs & les Romains nous en ont appris , est très-peu de chose & très-imparfait.

Les Egyptiens & les Ethiopiens qui se servoient de figures hiéroglyphiques pour marquer les beaux faits de leurs Princes , n'ont pas réussi non plus à nous conserver par-là la mémoire de leur antiquité , quoiqu'ils les gravassent sur le marbre & sur le bronze. Cette maniere d'écrire est trop mystérieuse & trop obscure. Il est vrai qu'ils avoient une autre maniere d'écrire , qui étoit plus aisée & plus certaine ; mais cette écriture aussi-bien que l'ancienne langue Egyptienne , est aujourd'hui perdue , & le peu de monuments écrits en cette langue qui ont échappé à la barbarie , ne sont ni lus , ni entendus de personne. La Langue Grecque qui fut introduite dans l'Egypte par les Ptolémées , fit perdre insensiblement la Langue & le caractère ancien de ce pays. Les anciennes inscriptions de Palmyre & de Persépolis sont entièrement inconnues & sans les Samaritains , qui ont conservé le Pentateuque écrit en caractères Hébreux anciens , nous ignorerois les lettres Phéniciennes , & celles dont se sont servi les Israélites , jusqu'à la captivité de Babylone. Personne ne peut déchiffrer les lettres Puniqes & les médailles de ce pays-là. Ainsi on ne peut guere considérer que comme un miracle de la Providence , que les Livres sacrés des Hébreux soient parvenus entiers jusqu'à nous , malgré les révolutions , les exils , les disgraces & les guerres qui ont presque toujours accompagné cette malheureuse Nation.

Les Grecs reçurent les lettres & l'usage d'écrire de la Phénicie. (b) Ils croient que Cadmus leur apporta cette invention de son pays. Mais ils ne la mirent en usage qu'assez tard. Joseph (c) avance qu'Homere

(a) On voit dans César que les Helvétiens se servoient de caractères grecs pour écrire ; puisqu'il trouva dans leur camp le dénombrement de leurs troupes , écrit en lettres Grecques ; mais apparemment en langue Gauloise. *lib. 1. c. 29. In castris Helvetiorum tabulae repertae sunt litteris Graecis conscriptae* , &c. Mais dans un autre endroit , César dit qu'il écrivit en Grec à Quintus Cicéron , de peur que si sa lettre étoit interceptée , on ne découvrit les desseins des Romains. *L. v. Hanc Graecis conscriptam litteris mittit , ne intercepta Epistola , nostra ab hostibus consilia cognoscantur.* Ce que l'on ne peut concilier , qu'en disant que les Gaulois voisins de Marseille & de la Méditerranée , se servoient de caractères Grecs ; mais non pas ceux qui étoient plus avant dans le pays. Au Livre vi. il dit que les Druides se servoient de caractères Grecs dans toutes leurs affaires tant publiques que particulières : *Cum in reliquis rebus publicis , privatisque rationibus Graecis litteris utantur.* — (b) *Ita Tacit. Lucan. Q. Curt. Plutarch. Plin. Aela, alii.* — (c) *Joseph. l. 1. contra Appion. p. 1034. d. n'écrivit*

n'écrivit pas son Poëme; mais qu'il le chantoit par cœur, tantôt une partie, tantôt une autre; qu'ensuite les Rapsôdes ou les Chantres le réciterent de même, ne le sachant que par mémoire. On s'avisa enfin de l'écrire, & de le réduire en corps comme nous l'avons: c'est ce que Joseph avance. Il est sûr que le plus ancien Historien de la Grece ne parut que vers le temps de la guerre des Perses contre les Grecs. S. Clément d'Alexandrie (a) soutient qu'Anaxagore est le premier des Grecs qui ait écrit quelque chose. Thémistius. (b) veut que ç'ait été Anaximenes; & qu'avant lui c'étoit une chose honteuse d'écrire des Livres. Pline (c) prétend que Cadmus de Milet est le premier Historien Grec qui ait paru. La Fable & la Poésie furent en honneur long-temps avant l'Histoire & la Philosophie, comme le remarque Strabon. (d) Les premiers Historiens mêlerent même la Fable avec leur histoire, pour la faire mieux goûter aux peuples accoutumés aux fictions. C'est ainsi qu'Homere a traité l'histoire de la guerre de Troye: il y a mêlé la Fable, & lui a donné les agréments de la Poésie.

Il est vrai que malgré les circonstances fabuleuses qui enveloppent l'ancienne histoire, nous y découvrons divers traits de la vérité historique; mais combien y a-t-il de faits importants qui ont été étouffés sous les fictions des Poètes? & les vérités historiques mêmes, que nous voyons au travers les voiles de la Fable, comment les distinguerions-nous, sans le secours des divines Ecritures, qui nous rapportent les choses dans leur simplicité naturelle? Sans cela comment verrions-nous Saturne dans Noé; Sem dans Pluton, dans Smi, ou dans Typhon; & Japheth dans Neptune? C'est Moÿse qui nous découvre la source de la Fable de Saturne mutilé par Jupiter, dans ce qu'il dit de Noé, trouvé nud par Cham, l'un de ses fils. Neptune Dieu de la Mer, est le même que Japheth, pere des peuples qui ont habité les Isles des Nations. (e) Saturne & Rhéa, marquent Adam & Eve, ou plutôt Noé & sa femme. Les Géants qui déclarent la guerre à Jupiter, & qui entassent montagnes sur montagnes pour assiéger le Ciel, sont les hommes qui entreprennent la Tour de Babel.

La Fable d'Isis & d'Osiris en Egypte, celle de Vénus & d'Adonis en Phénicie; celle de Cyniras pere d'Adonis, vaincu par Apollon; celle de l'enlèvement d'Europe, & celle de l'exposition & de la délivrance d'Andromede, sont d'anciennes histoires travesties en Fables. L'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge de fer, le cahos des anciens Grecs; tout cela est pris sur les histoires qui nous ont été conservées dans Moÿse. Hyriée qui donne le couvert à Jupiter & à Mercure cachés sous la forme de Voyageurs, est le même qu'Abraham qui reçoit les Anges, & qui mérite que Dieu accorde un fils à Sara. Moÿse est repré-

XXII.
Histoires an-
ciennes travesties en Fables.

(a) *Clemen. Alex. lib. 1. Stromat.* — (b) *Themist. Orat. 20.* — (c) *Plin. l. VII. c. 56.* — (d) *Strabo. l. 1. p. 18. 19.* (e) *Genes. x. 5.*

senté dans la Fable de Bacchus , Aaron dans celle de Mercure , & Samson dans celle d'Hercule. Les Anciens vouloient avoir trop d'esprit ; ils aimoient l'énigme & la subtilité ; ils ne croyoient rien dire , quand ils ne disoient rien de merveilleux. Ce mauvais goût n'a pas gâté l'histoire des Hébreux. Nuls Ecrivains plus sérieux , ou plus graves , que ceux qui l'ont écrite : disons mieux ; nul Ecrivain plus sage , plus vrai , plus respectable , que l'Esprit de Dieu qui en est le premier Auteur. Son onction , sa lumière , sa force s'y font sentir depuis le commencement jusqu'à la fin. Jamais personne n'a narré d'un air plus imposant ni plus majestueux que nos Auteurs sacrés : & jamais histoire n'a eu plus de caracteres de vérité que celle du peuple de Dieu.

XXIII
Conclusion
de cette Dis-
sertation.

Or il étoit important de faire voir que les Hébreux étoient seuls dépositaires de la vraie histoire des premiers siècles ; & que les Egyptiens , les Chaldéens , les Phéniciens , les Chinois , les Grecs & les Romains ne peuvent nous produire pour ce temps-là , d'histoires authentiques & bien suivies. Il falloit montrer que les antiquités Egyptiennes , Phéniciennes , Assyriennes , Chinoises , Grecques & Romaines sont très-embrouillées & très-douteuses , pour détromper ceux qui sont trop prévenus en faveur de ces Nations , & qui ne le sont point assez en faveur des Hébreux. (a)

Ceux qui croient que le monde est sans commencement , qui s'imaginent qu'il y a eu des hommes avant Adam ; & qu'on a vu différentes révolutions d'âges , d'Empires & de Religions , avant celles qui nous sont connues par l'Histoire , peuvent s'applaudir dans leurs imaginations ; pour nous , nous attendrons qu'ils produisent de bonnes preuves de ce qu'ils avancent. Quand il n'est question que de former des systèmes , de faire des suppositions , & de payer d'esprit , bien des gens en sont capables : mais quand il s'agit de donner des raisons de ces systèmes nouveaux , & de les soutenir par des preuves de fait , c'est en quoi consiste la difficulté. Le monde porte de toutes parts des marques de sa nouveauté , dans les inventions nouvelles , dans les pays nouveaux que l'on a découverts depuis peu. Les monuments les plus inaltérables qui soient dans le monde , les marbres , les monnoies , les inscriptions , les édifices , tout cela montre que le monde n'est pas créé depuis un très-long-temps. On fait l'origine de presque toutes les inventions les plus nécessaires à la vie ; du moins on fait qu'elles ne sont pas éternelles. L'éternité du monde & de la matiere est insoutenable & incompréhensible , dans le système qui nie l'existence de Dieu , comme premier principe , ainsi que dans celui qui croit son existence.

(a) On peut encore voir sur le même sujet , les *Remarques sur La Chronologie* , que nous allons placer ici , & l'*Abrégé de l'Histoire profane* qui sera mis à la tête des grands Prophetes pour servir d'Introduction aux Livres prophétiques.



R E M A R Q U E S

S U R

LA CHRONOLOGIE,

*SUR LES ANNÉES, LES MOIS, LES JOURS
& les Heures des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs,
des Romains & des Hébreux. (a)*

TOUT le monde convient des avantages & de la nécessité de la Chronologie. On fait que sans elle l'histoire n'est qu'un amas confus de faits & de récits entassés les uns avec les autres, dont l'assemblage est plus propre à gâter l'esprit, à mettre le désordre dans nos idées, & à brouiller notre imagination, qu'à former le jugement, à régler la conduite, & à donner de la prudence; ce qui doit être le principal fruit de l'étude de l'histoire. Mais comme on ne s'est mis qu'assez tard à écrire l'histoire, & que ceux qui l'ont écrite les premiers, ne se sont pas beaucoup appliqués à marquer les époques de chaque fait; delà vient que, dans l'étude des temps, on rencontre tant de difficultés, sur-tout lorsqu'on veut concilier l'histoire sacrée, comprise dans les Livres de l'Ancien Testament, avec ce que les Auteurs profanes nous apprennent des antiquités des peuples Gentils.

*Réflexions
générales sur
la Chronolo-
gie.*

Pour mettre le Lecteur en état de juger du fonds qu'on doit faire sur la Chronologie, nous examinerons ici ce qu'il peut y avoir de certain ou d'incertain dans celle des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, avec lesquels les Hébreux ont eu plus de liaison. Nous examinerons ensuite celle des Hébreux, & nous marquerons quelle a été la forme des années, & la manière de distribuer le temps, parmi ces divers peuples. Cet examen servira de commentaire à un grand nombre de passages de l'Écriture.

Il s'est trouvé des Auteurs fameux, qui après de longues & sérieuses recherches sur la Chronologie, ont été si peu satisfaits de leurs études & de leurs travaux, qu'ils n'ont point fait difficulté d'avancer, qu'il étoit impossible de fixer une Chronologie exacte & suivie, sur

(a) Le fond de ces Remarques est tiré de celles de Dom Calmet.

le seul récit des événements marqués dans l'Histoire Sacrée ; (a) & à plus forte raison dans l'Histoire profane , qui pour l'ordinaire est moins circonstanciée , & toujours d'une autorité infiniment au dessous de celle de l'Écriture. Il paroît par Joseph , en plus d'un endroit de son histoire , que les années des Juges , & des servitudes arrivées de leur temps , ne sont point continues & immédiates , ayant été interrompues par des anarchies qui ont précédé les servitudes des Israélites : (b) c'est aussi l'opinion de Jules Africain dans sa Chronologie. Isaac Vossius (c) remarque que dans l'histoire , on n'exprime pas la durée des captivités & des anarchies que l'on regarde comme des espaces morts & malheureux : *Captivitates & anarchiæ velut spatia mortua & infausta in censum temporis politici non veniunt*. Il dit de plus que Joseph omet les anarchies , mais non pas les captivités , dans les sommes des années : *Josephus non captivitates , sed solas omittit anarchias*. M. Simon (d) a sur la Chronologie , les mêmes sentiments que Vossius ; il croit que les Livres Saints n'étant que des abrégés de mémoires beaucoup plus étendus , on ne peut pas établir sur l'Écriture une Chronologie exacte & certaine , parce que les Généalogies n'y sont pas toujours immédiates. On voit des exemples de ces Généalogies tronquées dans le livre d'Esdras VII. 3. où il y a quelques générations omises , (e) & dans saint Matthieu où il manque plusieurs personnes dans la Généalogie de Jesus-Christ.

Saint Jérôme (f) à l'occasion des diversités qu'on remarque dans la Chronologie des Rois de Juda & d'Israël , dit que c'est perdre le temps que de s'appliquer à l'étude des Généalogies , & de s'amuser à concilier les difficultés qu'on rencontre dans la Chronologie de l'Écriture : *Hujuscemodi hærare quæstionibus , non tam studiosi quàm otiosi hominis esse videtur*. Il applique à son sentiment ce que dit saint Paul : (g) *Neque intenderent fabulis & genealogiis interminatis quæ quæstiones præstant , magis quàm ædificationem Dei*. Le P. Pétau (h) avoue qu'on ne peut connoître que par conjecture les années qui se sont écoulées depuis le commencement du monde jusqu'à l'Ere Chrétienne , parce que l'Écriture , qui est le seul endroit d'où l'on puisse tirer cette connoissance , ne marque pas exactement les temps.

(a) Isaac Voss. *Canon. Chronol.* p. 236. *Pro firmo itaque habeatur sacras litteras continere tantum mensuram temporis politici , nec posse ex illis colligi mensuram temporis physici*. — (b) Cette pratique de la Chronologie sacrée sera examinée dans la Préface sur le Livre des Juges. — (c) *Ibid.* p. 235. — (d) *Hist. Critique du V. T. L.* I. c. I. — (e) C'est ce que l'on peut voir en conférant cette généalogie avec celle qui est rapportée au I. Livre des Paralipomenes , VI. 6.-10. On pourra aussi consulter sur cela une Table Généalogique de la famille de Lévi , que nous placerons dans un Supplément à la Dissertation sur la succession des Grands-Prêtres des Juifs. Ce Supplément se trouvera avec la Dissertation , à la tête des Livres des Paralipomenes. — (f) *Hieronym. ad Vitellum*. — (g) *I. Tim.* I. 4. — (h) *Petau. Ration. temp. part. 2. l.* II. c. I.

Ces difficultés & ces raisons ne subsistent pas moins à l'égard de l'Histoire profane, qu'à l'égard de l'Histoire sacrée. On trouve dans les Auteurs étrangers des dénombremens imparfaits & des généalogies abrégées. Solin (*a*) dans le catalogue des Rois de Macedoine, ne met que huit ou neuf Rois, quoiqu'il y en ait eu jusqu'à vingt-trois. Justin ne marque que Bélus, Ninus & Sémiramis Rois d'Assyrie; & sans nommer les autres, il vient tout d'un coup à Sardanapale. Les Chroniques des Perles (*b*) passent sous silence tout le temps qui s'est écoulé depuis la mort d'Alexandre le Grand, jusqu'au regne d'Arface; ils ont même beaucoup abrégé le temps des Arsacides; & quand ils parlent d'Arface, ils en parlent comme d'un Perse qui étoit parent de Darius ou d'Artaxerxès, & non pas comme d'un Parthe. On pourra remarquer dans ce que nous dirons en particulier de la Chronologie des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, la difficulté qu'il y a de fixer celle de leurs histoires. On convient qu'il n'y a rien de bien certain parmi les profanes jusqu'au temps où l'on commença d'écrire exactement l'histoire, & de fixer les temps par les Olympiades.

L'ignorance ou l'infidélité des Historiens profanes est sans doute la source la plus ordinaire des erreurs, ou au moins de l'incertitude, où l'on est à l'égard de leur Chronologie: mais les plus exacts mêmes, & les plus fideles d'entr'eux, n'ont pas toujours apporté tout le soin nécessaire à bien marquer les temps. Quelquefois on a voulu faire un compte rond, & l'on a marqué positivement ce qu'on ne savoit qu'à peu près; au lieu de 304 ans, par exemple, ou de 298 ans, on a dit 300 ans; au lieu de dire qu'un Prince a régné 19 ans & demi, on a marqué 20 ans. Cependant il s'est trouvé dans l'espace de 50 ans, que la même année a été comptée trois fois. En donnant, par exemple, à un Prince 20 ans de regne, quoiqu'il n'en ait régné que 19 & quatre mois; on en donne 10 au suivant, quoiqu'il n'en ait régné que 9 & demi, & encore le demi se prend sur la 20^e. année de son prédécesseur, laquelle par ce moyen est comptée deux fois: on ne laisse pas, en tirant la somme totale, de dire que ces deux regnes ont duré 30 ans, quoique dans la vérité, ils n'aient été que de 29 ans. Ni l'Ecriture, ni les Historiens profanes, ne marquent presque jamais de demi-année, ni de nombre rompu; ce qui fait juger qu'il n'est que trop souvent arrivé, ou qu'on a laissé derrière des années sans les compter, ou qu'on en a mis plus qu'il n'y en avoit; & qu'ainsi en matière de Chronologie, il est presque impossible d'arriver jamais à une entière précision.

Une autre source de difficultés dans cette science, est la différente manière de diviser les temps chez les divers peuples. Quelques peu-

(*a*) Solin. c. 14. — (*b*) Pezron, antiquit. des temps rétab. c. 8.

ples ont fait leurs années d'un mois ; d'autres de quatre ; d'autres de six : quelques-uns ont fait une année de l'Été, & une autre de l'Hiver : ceux-ci ont fait leur année de 10 mois, & ceux-là de 12. On en a vu qui partageoient leur année en quatre saisons ; d'autres n'en mettoient que trois, d'autres deux. Les uns suivoient le cours de la lune pour leurs mois & pour leurs années ; d'autres avoient des années solaires. Le commencement de l'année n'étoit pas uniforme par-tout : on l'a commencée en automne, au printemps, au milieu de l'hiver. La maniere même de commencer le jour civil a fort varié ; les uns le commençoient au soir, d'autres à minuit, d'autres le matin, d'autres à midi. Les diverses parties du jour & de la nuit ont été prises différemment ; la nuit étoit divisée tantôt en trois, tantôt en quatre veilles : les parties du jour étoient marquées par rapport au progrès du Soleil sur notre horizon : lorsqu'on a commencé de compter par heures, la diversité n'a pas été moins grande.

Les Historiens peu judicieux, ou peu instruits, ont souvent confondu toutes ces années ; & sans remarquer la différence des années des peuples dont ils parloient, d'avec celles qui étoient en usage dans leur pays, ils ont fixé les temps par des marques équivoques, & par ce moyen ils ont jetté la confusion dans la Chronologie & dans l'Histoire. C'est de là qu'est venue, selon la remarque de Plin, l'antiquité excessive que les Egyptiens se sont donnée, prenant un espace de deux mois pour une année, comme nous le dirons bientôt.

Depuis les Olympiades même, on a fait des fautes considérables, par défaut d'exactitude ; on a désigné des événements forts connus par le nombre seul de l'Olympiade, sans marquer en quelle année précise de l'Olympiade ils étoient arrivés. On a aussi déterminé le temps d'une action, par le rapport qu'elle avoit à quelqu'autre action célèbre, & fort connue en ce temps-là ; mais qui étant aujourd'hui inconnue, laisse nécessairement le Lecteur dans l'incertitude. Cela paroît dans Ezéchiel, (a) par exemple, qui date sa prophétie d'une 30^e. année, dont on ne fait pas le rapport, ni le point fixe.

Après ces réflexions générales sur la Chronologie, il faut entrer dans le détail de celle des divers peuples.

ARTICLE I. *Chronologie des Egyptiens.*

^{1.}
Obscurité de
la Chronologie
des EGYPTIENS.

Les Prêtres d'Égypte étoient au commencement les seuls qui composoient les Annales de leur Nation : ils étoient si réservés à les communiquer, qu'il falloit un ordre exprès du Roi pour les faire voir aux

(a) *Ezech. i. 1.* Il paroît fort vraisemblable que cette trentième année doit être comptée du commencement du règne de Nabopolassar, qui devint le fondateur d'une nouvelle Monarchie chez les Chaldéens.

étrangers. Ces Annales furent emportées par Artaxerxès Ochus, Roi de Perse. Mais l'Eunuque Bagoas les revendit aux Prêtres pour une grande somme d'argent. (a)

Sur cela on pourroit croire que l'Histoire & la Chronologie des Egyptiens est la plus sûre & la mieux conservée que l'on puisse trouver, puisqu'on ne confioit qu'à des personnes habiles le soin de la rédiger, & qu'ils la gardoient avec tant de circonspection contre ceux qui auroient pu la corrompre. Mais lorsqu'on vient à l'examiner, on y trouve encore plus d'embarras que dans aucune autre. Ils portent leur antiquité si haut, que tous les Chronologistes sont obligés de les abandonner : les uns absolument, comme le Pere Pétau, (b) qui traite leurs Dynasties de fabuleuses, & d'inventées à plaisir ; les autres avec quelques modifications & quelques changements, comme Eusebe, Africain, Syncelle, Scaliger ; les autres enfin les rejettent en partie, & les retiennent pour le reste, comme Marsham, qui n'admet que 140 ans du nombre de 36525, à quoi Manéthon & l'ancienne Chronique Egyptienne, citée par Syncelle, font monter la durée des 30 Dynasties d'Egypte.

Ce qu'il y a de singulier ici, c'est qu'au lieu que pour l'ordinaire la Chronologie des autres peuples se trouve trop courte comparée à celle des Livres de Moïse, celle des Egyptiens au contraire se trouve trop longue ; en sorte que pour l'accommoder avec celle de l'Écriture, les Septante, au jugement de quelques Auteurs, ont exprès allongé la vie des anciens Patriarches, par un ménagement qui depuis a jetté une grande confusion dans la Chronologie sacrée. Joseph Scaliger (c) après avoir suivi Africain dans la disposition, & dans le temps qu'il donne aux Dynasties des Egyptiens, qu'il abrége & qu'il dispose à sa fantaisie, (d) est obligé d'avouer que pour y placer les neufs premières Dynasties, il lui faudroit 1734 (e) ans avant la création. Eusebe qui a été suivi par les nouveaux, n'a pas été plus exact qu'Africain qu'il a copié ; il a ajouté & retranché à ces Dynasties, comme il l'a jugé à propos. Syncelle s'est plaint fortement de l'infidélité d'Eusebe ; mais il ne laisse pas de l'imiter, & même de le surpasser, ajoutant de son fonds des noms de Rois, & des années, & retranchant ce qu'il lui plaît ; en sorte que rien n'est plus confus ni plus embarrassé que la Chronologie Egyptienne.

Quelques Anciens pour se débarrasser de cette trop grande antiquité, ont prétendu que les années Egyptiennes étoient beaucoup plus cour- II.
Année Egyptienne.

(a) Diodor. l. xv. — (b) Doctrin. temp. lib. ix. cap. 15. & lib. v. cap. 17. — (c) Can. Isagog. lib. ii. pag. 122. Et lib. iii. pag. 309. — (d) Marsham *αἰγιατορικὴν*. pag. 1. — (e) On lit dans le Texte de Scaliger, p. 118. M. CCC. XXXVI. : mais le calcul prouve qu'il faut lire M. DCC. XXXIV.

tes que les nôtres ; Paléphate (a) dit qu'au commencement ils ne comptoient les regnes de leurs Rois que par jours : par exemple , après la mort de Vulcain , son fils *Helios* régna 4477 jours , qui font douze ans trois mois quatre jours. On ne commença parmi eux à avoir des années de douze mois , que depuis que les Rois eurent des peuples tributaires. D'autres prétendent qu'originaiement leurs années n'étoient que de deux ou de quatre mois , ou même d'un mois lunaire : (b) *Quidam Lunæ senio (annum terminant) ut Ægyptii; itaque apud eos aliqui & singula millia annorum vixisse produuntur.* Ce fut le Roi Pison , dit Censorin , qui le premier donna quatre mois à l'année , qui auparavant n'en avoit que deux , & qui dans la suite la fixa à douze mois & cinq jours : (c) *In Ægypto quidem antiquissimum ferunt annum bimestrem fuisse; post deinde à Pifone Rege quadrimestrem factum, novissimè annum ad XII. menses & dies quinque produxisse.*

Mais j'ai peine à me persuader que jamais les Egyptiens aient eu leur année si imparfaite que nous la décrivent ces Auteurs. 1°. Moÿse qui sortoit de l'Égypte , & qui étoit instruit de toute la sagesse des Egyptiens , qui vivoit peut-être avant le Roi Pison , dont nous parle Censorin , compte toujours les années de douze mois , & le mois de trente jours chacun , avant comme après le Déluge , en Égypte comme ailleurs , sans qu'il paroisse dans ses écrits que jamais on ait compté autrement. 2°. Les Egyptiens étoient persuadés que le monde avoit été créé le premier jour auquel le Soleil entre dans le signe du chien , qui étoit nommé *Sóthis* (d) dans leurs pays ; c'étoit le premier mois de leur année : *Ægyptiis principium anni, non Aquarius ut apud Romanos, sed Cancer; nam propè Cancrum est Sothis, quam Græci canis sidus dicunt. Neomenia autem est ipsius Sothis ortus, quæ generationis mundi ducit initium.* (e)

L'année Egyptienne étoit donc déjà formée , & son premier mois se nommoit *Sóthis* , avant qu'on lui donnât le nom de *Thoth* ou de *Mercur* : on regardoit ce mois , comme celui de la naissance du monde. Ce n'est pas *Mercur* , qui a introduit cette tradition ; elle est aussi ancienne que la Nation Egyptienne ; & par conséquent leurs années ont toujours été une révolution de jours qui revenoit à ce temps où l'on voyoit le Nil décroître au lever de la canicule , qui est de toutes les étoiles fixes la plus brillante , & qui semble régner sur les autres astres , selon l'expression de Plutarque : (f) *Isis apud eos sidus est,*

(a) *Palaphati fragmenta ex Chronic. Alex.* Μετὰ δὲ τελευτῆς Ἡφαίστου βασιλευσὶν Αἰγυπτίῳ ὁ υἱὸς αὐτοῦ ἔθηκε Ἡλίος ἡμέρας δυοῦς, ὡς εἶναι ἔτι ἑβὼ μῆνας γ' ἡμέρας δ'. ὃ δὲ εἶδοντες οἱ Αἰγυπτίῳ πότε ἢ ἄλλοι τινα ἀελθὼν ἐν τῷ ψηφίζειν, ἀλλὰ τὰς περιόδους τῶν ἡμερῶν εἰς ἔτη ἐψήφισαν. εἰ δὲ ἑβὼ μνηστὶ ἀελθὼν μετὰ ταῦτα ἐπιμνήσκειν ἔστιν ἐνομασθῆναι ἐπιτελεῖσθαι εἶναι τὸν ἀδερμῶν τῆς βασιλευσὶ.

== (b) *Plin. l. VII. c. 48.* == (c) *Censor. de die natali.* == (d) *Σόθις* == (e) *Porphyr. de Nymph. antrop. 123. Edit. Holl. Vide etiam Solin. Polyhist. c. 35. & Macrobi. l. 1. c. 21.*

== (f) *Plut. de Iside Ἰσερῶν.*

quod Ægyptiacè Sothis, Græcè Astrokyon dicitur, quod in reliqua etiam sidera regnare videtur. Et certes, si Thoth, ou Mercure l'Égyptien, n'a vécu que depuis Moïse, comme le veulent quelques Chronologistes, il faut de nécessité abandonner le sentiment qui le fait auteur de l'année composée de douze mois, & de 365 jours, puisque cet usage étoit incontestablement établi en Égypte avant Moïse.

Il ne faut donc pas faire un grand fonds sur ce que les Prêtres de Thebes, qui vantoient si fort leur antiquité, même au dessus des autres Égyptiens, soutenoient que leur Mercure ou *Thoth* avoit réglé l'année civile sur le cours du Soleil, & qu'il lui avoit donné une forme régulière de 365 jours; & qu'en reconnaissance de ce bienfait, on avoit appelé de son nom le premier mois de l'année civile. (a) Il y a beaucoup d'apparence que Mercure donna seulement à l'année Égyptienne quelque forme par rapport à la Religion, en attribuant à chacun des douze mois, dont elle étoit composée, douze Divinités qui y présidoient; & qu'il inventa aussi la grande année de 36525 ans. Jamblique (b) cite Manéthon, qui lui attribue cette dernière invention; & quant à la distribution des douze mois à autant de Dieux, Strabon (c) remarque que les Prêtres de Thebes rapportoient à Thoth tout l'honneur du réglemeut de l'année pour le sacré.

Le respect qu'on eut pour cette disposition superstitieuse de Mercure, (d) fit que dans la suite les Prêtres ne voulurent point admettre l'intercalation d'un jour, qu'on jugea à propos de faire au bout de quatre ans; de sorte que leur année sacrée étoit différente de l'année civile, & que leurs Fêtes varioient toujours. Or, afin que l'année sacrée revînt au même point que la civile, il falloit 1461 ans sacrés, qui n'en font que 1460 civils, parce que dans le nombre de 1460 ans civils, il y a 365 jours intercalés; c'est ce qu'on appelle la grande année Égyptienne: & de cette grande année multipliée par 25 selon le cycle lunaire Égyptien, se fait celle de 36525 ans dont on a parlé.

A l'égard des cinq jours ajoutés au dernier mois de l'année Égyptienne, il n'est pas aisé de marquer l'Auteur de cette invention: les Prêtres de Thebes en donnent la gloire à Thoth: Censorin l'attribue au Roi *Pison*, & Eusebe à *Aséth*, qui vivoit selon lui du temps d'Isaac, ou selon Marsham, du temps de Josué. On ne peut, ce me semble, concilier cette diversité, qu'en disant que *Pison* & *Aséth* sont les mêmes, & que Mercure régla seulement l'année, quant à ce qui regarde la Religion & l'ordre des cérémonies. Marsham (e) montre que selon la supputation de Censorin, le premier mois de Thoth concourt avec la 3392 année de la Période Julienne; ce qui revient au

(a) *Diodor. Sicul. Bibl. l. 1. Strab. l. xvii. — (b) Jamblic. de Myst. Ægypt. de Diis. — (c) Strab. l. xvii. Vide & Macrob. somnium Scipionis. — (d) Geminius. — (e) Sæcul. xi. p. 310.*

temps des Juges d'Israël ; & de cette sorte , la coutume d'intercaler un jour au bout de quatre ans , & peut-être même celle d'ajouter cinq jours à la fin du dernier mois , n'auroit point encore été en usage dans l'Egypte du temps de Moyse : mais on ne peut pas douter qu'au moins dès-lors les mois ne fussent de trente jours , & qu'on ne suivît le cours du Soleil dans la disposition de l'année.

L'année Egyptienne commençoit en automne , comme il paroît par ce que Macrobe (a) fait dire à Horus l'Egyptien , que les cinq jours qu'ils ajoutaient à la fin de l'année , se plaçoient entre la fin d'Août , & le commencement de Septembre : *Explicitis duodecim mensibus , id est 360 diebus , reliquos quinque dies inter Augustum atque Septembrem anno suo reddunt.* C'étoit par une suite de la persuasion où ils avoient toujours été , que le monde avoit commencé en cette saison : (b) *Quòd tempus Sacerdotes natalem mundi judicaverint , id est tertium decimum Calend. Sept.* Ils donnoient à chaque signe du Zodiaque le même Dieu qui y avoit présidé , & qui s'y étoit trouvé dès le commencement du monde. Le soleil avoit pour domicile le Lion , (c) Mercure la Vierge , Venus la Balance , Mars le Scorpion , Jupiter le Sagittaire , Saturne le Capricorne : *Sic factum est ut singuli eorum signorum domini esse dicantur , in quibus cum mundus nasceretur , fuisse creduntur.* (d) Joseph (e) insinue cette opinion des Egyptiens , en parlant du déluge.

Les Egyptiens ne donnoient à l'année que trois saisons , savoir , l'hiver , le printemps , & l'été ; on nommoit parmi eux Pallas *Tritogeneia* , à cause de ces trois saisons. (f)

La coutume de compter par semaines est très-ancienne dans tout l'Orient : *Ab omnibus Orientis populis , ab ultima antiquitate usitatum est , ut per septimanas dierum sua facerent computa* , dit Scaliger. Elle est usitée encore aujourd'hui par tout le monde. Les Juifs la commencent le Samedi , les Chrétiens le Dimanche , les Gentils le Mardi , les Mahométans le Vendredi. L'usage de compter par semaines passa des Egyptiens aux Grecs & aux Romains , & à tous les peuples du monde : & Dion Cassius (g) en parle comme d'un usage reçu universellement : *Id institutum ab Ægyptiis haud ita dudum ad omnes homines dimanavit.* Il en rapporte l'origine aux sept Dieux , qui dans la Religion des Egyptiens présidoient aux sept jours de la semaine ; savoir , Saturne , le Soleil , Mars , Jupiter , Venus , Mercure , la Lune. Mais cet usage se trouve bien plus sûrement chez les Hébreux , dans l'Histoire de la création de l'Univers ; & Dion se trompe sans doute , lors-

(a) *Macrob. Saturn. lib. 1. fol. 128. edit. Aldi. Vide & Censorin. de die. nat. c. 18.*
 (b) *Solin. Polyh. c. 35.* (c) *Macrob. somn. Scipionis l. 1. c. 31.* (d) *Vide & Cic. de Nat. Deor. l. 11. & Lactant. divin. instit. l. 1. c. 4.* (e) *Joseph. Antiq. l. 1. c. 4.* (f) Voyez notre Comment. sur la Genèse. VIII. 22. (g) *Dio Cass. Hist. Rom. l. xxxvii.*

qu'il dit, qu'il n'y avoit pas long-temps que cet usage étoit répandu dans le monde. Selden montre fort au long l'antiquité de cet usage. (a)

Les sentimens font partagés sur la maniere dont les Egyptiens comptoient leurs jours. Quelques-uns croient qu'ils les comptoient de minuit à minuit : (b) *Ægyptii & Hipparchus à media nocte in mediam*. D'autres soutiennent qu'ils suivoient la maniere des Chaldéens, qui commençoient leurs jours au lever du Soleil. D'autres veulent qu'ils les aient commencés à midi, parce que Ptolomée, fameux Astronome Egyptien, les commence souvent de cette sorte. Enfin d'autres (c) veulent qu'ils aient commencé leurs jours au soir, & qu'ils les aient finis de même. Saumaife (d) a cru pouvoir concilier toutes ces différences, en disant que les Egyptiens ayant toutes leurs années égales, & de 365 jours & six heures, le commencement de leur année n'étoit jamais fixe, ni par conséquent le commencement de leurs jours, qu'on comptoit durant toute l'année, comme on avoit compté le premier jour : en sorte que, par exemple, si cette année avoit commencé à minuit, tous les jours de l'année commençoient de même, & l'année suivante commençant à six heures plus tard, les jours de cette année commençoient au matin ; & ainsi des suivantes en reculant chaque année de six heures.

III.
Maniere de
compt. r & de
partager les
jours.

J'aimerois mieux dire que la coutume des Egyptiens a varié sur ce sujet ; que dans les anciens temps, & avant la domination des Perses & des Chaldéens dans l'Egypte, on comptoit les jours d'un soir à l'autre, de même que les ont encore comptés depuis ce temps les peuples voisins de l'Egypte, comme les Arabes, les Lybiens, & les Juifs. Lorsque les Chaldéens sous Nabuchodonosor, & les Perses sous Cambyse, se furent rendus maîtres de l'Egypte, ils y introduisirent la coutume de compter les jours d'un matin à l'autre, selon l'usage de Babylone. Enfin depuis Alexandre le Grand, & le regne des Ptolémées, on compta de nouveau les jours d'un soir à l'autre. Peut-être que du temps de Pline, ils avoient pris des Romains la coutume de commencer leurs jours à minuit : si Ptolomée a commencé le jour à midi, c'est qu'il a voulu suivre la coutume des Astronomes & des Mathématiciens.

La pratique de partager le jour par heures, est plus ancienne en Egypte qu'en aucun autre endroit du monde ; le nom même de *Hora* vient de *Horus*, qui est le nom que les Egyptiens donnent au Soleil. Victorin (e) cite Cicéron, qui dit que Mercure Trismégiste ayant remarqué que le Cynocéphale urine douze fois par jour, & toujours à une distance égale, & qu'il jette des cris à des heures réglées, partagea le jour en douze parties égales, qu'on nomma heures. Quoique ce récit ait assez de l'air de fable, & qu'apparemment ce Cynocéphale

(a) Selden. de Jure natur. & Gent. l. III. c. 19. & seqq. — (b) Plin. l. II. c. 77. — (c) Alex. ab Alex. l. IV. c. 20. Genial. dierum. — (d) Salmaf. Exercit. Plin. p. 552. — (e) Macrobi. l. I. c. 12. & Pausan.

soit un animal fabuleux , cependant nous ne trouvons rien de plus ancien chez aucun autre peuple sur cette coutume ; & Trismégiste à qui on attribue cette invention , vivoit peu après Moÿse , si l'on en croit Eusebe & Marsham.

ARTICLE II. *Chronologie des Chaldéens.*

I.
Fragment de
M. Bossuet sur
l'incertitude
de la Chrono-
logie des trois
anciennes Mo-
narchies.

On ne peut guere parler de la Chronologie des Chaldéens , sans y faire entrer celle des Assyriens , des Medes , des Perses : en un mot , sans parler de ces trois grandes Monarchies , de leur origine , & de leur durée. M. Bossuet , Evêque de Meaux , a très-judicieusement remarqué l'incertitude de tout ce qu'on en dit ; & il a montré les erreurs des Grecs dans ces Histoires. Voici comme il en parle dans son discours sur l'Histoire Universelle. (a) » Ce qu'ont écrit la plupart des Grecs » des trois premières Monarchies a paru douteux aux plus sages de la » Grece. Platon (b) a fait voir en général sous le nom des Prêtres » d'Egypte , que les Grecs ignoroient profondément les antiquités ; & » Aristote a rangé parmi les conteurs de fables , ceux qui ont écrit les » Assyriaques. «

» C'est que les Grecs ont écrit tard , & que voulant divertir par leurs » Histoires anciennes la Grece toujours curieuse , ils les ont composées » sur des mémoires confus , qu'ils se sont contentés de mettre dans un » ordre agréable , sans se trop soucier de la vérité. «

» Et certainement la maniere dont on arrange ordinairement les » trois premières Monarchies , est visiblement fabuleuse ; car après qu'on » a fait périr sous Sardanapale l'Empire des Assyriens , on fait paroître » sur le théâtre les Medes , & puis les Perses , comme si les Medes » avoient succédé à toute la puissance des Assyriens , & que les Perses » se fussent établis en ruinant les Medes. «

» Mais au contraire , il paroît certain que lorsqu'Arbace révolta les » Medes contre Sardanapale , il ne fit que les affranchir , sans leur sou- » mettre l'Empire d'Assyrie. Hérodote (c) distingue le temps de leur » affranchissement d'avec celui de leur premier Roi Déjoces ; & selon » la supputation des plus habiles Chronologistes , l'intervalle entre ces » deux temps doit avoir été environ de quarante ans. Il est d'ailleurs » constant par le témoignage uniforme de ce grand Historien , & de » Xénophon , (d) pour ne point ici parler des autres , que durant les » temps qu'on attribue à l'Empire des Medes , il y avoit en Assyrie » des Rois très-puissans , que tout l'Orient redoutoit , & dont Cyrus » abattit l'Empire par la prise de Babylone. «

» Si donc la plupart des Grecs , & les Latins qui les ont suivis , ne

(a) Part. 1. p. 47. == (b) Plat. in Tim. == (c) Herodot. l. 1. c. 26. 27. == (d) Ib. l. 1. Xenoph. Cyrop. v. 41. &c.

» parlent point de ces Rois Babyloniens ; s'ils ne donnent aucun rang à
 » ce grand Royaume parmi les premières Monarchies dont ils racont
 » tent la suite ; enfin si nous ne voyons presque rien dans leurs ouvra
 » ges de ces fameux Rois Théglathphalasar , Salmanasar , Sennachérib ,
 » Nabuchodonosor , & de tant d'autres si renommés dans l'Écriture ,
 » & dans les Histoires Orientales , il faut l'attribuer ou à l'ignorance
 » des Grecs , plus éloquents dans leurs narrations , que curieux dans
 » leurs recherches , ou à la perte que nous avons faite de ce qu'il y
 » avoit de plus recherché & de plus exact dans leur histoire. «

» En effet , Hérodote avoit promis une histoire particulière des
 » Assyriens , que nous n'avons pas , soit qu'elle ait été perdue , ou
 » qu'il n'ait pas eu le temps de la faire ; & l'on peut croire d'un His
 » torien si judicieux , qu'il n'y auroit pas oublié les Rois du second
 » Empire des Assyriens , puisque même Sennachérib qui en étoit un ,
 » se trouve encore nommé dans les livres que nous avons de ce grand
 » Auteur , comme Roi des Assyriens & des Arabes. «

» Strabon qui vivoit du temps d'Auguste rapporte ce que Megasthene ,
 » Auteur ancien , & voisin du temps d'Alexandre , avoit laissé par écrit
 » touchant les fameuses conquêtes de Nabuchodonosor , Roi des Chal
 » déens , à qui il fait traverser l'Europe , pénétrer l'Espagne , & por
 » ter ses armes jusqu'aux colonnes d'Hercule. Élien nomme Tilga
 » mus , Roi d'Assyrie , c'est-à-dire , sans difficulté le Tilgath ou le Thé
 » glath de l'Histoire sainte ; & nous avons dans Ptolomée un dénom
 » brement des Princes qui ont tenu les grands Empires , parmi lesquels
 » se voit une longue suite de Rois d'Assyrie inconnus aux Grecs , &
 » qu'il est aisé d'accorder avec l'Histoire sacrée. «

» Si je voulois rapporter ce que nous racontent les Annales des Sy
 » riens , un Bérose , un Abidénus , un Nicolas de Damas , je ferois un
 » trop long discours ; Joseph & Eusebe de Césarée nous ont conservé
 » les précieux fragments de tous ces Auteurs , & d'une infinité d'autres
 » qu'on avoit entiers de leurs temps , dont le témoignage confirme ce
 » que nous dit l'Écriture sainte touchant les antiquités Orientales , &
 » en particulier touchant les Histoires Assyriennes. «

» Pour ce qui est de la Monarchie des Medes , que la plupart des
 » Historiens mettent la seconde dans le dénombrement des grands Em
 » pires , comme séparée de celle des Perses , il est certain que l'Écri
 » ture les unit toujours ensemble. . . . Le seul ordre des faits montre
 » que c'est à cela qu'il faut s'en tenir. Les Medes avant Cyrus , quoique
 » puissants & considérables , étoient effacés par la grandeur des Rois
 » de Babylone ; mais Cyrus ayant conquis leur Royaume par les forces
 » réunies des Medes & des Perses , dont il est ensuite devenu le maître
 » par une succession légitime , comme l'a remarqué Xénophon , il pa
 » roît que le grand Empire dont il a été le Fondateur , a dû prendre
 » son nom des deux Nations ; de sorte que celui des Medes & celui

» des Perſes , ne ſont que la même choſe , quoique la gloire de Cyrus
 » y ait fait prévaloir le nom des Perſes. «

» On peut encore penſer qu'avant la guerre de Babylone , les Rois
 » des Medes ayant étendu leurs conquêtes du côté des Colonies Grec-
 » ques de l'Asie mineure , ont été par ce moyen célèbres parmi les
 » Grecs , qui leur ont attribué l'Empire de la grande Aſie , parce qu'ils
 » ne connoiſſoient qu'eux de tous les Rois d'Orient ; cependant les
 » Rois de Ninive & de Babylone plus puiffants , mais plus inconnus
 » à la Grece , ont été preſque oubliés dans ce qui nous reſte d'Hiſ-
 » toires Grecques ; & tout le temps qui s'eſt écoulé depuis Sardana-
 » pale juſqu'à Cyrus , a été donné aux Medes ſeuls. «

» Ainſi il ne faut plus ſe donner tant de peine à concilier en ce
 » point l'hiſtoire profane avec l'hiſtoire ſainte ; car quant à ce qui
 » regarde le premier Royaume des Aſſyriens , l'Ecriture n'en dit qu'un
 » mot en paſſant , & ne nomme ni Ninus , Fondateur de cet Empi-
 » re , ni , à la réſerve de Phul , aucun de ſes ſucceſſeurs , parce que
 » leur hiſtoire n'a rien de commun avec celle du peuple de Dieu.
 » Pour les ſeconds Aſſyriens , la plupart des Grecs ou les ont entié-
 » rement ignorés , ou pour ne les avoir pas aſſez connus , ils les ont
 » confondus avec les premiers. «

» Quand on objectera ceux des Auteurs Grecs , qui arrangent à
 » leur fantaſie les trois premières Monarchies , & qui font ſuccéder
 » les Medes à l'ancien Empire d'Aſſyrie , ſans parler du nouveau , que
 » l'Ecriture fait voir ſi puiffant , il n'y a qu'à répondre qu'ils n'ont point
 » connu cette partie de l'hiſtoire , & qu'ils ne ſont pas moins con-
 » traire aux plus curieux & aux mieux inſtruits des Auteurs de leur
 » Nation , qu'à l'Ecriture. «

» Et ce qui tranche en un mot toute la difficulté , c'eſt que les Au-
 » teurs ſacrés plus voiſins , par les temps & par les lieux , des Royau-
 » mes d'Orient , écrivant d'ailleurs l'hiſtoire d'un peuple dont les affai-
 » res ſont ſi mêlées avec celles de ces grands Empires , quand ils n'au-
 » roient que cet avantage , pourroient faire taire les Grecs & les La-
 » tins qui les ont ſuivis. «

» Il reſte encore à découvrir une des cauſes de l'obſcurité de ces
 » anciennes hiſtoires ; c'eſt que comme les Rois d'Orient prenoient
 » pluſieurs noms , ou ſi l'on veut , pluſieurs titres , qui enſuite leur te-
 » noient lieu de nom propre , & que les peuples les traduifoient ou
 » les prononçoient différemment , ſelon les divers idiômes de chaque
 » langue ; des hiſtoires ſi anciennes , dont il reſte ſi peu de bons mé-
 » moires , ont dû être par-là fort obſcurcies. La confuſion des noms
 » en aura ſans doute beaucoup mis dans les choſes mêmes , & dans
 » les perſonnes ; & delà vient la peine qu'on a à ſituer dans l'hiſtoire
 » Grecque les Rois qui ont eu le nom d'Affuérus , autant inconnu aux
 » Grecs , que connu aux Orientaux. Qui croiroit en effet , que Cyaxare

» fût le même nom qu'Assuérus, composé du mot *Ky*, c'est-à-dire, » Seigneur, & du mot *Axare*, qui revient manifestement à *Axuerus* » ou Assuérus, &c. «

Mais de quelque maniere qu'on arrange la suite de ces trois fameuses Monarchies, il demeurera toujours pour constant que la Chronologie n'en pourra jamais être bien assurée; car enfin on ne peut la tirer que de l'Écriture, ou des Orientaux, ou des Grecs, ou des Latins. Or l'Écriture n'en dit pas assez pour établir une Chronologie un peu suivie: nous n'avons des Orientaux, que quelques fragments, la plupart assez mal-assurés: les Grecs, de l'aveu de tout le monde, ont été trop peu instruits de ces matieres; & d'ailleurs ayant écrit fort tard, & se trouvant très-éloignés les uns des autres dans leurs supputations & dans leurs récits, on ne peut faire aucun fonds sur leur témoignage: enfin les Latins ayant simplement copié les Grecs, ils ne peuvent pas être d'une plus grande autorité qu'eux.

Que nous dit l'Écriture de l'ancien Empire des Assyriens? elle nous apprend (a) que Nemrod fut un homme violent, & un grand chasseur, qui devint célèbre par tout l'Orient; & que s'étant rendu puissant par l'assujettissement des hommes auparavant libres, il avoit établi le siege de son Royaume à Babel ou Babylone; qu'il avoit sous son Empire Arach, Achad, & Calanné dans la terre de Sennaar. L'Écriture ajoute (b) que dans la suite, il porta ses armes en Assyrie, qu'il y bâtit Ninive, Rohoboth, Chale, & Résen. Le commun des Interpretes attribue à Assur, la fondation de ces quatre dernieres villes; mais tout le monde convient que Nemrod, ou ses successeurs, s'en rendirent bientôt les maîtres, & que ces deux États furent bientôt réunis; car Crésias & Diodore de Sicile, disent que dès le commencement Ninive & Babylone obéissoient au même maître. Depuis ce temps l'Écriture ne dit rien du Royaume d'Assyrie jusqu'au temps de Manahem, Roi d'Israël: alors l'Écriture nous parle de Phul, qui vint dans la terre d'Israël, & reçut un tribut de Manahem. Après lui paroissent Théglathphalafar, & Salmanafar, qui réduisirent en captivité les dix tribus d'Israël; Sennachérib, qui s'avança jusqu'aux portes de Jérusalem; Assaradon, qui succéda à Sennachérib; enfin le Nabuchodonosor Roi de Ninive qui défit Arphaxad Roi des Medes, & qui paroît être le même que Saosduchin successeur d'Assaradon. Tandis que Sennachérib régnoit sur les Assyriens, Mérodach-Baladan régnoit sur les Chaldéens: & l'Écriture nous parle de l'Ambassade qu'il envoya à Ezéchias. (c) Dans la suite parut sur le même trône le grand Nabuchodonosor,

II.
Idée que les
Livres Sacres
ou profanes
donnent de
l'Empire des
Assyriens.

(a) Gen. x. 8. & seqq. = (b) Ibid. v. 11. 12. De terra illa egressus est Assur, & edificavit Niniven, & plateas civitatis, & Chale, &c. (Hebr. alit. De terra illa egressus est (Nemrod) in Assyriam, & edificavit Niniven, Rochoboth-hir, & Chale: &c.) = (c) 4. Reg. xx. 12. 2. Paral. xxxi. 31. Is. xxxix. 1.

si fameux dans les Livres Saints. Voilà ce que l'Écriture nous apprend des Rois Assyriens & des Rois Babyloniens, dont les Auteurs profanes ne disent presque rien pour ce qui regarde ces temps-là : ils nous rapportent les noms de quelques-uns de ces Rois ; mais, s'ils y ajoutent quelque chose de plus, le peu qu'ils en disent ne donne pas une grande idée de la puissance de ces Princes.

Qu'on compare maintenant ce que l'histoire profane nous apprend touchant les commencements de l'Empire d'Assyrie, de son étendue, & de ses forces, avec ce que l'Écriture nous en dit, je suis convaincu qu'on avouera, ou que les profanes nous disent des fables, ou qu'ils nous parlent d'un autre Empire, ou du moins d'un autre commencement, que celui qui est marqué dans la Genèse x. 10. 11. & que par conséquent, il est impossible de concilier l'histoire sacrée avec l'histoire profane, quant à la Chronologie ; il est même impossible d'accorder l'histoire profane avec elle-même. Si l'on admet le témoignage de Ctésias, (a) il faut rejeter Hérodote ; (b) & si le témoignage d'Hérodote est reçu, il faut rejeter celui de tous les autres Historiens, qui donnent à l'Empire des assyriens une durée bien plus longue que celle que lui donne cet Historien, qui en met le commencement seulement après les regnes des Chaldéens & des Arabes, dont les autres Historiens ne parlent point.

Il est donc certain que l'Empire des Assyriens a duré plus long-temps, & a commencé bien plutôt que ne le dit Hérodote, puisque nous avons le témoignage de l'Écriture qui en met les commencements sous Nemrod : mais aussi faut-il avouer que cet Empire n'a pas eu des commencements si magnifiques, & n'a pas été si étendu que le prétendent les Historiens. Nous avons encore sur cela des preuves assez claires dans l'Écriture ; elle ne parle pas expressément de cet Empire ; mais ce qu'elle nous dit des autres Rois des environs de Babylone, fait assez voir que ceux-ci étoient extrêmement foibles. Du temps d'Abraham, (c) Amraphel, Roi de Sennaar, étoit au nombre des Rois venus au secours de Chodorlahomor, Roi d'Elam, qui paroît avoir été bien plus puissant qu'Amraphel, puisqu'il avoit des Rois tributaires jusqu'en Palestine. Du temps des Juges, Chusan, Roi de Mésopotamie, assujettit les Israélites ; (d) Eglon, Roi des Moabites, les soumit aussi quelque temps après, (e) & ensuite Jabin, Roi de Chanaan, (f) les Madianites, les Moabites, les Philistins, &c. les soumirent les uns après les autres. David fait la guerre à Hadarézzer, Roi de Soba, dont le Royaume s'étendoit du côté de l'Orient jusqu'à l'Euphrate, & au couchant jusqu'à Damas. Dans toutes ces histoires il n'est pas dit un mot

(a) Ctésias donne 1300 ans de durée à l'Empire des Assyriens. — (b) Hérodote ne lui en donne que 520. Diodore & Justin suivent Ctésias. — (c) *Genes. XIV. 1. & seqq.* — (d) *Judic. III. 8.* — (e) *Judic. III. 12.* — (f) *Judic. IV. 2.*

des Rois d'Assyrie : jamais ils ne prirent d'ombrage , jamais ils ne se remuerent pour tant de guerres qui se faisoient jusques sur leurs frontieres ; ils n'étoient donc pas si puissants , que veulent nous le persuader les Historiens Grecs.

Il paroît sûr après tout cela , que la Chronologie qu'on a établie jusqu'ici sur le témoignage des Historiens , est fort incertaine , particulièrement en ce qui regarde l'histoire des Assyriens.

Les Chaldéens ont toujours été en réputation de science dans l'Astronomie , & les Grecs les regardoient comme leurs maîtres dans la connoissance des temps. L'antiquité de leurs observations Astronomiques étoit fameuse du temps qu'Alexandre conquit l'Asie ; & la renommée l'avoit encore grossie , comme il arrive toujours dans ces rencontres. Epigenes cité dans Pline , disoit que les Chaldéens faisoient monter l'antiquité de ces observations Astronomiques jusqu'à sept cents vingt mille ans. (a) Diodore de Sicile , (b) ne parle que de quatre cents soixante & douze mille. Cicéron dit qu'ils n'en (c) comptoient que quatre cents soixante & dix mille. Mais ce nombre d'années est encore excessif ; & Cicéron condamne en cela les Chaldéens de folie , de vanité & d'impudence. Aristote (d) curieux d'en savoir la vérité , manda à Callisthenes , de lui envoyer ce qu'il trouveroit d'assuré sur ce sujet à Babylone. Callisthenes lui envoya des observations célestes de 1903 ans , depuis le commencement de leur Monarchie , jusqu'au regne d'Alexandre le Grand.

III.
Observations
Astronomi-
ques des Chaldeens.

Si l'on veut comparer ce nombre d'années à la Chronologie de l'Écriture , on trouvera qu'en remontant , elle va jusques vers le temps de la fondation de la Tour de Babel , & au commencement du regne de Nemrod , chef de l'Empire des Assyriens ; d'où l'on peut tirer cette conséquence , que les Chaldéens dès ce temps-là avoient leurs années réglées de douze mois , ou de 365 jours ; & qu'apparemment l'année avoit eu cette forme dès le commencement du monde , puisque les Fondateurs de l'Empire de Babylone , ou de Ninive , ne pouvoient avoir reçu cet usage que des premiers hommes , qui avoient vécu dans leurs pays : aussi voyons-nous qu'ils n'ont jamais varié sur leur année ; ce qu'on ne peut pas dire d'aucun autre peuple.

Les Chaldéens , les Babyloniens , les Perses , les Syriens commençoient leurs jours au lever du soleil , qui étoit leur principale Divinité , & les finissoient de même. On ne peut pas dire si ces peuples eurent l'usage des heures pour partager le temps du jour & de la nuit , avant les Egyptiens : on n'en voit pas l'origine ; mais on ne doute pas de leur antiquité dans la Chaldée. L'origine que les Egyptiens donnent à cette

IV.
Maniere de
compter & de
partager les
jours.

(a) *Plin. l. vii. c. 56.* Les imprimés ne lisent que 720. ans ; mais la suite du discours montre qu'il faut lire 720000. — (b) *Diodor. l. ii. p. 83. D.* — (c) *Ciccr. l. ii. De Divinat.* — (d) *Apud. simpl. l. iii. de celo.*

invention paroît fort fabuleuse. C'est des Babyloniens, & non pas des Egyptiens, que les Grecs l'ont reçue. Les Grecs, dit Hérodote, (a) ont pris des Babyloniens la connoissance de l'éguille & du cadran, & des douze parties du jour. On trouve dans le Chaldéen de Daniel (b) le terme *ſchaah*, qui est traduit dans la Vulgate par *hora* : *Cœpit cogitare quasi unâ horâ*, &c. ce qui confirme ce que nous avons de l'antiquité des heures chez les Chaldéens. La Vulgate marque aussi fort clairement les heures dans Tobie, (c) qui vivoit, & qui écrivoit sous l'Empire des Chaldéens : *Suſtinuit quasi dimidiam ferè horam* : & encore : (d) *Proſtrati per horas tres* : mais on ne lit rien de semblable dans le Grec.

ARTICLE III. Chronologie des Grecs.

I.
Incertitude de
la Chronologie
des Grecs.

Quoique les Grecs soient un des plus anciens peuples du monde, & des plus célèbres par leur érudition, & par leur amour pour l'Histoire, il est vrai néanmoins qu'ils font du nombre de ceux qui savent le moins leurs véritables antiquités. Nous tâcherons de débrouiller ailleurs (e) leur origine : ici nous essayerons d'examiner leurs temps historiques & leur Chronologie. Les Grecs eux-mêmes abandonnent tout ce qui s'est passé avant le déluge d'Ogygès. Ils regardent tout ce qu'on a d'histoires avant ce temps, comme des contes fabuleux & incertains ; & ceux qui ont voulu écrire l'Histoire Grecque, se sont retranchés, ou au temps qui a suivi la guerre de Troye, comme Diodore de Sicile ; ou au retour des Héraclides dans le Peloponnese, comme Ephores de Cumes, disciple de Socrate, dans l'histoire qu'il écrivit des Rois de Lacédémone. Hellanique de Lesbos disposa la Chronologie de son histoire sur l'ordre de la succession des Prêtresses de Junon, dont la première vivoit environ un siècle avant Cécrops. Jules Africain a fixé l'époque de la Chronologie des Athéniens au déluge d'Ogygès, qui arriva sous le regne de Phoronée, Roi d'Argos, 1020 ans avant la première Olympiade. Enfin Varron ne reconnoît de temps historiques parmi les Grecs, que depuis les Olympiades.

Mais il s'en faut bien que même depuis les Olympiades, les Grecs aient apporté toute la diligence nécessaire pour marquer exactement les temps. Les plus anciens Historiens Grecs qui nous restent, ont écrit leur Histoire sans faire beaucoup d'attention à la Chronologie : ils racontent ordinairement les faits, sans en fixer le commencement par une époque certaine, & sans en marquer la suite par des années fixes. On doit mettre de ce nombre, Hérodote, Thucydide, Xénophon, au jugement

(a) *Herodot. l. II. c. 109.* Πέλω, ἡ γυμνασία, ἡ τὰ δωδέκῃ μέρη τῆς ἡμέρας ἀπὸ Βαβυλωνίων ἤμαθον Ἑλλήνων. — (b) *Dan. iv. 16.* πγψ. — (c) *Tob. xi. 14.* — (d) *Ibid. xii. 22.* — (e) Voyez ce qui sera dit du partage de Javan & de ses Fils dans la *Dissertation sur le partage des descendants de Noé* à la tête de la Genèse.

de Marsham. Ces Auteurs sont de simples Historiens, qui vivoient avant qu'on se fût appliqué à déterminer la Chronologie par la suite des Olympiades : s'ils parlent quelquefois des Olympiades, c'est d'une manière vague, & sans marquer l'année précise de l'événement qu'ils racontent.

Ce ne fut qu'assez tard, (a) que l'on commença de conserver les noms de ceux qui avoient vaincu dans les jeux Olympiques ; encore ne fut-ce que pour animer les autres à la vertu par cette marque de distinction, & nullement dans la vue de fixer le temps des événements. Le premier qui se soit avisé de conserver les noms des Vainqueurs, & d'en fixer le catalogue, fut un certain Evanoridas, (b) qui n'a pu vivre avant la 50^e. Olympiade. Hippias d'Elée donna assez tard (c) le catalogue des combats Olympiques, mais sans aucune bonne preuve de ce qu'il avançoit. Platon (d) parle d'un *Hippias*, qu'il fait discuter avec Socrate, qui avoit coutume de se trouver aux jeux Olympiques : mais Socrate n'étant mort qu'à la 95^e. Olympiade depuis Corœbus, l'autorité de cet Hippias ne peut être d'un grand poids dans le dénombrement qu'il fait des Olympiades.

Le premier des victorieux aux jeux Olympiques qu'on trouve, est Corœbus, qui n'a vaincu qu'à la 27^e. Olympiade : c'est delà qu'on a pris l'époque des Olympiades, environ 108 ans après leur établissement par Iphitus, sans qu'on ait jamais pu savoir qui étoient ceux qui avoient vaincu avant Corœbus ; la mémoire de celui-ci se conserva heureusement par le moyen de son tombeau. On a même quelque sujet de douter de ceux qui ont suivi Corœbus ; puisque Daïclès qu'on met le sixième après lui, doit se compter depuis Iphitus, qui le couronna à la septième Olympiade.

II.
Epoque des
Olympiades.

On croit que Timée est le premier qui ait fait entrer dans l'histoire la suite des Olympiades ; il vivoit du temps de Ptolémée Philadelphe ; on trouve après lui Eratosthenes, & Polybe, qui est le plus ancien Historien Grec de ceux qui nous restent, qui ait employé les Olympiades dans son Histoire ; il commença la sienne où Timée avoit fini.

Il ne doit pas paroître étrange après cela, si l'histoire ancienne & la Chronologie des Grecs est si peu certaine, puisque les premiers temps des Olympiades, qui sont comme l'ame de leur Chronologie, sont si peu connus. On peut fixer trois époques des Olympiades ; la première est celle de leur premier établissement par Atrée, fils de Pélops, aux funérailles de son pere, auxquelles Hercule (e) remporta le prix 346 ans, selon le calcul de Velléius, (f) avant le rétablissement des mêmes jeux Olympiques par Iphitus, Licurgue & Cléosthenes ; & de

(a) *Pausan. Eliac. 1. p. 354.* — (b) *Idem. Eliac. 1. p. 538. apud Marsham sæcul. XVI.*
— (c) *Plutar. in numæ.* — (d) *Plato in Hippia.* — (e) On ne sait si c'est Hercule fils de Jupiter & d'Alcmene, ou Hercule un des Dactyles d'Ida. — (f) *Velleius Patercul. lib. 1.*

cette seconde institution jusqu'à la première Olympiade des Chronologistes, dans laquelle Corœbus fut victorieux, il y a 108 ans : ainsi le véritable commencement des Olympiades est plus de 400 ans avant les Olympiades vulgaires. Saint Clément d'Alexandrie met 427 ans, Eusebe 430, Syncelle 600 avant Corœbus.

III.
Fondation
des Royaumes
d'Argos & de
Sicyone.

La fondation des Royaumes d'Argos & de Sicyone dans le Peloponnese, sont encore de fameuses époques de l'Histoire Grecque ; mais Marsham fait voir que dans tout ce qu'on en dit, il y a bien du faux & de l'incertain. Pausanias (a) assure que le premier Roi d'Argos est Phoronée, fils d'Inachus ; il ajoute qu'Inachus n'étoit pas un Prince, mais un fleuve. Anticlides (b) nomme Phoronée le plus ancien Roi de la Grece ; & Acusilas dit que Phoronée l'Argien est le premier des hommes ; le Poëte Phoronide l'appelle le pere des mortels. (c) Du temps de Platon (d) on ne connoissoit rien de plus ancien dans la Grece que Phoronée & Niobé : Syncelle avoue que les Histoires Grecques ne fournissent rien avant Inachus, & son fils Phoronée, qui régnerent à Argos.

Cela étant ainsi, il s'ensuit que la liste des Rois de Sicyone qu'on prétend avoir régné dans la ville de Telchine, nommée depuis Sicyone, est fautive ; car si l'on ne connoît aucun Royaume dans la Grece plus ancien que celui d'Argos, il s'ensuit que celui de Sicyone, qu'on met 200 ans auparavant, est fabuleux. Dans Homere (e) on trouve Adrafte, premier Roi de Sicyone.

Le nom d'Adrafte se lit dans les Marbres d'Arondel sous l'année Attique 325. Voilà jusqu'où peut aller l'antiquité des Rois de Sicyone, qui étoit encore sous la domination des Rois d'Argos au temps de la guerre de Troye. (f) Denys d'Halicarnasse (g) fixe le nombre des générations que les Pelasges demeurèrent dans le Peloponnese & dans la Thessalie : mais la durée de ces générations n'étant pas réglée, il est impossible de déterminer par-là avec certitude, combien de temps ces peuples ont habité ces Provinces.

IV.
Années des
Grecs.

Mais comment l'histoire & la Chronologie des Grecs seroit-elle bien assurée, puisqu'il y avoit tant d'inégalité dans leurs années ? Plusieurs ne faisoient leur année que de quatre mois : (h) les Arcadiens l'ont faite d'un seul mois, & puis de trois mois ; en sorte que chacune des quatre saisons faisoit un an parmi eux : ceux de la Carie & de l'Acarnanie, l'ont quelquefois faite d'un mois, & quelquefois de six. Mais dès le temps d'Homere, il semble que l'année des Grecs étoit déjà de douze mois, qui étoient apparemment lunaires.

(a) Pausan. l. II. p. 112. — (b) Plin. l. VII. c. 56. — (c) Apud Clement. Alex. Strom. I. — (d) In Timæo. — (e) Iliad. B. v. 572.

Και Σικιών Ἰδ' ἄρ' Ἰδρυται πρῶτ' Ἰμβασίλων.

— (f) Vide marshami περιστασικόν ad finem. — (g) Dionys. l. I. (h) Censorin. de die natali.

Solon, au rapport de Plutarque, (a) ayant remarqué que les mois lunaires n'étoient point égaux, & que la conjonction de la Lune avec le Soleil ne revenoit pas toujours au même point, ordonna que cette partie du jour, qui précède la jonction du Soleil & de la Lune, fût attribuée au mois précédent, & que l'autre partie seroit donnée au mois suivant : en sorte que le jour qui suivoit la conjonction, se nommoit *Néoménie*, ou premier jour du mois ; chaque mois avoit trente jours complets, & l'année 360 jours : cela paroît par ce que dit Solon à Crésus dans Hérodote, (b) & par cette énigme de Cléobule, un des sept Sages : (c) » Un pere a douze enfans, & chacun de ces enfans » en a deux trentaines de diverse couleur ; les uns sont blancs, & les » autres noirs ; & quoiqu'ils soient tous immortels, néanmoins ils » meurent tous. « L'année Athénienne n'étoit donc proprement ni solaire, ni lunaire ; elle n'étoit pas solaire, puisque l'année solaire est de 365 jours & six heures : elle n'étoit pas lunaire, puisque celle-ci n'a que 354 jours, au lieu que celle des Athéniens en avoit 360. Et quand Macrobe & Solin disent que l'ancienne année des Grecs étoit lunaire ; cela veut dire que les Grecs avoient plus d'égard à la Lune qu'au Soleil, dans la disposition de leurs mois & de leurs années.

Du temps de Solon, on intercaloit un mois au bout de trois ans ; & c'est ce qu'ils appelloient *Trieteris*, (d) comme si cette intercalation se fût faite à la troisième année : mais je pense que cette intercalation ne subsista plus depuis la correction de l'année faite par ce Législateur : car alors l'année étant de 360 jours, elle ne pouvoit fournir un mois à intercaler dans trois ans, mais seulement quinze jours. Cette disposition de l'année Athénienne fut long-temps en usage ; & quoiqu'Eudoxe & Platon eussent appris des Egyptiens la véritable maniere de régler l'année selon le cours du Soleil, comme le remarque Strabon ; (e) cependant l'ancien usage prévalut ; & encore du temps de Démétrius de Phalere, l'année Athénienne n'étoit que de 360 jours comme on le voit dans Plin, (f) qui dit qu'on dressa à ce Philosophe autant de Statues, qu'il y a de jours en l'année, c'est-à-dire, trois cents soixante : *Tre-centas sexaginta statuerè : nondùm anno hunc numerum excedente*. Mais vers ce même temps Callippus donne 365 jours & un quart à l'année ; (g) ce qui fait juger que ce fut alors qu'on admit parmi les Grecs la

(a) *Plutarch. in Solone.* — (b) *Herodot. L. 1. c. 32.*

— (c) *Εἷς ὁ πατήρ, κριδὲς δὲ δυνάδικα, τῶν δὲ ἑκατὼ
Δις δὲ τετρακτὰ διαδίδιχα ἰδὲς ἔχουσαι,
Ἄϊ μὲν λεύκαι, ἕσσι ἰδῶν, αἰδ' αὖτε μέλαιαι,
Ἀθάσται δὲ τὲ ἴσαι ἀπυφτινίδουσι ἄσασαι.*

— (d) *Τριητηρίς. Censorin. de die nat. c. 18. Herodot. L. 1. c. 32. & L. II. c. 14.* — (e) *Strab. L. XVII. Ἡγνῆται τῶς ὁ ἑκαυτὲς ἄσθ' τῶς Ἑλλάσι, αἷς ἃ ἀλλὰ πλείον, ἵως εἰ πῶτεροι ἀστρολόγοι παράλαβον ἄσθ' τῶν μεθιρμηνυσάντων εἰς τὸ Ἑλληνικῶν τὰ τῶν ἰσθμῶν ἀστρονομία.* — (f) *Plin. lib. XXXIV. c. 6.* — (g) *Censor. c. 19.*

méthode des Egyptiens. Ils ajouterent aux 365 jours, un jour après la quatrième année ; ce qui lui fit donner le nom de *Penteteris*, (a) comme si cela arrivoit dans la cinquième année. On s'apperçut dans la suite, que cette intercalation ne sauvoit pas toutes les difficultés, & qu'il restoit encore quelque espace de temps qui n'étoit pas compris dans l'année réglée de cette manière : c'est ce qui fit inventer les grandes années des Grecs, par exemple, celle de Méton, qui étoit de 19 ans, celle de Philolaüs de 59, celle de Callippe de 76, & celle d'Hipparque de 304 ans.

Les Achéens commençoient leur année au lever des Pléiades, c'est-à-dire, au commencement de l'Été ; & les Athéniens (b) la commençoient à l'équinoxe du Printemps, leurs jours se comptoient d'un soir à l'autre, & ils partageoient l'année en quatre saisons, le Printemps, l'Été, l'Automne, & l'Hiver.

v.
Maniere de
partager le
jour.

On ne parloit point encore des heures du jour au temps d'Homere : (c) ce Poëte divisé la nuit en trois parties & le jour de même. Il marque dans le jour l'aurore ou le matin, le soir & le midi. (d)

Anaximene & Anaximander reçurent des Babyloniens la coutume de compter par heures : (e) Anaximander trouva le premier le cadran solaire, & le plaça à Lacédémone dans un lieu bien exposé au soleil, afin de marquer les mouvements de cet astre, & les Équinoxes. On trouve dans Homere le nom d'heure, & il appelle les heures *portieres du Ciel* : mais il faut l'entendre des saisons de l'année, qui sont nommées *horæ* chez les anciens Grecs. Dans la Religion des Latins, on fit une Déesse nommée *Hora*, qu'on donna pour épouse à Quirinus : Ovide :

Horamque vocat, quæ nunc Dea juncta Quirino.

Et on la fit présider aux portes du Ciel avec le Dieu Janus :

Præsideo foribus cæli cum mittibus Horis.

Il n'y eut dans le commencement qu'une Déesse nommée *Hora* ou *Nersilia* ; dans la suite on en adora trois sous les nom d'*Eunomie*, *Dicé* & *Iréne*, qu'on feignit être filles de Jupiter & de Thémis : (f)

(a) Πεντητηρίς.

== (b) *Atticus occasum spectat, Babylonius ortum,*
Nox media ausoniis, media at lux perplacet umbris.

== (c) *Iliad. κ.*

..... Παράχρηκε δὲ πλίμει νύξ
τῶν δὲ μῆρας, ταῦτά τ' ἴτι μῆρα λυσιπται.

== (d) *Iliad. φ.*

Ἄλλ' ἐπὶ τοῖ καμνὶ θάλαττω καὶ μῆρα κραταῖη.
Ἔσονται ἢ ἠὲ, ἢ δειλῆ, ἢ μῆρα ἦμαρ.

== (e) *Laertius ex Phavorino.* == (f) *Hesiod. Theogonia.*

Διὸς τρεῖς ἡγάγετο λιπαρῆς Θέμις, ἢ τέκε ἄρας.
Εὐνομίης, Δικῆς ἔξ Εἰρήνης τεβαλῦται,
Κίτ' ἐγὼ ἠγαίῃσι καταθηπῶσι βροτῶσι.

*Et Jovis & Themidos Horæ de semine nata
Eunomia, atque Dice, atque Irene dives.*

Ces trois heures marquoient les trois parties de l'année, le Printemps, l'Été & l'Hiver : mais ayant après cela partagé le jour en cinq parties, on fit aussi cinq Déeses sous le nom d'*Heures*, & on divisa l'année en cinq saisons. Enfin il fallut en reconnoître douze, lorsqu'on prit l'usage de partager le jour en douze heures égales. Cette Religion est beaucoup plus ancienne chez les Grecs, que chez les Latins. Porphyre dans Eusebe (a) dit qu'il y a des heures de deux sortes, les unes sont célestes, les autres terrestres : les premières sont au service de Jupiter, & ouvrent les portes du Ciel ; les secondes sont servantes de Cérès ; elles portent deux paniers ; l'un plein de fleurs, pour marquer le Printemps ; l'autre plein d'épis, pour signifier l'Été. Depuis qu'on eut reçu l'usage des horloges, ou des montres, on n'appella pas communément les heures *horæ*, mais *signa*, des signes, ou des marques ; & elles étoient rangées, & mises en ordre, en une distance égale sur le cadran où elles étoient gravées.

ARTICLE IV. Chronologie des Romains.

L'histoire ancienne des peuples qui ont peuplé l'Italie est si embarrassée, que tous les soins & toute la diligence des anciens & des nouveaux Ecrivains n'a jamais pu la débrouiller. L'origine même de la ville de Rome, & la Chronologie de ses premiers Rois, est si incertaine, qu'on ne fait à quoi s'en tenir. Si l'on en croit Agathocles de Cyzique, Strabon, & Cluvier, Enée n'aborda jamais en Italie : il n'y eut point de petit-fils de *Numitor*, qui portassent le nom de *Romulus*, ou de *Rémus* ; la ville de Rome fut bâtie par les Arcadiens qu'Evander mena en Italie, & qui s'arrêtèrent sur les bords du Tibre. Le temps de sa fondation est aussi peu connu, que le nom de son Fondateur ; ce qui ne doit pas surprendre, puisqu'il n'y a aucun Ecrivain ancien chez les Romains, qui ait écrit ni l'Histoire, ni la Fable, comme le remarque Denys d'Halicarnasse, (b) qui est celui de tous les Historiens, qui a recherché avec plus de soin les antiquités Romaines. On n'a bien étudié la fondation de Rome, que sous Marc Porcius Caton, qui fut Consul l'an 559 après cette fondation : il la met 432 ans après la prise de Troye ; mais comme la prise de Troye comparée au temps de la première Olympiade, est un point de Chronologie fort incertain, on peut en conclure une incertitude encore plus grande de l'année de la fondation de Rome, que d'autres mettent 384 ans après la destruction de Troye, 38 ans avant la première Olympiade, ou la quatrième année de la première Olympiade, ou la troisième ou la quatrième de la se-

I.
Epoque de
la fondation
de Rome.

(a) Euseb. *Præp.* l. III. c. 11. = (b) Dionys. l. 1.

conde Olympiade, ou la troisième année de la sixième, (a) ou la première ou la seconde de la septième, ou même plutôt ou plus tard; car il n'y a rien d'assuré sur tout cela.

II.
Années des
Romains.

Les anciens peuples d'Italie n'avoient point de coutume uniforme sur la manière de régler leurs années : (b) ceux de Lavinium la faisoient de treize mois, ou de 374 jours : ceux de l'Ombrie de quatorze mois. L'année de Romulus étoit de dix mois, (c) aussi-bien que celle des Albains : elle étoit composée de 300 jours, elle commençoit en Mars, & continuoit jusqu'à Décembre, qui étoit le dixième & derniers mois. Numa Pompilius donna douze mois à l'année, & la fit de 355 jours. Junius dans Censorin, attribue au Roi Tarquin cette réforme, dans laquelle on ajouta Janvier & Février aux dix mois qui composoient auparavant l'année. On ordonna qu'on ajouteroit tous les deux ans un jour à Février, pour rendre l'année civile égale à l'année naturelle : mais on s'aperçût bientôt que cette intercalation ne suffisoit pas : on donna aux Prêtres le soin d'ajouter, comme ils le jugeroient à propos, quelques jours à l'année pour la rendre complète. La négligence ou l'ignorance des Prêtres, fit naître dans la suite une si grande confusion dans l'année, que Jules-César fut obligé de la réformer, & de lui donner 365 jours & un quart, dont on fit un jour qui fut intercalé au bout de quatre ans ; c'est ce qu'on nomma l'année Julienne, formée sur l'année Egyptienne.

Les anciens Romains commençoient leur année en Mars; mais ensuite on la commença en Janvier. (d) Ovide dit que l'année recommençoit avec le Soleil, parce qu'en Janvier le Soleil se rapproche de nous :

Principium capiunt Phœbus & annus idem.

Pour les Magistratures, elles ne commençoient pas toujours en Janvier : sous les Consuls P. Ebutius & Q. Servilius, les Officiers de la République entrerent en charge aux Calendes d'Août; sous le Gouvernement des Décemvirs, aux Ides de Mai; & ensuite aux Ides de Décembre; ce qui dura jusqu'à la seconde guerre Punique, où l'on fixa le commencement de l'année pour les Magistrats aux Ides de Mars. Il y eut encore depuis quelque variété; & on vit commencer le Gouvernement tantôt aux Calendes de Juillet, & tantôt à celles d'Octobre, jusqu'à ce qu'enfin du temps d'Auguste, on revint aux Calendes de Janvier. Sous le regne de Néron, le Sénat eut la foiblesse d'ordonner

(a) La troisième année de la sixième Olympiade finit en l'année 3961 de la Période Julienne, 753 av. l'Ère Vulg.; c'est en cette année que M. Lancelot & plusieurs autres Chronologistes placent la fondation de Rome. — (b) Censorin. de die natali. — (c) Ovid. Fast.

Annus erat decimum cum Luna receperat orbem;

Hic numerus magno tunc in honore fuit.

— (d) Alex. ab Alex. Geogr. lib. 6. 24.

que

que l'on commenceroit l'année en Décembre, pour honorer la naissance de ce Prince. On fut plus constant dans les cérémonies de la Religion; on continua le premier jour de Mars, qui étoit le commencement de l'année de Romulus, à changer les feuilles de laurier, & à en mettre de nouvelles aux faisceaux des Consuls, à la porte du Roi des Sacrifices, des Prêtres de Jupiter, & des Vestales; celles-ci allu- moient solennellement ce jour-là le feu sacré & éternel, qu'elles avoient soin d'entretenir.

Les mois n'ont pas moins varié que les années parmi les peuples de l'Italie. Les Albains donnoient 36 jours au mois de Mars, 12 à Mai, 28 à Août, 17 à Septembre; ceux de Tusculum donnoient à Juillet 36 jours, & 32 à Octobre: ceux d'Arícia lui en donnoient 39.

III.
Mois Ro-
mains.

Le mois de Mars, qui étoit le premier de l'année, devint le troisième par la réforme de *Numa*, comme il l'étoit chez les Albains. Les Sabéens & les *Peligni* (peuples de l'Abruzze Citérieure,) lui donnerent le quatrième rang: les Laurentes & les Phaliskes le mirent le cinquième; les Herniques le sixième, & les Equicules le dixième. (a) La flatterie fit souvent changer les noms des mois: on donna à *Quintilis* & à *Sextilis*, les noms de Jule & d'Auguste: Avril porta quelque temps le nom de Néron, & Mai celui de Claude; Octobre fut nommé Domitien, & Septembre fut appelé Tacite. Sous l'empire de Commode quelques flatteurs donnerent son nom à Août; celui d'Hercule à Septembre; & celui d'Invincible à Octobre; Novembre fut nommé *Exuperatorius*; & Décembre *Amasinius*: mais de tous ces changements il n'y a que ceux de Juillet & d'Août qui aient subsisté. Les Romains avoient cinq saisons de l'année, le Printemps, l'Automne, l'Été, l'Hiver, & le solstice d'Hiver, c'est-à-dire, le temps où les jours sont les plus courts, *Bruma*.

Ils ne comptoient pas par semaines: ils avoient trois termes pour marquer les jours de chaque mois, savoir les *Calendes*, les *Nones*, & les *Ides*.

Les *Calendes* étoient toujours le premier du mois. Dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet, & d'Octobre, les six premiers jours apparte- noient aux *Nones*: les autres mois de l'année n'avoient que quatre jours avant les *Nones*. Depuis les *Nones* jusqu'aux *Ides*, il y avoit tou-

(a) *Ovid. Fast. lib. III.*

*Quod si forte vscat, peregrinos inspice fastos:
Mensis in his etiam nomine martis erit
Tertius Albanis, quintus fuit ille Phaliscis,
Sextus apud populos, Hernica terra, tuos.
Inter Aricinos Albanaque tempora constat;
Fastaque Telegoni mania celsa manu.
Quintum Laurentis, bis quintum Equiculus acer:
A tribus hunc primum turba forensis habet.*

jours huit jours ; & ce qui restoit après les Ides , étoit compté relativement aux Calendes du mois suivant.

IV.
Division du
jour.

Les Aufoniens , anciens peuples d'Italie , & après eux les Romains , commençoient leurs jours à minuit , & les finissoient de même. Les peuples de l'Ombrie & de la Toscane les commençoient & les finissoient à midi. Ce fut assez tard qu'on divisa le jour par heures : on ne voit pas le nom d'*Heure* dans les Loix des douze tables , selon la remarque de Censorin ; d'où l'on infere qu'on fut à Rome 300 ans sans compter par heures. Auparavant on partageoit le jour en quatre parties , & la nuit de même : & depuis qu'on eut divisé le jour entier en 24 heures , & que l'usage des cadrans & des clepsydres fut devenu fréquent , on continua dans l'armée à compter les quatre veilles de la nuit , à l'ordinaire. On vit aussi chez les Romains l'usage de compter douze heures inégales pendant le jour , à commencer au matin , & finir au soir ; & pour la nuit de la même manière , à commencer au soir , & finir au matin. Les douze heures du jour étoient plus longues que celles de la nuit , ou au contraire , selon que le jour étoit plus long que la nuit , ou la nuit plus longue que le jour ; & l'on assure (a) que les Anciens avoient des montres tellement disposées , que quoique le jour fut ou plus long ou plus court , elles marquoient les heures avec une si juste proportion , que la sixième étoit toujours le milieu du jour en quelque saison de l'année que ce fût : c'est à Anaximenes de Milet , qu'on rapporte cette invention.

Il n'est pas aisé de marquer quand on commença à Rome de voir des cadrans solaires ; il est sûr qu'on n'y en vit point de publics avant celui que M. Valérius y apporta de Sicile ; & encore n'en fit-on pas tout l'usage qu'on espéroit , parce qu'étant fait pour le climat de la Sicile , il se trouva défectueux à Rome. L. Philippus en fit faire un autre ; P. Cornélius Nasica fit faire une clepsydre , ou montre à eau , pour marquer les heures de la nuit , & des temps auxquels le Soleil ne paroissoit pas ; & depuis ce temps-là cette invention se perfectionna de plus en plus.

ARTICLE V. *Chronologie des Hébreux.*

1.
Avantages de
la Chronolo-
gie des Hé-
breux.

Comme notre principal dessein est d'examiner la Chronologie des Hébreux , tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne doit être considéré que comme une disposition à cet examen. La Chronologie des Egyptiens , des Chaldéens , des Grecs & des Romains , ne nous importe ici , qu'autant qu'elle a de liaison & de rapport à l'étude de l'écriture.

Les Hébreux , à ne les considérer que comme un peuple particulier , & faisant abstraction de la Religion , ont de grands avantages par-dessus les autres peuples par rapport à la certitude de leur origine & de leur

(a) *Alex. ab Alex. Genial. Dier. lib. IV. c. 20.*

antiquité. Les premiers Auteurs de cette Nation ont vécu dans un pays où la tradition des grands événements, qui arriverent au commencement du monde, s'est mieux conservée qu'en aucun autre endroit du monde. La Chaldée a toujours été fort curieuse de ses antiquités; l'Astronomie qu'on y a toujours cultivée, & la présence des premiers hommes qui y ont vécu, n'ont pas peu contribué à la certitude de leur Histoire & de leur Chronologie.

Abraham avoit demeuré 74 ou 75 ans dans la Chaldée: il avoit pu converser sinon avec Sem, du moins avec son fils Arphaxad né immédiatement après le déluge. Isaac, fils d'Abraham, épousa Rebecca, femme très-pieuse, qui étoit du même pays, & il envoya Jacob en Mésopotamie, où celui-ci put se confirmer dans la connoissance de tout ce qu'il avoit appris de son pere. Jacob descendit en Egypte avec toute sa famille; elle y demeura séparée des Egyptiens, toujours dans l'espérance de la visite & de la délivrance qui lui avoit été promise par Joseph: (a) *Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista, ad terram quam juravit Abraham, Isaac & Jacob.* Dans l'attente de ce secours, leur soin principal étoit d'instruire leurs enfants de la vie, de l'âge, de la généalogie de leurs ancêtres.

Pendant cet intervalle, Dieu se forma un sujet capable de faire connoître aux hommes ses volontés, & de transmettre à la postérité la connoissance de ces vérités essentielles, qui commençoient de s'altérer, & qui couroient risque d'être bientôt oubliées, même parmi les Hébreux. Moïse instruit de toute la sagesse des Egyptiens, & de toute la tradition de son peuple, soutenu & inspiré de Dieu, nous décrit la durée de la vie des Patriarches d'avant & d'après le Déluge, & nous donne une Histoire d'une vérité infallible, qui renferme tout ce qui s'est passé de considérable, au moins par rapport à la Religion, & à la République des Hébreux, depuis le commencement du monde, jusqu'à sa mort.

Depuis Moïse, quoiqu'on n'ait plus une histoire si suivie, on en a assez néanmoins pour en faire une suite & une succession d'événements avec leurs marques chronologiques, jusqu'au temps de Cyrus, où l'histoire sacrée cesse pour recommencer à Darius, fils d'Hystafpe, & ensuite aux Maccabées; & le principal avantage de cette histoire, & de cette Chronologie, c'est qu'elle est d'une autorité divine, & qu'il n'est pas permis de former le moindre doute sur les époques qui nous sont clairement marquées dans l'Écriture. Elle a un grand nombre de points fixes & invariables, au lieu que, dans l'histoire profane, à peine en a-t-on un seul sur lequel on ne puisse former de très-grandes difficultés.

(a) Genes. I. 23.

II.
Difficultés
de la Chrono-
logie des Hé-
breux.

Le plus grand embarras qu'on rencontre dans l'Histoire & dans la Chronologie sacrée, consiste à concilier cette Histoire avec l'Histoire profane, & à faire un bon choix entre les divers monuments qui nous décrivent la Chronologie de l'Écriture; car le Texte Hébreu des Juifs, la Version des Septante, & le Texte Samaritain, se trouvant différents entr'eux, il s'agit de se déterminer à quelques-uns de ces exemplaires préférablement aux autres, ou du moins de combiner les meilleures leçons de ces trois exemplaires.

Quant à la première difficulté, qui consiste à concilier l'Histoire profane avec l'Histoire sacrée, elle ne doit pas paroître d'une grande conséquence; car encore qu'il soit avantageux d'accorder l'une avec l'autre dans tous, ou dans la plupart de ses points, si néanmoins on ne pouvoit y réussir, tout l'inconvénient en retomberoit sur l'Histoire profane, qui n'ayant d'elle-même qu'une autorité humaine, ne pourroit porter aucun préjudice à l'autorité divine de l'Écriture; & si l'on trouvoit dans ces deux Histoires des contradictions qu'on ne pût accorder, il n'y auroit pas à balancer pour rejeter la faute de l'incompatibilité des récits sur l'Histoire profane, en faveur de l'Histoire sacrée, à laquelle on doit un respect inviolable. Mais l'essai qu'en ont fait la plupart de nos Chronologistes, a fait voir qu'il n'est pas absolument impossible d'accorder l'Histoire sacrée avec l'Histoire profane.

Il faut pourtant avouer qu'en matière d'Histoire & de Chronologie, il ne faut pas s'attendre à ne trouver aucunes contradictions: les Histoires profanes sont souvent contradictoires les unes aux autres. Qu'on accorde, si l'on peut, les Auteurs qui ont écrit des anciens Empires, de la guerre de Troie, du voyage des Argonautes, des premiers Royaumes de la Grece, de la vie de Cyrus, &c. Combien de variétés, combien de contrariétés n'y trouve-t-on pas? Dieu a même permis que dans les Livres Saints on voie à proportion de semblables difficultés: on y rencontre des contradictions apparentes, qui ont besoin de toute la science & de toute la pénétration des Interpretes pour les accorder. Mais on ne doit pas inférer delà, que l'Histoire & la Chronologie sainte & profane ne puissent pas être conciliées entr'elles; & cela ne doit point empêcher qu'on ne travaille à lever autant que l'on pourra ces difficultés. C'est un excès de zele, & une piété mal-entendue, de croire qu'il faille absolument rejeter les profanes, & qu'on ne doive jamais mêler le profane avec le sacré: *Adum esset de Chronologia sacra*, dit Scaliger, *si absque exoticis monumentis foret; quod cum sapientissimi scriptores Tatianus, Clemens Alexandrinus, Tertullianus, Africanus, Eusebius, alique animadvertissent, omnino sine exotica Historia, intervalla sacra deprehendi posse desperarunt. Dicatur igitur tumidis buccis, & elato supercilio, atrocem injuriam Spiritui Sancto fieri, si Historia sacra ab exotica subsidium petat. Quasi illa magna ignominia sit, si Historia exotica sacra ancilletur.*

À l'égard de la seconde difficulté, qui regarde le choix qu'on doit faire d'un Texte pour se fixer dans la Chronologie, la décision du Concile de Trente, qui déclare la Vulgate authentique, & la conformité de cette Version avec le Texte Hébreu des Juifs, semble se réunir pour rendre le calcul du Texte Hébreu préférable au calcul de la Version des Septante & du Texte Samaritain. Cependant comme il ne s'agit point ici de la foi ni des mœurs, la décision du Concile n'empêche point l'usage qu'une Critique sage & judicieuse peut faire de ces différents exemplaires. On fait le respect que l'antiquité a eu pour la Version des Septante : cette Version étoit elle-même authentique avant que la Vulgate existât, & le Concile ne lui a rien ôté de cette authenticité : de même les Textes Hébreu & Samaritain ont par eux-mêmes l'authenticité qui appartient aux Textes originaux, & le Concile n'y contredit point. On peut donc consulter ces divers Exemplaires, & en les combinant profiter des avantages qu'ils offrent pour l'éclaircissement des difficultés Chronologiques. (a)

Voyons maintenant quelle étoit la forme de l'année des Juifs. Pour en parler avec clarté, il faut distinguer les temps. Avant la Loi, les Hébreux n'avoient point d'autre année, que l'année Egyptienne : comme ce peuple s'étoit formé en Egypte, il ne pouvoit naturellement suivre d'autre forme d'année, que celle qui étoit en usage dans ce pays. Moÿse, dans le calcul qu'il nous donne de la durée du Déluge, (b) nous fait voir que l'année hébraïque étoit de douze mois de trente jours chacun ; & il paroît que le douzième avoit trente-cinq jours. Les Hébreux n'avoient aucun mois intercalaire, si ce n'est au bout de 120 ans, lorsque le commencement de l'année étoit dérangé de trente jours entiers. (c) Il n'est pourtant jamais parlé dans l'Écriture d'un treizième mois, ni d'intercalation.

Depuis la sortie d'Égypte, sans rien changer à l'ordre de l'année pour le civil, on suivit pour le sacré, & pour les Fêtes, & autres cérémonies de Religion, une nouvelle forme d'année, qui étoit en partie solaire, & en partie lunaire. Cette année commençoit au Printemps ; & la Fête de Pâque étoit le quatorzième jour du premier mois de cette année, qui étoit le septième de l'année civile. Ce que nous venons de dire des années lunaires des Hébreux pour le sacré, ne peut bien se prouver que depuis le temps d'Alexandre le Grand. On voit par le Livre de l'Écclésiastique, (d) & par les Livres des Maccabées, par Joseph & par Philon, qu'ils suivoient l'année des Grecs ; c'est-à-dire, que leur année étoit solaire, & leurs mois lunaires : (e) *Univerſi*

III.
Années des
Juifs.

(a) Nous reviendrons sur ce point dans la Préface sur la Genèse. — (b) Genes. vii. — (c) Vide Scaliger. de emendat. temporum. lib. iiii. — (d) Eccli. xliiii. 6. Luna ostensio temporis & signum ævi ; à luna signum diei festi ; . . . mensis secundum nomen ejus — (e) Gemin. Isagog. c. 6.

Græci annos juxta solem, menses verò & dies juxta lunam agebant. Maimonides confirme ce que nous venons de dire : *Menses anni, menses lunæ; anni autem quos nos computamus, sunt anni solis.* Saint Jean dans l'Apocalypse fait encore les années de mois lunaires de trente jours l'un : selon lui, douze cents soixante jours forment trois ans & demi composés de quarante-deux mois à trente jours chacun.

Ce n'est que depuis le Talmud, que les Hébreux ont usé d'années purement lunaires, accommodées aux années solaires, par le moyen d'un mois intercalé aux troisièmes ou aux secondes années, c'est-à-dire, sept fois en dix-neuf ans : ils nomment ce mois *Vé-adar*, ou le second *Adar*. C'est suivant ce règlement, qu'on doit entendre tout ce que les Rabbins nous apprennent de leur année, dont ils se servent encore aujourd'hui entr'eux, composée de douze mois, dont les uns ont trente jours, & les autres vingt-neuf jours ; ceux qui ont trente jours sont nommés *pleins*, & ceux qui n'en ont que vingt-neuf, sont appelés *caves* ou *vuides*.

L'année civile des Hébreux se commençoit en Automne, de même que chez les Egyptiens. La fin de l'Eté, & le temps qui suit la récolte de tous les fruits, est nommé par Moÿse, la fin ou la révolution de l'année. (a) Ezéchiel (b) parle du commencement de l'année civile, & les Juifs l'appellent encore *Rosch hascana* ; elle commence au mois Tifri, qui revient au mois lunaire de Septembre. Joseph (c) dit que le Déluge commença le second mois de l'année (civile), nommé par les Macédoniens Dios, & par les Hébreux Marchesvan, qui répond à notre mois lunaire d'Octobre. Depuis que Moÿse eut fixé au mois de Nisan le commencement de l'année sainte, on continua de commencer, comme auparavant, l'année civile en Automne. On croit que la Fête de l'Expiation, qui se célébroit le dixième jour de Tifri, qui répond au mois lunaire de Septembre, fut instituée en mémoire de la chute d'Adam, qui avoit été créé avec le monde en Automne.

Les Hébreux avoient trois sortes de semaines : 1°. Des semaines de jours, c'est-à-dire, composées de sept jours. 2°. Des semaines d'années communes, c'est-à-dire, composées de sept années, dont la dernière étoit appelée *année sabbatique*. 3°. Des semaines d'années sabbatiques, qui comprenoient sept fois sept ans, c'est-à-dire quarante-neuf ans, & qui étoient terminées par l'*année jubilaire*, qui étoit, selon les uns, la quarante-neuvième, & , selon les autres, la cinquantième. Cette année étoit à-peu-près parmi les Hébreux ce qu'étoit la grande année chez les Egyptiens, & elle étoit en même temps civile & sacrée.

(a) *Exod. xxiii. 16. Solemnitatem quoque in exitu anni, quando congregaveris omnes fruges tuas de agro.* (Hebr. *Solemnitatem quoque collectionis, in exitu anni, quando colligeris opera tua de agro.*) *Et xxxiv. 22. Et solemnitatem quando redeunte anni tempore cuncta conduntur.* (Hebr. *Et solemnitatem collectionis, in revolutione anni.*) = (b) *Ezech. xl. 1.* = (c) *Joseph. antiq. lib. 1. cap. 4.*

Les jours se comptoient d'un soir à l'autre. Moÿse marque le jour civil par ces deux termes, *vesperè & manè*. Le jour n'étoit composé que d'un soir & d'un matin : le soir ou la nuit alloit avant le jour, qu'on nomme le matin. Moÿse ne marque aucune différence entre les jours sacrés & les jours civils ; or les jours de Fêtes commençoient au soir, & finissoient de même : *A vespera in vesperam celebrabitis Sabbatha vestra*. On commençoit les Fêtes *inter duas vespèras*, entre les deux Vêpres, c'est-à-dire, sur le déclin du jour : Moÿse emploie ces termes, non seulement lorsqu'il s'agit de fixer le commencement des Fêtes, mais aussi dans le récit des choses ordinaires & communes : Par exemple, Dieu promet d'envoyer des cailles *inter duas vespèras* ; (a) & un peu plus bas, il est dit qu'il les envoya *vesperè*, le soir ; ce qui fait voir que ces deux manières de parler sont équivalentes. Dans saint Matthieu, il est dit que le premier jour de la semaine commençoit au soir : (b) *Vesperè autem Sabbathi, quæ lucefcit in prima Sabbathi*.

IV.
Division du
jour.

Cette coutume a toujours persévéré parmi les Juifs pour le sacré ; & elle est passée d'eux à l'Eglise Chrétienne, qui commence ses Offices à l'heure de Vêpres. Plusieurs anciens peuples ont suivi pendant longtemps la coutume de commencer leur jour au soir, comme les Athéniens, au rapport d'Aulu-Gelle, (c) les Gaulois, les Germains, les Numides de la Lybie. (d) Voici ce que César dit des Gaulois : (e) *Spacia omnis temporis, non numero dierum, sed noctium finiunt ; & dies natales, & mensium & annorum initia sic observant, ut noctem diem subsequatur*. Tacite parle ainsi des anciens Germains : *Nam agendis rebus hoc (nempe occasum solis) auspiciatissimum initium credunt, nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant : sic constituunt, sic conducunt ; nox ducere diem videtur*. Cette pratique se voit encore dans quelques anciens titres Allemands, où l'on met trois nuits, au lieu de dire trois jours. Les Anglois encore aujourd'hui s'expriment de même : (f) la semaine est nommée *Sennigh*, qui à la lettre signifie *sept nuits*. Dans la Bohême, & dans les pays voisins du côté de la Pologne, on commence encore le jour au soir, & l'on compte vingt-quatre heures d'un soir à l'autre. Les anciens Poètes mettent ordinairement la nuit avant le jour, de même que Moÿse : Hésiode dans sa Théogonie fait la nuit mere du jour. (g) Les Arabes attribuent la nuit au jour suivant ; & chez eux le jour commence par la nuit. (h)

Quelqu'un ayant demandé à Thalès de Milet, (i) lequel des deux,

(a) Exod. XVI. 12. 13. *Vesperè* (Hebr. *Inter duas vespèras*) comedetis, &c. *Faustum est ergo vesperè*, &c. (b) *Matth. XXVIII. 1.* (c) *A. Gell. L. III. c. 2.* (d) *Apud Nicol. Damasc.* (e) *Cæs. de bello Gallico, L. VI.* (f) *Strauch. Breviar. Chronol.*
 (g) *Νυκτὸς δ' αὐτ' Αἰθέρη ἐς ἡμέρη δὲξίοντο,*
Οὐδὲ τίνα κινσάμεν' Ἐρίβει φιλότληι μιγύισα.
 (h) *Pietro della valle let. 14.* (i) *Apud laërt. in Thalete,*

208 REMARQUES SUR LA CHRONOLOGIE.

du jour ou de la nuit , avoit été produit le premier ; il répondit que la nuit avoit été avant le jour. On lit dans les Vers d'Orphée , que la nuit est la mere des hommes & des Dieux. (a)

On assure que depuis que les Romains se furent rendus les maîtres de la Judée , on vit parmi les Juifs trois sortes de jours : 1^o. Les jours de Fête qui commençoient au soir , & qui finissoient de même , comme nous venons de l'expliquer. 2^o. Les jours civils qui se comptoient de minuit à l'autre minuit. 3^o. Enfin on veut qu'il y eût encore une autre sorte de jours , qui se comptoient d'un matin à un autre , en donnant douze heures au jour , & autant à la nuit : mais ces heures étoient inégales entr'elles , selon la diversité des saisons : tout cela à l'imitation des Grecs & des Romains , sous la domination desquels les Juifs avoient été successivement assujettis.

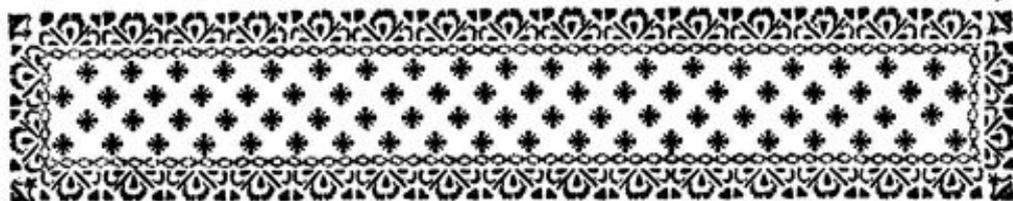
L'usage des montres & des horloges , & la maniere de diviser le jour par heures , ne paroît pas chez les anciens Hébreux. Moyse parle du matin , du midi & du soir , en plus d'un endroit : il marque le déclin du Soleil par ces termes , *inter duas vespervas* , & du soir sous le nom de *Vesperè*. On ne voit pas dans ses Livres , que de son temps il y eût parmi les Hébreux aucune autre maniere de diviser les parties du jour : la nuit se partageoit en trois parties ; le soir , *vesperè* ; la minuit , & la garde du matin , *custodia matutina*. (b)

Nous ne trouvons rien sur les heures jusqu'au temps d'Ezéchias , où il est parlé d'une montre , ou des degrés , par l'ombre desquels on dit qu'on marquoit les heures. (c) Si l'on trouve quelquefois le nom d'*heures* dans les Septante , c'est seulement pour marquer les saisons de l'année ; dans le même sens qu'on les voit dans Homere & dans Hésiode.

Dans le nouveau Testament on remarque la nuit partagée en quatre veilles ; (d) usage qu'on avoit emprunté des Romains. Les Grecs l'ont aussi quelquefois partagée en quatre , & souvent en trois veilles ; & cette dernière est la plus ancienne maniere de partager la nuit , comme on l'a vu plus haut. A l'égard du jour , sa division en douze heures , se trouve marquée dans saint Matthieu , (e) & dans saint Jean ; (f) ce qui fait croire que les Juifs suivoient communément la maniere de compter les heures inégales du jour , selon l'usage des Romains & des Grecs.

(a) Νύκτα θεῶν γένεσσαν ἰδὲ τῶ ἀνθρώπων.

== (b) *Exod.* XIV. 24. *Judic.* VII. 19. *Thren.* II. 19. *Vide. G. Ps.* LXXXIX. 5. & CXVIII. 148. == (c) On peut voir ce qui en sera dit dans la *Dissertation touchant la rétrogradation de l'ombre du soleil sur l'horloge d'Achaz* , à la tête des deux derniers Livres des Rois. == (d) *Matth.* XIV. 25. *Marc.* VI. 48. & XIII. 35. == [e] *Matth.* XX. 3. 5. 6. [f] *Joan.* XI. 9.



P R É F A C E
G É N É R A L E
S U R L E S L I V R E S
D E
L'ANCIEN TESTAMENT,

Ou Introduction à l'intelligence de ces divins Livres. (a)

Les Livres Canoniques, qui forment le corps des divines Ecritures de l'Ancien & du Nouveau Testament, se rapportent tous au grand objet de notre foi, au mystère de Jesus-Christ promis aux Patriarches, annoncé par les Prophetes, décrit à nos yeux par les Evangélistes, prêché dans toute la terre par les Apôtres. *Jesus-Christ est la fin de la loi*, (b) dit S. Paul. *C'est de moi que Moysè a écrit*, (c) dit ce divin Sauveur. *Il faut*, ajoute-t-il, (d) *que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moysè, dans les Prophetes & dans les Psaumes soit accompli.* Toute la Tradition a reconnu que tous les Livres de l'Ancien Testament se rapportent plus ou moins directement à Jesus-Christ & à son Eglise qui est son corps. Les Livres du Nouveau Testament parlent ouvertement au Libérateur qui nous est donné en la personne de Jésus-Christ : les Livres de l'Ancien Testament le prédisent & l'annoncent sous des ombres & des voiles. C'est en lui que toutes les figures, tous les sacrifices, toutes les prophéties trouvent leur accomplissement. L'Ancien Testament est la prédiction & la figure des mystères contenus dans le Nouveau ; le Nouveau Testament est l'accomplissement & le développement des

(a) Cette Préface est une des pièces nouvelles que nous ajoutons dans cette édition.
 (b) Rom. x. 4. (c) Joap. v. 46. (d) Luc. xlii. 44.

mysteres annoncés & figurés dans l'Ancien : l'un & l'autre se rapportent à Jesus-Christ : *Finis legis Christus*.

Il convient donc d'établir ici premièrement les preuves qui confirment cette vérité, que *Jesus-Christ est la fin de la loi* ; secondement les principes qui doivent nous servir à reconnoître comment Jesus-Christ est la fin de la Loi ; troisièmement les regles qui doivent nous conduire dans l'application de ces principes.

Jesus-Christ est la fin de la Loi.

Comment Jesus-Christ est-il la fin de la Loi ?

A quels signes peut-on reconnoître Jesus-Christ dans la Loi dont il est la fin ?

Voilà les trois points principaux que nous nous proposons de traiter ici pour faciliter l'intelligence des mysteres contenus dans les Livres de l'Ancien Testament.

PREMIER POINT.

Jesus-Christ est la fin de la loi : c'est à lui & à son Eglise que nous conduisent tous les Livres de l'Ancien Testament.

Avant tout, il faut ici reconnoître avec S. Pierre, (a) que *nulla prophétie de l'Écriture ne s'explique par une interprétation particulière. Car ce n'a point été par la volonté des hommes, dit cet Apôtre, que les prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.* Ce n'est donc point par notre propre esprit, que nous devons juger du sens des divines Écritures ; mais c'est de l'Esprit de Dieu que nous devons recevoir l'intelligence de ces saints Livres, & il nous en instruit par l'Écriture même & par la Tradition : c'est-là le double flambeau qui doit guider nos pas dans l'étude de ces Livres divinement inspirés.

L'Écriture & la Tradition concourent à prouver cette grande vérité, que *Jesus-Christ est la fin de la loi*, c'est-à-dire, que *Jesus-Christ & son Eglise* sont le *grand objet* auquel nous conduisent tous les Livres de l'Ancien Testament. Mais pour nous renfermer dans les bornes que nous devons ici nous prescrire, nous nous arrêterons principalement aux *preuves* tirées de l'Écriture même ; elles sont la base de celles que nous pourrions recueillir de la Tradition. Nous nous bornerons donc à celles qui se tirent *des saints Évangiles, des Actes des Apôtres, de leurs Epîtres, & de l'Apocalypse.*

(a) 1. Pet. 11. 20. & 21. Hoc primum intelligentes, quod omnis prophetia Scripturæ propriâ interpretatione non fit. Non enim voluntate humanâ allata est aliquando prophetia : sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines.

I. Dans l'Évangile, JESUS-CHRIST même prend soin de rappeler souvent les anciennes Écritures, & de montrer qu'il en est l'objet. Dès le commencement de sa prédication, parlant à Nicodème, (a) il se compare au serpent d'airain dressé par Moÿse dans le désert. Dans la Synagogue de Nazareth, il déclare (b) aux Juifs qu'il est lui-même ce Libérateur qu'Isaïe avoit annoncé, & au nom duquel ce Prophete avoit parlé. Dans une autre occasion (c) il dit aux Juifs : » Vous lisez » avec soin les Écritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle ; elles-mêmes rendent témoignage de moi. » Puis il conclut en disant : (d) » Si vous croyiez Moÿse, vous me croiriez aussi ; car c'est de moi qu'il a écrit. » Il prouve sa mission sous les yeux des Disciples de Jean-Baptiste (e) par les mêmes merveilles qui doivent la caractériser selon Isaïe. Il déclare au peuple (f) que Jean-Baptiste son Précurseur est celui-là même qui est annoncé par Malachie ; & qu'il est (g) en quelque sorte cet Elie dont ce Prophete parle. Il déclare aux Scribes & aux Pharisiens, (h) qu'il a été lui-même représenté dans la personne de Jonas. Il découvre à ses Disciples (i) dans l'aveuglement & dans l'endurcissement des Juifs l'accomplissement de ce qui avoit été dit par Isaïe. Il dit au peuple (k) que Moÿse en leur donnant la manne, ne leur a point donné le pain du ciel ; mais que c'est lui-même qui est le vrai pain vivant descendu du ciel. Il déclare aux Juifs de son temps (l) qu'Isaïe a prophétisé d'eux en caractérisant leur hypocrisie. Il répète à ses Disciples (m) que bien qu'Elie doive venir un jour, néanmoins on pouvoit dire qu'il étoit déjà venu en la personne de Jean-Baptiste son Précurseur. En se comparant une seconde fois avec Jonas, (n) il se compare aussi avec Salomon. En déclarant aux Juifs qu'il est le bon Pasteur, (o) il leur fait entendre qu'il est ce Pasteur unique deux fois annoncé par Ezéchiel. Il compare (p) les jours de Noé & les jours de Lot, c'est-à-dire, les jours du déluge universel & les jours de la ruine de Sodome, avec les jours de son dernier avènement & de la fin du monde. Il applique aux Juifs de son temps (q) le reproche que Jérémie avoit fait à leurs peres, d'avoir changé la maison de son Pere en une caverne de voleurs. Il rappelle aux Princes des Prêtres (r) deux paroles des Psaumes, dont l'une marque le témoignage que lui rendoient les enfants, & l'autre le mépris injuste qu'il devoit souffrir des chefs de son peuple, étant lui-même la pierre

L
Preuves tirées des paroles mêmes de Jesus-Christ.

(a) Joan. III. 14. == (b) Luc. IV. 16. & seqq. == (c) Joan. v. 39. Et illæ sunt quæ testimonium perhibent de me. == (d) Ibid. 46. De me enim ille scripsit. == (e) Matth. XI. 4. & 5. Luc. VII. 22. == (f) Matth. XI. 10. Luc. VII. 27. == (g) Matth. XI. 14. == (h) Matth. XII. 40. == (i) Matth. XIII. 14. & 15. Marc. IV. 12. Luc. VIII. 10. == (k) Joan. VI. 32. & seqq. == (l) Matth. XV. 7. 8. Marc. VII. 6. == (m) Matth. XVII. 11. & 12. Marc. IX. 12. == (n) Luc. XI. 30. 31. == (o) Joan. X. 11. & seqq. == (p) Luc. XVI. 26. & seqq. == (q) Matth. XXI. 13. Marc. XI. 17. Luc. XIX. 46. == (r) Matth. XXI. 16. & 42. Marc. XII. 10. Luc. XX. 17.

angulaire rejetée par les Architectes. Il rappelle aux Pharisiens (a) le témoignage que lui rend *David*, lorsqu'il l'appelle *son Seigneur*, quoiqu'il dût être son fils. En annonçant à ses Disciples la désolation & la ruine prochaine de Jérusalem, il leur montre dans cet événement (b) l'accomplissement de la célèbre prophétie de *Daniel* touchant les septante semaines qui se terminoient à sa mort. Il compare une seconde fois (c) *les jours de Noé*, c'est-à-dire, du déluge, avec les jours de son dernier avènement. Il annonce à ses Disciples sa passion prochaine (d) comme prédite par *les Prophetes*. Il leur rappelle encore deux autres paroles des *Psaumes*, (e) dont l'une marque la perfidie de Judas, & l'autre la haine injuste des Juifs ses ennemis. Il leur annonce (f) l'ignominie dont *Isaïe* prédit qu'il sera couvert; & leur dispersion prochaine (g) prédite par *Zacharie*, comme l'effet du coup dont il sera frappé. Allant au Calvaire, il annonce aux filles de Jérusalem (h) la désolation prochaine de leur Ville, en se servant des mêmes termes qu'*Osée*. Attaché sur la croix, il y prononce (i) à haute voix ces paroles: *Eli, Eli*, comme on le lit dans S. Matthieu, ou *Eloï, Eloï*, comme on le trouve dans S. Marc, *Iamma Sabañhani*, qui sont en Syriaque les mêmes que celles qui commencent dans l'Hébreu le Psaume XXI. & jettant un dernier cri, il rappelle (k) celles du Psaume XXX. en disant: *Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains*. Enfin après sa résurrection, conversant avec les deux Disciples d'Emmaüs, il leur reproche (l) leur lenteur à croire *tout ce qui avoit été dit par les Prophetes*: » Ne falloit-il pas, leur dit-il, que le Christ souffrît toutes ces choses, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire? Puis commençant par » *Moyse*, & continuant par tous les *Prophetes*, il leur expliquoit dans » *toutes les Ecritures ce qui y avoit été dit de lui*. « Dans un autre apparition, il dit aux Apôtres: (m) » Vous voyez ce que je vous avois » dit lorsque j'étois encore avec vous: *Qu'il falloit que tout ce qui a » été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les Prophetes & dans » les Psaumes, fût accompli*. En même temps, ajoute le saint Evan- » géliste, *il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures*. » Les divines Ecritures de l'Ancien Testament sont un Livre mystérieux, dont l'homme charnel ne découvre point les mysteres; mais où l'homme spirituel, instruit par l'esprit de Dieu, découvre de tous côtés dans *la Loi*, dans *les Psaumes* & dans *les Prophetes*, c'est-à-dire,

(a) *Matth. XXII. 42. & seq. Marc. XII. 35. & seq. Luc. XX. 41. & seq.* — (b) *Matth. XXIV. 15. Marc. XIII. 14. Luc. XXI. 20.* — (c) *Matth. XXIV. 34. & 35.* — (d) *Matth. XXVI. 24. 54. 56. Marc. XIV. 21. Luc. XXII. 22.* — (e) *Joan. XIII. 18. xv. 25.* — (f) *Luc. XXII. 37.* — (g) *Matth. XXVI. 31. Marc. XIV. 27.* — (h) *Luc. XXIII. 30.* — (i) *Matth. XXVII. 46. Marc. XV. 34.* — (k) *Luc. XXI. 46.* — (l) *Luc. XXIV. 25. & seqq.* — (m) *Ibid. 44. Quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, & Prophetis, & Psalmis, de me. ψ. 45. Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent scripturas.*

dans les Livres historiques & légaux, moraux & prophétiques, le grand mystère de Jesus-Christ & de son Eglise.

II. En effet outre tous ces témoignages que nous recueillons de la bouche de Jesus-Christ même dans l'Evangile, les saints Evangélistes sont encore très-attentifs à nous faire voir Jesus-Christ dans les anciennes Ecritures. *S. Matthieu*, dès le commencement de son Evangile, s'applique à nous montrer en Jesus-Christ l'accomplissement de ce que les Prophetes avoient annoncé; & plusieurs fois il répete: (a) *Tout ceci s'est fait pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par l'un de ses Prophetes*. Il nous découvre dans *Isaïe* (b) l'enfantement de la sainte Vierge; dans *Michée*, (c) le lieu de la naissance du Sauveur; dans *Osée*, (d) son transport en Egypte, d'où Dieu son Pere le rappelle; dans *Jérémie*, (e) le massacre des enfants près de Bethléhem; dans *Isaïe*, (f) la prédication de *S. Jean-Baptiste*, le séjour (g) de Jesus-Christ sur les confins de Zabulon & de Nephthali, le soin (h) qu'il prend de nous délivrer de nos langueurs & de nos infirmités en se chargeant lui-même de les porter; le caractère de douceur (i) qui le distingue dans la conduite qu'il a tenue envers les Juifs ses ennemis pendant tout le temps de son ministère public. Il nous montre dans le langage parabolique de Jesus-Christ, (k) l'accomplissement de ce qu'il avoit dit par la bouche de David: *Jouvirai ma bouche pour parler en paraboles*; & par ce seul mot, il nous découvre que le langage de David dans les Psaumes mêmes qui paroissent les plus historiques, est parabolique comme celui de Jesus-Christ dans l'Evangile: d'où il suit que toute l'histoire de l'ancien Peuple est une grande parabole qui représente Jesus-Christ & son Eglise. Il nous montre enfin (l) dans *Zacharie* & dans les Psaumes diverses circonstances de la Passion du Sauveur.

II.
Preuves tirées des témoignages de S. Matthieu.

III. *S. Marc*, dès le commencement de son Evangile, (m) nous fait remarquer dans *Malachie* & dans *Isaïe* l'annonce de l'avènement & de la prédication de *S. Jean-Baptiste*, précurseur de Jesus-Christ. Il rapporte (n) la plupart des témoignages que nous avons recueillis de la bouche de Jesus-Christ, & qui avoient été déjà rapportés par saint Matthieu. Enfin, il nous montre (o) dans le crucifiement de Jesus-Christ entre deux voleurs, l'accomplissement de ce qu'*Isaïe* avoit dit, qu'il seroit mis au rang des scélérats.

III.
Preuves tirées des témoignages de S. Marc.

(a) *Matth.* I. 22. & seqq. Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem, &c. == (b) *Matth.* I. 22. & 23. == (c) *Matth.* II. 5. & 6. == (d) *Ibid.* 15. == (e) *Ib.* 17. & 18. == (f) *Matth.* III. 3. == (g) *Matth.* IV. 13. & seqq. == (h) *Matth.* VIII. 16. & 17. == (i) *Matth.* XII. 17. & seqq. == (k) *Matth.* XIII. 34. & 35. Sine parabolis non loquebatur eis, ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem: *Aperiam in parabolis os meum.* == (l) *Matth.* XXI. 4. & 5. XVII. 9. 35. & 43. == (m) *Marc.* I. 2. & 3. Sicut scriptum est in *Isaia* Propheta. *gr.* in prophetis. == (n) *Marc.* IV. 12. & seqq. == (o) *Marc.* XV. 28.

IV.
Preuves ti-
rées des té-
moignages de
S. Luc.

IV. S. Luc remonte (a) aux paroles que l'Ange Gabriel adressa à la sainte Vierge en lui annonçant qu'elle alloit devenir Mere du Sauveur, & par lesquelles il montrait en même temps que ce Sauveur étoit ce fils promis à David, & dont la naissance miraculeuse du sein d'une Vierge avoit été annoncée par *Isaïe*. Il rapporte les Cantiques de la Vierge, (b) de Zacharie (c) pere de S. Jean-Baptiste & du saint vieillard Simeon, (d) dans lesquels le Sauveur est présenté comme étant l'objet des promesses faites aux Patriarches, & des saints oracles prononcés par les Prophetes. A l'exemple de S. Matthieu & de S. Marc, il nous montre dans *Isaïe* (e) la prédication de S. Jean-Baptiste. Seul il rapporte cette parole importante que Jesus-Christ dit dans la Synagogue de Nazareth, (f) en s'appliquant une des plus célèbres prophéties d'*Isaïe*. Il rapporte (g) la plupart des autres paroles par lesquelles ce divin Sauveur nous apprend à le reconnoître dans les anciennes Ecritures, & qui avoient été déjà rapportées par S. Matthieu & par S. Marc. C'est de lui (h) que nous apprenons l'important entretien de Jesus-Christ avec les Disciples d'Emmaüs.

V.
Preuves ti-
rées des té-
moignages de
S. Jean.

V. Dans l'Evangile de S. Jean, nous entendons d'abord S. Jean-Baptiste déclarer lui-même (i) ce qui fut dit ensuite par les trois Evangelistes dont nous venons de parler, qu'il étoit cette voix qui, selon *Isaïe*, devoit retentir dans le désert. Nous entendons le même saint Précurseur dire & répéter (k) que Jesus-Christ est l'Agneau de Dieu, c'est-à-dire, la victime figurée par toutes celles que les Juifs offroient, & sur-tout par l'Agneau Paschal. Nous entendons ensuite Philippe apprendre à Nathanaël, ce que tant de témoignages & d'autorités ont depuis confirmé : (l) » Nous avons trouvé, dit-il, celui de qui Moïse a » écrit dans la loi, & que les Prophetes ont annoncé, Jesus de Nazareth, » fils de Joseph. « Saint Jean nous fait observer (m) que les Disciples ayant vu le zele que Jesus-Christ montrait pour le Temple de Dieu son Pere, se ressouvinrent ensuite de ce qui en étoit écrit dans les *Psaumes*; & que ce souvenir les confirma dans la foi des divines Ecritures, où ils découvroient ainsi toutes les circonstances de la vie du Sauveur. Il rapporte (n) plusieurs des paroles de Jesus-Christ, que les autres Evangelistes n'avoient pas rapportées, mais qui se trouvent au nombre de celles que nous avons d'abord ici recueillies. Il nous fait observer (o) que, bien que l'entrée triomphante de Jesus-Christ dans Jérusalem fût l'accomplissement assez évident de ce qui avoit été dit de lui par le Prophete Zacharie, comme S. Matthieu le fait remarquer, néanmoins

(a) Luc. I. 31. & 32. == (b) Ibid. 46. & seqq. == (c) Ibid. 68. & f. == (d) Luc. II. 29. & seqq. == (e) Luc. III. 4. & f. == (f) Luc. IV. 16. & f. == (g) Luc. VII. 21. & seqq. == (h) Luc. XXIV. 25. & seqq. == (i) Joan. I. 23. == (k) Ibid. 29. & 36. == (l) Ibid. 45. Quem scripsit Moyses in lege, & Prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph à Nazareth. == (m) Joan. II. 17. & 22. == (n) Joan. III. 14. & seqq. (o) Joan. XII. 14. & seqq.

Les Disciples de Jesus-Christ dans ce temps-là ne firent point attention à ces circonstances si bien caractérisées ; mais que quand Jesus fut entré dans sa gloire , ils se souvinrent alors que ces choses avoient été écrites de lui , & que c'étoit précisément ce qu'ils avoient eux-mêmes fait à son égard. Il nous montre (*a*) dans *Isaïe* deux prophéties de l'incrédulité des Juifs ; il nous déclare que ce Prophete a vu la gloire de Jesus-Christ , & que c'est de lui qu'il parloit en décrivant cette vision divine. Il nous montre (*b*) dans les *Psaumes* , non seulement le partage des vêtements de Jesus-Christ crucifié , mais encore le vinaigre même qui lui fut présenté dans sa soif. Il nous fait voir (*c*) dans l'*Agneau Paschal* , dont il étoit défendu de briser les os , l'image de Jesus-Christ qui est véritablement la victime de notre Pâque , & dont les os ne furent point brisés. Il nous fait voir dans *Zacharie* la prédiction de l'ouverture qui fut faite au côté du Sauveur par le fer d'une lance. Il joint à ces deux derniers témoignages cette remarque importante : (*d*) *Cela fut fait* , dit-il , *afin que l'Écriture fût accomplie*. Combien de richesses sont donc renfermées dans les divines Ecritures , si des circonstances , qui presque nous échappent , contiennent néanmoins des prophéties expressees , qui marquent jusqu'aux moindres circonstances du grand mystere de Jesus-Christ , & qui doivent y trouver leur accomplissement !

VI. Ouvrons le Livre des *Actes des Apôtres*. S. Pierre nous y découvre dans les *Psaumes* (*e*) la punition des Juifs incrédules & spécialement du perfide Judas ; dans *Joël* , (*f*) l'effusion de l'Esprit de Dieu sur les Disciples de Jesus-Christ ; dans les *Psaumes* (*g*) la Résurrection de Jesus-Christ & son Ascension à la droite de son Pere ; dans le *Deuteronomie* (*h*) la mission de Jesus-Christ , le vrai Prophete annoncé par Moÿse ; dans les *Psaumes* (*i*) la gloire de Jesus-Christ , qui après avoir été rejeté par les chefs de son peuple , est devenu la pierre angulaire. *Les fideles de Jérusalem* , d'une commune voix , nous montrent dans le *Psaume second* (*k*) le soulèvement des Juifs & des Gentils contre l'établissement du regne de Jesus-Christ. S. Etienne rappelle aux Juifs tout ce que Dieu avoit fait pour leurs peres , & spécialement (*l*) la promesse de leur envoyer ce Prophete qu'il leur annonçoit par la bouche de Moÿse. Le Diacre *Philippe* trouve l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie occupé de la célèbre prophétie d'*Isaïe* touchant le mystere des souffrances du Messie ; & il commence (*m*) par cet endroit de l'Écriture à lui annoncer Jesus. S. Pierre déclare (*n*) que *tous les Prophetes* rendent à Jesus-Christ ce témoignage que qui-

VI.
Preuves tirées des Actes des Apôtres.

(*a*) *Ib.* 37. & seqq. — (*b*) *Joan.* XIX. 24. & 28. — (*c*) *Ib.* 36. & 37. — (*d*) *ÿ.* 36. Facta sunt enim hæc , ut scriptura impleretur. — (*e*) *Act.* I. 16. & seqq. — (*f*) *Act.* II. 16. & seqq. — (*g*) *Ibid.* 25. & seqq. — (*h*) *Act.* III. 21. — (*i*) *Act.* IV. 11. — (*k*) *Ibid.* 25. & seqq. — (*l*) *Act.* VII. 37. — (*m*) *Act.* VIII. 35. — (*n*) *Act.* X. 43.

conque croira en lui, recevra par son nom la rémission des péchés: *S. Paul* dans la synagogue d'Antioche de Pisidie montre dans la promesse faite à *David* (a) la naissance de *Jésus-Christ*; dans les *Psaumes* (b) sa résurrection; dans *Habacuc*, (c) la menace des vengeances prêtes à fondre sur les Juifs incrédules. *S. Jacques le Mineur* nous découvre (d) dans *Amos* la conversion des Gentils. *S. Paul* prisonnier à Rome, prêchant les Juifs, les pressoit de croire en *Jésus* (e) par des preuves tirées de *Moyse* & des *Prophetes*; & voyant leur endurcissement, il leur déclara (f) que par-là s'accomplissoit en eux la célèbre prophétie du chapitre sixieme d'*Isaïe*. Enfin *S. Luc* trois fois dans ce livre (g) nous rapporte cette parole que *Jésus-Christ* dit à *S. Paul* lorsqu'il le terrassa: *Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous?* *Jésus-Christ* ne dit pas, comme le remarque *S. Augustin*, pourquoi persécutez-vous mes Disciples, mes Freres, mes Membres; mais, pourquoi persécutez-vous? pour nous montrer que, comme il le dit dans l'*Evangile*, il regarde comme fait à lui-même le traitement que l'on fait à ses membres, parce que ses membres ne forment avec lui qu'un seul corps dont il est le chef: remarque, comme l'observe *S. Augustin*, remarque bien importante pour l'intelligence des anciennes Ecritures & sur-tout des *Psaumes*, où *Jésus-Christ* parle souvent ainsi au nom de son Eglise & de ses Membres comme s'il parloit en son propre nom. Mais il faut maintenant entendre les Apôtres dans leurs Epîtres.

VII.
Preuves tirées de l'Epître aux Romains.

VII. Si nous ouvrons l'*Epître de S. Paul aux Romains*, nous y trouvons cet Apôtre montrant aux fideles dans *Abraham* (h) le pere des croyants & le modele de la foi qui justifie; dans *Isaac*, (i) l'image des enfants de la promesse; dans le discernement que Dieu fait entre *Jacob* & *Esaü*, (k) le symbole de celui qu'il fait entre les élus & les réprouvés; dans la personne de *Pharaon*, (l) la figure des pécheurs endurcis. Là il nous montre *Moyse* (m) annonçant l'incrédulité & la réprobation des Juifs, la vocation gratuite des Gentils à la foi, & leur substitution à la place des Juifs incrédules. Il nous montre dans les *Psaumes* (n) la corruption universelle des hommes, la gratuité (o) du don de la justification, les opprobres (p) dont *Jésus-Christ* fut couvert, les maux (q) auxquels devoient être exposés ses Disciples, la réprobation (r) des Juifs incrédules, la vocation (s) gratuite des Gentils à la foi: dans *Isaïe* (t) l'incrédulité des Juifs & leur réprobation, les prérogatives (u) de la foi en *Jésus-*

(a) *Act.* xiiii. 14. & seqq. — (b) *Ibid.* 33. & seqq. — (c) *Ibid.* 40. & 41. — (d) *Act.* xv. 15. & f. — (e) *Act.* xxviii. 23. — (f) *Ibid.* 25. & seqq. — (g) *Act.* ix. 4. xiii. 7. xvi. 14. — (h) *Rom.* iv. 1. & seqq. — (i) *Rom.* ix. 7. & seqq. — (k) *Ibid.* 10. & seqq. — (l) *Ibid.* 17. & seqq. — (m) *Rom.* x. 19. xi. 8. & xv. 10. — (n) *Rom.* i. 10. & seqq. — (o) *Rom.* iv. 6. & seqq. — (p) *Rom.* xv. 3. — (q) *Rom.* viii. 36. — (r) *Rom.* xi. 9. & 10. — (s) *Rom.* xv. 9. & 11. — (t) *Rom.* ix. 27. & seqq. — (u) *Rom.* x. 11.

Christ, les grands biens (a) annoncés par l'Évangile, la vocation (b) gratuite des Gentils, la conversion (c) future des Juifs, l'hommage universel (d) qui sera rendu à Jésus-Christ au grand jour de son dernier avènement : dans *Jérémie*, (e) une autre Prophétie de la conversion future des Juifs : dans *Osée*, (f) la vocation des Gentils : dans *Joël*, (g) les prérogatives de la foi : dans *Nahum*, (h) les grands biens qui nous sont annoncés par l'Évangile.

VIII. Sa première Épître aux Corinthiens est pleine de principes lumineux pour l'intelligence des anciennes Écritures. Là (i) en nous montrant dans l'immolation de l'Agneau Paschal, l'immolation de Jésus-Christ même qu'il appelle *notre Pâque*, il veut que nous y joignons les *azymes* de la sincérité & de la vérité. Là (k) se proposant de prouver que les Ministres de l'Évangile ont droit de vivre de l'Évangile, il cite cette loi de Moïse : *Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain* ; & delà il tire sa preuve en nous découvrant l'esprit de cette loi. » Car est-ce que Dieu, dit-il, (l) se met » en peine des bœufs ? & n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il » a fait cette ordonnance ? Oui sans doute, c'est pour nous que cela » est écrit. » C'est dans cette Épître, qu'il pose ce grand principe, (m) que les *Israélites* nous représentent, & que ce qui leur est arrivé est la figure de ce qui nous arrive à nous-mêmes ; que les eaux de la mer qu'ils ont traversée, & celles de la nuée sous laquelle ils ont marché, représentent les eaux dans lesquelles nous avons été baptisés ; qu'ils ont mangé un aliment spirituel, en mangeant la manne qui représentait le pain Eucharistique, sous les espèces duquel se trouve Jésus-Christ même ; qu'ils ont bu une eau spirituelle sortie d'une pierre spirituelle, (n) lorsqu'ils ont bu l'eau tirée du rocher, symbole de la grace qui émane de *Jésus-Christ figuré par cette pierre* ; que leur idolatrie, leur fornication, la témérité avec laquelle ils tenterent le Seigneur & l'irriterent par leurs murmures, les punitions enfin dont ils furent frappés, sont autant de figures, (o) qui en nous montrant & les crimes que nous devons éviter & les châtimens que nous devons craindre, sont destinées à nous instruire, nous sur qui viennent tomber les derniers temps. Il nous avertit en général, que la mort & la résurrection de

VIII.
Preuves tirées de la I. Épître aux Corinthiens.

(a) Rom. x. 15. == (b) Rom. x. 20. xv. 12. == (c) Rom. xi. 26. == (d) Rom. xiv. 11 == (e) Rom. xi. 27. == (f) Rom. ix. 25. & 26. == (g) Rom. x. 13. == (h) Rom. x. 15. == (i) 1. Cor. v. 7. & 8. == (k) 1. Cor. ix. 8. & seqq. == (l) 1. Cor. ix. 9. & 10. Numquid de bobus cura est Deo ? An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos scripta sunt. == (m) 1. Cor. x. 1. & seqq. 1. Cor. x. 6. Hæc autem in figura facta sunt nostris. == (n) 1. Cor. x. 4. Bibebant autem de spiritali conseqente eos petra : petra autem erat Christus. == (o) 1. Cor. x. 11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis : scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum deveniunt.

Jesus-Christ (a) sont l'accomplissement de ce qui en étoit marqué dans les divines Ecritures. Il nous montre dans les Psaumes (b) le souverain domaine de Jesus-Christ & la puissance de son regne. Il compare Adam, le premier homme, (c) avec Jesus-Christ qu'il appelle le second homme & le nouvel Adam. Il nous montre dans Isaïe & dans Osée, (d) la victoire de Jesus-Christ sur la mort & l'immortalité de ses élus.

IX.
Preuves tirées de la II. Epître aux Corinthiens.

IX. Dans la seconde Epître aux Fideles de la même Eglise, il compare (e) le voile qui étoit sur le visage de Moysè avec celui qui est sur le cœur des Juifs. Il nous montre, dans l'Eglise de Jesus-Christ, (f) le nouveau monde, le nouvel ordre de créatures, annoncé par Isaïe; dans les jours de l'Evangile, (g) ce temps favorable, ces jours de salut marqués par le même Prophete. Il nous découvre dans les paroles de Moysè, d'Isaïe & de Jérémie (h) les caracteres de l'alliance nouvelle; dans la tentation d'Eve, (i) l'image de celles que nous devons craindre.

X.
Preuves tirées de l'Epître aux Galates.

X. L'Epître aux Galates nous offre encore des vues très-utiles pour l'intelligence des anciennes Ecritures. En effet, là S. Paul nous assure (k) que ce qui est dit d'Abraham & de ses deux femmes renferme une allégorie; que ces deux femmes représentent les deux alliances du Seigneur avec les hommes, ou selon son expression, les deux Testaments; que la premiere alliance, qui a été faite sur le Mont Sina, & qui par elle-même n'engendre que des esclaves, est représentée par Agar; qu'Agar est ainsi en figure la même chose que Sina montagne d'Arabie, qui dans ce sens mystérieux répond à la Jérusalem d'ici-bas & du siecle présent, qui est esclave avec ses enfants; & qu'enfin outre cette Jérusalem d'ici-bas, représentée par Agar, il y a une autre Jérusalem, qui est celle d'en haut, laquelle est vraiment libre; & celle-ci est l'Eglise notre mere, représentée par Sara. Il nous montre dans Isaïe (l) ces deux épouses du Seigneur, dont l'une après avoir paru longtemps stérile comme Sara, surpasse l'autre par sa fécondité. Il nous assure (m) que nous sommes les enfants de la promesse, figurés dans Isaac. Il nous montre (n) dans l'expulsion d'Ismaël, fils de la servante, exclus de l'héritage d'Isaac, fils de la femme libre, l'image de la réprobation du Juif charnel exclus de l'héritage des enfants de l'Eglise: car

(a) 1. Cor. xv. 3. & 4. == (b) Ibid. 25. & seqq. == (c) Ibid. 45. & f. == (d) Ibid. 54. & 55. == (e) 2. Cor. III. 13. & seqq. == (f) 2. Cor. v. 17. == (g) 2. Cor. vi. 2. == (h) Ibid. 16. & seqq. == (i) 2. Cor. xi. 3. == (k) Gal. iv. 22. & seqq. ψ. 24. Quæ sunt per allegoriam dicta: hæc enim sunt duo testamenta; unum quidem in monte Sina, in servitutem generans; quæ est Agar. ψ. 25. gr. Agar enim Sina mons est in Arabia, & respondit ei quæ nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis. ψ. 26. Illa autem, quæ sursum est Jerusalem, libera est; quæ est mater nostra. == (l) Ibid. 27. == (m) Ibid. 28. == (n) Ibid. 30.

nous ne sommes pas, dit-il, (a) les enfants de la servante, mais nous sommes les enfants de la femme libre. Témoinage bien précieux ; qui nous découvre dans les divines Ecritures un fond de richesses que nous n'aurions peut-être pas soupçonnées, ou que du moins on nous auroit peut-être contestées, si l'Esprit-Saint qui dirigeoit la plume de l'Apôtre, ne donnoit ici à cette allégorie si admirable & si féconde la plus parfaite authenticité.

XI. Nous pourrions rappeler ici plusieurs témoignages de l'Épître aux Ephésiens : nous nous arrêterons à un seul. C'est-là (b) que dans les paroles mêmes d'Adam sur l'union intime que contractent les deux époux, en sorte qu'ils viennent une seule & même chair, S. Paul nous découvre le grand & ineffable mystère de l'union intime que Jésus-Christ a contractée avec l'Eglise son épouse ; qui lui est unie si étroitement, qu'elle n'a en effet avec lui qu'une seule & même chair : d'où S. Augustin conclut (c) que Jésus-Christ & son Eglise étant ainsi unis dans une même chair, nous ne devons point nous étonner que dans les Psaumes ils aient entr'eux une même voix.

XI.
Preuves tirées de l'Épître aux Ephésiens.

Nous ne nous arrêterons point ici aux témoignages que nous pourrions encore recueillir des Épîtres aux Colossiens & aux Philippiciens, des deux Épîtres aux Thessaloniens, des deux Épîtres à Timothée. Il faut avancer.

XII. Les Épîtres à Tite & à Philémon ne renferment rien qui ait rapport à notre objet. Mais l'Épître aux Hébreux est remplie d'une multitude de preuves qui confirment le grand principe que nous établissons ici. S. Paul d'abord y rassemble (d) du seul Livre des Psaumes six preuves de la divinité de Jésus-Christ. Il nous montre (e) dans ce même Livre les humiliations & la gloire du Sauveur. Il compare ensuite (f) Moïse avec Jésus-Christ, & le repos (g) où les Israélites ont été introduits, avec celui auquel nous sommes appelés. A cette occasion, il remonte (h) jusqu'au repos même où le Seigneur est entré après la création, & dont le sabbat du septième jour conserve la mémoire ; il en conclut qu'il reste encore un sabbat, (i) c'est-à-dire, un repos pour le peuple de Dieu, qui doit lui-même entrer un jour dans le repos de Dieu. Il nous montre dans les Psaumes (k) le sacerdoce de Jésus-Christ, qu'il compare avec celui d'Aaron & avec celui de Melchisédech. Il nous fait remarquer (l) que Melchisédech fut une des plus expresse figures de Jésus-Christ non seulement par son sacer-

XII.
Preuves tirées de l'Épître aux Hébreux.

(a) *Ibid.* 31. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed libera. — (b) *Eph.* v. 31. & 32. Et erunt duo in carne una : sacramentum (gr. *mysterium*) hoc magnum est : ego autem dico in Christo & in Ecclesia. — (c) *Aug. Enar. in Ps. cxlii. n. 3.* Nec mireris, quia duo in voce una, si duo in carne una. — (d) *Hebr.* 1. 5. & seqq. — (e) *Hebr.* 11. 6. & seqq. — (f) *Hebr.* 111. 2. & seqq. — (g) *Ibid.* 7. & seqq. — (h) *Hebr.* 1v. 4. & seqq. — (i) *ψ.* 9. Itaque relinquatur sabbatissimus populo Dei. — (k) *Hebr.* v, 4. & seqq. — (l) *Hebr.* vii. 1. & seqq.

doce , qui le rendit supérieur au Patriarche Abraham , mais par son nom même , qui signifie *Roi de justice* ; par son titre de *Roi de Salem* , qui signifie *Roi de paix* ; par le silence même de l'Écriture qui ne lui donnant *ni pere , ni mere , ni généalogie , ni commencement , ni fin* , le rend *semblable au Fils de Dieu (a) qui demeure Prêtre pour toujours*. Il compare (*b*) le *sanctuaire terrestre & le tabernacle dressé par Moÿse* , avec le *sanctuaire céleste & ce tabernacle véritable dressé de Dieu même , & non par un homme*. Il nous déclare que le culte auquel servoient les Prêtres & les Lévites de l'ancienne loi , (*c*) n'étoit que *l'image & l'ombre des choses célestes*. Il compare (*d*) *l'alliance ancienne avec l'alliance nouvelle* , qu'il nous montre expressément prédite par *Jérémie*. Il nous assure (*e*) que les cérémonies de cet ancien culte renferment une *parabole de ce qui se passoit alors*. Il répète (*f*) que le tabernacle & tout ce qui y servoit , étoit *l'image des choses célestes* , & que (*g*) *la loi n'avoit que l'ombre des biens à venir*. Il nous montre dans les *Psaumes* , (*h*) *Jesus-Christ qui vient s'offrir lui-même à Dieu son Pere comme victime pour les péchés des hommes ; & qui , après avoir consommé son sacrifice , (i) est assis pour toujours à la droite de Dieu , jusqu'à ce que ses ennemis soient mis sous ses pieds*. Il nous montre (*k*) dans *Isaac* survivant à son sacrifice , une *parabole de la Résurrection de Jesus-Christ* ; dans les larmes infructueuses d'*Esaü* , (*l*) *l'image du repentir infructueux des réprouvés*. Il désigne l'Église (*m*) sous les noms de *Montagne de Sion , Cité du Dieu vivant , Jérusalem céleste*. Il compare (*n*) *le sang d'Abel* avec celui de *Jesus-Christ*. Il nous montre (*o*) dans *Aggée* l'immuabilité de l'alliance nouvelle. Il compare encore (*p*) les anciens sacrifices avec celui de *Jesus-Christ* , & nous fait remarquer que comme les corps des animaux dont le sang est porté par le souverain Pontife dans le sanctuaire pour l'expiation du péché , sont brûlés *hors le camp* , (*q*) *Jesus-Christ* même , par cette raison , devant sanctifier le peuple par son propre sang , a souffert *hors la porte (r) de la ville ; & qu'en conséquence nous devons aussi nous-mêmes sortir hors le camp , (s) pour aller à lui en portant l'ignominie de sa croix* , en sorte que dans ces anciens sacrifices tout , jusqu'aux moindres circonstances , nous instruit du mystere de *Jesus-Christ* , & des

(*a*) *ψ. 3. Assimilatus autem Filio Dei , manet sacerdos in perpetuum. Hébraïsme , pour qui manet , &c. = (b) Hebr. VIII. 2. & seqq. Sanctorum minister & tabernaculi veri , &c. = (c) ψ. 5. Qui exemplari & umbræ deserviunt cœlestium. = (d) Ibid. 6. & seqq. = (e) Hebr. IX. 9. Quæ parabola est temporis instantis. gr. quod instans erat. = (f) Ibid. 23. Exemplaria cœlestium. = (g) Hebr. X. 1. Umbram enim habens lex futurorum bonorum , &c. = (h) Ibid. 5. & seqq. = (i) Ibid. 12. & 13. = (k) Hebr. XI. 19. = (l) Hebr. XII. 16. & 17. = (m) Ibid. 22. = (n) Ibid. 24. = (o) Ibid. 26. = (p) Hebr. XIII. 11. & seqq. = (q) ψ. 11. Horum corpora cremantur extra castra. = (r) ψ. 12. Extra portam passus est. = (s) ψ. 13. Exeamus igitur ad eam extra castra.*

obligations que nous impose la foi qui nous unit à ce divin Sauveur.

XIII. Nous pourrions ici rassembler plusieurs témoignages des *Épîtres Canoniques* ; mais nous n'insisterons que sur un seul. C'est celui de la I. *Épître de S. Pierre*, où cet Apôtre parlant du *salut de nos âmes qui est la fin & le prix de notre foi*, s'exprime en ces termes : (a) » ce fut » lut dans la connoissance duquel *les Prophetes*, qui ont prophétisé de la » *grace que vous deviez recevoir*, ont désiré de pénétrer, l'ayant re- » cherché avec grand soin, & ayant examiné dans cette recherche en » quel temps & en quelle conjoncture l'esprit de Jesus-Christ qui les » instruisoit de l'avenir, leur marquoit que devoient arriver *les souffran-* » *ces de Jesus-Christ, & la gloire qui devoit les suivre* : & il leur fut » révélé (b) que ce n'étoit pas pour eux-mêmes, mais pour vous, » qu'ils étoient *ministres & dispensateurs de ces choses, que ceux qui vous* » *ont prêché l'Évangile par le S. Esprit envoyé du ciel, vous ont main-* » *tenant annoncées*, & dans le secret desquelles les Anges même de- » firent de pénétrer. « Parole infiniment précieuse, qui nous découvre qu'en effet le grand objet de la mission des *Prophetes & des Apôtres*, est au fond le même ; que les uns & les autres sont les ministres du même Évangile, les uns avant Jesus-Christ, les autres depuis Jesus-Christ ; les uns enveloppant souvent de paraboles & d'énigmes les mêmes vérités que les autres ont depuis clairement annoncées.

XIII.
Preuves tirées de la I. Épître de S. Pierre.

XIV. Enfin l'*Apocalypse* rassemble seule une multitude de traits des anciennes Écritures, qu'elle applique à Jesus-Christ & à son Église. Jesus-Christ même qui parle dans tout ce Livre ; nous y déclare jusqu'à trois fois, (c) que c'est à lui, que *la puissance est donnée de gouverner les nations avec un sceptre de fer*, selon ce qu'il dit lui-même dans *les Psaumes*. Il nous découvre (d) que c'est lui, qui a reçu cette *clef de la maison de David*, dont il est parlé dans *Isaïe*, & qui est l'image de sa souveraine puissance. En se montrant (e) sous le symbole d'un *Agneau immolé*, il achève de nous prouver qu'il est vraiment l'Agneau de notre Pâque. En se montrant ailleurs (f) sous l'image d'un *Conquérant qui part victorieux pour continuer à vaincre*, il nous rappelle ce que les *Prophetes* nous ont dit de ses victoires sous l'image des victoires de *Cyrus*. Les *trois grands malheurs* qu'il nous annonce (g) comme devant terminer la durée des siècles, nous rappellent les trois grands malheurs que décrit *Joël*, & qui sont précisément présentés sous les mêmes images, plaie des *sauterelles*, irruption d'une *armée formidable*, le redoutable *jugement du Seigneur*. La Mission des

XIV.
Preuves tirées de l'Apocalypse.

(a) 1. *Petr.* 1. 10. & *seqq.* — (b) *ψ.* 12. Quibus revelatum est, quia non sibi met-
ipsis, vobis autem ministrabant ea quæ nunc nuntiata sunt vobis per eos qui evangeli-
zaverunt vobis, Spiritu sancto misso de celo, in quem (*gr.* in quæ) desiderant Angeli
prospicere. — (c) *Apoc.* 11. 27. 12. 5. & 19. 15. — (d) *Apoc.* 11. 7. — (e) *Apoc.*
7. 6. & *seqq.* — (f) *Apoc.* 6. 2. & 19. 11. & *seqq.* — (g) *Apoc.* 7. 11. 13. & *seqq.*

deux Prophetes ou témoins , que l'on croit communément devoir être *Elie & Hénoch* , expressement marquée dans les anciennes Ecritures , se trouve ici rappelée : (*a*) la *conversion future des Juifs* prédite par les anciens Prophetes , est ici deux fois (*b*) annoncée. Il y est dit expressement , que le *dragon* qui y paroît trois fois , (*c*) est *l'ancien serpent* qui a séduit nos premiers peres , & qui est appellé *diable & satan*. Sous l'image de *la bête & de son faux Prophete* , (*d*) reparoissent les deux monstres décrits dans Job sous les noms de *Béhémot* , qui signifie *la bête* , & *Léviathan* , qui signifie *la société du dragon*. Le premier de ces deux monstres , qui est appellé par distinction *la bête* , est visiblement dans l'Apocalypse la dernière de ces quatre bêtes monstrueuses marquées par *Daniel* , laquelle représente en même temps & l'Empire Romain idolâtre , & l'Empire Antichrétien figuré par cette corne que Daniel vit s'élever sur le front de cette quatrième bête. Sous l'image de *Babylone* (*e*) assise sur cette bête , se découvre , dans les premiers siècles de l'Eglise , Rome payenne , persécutrice des Saints , & dans les derniers temps une autre ville (*f*) qui sera la capitale de l'Empire Antichrétien. Cette conspiration de *Gog & Magog* , si obscurément décrite dans Ezéchiel , nous est ici (*g*) montrée comme devant être la conspiration du dernier Antechrist & du peuple immense qui lui sera soumis à la fin des siècles. Enfin dans la *nouvelle Jérusalem qui descend du ciel* , (*h*) se trouve le dernier accomplissement de toutes les prophéties qui regardent cette ville sainte. Car c'est au dernier jour du monde , & au son de la septième & dernière trompette que sera accompli , comme le dit l'Ange du Seigneur (*i*) dans ce Livre , *le mystere de Dieu , comme il l'a annoncé par les Prophetes ses serviteurs*.

Ainsi toutes les anciennes Ecritures retentissent de ce grand mystere , qui n'est autre que le grand ouvrage de la rédemption des hommes par Jesus-Christ. Toutes les anciennes Ecritures conduisent à *Jesus-Christ & à son Eglise* , comme au grand objet auquel se rapportent les Histoires , les Loix , les Cantiques & les Prophéties , qu'elles renferment. *Jesus-Christ est donc en ce sens , la fin de la loi* ; mais comment en est-il la fin ? c'est ce qu'il faut ici montrer par l'autorité des divines Ecritures & par l'enseignement commun de l'Eglise.

(*a*) Apoc. XI. 13. & seqq. — (*b*) Apoc. VII. 2. & seqq. XIV. 1. & seqq. — (*c*) Apoc. XII. 3. & seqq. XVI. 13. XX. 2. & seqq. — (*d*) Apoc. XIII. 1. & seqq. — (*e*) Apoc. XVII. 1. & seqq. — (*f*) Apoc. XVI. 19. — (*g*) Apoc. XX. 7. — (*h*) Apoc. XXI. 2. & seqq. — (*i*) Apoc. X. 7. In diebus vocis septimi Angeli , cum cœperit tubâ canere , consummabitur mysterium Dei , sicut evangelizavit per servos suos Prophetas.

SUR L'ANCIEN TESTAMENT. 223
S E C O N D P O I N T.

Comment Jesus-Christ est la fin de la Loi. Comment tous les Livres de l'Ancien Testament nous conduisent à lui & à son Eglise.

Jesus-Christ est la fin de la loi : Souvent elle conduit à lui directement, il s'y trouve annoncé en termes clairs, qui ne conviennent qu'à lui : mais plus souvent encore elle conduit à lui *indirectement*, en l'annonçant *sous le voile des paraboles & des énigmes*, dont les Livres de l'Ancien Testament sont remplis. Ces Livres renferment donc *divers sens* qu'il faut soigneusement distinguer.

Ces différents sens ont-ils par-tout une égale étendue ? forment-ils un parallèle également soutenu dans toutes les parties ? jusqu'où doit s'étendre l'harmonie de ces divers sens pour en justifier la vérité ? En un mot *quelle est l'étendue de ces divers sens*, par le moyen desquels les divines Ecritures de l'Ancien Testament nous conduisent à Jesus-Christ & à son Eglise considérée comme le corps dont il est le chef ? c'est ce qu'il faut discuter ici.

Distinction & étendue des différents sens que renferment les Livres de l'Ancien Testament : c'est l'objet du second Point que nous examinons ici.

Les divines Ecritures de l'Ancien Testament renferment deux sens principaux : le *sens littéral*, & le *sens spirituel*.

Le *sens littéral* est celui que présente la lettre même du Texte.

Le *sens spirituel* est celui qui se trouve couvert sous le voile de la lettre & qui en contient l'esprit.

I. Le *sens littéral*, qu'on nomme aussi *immédiat*, parce que c'est celui que présente immédiatement la lettre du Texte, a pour objet dans les divines Ecritures de l'Ancien Testament : 1°. *L'histoire du genre humain* depuis son origine jusqu'à la vocation d'Abraham, chef du peuple de Dieu : 2°. *L'histoire du peuple de Dieu* depuis Abraham jusqu'au temps des Maccabées : 3°. *Les loix morales, judiciaires & cérémonielles*, & les maximes qui concernent les mœurs : 4°. *Le grand ouvrage de la rédemption des hommes*, par le Libérateur, qui promis au premier homme après sa chute, annoncé depuis aux Patriarches, & prédit par les Prophetes, nous a enfin été donné en la personne de Jesus-Christ.

1°. Le *sens littéral & immédiat* relativement à *l'histoire du genre humain* depuis son origine jusqu'à la vocation d'Abraham, ne renferme presque aucune difficulté : tout s'y trouve communément énoncé dans les termes les plus simples & les plus intelligibles. Il faut seulement observer que dès le récit de la chute du premier homme, le langage

I
Distinction
des différents
sens que ren-
ferment les
Livres de l'Ancien Testa-
ment.

II.
Quatre ob-
jets princi-
aux du sens
littéral.

figuré commence de s'y mêler, en sorte que le démon n'y est présenté (a) que sous la seule figure du *serpent* qui lui servit d'organe : delà vient que la malédiction prononcée sur le serpent, tombe beaucoup moins sur cet animal, que sur le démon même.

2°. Le *sens littéral & immédiat* par rapport à l'*histoire du peuple de Dieu* depuis Abraham jusqu'aux Maccabées, est souvent mêlé d'expressions *énigmatiques, métaphoriques, allégoriques, figurées*. Jacob bénissant ses enfants, & venant à Juda, s'exprime d'abord d'un style simple & sans figures : (b) *Juda, vos freres vous loueront ; votre main s'étendra sur la tête de vos ennemis ; les enfants de votre pere vous adoreront*. Mais aussi-tôt il s'élève, & prend un style figuré : (c) *Juda est un jeune lion : vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir votre proie. Vous vous êtes reposé en vous couchant comme un lion : il s'est couché comme une lionne ; qui osera le réveiller ?* Sous cette image il prédit les actions belliqueuses de la tribu de Juda. De même Moïse, dans son grand Cantique, s'exprime d'abord simplement en disant : (d) *Le Seigneur a choisi son peuple pour se l'attacher particulièrement ; il a pris Jacob pour son partage*. Mais ensuite il s'élève au sens figuré en disant : (e) *Comme une aigle excite ses petits à voler, & voltige au dessus d'eux ; le Seigneur a de même étendu ses ailes ; il a pris son peuple sur lui, & l'a porté sur ses ailes*. Sous cette image, il représente le soin que le Seigneur a pris d'Israël son peuple. David imite ce langage figuré, lorsqu'il dit à Dieu : (f) *Vous avez transporté votre vigne de l'Égypte ; vous avez chassé les nations, & vous l'avez plantée dans leur terre*. Cette vigne, selon le sens littéral & immédiat, c'est le peuple d'Israël. Les Prophetes ont souvent employé ce langage figuré en parlant d'Israël & de ses ennemis : & cette remarque est importante, parce que cette première sorte de parabole & d'énigme qui se rapporte à Israël même, nous conduit à l'intelligence des énigmes & paraboles qui se rapportent à Jesus-Christ & à son Eglise.

3°. Le *sens littéral & immédiat* qui concerne les *loix morales, judiciaires, cérémonielles*, & en général les regles des mœurs ou la conduite de la vie, est communément fort clair & fort simple. Mais quelquefois aussi il s'élève jusqu'au style figuré. Dans les Psaumes, dans les Livres moraux & dans les Livres prophétiques, la *vérité* à laquelle nous devons nous attacher, la *justice* que nous devons pratiquer, les *préceptes* divins que nous devons observer, sont souvent représentés comme une *voie* que nous devons suivre, comme des *sentiers* par lesquels nous devons marcher. De même dans ces Livres, la *voie du Seigneur*, la *voie des Justes*, la *voie des Pécheurs*, c'est la conduite que tiennent les Pécheurs, les Justes & Dieu même.

(a) Gen. III. 1. & seqq. — (b) Gen. XLIX. 8. — (c) Ibid. v. 9. — (d) Deut. XXXII. 9. (e) Ibid. v. 11. — (f) Psal. LXXIX. 9. & seqq.

4°. Le sens littéral & immédiat à l'égard du grand ouvrage de la rédemption des hommes, est encore quelquefois fort simple : le Libérateur y est annoncé sans voile. *Le sceptre ne sera point ôté de Juda*, dit Jacob, (a) jusqu'à ce que soit venu celui qui doit être envoyé ; & c'est lui qui sera l'attente des nations. Voilà le Libérateur clairement annoncé. Mais aussi-tôt Jacob s'élève au langage figuré : *Il liera*, dit-il, (b) *son ânon à la vigne ; il liera, ô mon fils, son ânesse à la vigne. Il lavera sa robe dans le vin, & son manteau dans le sang des raisins. Ses yeux sont plus beaux que le vin, & ses dents plus blanches que le lait.* Expressions symboliques, toutes relatives au grand mystère de Jésus-Christ & de son Eglise, auquel conduit nécessairement le sens même littéral & immédiat du Texte.

II. Le sens spirituel, qu'on appelle aussi mystique, parce que c'est celui qui, couvert sous le voile de la lettre, en renferme l'esprit & les mystères, a deux objets principaux, & se divise ainsi en deux genres : le sens allégorique, & le sens moral : le sens allégorique, qui nous montre les mystères de la Religion ; le sens moral, qui nous découvre les règles des mœurs.

III.
Trois objets
principaux du
sens spirituel.

Le sens allégorique a lui-même aussi deux objets, dont l'un se rapporte aux mystères qui doivent se consommer sur la terre dans la plénitude des temps ; il nous montre ce que nous devons croire : c'est le sens allégorique simplement dit : l'autre se rapporte à la parfaite consommation du grand mystère de Dieu dans l'éternité, en un mot, aux biens célestes qui nous sont offerts, & qui seront la récompense éternelle des Elus ; il nous montre ce que nous devons espérer ; c'est celui que l'on nomme en Grec, le sens anagogique, parce qu'il nous élève aux choses du ciel.

Dela vient qu'on distingue communément dans les anciennes Ecritures quatre sens principaux : c'est-à-dire, le sens littéral, allégorique, moral & anagogique, compris & caractérisés dans ces deux vers :

Littera gesta docet ; quæ credas, allegoria ;

Moralis, quid agas ; quid speres, anagogia.

1°. Le sens allégorique simplement dit, est donc celui qui, sous le voile d'un premier sens, en présente un second relatif aux mystères du Christ, c'est-à-dire, de Jésus-Christ & de son Eglise : on le nomme aussi sens prophétique, parce qu'il renferme l'annonce de ces mystères. Tel est le sens que S. Paul nous découvre sous l'image de l'alliance qu'Abraham contracta successivement avec ses deux femmes, Sara & Agar. C'est une allégorie, dit l'Apôtre ; (c) ces deux femmes sont les deux testaments ; c'est-à-dire, qu'elles représentent les deux alliances

(a) Gen. XLIX. 10. = (b) Ibid. V. 11. & 12. = (c) Gal. IV. 24.

que Dieu a faites successivement avec les hommes ; en sorte que l'alliance éternelle que Dieu a faite avec l'Eglise notre mere , est représentée par Sara , tandis que l'alliance temporelle qu'il a faite avec la Synagogue , est représentée par Agar. C'est dans ce sens , que , selon le même Apôtre : (a) *Tout ce qui arrivoit aux Juifs , étoit une figure de ce qui nous arrive à nous-mêmes* : & sous ce point de vue le sens allégorique réunit encore deux objets : le premier regarde ce que Dieu a fait dans l'établissement de l'Eglise , en y faisant entrer une partie des Juifs & une grande multitude de Gentils , & la délivrant enfin de la persécution des infideles par la victoire que Constantin remporta sur les persécuteurs de l'Eglise : le second regarde ce que Dieu fera à la fin des siècles , premièrement , en faisant entrer dans son Eglise la nation entière des Juifs , & avec eux une multitude de Gentils ; secondement , en délivrant enfin son Eglise de tous maux par la victoire complete de Jesus-Christ même sur toute la multitude des méchants.

2°. Le sens moral , qu'on nomme aussi en Grec *tropologique* , c'est-à-dire , qui concerne les mœurs , est celui qui sous le voile d'un premier sens relatif à l'histoire , en renferme un second relatif aux mœurs , comme lorsque sous l'image des reproches faits aux Juifs , & des châtimens dont ils furent frappés , les Apôtres nous découvrent les infidélités que nous-mêmes devons éviter , & les châtimens que nous devons craindre. Le sens moral est encore celui qui , sous le voile d'un premier sens relatif aux loix mêmes judiciaires & cérémonielles des Juifs , en renferme un plus sublime , mais également relatif à nos mœurs , comme lorsque sous l'obligation de *ne point lier la bouche au bœuf qui foule le grain* , S. Paul nous montre (b) celle de pourvoir à la subsistance de ceux qui travaillent , & qui exercent même les fonctions les plus saintes. Le sens moral est souvent intimement lié avec le sens allégorique : l'un & l'autre se trouve alors réuni sous un même Texte , comme lorsque sous l'image de cette loi qui obligeoit les Juifs de brûler hors du camp les corps de certaines victimes , le même Apôtre nous montre (c) *Jesus-Christ immolé pour nous hors la porte de la ville* ; voilà le sens allégorique & l'obligation pour nous de sortir , nous-mêmes hors du camp pour aller à lui en portant avec lui ses ignominies , & nous détachant de toutes les choses de la terre ; parce que nous n'avons point ici de cité permanente , & que nous ne devons désirer que la cité future , qui est notre véritable patrie ; voilà le sens moral.

3°. Le sens anagogique est celui qui , sous le voile d'un premier sens relatif aux choses de la terre , nous élève à un second relatif aux choses du ciel ; comme lorsque , sous l'image de la Jérusalem terrestre , les

(a) I. Cor. X. 6. & II. — (b) I. Cor. IX. 9. & 10. — (c) Hebr. XIII. 11. & seqq.

Apôtres nous découvrent (a) la *Jérusalem céleste* ; lorsque, sous l'image des *biens présents*, ils nous montrent les *biens futurs* seuls dignes de nos desirs. Sous ce point de vue, ce sens est souvent le complément du sens allégorique, en sorte qu'alors il en fait même partie ; puisque le *sens allégorique* nous conduisant jusqu'au triomphe complet de Jésus-Christ sur tous ses ennemis au dernier jour, nous montre ensuite les biens éternels, dans la possession desquels il établira alors ses Elus : ce qui est précisément l'objet du *sens anagogique*.

C'est ainsi que ces trois sens, *allégorique*, *moral* & *anagogique*, renfermant l'esprit & les mystères couverts sous le voile de la lettre du Texte sacré, forment ensemble le *sens spirituel* ou *mystique* couvert sous le *sens littéral* & *immédiat*. Mais ces deux sens sont-ils par-tout également soutenus ? s'étendent-ils généralement à toutes les parties des anciennes Ecritures ? l'un ne subsiste-t-il jamais sans l'autre ? C'est-ce qu'il faut maintenant examiner.

Pour juger de l'étendue du sens spirituel des anciennes Ecritures, il faut d'abord observer que dans tout emblème & dans toute énigme, dans toute parabole & dans toute comparaison, le parallèle ne peut jamais être parfait, parce que l'ombre & l'image sont toujours au dessous de la vérité. L'ombre ne seroit plus ombre, si l'on y trouvoit toutes les perfections du corps qu'elle représente ; l'image ne seroit plus image, si elle renfermoit toute la substance de l'Original.

Ainsi 1^o. sous le *sens allégorique*, ou si l'on veut, dans le *sens métaphorique*, qui fait essentiellement partie de l'allégorie, Jésus-Christ dit, (b) *qu'il viendra comme un voleur*. Jésus-Christ ressemble-t-il donc à un voleur ? Il n'en a pas l'injustice : mais comme un voleur vient nous surprendre dans la tranquillité de la nuit ; ainsi Jésus-Christ, dans son dernier avènement, surprendra les hommes, lorsqu'ils seront dans une parfaite sécurité. Voilà le principal point de la comparaison ; voilà en quoi elle se trouve Juste. Jésus-Christ ailleurs est appelé (c) *le lion de la tribu de Juda* ; dans un autre endroit, il est dit (d) que le démon *tourne autour de nous comme un lion*. Jésus-Christ est-il donc en effet un lion ? & ressemble-t-il au démon ? Non, sans doute ; mais sous différents caractères le lion est tout à la fois l'emblème & de Jésus-Christ & du démon. Jésus-Christ dit (e) *qu'il est la porte des brebis* ; & aussi-tôt il ajoute qu'il en est *le Pasteur*. Peut-il être tout à la fois, *le Pasteur* & *la porte* ? Il l'est en effet, mais sous différents rapports. Ainsi dans le langage allégorique, les comparaisons ne peuvent jamais être entières ; le même emblème peut représenter deux sujets tout différents ; & le même objet peut se trouver tout à

IV.
Etendue des
différens sens
que renfer-
ment les Li-
vres de l'An-
cien Testa-
ment.

(a) Gal. iv. 26. Hebr. xii. 22. Apoc. xxi. 2. — (b) Apoc. xvi. 15. — (c) Apoc. v. 5. — (d) 1. P'etr. v. 8. — (e) Joan. x. 7. & 11.

la fois désigné par deux emblèmes, qui d'abord semblent n'avoir entr'eux aucun rapport.

De même 2^o. dans le *sens moral*, Jesus-Christ nous propose (a) pour modele de conduite la parabole de *l'économe injuste loué d'avoir prudemment agi*. Devons-nous donc imiter l'injustice de cet économe ? Non, sans doute ; mais nous devons imiter sa prudence. Voilà le point de la comparaison : s'en écarter, ce seroit s'égarer.

De même 3^o. le *sens anagogique* a ses bornes, au delà desquelles on ne peut passer. Dans les promesses qui sont faites aux enfants d'Israël, non seulement on voit que les plus grands biens leur seront donnés ; mais encore il est dit (b) que ces biens seront répandus sur eux & sur leurs enfants après eux ; & qu'en un mot (c) la jouissance de ces biens leur sera conférée de race en race, ou dans toutes leurs races, *in generationem & generationem*. Les biens qui nous sont réservés dans la céleste patrie, seront éternels ; mais alors il n'y aura plus de génération nouvelle. Ces promesses ont donc un *premier sens* qui regarde le *siècle présent*, où les biens que Dieu a donnés à son Eglise, s'y perpétuent *de race en race*, malgré tous les maux dont elle puisse être affligée. Mais dans le *second sens*, qui regarde le *siècle futur*, l'éternité seule convient aux biens qui nous sont réservés. Alors, ou il faut entendre que ces biens se répandront sur toutes les races distributivement ; sur la race de Juda, comme sur celle de Lévi ; sur le Juif, comme sur le Gentil ; sur le Grec, comme sur le Barbare ; ou s'il faut avouer que la promesse doit s'entendre de toutes les races prises successivement, elle ne peut avoir en cette partie aucune application dans le sens anagogique.

Ainsi, dans aucun des sens de l'Écriture, les comparaisons ne doivent jamais être poussées au delà des points qui en sont l'objet ; & l'imperfection de ces comparaisons n'en détruit point la vérité, parce que de leur nature elles doivent être nécessairement imparfaites.

Ces principes ainsi posés, il faut distinguer dans les anciennes Écritures les *Livres historiques*, les *Livres légaux* ou *moraux*, les *Prophéties*, & les *Psaumes*.

V.
Étendue des
divers sens des
Livres histori-
ques.

I. Dans les *Livres historiques*, tout n'est pas susceptible d'un double sens. Il y a beaucoup de traits dont le sens littéral & immédiat qui regarde l'histoire du monde, ou en particulier celle des Israélites, est le seul sens propre du Texte : en vain feroit-on des efforts pour y chercher les rapports d'une allégorie qui ne s'y trouve pas, ou pour donner aux allégories mêmes qui s'y trouvent, une étendue qu'elles n'ont pas ; il faut s'arrêter aux rapports les plus frappants qui se trouvent autorisés par le témoignage de l'Écriture même ou de la Tra-

(a) Luc. XVI. 1. & seqq. = (b) Jerem. XXXII. 39. = (c) Isai. LX. 15 ;
Joel. III. 20.

dition, ou du moins justifiés par la justesse de l'application : mais il ne faut ni pousser ces rapports au delà de leurs justes termes, ni les rejeter pour cela seul qu'ils n'ont pas toute l'étendue que notre propre esprit voudroit y trouver. Ainsi nous sommes assurés par S. Paul, (a) que *les deux femmes* d'Abraham représentent *les deux alliances* ; cela suffit pour donner à cette allégorie toute l'étendue dont elle peut être susceptible ; mais il ne faut pas prétendre que tout ce qui est dit de ces deux femmes, doive se vérifier dans les deux alliances qu'elles représentent ; & si dans le caractère de ces deux femmes, quelques circonstances ne conviennent pas à ces deux alliances, il ne faut pas prétendre pour cela rejeter une allégorie si authentiquement établie.

II. Dans les *Livres légaux* ou *moraux*, il faut distinguer les loix qui concernent en général les mœurs, & celles qui regardent particulièrement l'ordre civil & les cérémonies de la religion : c'est ce que l'on appelle *préceptes moraux, judiciaels, & cérémoniels*.

VI.
Etendue de
divers sens des
Livres légaux
ou moraux.

Les *préceptes moraux* n'ont souvent qu'un seul sens, qui est celui que présente immédiatement la lettre du Texte. Quelquefois sous un premier sens, ils en renferment un second plus élevé & plus étendu. Le précepte : (b) *Vous ne tuerez point*, interdit tout à la fois l'homicide proprement dit qui ôte la vie du corps, & l'homicide spirituel qui fait perdre la vie de l'ame. Lorsque Salomon dit : (c) *Ecoutez, mon fils, l'instruction de votre pere, & ne négligez pas la loi de votre mere*. Cela peut s'entendre d'abord de l'obéissance que tout enfant doit à ses pere & mere : mais dans un sens plus élevé & plus étendu, cela renferme l'obéissance que nous devons à Dieu même qui est notre pere, & à l'Eglise qui est notre mere.

Saint Paul nous découvre de même sous le voile des *loix judiciaelles* un second sens plus élevé & plus sublime, lorsque (d) sous la *défense* qui est faite de *lier la bouche au bœuf qui foule le grain*, il nous montre l'obligation de donner aux ministres de l'Evangile les secours qui leur sont nécessaires.

Il nous déclare (e) que les *loix cérémonielles* renferment *l'ombre des biens futurs & l'image des choses célestes*, en un mot, le grand mystere de Jesus-Christ & de son Eglise : nous devons donc suivre cette ouverture, & pénétrer dans le profond secret caché sous ce voile, mais en suivant toujours la justesse des applications appuyée sur l'analogie de la foi.

III. Dans les *Prophéties*, tout nous conduit à Jesus-Christ, mais plus ou moins directement. Il y a des Prophéties qui semblent n'avoir qu'un seul sens, c'est-à-dire, celui-là seul dont l'histoire des Juifs est l'objet : d'autres n'ont qu'un seul sens, mais qui regarde Jesus-Christ

VII.
Etendue des
divers sens des
Livres prophé-
tiques.

(a) Gal. iv. 24. = (b) Exod. xx. 13. = (c) Prov. i. 8. = (d) I. Cor. ix. 8. & seqq. = (e) Hebr. ix. 23. & x. 1.

ou son Eglise. D'autres ont *deux sens*, dont l'un concerne l'état des Juifs ou des autres peuples avant Jesus-Christ, l'autre appartient à Jesus-Christ ou à son Eglise. D'autres ont *trois sens*; parce qu'outre le premier sens qui regarde l'état des Juifs avant Jesus-Christ, elles se rapportent encore aux merveilles que Dieu opéra dans l'établissement de l'Eglise, & à celles qu'il opérera au temps du rappel des Juifs. D'autres renferment *quatre sens*; parce qu'outre ces trois premiers qui regardent le siècle présent, elles se rapportent encore au parfait bonheur des Saints dans le siècle futur. D'autres enfin peuvent encore avoir jusqu'à *cinq ou six sens*; parce que les maux temporels qui y sont annoncés, peuvent être l'image des maux spirituels sous différents points de vue. Ainsi les *Babyloniens* dont parlent les Prophetes, peuvent représenter non seulement les *Romains* qui ont été les instruments des vengeances de Dieu sur les Juifs, & les *Mahométans* dont il s'est servi pour châtier les Chrétiens; mais ils représentent généralement tous les *méchants*, tous les ennemis de la justice & de la vérité, soit parmi les *Juifs*, soit parmi les *Gentils*; en sorte que les *ravages des Babyloniens* annoncés & décrits par les Prophetes, peuvent tout à la fois représenter: 1°. Les *maux temporels*, dont les Juifs furent frappés au temps de Nabuchodonosor: 2°. Les *maux spirituels*, dont cette nation étoit inondée de la part des Pharisiens, Sadducéens ou autres Juifs incrédules, au temps de Jesus-Christ: 3°. Les *maux temporels*, dont cette même nation fut frappée par les Romains, en punition de ses désordres & de son incrédulité depuis Jesus-Christ.

4°. Les *maux spirituels*, dont le peuple Chrétien a aussi été affligé de la part des hérétiques, schismatiques, incrédules & autres mauvais Chrétiens, sur-tout depuis le regne de Constantin: 5°. Les *maux temporels*, dont le peuple Chrétien a lui-même été frappé en punition de ses désordres & de ses prévarications par les armes des Mahométans, & autres peuples suscités de Dieu pour être les ministres de ses vengeances: 6°. Enfin *la grande & dernière désolation* ou persécution que l'Eglise souffrira à la fin des siècles de la part de l'Antechrist, & de ceux qui suivront en foule le parti de cet homme de péché que Jesus-Christ détruira dans son dernier avènement.

Au reste il ne faut pas prétendre que toutes les parties d'une même Prophétie soient également susceptibles de tous ces différents sens. *L'harmonie des différents sens de l'Écriture n'exige pas que le parallèle soit toujours entier*, parce que souvent il ne peut l'être. Lorsque le Prophete Nathan annonce à David la gloire du regne de *Salomon*, (a) il lui prédit en même temps & sous les mêmes termes la gloire du regne de *Jesus-Christ* même, dont *Salomon* étoit la figure.

(a) 2. Reg. VII. 4. & seqq. 1. Par. XVII. 3. & seqq.

Mais dans cette célèbre Prophétie, se trouvent mêlés des caractères qui ne conviennent qu'à Salomon, & d'autres qui ne conviennent qu'à Jesus-Christ. Il ne faut pas prétendre appliquer à l'un ce qui n'appartient qu'à l'autre. « Il est bien certain, selon la remarque » d'un savant Interprete, (a) qu'il ne faut pas abandonner ce qui est » propre à Jesus-Christ à cause de ce qui ne peut lui convenir ; & » qu'il ne faut pas tout attribuer à Salomon, à cause qu'une partie de la » Prophétie ne peut convenir qu'à lui. Il faut réserver au Fils de Dieu » ce qui ne peut être vrai à la lettre, que lorsqu'on le lui attribue. Il » faut interpréter d'une manière mystérieuse, ce qui à la lettre con- » vient à Salomon, & à Jesus-Christ dans un sens figuré & plus su- » blime. Il faut éloigner du Fils de Dieu ce qui est indigne de sa » sainteté, & ne l'entendre que de Salomon. » Ce discernement est d'une grande importance ; il est d'un grand usage dans l'interprétation des Prophéties ; & souvent il arrive que faute de suivre ce principe essentiel, on s'égare dans des sens forcés & illusoires qui n'ont aucune réalité, ou qui ne remplissent point toute l'énergie des expressions du Texte. Posons donc pour principe que, dans l'étude des Prophéties, il faut n'appliquer les oracles des Prophetes qu'à des événements certains, & dignes de répondre aux expressions du Texte sacré ; ne suivre cette application qu'autant que le permet la certitude des événements & l'exactitude des rapports, & respecter toujours les bornes prescrites par l'autorité de l'Écriture & de la Tradition.

IV. Enfin les *Psaumes* peuvent avoir communément un premier objet qui regarde David ou le peuple d'Israël : mais le sens relatif à ce premier objet est presque toujours fort imparfait, presque toujours fort au dessous de l'énergie des expressions. *Le grand & principal objet des Psaumes, c'est Jesus-Christ & son Eglise, le mystere du Christ entier, considéré depuis le premier avènement de Jesus-Christ jusqu'à son dernier avènement. Il ne faut pas prétendre rapporter tous les Psaumes, ni même la totalité de chacun d'eux, ni à David, ni au peuple d'Israël : quelques traits peuvent s'y rapporter, mais tout ne s'y rapporte pas ; il y a beaucoup de traits dont la lettre même se refuse à ce premier sens. Au contraire tout se rapporte à Jesus-Christ ou à son Eglise, soit immédiatement & sans aucun voile, soit sous le voile d'un sens moral ou historique, qui se rapporte en quelque manière à Israël, à David, ou en général à l'homme juste ; à Israël, qui est la figure de l'Eglise ; à David, qui est tout à la fois l'emblème de Jesus-Christ & de son Eglise, qui ne forment ensemble qu'un seul corps, un seul homme, un seul Christ ; à l'homme juste, qui représente Jesus-Christ même, le chef & le modèle de tous les Justes, & en qui tous les Justes se trouvent réunis comme étant les membres de son corps*

VIII.
Etendue des
divers sens des
Psaumes.

(a) *Du Guet ; Expl. d'Isaïe VII. 16. T. I. p. 488.*

mystique, qui est son Eglise. Ainsi les Psaumes peuvent avoir souvent deux sens, dont le premier se rapporte à David ou à Israël, & le second à Jesus-Christ ou à son Eglise, & quelquefois en même temps à Jesus-Christ & à son Eglise, comme ne faisant ensemble qu'un seul homme, dont il est le chef & dont elle est le corps. Souvent aussi ils n'ont qu'un seul sens qui se rapporte tout entier à Jesus-Christ ou à son Eglise. Mais lors même qu'ils peuvent avoir deux sens, le mieux soutenu est celui qui se rapporte à Jesus-Christ ou à son Eglise. En général les Psaumes sont la partie des anciennes Ecritures où le sens allégorique est le plus suivi.

Dans les autres parties, le sens spirituel qui regarde Jesus-Christ ou son Eglise, se trouve souvent interrompu par des traits qui semblent n'avoir d'autre sens que le sens littéral & immédiat qui regarde Israël ou les autres peuples. Mais alors quelles regles doit-on suivre pour discerner Jesus-Christ & son Eglise sous le voile de ce premier sens ? A quels signes pourra-t-on reconnoître Jesus-Christ dans la loi dont il est la fin ? C'est le dernier point qui nous reste à examiner.

TROISIEME POINT.

A quels signes peut-on reconnoître Jesus-Christ dans la Loi, dont il est la fin ? Quelles regles doit-on suivre pour discerner Jesus-Christ & son Eglise sous les voiles dont ils sont couverts dans l'Ancien Testament.

Les divines Ecritures sont comme un instrument très-harmonieux : dans cet instrument tout n'est pas également sonore : tout y frappe également les yeux ; mais tout ne frappe pas également l'oreille. Néanmoins tout y est lié ; & les parties qui ne rendent aucun son, tiennent nécessairement à celles qui servent à l'harmonie : mais il faut soigneusement les distinguer, pour ne pas prétendre tirer un son de ce qui ne doit pas en rendre. Il faut donc savoir ainsi discerner dans les divines Ecritures ce qui n'est susceptible que d'un seul sens, & ce qui est susceptible de plusieurs. Jesus-Christ est la fin de la loi : mais il faut savoir l'y reconnoître. C'est sur quoi nous nous proposons de recueillir ici les regles les plus importantes & les plus utiles. (a)

(a) La plupart des regles qui vont être ici présentées, se trouvent développées avec beaucoup plus d'étendue dans l'Ouvrage intitulé : *Regles pour l'intelligence des saintes Ecritures* ; Paris, Etienne, 1716, petit in-12. On les trouve aussi sommairement présentées dans le *Discours préliminaire* que j'ai mis à la tête de l'édition de *la Bible de Saci*, imprimée à Paris, chez Desprez, en 1759, in-folio. Je présume qu'il me sera permis de répéter ici ce que j'ai dit dans ce *Discours* d'après l'Auteur de l'Ouvrage que je viens de citer. Ces Regles solides ne peuvent être trop répandues ; & le précis que je vais en donner, ne peut qu'inviter le lecteur à lire l'Ouvrage même d'où elles sont tirées.

I. R E G L E.

La premiere regle pour découvrir Jesus-Christ dans les Livres de l'Ancien Testament, regle sûre & infaillible, c'est de *prendre pour guides les Auteurs Canoniques du Nouveau Testament, & de voir Jesus-Christ par-tout où ils l'ont vu.* C'est alors l'Esprit des Prophetes, qui nous dévoile le sens des paroles qu'il leur a dictées. C'est l'Esprit de Jesus-Christ qui nous découvre Jesus-Christ & nous le révele. Nous ne sommes point en peine, par exemple, de savoir quelle est la *Vierge* dont parle Isaïe au Chapitre VII. de ses Propheties, (a) ni quel est ce fils qui doit être digne d'être appelé *Emmanuel.* S. Matthieu nous l'a dit; (b) & il nous a mis en main la clef pour interpréter un Chapitre plein d'obscurités, & plusieurs autres qui le suivent, & qui sont couverts d'aussi épaisses ténèbres. Nous ne pouvons nous tromper en cherchant Jesus-Christ sous ces sombres voiles. Il faut seulement prendre garde à conserver la vérité de l'histoire & des événements temporels, qui couvrent une plus auguste Prophetie. Il faut tirer le rideau; & non le déchirer.

I I. R E G L E.

Une seconde regle, qui, bien qu'elle ne soit pas infaillible comme la premiere, est néanmoins d'une grande importance, c'est de *prendre pour guides, après les Auteurs du Nouveau Testament, les saints Docteurs de l'Eglise, & de voir Jesus-Christ où ils l'ont vu, sur-tout s'ils s'accordent tous, ou du moins presque tous, à le reconnoître.* (c) Ils sont les premiers Interpretes des divines Ecritures après les Apôtres; & quoiqu'ils n'aient pas dans leurs Ecrits l'infaillibilité des Auteurs divinement inspirés, ils étoient néanmoins remplis du même Esprit, qui communément parloit par leur bouche & conduisoit leur plume pour l'instruction & l'édification des Fideles. Plus leur suffrage est unanime, plus il est recommandable; & nous ne devons pas aisément nous croire plus éclairés qu'eux. Ainsi nous ne devons point chercher ailleurs que dans le mystere de l'Incarnation le *prodige nouveau* que Dieu devoit créer sur la terre, (d) selon Jérémie. Les Peres & la plupart des Interpretes Chrétiens conviennent (e) que cette *femme* qui, selon ce Prophete, devoit *environner un homme,* c'est la sainte Vierge portant dans son sein le divin enfant qui par ses divines perfections étoit dans son enfance même un homme plein de force. Ce seroit s'égarer, & perdre de vue le véritable objet de cette Prophetie, que

(a) *Isai.* VII. 14. — (b) *Matt.* 1. 22. & 23. — (c) Cette seconde Regle ne se trouve pas dans l'Ouvrage que j'ai cité, ni même dans le *Discours* que j'ai donné en 1759, à la tête de la Bible de Saci. J'aurois dû l'y mettre; elle y manque. — (d) *Jer.* XXXI. 22. — (e) *S. Athan. S. Hier. S. Ber. Estius, Tirinus, aliique passim.*

de prétendre avec quelques Interpretes modernes, (a) qu'elle se réduit à dire que les femmes rechercheront les hommes pour les épouser. Est-il possible de reconnoître là un *prodige* du Créateur? Ne seroit-il pas plus sensé de s'en tenir sur ce point au sentiment commun des Peres, qui a même été aussi celui des Juifs? Car ceux-ci ont aussi reconnu dans cet *homme fort* le Messie.

III. REGLE.

A ces deux premieres regles, tirées de l'autorité des Ecrivains sacrés & du témoignage des saints Docteurs, succedent celles qui se tirent du fond même du Texte sacré. Et d'abord c'est d'*appercevoir Jesus-Christ dans les divines Ecritures, lorsque certains caractères qui ne peuvent convenir qu'à lui le designent & le montrent.* (b) Sans cela il faudroit rabaisser ses augustes qualités pour les attribuer à un autre, & faire violence au Texte pour lui donner un autre objet. Le commandement que Dieu fit à Isaïe de parler aux Juifs (c) d'une maniere obscure & capable de les aveugler, de sceller le livre, (d) d'en réserver l'intelligence pour des Disciples futurs, nous avertit que Jesus-Christ n'est point sans quelques voiles dans l'Ancien Testament: mais il y en a de si clairs & de si transparents, qu'on est plus frappé de ce qui brille au dessous, que de ce qui le couvre. Il y en a d'autres plus ferrés & plus épais, qui cachent bien ce qu'ils couvrent, mais qui sont trop courts, & qui laissent paroître certains traits capables seuls de manifester Jesus-Christ, quoique souvent tout le reste puisse convenir à un autre: & c'est principalement à ces endroits que l'attention est nécessaire. On ne voit point d'abord Jesus-Christ dans le Psaume XVII. *Diligam te, Domine*, qui par le Texte du II. Livre des Rois, semble n'avoir pour objet que les victoires de David. Néanmoins S. Paul l'attribue (e) à Jesus-Christ; & en effet, *la foi & l'obéissance des Gentils*, (f) aussi bien que *l'incrédulité & la punition des Juifs*, y sont prédites si clairement, que ce seul trait devoit suffire pour découvrir dans tout le reste du Psaume le sens mystérieux qu'il renferme, quand nous n'aurions pas l'autorité de l'Apôtre qui nous assure la vérité de ce sens, & le suffrage des saints Peres qui vient encore confirmer & développer cette interprétation.

IV. REGLE.

Lorsque les expressions de l'Ecriture sont trop fortes, trop générales, trop augustes, & qu'elles sont exagérées par rapport au sujet qu'elles pa-

(a) *Grotius, Castalis, Sanctius, Oleaster.* — (b) Cette Regle & les dix suivantes sont tirées du Livre & du Discours ci-devant cités. — (c) *Isai. vi. 10.* — (d) *Isai. viii. 16.* — (e) *Rom. xv. 9.* — (f) *Pf. xvii. 44, 46.*

voissent regarder ; c'est une regle sûre qu'il y en a un autre que le Saint-Esprit a eu en vue à qui toutes ces expressions conviennent exactement , & par rapport auquel elles sont plutôt trop foibles qu'exagérées. Car la parole de Dieu est celle de la vérité ; c'est un or purifié jusqu'à sept fois ; on ne peut y trouver rien de défectueux , ni de superflu. Elle est la regle des discours les plus exacts ; & dès qu'on croit y voir de l'excess , c'est une marque qu'on ne l'entend point , & qu'on lui substitue un objet étranger. L'usage de cette regle est d'une très-grande étendue. Elle est la clef de plusieurs passages dont les esprits superficiels sont blessés , parce qu'ils n'en connoissent pas le véritable sens. Elle conserve à l'écriture le respect qui lui est dû. Elle découvre , non par de simples conjectures , mais par une démonstration sensible, l'Évangile & les véritables biens cachés sous des promesses qui ne sont vraies qu'en un sens spirituel , qui dès-lors est l'unique , puisqu'il est le seul qui soit conforme aux expressions de l'Écriture. On fait tout ce qu'Isaïe avoit prédit du retour des Juifs captifs à Babylone ; (a) il en fait les descriptions les plus pompeuses. Cependant il ne paroît pas que dans l'événement , rien ait approché de cette magnificence : nous avons la relation de leur voyage dans les Livres d'Esdras & de Néhémias , où l'on voit que tout s'est passé sans merveilles. Il faut donc nécessairement que les expressions d'Isaïe aient un autre objet que le retour de Babylone à Jérusalem ; & qu'il ait prédit sous ces figures la liberté & les biens spirituels que Jesus-Christ nous a procurés , sur-tout ceux qu'il réserve à ses Elus dans l'éternité.

Saint Pierre & S. Paul ont appliqué à Jesus-Christ ressuscité ces paroles du Psaume XV. *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer*, (b) & *vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption* ; & ils ont démontré qu'elles ne pouvoient convenir qu'à lui selon l'exacte vérité ; parce que David , selon le corps , étoit réduit en cendres depuis plusieurs siècles , & que son ame avoit été long-temps retenue avec celles des autres Justes dans ce même enfer où l'ame de Jesus-Christ est descendue , c'est-à-dire , comme l'explique S. Paul , (c) dans les parties les plus basses de la terre , où elles attendoient J. C. , & où J. C. descendit pour les en délivrer. *Comme David étoit Prophete*, dit S. Pierre , (d) *dans la connoissance qu'il avoit de l'avenir*, il a parlé de la résurrection de Jesus-Christ en disant que son ame n'a point été laissée dans l'enfer , & que sa chair n'a point éprouvé la corruption. Car pour David , ajoute S. Paul , (e) *après avoir servi en son temps aux desseins de Dieu*, il s'est endormi ; il a été réuni à ses Peres , & il a éprouvé la corruption ; mais celui que Dieu a ressuscité , ne l'a point éprouvée.

(a) *Isai.* xi. & seqq. — (b) *Pf.* xv. 10. — (c) *Eph.* iv. 9. — (d) *Act.* 11. 30. & 31. — (e) *Act.* xiii. 36. & 37.

Ces deux Apôtres nous ont appris par leur exemple, comment il faut entendre les divines Ecritures. Nous devons, comme eux, prendre à la lettre tout ce qui peut être pris à la lettre, sans faire injure aux attributs de Dieu, ou à quelques vérités révélées, & nous devons conclure sans crainte que ce qui ne convient point littéralement à David ou au peuple d'Israël, convient à Jésus-Christ & à son Eglise proprement & directement, & ne peut être vrai que sous ce point de vue.

V. R E G L E.

On a déjà remarqué qu'il y a dans l'Ecriture, & sur-tout dans les Prophéties & dans les Psaumes, des endroits qui ne sont pas susceptibles d'un sens historique, d'un sens limité à l'histoire des Juifs. Alors vouloir leur donner un tel sens, c'est ignorer ce que c'est qu'un sens immédiat, & aller directement contre les regles qui servent à découvrir le sens des Ecritures, & sur-tout contre les deux Regles précédentes. Le sens qu'on appelle immédiat, doit être communément suivi & soutenu : il ne faut pas le prendre en certains points pour l'abandonner en beaucoup d'autres. Il ne faut pas le croire possible, quand il est interrompu par des obstacles qu'on ne peut surmonter; il ne faut pas le donner comme fondé dans la lettre, lorsque c'est la lettre même qui le combat. Le sens immédiat ne diffère de celui dont il est le voile que par la grandeur & la majesté. Il est moins profond; mais il est vrai. Il ne remplit pas toute l'énergie du Texte; mais il n'y est pas opposé. Il conduit à une prophétie plus auguste; mais il n'y est pas un obstacle. Il prépare à l'intelligence des mystères, au lieu d'en détourner l'esprit ou de l'aveugler. En consultant ces regles, on reconnoît d'abord que Salomon & son alliance avec la fille du Roi d'Egypte ne peuvent être l'objet immédiat du Psaume XLIV. *Eruđavit*, ni du Cantique des Cantiques, & qu'il ne faut y voir que Jésus-Christ & son Eglise. Comment Salomon se seroit-il représenté comme étant Dieu même assis sur un trône éternel : (a) *Sedes tua, Deus, in sæculum sæculi*, ou comme l'exprime l'Hébreu : *in sæculum & in æternum*. Comment peut-on affoiblir le sens de ce Texte, après que S. Paul s'en est servi (b) pour prouver que Jésus-Christ est Dieu? Celui dont parle ce Psaume est un Prince armé contre ses ennemis, un Prince à qui le Prophète donne (c) une épée, un arc, des fleches, & qui fait lui seul la conquête de son Empire. Qui pourroit reconnoître à ces marques Salomon, dont il est écrit que tout le temps de son regne se passera dans la paix, & qui en effet n'a rien conquis par l'épée? Le Conquérant dont parle le Prophète soumettra tout l'univers à ses enfants : *Vos enfants*, dit-il, (d) *seront à la place de vos Peres; vous les établirez Princes sur*

(a) *Pf. XLIV. 7.* == (b) *Hebr. 1. 8.* == (c) *Pf. XLIV. 4. & seqq.* == (d) *Pf. XLIV. 18.*

toute la terre. Salomon au contraire, à qui les continuelles victoires de David avoient formé un grand Etat, non seulement n'établit pas ses enfans sur des Royaumes étrangers, mais mérita par son ingratitude, que le seul de ses fils qui régna après lui, de douze parts n'en retint qu'une ou deux, & encore par une grace accordée à la mémoire de David & aux promesses qui lui avoient été faites. Il est donc évident qu'on feroit d'inutiles efforts, & qu'on résisteroit au Saint-Esprit, si l'on cherchoit ici un autre sens que le prophétique, un autre objet que Jesus-Christ.

V I. R E G L E.

L'Écriture n'est point opposée à elle-même : elle ne loue point dans un lieu ce qu'elle méprise dans un autre. Elle ne regarde pas comme une félicité digne des Justes, ce qu'elle avoue en plusieurs endroits leur être refusé, ce qu'elle reconnoît être très-souvent accordé aux injustes. Elle ne flatte aucune passion ; elle veut les guérir toutes. Elle est toujours ennemie de l'avarice, de l'ambition, de la vengeance, de la mollesse & du luxe. On doit donc être persuadé que *toutes les promesses qui n'ont pour objet qu'une félicité temporelle ; que toutes les expressions capables d'inspirer l'amour de l'argent ou des délices ; que tous les récits circonstanciés d'une magnificence purement humaine, ne sont dans l'Écriture que comme des images de biens plus solides & plus réels, que comme des figures du regne spirituel de Jesus-Christ & de la gloire future des Justes : & que c'est devenir Juifs, que de condamner les sens plus sublimes & plus élevés que des hommes éclairés donnent à des choses qui seroient inutiles & même dangereuses, si l'on s'arrêtoit à la surface.* D'ailleurs comme ces promesses sont générales, elles doivent s'accomplir dans tous les temps & par rapport à tous les Justes. Il faudra donc que tous ceux qui ont de la vertu, ne manquent jamais d'aucun bien nécessaire à la vie ; qu'ils ne souffrent jamais ni la faim, ni la soif ; qu'ils soient dans l'abondance & dans la gloire ; & que tôt ou tard ils soient supérieurs à tous leurs ennemis. Que deviendront alors tant de Justes de l'ancienne loi, dont il est parlé dans l'Épître aux Hébreux, (a) qui ont manqué de tout, & qui ont été éprouvés par toutes sortes de maux ? Que deviendront tant de Martyrs, que la faim ou la misère ont fait mourir dans les prisons ou dans les mines, pendant que leurs persécuteurs jouissoient d'une vie douce & tranquille ? Plus nous prendrons de telles promesses à la lettre, plus nous serons scandalisés de les voir presque toujours sans effet à l'égard des plus grands serviteurs de Dieu, presque toujours accomplies dans les plus impies, & directement opposées à la Doctrine de l'Évangile. L'Écri-

(a) *Hebr. xi. 36. & seqq.*

ture même nous conduit aux interprétations spirituelles en mêlant à dessein des promesses d'une justice & d'une sainteté parfaite à celles qui paroissent ne favoriser que les sens. Car il est visible que la justice & la grace peuvent être figurées par les biens temporels, mais qu'elles ne peuvent jamais être les figures des biens qui leur sont inférieurs : *Je vous donnerai de l'or au lieu d'airain*, dit le Seigneur dans *Isaïe*, (a) *de l'argent au lieu de fer, de l'airain au lieu de bois, & du fer au lieu de pierres. Je ferai que la paix régnera sur vous, & que la justice vous gouvernera. On n'entendra plus parler de violence dans votre territoire... Tout votre peuple sera un peuple de Justes.* Ces endroits de l'Écriture sont l'interprétation de tous les autres, où les biens futurs sont annoncés sous d'autres noms & sous d'autres images, parce qu'ils joignent ce qui est ailleurs divisé, & qu'ils comprennent en même temps les biens qui ne sont promis que comme figures, & les biens qui sont promis comme figurés.

Cette règle est d'autant plus importante, qu'aujourd'hui quelques-uns de ceux qui s'appliquent à étudier le sens des divines Écritures, & spécialement des Prophéties, s'imaginent & voudroient nous persuader que ces promesses d'une félicité temporelle auront un accomplissement littéral au temps du rappel futur des Juifs : (b) Système qui nous ramène aux illusions des anciens Millénaires ; système combattu spécialement par S. Jérôme, qui dans ses Commentaires sur les Prophètes ne cesse de s'élever contre ces *Chrétiens Judaïsants*, ainsi qu'il les appelle ; système contredit par les maximes de l'Évangile, qui sera toujours le même, pour les Juifs, comme pour les Gentils ; système auquel s'oppose la maxime que nous établissons ici, & que l'on peut voir encore plus développée dans les règles solides proposées par un savant Interprète, qui avoit lui-même donné une attention singulière aux Prophéties touchant le rappel futur des Juifs, mais qui étoit bien éloigné de donner de semblables écarts. (c) Il sera toujours certain que comme *il falloit que Jésus-Christ souffrît* (d) *& qu'il entrât ainsi dans sa gloire*, de même *il faut que nous passions par beaucoup de tribulations* (e) *pour entrer dans le Royaume de Dieu.* Il sera toujours certain que si nous sommes *héritiers de Dieu & cohéritier de Jésus-Christ* ; (f)

(a) *Isai* LX. 17. & *seqq.* — (b) Cette fausse idée se trouve proposée même avec étendue dans un *Discours sur le rappel des Juifs*, qui est imprimé à la tête d'un Livre intitulé : *Traduction nouvelle du Prophète Isaïe avec des Dissertations, &c.* Paris, 1760. in-12. Ce Discours est réfuté dans une Dissertation intitulée : *Isaïe vengé : double sens des saintes Écritures établi & justifié : rappel futur des Juifs réduit à ses justes idées.* (Paris,) 1761. in-12. — (c) J'entends parler ici du Livre des *Règles* ci-dessus cité, où se trouve une application de ces Règles au retour futur des Juifs : l'Auteur (Jacques-Joseph du Guet) est celui qui a donné une *Explication des Psaumes* & une *Explication d'Isaïe*, où, selon la méthode des saints Pères, l'on s'attache à découvrir les mystères de Jésus-Christ, & où en découvrant ces mystères, il ne manque aucune occasion d'insister sur le rappel futur des Juifs, mais toujours sans donner dans les illusions de ces *Chrétiens Judaïsants* — (d) *Luc.* XXIV. 26. — (e) *Act.* XIV. 21. — (f) *Rom.* VIII. 17.

c'est à condition que nous souffrirons avec Jesus-Christ pour être glorifiés avec Jesus-Christ : *SI TAMEN COMPATIMUR, ut & conglorificemur.* La voie de la croix est la seule voie du ciel pour le Juif, comme pour le Gentil.

VII. R E G L E.

Lorsqu'il y a dans l'Écriture des choses qui par le simple récit ne conviennent pas à notre foible raison, ou à l'idée que nous avons des personnes qui les ont faites, c'est une règle sûre qu'il y a sous cette écorce quelque mystère qu'il faut tâcher d'approfondir, ou du moins qu'il faut respecter, si l'on n'est pas assez heureux pour en découvrir le sens. Nous sommes touchés de voir Agar & Ismaël (a) chassés de la maison d'Abraham; & nous sommes surpris du peu de provisions qu'un homme aussi riche & aussi charitable que ce Patriarche, donne à une mere exilée & à un fils déshérité, qu'il envoie périr de misère & de soif dans une solitude. Rien n'est plus étonnant que toutes ces circonstances. Pourquoi se hâter dès le matin de faire une action dont le simple projet l'avoit affligé? Pourquoi se charger de ce qui paroît odieux dans cette conduite, & n'en pas laisser le soin à Sara? Pourquoi donner si peu de chose à une mere & à un fils qui étoit aussi le sien? Pourquoi mettre sur les épaules d'une mere si affligée, une charge que la moindre bête, parmi tant d'autres qu'avoit Abraham, auroit pu porter? Pourquoi l'envoyer sans guide, sans dessein, sans consolation? Tout cela paroît si visiblement contraire à l'humanité & à la justice d'Abraham, qu'on ne peut s'empêcher d'en être blessé, si l'on ne va au delà du récit, en apparence fort simple, qu'en fait l'Écriture. Mais après que S. Paul a tiré le rideau qui en couvroit le mystère, (b) on voit dans la diligence d'Abraham, la sage précaution des Apôtres de ne pas laisser de faux freres & des blasphémateurs avec des Fideles pleins de reconnoissance & d'amour pour Jesus-Christ. On voit dans la sévérité de ce Patriarche celle de Dieu même qui chasse de sa maison la Synagogue orgueilleuse avec ses enfants. La charge mise sur les épaules d'Agar, marque l'attachement insensé & infructueux de la Synagogue à des observances légales qui la courbent vers la terre, & que Jesus-Christ a abolies. Le pain & l'eau donnée en si petite quantité, sont une preuve qu'elle a quitté une maison abondante, & qu'elle est condamnée à mourir de faim & de soif, pour n'avoir pas reçu celui qui est le pain de vie, & la source éternelle d'une eau qui désaltère pour toujours. Agar & son fils, marchant dans le désert, sans guide, sans route, sans dessein, & s'y fatiguant inutilement, nous apprennent que la nation Juive, en renonçant à l'Évangile, a perdu la lumière, la sagesse, l'espérance & le fruit

(a) Gen. XXI. 2. & seqq. — (b) Gal. IV. 22. & seqq.

de tous ses travaux. Rien n'est plus misérable que le Juif, ni plus désolé que la Judée. Le Temple, le Sacerdoce, Jérusalem, la royauté, le pays même, tout leur a été ôté. Agar & Ismaël errent depuis long-temps autour d'une fontaine sans la voir. Jesus-Christ se montre aux Juifs dans toutes les Ecritures; l'éclat de sa croix brille de toutes parts; ils sont au milieu de son empire, & leurs ténèbres le leur cachent encore. Agar & son fils sont par terre l'un & l'autre de deux différents côtés près de cette source, & meurent de soif. Il faut que Dieu envoie un Ange, qui ouvre miraculeusement les yeux à Agar, pour lui faire appercevoir une fontaine si visible & si nécessaire. Dès qu'elle la voit, elle y désaltère son fils; & comme si c'étoit avoir tout trouvé, que d'avoir trouvé cette eau salutaire, l'Ecriture ajoute aussi-tôt, qu'Ismaël devint un homme fort, grand & adroit; qu'il s'établit avec puissance & avec gloire; & qu'il devint pere de plusieurs Princes. Si quelqu'une de ces circonstances avoit manqué, la figure auroit obscurci la vérité, au lieu d'en être l'image. Il falloit qu'Abraham se conduisît d'une maniere en apparence inhumaine, pour se conduire d'une maniere éclairée & prophétique. Il falloit que dans le récit, Moïse n'omit rien de ce qui étoit essentiel au mystere, quoiqu'il parût injurieux à Abraham. L'esprit humain ne seroit pas descendu dans un détail si peu important selon les foibles lumieres de la raison. Il en auroit dit trop ou trop peu; & l'on doit reconnoître ici qu'une main supérieure conduisoit celle de Moïse; & qu'une sagesse infinie, à qui tout est présent, marquoit les plus grands événements futurs sous les plus foibles circonstances d'une histoire passée.

VIII. REGLE.

Il y a dans l'Ecriture d'autres choses qui ne blessent point notre foible raison, mais qui sont si surprenantes & si visiblement mystérieuses, qu'il faudroit être insensible, pour ne pas tâcher d'en découvrir le motif, la fin, le secret qui y est caché. Il est clair que le Texte même alors avertit qu'il cache plus de choses qu'il n'en montre, & que ce seroit consentir à ne l'entendre que d'une maniere très-imparfaite, si l'on n'alloit point au delà de ce qui paroît. Il y a ainsi des richesses immenses cachées dans les Ecritures: & c'est une regle qui ne trompe point, que de compter qu'il y a de grands mysteres où le dehors même des Ecritures avertit que ce qu'elles rapportent, mérite de l'attention, & qu'il doit être approfondi. La lettre alors conduit à l'esprit; & c'est être sourd; que de n'entendre pas son langage. L'histoire seule de Jacob fournit beaucoup d'exemples de ce genre. Pourquoi Jacob va-t-il dans un pays (a) où Abraham avoit si étroitement défendu à Eliézer de mener sous aucun prétexte son fils Isaac? Eliézer marquoit le soin que Dieu devoit

(a) Gen. xxviii. & seq.

prendre de son Eglise par ses Ministres ; & Jacob , la venue de Jesus-Christ en personne. Il a envoyé ses Prophetes , & il est venu lui-même. Il a appelé de loin son épouse , & il est venu la chercher. Pourquoi Jacob sortant d'une maison abondante , se met-il en chemin à pied , sans serviteur , sans aucune commodité pour le voyage ? Qui est-ce qui ne sent pas que rien de cela n'est naturel , & que toutes ces circonstances étoient nécessaires pour figurer celui qui étant le Fils unique du Pere , maître de tous ses biens , & infiniment riche par son propre fond , s'est rendu pauvre pour nous , s'est humilié jusqu'à notre bassesse , a pris la ressemblance d'un esclave pour nous délivrer , a voulu paroître plus foible , plus indigent , plus petit que nous , pour nous élever jusqu'à lui & nous enrichir ; & qui est venu changer avec nos miseres & nos besoins son abondance & sa félicité , prenant ce qui étoit à nous & nous cédant ses privileges ? Pourquoi Jacob est-il obligé de dormir au milieu d'une campagne , & de mettre une pierre sous sa tête pour la soutenir ? Dieu avoit donné à Abraham & à Isaac la terre où dormoit Jacob ; & Jacob même venoit d'en être établi le Seigneur par ces paroles d'Isaac : (a) *Que Dieu vous fasse posséder la terre où vous demeurez comme étranger , & qu'il a promise à votre aïeul.* Mais personne ne savoit qu'il en fût le maître. Aucune ville ne le reconnoissoit ; aucune bourgade ne vouloit dépendre de lui. Il étoit au milieu de son Royaume comme un étranger. Il vivoit parmi des hommes qui étoient à lui , comme inconnu ou comme leur serviteur. Tout est interdit à Jacob , & tout lui appartient : cet héritier des promesses & du monde entier n'a pas où reposer sa tête. C'est ainsi que Jesus-Christ a été traité. Toutes les nations lui étoient promises ; l'univers étoit son ouvrage ; le monde entier étoit son empire : cependant il y a vécu non seulement sans éclat & sans autorité mais sans y trouver de retraite. Il étoit dans le monde , & le monde a été fait par lui , & le monde ne l'a pas connu. Il est venu chez soi , & les siens ne l'ont pas reçu. Les renards ont des tanières , & les oiseaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Pourquoi Dieu établit-il une échelle de communication entre le ciel & la terre pour Jacob ? Pourquoi la remplit-il de ses Anges , qui ne sont occupés qu'à savoir & à rapporter de ses nouvelles ? Et lui-même appuyé sur le premier degré , paroît avoir oublié le monde entier pour ne s'occuper que de ce seul homme. Qui ne voit pas l'image du Juste par excellence , qui s'étant humilié jusqu'à notre chair , n'a point quitté le sein de son Pere , mais est devenu le lien de la terre & du ciel , le réconciliateur de Dieu & des hommes , le médiateur qui est au dernier degré de l'échelle mystérieuse parce qu'il est aussi bas que nous , & qui est encore au premier degré , puisqu'il est une même chose avec son

(a) *Gen. xxviii. 4.*
Tome I.

Pere ? C'est sur sa tête que montent & descendent les Anges comme Jesus-Christ le dit en s'appliquant la vérité de cette figure ; (a) *En vérité, en vérité, je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert, & les Anges de Dieu monter & descendre sur le Fils de l'homme.* Il est dans son sommeil, c'est-à-dire, dans sa mort, l'objet unique de l'attention de Dieu, qui ne voit les hommes qu'en lui. Il est dans sa pauvreté & sa nudité le source de toutes nos bénédictions ; & dans le temps où il paroît abaissé au dessous des Anges, il en est le maître, & ils sont tous appliqués à le servir comme ses Ministres. Toute la suite de la vie de Jacob est remplie de circonstances aussi mystérieuses & aussi dignes d'être approfondies.

IX. REGLE.

Le langage du Saint-Esprit est quelquefois si intelligible, que la moindre réflexion suffit pour le comprendre ; & cela arrive lorsque toutes les circonstances d'une histoire ont un rapport si visible à Jesus-Christ qu'on ne peut douter que le dessein de Dieu n'ait été de les faire servir à représenter les Mysteres de son Fils, & sa conduite sur son Eglise. C'est ce concours de circonstances, qui forme comme un tableau parfait : & l'on doit établir comme une regle sûre, que ce n'est point alors l'esprit humain qui trouve des rapports entre la figure & la vérité ; mais que c'est l'Esprit qui a dicté les Ecritures, qui fait sentir que l'ancien Testament est la prédiction du Nouveau ; & que Jesus-Christ n'est montré tres-clairement en certains endroits, qu'afin qu'on le cherche dans tous les autres. L'histoire de Joseph (b) est du nombre de celles où Jesus-Christ est presque plus visible que le précurseur qui l'annonce. C'est lui qui devient odieux à ses freres, parce qu'il reprend leurs vices, & parce que son Pere rend un témoignage public à sa vertu. C'est lui qui cherche ses freres, quoiqu'ils ne répondent à son amour que par leur haine. C'est lui qui est vendu par eux, & c'est sa tunique qui est ensanglantée ; mais il sort vivant du tombeau où on l'avoit enfermé, & il regne parmi les Gentils auxquels sa famille ingrate l'a cédé. Il est oublié par ses freres injustes ; mais Jacob, figure en cela de tous les saints Patriarches, pleure son absence. Ses freres enfin le reconnoissent & l'adorent ; & celui qui étoit le Sauveur de l'Egypte, le devient aussi de tout Israël. Qui peut n'être pas frappé de tant de rapports, s'il est Chrétien ? & qui peut se défier d'une ressemblance que la divine Providence a rendu si sensible & si parfaite ? Il en est de même de la conformité que Dieu a mise entre l'état des Israélites sortis de l'Egypte, (c) & celui des Chrétiens en cette vie ; il a voulu que toutes les circonstances de ce qui est arrivé aux premiers, fussent une figure, une prédiction & un gage de

(a) Joan. 1. 51. (b) Gen. XXXVII. & seqq. — (c) Exod. 1. & seqq.

ce qu'il feroit pour les seconds. Les enfans d'Israël sont captifs & gémissans sous la dure servitude du Prince de ce monde & du Dieu de ce siècle, qui fait tous ses efforts pour les retenir, assujettis à des travaux honteux & pénibles de terre & de boue, nonobstant la noblesse de leur origine, & malgré les promesses de Dieu qui les appelle à la liberté & au Royaume. Ils immolent vers le soir l'Agneau paschal & sans tache, (a) dont ils mangent tous la chair sans qu'aucun de ses os ait été brisé; ils le mangent avec des laitues ameres & du pain sans levain; debout, comme des voyageurs & des étrangers; ne tenant plus à l'Égypte, & n'attendant que l'heureux signal qui doit les en faire sortir; & ils ne sont préservés de la colere du ciel & de l'Ange exterminateur, que par la vertu de cet Agneau immolé, dont le sang teint le haut de leurs portes & dont la nourriture leur donne la force de se mettre en chemin, & leur sert de viatique. L'Église, parmi mille prodiges redoublés est délivrée de l'oppression de Pharaon, qui a été noyé dans les mêmes eaux qui l'ont sauvée: mais quoiqu'elle chante le Cantique de sa délivrance sur le bord de la mer rouge, elle n'est point encore arrivée au terme; & il lui reste encore une longue carrière à fournir, & bien des épreuves à souffrir. Une nuée mystérieuse la couvre, & dirige ses pas dans ce désert; tous ses enfans y mangent une même nourriture spirituelle; (b) ils y boivent tous le même breuvage spirituel; ils y mangent le pain du ciel, & ils y boivent de l'eau sortie de la pierre spirituelle qui est Jesus-Christ. La croix représentée par le serpent d'airain (c) est leur refuge contre les morsures des serpents dont ils sont environnés; enfin ils sont introduits dans la terre promise par un Libérateur qui porte le nom de JESUS, nom qui est en Hébreu le même que celui de Josué. Ce divin Libérateur partagera l'héritage par sort à ceux qui auront fidèlement combattu sous sa conduite; & ils n'auront plus alors besoin de la manne, parce que la nouvelle terre fournira une nouvelle nourriture; Dieu se manifestant alors à eux sans voile, & se communiquant à eux de la maniere la plus immédiate & la plus intime. Il faudroit être bien dépourvu, non seulement de foi, mais de raison & d'équité, pour ne pas reconnoître le doigt de Dieu dans ces merveilles dont les unes sont les images des autres. On ne doit pas hésiter à faire ici l'application de cette maxime générale de S. Paul, que l'histoire des Chrétiens est peinte dans celle des Juifs, & que c'est autant notre instruction que le récit de ce qui leur est arrivé, que nous lisons dans les anciennes Ecritures: *Toutes ces choses qui leur arrivoient, dit l'Apôtre, (d) étoient des figures, & elles ont été écrites pour nous servir d'instruction.*

(a) 1. Cor. v. 7. Joan. XIX. 36. 1. Cor. III. 7. & 8. == (b) 1. Cor. x. 3. & 4.
 == (c) Joan. III. 14. == (d) 1. Cor. x. 11.

Outre ce principe général qui sert de lumière aux Fidéles dans la lecture de l'Ancien Testament; il est remarqué en particulier, par S. Paul, (a) que la structure du Tabernacle & tout ce qui servoit à son ministère, que tout cela étoit autant d'ébauches & de copies d'un original plus excellent; d'où il suit qu'on ne doit les considérer que par rapport à ce sublime modele, que Moysé vit sur la montagne, & qui n'étoit autre que l'économie du mystere de Jesus-Christ, Pontife des biens futurs, seul Médiateur entre Dieu & les hommes, seul digne d'effacer les péchés par l'effusion de son sang, seul capable d'entrer dans le Sanctuaire qui est le ciel, & d'y introduire ceux qui esperent en lui, & qui ne forment avec lui qu'un seul corps, dont il est le chef. S. Paul, dans l'Épître aux Hébreux, a tiré le voile qui nous cachoit une partie de ces rapports: mais il l'a laissé sur une partie du tableau; & ceux qui ont profité de ce qu'il leur en a découvert, tâchent, en suivant ses principes de découvrir le reste. Ils y réussissent, selon qu'il plaît à Dieu de les éclairer. Les uns voient une chose, les autres en voient une autre. Mais le principe établi par S. Paul demeure ferme; la regle qu'il nous a donnée est certaine. Le Sacerdoce, le Tabernacle, les Victimes, la Loi dans ses cérémonies, représentoient des choses divines: *Ils contribuent (b) à un culte qui consiste en des figures & des ombres des choses du ciel, ainsi que Dieu dit à Moysé, lorsqu'il devoit dresser le Tabernacle: (c) Ayez soin de faire tout selon le modele qui vous a été montré sur la montagne.* On doit donc aller jusqu'à la vérité, jusqu'à l'original, jusqu'aux mysteres du ciel, pour entendre ce qu'on lit dans l'Exode, dans le Lévitique, & dans plusieurs autres Livres de l'Écriture; & bien loin de regarder ce soin comme le travail d'un homme oisif, ou comme l'occupation d'un contemplatif qui prétend mal-à-propos subtiliser toutes choses, on doit se convaincre que quiconque s'arrête à la seule lettre, résiste à la lettre même, qui commande de s'élever plus haut, & qui veut qu'on soit moins attentif à ce que fait Moysé, qu'à ce qui lui est montré. L'Écriture compare les différentes parties du Tabernacle au monde visible & invisible, qui ont été soumis à l'empire de Jesus-Christ. Elle fait regarder cet univers comme le vestibule & le parvis qui est hors du Temple, & qui est encore abandonné aux profanations des infideles & des impies. La seconde enceinte qui est appelée le Saint, répond au ciel des bienheureux, dont l'entrée n'est ouverte qu'aux Prêtres-Rois, pour y offrir perpétuellement l'encens de leurs prieres & le parfum de leurs louanges sur l'Autel d'or qui est devant le trône de Dieu. Par le Saint des Saints, l'Apôtre veut nous faire concevoir le lieu le plus éminent du ciel, où

(a) Hebr. IX. 23. & X. 1. — (b) Hebr. VIII. 5. & IX. 23. 24. — (c) Exod. XXV. 40.

Dieu a peint ses perfections par les couleurs les plus vives, & où il a réuni tous les traits de sa beauté, de sa puissance & de sa gloire. C'est ce Sanctuaire dont l'architecte n'est pas un homme mortel, mais Dieu même. C'est-là où le Pere, le Fils & le S. Esprit, résident dans toute leur majesté. C'est-là où Jesus-Christ dispose de tout avec une pleine autorité. C'est-là ce véritable Sanctuaire, dont il est établi le souverain Pontife pour toujours, par un serment irrévocable. C'est-là ce Sanctuaire où il est entré, non comme Aaron une fois l'année, dans l'obscurité d'une fumée d'encens, le voile demeurant toujours fermé, mais une fois pour toujours, dans la splendeur de sa gloire, & laissant après lui l'entrée toujours libre aux fideles adorateurs qui le suivent. C'est-là ce Sanctuaire où il a porté, non le sang étranger d'une victime muette, mais son propre sang; où il se présente continuellement pour nous, non devant un arche, ni un propitiatoire, mais devant la face de Dieu, où il exerce à découvert & sans ombre, le ministère d'un Sacerdoce aussi éternel que lui-même, & dont il peut seul remplir dignement les fonctions, parce qu'il est seul infiniment agréable à Dieu, seul la source de toute justice, incapable d'aucune souillure, tendre envers les pécheurs, accessible à leurs prieres, subsistant perpétuellement, n'ayant besoin de rien pour lui-même, & étant toujours exaucé pour les autres. Toutes les cérémonies prescrites par le Lévitique n'étoient utiles qu'en les regardant comme autant de figures du grand sacrifice de la croix, qui a réuni en lui seul la diversité de toutes les oblations Judaïques; & qui demandoit, à cause de son excellence infinie & de ses effets différents, d'être ainsi représenté par plusieurs tableaux. C'est donc ce grand sacrifice que nous devons étudier dans le Livre du Lévitique, qui sans cela nous intéresseroit peu, mais qui, sous ce point du vue, nous devient infiniment intéressant.

XI. REGLE.

Dans l'étude du sens profond & mystérieux que renferment les anciennes Ecritures, il faut apporter un esprit équitable qui ne prétende pas trouver au milieu de ces obscurités une évidence que l'Esprit-Saint n'a pas voulu y mettre. Le langage des Prophetes ne seroit plus obscur & mystérieux, s'il portoit toujours avec soi la lumiere de l'évidence. Il ne faut donc point prétendre assujettir le développement de ces mysteres à des démonstrations dont ils ne sont pas susceptibles. L'autorité de Jesus-Christ & des Apôtres, le témoignage constant & unanime de la Tradition, l'analogie de la foi & la justesse des rapports, sont les seules preuves qui doivent servir à justifier la vérité des allégories. Le sens allégorique ne peut par soi-même prouver aucun dogme, aucune vérité, aucun fait, mais ce fait, cette vérité, ce dogme étant d'ailleurs établi sur des preuves certaines, peut devenir le fondement d'une allégorie dont la vérité sera justifiée par la justesse des rapports.

On n'est donc pas toujours obligé d'adopter les interprétations qui sont données par des personnes qui ont de la lumière & de la piété, & qui observent, autant qu'elles le doivent, l'analogie de la foi, dont parle saint Paul, c'est-à-dire, une proportion entre les découvertes qu'elles font & les vérités révélées. Mais *c'est un favorable préjugé pour ces interprétations, lorsqu'elles expliquent quelques endroits de l'Histoire sainte, ou quelque Prophétie par rapport à Jésus-Christ ou à son Eglise, d'une manière simple, naturelle, aisée, où tout s'entretient & se lie, où tout dépend d'un seul dénouement, & où tout se démêle sans peine, & sans avoir besoin de recourir pour chaque incident à une nouvelle réponse.* Cette simplicité & cette liaison sont les grands caractères de la vérité. On doit respecter les explications où elles se trouvent; & l'on peut sans témérité établir cette règle, que ces explications sont ordinairement vraies, quand elles sont très-vraisemblables. Le fondement de cette règle est d'un côté la révélation même qui nous apprend que Jésus-Christ est la fin de la loi, & qu'il y est figuré en mille manières; & de l'autre, ce principe de la raison & du bon sens, que ce qui découvre parfaitement les rapports entre Jésus-Christ & ce qui le figure, est l'interprétation de ce que la figure cachoit. Il est aisé d'appercevoir dans l'Arche de Noé (a) tous les caractères & tous les privilèges de l'Eglise Chrétienne. La nécessité d'y entrer & d'y demeurer jusqu'à ce que le monde soit jugé, est non-seulement claire, mais sensible. Quiconque n'y entre pas, est noyé: quiconque en sortiroit avant l'écoulement des eaux, c'est-à-dire, du siècle, le seroit aussi. Lorsque Noé en sort, tous les hommes sont morts & jugés. L'Arche est unique comme l'Eglise. Il n'y eut au temps de Noé, que ce seul vaisseau qui ne fit pas naufrage: il n'y eut que celui-là où l'on vécut. Ni barque, ni esquifs, ni planche; nul autre moyen, ne fut salutaire. L'adresse, la force, l'expérience, tout fut inutile. Les plus hautes montagnes eurent le même sort que les vallons; & la figure fut si complète pour ôter aux Hérétiques & aux Schismatiques toute espérance de salut hors de l'Arche véritable, qu'il est étonnant que leur témérité n'ait pas été arrêtée par cet exemple, & par cette leçon redoutable. L'unité intérieure de l'Eglise ne pouvoit être mieux représentée que par la paix profonde où véquirent les hommes & les animaux; par la subordination de tous sous un premier Pasteur; par la correspondance des Pasteurs du second ordre avec leur chef; par l'exclusion de toute distinction, les bêtes étant associées au privilège des hommes, les bêtes impures admises comme les pures, les féroces & les douces, les sauvages & les domestiques, les reptiles & les oiseaux. Il n'y avoit rien qui pût exprimer plus clairement ce que dit saint Paul, (b) *qu'en Jésus-Christ, il*

(a) Gen. vi. & seq. = (b) Col. iii. ii.

n'y a ni esclave, ni libre, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. L'universalité de l'Eglise, qui comprend toute la terre, étoit vraiment représentée par l'Arche, qui contenoit le monde entier. Sa visibilité, par l'Arche élevée entre le ciel & la terre, le seul objet qu'on pût alors distinguer; la seule chose qu'on dût alors désirer; que le naufrage de l'univers rendoit plus illustre; que la protection du ciel faisoit paroître miraculeuse; que les gémissements de ceux qui l'avoient méprisée, & ne pouvoient plus y être reçus, montroient encore plus que n'avoient fait les invitations de Noé lorsqu'il la bâtissoit. On pourroit pousser beaucoup plus loin ce parallèle: mais avançons.

XII. REGLE.

Il y a dans l'Ecriture un certain nombre d'endroits très-propres à dissiper l'obscurité qui couvre les autres, & à montrer Jesus-Christ & l'Evangile sans les désigner d'une manière distincte. Les principaux sont ceux où Dieu rejette tout le culte extérieur comme inutile, ou même comme lui étant odieux; où il compte pour rien la qualité d'Israélite selon la chair, & où il donne à la postérité d'Abraham, les noms de race de Chanaan, & de peuple de Sodome; où il déclare qu'il n'exige ni oblations, ni sacrifices, mais seulement un cœur droit & des mains pures; où il promet une demeure éternelle sur la sainte montagne à quiconque sera juste, sans exiger la circoncision ni aucune alliance avec la maison de Jacob, ni aucune purification légale. Ces endroits qui sont d'une conséquence infinie, & qu'il faut remarquer avec soin, expliquent toute la loi, & font voir qu'elle n'est qu'une préparation & une attente par rapport à Jesus-Christ, dont la grace seule peut changer les hommes. Tout autre moyen n'étant capable ni de les convertir, ni de les réconcilier avec Dieu. Si vous aimez les sacrifices, dit David en s'adressant au Seigneur, (a) je vous en offrirois; mais les holocaustes ne vous sont point agréables. De quel droit David coupable d'adultère & de meurtre, ose-t-il se dispenser d'offrir à Dieu des victimes pour l'expiation de ses crimes? (b) Un pécheur né sous la loi, & assujetti à toutes ses observations, d'où a-t-il appris que les holocaustes ne sont point agréables à Dieu? Par quelle lumière a-t-il vu l'impuissance de tous les sacrifices Judaïques pour la justification, & la nécessité de leur en substituer un intérieur, tout spirituel & Evangélique? L'esprit affligé, dit-il, (c) est

(a) *Psf. l. 18.* — (b) Je n'ignore pas qu'aujourd'hui l'on prétend enlever ce Psaume à David, dans le sens littéral & immédiat, pour le rapporter à Israël captif à Babylone: mais on le prétend sans preuve, contre le sentiment commun des Peres & des Interpretes; & d'ailleurs Israël même n'avoit pas plus de droit que David de parler comme parle ici David, s'il ne lui eût été révélé que ces sacrifices prescrits par la loi devoient être un jour abolis. De sorte que la regle établie ici a toujours le même fondement dans ces paroles, soit qu'on les attribue à David ou à Israël. — (c) *Psal. l. 12.*

le sacrifice que Dieu demande : vous ne mépriserez pas , ó Dieu , un cœur contrit & brisé de douleur. Le Psaume XLIX. contient la même doctrine. Dieu y déclare aux Juifs , qui portoient l'exactitude sur les sacrifices jusqu'au scrupule , que ce n'est point sur cette matiere qu'il s'arrêtera , quand il viendra les juger , parce que le véritable objet de sa volonté n'a jamais été cette multitude de victimes qu'ils croient lui être agréables : (a) *Ce ne sera point par rapport à tes sacrifices , que je te jugerai ; car je ne vois autre chose dans tous les temps que tes holocaustes.* Dieu leur fait sentir qu'ils lui font injure , s'ils croient soulager les besoins par leurs offrandes , & s'ils prétendent lui donner ce qu'ils ne tiennent que de sa libéralité : (b) *Je ne veux recevoir ni des veaux de ton étable , ni des boucs de tes parcs..... Si j'ai faim , je ne te le dirai pas : car tout le monde avec ce qui le remplit est à moi.* Mais si Dieu regarde les sacrifices de la loi comme inutiles , & même comme injurieux à sa grandeur , à moins qu'ils n'aient une fin plus sublime , que devient toute la loi particulière aux Juifs , & dont Moïse a été le Ministre ? que devient le Sacerdoce d'Aaron , si les sacrifices sont comptés pour rien ? que devient le Tabernacle , & le Temple qui lui a succédé , si les victimes , & le sacerdoce destiné à les offrir , sont inutiles ? où sont les fêtes d'Israël ? où est le culte public ? Toutes les observances légales sont abolies , dès que Dieu ne veut pas seulement examiner si l'on y a été fidele. Toute la confiance du Juif dispaçoit , dès que son Juge lui ôte toutes les choses où il l'avoit mise. Ces passages & plusieurs autres semblables , où le Messie n'est pas même nommé , l'annoncent aussi certainement que ceux qui prédissent sa venue. Ils apprennent que tout est inutile sans lui : ils détrompent les hommes de la fausse espérance qu'ils seroient capables d'avoir ou dans eux-mêmes ou dans la loi. Ils découvrent la fausse justice , & promettent celle de l'Évangile. Cette regle n'a point d'exception ; & l'on ne se trompera jamais en voyant Jesus-Christ partout où la loi , ses sacrifices & ses cérémonies sont regardées comme insuffisantes.

XIII. REGLE.

Il y a encore certaines prédictions des Prophetes , qui par les mêmes traits & les mêmes expressions , désignent des événements très-différents , & quelquefois même séparés par de longs intervalles de siècles dont les uns sont l'image & le gage des autres ; en sorte que ces Prophéties après avoir paru accomplies sont rappelées dans les Ecritures , & sur-tout dans l'Apocalypse , comme nouvelles & comme regardant l'avenir. Il est dès-lors manifeste que le premier sens qu'on leur attribue n'est pas le seul , puisqu'il est passé ; & qu'elles en reçoivent encore un second , puisqu'il n'est pas encore accompli. Quelques-unes de ces Prophéties sont aisées à re-

(a) *Pf. XLIX. 8. = (b) Ibid. v. 7.*

connoître, & les autres sont plus légèrement marquées ; mais elles n'échapperont pas à un esprit attentif. Les exemples de ces sortes de Prophéties sont fréquents. Dans le Psaume II. Dieu déclare à son Fils, que tous ses ennemis ne seront en tout temps que de fragiles vases de terre, qui s'attaqueront à un sceptre de fer, & qu'il lui sera aussi facile de briser & de réduire en poudre, qu'il leur sera impossible d'en parer le coup & de se rétablir : (a) *Vous les briserez avec une verge de fer, & vous les réduirez en pieces comme un vase d'argile.* Jesus-Christ a fait sentir aux Juifs les premiers coups de sa verge de fer, en détruisant pour jamais leur sacerdoce & leur royauté ; en brûlant leur Temple & leur Ville ; en faisant venir ses armées dont les Empereurs n'étoient que les Lieutenants, pour exterminer des Vignerons homicides, qui avoient cru pouvoir se maintenir dans l'héritage usurpé, en tuant l'héritier. Les Césars pendant trois siècles ont pris les mesures les plus habilement concertées, ont dicté les Arrêts les plus foudroyants, ont exercé les cruautés les plus barbares, pour combattre le regne de Jesus-Christ, & ils sont tous péris misérablement. Dans la dernière & la plus cruelle persécution, quatre Princes ne s'occupèrent pendant dix ans qu'à éteindre le Christianisme. Ils convertirent presque tout l'Empire Romain en une sanglante boucherie. Ils tournerent contre les serviteurs de Dieu & de son Christ les armes des légions Romaines destinées à défendre l'Etat ; & ils s'applaudissoient déjà d'une victoire parfaite sur des ennemis qui n'opposoient que la patience & la fuite. Mais dans le temps même qu'ils se flattoient d'avoir anéanti l'Evangile, & d'avoir porté l'idolatrie au comble de la puissance & de la gloire, Jesus-Christ brisa l'épée de ces fiers maîtres du monde. Il extermina en peu de temps ou d'années six Empereurs & Césars avec toute leur postérité & tous leurs amis. Dioclétien, Maximien Hercule, Maximien Galere, Maximin Daïa, Maxence, Licinius, disparurent tout d'un coup comme une poudre légère. Satan qui s'étoit placé dans les astres pour s'y faire adorer, en fut précipité comme un éclair. Ses Temples furent rasés, ses Autels renversés, ses Statues brisées ou fondues ; l'idolatrie honteuse & tremblante fut bannie de l'Empire Romain, qu'elle avoit si long-temps souillé, & contrainte de cacher dans les antres ses superstitions ridicules & ses infamies. Ce n'étoit point encore assez pour faire une réparation pleine au sceptre de Jesus-Christ. Toute puissance qui avoit eu le malheur de le combattre, devoit être exterminée. L'épée des Empereurs, en trempant dans le sang des Martyrs, avoit contracté une tache qui ne peut être effacée par le bon usage que leurs successeurs en firent ; & l'Empire Romain étoit flétri d'un anathème, qui le condamnoit lui-même à être brisé & détruit, parce qu'au milieu de lui (b) s'étoit trouvé

(a) *Pf. 11. 9.* = (b) *Apoc. xviii. 24.*
Tome I.

le sang des Prophetes & des Saints. La voix de ce sang appelloit de toutes parts les nations Barbares pour le venger. Les Goths, les Vandales, les Huns, les Francs, les Saxons, les Lombards accoururent à l'envi pour lui prêter leur ministère. Ils renverserent l'Empire Romain jusqu'aux fondements, & en effacerent jusqu'aux traces. Mais après ce double accomplissement si éclatant & sur les Juifs & sur les Romains, l'Apocalypse rappelle encore cette Prophétie du même Psaume, comme si elle n'avoit point été accomplie; & nous y apprenons que le dernier usage que Jesus-Christ fera de cette verge de fer contre les injustes, est réservé à la fin du monde : *Il sortoit de sa bouche, est-il dit de Jesus-Christ, (a) une épée tranchante des deux côtés pour frapper les nations; car il les gouvernera avec un sceptre de fer; & c'est lui qui foule la cuve du vin de la fureur de la colere du Dieu tout-puissant.* Jesus-Christ associera à ce redoutable privilege tous ses fideles serviteurs : *Quiconque, dit-il, (b) aura vaincu & aura persévéré jusqu'à la fin dans les œuvres que j'ai commandées, je lui donnerai puissance sur les nations. Il les gouvernera avec un sceptre de fer; & elles seront brisées comme des vases d'argile, selon que j'ai reçu moi-même ce pouvoir de mon Pere.*

XIV. REGLE.

Ce ne sont pas même seulement certaines paroles ainsi détachées, qui sont susceptibles de divers accomplissements séparés par de longs intervalles dans la suite des siècles : ce sont quelquefois des Chapitres entiers, quelquefois plusieurs Chapitres ensemble : *Les promesses faites aux enfants d'Israël & de Juda n'ont eu qu'un accomplissement très-imparfait dans le peuple Juif avant Jesus-Christ : elles ont reçu un second accomplissement plus parfait dans l'établissement de l'Eglise : elles recevront un troisieme accomplissement plus parfait encore dans la conversion future des Juifs ; enfin elles auront un quatrieme & dernier accomplissement dans l'éternité bienheureuse.* (c) Ce sont là quatre points verticaux autour desquels roulent, pour ainsi dire, la plupart des Prophéties. Le premier point rassemble tout ce qui a rapport à l'écorce de l'Écriture. Les trois autres appartiennent à ce qui forme le suc intérieur de ces divins Livres, & nous y sommes élevés par degrés à une diversité de sens spirituels qui font admirer les richesses cachées dans les Ecrits des Prophetes. On peut même dire que ces quatre sortes d'interprétations sont toutes littérales, parce que la lettre même y conduit & les exige. Les expressions ont souvent une énergie qui ne peut être rendue avec exactitude que dans les sens spirituels ; & dans ceux-ci

(a) Apoc. XIX. 15. — (b) Apoc. II. 26. & 27. — (c) Cette Règle se trouve développée dans le *Discours sur les Prophéties* qui est placé à la fin du *Commentaire sur les douze petits Prophetes*, imprimé (à Paris) en 1754 en cinq Volumes in-12. & je ne fais que répéter ici ce que j'en ai dit en 1759 dans le *Discours* dont j'ai parlé.

même il y en a qui conviennent plus naturellement au Texte, & qui en remplissent plus parfaitement les divers traits. Il est aisé d'en faire l'expérience ; très-souvent on trouvera qu'une Prophétie qui d'abord semble n'annoncer que le regne de Cyrus & le rétablissement des Juifs après la captivité de Babylone, convient beaucoup mieux au regne spirituel de Jesus-Christ même & à l'établissement de l'Eglise ; que plusieurs traits conviennent mieux encore au rappel futur des Juifs, & qu'enfin toute la magnificence des promesses ne peut avoir son entier effet que dans l'éternité. Ainsi bien-loin que la lettre de l'Écriture puisse être expliquée indépendamment des accomplissements spirituels, elle les reclame au contraire, & pour l'ordinaire les uns après les autres, faisant voir qu'ils sont tous nécessaires pour la parfaite vérité de la parole de Dieu. Mais dans ces divers ordres d'accomplissements, ce seroit se méprendre que de prétendre rapporter tous les traits de la Prophétie à chaque ordre particulier. Il est certain qu'il y en a qui sont propres à un certain ordre d'accomplissement, & d'autres à un autre. La Sagesse éternelle qui a dicté les paroles des Prophetes, a eu en vue les révolutions des temps & les proportions symétriques de ses propres ouvrages ; & en considérant cette *unité de rapports*, elle a fait servir un même tableau à peindre des événements parallèles, quoique très-éloignés. Une admirable *variété* a néanmoins été jetée comme un ornement au milieu même de l'unité & des ressemblances ; & la Sagesse qui s'est ainsi jouée dans les productions de ses mains, a voulu que cette double propriété de ses œuvres fût exprimée dans les Prophéties. De là vient que les Prophetes présentent tout à la fois & les *rapports* & les *différences* des accomplissements multipliés qu'ils annoncent. Les *rapports* sont constatés par les traits qui se réunissent sans peine à plusieurs sens. Les *différences* le sont à leur tour par les autres traits qui ne s'adaptent qu'à quelqu'un de ces sens, tandis qu'ils sont forcés à l'égard des autres. *L'harmonie des Prophéties* consiste donc dans la *conformité des rapports*, mais sans exclure le *contraste des différences* ; c'est ce qu'il est très-important de remarquer, pour ne pas prendre une fausse idée de cette *harmonie*. On doit suivre, autant qu'il est possible, chaque sens dans le Texte, mais non jusqu'à tout forcer pour l'y trouver d'un bout à l'autre. La Prophétie de Joël fournit elle seule une des plus fortes preuves de la vérité de ce principe. Cette Prophétie, selon la lettre, regarde visiblement le Royaume de Juda affligé d'abord par une multitude d'insectes, c'est-à-dire, de sauterelles de différentes espèces, qui ravagent les campagnes, & ensuite par une armée nombreuse & formidable qui acheve de porter par-tout la désolation : après quoi Dieu promet de rétablir la maison de Juda, & annonce l'éclat de ses vengeances contre les ennemis de son peuple. Mais l'existence de divers sens mystérieux couverts sous le voile de la lettre dans cette Prophétie, est prouvée par les expressions mêmes de ce Pro-

phete, par le témoignage formel de St. Pierre, par le parallele de la Prophétie de Joël avec celle de S. Jean dans l'Apocalypse, par le suffrage unanime de la Tradition. Les expressions du Prophete sont trop vives & trop fortes, ses idées trop générales & trop étendues, pour être bornées au premier sens que présente la lettre. S. Pierre nous y découvre expressément l'effusion de l'Esprit-Saint après l'Ascension de Jesus-Christ. En comparant les sauterelles dont parle S. Jean avec celles dont parle Joël, il est aisé de reconnoître dans la Prophétie de Joël les grandes révolutions qui doivent, selon S. Jean, précéder, accompagner & suivre le renouvellement que Dieu opérera un jour en faveur de son Eglise par la conversion des Juifs. Les Saints Peres reconnoissent aussi dans cette Prophétie l'annonce du jugement terrible qui terminera la durée des siecles. Ainsi dans la Prophétie de Joël, la lettre nous offre un *premier sens* qui peut nous conduire, si l'on veut, au temps d'Ezé-chias, ou selon d'autres, jusqu'au temps même de Cyrus : mais aucun de ces deux points de vue ne nous offre un sens capable de répondre aux expressions du Prophete. S. Pierre nous découvre un *second sens* qui va jusqu'au temps du premier avènement de Jesus-Christ, jusqu'à l'effusion du Saint-Esprit sur les Apôtres & les Disciples du Sauveur, jusqu'à l'établissement de l'Eglise ; mais ce second sens ne remplit point encore toute l'énergie des paroles du Texte. Le parallele des trois malheurs annoncés par S. Jean avec les trois malheurs annoncés par Joël ; dans Joël, plaie des sauterelles, premier malheur ; irruption d'une armée formidable, second malheur, auquel succede un renouvellement éclatant ; enfin le jugement du souverain Juge, troisieme & dernier malheur : de même dans S. Jean, plaie des sauterelles, premier malheur ; irruption d'une armée nombreuse & formidable, commencement d'un second malheur, auquel succede la mission des deux témoins, dont l'un, selon toute la Tradition, fera certainement le Prophete Elie par qui les Juifs doivent être rappelés ; enfin le jugement du souverain Juge, troisieme & dernier malheur : ce parallele nous découvre dans la Prophétie de Joël un *troisieme sens* qui nous conduit jusqu'au renouvellement que Dieu opérera sur la terre par la conversion des Juifs : mais ce troisieme sens ne répond point encore à toute la magnificence des promesses. Enfin la Tradition nous apprend à reconnoître dans cette Prophétie l'avènement du souverain Juge, & par conséquent un *quatrieme sens*, qui va jusqu'au dernier avènement de Jesus-Christ, jusqu'à la félicité parfaite des Elus dans l'éternité, & ce dernier sens acheve de remplir toute l'étendue de la Prophétie. Ces quatre sens divers ont entr'eux de grands rapports qui en forment *l'harmonie* ; mais il ne faut pas prétendre que toutes les parties de la Prophétie soient également relatives à ces quatre sens. Il y a des Textes qui ne paroissent susceptibles que d'un seul sens ; d'autres en reçoivent deux ; d'autres en réunissent trois ou même quatre. Le vuide que laisse

le premier sens, oblige de passer au second; l'insuffisance du second conduit au troisième, qui lui-même en laisse appercevoir quelquefois un quatrième, seul capable de remplir ce qui manquoit aux trois autres.

X V. R E G L E.

Dans le style mystérieux des Prophetes, Jérusalem représente l'Eglise de Jesus-Christ; la maison de Juda est l'image du peuple Chrétien. (a) C'est un principe que toute la Tradition enseigne, & qui est la clef de presque toutes les Prophéties, par la fécondité des conséquences qui en résultent. En effet les Saints Peres étant persuadés que dans le langage des Prophetes, Jérusalem est constamment la figure de l'Eglise, à qui seule appartiennent les promesses faites à Jérusalem, ils ont vu dans les infidélités des enfants de Juda l'image des infidélités dont les Chrétiens mêmes se sont rendus coupables. Ils ont vu dans les châtimens par lesquels Dieu punissoit les infidélités des enfants de Juda, le symbole des châtimens par lesquels Dieu puniroit un jour les infidélités du peuple Chrétien. Ils ont reconnu dans les deux maisons d'Israël & de Juda, la figure des deux peuples avec qui le Seigneur a fait alliance. Dans les enfants d'Israël, qui en se séparant des enfants de Juda ont mérité d'être abandonnés par le Seigneur, mais que le Seigneur promet néanmoins de rappeler après un si long abandon, ils ont reconnu le portrait des Juifs incrédules, qui en se séparant des Disciples de Jesus-Christ, ont mérité d'être abandonnés de Dieu, mais sur qui néanmoins doivent être un jour vérifiées ces magnifiques promesses du retour & du rétablissement de la maison d'Israël. Dans les enfants de Juda, qui étant devenus le principal objet des miséricordes du Seigneur, ont néanmoins aussi eux-mêmes attiré sur eux sa colere par leurs infidélités, ils ont reconnu la ressemblance des Chrétiens, qui après avoir été comblés des effets de la miséricorde de Dieu, ont ainsi attiré sur eux-mêmes sa colere par leurs prévarications multipliées. Ils ont compris que les enfants d'Israël pouvoient aussi représenter les sociétés hérétiques & schismatiques, qui se rendent coupables d'un culte profane & sacrilège, en rendant à des dogmes pervers l'hommage dû à la seule Vérité, & qui vont se perdre dans un schisme funeste en se séparant de Juda & de Jérusalem, c'est-à-dire, de l'Eglise Catholique & du centre de l'unité qui réside au milieu d'elle. Les Docteurs les plus éclairés qui ont succédé aux Saints Peres, & qui ont paru dans l'Eglise après la consommation du schisme des Grecs, ont reconnu dans les deux maisons d'Israël & de Juda les deux grandes portions du peuple Chrétien, c'est-à-dire, l'Eglise d'Orient, qui a si malheureusement imité le schisme de la maison d'Israël, & l'Eglise d'Occident, au milieu de laquelle est de-

(a) Cette maxime & les conséquences qui en résultent se trouvent développées dans le Discours que j'ai donné en 1759 à la tête de la Bible de Saci.

meuré le centre de l'unité Catholique. Ils ont reconnu dans les infidélités & dans la punition de *Samarie* & des *enfants d'Israël*, le symbole des infidélités & de la punition des Chrétiens Orientaux & de Constantinople même. Ils ont reconnu dans les infidélités & dans la punition de Jérusalem & des enfants de Juda, le symbole des infidélités & de la punition des Chrétiens occidentaux & de Rome même. Dans les deux sœurs dont parlent les Prophetes, *Oolla* & *Ooliba*, c'est-à-dire, *Samarie* & *Jérusalem*, ils ont vu les deux grandes familles du peuple Chrétien, l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine. Dans les trois sœurs dont parle Ezéchiél, *Jérusalem*, *Samarie* & *Sodome*, ils ont vu les trois grands peuples que la Religion avoit unis : l'Eglise d'Occident, où est demeuré le centre de l'unité ; l'Eglise d'Orient, qui s'en est séparée par le schisme ; & la nation Juive que les Prophetes mêmes comparent à Sodome, en lui reprochant ses infidélités. Ils ont vu dans les *faux-Prophetes d'Israël & de Juda*, l'image des faux Docteurs qui successivement ont entrepris de séduire les Chrétiens d'Orient & d'Occident ; ils ont reconnu dans les *Idoles* mêmes dont Israël & Juda avoient été souillés, l'image des dogmes pervers que l'on s'est efforcé d'établir successivement dans les différentes portions du peuple Chrétien. Le crime de Juda, selon les Prophetes, c'est d'avoir imité les infidélités d'Israël. C'est dans Israël que commence le scandale qui se répand ensuite jusques dans Juda : c'est en effet dans l'Orient que commence le scandale des grandes hérésies. C'est Israël qui a commencé d'irriter le Seigneur par ses infidélités : & c'est sur Israël que le Seigneur a fait éclater d'abord sa colere. C'est dans l'Orient qu'on a vu naître le scandale des grandes hérésies ; & c'est aussi sur l'Orient, que le Seigneur a fait éclater les premiers coups de ses vengeances. Les Mahométans, c'est-à-dire, particulièrement les Sarrasins & les Turcs, sont devenus successivement à l'égard du peuple Chrétien ce que furent autrefois à l'égard des enfants d'Israël & de Juda, les *Affyriens* & les *Chaldéens*, la verge de la colere du Seigneur. Il seroit aisé de pousser beaucoup plus loin ce parallele, qui embrasse la plus grande partie des Prophéties ; puisqu'elles ont presque toutes pour objet selon la lettre les deux maisons d'Israël & de Juda. Mais le mot de l'énigme étant une fois connu, tout se développe naturellement. (a)

(a) Nous supplions nos Lecteurs de bien faire attention à cet avis, que les circonstances présentes rendent peut-être plus important qu'on ne l'est pensé. Nous savons qu'il s'est répandu en 1765 un Ecrit, où en voulant expliquer prématurément le second vers de l'Apocalypse, on présente une vue spéculative qui expose les Lecteurs à prendre le change sur le sens de cette Prophétie relative à beaucoup d'autres. On y détourne aux incrédules de nos jours, les expressions de S. Jean, qui vraisemblablement regardent bien plus les Mahométans, comme on pourroit le montrer ; 1°. par le développement qui en a été donné dans l'Ouvrage intitulé : *Commentaire sur l'Apocalypse, Avignon, (Paris,) 1762, deux Volumes in-12.* 2°. par le corps entier des anciennes Prophéties expliquées d'après le parallele que nous venons de développer ; & qui, comme on l'a vu, se trouve appuyé sur un principe universellement reconnu de tous les Pères & Interpretes Chrétiens.

Les principaux objets des Prophéties présentent ainsi une multitude de rapports essentiels entre l'ancien peuple & le peuple nouveau : rapports qu'il est extrêmement important de bien saisir, puisqu'étant une fois connus, ils deviennent la clef de toutes les Prophéties. (a) Les Prophetes nous parlent quelquefois de ce qu'ils ont eux-mêmes éprouvé : & en plusieurs circonstances ils furent la figure de Jesus-Christ même ; c'est ce qu'on remarque en la personne de *David*, *Isaïe*, *Jérémie*, *Osée*, *Jonas*, *Zacharie*. Les grandes promesses qui regardent *Cyrus*, ne reçoivent leur entier accomplissement qu'en la personne de Jesus-Christ, dont *Cyrus* étoit la figure. Les reproches & les menaces des Prophetes contre *Israël* & contre *Samarie*, tombent sur les Juifs incrédules, sur les sociétés hérétiques ou schismatiques, & particulièrement sur l'Eglise Grecque. Les promesses faites à *Israël* & à *Samarie* n'ont eu presque aucun accomplissement selon la lettre : mais elles renferment les promesses faites à la nation Juive pour le temps de son rappel futur ; elles laissent même aussi d'heureuses espérances pour le retour de l'Eglise Grecque. Les prérogatives qui distinguent *Juda* & *Jérusalem* sont celles qui distinguoient d'abord le peuple Juif ; mais qui ont ensuite distingué plus particulièrement le peuple Chrétien, l'Eglise de Jesus-Christ. Les enfants de *Juda* avertis de ne pas imiter les infidélités des enfants d'*Israël*, c'est la Gentilité Chrétienne avertie par S. Paul de ne pas imiter l'orgueil & l'incrédulité des Juifs ; c'est encore l'Eglise Latine avertie de ne pas imiter les égarements de l'Eglise Grecque. Les reproches & les menaces des Prophetes contre les enfants de *Juda* & contre les habitants de *Jérusalem* peuvent encore tomber sur les Juifs incrédules ; mais elles tombent plus particulièrement sur les Chrétiens prévaricateurs dans tous les siècles, & plus spécialement encore sur les Chrétiens prévaricateurs dans les derniers temps. L'entreprise de *Sennachérib*, qui à la tête des Assyriens inonda la Judée, & s'avance jusqu'aux portes de *Jérusalem* sans pouvoir subjuguier cette ville, pourroit représenter sous différents rapports les persécutions des Empereurs Païens contre l'Eglise, & l'irruption des Sarrasins sur la Chrétienté & jusqu'aux portes de *Rome*. Les vengeances divines exercées sur *Jérusalem* par les armes des Chaldéens sous le regne de *Nabuchodonosor*, c'est encore sous différents points de vue, les vengeances que Dieu a exercées sur les Juifs incrédules par les armes des Romains, & celles qu'il exercera un jour sur les Chrétiens prévaricateurs

(a) Cette Regle se trouve proposée dans le *Discours* que j'ai donné à la tête des Livres des Prophetes dans la seconde édition de la Bible de M. le Gros, imprimée en 1753, publiée en 1756, & dans celui que j'ai mis à la tête de la Bible de Saci en 1752.

par les armes des ennemis du nom Chrétien. (a) Le rétablissement & la réunion des deux maisons d'Israël & de Juda, c'est le renouvellement & la réunion future des deux peuples ou des deux grandes portions du peuple Chrétien, c'est-à-dire, la réunion du peuple Juif avec le peuple Chrétien, & peut-être de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Catholique. Sodome châtiée & rétablie, c'est la nation Juive reprouvée & rappelée. Ninive convertie, c'est la Gentilité convertie : Ninive infidèle, ce sont les Gentils infidèles ou apostats. Babylone, c'est l'empire Idolâtre ; c'est l'empire Antichrétien ; c'est le monde réprouvé. Les Iduméens, les Moabites & les Ammonites, qui dans leur origine tiennent au peuple de Dieu par des liens de fraternité, peuvent représenter les Juifs incrédules, les sociétés hérétiques, & en général les Chrétiens prévaricateurs. Les Philistins & les Arabes entièrement étrangers au peuple de Dieu, peuvent être le symbole des Gentils occidentaux & orientaux, tous par leur origine étrangers au peuple de Dieu. Les Egyptiens étrangers au peuple de Dieu par leur origine, mais cependant liés à ce peuple à cause de Joseph qui eut la souveraineté dans l'Egypte, & qui y recut ses frères, peuvent être l'image des Gentils qui par leur origine étoient étrangers au peuple de Dieu, mais au milieu de qui regne Jésus-Christ, dont Joseph étoit la figure. Les Tyriens, de même étrangers au peuple de Dieu, mais néanmoins également liés à ce peuple à cause d'Hiram Roi de Tyr qui contribua à la construction du Temple, peuvent encore être la figure des Gentils, qui bien qu'étrangers au peuple de Dieu par leur origine, ont néanmoins aussi eux-mêmes contribué à la construction du Temple céleste qui est l'Eglise de Jésus-Christ. Tyr, ville ancienne & spécialement distinguée entre celles de la Gentilité, peut aussi représenter Rome même, également distinguée par son ancienneté & par le rang éminent qu'elle occupe entre celles de la Gentilité. Enfin les magnifiques promesses faites à la Cité sainte ou aux enfants de Dieu, regardent la gloire future de l'Eglise & la félicité future des Saints dans l'éternité. De même les menaces terribles prononcées contre les pécheurs & les impies, recevront leur entier accomplissement dans le supplice éternel du monde réprouvé. Voilà les principaux points de vue sous lesquels on peut considérer les oracles prophétiques pour y découvrir les mystères & les instructions qu'ils renferment.

XVII. R E G L E.

Pour entrer mieux encore dans l'intelligence des Prophéties, il faut avoir sous les yeux & les grands & les petits Prophetes, & l'Apocalypse qui en est la clef ; en un mot, tout le corps entier des oracles prophétiques de l'Ancien & du Nouveau Testament, & tout le corps entier des grands évé-

(a) Voilà le second vœu annoncé par S. Jean, par Joël & par presque tous les Prophetes. S'il étoit besoin de le prouver, les preuves ne nous manqueroient pas ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ce détail.

ments qui se sont succédés depuis le temps où ces divins oracles ont été prononcés jusqu'au temps présent, & même autant qu'il est possible, de ceux qui doivent se succéder depuis le temps présent jusques dans l'éternité. (a) Considérer les Prophéties & les événements par parties détachées & sans égard au tout, c'est s'exposer à confondre des choses quelquefois fort différentes & fort distinguées ; c'est s'exposer à confondre les temps : pour éviter cette méprise, il faut considérer le tout, & voir si, dans l'application des Prophéties aux événements, toutes les parties ont entr'elles un accord mutuel. S'attacher, par exemple, à l'étude du seul Prophete Isaïe, parce qu'il est le premier qui se présente à la tête des grands & petits Prophetes, & négliger de considérer en même temps Jérémie, Ezéchiël, Daniel & les petits Prophetes, c'est non seulement se priver de tous les secours que ces Prophetes présentent pour l'intelligence des Prophéties même d'Isaïe ; mais de plus, c'est s'exposer à donner aux Prophéties d'Isaïe des interprétations qui peut-être se trouveront combattues & détruites par les Textes formels des autres Prophetes, qui auront marqué d'une manière plus claire ce que le premier avoit exprimé plus obscurément. De même s'appliquer uniquement à l'étude des anciens Prophetes, & négliger la connoissance du livre de l'Apocalypse, en supposant que ce livre est plus obscur & plus difficile à pénétrer, c'est non seulement encore se priver des secours que l'Apocalypse même fournit pour l'intelligence des anciennes Prophéties ; mais c'est aussi s'exposer à donner au corps entier des anciennes Prophéties des interprétations qui peut-être se trouveront contredites & renversées par les oracles de l'Apocalypse, qui bien que mystérieux, sont néanmoins la clef & le dénouement des anciennes Prophéties. Car comme le Nouveau Testament est le développement & la clef de l'ancien, ainsi l'Apocalypse est le développement & la clef des Livres des anciens Prophetes. Les divers sens spirituels que renferment les oracles des anciens Prophetes, embrassent non seulement les grandes révolutions que l'Eglise a éprouvées depuis son établissement jusqu'à nos jours, mais encore toutes celles qu'elle éprouvera depuis nos jours jusqu'à la consommation des siècles ; & dans l'obscurité de cet avenir, il est impossible de pénétrer sans les lumières que nous offrent les Livres du Nouveau Testament, & surtout le Livre de l'Apocalypse, qui, selon la remarque de S. Augustin, renferme tout le temps qui doit s'écouler depuis l'Ascension de Jesus-Christ jusqu'à son dernier avènement. Il est vrai que ce Livre, à la première lecture, paroît d'abord fort obscur & presque impénétrable : cependant au fond il n'est peut-être pas si obscur qu'on le pense ; &

(a) Cette Regle se trouve établie dans la *Dissertation sur le sixieme Age de l'Eglise*, que j'ai mise dans cette Bible à la tête de l'Apocalypse. Elle est aussi réunie aux autres dans le *Discours* que j'ai donné en 1759. Je crois pouvoir ajouter ici, que si l'on veut suivre cette Regle, on ne seroit pas exposé à se méprendre sur le second *ve* de S. Jean : cette combinaison en détermine le sens de manière à ne laisser aucun doute.

si l'on s'attachoit à bien remarquer dans ce Livre les traits de lumière qui ont réuni les suffrages de la Tradition depuis les Apôtres jusqu'à présent, on verroit que ces traits lumineux y répandent un grand jour. Mais en étudiant l'Apocalypse, & en comparant les Prophéties de ce Livre avec les oracles des anciens Prophetes, il faut bien se garder de tomber dans les opinions fausses & dangereuses des Millénaires. C'est, selon la remarque de S. Jérôme, l'écueil le plus dangereux pour ceux qui, dans l'étude des Prophetes, essayent de pénétrer dans l'obscurité de l'avenir. On évitera certainement cet écueil, si l'on marche sur les traces de ce S. Docteur, qui est extrêmement attentif à prémunir ses Lecteurs contre le danger de ces fausses opinions; on évitera cet écueil si l'on s'attache invariablement à la Doctrine constante de la Tradition, qui a toujours combattu & rejeté ce sentiment comme faux.

XVIII. REGLE.

Enfin la dernière & la plus importante de toutes les Regles, c'est qu'à l'étude des saintes Écritures il faut joindre toujours la priere, parce que l'intelligence des divines Écritures est un don de Dieu, & que ce don ne peut nous être utile, que lorsque Dieu l'accompagne du don de sa grace. (a) C'est l'esprit de Dieu qui a dicté les oracles des Prophetes; lui seul en pénètre tous les mysteres; lui seul peut donc nous les découvrir. C'est donc à lui que nous devons nous adresser pour obtenir le don précieux de l'intelligence des Livres saints. Mais en vain connoîtrions-nous tous les mysteres cachés dans les divines Écritures, si nous n'avons la charité, qui seule peut nous apprendre à en faire un saint usage. Peut-être pourrions-nous devenir utiles aux autres par les connoissances que nous aurions acquises dans cette étude; mais ces connoissances demeureroient infructueuses pour nous, & tourneroient même à notre condamnation, si la grace divine ne nous les rendoit utiles en nous faisant recueillir les instructions que renferment les divers sens de ces divins Livres, & nous faisant pratiquer les vérités que nous y aurons apprises. Imitons ce que l'Eglise observe en commençant & en finissant toutes ses lectures. A son exemple, n'ouvrons jamais les Livres saints sans demander à Dieu qu'il répande sa bénédiction (b) sur la lecture que nous allons faire en sa présence. Supplions l'Esprit de vérité de nous enseigner lui-même toute vérité, en nous donnant l'intelligence & l'amour des vérités saintes que renferment les paroles des Auteurs sacrés qui n'ont écrit que ce que lui-même leur inspiroit. Sou-

(a) C'est la dernière Regle que j'ai proposée dans le Discours de 1759. — (b) Priere avant la lecture des saintes Écritures. Jube, Domine, benedicere. Spiritus veritatis doceat nos omnem veritatem. Joan. XI V. 18. Amen.

venons-nous que comme c'est lui qui est le premier Auteur des divines Ecritures ; c'est aussi lui qui en est le premier Interprete : c'est lui qui dans cette étude doit être notre maître. Lisons donc attentivement sous ses yeux ; donnons-nous le temps d'écouter ce qu'il lui plaira de nous dire au fond de nos cœurs ; arrêtons-nous aux saintes pensées qu'il nous présentera ; suivons les saints desirs qu'il nous inspirera. A l'exemple de l'Eglise, ne finissons jamais cette divine lecture sans demander à Dieu qu'il lui plaise *d'avoir pitié de nous*, (a) en nous faisant pratiquer par la charité les vérités saintes dont il vient de nous instruire. Et pour obtenir de Dieu cette faveur, commençons par lui *rendre grâces* de celle qu'il vient de nous faire en nous faisant entendre sa divine parole.

Dès ce moment élevons nos ames à Dieu en nous rappelant en sa présence les maximes & les Regles que nous avons jusqu'ici recueillies.

R É C A P I T U L A T I O N.

Des maximes & Regles que l'on vient d'établir.

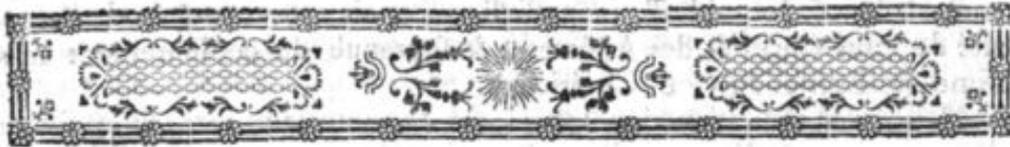
Esprit-Saint, qui avez parlé par la bouche de Moïse & des Prophetes, & qui nous avez transmis par leurs écrits vos divins enseignements ; faites qu'attentifs à chercher dans les Livres sacrés Jesus-Christ & son Eglise, *le Christ entier qui en est la fin*, (b) nous respections & approfondissions les *divers sens* que vos paroles renferment ; (c) que tandis que le *sens littéral & immédiat* nous apprend ce qui s'est dit & ce qui s'est fait, le *sens spirituel & mystique* nous découvre les mysteres que vous y avez renfermés ; que nous reconnoissions dans le *sens allégorique* ce que nous devons croire, dans le *sens moral* ce que nous devons faire, dans le *sens anagogique* ce que nous devons espérer ; que nous sachions distinguer *l'étendue de ces différents sens* ; & que par-tout où vous nous parlez de ces grands objets, nous y soyions rappelés (d) par *l'autorité des Apôtres*, (e) qui nous découvrent ces sens profonds & mystérieux ; par *l'enseignement* des saints Docteurs, (f) qui ont continué de suivre sur ce point les ouvertures que les Apôtres nous donnent ; par les *caractères qui désignent si clairement Jesus-Christ & son Eglise*, (g) le Christ entier, qu'ils ne peuvent convenir qu'à ce grand objet ; par *la grandeur, la force & l'étendue des expressions* (h) qui réclament un sens digne d'elles ; par *l'impossibilité de suivre le sens immédiat* (i) que la lettre du Texte présente en quelques endroits ; par *la nature des promesses*, (k) qui ne seroient pas dignes de nos espérances si elles se bornoient aux biens de la terre ; par les *sombres dehors* (l)

(a) *Prière pour la fin de la lecture.* Tu autem, Domine, miserere nostri. *Acte de reconnaissance.* Deo gratias. == (b) I. POINT. == (c) II. POINT. == (d) III. POINT. == (e) I. Regle. == (f) II. Regle. == (g) III. Regle. == (h) IV. Regle. == (i) V. Regle. == (k) VI. Regle. == (l) VII. Regle.

260 PRÉFACE GÉN. SUR L'ANC. TESTAMENT.

qui capables de blesser notre foible raison, couvrent des mysteres infiniment dignes de votre sublime sagesse ; par ces *circonstances surprenantes*, (a) qui sans blesser notre raison, l'étonnent & l'avertissent des mysteres qu'elles renferment ; par ces *rappports visibles & frappants*, (b) qui deviennent comme autant de traits de lumiere, capables de dissiper l'obscurité qui les environne ; par le *rappport certain* (c) qu'il vous a plu de mettre *entre l'économie du Sacerdoce Lévitique & l'économie du mystere de Jesus-Christ*, qui est le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ; par les *rappports multipliés* (d) dont la *simplicité & la justesse* concourent à nous assurer de la vérité des interprétations où tout s'entretient & se lie, où tout se démêle sans peine ; par *l'indifférence & le dégoût* (e) que vous marquez vous-même à l'égard du *culte charnel & figuratif*, pour y substituer le culte spirituel & véritable, seul digne de vous plaire ; par les *rappports diversifiés* (f) qu'il vous a plu de mettre *entre vos œuvres*, en sorte que sous les mêmes termes vous enveloppez *divers événements* qui se succèdent *en différents âges* dans la suite des siècles ; par les *rappports sensibles* (g) que vous avez mis *entre les quatre portions principales de vos œuvres*, l'état du peuple Juif avant Jesus-Christ, l'établissement de l'Eglise, le rappel futur des Juifs, & l'entiere délivrance de l'Eglise à la fin des siècles ; par les *rappports variés* (h) que vous nous montrez *entre Jérusalem & l'Eglise*, entre *la maison de Juda & le peuple Chrétien*, entre les deux maisons d'Israël & de Juda, & les deux peuples, *le peuple Juif & le peuple Chrétien* ; entre les deux maisons d'Israël & de Juda, & les deux grandes portions de l'Eglise, *l'Eglise d'Orient & l'Eglise d'Occident* ; par les *rappports innombrables* (i) que vous nous découvrez *entre les Prophetes & Jesus-Christ* ; entre le regne de Cyrus & le regne de Jesus-Christ, entre les *divers objets que nous offre la lettre des Prophetes*, & les *divers objets que nous présente l'histoire de Jesus-Christ & de son Eglise* ; par *l'harmonie* (k) *du corps entier des oracles prophétiques de l'Ancien & du Nouveau Testament*, comparé avec le *corps entier des événements qui y répondent* depuis les Prophetes jusqu'à nos jours & jusques dans l'éternité. Faites enfin que dans l'usage même de tous ces rappports qui nous conduisent à l'unité du corps de Jesus-Christ, nous remontions jusqu'à vous qui êtes l'ame de ce corps ; que *la priere* (l) accompagne toujours cette étude, qui toute sainte qu'elle est par elle-même, ne peut nous être salutaire que par votre grace, puisque *quand je pénétrerois tous les mysteres*, (m) *si je n'ai la charité, je ne suis rien*. Enseignez-nous toute vérité ; faites-nous la pratiquer par la charité, afin que par la voie de la vérité nous parvenions au bonheur de l'éternité.

(a) VIII. Regle. == (b) IX. Regle. == (c) X. Regle. == (d) XI. Regle. == (e) XII. Regle. == (f) XIII. Regle. == (g) XIV. Regle. == (h) XV. Regle. == (i) XVI. Regle. == [r] XVII. Regle. == [l] XVIII. Regle. == [m] 1. Cor. XI 1. 2.



PRÉFACE

SUR

LE PENTATEUQUE. (a)

LE nom de *Pentateuque* (b) est composé de deux mots Grecs, savoir de *Penté* qui signifie *cinq*, & de *Teuchos* qui signifie *instrument* ou *Livre*. Les *cinq Livres* renfermés sous le nom de *Pentateuque*, sont la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, & le *Deutéronome*. Ce sont les noms qu'ils portent dans la Version des Septante, d'où ces noms sont passés dans la Vulgate. Dans l'Hébreu, chacun de ces Livres n'a d'autre dénomination, que le premier mot par lequel il commence. Les *cinq Livres* ensemble sont appelés parmi les Juifs *Thora*, (c) qui signifie *Loi*, parce que toutes les Loix des anciens Hébreux sont contenues dans ces *cinq Livres*: soit pour ce qui regarde la morale & la Loi naturelle; soit pour ce qui concerne les cérémonies & le culte extérieur; soit enfin pour ce qui est du ressort de la Politique & du gouvernement de la République.

I.
Nom & division du Pentateuque.

Le *Pentateuque* n'est qu'un seul Ouvrage, de la main d'un même Auteur, & qui tend au même but: la division qu'on en a faite en *cinq Livres* est purement arbitraire. L'Auteur du *Livre de Mundo*, sous le nom de *Philon*, a cru que *Moyse*, Auteur du *Pentateuque*, avoit partagé lui-même son Ouvrage en *cinq Livres*: mais il ne prouve pas son sentiment. *Jésus-Christ* & les *Apôtres* ne citent jamais cet Ouvrage que sous le nom de *Moyse* ou de *Loi de Moyse*, comme les Juifs le nomment encore aujourd'hui. *Esdras* fut peut-être celui qui le partagea en *cinq Livres*. Il paroît que les *Septante* le trouverent ainsi partagé.

Le *Pentateuque* est l'Ouvrage de *Moyse*. Il seroit inutile de s'étendre ici à prouver cette vérité après tant d'excellents traités qu'on a faits pour la soutenir. Ceux qui contestent ces *Livres* à *Moyse*, ne sont plus recevables à venir le troubler dans la possession où il a été maintenu pendant plus de trois mille ans. Il faudroit qu'ils eussent pour cela des preuves démonstratives: il faut des raisons d'une entière évidence pour

II.
Moyse, Auteur du Pentateuque.

(a) Le fond de cette Préface est de D. Calmet = (b) Πεντάτευχος, ἐξ πέντε, *quinque*, & τῶν βιβλίων, *vas*, seu *liber*. (c) תורה.

contrebalancer le poids d'une possession si ancienne, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ & des Apôtres, & soutenue du consentement unanime des Eglises Juive & Chrétienne.

Mais il s'en faut bien que les raisons des nouveaux incrédules soient de cette nature. Il y a, disent-ils, dans le Pentateuque, des choses dont Moÿse n'a pu être l'Auteur. On en convient. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait quelques additions & quelques retranchements : il semble qu'en quelques endroits on ait voulu abrégé la narration ; & on remarque que la suite des matieres & du discours est quelquefois interrompue : on avoue que cela paroît être plutôt un dessein prémédité, qu'un effet de la négligence des Copistes.

Il semble, par exemple, que l'histoire de Lamech le bigame ne soit plus telle que Moÿse l'avoit écrite ; il semble que ce Législateur devoit naturellement avoir raconté auparavant ce qui donne lieu à Lamech de dire à ses femmes : (a) *Ecoutez ma voix, femmes de Lamech ; prêtez l'oreille à mes paroles : J'ai tué un homme de la blessure que je lui ai faite ; j'ai tué un jeune homme du coup que je lui ai donné. Mais comme celui qui tuera Caïn, sera puni sept fois, de même celui qui tuera Lamech, sera puni jusqu'à septante fois sept fois.* Il paroît aussi qu'on a ajouté depuis Moÿse ces paroles au Texte de la Genese, Chap. XII. v. 6. *Alors le Chananéen étoit dans le pays.* Il y a dans l'Exode quelques endroits où l'Hébreu semble défectueux : par exemple, au Chap. XI. v. 8. on voit que c'est à Pharaon que Moÿse parle sans qu'on ait pu remarquer le commencement du discours qu'il lui adresse : le Samaritain ajoute au même endroit ce qui paroît manquer dans l'Hébreu. On voit dans le même Samaritain au Chap. XX. v. 17. & 19. des additions considérables qui ne se lisent point dans l'Hébreu. On remarque de semblables diverfités dans les Livres suivants. Il y a de ces variétés qui ne paroissent d'aucune conséquence, & d'autres qui sont plus considérables ; mais souvent elles sont si bien liées dans le Samaritain, qu'il seroit difficile qu'elles y eussent été mises après coup.

Le passage du Livre des guerres du Seigneur (b) cité dans le Livre des Nombres, paroît ajouté à Moÿse ; aussi bien que le commencement du Livre du Deutéronome. Il y a aussi dans ce dernier Livre quelques propositions incidentes qui y paroissent ajoutées ; par exemple, en quelques endroits, le Texte semble dire que les lieux dont parle Moÿse sont situés *au delà du Jourdain*, (c) ce qui ne pourroit convenir qu'à un Auteur qui auroit écrit en deçà de ce fleuve : mais l'expression de l'Hébreu peut également signifier *au deçà* ou *au delà*, & alors elle a pu être employée par Moÿse même. Il y est parlé du lit d'Og *que l'on montroit à Rabbath* (d) jusqu'au temps de l'Ecrivain, & des bourgs de

(a) Genes. IV. 23. 24. — (b) Num. XXI. 14. — (c) Deut. I. 1. & III. 8. & XI. 30. — (d) Deut. III. 11.

Jair, (a) qui n'eurent ce nom que depuis Moÿse ; cela paroît être ajouté par un Auteur plus nouveau. Mais ces changements sont en petit nombre, & peu considérables ; & s'ils ont été ajoutés au Texte par ceux qui ont revu les Ecrits du Législateur, ce n'est ni dans le dessein de surprendre les Lecteurs, ni dans la vue de faire croire que ces additions étoient de Moÿse.

On a ajouté, par exemple, à la fin du Deutéronome, le récit de la mort de Moÿse ; il est visible que ce morceau n'est pas de Moÿse même : (b) mais si quelqu'un eut eu assez de malice pour former le dessein de tromper le public en publiant ses propres ouvrages sous le nom de Moÿse, est-il concevable qu'il pût être assez mal-habile pour ne pas appercevoir qu'il agissoit directement contre son propre dessein, en écrivant des choses postérieures au temps de ce Législateur ? Un homme qui auroit pu forger le Pentateuque, n'auroit pas été capable d'une semblable bévue ; & tout homme de bonne foi qui auroit écrit le Pentateuque, excepté Moÿse, n'auroit pu parler comme il a parlé, ni écrire ce qu'il a écrit. Le Pentateuque porte ses preuves contre tout autre Auteur que Moÿse ; il n'a pu être écrit ni par un imposteur, ni par un homme de bonne foi. La fourberie est trop visible, si c'est un imposteur ; & il est contradictoire qu'un homme de bonne foi cherche à tromper. Ce sentiment qui donne cet ouvrage à Moÿse inspiré de Dieu, est donc le seul qu'on puisse suivre.

Moÿse naquit en Egypte dans un temps où les Princes de ce pays n'ayant plus de souvenir des services importants que le Patriarche Joseph avoit rendus à l'Etat, avoient conçu contre les Israélites des soupçons de quelque révolte, à cause de leur nombre qui s'augmentoît tous les jours : ils les réduisirent donc dans une dure servitude, & ils cherchèrent à les opprimer de la manière la plus cruelle. On donna ordre aux Sages-Femmes de faire mourir tous les enfants mâles qui naîtroient des femmes Israélites. Pour soustraire Moÿse à ces violences, ses parents furent obligés de le tenir caché pendant quelques mois après sa naissance, & ensuite de l'exposer à ce qu'il plairoit à la providence d'en ordonner, en le mettant dans une espèce de petit coffre de jonc sur le Nil. La fille du Roi d'Egypte l'ayant trouvé, le fit nourrir & instruire dans toutes les sciences que l'on cultivoit alors dans l'Egypte. Poussé de l'Esprit de Dieu, il s'efforça de secourir ses frères contre les Egyptiens qui les opprimoient ; mais les Israélites n'ayant pas connu ses bonnes intentions, ni quel étoit l'esprit qui le faisoit agir, il fut obligé de se retirer dans l'Arabie, où il se maria à la fille d'un Prêtre ou du Prince de Ma-

III.
Histoire de
Moÿse : son ca-
ractere.

(a) *Havoth-Jair. Num. xxxii. 41. & Deut. iii. 14.* — (b) Joseph & Philon ont cru que Moÿse avoit lui-même ajouté le récit de sa mort par un esprit prophétique ; mais ce sentiment n'est pas suivi. *Philon. l. iii. de vita Moÿsis, circa finem ; & Joseph. lib. iv. antiq. c. 8.*

dian. Dieu se manifesta à lui sur la montagne d'Horeb, & lui ordonna d'aller tirer son peuple de l'Égypte, où il gémissoit depuis plus de 80 ans dans la plus dure servitude.

Moyse revint en Égypte, & appuyé du bras de Dieu, il y fit une infinité de miracles, qui lui attirèrent la confiance des Israélites, & qui lui firent surmonter l'opiniâtreté & l'endurcissement de Pharaon. Moyse parvint à délivrer les Israélites & à les tirer de l'Égypte; il leur fit traverser la mer rouge, qui s'ouvrit miraculeusement devant eux; il les conduisit dans le désert de Sinäi, où il reçut de Dieu les Loix que nous lisons dans ses Livres. Les murmures des Israélites qui étoient sortis de l'Égypte, furent cause qu'ils n'entrèrent pas dans la Terre promise, & leurs enfans n'y furent introduits qu'à la quarantième année depuis leur sortie d'Égypte. Pendant tout ce long espace de temps, Moyse eut à souffrir de la part de ce peuple indocile, tout ce que l'on peut s'imaginer de murmures, de plaintes & d'insultes. On ne vit jamais une plus grande clémence à pardonner les injures, ni une plus grande fermeté dans les contradictions, qu'il en parut dans Moyse. Il vécut sans vanité & sans ambition, & il mourut laissant sa famille confondue avec le reste du peuple, sans la moindre marque de distinction.

On remarque dans toute sa conduite, & dans ses écrits, un caractère de probité & de candeur qui ne peut être faux, parce qu'il se soutient par-tout, & que rien n'y ressent ni l'affectation ni l'artifice. S'il a eu quelque foiblesse, il ne l'a pas dissimulée; il rapporte avec la même naïveté celles de son frere & de sa sœur. Il parle des choses les plus extraordinaires avec un froid & une tranquillité qui ne peut convenir à un homme qui veut surprendre, qui invente, qui conte des choses surprenantes, qui a dessein de les persuader contre sa propre conviction, & qui craint d'être convaincu de faux. Il ne paroît presque pas lui-même dans sa narration; ou s'il y paroît, ce n'est jamais comme un homme qui veuille se déguiser ou se flatter. Il parle de lui comme d'un autre; il en dit simplement le bien & le mal, sans prendre ces subtiles précautions que l'amour propre suggere aux hypocrites & aux trompeurs pour se cacher, & pour ne pas découvrir ce qui leur est désavantageux. On ne voit rien d'embrouillé ni d'équivoque dans son style; point de ces détours & de ces digressions où un Auteur artificieux peut écarter son Lecteur pour lui faire perdre de vue la vérité, pour glisser adroitement le faux dans un récit embarrassé, & pour couvrir le mensonge qui se feroit trop sentir dans une narration simple & claire. Moyse va droit à son but; s'il y avoit dans ses écrits de la contradiction & du faux, rien ne seroit plus aisé que de l'en convaincre.

Il est vrai que quelquefois il paroît peu d'ordre dans le récit des événements, & en quelques endroits ils semblent placés hors du temps qui leur convient; mais cela même est peut-être une des plus grandes marques de la sincérité de l'Auteur, qui écrivant des choses présentes &

connues

connues de tout le monde , n'a pas apporté la même diligence à les ranger , qu'auroit fait un Auteur qui seroit venu après lui , & qui auroit eu des vues moins droites.

L'Auteur du Pentateuque écrivoit dans un temps où le nom de Dieu n'étoit presque plus connu que des Juifs ; les autres peuples étoient plongés dans une profonde ignorance du vrai Dieu & de la vraie Religion , & dans une corruption universelle ; les Juifs mêmes pour qui Moyse écrivoit , étoient grossiers , indociles , & avoient un penchant à l'idolatrie qu'on a peine à concevoir. Nourris depuis long-temps dans un pays corrompu & idolâtre , abatus par de rudes travaux , abrutis par une longue servitude , ils avoient des sentiments proportionnés à la bassesse de cette éducation. L'oppression dans laquelle ils gémissaient leur avoit presque fait oublier la Religion de leurs ancêtres ; ils s'étoient laissé aller à la Religion dominante ; ils y avoient pris goût ; elle étoit proportionnée à leur génie ; elle étoit conforme à leur inclination. On doit faire attention à tout cela pour bien entrer dans le dessein de Moyse ; il a dû se rabaisser à la grossièreté de ce peuple , & avoir quelque égard à ses préjugés ; il a fallu suppléer à ce qui manquoit à son éducation , lui rappeler dans l'esprit les promesses faites à ses peres , lui remettre devant les yeux la noblesse de ses aïeux ; il a fallu enfin opposer de fortes barrières à ses mauvais penchants.

Voilà tout ce que Moyse a dû se proposer ; & c'est à cela que se rapporte tout ce qu'on lit dans le Pentateuque. Dans la Genèse , il prépare l'esprit & le cœur du peuple auquel il veut donner des Loix ; ce Livre est comme une Préface des Livres qui contiennent les Loix. Il y donne l'histoire de la Création , qui détruit l'opinion de l'éternité du monde , & qui fait voir le ridicule de la Religion des Egyptiens & des Phéniciens qui adoroient les astres , les éléments , & des choses encore plus basses & plus indignes de respect. Il s'y propose de faire connoître l'unité d'un Dieu Créateur du ciel & de la terre , sa grandeur , sa force , sa justice , & de disposer les Juifs à recevoir ce qu'il avoit à leur dire sur la maniere dont ce Dieu vouloit être honoré & servi. Il décrit l'histoire des Patriarches , & du choix que Dieu a fait de la race d'Abraham pour en faire son peuple particulier. Il marque avec soin les généalogies , sur-tout celle de Seth avant le déluge , & celle de Sem depuis le déluge ; les Juifs étoient sortis de cette dernière famille , & le Sauveur attendu des Juifs devoit en sortir. Depuis la dispersion des hommes arrivée après la construction de Babel , il s'attache à décrire ce qui est arrivé à la famille de Phaleg , d'Héber , & principalement à celle d'Abraham pere des Hébreux , & à qui Dieu avoit fait les plus magnifiques promesses sur le Libérateur futur , qui étoit l'attente des Juifs , la fin de la Loi , & la consommation de toute la Religion que Dieu vouloit établir par le moyen de Moyse. Rien n'étoit plus propre que cela pour relever leur courage , pour ranimer leurs espérances , & pour surmonter leur in-

Iv.
Plan & des-
sein des cinq
Livres de
Moyse.

docilité ; rien ne pouvoit les engager plus fortement à être fideles à Dieu , & à recevoir ses Loix.

Le Législateur remarque ponctuellement ce qui a donné occasion aux Loix qu'il renouvelle ou qu'il établit , par exemple , la Loi du Sabat & celle de la Circoncision. Il montre l'origine des coutumes usitées parmi les Juifs , comme celle de ne pas manger du nerf de la cuisse. (a) Il inculque les promesses que Dieu a faites à Abraham , de multiplier sa race , de le rendre maître de la terre de Chanaan. Il fait remarquer les occasions , les circonstances , le détail de ses sacrifices , & de ses autres actes de Religion. Il ne dit rien de l'idolatrie des ancêtres de ce Patriarche dans la Chaldée. Il rapporte mot pour mot les Prophéties anciennes qui s'étoient conservées par la tradition du peuple , par exemple , celles de Jacob au lit de la mort ; il cite d'anciens Mémoires , de vieux Proverbes , d'anciens Cantiques pour convaincre la postérité , que ce qu'il disoit étoit connu de tout le monde de son temps.

Il fait voir la source de l'inimitié des Nations les unes contre les autres , la malédiction de Noé contre Chanaan , qui étoit le premier titre des Israélites pour la possession de la terre de Chanaan. Il remarque l'origine des Moabites , des Ammonites & des Philistins , peuples toujours ennemis du peuple de Dieu. Il montre les droits incontestables de Jacob à la dignité de premier né , & les promesses qui lui avoient été faites devant & après sa naissance , au désavantage des enfants d'Esau.

Eusebe (b) parlant des Livres de Moÿse , confirme ce que nous venons de dire. L'admirable Théologien & Législateur des Juifs , dit-il , voulant prescrire à ce peuple une police toute religieuse & toute sainte , ne voulut pas se servir d'un exorde ou d'une préface ordinaire & commune ; mais ayant conçu le dessein de toutes ces excellentes Loix qui devoient régler la conduite des Hébreux , il alla puiser dans la Théologie de leurs ancêtres , les principes de ce qu'il devoit leur enseigner. Il commença donc la Genèse , qui est comme la préface des Loix qu'il prescrit , par le souverain Auteur & Créateur de toutes choses visibles & invisibles ; il le dépeint comme le Législateur , le Gouverneur , le Maître , le Roi de l'univers , qu'il gouverne comme une grande ville , avec une sagesse pleine de puissance & de bonté ; il le représente comme l'Auteur de toutes les Loix , tant de celles qu'il va leur prescrire , que de toutes les autres qui sont gravées dans le fond de leurs cœurs.

La Théologie des Hébreux (c) commence par la preuve de la vertu toute-puissante , ou de la cause qui a produit toutes choses ; elle montre quelle est cette cause & cette vertu , non par des arguments subtils & artificieux , mais d'une manière dogmatique & pleine d'autorité. Le Lé-

(a) *Genes.* XXXII. 32. — (b) *Euseb. præp. lib. VII. c. 9.* On peut voir aussi les Chapitres VII. & VIII. de ce même Livre. — (c) *Idem ibidem. c. XI.*

gillateur inspiré d'en haut prononce que Dieu créa le ciel & la terre par sa parole, & par un simple effet de sa volonté toute-puissante ; il fait remarquer ensuite que ce même Créateur tout-puissant n'abandonne pas sa créature, comme un pere qui laisse ses enfants orphelins par sa mort ; mais qu'il les conduit toujours par sa providence : en sorte qu'il n'est pas seulement le Créateur & l'ouvrier, mais aussi le conducteur & le modérateur, le Prince & le Roi de l'Univers. C'est ce qu'on voit non seulement dans Moÿse, qui doit être considéré comme le maître & le premier des Théologiens des Hébreux, mais encore dans ceux qui l'ont suivi, inspirés comme lui de l'Esprit-Saint, & même dans ceux qui l'ont précédé, comme Abraham, Melchisédech & les autres Patriarches, dont on nous marque dans la Genèse les grands sentimens sur la divinité & sur la providence.

Si l'on veut faire attention à l'histoire qui nous est conservée dans ce Livre, on verra que rien n'étoit plus propre au dessein de Moÿse, que de présenter aux yeux du peuple dont il étoit le Législateur & le Maître, des exemples d'une vertu aussi relevée, que celle qui éclate dans les Patriarches. Il établit puissamment la providence du Créateur dans l'histoire d'Abraham, de Jacob & de Joseph ; il prouve le pouvoir infini de Dieu dans l'histoire de la Création ; il montre sa justice vengeresse dans celle du déluge, & de la ruine de Sodome ; il frappe vivement l'imagination du peuple par ses expressions fortes, & qui représentent d'une manière sensible Dieu parlant, agissant, punissant & récompensant ; il fait paroître Dieu par-tout, & toujours attentif à punir l'injustice, & à récompenser l'équité ; il prouve la justice de la Loi des Juifs par la pratique de leurs ancêtres, qui dès avant la Loi en pratiquoient les plus considérables points ; il montre l'antiquité de leur Religion, & indirectement il fait toucher au doigt le ridicule & la nouveauté des autres cultes. On voit ce dessein si bien suivi & si bien exécuté dans la Genèse, qu'on ne peut point douter que ce n'ait été celui de Moÿse, & celui de l'Esprit-Saint qui l'animoit, & qui l'inspiroit dans la conduite & dans l'exécution de son ouvrage.

Origene (a) comparant Moÿse aux anciens Poètes & Législateurs des Païens, comme Linus, Musée, Orphée, Phérécydes, relève infiniment ce Législateur au dessus d'eux. Comparez, dit-il, les écrits de ces hommes dont vous estimez si fort la sagesse, avec ceux de Moÿse, leurs récits avec ses histoires, & les regles de morale qu'ils ont données avec les préceptes de notre Législateur ; & remarquez lesquels sont le plus propres à réformer les mœurs & à changer les esprits. Faites attention que ces Ecrivains dont on vient de parler, ne se sont presque point attachés à instruire le peuple ; ils ne se sont appliqués à écrire que pour les

(a) *Origen. lib. 1. contra Cels. pag. 15.*

Savants , qui peuvent trouver l'explication des figures d'une Philosophie singulière , & des allégories dont leurs écrits sont remplis. Mais le Législateur des Juifs , dans les cinq Livres dont il est l'Auteur , a fait comme une habile Orateur , qui ayant dessein de composer un beau discours , fait tellement se proportionner aux habiles & aux ignorants dans tout ce qu'il dit , qu'il produit dans les uns & dans les autres des idées conformes à leur capacité & à leur portée. Il n'a pas voulu charger le peuple d'un si grand nombre de préceptes , que les plus grossiers ne pussent les apprendre , & qu'ils prissent occasion de leur ignorance de les transgresser ; & il en a donné autant qu'il en faut pour fournir aux plus habiles de quoi s'exercer dans la recherche des sens cachés qu'ils renferment.

On peut appliquer à ce grand Homme ce que Tite-Live disoit autrefois du grand Caton ; que sa réputation & son mérite le mettent au dessus de toute l'envie & de toutes les médisances ; & que toutes les louanges des plus grands génies & des plus éloquents plumes , ne peuvent rien ajouter à l'idée qu'on en a : *Cujus gloriæ neque profuit quisquam laudando , nec vituperando quisquam nocuit ; cum utriusque summis præditi fuerint ingeniis.* En vain les Porphyres , les Appions & les Juliens ont voulu le noircir. Leur mauvaise volonté n'a su que lui donner du relief ; & si quelqu'un vouloit s'appliquer à le louer , on lui diroit : Pourquoi louer celui que personne n'a jamais pu sérieusement blâmer ?

V.
Caractère des
Loix de Moyse.

Les Loix sont , comme on l'a déjà remarqué , la principale partie des écrits de Moyse ; c'est à quoi tout le reste se rapporte. On peut y remarquer premièrement le Décalogue , qui comprend en abrégé tout le droit naturel & divin : on voit ensuite les préceptes judiciaires & cérémoniels. Ces derniers sont proportionnés aux besoins , aux foiblesses , & aux dispositions des Juifs. Comme ces réglemens sont susceptibles de modifications & de restrictions , & qu'ils devoient un jour être abolis pour faire place à la vérité , dont ils n'étoient que les ombres , Dieu usé de condescendance envers les Juifs , en souffrant plusieurs coutumes mauvaises , & qu'il auroit été à souhaiter que l'on pût abroger ; par exemple , la Polygamie & le Divorce , que la Loi tolère. Dieu ordonne une infinité de cérémonies & d'observances qui paroissent vaines , dont nous ne connoissons pas la raison , & qui peut-être n'ont point d'autre fondement que la dureté des Juifs , & le dessein de les éloigner de l'idolâtrie & du commerce avec les Idolâtres ; de rectifier des usages mauvais , en ordonnant le contraire , ou en les changeant selon quelques circonstances , ou même sans les changer , de les sanctifier , en les commandant pour le culte du Seigneur. Il falloit donner quelque chose à la foiblesse du peuple , que l'on ne pouvoit porter à des pratiques plus élevées & plus parfaites. Il falloit dompter ces hommes grossiers , en leur imposant un joug qu'ils ne pussent que très-difficilement porter , afin d'humilier leur présomption , & de leur faire sentir leur foiblesse , & le besoin qu'ils avoient d'un Libérateur.

Presque toutes les promesses que Dieu a faites aux Juifs dans sa Loi, sont bornées aux biens temporels ; les maux dont il les menace , sont des maux sensibles & passagers ; la plupart des préceptes ne regardent que la politique , le civil , ou le culte extérieur de la Religion : pendant que le précepte de l'amour de Dieu , par exemple , ne s'y trouve qu'une seule fois d'une manière bien expresse. (a) Le Mystere de la Trinité n'y est point marqué expressément ; il ne s'y rencontre que par conséquence ; l'éternité des peines & des récompenses , & l'immortalité de l'ame n'y sont pas marquées aussi clairement que dans l'Evangile ; mais cependant assez bien insinuées , comme Jesus-Christ le fait remarquer. Dieu y est ordinairement représenté comme terrible , comme fort , comme zélé , & comme vengeur. Moÿse ne demande presque rien des Juifs par rapport à l'intérieur : il regle seulement les actions du corps & de l'extérieur ; la disposition de l'esprit & du cœur du commun des Juifs étoit telle , qu'ils n'étoient pas capables d'une plus haute perfection , ni d'une doctrine plus relevée ; & le dessein de Dieu étoit , que Moÿse montrât seulement de loin les grands principes de la Religion ; qu'il ébauchât le grand Ouvrage que Jesus-Christ devoit achever ; qu'il donnât une Loi imparfaite & figurative , qui devoit recevoir de Jesus-Christ son accomplissement & sa perfection. On voit dans toute la Loi une application particuliere du Législateur à prédire la venue du Libérateur ; c'étoit la principale attention des Patriarches & du peuple. Tout ce que Moÿse établissoit n'étoit que par provision , & en attendant ce divin Maître , qui devoit réformer les Loix , les cœurs & les esprits.

La sagesse de Dieu vouloit que la Loi , pour être utile à tous , fût proportionnée aux plus foibles & aux plus grossiers. Les plus spirituels pouvoient aisément tirer des conséquences de ce que Moÿse avoit marqué dans ses Livres ; il étoit facile de conclure , que Dieu étant ce qu'il est à l'égard de l'homme , l'homme devoit avoir une autre fin que celles qu'on lui propose dans le Livre des Loix ; qu'un Dieu Créateur , spirituel , juste , bon & éternel , ne pouvoit se contenter d'un culte purement sensible ; mais qu'il demandoit des adorateurs en esprit & en vérité : enfin qu'il devoit y avoir après cette vie , une autre vie , & d'autres biens , puisque Dieu promettoit aux Patriarches des choses qu'il ne leur a point données en ce monde.

Les Livres de Moÿse sont plus anciens qu'aucuns Livres des Grecs que nous ayons. La plus grande partie de l'histoire fabuleuse de ces peuples , est fondée sur de véritables histoires qu'on lit dans les Livres saints des Juifs ; & la plupart des anciens Peres ont cru que les Philosophes & les Législateurs anciens avoient puisé dans les Livres de Moÿse ce qu'ils

(a) *Deut.* vi. 5.

ont dit de plus juste sur la morale, & ce qu'ils ont établi de plus sage dans leurs Loix : *Quis Poëtarum*, dit Tertullien, (a) *quis Sophistarum*, qui non de Prophetarum fonte potaverit ? inde igitur Philosophi sitim ingenii sui rigaverunt. Sous le nom de Prophetes, Tertullien entend ici tous les Auteurs inspirés,

Non seulement la Religion des Juifs, mais encore celle des Chrétiens, est fondée sur les Loix de Moÿse. Le Fils de Dieu a déclaré dans l'Evangile, qu'il n'étoit venu que pour les perfectionner & pour les accomplir ; & c'est ce qu'il a admirablement exécuté, en réformant les abus qui s'étoient glissés dans les pratiques de la Loi, en donnant des explications justes aux préceptes qu'on avoit corrompus par des sens éloignés, & contraires aux desseins de Dieu ; enfin en substituant un culte spirituel & relevé, au culte bas & charnel des Juifs, & en rappelant tout aux grands principes de la Loi naturelle & immuable, de l'amour de Dieu & du prochain.

VI.
Remarques
sur le Penta-
teuque Sama-
ritain.

Les Samaritains qui habitent dans la Palestine & ailleurs, ont aussi bien que les Juifs, les Livres de Moÿse écrits en Langue Hébraïque, mais en anciens caracteres Phéniciens, qu'on croit être les mêmes que ceux dont se servit Moÿse. (b) Ces caracteres étoient les seuls dont les Juifs se servissent avant la captivité de Babylone. Mais depuis le retour de la captivité, ils employèrent non seulement ces anciennes lettres Phéniciennes, telles qu'on les voit sur les médailles frappées par Simon Maccabée, mais aussi les lettres Chaldéennes, dont ils se servent communément aujourd'hui dans leur écriture : ils employèrent même quelquefois les lettres Grecques, depuis que la Langue Grecque fut devenue la Langue commune de la Syrie. On voit des Médailles d'Antigone qui sont marquées de lettres Hébraïques ou Phéniciennes, & de caracteres Grecs. Mais sous le grand Hérode, les Médailles n'ont que des Lettres Grecques.

Le Texte Samaritain avoit été inconnu depuis le temps d'Origene & de saint Jérôme, qui en ont quelquefois fait mention. Dans le dernier siecle on en rapporta quelques exemplaires d'Orient ; & le Pere Jean Morin, de l'Oratoire, fit imprimer en 1631 le Pentateuque Samaritain. Le parallele que l'on a fait de ce Texte avec le Texte Hébreu des Juifs, a fait croire à quelques-uns (c) qu'il étoit plus pur que celui des Juifs.

(a) *Apologetic, contra Gentes, c. 47.* — (b) Hieronym. in Præfat. in lib. Regum. Samaritani Pentateuchum Moÿs totidem litteris scriptitant, figuris tantum & apicibus discrepantes. Certum est Esdras Scribam & Legis Doctorem post captam Jerosolyman, & instaurationem Templi sub Zorobabel, alias litteras reperisse quibus nunc utimur : cum ad illud usque tempus iidem Samaritanorum & Hebræorum, characteres fuerint. Voyez la Dissertation où l'on examine si Esdras a changé les anciens caracteres. Elle sera placée à la tête du Livre d'Esdras. — (c) Ullérius a prétendu que le Texte Samaritain avoit été corrompu par Dosithee. Le P. Morin au contraire s'est déclaré en faveur du Texte Samaritain contre le Texte Hébreu.

D'autres ont prétendu qu'il avoit été corrompu par un certain Dosithee, dont parle Origene. (a) Jean le Clerc (b) a ramassé avec beaucoup d'exactitude les endroits où il juge que le Texte Samaritain est plus ou moins correct que le Texte Hebreu. Par exemple, le Samaritain paroît plus correct, *Genes.* II. 4. VII. 2. XIX. 19. XX. 2. XXIII. 16. XXIV. 14. XLIX. 10. II. L. 26. *Exod.* I. 2. IV. 2.

Il s'exprime d'une maniere plus conforme à l'analogie, *Genes.* XXXI. 39. XXXV. 26. XXXVII. 17. XLI. 34. 43. XLVII. 3. *Deuter.* XXXII. 5.

Il y a des gloses & des additions, *Genes.* XXIX. 15. XXX. 36. XLI. 16. *Exod.* VII. 18. VIII. 23. IX. 5. XXI. 20. XXII. 5. XXIII. 19. XXXII. 9. *Levit.* I. 10. XVII. 4. *Deuter.* V. 21.

Il paroît qu'il a été corrigé par quelque main critique, *Genes.* II. 2. IV. 10. IX. 5. X. 19. XI. 21. XVIII. 3. XIX. 12. XX. 16. XXIV. 38. 55. XXXV. 7. XXXVI. 6. XLI. 50. *Exod.* I. 5. XIII. 6. XV. 3. *Num.* XXII. 32.

Il est plus plein que le Texte Hébreu, *Genes.* IV. 8. XI. 31. XII. 9. XXVII. 34. XXXIX. 4. XLIII. 25. *Exod.* XII. 40. XL. 17. *Num.* IV. 14. *Deuter.* XX. 16.

Il est fautif, *Genes.* XX. 16. XXV. 14.

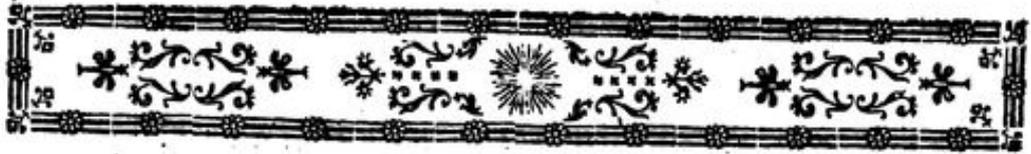
Il s'accorde avec les Septante, *Genes.* IV. 8. XIX. 12. XX. 16. XXIII. 2. XXIV. 55. 62. XXVI. 18. XXIX. 27. XXXV. 29. XXXIX. 8. XLI. 16. 43. XLIII. 26. XLIX. 26. *Exod.* VIII. 3. & en plusieurs autres endroits.

Quelquefois aussi il s'éloigne des Septante, *Genes.* I. 7. V. 29. VIII. 3. 7. XLIX. 22. *Num.* XXII. 5. Ce qui est remarquable contre Ussérius, qui a prétendu que le Texte Samaritain avoit été corrigé par Dosithee, sur le Texte des Septante.

Le savant Pere Charles-François Houbigant, de la même Congrégation de l'Oratoire, a fait beaucoup d'usage de ce Pentateuque Samaritain, dans la Bible Hébraïque qu'il a donnée avec une Version Latine & des Notes critiques en 1753; & nous nous proposons de recueillir ici dans nos notes les principaux avantages qu'il a tirés de cet ancien Texte.

(a) Vide Origen. lib. 1. contra Cels. item in Matth. traët. 27. & in Joan. tom. 14.
 (b) Joan. Cleric. in Pentateuch. indice 11.





P R É F A C E

S U R

L A G E N E S E. (a)

I.
Nom de ce
Livre, & ce
qu'il contient.

CE Livre est appellé *Genese*, d'un mot Grec qui signifie génération, (b) parce que ce Livre contient l'Histoire de la Création du Monde, & de la naissance des Patriarches. Les Hébreux l'ont nommé *Beresith*, (c) parce qu'il commence par ce mot dans leur Langue. L'histoire qu'il contient s'étend depuis la création du monde jusqu'à la mort du Patriarche Joseph : ce qui comprend l'espace de 2300 ans & plus, selon le calcul du Texte Hébreu & de la Vulgate, ou 2500 ans & plus, selon le calcul du Texte Hébreu corrigé par celui des Septante. Nous donnerons ici une Analyse de ce Livre ; (d) & dans cette Analyse nous indiquerons les Dissertations qui seront placées à la suite de cette Préface. C'est aussi ce que nous observerons sur tous les autres Livres de l'écriture.

II.
Analyse de
ce Livre.

Moyse commence par l'histoire de la Création du Monde. (Chap. I.) Au premier jour, Dieu après avoir créé la matiere de tout ce vaste univers, crée la lumiere ; au second jour, il crée le firmament ; au troisieme, les plantes & les arbres ; au quatrieme, le soleil, la lune & les étoiles ; au cinquieme, les poissons, & les oiseaux ; au sixieme, les animaux domestiques, les reptiles, les bêtes sauvages, & enfin l'homme. Au septieme jour Dieu se repose en cessant de produire de nouvelles créatures. (Chap. II.) Moyse reprend ici l'histoire de la Création de l'homme : il décrit le Paradis Terrestre, où l'homme fut mis. La situation de ce lieu fera le sujet d'une Dissertation. Le Seigneur, en mettant l'homme dans le Paradis Terrestre, lui défend de manger du fruit de la science du bien & du mal. Moyse reprend ici l'histoire de la formation de la femme. Le démon caché sous la figure d'un serpent séduit Eve. (Chap. III.) Elle mange du fruit défendu ;

Dissertation
sur le Paradis
Terrestre.

(a) Le fond de cette Préface est de D. Calmet, & du P. de Carrieres. — (b) Γένεσις ; *generatio vel procreatio*. — (c) בראשית. — (d) La Genese étant presque le seul Livre dont l'Analyse n'ait pas été donnée par D. Calmet dans ses Préfaces, nous avons cru devoir y suppléer dans celle-ci ; & pour cela nous n'avons presque fait que réunir les sommaires du P. Carrieres.

elle en donne à son mari, qui en mange aussi. Dieu leur reproche leur défobéissance; il maudit le serpent; il promet un Rédempteur. Adam & Eve sont chassés du Paradis. Adam engendre Caïn, puis Abel. (Chap. IV.) Caïn animé de jalousie, tue Abel son frere, & s'attire la malédiction du Seigneur. Moÿse place ici la généalogie des descendants de Caïn jusqu'à Lamech. Adam engendre Seth; Seth engendre Enos. Ici Moÿse place la suite généalogique des descendants d'Adam par la brance de Seth, continuée jusqu'à Noé. (Chap. V.) Dans ce dénombrement se trouve Hénoch, dont il marque l'enlèvement, qui sera le sujet d'une Dissertation.

Les hommes commencent à se multiplier sur la terre, les descendants de Seth, qui portoient le nom d'enfants de Dieu, s'allierent aux filles des descendants de Caïn: (Chap. VI.) de ces alliances sortirent les Géants, qui seront aussi le sujet d'une Dissertation. Les péchés des hommes attirerent la colere de Dieu. Noé trouve grace devant le Seigneur; il reçoit l'ordre de bâtir une Arche: autre sujet de Dissertation. Noé exécute l'ordre du Seigneur: il entre dans l'Arche: (Chap. VII.) le déluge se répand sur la terre: nouveau sujet de Dissertation. Dieu se souvient de Noé: (Chap. VIII.) le déluge cesse: Noé sort de l'Arche. Dieu benit Noé & ses enfants; (Chap. IX.) il fait alliance avec les hommes. Cham l'un des fils de Noé engendre Chanaan, sur qui il attire la malédiction de son pere. Noé meurt. Ici Moÿse place le dénombrement des descendants de Noé, & des nations qui en sont sorties: (Chap. X.) ce sera le sujet d'une Dissertation.

Les hommes entreprennent de bâtir une Tour d'une hauteur prodigieuse; (Chap. XI.) cette Tour sera encore le sujet d'une Dissertation. Dieu confond leur langage: & cette confusion des Langues sera aussi le sujet d'une autre Dissertation, où nous examinerons quelle peut être la premiere Langue. Dieu disperse les hommes. En donnant ainsi la généalogie des Patriarches depuis Adam jusqu'à Noé, & depuis Noé jusqu'à Abraham, Moÿse y joint des dates qui forment une Chronologie, sur laquelle les exemplaires varient: ce sera le sujet d'une Dissertation où nous traiterons de la durée des deux premiers âges du monde. Moÿse conduit l'histoire des descendants de Noé, jusqu'à la mort de Tharé. Abraham reçoit de grandes promesses du Seigneur: (Chap. XII.) par l'ordre du Seigneur, il quitte le pays où il demeroit, & va avec Lot dans la terre de Chanaan. La famine l'oblige d'aller en Egypte, où il fait passer Sara pour sa sœur; Sara est enlevée par Pharaon: Dieu punit ce Prince, & l'oblige de rendre cette femme à son mari. Abraham & Lot reviennent dans la terre de Chanaan. (Chap. XIII.) Ils sont obligés de se séparer: Lot se retire du côté de Sodome. Dieu renouvelle à Abraham les promesses qu'il lui avoit faites. Quatre Rois font la guerre au Roi de Sodome & à ses Alliés: (Chap. XIV.) ceux-ci sont vaincus: Sodome est pillée, & Lot emmené captif. Abraham marche à son

Dissertation
sur le Patriar-
che Hénoch.

Dissertation
sur les Géants.

Dissertation
sur l'Arché de
Noé.

Dissertation
sur l'universa-
lité du Délu-
ge.

Dissertation
sur le partage
des descen-
dants de Noé.

Dissertation
sur la Tour de
Babel.

Dissertation
sur la Premie-
re Langue.

Dissertation
sur les deux
premiers âges
du monde.

Dissertation
sur Melchisé-
dech.

secours, défait les ennemis, & reprend leur butin. Melchisédech, Roi & Prêtre, benit Abraham; ce Prince sera le sujet d'une Dissertation.

Dissertation
sur l'origine &
l'antiquité de
la Circonci-
sion.

Dieu parle à Abraham, & lui promet un fils, de qui sortira une nombreuse postérité. (Chap. XV.) Il contracte alliance avec Abraham; il lui prédit la servitude de ses descendants en Egypte; il lui promet de les mettre en possession de la terre de Chanaan. Sara étant toujours stérile donne à Abraham sa servante Agar, pour en avoir des enfants: (Chap. XVI.) Agar conçoit; elle méprise sa maîtresse; & Sara l'ayant châtiée, elle s'enfuit. Un Ange lui ordonne de retourner à sa maîtresse, & lui promet une postérité nombreuse. Elle obéit, & enfante un fils nommé Ismaël. Dieu renouvelle ses promesses à Abraham: (Chap. XVII.) il lui ordonne la Circoncision: ce sera encore le sujet d'une Dissertation: il lui assure la naissance d'un fils qui sera nommé Isaac. Abraham circoncutit tous les mâles de sa maison, & se circoncutit lui-même.

Dissertation
sur la ruine de
Sodome.

Le Seigneur apparôit à Abraham sous la figure de trois hommes, qui étoient trois Anges: (Chap. XVIII.) Abraham leur sert à manger: ils lui promettent qu'un an après Sara aura un fils: ils quittent Abraham pour aller à Sodome; & lui annoncent la ruine de cette ville. Ils arrivent à Sodome: (Chap. XIX.) Lot les reçoit dans sa maison: il les défend de la violence des habitants de cette ville. Les Anges frappent d'aveuglement les habitants de Sodome; ils annoncent à Lot la ruine de cette ville, & le pressent d'en sortir. Il se retire vers Ségor. Une pluie de soufre & de feu consume Sodome & Gomorrhe: la ruine de ces villes sera encore le sujet d'une Dissertation. La femme de Lot est changée en statue. Les Filles de Lot surprennent leur pere par un inceste, & deviennent meres de deux peuples considérables. Abraham se retire à Gérare: (Chap. XX.) Abimélech, Roi de ce pays, fait enlever Sara, qui passoit pour sœur d'Abraham. Il en est châtié de Dieu; il rend Sara à son mari. Le Seigneur à la priere d'Abraham fait cesser le châtement dont il avoit frappé la maison d'Abimélech.

Dissertation
sur l'antiquité
de la Mon-
noie.

Isaac naît, & est circoncutis: (Chap. XXI.) Agar est chassée de la maison d'Abraham avec son fils Ismaël. Elle est consolée par un Ange, qui lui promet de nouveau qu'Ismaël sera chef d'un grand peuple. Abimélech fait alliance avec Abraham. Dieu éprouve la fidélité d'Abraham, en lui ordonnant d'immoler son fils Isaac: (Chap. XXII.) Abraham se dispose à lui obéir; Dieu l'arrête, lui réitere toutes les promesses qu'il lui avoit déjà faites, & lui assure que toutes les nations seront benies en celui qui sortira de lui. Moyse place ici la généalogie des enfants de Nachor, de qui descendoit Rébecca. Sara meurt à Hébron: (Chap. XXIII.) Abraham achete un champ d'un des habitants du pays; & il y enterre Sara. Cet achat d'Abraham donnera lieu à une Dissertation sur l'antiquité de la Monnoie. Abraham

pense à donner une femme à son fils Isaac : (Chap. XXIV.) il envoie pour cela en Mésopotamie Eliézer son serviteur. Dieu découvre à Eliézer que Rébecca est celle qu'il a choisie pour être l'épouse d'Isaac. Eliézer est bien reçu chez les parents de Rébecca , & leur demande leur fille pour Isaac. Les parents de Rébecca y consentent. Elle vient trouver Isaac , qui la reçoit pour épouse. Abraham épouse Cécura , & en a plusieurs enfants : (Chap. XXV.) il meurt : Isaac & Ismaël prennent soin de sa sépulture. Moÿse place ici le dénombrement des enfants d'Ismaël , & sa mort.

Rébecca après vingt ans de stérilité , conçoit & enfante en même temps deux enfants Esäu & Jacob. Esäu qui sortit le premier , vendit dans la suite son droit d'aînesse à Jacob , son frere. Moÿse place ici ce qui arriva à Isaac , lorsque la famine l'obligeant de quitter la terre de Chanaan , le Seigneur lui apparut , (Chap. XXVI.) & lui confirma les promesses qu'il avoit faites à Abraham. Isaac se retire à Gérare ; Dieu le comble de biens ; les Philistins en sont jaloux ; Isaac est obligé de se retirer à Bersabée. Abimélech , Prince de Gérare , fait alliance avec lui. Moÿse place ici le double mariage d'Esäu , qui épousa deux femmes Héthéennes. Jacob par le conseil de Rébecca , enleve la bénédiction que son pere Isaac vouloit donner à Esäu son frere : (Chap. XXVII.) Esäu apprend que Jacob lui a enlevé la bénédiction de son pere : il conçoit une haine mortelle contre lui : Rébecca persuade à Jacob de se retirer en Mésopotamie.

Isaac benit de nouveau son fils Jacob : (Chap. XXVIII.) Jacob va se rendre en Mésopotamie auprès de Laban , frere de Rébecca. Esäu épouse une troisieme femme , de la race d'Ismaël. Jacob étant en chemin voit en songe une échelle , sur le haut de laquelle le Seigneur étoit appuyé : Dieu lui renouvelle les promesses qu'il lui avoit faites. Jacob continue son chemin , & arrive chez Laban : (Chap. XXIX.) Jacob s'engage à servir Laban sept années , pour avoir Rachel en mariage : on lui donne par surprise Lia au lieu de Rachel : il s'oblige de servir encore sept autres années pour avoir Rachel : le Seigneur console Lia du mépris que Jacob avoit pour elle , en la rendant féconde , pendant que Rachel demeure stérile. Rachel étant stérile , & Lia ayant cessé d'avoir des enfants , elles donnent leurs servantes à Jacob , qui a deux enfants de chacune d'elles. (Chap. XXX.) Lia donne encore à Jacob deux fils & une fille ; Rachel devient mere de Joseph. Jacob convient avec Laban de la récompense de ses services : il devient extrêmement riche.

Jacob s'en retourne par l'ordre de Dieu vers son pere : (Chap. XXXI.) il emmene avec lui ses femmes , ses enfants , & ses troupeaux : il est poursuivi par Laban , à qui Rachel avoit enlevé ses idoles. Dieu défend à Laban de rien dire d'offensant à Jacob. Laban & Jacob font alliance ensemble. Jacob continuant son chemin , rencontre des Anges

(Chapitre XXXII.) Il envoie annoncer à Esäü sa venue. Esäü vient au devant de lui avec quatre cents hommes. Jacob implore le secours du Seigneur; il envoie des présents à son frere: Jacob lutte contre un Ange, qui lui apparoît sous la figure d'un homme. Il apperçoit Esäü, & lui fait de grandes soumissions: (Chap. XXXIII.) Esäü le reçoit avec amitié. Jacob s'excuse de suivre Esäü; ils se séparent en bonne intelligence. Esäü retourne en Seïr, & Jacob s'établit près de Salem, ville des Sichimites. Dina, fille de Jacob, est enlevée & violée par Sichem, fils d'Hémor: (Chap. XXXIV.) ce Prince la demande en mariage: les enfants de Jacob demandent à Sichem qu'il se fasse circoncire lui, & tous les mâles qui sont dans sa ville: tous les font circoncire; les enfants de Jacob les passent tous au fil de l'épée; pillent leurs villes, & emmènent captives leurs femmes avec leurs enfants. Dieu ordonne à Jacob d'aller à Béthel: (Chap. XXXV.) Jacob purifie ceux de sa maison, & se retire à Béthel: Dieu lui apparoît, & lui renouvelle les promesses qu'il lui avoit faites. Rachel enfante Benjamin, & meurt. Ruben commet un inceste avec Bala, l'une des femmes de son pere. Moyse place ici le dénombrement des enfants de Jacob, & la mort d'Isaac.

Il rapporte ensuite le dénombrement des enfants qui naquirent à Esäü, lorsqu'il étoit dans le pays de Chanaan. (Chap. XXXVI.) Il y joint les descendants d'Esäü, qui lui naquirent depuis qu'il se fut retiré dans les montagnes de Seïr. Il y ajoute le dénombrement des chefs de la famille de Seïr, qui habitoient ce pays avant qu'Esäü l'eut conquis. Ensuite se trouve le dénombrement des Rois & des Princes, qui commanderent dans l'Idumée.

Joseph accuse ses freres devant son pere, dont il étoit aimé plus que les autres. (Chap. XXXVII.) Ils sont piqués de jalousie contre lui. Il leur raconte deux songes qui augmentent encore leur haine. Jacob l'envoie vers eux; ils prennent la résolution de le tuer; ils le jettent dans une citerne: ils l'en retirent, & le vendent à des Ismaélites, qui le menent en Egypte. Ils persuadent à Jacob, que Joseph a été dévoré par une bête. Joseph est vendu à Putiphar, eunuque de Pharaon.

Juda fils de Jacob, épouse une femme Chananéenne, dont il a trois fils. (Chap. XXXVIII.) Il marie successivement deux de ses fils à Thamar: Dieu les frappe de mort à cause de leurs crimes. Juda engage Thamar à demeurer veuve, jusqu'à ce que son troisieme fils soit en âge de l'épouser; Thamar surprend Juda, & conçoit de lui. Elle est accusée d'adultere, & conduite au supplice. Elle représente les gages que Juda lui avoit donnés, & est délivrée. Elle met au monde deux jumeaux, Pharès & Zara.

Joseph vendu à Putiphar, trouve grâce devant lui, & s'attire sa confiance. (Chap. XXXIX.) La femme de Putiphar sollicite Joseph à com-

mettre un adultere avec elle ; Joseph s'enfuit ; elle l'accuse d'avoir voulu la violer. Putiphar fait mettre Joseph en prison. Le grand-Echanfon & le grand-Pannetier de Pharaon sont mis dans la même prison. (Chap. XL.) Ils ont des songes qui les troublent : Joseph leur explique leurs songes : & ce qu'il leur annonce , leur arrive. Pharaon a aussi lui-même deux songes dont il demande en vain l'interprétation aux Sages de l'Egypte. (Chap. XLI.) Le grand-Echanfon rétabli auprès de lui , lui parle de Joseph : Pharaon le fait venir , & lui expose ses deux songes. Joseph explique les deux songes , annonce à Pharaon une grande famine , & lui propose les moyens de la prévenir. Pharaon approuve le conseil de Joseph , & le charge de le faire exécuter. Il lui donne l'autorité sur toute l'Egypte. Joseph met en réserve pendant l'abondance les provisions de bled nécessaires pour subvenir à la disette dans la stérilité.

Les freres de Joseph sont envoyés en Egypte par Jacob , pour y acheter du bled. (Chap. XLII.) Joseph les reconnoît , les traite d'espions , & les fait mettre en prison. Il les fait sortir de prison ; & retenant seulement Siméon , il renvoie les autres dans leur pays , à condition qu'ils lui rameneront leur frere Benjamin. Il ordonne à ses Officiers d'emplir leurs sacs de bled , & d'y remettre l'argent qu'ils avoient donné. Jacob ne peut se résoudre à laisser aller en Egypte son fils Benjamin. La famine contraint Jacob de laisser aller Benjamin avec ses freres. (Chap. XLIII.) Il leur ordonne de porter des présents à celui qui commande en Egypte , & de reporter l'argent qu'on avoit remis dans leurs sacs. Joseph reçoit ses freres avec bonté , mais sans se faire connoître à eux. Il est attendri en voyant Benjamin. Il leur fait un grand festin , & distingue Benjamin en lui donnant une plus grande part. Il fait mettre sa coupe dans le sac de Benjamin. (Chap. XLIV.) Il fait courir après ses freres comme après des voleurs ; ils viennent se présenter devant lui : il leur fait de vifs reproches : Juda lui offre d'être son esclave à la place de Benjamin.

Joseph se fait enfin connoître à ses freres : (Chap. XLV.) ils sont saisis de frayeur : il les rassure ; & leur ordonne de venir demeurer auprès de lui avec leur pere , leurs enfants & leurs troupeaux. Pharaon apprend avec joie l'arrivée des freres de Joseph. Il leur fait fournir des chariots pour amener leur famille. Joseph leur fait des présents , & en envoie à son pere. Jacob apprend que son fils Joseph vit , & commande dans l'Egypte. Il part avec toute sa famille : (Chap. XLVI.) Dieu l'assure qu'il sera avec lui en Egypte , & qu'il l'y rendra chef d'un grand peuple. Moyse place ici le dénombrement des enfants & des petits enfants de Jacob , avec lesquels il passa en Egypte. Jacob fait annoncer à Joseph sa venue : Joseph vient au devant de lui , & le prévient sur ce qu'il doit dire à Pharaon. Joseph annonce à Pharaon l'arrivée de son pere : (Chap. XLVII.) il le présente à ce Prince

avec cinq de ses frères : Pharaon les établit dans le pays le plus fertile de l'Égypte, & leur fournit ce qui leur étoit nécessaire pour vivre. Joseph fait porter dans les coffres du Roi tout l'argent des bleds qu'il a vendus. Les Égyptiens n'ayant plus d'argent, cèdent leurs troupeaux, leurs terres & leurs personnes, pour avoir du bled. Joseph acquiert ainsi à Pharaon toute l'Égypte, excepté le bien des Prêtres, qu'il leur laisse. Joseph rend aux Égyptiens leurs terres, & leur fournit de quoi semer. Jacob se fait promettre par Joseph, qu'il le fera transporter après sa mort dans le tombeau de ses ancêtres.

Joseph va voir son père dans sa dernière maladie. (Chap. XLVIII.) Il y mène ses deux fils Manassé & Ephraïm. Jacob les adopte pour ses enfants ; il les bénit en donnant la préférence à Ephraïm : il laisse à Joseph par préciput une portion de terre qu'il avoit acquise sur les Amorrhéens. Jacob fait venir ses douze enfants ; (Chap. XLIX.) & en les bénissant, il leur reproche leurs fautes, & leur annonce ce qui leur arrivera, & particulièrement le sceptre placé dans la Tribu de Juda, jusqu'à l'avènement du Messie. Jacob ordonne à ses enfants de l'ensevelir avec ses pères dans le pays de Chanaan. Il meurt tranquillement. Joseph fait embaumer le corps de son père. (Chap. L.) Il obtient de Pharaon la permission de le porter dans la terre de Chanaan. Les obseques de Jacob sont célébrées avec magnificence. Joseph étant de retour rassure ses frères qui craignoient son ressentiment ; il leur annonce leur sortie de l'Égypte, & leur recommande de transporter alors avec eux ses os. Il meurt : son corps est embaumé, & mis dans un cercueil. Ici finit le Livre de la Genèse. Les difficultés chronologiques qui se rencontrent dans l'histoire de Jacob & de sa famille donneront lieu à une Dissertation où nous traiterons du troisième âge du monde, c'est-à-dire, de l'intervalle qui s'étend depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Égypte. Ce sera la dernière des Dissertations que nous placerons à la suite de cette Préface.

Dissertation
sur le troi-
sième âge du
Monde.

III.
En quel temps
Moïse écrivit
la Genèse.
Quels secours
il eut pour ce-
l a.

On croit que Moïse écrivit la Genèse dans les déserts d'Arabie, lorsqu'après le murmure du peuple à Cades-barné, Dieu les condamna à voyager pendant quarante ans dans ces solitudes. On peut remarquer que, dans la Genèse, il emploie le mot *Jehova*, qu'il n'avoit appris que lorsque Dieu lui apparut à Horeb. Il y parle encore des animaux purs & impurs dès le temps de Noé ; ce qui persuade que lorsqu'il écrivit ce Livre, les Israélites avoient déjà les loix de la distinction des animaux ; & que par conséquent il l'écrivit après le Livre des Loix, & après la Station de Sinai. Il parle au Chap. XIV. v. 7. de la *Fontaine de Misphat*, c'est-à-dire, du Jugement : cette fontaine ne fut apparemment ainsi nommée que depuis la révolte du peuple au même endroit, aux eaux de Contradiction : (a) ainsi Moïse n'auroit écrit la Genèse

(a) Num. xx. 1. & seqq.

que dans les deux dernières années du voyage du désert, si ce n'est que l'on ait ajouté ce nom depuis Moïse.

A prendre les choses dans la rigueur, il ne seroit pas impossible que Moïse eut pu apprendre par la tradition orale au moins une partie de ce qu'il nous dit de l'origine du Monde, de l'âge des Patriarches, du Déluge universel, de la dispersion des peuples. Nous avons fait remarquer dans la Dissertation sur l'histoire des Hébreux, que Moïse & Aaron avoient trouvé dans leur famille les traditions qui avoient pu venir de Lévi leur aïeul, que celui-ci avoit vécu avec Jacob & Isaac, & ceux-ci avec Abraham leur père, qui avoit pu voir tous ses aïeux à remonter, sinon jusqu'à Sem, du moins jusqu'à Arphaxad fils de Sem; & qu'enfin la plupart de ceux-ci avoient vu Noé qui véquit trois cents cinquante ans depuis le déluge.

Au reste, il est assez croyable que Moïse avoit des mémoires & des recueils, qui se conservoient dans les familles des Juifs. Le détail des généalogies, les dates des faits, les circonstances des événements, le nombre des années de la vie des Patriarches, tout cela ne peut guère s'apprendre d'une manière si précise & si exacte, que par des écrits & des mémoires. Le Livre des Justes, qui est cité dans Josué, (a) & dans le II. Livre des Rois, (b) paroît être une histoire des anciens Patriarches. Nous voyons dans les Paralipomenes, (c) une bataille arrivée dans les temps que les Hébreux étoient en Egypte, qui ne se lit pas dans les Livres de Moïse; peut-être aussi que les diversités qui se remarquent dans les noms & dans les généalogies en divers endroits de l'Écriture, ne viennent que de la multiplicité des exemplaires d'où ces dénombremens sont tirés. Il est vrai qu'avant Moïse on écrivoit peu; & nous savons que divers peuples ont été très-long-temps sans écrire: il y en a qui prétendent qu'Homère même n'avoit rien mis en écrit. Mais aussi quelle confusion, quelle ignorance, quelle obscurité dans les Histoires anciennes de ces peuples? Que de Fables la Grèce ne nous a-t-elle point débitées sur les temps où elle n'écrivoit point? Quelles absurdités dans leur religion, & dans les généalogies de leurs Dieux? Si donc l'Histoire des Hébreux est mieux soutenue & plus suivie, on le doit apparemment en partie aux mémoires dressés avant Moïse.

Mais tout cela ne suffiroit pas pour donner aux Livres de Moïse le degré d'autorité qu'ils ont si justement acquis, si nous ne reconnoissons en lui une inspiration immédiate de l'Esprit de Dieu, qui lui découvrit plusieurs choses qu'il ne pouvoit pas savoir d'ailleurs, & qui donna à celles qu'il savoit déjà, & qu'il avoit pu apprendre par les voies ordinaires, une certitude infaillible & divine. Le Prophète Isaïe rele-

(a) Josue, x. 13. — (b) 2. Reg. 1. 18. — (c) 1. Par. VII. 20. & seqq.

vant la grandeur du Dieu d'Israël, par dessus les dieux des nations ; emploie cette preuve de la révélation que Dieu avoit faite à son peuple des choses anciennes, & dont les autres Nations n'avoient & ne pouvoient avoir aucune connoissance par leurs idoles. *Qui est semblable à moi*, dit le Seigneur, (a) *qu'il rappelle les choses passées, & qu'il explique par ordre devant moi tout ce que j'ai fait depuis que j'ai établi un peuple sur la terre ; qu'il leur prédise les choses futures ; qu'il leur annonce ce qui doit arriver.... Je vous ai fait savoir ce qui est arrivé dès le commencement ; je vous ai annoncé ce qui doit arriver dans la suite : vous m'êtes témoins de ce que je dis. Y a-t-il quelqu'autre Dieu que moi ? y a-t-il quelque créateur que je ne connoisse pas ?* Origene remarque aussi, (b) qu'il auroit été impossible à Moïse de nous rapporter ce qui s'étoit passé dès le commencement du monde, ou ce qui devoit arriver dans la suite jusqu'à la fin des siècles, s'ils n'eut été inspiré & instruit par l'Esprit de Dieu.

Dissertation
sur la Genèse.

IV.
Instructions
& mystères
que renferme
la Genèse.

Il étoit réservé à nos temps de voir paroître des Critiques qui ont cru pouvoir insinuer que la Genèse pourroit bien n'être qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moïse : on a même fait un volume entier pour le prouver : c'est ce qui nous détermine à discuter cette opinion dans une Dissertation particulière, placée immédiatement à la suite de cette Préface, que nous allons terminer en donnant une idée sommaire des instructions & des mystères que renferme ce Livre divin.

La *Genèse* nous fait d'abord connoître l'essence même de Dieu, en nous apprenant qu'il est l'Être-suprême, Auteur & principe de tous les Êtres ; qui a créé l'univers, qui en dirige tous les mouvements, & en qui nous avons nous-même la vie, le mouvement & l'être.

Les *Attributs divins* y éclatent de toute part ; (c) l'extrême facilité avec laquelle Dieu donna l'être à tout ce vaste univers & à toutes les créatures qui le remplissent, nous présente la plus haute idée de sa *Puissance*. Il parle, & tout se fait ; il commande, & tout est créé.

L'ordre constant & invariable qu'il établit, non seulement dans le cours des astres, mais dans la conservation & la propagation de toutes les différentes espèces de plantes & d'animaux, & de toutes les autres créatures, fait éclater sa *Sagesse*.

Les dons excellents dont il enrichit l'homme en le créant à son image & à sa ressemblance, les faveurs dont il le comble en lui donnant un souverain domaine sur toutes les créatures privées d'intelligence, la félicité dont il le fait jouir dans le lieu de délices où il le place après

(a) *Isai. XLIV. 7. 8.* — (b) *Origen. Homil. 26. in Numer.* — (c) Depuis la première édition de cette Bible, je me suis appliqué à perfectionner cette partie de nos Préfaces, qui concerne les instructions & mystères renfermés dans chacun des Livres de l'Ancien Testament : c'est ce qui a produit la seconde partie de chacune des *Conférences élémentaires* que j'ai données jusqu'à présent (1767) sur ces Livres dans le *Journal ecclésiastique*. Je vais aujourd'hui reprendre cette partie pour la refondre dans nos Préfaces.

l'avoir créé, le soin qu'il prend de lui donner une aide qui lui soit semblable, & qui formée de l'une de ses côtes, est la chair de sa chair & l'os de ses os, sont des preuves de sa *Bonté* infinie.

Sa *Justice* paroît dans la pénitence qu'il impose à l'homme pécheur & à toute sa postérité, & dans les divers châtimens qu'il exerce sur l'ancien monde par un déluge d'eau, sur Sodome & Gomorrhe par une pluie de feu, sur tant d'autres coupables à qui il fait porter dès cette vie la peine de leurs infidélités.

Sa *Providence* se fait sentir dans le soin qu'il prend de régler tout ce qui se passe parmi les hommes, & de faire servir leurs passions insensées à l'exécution de ses sages desseins, comme on le voit dans l'histoire des saints Patriarches Abraham, Isaac, Jacob, Joseph.

Sa *Prescience* se montre dans la certitude avec laquelle il annonce à Noé le déluge; à Abraham, la ruine de Sodome & les divers états de sa postérité; à Jacob, le sort des Tribus qui doivent naître de ses douze fils; à Joseph, la sortie des enfans d'Israël hors de l'Égypte & leur retour dans la terre de Chanaan.

Sa *Miséricorde* éclate au dessus de toutes ses œuvres: elle paroît particulièrement dans la promesse qu'il fait à l'homme de réparer son péché, & dans le moyen qu'il choisit pour l'exécution. Le démon avoit promis à l'homme que s'il mangeoit du fruit défendu, il deviendroit semblable à Dieu; & l'homme en violant la défense que Dieu lui avoit faite, s'étoit rendu semblable aux bêtes. Dieu, pour réparer la chute de l'homme, & confondre les desseins du démon, veut que son propre Fils se rende semblable à l'homme, afin que l'homme devienne en lui & par lui vraiment semblable à Dieu; & parce que le démon s'étoit servi de la femme pour séduire l'homme & le porter à désobéir à Dieu, Dieu veut aussi faire naître de la femme seule l'homme-Dieu, qui doit sauver l'homme, & réparer l'injure que sa désobéissance a faite à Dieu.

La *Miséricorde* de Dieu paroît encore dans le choix gratuit qu'il fait d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & de leur postérité pour en former son peuple; de la Tribu de Juda, pour en faire sortir le Messie; dans la promesse toute gratuite de bénir toutes les nations en la personne de ce divin Libérateur, qui deviendra pour tous les peuples la source de toutes les bénédictions célestes.

Ce divin *Rédempteur* est promis d'abord (a) à Adam aussitôt après son péché. La promesse se trouve dévolue par le fait à Noé, qui reste seul chef du nouveau monde: elle passe sur Sem, l'un de ses fils, qui devient le chef de la race choisie: elle est fixée sur Abraham, (b) que Dieu appelle exprès pour en faire le chef de son peuple, le Père &

(a) Gen. III. 15. — (b) Gen. XII. 3. XVIII. 18. & XXII. 18.

le modèle de tous les croyants ; il la lui réitère jusqu'à trois fois : il la renouvelle successivement à *Isaac* & à *Jacob*, (a) fils & petit-fils de ce Patriarche : celui-ci la transmet à son fils *Juda* (b) comme chef de la Tribu d'où doit naître le Rédempteur des hommes.

Dieu ne se contente pas de promettre aux hommes ce *divin Sauveur* il veut que dans Adam & dans ses descendants se trouvent une multitude de traits mystérieux qui sous le voile des *paraboles* & des *énigmes*, leur annoncent les mystères de ce Rédempteur, & tout ce qui le regarde. Ainsi sa mort sur la croix, où de son côté percé il donne naissance à l'Eglise son épouse, est représentée par le sommeil profond durant lequel du côté d'*Adam* prend naissance Eve son épouse : l'injustice & la violence de cette mort qu'il devoit souffrir par l'envie de ses freres, est figurée dans celle d'*Abel* tué par Caïn son frere ; sa vie cachée & toute consacrée à Dieu, dans celle d'*Hénoch* qui marcha devant Dieu ; sa qualité de Sauveur des hommes, dans le salut que *Noé* procure au monde ; sa vie voyageuse, dans celle d'*Abraham* ; son sacerdoce royal, dans celui de *Melchisédech* ; son sacrifice, dans celui d'*Isaac* ; ses travaux, dans ceux de *Jacob* ; ses souffrances & sa résurrection, dans les humiliations de *Joseph* & dans la gloire dont elles sont suivies ; son regne au milieu des Gentils, dans la puissance que *Joseph* exerce en *Egypte* ; le rappel futur des Juifs, dans la *réconciliation des enfants de Jacob avec Joseph* leur frere.

L'Eglise, qui est l'épouse de ce divin Sauveur, est représentée non seulement par *Eve*, épouse du premier homme & mere des vivants, mais encore par l'*Arche* où *Noé* & sa famille échappent au déluge universel qui fait périr tout le reste des hommes. Elle est représentée dans *Sara*, épouse d'*Abraham* ; dans *Rébecca*, épouse d'*Isaac* ; dans *Rachel*, épouse de *Jacob*, dans *Aséneth*, épouse de *Joseph*.

Le discernement que Dieu fait entre les réprouvés & les élus : & particulièrement entre le Juif incrédule & le peuple fidele, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les Gentils, est représenté dans *Caïn* & ses deux freres *Abel* & *Seth*, fils d'*Adam* ; dans *Chanaan* & ses deux freres *Sem* & *Japheth*, fils de *Noé* : dans *Ismaël* & *Isaac*, fils d'*Abraham* ; dans *Esau* & *Jacob*, fils d'*Isaac* ; dans *Joseph* & ses freres, fils de *Jacob* ; dans *Pharis* & *Zara*, fils de *Juda* ; dans *Manassé* & *Ephraïm*, fils de *Joseph*.

La création du monde visible est l'image de la création du monde spirituel que Dieu a créé par *Jésus-Christ*. *David* nous en avertit dans plusieurs endroits des *Psaumes*, (c) lorsqu'il peint les merveilles de la rédemption, sous l'image des merveilles de la création. Les Prophetes confirment la vérité de cet énigme, lorsqu'en annonçant la formation

(a) Gen. XXVI. 4. & XXVIII. 14. — (b) Gen. XLIX. 10. — (c) Ps. VII. XV. CIII.

de l'Eglise, ils disent (a) qu'alors Dieu formera *de nouveaux cieux & une terre nouvelle*. Saint Paul nous dévoile lui-même les premiers traits de cette allégorie, lorsqu'il nous représente (b) que nous n'étions autrefois que *ténèbres*, & que maintenant nous sommes *lumière* en Notre-Seigneur; & lorsque parlant du ministère Evangélique, il s'exprime en ces termes: (c) « *Celui qui a commandé que la lumière sortît des ténèbres*, a fait éclater lui-même la lumière dans nos cœurs, afin » que nous puissions éclairer les autres en leur faisant connoître la gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en Jésus-Christ. » La distinction que Dieu met entre *la lumière & les ténèbres*, entre *la terre & les mers*, (d) représente celle qu'il a mise entre son Eglise éclairée des lumières de la foi, & séparée des nations infidèles, & les peuples ensevelis dans les ténèbres de l'infidélité, & livrés au gré de leurs passions. *Les arbres & les plantes*, qui sont l'ornement de la terre, *le soleil*, *la lune & les étoiles*, qui sont l'ornement des cieux, représentent Jésus-Christ même, son Eglise, & toute la multitude des justes, qui sont l'ornement du monde spirituel. *Les poissons & les oiseaux*, les *animaux domestiques*, ou *sauvages*, ou *rampants sur la terre*, représentent les hommes vivants dans le monde, & attachés à la terre, ou séparés du monde, & tendants sans cesse vers le ciel par l'ardeur de leurs desirs. Enfin *Adam*, le premier homme, est, selon S. Paul, l'image de celui qui devoit venir, (e) *qui est forma futuri*; c'est-à-dire, de Jésus-Christ même que cet Apôtre appelle le second homme, (f) *secundus homo*, le dernier Adam, *novissimus Adam*; en sorte que S. Paul ouvre & termine le développement de cette allégorie de l'ouvrage des six jours, & ne nous laisse d'autre soin que de suivre les rapports qui réunissent les deux extrémités.

Dans les paroles qu'Adam prononce à la vue d'Eve son épouse, en déclarant que désormais *l'homme s'attachera à son épouse*, en sorte qu'ils ne seront plus ensemble qu'une seule chair, Jésus-Christ nous découvre (g) l'indissolubilité du mariage; & S. Paul nous y montre (h) le grand & ineffable mystère de *l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise son épouse*. Le même Apôtre nous fait appercevoir (i) dans *le repos du septième jour* une image du repos que Dieu réserve à ses Elus dans l'éternité. Il veut (k) que nous regardions nos âmes comme fiancées à Jésus-Christ pour être ses épouses; & que nous craignons que comme le serpent séduisit Eve, il ne nous séduise aussi nous-mêmes. Il compare (l) le sang d'Abel avec celui de Jésus-Christ; & S. Jean nous avertit (m) de ne pas imiter la perversité de Cain.

(a) *If. lxxv. 17.* — (b) *Eph. v. 8.* — (c) *2. Cor. iv. 6.* — (d) *Aug. & alii SS. Patres.* — (e) *Rom. v. 14.* — (f) *1. Cor. xv. 45. & 47.* — (g) *Mat. xix. 41 & seqq.* — (h) *Eph. v. 31. & 32.* — (i) *Hebr. iv. 9.* — (k) *2. Cor. xi. 2. & 3.* — (l) *Hebr. xii. 24.* — (m) *1. Joan. iii. 12.*

Jésus-Christ, dans l'Évangile compare lui-même (a) ce qui est arrivé aux jours de Noé & aux jours de Lot, avec ce qui arrivera au jour où le Fils de l'homme paroîtra sur les nuées du ciel pour juger l'univers; en sorte que le déluge universel & la ruine de Sodome sont l'image de l'anathème terrible dont Dieu frappera à la fin des siècles toute la multitude des réprouvés. S. Pierre nous montre aussi (b) dans les eaux du déluge une image des eaux du Baptême qui nous purifient & nous sauvent, comme celles du déluge purifierent la terre, & sauverent Noé & sa famille. Saint Pierre & S. Jude s'accordent à nous faire voir, (c) dans le feu qui consuma Sodome & Gomorrhe, un exemple du feu éternel qui consumera ceux qui vivent dans l'impiété.

David nous avoit déjà fait remarquer (d) que le Messie promis seroit en même temps Roi de toute la terre & Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. S. Paul développe cette allégorie, (e) & nous découvre une multitude de rapports entre Melchisédech & Jésus-Christ; jusques-là que, selon l'Apôtre, le silence même de l'Écriture nous instruit, lorsque ne donnant à Melchisédech ni pere, ni mere, ni généalogie, ni commencement, ni fin, elle le rend par-là plus semblable au Fils de Dieu qui demeure Prêtre pour toujours. Il veut (f) que nous reconnoissions dans Abraham, non seulement le pere de tous les croyants, Juifs ou Gentils, mais encore le modele de notre foi. S. Pierre veut (g) que les femmes Chrétiennes regardent de même Sara comme leur mere, & qu'elles imitent envers leurs époux la soumission qu'elle rendoit à Abraham. S. Paul, nous assure (h) que ce qui est dit des deux épouses d'Abraham, Agar & Sara, & de leurs enfants Ismaël & Isaac, est une allégorie qui représente les deux alliances & les deux peuples qui en sont l'objet. Il nous montre (i) dans Isaac qui survit à son sacrifice une parabole de la résurrection de Jésus-Christ.

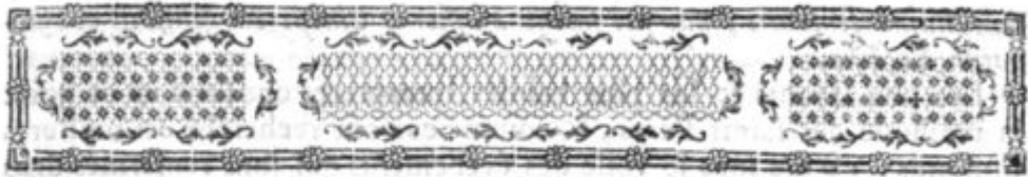
Les saints Peres ont suivi ces ouvertures qui nous sont données par Jésus-Christ & par les Apôtres; ils nous ont appris à découvrir dans ces anciens événements l'édification de nos mœurs & l'instruction de notre foi. Saint Augustin pose comme un principe certain, que, non seulement les paroles de ces saints Patriarches qui ont vécu si long-temps avant la naissance de Jésus-Christ; mais que leur vie même, leurs mariages, leurs enfants, leurs actions, sont une Prophétie du temps présent, où Dieu rassemble de toutes les nations son Église, en l'attachant à lui par la foi au mystere des souffrances de Jésus-Christ: *Horum Sanctorum qui præcesserunt tempore nativitatem Domini, non solum sermo, sed etiam vita, & conjugia, & filii, & facta, prophetia*

(a) Luc. XVII. 26. & 28. == (b) 1. Petr. III. 20. & 21. == (c) 1. Petr. II. 6. Jud. 7. == (d) Ps. XLVI. & CIX. == (e) Hebr. VII. 1. & seq. == (f) Rom. IV. 11. & seq. (g) 1. Petr. III. 6. == (h) Gal. IV. 24. == (i) Hebr. XI. 19.

fuit hujus temporis, quo per fidem Passionis Christi ex gentibus congregatur Ecclesia.

Les plus savants & les plus habiles Interpretes ont suivi en ce point la méthode des saints Peres, & comme eux ont recherché ces mysteres profonds, cachés sous le voile des événements qui sont renfermés dans le Livre de la Genese. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit de *l'Arche de Noé*, & de *l'histoire d'Abraham, de Jacob & de Joseph*, dans la *Préface générale sur les Livres de l'Ancien Testament*. On y a vu un essai du développement de ces mysteres, & de l'application des regles qui serviront à les découvrir.





DISSERTATION

SUR

LA GENESE,

Où l'on examine s'il est vrai qu'elle ne soit qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moysè, comme quelques-uns le prétendent. (a)

JUSQU'ICI l'on avoit dit sans aucun danger & avec beaucoup de vraisemblance, que Moysè inspiré pour écrire la Genèse, avoit pu en même temps être instruit de la plupart des faits, soit par la Tradition de ses Peres, soit même par d'anciens Mémoires conservés dans sa nation : nous l'avions nous-mêmes dit ainsi dans la Préface qui précède. Mais depuis la première édition de cette Bible, on a été plus loin ; & cela s'est fait même avec une sorte d'éclat qui a excité l'attention des Théologiens, & qui nous a déterminés à examiner l'opinion nouvelle qui se présentoit.

On vit paroître en 1753 à Paris, sous titre de Bruxelles, un volume in-12 intitulé, *Conjectures sur la Genèse, ou Conjectures sur les Mémoires originaux dont il paroît que Moysè s'est servi pour composer le Livre de la Genèse, avec des Remarques qui appuient ou qui éclaircissent ces Conjectures*. L'Auteur de cet Ecrit prétend, non seulement que Moysè a pu se servir des Mémoires antérieurs, ce que personne ne conteste ; mais que la Genèse n'est elle-même que la simple compilation de ces Mémoires.

La même opinion fut insinuée dans une *Thèse Théologico-Hébraïque*, soutenue à Paris dans la même année ; on y lisoit : » Qu'on peut conjecturer avec vraisemblance, à l'exemple de le Cene, par les Textes » de la Genèse, 2. 4. &c. que le Livre de la Genèse écrit par Moysè » est composé de divers fragments d'histoires authentiques qui avoient » été écrites avant lui : « *Verisimiliter cum Ceno conjici potest ex Genes. 2. 4. &c. librum Genesios à Moysè conscriptum esse ex variis historiarum scripto exaratarum & authenticarum fragmentis.*

(a) Cette Dissertation est une de celles que nous ajoutons dans cette nouvelle édition :

Pour entendre mieux le sens de cette proposition, il faut se rappeler que l'Auteur unique cité ici sous le nom de *Cenius*, est Charles le Cene, Ministre Protestant, Socinien déclaré, Auteur d'un *Projet de nouvelle Version Françoisé de la Bible*, imprimé dès 1696, & d'une *Bible Françoisé*, qui est l'exécution de ce projet, imprimée en 1741 à Amsterdam, en deux Volumes *in-folio*, & condamnée dès l'année suivante dans un Synode des Ministres Protestants de Hollande, comme n'étant point une fidele copie de la parole de Dieu. C'est dans cette Bible que Charles le Cene propose son systéme sur la Genese : il s'énonce en ces termes dans l'Avertissement qui est à la tête des cinq Livres de Moÿse : (a) » *Moÿse n'est pas le seul Auteur* » des Livres qu'on lui attribue : mais cela n'empêche pas qu'il n'y » ait la meilleure part. . . *Moÿse compila cette Histoire (de la Genese)* » sur différents Mémoires, & il a voulu *conserver. . . les fragments &* » *les relations des Peres toutes entieres* en mettant à chacune leurs » inscriptions. . . *Cela est manifeste. . . Moÿse*, en qualité de Légis- » lateur, a écrit par l'autorité de Dieu tout ce qui appartenoit aux » loix ; & en qualité d'Historien ce qu'il a trouvé dans divers frag- » ments ou Mémoires, & ce qui est arrivé de son temps, qu'il n'est » pas dit qu'il ait écrit par un esprit de prophétie. «

La preuve que Charles le Cene prétend tirer du Chapitre II. de la Genese, v. 4. sera examinée dans cette Dissertation. L'& cætera que la These ajoute, suppose un nombre indéterminé de preuves semblables que le Cene ne touche que superficiellement, mais qui font partie de celles que l'Auteur des *Conjectures* a développées avec le plus grand appareil, & qui seront toutes successivement discutées ici : en sorte que la seule discussion des *Conjectures* suffira pour mettre nos Lecteurs en état d'apprécier l'opinion de Charles le Cene, proposée dans la These dont nous parlons.

L'Auteur des *Conjectures sur la Genese* ne se borne donc pas à dire que Moÿse en écrivant cet Ouvrage a pu tirer quelques secours d'anciens Mémoires conservés dans sa nation : il prétend que la Genese n'est elle-même que *l'assemblage de ces anciens Mémoires* recueillis par Moÿse ; & en même temps il avoue que les *Auteurs* de ces Mémoires sont *inconnus* ; il croit même que quelques-uns de ces Mémoires viennent *des nations étrangères au peuple de Dieu*.

Ce n'est pas tout : il prétend, (& c'est le fondement de son systéme,) il prétend que si l'on refuse d'admettre l'opinion qu'il propose, on se trouve réduit à reconnoître dans la Genese une multitude de *défauts* dont *Moÿse* ne pourra plus être *disculpé* : tels que *répétitions, choquantes, alternative bizarre des noms de Dieu, antichro-*

(a) *Bible de le Cene*, T. I. p. 1x. col. 2. & p. x. col. 1. & 2.

nismes ou renversements d'ordres dans les faits , transitions brusques dans les récits , interpolations manifestes.

Il y a plus encore : cet Auteur suppose que la Genese étoit dans son origine un ouvrage à douze colonnes , ou peut-être , une espece de tétraples , ouvrage à quatre colonnes , à peu près dans l'ordre qu'il ose bien lui donner. Il prétend que depuis Moÿse ces colonnes ont été dérangées & bouleversées par la négligence des Copistes ou l'ignorance des mauvais Critiques , qui ont tout confondu en voulant tout réunir.

Enfin ayant conçu le dessein de décomposer le Livre de la Genese pour y distinguer les différents Mémoires qu'il croit y être réunis & confondus , il choisit une Traduction de ce Texte qu'il distribue par colonnes , & qu'il fait imprimer dans son Ouvrage ; & cette Traduction n'est ni la Version des Septante autrefois usitée dans toute l'Eglise & par les Apôtres mêmes , ni la Vulgate faite par S. Jérôme sur l'Hébreu , reçue dans l'Eglise Latine depuis ce S. Docteur & déclarée authentique par le Concile de Trente , ni aucune des traductions Françaises faites par des Interpretes Catholiques ; il ne trouve point de Traduction qui représente plus exactement l'original , que celle de Geneve faite sur l'Hébreu par les Protestants.

La Genese , ce monument précieux que Moÿse a laissé au peuple de Dieu , ce Livre divin que l'Eglise a toujours mis au premier rang entre les Ecritures divinement inspirées , ne sera donc plus aujourd'hui qu'une compilation mal assortie , mal cousue , toute bouleversée , dont nous n'avons de Traduction exacte que celle de Geneve. Quelle douleur pour l'Eglise ! qu'elle insulte pour Moÿse ! quel outrage pour l'Esprit-Saint !

L'Auteur de ce système a d'abord senti lui-même le danger de ses Conjectures : il témoigne qu'il hésitoit à les publier : mais on a dissipé ses scrupules ; & il a pris le parti de donner son Ouvrage en le soumettant toutefois au jugement des personnes éclairées , & protestant d'avance que si ceux qui ont droit d'en décider & dont il doit respecter les décisions , trouvent ses Conjectures ou fausses ou dangereuses , il est prêt à les abandonner , ou les abandonne même dès à présent. » Jamais , ajoute-t-il , la prévention pour mes idées ne prévaudra chez moi à l'amour de la vérité & de la Religion. « Le même amour qui nous anime , nous justifiera aux yeux de l'Auteur de ces Conjectures , & de quiconque prendroit intérêt à son système.

A peine l'ouvrage de cet Auteur eut-il paru , que l'on y opposa dans les Journaux quelques Remarques & une Analyse critique : (a)

(a) Mercure de Janvier , 1754 , pages 9. & suiv. Journal des Savants , Septembre , 1754 in-4°. pages 621. & suivantes.

car les personnes éclairées ne doutèrent point que ces *Conjectures* ne fussent en même temps & fausses & dangereuses.

Quelques réflexions sur le simple énoncé du système de cet Auteur suffiront pour montrer quel en est le danger ; & nous espérons en montrer le faux par la discussion des preuves sur lesquelles il est établi.

Nous examinerons donc 1°. si Moïse reconnu de tout temps pour Auteur de la Genèse, peut aujourd'hui être considéré comme simple *Compilateur* ; & si l'idée d'une simple *compilation* est compatible avec le dogme de l'*inspiration*.

2°. A quoi se réduisent, & d'où peuvent venir les répétitions que l'Auteur des *Conjectures* croit remarquer dans la Genèse.

3°. En quoi consiste, & à quoi l'on peut attribuer l'*alternative* des noms de Dieu ELOHIM & JEHOVA employés dans ce Livre sacré.

4°. A quoi se réduisent les *antichronismes* ou renversements d'ordre que l'Auteur des *Conjectures* prétend reconnoître dans ce divin Livre, & quelle peut en être la cause.

Enfin si l'on peut reprocher à Moïse un défaut de *transitions* ; & s'il est vrai qu'il y ait des *interpolations* dans le Livre de la Genèse.

PREMIERE QUESTION.

Moïse reconnu de tout temps pour Auteur de la Genèse, peut-il être aujourd'hui considéré comme simple Compilateur ?

» On ne sauroit trop s'attacher à répandre la lumière sur les en-
 » droits obscurs qui se rencontrent dans l'Écriture-sainte ; & nous de-
 » vons toujours savoir gré à ceux qui, après avoir fait une étude
 » particulière des Livres de Moïse, veulent bien nous faire part de
 » leurs réflexions, lorsqu'elles ne préjudicient point à la Religion.
 » Mais ces réflexions doivent être bien différentes de celles que l'on
 » hasarde quelquefois sur un Livre ordinaire ; & si elles ne sont pas
 » solidement appuyées, elles sont toujours *dangereuses*. » C'est la re-
 » marque des Auteurs du Journal des Savants à la tête de l'Extrait
 » qu'ils ont donné (a) de l'Écrit dont je parle : & pour justifier cette
 » remarque, ils ajoutent judicieusement : » Trop de gens s'efforcent à
 » vouloir trouver dans les Livres qui servent de fondement au Chris-
 » tianisme des défauts à la faveur desquels ils prétendent mettre les
 » Auteurs sacrés au rang des Écrivains profanes. Il faut donc que les
 » réflexions que l'on propose soient sages, mais sur-tout qu'elles ne
 » soient point bâties sur le sable ; & nous ne savons si dans cette ma-
 » tière il est trop permis de hasarder des *Conjectures*. »

Plus loin (b) ils observent que » l'Auteur débute par une Remar-

(a) *Journal des Savants*, Sept. 1754. p. 621. in-4°. — (b) *Ibid.* p. 622.

L
 Judicieuses
 observations
 des Auteurs du
 Journal des
 Savants dans
 leurs Extraits
 des conjectu-
 res sur la Ge-
 nèse.

» que sur laquelle peut-être il n'a pas fait les réflexions nécessaires.
 » *Moyse*, dit-il, raconte dans la *Genèse* des événements arrivés 2433
 » ans avant qu'il naquît. . . . Cet intervalle est presque aussi grand que
 » celui qu'il y a depuis la fondation de Rome jusqu'à nous. Cette
 » comparaison, disent les savants Auteurs de ce Journal, n'est
 » pas entièrement juste : la Tradition pouvoit plus facilement se con-
 » server dans le premier intervalle que dans le second. Dans l'un il y
 » avoit moins de générations ; elles étoient plus longues, & peu de
 » personnes pouvoient former la chaîne de la Tradition ; ce qui est
 » impossible dans l'autre. » Mais sans insister davantage sur toutes les
 réflexions nécessaires que l'Auteur des *Conjectures* n'a pas faites ; ve-
 nons aux réflexions qu'il a faites ; voyons d'abord si elles sont toutes
 également sages, & compatibles avec la foi de l'Eglise sur l'inspiration
 des Livres saints.

II.
 Moyse, dans
 la Genèse, ne
 doit-il rien à
 la révélation ?
 Distinction en-
 tre la révéla-
 tion & l'inspi-
 ration.

Dans la *Genèse*, Moyse raconte ce qui s'est passé pendant un inter-
 valle d'environ deux mille cinq cents ans avant lui : il n'a pu en être
 instruit que par révélation ou par Tradition : cela est constant. Mais
 ici l'Auteur des *Conjectures* suppose avec une parfaite confiance que
 la connoissance de ces événements n'a point été révélée à Moyse. » Je
 » ne connois personne, dit-il, (a) qui ait avancé que Moyse ait appris
 » par révélation ce qu'il rapporte dans la *Genèse* ; & je crois que
 » personne ne s'avisera de l'avancer. » Mais de ce que Moyse peut
 avoir beaucoup appris de la Tradition de ses Peres, s'ensuit-il qu'il
 n'ait rien dû à la révélation ? » Moyse, ajoute notre Auteur, parle
 » toujours dans la *Genèse* comme un simple Historien ; il ne dit nulle
 » part que ce qu'il raconte lui ait été inspiré. On ne doit donc point
 » supposer cette révélation sans aucun fondement. » Devons-nous im-
 puter ici à l'Auteur des *Conjectures* d'être assez peu Théologien pour
 confondre l'inspiration, par laquelle l'Esprit-Saint conduit la langue
 des Prophetes & la plume des Ecrivains sacrés en leur montrant ou dic-
 tant ce qu'ils doivent dire ou écrire, avec la révélation, par laquelle
 l'Esprit-Saint fait seulement connoître aux hommes ce qui leur étoit
 auparavant inconnu ? Nous aimons mieux croire qu'au lieu du mot
inspiré, il a voulu dire *révélé* ; puisque c'est de quoi il s'agit ici. Mais
 de ce que *Moyse ne dit point que ce qu'il raconte lui ait été révélé*,
 s'ensuit-il qu'en effet rien de ce qu'il raconte ne lui ait été révélé ?
 On ne doit point supposer cette révélation sans fondement ; mais doit-
 on l'exclure sans fondement ?

Ne faut-il pas convenir que l'œuvre de la création de l'univers étant
 antérieure à l'existence du premier homme, n'a pu être connue d'au-
 cun homme que par révélation ? Dieu l'a révélée quand il lui a plu ;

(a) *Conj. sur La Genèse*, p. 4.

& il n'y a aucune preuve que cette révélation soit antérieure à Moïse.

Supposons néanmoins qu'elle soit antérieure, & qu'elle ait été transmise à Moïse par Tradition; n'y a-t-il pas encore dans la suite de l'histoire, même depuis la création du premier homme, certains faits qui n'ont pu être connus que par *révélation*? Comment a-t-on pu savoir autrement que par *révélation* les résolutions que Dieu avoit prises dans son propre cœur, selon l'expression du Texte sacré: (a) *Et dixit Dominus in corde suo*: & pourquoi refuserions-nous à Moïse cette partie de la *révélation*?

Mais enfin supposons que cette révélation même soit encore antérieure à Moïse: supposons qu'en effet la connoissance de tous les événements rapportés par Moïse lui ait été transmise par Tradition. Supposons même qu'elle lui ait été transmise, non par une Tradition purement orale, c'est-à-dire, de bouche en bouche, mais par une Tradition écrite, c'est-à-dire, par des relations ou mémoires laissés par écrit: *Tel a été*, dit notre Auteur, (b) *le sentiment de MM. Simon & le Clerc*: deux Ecrivains qui, par la témérité de leurs opinions, se sont attiré de si justes reproches, ne forment pas ici une garantie bien sûre.

L'Auteur paroît l'avoir lui-même senti, lorsqu'il ajoute à ces deux prétendues autorités, deux autres, qui seront, dit-il, (c) *plus concluantes encore*: ce sont celles de M. l'Abbé Fleuri & de M. l'Abbé le François: deux Ecrivains qui sont, à la vérité, également orthodoxes & judicieux. Mais qu'ont-ils dit? qu'il est vraisemblable, (d) ou même plus que vraisemblable que dans la lignée où s'est conservée la connoissance de Dieu, on conservoit aussi par écrit des Mémoires des anciens temps; & que l'écriture étoit trouvée dès avant le déluge. C'est ce que nous ne contesterons pas. Le secours de la Tradition même écrite n'exclut ni la *révélation* pour les faits non écrits ou non connus, ni la *direction* dans le discernement des faits écrits ou connus, ni l'inspiration pour la manière de rédiger & de présenter ces faits déjà écrits ou non écrits, connus ou inconnus. Et si l'Auteur des *Conjectures* n'avoit pas été plus loin que les deux derniers Auteurs qu'il cite, il n'y auroit aucun reproche à lui faire.

Mais je porte, dit-il, mes conjectures plus loin, & je suis plus décidé. Que lui sert-il donc de nous citer le témoignage de ces Auteurs prudents & judicieux, si en portant ses conjectures plus loin, il passe les bornes sages qu'ils s'étoient prescrites? Il est plus décidé: ce ne sont donc plus de simples *Conjectures*, qu'il va nous donner. En effet écoutez-le proposer aussi-tôt son système.

III.
Que Moïse ait pu recevoir quelque secours d'une tradition même écrite, on peut le supposer sans nier l'inspiration.

IV.
L'Auteur des Conjectures réduisant la Genèse à une simple compilation, donne lieu d'en exclure l'inspiration.

(a) Gen. VIII. 21. Hebr. — (b) Conj. page 5. 6. 7. — (c) Page 8. — (d) Fleuri Mœurs des Israél. n. 2. Le François, Pr. de la Rel. Chr. T. I. p. II. c. III. a. 2.

» Je prétends (a) que Moÿse avoit entre les mains des *Mémoires* » anciens, contenant l'histoire de ses ancêtres depuis la création du » monde ; que pour ne rien perdre de ces Mémoires, il les a parta- » gés par morceaux, suivant les faits qui y étoient racontés ; qu'il a » inféré ces morceaux en entier les uns à la suite des autres, & que » c'est de cet assemblage que le Livre de la Genèse a été formé. » Peut-on prendre un ton plus décisif ? & cependant on nous annonce modestement ce système sous le simple titre de *Conjectures sur la Genèse*.

Plus loin notre Auteur développe mieux encore son système. Selon son hypothèse, (b) » la Genèse n'est qu'une simple compilation de deux » ou trois Mémoires plus anciens qui rapportoient les mêmes faits, » & que moÿse a cru devoir réunir ensemble par morceaux, en les » insérant en entier, pour conserver tout ce qu'il tenoit de ses Peres » sur l'histoire des premiers temps du monde, & en particulier sur » l'histoire & l'origine de sa nation. « Mais ne voit-on pas où conduit ce système ? Si la Genèse n'est qu'une simple compilation, si ce n'est que l'assemblage de différents morceaux pris de Mémoires anciens ; que devient l'inspiration à l'égard de ce Livre ? Ces Mémoires anciens avoient-ils été écrits par des hommes inspirés de Dieu ? Notre Auteur ne le prétend pas, ou du moins il avoue de bonne foi (c) qu'il ne sait pas quels sont ces Auteurs. La Genèse qui n'est que l'assemblage de ces Mémoires, n'est donc plus un Livre inspiré ; ou du moins on n'en fait rien. Il y a même quelques-uns de ces Mémoires dont notre Auteur conjecture, & entreprend de prouver (d) que Moÿse a pu les recevoir des nations voisines des Hébreux, & étrangères à ce peuple : l'inspiration de ces fragments sera donc encore plus incertaine ; & l'on ne saura plus si la Genèse est un Livre inspiré dans toutes ses parties.

v.
L'inspiration que cet Auteur prétend reconnoître dans Moÿse, n'est qu'une simple direction ou assistance.

Notre Auteur a voulu prévenir cette objection en disant : (e) Il faut convenir que Moÿse a été éclairé d'une manière particulière, » & par inspiration, dans le choix des faits qu'il tenoit de ses ancêtres, » & des circonstances de ces faits : & c'est là le fondement de la foi divine que nous devons à l'histoire qu'il nous a laissée. « Mais quel choix Moÿse a-t-il pu faire dans des Mémoires où il ne vouloit rien perdre, & qu'il a conservés en entier ? Notre Auteur se contredit.

Supposons néanmoins que Moÿse ait fait un choix, pour lequel il a été éclairé d'une manière particulière : cette lumière surnaturelle qui aura déterminé son choix, ne sera qu'une simple assistance ou direction : ce n'est plus inspiration. L'Auteur des Conjectures convient lui-même (f) que ce qu'il appelle ici inspiration, n'est qu'une simple assistance de Dieu qui a éclairé & dirigé Moÿse dans le choix des Mé-

(a) Conj. page 9. == (b) Page 10. == (c) page 316. == (d) page 323. == (e) page 5. == (f) Page 322. & 323.

moires qu'il a employés. Mais cet Auteur feroit-il donc encore assez peu Théologien, pour ignorer qu'une simple *assistance* ou *direction* n'est pas l'*inspiration*. Le fragment choisi dans les Mémoires anciens, même avec l'*assistance* ou *direction* d'une lumière surnaturelle, mais *conservé* néanmoins tel qu'il étoit dans ces Mémoires, demeure ce qu'il étoit, la simple parole de l'homme; & la Genèse qui n'est que l'*assemblage* de ces fragments, n'est plus la parole de Dieu. Moïse n'est plus un *Auteur inspiré*, mais un *Compilateur dirigé* par une lumière différente de l'*inspiration*.

La *direction* surnaturelle que cet Auteur admet dans Moïse, m'assurera que cette histoire ne contient rien que de vrai: je le veux: de même que la *direction* surnaturelle qui conduit l'Eglise dans la décision des Conciles œcuméniques en ce qui concerne la foi, m'assure que ces décisions ne contiennent rien que de vrai. Mais ces décisions, toutes respectables qu'elles soient, ne sont pas mises pour cela au rang des Ecritures inspirées: il en fera donc ainsi de la Genèse: ce sera une histoire vraie; mais ce ne sera plus un Livre *inspiré*. Le système de cet Auteur contredit donc la foi de l'Eglise, qui a toujours regardé la Genèse comme un Livre divinement inspiré.

S. Paul nous enseigne (a) que toute l'Écriture est divinement inspirée: M. Simon reconnoît lui-même que c'est ainsi qu'on doit traduire selon le Grec le Texte de cet Apôtre. S. Pierre déclare (b) que ce n'est point par la volonté des hommes que les Prophéties nous ont été anciennement apportées; mais que c'est par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé: & M. Simon reconnoît encore que sous le nom de *Prophéties*, S. Pierre comprend ici toutes les saintes Ecritures de l'Ancien Testament. Les Prophetes & les Ecrivains sacrés n'étoient donc que comme les instruments dont l'Esprit-Saint se servoit pour dire & écrire ce qu'il leur inspiroit. C'est en ce sens que les Peres ont entendu cette parole de David dans les Psaumes: (c) *Ma langue est comme la plume dans la main d'un homme qui écrit très-vîte*. De là vient que les Livres saints confiés aux Juifs sont appellés par S. Paul, (d) *les oracles de Dieu*: ELOQUIA DEI.

Mais pour ne parler ici que des Livres même de Moïse, Tertulien rappelant le commencement de la Genèse, s'exprime ainsi: (e) » Le Saint-Esprit a tellement conduit l'ordre de son Ecriture, qu'en » même temps qu'il dit ce qui a été fait; il marque aussi de quelle » chose & d'où il a été fait. » Il faut savoir, dit Théodoret, (f) que » le propre de la Prophétie n'est pas seulement de prédire l'avenir, » mais aussi de raconter les choses présentes & passées: ainsi le divin

VI.
Doctrine de
l'Écriture &
des Peres sur
l'inspiration
des Livres
saints.

(a) 2. Tim. III. 16. — (b) 2. Petr. I. 21. — (c) Ps. XLIV. 2. — (d) Rom. III. 2.
— (e) Tert. adv. Herm. c. 22. — (f) Theod. Praef. in Psal.

» *Moyse* nous a rapporté tout ce que le Dieu de l'univers avoit fait
 » dès le commencement, en ayant été instruit, non tant par les hom-
 » mes, que par la grace du *Saint-Esprit*. « *Saint Irénée* dit (a) que les
 » *saintes Écritures* sont dictées par l'*Esprit de Dieu* & par son Verbe; &
 » il ajoute énergiquement que *Jésus-Christ* est l'*Auteur des Livres* dont
 » *Moyse* a été l'*Ecrivain*: *MOSIS litteræ, verba sunt CHRISTI*.

VII.
 Cette doctri-
 ne reconnue
 par M. Simon
 qui en fait lui-
 même sentir
 l'importance.

M. Simon même, avant qu'il s'écartât de l'opinion commune sur
 ce point, disoit: (b) » c'est une créance commune des Juifs que les
 » Livres du Vieux Testament ont été écrits par des personnes inspi-
 » rées, laquelle créance a passé des Juifs aux Chrétiens; ce qui a fait
 » dire à *Origène* dans son cinquième Livre contre *Celse*, que les uns &
 » les autres reconnoissent également, que les Livres saints ont été
 » écrits par l'*Esprit de Dieu*: « M. Simon taxoit lui-même (c) d'er-
 » reur l'opinion de *Grotius*, qui prétendoit que de tous les Livres de la
 » Bible, il n'y avoit que les prophétiques qui eussent été inspirés, &
 » qu'il n'étoit pas nécessaire que les histoires fussent dictées par le *Saint-*
 » *Esprit*.

Dans une autre occasion il disoit, » On ne peut douter que les vé-
 » rités contenues dans l'*Écriture* ne soient infaillibles, & d'une auto-
 » rité divine, puisqu'elles viennent immédiatement de Dieu, (d) qui ne
 » s'est servi en cela du ministère des hommes que pour être ses inter-
 » pretes. Aussi n'y a-t-il personne, soit Juif ou Chrétien, qui ne re-
 » connoisse que cette *Écriture* étant la pure parole de Dieu est en
 » même temps le premier principe & le fondement de la Religion. «
 » Ainsi de l'aveu même de M. Simon, ébranler le dogme de cette inspi-
 » ration immédiate, selon laquelle l'*Écriture-sainte* est la pure parole de
 » Dieu, c'est ébranler le premier principe & le fondement de la Religion.

VIII.
 Cette doctri-
 ne défendue
 par les Doc-
 teurs de Lou-
 vain, & par
 M. M. Arnauld
 & Bossuet.

En effet lorsque *Lessius* & *Hâmélius* avancèrent dans leurs Theses de
 1586. » Qu'afin que quelque écrit fasse partie de l'*Écriture-Sainte*, il
 » n'est pas nécessaire que toutes ses paroles aient été inspirées par le
 » S. Esprit; qu'il n'est pas nécessaire que tout ce que contiennent les
 » Livres saints ait été inspiré à ceux qui les ont écrits: & qu'un Livre
 » écrit par la seule application de l'esprit humain devient *Écriture-*
 » *Sainte*, si le *Saint-Esprit* témoigne ensuite qu'il ne contient rien de
 » faux: « les Docteurs de Louvain & de Douai se crurent obligés
 » de censurer ces propositions. Les Auteurs de ces Theses tâcherent de
 » se disculper par une Apologie; mais les Docteurs de Louvain répon-
 » dirent & justifierent leur censure.

Et lorsque M. Simon voulut renouveler ce système, il fut vive-
 » ment repoussé: M. Arnauld & le grand Bossuet prirent soin de dé-

(a) *Iren. adv. hæ. l. iv. c. 3.* — (b) *Hist. crit. du N. T. ch. 23.* — (c) *Lettre sur l'inspiration.* — (d) *Hist. crit. du Vieux Testament au commencement.*

fendre contre ces nouveautés l'ancienne doctrine de l'Eglise, qui a toujours reconnu dans les Auteurs sacrés, particulièrement dans Moïse, non une simple *assistance* ou *direction* dans le choix des faits, mais une *inspiration* proprement dite, & telle que les paroles écrites par Moïse & par les autres Auteurs sacrés soient les paroles de l'Esprit de Dieu & de son Verbe : *Mosis litteræ, verba sunt Christi.*

Le système que propose l'Auteur des *Conjectures* tend également à affaiblir ou même à détruire la vérité de l'*inspiration* proprement dite dans le Livre de la Genèse ; & en cela il contredit la doctrine des Peres & la foi de l'Eglise. Dès lors les *Conjectures* de cet Auteur ne peuvent être que *fausses & dangereuses*. Mais après en avoir montré le danger par le simple exposé du système, il faut en montrer le faux en discutant les preuves sur lesquelles l'Auteur de ce système a prétendu l'établir.

SECONDE QUESTION.

A quoi se réduisent & d'où peuvent venir les répétitions que l'Auteur des Conjectures croit remarquer dans la Genèse.

La première preuve que l'Auteur des *Conjectures* nous présente pour établir son système, est prise des *répétitions fréquentes*, qui, selon lui, se trouvent dans ce Livre. Car » peut-on croire, dit-il, (a) que Moïse » eût laissé passer ces répétitions dans un Ouvrage aussi court & aussi » ferré, s'il l'avoit composé lui-même ? & n'est-il pas plus apparent » qu'elles viennent de ce que la Genèse n'est qu'une simple compilation » de deux ou trois Mémoires plus anciens qui rapportoient les mêmes faits ? «

I.
Les répétitions dans la Genèse ne sont pas aussi fréquentes que l'Auteur des Conjectures le suppose.

Mais ces répétitions sont-elles donc aussi fréquentes que cet Auteur le suppose ? & sont-elles de nature à prouver que la Genèse n'est qu'une simple compilation de deux ou trois Mémoires ? Ailleurs (b) il compare la Genèse à ces Concordes qui conservent & réunissent le Texte des quatre Evangelistes. Dans ces Concordes, on trouve des répétitions fréquentes, & qui montrent évidemment que ces Ouvrages ne sont qu'une compilation de quatre Mémoires différents ; mais trouve-t-on rien de semblable dans la Genèse ?

Pour nous montrer dans la Genèse ces répétitions, l'Auteur des *Conjectures* nous en donne d'abord deux exemples, qu'il a sans doute choisis comme les plus frappants ; mais à quoi se réduisent-ils ?

II.
La prétendue répétition de la création n'est qu'une simple récapitulation fort courte.

Premier exemple : » La création du monde, & en particulier celle du » premier homme, y est, dit-il, (c) racontée deux fois. « Nous pourrions demander ici au Lecteur si jamais il a remarqué que la création du monde fût racontée deux fois dans la Genèse. Notre Auteur est obligé

(a) Page 10. — (b) p. 434. (c) p. 10.

d'avouer que ce *second récit* (a) est fait à la vérité, *en peu de mots*. Or qu'est-ce qu'un second récit fait en peu de mots, sinon une simple *récapitulation*? Elle se trouve au Chap. II. v. 4-7. Moÿse, après avoir donné dans le I. Chap. & jusqu'au v. 3. du Chap. II. le détail de l'œuvre des six jours de la création, suivie du repos du septième jour, reprend *en très-peu de mots*, c'est-à-dire, en quatre versets, l'origine de l'univers & la création de l'homme, pour venir delà à un détail beaucoup plus circonstancié sur ce qui concerne Adam & Eve. Une récapitulation aussi courte peut-elle passer pour une *répétition choquante* qui dénote deux *Mémoires* différents? Notre Auteur avoue lui-même (b) que *tous les Traducteurs* ont regardé cela *comme une simple récapitulation*. Et quel est l'Historien, quel est l'Ecrivain qui ne fasse pas ainsi quelquefois des récapitulations qui lui servent de transitions? C'est sans doute ce qui a donné lieu aux Auteurs du Journal des Savants de remarquer (c) que » plusieurs des répétitions que l'on peut rencontrer » dans la Genèse, ne s'y trouvent que pour servir de transitions, & » que par conséquent *elles ne sont pas de véritables répétitions*. «

III.
Le reproche que l'Auteur des Conjectures fait ici à tous les Traducteurs, ne tombe que sur ceux de Geneve.

Ici notre Conjectureur accuse indistinctement *tous les Traducteurs* (d) d'avoir fait violence au Texte pour pallier la répétition. Il leur reproche d'avoir traduit, Chapitre II. v. 7. *L'Eternel AVOIT FORMÉ l'homme*, &c. au lieu qu'il y a dans l'original: *Or l'Eternel FORMA l'homme*, &c. Mais qui est-ce qui a changé l'expression du Texte? Les Traducteurs de Geneve! quel intérêt avons-nous à les défendre? Ouvrez la Vulgate, & vous verrez que S. Jérôme, Auteur de cette Version, a très-exactement rendu l'original: *FORMAVIT igitur Dominus Deus hominem*, &c. Ouvrez la Traduction des Docteurs de Louvain, vous y trouverez: *Donc le Seigneur Dieu A FORMÉ l'homme*, &c. Prenez celle de M. de Saci, vous y lirez de même: *Le Seigneur Dieu FORMA donc l'homme*, &c. Prenez celle de M. le Gros; vous y lirez dans les deux éditions: *Le Seigneur Dieu FORMA l'homme*, &c. Consultez la nouvelle Version latine du R. P. Houbigant: elle vous dira: *Tum Dominus Deus de pulvere terræ hominem FORMAVIT*, &c. Aucun de ces Traducteurs a-t-il fait violence au Texte? ont-ils cherché à pallier la répétition? Ils ont tous compris que cette répétition n'est qu'une simple *récapitulation*; & ils ont assez connu le génie des langues pour savoir qu'une récapitulation n'a pas besoin du plusque-parfait, *formaverat*; mais s'exprime très-bien par le simple Prétérit, *formavit*. D'ailleurs ils savoient que les Hébreux ne peuvent pas exprimer le plusque-parfait *formaverat*, autrement que par le Prétérit *formavit*: notre Auteur même le fait, & l'avoue. (e) Le Prétérit *formavit* n'exclut donc nullement l'idée d'une simple *récapitulation*.

(a) Page 359. == (b) p. 360. == (c) Journ. des Sav. Sept. 1754, p. 624.
== (d) Page 360. == (e) Ibid.

Second exemple : » L'histoire du Déluge est racontée jusqu'à deux fois, dit notre Auteur, (a) & jusqu'à trois fois à l'égard de quelques circonstances. « Il développe ailleurs sa pensée ; & il distingue quatre répétitions dans ce récit.

IV.
Entre les prétendues répétitions de l'histoire du Déluge, la première n'est qu'une récapitulation.

1°. » La corruption des hommes (b) décrite Chap. VI. 1-8. & une autre description à peu près pareille, 11-14. « Ou plutôt, 11-13. Car le v. 14. commence un autre sujet, c'est l'ordre de construire l'Arche. Ou plutôt encore, 11. & 12. car au v. 13. Dieu communique à Noé la résolution qu'il avoit seulement prise en lui-même au v. 7. C'est-à-dire, que cette prétendue répétition se réduit à deux versets, & n'est encore qu'une simple récapitulation, par laquelle Moïse, commençant l'histoire de Noé, reprend en peu de mots ce qu'il avoit dit auparavant d'une manière plus étendue sur la corruption des hommes au temps de ce Patriarche.

2°. » L'ordre (c) donné à Noé, VI. 19-21. de recevoir dans l'Arche un certain nombre de paires d'animaux ; les mêmes ordres donnés à Noé, VII. 1-4. » Si l'on veut lire le Texte avec quelque attention, on reconnoîtra aisément que ce ne sont pas les mêmes ordres. Les premiers furent donnés à Noé long-temps avant le Déluge, lorsque Dieu lui commandant de bâtir l'Arche, lui marque que cette Arche est destinée à le sauver lui & sa famille avec un certain nombre d'animaux de toute espèce : Noé exécute l'ordre en bâtissant l'Arche, & y mettant des aliments. Les derniers ordres ne sont donnés que sept jours avant le Déluge, lorsque Dieu commandant à Noé d'entrer dans l'Arche, lui prescrit le nombre précis des animaux qui doivent y entrer avec lui ; & Noé exécute cet ordre en les faisant entrer avec lui dans l'Arche.

V.
La seconde n'est nullement une répétition mais le récit d'un second fait tout différent du premier.

3°. » L'âge de Noé (d) marqué au v. 6. est répété au v. 11. « Lisez le Texte, & vous verrez qu'au v. 6. Moïse se contente de dire que Noé étoit âgé de six cents ans quand le Déluge se répandit sur la terre. Il développe ensuite ce qu'il avoit dit, que Noé exécuta les ordres du Seigneur : puis voulant reprendre l'histoire du Déluge, & en marquer l'époque précise, il s'exprime en ces termes, au v. 11. En l'an six cents de la vie de Noé, au second mois, au dix-septième jour de ce mois, en ce jour-là même, furent rompues toutes les sources du grand abyme, &c. Appellera-t-on cela une répétition ? ou prétendra-t-on qu'il soit impossible qu'un Auteur se répète en pareil cas ?

VI.
La troisième n'est qu'une époque plus ou moins circonstanciée, & un fait plus ou moins détaillé.

» L'entrée des animaux (e) dans l'Arche est marquée aux vv. 8-10. » (ou plutôt, 8. & 9.) & répétée aux vv. 14-16. » Mais de quelle manière ? Aux vv. 8. & 9. Moïse marque sommairement l'exécution des ordres du Seigneur quant aux animaux. Puis commençant au v. 11.

(a) Pag. 10. == (b) Pag. 361. == (c) Pag. 361. == (d) Pag. 362. == (e) Ibid.
Tome I. P p

un récit plus détaillé des circonstances du Déluge, il décrit aussi dans un plus grand détail aux *vv.* 14-16. l'entrée des animaux dans l'Arche. Lisez les autres Livres du Pentateuque, & vous y trouverez dans les récits de Moïse de semblables répétitions, qui ont précisément pour objet comme celle-ci d'exposer dans un plus grand détail ce qui avoit été dit d'abord sommairement. L'Auteur des Conjectures avoue (a) que l'usage seul suffisoit pour autoriser ces répétitions, parce que dans ces premiers temps on écrivoit comme on parloit, & l'on fait qu'on se répète dans la conversation. Il avoue que cet usage peut se prouver par l'exemple d'Homere dont les Poèmes sont pleins de répétitions.

VII.
La quatrième
ne peinture
très-fidèle &
très-belle de
la crue successi-
ve des eaux.

4°. » Les *vv.* 18. 19. 20. marquent (b) trois fois presque dans les mêmes termes la crue des eaux; & de même les *vv.* 21. 22. 23. trois fois la mort de tout ce qui avoit vie: « d'où l'Auteur des Conjectures conclut ici la distinction de trois Mémoires sur le Déluge. Il est étonnant qu'il n'en ait pas distingué quatre; car le Texte dit quatre fois que tout ce qui avoit vie mourut, & la crue des eaux est aussi marquée quatre fois. Mais nous prions le lecteur de consulter le Texte, & nous sommes persuadés qu'il sentira le progrès & l'effet de ces prétendues répétitions. Voici ce que porte l'Hébreu. Moïse nous dit, 1°. Que les eaux s'étant accrues, souleverent l'Arche, & qu'elle fut élevée de dessus la terre: (*v.* 17.) 2°. Que les eaux étant devenues plus fortes, & s'étant beaucoup accrues sur la terre, l'Arche flottoit au dessus des eaux: (*v.* 18.) 3°. Que les eaux étant devenues très-fortes & tres-fortes (c) sur la terre, elles couvrirent toutes les montagnes les plus hautes qui soient sous le ciel: (*v.* 19.) 4°. Enfin qu'elles devinrent si fortes qu'elles couvrirent les montagnes jusqu'à la hauteur de quinze coudées: (*v.* 20.) N'est-ce là qu'une simple répétition? Nous croyons y voir une gradation bien marquée; & nous doutons si aucun des Ecrivains profanes pourroit fournir l'exemple d'une peinture plus vive. Quelle est donc l'illusion de celui qui, dans un récit si naturel & si parfait, croit appercevoir une misérable compilation de trois Mémoires!

Après cela, Moïse dit que toute chair expire; (*v.* 21.) il en fait le détail; (*ibid.*) & il le conclut en disant que tout cela mourut. (*v.* 22.) C'étoit l'accomplissement de ce que Dieu avoit dit: J'exterminerai de dessus la terre toutes les créatures que j'ai faites. (*v.* 4.) Moïse insiste donc sur cela; il fait remarquer qu'en effet Dieu extermina tout ce qui subsistoit sur la terre: (*v.* 23.) Il en fait encore le détail, sans répéter les mêmes expressions; & il le conclut en disant que tout cela fut exterminé de dessus la terre. (*Ibid.*) Si sans considérer la variété des expressions, on prétend qu'il y a au moins répétition dans le sens;

(a) Page 375. — (b) Page 362. — (c) C'est un Hébraïsme: Les Hébreux n'ont point de superlatif; mais pour l'exprimer ils doublent l'expression: *Vehementer, vehementer*, pour *vehementissimè*.

écoutons notre Auteur, qui lui-même nous dira : (a) » Il y a plusieurs » répétitions qui ont été nécessaires pour faire une impression plus forte, » & qui paroissent avoir été employées dans cette intention . . . Les » exemples n'en sont pas rares dans l'Exode, & dans les autres Livres » législatifs du Pentateuque. » C'est ainsi que selon la remarque des Auteurs du Journal des Savants, (b) » les observations solides de l'Auteur même des Conjectures font évanouir les avantages qu'il prétend » tirer de son système « pour disculper Moïse des répétitions qui se rencontrent dans la Genèse, & qui ne blessent point un homme formé au goût des langues Orientales.

Aux prétendues répétitions de la Création & du Déluge, l'Auteur des Conjectures ajoute dans la suite deux autres exemples.

Troisième exemple : » La descendance généalogique (c) de Sem jusqu'à Phaleg, X. 22-25. & XI. 10-19. « Mais comparons ces deux généalogies; & nous verrons que la première contenue en quatre versets n'exprime que des noms, & que la seconde qui contient dix versets, renferme un détail circonstancié de l'âge auquel chaque Patriarche a engendré, & du temps qu'il a vécu. D'ailleurs la première fait partie du dénombrement des enfants de Noé, & se termine à la dispersion des peuples au temps de Phaleg; la seconde fait partie d'une généalogie conduite depuis Sem jusqu'à Abraham. Ainsi ce que Moïse avoit dit d'abord succinctement en donnant le dénombrement des enfants de Noé, chefs de différents peuples au temps de la dispersion, il le reprend pour entrer dans un plus grand détail sur la branche de Sem conduite jusqu'à Abraham. Quoi de plus naturel ! Si c'est là une répétition, il est fort à craindre qu'on ne puisse en trouver de semblables chez tous les Historiens, & sur-tout chez les Généalogistes.

Quatrième exemple : » Répétition sensible (d) dans ce qui est dit » de l'alliance que Laban fit avec Jacob, XXXI. 48-50. & 51-53. Ce » sont les mêmes discours à peu de chose près. » Ne seroit-il point plus vrai de dire, qu'à peu de chose près, ce sont des discours tout différents ? En effet lisez ces six versets dans l'Hébreu, (ou même dans la Vulgate, si vous le voulez,) vous n'y trouverez répétés que ces quatre mots; *Tumulus iste testis erit.* (v. 48.) *Testis erit tumulus iste.* (v. 52.) Laban, après avoir commencé par ces mots, *Ce monceau sera témoin*, continue le discours qu'il adresse à Jacob; puis il reprend les mêmes expressions pour y insister de nouveau: *Ce monceau sera témoin.* Souvenons-nous de ce que nous a dit notre Auteur: *L'on fait qu'on se répète dans la conversation.* De quoi s'agit-il ici ? sinon de l'entretien qu'eut alors Laban avec Jacob.

VIII.
La répétition de la descendance généalogique de Sem, n'est qu'un développement de ce qui avoit été dit d'une manière plus succincte.

IX.
La prétendue répétition du discours de Laban se réduit à quatre mots répétés par Laban.

(a) Page 376. — (b) Journ. des Sav. Sept. 1754. p. 625. — (c) Page 363.
— (d) Page 364.

x.
La Genese
ne renferme
aucune répéti-
tion qui puisse
dénoter une
compilation
de différents
Mémoires.

Ainsi l'Auteur des *Conjectures* reproche à Moÿse des *répétitions* que lui-même reconnoît ailleurs très-naturelles & même nécessaires. Il prend pour des *répétitions* de simples récapitulations de faits précédemment détaillés, ou des expositions détaillées de faits auparavant sommairement énoncés. Enfin il trouve des *répétitions* où il n'y en a point.

Laiſſons à Moÿse les répétitions inévitables qui sont du style des Anciens, ou même du style de tous les Historiens, & sur-tout des Orientaux; ne lui imputons point des répétitions qu'il n'a point, & nous verrons disparoître la première preuve que l'Auteur des *Conjectures* a prétendu tirer des *répétitions choquantes* qu'il a cru trouver dans la Genese.

T R O I S I E M E Q U E S T I O N .

En quoi consiste & à quoi peut-on attribuer l'alternative des noms de Dieu, ELOHIM & JEHOVA, employés dans la Genese ?

I.
L'alternative
de deux noms
donnés au mê-
me sujet par
un même Au-
teur n'est pas
sans exemple.

» *Seconde preuve, (a)* prise de ce qu'on donne à Dieu dans la Genese alternativement deux noms différents... tantôt ELOHIM, & tantôt JEHOVAH. « Ou plutôt écrivons JEHOVA, de même qu'on écrit *Juda*, & non pas *Judah*. » On voit donc dans la Genese, continue notre Auteur, (b) des Chapitres ou des portions de Chapitres, où l'on ne donne à Dieu que le nom ELOHIM, & d'autres où il n'est jamais appelé que JEHOVA... Ce qui ne devrait pas être, si Moÿse avoit composé de son chef le Livre de la Genese. « Mais pourquoi ? » C'est qu'il y a dans cette *alternative*, ajoute-t-il, (c) une *singularité*, & une *bisarrerie* qui n'a point d'exemple, & qu'on ne peut expliquer d'une manière plus naturelle qu'en supposant que le Livre de la Genese est formé de deux ou trois Mémoires joints & cousus ensemble par morceaux, dont les Auteurs avoient donné chacun à Dieu le même nom, mais chacun un nom différent : l'un celui d'ELOHIM, & l'autre celui de JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM. «

Mais chaque Auteur est-il donc obligé de s'astreindre à donner toujours à Dieu le même nom ? Et pourquoi Moÿse n'auroit-il pas pu appeler Dieu tantôt ELOHIM & tantôt JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM ? Cette variation est-elle en effet si basarde & si singulière ? est-elle sans exemple ? Il n'y a qu'à lire dans la Genese même l'histoire de *Jacob* depuis le Chap. XXXV. v. 10. où le Seigneur lui donne pour la seconde fois le nom d'*Israël*; on y verra par-tout dans l'Hébreu avec quelle variété il est nommé tantôt *Jacob* & tantôt *Israël*. Comment l'Auteur des *Conjectures* n'a-t-il point tiré delà la distinction de deux Mémoires, dans l'un desquels ce Patriarche seroit toujours appelé *Israël*, & dans l'autre toujours *Jacob* ?

(a) Pag. 10. & 11. — (b) Pag. 12. & 13. — (c) Pag. 333. & 334. & p. 1. 3.

Mais prévenons la réplique. Le cas est différent ; dira-t-il ; ces deux noms , *Jacob & Israël* , sont employés indistinctement comme *des termes synonymes & propres à varier le style*. Il n'en est pas ainsi des mots ELOHIM & JEHOVA. Ces mots ne sont jamais confondus ensemble. (a) Il y a des Chapitres entiers , ou de grandes parties des Chapitres , où Dieu est toujours nommé ELOHIM ; il y en a d'autres , pour le moins en aussi grand nombre , où l'on ne donne à Dieu que le nom de JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM. Quoi ! cette *variation n'est bisarre & singulière* , que parce que *ces mots ne sont point confondus* ! Disons au contraire que c'est précisément ce qui rend cette variation moins bisarre.

En effet que Moÿse ayant commencé le récit de la création en désignant Dieu par le mot ELOHIM , continue de se servir du même nom dans toute la suite du premier Chapitre , & jusqu'à la fin du récit de la création au commencement du Chap. II. pourroit-on appercevoir là le moindre vestige de bisarrerie ? Qu'ensuite *pour varier le style* , ou pour quelque autre raison supérieure , Moÿse commençant un nouveau récit au v. 4. du Chap. II. désigne Dieu sous le nom de JEHOVA-ELOHIM ; & que dans toute la suite de ce récit ; qui contient l'histoire d'Adam & d'Eve , & qui va jusqu'à la fin du Chap. III. Moÿse continue d'employer toujours ces deux noms réunis ; nous ne découvrons encore ici rien de bisarre. Qu'après cela , Moÿse commençant un troisième récit au premier verset du Chap. IV. y désigne Dieu par le seul nom JEHOVA ; & que jusqu'à la fin de ce récit , qui contient l'histoire de Caïn & d'Abel , & qui va jusqu'au dernier verset du même Chapitre , Moÿse continue toujours d'exprimer par ce nom l'idée de Dieu : cela n'offre encore aucune trace de bisarrerie. Qu'enfin Moÿse revienne au nom ELOHIM , qu'il prenne ensuite JEHOVA , & qu'il continue d'employer alternativement ces deux noms *sans les confondre* : pourroit-on appercevoir la moindre bisarrerie dans une variation si bien conduite ? C'est uniquement le choix libre de deux expressions également propres à désigner l'Être-suprême , & l'on peut dire que si Moÿse , en changeant de récit , cesse d'employer la même expression , c'est tout au moins *pour varier le style*. Nous pourrions examiner si cette variation n'auroit point quelque motif plus profond & plus sublime , tiré de la signification propre de ces noms dans l'Hébreu : mais ce seroit nous écarter de notre sujet. Avançons.

Pour bien discerner l'usage que Moÿse fait de ces expressions mystérieuses ; il ne faut les considérer que dans ce qui forme son récit , & non dans les expressions de ceux dont il rapporte les paroles ou les discours. L'Auteur des *Conjectures* n'ayant pas fait attention à ce prin-

II.
Cette alternative n'a rien de bisarre ; elle a tout au moins pour fin de varier le style.

III.
Pour bien juger de l'alternative de ces noms , il ne faut les considérer que dans ce qui forme le récit de Moÿse.

(a) Page 12.

cipe, se croit obligé d'avouer contre l'intérêt même de son système ; qu'il ne laisse pas d'y avoir dans la Genèse, (a) plusieurs exceptions à l'alternative des noms de Dieu dans les deux principaux Mémoires qu'il distingue, & qu'il donne A & B, (b) en sorte que » dans quelques » endroits on lit le nom de JEHOVA dans des morceaux du Mémoire A, » dont l'Auteur paroît s'être attaché à n'employer que le nom ELOHIM ; » & que dans d'autres, en beaucoup plus grand nombre on trouve le » nom ELOHIM dans des morceaux du Mémoire B, dont l'Auteur » n'emploie que le nom JEHOVA. « Il rapporte ces exceptions à quatorze articles ou principaux chefs : nous avons pris la peine de les discuter : voici ce qui en résulte.

1°. Si quelquefois le nom JEHOVA se trouve dans un récit où domine le nom ELOHIM, c'est ou parce que ce n'est pas l'Historien qui parle, comme il arrive au Chap. V. v. 29. ou pour ne pas répéter subitement deux fois le même mot, comme on le voit au Ch. VII. v. 16.

2°. Si quelquefois on rencontre le nom ELOHIM dans les récits où domine le nom JEHOVA, ou JEHOVA-ELOHIM, c'est ou parce que ce n'est pas l'Historien qui parle, comme on le voit aux Chapitres III. 1. 3. 5. IV. 25. IX. 27. XXVII. 28. XXVIII. 17. 20. 22. XXXI. 50. XXXIX. 9. ou parce qu'il ne fait qu'employer alors des dénominations reçues, qu'il ne lui étoit pas libre de changer, comme il arrive au Chap. VI. 2. & 4. dans l'expression *Filii Dei*, les enfants de Dieu, & au Chapitre XXVIII. 12. dans l'expression *Angeli Dei*, les Anges de Dieu.

3°. Si quelquefois, dans un seul & même récit, Moÿse emploie divers noms de Dieu, comme cela se voit dans l'histoire du Déluge, rien n'empêche qu'on ne puisse dire que c'est tout au moins pour varier le style.

Ainsi l'alternative des noms de Dieu dans la Genèse, n'a rien de bisarre, rien d'extraordinaire : il est permis à tout Ecrivain de désigner le même sujet par deux noms différents : la Genèse même, comme on l'a vu, nous en offre un exemple dans l'histoire de Jacob. L'alternative des noms ELOHIM & JEHOVA ne suppose donc point que la Genèse soit l'ouvrage de différents Auteurs : & dès-lors tombe la seconde preuve du système proposé par l'Auteur des *Conjectures*.

Sa troisième preuve est une suite de la seconde : elle est prise de la comparaison de la Genèse où l'on trouve cette alternative, avec les quatre autres Livres du Pentateuque, où, selon notre Auteur, (c) on ne

IV.
Les deux
noms Elohim
& Jehova se
trouvent dans
les quatre der-
niers livres du
Pentateuque
comme dans
la Genèse.

(a) Page 335. — (b) L'Auteur des *Conjectures* distingue dans la Genèse quatre Mémoires principaux, qu'il désigne par les quatre lettres, A, B, C, D, Dans la suite, il subdivise le quatrième en huit, qu'il désigne par ces huit autres lettres, E, F, G, H, I, K, L, M. Il compte ainsi dans la Genèse ; *deux* Mémoires ; quoique selon son propre système, il ne dût en compter qu'onze, puisque le quatrième n'est pas différent de ces huit qui en font la subdivision. — (c) Page 13. & 14.

trouve rien de pareil. Rien de pareil ! c'est beaucoup dire. Il n'est parlé que de JEHOVA. Cela est-il bien sûr ? C'est le nom qui y est communément employé. Il n'y est donc pas seul. Celui d'ELOHIM n'y paroît que rarement. Mais enfin il y paroît. Il n'y paroît que pour varier le style. C'est-à-dire, que tout au moins il sert à y varier le style ; & lorsqu'il paroît dans la Genèse, pourquoi ne voulez-vous pas que ce soit aussi tout au moins pour varier le style ? De votre aveu les deux noms paroissent dans les quatre derniers livres du Pentateuque comme dans la Genèse : voilà donc de part & d'autre une *alternative pareille*. Cette alternative dans les quatre derniers Livres n'empêche pas que Moïse ne soit reconnu pour l'unique Auteur de ces Livres : pourquoi donc empêcheroit-elle qu'il ne fût reconnu pour l'unique Auteur de la Genèse ?

Mais » quand ces deux noms sont employés dans ces derniers Livres, reprend notre Auteur, (a) ils le sont ensemble dans la même » narration, dans le même verset, souvent dans la même ligne. « N'y a-t-il donc rien de pareil dans la Genèse ? N'y trouve-t-on jamais ces deux noms employés ensemble dans la même narration ? Prenez le récit du sacrifice d'Isaac au Chap. XXII. 1 - 19. vous y verrez que dans les dix premiers versets Dieu est nommé ELOHIM, & dans les neuf derniers JEHOVA. Voulez-vous un autre exemple qui vous offre plus de variété ? prenez l'histoire du Déluge : vous y verrez le nom JEHOVA dans les huit premiers versets du Chap. VI. le nom ELOHIM dans tout le reste du Chap. le nom JEHOVA au v. 1. du Chap. VII. le nom ELOHIM au v. 9. l'un & l'autre au v. 16. C'est-à-dire, l'un & l'autre dans le même verset & dans la même ligne : c'est ce que vous demandez ; & vous n'avez pas prétendu que ce verset fût une combinaison de phrases tirées de deux Mémoires différents. Voilà donc encore *parité* entre la Genèse & les quatre autres Livres. Quand ces noms sont ainsi variés dans ces quatre derniers Livres, vous ne prétendez pas que cette variété dénote dans ces Livres une *compilation* de différents Mémoires : pourquoi donc voulez-vous que cette variété soit la preuve d'une telle *compilation* dans la Genèse ?

D'ailleurs est-il vraisemblable que l'histoire du Déluge soit ainsi le pitoyable assemblage de différents morceaux rapprochés & réunis sans liaison & sans suite ? est-il vraisemblable que le récit d'un seul & même fait, tel que le sacrifice d'Isaac, soit composé de deux fragments disparates, dont l'un ne contient que la première partie du fait, & l'autre la seconde ? Vous n'admettriez pas, dans l'Exode ni dans ses autres Livres, l'hypothèse d'une pareille composition ; & vous voudriez nous persuader de l'admettre dans la Genèse ! Puisque vous voulez que

(a) Page 15.

nous comparions la Genèse avec les autres Livres du Pentateuque ; souffrez donc que nous jugions de la Genèse par ces Livres , & que trouvant de part & d'autre la même alternative , nous persistions à regarder Moïse comme également *Auteur* de ces cinq Livres.

V.
Remarque
sur les deux
premiers Cha-
pitres de l'E-
xode où se
trouve le nom
Elohim.

» Mais enfin , continue notre Anonyme , (a) dans les quatre derniers Li-
» vres , il ne se trouve point comme dans la Genèse , de longues narra-
» tions où le nom ELOHIM soit employé seul , ni d'autres récits aussi longs
» où l'on ne lise que le nom JEHOVA. « Celui qui nous tient ce langa-
» ge , va lui-même nous fournir la preuve du contraire : » Je n'excepte ,
» dit-il , de cette règle que les deux premiers Chapitres de l'Exode ,
» dans lesquels on ne donne point à Dieu d'autre nom qu'ELOHIM. «
Voilà donc dans l'Exode même une longue narration où le nom ELOHIM
est employé seul. Il est vrai que de cela même notre Conjectureur con-
clut que ces deux Chapitres pourroient bien être pris d'un Mémoire plus
ancien que Moïse : » Ce qui doit paroître , dit-il , d'autant plus vrai-
» semblable que les faits rapportés dans ces Chapitres ont précédé la
» naissance de Moïse , ou du moins le temps où il fut chargé de con-
» duire le peuple Hébreu ; qu'il n'a pas pu par conséquent les savoir
» par lui-même , & qu'il est visible qu'il a dû les transcrire de quel-
» que Mémoire qu'il n'a fait que copier. « Ainsi l'Auteur des Con-
jectures veut enlever à Moïse , non seulement la Genèse , mais encore
les deux premiers Chapitres de l'Exode ; c'est-à-dire , non seulement
l'histoire de ses Peres , mais encore le commencement même de sa pro-
pre histoire. Car enfin il est visible que le second Chapitre de l'Exode
renferme non seulement la naissance de Moïse & son éducation , mais
encore sa rencontre avec l'Egyptien & son mariage avec Séphora ,
faits que nul autre que lui ne pouvoit mieux connoître. Quant aux
faits antérieurs , qu'il n'a pas pu savoir par lui-même , il a pu au moins
les apprendre de sa famille & de tout son peuple ; & les ayant appris ,
il a pu par lui-même les écrire sous l'inspiration de l'Esprit - Saint ,
sans le secours d'aucun Mémoire. Le premier Chapitre ne renferme que
des faits publics qui intéressoient toute la nation , & que toute la na-
tion devoit connoître : nul besoin de recourir ici à un *Mémoire plus*
ancien que Moïse.

VI.
Pourquoi le
nom JEHOVA
se trouve
beaucoup plus
souvent dans
les quatre der-
niers livres du
Pentateuque.

Quant à ce que le nom JEHOVA est néanmoins plus communément
employé dans la suite de ces quatre Livres , il est aisé d'en apperce-
voir la raison. Au Chap. III. de l'Exode se trouve la célèbre appari-
tion du mont Horeb , où Dieu s'annonce sous le grand nom JEHOVA ;
& bientôt après , au Chap. VI. Dieu déclare que désormais il va mon-
trer par l'accomplissement de ses promesses , qu'il est vraiment le grand
Dieu dont le nom est JEHOVA , c'est-à-dire , *l'Etre* , aussi immuable

(a) Pag. 14. & 15.

dans ses Décrets que dans son essence. Après cela il n'est pas étonnant que Moÿse vivement frappé de cette idée, ou plutôt que l'Esprit-Saint qui veut nous rendre attentifs à cette idée, répète tant de fois le grand nom JHONVA dans le récit de tout ce qui se passa depuis l'apparition du mont Horeb. Il n'avoit pas la même raison d'insister si souvent sur ce nom dans la Genèse : c'est pourquoi il varie davantage l'alternative des deux noms dans ce Livre.

Cette alternative, loin de déposer contre Moÿse, dépose au contraire en sa faveur : car selon la judicieuse observation de l'Auteur même des *Conjectures* : (a) C'est à quoi il est aisé de reconnoître un Auteur qui compose, & qui dans la composition cherche, en variant les termes qui reviennent souvent, à donner à son style la variété qui en fait l'agrément, & que tous ceux qui se sont mêlés d'écrire, ont toujours eu grand soin de rechercher. « Le Lecteur remarque sans doute ces derniers mots : TOUS CEUX QUI SE SONT MÊLÉS D'ÉCRIRE, ont toujours eu grand soin de rechercher la variété d'expressions, qui fait l'ornement du style. Qu'il est donc étrange ; ce système où l'on suppose deux Auteurs qui en s'assujettissant à nommer toujours Dieu d'un seul nom, auroient ainsi toujours évité cette variété que tous les autres recherchent toujours avec un si grand soin ! C'est donc avec raison que les Auteurs du Journal des Savants croient que ces deux Mémoires sont mal établis. C'est avec raison qu'ils ajoutent : (b) » Devons-nous regarder comme une faute qu'un Auteur ait employé de suite dans quelques pages un terme & un autre dans les pages suivantes pour désigner la même chose. «

VII.
L'alternative
des noms de
Dieu dans la
Genèse dépose
en faveur de
Moÿse.

Il s'agit maintenant d'examiner les *antichronismes* ou renversements d'ordre chronologique que notre Auteur croit trouver dans la Genèse. Cette discussion plus intéressante que celle qui nous a occupés jusqu'ici, embrasse quatre points : la mort d'Abraham & l'histoire de Juda, l'histoire de Dina & la mort d'Isaac. Commençons par les deux premiers.

QUATRIEME QUESTION.

Que faut-il penser des deux premiers antichronismes, ou renversements d'ordre chronologique, attribués à Moÿse touchant la mort d'Abraham & l'histoire de Juda ?

La quatrième preuve qu'allègue l'Auteur des *Conjectures* est prise des *antichronismes* qu'il croit trouver dans ce divin ouvrage. » Car tous les Commentateurs conviennent, dit-il, (c) que dans la Genèse il y a des faits racontés avant d'autres faits, quoiqu'ils soient arrivés après, c'est-à-dire, qu'il y a des récits visiblement déplacés... Or voudra-t-on

(a) Pag. 15. — (b) Journal des Sav. Sept. 1754. p. 624. — (c) Pag. 16.
Tome I. Qq

» (a) attribuer ces fautes à Moïse ? J'aime beaucoup mieux croire
 » que Moïse a composé la Genèse de plusieurs différents Mémoires cou-
 » pés par morceaux, qu'il avoit distribués par colonnes, plaçant cha-
 » que fragment à l'endroit qui lui convenoit ; mais que (b) les
 » Copistes ont tout dérangé en voulant réunir ces colonnes, & que
 » ce changement (c) est fort ancien. » Il s'agit ici d'examiner si les pré-
 tendus antichronismes que notre Auteur croit appercevoir dans la Genèse
 sont réels ; si ce sont des fautes ; s'ils supposent une distinction de
 colonnes dérangées par des Copistes ; & si l'on peut en conclure que
 la Genèse soit composée de plusieurs Mémoires. Notre Auteur nous
 promet ici plus d'un exemple incontestable : il en distingue quatre :
 écoutons-le ; cette discussion nous donnera lieu d'éclaircir plusieurs dif-
 ficultés.

§. I. De la mort d'Abraham.

I.
 En quoi con-
 siste le préten-
 du antichro-
 nisme de la
 mort d'Abra-
 ham.

Premier Exemple : l'antichronisme (d) qui fait mourir Abraham avant
 la naissance des fils d'Isaac. Au Chap. XXIV. il s'agit du mariage
 d'Isaac avec Rébecca par les soins d'Abraham après la mort de Sara.
 Au Chap. XXV. Moïse parle du mariage d'Abraham avec Cétura
 & des enfants qui en naquirent. Après cela se trouve la mort d'Abra-
 ham, & les funérailles que lui firent Isaac & Ismaël. Vient ensuite
 la postérité & la mort d'Ismaël. Après quoi revenant à Isaac, Moïse
 parle de son mariage avec Rébecca & de la naissance de ses deux
 fils. » A suivre l'ordre de cette narration, dit notre Auteur, (e) on
 » se persuaderoit qu'Isaac ne se maria, & que ses fils ne naquirent
 » qu'après la mort d'Abraham ; & c'est ainsi que Joseph l'a entendu. »
 En donnant à Joseph le sens même que lui prête l'Auteur des Con-
 jectures, il en résulteroit que Moïse ne met point le mariage d'Isaac,
 mais seulement la naissance de ses enfants, après la mort d'Abraham :
 (f) *Isaaco, post Abrahami mortem, gravida facta est uxor.* Mais il y
 a grande apparence que Joseph n'a jamais prétendu contredire si gros-
 sièrement le Texte de Moïse, & qu'au lieu de *μετά, post*, originaire-
 ment on aura dû lire dans son Texte *κατά, circa*. En effet, pour le mariage
 d'Isaac, il n'est pas possible de s'y méprendre, puisqu'il est si ex-
 pressément marqué au Chap. XXIV. avant la mort d'Abraham, qui
 ne se trouve placée qu'au Chap. XXV. Quant à la naissance des enfants
 d'Isaac, un Lecteur attentif ne s'y trompera pas : car, selon la remar-
 que même de notre Auteur, on voit dans la Genèse (g) qu'Abraham
 vécut cent soixante & quinze ans. Or il étoit âgé de cent ans quand
 Isaac naquit, (h) & Isaac avoit soixante ans, quand naquirent ses

(a) Pag. 432. — (b) Pag. 435. — (c) Pag. 437. — (d) Pag. 379. — (e) Pag.
 380. — (f) Ant. Jud. l. 1. c. 18. — (g) Gen. xxv. 7. — (h) Gen. xxi. 5.
 xxv. 26.

deux fils. Donc Abraham ne mourut que *quinze ans* après la naissance des deux fils d'Isaac : en sorte que véritablement Rébecca devint enceinte vers la fin de la vie d'Abraham : *Isaaco, circa Abrahami finem*, (c'est l'expression de Joseph, *finem*) *gravidam factam est uxor.*

L'Auteur des *Conjectures* avoue que ce calcul est si aisé à faire, qu'il n'y a presque point de Commentateur qui ne l'ait fait. Mais il ajoute (a) que, *comme il n'y a aucun moyen de l'éviter, ils se sont tous vus forcés de convenir que c'étoit une négligence qu'il falloit excuser.* Est-il bien certain que tous aient fait cet aveu, d'autant moins nécessaire, qu'il n'y a en effet ici aucune négligence ? Mais notre Auteur supposant que l'ordre de la narration se trouve ici renversé, entreprend d'y remédier ainsi : » dans l'opinion que je propose, dit-il, (b) tout » se trouve en règle, parce que le v. 19. du Chap. XXV. qui appartient au *Mémoire B*, (& où Moïse reprend l'histoire d'Isaac,) » va se joindre à la fin du Chapitre XXIV. qui appartient au *même Mémoire*, & dont il est une suite ; & que les dix-huits versets du commencement du Chap. XXV. se rangent d'eux-mêmes sous *deux autres Mémoires*, auxquels il est évident qu'ils appartiennent. « Peut-on parler avec plus d'assurance ? Mais voilà une évidence toute nouvelle : car depuis trois mille ans que l'ouvrage de Moïse subsiste, personne n'y avoit vu cette distinction de Mémoires qui paroît à notre Auteur si évidente. Le v. 19. du Chapitre XXV. est, dit-il, une suite du Chap. XXIV. Cela est-il possible ? Nous prions le Lecteur de consulter lui-même le Texte, & de voir s'il y appercevra cette suite.

Le v. 19. du Chap. XXV. est manifestement le commencement d'un nouveau récit qui reprend l'histoire d'Isaac dès sa naissance, & qui se trouve ainsi entièrement indépendant de tout ce qui précède. L'expression de l'Hébreu au commencement du v. 19. est littéralement rendue dans la Vulgate par ces mots : *Hæ sunt generationes Isaac* ; ce que l'on pourroit traduire : *Voici la postérité d'Isaac.* Mais l'historien commence par rappeler le mariage & la naissance même d'Isaac : sur quoi plusieurs Interprètes ont observé que chez les Hébreux, & spécialement dans la Genèse, cette expression, *Hæ sunt generationes*, plusieurs fois répétée, a un sens plus étendu, qui s'applique aux événements, en sorte qu'on pourroit traduire ici : *Voici l'histoire d'Isaac.* Les Hébreux appliquoient volontiers aux événements la métaphore de l'enfantement : on le voit dans cette parole du Livre des Proverbes : (c) *Vous ne savez pas ce qu'enfantera le jour suivant.* Ainsi chaque jour produit & enfante de nouveaux événements ; & l'histoire d'un homme n'est en effet que le récit de *ce que le temps a enfanté à son égard.* Au reste, de quelque manière qu'on veuille expliquer cet Hébraïsme, au

II.
Conséquences que l'Auteur des *Conjectures* tire de ce présent du antichronisme.

III.
La solution que propose l'Auteur des *Conjectures* n'est pas recevable.

(a) Pag. 381. — (b) *Ibid.* — (c) *Prov. XXVII. 1.*

moins est-il certain que *l'histoire d'Isaac* est ici reprise dès son origine : *Abraham engendra Isaac*, &c. & dès-lors ce ne peut être *la suite du Chap. XXIV.* où se trouve le détail de son mariage avec Rébecca.

IV.
Ce prétendu
antichronisme
n'est qu'une
anticipation
conforme aux
regles de l'his-
toire.

Moyse, en reprenant ainsi *l'histoire d'Isaac*, suppose assez clairement qu'elle a été interrompue ; d'où il suit que *les dix-huits premiers versets du Chap. XXV.* qui forment cette interruption, sont à leur place, & font partie du récit de Moyse. Ce saint Législateur n'écrit pas des annales, où l'ordre du récit doit être exactement conforme à l'ordre des événements. Il écrit une histoire ; & il ne fait ici que ce que font tous les Historiens, en achevant par quelques *anticipations* un premier récit avant d'entrer dans un second. Moyse a conduit *l'histoire d'Abraham* jusqu'au mariage d'Isaac avec Rébecca après la mort de Sara : là pour terminer l'histoire d'Abraham, il place *son mariage avec Cétura*, le dénombrement des enfants qu'il eut de cette femme, *sa mort & ses funérailles*. Il y joint même le dénombrement des enfants d'Ismaël, & *sa mort*. La mort d'Ismaël est postérieure à la naissance des enfants d'Isaac, de même que la mort d'Abraham. Moyse anticipe l'une & l'autre pour ne pas interrompre le récit qui va suivre, c'est-à-dire, *l'histoire d'Isaac*, que Moyse reprend alors dès son origine : *Abraham engendra Isaac*, &c. Ainsi l'Auteur des *Conjectures* prend ici pour un *antichronisme*, ou renversement d'ordre, une *anticipation* faite à dessein par Moyse selon les loix communes de l'histoire.

§. II. De l'histoire de Juda.

1.
Difficulté que
forme dans la
Genèse l'his-
toire de Juda
& de ses en-
fants.

Second exemple d'*antichronisme*, selon l'Auteur des *Conjectures*, (a) *l'histoire des fils de Juda & de leurs mariages*. Le Chap. XXXVII. montre comment Joseph fut vendu par ses freres. Vient ensuite le Ch. XXXVIII. qui commence ainsi : *En ce temps là il arriva que Juda se sépara d'avec ses freres, & se retira chez un homme d'Odollam*, &c. après quoi il est dit que Juda se maria, qu'il eut trois fils, *Her, Onan & Séla* ; qu'il maria *Her* avec *Thamar* ; que *Her* étant mort, il donna à *Thamar* *Onan* ; que celui-ci étant mort aussi, Juda différa de donner à *Thamar* *Séla*, qui étoit trop jeune ; que *Thamar* renvoyée chez son pere surprit Juda, & eut de lui deux jumeaux, *Pharès & Zara* ; & plus loin on voit que (b) *Pharès* avoit déjà deux fils, *Hesron & Hamul*, lorsqu'il descendit en Egypte avec Jacob & sa famille. » Voilà, » dit notre Auteur, (c) bien des événements arrivés, à ce qu'il sem- » ble, depuis que Joseph fut vendu par ses freres jusqu'à la descente » de Jacob en Egypte. » Joseph avoit dix-sept ans (d) selon le Texte Hébreu & selon la Version des Septante, (seize, selon la Vulgate,) lorsqu'il fut vendu. Il est dit qu'il en avoit trente, (e) lorsqu'il parut

(a) Pag. 382. — (b) Gen. XLVI. 12. — (c) Pag. 383. — (d) Gen. XXXVII. 2. — (e) Gen. XLI. 46.

devant Pharaon : *sept* années d'abondance s'écoulerent ; & ce fut en la *seconde* année de stérilité, (a) qu'il se fit connoître à ses freres : il devoit donc avoir alors au moins trente-neuf ans ; & il pouvoit en avoir *quarante* lorsqu'il reçut son pere. Par conséquent l'espace de temps entre la vente de Joseph & la descente de Jacob en Egypte semble être resserré dans l'intervalle de *vingt-trois* ou *vingt-quatre ans*. » Mais » il est manifestement impossible , continue notre Auteur, (b) que » dans un intervalle de *vingt-trois ans* Juda se marie ; que sa femme » lui fasse *trois fils* ; que les deux premiers soient en âge d'épouser » *Thamar*, & l'épousent successivement ; qu'après la mort du *second* » Juda, pendant quelque temps, amuse *Thamar* du mariage de son » *troisième* fils ; que *Thamar* lassée d'attendre trompe Juda, & con- » çoive de lui *deux jumeaux*, dont *l'aîné* se marie, & engendre *deux* » *enfants*. Tous les Commentateurs tombent d'accord de cette impos- » sibilité. «

Pour tâcher de fortir de cet embarras, on a pris deux partis oppo-
sés. Les uns soutiennent que *cette histoire* de Juda & de ses enfants est
à sa place, & qu'elle est véritablement arrivée après la vente de Jo-
seph. Ceux-ci semblent autorisés par la Vulgate, qui commence le
Chap. XXXVIII. par ces mots : EODEM TEMPORE : *En ce même temps*.
Mais ils avouent que *Pharès n'a pu être marié*, encore moins avoir
des enfants, lors de la descente de Jacob en Egypte. Ils prétendent que
Moïse ne les comprend dans le dénombrement des enfants de Jacob
qui vinrent en Egypte avec leur pere, que parce qu'ils naquirent dans
ce pays, pendant les dix-sept années que Jacob y vécut après y être
entré. Ils croient pouvoir appuyer ce sentiment par l'exemple des dix
enfants que Moïse donne (c) à Benjamin dans le même dénombre-
ment. Ils soutiennent que Benjamin devoit être alors trop jeune pour
avoir déjà dix enfants, & qu'ainsi il faut supposer que plusieurs d'en-
tr'eux naquirent en Egypte.

» Mais ces conjectures, dit notre Auteur, (d) sont formellement
» détruites par le Texte de la Genese : 1°. Moïse dit expressément
» (e) que *Jacob amena avec lui en Egypte ses enfants & les enfants*
» *de ses enfants* ; ce qui ne peut s'entendre que des enfants déjà nés :
» 2°. Moïse après avoir fait le dénombrement de la famille de Jacob,
» ajoute (f) que *toutes les personnes appartenantes à Jacob qui vinrent*
» *en Egypte & qui étoient sorties de sa cuisse... furent en tout soixanté-*
» *six* : ce qui de même ne peut comprendre que des personnes réel-
» lement existantes... L'exemple (g) des dix fils de Benjamin ne prouve
» rien, comme on le verra dans la suite. « En effet, cet exemple qui

II.
I. Solution :
En supposant
que cette his-
toire est à sa
place, on re-
cule la naissan-
ce des petits-
fils de Juda.
Inconvénients
de cette solu-
tion.

(a) Gen. XLV. 6. — (b) Pag. 384. — (c) Gen. XLVI. 21. — (d) Pag. 386.
— (e) Gen. XLVI. 7. — (f) Gen. XLVI. 26. (g) Pag. 387.

souffre précisément les mêmes inconvénients que celui des enfants de Pharès, n'a point arrêté ceux qui, frappés de la force des expressions de Moÿse que nous venons de rapporter, ont cru devoir chercher une autre solution.

III.
II. Solution:
En supposant
qu'il y a dé-
placement
dans le récit
de Moÿse, on
avance le ma-
riage de Juda.

Ceux-ci prétendent que *l'histoire de Juda est déplacée*, au moins *quant à l'ordre des événements*. Ils remarquent que les premiers mots du Chap. XXXVIII. dans l'Hébreu peuvent signifier simplement : IN ILLO TEMPORE ; *En ce temps là*. Ils observent qu'on peut donner à cette expression indéfinie toute l'étendue que l'histoire exige. Ils supposent que *les faits rapportés dans ce Chapitre remontent au temps qui précéda la vente de Joseph par ses frères*, ou même jusqu'à l'arrivée de Jacob dans la terre de Chanaan. Par ce moyen on a un intervalle de *trente-quatre ans* au lieu de *vingt-trois*. Car Joseph n'avoit que *six ans* (a) quand Jacob revint de Mésopotamie.

Notre Auteur saisit cette opinion, & il prétend en tirer avantage. » Cette opinion, dit-il, (b) s'accorde parfaitement avec mes Con-
» jectures sur la *distribution de la Genèse* : car le Chap. XXXVIII. où
» se trouve l'histoire de Juda & de ses fils, appartient au *Mémoire B*,
» & va par conséquent se rejoindre au fragment du Chap. XXXIII.
» 17-20. qui appartient au *même Mémoire*, & qui contient ce que
» Jacob fit dès qu'il fut arrivé dans la terre de Chanaan, sans avoir
» aucune liaison avec les Chapitres XXXIV. XXXV. XXXVI. &
» XXXVII. qui se rapportent à *d'autres Mémoires* « Ainsi cet Auteur
parle toujours avec une ferme confiance ; il affirme tout ce qu'il avan-
ce : mais sur quel fondement ? *Le Chapitre XXXVIII. appartient*,
dit-il, *au Mémoire B*. Pourquoi ? parce que Dieu y est désigné par
le grand nom JEHOVA. *Les Chapitres XXXVII. XXXVI. XXXV.
& XXXIV. appartiennent à d'autres Mémoires*. Pourquoi ? parce qu'on
n'y trouve point le nom JEHOVA. *Le Chapitre XXXVIII. va se re-
joindre au fragment du Chapitre XXXIII. 17-20.* Pourquoi ? parce
que *ce fragment appartient au Mémoire B*. Comment notre Auteur le
prouvera-t-il ? Y trouve-t-on le nom JEHOVA ? il n'y est pas une
seule fois. D'ailleurs on a vu que l'alternative des noms ELOHM &
JEHOVA ne prouve point une distinction de Mémoires différents.

Les Commentateurs qui supposent que l'histoire de Juda est dépla-
cée *quant à l'ordre des événements*, ne supposent pas qu'elle le soit *quant
à l'ordre du récit* : ils ne supposent pas que les *Copistes* aient ici dé-
rangé le Texte de Moÿse. Ils pensent que *ce récit* est où Moÿse l'a
mis ; & en ce sens, ils croient qu'il est *à sa place*. Ils savent que
comme les Historiens *anticipent* quelquefois certains faits postérieurs,
de même quelquefois ils *reprennent* certains faits antérieurs qu'ils avoient

(a) Gen. XXX. 25. & XXXI. 41. — (b) Pag. 389.

passés. Ils sont persuadés que Moïse a pu faire ce que font tous les Historiens ; & ils croient que c'est ce qu'il a fait ici. » S. Augustin , » suivi de plusieurs Commentateurs, dit D. Calmet, (a) croit que le » mariage de Juda est mis ici par *récapitulation* ; c'est-à-dire , qu'on » le rapporte hors de son ordre naturel , pour le joindre à d'autres cir- » constances qui l'ont suivi , & qui tombent vers le temps de la ser- » vitude de Józeph. «

Mais cette opinion même , dont notre Auteur prétend en vain se prévaloir , souffre encore deux grandes difficultés ; & il n'est nullement certain que le récit de Moïse soit déplacé en aucune manière , ni qu'il faille abandonner ici l'expression de la Vulgate : EODEM TEMPORE : *En ce même temps.*

Lorsque Józeph fut vendu par ses frères , Juda (b) étoit avec eux ; & ce ne fut qu'après s'être *séparé* (c) de ses frères , qu'il se maria. Son mariage est donc *postérieur à la vente de Józeph* ; & Moïse n'a fait que suivre l'ordre naturel des faits. » Mais de quelque nature qu'ait été cette » *séparation* de Juda d'avec ses frères , dit notre Auteur , (d) & quel- » que cause qu'elle ait pu avoir , elle ne dut pas lui faire négliger le » soin de veiller aux troupeaux de son père , où il avoit un si grand » intérêt , puisque le droit d'aînesse lui étoit dévolu par les saures de » Ruben , de Siméon & de Lévi. « Cette *dévolution* lui étoit-elle dès- lors connue ? L'Écriture n'en fait mention que dans les *bénédictions prophétiques* (e) que Jacob prononça sur ses enfants à la fin de sa vie. L'Auteur des *Conjectures* ajoute : » Le bourg d'*Odollam* où Juda se reti- » ra , étoit si près de celui d'Hébron , où demuroit Jacob , que Juda de- » voit passer une grande partie de l'année auprès de son père : aussi » voyons-nous qu'il se joignit au reste de sa famille pendant les an- » nées de stérilité ; qu'il fit deux voyages en Égypte avec ses frères pour » aller acheter du bled ; & qu'il y suivit avec toute sa famille son père » & ses frères , quand ils y descendirent. « Il est bien vraisemblable que Juda , en se séparant de ses frères , conserva néanmoins toujours quelque liaison avec eux & avec son père ; mais Juda qui avoit sa maison & ses troupeaux , continua-t-il de garder avec ses frères les troupeaux de son père ? c'est ce qui ne paroît guère vraisemblable. Et voici une autre difficulté , qui n'est peut-être pas moins forte que la première.

Juda n'avoit que *trois ou quatre ans* plus que Józeph. Il n'avoit donc que *neuf ou dix ans* lorsque Jacob revint de Mésopotamie : il étoit donc trop jeune pour quitter alors la maison de son père , & se marier. Par le même calcul , il se trouve qu'il ne devoit avoir que *quarante-trois*

IV.
Inconvénients
de cette secon-
de solution. Il
n'est nulle-
ment certain
qu'il y ait ici
un déplacé-
ment.

(a) Calmet *Comm. sur la Gen.* XXXVIII. 1. — (b) *Gen.* XXXVII. 26. — (c) *Gen.* XXXVIII. 1. & seqq. — (d) *Pag.* 390. — (e) *Gen.* XLIX. 3. & seqq.

ans lorsqu'il vint dans l'Égypte avec ses petits-fils, s'il est vrai que Joseph n'en eut que *trente* lorsqu'il parut devant Pharaon, dix ans avant la descente de Jacob en Égypte; & ce sera dans l'intervalle de ces *quarante-trois années*, qu'il faudra placer successivement *trois mariages*; celui de *Juda*, celui de *Her* son fils, celui de *Pharès* son petit-fils; & tout le reste que nous avons vu: en sorte qu'il faudra supposer que *Juda, Her & Pharès* se seront mariés successivement tous trois *dès l'âge de treize ou quatorze ans.* » C'est, dit notre Auteur, (a) ce » qui n'est pas absolument impossible, sur-tout dans un pays chaud, » tel que celui où ils habitoient: mais ce qu'on ne sauroit s'empê- » cher de regarder comme une chose rare, sur-tout dans trois géné- » rations de suite. «

Quelques Commentateurs ou Chronologistes qui ont compris cela, ont voulu avancer la naissance de Juda, en supposant que *Jacob se maria dès la première année de son service chez Laban.* Alors on gagne *sept ans*; & Juda auroit eu *cinquante ans* lorsqu'il vint en Égypte avec son pere. Mais il faudra encore supposer que *Juda, Her & Pharès* se sont successivement mariés tous trois *dès l'âge de quinze ou seize ans.* D'ailleurs l'Auteur des *Conjectures* remarque lui-même (b) que ce *sentiment ne sauroit être admis, parce qu'il contredit évidemment le Texte du Chap. XXIX:* où il paroît très-clairement que Jacob n'épousa les filles de Laban, (c) *qu'après les sept premières années de son service.* C'est pourquoi M. Duguet, dans son explication de la Genèse, remarque judicieusement sur ce qui est rapporté dans le Chap. XXXVIII. (d) que » nous ne pouvons nous donner aucune liberté, en l'avan- » çant beaucoup à cause de l'extrême jeunesse de Juda, ni en la dif- » férant un peu tard, à cause de la naissance des petits-fils de Juda. «

v.
Autres solu-
tions. Indé-
pendamment
de ces solu-
tions, il de-
meure const-
tant qu'il n'y
a ici nul anti-
chronisme, nul
déplacement.

Notre Auteur, qui paroît avoir senti toute la force de cette difficulté, se livre ici aux conjectures pour trouver une autre solution. Ainsi après avoir rejeté l'opinion de ceux qui essayent d'avancer la naissance de Juda malgré le Texte formel de la Genèse, il ajoute: (e) » J'ai- » merois mieux, s'il le falloit absolument, supposer que l'Ecrivain » sacré n'a marqué que les années pleines en négligeant les fractions; » & qu'ainsi Joseph avoit *trente ans & dix mois* quand il parut devant » Pharaon, quoiqu'on ne lui en donne que *trente*; supposer, si l'on » veut, qu'il y ait eu *quelque intervalle*, d'un an, par exemple, en- » tre l'explication du songe de Pharaon & la première année d'abon- » dance, ou entre les années d'abondance & celles de stérilité: je vais » plus loin encore, supposer même, si tous les autres expédients man- » quent, qu'il y ait *erreur* (de Copiste) *dans le nombre d'années données à*

(a) Pag. 391. — (b) Pag. 393. — (c) Gen. XXIX. 18-30. — (d) Duguet, exp. de la Gen. ch. XXXVIII. v. 1. — (e) Pag. 393.

» Joseph lorsqu'il parut à la Cour de Pharaon : car c'est de ce nombre que
 » dépend tout le calcul ; plutôt que d'embrasser une opinion qui con-
 » tredit ouvertement la Genèse. «

La solution prise de l'hypothèse d'une *erreur de copiste* dans les trente ans donnés à Joseph lorsqu'il parut à la Cour de Pharaon, seroit peut-être bien la plus probable : (a) mais pourquoi nous livrer ici à des conjectures sur lesquelles nous ne pouvons espérer de parvenir jamais à aucune certitude ? Contentons-nous de savoir ce que l'Esprit-Saint a voulu transmettre jusqu'à nous ; & ne nous fatiguons point à vouloir pénétrer ce qu'il a voulu nous laisser ignorer. Les *enfants de Pharaon* sont compris dans le dénombrement de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob : donc alors ils étoient nés. *Juda* étoit avec ses freres, lorsque Joseph fut vendu par eux ; & il ne se maria qu'après s'être séparé d'eux : donc son mariage est postérieur à la vente de Joseph, & le récit de Moïse est à sa place ; il n'y a ni *antichronisme*, ni *dérangement* & l'expression de la Vulgate est vraie : l'histoire de *Juda* commence au même temps que l'histoire de Joseph : *Eodem tempore*. Mais quel âge avoit *Juda* lorsqu'il se maria ? & à quel âge se marièrent *Her* & *Pharaon* ses fils ? voilà ce que l'Esprit-Saint n'a point dit : en vain cherchions-nous à le découvrir ; nos foibles lumieres ne parviendront jamais jusques-là. De quelque maniere qu'on veuille expliquer & concilier ces faits, il demeure constant qu'ils sont à leur place. Voilà l'unique point qui nous intéresse ici.

CINQUIEME QUESTION.

Que faut-il penser des deux derniers antichronismes ou renversements d'ordre chronologique attribués à Moïse touchant l'histoire de Dina & la mort d'Isaac ?

Ce n'est point ici une simple controverse contre un faux système : notre dessein est d'éclaircir les difficultés qui se trouvent dans le Texte sacré, & dont on abuse pour se livrer à de vaines & dangereuses conjectures. Il s'agit ici de continuer l'éclaircissement des difficultés qui ont donné lieu de soupçonner dans la Genèse certains *antichronismes* ou *renversements d'ordre*, d'où l'on a prétendu conjecturer que la Genèse n'étoit qu'une *compilation de Memoires dérangés* par la mal-adresse des Copistes. L'Auteur de ces *Conjectures* a distingué quatre exemples de ces prétendus déplacements : *la mort d'Abraham*, *l'histoire de Juda*, *celle de Dina* & *la mort d'Isaac*. Nous avons discuté ce qui concerne

(a) Cette hypothèse répandroit encore la lumière sur un autre Texte de la Genèse, XXVIII. 9. touchant *Ismaël* & *Esaü*, nous reviendrons sur cela dans les notes que nous joignons au Texte.

la mort d'Abraham & l'histoire de Juda ; & nous croyons avoir montré que ces deux récits sont où ils doivent être. Examinons maintenant ce qui regarde l'histoire de Dina & la mort d'Isaac.

§. I. De l'histoire de Dina.

I. Difficultés sur l'histoire de Dina. Age des enfants de Jacob. Troisième exemple : (a) l'histoire de l'enlèvement de Dina & du massacre des Sichimites rapportée au Chapitre XXXIV. immédiatement après le retour de Jacob dans la terre de Chanaan, avant la naissance de Benjamin, & avant que Joseph fût vendu par ses frères. Les difficultés que notre Auteur croit appercevoir dans ces trois époques, le portent à conclure que cette histoire n'est pas à sa place. Pour entendre ceci, il faut se rappeler l'ordre de la naissance des enfants de Jacob.

Jacob servit Laban pendant sept années, après lesquelles il eut pour femmes Lia & Rachel, filles de Laban, sous la promesse de le servir encore pour Rachel sept autres années, au delà desquelles il demeura encore six ans chez Laban. C'est pendant ces treize dernières années, que Jacob eut de ses deux femmes & des deux servantes de ses femmes, douze enfants, & non pas treize comme porte l'ouvrage que nous réfutons. D'abord Lia fit, ou plutôt donna, (on ne sait pourquoi l'Auteur des Conjectures répète tant de fois que ces femmes firent des enfants à Jacob, expression peu décente que l'usage ne souffre pas dans un style pur :) Lia donna à Jacob quatre fils, Ruben, Siméon, Lévi & Juda : ce qui emporte environ quatre ans. Après quoi Lia cessa d'enfanter ; il ne lui fallut pas un an pour s'en appercevoir. Alors elle donna à son mari sa servante Zelpha, qui en eut deux fils Gad & Aser, dont l'un naquit au plutôt dans la cinquième année & l'autre dans la sixième. Cependant Lia recommença de concevoir, & elle eut encore trois enfants, Issachar, Zabulon & Dina, en sorte que Dina ne peut être née que dans la huitième année au plutôt. L'Auteur des Conjectures trouve même que ces intervalles sont encore trop serrés, & recule la naissance de Dina jusque dans la neuvième. Dans cet intervalle, Rachel conçut & enfanta Joseph ; & selon le témoignage de l'Historien sacré, il paroît que ce fut vers la fin de la septième année, en sorte que Dina pouvoit avoir un ou deux ans moins que Joseph. Je ne parle point de leurs autres frères, dont la naissance n'intéresse en aucune sorte la chronologie : tout dépend ici de la naissance des enfants de Lia & de Zelpha. C'est sur ce calcul, qui fixe la naissance de Dina & de ses frères, qu'il faut juger, dit notre Auteur, (b) du temps où l'on doit rapporter l'histoire qui la regarde, & de la place qui lui convient dans l'ordre historique de la Genèse. Le temps auquel un fait est arrivé, en détermine-t-il donc toujours la place ? Quel est l'Historien qui ne se per-

(a) Pag. 395. — (b) Pag. 398.

mette pas d'anticiper ou reculer certains faits pour couper moins souvent la narration ? Mais n'insistons point sur cela : bientôt nous verrons que l'histoire de Dina est au *temps* & à la *place* où elle doit être.

L'Auteur des *Conjectures* le conteste, & voici sur quoi il s'appuie. Comme Jacob revint de Mésopotamie à la fin des *six dernières années* de son service chez Laban, il s'ensuit que dans la première année depuis son retour, Dina n'étoit âgée que de *quatre ou cinq ans*, & ses frères, *Siméon & Lévi*, de *dix ou onze* ; » *voilà qui suffit*, dit notre Auteu-
 » teur, (a) pour réfuter l'opinion de ceux qui trop attachés à l'ordre
 » de la Genèse, rapportent à la première année du retour de Jacob
 » l'enlèvement de Dina par Sichem, & la vengeance que Siméon &
 » Lévi ses frères en prirent... Aussi presque tous les Commentateurs
 » tombent-ils d'accord que l'histoire de Dina doit être rapportée beau-
 » coup plus tard. C'est une première atteinte qu'ils donnent à l'ordre
 » de la narration de la Genèse. « Point du tout. L'ordre de cette nar-
 » ration ne suppose nullement que ce fait soit arrivé immédiatement *dans*
 » la première année après le retour de Jacob, mais seulement qu'il est ar-
 » rivé depuis ce retour, & avant la naissance de Benjamin & la vente de
 » Joseph ; c'est uniquement ce que prétendent ces Commentateurs. Mais
 » c'est aussi sur cela même qu'il va leur livrer une seconde attaque.

Comme Joseph n'avoit que *dix-sept ans* lorsqu'il fut vendu par ses frères, onze ans après le retour de Jacob, c'est à la dixième année du séjour de Jacob dans la terre de Chanaan, que ces Commentateurs placent l'enlèvement de Dina. Dina avoit alors *quatorze ou quinze ans* ; Siméon & Lévi, *vingt ou vingt & un* ; & ces Interprètes sont persuadés qu'à cet âge Dina put bien exciter la passion de Sichem, & que ses frères étoient bien en état d'exécuter la vengeance qu'ils en prirent.
 » Je doute, dit notre Auteu-
 » r, (b) que cela soit aussi vraisemblable
 » qu'ils le croient ; du moins à l'égard du rôle qu'ils font jouer aux
 » deux frères de Dina. » Mais quel âge faudra-t-il donc leur donner pour qu'ils soient capables d'exécuter cette vengeance ! Notre Auteu-
 » se contente (c) de supposer qu'ils eussent alors *vingt-quatre ou vingt-*
 » *cinq ans*. Eh quoi ! ce qu'ils auroient pu faire à vingt-quatre ou vingt-
 » cinq ans, est-il hors de vraisemblance qu'ils aient pu le faire dès l'âge
 » de *vingt ou vingt & un ans* ? Aussi notre Auteu-
 » avoue (d) que *ce n'est pas là la plus grande difficulté* ; mais en voici une qu'il prétend être
 » bien autrement importante.

La naissance de Benjamin est rapportée entre l'enlèvement de Dina & la vente de Joseph. Benjamin ne seroit donc né que sur la fin de la dixième année depuis le retour de Jacob, & un an au plutôt avant que Joseph fut vendu. Or s'il n'y a eu que vingt-trois ans entre le

II.
 L'enlèvement de Dina doit être arrivé depuis le retour de Jacob, mais non pas immédiatement après son retour.

(a) Pag. 398. — (b) Pag. 400. — (c) Pag. 401. — (d) Pag. 400.

temps où Joseph fut vendu, & la descente de Jacob en Egypte avec sa famille, Benjamin n'auroit eu que *vingt-quatre ans* quand Jacob descendit en Egypte : » & à ne lui donner que cet âge, dit notre Auteur, » (a) il n'est guere possible qu'il y ait mené avec lui les *dix enfants* » (b) que Moÿse lui donne & qu'il nomme chacun par son nom. Il » faut donc, continue-t-il, se déterminer à donner une seconde atteinte » à l'ordre de la narration de la Genese, & pour ne pas se mettre » trop à l'étroit sur ce qui regarde Benjamin, convenir que *l'histoire* » de Dina n'a dû arriver qu'après la naissance de Benjamin, quoiqu'elle » soit racontée avant. « Mais du moins faut-il que le Texte n'y contredise pas ; & bientôt nous verrons que, par le Texte même, il est prouvé que l'enlèvement de Dina a dû arriver avant la naissance de Benjamin.

III.
L'enlèvement de Dina à dû arriver pendant le séjour de Jacob près de Sichem, & avant la vente de Joseph.

L'Auteur des *Conjectures* a senti lui-même (c) au moins une des objections qu'on peut lui faire. La convenance demande que cette histoire reste placée où elle est, & qu'elle soit arrivée pendant que Jacob demouroit auprès de Sichem, comme il est dit dans le Chapitre précédent (d) qu'il y demouroit ; parce que la proximité donnoit occasion à Dina d'aller dans ce lieu : & du moins on ne peut placer cette histoire après la vente de Joseph, parce qu'alors Jacob demouroit (e) à Hébron avec Isaac ; & que Dina qui étoit chez lui, n'auroit pas eu la commodité d'aller à Sichem, dont elle auroit été fort éloignée. Voilà l'objection que lui-même se propose ; » mais ces difficultés, dit-il, » (f) sont sans aucun fondement ; & pour le faire voir, il ne faut que » faire attention au Texte du Chap. même où cette histoire est rapportée. » Lisons le Texte.

Notre Auteur (g) avoue 1°. qu'il y avoit environ dix lieues d'Hébron à Sichem : mais il soutient qu'aussi Dina n'alla pas à ce lieu comme à une promenade ; & si nous l'en croyons, l'Écriture dit en termes exprès que Dina FIT UN VOYAGE pour aller voir les filles de ce pays. Il avoue que l'Hébreu porte VISA DINA, selon les Septante, *וַיֵּשֶׁב דִּינָא*, & selon la Vulgate, EGRESSA EST Dina... ut videret mulieres regionis illius. Mais il prétend que l'Hébreu doit être traduit en cet endroit, PROFACTA EST DINA, Dina fit un voyage. Comment le prouve-t-il ? par un Texte semblable du Chap. XLI. v. 45. où il est dit VISA JOSEF, selon les Septante, *וַיֵּשֶׁב יוֹסֵף*, selon la Vulgate: EGRESSUS EST JOSEPH ad terram Ægypti : ce qui, dit-il, (h) doit être traduit en François : JOSEPH VOYAGEA par l'Égypte. 2°. Il lui paroît que non seulement Dina fit un voyage à Sichem, mais que ce voyage dût même durer quelque temps ; il pense que l'amour de Sichem, & les effets qu'il causa, ne

(a) Pag. 401. — (b) Gen. XLVI. 21. — (c) Pag. 405. — (d) Gen. XXXIII. 18. — (e) Gen. XXXV. 27. XXXVII. 14. — (f) P. 406. — (g) Ibid. — (h) P. 406.

furent pas l'affaire d'un jour. 3°. Enfin il lui semble que la manière dont il est dit que Jacob apprit le malheur de sa fille, *AUDIVIT JACOB*, ne convient qu'à un homme qui n'étoit pas sur les lieux, & à qui on vint en apporter la nouvelle.

Mais 1°. on convient bien que Jacob n'étoit pas à Sichem. Car si l'on prend le Texte au sens de la Vulgate & des Septante, il étoit près de Salem, ville des Sichimites : *Transivitque in Salem urbem Sichimorum... & habitavit juxta oppidum* : & si avec les Interpretes modernes on veut suivre le Samaritain, qui lit *ici slum, salvus*, il se trouvera encore que Jacob n'étoit point dans Sichem, mais devant cette ville : *Et venit salvus in urbem Sichem... & tentoria fixit ante faciem urbis*. Il apprit donc au dehors ce qui s'étoit passé au dedans, *Audivit Jacob*. 2°. Il faudroit connoître bien peu la violence des passions, pour se persuader que l'amour de Sichem & les effets qu'il causa, ne purent pas être l'affaire d'un jour. 3°. L'expression *VTSA* est très-bien rendue en Grec par *ἐξῆλθε*, & en Latin par *Egressa est* : elle marque simplement le départ, sans déterminer si c'est pour aller près ou loin. Si d'un côté l'Écriture nous montre Joseph qui *sort* d'auprès de Pharaon pour parcourir l'Égypte ; de l'autre elle nous montre Rébecca qui *sort* de la ville de Nachor pour aller au puits qui étoit près de cette ville : (a) *Et ecce Rebecca egrediebatur*, *ISAT*. De même Dina sort des tentes de Jacob pour aller dans la ville de Sichem près de laquelle étoient les tentes de son pere : *Egressa est Dina*. Ainsi non seulement l'Écriture ne dit pas en termes exprès que Dina fit un voyage ; mais elle ne donne même aucune idée de voyage. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable que Jacob eut permis à sa fille de faire un tel voyage : c'eût été trop visiblement l'exposer à l'insulte qu'elle souffrit.

Delà nous concluons que ce fait arriva lorsque Jacob étoit près de Sichem ; & par conséquent non seulement avant la vente de Joseph, mais même avant la naissance de Benjamin. Car lorsque Benjamin naquit, Jacob venoit de Béthel, où il s'étoit arrêté après avoir quitté les environs de Sichem ; il y a dans son départ de Sichem une circonstance qui contribue encore à prouver que l'enlèvement de Dina est antérieur. En effet après que Siméon & Lévi eurent vengé leur sœur par une exécution si violente sur les Sichimites, Jacob leur dit : (b) » Vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Phérézéens qui habitent en ce pays, nous ne sommes que peu de monde : ils s'affsembleront tous pour m'attaquer, & me perdront avec toute ma maison. « Ensuite Moïse rapporte que lorsque Jacob & sa famille, par l'ordre du Seigneur, quitterent les environs de Sichem, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, & l'on ne poursuivit point les

IV.
L'enlèvement de Dina doit être arrivé avant la naissance de Benjamin. Il n'y a ici ni dérangement ni antichronisme.

(a) Gen. XXIV. 15. — (b) Gen. XXXIV. 30.

enfants de Jacob : (a) *Et non persecuti sunt filios Jacob* ; c'est ce que porte l'Hébreu : la Vulgate l'exprime en ces termes : *Et non sunt aufi persequi recedentes*. Pourquoi les auroit-on poursuivis ? sinon parce qu'ils s'étoient rendus odieux en massacrant les Sichimites. Ce que Jacob avoit craint, n'arriva pas, parce que Dieu l'empêcha. La retraite de Jacob ainsi protégée est donc postérieure au massacre des Sichimites, qui avoit exposé Jacob. L'enlèvement de Dina est donc antérieur à la retraite de Jacob. Il n'y a donc ici ni *dérangement*, ni *antichronisme*. Le récit de Moÿse est à sa place ; & le fait est où il doit être.

V.
Répoules aux
objections.

A cela l'Auteur des *Conjectures* nous objectera peut-être qu'en supposant (b) *selon l'opinion commune*, que l'enlèvement de Dina & la cruelle vengeance qu'en prirent Siméon & Lévi, fussent arrivés un ou deux ans avant la vente de Joseph, *on n'imagine pas* que les fils de Jacob eussent osé librement mener paître leurs troupeaux aux environs de Sichem, (c) dans le temps que Jacob leur envoya Joseph. Mais l'histoire même de Dina répond à cette objection : car Siméon & Lévi ayant tué tous les mâles de cette ville, (d) & emmené les femmes & les enfants, il ne restoit plus personne dans ce lieu ; & de plus la terreur que Dieu avoit répandue dans les villes voisines contenoit ces peuples, & laissoit aux enfants de Jacob la confiance de s'avancer vers ce lieu où leur pere avoit acquis un héritage.

Enfin l'Auteur des *Conjectures* insistera de nouveau sur l'importante (e) *difficulté* qu'il nous a déjà opposée. Il dira que placer la naissance de Benjamin entre l'enlèvement de Dina & la vente de Joseph, c'est se mettre trop à l'étroit (f) sur ce qui regarde Benjamin, qui à l'âge de vingt-quatre ans se trouvera pere de dix enfants ; ce qui n'est guere possible. Mais nous pouvons appliquer ici à Benjamin ce que cet Auteur dit lui-même à l'égard de Juda : ce fait est une chose rare, mais non pas absolument impossible. D'ailleurs tout le calcul dépend des trente années données à Joseph lorsqu'il parut à la Cour de Pharaon.

VI.
Faits certains
au-delà des-
quels il n'y a
que vaines
conjectures.

Mais encore une fois pourquoi nous livrer à d'inutiles recherches & à de vaines conjectures ? Contentons-nous de savoir ce que l'Esprit-Saint nous apprend, & ne cherchons point à découvrir ce qu'il veut nous laisser ignorer. Jacob à son retour de Mésopotamie, vint dresser ses tentes près de Sichem : Dina sortit des tentes de Jacob pour aller voir les filles de cette ville, & fut outragée par Sichem fils d'Hémor : cette insulte fut vengée par Siméon & Lévi qui rendirent ainsi Jacob odieux à ces peuples : Jacob quitta les environs de Sichem ; mais la terreur que Dieu répandit sur les peuples voisins, empêcha qu'ils ne

(a) Gen. XXXV. 5. == (b) Pag. 404. == (c) Gen. XXXVII. 12, 13, 14. == (d) Gen. XXXIII. 19. == (e) Pag. 400. == (f) Pag. 401.

le poursuivissent : il l'arrêta à Béthel, d'où il passa vers Bethléhem ; & ce fut dans ce trajet que naquit Benjamin : delà Jacob vint à Hébron, où il étoit lorsqu'il envoya Joseph vers ses freres qui faisoient paître ses troupeaux près de Sichem. Voilà ce que l'Esprit-Saint nous apprend ; & tous ces faits se suivent ; il n'y a là aucun vestige d'*antichronisme*. Mais à quel âge Dina fut-elle outragée, & quel âge avoit Benjamin lorsqu'il descendit en Egypte ? voilà ce que l'Esprit-Saint ne nous dit point ; & jamais par nos recherches nous ne parviendrons à le découvrir.

§. II. De la mort d'Isaac.

Quatrième & dernier exemple d'un prétendu antichronisme : la mort d'Isaac racontée avant la vente de Joseph par ses freres. Il est parlé de la mort d'Isaac à la fin du Chapitre XXXV. & l'Historien sacré marque (a) que ce Patriarche mourut âgé de cent quatre-vingts ans. Le Chap. suivant regarde Esau. Après quoi au Chap. XXXVII. Moïse vient à l'histoire de la conspiration des enfants de Jacob contre Joseph leur frere, & il expose comment ils se déterminèrent à le vendre à des Madianites qui l'emmenèrent en Egypte. Or il y a en cela, dit notre Auteur, (b) un dérangement dans l'ordre de la chronologie, qui saute aux yeux. Isaac avoit soixante ans (c) lorsque Jacob naquit : par conséquent quand Isaac mourut à l'âge de cent quatre-vingts ans, Jacob devoit en avoir cent vingt. On fait d'ailleurs que Jacob avoit cent trente ans (d) quand il descendit en Egypte avec sa famille. Il faut donc conclure que la mort d'Isaac n'arriva que dix ans avant la descente de Jacob en Egypte ; par conséquent treize ans au moins après que Joseph eut été vendu. Cependant cette vente n'est rapportée qu'au Chapitre XXXVII. « Je ne vois point, continue notre Auteur, (e) qu'on puisse » jamais justifier ce dérangement qu'en admettant la distribution que je » propose, & en supposant que les deux derniers versets du Chap. XXXV. » où la mort d'Isaac est rapportée, doivent être joints au Chap. XXXVI. » & rapportés avec ce Chapitre à un Mémoire particulier qui ne tient » point aux autres, en sorte qu'on peut placer ce fragment après le » Ch. XXXVII. c'est-à-dire, après la vente de Joseph, moyennant » quoi il n'y a plus d'*antichronisme*. »

Mais lisons avec attention le Texte sacré, & nous reconnoîtrons aisément que les deux derniers versets du Chap. XXXV. sont la fin naturelle de ce Chapitre ; & que les premiers mots du Chapitre suivant annoncent un sujet tout différent, en sorte que quand il y auroit dans la Genèse une réelle distinction des Mémoires, les deux derniers versets du Chap. XXXV. ne pourroient pas être regardés comme appar-

1.
L'antichronisme prétendu de la mort d'Isaac n'est qu'une anticipation conforme aux lois communes de l'histoire.

(a) Gen. XXXV. 28. & 29. == (b) Pag. 408. == (c) Gen. XXV. 26. == (d) Gen. XLVII. 9. == (e) Pag. 408.

tenant au *Mémoire contenu au Chap. XXXVI.* D'ailleurs, comment prouvera-t-on que ce Chap. XXXVI. est un Mémoire particulier différent des *Mémoires A. & B.* ? C'est que dans tout ce Chapitre on ne trouve aucun des noms de Dieu. *Etrange système*, où l'on ne se contente pas de distinguer un *Mémoire où Dieu est toujours appelé JEHOVA*, (a) & un autre où Dieu n'a point d'autre nom que celui d'ELOHIM, mais où l'on prétend distinguer encore un autre *Mémoire* dont le caractère distinctif est que Dieu n'y est point nommé ! Enfin ouvrons les Commentaires, & nous verrons que sans avoir recours à une distinction si bisarre & si inouïe, les Interprètes ont très-bien su justifier ce dérangement. Moïse n'écrivit point des Annales ; il écrit une histoire, & le style de l'histoire permet des anticipations pour ne pas interrompre un récit qui va suivre. S'il faut ici se livrer à des *conjectures*, on ne peut en désirer une plus vraisemblable, que celle que propose Dom Calmet en ces termes : (b) » La mort d'Isaac est rapportée ici hors » de son ordre naturel & chronologique : peut-être que l'Ecrivain sacré » a voulu la mettre ici, pour n'être pas obligé d'interrompre le récit » de l'histoire du Patriarche Joseph dans laquelle elle tombe naturellement. «

II.
Exemple de
diverses anti-
cipations sem-
blables dans
la Genèse.

L'Auteur des *Conjectures* reconnoît lui-même ailleurs une anticipation semblable. Moïse parle des trois dernières grossesses de Lia, & de la naissance d'Issachar, de Zabulon & de Dina, avant de parler de la grossesse de Rachel & de la naissance de Joseph. Sur quoi ce nouveau Critique s'exprime lui-même ainsi : (c) » Moïse raconte en » cet endroit les trois grossesses de Lia, pour finir ce qu'il avoit à » dire sur son compte, mais sans aucun dessein d'indiquer par-là qu'elles » fussent arrivées avant celle de Rachel : car il est évident que cela » ne se peut pas. « En effet on a vu ci-devant qu'au moins la naissance de Dina doit être postérieure à celle de Joseph. Mais de plus, déjà nous avons vu que Moïse, après avoir anticipé la mort de Tharé, reprend de plus haut l'histoire d'Abraham : qu'ensuite il anticipe la mort d'Abraham, & y joint le dénombrement des enfants d'Ismaël pour reprendre après cela l'histoire d'Isaac ; de même ici il anticipe la mort d'Isaac, & y joint le dénombrement des enfants d'Esau pour reprendre ensuite l'histoire de Jacob & de Joseph. Voilà précisément par-tout la même marche : & cette uniformité même contribue à montrer que par-tout c'est l'ouvrage du même Historien.

III.
La Genèse
n'a point d'an-
tichronismes
dont on ne
puisse trouver
des exemples
dans toutes les
histoires.

C'est cette constante uniformité, qui a donné lieu à la judicieuse remarque des Auteurs du Journal des Savants exprimée en ces termes : (d) » Plusieurs *antichronismes* que l'on croit trouver dans la Ge-

(a) Pag. 17. & 18. — (b) Calmet, Comment. sur la Gen. XXXV. 29. — (c) Pag. 422. — (d) Journ. des Sav. Sept. 1754. p. 825.

» nese, s'évanouiront lorsqu'on voudra faire attention que Moïse suit
 » l'histoire des Patriarches par un seul de leurs enfants; mais que ne
 » voulant pas en même temps omettre les autres, si-tôt qu'il trouve
 » l'occasion d'en parler, il le fait pour n'y plus revenir, & pour ne
 » point s'écarter de son sujet.... Il arrive, (a) en suivant cette mé-
 » thode, que les événements qui appartiennent aux derniers person-
 » nages de ces branches collatérales doivent être placés avant ceux
 » qui regardent le chef de la branche principale, sans qu'il y ait pour
 » cela *antichronisme*; & il est inutile de supposer deux *Mémoires dif-*
 » *férens*, mis à côté l'un de l'autre par Moïse, & après copié de
 » suite par les Copistes. «

Ainsi dans ce qui concernent *la mort d'Abraham & d'Isaac*, il n'y a aucun dérangement; & s'il y a *antichronisme*, cet *antichronisme* n'est qu'une anticipation conforme aux loix communes de l'histoire. Quant à *l'histoire de Juda & de Dina*, il n'y a ni dérangement, ni *antichronisme*: ces deux fragments sont où ils doivent être, non seulement quant à l'ordre de la narration, mais quant à l'ordre même des événements. La Genèse n'a donc point d'*antichronisme* dont on ne puisse trouver des exemples dans toutes les histoires; & dès-lors les *antichronismes* de la Genèse, ne prouvent point qu'elle soit l'ouvrage de plusieurs Ecrivains.

Mais il est aisé de reconnoître que l'Auteur des *Conjectures* établit encore son système sur les *transitions brusques* & les *interpolations manifestes* qu'il croit appercevoir dans la Genèse: c'est ce qui nous reste à examiner.

DERNIERE QUESTION.

Peut-on reprocher à Moïse un défaut de transitions? Son Texte se trouve-t-il mêlé d'interpolations?

Terminons: *transitions brusques* & *interpolations manifestes*, ce sont les deux derniers reproches que l'Auteur des *Conjectures* fait au Texte de Moïse, & par lesquels il prétend prouver que la Genèse n'est qu'une *compilation de différents Mémoires* rassemblés par ce saint Législateur: les *transitions* ne nous arrêteront pas long-temps; mais les *interpolations* méritent d'être discutées.

§. I. Du prétendu défaut de transitions.

Les *transitions brusques* que l'Auteur des *Conjectures* croit trouver dans le Livre de la Genèse, sont, selon lui, (b) *la marque la plus sûre de la manière dont ce Livre a été fait*: il prétend que ces *transitions* qui

I.
Le prétendu défaut de transitions ne prouve rien contre Moïse.

(a) Plus haut dans la même page. — (b) *Conject. sur la Genèse*, pag. 20.
Tome I. S s

lui paroissent *si mal amenées*, sont dans l'original à chaque coupure, c'est-à-dire, toutes les fois que l'on passe d'un Mémoire à un autre.

Notre dessein n'est pas d'examiner ici toutes les coupures qu'il croit appercevoir dans la Genese. Nous ne savons même si un Lecteur judicieux peut attendre de nous que nous entreprenions sérieusement de disculper Moyse sur des *transitions trop éloignées*, ou même *entièrement négligées*. Convierdrait-il que nous voulussions assujettir à nos idées un Auteur inspiré par l'esprit de Dieu ? Quoi ! parce que notre goût particulier, ou peut-être le génie de notre nation & de notre siècle, aime à trouver dans certains ouvrages ces transitions adroitement amenées, faudra-t-il que l'Esprit de Dieu s'assujettisse à nous présenter sous la plume de Moyse ce frivole ornement ? Quoi ! parce que Moyse aura négligé les transitions, son récit sera mis en pieces, & lui-même réduit à n'être plus regardé que comme un simple *Compilateur* de Mémoires dont l'origine est inconnue ? D'ailleurs de quel Ouvrage s'agit-il ? La Genese est-elle un traité didactique, un tissu de raisonnements ? Peut-être alors pourroit-on y desirer des transitions qui marquassent l'enchaînement des principes. Mais dans un simple récit de faits tel qu'est le Livre de la Genese, les événements doivent naturellement être présentés comme ils sont arrivés. Nulle liaison nécessaire entre les événements : nulle transition nécessaire dans les récits. Supposé que les événements soient liés, la même liaison pourra se trouver dans la narration : mais s'il n'y a aucune liaison entre les événements, la narration alors ne doit être assujettie à aucune transition.

II.
La Genese
n'est pas mé-
me si dénuée
de transitions.

Cette seule observation suffiroit pour justifier Moyse sur ces prétendues *transitions brusques* que notre Auteur croit appercevoir dans la Genese. Mais nous pouvons encore avoir ici l'avantage de montrer que ce Livre même n'est pas dénué de ces ornements qui flattent notre goût. Nous pouvons montrer que dans les endroits même où l'Auteur des *Conjectures* prétend ne trouver ni suite ni transitions, il y a souvent une suite réelle & des transitions bien exprimées : c'est à quoi nous allons satisfaire en traitant des prétendues *interpolations*. Car sans beaucoup nous étendre, nous devons examiner ici ces *interpolations manifestes* que cet auteur croit découvrir dans la Genese. Ainsi de toutes les coupures qu'il croit appercevoir dans ce Livre divin, nous examinerons seulement celles qui lui paroissent plus marquées, c'est-à-dire, celles qui naissent de ces fragments qu'il regarde comme des *Mémoires étrangers* qui forment, selon lui, des *interpolations évidentes*.

S. II. Des prétendues interpolations.

» Il y a, dit notre Auteur, (a) plusieurs endroits où l'on sent que

[a] Pag. 309. & 310.

» la suite de l'Histoire est interrompue, où l'on raconte des événements assez étrangers à l'histoire directe des Patriarches, en tant qu'elle est relative à la nation des Hébreux, & où l'on n'a pas eu occasion de donner à Dieu, qui n'y est pas nommé, ni le nom d'ELOHIM, ni celui de JEHOVA. Il m'a paru que ces endroits devoient appartenir à des Mémoires différents des trois premiers, & je les ai rangés sous une nouvelle colonne D. « On a déjà remarqué la singularité de ce système, qui, de ce que Dieu n'est pas nommé dans un fragment, en conclut que ce fragment n'appartient pas aux Mémoires où Dieu est nommé. Moïse étoit-il donc obligé de faire entrer le nom de Dieu dans tous ses récits, & lors même que le récit ne l'exigeoit pas ? Mais voyons si ces fragments sont assez étrangers à l'histoire des Patriarches, & s'ils interrompent assez la suite de l'histoire, pour ne pouvoir pas être attribués à Moïse Auteur de ce Livre.

I.
Comment
l'Auteur des
Conjectures
juge de ces
prétendues in-
terpolations.

» On trouve d'abord au Chapitre XIV la guerre de la Pentapole. Abraham y joue un grand rôle, ce sont les expressions (a) de l'Auteur des Conjectures mais un rôle tout différent de celui sous lequel il nous est représenté dans le reste de la Genèse. D'ailleurs cette histoire, dans l'endroit où elle ne tient ni à ce qui précède, ni à ce qui suit. Ainsi je crois qu'ON NE DOIT PAS HÉSITER de la regarder comme extraite d'un cinquième Mémoire. « Quelle assurance ! mais sur quoi s'appuie-t-elle ?

II.
Guerre de la
Pentapole.

Dans cette histoire Abraham joue un grand rôle ; & c'est pour cela même qu'elle a dû se trouver dans l'histoire d'Abraham. Mais c'est un rôle tout différent de celui sous lequel il nous est représenté dans le reste de la Genèse : il est vrai que c'est l'unique expédition militaire que l'on trouve dans l'histoire d'Abraham : mais si cette expédition est unique dans la vie d'Abraham, elle doit être unique dans son histoire, quel que puisse en être l'Écrivain. La nature des faits ne caractérise pas décisivement l'Historien : & il n'est nullement impossible que le même Auteur qui a écrit l'histoire d'Abraham, y ait placé ce fait.

Mais cette histoire, dans l'endroit où elle est, ne tient ni à ce qui précède ni à ce qui suit : notre Auteur le suppose ; & il est vrai qu'au commencement de ce Chapitre l'Hébreu porte : *Et factum est in diebus Amraphel*, &c. Ajoutons même que la version des Septante dit aussi : *Et factum est in regno Amraphel*, &c. ce qui ne marque aucune liaison avec ce qui précède. Mais la Vulgate porte : *Factum est autem in illo tempore, ut Amraphel*, &c. Et en effet dans l'Hébreu même, le verbe suivant, *inirent bellum*, ne peut pas avoir d'autre nominatif que le nom d'Amraphel & de ses alliés. Aussi

(a) Pag. 310.

voyons-nous que le P. Houbigant dans sa Version du Texte Hébreu , a judicieusement préféré le sens & la lecture de la Vulgate , en disant : *Accidit autem DIEBUS ILLIS , ut Amraphel , &c.* Au lieu de ces mots : *Et factum est in diebus Amraphel , &c.* peut-être a-t-on lu originairement *Et factum est IN DIEBUS ABRAHAM , ut Amraphel , &c.* L'expression *in diebus Abraham* , est du style de Moÿse : elle se rencontre trois fois au Chap. XXVI. 1. 15. 18. & l'on trouve qu'au v. 15. la Vulgate l'exprime comme ici par *illo tempore*.

Quoi qu'il en soit , & indépendamment même de cette expression , ce récit est lié avec ce qui précède : car dans le dernier verset du Chap. XIII. on voit Abraham établir sa demeure *dans la vallée ou chénaie de Mambré* ; & dans le Chap. XIV. v. 13. on voit qu'Abraham habitoit en ce lieu au temps de cette guerre. Quant à ce qui suit , la liaison est expressément marquée dans l'Hébreu comme dans la Vulgate , au commencement du Chap. XV. *His itaque transfadis.*

III.
Origine des
Moabites &
des Ammoni-
tes.

» Après la description de la destruction de Sodome qui occupe une grande partie du Chap. XIX. on trouve au v. 29. & suivants jusqu'à la fin , *l'histoire de l'inceste des filles de Lot avec leur pere* , d'où sont venus les Moabites & les Ammonites. Ce fait , dit notre Auteur , (a) est étranger à l'histoire des Hébreux ; & il paroît que c'est UNE INTERPOLATION MANIFESTE. Ainsi je l'ai regardé comme l'extrait d'un sixième Mémoire. « Toujours la même assurance. Mais si ce fait est étranger à l'histoire des Hébreux , il ne l'est pas au Livre de la Genèse , qui ne se borne pas à l'histoire des Hébreux. La Genèse remonte jusqu'à l'origine du monde : delà elle descend à l'origine de tous les peuples qui se disperserent sur la face de la terre au temps de la confusion des langues : delà elle passe à l'origine des Hébreux & des peuples qui les environnoient , ou qui même leur étoient alliés par le sang ; & enfin elle vient à l'histoire des Hébreux. Les Moabites & les Ammonites étoient voisins du peuple Hébreu , & alliés à ce peuple par le sang , puisqu'ils descendoient de Lot , neveu d'Abraham. Leur origine n'est donc nullement étrangère à l'histoire contenue dans la Genèse. D'ailleurs la liaison de ce fragment avec ce qui précède , ne pouvoit être mieux marquée que par ces mots : *Et factum est , CUM SUBVERTERET DEUS CIVITATES REGIONIS ILLIUS , ut recordaretur Abrahæ & emitteret Lot* , &c. Est-ce là une transition brusque & mal amenée ? apperçoit-on là le moindre vestige d'une interpolation manifeste ?

IV.
Famille de
Nachor.

» A la fin du Chap. XXII. aux cinq derniers versets , on trouve un détail de la famille de Nachor , qui peut bien avoir quelque rapport à l'histoire des Patriarches de qui descend la nation des Hébreux ,

» en ce qu'on y apprend l'origine de Rébecca, qui épousa quelque
 » temps après Isaac. Mais ce détail généalogique, n'en est pas moins,
 » continue notre Auteur, (a) UNE PIÈCE ÉTRANGÈRE au corps de la
 » *Genèse*; & je crois qu'il faut le placer sous un septième Mémoire. «
 Ce détail généalogique renferme un dénombrement de familles qui
 étoient toutes alliées aux Hébreux par le sang, puisqu'elles descen-
 doient de Nachor, frère d'Abraham; & dès-lors il appartient tout
 entier au corps de la *Genèse*. On peut aussi remarquer qu'il est expres-
 sément lié avec ce qui précède par ces mots du v. 20. *HIS ITA*
GESTIS, nuntiatum est Abrahæ, quod Melcha quoque genuisset filios
Nachor fratri suo, &c.

» Vient ensuite au Chap. XXV. la généalogie des enfants d'Ismaël,
 » vv. 12-18. Elle me paroît encore, dit notre Auteur, (b) ÉTRANGÈRE
 » de même à L'HISTOIRE DE LA GENÈSE, dont elle interrompt la nar-
 » ration. C'est pourquoi je suis très-porté à la regarder comme l'ex-
 » trait d'un huitième Mémoire. « Les enfants d'Ismaël étoient encore
 plus étroitement liés aux Hébreux que les enfants de Lot & de Nachor,
 puisqu'Ismaël étoit fils d'Abraham: leur généalogie appartient donc
 encore plus particulièrement à l'histoire de la *Genèse*. Moïse venoit de
 finir l'histoire d'Abraham: il y joint le dénombrement des enfants d'Is-
 maël, avant de reprendre l'histoire d'Isaac; il n'y a point d'histoire
 où la narration ne soit ainsi quelquefois interrompue, & elle ne pou-
 voit pas l'être moins.

Notre Auteur ne se contente pas de regarder comme un Mémoire
 étranger le dénombrement des enfants d'Ismaël; il ajoute: (c) « J'en
 » dirois PRESQUE AUTANT de la généalogie des enfants d'Abraham &
 » de Cétura, sa seconde femme, qui est rapportée dans les sept pre-
 » miers versets du même Chapitre. Mais à cet égard je ne décide rien. «
 Cela est bien modeste. Mais les enfants d'Abraham & de Cétura étoient
 liés aux Hébreux par le sang: ils devoient donc se trouver dans la *Ge-
 nèse*; & leur dénombrement fait partie du corps de cette histoire.

Ce n'est pas assez pour cet Auteur de prétendre que l'histoire de Dina
 a été déplacée par la mal-adresse des Copistes; il la regarde encore
 comme étrangère aux deux Mémoires qui forment selon lui le corps
 de la *Genèse*; & ne sachant quel parti prendre sur ce fragment, il
 le met tantôt (d) dans la colonne C & tantôt (e) dans la colonne D.
 En se déterminant à le ranger dans cette dernière classe, il s'exprime
 ainsi: (f) » Cette histoire a les mêmes caractères que l'histoire de la
 » guerre de la Pentapole, d'être étrangère à l'histoire de la *Genèse*,
 » d'en couper la narration, & de paroître y avoir été insérée comme

(a) Pag. 311. == (b) Pag. 311. == (c) Pag. 312. == (d) Pag. & 309. 448.
 == (e) Pag. 180. & 312. == (f) Pag. 312.

» UNE INTERPOLATION. Aussi N'ÉSITÈ-JE PAS à la regarder comme
 » l'extrait, d'un-neuvieme Mémoire. » Mais lui-même venoit d'avouer (a)
 que l'enlèvement de Dina est du nombre des faits qui regardent les fa-
 milles des Patriarches : c'est par cette raison qu'il l'avoit placé dans la
 colonne C. Et non seulement ce fait appartient à l'histoire de Jacob
 dont Dina étoit fille ; mais il tient encore à l'histoire des douze chefs
 du peuple Hébreu , puisque ce fut pour avoir vengé Dina avec trop
 d'emportement , que Siméon & Lévi furent déehus (b.) du droit d'aî-
 nesse qui leur étoit dévolu par l'incontinence de Ruben , & furent ré-
 duits à être répandus & dispersés dans le partage de leurs freres. Com-
 ment donc cette histoire pourroit-elle être étrangere à l'histoire de la
 Genèse ? D'ailleurs nous croyons avoir montré qu'elle tient également
 à ce qui précède & à ce qui suit ; en sorte que loin de couper la nar-
 ration , elle en forme la suite & la liaison , & en fait tellement partie
 qu'il n'est pas possible de la regarder comme une interpolation.

VIII.
 Mariage &
 postérité d'E-
 saü.

» Restent trois endroits qui regardent Esäu : le premier , où il s'a-
 » git de ses deux premiers mariages , XXVI. 34 & 35. Le second , où
 » il est question de son troisieme mariage , XXVIII. 6-9. & le troi-
 » sieme , où l'on rend compte de sa postérité , remplit tout le Chap.
 » XXXVI. Dans tous ces endroits , dit notre Auteur , (c) la narra-
 » tion est si interrompue , qu'ON NE PEUT PAS DOUTER que ce ne soient
 » autant d'INTERPOLATIONS. Mais je ne crois pas , ajoute-t-il , (d) que
 » ces interpolations puissent être regardées comme extraites d'un même
 » Mémoire.... Car je ne saurois me persuader que si ces trois endroits
 » venoient de la même main , l'Auteur eût varié dans les noms qu'il
 » donne aux trois femmes d'Esäu , & au pere de l'une d'entr'elles ,
 » sans avertir de cette différence. C'est pourquoi il me paroît raison-
 » nable de rapporter ces trois endroits à deux Mémoires différents , les
 » deux premiers à un dixieme Mémoire , & le dernier à un onzieme. «

Si , dans ces trois endroits , la narration paroît interrompue , cela
 ne vient que de la nature même des faits qui y sont rapportés ; &
 quand il n'y auroit aucune transition , on ne pourroit pas en conclure
 que ce fussent des interpolations. Mais si le fragment du Chap. XXVI.
 n'est pas lié avec ce qui précède , au moins est-il lié avec ce qui suit.
 Car la suite de l'histoire (e) prouve que les deux mariages d'Esäu rap-
 portés dans ce fragment , sont antérieurs au fait de la bénédiction de
 son pere qui lui fut ravie par Jacob , & qui est le sujet du Chap.
 XXVII. en sorte qu'il seroit impossible d'entendre le dernier verset
 du Chap. XXVII. si les deux derniers versets du Chap. XXVI. n'a-
 voient précédé. Dixitque Rebecca ad Isaac : Tædet me vitæ meæ à

(a) Pag. 309. — (b) Gen. XLIX. 5. 7. — (c) Pag. 311. & 313. — (d) Pag.
 313. (e) Gen. XXVII. 46.

fatiè filiarum: Heth: si acceperit Jacob uxorem de filiabus Heth sicut istas, (c'est ce que porte l'Hébreu;) de filiabus hujus terræ, quid prodest mihi vivere? On ne comprendroit pas quelles étoient ces filles Héthéennes dont la vue affligeoit Rébecca, si l'on ne savoit que c'étoient les épouses mêmes d'Esäü.

Quant au fragment du Chap. XXVIII, il est étonnant que l'Auteur des Conjectures n'ait pas lui-même remarqué combien ce Texte est lié avec ce qui précède. Moÿse venoit de rapporter au Chap. XXVII. la bénédiction donnée à Jacob, & dans les cinq premiers versets du Chap. XXVIII. son départ pour la Mésopotamie; il commence le v. 6. par ces mots: *Videns autem Esäü quod benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, &c.* La liaison pouvoit-elle être mieux marquée? Moÿse y rappelle en même temps les deux objets qui venoient de précéder.

Enfin Moÿse termine le Chap. XXXV. par la mort d'Isaac; & il dit que ce Patriarche fut enseveli par Esäü & Jacob ses fils. A cette occasion, il reprend & acheve dans le Chap. XXXVI. l'histoire d'Esäü & de sa postérité: puis il reprend au Chap. XXXVII. l'histoire de Jacob & de ses fils. La narration pouvoit-elle être mieux suivie? C'est ainsi qu'à l'occasion de la mort & de la sépulture d'Abraham par Isaac & Ismaël, il avoit donné le dénombrement des enfants d'Ismaël, avant de reprendre l'histoire d'Isaac.

Quant à ce que dans le Chap. XXXVI. les trois femmes d'Esäü paroissent sous des noms différens de ceux qu'elles avoient aux Chapitres XXVI. & XXVIII; notre Auteur avoue lui-même (a) que les Commentateurs donnent de bonnes raisons de cette diversité. » Les noms, » ajoute-t-il, n'étoient que des épithetes chez les orientaux; la » même personne en avoit plusieurs, ou elle en changeoit selon les » occasions; & c'est ce qu'on peut confirmer par un grand nombre » d'exemples. « En effet on voit que Jacob fut dans la suite appelé Israël, & qu'Esäü même fut appelé Edom. N'est-il donc pas très-possible que ces femmes eussent changé de nom depuis qu'elles eurent épousé Esäü? & alors ne pourroit-il pas être que Moÿse, en marquant aux Chap. XXVI. & XXVIII. leur mariage, les eut nommées du nom qu'elles avoient lorsqu'Esäü les épousa; & qu'au Chapitre XXXVI. où il ne parle d'elles que pour marquer leurs enfans, il les nomme du nom qu'elles porteroient depuis qu'elles eurent épousé Esäü. Quoi qu'il en soit, dès qu'une personne peut avoir deux noms, il peut arriver que le même Historien la désigne tantôt par l'un & tantôt par l'autre sans avertir de cette différence. Nous en avons un exemple dans la personne de S. Matthieu, qui étoit aussi appelé Lévi: S. Marc & S. Luc, en marquant sa vocation, le nomment Lévi, sans

IX.
Diversité des
noms des fem-
mes d'Esäü.

(a) Pag. 313.

avertir que ce *Lévi* est celui-là même qu'ils nomment ailleurs *Matthieu*.

D'ailleurs la différence des noms de ces femmes d'Esau n'étoit peut-être pas originairement aussi grande qu'elle le paroît aujourd'hui. De part & d'autre on voit que l'une des femmes d'Esau étoit appelée *Basemath* : au Chap. XXVI. c'étoit la seconde ; & au Chap. XXXVI. même, trois fois elle est nommée au second rang. De part & d'autre on voit que l'une des femmes d'Esau étoit *filie d'Elon Héthéen*. Au Chap. XXXVI. il est dit que l'une des deux premières étoit née d'un pere *Héthéen*, & l'autre d'un pere *Hévéen* ; & il est vrai que l'on trouve la même chose au Chap. XXVI. dans quelques exemplaires de la Version des Septante ; mais dans le Grec de l'édition romaine, ainsi que dans la Vulgate & dans l'Hébreu, au Chap. XXVI. on voit qu'elles étoient nées toutes deux d'un pere *Héthéen*, & le dernier verset du Chap. XXVII. le confirme : *Si acceperit Jacob uxorem de filiabus Heth sicut istas*. La variété des exemplaires Grecs au Chap. XXVI. prouve que la négligence des Copistes y a introduit dans quelques exemplaires le nom d'*Hévéen* au lieu d'*Héthéen* : la même faute ne pourroit-elle pas s'être glissée dans l'Hébreu même du Chap. XXXVI. & ne pourroit-on point imputer ainsi aux Copistes une partie des différences que nous trouvons aujourd'hui entre le Texte & le Chap. XXXVI. & ceux des Chap. XXVI. & XXVIII. Ces dénombremens intéressoient les Juifs au temps où ils ont été écrits & tant que subsisterent les Iduméens : mais aujourd'hui le même intérêt ne subsiste plus ; il ne seroit donc pas étonnant que Dieu eut permis quelques fautes de Copistes dans ces dénombremens. Ne seroit-il point vrai de dire que ce sont là de ces questions généalogiques dans lesquelles il seroit superflu de vouloir entrer : (a) *Stultas quæstiones & genealogias . . . devita*.

X.
Postérité de
Séir.

Enfin, » il y a dans ce même Chap. XXXVI., dit notre Auteur, (b) » UNE INSERTION particulière, (v. 20-30.) où il est question de la » *postérité de Séir*, laquelle est non seulement ÉTRANGÈRE A L'HISTOIRE DE LA GENÈSE, mais même A L'HISTOIRE D'ESAU, & qu'on » a raison par conséquent de regarder comme extraite d'un douzième » *Mémoire*. « Mais quatre fois il est répété dans ce Chapitre même (c) que le *païs de Séir* est celui où vint s'établir *Esau* ; dès-lors il y a un rapport intime entre la postérité de *Séir* & celle d'*Esau* : dès-lors la postérité de *Séir* n'est étrangère ni à l'histoire d'*Esau*, ni même à l'histoire de la *Genèse*, qui comprend celle d'*Esau*.

XI.
Joseph chez
Putiphar.

Avant de finir, je dois encore parler d'une interpolation que l'Auteur des *Conjectures* croit appercevoir dans l'histoire même de Joseph, lorsqu'il sépare de cette histoire le Chap. XXXIX. où se trouve l'histoire

(a) Tit. III. 9. = (b) Pag. 314. = (c) Gen. XXXVI. 8. 9. 20. 21.

de la femme de Putiphar. » Comme le nom *JEHOVA* est employé dans » ce Chapitre, ON DOIT, dit-il, (a) le rapporter au *Mémoire B*, & » par conséquent à un autre Auteur que celui qui a écrit l'histoire de » Joseph, laquelle appartient en entier à cela près au *Mémoire A*. « Pourquoi ? parce que dans tout le reste Dieu est appelé *ΕΛΟΗΙΜ*. (b) Ou plutôt remarquons que dans tout le reste le nom *ΕΛΟΗΙΜ* ne se trouve qu'une seule fois dans ce qui constitue le récit de l'Historien. Mais d'ailleurs nous croyons avoir montré que l'alternative de ces noms ne prouve point l'alternative de deux Auteurs différents. De plus ce Texte est intimement lié avec ce qui précède & avec ce qui suit.

A la fin du Chap. XXXVII. Moÿse avoit dit que les *Madianites* entre les mains de qui Joseph fut livré, le vendirent aux *Egyptiens*, c'est-à-dire, à *Putiphar*, eunuque de *Pharaon*, Capitaine de ses gardes. Là il avoit interrompu l'histoire de Joseph pour y placer l'histoire de Juda contenue au Chap. XXXVIII. & nous avons montré la liaison intime de cette histoire avec celle de Joseph. Au commencement du Chap. XXXIX. il reprend l'histoire de Joseph, précisément à la dernière circonstance sur laquelle il étoit resté. *Et Joseph fut conduit en Egypte, & Putiphar, eunuque de Pharaon, Egyptien, capitaine des gardes de ce Prince, l'acheta des Ismaélites qui l'y avoient amené.* On voit bien que ceci est la suite de ce qui a été dit au Chap. XXXVII. Il est vrai qu'à la fin du Chap. XXXVII. Moÿse appelle *Madianites* ceux qu'il appelle ici *Ismaélites* : mais déjà il les avoit appelés trois fois *Ismaélites* au Chap. XXXVII. où l'on voit que dans un même verset il les nomme *Ismaélites & Madianites* : ce qui donne lieu de croire que c'étoit une troupe de marchands de ces deux nations. La diversité de ces noms ne prouve donc point un mélange de deux Mémoires, & n'empêche point que le Chap. XXXIX. ne fasse essentiellement partie de l'histoire de Joseph, à laquelle elle se trouve liée, non seulement par le premier verset, mais encore par le dernier. Car Moÿse finit ce Chapitre en nous apprenant que le maître de Joseph irrité contre lui par la calomnie de sa femme, le fit mettre en prison ; que l'Étre suprême fut avec Joseph, & lui fit trouver grace devant le Gouverneur de la prison, qui lui remit le soin de tous ceux qui y étoient renfermés ; & que tout ce que Joseph faisoit, l'Étre suprême y donnoit un heureux succès. Par là ce récit se trouve intimement lié avec le Chapitre suivant où Joseph va expliquer les deux songes des deux officiers de Pharaon, qui furent mis dans cette prison : *His ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, &c.*

Ainsi la guerre de la Pentapole, l'origine des Moabites & des Ammonites, la famille de Nachor, celle d'Israël, la postérité d'Abraham

(a) *Psal. 319.* = (b) *Gen. XLVI. 3.*
Tome I.

par Cétura , l'enlèvement de Dina , les mariages d'Esau , sa postérité & celle de Séir , l'histoire de Joseph chez Putiphar , rien de tout cela ne porte le caractère d'*interpolation*.

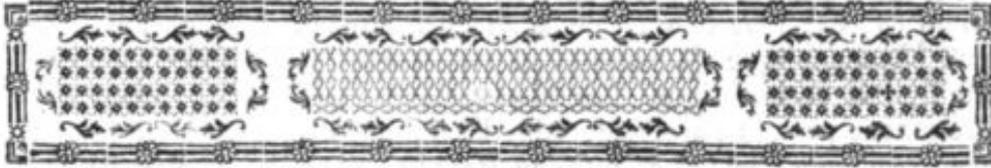
CONCLUSION.

Il n'y a donc dans la Genèse , ni *interpolation* , ni *dérangements* , ni *antichronismes* vicieux , ni *alternative* bisarre , ni *répétitions* choquantes. Moïse ne *répète* que par forme de récapitulation , ou pour donner plus de force à son discours. S'il emploie *alternativement* deux noms différents pour désigner l'Être suprême , c'est par le libre choix de deux mots qui servent au moins à répandre dans son style l'agrément que produit la variété d'expressions. S'il *anticipe* quelques faits , c'est qu'il écrit , non des Annales , mais une Histoire , & qu'il veut éviter d'interrompre trop souvent son récit. Si quelquefois il néglige les *transitions* , son récit néanmoins n'offre aucun vestige d'*interpolation* : tout se tient , tout se suit , tout se rapporte à son objet principal qui est l'histoire des Patriarches & de leur postérité.

Ainsi dans la Genèse , nulle preuve d'une prétendue distinction de Mémoires : tout est l'ouvrage d'un seul & même Auteur. Tout ce que ce Livre renferme , a été écrit par Moïse & dicté par le Verbe : *Mosis litteræ , Verba sunt Christi.* (a)

(a) *Iren. adv. her. l. IV. c. 3.*





DISSERTATION

SUR

LE PARADIS TERRESTRE. (a)

DEpuis qu'Adam fut chassé du Paradis Terrestre, & que Dieu eut placé sur les avenues de ce lieu de délices un Chérubin armé d'un glaive étincelant, (b) l'entrée en a été interdite aux hommes; & ce lieu leur est devenu tellement inconnu, que malgré les caractères par lesquels Moïse en a désigné la situation, nul jusqu'aujourd'hui n'a pu se flatter de l'avoir découvert d'une manière qui satisfasse à toutes les difficultés. La recherche en est beaucoup plus difficile à présent, que tant de siècles & de révolutions ont effacé les marques qui auroient pu dans des temps moins reculés le faire reconnoître. Peut-être même que depuis le déluge & depuis Moïse, les sources des fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre ont été déplacées, & que ce qui étoit plaine est devenu montagnes, ou que les montagnes de ce pays-là se sont affaissées & dérangées; ce qui forme de nouveaux obstacles à la découverte de ce lieu.

I.
Partage de
sentiments sur
la situation du
Paradis Ter-
restre.

Toutefois s'il est vrai que Moïse ait voulu nous faire connoître la situation du Paradis Terrestre, suivant la description Géographique & Chorographique qu'il en fait; on ne doit point désespérer de trouver à peu près le lieu où étoit ce fameux Jardin.

Thomas Malvenda, savant Dominicain, qui a composé un gros Traité sur le Paradis Terrestre, a ramassé un grand nombre de divers sentiments sur cette matière, proposés par les différents Auteurs qui l'ont traitée. Il écrivoit en 1605, & il auroit pu en ajouter beaucoup d'autres, s'il avoit vécu jusqu'aujourd'hui.

Jansénius d'Ypres, (c) remarque que les anciens Peres ont été très-réservés en traitant cette question; & qu'avant le septième siècle personne n'avoit eu la hardiesse de fixer la situation du Paradis Terrestre.

II.
Sentiments
des Anciens.

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet, qui a paru pour la première fois dans la première édition de cette Bible: nous y avons seulement ajouté quelques observations nouvelles. — (b) *Genes.* 111. 24. — (c) *Jansén. Ypres. in Genes.* 11. 8. Il veut apparemment marquer Moïse Barcépha, qu'il suppose avoir vécu au septième siècle.

Philon (*a*) explique le récit de Moÿse d'une maniere allégorique. Origene (*b*) l'explique de même ; de telle sorte qu'il semble exclure le sens littéral & historique. Les Hérétiques Valentiniens , trompés apparemment par ces paroles de saint Paul , qui dit , qu'il a été ravi jusqu'au troisieme Ciel (*c*) & jusqu'au Paradis , plaçoient le Paradis Terrestre au dessus du troisieme Ciel ; & saint Augustin (*d*) reproche aux Hérétiques Séleuciens & Harmianiens , de détruire la réalité du Paradis Terrestre , en soutenant qu'il étoit incorporel & invisible. François George , Vénitien , (*e*) au siecle dernier , a voulu renouveler l'erreur d'Origene sur le Paradis Terrestre , en le réduisant à quelque chose de purement figuré & mystique ; mais son sentiment a été réformé par les Censeurs qui ont revu ses ouvrages , & qui en ont retranché les erreurs.

Quelques autres (*f*) ont cru que le Paradis Terrestre étoit aux environs de Sodome , trompés par ces paroles de la Genese ; (*g*) *Le pays de Sodome étoit comme le Paradis du Seigneur , & comme l'Egypte.* Mais si ce pays étoit seulement semblable au Paradis du Seigneur , ce n'étoit donc pas lui ?

Hugues de saint Victor (*h*) réfute certains Auteurs qui croyoient que toute la terre habitable étoit le Paradis Terrestre , & que le fleuve qui l'arrosoit étoit l'Océan , qui enveloppe tout le globe terrestre. Ce sentiment est soutenu par Jean de Nimegue , François Gomar , Abraham Ortélius , Jean Pinéda & plusieurs autres , qui croient que toute la terre ayant été destinée à la demeure des hommes , devoit aussi être leur Paradis Terrestre , s'ils étoient demeurés dans l'innocence.

Moÿse (*i*) Barcépha , qui vivoit sur la fin du neuvieme & au commencement du dixieme siecle , a cru que le Paradis Terrestre étoit situé dans une terre différente de la nôtre , non par sa nature , mais par son élévation & par sa pureté. Il partage la terre en deux parties : l'une plus subtile & plus pure , où étoit le Paradis Terrestre ; l'autre plus compacte & plus matérielle , qui est celle que nous habitons : il appuie son sentiment sur le témoignage de Philoxene , Evêque de Maubage. Il croit que les quatre grands fleuves dont parle Moÿse , & qui arrosoient le Paradis Terrestre , descendent en effet de ce lieu de délices , tombent dans l'Océan , & après avoir passé sous la mer , se reproduisent de nouveau & viennent reparoître sur notre terre. Il montre par saint Basile , saint Grégoire de Nyffe & Sévérien de Gabales , que le Paradis Terrestre étoit dans la partie Orientale du monde ; sentiment

(*a*) Philo de opific. mundi. = (*b*) Origen. l. 1v. de principiis. = (*c*) 2. Corint. xii. 2. 4. = (*d*) Aug. de hares. c. 59. = (*e*) Franc. Georg. Tom. I. problem. à 1. ad 18. & in harmonia mundi. Cant. 1. t. 7. c. 21. 22. = (*f*) Jacob. Naclant. medull. sac. Scrip. Cirvel. & Atroc. Alfons. Veracucius apud Malvend. de Paradiso. = (*g*) Genes. xiiii. 5. 10. = (*h*) Hugo à S. Vict. annot. in Genes. 11. = (*i*) Moÿse Barceph. de Paradiso. Part. 1. cap. viii. Tom. xvii. Bibl. PP. p. 460.

qui étoit fort suivi chez les Anciens. Il cite (a) saint Ephrem, qui croit que le Paradis Terrestre enveloppe toute la terre & la mer, de même que la Lune est entourée par son cercle; que ce lieu de délices est inaccessible aux hommes, & que notre vue ne peut porter jusque-là. Il ajoute que quelques-uns de ceux qui placent le Paradis Terrestre au delà de l'Océan, ont avancé que les premiers hommes qui y avoient été créés, en furent chassés, & se retirèrent dans la terre que nous habitons, en passant à pied à travers l'Océan; car comme ils étoient d'une taille prodigieusement grande, ils ne craignoient point de s'y noyer: qu'Adam après avoir parcouru divers pays, s'arrêta enfin dans la Judée, où il mourut, & fut enterré à Jébus ou Jérusalem.

Jacques Orohait croit que Noé demeura aussi dans la Palestine, & planta dans la terre de Sodome les Cédres dont dans la fuite il bâtit l'Arche. D'autres avancent, que les premiers hommes descendus d'Adam demeurèrent pendant quelque temps au delà de l'Océan aux environs du Paradis Terrestre, & que s'étant par leurs crimes rendus indignes de cette grace que Dieu leur avoit faite après leurs péchés, il les fit périr dans les eaux du Déluge; que Noé ayant bâti l'Arche, s'y embarqua, & passa de ce lieu dans la terre que nous habitons, qui jusqu'alors étoit demeurée sans aucuns habitants. Nous lisons dans Assémani, (b) que saint Ephrem a cru que le Paradis Terrestre étoit élevé au dessus des plus hautes montagnes; que les eaux du déluge ne parvinrent pas jusqu'à son sommet; mais qu'étant venues jusqu'au pied de sa hauteur, elles se retirèrent comme par respect. En général (c) les Anciens croyoient assez communément que la terre étoit non sphérique ou ronde, mais carrée & oblongue, & que le Ciel étoit appuyé sur la terre par ses extrémités; qu'au delà de l'Océan étoit une autre terre, qui enveloppoit l'Océan de tous côtés; que dans cette terre étoit le Paradis Terrestre; qu'Adam en ayant été chassé, demeura quelque temps aux environs de ce lieu de délices, puis passa l'Océan, & vint dans la terre que nous habitons; que les quatre fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre, passant sous l'Océan, venoient se reproduire dans notre terre; l'Euphrate & le Tigre, dans l'Arménie Persienne; le Phison ou le Gange, dans les Indes; & le Géhon, ou le Nil, dans l'Éthiopie. Tel étoit le sentiment de plusieurs Anciens.

Saint Jean de Damas (d) croit que le Paradis Terrestre étoit placé à l'Orient dans une situation supérieure à toute la terre dans un climat si tempéré qu'il n'éprouvoit aucun changement dans l'air ni dans les saisons, mais jouissoit d'un air très-subtil, toujours sain & toujours

(a) *Moses Barcephala*, cap. XIII. & XIV. — (b) *Assemani Biblioth. Orient. Tom. I. p. 84.* — (c) *V. Cosmas Indopleust. p. 131. 137. & Philostor. l. III. c. 10. & Theodoret. in Genes.* — (d) *Joan. Damas. de fide orthod. l. II. c. 11.*

pur ; que ce lieu étoit toujours éclairé de la lumière , orné de plantes toujours vertes & toujours fleuries ; en un mot , qu'on y trouvoit tout ce qui peut satisfaire les sens , & ce qui peut contenter le cœur & l'esprit.

Tertullien (a) & plusieurs Anciens ont cru que le Paradis Terrestre étoit la demeure d'Hénoch & d'Elie , & que les ames des Saints y attendent le jour de la venue du Seigneur , & le jugement dernier , qui doit être le commencement de leur béatitude parfaite. Il veut que ce lieu de délices soit situé au delà de la Zone Torride , & séparé de la vue & de la connoissance des hommes par un mur de feu.

S. Thomas d'Aquin (b) enseigne aussi , conformément au sentiment des Anciens , que le Paradis Terrestre est un lieu inaccessible aux mortels , & séparé de nous par une espece de mur de feu ; que cette séparation est marquée dans l'écriture par le glaive étincelant du Chérubin , qui fut placé pour fermer à Adam le retour au Paradis Terrestre. Il est persuadé que ce lieu de délices est situé dans une région très-tempérée , & apparemment sous l'Equateur , sentiment qui lui est commun avec saint Bonaventure , Durand , Louis Yotella , & plusieurs autres.

Quelques-uns ont placé le Paradis Terrestre dans l'Isle de Taprobane ; d'autres , dans l'Amérique , dans les Moluques , dans les Philippines , dans le Japon , ou dans l'Isle de Ceilan : d'autres enfin ont cru que ce lieu étoit situé sur une montagne si élevée que les eaux du déluge n'avoient pu y parvenir , & que nul homme vivant n'avoit jamais pu y monter ; quelques-uns élevent cette montagne jusqu'au globe de la Lune , & même au dessus de ce globe ; d'autres la placent au dessus de la moyenne région de l'air. On cite pour ce sentiment Raban-Maur , Strabus , Bede , Pierre Lombard , Alexandre de Halès , Alphonse Tostat & plusieurs autres. (c)

L'Auteur cité sous le nom de Tertullien dans son Poëme *du Jugement du Seigneur* , Chap. VIII. décrit le Paradis Terrestre comme un lieu situé à l'Orient du monde , où regne un jour éternel sans aucune vicissitude de lumières & de ténèbres , de beau & de mauvais temps : où la terre produit d'elle-même toutes sortes de biens , sans travail & sans culture ; où l'on n'est incommodé ni du froid , ni du chaud , & où l'on rencontre tout ce qui peut faire le bonheur & l'agrément de la vie.

Lactance , ou l'Auteur qu'on cite sous son nom , dans le Poëme du *Phoenix* , décrit le Paradis Terrestre à peu près de même : il dit que ce lieu délicieux ne fut point endommagé par les eaux du déluge , ni

(a) *Tertullianus apolog. cap. 47.* — (b) *S. Thom. 2. 2. quest. 164. art. 2. ad 5. & 1. Parte quest. 102. art. 2. ad 4. apud Malvenda de Parad. cap. 10. & 11.* — (c) *Voyen Malvenda de Paradiso , c. X. & XI.*

brûlé par les ardeurs du Soleil , lorsque Phaëton par sa chute embrasa la terre. Saint Basile , dans son *Livre du Paradis* , met aussi le Paradis Terrestre à l'Orient , dans un lieu où il n'y a jamais de nuit , & où se rencontrent en tout temps tous les agréments que l'on peut souhaiter dans les plus agréables saisons. Le Poëte Marius Victor place de même le Paradis Terrestre dans l'Orient dans un globe fort élevé , où le Soleil luit toujours , & où l'on voit un printemps éternel.

Saint Alcime-Avite , Evêque de Vienne , en parle à peu près de même : il le place dans l'Orient vers les Indes , dans un lieu séparé du reste de la nature , dans ces régions dont les peuples brûlés des ardeurs du Soleil , changent leur teint de blanc en noir , mais dont la terre fertile nous envoie ce que l'on connoît de plus rare & de plus précieux ; il prétend que dans ce pays à l'endroit où le ciel semble toucher à la terre , il y a une espèce de forêt ou de jardin planté d'arbres , inaccessible aux mortels , d'où le premier homme fut chassé par sa désobéissance , & qui sert aujourd'hui de retraite à Hénoch & Elie : qu'on n'y ressent ni le froid , ni le chaud , ni les altérations des saisons ; & qu'on y rencontre tout ce qui peut flatter les sens. Tous ces Auteurs emploient ce que la Poésie a de plus brillant & de plus pompeux , pour embellir cette matière , qui d'elle-même est susceptible des ornements les plus recherchés & des expressions les plus sublimes.

Il paroît par différents endroits des anciens Peres de l'Eglise , & de plusieurs nouveaux Docteurs , qu'ils regardoient le Paradis Terrestre comme un lieu délicieux , comme les Champs Elisées des Poëtes , comme les Jardins des Hespérides , les Isles Fortunées , les Jardins d'Alcinous décrits par Homere ; en un mot , comme un pays enchanté , mais inaccessible aux hommes ; comme la demeure des bienheureux , en attendant le Jugement dernier.

Ceux qui l'ont mis sous la Zone Torride , dans le globe de la Lune , ou sur une montagne escarpée , qui s'élevoit au dessus de la moyenne région de l'air , & où les eaux du déluge n'ont pu atteindre , n'ont pas fait assez d'attention à la description qu'en fait Moïse , & qui en marque la situation sur quatre fleuves , dont deux sont très-connus , savoir , *l'Euphrate & le Tigre* ; & les deux autres n'en peuvent pas être éloignés , & sont apparemment *le Phase & l'Araxe*.

Après avoir exposé les différents sentiments des Anciens , nous allons donner ceux des Modernes , accompagnés de leurs principales preuves. M. Huët , ancien Evêque d'Avranches , (a) place le Paradis Terrestre sur le fleuve que produit la jonction du Tigre & de l'Euphrate , qu'on appelle aujourd'hui *le fleuve des Arabes* , entre cette jonction & la division que fait ce même fleuve avant d'entrer dans la mer Persi-

III.
Sentiments
des Modernes.

(a) Huët , *Dissertation sur la situation du Paradis Terrestre* , Paris 1691.

que. Il met le Paradis Terrestre sur la rive Orientale de ce fleuve ; lequel étant , dit-il , considéré selon la disposition de son lit , & non selon le cours de son eau , se divisoit en quatre têtes ou ouvertures de quatre branches différentes. Ces quatre branches sont quatre fleuves , deux au dessus , savoir , l'Euphrate & le Tigre ; & deux au dessous , savoir , le Phison & le Géhon. Le *Phison* est le Canal Occidental , & le *Géhon* le Canal Oriental du Tigre , qui se décharge dans le Golfe Persique. On croit que Bochart étoit à peu près dans le même sentiment , comme on le recueille de quelques endroits de ses ouvrages. (a)

Mais cette description du Paradis Terrestre paroît contraire au Texte de Moïse. Premièrement au lieu de *quatre fleuves* , qui sortoient du Jardin d'Eden , on nous en donne deux qui y entrent , savoir , l'*Euphrate* & le *Tigre* ; & au lieu de quatre sources , on ne nous offre que les Canaux de l'Euphrate & du Tigre réunis , puis séparés pour entrer par deux bouches dans le Golfe Persique. On ne donne aucune preuve , que ces deux bras qui se dégorgeant dans la mer , soient le *Phison* & le *Géhon*. Ni l'Écriture ni les Profanes ne parlent jamais de l'or du pays d'Hévila , situé sur le Golfe Persique ; on n'y trouve ni le *Bdellium* , ni la pierre de *Schohem*. Le pays de *Chus* n'étoit pas en ces quartiers-là. Enfin il est certain que du temps de Moïse , l'Euphrate & le Tigre n'étoient pas encore réunis : (b) ces deux fleuves tomboient séparément dans la mer Persique. Plin témoigne que de son temps on voyoit encore le lieu où étoit l'ancienne embouchure de l'Euphrate dans la mer. (c)

M. le Clerc place le Paradis Terrestre dans la Syrie aux environs du Liban , de l'Antiliban & de Damas ; & il l'étend jusque dans la Mésopotamie , où il trouve les fleuves du *Tigre* & de l'*Euphrate*. Le *Phison* est , à son avis , la petite rivière *Chryssorrhœas* , qui coule près de Damas ; le *Géhon* est l'*Oronté* qui coule près d'Antioche ; la terre de *Chus* sont les montagnes Cassiotides ; le pays d'*Eden* est un petit canton de ce nom dans la Syrie. Voilà le système de cet Auteur.

Strumius met le Paradis Terrestre au haut de la Syrie , ou de la Mésopotamie , vers les sources du Tigre ; il croit que le *Chryssorrhœas* avoit autrefois une étendue bien plus grande qu'il n'a aujourd'hui , & qu'il arrosoit tout le pays d'*Hévila* , situé dans le pays de Sem , différent d'un autre *Hévila* , situé dans le partage de Cham. Il croit que le

(a) Bochart. *Phaleg*. l. 1. c. 4. & de *animal. sacr.* Parte II. l. v. c. 6. — (b) Plin. l. vi. c. 26. *Sunt qui tradunt Euphratem Gabaris profecti operâ deductum ne precipiti cursu Babyloniam infestaret. . . . Babylonia adificata à Nicanore in conflente Euphratis fossâ perducti atque Tigris.* — (c) Plin. l. vi. c. 27. *Tigris vasto alveo profusus inferitur mari decimo. ora. Inter duorum annuum ostia xiv. millia passuum fuerit , utroque navigabili , sed longo tempore Euphratem præclusere Orcheni & accola agros rigantes , nec nisi per Tigrim defertur in mare. Et lib. vi. c. 28. Locus ubi Euphratis ostium fuit.*

fleuve nommé dans l'Hébreu *Chiddekel*, que l'on explique ordinairement du Tigre, est l'*Oronte*. Il conjecture que l'Euphrate avoit autrefois la source dans les campagnes de Damas; & enfin il croit trouver des vestiges de l'ancien fleuve *Géhon*, dans les petites rivières de *Jaboc*, *Arnon* & *Zared*, qui tombent dans la mer morte.

Nous parlerons ailleurs (a) du système de Thomas Burnet, touchant la situation de la terre avant le déluge, où régnoit un printemps éternel; & où la partie Septentrionale du monde étoit séparée de la Méridionale par la Zone Torride, qui étoit comme un mur impénétrable, figuré par le glaive flamboyant que Dieu plaça pour garder l'entrée du Paradis Terrestre. Ce sentiment revient assez à celui qui tient que le Paradis Terrestre s'étendoit par toute la terre habitable. Mais on ne peut point l'accorder avec la description que Moïse nous fait du Jardin d'Eden. Il y suppose qu'alors le monde étoit à peu près comme il est aujourd'hui.

Un Auteur Silésien, nommé Jean Herbinus, dans un Livre (b) imprimé en 1688, a prétendu que le pays d'Eden, où Moïse place le Paradis Terrestre, étoit fort étendu, & qu'il comprenoit l'Assyrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Palestine, l'Arabie pétrée; en un mot, tous ces pays que l'Écriture entend sous le nom de *pays d'Orient*, quoique, dans la rigueur, ils soient les uns à l'Orient d'été, & les autres au Sud-Est ou Nord-Est, par rapport à leur situation respective & particulière, comparée à celle de la Palestine.

Le Paradis Terrestre proprement dit, étoit, selon lui, situé dans la partie la plus occidentale du pays d'Eden, dans la Palestine, au deçà & au delà du Jourdain, entre les monts de Galaad & de Moab à l'Orient, les montagnes d'Idumée au Midi, le Liban au Nord & la Méditerranée au Couchant.

Ses preuves sont tirées, 1°. de l'étymologie du nom *Jordan*, qui marque le *Jourdain*, ou la source du Jourdain; il le dérive de l'Hébreu *Jor*, qui signifie un ruisseau, & *Dan* ou *Eden*, ruisseau d'Eden. Il a copié cette étymologie du Père Abram Jésuite (c) & d'Heiddaggérus. 2°. Il se fonde sur l'étymologie du *Lac de Gennesaret*, (d) qu'il dérive de l'Hébreu *Gan* ou *Gen*, c'est-à-dire, un Jardin, & *Sar*, un Prince; ou *Ascher*, heureux, un Jardin heureux; ou *Ascherah*, un bois, une forêt, parce que le Paradis Terrestre étoit planté d'arbres délicieux.

Nous laissons aux Savants à juger du mérite de ces preuves & de leur solidité; ni le Jourdain, ni sa source, ne se sont jamais appelés dans l'Hébreu *Jor-Eden*; ni le Lac de Tibériade, *Gensar*, ou *Genascher*,

(a) Voyez notre Dissertation sur le Déluge universel. — (b) *Joan. Herbinii Bicinensis de Cataractis, &c. Amstelod. an. 1668. in-48.* — (c) *Abram. Phar. v. t. l. II. memb. 16. fol. 56.* — (d) גן *Hortus*, שר *Princeps*, אשׁר *felix*, ou אשׁרה *lucus*. Il pouvoit ajouter גן נצרות *Gennesareth*; le jardin de fleurs, de productions, de germes.

ou *Genascherah* ; mais *Jam Cinnerot*, (a) ou *Cinneret*, la mer de la Guittare. Ce qui n'a nul rapport au Paradis Terrestre. De plus le nom de *Gennesaret* ne se lit que dans le Grec du nouveau Testament.

3°. Herbinus insiste beaucoup sur les louanges que l'Écriture donne à la beauté & à la fertilité de la terre de Chanaan ou de la Palestine. 4°. Il prétend trouver l'origine des quatre fleuves qui arrosoient le Paradis Terrestre dans la source du Jourdain, ou comme il dit, du ruisseau d'*Eden*. On fait que ce ruisseau, après avoir été caché quelque temps sous terre, en sort de nouveau, & forme le Jourdain. (b) Mais Herbinus prétend qu'autrefois cette source fournissoit assez d'eau pour former ces quatre grands fleuves, l'Euphrate, le Tigre, le Phison & le Géhon ; il fait faire à ces fleuves un chemin qu'ils n'ont jamais fait, & pour cela il renverse toute la Géographie ; il se rejette sur le changement que le Déluge a fait sur la surface de la terre, & dans le cours de ces fleuves. Mais nous ne voyons aucune preuve solide de son système, qui n'est fondé que sur quelques étymologies frivoles, & sur des suppositions insoutenables.

Le Pere Hardouin (c) met aussi le Paradis Terrestre dans la Palestine ; il remarque qu'on trouve en ce pays ou aux environs, un pays d'*Eden* ; il croit que la fontaine qui sortoit du Paradis Terrestre, n'est autre que la source du Jourdain ; ce ruisseau se jette dans le Lac de Tibériade ; arrose tout le terrain qui est entre sa source & ce Lac ; & ce n'est proprement qu'au sortir du Lac de Gennesaret, qu'il mérite le nom de fleuve.

Delà il se partage en quatre têtes ; ce sont les paroles du Texte sacré, lesquelles, selon lui, ne se rapportent ni à la fontaine ni au fleuve du Jourdain ; mais au Paradis Terrestre, qui s'étend, dit-il, comme en quatre branches, à l'Orient vers l'Euphrate & le Tigre, & à l'Occident vers le Phison & le Géhon. Il ne déplace ni l'Euphrate ni le Tigre, si bien marqués dans Moïse ; mais il veut que le Phison & le Géhon de Moïse soient le fleuve Salé & l'Achana, marqués dans Pline, (d) & qui coulent dans l'Arabie heureuse. Il croit que le Paradis Terrestre s'étendoit principalement sur le Jourdain & aux environs de la mer de Tibériade, dont en effet les environs étoient d'une fécondité admirable & d'une beauté charmante : (e) il reconnoît que depuis le Déluge ces lieux autrefois si délicieux, ont beaucoup perdu de leur beauté & de leur fécondité ; mais il soutient que les restes qu'on y en remarque, sont une preuve de l'excellence de leur premier état.

Le Public est accoutumé aux paradoxes du Pere Hardouin ; & nous

(a) *כַּנְרֹת* Jam Kineret. Num. xxxiv. 11. & Josue xii. 3. xiiii. 27. — (b) Joseph. l. 111. c. 10. de bello Jud. — (c) Hardouin. de Paradiso Terrestri, post vi. lib. Plinii à se editi an. 1723. — (d) Plin. l. vi. c. 28. — (e) Joseph. l. 111. c. 10. de Bello Judaico.

croyons qu'il est le seul qui ait jamais rapporté au Jardin d'Eden, & non au fleuve qui en sortoit, ces paroles : *Il se partageoit en quatre têtes*. D'ailleurs cela ne peut s'entendre du pays de la Palestine, sans faire une violence manifeste au Texte de Moÿse, & sans renverser les premières notions du bon sens. On dira bien qu'un fleuve se partage en quatre têtes, ou en quatre branches ; mais non pas qu'un pays se sépare du pays d'Eden en quatre têtes. Rien n'est plus impropre, que cette manière de parler.

Les Mahométans (a) connoissent le *Paradis Terrestre*, & même le *Paradis céleste*, sous le nom de *Jardin d'Eden* ou *Jardin de délices* ; ils le placent ordinairement dans l'Arabie, où l'on trouve plusieurs lieux du nom d'Eden. Cependant d'autres de leurs Auteurs le mettent vers Damas en Syrie, d'autres vers *Obollah* en Irac ou Chaldée ; ou en un lieu nommé *Scheb Boaven* dans la Perse, vers le désert de Naoubendigian, arrosé par le Nilab.

Mais la plus ancienne & la plus générale tradition de l'Orient est que ce Jardin ou Paradis n'est autre que l'Isle de *Serandib*, que nous appellons aujourd'hui *Zeilan* ou *Ceilan*, & où l'on prétend qu'Adam fut enterré après qu'il fut rentré en grace auprès de Dieu, ensuite d'une pénitence de neuf cents trente ans. Les Portugais, suivant la tradition du pays, ont nommé la montagne ou la grotte où l'on met le sépulchre d'Adam, *Pico d'Adam*.

Les Orientaux comptent quatre Paradis dans l'Asie, savoir, les trois dont nous avons parlé ci-devant : 1°. En Syrie, 2°. En Chaldée, 3°. en Perse ; & le quatrième à *Samarcand* : c'est-à-dire, qu'ils comptent quatre cantons d'une fécondité & d'une beauté admirables ; mais cela ne décide point pour la situation du Paradis Terrestre de Moÿse que nous cherchons ici, qui étoit unique, & situé vers les sources de l'Euphrate & du Tigre.

Après avoir présenté les différents Systèmes que l'on a formés jusqu'ici sur la situation du Paradis Terrestre, il faut à présent proposer notre sentiment sur ce sujet. Nous croyons que ce lieu si célèbre étoit dans l'Arménie, vers les sources de l'Euphrate, du Tigre, du Phasé & de l'Araxe. La meilleure preuve que nous puissions en donner, c'est de suivre à la lettre le Texte de Moÿse, & de montrer que tous les caractères qu'il donne au Paradis Terrestre, conviennent parfaitement à notre hypothèse.

Il dit, que le Seigneur avoit planté dès le commencement un Jardin délicieux : *Plantaverat Dominus Deus paradysum voluptatis à principio*. Ces paroles qui paroissent si claires, enferment toutefois de grandes difficultés ; la plupart traduisent ainsi l'Hébreu : (b) *Le Seigneur planta*

IV.
Quelle est
l'hypothèse la
plus vraisem-
blable. Situa-
tion du pays
d'Eden.

(a) D'Herbelot, Bibliot. Orient. p. 57. 63. 3678. &c. = (b) Genes. 11. 8. גן עדן מן הנהר

un jardin dans Eden du côté de l'Orient : en sorte que Eden est le nom de la province ou du pays où ce Jardin fut planté ; & qu'il étoit situé dans les terres que l'Écriture désigne ordinairement sous le nom d'Orient : c'est-à-dire , les pays qui sont à l'Orient de la Palestine , vers les sources de l'Euphrate & du Tigre , en un mot la Mésopotamie , l'Arménie , la Chaldée , l'Assyrie , &c.

Le pays d'Eden est bien marqué dans plusieurs passages de l'Écriture : par exemple , dans Isaïe , Chap. XXXVII. v. 12. & au IV. Livre des Rois , Chap. XIX. v. 12. & 13. *Les dieux des Nations ont-ils pu garantir les peuples de Gozan , de Haran , de Reseph , & les enfants d'Eden , qui demeuroient dans Thalassar ?* On lit au Chap. XVIII. v. 11. du IV. Livre des Rois , que Salmanasar , Roi d'Assyrie , transporta les Israélites dans les villes des Medes , à Hala & à Habor , fleuves de Gozan ; & qu'il fit venir en leur place en Samarie des peuples de la Babylonie , (a) de Cutha , de Sepharvaim , d'Hava & d'Hemath. Or tous ces peuples étoient voisins de l'Assyrie , de la Médie , de l'Arménie , des sources de l'Euphrate & du Tigre ; par conséquent le pays d'Eden étoit dans ces cantons-là , quoique nous ne puissions pas en marquer précisément les limites.

Ezéchiel (b) met les marchands d'Eden avec ceux de Charres , de Canné ou de Calné , qui venoient trafiquer à Tyr ; or Charres , autrement Haran , étoit dans l'Assyrie ou dans la Mésopotamie ; le fleuve Haboras ou Chabor , ou Chobar , étoit dans le même pays.

Diodore de Sicile (c) parlant des Campagnes des Uxiens , chez qui le Tigre prend sa source , dit que la fertilité de ce pays est si extraordinaire , qu'on porte de ses fruits jusqu'à Babylone , en descendant le Tigre par bateaux. Quinte-Curce (d) assure que le pays qui est voisin des sources de l'Euphrate & du Tigre , est d'une fertilité si extraordinaire que l'on est obligé de retirer le bétail des paturages , de peur qu'il ne s'incommode en mangeant plus qu'il ne faut.

Les nouveaux Voyageurs , entr'autres M. Tournefort , (e) rendent aussi témoignage de la beauté , de l'abondance & de la fertilité des campagnes & des vallons qui se voient en ce pays-là. Aux environs d'Erzerom , l'orge croît & vient en maturité en quarante jours , & le froment en soixante. On lit dans une Mission du Curdistan , faite en 1681 , qu'il y a dans ce pays-là des Chrétiens qui passent leur vie à la manière des Nomades sans demeures fixes , & qui pendant l'été se retirent dans un lieu délicieux nommé mille fontaines , dont les sources formant mille ruisseaux , se rendent dans le vallon en quatre endroits , s'y réunissent & y forment , dit-on , quatre grandes rivières , qui sont l'Euphrate , le Tigre , le Goézo & le Chalich , dont les eaux s'étant

(a) 4. Reg. xvii. 24. — (b) Ezech. xxvii. 23. — (c) Didior. Sic. l. xvii. — (d) Quint. Curt. l. v. initio. — (e) Tournefort , Voyage , Tom. II. Epître xix. p. 135. 136.

plusieurs fois perdues sous terre, reparoissent de nouveau après plusieurs détours. La Tradition du pays est, qu'en ce lieu étoit situé le Paradis Terrestre.

Moyse dit que du Paradis Terrestre sortoit un fleuve qui l'arrosait, & qui delà se partageoit en quatre têtes : *Fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita.* Ce Texte paroît fort clair : il faut seulement remarquer qu'au lieu de *de loco voluptatis*, l'Hébreu porte, *un fleuve sortoit d'Eden pour arroser le Jardin, & delà il se partageoit & étoit en quatre têtes.* Nous avouons que nous ne pouvons, suivant notre système, montrer dans le pays d'Eden aucune source, aucun fleuve, qui se partage en quatre têtes, dont l'une soit l'Euphrate, l'autre le Tigre, la troisième le Phison, & la quatrième le Géhon. Mais nous pouvons faire voir dans ce pays ces quatre fleuves sortant des mêmes montagnes, & assez près les uns des autres ; & nous pensons que cela suffit pour vérifier le Texte de Moyse, étant assez croyable qu'anciennement ces sources étoient beaucoup plus voisines : plusieurs Anciens ont même dit positivement que l'Euphrate & le Tigre avoient une même source.

V.
Sources de
l'Euphrate &
du Tigre.

Boëce, (a) *Tigris & Euphrates uno se fonte resolvunt,
Et mox abjunctis dissociantur aquis.*

Et Lucain : (b) *Quaque caput rapido tollit cum Tigride manus
Euphrates, quos non diversis fontibus edit
Persis.*

Procopé (c) dit de même que dans l'Arménie à quarante deux stades de Théodosiopolis, il y a une montagne qui n'est pas des plus roides, qui produit deux sources qui sont celles de deux grands fleuves, l'Euphrate & le Tigre. Xénophon (d) décrivant la route qu'il suivit au retour des dix mille après l'expédition du jeune Cyrus, dit, qu'étant arrivés sur le fleuve *Pigretes*, (c'est le nom que ceux du pays donnent au Tigre dans les monts Codurques,) & n'ayant pu le passer à cause de sa profondeur, ils apprirent des habitants du pays, qu'il leur falloît passer les monts Codurques, & qu'ensuite ils arriveroient aux sources du Tigre, qui n'est pas loin de celles de l'Euphrate. Quinte-Curce, (e) parlant de ces deux fleuves, le Tigre & l'Euphrate, semble dire qu'ils sortent ensemble des montagnes d'Arménie, & que se séparant ils continuent leur route assez éloignés l'un de l'autre : *Ipsi amnes ex Armenia montibus profluunt, & magno deinde aquarum divortio iter quod cœpère, percurrunt.*

Par tous ces témoignages, il paroît que plusieurs Anciens ont été persuadés que les deux fleuves dont nous parlons, avoient une origine

(a) Boet. Consol. Philosoph. l. III. — (b) Lucan. Pharsal. l. VII. — (c) Procop. de Bella Persico. l. I. c. 17. — (d) Xenophon. de Expedit. Cyri Junior. l. IV. initio. — (e) Quint. Curt. l. V.

commune ; & il est très-croyable que depuis Moÿse leurs sources ont pu changer , comme il arrive tous les jours par les tremblements de terre , & par mille autres accidents qui se remarquent sur-tout dans les pays de montagnes , comme sont ceux où se voient les sources de ces fleuves. On en a vu de tout-à-fait extraordinaires en Lorraine pendant les grandes pluies de l'hiver de la fin de l'an 1740 , & du commencement de 1741.

Les anciens Géographes , les plus célèbres & les plus exacts , (*a*) comme Strabon , qui étoit Cappadocien , & par conséquent assez voisin de l'Arménie ; Plin , qui écrivoit sur des mémoires de Domitius Corbulo & de Licinianus ; Mucien , qui avoit été sur les lieux , & Xénophon , qui avoit suivi l'Euphrate dans une grande partie de son cours , au retour des dix mille ; Pomponius Méla , & Ptolomé le Géographe , sont si peu d'accord entr'eux , quand il est question de fixer les sources de l'Euphrate & du Tigre , que Saumaise , (*b*) & après lui Christophe Cellarius , dans sa Géographie ancienne , ont toutes les peines du monde à les concilier : ou , pour mieux dire , reconnoissent qu'il est impossible d'accorder des sentiments si contraires. On doit avouer que ces deux fleuves ont différentes sources ; qu'ils sont formés de diverses fontaines , qui sourdent de différents endroits des montagnes , & qui ont différents noms. C'est cette différence , qui a causé la variété des sentiments dont on a parlé.

Mais il suffit pour notre dessein de montrer que ces deux fleuves si fameux , & qui sont comme les deux points fixes que Moÿse nous a laissés pour établir la situation du Paradis Terrestre , ont leurs sources dans la grande Arménie ; tous deux dans le mont Taurus , l'*Euphrate* (*c*) dans le mont Abos , du côté du Septentrion ; & le *Tigre* (*d*) dans le mont Niphate , autre branche du mont Taurus du côté du Midi. Après avoir coulé quelque temps assez près l'un de l'autre , ils s'éloignent beaucoup , se séparent , & forment ce qu'on appelle la *Mésopotamie* , (*e*) ainsi nommée parce qu'elle est située entre ces deux fleuves : l'Hébreu la nomme (*f*) *Aram des deux fleuves*. Plin remarque (*g*) que l'Euphrate se nomme *Pyxurates* à sa source ; & *Omiras* , lorsqu'il entre dans les défilés du mont Taurus. Nous avons vu que l'on nomme *Pigretes* le Tigre pendant qu'il est renfermé dans les monts Codurques. Ces différents noms ont encore contribué à former la variété de sentiments qui se trouve sur l'origine de ces deux fleuves.

Moÿse ne dit rien de particulier sur l'*Euphrate* ; mais il nous apprend

(*a*) *Strabo l. xi. Plin. l. v. c. 24. Méla l. iiii. c. 8. Ptolom. l. v. c. 13.* — (*b*) *Salmaf. in Solim. c. 37. Christoph. Cellar. Geograph. antiq. l. iiii. c. 11.* — (*c*) *Euphrates. Hebr. פרת Pherath.* — (*d*) *Tigris. חידקל Chiddekel ou Chidkel.* — (*e*) *Plin. lib. v. c. 32. Diglito.* — (*f*) *ארם נהרים Aram Naharaim. La Mésoptamie.* — (*h*) *Plin. lib. v. c. 24.*

que le Tigre, qu'il nomme *Chiddekel*, va devant, ou à l'Orient d'Assur, (a) ou de l'Assyrie. Pour entendre cela il faut observer que les Hébreux distinguent les quatre parties du monde en se tournant vers l'Orient, & mettant ainsi l'Orient, devant; l'Occident, derrière; le Midi, à droite; & le Nord, à gauche. Ainsi devant l'Assyrie ou à l'Orient de l'Assyrie, c'est le même sens: & c'est ce que signifie ici l'Hébreu. Or Arrien (b) & Ammien Marcellin, (c) mettent l'ancienne Assyrie dans la Mésopotamie; en ce sens le Tigre aura son cours à l'Orient de l'Assyrie, & devant l'Assyrie. Pline (d) dit que le Tigre a sa source dans une fontaine découverte au milieu d'une plaine, dans la grande Arménie: ce lieu se nomme *Elégosine*. Ce fleuve porte d'abord le nom de *Diglito*; mais lorsqu'il commence à couler avec plus de rapidité, on lui donne celui de *Tigre*. Nous avons montré plus haut, que l'Euphrate & le Tigre tomboient autrefois par deux bouches différentes dans le Golfe Persique. Les anciens Rois de Babylone y firent diverses saignées, (e) qui réunirent les deux fleuves en un seul, lequel se sépare ensuite, & forme une grande Isle nommée *Mesene*, à l'entrée du Golfe Persique. Mais tout cela est nouveau, comparé au siècle où Moïse écrivait.

Les deux autres fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre, sont le *Phison* & le *Géhon*. (f) Le premier en Hébreu signifie un fleuve grand, VI. Source du Phison ou Phasis. abondant, étendu: *Géhon* signifie un fleuve violent, rapide, impétueux.

Les caractères du Phison, selon Moïse, sont qu'il tournoie dans tout le pays d'Hévilah, où l'on trouve de l'or, & l'or de ce pays est excellent; c'est aussi là qu'on trouve le *Bdellium*, & la pierre d'Onix; ou selon l'Hébreu, là est (g) le *Bdolach*, & la pierre de *Schohem*. Nous croyons que le *Phison* n'est autre que le *Phasis* fleuve célèbre de la Colchide: *Clarissimus Ponti fluvius Phasis*. Il a sa source, selon Strabon, (h) dans l'Arménie, ou selon Pline, dans le pays des Mosques; il porte de grands bâtiments dans l'étendue de 3850 pas, & ensuite de moindres vaisseaux dans un espace beaucoup plus long; on le passe sur six-vingts ponts; on voit sur son bord plusieurs grandes villes, entr'autres celle de *Phasis*, qui étoit sur son embouchure dans le Pont-Euxin. Il est grossi par les rivières de *Glaucus* (i) & de *Hippus*, qui se dégorge dans son sein. Le Phasis dans son embouchure a plus d'une demilieu de large, & plus de soixante brasses de profondeur. Le commerce étoit autrefois si grand dans la Colchide, que quelques Anciens (k)

(a) Genes. xi. 14. *Ipse vadit contra Assyrios.* אַשּׁוּר אֶתְּכֶם אֶתְּכֶם אֶתְּכֶם ad Orientem Assur.
 (b) Arrian. lib. vii. *Exped. Alex.* (c) Ammian. Marcel. lib. xxxiii. cap. 20.
 (d) Plin. lib. vi. c. 27. (e) Voyez Huet, Dissertation sur le Paradis Terrestre, c. 18. (f) Phison. פִּיֶּסוֹן. Géhon. גִּיחוֹן. (g) Gen. xi. 12. שֵׁם הַבְּדוּלַח וְאֶבֶן הַשְּׁחֹמַיִם.
 (h) Strabo. l. xi. & Dionysius. Plin. l. vi. c. 4. (i) Pline le nomme *Cyaneus*, qui est la traduction de *Glaucus*. (k) *Timosthen. apud Plin. lib. vi. & alii apud Strabon. l. xi.*

ont avancé, qu'on y voyoit dans une seule ville jusqu'à soixante-dix ; ou même trois cents peuples de différentes langues, qui y venoient trafiquer ; & Pline (a) assure que les Romains y entretenoient jusqu'à cent trente Truchemens, pour la facilité du commerce. Lucain (b) donne au Phafe l'épithete de très-riche :

Colchorum quæ rura secat ditissima Phasis.

Les nouveaux Voyageurs (c) qui ont parcouru les bords de ce fleuve depuis son embouchure jusqu'à sa source, disent qu'il coule d'abord fort rapidement dans un lit étroit, & que souvent il est si bas qu'on le passe à gué. Mais lorsqu'il est arrivé à la plaine, son cours est si lent, qu'on a de la peine à découvrir de quel côté il coule. Ils reconnoissent avec les Anciens, (d) que dans son embouchure il ne mêle point ses eaux avec celles de la mer ; mais ce n'est point à cause de sa rapidité : c'est parce que l'eau du fleuve étant plus légère que celle de la mer, elle nage par dessus.

L'eau du Phafe est trouble, épaisse & de couleur de plomb ; cependant elle est fort bonne à boire, sur-tout si on la laisse reposer quelque temps. Il se décharge dans la mer par deux embouchures, (e) séparées par une Isle qu'il forme. La ressemblance entre les noms *Phasis* & *Phison*, ne peut guere être plus grande : & c'est une des principales preuves qui nous ont déterminé à croire que c'est lui dont parle ici Moïse.

VII.
Pays d'Hévilah.

Le *Phison* tournoie dans tout le pays d'*Hévilah*. Il n'y a guere de fleuve au monde qui ait tant de détours, & qui fasse tant de tournoiemens qu'en fait le *Phasis* ; & c'est ce qui a obligé d'y construire ce grand nombre de ponts, dont parle Strabon.

Quant à *Hévilah*, nous ne connoissons dans l'Écriture que deux hommes de ce nom. Le premier est le fils de *Chus*, & l'autre est fils de *Jeſſan*.

Le premier peupla un pays dans l'Arabie déserte, sur le bras de l'Euphrate, qui avoit au couchant les Ismaélites & les Amalécites, dont les campagnes s'étendoient jusqu'au désert de *Sur*, vers l'Égypte ; cela paroît par la Genèse, Chap. XXV. v. 18. & par *I. Reg.* xv. 7. Il est visible que ce ne peut pas être cet *Hévilah*, qui avoit sa demeure sur le fleuve *Phasis* ou *Phison*.

L'autre *Hévilah*, fils de *Jeſſan*, demeura dans l'Arménie & dans les pays voisins. Moïse nous apprend, (f) qu'Arphaxad, fils de *Sem*, eut pour fils *Salé*, pere de *Héber*, & que *Héber* eut deux fils, savoir, *Phaleg* & *Jeſſan* ; que ce dernier eut pour fils *Elmodad*, *Saleph*.....

(a) *Plin. l. vi. c. 5.* == (b) *Lucan. Pharsal. l. 111. v. 271.* == (c) Chardin, Voyage de Paris à Ispahan. Et Lamberti, Relat. de la Mingrelie, p. 46. == (d) *Procop. de Bello Persico. lib. 11. c. 30.* == (e) *Strabo. lib. xi. p. 500.* == (f) *Genes. x. 20. 30.*
Ophir,

Ophir, Hévilah & Jobab, lesquels eurent leur demeure depuis *Messa* jusqu'à *Séphar*, montagne d'Orient.

Sous le nom de *Messa* ou *Mesa*, nous entendons le mont *Mafius* dans la Mésopotamie ; & par *Saphar* ou *Séphar*, nous entendons les *Sarapanes* dans l'Arménie, dont parle Strabon, au Livre x. ou les *Sarapanes* sur le Phasis, dont il parle au Livre xi. où il dit qu'on remontoit le Phasis jusqu'au château des *Sarapanes* ; ou les *Tapyres*, dont il parle au même Livre ; ou enfin les *Sapires*, dont parle Hérodote *lib. 1. & lib. iv.* & qu'il dit être les seuls peuples situés entre les Colchiens & les Medes. Les meilleurs & les plus beaux Saphires se trouvent dans la Médie selon Pline. (a) Je pense que les *Sepharvaïm*, dont il est parlé dans les Livres des Rois, (b) sont des habitants du pays de *Séphar* ; ils étoient au voisinage des Medes.

Du temps de Moïse, le pays où tournoyot le Phasis, étoit habité par les descendants d'*Hévilah*, ou, selon la prononciation Hébraïque, (c) de *Chévilah*, qui pourroit avoir donné le nom à la *Colchide*, qui en approche assez. On y connoissoit autrefois la ville de *Colchos*, dont on ne trouve plus aucun vestige, non plus que de quantité d'autres villes, dont parlent les Anciens. Ptolomée (d) y place encore les villes de *Cholya & Cholyata* ; & Hâiton (e) met la région *Cholobetene* dans ce pays.

Un autre caractère du Phison est qu'on trouve de l'or dans ce fleuve, & que l'or de ce pays est excellent. (f) Il n'y a guere de fleuve au monde plus célèbre par son Or, que le Phison ou le Phasis. Les Fables de la Toison d'Or, & les Voyages de Phrixus & des Argonautes, que la Fable a tant vantés, n'ont été entrepris que sur la grande réputation des richesses du Phasis, que ces anciens Héros avoient apprises par la renommée, & qu'ils avoient formé le dessein d'enlever. On voyoit encore, du temps de Strabon, (g) des vestiges de cette fameuse expédition dans différents endroits du pays. Le même Auteur dit (h) que les fleuves & les torrents des pays voisins de la Colchide, portent dans leurs eaux des paillons d'or, que les habitants du pays recueillent sur des peaux de brebis couvertes de leurs toisons, ou sur des ais percés de distance en distance. Appien, (i) & Eustathe sur Denys le Géographe, en parlent de même. Pline (k) vante les chambres revêtues de lames d'or, les poutres, les colonnes, les pilastres d'argent, qu'on disoit avoir été autrefois dans la Colchide. Strabon & Appien croient que la Fable de la Toison d'Or n'est fondée que sur ces peaux de brebis dont on se servoit pour ramasser les grains d'or

VIII.
Or du Phison
ou Phasis.

(a) *Plin. lib. XXXV. c. 20.* == (b) *4. Reg. XV. 21. 24. & XIX. 13.* == (c) *Chevila.* חֵבִילָה == (d) *Ptolom. tab. 3. Asia.* == (e) *Hâiton. l. de Tartaris, c. 5.* == (f) *Genes. II. 11. 12.* == (g) *Strabo. l. 1. p. 45. 46.* Καὶ ἡ πλῆθος τῆς ἐκείνῃ χώρας ἐκ τῶν χρυσοῦν, καὶ ἀργυροῦν, καὶ σιδερέων, καὶ δικαίων τινα ὑπαγορεύει πρὸς τὴν Σερτίλας. == (h) *Strab. l. XI. p. 498. 499.* == (i) *Appian. Belli Mitridat. p. 242.* == (k) *Plin. l. XXXIII. c. 3.*

qui se trouvoient dans les sables des rivières du Mont Caucafe. Les Anciens estimoient beaucoup plus ce métal que l'on trouve dans le sable des rivières, que celui que l'on tiroit des mines : *Nec ullum absolutius aurum est cursu ipso trituque perpolitum*. Ceci confirme ce que dit Moÿse, que *l'or du Phison est excellent*.

Si la Mingrelie, qui est l'ancienne Colchide, n'est plus aujourd'hui si célèbre par ses richesses, & si le commerce du Phafe n'est plus si fréquenté, on ne doit pas en être fort surpris. Les peuples qui habitent ces Provinces sont sans liberté, sans goût, sans émulation, sans science; & les Princes qui y dominent, & dans les pays des environs, trouvent leurs intérêts à laisser ce pays dans l'obscurité. On dit, qu'encore aujourd'hui il y a de fort bonnes mines d'or dans la Mingrelie, & que les Mingreliens les tiennent cachées de peur d'y attirer les Turcs.

IX.
Bdellium ou
Bdolach.

Moÿse ajoute que dans le pays où coule le Phison, on trouve le *Bdellium* & la pierre d'*Onyx*. L'Hébreu porte : *le Bdolach & la pierre de Schohem*. La signification de ces termes n'est pas connue. *Bdolach* est traduit quelquefois par l'*Escarboucle*, quelquefois par le *Cryстал*. La plupart des Peres Grecs & Latins ont suivi les Septante, qui ont traduit *Bdolach* par *Anthrax*, qui signifie l'*Escarboucle*. Les Traducteurs Arabes & Syriaques, & un grand nombre de savants hommes après eux, soutiennent que ce sont des *Perles*. Le Traducteur Persan veut que ce soit le *Beril*; quelques Rabbins croient que c'est le *Cryстал*; d'autres, le *Diamant*; d'autres, le *Jaspe*; d'autres, l'*Emeraude*; d'autres, l'*Onyx*. Ce qui nous persuade que ce n'est point une pierre précieuse, c'est que Moÿse dit simplement, qu'on y trouve le *Bdolach* & la pierre de *Schohem*. Si ç'eussent été deux pierres, il n'auroit pas manqué de dire au pluriel, *les pierres de Bdolach & de Schohem*.

Le nom de *Bdolach* a un très-grand rapport au *Bdellium*. Moÿse dit ailleurs, (a) que la Manne étoit de la couleur du *Bdellium*. Or la Manne tiroit sur le jaune de même que le *Bdellium*. Il est vrai que Moÿse dans un autre endroit dit, (b) que la Manne étoit blanche, semblable au grain de la Coriandre : *Man erat quasi semen Coriandri album*; ce qui favoriseroit davantage le sentiment qui l'explique de la Perle. Mais nous nous en tenons au *Bdellium*. On en trouvoit dans la Médie & dans la Scythie, & dans le pays dont nous parlons.

Or le *Bdellium* est une gomme d'un arbre épineux, qui croît dans l'Arabie, dans les Indes & dans la Médie. Le premier est le plus estimé, celui des Indes est acre, plein d'ordures, formé en gros pain & en masse; celui de Médie est aussi nommé *Scythique*, & c'est apparemment celui dont parle Moÿse dans cet endroit. Il est le plus résineux, le plus gommeux, le plus noirâtre, & a une grande vertu pour amollir.

(a) Numer. xi. 7. V. Salmaf. de homonymis hyles Jarric. t. 109. — (b) Exod. xvi. 31.

Quant à la pierre de *Schohem*, elle n'est pas moins inconnue que le *Bdolach*. Les Septante ne sont pas constants dans leur Traduction de ce terme : ils traduisent ici par la *Pierre prasine*, ailleurs par l'*Onyx*, ou l'*Emeraude*, ou le *Beril*, ou le *Saphir*, ou la *Sardoine*. Les trois autres Traducteurs Grecs veulent que ce soit l'*Onyx*; Philon, l'*Emeraude*; Joseph, la *Sardoine*; S. Jérôme traduit ici *Onix*, & dans Job, *Sardonyx*. Presque tous les Dictionnaires Hébreux sont pour l'*Onyx*. Les Paraphrastes Onkelos & Jonathan, Moïse Barcépha, l'Interprete Arabe & le Syrien, prennent *Schohem* pour le *Beril*. Nous nous en tenons à l'*Emeraude*, en Latin *Smaragdus*, que l'on peut dériver de l'Hébreu (a) *Schohem raguah*, *Schohem* taillé; les plus belles Emeraudes sont celles qui viennent de Tartarie. Pline dit que de douze fortes d'Emeraudes qu'on connoît, celles de Scythie l'emportent autant sur les autres de même espece, que l'Emeraude l'emporte sur les autres pierres: (b) *Quantum Smaragdi à gemmis distant, tantum Scythici à cæteris Smaragdis*. Nous allons voir que le pays qu'arrosait le *Géhon*, quatrième fleuve du Paradis Terrestre, étoit l'ancienne Scythie.

Le second fleuve, dit Moïse, (c) s'appelle *Géhon*; & c'est celui qui coule tout autour du pays d'*Ethiopie*, l'Hébreu porte: *qui tournoie dans le pays de Chus*. Nous ne connoissons à présent dans le monde aucun fleuve nommé du nom de *Géhon*, si ce n'est l'*Oxus*, que les habitants du pays nomment *Geihon*, & qui se décharge dans la mer Caspienne; on connoît aussi un petit ruisseau près de Jérusalem, qui s'appelloit *Géhon* (d) ou *Gihon*. Presque tous les anciens Peres Grecs & Latins après Joseph, ou plutôt après la Version des Septante, qui désigne ici le pays de *Chus* par l'*Ethiopie*, ont entendu sous le nom de *Géhon*, le *Nil*, fameux fleuve d'*Egypte*, qui a sa source dans l'*Ethiopie*. Si l'éloignement des lieux, sur-tout de l'*Euphrate* & du *Tigre*, qui arrosoient certainement le Paradis Terrestre, n'étoit un obstacle insurmontable à cette explication, nous suivrions la foule, & nous mettrions le *Géhon* dans l'*Ethiopie* & dans l'*Egypte*; mais pour soutenir notre hypothèse, il faut chercher le *Géhon* dans un autre pays de *Chus*, au voisinage de l'*Euphrate*, du *Tigre* & du *Phison*. Or nous n'en trouvons aucun à qui ces caractères conviennent mieux qu'à l'*Araxe*, fleuve célèbre, qui prend sa source dans le mont *Ararat*, à six mille pas de la source de l'*Euphrate*, & qui va se décharger dans la mer Caspienne. (e) Strabon (f) nomme *Abos* la montagne d'où l'*Euphrate* & l'*Araxe* prennent leurs sources.

X.
Pierre de
Schohem.

XI.
Conjectures
sur le Géhon.
Seroit-ce l'Araxe?

(a) *Schohem Raguah* שְׁחֹמֵם רָגוּחַ. — (b) *Plin. l. XXVII. c. 5.* — (c) *Genes. l. I. 13.* — (d) *3. Reg. l. 33. 38. 45. 2. Par. XXXI. 30. XXXIII. 14.* — (e) *Plin. l. VI. c. 9. Araxes eodem monte quo Euphrates v. l. M. passuum intervallo, aut usque adne Altes defectur in Caspium mare.* — (f) *Strabo l. XI. Καταρτί τεραχὺς ἐξ ἑἰς αὐτὴ τὴν Καρχηδῶνα, &c.*

Le mot Hébreu *Géhon*, (a) qui signifie couler avec impétuosité, exprime parfaitement la nature de l'Araxe. Ce fleuve est grand & impétueux, & fort rapide; il s'enfle dans son cours de plusieurs petites rivières & de beaucoup de torrents, qui s'y joignent. On a plusieurs fois bâti des ponts sur ce fleuve; Alexandre le Grand y en fit construire; mais quelque forts & massifs qu'ils fussent, comme on le voit encore par des arches qui en sont demeurées, ils n'ont pu tenir contre la rapidité de ses eaux. C'est ce qui lui a fait donner cette épithète par Virgile: (b) *Et pontem indignatus Araxes*; c'est-à-dire, l'Araxe, qui ne peut souffrir de pont.

Auguste y ayant fait bâtir un pont, qu'on jugea y devoir rester plus long-temps, on changea l'épithète, & on dit: *Latii patiens jam pontis Araxes*: c'est-à-dire, l'Araxe, qui veut bien souffrir un pont fait par les Romains. Mais ce pont, comme les autres, a été abbatu par l'Araxe. Hérodote dit, (c) que l'Araxe est plus grand & plus petit que le Danube, à divers égards: Il sort, dit-il, des montagnes Mantiennes par soixante bouches, qui se perdent toutes dans des marais, excepté celle qui fait le fleuve dont nous parlons, & qui va se rendre dans la mer Caspienne.

On ne peut rien ajouter à ce que l'on nous dit de la fertilité du pays qui étoit arrosé par l'Araxe. Strabon (d) assure que ce terrain produit toutes sortes de biens sans être cultivé; que les vignes donnent tant de raisins, qu'on ne prend pas la peine de les cueillir tous. Dans plusieurs endroits la terre produit deux ou trois fois du fruit, pour une seule fois qu'on l'a semée: la première fois elle rend la semence au cinquantième; & cela sans qu'on l'ait ni renouvelée, ni labourée avec une charrue ordinaire, mais simplement avec une charrue de bois. L'air y est extrêmement tempéré. Les vignes n'ont pas besoin d'être labourées, & on ne les taille qu'au bout de cinq ans. Les nouvelles plantes portent du fruit dès la seconde année. Voilà quelle est la beauté & la fertilité des pays voisins du Paradis Terrestre.

On peut croire que c'est dans ce lieu que nos premiers Peres vécutent depuis leur péché; car il est à l'Orient d'Eden. Strabon (e) en plusieurs endroits de sa Géographie, dit que Jason & Médée, ont régné dans les pays qui sont entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne: on y a vu pendant un très-long-temps des monuments de Jason, qui y étoit honoré comme un Dieu. Il assure que ce Héros changea les

(a) גֶּחֹן *Géhon*. — (b) *Virgil. Æneid. VIII. v. 728.* — (c) *Herodot. L. I. p. 133. Edit. Grippi. Araxes Isiro major & idem minor esse memoratur... à Mantiensis fluit, sed per sexaginta ora prorumpens, quæ uno excepto in paludes eluviesque evolvuntur; reliquum fluit in mare Caspium.* — (d) *Strabon. l. XI. p. 352. Edit. Basil.* (e) *Strabon. l. XI. p. 369.*

noms de plusieurs Provinces & de plusieurs fleuves, & qu'il leur donna des noms Grecs, pris des fleuves de la Grece, qui avoient quelque rapport avec ceux de l'Arménie : qu'il nomma l'*Araxe* de ce nom, à cause de sa ressemblance avec le fleuve *Peneus*, nommé aussi *Araxe* par les Grecs, parce qu'il sépare le mont Ossa de l'Olympe. Cette remarque de Strabon nous découvre la source de la difficulté que l'on trouve à déterrer les anciens noms des lieux & des fleuves de ce pays.

L'Auteur de l'Ecclésiastique (a) nous marque une propriété du *Géhon*, qui convient même à l'*Araxe*. Il dit que *le Très-haut multiplie les eaux de la Sagesse comme le Géhon aux jours de la vendange*. L'*Araxe* de même que le Tigre, l'Euphrate & le Phafe, a sa source dans les montagnes de l'Arménie & de la Colchide ; & les fleuves dont nous venons de parler se débordent ordinairement comme le Nil, vers les mois d'Août & de Septembre, vers le temps de la vendange, à cause de la fonte des neiges de ces montagnes. Plin & Solin, (b) remarquent que l'Euphrate se déborde à peu près comme le Nil, & inonde la Mésopotamie, lorsque le Soleil est dans la vingtième partie de l'Ecrevisse, & qu'il commence de diminuer quand le Soleil est dans le signe de la Vierge. On peut assurer la même chose de l'*Araxe*, & des autres fleuves qui ont leurs sources dans les mêmes montagnes & dans le même climat.

Nous nous étions ainsi déterminés pour l'*Araxe*, lorsque les élèves du savant Abbé de Villefroi ont proposé (c) de nouvelles conjectures en faveur du Cyrus qui vient se joindre à l'*Araxe* pour se jeter avec lui dans la Mer Caspienne, nous allons exposer leurs preuves. 1°. Si l'on s'est déterminé pour l'*Araxe*, c'est sans doute, disent-ils, parce que sa source est très-voisine de l'Euphrate : mais cette raison ne prouve rien, puisque la source du Phison ou Phasis est très-éloignée de celle de l'Euphrate & du Tigre. 2°. S'il est vrai, comme il y a grande apparence, que Moïse ait appelé chacun de ces fleuves, du nom qu'ils portoient lorsqu'il écrivoit la Genèse, l'*Araxe* court grand risque de ne point être reconnu pour le *Géhon*, puisque si nous en croyons Moïse de Korène, célèbre Historien d'Arménie, (d) l'*Araxe* s'appelloit *Araxe* plus de sept cents ans avant la naissance du Législateur des Hébreux. Si ce témoignage est vrai, il faut abandonner l'opinion de ceux qui soupçonnent que le *Géhon* n'est autre que l'*Araxe*, & on est en droit de conjecturer que le Cyrus pourroit bien être le fleuve indiqué par Moïse sous le nom de *Géhon*.

XII.
Nouvelles
Conjectures
sur le Géhon.
Seroit-ce le
Cyrus ?

(a) Eccl. xxiv. 37. — (b) Plin. l. xviii. c. 18. Solin. Polyhist. c. 46. — (c) Dans une brochure intitulée : *Explication de différents morceaux de l'Écriture Sainte*. Art. 2. Explic. des deux prem. chap. de la Genèse. — (d) Au Livre 1. ch. 11. de son histoire d'Arménie, traduite en latin par M. Whiston, & imprimée à Londres en 1736.

Pour fixer nos idées sur la situation de ces quatre fleuves dont parle Moÿse, il faut se rappeler le Texte de l'Ecclésiastique, où les débordements de ces quatre fleuves sont exprimés, & mis en comparaison avec ceux du Jourdain: Tout le monde fait que la fonte des neiges est la cause de ces débordements; & il est certain que plus un fleuve reçoit de ces neiges fondues, plus il se déborde. Ces débordements communs au *Phison* & au *Géhon* ont leur origine dans la fonte des neiges dont les montagnes voisines sont couvertes, & que le Mont Caucase fournit en abondance, le *Géhon* se déborde dans les jours de la vendange, selon l'Ecclésiastique: la cause physique de ce débordement dans cette saison ne peut être que le reste des fontes de neige du Mont Caucase vers lequel s'approche le Cyrus à mesure qu'il s'éloigne de sa source en coulant vers le Nord jusqu'à Téphlis, capitale de la Géorgie, autrefois Ibérie. Il s'approche encore plus de cette fameuse montagne, lorsqu'il descend de Téphlis vers le Midi, pour se recourber vers l'Orient, & se jeter dans la Mer Caspienne: Après le Phasis, le Cyrus est le seul fleuve voisin du Tigre & de l'Euphrate, que l'on connoisse remplir mieux l'idée que Moÿse donne du *Géhon* quant à ses débordements & quant à ses circuits. L'Araxe n'égale pas à beaucoup près les inondations & les circuits du Cyrus, premièrement parce qu'il est beaucoup plus loin du Caucase; secondement parce que la longueur de son cours n'entre point en comparaison avec celle du Cyrus, qu'on appelle aujourd'hui *Kur* ou *Kour*. Ce nom chez les Arméniens voisins de ce fleuve signifie *perte & dégât*, & marque ainsi les effets du débordement de ce fleuve, dont le nom moderne s'accorde ainsi avec l'ancien nom *Géhon* ou *Geikhon*, dérivé du verbe *Goukh*, qui selon l'Hébreu, le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe, signifie *déborder & inonder*.

XIII.
Terre de
Chus, arrosée
par le fleuve
Géhon.

Moÿse dit, que le *Géhon* arrose toute la terre de *Chus*. Il est très-important de fixer ce pays de *Chus*; mais la variété des opinions sur cet article en rend la fixation extrêmement difficile. Les Septante ont ordinairement traduit le nom de *Chus* par l'*Ethiopie*: ils ont été suivis par S. Jérôme, (a) qui dit dans ses questions sur la Genèse, que les Juifs nomment ordinairement l'*Ethiopie* le pays de *Chus*. Joseph (b) dit que les Ethiopiens entr'eux se nomment *Chus*, & que toute l'Asie les appelle de même. Il semble qu'on ne peut guère s'expliquer autrement que de l'*Ethiopie*, les Pays de *Chus*, marqués dans Isaïe XVIII. & XX. & IV. Reg. XIX. 9. & Ezech. XXIX. 10. Ce Pays de *Chus* est joint à l'*Egypte*; il est réduit en captivité avec l'*Egypte*; Tharaca, Roi de *Chus*, s'avance pour venir au secours d'Ezéchias, jusque vers Péluse; enfin Ezéchiel marque les limites de l'*Egypte*, de-

(a) Hieron. quæst. Heb. in Gen. x. 6. — (b) Joseph. Ant. lib. 1. c. 7.

puis *Migdol* jusqu'à *Syene*, (a) & jusqu'aux frontières de *Chus*. Jérémie (b) dit que comme un Chuséen ne peut changer la couleur de sa peau, ainsi les Juifs ne peuvent changer de mœurs & de conduite.

On trouve encore ailleurs des vestiges du nom de *Chus* : par exemple, dans la *Susiane*, dans la *Médie*, dans l'*Arménie* : on y connoît les *Cissiens*, les *Cosséens*, les *Chutéens*, les *Scythes*, les peuples du *Chuzestan*. La *Susiane* est nommée *Cissia* ; & la mere de *Memnon* est nommée *Ethiopienne*, parce qu'elle étoit de *Suse*. Les Anciens ont placé une seconde *Ethiopie* sur l'*Isthme* qui est entre le *Pont-Euxin*, & la mer *Caspienne*. S. Jérôme dit, (c) que S. Matthieu a prêché l'*Evangile* dans l'une des deux *Ethiopies*, où les fleuves *Apsarus* & *Hypsus* ont leur embouchure. *Sophonius* le dit aussi de S. André.

Mais il s'agit ici de trouver le pays de *Chus* sur l'*Araxe*, où entre l'*Araxe* & le *Cyrus*. Il y a lieu de penser que les *Chutéens* dont parle l'*Ecriture*, (d) sont les véritables descendants de ce *Chus*, dont parle ici *Moyse*, & que leur pays est celui qui est entre ces deux fleuves. On avouera sans peine que *Chus* & *Chuth*, sont le même mot prononcé diversement, selon la diversité des *Dialectes* : les *Chaldéens* prononcent comme un *Thau*, ce que les *Hébreux* prononcent comme un *Schin*. Nous avons montré ci-devant, que les peuples que *Salmanasar* transporta à *Samarie*, étoient des conquêtes que *Theglathphalasar* & *Salmanasar* lui-même avoient faites sur les *Medes* du côté de la mer *Caspienne* ; or nous ne connoissons aucun peuple de ce côté-là nommé *Chuth* ou *Kutha*, que les *Scythes*, qui du consentement des *Historiens*, habiterent premièrement sur l'*Araxe*. On ne peut pas souhaiter une plus grande conformité de noms, que celle qui se trouve entre *Kutha* & *Scythes* ou *Scytha* : le *Sigma* se met souvent au commencement des mots, au lieu d'une aspiration, comme *Sal* dérivé de *šal*, *Sylva* de *šal*, *Serpyllum* de *šerpulum*. *Saint Isidore* dit, (e) que les fleuves de *Phase* & d'*Araxe* arrosent la *Scythie*.

Diodore de Sicile dit, (f) que les *Scythes* qui sont voisins de l'*Inde*, habiterent d'abord sur l'*Araxe*, d'où ils s'étendirent, & firent des conquêtes jusqu'au *Mont Caucase*, vers lequel coule le *Cyrus*, & jusqu'à l'*Océan*, jusqu'aux *Palus Méotides*, jusqu'au *Tanaïs* ; que delà ils s'avancèrent jusqu'au *Nil*, & réduisirent sous leur empire tous les peuples qui sont entre la *Mer Caspienne*, les *Palus Méotides*, l'*Océan*

(a) *Ezech. XXX. 10. A turre Syenes usque ad terminos Æthiopiae* (Hebr. *A Magdola ad Syenam, & usque ad terminum Chus.*) = (b) *Jerem. XIII. 23.* (c) *Hieron. Magna Sebastopoli predicavit, ubi Apsari est irruptio & Phasis fluvius. Illic incolunt Æthiopes interiores.* On voit que cette description ne convient qu'à la *Colchide*. = (d) *4. Reg. XVII. 30. Vide Bochart. Phaleg. l. IV. c. 2. p. 238.* = (e) *Isidor. orig. l. XIV.* = (f) *Diod. l. III. c. 11. Nunc de Scythis qui sunt Indiae contermini dicendum. Ea primam natio juxta Araxem flumen parva numero propterque ignobilitatem contempta confedit, &c.*

Oriental, & l'Egypte, &c. que les *Sacæ*, les *Massagetes*, les *Arimaspes*, sont diverses branches des Scythes.

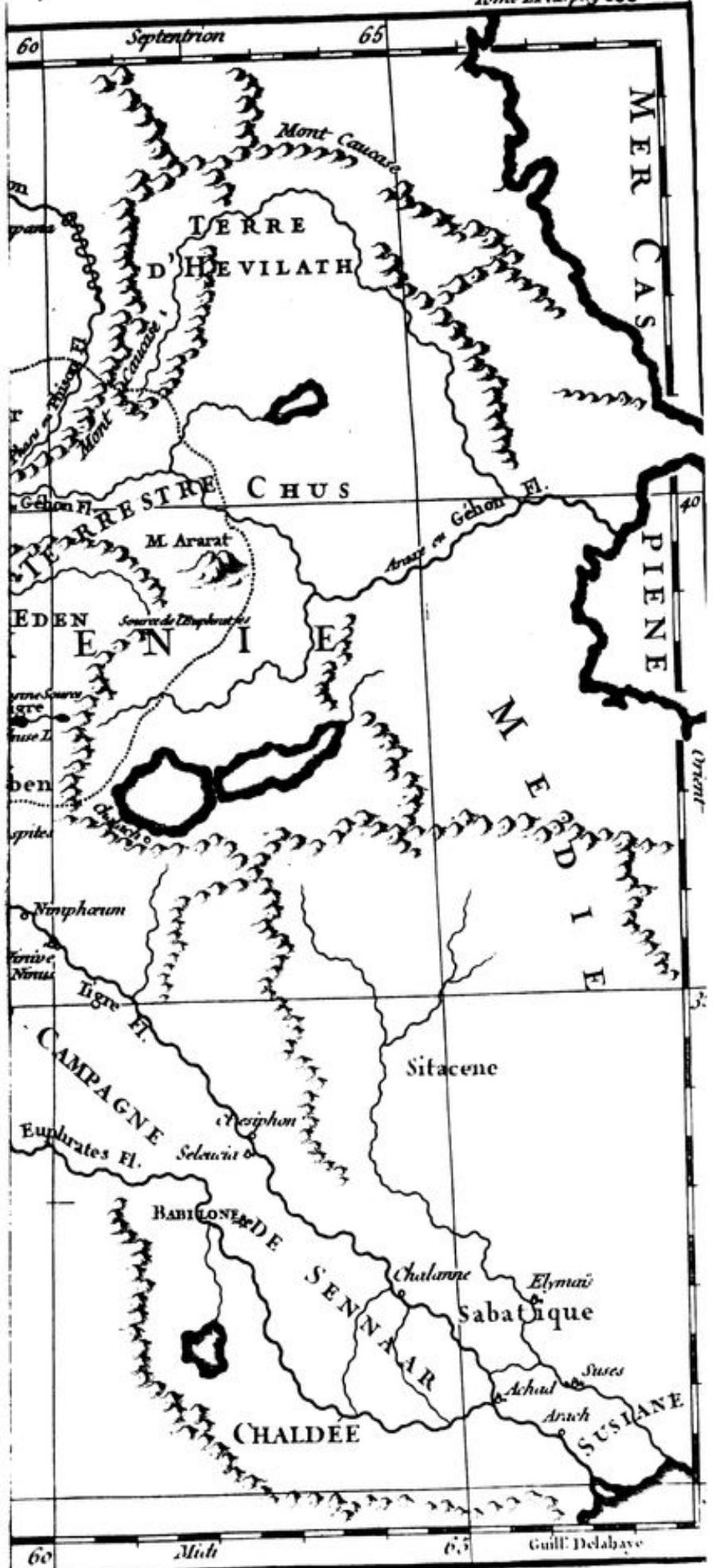
On voit par Strabon, (a) qu'anciennement les Grecs donnoient le nom de *Scythes* à toutes les nations du Nord les plus considérables, & le nom d'*Ethiopiens* à tous les peuples du Midi. Hérodote (b) dit la même chose : il fixe l'ancienne demeure des Scythes sur l'Araxe. Il dit qu'ils passèrent ce fleuve, chassés par les Massagetes, & qu'ils se retirèrent dans le pays des Cimmériens. Justin (c) met le Phase & l'Araxe, pour limites à la Scythie du côté du Midi. Le Mont Caucase & le fleuve Cyrus la bornoient au Nord. On connoît encore dans la Colchide, la fameuse ville de *Kythea* (d) ou *Kuta*, patrie de Médée. La Colchide est quelquefois nommée *terre de Cythée*. (e)

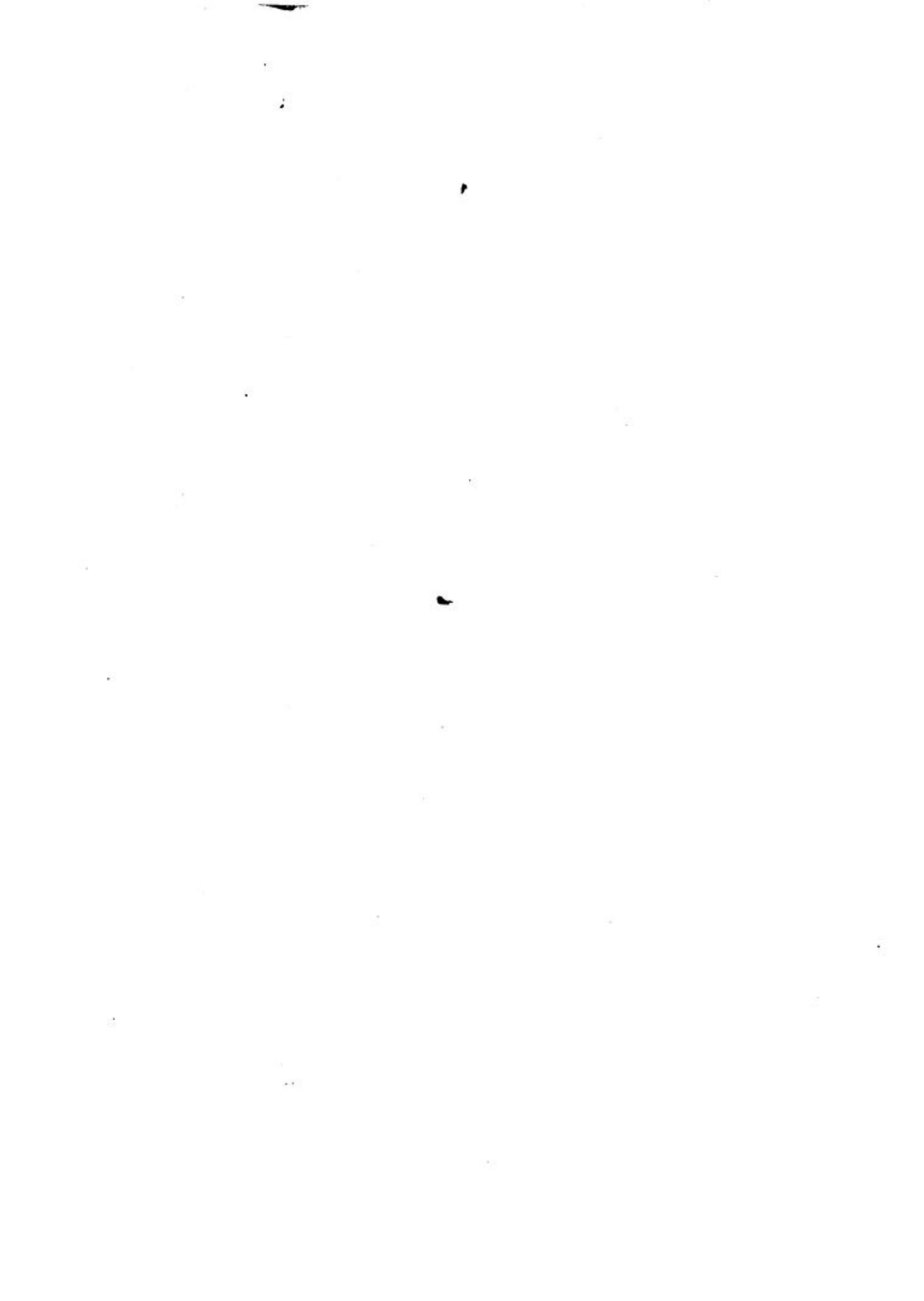
Tum juvenem terris Parcæ tenuere Cytheis.

XIV.
Examen de
l'opinion
de
M. Pluche.

Depuis que nous avons donné cette Bible, on a mis au jour à Paris un Ouvrage posthume de M. Pluche (f) où reparoit le sentiment de M. Huët sur le Paradis Terrestre. M. Pluche entreprend de prouver que le Paradis Terrestre étoit *au confluent de l'Euphrate & du Tigre*. » Les eaux de ces deux fleuves réunies arrosoient, dit-il, le » jardin d'Eden, puis se partageoient de nouveau en deux bras, qui » étoient le Géhon & le Phison. Ainsi, selon la lettre du Texte, le » fleuve qui étoit unique dans le Paradis formoit quatre lits différents » hors de ce séjour. « Nous laissons volontiers à nos Lecteurs le soin d'examiner si cette interprétation répond bien à la lettre du Texte. Deux fleuves qui viennent se réunir dans un même lit pour se partager de nouveau en deux bras : est-ce bien là ce que dit Moyse ? Nous croyons voir dans son Texte qu'un fleuve unique sortoit d'Eden pour arroser ce lieu : *Fluvius egrediebatur* ; & que delà ce fleuve se divisoit en quatre canaux : *qui inde dividitur in quatuor capita*. Nous ne croyons pas avoir fait violence au Texte pour lui faire dire cela ; & nous ne concevons pas comment cela pourroit s'accorder avec l'hypothèse que M. Pluche s'est efforcé de faire revivre. » Voici mot à mot, » dit-il, ce que le Texte porte... *Il sortoit d'Eden un fleuve qui venoit arroser le jardin* : (il y étoit unique :) *mais hors delà il couloit en quatre différents lits*. « Remarquez bien ces expressions : *Il sortoit d'Eden un fleuve qui venoit arroser le jardin*. Il est donc vrai qu'un seul fleuve sortoit d'Eden pour venir arroser ce jardin : ce n'étoient donc pas deux fleuves qui venoient se réunir dans ce jardin pour l'arroser. Il y étoit unique : mais comme sortant d'une source unique, & non pas de deux sources : *Fluvius egrediebatur*. Enfin *hors delà*,

(a) *Strab. l. 1. p. 25.* — (b) *Herodot. l. IV.* — (c) *Justin. l. 1. & l. II.* (d) *Stephan. de urbib. Κῶλα πάλιν Καρχικὴ, παρὶς Μινδίας.* — (e) *Valer. Flacc. l. VI. v. 693.* — (f) *Concorde de la Géographie des différents âges*, Paris, M. Ericcne, 1664. *itt-12. Digression sur le Paradis Terrestre p. 265. & suiv.*





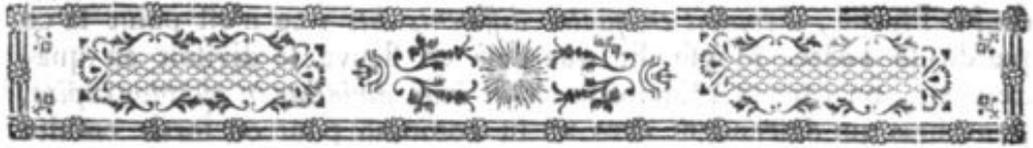
SUR LE PARADIS TERRESTRE. 353

dit M. Pluche, *il couloit en quatre différens lits* : ce n'est point là ce que dit le Texte. Moyse dit que delà ce fleuve se divisoit en quatre chefs, ou canaux principaux : *Qui indè dividitur in quatuor capita*. Deux bras qui descendent dans un lit commun pour en sortir ensuite par deux autres bras, ne sont point quatre bras qui sortent d'une source unique : *Fluvius egrediebatur . . . qui indè dividitur in quatuor capita*.

Pour conclure cette Dissertation, nous dirons que selon toutes les apparences le Paradis Terrestre, ou le *Jardin d'Eden*, étoit situé au dessus de la Mésopotamie, & dans cette partie de l'Arménie, où l'on voit les sources des quatre fleuves marqués par Moyse : l'Euphrate, le Tigre, le Phasé & l'Araxe ou le Cyrus qui s'y joint ; que tous les caracteres par lesquels l'Ecriture nous désigne la situation de ce lieu de délices, se rencontrent dans ce pays-là ; & qu'aucun autre Système n'enferme de moindres difficultés que celui que nous venons de proposer.

XV.
Conclusion.





DISSERTATION

SUR

LE PATRIARCHE HÉNOCH,

Fils de Jared, & Pere de Mathufala. (a)

LE Patriarche dont nous entreprenons de parler ici, est fort différent d'Hénoch, fils de Caïn, (b) qui naquit après la mort d'Abel, & à l'occasion duquel Caïn donna à la Ville qu'il bâtit dans la terre de Nod, le nom d'*Hénoch*. Celui dont nous parlons est plus nouveau, & descend de la race de Seth, souche de la nation sainte, & des vrais adorateurs; au lieu que Caïn, & son fils Hénoch, sont les peres de ces anciens prévaricateurs & de ces méchants qui souillerent la terre par leurs abominations, & qui furent exterminés dans les eaux du déluge. Comme la matiere est abondante, nous partagerons cette Dissertation en trois Articles. Dans le premier, nous parlerons de la Vie d'Hénoch; dans le second, de son Transport; dans le troisieme, de son Retour à la fin du monde.

ARTICLE I. *De la Vie d'Hénoch.*

I:
Vie d'Hé-
noch, selon
le rapport de
Moysé.

Hénoch, fils de Jared, naquit l'an 622 depuis la Création, (c) selon le calcul de l'Hébreu & de la Vulgate: & il étoit âgé de 65 ans, lorsqu'il engendra Mathufala, (d) l'an du monde 687. Hénoch étoit le septieme après Adam; & voici sa généalogie de pere en fils: Adam, Seth, Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Hénoch. Il ne vécut pas longtemps sur la terre en comparaison de ceux qui y vivoient alors; puisqu'il Dieu le transporta après 365 ans de vie, (e) l'an du monde 987, avant le Déluge 669: (f) mais il égala dans ce petit nombre d'années la perfection des plus saints. L'Écriture fait son éloge en peu de

(a) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet: nous l'avons en même temps resserrée & augmentée en retranchant quelques idées fabuleuses, & ajoutant vers la fin une anecdote relative au sujet. — (b) *Genes.* iv. 17. — (c) *Genes.* v. 18. — (d) *Genes.* v. 21. — (e) *Genes.* v. 23. — (f) C'est-à-dire, environ 3175 ans avant l'Ère Chrétienne vulgaire selon le calcul que nous établirons dans la suite.

mots, lorsqu'elle dit, (a) qu'il *marcha avec Dieu*; expression qui marque qu'il se rendit agréable au Tout-Puissant, par la pratique de toutes sortes de vertus. Les Septante l'expliquent par, *Il fut agréable à Dieu*; & Onkélos par, *Il marcha dans la crainte du Seigneur*. Tout cela est équivalent à ces autres expressions qu'on lit ailleurs dans l'Écriture : *marcher devant Dieu*; *marcher dans les voies du Seigneur*; *marcher selon l'esprit*; *marcher dans la présence du Seigneur*; *marcher dans la droiture, dans la vérité, dans la crainte du Seigneur*, &c. c'est-à-dire, cultiver la justice & la piété. Le témoignage formel de Moïse ne permet pas d'écouter les Rabbins qui ont voulu répandre des nuages sur la vertu de ce saint homme.

Moïse n'est pas le seul des Auteurs sacrés, qui rende témoignage à la piété d'Hénoch; saint Paul (b) dit que *par le mérite de sa foi, il fut transporté hors du monde, & garanti de la mort, ayant été trouvé agréable à Dieu*. L'Auteur de l'Écclésiastique (c) dit que ce saint Patriarche a été transporté dans le Paradis, afin qu'un jour il ramène les nations à la pénitence. Il dit ailleurs, (d) que *l'on n'a jamais vu d'homme comme Hénoch, qui fut enlevé de dessus la terre*. L'Auteur du Livre de la Sagesse semble l'avoir eu en vue dans ces paroles : (e) *Comme le Juste a plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré d'entre les pécheurs, parmi lesquels il vivoit. Il l'a enlevé de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice, & que les apparences trompeuses ne séduisissent son ame . . . Ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue vie; car son ame étoit agréable à Dieu; c'est pourquoi il s'est hâté de le tirer du milieu de l'iniquité*. Enfin saint Jude remarque qu'Hénoch a prophétisé ou prêché en disant : (f) *Voici le Seigneur qui vient accompagné de tous ses millions d'Ange pour juger & condamner tous les méchants & tous les impies*. Il a menacé du jugement de Dieu les impies qui vivoient de son temps, & qui souilloient la terre par leurs crimes. Le Livre des Constitutions Apostoliques (g) met Hénoch au nombre des Patriarches que Dieu a établis dès le commencement pour conduire & enseigner son peuple.

Quoique le Patriarche Hénoch soit dans un état où il est confirmé en grace, & où il n'est plus sujet au péché, comme nous le sommes dans l'état de voyageurs en cette vie; (h) toutefois l'Eglise ne lui a point déféré de culte public, non plus qu'à Elie, que l'on suppose être dans le même état. Il est vrai que l'on trouve son nom marqué dans quelque Calendrier au troisième jour de Janvier; mais il y a ap-

II.
Autres témoignages des Auteurs sacrés touchant Hénoch.

III.
Culte d'Hénoch.

(a) Genes. v. 22. פָּנֵי הָאֱלֹהִים לָךְ לְכָל יְמֵי חַיֶּיךָ LXX. Εὐάριστος τῷ Θεῷ. Vide & Joseph. & Eccli. XLIV. 16. & Hebb. XI. 5. & Sap. IV. 10. (b) Heb. XI. 5. (c) Eccli. XLIV. 16. (d) Eccli. XLIX. 16. (e) Sap. IV. 10. (f) Judæ, ψ. 14. 15. (g) Constit. Apostol. l. VIIII. c. 5. (h) Aug. lib. VI. operis imperfecti contra Julian. c. 30. Hoc eis Dei gratiā credimus esse concessum, ne haberent unde dicerent, Dimittite nobis debita nostra.

parence que l'on a eu plutôt dessein d'honorer son enlèvement au Ciel ; que de lui rendre un culte religieux. On dit que les Chrétiens d'Éthiopie célèbrent une espèce de fête en son honneur, qu'ils appellent *le Sabbat d'Hénoch*, comme s'ils vouloient par là honorer la septième génération du genre humain dans sa personne, par une institution à peu près semblable à celle du septième jour de la création que les Juifs honorent par le repos du Sabbat.

IV.
Hénoch connu chez les
Gentils.

Il n'est pas jusqu'aux peuples Gentils qui n'aient eu quelque connoissance d'Hénoch, & de son zèle pour la piété. Ils racontent (a) que du temps d'un nommé *Annac*, qui a vécu plus de 300 ans, ceux d'Icones & les autres peuples des environs consulterent l'Oracle, qui leur répondit qu'ils mourroient tous dès qu'Annac seroit sorti du monde. Cette réponse jeta tout le pays dans la consternation ; & les pleurs des peuples furent si abondantes, qu'elles tournerent en proverbe : on dit *pleurer Annac*, pour dire pleurer amèrement, faire un grand deuil. Après sa mort le déluge de Deucalion arriva, & tout le pays fut inondé sous les eaux. Ainsi fut accompli l'Oracle. On apperçoit au travers de l'obscurité de cette Fable : 1°. Le nom d'Hénoch, ou *Hannoch*, comme le prononcent les Hébreux ; 2°. Son âge de plus de 300 ans ; & 3°. Le déluge universel, arrivé sous Noé son arrière-petit-fils.

D'autres (b) racontent l'origine du proverbe, *pleurer Annac*, ou *Hannac*, ou *Chanac*, d'une autre sorte. Chanac étoit un ancien Roi de Phrygie qui ayant prévu que le déluge étoit proche, rassembla tout le peuple dans le Temple, pour supplier Dieu de détourner ce malheur. Leurs prières furent si ferventes, & leurs larmes si abondantes, qu'elles donnerent lieu au proverbe dont nous avons parlé : mais elles ne furent pas assez efficaces pour détourner le malheur dont ils étoient menacés ; le déluge survint qui les fit tous périr.

ARTICLE II. Du Transport d'Hénoch.

I.
Motifs de
ceux qui con-
testent l'enlè-
vement d'Hé-
noch.

Les paroles dont Moïse s'est servi pour marquer le transport d'Hénoch hors du monde, ont donné lieu à diverses questions. On a demandé s'il étoit mort, ou s'il étoit encore en vie ; s'il étoit dans le monde, ou hors du monde ; s'il jouissoit de la béatitude, ou s'il étoit simplement dans un état de paix & de repos, en attendant sa mort qui doit le mettre en jouissance de l'état des Bienheureux. Moïse dit (c) simplement *qu'il marcha avec Dieu, & qu'il ne parut plus, parce que le Seigneur le prit*, ou le transporta : *Quia tulit eum Deus*. Il s'agit de savoir si ces derniers mots signifient une mort naturelle, ou un transport miraculeux, comme celui d'Elie. Voici les raisons alléguées

(a) *Stephan. de urbib. in Iconium.* = (c) *Vide Suidam in Hannaco, & Hermogenem in Phrygiis.* = (e) *Gen. v. 24.* ואיננו כי לקח אתו אלודים

par ceux qui prétendent que l'Auteur sacré a parlé d'une mort ordinaire.

D'abord l'Écriture se sert souvent d'expressions pareilles pour signifier la mort. Par exemple, (a) Elie dit au Seigneur : *Prenez mon ame ; j'ai assez vécu ; je ne suis pas de meilleure condition que mes Peres* : or il ne demandoit par ces paroles autre chose que de mourir comme ses Peres : *Petivit animæ suæ ut moreretur*. Job parlant de ceux qui meurent d'une mort précipitée , dit : (b) *Qui sublatis sunt ante tempus* , Qui ont été enlevés avant le temps. Et ailleurs : (c) *Je ne fais combien de temps je demeurerai , & si mon Créateur m'enlevera bientôt*. Et Jesus fils de Sirach : (d) *L'ame du fornicateur sera enlevée du nombre des vivants*. Et le Psalmiste : (e) *Dieu rachetera & délivrera mon ame de la puissance de l'enfer , lorsqu'il m'aura pris*. Et ailleurs : (f) *Ils ont résolu de prendre mon ame*. Et encore : (g) *Après cela vous me prendrez & me comblerez de gloire*. Et dans Ezéchiél , (h) le Seigneur dit : *Je vais prendre ce que vous aimez le plus , c'est-à-dire , je vais faire mourir votre femme , & vous n'en ferez pas le deuil*. Et ailleurs : (i) *Le glaive viendra sur l'Égypte , & il prendra le peuple de ce pays*. Et encore : *Le pécheur a été pris dans son iniquité* ; (k) il est mort dans son crime : ou en punition de son crime. Jonas : *Prenez mon ame ; retirez-moi du monde*. De toutes ces expressions , & de plusieurs autres pareilles que l'on pourroit ramasser , il s'ensuit , dit-on , que cette expression , *prendre quelqu'un* , ou *prendre l'ame de quelqu'un* , signifie proprement le tirer du monde par une mort naturelle ou violente. Ces mots : *Il ne parut plus* , ou selon l'Hébreu , *Il ne fut pas* , ou *il ne fut plus* , se prennent dans le même sens en plusieurs passages de l'Écriture. Par exemple : *L'enfant n'est pas , & où irai-je ?* (m) Et , *L'un des douze n'est plus*. (n) *Joséph n'est plus ; & , Siméon n'est pas*. (o) Et Job : *Vous jetterez les yeux sur moi , & je ne serai pas . . . Vous me chercherez le matin , & je ne serai point*. (p) *Et ils s'élèveront un peu , & ils ne seront plus*. (q) *Un peu après vous chercherez la place du pécheur , & il ne sera pas*. (r) *J'ai passé , & il n'étoit plus*. (s) *Détruisez-les , & ils ne seront pas* , (t) &c. Saadiah , Auteur de la version Arabe , traduit *Hénoch mourut , & Dieu le retira à lui*. De tout cela , on prétend conclure que les termes de Moïse n'emportent pas l'idée d'un transport miraculeux , puisqu'on les voit si souvent employés pour marquer la mort naturelle.

(a) 3. Reg. XIX. 4. = (b) Job. XXII. 16. = (c) Job. XXXII. 22. = (d) Eccl. XIX. 3. *Tolletur de numero anima ejus*. = (e) Psalm. XLVIII. 16. = (f) Psalm. XXX. 14. = (g) Psalm. LXXII. 24. = (h) Ezech. XXIV. 16. = (i) Ezech. XXV. 4. = (k) Ezech. XXXIII. 6. = (l) Jonas. IV. 3. = (m) Genes. XXXVII. 30. = (n) Genes. XLII. 13. = (o) Genes. XLII. 36. = (p) Job. VII. 8. 21. = (q) Job. XXIV. 24. = (r) Psalm. XXXVI. 10. = (s) Psalm. XXXVI. 36. = (t) Psalm. LVIII. 14.

De plus il est vrai qu'en rapportant le transport d'Elie, l'Ecrivain sacré se sert du même verbe : (a) *Les enfants des Prophetes dirent à Elisée : Le Seigneur va vous prendre votre maître.* Et Elie dit à Elisée : *Dites-moi ce que vous voulez que je vous fasse, avant que je vous sois pris : si vous me voyez lorsque je serai pris, vous aurez ce que vous avez demandé, &c.* Mais si ces paroles n'emportent pas l'idée d'un enlèvement miraculeux, les autres circonstances de l'Histoire font assez connoître la maniere surnaturelle dont Elie fut enlevé : on nous dit que son enlèvement avoit été révélé aux autres Prophetes avant qu'il arrivât ; que le Seigneur l'enleva tout en vie ; qu'Elie en montant laissa tomber son manteau ; que les enfants des Prophetes voulurent aller chercher leur maître, de peur que l'Esprit de Dieu ne l'eut emporté dans quelque endroit écarté dans le désert : ils le chercherent en effet, mais inutilement, & contre l'avis d'Elisée. Il n'y avoit donc aucun doute qu'il n'eut été enlevé en vie. Mais on observe que nous ne lisons rien de pareil dans ce que Moïse nous raconte d'Hénoch.

On prétend aussi s'appuyer du témoignage de l'Auteur du Livre de la Sagesse. Il dit que quand le Juste mourroit d'une mort précipitée, il se trouveroit dans le repos ; parce que la prudence de l'homme lui tient lieu de cheveux blancs. Et aussi-tôt il ajoute : (b) *Le Juste ayant plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré d'entre les pécheurs parmi lesquels il vivoit ; il l'a enlevé de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice, & que les apparences trompeuses ne séduisissent son ame . . . Ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue vie . . . Le Juste mort condamne les méchants qui lui survivent. . . Ils verront la fin du Sage, & ne comprendront pas les desseins de Dieu sur lui.* Tous ces traits, dit-on, conviennent à Hénoch ; & l'Auteur paroît faire allusion au Texte de Moïse par ces mots : *Le Juste ayant plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré du milieu des pécheurs parmi lesquels il vivoit.*

On insiste encore sur cette parole de Jesus fils de Sirach, Auteur de l'Ecclésiastique, (c) que l'on traduit ainsi en réunissant le sens du Grec & le sens de la Vulgate : *Hénoch a plu à Dieu, & il a été transféré (dans le Paradis,) lui qui étoit un exemple de pénitence aux peuples.* Ces termes, dans le Paradis, ne sont pas dans le Grec : mais, dit-on, l'Eglise les ayant reçus & autorisés dès le commencement, en adoptant la Version latine où ils sont, & dont elle se sert encore aujourd'hui, elle a donc approuvé aussi le sentiment qui tient qu'Hénoch est véritablement mort ; car on fait que le Paradis est fermé aux vivants, & que le nom de Paradis mis tout seul signifie le Ciel, ou le lieu où

(a) 4. Reg. 11. 3. 5. 9. &c. — (b) Sap. 11. 10. & seqq. — (c) Eccli. XLIV. 16.
 Ἐὐχὴ ἐπιπέσει Κύριον, ἃ μετατίθη ἀπὸ δειγμάτων μεταίτιας τῶν ἡμῶν.

les ames des Saints sont réunies après la mort. Ainsi Jesus-Christ dit au bon Larron : (a) *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis* ; & saint Paul dit (b) *qu'il a été ravi dans le Paradis* ; & Jesus-Christ, dans l'Apocalypse, (c) dit qu'il donnera au vainqueur *de manger du fruit de l'arbre de vie qui est dans le Paradis*. Quand on parle du Paradis Terrestre, ou d'un simple verger, on joint d'ordinaire au mot *Paradisus*, certains termes qui en déterminent la signification à ce sens.

On prétend même que quelques Peres ont aussi enseigné au moins d'une maniere implicite, que le Patriarche Hénoch étoit mort. Saint Ambroise (d) dit qu'Hénoch a transporté son trésor dans le Ciel ; & il lui applique le passage de la Sageffe, qui vient d'être cité : *Raptus est ne cor ejus malitia mutaret*. L'Auteur des Récongnitions de saint Clément, (e) dit qu'Hénoch s'étant rendu agréable à Dieu, fut transporté dans l'immortalité : *Ad immortales transfuit*. Saint Cyprien, dans son *Traité de la Mortalité*, dit qu'Hénoch a mérité d'être tiré de la contagion de ce monde, par une faveur singuliere ; que Salomon dans le Livre de la Sageffe a parlé de la mort prématurée des Justes comme d'une faveur de Dieu. Saint Jérôme (f) dit aussi qu'il est transporté dans le Ciel, & qu'il est nourri du pain céleste ; & ailleurs (g) qu'il est monté au Ciel avec Jesus-Christ. Saint Achanase (h) assure qu'il a été transporté dans le Paradis.

Plusieurs Rabbins (i) entendent le Texte de Moyse de la mort naturelle d'Hénoch ; Calvin les suit ; saint Cyprien & saint Ambroise, & quelques Commentateurs Catholiques, comme Jansénius, Menochius, Mariana, & d'autres, veulent que l'Auteur de la Sageffe parle d'Hénoch, ou du moins qu'il fasse allusion à son histoire, lorsqu'il décrit la mort du Juste enlevé du monde durant sa jeunesse. Voilà ce que l'on apporte de plus plausible en faveur du sentiment qui veut qu'Hénoch soit mort d'une mort naturelle.

Mais les preuves du sentiment contraire ne sont pas moins solides. On avoue que le Texte de Moyse n'emporte pas nécessairement l'idée d'enlèvement miraculeux, & du transport d'un homme vivant dans un autre monde, dans le Ciel, ni dans un endroit du monde qui soit inconnu & inaccessible aux mortels. Cependant quand on compare ce qu'il dit d'Hénoch, à ce qu'il raconte des autres Patriarches, on voit aisément qu'il veut distinguer la maniere dont Hénoch est sorti du mon-

II.
Preuves de
l'enlèvement
d'Hénoch.

(a) *Luc. XXIII. 43.* — (b) *2. Corinth. XII. 4.* — (c) *Apoc. II. 7.* — (d) *Ambros. Epist. Class. 1. ep. 38. n. 7. Dives Henoch qui quod habuit secum transfuit, & omnem illum bonitatis suæ censum cælestibus intulit receptaculis.* — (e) *Recognit. l. IV. n. 12.* — (f) *Hieronym. ep. ad Pammach. ep. 51. p. 184. antiq. edit.* — (g) *Idem in Annos IX.* — (h) *Athanas. t. 11. pag. 693. orat. de Patrib. & Prophet.* — (i) *Abenezra, Salom. Jarchi & alii apud Menasse Ben Israël, l. de fragilit. hum. scil. 12. art. 7.*

de , d'avec celle dont tous les autres Patriarches en sont sortis. Il remarque premièrement sa bonne vie , qui le rendit agréable à Dieu , & ensuite son enlèvement : *Tulit eum Deus* ; & comme ces paroles pourroient encore être équivoques , il ajoute : *Il ne parut plus* ; on ne le vit plus sur la terre ; pour insinuer qu'il vivoit , & qu'il subsistoit hors du monde.

Jesus fils de Sirach est beaucoup plus favorable au sentiment qui tient qu'Hénoch , fut transporté tout vivant , qu'au sentiment contraire , soit qu'on lise dans son Texte avec la Vulgate , *dans le Paradis* , soit qu'on ne l'y lise pas. Les termes dont il se sert , pour marquer sa sortie du monde , sont les mêmes que ceux de Moïse ; & ils ne sont nullement ordinaires pour signifier la simple mort d'un homme. L'addition , *dans le Paradis* , peut signifier deux choses , ou le Ciel , où sont les Bienheureux après leur mort , ou le Paradis Terrestre. En ce dernier sens , elle ne convient pas à Hénoch dans la supposition qu'il soit mort d'une mort naturelle ; car les Saints ne sont pas envoyés dans le Paradis Terrestre après leur décès. Quant au premier sens , les anciens Peres n'ont pas cru que l'état où l'Église suppose Hénoch & Elie , fût contraire à leur demeure dans le Ciel , comme nous le verrons ci-après. Plusieurs d'entr'eux ont déclaré nettement qu'Hénoch étoit dans le Ciel , & qu'il y étoit entré avec Jesus-Christ , quoiqu'ils supposassent qu'il avoit été enlevé du monde tout vivant.

Nous avouons que l'Auteur du Livre de la Sagesse fait allusion à ce que dit Moïse du transport d'Hénoch , lorsqu'il parle de la mort du Juste enlevé par une mort prématurée : mais rien ne nous oblige à croire qu'il ait voulu parler directement de la mort d'Hénoch. En traitant d'un Juste enlevé à la fleur de son âge , il étoit naturel d'y appliquer ce que dit Moïse d'Hénoch , enlevé dans un âge peu avancé , en comparaison des autres hommes d'avant le déluge qui vivoient des huit & neuf cents ans , au lieu qu'Hénoch n'en avoit vécu que 365.

Enfin saint Paul dit (a) très-expressément qu'*Hénoch fut enlevé par le mérite de sa foi , afin qu'il ne vit pas la mort* ; il ajoute , *qu'on ne le trouva plus , parce que Dieu le transporta ailleurs*. L'enlèvement d'Hénoch tout vivant doit donc passer pour un article de Foi.

Les Peres Grecs & Latins , & les Auteurs Juifs pour la plupart , ont enseigné qu'Hénoch étoit encore vivant & dans un lieu de délices. Les Paraphrastes Chaldéens ont cru qu'il avoit été enlevé au Ciel tout vivant. Jonathan fils d'Uriel dit qu'*Hénoch a cessé d'être dans les générations de la terre , parce qu'il a été transporté au Ciel par l'ordre de Dieu*. Onkélos est encore plus exprès : *Il ne parut plus , parce que le Seigneur ne le fit pas mourir*. Le Rabbin Hiscuni (b) & quelques autres croient qu'il

(a.) Hebr. xi. 5. = (b) Vide , si lubet , *Drus. de Henoch. t. 1. part. 2. p. 379. Crit. sacr. sup*

fut enlevé en corps & en ame, & qu'il doit revenir au monde dans le temps de la Rédemption. Le Rabbin David (*a*) veut qu'il soit dans le Paradis Terrestre avec Elie; & il avance, que c'est là le sentiment des Sages de la Synagogue & du commun des Juifs. Le Rabbin Gerson est dans le même sentiment; & Akiba assure que Dieu le tira du monde comme Elie dans un tourbillon de feu.

Saint Jean Chrysostome (*b*) croit qu'Hénoch fut enlevé par le ministère des Anges. L'Auteur du Traité de la Trinité parmi les œuvres de saint Ambroise (*c*) suppose qu'Hénoch fut transporté comme Elie dans un chariot de feu, c'est-à-dire, selon lui, par le ministère des Anges. Saint Clément le Romain, dans sa première Epître aux Corinthiens, (*d*) dit qu'Hénoch ayant été trouvé fidele dans l'obéissance, a été transporté, & que sa mort ne se trouve écrite nulle part. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, sous le nom du même saint Clément, (*e*) dit en deux endroits que Dieu ne permit pas qu'Hénoch éprouvât la mort; & il le dit dans un passage qui contient la forme de la Liturgie, ce qui fait voir que c'étoit la créance commune de l'Eglise. Saint Irénée (*f*) dit qu'Hénoch a été transporté, & est conservé jusqu'aujourd'hui, pour être le témoin du juste jugement que Dieu a exercé contre les Anges Apostats.

Tertullien (*g*) enseigne que Dieu a transporté Hénoch hors de ce monde sans lui faire subir la Loi commune de la mort: *Necdum mortem gustavit, ut aternitatis candidatus*. Ailleurs, il dit (*h*) qu'Hénoch & Elie sont transportés, & que leur mort ne se trouve point, parce qu'elle est différée: *Nec mors eorum inventa est, dilata scilicet*. Ils mourront à la fin des siècles, afin d'être revêtus de l'immortalité. Saint Cyprien (*i*) ne doute pas qu'Hénoch ne soit encore vivant. Saint Hilaire (*k*) dit qu'Hénoch & Elie doivent venir avant la fin du monde, & qu'ils seront mis à mort par l'Antechrist. Ils sont donc encore vivants.

Saint Jérôme écrivant sur Amos, (*l*) semble dire qu'Hénoch est monté au Ciel avec Jesus-Christ, accompagné d'Elie & de Moïse, & par conséquent qu'il a reçu la couronne de l'immortalité. Mais au même endroit, il dit qu'il y est monté avec saint Paul, qui fut ravi jusqu'au troisième Ciel; ce qui fait voir qu'il ne l'entendoit pas précisément du transport de son corps immortel dans le Ciel. Et dans d'autres passages, il est exprès pour le sentiment qui tient qu'Hénoch est encore en vie:

(*a*) R. David in 2. Reg. II. 1. — (*b*) Chrysost. t. 5. Homil. 138. p. 877. — (*c*) *Append. novæ. Edit. c. 33. p. 341.* — (*d*) Clem. Ep. 1. II. 9. p. 150. Οὐχ ὑπὲρ αὐτῶν θανάτου. — (*e*) *Constitut. lib. V. cap. 7. Μὴ ἴσθας θανάτου πύργου λαβῆναι & lib. VIII. cap. 41.* — (*f*) *Iren. l. IV. c. 16. Et l. V. c. nov. Edit.* — (*g*) *Tertull. advers. Judæos. p. 185. 63.* — (*h*) *Idem de anima, c. 51. p. 301.* — (*i*) *Cyprian. seu alius de montib. Sinæ & Sion contra Judæos.* — (*k*) *Hilar. in Matth. c. 20. p. 710. 2.* — (*l*) *Hieronym. in Amos 1x.*

» Hénoch & Elie , dit-il , ont été transportés dans leur chair ; (a) ils ne
 » sont pas encore morts , quoiqu'ils soient déjà les habitants du Paradis. »
*Necdum mortui & Paradisi jam coloni , habent membra cum quibus rapti
 sunt & translati.* Il dit ailleurs (b) que ces deux Prophetes seront mis
 à mort à la fin du monde , ainsi qu'il est marqué dans l'Apocalypse. (c)

L'Auteur dont on a le Commentaire sur S. Paul , imprimé parmi les
 Œuvres de saint Ambroise , (d) dit aussi qu'Hénoch & Elie seront mis
 à mort durant la persécution de l'Antechrist , & que leurs corps seront
 jettés dans la place publique à la vue de tout le peuple infidele. Saint
 Ambroise dont on a cité un passage , où il semble dire qu'Hénoch est
 mort & est monté au Ciel , marque assez qu'il le croit vivant , puisqu'il
 lui donne pour compagnon Elie , dont l'enlèvement tout en vie ne souf-
 fre aucune difficulté. (e) Quand saint Ambroise les place tous deux
 dans le Ciel , il ne fait rien que d'autres n'aient fait comme lui , ainsi
 qu'on a déjà pu le remarquer. Dans un autre endroit (f) il marque
 assez clairement qu'Hénoch n'étoit pas mort , puisqu'il dit que son trans-
 port étoit une figure ou une prophétie de la Résurrection du Sauveur ,
 qui est immortel , & qui est monté au Ciel avec son corps : *Henoch verò
 nonne manifestum pietatis dominicæ & divinitatis indicium est , eò quòd
 nec mortem senserit Dominus , & ad Cælum remeaverit , cujus generis auc-
 tor raptus ad Cælum est.* Saint Gregoire le Grand (g) dit que le trans-
 port d'Hénoch & l'enlèvement d'Elie , sont des figures de l'Ascension
 de Jesus-Christ , maniere de parler qui est fréquente parmi les Ecri-
 vains Ecclésiastiques.

Saint Augustin (h) ne doutoit pas qu'Hénoch n'eut été transporté
 tout en vie ; qu'il ne fût encore vivant , exempt de toutes les attaques
 de la maladie & des incommodités de la vieillesse ; qu'à la fin il ne dût
 retourner au monde & y payer le tribut que la nature a imposée à tous
 les hommes , en mourant pour ressusciter à l'immortalité. Il dit ailleurs
 (i) qu'Hénoch & Elie ne sont point encore revêtus de l'immortalité ,
 quoiqu'ils soient vivants dans un corps qui n'est sujet à aucun besoin de
 nourriture ; qu'ils sont soutenus par la même force , qui soutint Elie
 pendant les quarante jours qu'il passa sans manger ; ou que s'ils mangent ,
 c'est comme faisoit Adam dans le Paradis Terrestre , avant qu'il fût
 tombé dans la désobéissance. Enfin , il croit qu'il est très-probable ,
 qu'ils sont transportés au Jardin d'Eden , où ils nous font voir dans

(a) *Ep. 61. adversus errores Joan. Jerosol. Vide & Lib. 111. contra Pelagg. Hanc
 communem mortem quæ & bruta solvuntur animalia , Henoch , & Eliam nondum vidisse
 cognoscimus.* = (b) *Ep. 147. ad Marcell. p. 347. vet. Edit.* = (c) *Apoc. x1. 3. &c.*
 = (d) *Ambrosiast. in 1. Cor. xv. 9.* = (e) *Ep. 38. p. 942. n. 7.* = (f) *Ambros.
 in Luc. l. 111. ad fin. t. 1. p. 1333.* = (g) *Gregor. mag. Homil. 29. in Evang. n. 6.*
 = (h) *Aug. de Genes. ad litteram. lib. IX. c. 6. p. 247. a.* = (i) *Aug. l. 1. de pec-
 catorum meritis. c. 3. p. 3.*

leurs personnes ce qu'auroient éprouvés Adam & Eve, s'ils avoient su s'y conserver par leur soumission aux ordres de Dieu. Après ces autorités, il est assez inutile d'accumuler une foule d'autres passages, pour prouver qu'Hénoch a été transporté d'une manière miraculeuse ; qu'il est encore vivant ; & qu'il jouit d'une béatitude anticipée ; en attendant la mort qu'il doit souffrir avant le dernier jour, pour être ensuite reçu dans l'immortalité bienheureuse.

La seule difficulté qui nous reste à examiner, est de savoir en quel lieu Hénoch a été transporté. On a déjà vu que le sentiment des Anciens étoit partagé sur cette question. Les uns le placent dans le Ciel, les autres dans le Paradis Terrestre ; & les autres ne voudroient pas qu'on s'expliquât là dessus, ni qu'on employât le temps à cet examen, qu'ils croient inutile & superflu, puisqu'on n'a aucune autorité certaine qui puisse nous fixer dans cette recherche. La Version Latine du Livre de l'Ecclésiastique, porte qu'il fut transporté dans le Paradis ; mais les Exemplaires Grecs qui tiennent lieu du Texte original de ce Livre, ne reconnoissent point ces termes *in Paradisum* ; & quand ils les admettroient, il resteroit encore une grande difficulté, pour savoir s'il faudroit l'entendre du Ciel ou du Paradis Terrestre.

III.
En quel lieu
Hénoch a été
transporté.

Saint Irénée (a) rapporte que les Disciples des Apôtres avoient enseigné qu'Hénoch & Elie vivoient dans le Jardin d'Eden, où nos premiers parents avoient été placés dès le commencement, & qu'ils devoient y demeurer jusqu'à la fin du monde, jouissant d'une espèce d'immortalité anticipée : *Ibi manere eos qui translati sunt usque ad consummationem, coauspicantes incorruptelam*. Ce sentiment, qui venoit des Disciples des Apôtres, s'est fort répandu dans l'Eglise. L'Auteur des questions aux Orthodoxes parmi les œuvres de saint Justin le Martyr, (b) dit que les saints personnages que notre Sauveur ressuscita au temps de sa mort, & qui apparurent à plusieurs dans la sainte Cité, (c) vivent encore aujourd'hui dans le Paradis Terrestre avec Hénoch & Elie, attendant avec eux la résurrection générale, qui nous fera tous passer dans l'état d'une immortalité parfaite.

Saint Augustin, (d) quelque réserve qu'il ait toujours observé dans des questions douteuses, semble toutefois assurer qu'Hénoch & Elie sont transportés dans le Paradis Terrestre, & qu'ils s'y nourrissent du fruit de l'arbre de vie, qui leur donne la puissance de vivre sans être soumis à la nécessité de mourir : *Nam quod eos credendum est fuisse translatos, nisi ubi est ipsum vitæ lignum, unde illis sit potestas vivendi, nec ulla moriendi necessitas ?* jouissant dans ce lieu de délices du privilège dont jouissoit Adam dans l'état d'innocence, & dont auroient joui tous ses

(a) *Iren. lib. v. contra hæres. c. 5.* — (b) *Aulæ. quæst. ad Orthodoxos. qu. 85.* — (c) *Matth. xxv. 11. 52. 53.* — (d) *Aug. contra Julian. l. vi. c. 30. p. 1360. 1361.*

descendants, si le premier homme n'étoit pas tombé dans la prévarication, & par-là dans la nécessité de mourir. Il ajoute que dans cet état, Dieu leur a apparemment accordé la grace de ne pas pécher; en sorte qu'ils ne sont pas comme nous dans la nécessité de dire: *Pardonnez-nous nos péchés*. Ce docteur (a) n'étoit pas toutefois tellement persuadé qu'Hénoch & Elie fussent dans le Paradis Terrestre, qu'il ne regardât cette question comme problématique, ainsi que quantité d'autres que l'on peut agiter, & sur lesquelles on peut s'exercer sans donner atteinte à la Foi. *Nous croyons*, dit-il, *qu'ils sont encore en vie dans les mêmes corps qu'ils ont apportés en naissant; mais il nous est permis de rechercher s'ils sont au Paradis Terrestre ou ailleurs.*

L'Auteur imprimé sous le nom de saint Isidore au Traité de la vie & de la mort des Saints, (b) saint Thomas, (c) & plusieurs autres, (d) croient qu'Hénoch & Elie sont transportés dans le Paradis Terrestre. Mais saint Athanase (e) dit qu'Hénoch fut transporté dans le Paradis où saint Paul fut ravi, & où le bon Larron entra après la mort de Jesus-Christ; & l'on croit que saint Paul fut ravi dans le Ciel; le bon Larron y entra aussi avec Jesus-Christ ressuscité. Saint Ambroise (f) dit qu'Hénoch transporta ses richesses dans les trésors du Ciel. Saint Jérôme (g) assure qu'Hénoch & Elie sont montés au Ciel avec Jesus-Christ, & qu'ils sont déjà habitants du Paradis; qu'ils jouissent de la compagnie de Dieu; qu'ils se nourrissent du pain céleste, & se rassasient de la parole de Dieu, ayant le Seigneur lui-même pour nourriture: *Vescuntur caelesti pane, & saturantur omni verbo Dei, eundem habentes Dominum, quem & cibum*. Enfin, Joseph (h) dit que ce Patriarche s'en alla vers Dieu, d'où vient que sa mort ne fut pas écrite.

Saint Grégoire le Grand, (i) & après lui l'Abbé Rupert, (k) sans déterminer l'endroit où Hénoch fut transporté, se contentent de dire, qu'il est dans un lieu saint de la terre, où il jouit d'un grand repos de corps & d'esprit, jusqu'à ce qu'à la fin du monde il retourne parmi les hommes, & paye le tribut de la mort. Tertullien (l) croit qu'Hénoch & Elie sont hors du monde: *De orbe translati, & hoc ipso jam aeternitatis candidati*. Saint Jean Chrysostome (m) ne veut pas que l'on examine trop curieusement, ni en quel lieu, ni comment Hénoch a été transporté; il dit qu'il nous doit suffire de savoir, que Dieu l'a enlevé tout

(a) *De peccato origin. contra Pelag. & Caest. c. 23. n. 27.* == (b) *Isidor. de vita & morte. SS. c. 3.* == (c) *D. Thom. 1. part. qu. 102. art. 2. ad 3. & 3. part. qu. 49. art. 5. ad 2.* == (d) *Cedren. p. 8. Chronic. Alex. Beda de templo Salom. c. 19. p. 38.* == (e) *Athan. de Sinodi Nicanae Decretis. pag. 214. 4. nov. Edit.* == (f) *Ambros. Ep. 38. prima Class.* == (g) *Hieronym. in Amos IX. & Ep. 61. ad Pammach. advers. errores Joan. Jerosol.* == (h) *Joseph. antig. l. 1. c. 4.* == (i) *Gregor. Homil. 29. in Evang.* == (k) *Rupert. in Genes. l. III. c. 33.* == (l) *Tertull. de Resurrect. carnis. c. 58.* == (m) *Chrysost. Homil. 21. in Genes.*

vivant, & qu'il le conserve dans un lieu qui n'est connu que de lui seul. Théodoret (a) fait la même remarque : *Il faut, dit-il, se contenter de ce que Dieu nous a révélé dans ses Ecritures, sans rechercher trop curieusement ce qu'il a voulu nous laisser ignorer.* Théophylacte & Oecuménius (b) s'expriment sur cela avec beaucoup de sagesse : Nous savons, disent-ils, qu'Hénoch a été transporté & qu'il est vivant ; mais nous ignorons la manière & le lieu de son transport. Et c'est ce que l'on doit conclure de ce que nous avons dit jusqu'ici : car ce que saint Irénée avance, que les Disciples du Sauveur avoient enseigné qu'il étoit dans le Paradis Terrestre, pourroit bien se ressentir un peu de l'erreur des Millénaires, qui fut fort commune dans les premiers temps de l'Eglise, & qui y avoit été répandue par les Chrétiens convertis du Judaïsme, qui se disoient Disciples des Apôtres, dont ils ne suivoient pas toujours trop fidèlement la Doctrine.

Quant à ce que dit saint Athanase, qu'Hénoch & Elie sont dans le même Paradis où saint Paul fut ravi, & où le bon Larron entra : il paroît l'avoir puisé dans saint Irénée, qui met Hénoch, Elie, & tous les Justes dans le Paradis Terrestre, & qui veut que saint Paul y ait aussi été ravi en esprit. Origène (c) mettoit le Paradis Terrestre au troisième Ciel, où saint Paul avoit été ravi. Saint Ambroise (d) suivoit en cela Origène. Moïse Bar-Cépha, dans son Livre du Paradis Terrestre, le place entre la terre & le firmament, & dit que l'âme du bon Larron y fut envoyée. Sentiment qui se remarque aussi dans Severien & dans Eulogien, qui y placent les âmes des Saints sorties de ce monde. Saint Jérôme, dans ses questions Hébraïques sur la Genèse, fait mention de l'opinion des Hébreux, (e) qui prétendoient que le Paradis Terrestre avoit été créé avant le monde, ce qui suppose qu'ils le croyoient hors du monde : & c'est ainsi apparemment que saint Ambroise & saint Jérôme ont voulu l'entendre, lorsqu'ils ont dit, qu'Hénoch & Elie étoient montés au Ciel ; car il n'est pas croyable qu'ils eussent voulu placer des hommes encore vivants, & qui doivent mourir un jour, dans le séjour des Bienheureux, qui n'est destiné que pour les Anges & pour les corps glorifiés & immortels.

ARTICLE III. *Du retour d'Hénoch dans le monde à la fin des siècles.*

Dans tout ce que nous avons dit jusqu'ici, on a pu remarquer que les Peres assuroient non seulement qu'Hénoch & Elie étoient encore vivants ; mais aussi qu'un jour ils paroîtroient de nouveau ; qu'ils se-

I.
Retour d'Ève
& d'Hénoch à
la fin du monde,
marqué
dans l'Apoca-
lypse.

(a) Theodoret. qu. 45. in Genes. — (b) Theophyl. & Oecumen. in Hebr. xi.
— (c) Vide Huet. Origeniana, l. II. qu. 12. art. 7. — (d) Ambros. de Paradiso, c. 3.
— (e) Hieronym. quaest. in Genes. l. 8. & Annot. D. Martianaî in hunc Hieronym. locum.

roient mis à mort par l'Antechrist, & qu'enfin ils ressusciteroient pour jouir d'une gloire & d'un bonheur éternel. Ils appliquoient à Hénoch & à Elie, ces paroles de l'Apocalypse, (a) où l'Ange ayant dit à S. Jean, de mesurer le Temple & l'Autel, & ceux qui y adorent ; mais de ne pas mesurer le Parvis du Temple, parce qu'il a été abandonné aux Gentils, qui fouleront aux pieds la Ville sainte pendant quarante-deux mois ; le Seigneur ajouta parlant par la bouche de l'Ange : *Mais je donnerai à mes deux Témoins de prophétiser couverts de sacs, durant mille deux cents soixante jours ; ce sont les deux Oliviers & les deux Chandeliers qui sont exposés devant le Dieu de la Terre. Si quelqu'un veut leur nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis. Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie pendant le temps qu'ils prophétiseront ; & ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang, & de frapper la terre de toutes sortes de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront. Et après qu'ils auront achevé de rendre leur témoignage, la Bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra & les tuera ; & leurs corps demeureront étendus dans la place de la grande Ville, qui est appelée spirituellement Sodome & Egypte, où notre Seigneur même a été crucifié ; leurs corps demeureront trois jours & demi sans sépulture ; les peuples feront des réjouissances à leur mort. Mais trois jours & demi après, Dieu répandra en eux un esprit de vie, ils se retrouveront sur leurs pieds, & ceux qui les verront, seront saisis de crainte. Et ils monteront au ciel dans une nuée à la vue de leurs ennemis.*

II.
 Accord des
 Peres & des
 Interpretes sur
 le sens de cet-
 te prophétie
 de l'Apoca-
 lypse.

Le nombre des Peres & des Interpretes, qui expliquent ce Texte des deux Prophetes Hénoch & Elie, est si grand, qu'on ne conçoit pas comment il s'est trouvé parmi les Modernes des Auteurs qui ont osé traiter de chimeres le retour d'Hénoch & d'Elie, que nous attendons à la fin du monde. Suicer (b) dit que Ravanelle dans sa Bibliothèque, sous le verbe *transfere*, fournit de quoi réfuter, par les témoignages de l'antiquité, la fable du retour d'Hénoch. Nous n'avons point sous les yeux l'ouvrage de Ravanelle : mais nous avons les Ecrits des Peres & des anciens Auteurs Ecclesiastiques : & nous n'en avons remarqué aucun qui nie formellement ce retour : la plupart l'assurent d'une maniere très-positive ; & ceux qui ont suivi une autre route dans l'explication du passage de l'Apocalypse, où il est parlé des deux Témoins, joignent à Elie, Moïse, ou Elisée, ou saint Jean-Baptiste, tous personnages dont la mort est bien marquée dans l'Ecriture, ou enfin Jérémie dont l'Ecriture ne raconte pas la mort, mais dont elle ne dit rien, qui insinue qu'il soit encore vivant. Or, le retour de ces grands personnages est certainement beaucoup plus incroyable que celui

(a) Apoc. XI. 1. 2. &c. = (b) Suicer, Thésaur. Eccles. in Enoch. ita & alli ut Drus. in Henoch & Calviniani.

d'Hénoch, dont le transport est si bien exprimé dans Moÿse, & dont la vie après son transport, n'est plus douteuse, depuis que saint Paul, dans l'Épître aux Hébreux, a dit nettement qu'il n'étoit pas mort : (a) *Fide Henoch translatus est, ne videret mortem.*

Presque tous les Anciens & les Modernes qui ont fait des Commentaires sur l'Apocalypse, comme André de Crète, & Aretas Evêque de Césarée en Cappadoce, (b) Bede, Primasius, Berengaud, Ambroise Antpert ou Ansbert, Haymon d'Alberstad, Hugues de Saint-Cher, Denys le Chartreux, Vatable, Viégas, Ribéra, Cornélius à Lape, & les autres : ceux qui ont composé exprès des Traités sur l'Antechrist, comme saint Hippolyte Martyr, Raban Maur, Adson Abbé de Montier-en-Der, Audouise de Châlons, dont le Traité est imprimé dans l'Appendix du sixieme tome de la nouvelle Edition de saint Augustin, & les autres, marquent comme une chose reconnue des Anciens, & venue jusqu'à eux par une tradition non interrompue, que l'Antechrist combattra, & mettra à mort les deux Témoins Hénoch & Elie, suivant ce qui est dit dans l'Apocalypse, qu'ils prêcheront la pénitence aux Nations, couverts de sacs, pendant mille deux cents soixante jours, (c) après quoi ils seront mis à mort au milieu de Jérusalem, & laissés sur la place sans sépulture, jusqu'à ce que Dieu leur rende l'esprit de vie & les ressuscite.

Saint Irénée (d) dit qu'Hénoch & Elie sont dans le Paradis Terrestre, & qu'ils y demeureront jusqu'à la fin du monde. Tertullien (e) dit qu'ils sont encore en vie ; mais qu'ils doivent un jour être mis à mort, pour éteindre dans leur sang la vie de l'Antechrist : *Cæterum morituri reservantur, ut Anti-christum sanguine suo extinguant.* Saint Hilaire (f) dit que Moÿse & Elie, qui parurent à la Transfiguration de notre Sauveur, sont les deux Prophetes qui doivent paroître avant le second avènement de Jesus-Christ, & qui doivent être mis à mort par l'Antechrist, selon saint Jean dans l'Apocalypse ; ce qui insinue qu'il ne croyoit pas que Moÿse fut mort, non plus qu'Elie : Mais il ajoute, que plusieurs ont cru que cet endroit de l'Apocalypse regardoit Hénoch ou Jérémie, qui devoient être mis à mort comme Elie. Ephrem, Patriarche de Théopolis ou d'Antioche, cité dans Photius, (g) dit qu'Hénoch, Elie & Jean-Baptiste, après avoir vécu très-long-temps, goûteront enfin la

III.
Tradition
abrégée sur le
retour d'Hé-
noch à la fin
du monde.

(a) Heb. xi. 5. — (b) Andreas in Apoc. xi. t. 6. Biblioth. PP. & Aretas in Apoc. xi. tom. 9. Biblioth. PP. — (c) Apoc. xi. 3. &c. — (d) Iren. lib. v. cap. 5. Κάτι μὴν τῆς μετέπειτα ζωῆς ἐπιβίωσις, περιμαζομένη τῇ ἀφθαρσίᾳ. — (e) Tertull. de anima, c. 50. p. 301. — (f) Hilar. in Matth. c. 20. p. 710. a. nov. Edit. Hos quidem (Moÿsen & Eliam) eosdem Prophetas duos prævenientes adventum ejus esse intelligimus, quos in Apocalypsi Joannis ab Anti-christo perimendos esse dicit, licet varia vel de Henoch, vel de Jeremia, plurimorum fuerint opiniones, quod alterum eorum sicut Eliam, mori oporteat. — (g) Ephrem. Theop. apud Phot. col. 229. p. 797. Οὗτοι πνεύματα εἰν ἀνωταῖς χιτῶσιν περὶ δαυὶν καὶ ἐν ῥιπῇ ἐφθαλμῶν.

mort, mais seulement pendant un clin d'œil, pour pouvoir ensuite ressusciter glorieux. Mais saint Ephrem le Syrien (a) dit que le Seigneur, par sa miséricorde, enverra Hénoch & Elie pour s'opposer à l'Antechrist, pour réfuter sa doctrine, pour rassurer les bons contre ses menaces & sa cruauté, & pour leur annoncer la prochaine venue de leur Sauveur.

L'Auteur du Commentaire sur S. Paul sous le nom de S. Ambroise, (b) dit que les Saints dans tous les temps ont été exposés à la persécution, comme Hénoch & Elie, que Dieu doit envoyer à la fin du monde contre l'Antechrist, & qui doivent être persécutés & mis à mort, ainsi que le marque saint Jean dans l'Apocalypse: *Quos & persecutiones pati, & occidi, lectio Apocalypsis testatur*. Saint Ambroise (c) dit que la Bête sortie de l'abîme, c'est-à-dire, l'Antechrist, combattra contre Hénoch & Elie, que Dieu renverra au monde, pour rendre témoignage à Jesus-Christ, ainsi que l'enseigne saint Jean dans l'Apocalypse. Quelques manuscrits & quelques Editions ajoutent en cet endroit le nom de S. Jean-Baptiste; mais les Auteurs de la dernière Edition de ce Pere, remarquent, qu'il n'est point dans le plus grand nombre des manuscrits. Saint Jean dans l'Apocalypse ne parle que de deux Témoins, & on fait par l'Evangile que saint Jean-Baptiste fut décapité par Hérode; le nom de ce saint Précurseur paroît donc superflu en cet endroit.

Saint Jérôme, dans une de ses Lettres à sainte Marcelle, (d) reconnoît que saint Jean dans l'Apocalypse marque l'avènement futur & la mort des deux Prophetes Elié & Hénoch. Saint Augustin (e) rend témoignage à la même vérité: il croit qu'Hénoch & Elie reviendront pour un peu de temps sur la terre, afin qu'ils combattent contre la mort, & qu'ils payent le tribut qu'ils doivent à la nature: *Creduntur ad exiguum temporis redituri in has terras, ut etiam ipsi cum morte confligant, & quod primi hominis propagini debetur exolvant*. Saint Grégoire le Grand (f) croit aussi qu'Hénoch & Elie reviendront sur la terre, & éprouveront la cruauté de l'Antechrist dans leur chair mortelle: *Henoch & Elias ad mundum revocabuntur, & crudelitatis ejus savitiam in sua adhuc mortali carne passuri sunt*. Arétas, Evêque de Césarée, dans son Commentaire sur l'Apocalypse, (g) reconnoît qu'il y a une tradition invariable dans l'Eglise, selon laquelle Hénoch doit venir avec Elie. Il ajoute qu'ils seront envoyés l'un & l'autre pour prémunir par leur témoignage, ceux qui vivront alors, contre les signes trompeurs de l'Antechrist.

(a) Ephrem. Syr. serm. de adventu Christi & Anti-Christi — (b) Hilar. Diac. seu Ambrosiaster. in 1. Cor. 14. — (c) Ambros. in Psalm. xcvi. n. 10. pag. 930. — (d) Hieronym. ad Marcellam, Ep. 148. p. 347. vet. Edit. — (e) Aug. contr. Julian. lib. vi. c. 30. p. 1361. b. — (f) Gregor. Mag. l. xiv. in c. 18. Job. c. 22. vide & in Ezechiel, l. i. Homil. 12. pag. 1295. n. 7. 8. 9. — (g) Aret. Casar. in Apocal. xi. t. 9. Biblioth. PP.

L'Auteur des promesses & des prédictions, imprimé sous le nom de saint Prosper, (a) enseigne que de même que Moïse & Aaron furent envoyés à Pharaon; ainsi Dieu enverra contre l'Antechrist, Hénoch & Elie. Nous concluons cette tradition par les témoignages de Cédrene, (b) de Philippe Solitaire, (c) & de saint Jean Damascene, (d) qui sont tous dans les mêmes sentiments que les Peres que nous avons cités. Saint Jean Damascene dit qu'Hénoch & Elie viendront pour s'opposer à l'Antechrist, & pour ramener les cœurs des peres vers leurs enfants; c'est-à-dire, pour réunir la Synagogue avec l'Eglise, les Chrétiens avec les Juifs; après quoi, ils seront mis à mort par l'Antechrist, & alors le Seigneur descendra du Ciel dans sa majesté, revêtu de notre nature, ainsi que les Apôtres le virent monter au Ciel le jour de son Ascension glorieuse.

Nonobstant cette nuée de témoins que nous venons de produire, pour prouver qu'Hénoch & Elie sont les deux témoins marqués dans l'Apocalypse, nous ne prétendons pas toutefois en faire un article de Foi, reçu généralement de tous les Fideles. C'est un sentiment Théologique dont il peut être permis de s'éloigner, sans toutefois manquer au respect dû aux Peres & au grand nombre d'Auteurs Ecclésiastiques qui ont suivi cette opinion. Il est permis de s'en éloigner, mais au risque de s'égarer. Quelques-uns (e) ont cru que les deux Témoins marqués dans saint Jean, étoient Moïse & Elie, la Loi & les Prophetes: d'autres, (f) les deux Testaments, l'ancien & le nouveau, & les Docteurs & Prédicateurs de l'un & de l'autre: Alcazar veut que ce soit Moïse & Elie, qui désignent l'un la sagesse & l'autre le zèle de la primitive Eglise, & qui rendent témoignage à Jesus-Christ, Moïse par sa sagesse toute divine, & Elie par sa sainteté & son zèle. Victorin, Evêque de Pétau, (g) dit que les uns tenoient que les deux Témoins, sont Elie & Elisée, ou Elie & Moïse; mais on sait qu'Elisée & Moïse sont morts: la mort de Jérémie ne se lit point dans les Livres saints; & tous nos Anciens, dit cet Auteur, ont dit que le second Témoin étoit Jérémie. On a déjà vu qu'Ephrem Patriarche d'Antioche, mettoit trois Témoins au lieu de deux; savoir, Hénoch, Elie & Jean-Baptiste. Saint Hilaire l'entend de Moïse & d'Elie, quoiqu'il avoue que d'autres l'entendoient d'Hénoch, ou de Jérémie. Gagnée, Catharin, Maldonat (h) l'Abbé Joachim, & quelques-uns de nos derniers Interpretes, tiennent aussi pour Moïse & Elie. D'autres ont cru que les paroles de l'Apocalypse regardoient le passé & non pas le futur; & que les deux Témoins étoient notre Seigneur Jesus-Christ & saint Jean-Baptiste.

IV.
Différentes
opinions de
quelques In-
terpretes sur
les deux té-
moins mar-
qués dans l'A-
pocalypse.

(a) Prosper, seu alius de promissionib. &c. c. xliii. — (b) Cedren. p. 204. — (c) Philippus Solitar. Dioptr. Rei Christ. in Bibl. PP. t. 21. p. 592. 593. — (d) Joan. Damasc. l. iv. c. 27. p. 300. D. — (e) Arias Montanus & alii. — (f) Pannonius. — (g) Victorin. Petav. t. 3. Bibliot. PP. p. 418. — (h) Maldonat, in Matt. xvii.

Saint Antonin, Lyran & Auréolus (a) l'expliquent du Pape Silvéstre & de Mennar Patriarche de Constantinople, qui s'opposèrent aux entreprises de l'Hérésiarque Eutychès. Toutes ces variétés de sentiments font voir la liberté où l'on a toujours été de proposer ses conjectures sur le passage cité de l'Apocalypse : mais en même temps elles montrent ces égarements auxquels on s'expose en s'écartant de l'opinion commune.

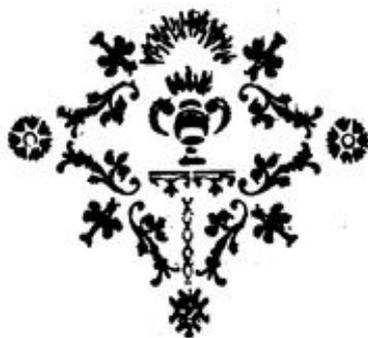
Quelques-uns de nos Interpretes modernes, en supposant qu'il y auroit un long intervalle entre la conversion des Juifs & la fin des siècles, ont prétendu qu'Elie & Moïse sont les deux témoins marqués dans l'Apocalypse, & qu'Hénoch seroit réservé pour la fin des siècles. Mais la liaison intime que l'Apocalypse met entre la mission des deux Prophetes & l'avènement du souverain Juge, ne permet pas d'admettre cette distinction. C'est ce qui fut objecté à l'un d'eux dans une conversation où il prétendoit renverser l'argument que l'on tire de cette liaison intime contre cette prolongation de la durée des siècles. » Ne concevez-vous pas, disoit-il, qu'il peut arriver un temps où Dieu juge la cause de ses serviteurs calomniés, & manifeste leur innocence; voilà le jugement qui se trouve intimement lié avec la mission des deux témoins de l'Apocalypse, que nous croyons être Moïse & Elie; & ce n'est point le jugement dernier. » Nous convenons, lui répondit-on, que Dieu peut ainsi juger la cause de ses serviteurs, & nous savons que vous avez proposé cette interprétation dans un de vos Ouvrages; nous savons qu'on a fait plus; on a changé l'expression du Texte sacré dans une traduction pour y mettre cela. Au Chap. XI. de l'Apocalypse, v. 18. *Advenit . . . tempus mortuorum judicari*: au lieu de traduire littéralement, *le temps est venu de juger les morts*, on a mis, *le temps est venu de faire justice aux morts*. Est-il permis de changer ainsi les expressions du Texte sacré pour lui faire dire ce qu'on veut? Non, répondit-il: il ne faut point changer les expressions du Texte, mais les expliquer. » Fort-bien, répliqua-t-on; mais si les expressions du Texte ont besoin d'être expliquées pour être réduites à cela, c'est donc que par elles-mêmes elles disent plus que cela. » Je conviens, ajouta-t-il, qu'elles auront un second accomplissement plus parfait au dernier jugement. » Mais ce jugement, continua-t-on, est intimement lié avec la mission des deux témoins qui doivent le précéder: il y aura donc aussi alors une seconde mission de deux témoins: quels seront-ils? » Vous savez, dit-il, qu'en mettant Moïse avec Elie dans ce premier temps, nous renvoyons au second temps Hénoch. » En voilà un, répliqua-t-on; où est l'autre? » Il pourroit être, dit-il, qu'il y en eût un autre. » Nous ne raisonnons pas, lui dit-on, sur des possibilités: nous demandons des faits constants. Voilà

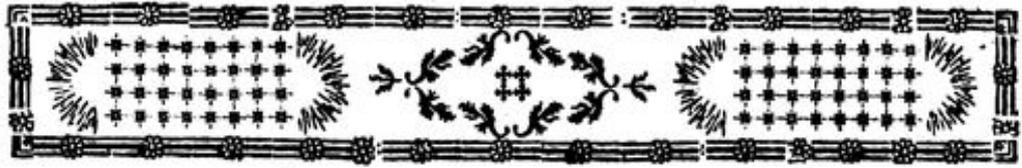
(a) Ita Uberrinus & Michaël, & Eitsginher in *Pentapolo*, p. 109.

» un Prophete : où est l'autre ? » Il pourroit, dit-il, y en avoir un autre. « L'objection étant ainsi demeurée sans réplique, la controverse ne fut pas poussée plus loin ; & nos Lecteurs sentiront assez les conséquences qui en résultent. Terminons.

De tout ce que nous avons dit dans cette Dissertation, on peut conclure : 1°. Que quand il seroit vrai que l'on ne pût pas inférer des propres paroles de Moïse, qu'Hénoch a été transporté tout vivant dans un autre monde, & qu'il est en vie encore à présent : toutefois l'autorité de saint Paul & la tradition de l'Eglise, qui nous apprend qu'il n'est pas mort, doivent faire regarder ce sentiment comme un article de Foi. 2°. Que la piété & la vertu du Patriarche Hénoch ne sont nullement douteuses, quoi qu'en aient pu dire quelques Rabbins ; & qu'il est aujourd'hui dans un état, où il n'est plus exposé à offenser Dieu, quoiqu'il soit encore vivant dans un corps sujet à la mort. 3°. Que les Pères & les Interpretes n'étant pas parfaitement d'accord sur le lieu où Hénoch a été transporté, le plus sage parti est d'imiter Théodoret & S. Jean Chrysostome, en s'abstenant de vouloir découvrir ce qu'il a plu à Dieu de nous laisser ignorer. 4°. Qu'enfin, quelque liberté que l'Eglise laisse aux Interpretes sur le sens que l'on doit donner au passage de l'Apocalypse, touchant la venue des deux Témoins, qui doivent paroître à la fin des siècles ; il faut convenir que le sentiment qui l'explique de la venue d'Hénoch & d'Elie sur la terre, l'emporte de beaucoup sur toutes les autres explications, & par l'antiquité, & par le mérite, & par le nombre des Auteurs qui le soutiennent.

V.
Conclusion
de cette Dis-
sertation.





DISSERTATION

S U R

LES GEANTS. (a)

I.
Etat de la
question que
l'on se propo-
se d'examiner
dans cette Dis-
sertation.

RIEN n'est plus célèbre dans l'antiquité que les Géants. Les Poètes, les Historiens, les Auteurs sacrés & profanes, la tradition de tous les peuples, les monuments les plus anciens, rendent témoignage à l'existence de ces hommes fameux, qui firent la terreur de leurs siècles, par la grandeur extraordinaire de leur taille, & par l'excès de leur force & de leur audace. Comme l'on aime passionnément le merveilleux, & qu'on se plaît à ajouter aux choses qui tiennent du grand & du singulier; les Poètes, & souvent même les Historiens, ont tellement exagéré cette matière, qu'on a beaucoup de peine à la réduire dans ses bornes légitimes, à y démêler le vrai du faux, & à faire revenir certains esprits défians, qui, crainte de surprise, révoquent en doute tout ce qui s'éloigne de la vraisemblance des choses qui nous environnent.

Nous nous proposons ici de prouver l'existence des Géants, & de réfuter ceux qui la contestent. Mais avant d'entrer en matière, il est important de fixer l'état de la question. 1°. Nous entendons pas *Géants*, non simplement ceux qui sont d'une taille avantageuse, & qui surpassent les hommes ordinaires du pays où ils vivent, de quelques pouces ou même d'un demi-pied ou d'un pied. Cela n'est pas fort rare; & tout le monde convient qu'on en a vu & qu'on en voit encore tous les jours de cette mesure. Mais nous voulons parler de ceux qui excédoient de quelques pieds la grandeur des hommes d'aujourd'hui, qui étoient une, ou deux, ou trois, ou quatre fois plus grands que nous ne le sommes; c'est-à-dire, qui étoient considérablement plus hauts que cinq pieds & demi, qui est la mesure ordinaire des plus riches tailles. 2°. Il ne s'agit pas de savoir si quelquefois dans la suite de plusieurs siècles, la nature par un effort extraordinaire, a produit quelques hommes d'une taille gigantesque, comme elle produit quelque-

(a) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet : nous avons encore retranché de celle-ci quelques idées fabuleuses, & ajouté une observation récente.

fois des Nains & des Monstres ; mais si dans l'antiquité , avant le Déluge , par exemple , & encore depuis , on a vu assez communément des hommes fort au dessus de la grandeur ordinaire de ceux d'aujourd'hui , & cela dans certains Pays & dans certaines Familles , plutôt que dans d'autres ; en sorte qu'on puisse assigner certains peuples & certaines Races de Géants.

Ceux qui nient l'existence des Géants , sont fort partagés entr'eux. Joseph (a) dit que plusieurs Anges s'étant approchés des filles des hommes , elles en eurent des fils insolents , qui se fiant trop sur leurs forces , méprisèrent toute justice , & entreprirent des choses toutes semblables à celles que les Poètes ont racontées des anciens Titans. Cet Auteur n'entendoit donc sous le nom de Géants , que des hommes d'une insolence & d'une hardiesse extraordinaire.

Quand vous entendez , dit Philon , (b) que Moïse avance , qu'alors il y avoit des Géants sur la terre , vous vous imaginez peut-être qu'il veut marquer ce que les Poètes ont débité des Géants. Nullement ; ce qu'il dit est infiniment éloigné de la fable. Il n'a aucun dessein de vous entretenir des Géants fabuleux. Il vous dépeint sous le nom de Géants , des hommes attachés à leurs commodités , à leurs intérêts , esclaves de leurs plaisirs. Ailleurs (c) en parlant de la Tour de Babel , dont il est fait mention dans l'écriture , & qui fut bâtie par les Géants ; il dit que les Païens entendant cela se récrient : Eh quoi ! les Livres des Hébreux contiennent donc des fables aussi bien que ceux des Grecs ; puisque l'entreprise de cette Tour est toute pareille à ce que les Poètes racontent de celle des Géants , qui entassoient Péion sur l'Olympe & sur l'Ossa , pour assiéger le Ciel. Philon prétend que tout cela dans Moïse est une allégorie morale , qui représente les entreprises des hommes impies contre Dieu. Il ne croyoit donc pas qu'il y eut jamais eu réellement des Géants , ni avant le Déluge , ni au temps de la Tour de Babel.

Origène (d) a cru de même , que les Géants n'avoient pas été des hommes d'une grandeur démesurée , mais des impies , des Athées , des méchants , qui ne se soucioient ni de Dieu , ni des hommes ; ni de la justice. D'autres , comme Eusebe de Césarée , (e) ont prétendu que les Géants dont parle Moïse , n'étoient autres que des démons ; & que tout ce que les fables nous racontent de la guerre des Géants

II.
Sentiments
de ceux qui
nient l'existence
des Géants.

(a) Joseph. Antiq. lib. 1. cap. 4. Διὰ τῆ ἐπὶ τῇ δυνάμει προσείδουσι ἄρμα τὰς ὑπὲρ γιγάντων τιταλμῶσαι λιγυρίαις ὑφ' Ἑλλήνων , ἃ ἔτι δεῦρα παρὰ Ἰδύται. — (b) Philo de Gigantib. pag. 292. Ἴσως τί τι τὰ φθῶ τῆς πικρίας περιδουμένα ἀπὸ τῶν γιγάντων εἶδει τὸν ἠμεδίτην αἰντιώσθαι... μῦθον μὴ εἰς ἄλλα πικρὰ γιγάντων εἰσρηγῆται τί φθῶται. — (c) Idem de confus. lingu. p. 320. Ἰδὲ γὰρ αἱ ἱεραὶ λιγυρίαι βίβλοι παρ' ἡμῶν ἃ μῦθους περιέχουσι , θεοὶ — (d) Orig. apud Gen. C. P. in Cat. gr. in Oikateuēhi. vnde ἔ' apud Theod. q. 48. in Genes. — (e) Euseb. l. v. parat. c. 4. & 5.

& des Titans contre les Dieux, n'est autre que la guerre des démons contre le Tout-puissant. Nous verrons ci-après l'origine de l'opinion des Anciens, qui ont cru que les Géants étoient les fils des démons, & que les ames des Géants étoient elles-mêmes autant de mauvais esprits. On ne doit pas confondre ce sentiment avec celui qui nie l'existence des Géants. Le premier ne s'éloigne de l'opinion commune, qui admet les Géants, qu'en ce qu'il suit ce qui est dit dans le livre d'Hénoch ou dans quelques exemplaires de la Version des Septante, que les Géants ont pour peres les Anges de Dieu, c'est-à-dire, les démons, & pour meres les filles des hommes d'avant le Déluge, au lieu que ceux qui nient l'existence des Géants, rejettent aussi le Livre d'Hénoch, comme fabuleux & ne se mettent guere en peine de ce que portent quelques exemplaires de la Version des Septante.

Saint Jean Chrysostome (a) croit que sous le nom de Géants, l'Écriture n'entend que des hommes d'une grande force (b) de corps; & c'est ainsi qu'il a cru qu'étoit le fameux Nemrod, à qui les Septante donnent le nom de Géant: car en effet le nom Hébreu *Gibbor*, que l'on traduit quelquefois par Géant, signifie proprement un homme fort & violent.

Saint Cyrille d'Alexandrie, répondant à l'Empereur Julien, (c) semble croire que les Géants étoient des hommes d'une difformité monstrueuse, qui pouvoient à la vérité être plus grands & plus forts que l'ordinaire, mais non pas à beaucoup près autant que les Géants dont parlent les Poëtes, qui prenoient de la main une Isle toute entiere du milieu de la mer, & la lançoient contre le Ciel. Les Géants donc, dit-il, dans le style de l'Écriture, sont des hommes violents & robustes, d'un air affreux & d'une figure difforme causée par un effet de la colere de Dieu, & par une suite du dérèglement & de l'imagination, & de la honteuse passion de leurs meres. Il y a beaucoup d'apparence que les Peres que nous venons de citer, n'ont eu recours à ces explications forcées du mot de Géants, que pour n'être pas obligés de reconnoître, dans l'Écriture, des hommes d'une grandeur aussi prodigieuse que ceux que nous décrivent les Poëtes profanes.

Les Stoiciens (d) rangeoient les Géants avec les Centaures, & les autres êtres composés & forgés à plaisir par l'imagination de l'homme: *Centaurei, Gigantes, & quidquid aliud falsa cogitatione formatum, habere aliquam imaginem cœpit, quamvis non habeat substantiam.* Cicéron (e) parlant de la guerre des Géants contre les Dieux, la tourne

(a) *Chrysostr. in Genes. Homil. 22. p. 242. α. Τίγαντες ἰσχυροὶ τῆς ἰσχύος τὸ σῶμα ἵμα λίσσῃ τῶν θείων γραφῶν. — (b) Homil. 30. in Genes. p. 422. — (c) *Cyrrill. Alex. in Julian. l. 1X. Εἴλετο δὲ φῆσαι, αἱ γυναῖκες τῶν γίγαντες, τῆς θείας ἰσχύος δολοῦσι ἀφ' ἡμετέρας ἡμετέρας καὶ αὐτὰ τῶν σωματικῶν τὰ πάθη ἔχουσι δὲ αἱ γυναῖκες ἀδρῆ μάλιστα καὶ ἀλλοιωμένω, πάλιν δὲ πῶς τῆς πῆ ἀδρῆς. — (d) *Senec. Ep. 58. — (e) Cicero de Senect.***

en allégorie, & dit que cela signifie simplement la guerre des passions contre la raison & la nature. Macrobe (a) croit que les Géants ne sont autre chose qu'une Nation ancienne, impie, ennemie des Dieux, & qui fut accusée de vouloir prendre le Ciel de force, & en chasser les immortels dont ils nioient l'existence : *Gigantes quid aliud fuisse credendum est, quàm hominum quamdam impiam gentem, Deos negantem, & ideo existimatam Deos pellere de Cœlesti sede voluisse?* (b)

Quelques Naturalistes ne pouvant se figurer qu'il y ait jamais eu des hommes aussi grands qu'on le dit, ont expliqué d'un effet naturel des vents souterrains tout ce que l'on conte de la guerre des Géants contre le Ciel. Des vents enfermés sous la terre, font un effort pour se dégager; ils rompent les montagnes, excitent des feux, vomissent des pierres qu'ils semblent jeter contre le Ciel. Jupiter, c'est-à-dire, le ciel ou l'air, lance contre eux les foudres, fait tomber les pluies; alors les ravages cessent; les vents tombent, les feux souterrains s'éteignent, ou ne se font plus sentir au dehors. On prend delà occasion de dire, que Jupiter a terrassé les Géants, qu'il les a enfermés sous les montagnes d'Erna & du Vésuve, d'où ils font de temps en temps des efforts pour se relever & pour se venger: & delà, les secousses & les tremblements de terre que nous sentons, & les feux que ces montagnes jettent par intervalles. Tout cela, disent-ils, n'a rien que de physique & de naturel.

La figure que les Poètes ont donnée aux Géants, s'explique encore allégoriquement: on dit qu'ils ont tout le bas de serpents & mille mains pour attaquer & pour se défendre: (c)

Mille manus illis dedit, & pro cruribus angues.

Ces mille mains marquent leur force extraordinaire; les serpents, leur inconstance, les replis (d) de leur malice, leur peu de droiture & d'équité.

D'autres Philosophes vont encore plus loin, & soutiennent non seulement qu'il n'y eut jamais de Géants, mais qu'il ne peut pas même y en avoir, au moins d'aussi prodigieusement grands qu'on le dit. Dieu, auteur de la nature, a déterminé une certaine mesure à chaque chose au delà de laquelle elle ne peut s'étendre. Tout est proportionné dans l'univers; un degré de plus ou de moins en dérangerait l'économie, & en troublerait l'harmonie. Il y a une mesure de mouvements dans les astres, dans l'air, dans les eaux, dans la terre même, qui ne peut régulièrement aller que jusqu'à un certain point, sans quoi les animaux, les plantes, les arbres périroient. La grandeur de l'homme est proportionnée au degré de mouvement, de froid, de chaud, qui

(a) *Macrob. Saturn. l. 1. c. 20.* — (b) *Juvenal. Sat. 15. v. 70.* — (c) *Ovid. l. v. Fast. v. 35.* — (d) *Macrob. l. 1. c. 20. Saturnal.*

est sur la terre ; les plantes dont il se nourrit , l'air qu'il respire , les animaux dont il se sert , sont créés pour lui , & sont , pour ainsi dire , faits à sa nature ; s'il devenoit plus grand ou plus petit qu'il n'est , cette proportion ne subsisteroit plus , & l'univers perdrait toute sa beauté. Il n'y eut donc jamais de Géants : ou s'il y en eut , le monde étoit autre qu'il n'est à présent ; la terre occupoit une autre place dans l'univers ; l'air , les éléments , les astres , les plantes étoient différentes de ce qu'elles sont.

La nature comme elle est aujourd'hui , ne sauroit faire d'assez grands efforts pour atteindre à former des hommes d'une taille gigantesque. Or on n'a aucune preuve que la nature ait jamais été autre qu'elle n'est ; elle ne peut pas même changer jusqu'au point qu'il faudroit qu'elle changeât , pour produire des Géants. Elle n'en a donc jamais produit.

Les Anciens qui veulent bien reconnoître que les premiers hommes étoient plus grands que nous , n'avouent pas qu'ils aient été d'une grandeur si démesurée qu'on le prétend ; ils croient que la mesure la plus grande & la taille la plus riche où l'homme puisse arriver , est celle de sept pieds de haut , (a) parce qu'elle a été la hauteur d'Hercule : (b) *Licet plerique definiant nullum posse excedere longitudinem pedum septem , quòd intra mensuram istam Hercules fuerit.* Si de temps en temps il a paru des hommes d'une taille beaucoup plus grande , comme Oreste , qui avoit sept coudées ou dix pieds & demi , & Pufio & Secundilla , qui parurent à Rome sous Auguste , & qui avoient plus de dix pieds de haut ; ce sont des exceptions de la règle commune , ce sont des productions monstrueuses & extraordinaires , dont on ne peut rien conclure.

Si c'est par un effet de la vieillesse de la nature , que les hommes d'aujourd'hui sont plus petits & plus foibles que ceux d'autrefois ; il faut dire que la nature est demeurée dans un état de constance depuis plusieurs siècles , puisqu'il y a plus de trois mille ans que les hommes ne décroissent plus , & qu'ils demeurent les mêmes. Ainsi l'on ne peut admettre le principe de quelques Anciens , qui ont cru que le monde vieillissoit tous les jours , & que les hommes alloient toujours en décroissant & en s'affoiblissant : (c) *Cunãdo mortalium generi minorem in dies mensuram fieri propemodum observatur.* Homere (d) se plaignoit déjà que de son temps les corps étoient beaucoup plus petits que ceux des Anciens : (e)

Nam genus hoc viyo jam decrefcebat Homero.

(a) Solin. Polyhistor , c. 1. vide & Varron. apud Gell. lib. 111. c. 10. Varro modum esse dixit summum adolescendi humani corporis , septem pedes. — (b) Vide Salmaf. in Solin. pag. 3. Edit. 1686. — (c) Plin. L. VII. c. 16. — [d] Homer. Iliad. VII. Οἷα δὲ τὰ κείνη , ἢ ἢ βερωί τει — (e) Juvenal. Satyr. 15.

Pline en attribue la cause à la chaleur qui domine sur la terre, & qui est comme l'avant-coureur de ce feu qui doit un jour la consumer; ce feu gagne peu à peu, & consume l'humide radical, qui est le principe & le soutien de la vie des hommes: delà vient, dit-il, qu'il est rare de voir des enfants plus grands & plus forts que leurs peres: (a) *Rarosque patribus proceriores consumente ubertatem seminum exustione, in cujus vices nunc vergit ævum.*

L'Auteur du quatrième Livre d'Esdras (b) est aussi dans ces principes: *Demandez à la mere qui enfante: D'où vient que ceux que vous mettez au monde ne ressemblent pas à ceux qui ont été avant vous, & qu'ils sont plus petits? Elle vous répondra: Autres sont ceux qui sont nés dans les jours de la force, & autres ceux qui sont nés au temps de la vieillesse & de l'affoiblissement de la nature. Faites donc attention que vous êtes plus petits que ceux qui vous ont précédés; & que ceux qui viendront après vous, seront encore plus petits que vous.*

Lucrece, Philosophe Epicurien, (c) croit que la nature produisoit au commencement de bien plus grands corps, qu'elle n'en produit aujourd'hui; qu'elle est comme épuisée de vieillesse:

Jamque aded fracta est ætas, effœtaque tellus;

Vix animalia parva creat, quæ cuncta creavit

Sæcla, deditque ferarum ingentia corpora partu.

Ces Ecrivains semblent contraires à ceux qui nient l'existence des Géants: mais au fond, ils la détruisent par les mauvaises raisons qu'ils en donnent. Si la nature étoit déjà affoiblie & si épuisée du temps de Moyse, environ 2500 ou 2700 ans après la création du monde, ou du temps d'Homere, environ 500 ans après Moyse, que dès-lors elle ne pût plus produire des Géants, que devoit-elle être à présent, que le monde est vieux de plus de 5700 ou 5900 ans? On ne devoit plus voir naître que des pygmées.

On dit de plus (d) que si la taille gigantesque étoit la plus belle, la plus parfaite & la plus naturelle à l'homme, tous les hommes seroient nés Géants, & ceux qui ne le seroient point, devoient passer pour des Monstres. Mais nous voyons tout au contraire, que le commun des hommes depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui, a été à peu près de même grandeur; & que ceux qui se sont trouvés d'une taille gigantesque, ont été regardés comme des especes de Monstres. Il faut donc conclure, que comme les Monstres sont rares & extraordinaires, ainsi les Géants n'ont jamais été communs; & que si dans la suite de plusieurs siècles, il en a paru quelques-uns, on

(a) *Plin. L. VII. c. 16.* — (b) *Esdr. v. 51. & seqq.* — (c) *Lucret. L. 11.* — [d] *Vide Toftat. in Cap. 11. Deut. qu. 2. Boulduc Eccles. ante legem. lib. 1. cap. 7. 8.*

n'en peut inférer rien autre chose, si non que Dieu s'éloigne quelquefois des loix qu'il a données à la nature, pour nous faire voir des effets prodigieux & surprenants de son pouvoir.

Mais qu'étoit-ce dont que ces Géants dont parle l'Écriture ? C'étoient, suivant Philon, (a) des hommes attachés à la terre & aux plaisirs des sens, des enfans de la terre, des Athées, des ennemis de Dieu ; ou c'étoient des hommes monstrueux par leur laideur & leur difformité, comme le veut S. Cyrille d'Alexandrie ; (b) ou selon Diodore, (c) des hommes qui vivoient très-long temps.

François George (d) veut bien reconnoître que c'étoient des hommes d'une taille fort au dessus de l'ordinaire ; mais il soutient qu'ils n'étoient pas nés d'un homme & d'une femme mais d'un démon & d'une femme ; car, ajoute-t-il, il n'est pas croyable que des hommes d'une grandeur si monstrueuse, soient nés d'une manière naturelle ; cela surpasse les forces communes de la nature : & delà vient, dit-il, que Jesus-Christ, ayant vaincu le démon, & lui ayant ôté le pouvoir dont il abusoit, on n'a plus vu de Géants dans le monde, parce que les démons ne se sont plus approchés des femmes comme auparavant.

Sulpice Severe (e) reconnoît les Géants, mais comme des Monstres, & des productions contraires à la nature : & il suppose qu'ils étoient nés de l'union des démons avec les femmes : *Ex Angelorum & mulierum coitu gigantes editi esse dicuntur, cum diversæ inter se naturæ conjunctio monstra gigneret.* Or si les Géants ne sont que des Monstres, on ne peut pas conclure qu'ils aient jamais été communs. Les Monstres sont toujours rares, comme étant contraires aux loix connues.

On objecte à ceux qui nient les Géants, l'ancienne tradition des peuples, qui ont cru que les hommes d'autrefois étoient plus grands que ceux d'aujourd'hui : on leur objecte les corps & les os de Géants qu'on a découverts, & que l'on découvre encore tous les jours. Mais ils se raillent de la vaine prévention des peuples, & des prétendus os de Géants. Les Poètes sont les Auteurs des Géants ; la fable les a nourris ; la crédulité des peuples les a entretenus. Ce que l'on prend pour des os de Géants, sont des os de Baleines ou d'Eléphants, ou des os de fossiles produits dans la terre par un jeu de la nature. C'est ce que prétend le Pere Kircher, ou des plus forts adversaires du parti des Géants. Venons aux preuves de la réalité & de l'existence de ces hommes si fameux.

(a) Philo de Gigantib. == (b) Cyrill. lib. ix. cont. Julian. & lib. 11. Glaphir. in Genes. == (c) Diodor in Caten. Quidam apud Theodoret. qu. 48. in Genes. Ἰγάντες γεννίστην, ἢ πάλαι ἔτα βιούτων. == (d) Francisc. Georg. t. 1. problem. 74. 75. apud Sicut. Senns. Bibliothec. Sacr. l. v. apoc. 51. == (e) Sulpit. Sever. l. 1. Hist.

Moyse & les Auteurs sacrés qui l'ont suivi, parlent expressément des Géants, de leur force, de leurs entreprises, de la grandeur de leur taille, de leurs guerres, de leur nombre, de leur supplice dans l'enfer. Ils furent très-fréquents avant le Déluge; ils l'étoient aussi lorsqu'on commença la Tour de Babel: il y en avoit encore plusieurs familles du temps de Moyse, de Josué, & même de David. Tout cela se prouve par des monuments authentiques, anciens, incontestables; ce ne sont point des Poètes, ni des Auteurs nouveaux ou fabuleux; c'est Moyse, le plus ancien Ecrivain dont on ait les Ouvrages certains, ce sont les Auteurs sacrés qui le racontent; & c'est dans l'ancienne & constante tradition des peuples, que les Poètes ont puisé ce qu'il ont pris plaisir d'exagérer & d'embellir dans leur poésie touchant les Géants.

Lorsque les hommes se furent multipliés sur la terre, dit Moyse, (a) les enfants de Dieu voyant les filles des hommes qui étoient belles, prirent pour femmes d'entre toutes ces filles celles qui leur plurent; & le Seigneur dit: Mon esprit ne demeurera plus dans l'homme, parce qu'il n'est que chair, & ses jours ne seront que de cent vingt ans, c'est-à-dire, dans 120 ans j'inonderai toute la terre par le Déluge, & je les ferai tous périr. Or les Géants (selon l'Hébreu, Nephilim) étoient sur la terre en ce temps-là: car les enfants de Dieu s'étant approchés des filles des hommes, elles en eurent des enfants: & ce sont ces hommes puissants, (Gibborim,) & fameux dans l'antiquité. S. Jérôme, Auteur de la Vulgate, en traduisant ainsi, paroît avoir compris que ces Géants furent les productions de ces mariages impies des enfants de Dieu avec les filles des hommes, c'est-à-dire, des descendants de Seth avec les filles de la race de Caïn. Les Septante l'ont entendu autrement: Or les Géants étoient sur la terre en ce temps-là: & après cela, lorsque les enfants de Dieu se furent approchés des filles des hommes; elles en eurent des enfants; ce sont ces anciens Géants, ces hommes fameux: (b) comme s'il y avoit eu des Géants, même avant ces alliances criminelles.

Au reste, c'est une très-ancienne tradition soutenue par les Rabbin, (c) & par plusieurs Auteurs Chrétiens, qu'Adam étoit le plus grand des Géants. S. Jérôme paroît avoir cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Géants. Il traduit ainsi le Texte de Josué, Chap. XIV. v. 15. Hébron s'appelloit anciennement Cariath-arbé. Adam le plus grand des Enacims y est enterré. Mais on peut traduire ainsi l'Hébreu: Le nom ancien d'Hébron est Cariath-arbé: cet homme (c'est-à-dire, Arbé)

(a) Gen. VI. 1. & seqq. — (b) Gen. VI. 4. LXX. Οἱ δὲ γίγαντες ἦσαν ἐπὶ τῆς γῆς ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκεῖναις ὅτε ἦν ἐπιπλοῦν ἐπὶ τῆς γῆς οἱ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ ἑώρακόν τὰς θυγατέρας τῶν ἀνθρώπων, καὶ ἐγαμήσαν αὐτὰς ἡμέρας ἐκεῖναις καὶ γίγαντες αὐτῶν, οἱ ἀσπίδες καὶ ἰσχυροί. Vulg. gigantes autem erant super terram in diebus illis: postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illaque genuerunt: isti sunt potentes à saculo viri famosi. — (c) Vide Bartolucci Biblioth. Rabbiniæ. t. 1. p. 65. & seq. Morin. Exercit. Bibliæ. l. 11. Exercit. 8. c. 11. art. 14.

est le plus grand des *Enacims*, ou des Géants de ce canton-là. (a) Le même S. Jérôme, dans ses questions Hébraïques sur la Genèse, & dans ses lieux Hébreux sous *Arboe*, confirme la même opinion. Enfin, dans l'Épithaphe de Ste. Paule, il dit que *Cariath-Arbé*, ou la Ville des Quatre (b) a pris son nom de ces quatre personnages Adam, Abraham, Isaac & Jacob, & que selon le Livre de Josué, & suivant la tradition des Hébreux, Adam y est enterré. Quelques Auteurs Chrétiens cités dans Bar-Cépha & Jean Lucidus soutiennent le même sentiment.

Le nom de *Nephilim* que l'on traduit par *Gigantes*, peut signifier à la lettre ceux qui tombent, (c) qui se jettent sur quelqu'un, qui l'attaquent, qui fondent sur lui, comme une oiseau sur sa proie; ou bien ceux qui font tomber, qui renversent; ou enfin des hommes violents, cruels, audacieux. Les Israélites qui revinrent au désert de Cadès, après avoir visité la terre promise, (d) dirent à leurs frères: *Tout le peuple que nous avons vu dans ce pays, sont des gens de mesure, c'est-à-dire, des gens d'une taille au dessus de l'ordinaire: Nous y avons vu des Nephilims, fils d'Enac, du nombre des Nephilims; & comparés à eux, nous n'étions que comme des sauterelles.* Voilà des Géants bien marqués, non un ou deux: mais un peuple presque entier: *Omnis populus quem aspeximus*, dit l'Hébreu, *virī mensurarum sunt.* Toute la race d'Enac étoit d'une telle grandeur, que les autres hommes auprès d'eux, n'étoient que comme de sauterelles.

On ne trouve plus le nom de *Nephilim* dans l'Écriture depuis Moïse: les autres Auteurs sacrés se servent ordinairement du mot *Rephaïm*, pour marquer les Géants; Moïse même s'en sert quelquefois. Il dit que Chodorlahomor & ses Alliés, battirent les *Rephaïms* à Astaroth-Carnaïm. (e) Dieu promet de donner à Abraham le Pays des *Rephaïms*; (f) ces peuples demeuroient au delà du Jourdain. Og, Roi de Basan, étoit un de ces *Rephaïms* (g) dont la race étoit déjà presque éteinte du temps de Moïse: *Solus quippe resisterat de stirpe Gigantum*; l'Hébreu, *de stirpe Rephaïm.* Il étoit si grand, que plusieurs années après, on montrait encore son lit d'airain à Rabbath, capitale des Ammonites: & ce lit avoit neuf coudées de long, & quatre

(a) Jos. XIV. 15. *Nomen Hebron ante vocabatur Cariath-Arbe: Adam maximus ibi inter Enacim situs est.* Hebr. *Homo maximus inter Enacim erat iste.* — (b) *Arbé* peut venir de l'Hébreu *Arba* qui signifie quatre. — (c) נפילים *Nephilim* Ag. *cadentes, seu irruentes.* Sym. *fiain, violenti Th.* & 70. גיגאריס *Gigantes.* — (d) Num. XII. 33. 34. (Hebr. *Omnis*) *populus quem aspeximus* (Hebr. *addit, in medio ejus,*) *proceræ staturæ est:* (Hebr. *virī mensurarum sunt:*) *ibi vidimus monstra quædam filiorum Enac de genere giganteo,* (Hebr. *& ibi vidimus Nephilim filios Enac de Nephilim,*) *quibus comparati quasi locustæ videbamur.* — (e) Genes. XIV. 5. — (f) Genes. XV. 20. — (g) Josue XII. 4. XIII. 12. Deut. III. 11.

de large. (a) Les neuf coudées font 15 pieds 4 pouces & demi , à prendre la coudée Hébraïque sur le pied de vingt pouces & demi ; de sorte que Og devoit être presque aussi haut que trois hommes ordinaires.

Moyse nous parle encore (b) d'un autre peuple qui demouroit à l'Orient de la mer morte : il s'appelle *Emim* , & Dieu ayant livré leur pays aux Moabites , les Emims furent défaits & exterminés. Ils étoient nombreux & puissants , & d'une taille si avantageuse , qu'on les auroit pris pour des enfants d'Enac , & pour des *Rephaïms*. Voilà encore un peuple entier de Géants , qui avoient été exterminés avant le temps de Moyse : leur mémoire étoit encore récente , puisque Moab , pere des Moabites , ne naquit que 325 ans avant Moyse , & qu'avant que les Moabites fussent en état d'entreprendre la guerre contre les Emims , il fallut au moins cent cinquante ans ou deux cents ans.

Les Ammonites freres des Moabites , attaquèrent apparemment vers le même temps une autre race de Géants , nommés *Zuzims* ou *Zomzommins* ; (c) ils étoient puissants & nombreux , & d'une taille égale aux fils d'Enac ; leur pays passoit pour un pays de Géants ou de *Rephaïms*. Ainsi il y avoit trois races de Géants au delà du Jourdain. Les *Rephaïms* au Nord , les *Emims* au Midi , & les *Zomzommins* entre les uns & les autres.

Il y avoit aussi des *Rephaïms* au deçà du Jourdain , & ils s'y maintinrent en quelques lieux jusqu'au temps de David. On en remarque deux races ; les uns étoient fils d'Enac , & se nommoient *Enacims* ; leur principale demeure étoit à Hébron & aux environs : les autres étoient nommés simplement *Rephaïms* , ou fils de *Rapha* ; ils avoient leur demeure dans la Ville de Geth : Goliath étoit de leur nombre. Il est souvent parlé dans l'Écriture de la *Vallée des Rephaïms* , (d) ou de la *Vallée des Géants* , qui étoit assez près de Jérusalem , & qui portoit ce nom , ou à cause que ces Géants y avoient autrefois demeuré , ou parce qu'ils s'y étoient campés plus d'une fois , pendant les guerres des Philistins contre les Hébreux.

L'Écriture nomment cinq Géants de la race de *Rapha* , qui avoient été mis à mort par David ou par ses gens , dans différents combats ; savoir , 1°. *Jesbi-benob* , (e) ou *Jesbi* fils d'Ob ; 2°. *Saph* , ou *Saphai* : (f)

(a) Deut. III. 11. = (b) Genes. XIV. 5. Deut. II. 10. 11. Hebr. *Emim antea habitabant in ea : populus magnus , & multus , & excelsus sicut Enacim : Rephaïm reputabantur : utique ipsi erant sicut Enacim : & Moabita vocant eos Emim.* = (c) Gen. XIV. 5. Deut. II. 20. 21. Hebr. *Terra Rephaïm reputata est : utique in ipsa Rephaïm habitabant antea , & Ammonita vocant eos Zomzommim : populus magnus , & multus , & excelsus sicut Enacim.* = (d) Josue XV. 8. XV III. 16. & 2. Reg. V. 18. 22. XXIII. 13. = (e) 2. Reg. XXI. 16. *Jesbi-benob qui fuit de genere Arapha.* Hebr. *Rapha.* = (f) 2. Reg. XXI. 18. *Saph de stirpe Arapha , de genere gigantum.* (Hebr. *Saph de genere Rapha.*) 1. Par. XX. 4. *Saphai de genere Rephaïm.* (Hebr. *Saphai de genere Rapha.*)

3°. Le frere de Goliath ; (a) 4°. Un Géant qui avoit six doigts à chaque pied , & autant à chaque main , (b) & 5°. Enfin Goliath , qui fut tué par David , & à qui l'écriture donne six coudées & demie de haut , (c) ce qui fait onze pieds un pouce & plus ; c'est-à-dire , la hauteur de deux grands hommes. Contre de tels faits , il n'y a point d'exceptions. Voilà des Géants ; en voilà plusieurs familles , plusieurs dans une même Ville , dans le même temps ; en voilà des peuples entiers. On ne se contente pas de dire , qu'ils étoient plus grands que l'ordinaire ; on nous marque leur grandeur & leur force. On nous infinie qu'autrefois leur nombre étoit bien plus grand , puisqu'on nous en indique des familles & des nations entières d'exterminées.

Les fils d'Enac avoient leur demeure dans la partie Méridionale de la Palestine : (d) Enac avoit eu trois fils , Achiman , Sisai & Tholmai , tous trois Géants & peres de Géants. Leur taille étoit si extraordinaire , que les Hébreux n'étoient en leur présence que comme des sauterelles ; & lorsque Moÿse veut parler de quelques grands Géants , il dit qu'ils étoient aussi hauts que les fils d'Enac. (e) Josué étant entré dans la terre de Chanaan , défit tous les Enacims d'Hébron , de Dabir , d'Anab , & des autres Villes de Juda & d'Israël , où il s'en trouvoit ; il n'en laissa que dans Gaza , dans Geth & dans Azot. (f) Joseph (g) dit que de son temps , on y monroit encore de leurs os , qui étoient d'une grosseur monstrueuse & presqu'incroyable.

Amos (h) parlant de la conquête du pays de Chanaan faite par les Hébreux , dit en la personne du Seigneur : *J'ai exterminé devant eux l'Amorrhéen , dont la hauteur égaloit celle des Cedres , & dont la force étoit semblable à celle des Chenes.* Et Baruch : (i) *Les Géants , ces hommes si célèbres qui étoient dès le commencement , ces Géants d'une si haute taille , & qui savoient la guerre : ce n'est point eux que le Seigneur a choisis pour leur donner la sagesse , & c'est pour cela qu'ils se sont perdus.* Judith (k) dans son Cantique dit , que ce ne sont ni les Titans , ni les Géants d'une taille extraordinaire , qui ont mis à mort Holofernes , mais une femme , après l'avoir vaincu par l'attrait de sa beauté.

(a) 2. Reg. XXI. 19. *Percussit Adeodatus filius Saltus polymitarius Bethlehemites Goliath Gethaum.* (Heb. *Percussit Elchanan filius Jarai-Oregim Bethlehemites Goliath Gethaum.* Aliter , *Percussit Elchanan filius Jair Bethlehemites fratrem Goliath Gethai.* 1. Par. XX. 5. *Percussit Adeodatus filius Saltus Bethlehemites fratrem Goliath Gethai.* (Heb. *Percussit Elchanan filius Jair Lechemi fratrem Goliath Gethai.* Aliter , *Percussit Elchanan fillus Jair Bethlehemites fratrem Goliath Gethai.* = (b) 2. Reg. XXI. 20. & 1. Par. XX. 6. = (c) 1. Reg. XVII. 4. *Altitudinis sex cubitorum & palmi.* (Heb. & *zereth.*) La coudée étoit de 20 pouces & demi ; le zereth étoit la demi-coudée , c'est-à-dire , 10. pouces & un quart. = (d) Num. XIII. 23. 24. 34. *Jos. XV. 14.* = (e) Deut. II. 10. 11. 21. IX. 2. = (f) Josue XI. 21. 22. = (g) Joseph. *Antiq. l. V. c. 2. p. 145.* Δεικνύται δὲ ἔτι ἐν τούτοις ἔσθ' , μὲν δὲ τῶν ἄλλων τῶν ἐπιπέπυτον ἰσχυρῶν. (h) Amos 11. 9. = (i) Baruch. III. 26. 27. = (k) Judith. XVI. 8.

On ne peut rien ajouter à ces preuves, Baruch parle des Géants d'avant le Déluge, & Amos de ceux qui possédoient la terre promise avant que les Hébreux y entraissent; ils nous décrivent des Géants nombreux, puissants, & d'une grandeur fort au dessus de l'ordinaire: les derniers furent exterminés par Josué & par Caleb; (a) Dieu ne permit pas qu'une race si méchante subsistât plus long-temps. Comme tout le monde étoit intéressé à détruire ces monstres de violences & de cruautés, il n'est pas surprenant que depuis plusieurs siècles, on ne voie plus communément de Géants; le genre-humain a conspiré à s'en défaire petit à petit, comme on se défait des animaux venimeux & dangereux, qu'on a su exterminer & anéantir dans certains pays, & à qui tout le monde fait la guerre dans les lieux où il s'en trouve encore.

À ces preuves historiques & de faits, on peut en ajouter d'une autre espèce, tirée des Auteurs sacrés, qui parlent des ames des Rephaïms détenues dans les enfers pour y souffrir la peine de leur injustice & de leur violence. Job (c) dit que les Rephaïms gémissent sous les eaux, en la compagnie de ceux qui sont dans l'enfer; c'est ainsi que les Profanes nous décrivent les Titans au dessous des fondemens de l'Océan, (d) & au fond des abîmes: (e)

Sub gurgite vasto

Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

Salomon dit que les voies d'une femme débauchée conduisent aux Rephaïms, (f) & que celui qui les suit, va droit au lieu où sont les Rephaïms. (g) Isâie (h) représente dans ces lieux ténébreux les Rephaïms qui se levent pour venir au devant d'un Monarque, qui a fait pendant sa vie la terreur des hommes, & qui descend aussi lui-même dans les enfers. Après toutes ces autorités si positives tirées des Livres sacrés, il n'est plus permis, ce me semble, de révoquer en doute qu'il n'y ait eu autrefois des Géants en fort grand nombre.

Avant de rapporter les autorités des Peres qui ont enseigné la même chose, il est bon d'avertir que la plupart des Anciens trompés par quelques Exemplaires de la Version des Septante, ou peut-être aussi par le faux Livre d'Hénoch, ont cru que les Géants étoient nés des filles des hommes, qui avoient eu un commerce charnel avec les Anges rebelles. On lisoit dans quelques exemplaires de la Version des Septante, & delà dans l'ancienne Vulgate Latine avant S. Jérôme, au Chap. VI. de la Genèse: *les Anges de Dieu (i) voyant que les filles des hom-*

IV.

Existence des Géants prouvée par le témoignage des Peres, & autres Auteurs anciens & modernes.

(a) Josue xv. 13. 14. Judic. 1. 20. == (b) Job. xxvi. 5. *Ecce gigantes* (Hebr. *Rephaïm gemunt sub aquis.*) == (c) Homer. *Iliad.* 8. & *Hesiodi Theogonia.* == (d) *Virgil. Aeneid.* vi. v. 742. == (e) *Prov.* 11. 18. *Et ad inferos* (Hebr. *ad Rephaïm*) *semita ipsius.* == (f) *Prov.* 1x. 18. *Et ignoravit quod ibi sunt gigantes.* (Hebr. *Rephaïm*) == (g) *Isai.* xiv. 9. *Suscitavit tibi gigantes.* (Hebr. *Rephaïm.*) == (h) On lit encore ainsi dans le Manuscrit Alexandrin. *Gen.* vi. 2. *Οἱ ἄγγελοι τῶ ὄντων* au lieu de *Οἱ υἱοὶ τῶ ὄντων.*

mes étoient belles , prirent d'entr'elles pour femmes celles qu'ils se choisirent. . . & lorsque les enfants de Dieu se furent approchés des filles des hommes , elles leur donnerent des enfants , qui furent ces anciens Géants. Voilà peut-être ce qui a donné lieu aux fables qui se lisent dans le faux Livre d'Hénoch : mais voilà du moins bien certainement la source où la plupart des anciens Peres ont puisé cette opinion singuliere sur l'origine des Géants. Les autres exemplaires de la Version des Septante portent , conformément à ce que nous lisons dans l'Hébreu & dans la Vulgate : *les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles , &c.* Les *enfants de Dieu* désignent en cet endroit les descendants de Seth & d'Enos , qui étant demeurés jusqu'alors fideles à Dieu , avoient mérité d'être appelés *enfants de Dieu* , les *filles des hommes* sont les filles de la race perverse descendue de Caïn. C'est de cette alliance téméraire de la race fidele avec la race perverse , que naquirent , selon le témoignage de Moyse , les premiers Géants dont les crimes attirerent le Déluge.

Nous ne rapporterons pas ici un grand nombre de témoignages des Peres pour prouver l'existence des Géants. On sait que presque tous ont reconnu qu'il y avoit eu autrefois des Géants : nous avons rapporté fidèlement ceux qui ne l'ont pas cru , ou qui se sont expliqués sur cela d'une maniere ambiguë ; nous avons droit de compter pour nous dans cette matiere , tous ceux qui ne sont pas contre nous. Nous défendons le parti du préjugé général , & de la voix du peuple de tous les siècles. La possession est en notre faveur ; c'est à l'agresseur à produire ses titres & ses preuves. Nous ne citerons que ceux des Peres , qui joignent à leur autorité & à leur témoignage , quelques raisons de leur sentiment. Joseph , par exemple , que l'on cite pour le sentiment qui nie les Géants , donne lui-même une preuve de leur existence , dans ce qu'il dit des os d'une grosseur prodigieuse que l'on voyoit à Hébron. Tertullien (a) prouve la possibilité de la résurrection , par les cadavres ou plutôt les squelettes des Géants que l'on trouvoit encore tout entiers : *Nec gigantum antiquissima cadavera devorata constabit , quorum crates adhuc vivunt.* Il paroît par son récit , que l'on en avoit découvert de son temps même , en creusant quelques fondemens à Carthage.

Saint Augustin (b) soutient qu'il y eut autrefois , sur-tout avant le Déluge , des hommes d'une taille fort au dessus de l'ordinaire : & il le prouve premièrement par le sentiment commun des hommes qui le croient ainsi ; il cite Virgile , (c) qui dit qu'Enée arracha une grosse pierre qui servoit de borne à un champ , qu'il la leva aisément de terre , & la jetta contre Turnus. La pierre étoit telle , dit Virgile ,

(a) Tertull. de Resurr. Carnis , c. 42. p. 350. — (b) August. lib. xv. de civit. cap. 9.
— (c) Virgil. Æneid. 12.

que douze hommes d'aujourd'hui auroient bien de la peine à la porter :

Vix illum lecti bis sex cervice subirent ,

Qualia nunc hominum producit corpora tellus.

C'est une fiction poétique empruntée d'Homere, (a) qui prouve l'ancien préjugé des peuples. Saint Augustin ajoute que rien ne montre mieux l'existence des Géants, & ne réfute plus solidement les incrédules, que les os d'une grandeur prodigieuse, que la force de l'eau, ou quelques autres accidents, découvrent de temps en temps, en ouvrant les tombeaux, & amenant au jour des corps qui étoient sous terre depuis plusieurs siècles : j'ai vu, dit-il, & je ne suis pas le seul qui l'ait vu, sur le bord de la mer à Urique, une dent humaine, qui étoit si grosse qu'elle en égaloit cent des nôtres. On montre de ces sortes de dents en plus d'un endroit : car la dent est le plus dur de tous les os ; & c'est ce qui fait qu'il s'en est conservé un plus grand nombre.

Augustin Torniel (b) dit qu'il en a vu une à Verceil, dans une Eglise de son Ordre dédiée à saint Christophle, qu'on disoit être une dent de ce Saint. Torquemade (c) dit qu'il y a aussi à Loria une autre dent grosse comme le poing serré d'un puissant homme, & à Astorgue une partie de la machoire du même saint Christophle, qui est si grande, qu'à la voir on juge que le Géant à qui elle étoit devoit être aussi haut qu'une grande tour. Magius parle de l'os de la cuisse de saint Christophle, que l'on garde à Venise, dans l'Eglise des Porte-Croix, qui est aussi d'une grosseur prodigieuse. Les anciennes Legendes donnent à ce Saint 12 coudées ou 18 pieds de haut.

Antoine Sabellicus (d) raconte que peu d'années avant le temps auquel il écrivoit, quelques ouvriers travaillant à arracher un fort grand arbre pour la construction d'un Vaisseau, ils découvrirent une tête d'homme de la grosseur d'un tonneau : mais l'ayant voulu manier, elle s'en alla en pieces ; & ils ne purent en garder que quelques dents, qu'ils distribuèrent dans la Ville à diverses personnes ; & on en voit à Venise, dit Sabellicus, dans une maison particuliere. Louis Vivès (e) dit que dans la Cathédrale de Valence sa Patrie, il a vu une dent de saint Christophle grosse comme le poing. Isaac Pontanus, dans son Histoire de Dannemarc, (f) raconte que la dent d'un Danois nommé Starcorerus, avoit douze pouces de circonférence.

Richard Simon, (g) dans son Dictionnaire de la Bible, rapporte qu'en 1667, dans une prairie où l'on creusoit pour y faire un réservoir, on déterra un tombeau très-ancien & bien cimenté, où étoient des ossements d'une grandeur prodigieuse ; entr'autres on y découvrit un os de

(a) *Homer. Iliad. v. & XII.* — (b) *Torniel, annal. v. t. an. m. 987. II. 19.*
 — (c) *Torquemad. 1. Journée.* — (d) *Anton. Sabellic. Oenead. 1. l. 1. non longè ab initio.* — (e) *Lud. Vives in Aug. l. xv. de Cinis c. 9.* — (f) *Isaac Pontan. Rer. Danic. l. 1. p. 56.* — (g) *Diction. de la Bible, article Géants.*

sept pieds trois pouces de long & de deux pieds de circonférence ; on croit que cet os étoit celui qui va du coude à l'épaule , parce qu'après de cet os , il y en avoit un autre fort large & plat ; les autres ossements étoient tellement pourris & caducs , qu'on n'en pût lever aucun entier ; mais on en tira quelques dents , dont chacune pesoit dix livres. Il y a une de ces dents jointe à la partie inférieure de la machoire , & ces deux os ensemble pesoient dix-sept livres ; la dent est ovale , longue de cinq pouces , & large de trois. Ces dents & ces os se conservent dans le Château de Molard , proche le Bourg de saint Valier , Diocèse de Vienne en Dauphiné. Richard Simon assure avoir vu ces dents , lorsqu'il étoit Curé de la paroisse de saint Uze proche Molard ; & il appuie son récit , du témoignage des Châtelains de saint Uze & de Molard , & d'un Prêtre Chapelain de ce Château , qui lui envoyèrent leur certificat en bonne forme l'an 1699 le 24 Janvier.

Les Poètes ne sont pas des témoins d'un grand poids en matière de faits ; mais ils servent au moins à faire connoître les premières traditions , & à découvrir quelques traits des Histoires anciennes , qu'ils ont déguisées & couvertes de nuages , pour les rendre susceptibles des ornements de la Poésie. Homère (a) dit qu'Ephialtes & Otos , fils d'Iphimédie , à l'âge de neuf ans , avoient déjà neuf coudées de grosseur & trente-six de hauteur. Le même Auteur (b) dit que Titius renversé par terre , couvre un terrain de neuf arpents. Les Grecs (c) prétendent qu'il y avoit des Géants dans les campagnes Phlégées , & dans la presqu'île de Pellene , qui se fioient si fort en leurs forces , qu'ils lançoient contre le Ciel des rochers entiers & de gros arbres enflammés ; ils étoient d'une hauteur énorme , portoient une grande barbe & de grands cheveux , & avoient tout le bas en forme de serpents.

Typhon demouroit en Sicile ; il étoit fils de la Terre & du Tartare ; sa hauteur excédoit celle des plus hautes montagnes ; il touchoit au Ciel avec sa tête ; l'une de ses mains s'étendoit jusqu'à l'Occident & l'autre jusqu'à l'Orient ; il avoit par le haut la forme d'homme , & par le bas celle d'un serpent. Ces descriptions poétiques & exagérées ont leurs fondements dans l'opinion de l'antiquité. S'il n'y avoit jamais eu de Géants , on ne se seroit pas avisé de feindre des guerres de ces hommes contre le Ciel , de décrire les Cyclopes de Sicile & la révolte de Typhon contre les Dieux.

Tout cela est fondé sur ce que l'Écriture nous apprend de l'insolence des Géants , qui avant le Déluge attaquèrent le Ciel par leurs crimes & par leurs affreux dérèglements : & ce qu'il y a de bien remarquable , c'est que les Poètes ne nous parlent pas d'un ou de deux Géants nés en différents temps ou en différents lieux , comme il s'en voit encore quel-

(a) *Homér. Odyss. xi. v. 310.* (b) *Odyss. xi. v. 575.* (c) *Apollodor. l. 1. Bibl. c. 6.*

quelques fois , mais d'un peuple , d'une race entiere d'hommes extraordinairement grands , qui ne purent être détruits que par la main des Dieux & des enfants des Dieux.

Phlégon , affranchi de l'Empereur Adrien , fait mention de plusieurs corps de Géants ; il dit , que quelques années avant le temps auquel il écrivoit , (a) un orage & une grande inondation ayant découvert à Messene dans le Péloponnese , un tombeau de pierre , & l'ayant rompu , on y trouva une tête d'homme grosse trois fois comme nos têtes ordinaires , avec une inscription Grecque , qui portoit le nom d'*Ideus* ; ce qui fit juger que c'étoit la tête du fameux Idéus , le plus vaillant des Géants de son temps , & qui fut tué , dit Homere , (b) par Apollon , qu'il osa défier au combat. Phlégon (c) ajoute que , en Dalmatie , dans la Caverne furnommée de Diane , on voyoit des os prodigieux , & quelques côtes qui avoient plus de seize aunes de long.

Il dit aussi (d) que sous l'empire de Tibere , la Sicile ayant été ébranlée par de grands tremblements de terre , il s'éboula un grand morceau d'une montagne , qui laissa à découvert plusieurs corps humains d'une grandeur démesurée. Les habitans des lieux saisis d'étonnement n'osèrent y toucher ; seulement ils prirent une dent d'un de ces cadavres , & la porterent à Rome à l'Empereur , afin que par cet échantillon il pût juger de la grandeur du corps. Tibere par scrupule n'osa toucher au corps du Héros à qui cette dent appartenoit ; mais pour ne se pas priver du plaisir de voir la grandeur du Géant , il fit venir un habile Mathématicien qu'il entretenoit , & lui fit tracer un corps proportionné à la grandeur de cette dent. Thomas Fazelle , historien de Sicile , (e) rapporte plusieurs autres exemples de corps de Géants découverts en différens temps dans ce pays-là. Il dit qu'en 1516 on découvrit au territoire de Mazare , un corps long de vingt coudées , la tête grosse comme un muid , & une dent qu'il garda , & qui pesoit cinq onces. Ce qui justifie ce que les Anciens nous apprennent de la nation des Cyclopes , (f) qui demeuroient originairement dans la Sicile.

L'Égypte avoit autrefois ses Géants , aussi-bien que l'Éthiopie , l'Arabie & la Palestine , qui sont autour & auprès d'elle. Phlégon (g) dit

(a) *Phlegon. de Reb. mirabil. c. 12. ex Apollonio.*

== (b) Ἰδίου δ' ὅς κάρτιστος ἐπιχθονίου γίγας ἄνθρωπος
τῶν τῶν, &c.

== (c) *Phlegon. c. 12.* == (d) *Cyp. 14.* == (e) *Fazellus de Reb. Siculis Decad. 1. lib. 1. c. 6. l. III. c. 4. Decad. 2. l. 1. c. 1.* == (f) *Homer. Odyss. H. 5. 59.*

Εὐρυμέδοντες,

ὅς πρὸς ὑπερδύμους Γιγάντας Βασίλευσι.

Ἀλλ' ἰ μὴ ἄλλοι λαοὶ ἀλάθωσι, ἄλλοι δ' αὐτοί.

== (g) *Phlegon. de mirabil. c. 15.*

qu'il y a un lieu dans l'Égypte, nommé *Litres*, où l'on trouve d'aussi grands corps morts qu'en Sicile ; leurs os ne sont ni cachés sous terre, ni dérangés ; on les voit à découvert, & on peut distinguer tous les os de chaque corps ; ils sont placés chacun à sa place ; on y remarque ceux des bras, des jambes & des autres membres. Les Livres des Paralipomenes (*a*) parlent d'un Géant Égyptien, qui avoit cinq coudées ; c'est-à-dire, huit pieds six pouces & demi de haut. Il fut tué par Banaias, un des plus braves de l'armée de David. Hérodote (*b*) fait mention de plusieurs statues d'une grandeur extraordinaire qui se voyoient dans l'Égypte, & qui représentoient d'anciens personnages de l'un & de l'autre sexe ; par exemple, il décrit les statues des concubines du Roi Mycérinus, qui étoient dans la ville de Saï ; celles d'une nombreuse suite de Prêtres, que l'on voyoit dans la ville de Thebes ; on voyoit aussi des statues au dessus de la grandeur humaine dans les vestibules des Temples d'Apis, de Minerve & de Vulcain. Hérodote dit qu'il y remarqua des figures de 20 & de 70 pieds. Or on sait que les Égyptiens représentoient la figure de leurs morts sur leur cercueil, qui étoit fait à la mesure du corps qu'il renfermoit. (*c*)

Pausanias (*d*) dit qu'il n'a pas admiré la grandeur des Gaulois nommés Cébaréens, qui habitoient le plus près des régions septentrionales, inhabitables à cause du froid, & qu'il n'y a point vu de cadavres plus grands que ceux que l'on montre en Égypte. Pline (*e*) parle des Sirbotes, peuples d'Éthiopie, qui étoient communément hauts de huit coudées, ou de douze pieds en prenant la coudée à dix-huit pouces. L'histoire fait mention d'un Roi d'Éthiopie nommé Gangès, haut de dix coudées. On parle aussi d'un Géant nommé (*f*) *Gobare*, amené d'Arabie à Rome du temps de l'Empereur Claude, & qui avoit neuf pieds neuf pouces de haut.

Nous avons déjà vu ce que Tertullien & saint Augustin racontent des os de Géants trouvés en Afrique. Plutarque (*g*) dit que Sertorius étant dans ce pays, près la ville de Tingi, où les peuples du pays tenoient qu'Antée, fils de Neptune, selon quelques-uns, ou fils de la Terre, selon d'autres, étoit enterré ; ils lui montrèrent un tombeau d'une énorme grandeur, qu'ils disoient être celui de ce Géant. Sertorius ayant peine à le croire, on le découvrit, & on y trouva un homme de 60 pieds de long. Ce Général Romain fit immoler des hosties en l'honneur d'Antée, & ordonna qu'on recouvrit son corps, ne voulant pas par respect, qu'on touchât à ses os. On raconte encore (*h*) que les Carthaginois creusant un fossé dans leur terre, y trouverent deux corps dans des cer-

(*a*) 1. Par. XI. 23. — (*b*) Herodot. l. II. c. 30. 43. 175. 176. — (*c*) Herodot. l. II. c. 86. — (*d*) Pausan. Attic. p. 66. — (*e*) Plin. l. VII. cap. 30. l. VII. c. 2. — (*f*) Plin. l. VII. c. 16. — (*g*) Plutar. in Sertorio, p. 572. c. — (*h*) Eumachus apud l'Herodotem, cap. 18. Mi. a'vil.

cueils ; l'un avoit vingt-quatre coudées , & l'autre vingt-trois de long.

Jérôme Magius (a) raconte qu'un de ses amis nommé Melchior Guilandin , étant prisonnier en Afrique en 1559 , deux Espagnols aussi captifs , en creusant la terre près de *Jeneze* , anciennement appelée *Julia Casarea* , rencontrèrent le corps d'un Géant d'une grandeur surprenante. Ils en arracherent le crâne , qu'ils apportèrent avec grande peine , sur deux bois , au Roi Assan Ariadene , comme une chose rare & merveilleuse. Guilandin , & une multitude infinie de peuple , furent témoins de la grandeur de ce crâne qui avoit bien onze pieds , ou quatorze spithames plus huit doigts , de circonférence. La spithame est de douze doigts. Le Prince barbare qui n'avoit nul goût de l'antiquité , au lieu d'accorder à ces captifs la liberté qu'ils attendoient , leur fit seulement donner cinq écus d'or ; ils assurèrent Guilandin que tout le reste des ossements du Géant étoit encore au même lieu d'où ils avoient tiré la tête.

Pline (b) rapporte que dans l'Isle de Crete une montagne s'étant ouverte , on aperçut un corps de quarante-six coudées , que les uns crurent être celui d'*Orion* ; & d'autres celui d'*Otus* ; *Otus* ou *Otos* est ce fameux Géant , frère d'*Ephialtes* , qui à l'âge de neuf ans avoit neuf coudées de grosseur , & trente-six de hauteur. *Orion* est un autre Géant à qui Homere compare *Otus* & *Ephialtes*.

Solin (c) raconte que durant la guerre des Romains contre les Crétois , les eaux s'étant extraordinairement débordées , emmenerent beaucoup de terre , & découvrirent entre autres choses un Géant de trente-trois coudées ; que Métellus & Lucius Flaccus le virent eux-mêmes , & furent pleinement persuadés de la vérité d'un fait qu'ils avoient d'abord regardé comme incroyable. Il y a beaucoup d'apparence que cette histoire est la même que celle que nous venons de voir dans Pline ; mais les circonstances que l'on voit dans Solin , & qui ne se lisent pas dans Pline , font croire à Claude Saumaïse , que Solin l'a prise d'ailleurs que de Pline , qu'il abregé ordinairement. Il est remarquable que l'histoire racontée dans cet Auteur manque dans quelques-uns de ses Manuscrits.

On a vu aussi des os de Géant dans l'Isle de Rhodes , (d) & dans l'Italie. Sous l'empire de Henri II. fils de Conrad en 1041 , on trouva près de Rome le corps d'un homme qui ayant été apporté dans la ville , & dressé contre les murs , alloit jusqu'à la hauteur des crenaux ; (e) on prétendit que c'étoit le corps de Pallas , fils d'Evander , tué par Turnus ; sa plaie avoit plus de quatre pieds de large. Bocace (f) raconte

(a) *Magius* , cap. 4. *Miscell.an.* == (b) *Plin.* l. VII. c. 16. == (c) *Solin.* c. 1. == (d) *Phleg. mirab.* c. 16. == (e) *Jac. Philipp. de Bergam. Supplement. Chronic. lib. III. an. 1041.* == (f) *Symphorian. Campeg. lib. cui titul. Ortus Gall. ex Bocacio. lib. IV. Geneal.*

quelque chose encore de plus incroyable. Il dit que de son temps près de Drépanum en Sicile, en creusant les fondements d'une maison, on découvrit une vaste caverne, où les ouvriers entrèrent portant de la lumière. Ils y découvrirent un homme assis d'une grandeur prodigieuse, & tenant en main au lieu de bâton, une poutre comme une antrave de Navire. La vue de ce spectacle les saisit d'abord de frayeur, & les obligea de sortir; mais étant revenus à eux, ils y retournerent accompagnés de gens armés, & trouverent que c'étoit le corps d'un Géant, qui s'en alla en poussière, dès qu'ils le touchèrent. Le plomb qui étoit à sa lance ou son bâton, étoit du poids de plus de 1500 livres. Les os étoient entiers, & le crâne étoit si grand qu'il auroit tenu aisément plusieurs muids de grain. Le reste des os étoit d'une grosseur & d'une grandeur proportionnée à la tête. Les dents pesoient chacune neuf livres. On crut que c'étoit le Géant Polyphème, décrit par Homere & par Virgile. Saint Augustin (a) dit que peu de temps avant la prise de Rome par les Goths, il y avoit à Rome une femme avec son pere & sa mere, qui étoit d'une taille si fort au dessus de l'ordinaire, qu'on accouroit de toutes parts pour la voir.

V.
Suite des témoignages des Anciens & des Modernes touchant l'existence des Géants.

Du temps de la guerre de Troye, il y avoit encore parmi les Grecs des hommes beaucoup plus grands que ceux d'aujourd'hui. Philostrate (b) donne aux Héros qui se distinguèrent dans cette guerre, dix coudées de hauteur. Le même Auteur (c) dit qu'Achille ayant apparu à Apollonius de Thyane, ne se fit voir d'abord que de la hauteur de cinq coudées; mais qu'ensuite il grandit jusqu'à dix ou douze coudées. Il parle du corps d'Ajax, (d) qui fut découvert par les flots; car son tombeau étoit près de la mer; & les os qu'on y trouva, devoient être d'un homme d'onze coudées, ou de seize pieds & demi de hauteur. L'Empereur Adrien étant venu pour considérer les ruines de Troye, vit ces ossements, fit réparer le tombeau, & les y remit. Pausanias (e) dit qu'il avoit appris d'un homme de Mysie, que le tombeau de ce Héros étoit assez accessible du côté de la mer; & que pour se faire une idée de la grandeur d'Ajax, il n'avoit qu'à concevoir que la rotule de son genou étoit aussi grosse que ces grands palets dont se servent les Athletes dans leurs exercices.

Le corps d'Oreste (f) qui fut trouvé à Tégée par les Lacédémoniens, étoit haut de sept coudées, ou de dix pieds & demi. On découvrit aussi sur le Promontoire de Sigée, dans une caverne, le corps d'un Géant long de plus de vingt coudées. (g) Philostrate dit que cette découverte s'étoit faite environ cinquante ans avant le temps auquel il écrivoit. Il

August. lib. xv. de Civit. cap. 23. p. 407. num. 2. = (b) Philostrat. Vita Apollon. lib. 11. c. 21. & L. 14. c. 16. & heroic. proëm. & c. 1. = (c) Vita Apollon. lib. 14. c. 16. = (d) Idem Heroic. c. 1. n. 2. = (e) Pausan. Attic. p. 66. = (f) Herodot. lib. 1. c. 68. & Philostr. heroic. c. 1. n. 2. = (g) Philostr. heroic. c. 1. n. 3.

parle aussi d'un cadavre de Géant qui avoit été trouvé dans l'Isle de Co, par un de ses parents, quatre ans avant qu'il composât son Ouvrage qu'il a intitulé, *des Choses héroïques*. Ce corps étoit dans une caverne dans les vignes; il avoit douze coudées de long, & un serpent faisoit sa demeure dans son crâne. Il ajoute qu'étant allé l'année d'au paravant dans l'Isle de Lemnos, il y vit les os d'un Géant qui avoit été découvert par un nommé Menecrates; ces os n'étoient plus liés les uns aux autres; mais autant qu'on en pouvoit juger par leur grandeur, le Géant devoit être d'une hauteur fort extraordinaire. Philostrate voulut mesurer la capacité du crâne, & on ne le put remplir par deux amphores de Crete, & l'amphore Romaine contenoit environ 28 pintes mesure de Paris, ou 48 setiers Romains. Je ne fais si l'amphore de Crete étoit plus ou moins grande.

Cet Auteur est tout plein de pareilles histoires dans son Ouvrage intitulé *des Choses héroïques*: il parle de Protéfilaüs, qui à l'âge de vingt ans avoit dix coudées de haut, & de plusieurs autres Héros de la Grece dont la taille étoit à peu près la même. Pausanias, qui est un Ecrivain beaucoup plus exact & plus correct que Philostrate, parle aussi des corps de Géants qui étoient en terre dans la Grece & dans plusieurs autres endroits; par exemple d'Astérius, qui fut inhumé dans l'Isle d'Astere, vis-à-vis Milet, & qui avoit dix coudées, c'est-à-dire, quinze pieds de haut. (a) Il fait aussi mention d'un Géant qui fut découvert dans la haute Lydie, près d'une petite ville nommée la porte du Témene, & dont les os étoient si grands, qu'on ne les auroit jamais pris pour des os humains, si leur figure n'avoit fait voir qu'ils ne pouvoient être d'aucun autre animal: on jugea d'abord que ce corps étoit celui de Géryon; mais Pausanias soutint que Géryon ayant vécu vers le détroit de Gadès, on n'avoit aucune preuve qu'il fût mort en Lydie. Aussi les plus éclairés tenoient que c'étoit le corps d'Hillus, fils d'Hercule.

Dans la Syrie l'Empereur ayant entrepris de faire prendre un autre cours au fleuve Oronte, on trouva dans le lit de ce fleuve lorsqu'il fut à sec, un Géant haut d'onze coudées, que les uns appellent Oronte, & les autres Aryades. L'Oracle d'Apollon déclara que c'étoit un Indien. Pausanias (b) dit que ce cadavre étoit enfermé dans une urne de terre haute d'onze coudées. On montre encore aujourd'hui à Antarade, un tombeau de vingt pieds; & aux environs de Damas, il y a deux monuments, l'un de cinquante, & l'autre de vingt pieds de long. Goujon donne au premier 160. paumes ou 80 coudées; on dit aux voyageurs que le plus grand est le tombeau d'Abel, & l'autre celui de Josué. Benjamin de Tudelle dit qu'il vit à Damas une côte d'un homme d'une

(a) *Pausanias Atti.* p. 66. 67. — (b) *Pausanias l. VIII. seu Arcadica* p. 503. Philostrate *h. roi.* c. 1. n. 2. dit qu'il avoit 30. coudées de haut.

grandeur prodigieuse ; & on en montre de pareilles en plusieurs endroits.

Les Athéniens (a) voulant fortifier une Isle qui est près de leur ville , apparemment l'Isle d'Egine , firent creuser des fondemens assez profonds ; & en creusant on rencontra un tombeau de cent coudées , où étoit renfermé un corps proportionné à cette grandeur. On lisoit sur le sepulchre une Epitaphe qui portoit que cet homme s'appelloit Macrofiris , & qu'il avoit vécu cinq mille ans. Mais s'il n'y a pas faute dans le Texte de Phlégon qui raconte ce fait , il est à craindre qu'on ne lui ait imposé aussi-bien sur la longueur du tombeau , que sur l'âge de Macrofiris.

Glycas (b) raconte que l'on trouva à Constantinople sous l'Empereur Anastase , plusieurs os de Géant , que ce Prince fit mettre dans le Palais pour servir de monuments à la postérité. Hercule ayant vaincu le Géant Géryon , (c) mit ses os à Olympia , pour conserver des preuves de son combat & de sa victoire.

Les Historiens donnent sept pieds & demi de haut à Porus , Roi des Indes , (d) qui fut vaincu par Alexandre. On dit qu'il étoit si grand (e) qu'étant monté sur un éléphant , il paroïssoit aussi proportionné à la grandeur de cet animal , qu'un homme ordinaire l'est à la grosseur d'un cheval de monture. Il n'est pas rare dans les Indes de voir des hommes de cinq coudées , & de cinq coudées & demie. (f) Les histoires des peuples Septentrionaux parlent des anciens Géants qui ont habité leur pays , & dont on voit encore des monuments & des os en plus d'un endroit.

Théopompe de Sinope , (g) dans son Traité des tremblemens de Terre , raconte que dans le Bosphore Cimmerien , une colline ayant été ébranlée & s'étant affaissée , on vit paroître des os de Géant , qui ayant été rassemblés formerent un corps haut de vingt-quatre coudées. (h) Florus raconte que Theutobochus , Roi des Theutons & des Cimbres , qui fut mené en triomphe à Rome , étoit d'une taille si extraordinaire , qu'il surpasse même les trophées qu'on y portoit. D'autres disent (i) qu'il mourut des blessures qu'il avoit reçues dans le combat ; & on assure que son corps fut trouvé il y a quelques années dans le Dauphiné , où il fut exposé à la vue de tous les curieux , qui accoururent pendant plusieurs jours pour le voir & pour admirer sa hauteur.

(a) Phlegon. c. 17. *Mirabil.*

Τὶ θαμνὸν ἰ Μακροφίρειον ὄν τὸ σφ μακρῶν ,
Ἔτη βιώσας πντάνις τὰ χίλια.

== (b) Glycas *Annal. Part. 4. p. 265.* Εὐρέθη ἔργμα , ὃν φῖ ἐστὶ γιγάντων πάλαι. αὐτὸ ἰ βασιλεὺς Ἀναστάσιος χάσει δαύματι ὅτι τῷ παλατίῳ κατέβητο. == (c) Philost. *heroïc. c. 1. n. 3.* == (d) Arrian. l. v. Diodor. l. xvi. == (e) Plutarch. *in Alexandro.* == (f) Strabo l. xv. apud Plin. lib. 7. vii. c. 2. == (g) Apud Phlegon. *Mirabil. c. 20.* == (h) Florus lib. 11. c. 11. *Insigne spectaculum fuit quippe vir proceritatis eximia , super Trophæa ipsa eminebat.* == (i) Oros. l. v. c. 16.

Comme l'histoire de cette découverte est fameuse, & qu'elle a donné lieu à plusieurs écrits, il est bon de la raconter ici plus au long. Le Vendredi 11 Janvier de l'an 1613. on découvrit le tombeau du Roi Theutobochus, sur la Terre du Seigneur de Langon, Gentilhomme Dauphinois, proche le Château de Chaumont, entre Montrigaut, de Serre & saint Antoine; cette découverte fut faite par les maçons de ce Seigneur, qui travailloient dans une sablonniere de dix-huit pieds de profondeur; le tombeau avoit trente pieds de long sur douze de large, & huit de profondeur, & on lisoit sur le tour THEUTOBOCHUS REX.

Les os du Géant qui se touchoient immédiatement, avoient vingt-cinq pieds & demi de long, dix de large aux épaules, & cinq de profondeur. La tête cinq pieds en long, & dix en rond. Les orbites des yeux sept pouces de tour. Tout ce détail est tiré d'un petit Livre que distribuoit Pierre Masuyer, Chirurgien de Beaurepaire, qui avoit les Certificats des Médecins de Montpellier & de Grenoble, & qui montrait ces os à tous ceux qui avoient la curiosité de venir les voir; le Livre avoit été composé par un Jésuite de Tournon, & imprimé à Lyon.

Voici le dénombrement des os qui se trouverent dans le tombeau. Deux pieces de la machoire inférieure; deux vertebres; une partie d'une côte; le haut de l'omoplatte gauche; la tête de l'*Humerus*, la tête du *Femur*; le *Femur*, le *Tibia*; l'*Astragale*, le *Calcaneum*; l'os de la machoire. Chaque dent étoit de la grosseur du pied d'un petit taureau. La tête du *Femur* étoit grosse comme une des plus grosses têtes d'hommes. Depuis la tête du *Femur* jusqu'à la jambe, l'os avoit cinq pieds & demi de long sur trois de large. Le *Tibia* avoit quatre pieds de long.

La même année 1613, Nicolas Habicot, Anatomiste & Chirurgien célèbre de saint Côme à Paris, publia sa *Gigantosteologie*, où il établit la vérité des Géants, & celle des os du Roi Theutobochus. La même année Jean Riolan fils, Médecin & Anatomiste célèbre de la Faculté de Paris, écrivit contre Habicot, & publia la *Gigantomachie*, & en 1614, l'*Imposture découverte des os attribués au Roi Theutobochus*: & en 1618 il fit la *Gigantologie*. Habicot répondit à tous les Ouvrages de Riolan, qui ne contiennent que peu de choses, & très-peu de bonnes raisons, au jugement de M. Alliot fils, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. (a)

En 1615 parut un Discours Apologétique de Charles Guillemeau, Médecin ordinaire du Roi, contre Habicot & Riolan: Ouvrage peu solide, & rempli d'invectives. Quelques-uns avoient prétendu que c'étoient des os de Batéine, ou des os fossiles, tels que la terre en produit quelquefois. Mais & la figure, & la substance, & la conformation

(a) Ce fut M. Alliot qui envoya à Dom Calmet tous ces détails sur le Géant Theutobochus, avec le précis des Ouvrages faits à cette occasion.

de ceux dont il s'agit, firent croire que c'étoient de vrais os humains. L'endroit où l'on découvrit le tombeau en question, s'appelloit dans le pays, le champ du Géant ; & on y trouva plusieurs médailles d'argent, ayant d'un côté l'image de Marius, & de l'autre une *M* & un *A* entrelassés.

On assure qu'en 785 on découvrit en Bohême une tête si grosse, que deux hommes ne pouvoient la porter, & des jambes longues de vingt-six pieds. Le fameux Médecin Félix Platérus, dans ses observations, dit qu'il a trouvé à Lucerne des os humains d'une grandeur excessive ; en sorte qu'en prenant la proportion de leur grandeur, le corps auroit dû avoir dix-neuf pieds. On raconte que le Géant *Ferragus*, tué par Roland, neveu de Charlemagne, avoit douze coudées, ou vingt pieds de haut, & que sa force égaloit celle de quarante hommes. A la Sainte-Chapelle de Bourges, il y a l'os de la cuisse d'un Géant qui approche de la grandeur de celui de Theutobochus. On voit à Notre-Dame de Paris une tombe de la largeur de trente pieds, où l'on dit qu'est enterré un Géant. Habicot dit avoir vu chez M. de Nemours un homme de quinze pieds de haut. Aimoin, dans son histoire de France, dit qu'on présenta à Gontran un homme qui surpassoit les autres de trois pieds. Charlemagne, selon plusieurs, avoit neuf pied de haut. Sous le regne de Louis XI. (a) on découvrit vis-à-vis Valence en Dauphiné, dans un torrent qui arrose le village de saint Perat, un Géant qui devoit avoir environ dix-huit pieds de haut, suivant la proportion de ses os. Du temps de saint Louis on vit une femme de Forcalquier nommée Garfenda, d'une taille gigantesque. Nous avons parlé ci-devant du Géant dont on garde quelques dents dans le Château de Molard.

On montre à Turin des os d'une grandeur étonnante. Jule Scaliger (b) dit qu'on trouva de son temps à Milan dans un Hôpital un jeune homme si grand qu'il ne pouvoit se soutenir, la nature n'ayant pu suffire à lui fournir les aliments nécessaires ; il étoit couché dans deux lits mis bout à bout. Torquemade (c) assure que sous le Pape Jules III. il y avoit en Calabre un homme d'une telle grandeur, que tout le monde accouroit pour le voir. Le Pape le fit venir à Rome ; mais il étoit si gros, que nul cheval ne pouvant le porter, il fallut le mettre sur un chariot, & encore ses jambes pendoient-elles au dehors, tant il étoit grand : & quand il fut arrivé à Rome, il se trouva plus haut que les plus grands hommes de la ville depuis le milieu de la poitrine jusqu'au haut de la tête.

Saxon le Grammairien (d) prétend montrer que le Dannemarc a été d'abord habité par des Géants, ou du moins qu'il y en avoit autrefois

(a) *Cælius Rhodig. lib. XVIII. c. 31.* — (b) *Jul. Cesar. Scalig. de subtilis. exercis. 263.* — (c) *Torquemad. hexamer. die 1.* — (d) *Saxo Grammat. Pœm. p. 4.*

beaucoup en ce pays là. Il le prouve par les monuments qui s'y voient , & qui sont des pierres d'une grosseur prodigieuse , mises les unes sur les cavernes , & les autres sur les tombeaux des anciens Danois. Hector Boëtius , (*a*) Historien d'Ecosse , dit qu'en 1520 on découvrit en ce pays des os & des dents de Géant d'une grandeur démesurée. Dans le Cabinet du Roi de Suede , (*b*) il est parlé d'un os de la cuisse d'un homme pesant vingt-cinq livres. Cet os fut trouvé en 1643 à Bruges en Flandres. Il est à présent entre les mains d'Othon Sperlingius. Au même endroit on fait mention d'un Roi de Norvege mort en 933 qui avoit quatorze pieds de long ; & d'un nommé Eviudus , qui vivoit vers l'an 1338 , & qui étoit haut de quinze aunes de Norvege. En 1695 on trouva près de Bircherod un corps humain beaucoup plus grand que l'ordinaire.

M. du Mont dans ses Voyages , page 149 , dit que comme il voyageoit en Grece , on trouva à Thessalonique les os d'un Géant , qui , selon la supputation des plus habiles Chirurgiens du pays , devoit avoir plus de vingt pieds de haut. Xerxès menoit à la guerre contre les Grecs un Géant nommé Artachæès , haut de cinq coudées de Roi moins quatre doigts , c'est-à-dire , de sept pieds & demi & onzè doigts. Du temps de Théodexe , il y avoit en Syrie un Géant haut de cinq coudées & un palme , au rapport de Nicéphore. Nicéras dit qu'Andronicus Comnene avoit dix pieds de haut. Melchior Nugnés , Jésuite , dit qu'à Péquin , capitale de la Chine , les portiers de la ville ont quinze pieds. Coropius , Médecin Allemand , qui a écrit contre l'existence des Géants , dit qu'il a vu à Anvers une femme haute de dix pieds.

Enfin on a vu dans l'Amérique des Géants (*c*) qui étoient si grands , que les hommes ordinaires ne leur alloient que jusqu'au genou. On voit encore de leurs os & de leurs Ouvrages dans le Pérou ; & les habitants du pays disent que Dieu les extermina par le feu du Ciel , à cause de leurs dérèglements , & sur-tout à cause des crimes contre nature qu'ils commettoient. On a la même tradition au Bresil & au Mexique , & on y montre des os d'une grandeur démesurée.

Les Auteurs du Journal des Savants , dans les Nouvelles Littéraires qui se trouvent à la fin de leur Journal de Juillet 1766 , s'expriment ainsi : » Le Docteur Maty , Secrétaire de la Société Royale de » Londres , nous écrit que l'équipage d'un des deux vaisseaux qui sont » arrivés après avoir fait le tour du monde , a rapporté qu'il avoit vu » & touché quatre ou cinq cents Patagons de huit à neuf pieds de haut. » Le Capitaine de ce vaisseau , qui est un homme de six pieds Anglois , » (cinq pieds , sept pouces & six lignes de France ,) ne leur touchoit » qu'à peine le menton avec les mains. Les Philosophes qui ont pensé

(*a*) *Hist. l. xi. p. 240.* — (*b*) *Part. 1. Sect. 1. n. 73. 74.* — (*c*) *Acosta l. 1. hist. Indic. c. 19.*

» que la puissance génératrice étoit encore dans son enfance en Amé-
 » rique, trouveront dans ce fait une nouvelle objection. Il est singulier
 » de voir le contraste des Lapons à l'extrémité boréale d'un continent ;
 » & des Patagons à l'extrémité méridionale de l'autre. « On pourroit
 multiplier les exemples & les preuves de l'existence des Géants : mais
 en voilà assez pour notre dessein.

M. l'Abbé de Tilladet en 1704 (a) proposa son sentiment sur l'exis-
 tence des Géants ; & il prétendit montrer que non seulement il y avoit eu
 des Géants, mais même qu'il y avoit eu des villes & des peuples de
 Géants ; que nos premiers peres, & tous les anciens conducteurs de
 Colonies étoient tels ; que les peres & meres des Géants devoient être
 Géants eux-mêmes ; qu'Adam, Abel, Caïn, Seth, & leurs premiers
 descendants étoient d'une taille gigantesque ; que Noé n'auroit pu bâtir
 une arche capable de contenir tant d'animaux, qu'en prenant les cou-
 dées dont parle l'Écriture, des coudées de Géants ; que les fondateurs
 de la Tour de Babel n'auroient jamais formé une telle entreprise, s'ils
 n'eussent été des Géants ; que ces fameux hommes devoient avoir une
 vie dont la longueur fût proportionnée à la grandeur de leur taille, & à
 l'abondance de l'humide radical qui étoit en eux très-abondant ; que la
 fécondité de la terre, & la bonté des aliments dont ils se servoient, con-
 tribuoient, sans doute, beaucoup à leur longue vie, laquelle a com-
 mencé à diminuer parmi les hommes, à mesure que la nature s'est affoi-
 blie, & que cette fécondité a cessé. Nemrod, fondateur de la Monar-
 chie Assyrienne, & les conducteurs des Colonies des Amorrhéens &
 des Enacims, étoient tous des Géants, & leurs races ont subsisté long-
 temps au deçà & au delà du Jourdain. Ceux qui ont peuplé la Virginie &
 les terres Magellaniques, devoient aussi être des Géants, puisque les
 peuples de ce pays sont encore aujourd'hui si grands & si robustes. Voilà
 l'abrégé des preuves de M. de Tilladet, sur l'existence des Géants.

Après ce que nous venons de dire, il semble qu'on ne peut plus dis-
 convenir qu'il n'y ait eu autrefois des Géants en grand nombre dans
 presque toutes les parties du monde ; qu'il n'y en ait eu des peuples en-
 tiers ; que leur grandeur n'ait été double & triple de la nôtre ; que si
 l'on n'en voit plus communément aujourd'hui, c'est que d'une part, la
 vengeance de Dieu n'a pas voulu souffrir jusqu'à la fin leurs crimes &
 leurs violences, & que de l'autre, les autres hommes intéressés à exter-
 miner ces ennemis du genre humain, se sont ligués contre eux & les ont
 fait périr.

VI.
 Conclusion,
 ou Réponses
 aux raisons de
 ceux qui con-
 testent l'exis-
 tence des
 Géants.

Pour répondre par ordre aux raisons qu'on oppose à notre sentiment,
 on peut dire : I. Que ce que l'Écriture nous dit des Géants, est aussi
 éloigné de ce que nous apprennent les Poètes, que la vérité l'est du

(a) Histoire de l'Académie des Inscriptions & des belles Lettres, t. 1. p. 125.

menfonge , & l'Histoire de la fable. Ainsi quand les Peres ont dit que les Géants dont parle Moyse , ne sont pas la même chose que ce qu'on entendoit sous ce nom parmi les Païens , ils n'ont rien avancé que de très-certain. Nous n'avons garde de croire que les Géants aient jamais été assez forts pour entasser montagnes sur montagnes , ni pour jeter les rochers , les isles & les grands arbres enflammés contre le Ciel , ni qu'ils aient eu cent mains , & tout le bas depuis les cuisses en forme de serpents. Tout cela est poétique & hyperbolique , de même que la peinture qu'Homere a faite de Polyphème , des Cyclopes & des Géants. L'Écriture ne dit rien de semblable ; & nous n'avons nul intérêt à défendre les fables des Poètes.

II. A ceux qui croient que les Géants , de même que les Cyclopes , sont des êtres composés par l'imagination , qui joint ensemble plusieurs idées , dont l'assemblage ne se rencontre jamais en un sujet dans la nature , ou qui expliquent d'une manière physique ou morale ce qu'on dit des Géants , & de leur guerre contre les Dieux : nous répondons , que sans prétendre soutenir les fictions des Poètes , qui en effet ont donné aux Centaures & aux Géants des figures monstrueuses , qui ne subsistent pas dans la nature ; nous nous bornons à défendre le sentiment marqué dans les Livres saints , qui est qu'il y eut autrefois des Géants en assez grand nombre , mais qui étoient , à leur grandeur près , des hommes formés comme les autres , & qui n'ont point fait d'autre guerre à Dieu , que celle que les méchants lui font par leurs crimes & leurs impiétés.

III. Quant à ce qu'on dit qu'il n'est pas même possible qu'il y ait jamais eu des Géants , parce que Dieu , auteur de la nature , a prescrit à chaque chose une certaine mesure au delà de laquelle elle ne peut s'étendre : nous répondons deux choses ; la première , qu'il est indubitable qu'il y a eu des hommes fort au dessus de la grandeur commune : on en voit encore de temps en temps dans le monde , comme on y voit des Nains & des hommes beaucoup plus petits que l'ordinaire. Il peut donc y en avoir ; car s'il y en a deux , pourquoi pas dix ? & s'il y en a dix , pourquoi pas cinquante ? On a jamais prétendu que tous les premiers hommes , ni que tous les peuples de la Palestine & de la Sicile , aient été des Géants : mais plusieurs l'étoient ; il y en avoit des familles entières , des peuples entiers , comme encore aujourd'hui il y a des Nations d'une taille communément plus grande que celle des autres peuples.

On avoue que la mesure de mouvement , de froid , de chaud , de sec & d'humide , qui est dans la nature , ne permet pas que tous les hommes , que tous les animaux , que toutes les plantes grossissent & s'élevent dans toutes les parties du monde , à une grandeur & une hauteur fort au dessus de l'ordinaire , ni qu'ils diminuent & deviennent beaucoup moindres qu'ils ne sont ; mais rien n'empêche que dans quel-

ques endroits du monde, on ne voit des hommes, des animaux & des plantes beaucoup plus grandes qu'ailleurs; qu'on n'en trouve dans un pays d'une espèce, qu'on ne voit point dans un autre; & que ces mêmes espèces ne dégèrent quelquefois après un certain temps, & ne deviennent beaucoup plus petites qu'elles n'étoient au commencement: c'est ce qui est confirmé par l'expérience de tous les siècles. Pourquoi donc n'y auroit-il pas eu autrefois des Géants dans des lieux où l'on ne voit aujourd'hui que des hommes ordinaires? Les premières plantes & les premières graines que l'on porta d'Europe en Amérique, y crurent d'abord à une si grande hauteur, qu'on n'avoit rien vu de pareil en Europe; les rats mêmes & les autres animaux y grossirent extraordinairement. Pourquoi veut-on que dans les premiers temps que la terre étoit plus féconde, les plantes plus nourrissantes, la masse du sang des hommes plus pure, les aliments plus succulents, on n'ait pu voir des personnes plus grandes, plus fortes, plus saines, & d'une plus longue vie, que nous ne le sommes aujourd'hui?

IV. Dire que la nature n'a jamais produit de Géants, parce qu'à présent elle ne fait plus d'assez grands efforts pour en produire un nombre considérable, c'est comme si l'on disoit: La nature ne peut plus à présent former des hommes qui vivent huit & neuf cents ans; donc elle n'en a jamais formé de tels: de même la nature avec tous ses efforts ne peut plus produire aujourd'hui de loups en Angleterre, ni de serpents vénimeux dans l'isle de Malte, ni d'hippopotames en Egypte; donc elle n'y en a jamais produit: de même encore, elle ne peut plus produire un tel fruit ni une telle fleur dans ce jardin; donc elle ne l'a jamais fait. Si la nature ne peut plus produire tout cela dans ces lieux, ce n'est pas faute de puissance de sa part; c'est qu'on lui a ôté les moyens naturels de les produire en exterminant l'espèce; il en est de même des Géants. Qu'on fasse revivre les anciens Géants de la Palestine & de la Sicile, & on verra qu'ils produiront leurs semblables comme autrefois. Ceux mêmes qui fixent la hauteur naturelle des plus grands hommes à sept pieds sur cette frivole raison qu'Hercule n'avoit que cette hauteur, sont forcés de reconnoître qu'on a vu à Rome même des hommes plus hauts qu'Hercule. D'ailleurs tous les Anciens ne conviennent pas qu'Hercule ait eu sept pieds: Apollodore (a) ne lui donne que quatre coudées ou six pieds.

V. L'opinion qui veut que les hommes décroissent de jour en jour, n'est point soutenable; mais elle est beaucoup plus favorable que contraire à l'existence des Géants.

VI. Ceux qui soutiennent qu'il y eut autrefois des Géants, ne disent pas que la taille Gigantesque soit la plus naturelle à l'homme; ils pré-

(a) Apollodor. *Bibliot.* t. II. c. 3. p. 96. Τετραπυγαῖν μὲν ἔχει τὸ σῶμα.

tendent seulement qu'elle n'a rien qui lui soit contraire, rien qui soit incompatible avec sa beauté, & ses autres qualités naturelles; qu'il n'y a aucun inconvénient à admettre des Géants; que leur existence est possible; ou en un mot, qu'il y en avoit autrefois en assez grand nombre, & qu'alors ils n'étoient pas regardés comme des monstres. Tous les raisonnemens que l'on forme contre un sentiment qui n'est pas le nôtre, ne nous embarrassent point.

VII. L'erreur de ceux qui ont cru que les Géants étoient fils des Anges rebelles & des filles des hommes, prouve indubitablement qu'ils ont reconnu leur existence. Nous n'adoptons pas leur erreur; mais nous les citons comme témoins de la créance commune des peuples sur cela. Une créance si ancienne, si générale, si constante, ne seroit pas toutefois un argument sans réplique, si elle n'étoit conforme aux Écritures, & confirmée par des Histoires authentiques de tous les temps.

VIII. Enfin, quoique la nature puisse quelquefois produire dans le sein de la terre, des choses qui auront quelque ressemblance à des os humains, au crâne, à l'os de la jambe ou du bras; elle ne produira jamais des corps entiers, un assemblage de plusieurs os proportionnés, & qui réunis, composent un squelette humain. De plus ces productions de la nature se découvrent toujours pour ce qu'elles sont, par quelques endroits; tantôt c'est par la couleur, ou par la forme, ou par les proportions, & ordinairement par la solidité. Les os fossiles sont pâles, ou tirant sur la couleur de la terre qui les a produits; ils sont massifs & ne sont pas creux comme les os naturels. Il se peut faire que l'on montre quelques os d'Elephants ou de Baleines, pour des os de Géants; mais il est certain qu'on garde en plusieurs endroits de vrais os de Géants, & par conséquent que l'existence de Géants est un fait indubitable.





DISSERTATION

SUR

L'ARCHE DE NOË. ¹(a)

¹
 Comparaison
 des Navires an-
 ciens & mo-
 dernes avec
 l'Arche bâtie
 par Noé.

Ceux qui prennent plaisir à relever les inventions des Modernes au dessus de celles des Anciens, triomphent principalement lorsqu'ils parlent de la Marine, des Vaisseaux, de la Navigation d'aujourd'hui, comparées à celles des Anciens. Il faut convenir que c'est une des parties dans lesquelles les Modernes l'emportent infiniment sur les Anciens. Que l'on compare les voyages de mer des Phéniciens, des Tyriens, des Sidoniens, des Carthaginois, qui sont les plus habiles hommes de mer que nous connoissons dans la plus haute antiquité ; qu'on les mette en parallèle avec nos Flottes & nos Vaisseaux de Guerre & Marchands, on y remarquera une différence incroyable, soit qu'on fasse attention à la structure, à la grandeur, à la solidité de nos bâtiments, ou à l'assurance avec laquelle par le moyen de la Bouffole, on entreprend par mer des voyages que les Anciens auroient cru impossibles.

Les Rois d'Egypte, de Syrie & de Syracuse, entreprirent autrefois de construire des Vaisseaux, ou plutôt des Galères, d'une grandeur énorme. Sésostris, Roi d'Egypte, fit, dit-on, (b) bâtir un Vaisseau de bois de Cedre de la longueur de 280 coudées. Ptolémée Philopator fit (c) construire une Galere de même longueur à 40 rangs de rames, qui étoit conduite par 400 Matelots, & poussée par 4000 Forçats ; elle pouvoit tenir sur son tillac jusqu'à 3000 combattants. Hiéron, Roi de Syracuse, construisit (d) par les soins d'Archimede, un Vaisseau ou Galéace, à laquelle 300 maîtres Charpentiers & un plus grand nombre de compagnons, employèrent plus de bois à la bâtir pendant un an, qu'il n'en auroit fallu pour construire soixante Galeres. Elle avoit trois étages : dans celui du milieu, on voyoit trente chambres à

(a) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet. C'est une de celles qui ont paru pour la première fois dans la première édition de cette Bible. Nous avons encore retranché de celle-ci les idées fabuleuses. — (b) *Diodor. Sicul. l. II.* — (c) *Plutarch. in Demetrio.* — (d) *Moschius apud Athena.*

quatre lits , & dix écuries de chaque côté , sans y comprendre les chambres pour les matelots , les cuisines & les salles. Il y avoit à la proue un réservoir fait de cloisons d'ais & de toiles poissées , qui contenoit deux mille métretes d'eau , c'est-à-dire , 207 ou 208 muids mesure de Paris.

Mais ce grand bâtiment & les autres que je passe sous silence , n'approchoient point de la capacité ni de la structure de l'Arche de Noé , dont Dieu avoit donné le modele , encore qu'ils aient été des preuves évidentes de la possibilité de la construction de celle-ci. Car on peut assurer sans crainte de se tromper , que l'Arche ayant été le premier Navire ou Bâtiment considérable qui ait jamais été construit , elle fut aussi le plus grand qui se soit jamais vu , & que l'on verra jamais , puisque si Dieu ne l'avoit ordonnée , personne n'auroit osé entreprendre un ouvrage de cette nature. On pourroit maintenant sur ce modele en construire une semblable ; mais on ne l'entreprendra jamais , parce que la nécessité de l'entreprendre n'arrivera plus.

Ceux qui jangent les Navires , donnent 42 pieds cubes au tonneau mesure de Paris , suivant l'Ordonnance ; & si l'on divise les pieds cubes de la capacité de l'Arche par quarante-deux , on reconnoitra qu'elle pouvoit contenir plus de 42413 tonneaux de charge ; & par conséquent , qu'elle contenoit la charge de plus de quarante Navires , du port de plus de mille tonneaux chacun. Cette énorme capacité surprend : mais les regles de la Géometrie & de l'Arithmétique , fondées sur les dimensions que marque le Texte sacré , ne permettent pas d'en douter. Si l'on compare nos Navires à l'Arche de Noé , on conviendra aisément qu'ils sont beaucoup moindres , que ce fameux bâtiment , tant à l'égard de leur capacité , que de leur longueur & largeur , & de la distribution des logements qu'il contenoit. Pour s'en former une idée juste & proportionnée à sa grandeur , on peut se figurer une ou plusieurs des plus grandes Eglises du monde , comme celle de S. Pierre de Rome , celle de S. Charles de Milan , celle de l'Abbaye de Cluny. Celle de S. Paul de Londres a 690 pieds de longueur mesure d'Angleterre , qui font un peu plus de 646 pieds mesure de Paris ; celle de S. Pierre de Rome a par dedans 555 pieds de long ; celle de S. Charles de Milan 250 pas , & celle de Cluny 520 pieds ; celle de la Cathédrale de Paris 346 pieds de long & 141 pieds de large ; l'Eglise Cathédrale de Chartres 412 pieds de long ; celle de Rouen 414 pieds sur 83 de largeur ; celle de St. Ouën de la même ville 404 pieds. Or il s'en faut quelque chose que ces dernières Eglises n'aient autant de longueur par dedans que l'Arche de Noé en avoit par dehors ; elle étoit de 512 pieds de longueur , de 85 de largeur , & de 51 de hauteur , mesure de Paris.

On donne au Vaisseau que construisit Noé , le nom d'*Arche* ou de *coffre* ; parce qu'en effet il avoit la figure d'un coffre , quarré , oblong

II.
Capacité de
l'Arche. sa fi-
gure. Bois
dont elle fut
faite.

& à peu-près comme les maisons des Orientaux, dont le comble est en plate-forme; par conséquent elle étoit assez différente des Galeres & des Vaisseaux ordinaires. Aussi n'étoit-elle pas destinée à voguer au loin sur les eaux, comme les bâtimens de transport & les Vaisseaux de guerre. Dieu, en la faisant construire, n'avoit pour objet que de conserver toute l'espece des hommes & des animaux, en faisant entrer dans l'Arche un certain nombre de chacun d'entre eux, pour repeupler la terre après le Déluge. Ainsi il ne falloit ni rames, ni voiles, pour hâter son cours, ni lui donner une figure propre à voguer promptement & légèrement sur les eaux.

On n'est pas d'accord sur la nature du bois dont se servit Noé pour la construction de ce fameux bâtiment: l'Hébreu porte, *de bois de Gopher*; ce que les uns entendent en général de bois équarris, taillés, travaillés & polis; d'autres, *de bois gras*, comme le Sapin, le Térébinthe, le Cedre, &c. d'autres, *de Cyprès*. Bochart a montré que dans l'Arménie & dans l'Assyrie, où l'on croit que l'Arche fut bâtie, il n'y a point d'autre arbre propre à construire de grands vaisseaux comme l'Arche, que le Cyprès; & on a des exemples de flottes entières construites de cette sorte de bois.

III.
Mesure de la
coudée selon
laquelle Moy-
se détermine
les propor-
tions de l'Ar-
che.

Mais la grande difficulté sur cette matiere consiste à fixer la juste mesure de la coudée dont parle ici Moïse: car delà dépend la solution de la plupart des difficultés qu'on forme sur l'Arche de Noé, en ne la faisant ni trop longue ni trop courte. Origene, (a) & après lui S. Augustin, (b) ont cru que cette coudée étoit la *coudée Géométrique*, longue de six coudées ordinaires; sur ce pied là l'Arche auroit été d'une grandeur démesurée. Bérofe le Chaldéen cité dans l'Eusebe de Joseph Scaliger, donne à l'Arche cinq stades de longueur, sur deux de largeur; ou selon Jacques Cappelle, six stades de long & un stade de large. Le stade est de cent vingt-cinq pas; ainsi l'Arche auroit eu 750 pas de long, & 125 pas de large. Le même Cappelle prétend que la coudée dont parle Moïse en cet endroit, étoit la *coudée sacrée*, qu'il prétend être double de la *coudée ordinaire*; c'est-à-dire, de trois pieds. D'autres croient que la coudée de Moïse étoit la même que la coudée ancienne d'Egypte, c'est-à-dire, de vingt pouces $\frac{44}{96}$, ou presque vingt pouces & demi, mesure de Paris.

La coudée des Juifs étoit, selon Joseph, de vingt-quatre doigts ou de six spithames Orientales. Les Thalmudistes donnent à la coudée Hébraïque un quart de plus qu'à la coudée Romaine; Maimonides reconnoît que les Juifs ont une coudée récente, qui n'a que vingt doigts de longueur. M. Reland (c) dit que les coudées de Joseph sont d'un

(a) *Origen. homil. 2. in Genes. & l. 14. contra Cels.* == (b) *Aug. de Civit. l. xv. c. 27. & quest. in Genes. l. 1. c. 4.* == (c) *Reland. Palaest. t. 1. l. 11. p. 377. 378*

tiers plus courtes que celles des Thalmudistes ; or la coudée de ces derniers est de deux pieds & demi , & celle de Joseph d'un pied & demi de Roi , & égale à la coudée Romaine.

Saint Augustin a cru que chacun des trois étages de l'Arche avoit trois cents coudées de long , 50 de large & 30 de haut. Ce qui donneroit à l'Arche 1350 mille coudées de capacité : & si l'on prend ces coudées comme équivalentes à six coudées ordinaires , cela donnera une Arche d'une grandeur démesurée.

Celse , Philosophe Epicurien , qui a été réfuté par Origene , (a) prétendoit que l'histoire du Déluge de Noé n'étoit qu'une fable imitée de l'histoire du Déluge de Deucalion ; que l'Arche de Noé n'étoit autre que le vaisseau dans lequel Deucalion s'étoit sauvé , & qu'elle n'étoit pas à beaucoup près d'une capacité suffisante pour contenir quatorze animaux mondes , & quatre animaux immondes de toutes les especes qui étoient sur la terre. A quoi Origene répond , qu'il faut considérer que l'Arche étoit un très-grand vaisseau ; qu'on avoit été cent ans à le bâtir ; qu'il avoit 300 coudées géométriques de longueur sur 50 de largeur ; qu'il s'élevoit à 30 coudées de hauteur , toujours en diminuant , pour finir en une coudée en tous sens : & il dit que dans cette supposition il n'y avoit aucune absurdité qu'elle pût contenir tous les animaux dont on a parlé , & qu'il y auroit eu plus de sujet d'admirer sa grandeur , que de condamner sa petitesse.

M. le Pelletier de Rouen qui a examiné ce sentiment d'Origene , (b) y trouve de grandes difficultés , comme aussi dans ce qu'il dit de la coudée Géométrique qu'Origene croit avoit été six fois plus longue que la coudée commune ; sentiment dont on ne trouve point de bonnes preuves dans l'antiquité. Quoi qu'il en soit , Origene a cru que l'Arche étoit de figure pyramidale , & qu'elle s'élevoit de la hauteur de trente coudées , allant toujours en diminuant jusqu'à la largeur d'une coudée , suivant ces paroles de Moÿse : *In cubito consummabis summum ejus.*

Le même Origene , dans sa seconde Homélie sur la Genese , dit que le bas de l'Arche étoit divisé en deux chambres , & le haut en trois ; que la premiere des deux chambres basses avoit été destinée pour les fumiers , & la seconde pour mettre les provisions ; que des trois chambres supérieures , la premiere étoit destinée à loger les animaux farouches , les reptiles & les serpents ; la seconde pour les animaux doux & privés ; & la troisieme pour loger les hommes : il croit qu'on avoit logé dans l'Arche des animaux en assez grand nombre pour la nourriture de ceux qui se nourrissent de chair , & il les loge dans la

(a) *Origen. l. iv. contra Celsum.* — (b) Le Pelletier, *Dissertation sur l'Arche de Noé*, c. 25. p. 216, 217. &c.

chambre où sont les provisions. Nous avons déjà remarqué que S. Augustin avoit adopté le sentiment d'Origene sur la grandeur de la coudée Géométrique.

Parmi la grande variété des sentiments qui partagent les Interpretes de l'Écriture sur la grandeur de l'ancienne coudée Hébraïque, nous nous fixons à l'opinion de Messieurs Graves Professeur d'Astronomie en l'Université d'Oxford, Cumberland Théologien Anglois, dans son Traité du recouvrement des poids & des mesures des Juifs, le Pelletier de Rouen, dans sa Dissertation sur l'Arche de Noé, & Newton, dans sa Description du Temple de Jérusalem. Ces Auteurs prétendent que l'ancienne coudée Hébraïque étoit la même que celle de Memphis dont on a pris les dimensions sur les étalons du Dérac du Caire. Comme Moyse avoit été élevé en Egypte, il est croyable qu'il se servit des mesures de ce pays-là. Or l'ancienne coudée de Memphis est équivalente à 20 pouces & demi environ, mesure de Paris; (a) & les dimensions de l'Arche prises suivant cette mesure, nous fournissent une capacité suffisante pour loger commodément non seulement les hommes & les animaux; mais aussi les provisions nécessaires & l'eau douce pour les entretenir pendant un an & plus.

IV.
Système de
M. le Pelletier,
sur la construc-
tion de l'Ar-
che.

M. le Pelletier suppose que l'Arche étoit un bâtiment de la figure d'un parallélépipède rectangle, dont on peut diviser la hauteur par dedans en quatre étages, donnant trois coudées & demie au premier, sept au second, huit au troisieme, & six & demie au quatrieme; & laisser les cinq coudées restantes des trente de la hauteur, pour les épaisseurs du fond, du comble, & des trois ponts ou planchers des trois derniers étages.

Le premier de ces étages auroit été le fond, ou ce que l'on appelle carene dans les navires; le second pouvoit servir de grenier ou de magasin; le troisieme pouvoit contenir les étables; & le quatrieme les volieres: mais la carene ne se comptant point pour un étage, & ne servant que de réservoir d'eau douce, l'Arche n'en avoit proprement que trois; & l'Écriture n'en met pas un plus grand nombre, bien que les Interpretes y en aient mis quatre, en y ajoutant la carene.

Il ne suppose que trente-six étables pour les animaux de terre, & autant de volieres pour les oiseaux, contre le sentiment de quelques Interpretes, qui admettent autant de lieux différents qu'il y avoit d'espèces d'animaux.

- Il place la porte, non au côté de la longueur, mais à l'un des bouts de l'Arche, persuadé qu'à l'un des côtés de la longueur elle auroit gâté la symmétrie de l'Arche, & en auroit ôté l'équilibre.

Chaque étable pouvoit être de quinze coudées $\frac{2}{3}$ de long, de dix-

(a) Voyez la Dissertation sur la coudée Hébraïque à la tête du Livre d'Ezéchiel.

sept de large, & de huit de haut; & par conséquent elle avoit environ vingt-six pieds & demi de long, plus de vingt-neuf de large, & plus de treize & demi de haut de notre mesure. Les 36 volieres étoient de même grandeur.

Pour charger l'Arche également, Noé pouvoit remplir ces étables & ces volieres, en commençant par celles du milieu, des plus gros animaux & des plus gros oiseaux.

Cet Auteur fait voir, par un calcul exact, que l'eau qui étoit dans la carene, pouvoit être de plus de trente-un mille cent soixante & quatorze muids; ce qui est plus que suffisant pour abreuver pendant un an, quatre fois autant d'hommes & d'animaux, qu'il y en avoit dans l'Arche. Il montre ensuite que le grenier pouvoit contenir plus de nourriture qu'il n'en falloit à tous les animaux en un an.

Dans le troisieme étage, Noé a pu construire trente-six loges pour ferrer les utensiles de ménage, les instrumens du labourage, les étoffes, les grains, les semences. Il pouvoit s'y ménager une cuisine, une salle, quatre chambres, & un espace de quarante-huit coudées de longueur pour se promener.

Quelques-uns ont cru qu'il n'étoit pas nécessaire de faire provision d'eau douce dans l'Arche, parce que l'eau de la mer ayant été mêlée avec les eaux du déluge pouvoit être assez dessalée pour être rendue potable, & qu'on pouvoit en tirer par la fenêtre de l'Arche pour abreuver les animaux. Mais cette prétention est insoutenable; l'eau de la mer est en bien plus grande quantité que l'eau qui tomba du Ciel pour inonder la terre: or l'expérience fait voir qu'un tiers d'eau salée, mêlée avec deux tiers d'eau douce, fait une potion qui n'est point bonne à boire; & l'Arche ayant cessé de flotter sur les eaux, dès le vingt-septieme jour du septieme mois, elle demeura à sec sur les montagnes d'Arménie, pendant presque sept mois, pendant lesquels on n'auroit pu puiser de l'eau de dehors. Tel est le système de M. le Pelletier de Rouen.

Mais il n'est pas même nécessaire de recourir à une coudée plus grande que la coudée ordinaire, comme prétend le montrer le P. Jean Butéo, Religieux de l'Ordre de S. Antoine de Viennois. Cet habile Mathématicien (a) dans son *Traité de l'Arche de Noé, de sa forme & de sa capacité*, suppose que la coudée de Moyse n'étoit que de 18 pouces comme la nôtre; & cependant il ne laisse pas de trouver dans les dimensions marquées par Moyse, tout l'espace convenable pour loger

v.
Système
P. Butéo.

(a) Jean Butéo, qui a été mal-à-propos qualifié Anglois dans le Commentaire de D. Calmet sur la Genèse vi. 15. étoit de Dauphiné: il avoit reçu les premières leçons des Mathématiques dans l'Ecole d'Oronce Finé; & après avoir rétabli en France l'étude de cette science qui y étoit fort négligée, il mourut à Romans en 1564 âgé de 75 ans.

dans l'Arche les hommes, les animaux & les provisions nécessaires. Il croit que l'Arche étoit composée de plusieurs sortes de bois gras & résineux ; qu'elle étoit enduite de bitume ; qu'elle avoit la figure d'un parallélépipède avec les dimensions que marque l'Écriture mesurées à notre coudée.

Il divise le dedans en quatre étages, donnant au premier 4 coudées de hauteur, 8 au second, 10 au troisième & 8 au dernier. Il place la sentine dans le premier, les étables dans le second, les provisions dans le troisième ; les hommes, les oiseaux & les utensiles de ménage dans le dernier. Il met la porte à 20 coudées près du bout de l'un des côtés du second étage, & la fait ouvrir & fermer en pont-levis. Il dispose la fenêtre au haut de l'appartement des hommes, prétendant que les animaux n'avoient pas besoin de lumière, & que ceux qui ont cru qu'il y en avoit plusieurs à l'Arche, se sont grossièrement trompés. *Quare, dit-il, magna rerum imperitiâ, nec sine temeritate, lapsi videntur, qui citra necessitatem, & contra Domini præscriptum, fenestras in arca plures astruunt.* Il ferme cette fenêtre d'un double châssis à quarréaux de cristal, de verre ou de pierre transparente, parce qu'il la croyoit très-grande. Il élève le milieu du comble d'une coudée de hauteur sur toute la longueur, prenant pour cette hauteur la coudée que les Interpretes expliquent de la hauteur de la fenêtre. *Arcam igitur, ajoute-t-il, in cubito perfici intelligo, præter cæteros omnes, ut cubitus iste sit altitudo mediana culminis, per totam longitudinem.*

Ayant dans le second étage, tiré du côté de la porte, une allée de six coudées de large, & de 300 coudées de long, & construit deux escaliers aux deux bouts, pour monter aux troisième & quatrième étages ; il prend sur le milieu du reste de la largeur, une autre allée de 12 coudées de large, tombante perpendiculairement ou à angles droits sur le milieu de la première : & de côté & d'autre de cette dernière, il divise un espace de 15 coudées de large, & de 44 de long, en 3 parties égales sur la largeur, & en 12 parties sur la longueur, pour trouver par cette division 36 cellules ou étables de chaque côté, dont 6 étant prises pour 2 allées transversantes, il en reste 30 de chaque côté qui forment 3 rectangles ; 2 qui en contiennent chacun 9, & celui du milieu 12 ; & ces étables ou cellules ont 15 coudées de long & $3\frac{2}{3}$ de large. Il prend encore sur le reste de cet étage de côté & d'autre un espace de 15 coudées de largeur, & de 44 coudées de longueur, dont il retranche 4 coudées de côté & d'autre sur la largeur pour faire deux allées ; & il lui reste un rectangle de 7 coudées de largeur, & de 44 coudées de longueur ; dont il divise la largeur en 2, en sorte qu'une moitié ait 3 coudées de large, & l'autre 4, & la longueur en 20 parties égales ; & ces divisions lui donnent 40 petites étables ou cellules en 2 rangs, dont 20 ont chacune 3 coudées, & les 20 autres 4 de long ; & les unes & les autres 2 coudées & demie de large ; & par ce

moyen il trouve 60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites : & outre cela encore deux espaces de côté & d'autre de 114 coudées de long, & de 44 coudées de large.

Or réduisant tous les animaux qui entrèrent dans l'Arche, à la grandeur du bœuf, du loup & du mouton ; il trouve qu'ils étoient égaux à 120 bœufs, 80 loups & 80 moutons. De sorte qu'ayant disposé 60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites, il prétend qu'elles pouvoient contenir 60 paires de bœufs, 40 paires de loups & 40 paires de moutons. Mais comme il pense que l'on devoit nourrir de chair les bêtes carnacieres, il en conclut qu'on devoit avoir mis dans l'Arche 3650 moutons pour la subsistance de 40 paires de ces animaux, qu'il estimoit de la grandeur du loup, pour leur en donner 10 par jour ou un à quatre.

Il perce toutes les étables par le bas, afin que les excréments des animaux tombent dans le premier étage ou sentine, qu'il dispose aussi pour le lest. Mais de peur que l'infection des fumiers n'incommode, il construit en plusieurs endroits de cet étage, des soupiraux qu'il fait monter jusques au dernier, pour y donner de l'air.

Il divise le troisieme étage en plusieurs séparations, pour mettre à part le foin, les feuilles, les fruits & les grains : il prétend même qu'on pouvoit y construire un réservoir pour nourrir du poisson, pour les animaux & pour les oiseaux amphibies qui en vivent ; & un réservoir pour l'eau douce. De plus, il veut que toutes les cellules ou étables, qui étoient immédiatement sous cet étage, aient été percées par en haut, pour distribuer par ces ouvertures, la nourriture dont les animaux auroient besoin ; & au moyen de certains canaux qui alloient dans chaque étable, on auroit pu leur donner de l'eau pour plusieurs jours.

Il croit qu'au milieu du quatrieme étage, il devoit se trouver pour l'appartement des hommes, une grande chambre éclairée par la fenêtre de l'Arche ; une dépense, une cuisine, dans laquelle il y auroit eu un moulin à bras & un four ; des chambres particulieres pour les hommes & pour les femmes ; & enfin des lieux pour le bois, pour le charbon, pour les meubles & utensiles du ménage & du labourage, & pour les autres choses qu'on vouloit garantir des eaux ; & que sur le reste de cet étage, on auroit construit de côté & d'autre des cages ou volieres pour renfermer les oiseaux, & des loges pour en serer les provisions.

Ayant accordé pour nourriture 10 moutons chaque jour aux animaux carnaciers, estimés à 80 loups, il en auroit fallu 3650 pour un an. Mais ce nombre diminuant de dix par jour, ne devoit être compté que comme un nombre fixe de 1820. Or ayant estimé les animaux qui vivent d'herbes, de graines ou de fruits, égaux à 120 bœufs & à 80 moutons, ajoutant 80 à 1820, on reconnoît qu'il y auroit eu 1900

moutons à nourrir & 120 bœufs. Il trouve que 7 moutons mangent autant de fourage qu'un bœuf, d'où il conclut qu'il falloit autant de nourriture à ces animaux qu'à 400 bœufs. Et parce qu'il estime que 40 livres ou une coudée cube Parisienne de foin, pourroit nourrir un bœuf en un jour, encore qu'il ne mangeât rien autre chose ; il en résulte qu'il en auroit fallu 146 mille coudées pour un an.

Le quatrième étage étoit de la capacité de 150 mille coudées cubes. Le foin est la nourriture qui occupe le plus de place : mais 146 mille coudées cubes de foin suffisoient pour nourrir les animaux pendant un an. Ainsi, selon lui, il y auroit eu suffisamment de la place dans cet étage pour ferrer autant de nourriture qu'il en falloit pour nourrir les animaux pendant un an. On peut voir tout cela dans un plus grand détail dans cet Auteur qui en a traité exprès.

Toute la capacité de l'Arche, en prenant la coudée à dix-huit pouces, étoit de quatre cents cinquante mille coudées, ou six cents soixante & quinze mille pieds. Elle avoit quatre cents cinquante pieds de long, & soixante & quinze pieds de large, & quarante-cinq de haut. Tel est le système du R. P. Butéo.

VI.
Difficultés
que M. le Pelletier forme
sur le Système
du P. Butéo.

M. le Pelletier trouve diverses choses à reprendre dans cette description de l'Arche. 1°. Il soutient que la coudée dont parle Moyse, étoit celle de Memphis, différente de celle de Paris, & plus courte d'une septième partie. 2°. Il soutient qu'un bâtiment plat & carré, plus long & plus large que haut, n'a nul besoin de lest pour l'empêcher de tourner de quelque manière qu'on le charge. 3°. Il est ridicule de placer des animaux entre des fumiers & des provisions pour les étouffer, & de les mettre sous l'eau pour les priver de la lumière, & de tout secours humain : pendant qu'on peut les mettre à leur aise au dessus des provisions, les tenir nettement en poussant les fumiers hors de l'Arche, & leur donner du jour & de l'air pour respirer, & pour procurer à ceux qui étoient dans l'Arche la commodité de pouvoir commodément aux besoins de tant d'animaux.

La pesanteur du corps des animaux qui entrèrent dans l'Arche, ne pouvant aller à 70 milliers, & les provisions qu'on y enferma & qui étoient au dessus des animaux, pouvant aller à plus de dix millions ; il n'y auroit pas de bon sens de mettre dix millions de charge dans un étage, qui auroit été placé au dessus d'un autre, qui n'en auroit contenu que 70 milliers. C'est une méprise où Butéo est tombé, de même que tous les autres qui ont placé les provisions au dessus des animaux.

Le même Butéo n'est pas mieux fondé à mettre la porte de l'Arche à l'un de ses côtés, pour laisser une allée vuide de trois cents coudées de long sur six de large dans le second étage ; qui auroit rendu cette Arche plus pesante d'un côté que d'un autre, & qui l'auroit rendu incommode en gâtant la symétrie des étables & des autres appartements.

Il auroit donc été beaucoup mieux de mettre la porte au milieu d'un des bouts, & rendre par ce moyen tous les appartemens de l'Arche réguliers & commodes.

Butéo donne à sa porte huit coudées de hauteur, & croit que c'étoit une porte à pont-levis, pour servir de pont ou d'échelle pour entrer dans l'Arche. M. le Pelletier, au contraire, pose cette porte au milieu d'un des bouts du troisième étage de l'Arche, à compter la fenêtrine pour le premier; & par conséquent, elle étoit à plus de 17 coudées & demie au dessus du rez de chaussée; il croit que cette porte étoit brisée & s'ouvroit à deux battans, & que pour introduire les animaux dans l'Arche, on avoit pratiqué une levée de terre ou de pierres, qui s'élevoit insensiblement jusqu'à trois ou quatre coudées près de l'Arche, après quoi étoit un pont pour y entrer.

Butéo explique ce que dit Moÿse, *In cubito consummabis summitatem ejus*, du comble de l'Arche, qui s'élevoit à peu près comme l'impériale d'un carrosse, à la hauteur d'une coudée par le milieu; au lieu de l'entendre simplement de la fenêtrine qui régnoit par le haut tout autour de l'Arche, ou de distance en distance, à la hauteur d'une coudée; ce n'est pas que Butéo ne laisse de la lumière à l'appartement où logeoient les hommes & les femmes; il leur donne même une très-grande fenêtrine: mais il laisse tout le reste de l'Arche sans air & sans jour. Cette fenêtrine étoit fermée par plusieurs châssis de carreaux de gros verres ou de cristal, ou de quelque pierre transparente comme du talc.

Il est probable que les fenêtrines qui régnoient tout autour de l'Arche par en haut, étoient fermées de simples grillages ou jalousies. Au reste, il est bon de remarquer que dans l'Hébreu le Pronom *ejus*, dans cette phrase, *In cubito consummabis summitatem ejus*, se rapporte à l'Arche, & non à la fenêtrine; ce qui favorise le sentiment qui croit que le comble ou le faite de l'Arche s'élevoit d'une coudée, à peu près comme le dessus d'un cercueil ou l'impériale d'un carrosse. Mais quand Moÿse n'auroit pas marqué de fenêtrine à l'Arche, on ne pourroit se dispenser d'y en admettre.

Ceux qui prétendent que les animaux carnaciers ne peuvent vivre d'herbes, de fruits, de légumes, & qui admettent dans l'Arche un assez grand nombre d'animaux pour les nourrir de leur chair pendant toute une année, auront de la peine à expliquer comment ces mêmes animaux carnaciers ont pu vivre sur la terre après le déluge. Se sont-ils détruits les uns les autres? La race en auroit été bien-tôt perdue. Auroient-ils mangé des animaux purs & apprivoisés? Le même inconvénient s'ensuivroit. Il fallut un long temps pour que les animaux se multipliasent, au point que ceux qui se nourrissent d'herbes, de fruits & de légumes, pussent servir de nourriture à ceux qui se nourrissent de leur chair.

Il y a peu d'Auteurs qui aient traité cette matière, qui ne soient

tombés dans quelques inconvénients. Les uns ont fait l'Arche trop grande ; les autres, trop petite ; d'autres, trop peu solide : la plupart n'ont apperçu d'autre difficulté dans l'histoire du Déluge, que celle qui regarde la capacité de l'Arche, sans faire attention à une infinité d'autres inconvénients qui résultent de sa forme, de la distribution des appartements, des étages, des logements des animaux, de leur distribution ; de la manière dont on pouvoit leur donner à boire & à manger, leur procurer du jour & de l'air, les nettoyer & faire couler le fumier & les immondices hors de l'Arche, ou dans la sentine. Nous n'entrons point dans le détail de toutes ces difficultés, qui ont été assez bien éclaircies par M. le Pelletier de Rouen, dans le Chapitre XXV. de sa Dissertation sur l'Arche de Noé.

VII.
Autres diffi-
cultés sur la
forme & la
construction
de l'Arche.

Il se propose lui-même l'objection (a) comment huit personnes, savoir, Noé & sa femme, ses trois fils & leurs femmes, purent suffire au soin qu'il falloit prendre des animaux qui étoient renfermés dans l'Arche : car nous ne reconnoissons dans l'Arche, que ces huit personnes, & saint Pierre fixe ce nombre dans sa première Epître : (a) *In arca pauci, id est, octo animæ salvæ factæ sunt per aquam.* L'Auteur dont nous parlons, remarque qu'on auroit pu renfermer dans l'Arche tous les animaux & les oiseaux connus, soit à leur aise & sans les presser, deux à deux pour les impurs, & sept à sept pour les purs, dans trente-deux étables, & dans trente-quatre volières ; & si l'on n'y avoit voulu loger que des animaux & des oiseaux des seules espèces primitives, Noé ne les auroit peut-être pas remplies à moitié. Quoiqu'il y ait plusieurs sortes de Chevaux, de Bœufs, de Chiens & d'autres animaux, qu'on auroit pu réduire à une seule espèce ; puisqu'ils sont tous sortis de ceux que Dieu créa au commencement, & que probablement Noé eût introduit dans l'Arche divers animaux, qui peuvent être rapportés à la même espèce : on veut bien ne pas toucher au nombre de trente-deux étables & de trente-quatre volières. Si donc l'on suppose que ces trente-deux étables & ces trente-quatre volières, aient été partagées entre huit personnes, il n'en pouvoit échoir à la charge d'une seule que quatre étables & quatre ou cinq volières : or plus de la moitié des unes & des autres, n'étoient remplies que de petits animaux & de petits oiseaux, à qui l'on pouvoit donner à manger pour plusieurs jours de suite. Quant aux plus grands animaux & aux oiseaux, qui demandent un soin journalier & un travail plus pénible, on pouvoit les soigner en commun, ou laisser aux hommes le soin des plus gros animaux, & aux femmes celui des plus petits : douze heures par chaque jour pouvoient suffire à ces sortes de personnes pour satisfaire à ces travaux : ils pouvoient employer le reste du temps à leur repos,

(a) Le Pelletier, c. 26. 27. — (b) 1. Petr. III. 20.

& à leur nécessité particulière. On doit se souvenir que nous mettons ici les choses au plus haut, & que peut-être au lieu de trente-deux étables & de trente-quatre volières, il n'y en avoit pas vingt-quatre de chaque façon.

Le Pere Drexélius suppose 300 étables dans l'Arche ; le Pere Fournier, 333. Un Auteur Anonyme, qui a écrit des questions sur la Genèse, veut qu'il y en ait eu 400. Il semble n'en avoir pas pu mettre trop, s'imaginant que le nombre des animaux étoit immense ; mais quand on examine la chose de plus près, leur nombre diminue de beaucoup : on est forcé d'avouer que, soit qu'on prenne la coudée à dix-huit pouces de Roi, ou à vingt pouces, comme le veulent Cumberland, M. le Pelletier, & M. Newton, l'Arche sera plus grande même qu'il n'est nécessaire pour loger tous les animaux & les oiseaux qui nous sont connus, & qui ne peuvent pas vivre toujours dans l'eau ; les provisions nécessaires pour leur nourriture, l'eau douce pour les abreuver, & les logements commodes pour Noé & toute sa famille.

On objecte qu'on ne comprend pas qu'un bâtiment aussi chargé d'animaux, de provisions & d'eau douce, (car il devoit y en avoir pour plus d'un an, de peur qu'elle ne se corrompît ;) qu'un bâtiment, dis-je, aussi lourd, & composé d'un aussi grand nombre de pièces de bois très-grosses, très-lourdes & très-solides, n'ait enfoncé dans l'eau qu'environ au tiers de sa hauteur, dans la supposition que la porte ait été posée, comme le veut M. le Pelletier, à 13. ou 14. coudées de sa hauteur. Mais on sait par expérience que les Navires les plus chargés, n'enfoncent ordinairement dans la mer que jusqu'aux trois quarts de leur hauteur ; & M. le Pelletier montre par un calcul exact & très-détaillé, que la charge de l'Arche, comparée à sa grandeur & à l'étendue de sa surface, étoit beaucoup moins grande que ne l'est à proportion celle des vaisseaux ordinaires. Ainsi, il soutient qu'elle ne prenoit qu'environ onze coudées d'eau, & que si elle avoit pris vingt-deux ou vingt-trois coudées, comme le veut Louis Cappelle, dans sa Chronologie sacrée, elle auroit été exposée à échouer sur le sommet, & même sur le penchant des plus hautes montagnes, que l'eau du déluge ne surpassoit que de quinze coudées ; ou à perdre son niveau & sa situation parallèle à l'Horison d'un de ses bouts, ou d'un de ses côtés, lequel étant plus élevé que l'autre, auroit mis toute la machine en danger d'être bouleversée, ou du moins tellement penchée qu'on n'auroit pu y tenir pied pour y aller & venir.

En donnant à la partie non submergée de l'Arche le poids de 21. millions 573 mille 40. livres, comme il étoit selon la supputation la plus rigoureuse, & en lui supposant une capacité que peut-être elle n'avoit pas ; il s'ensuit qu'elle ne devoit pas enfoncer de plus de dix ou douze coudées : car il est certain qu'un bâtiment plat & carré, enfonce moins & porte beaucoup plus qu'un bâtiment rond ; un tel

bâtiment n'a pas besoin de lest ; & n'ayant ni mats ni voiles , il est bien moins sujet à se renverser qu'un autre qui seroit rond , ou d'une figure approchante de la ronde , & emporté par les voiles enflés par les vents.

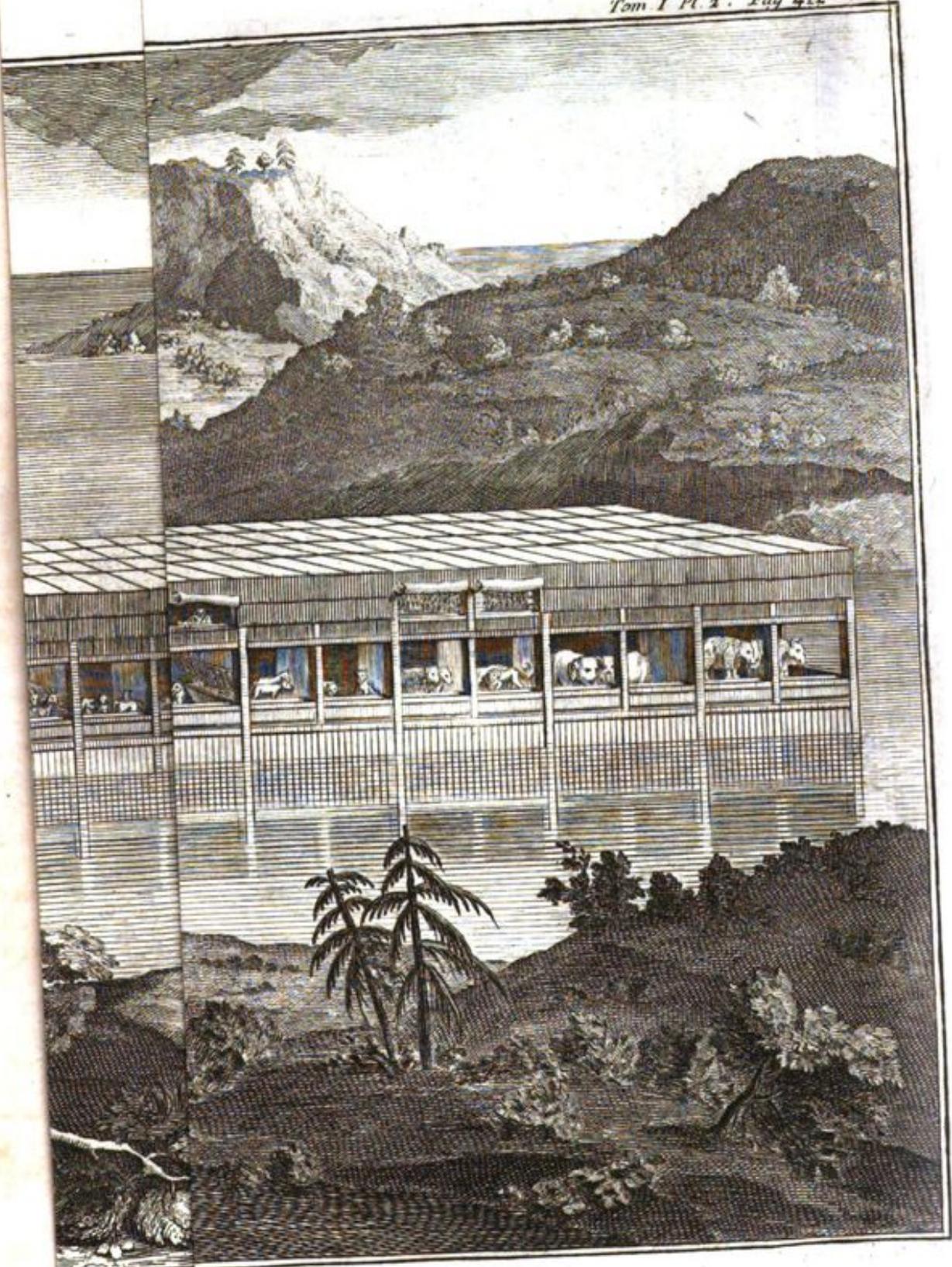
VIII.
Tradition
des Orientaux
sur l'endroit
où l'Arche s'est
arrêtée.

La tradition constante des Mahométans & des autres Orientaux est que l'Arche s'arrêta sur la montagne de *Gioudi* , qui est une des croupes du mont Gordien , dans la partie de l'Arménie majeure , qui regarde la Mésopotamie ; & les Turcs l'appellent encore aujourd'hui *la montagne du doigt* , parce qu'elle s'éleve au milieu des autres comme un doigt. Le Bourg qui est au pied de cette montagne , s'appelle *Thamanine* , c'est-à-dire , *quatre-vingts* , en mémoire des quatre-vingts personnes qui selon les Commentateurs de l'Alcoran sortirent de l'Arche , & y établirent là leur demeure. Il y a dans la Mésopotamie un château , nommé *Deir-abouna* , c'est-à-dire , le monastere de notre Pere , auprès duquel il y a un château , où l'on voit un grand tombeau , que l'on croit être celui de Noé ; d'autres mettent le tombeau de Noé dans l'Arabie , dans un lieu nommé *Ardh-Nouh* , c'est-à-dire , la bourgade de Noé. Mais toutes ces traditions sont très-incertaines.

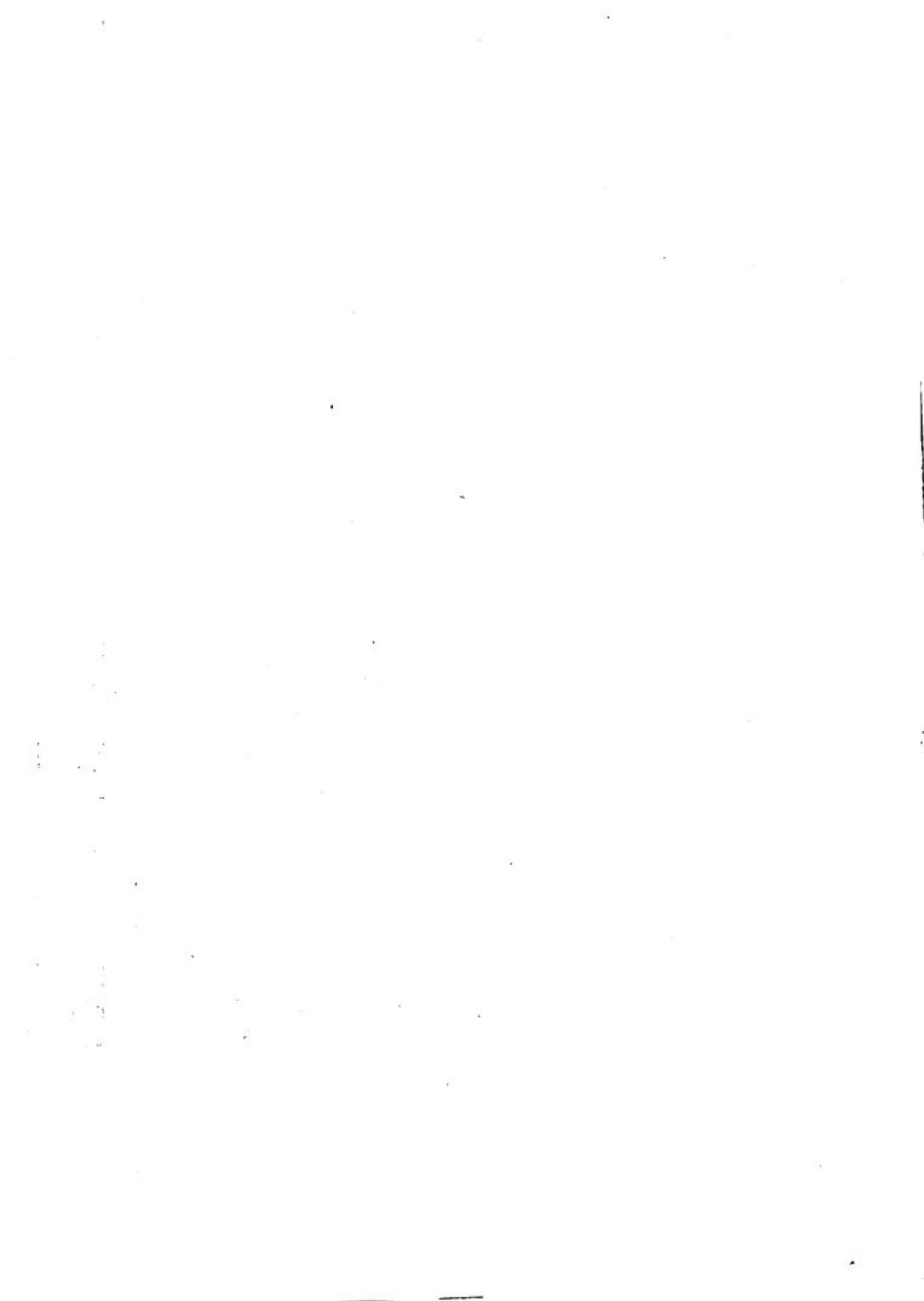
Il est très-croyable que l'Arche fut bâtie dans l'Arménie , ou dans la Mésopotamie ; & Moïse nous dit très-expressément que l'Arche s'arrêta *sur les monts Ararat* , (a) que saint Jérôme traduit par *les montagnes d'Arménie*. Joseph l'Historien parlant d'Izates , fils du Roi de l'Adiabene , dit (b) que son pere lui donna un canton dans l'Arménie , nommé *Kaeron* ; où l'on voyoit des restes de l'Arche de Noé , & où il y avoit beaucoup d'Amomane. Mais les meilleurs exemplaires Grecs , au lieu de *Kaeron* ou *Kairon* , lisent *Karron* ; apparemment *Charres* en Mésopotamie , qui est la même que *Haran* , ville fort connue dans l'Écriture. Le même Joseph cite (c) Bérose le Chaldéen , qui dit que de son temps on voyoit encore des restes de l'Arche sur les montagnes d'Arménie , & qu'on en tiroit du Bitume.

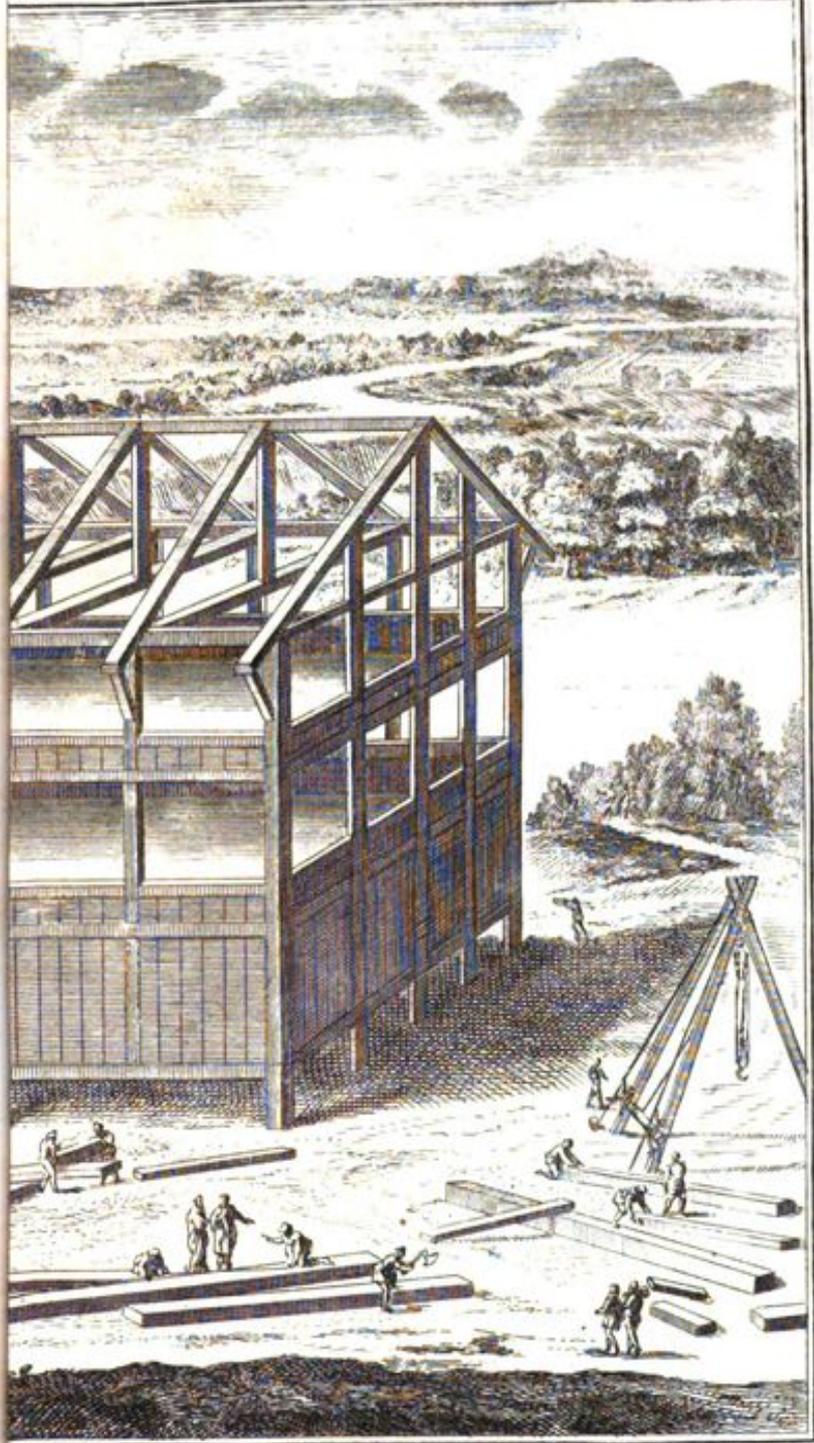
Abydene , Assyrien , dit (d) que l'Arche de Noé ayant abordé en Arménie , on se servoit de son bois comme d'un préservatif. Nicolas de Damas , Théophile d'Antioche , saint Isidore de Séville , & plusieurs autres , racontent la même chose. Jean Struis dans ses Voyages , dit qu'en 1670 il monta sur la montagne d'Ararat , & y trouva un Hermite Italien , qui l'assura que l'Arche étoit encore toute entiere sur cette montagne ; qu'il étoit entré dans ce bâtiment , & lui montra une croix faite du bois qu'il en avoit lui-même arraché. Mais M. Tournefort , qui a été sur les lieux , assure que la montagne d'Ararat est inaccessible ,

(a) Genes. VIII. 4. *Super montes Armenia.* (Hebr. *Super montes Ararat.*) = (b) Joseph. *Antiquitatum.* l. XX. c. 2. = (c) Joseph. *Antiquitat.* l. 1. c. 5. = (d) *Abyden.* apud. *Euseb. preparat.* l. IX. c. 12.



Figuni.





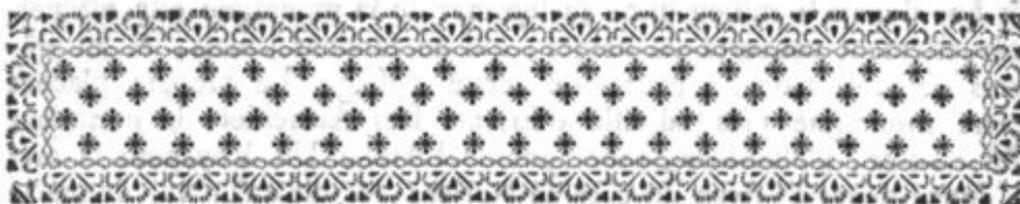


& que depuis le milieu jusqu'au sommet de la montagne elle est perpétuellement couverte de neiges, qui ne fondent jamais, & au travers desquelles on ne peut faire aucun passage. La plupart placent cette montagne près la ville d'Erivan. Les Arméniens la nomment *Mesefonsar*, c'est-à-dire, montagne de l'Arche. Un Voyageur la met à douze lieues d'Erivan du côté de l'Orient, & dit qu'on lui donne le nom de *Mafis*, c'est-à-dire, Mefec fils d'Aram, Pere des Arméniens. Ces peuples croient par tradition que l'Arche est encore toute entiere sur la pointe de cette montagne, où personne depuis le Déluge n'a pu monter à cause de sa hauteur & des neiges qui la couvrent toujours. Le voyageur Benjamin dans son Voyage, dit qu'en deux jours de marche il arriva de Nisibe, dans l'Isle du fils d'Omar, qui est au milieu du Tigre, au pied du mont Ararat, qui en est éloigné de quatre lieues; il dit qu'Omar, fils d'Alcitob, fit enlever de dessus cette montagne les restes de l'Arche qui y étoient, & qu'il les fit transporter dans cette Isle, où il bâtit une Mosquée du bois qu'il en tira.

De tout ce qu'on vient de dire sur le témoignage des Orientaux touchant l'Arche, & le lieu où elle s'arrêta; on ne peut conclure autre chose, sinon que ces peuples sont sur ce sujet dans une très-grande ignorance, & qu'on ne peut faire que très-peu de fond sur leur témoignage; mais par le témoignage de Moysé, il demeure pour constant que Dieu a envoyé un Déluge sur la terre, pour punir les péchés des hommes; que Noé & sa famille qui avoient conservé la crainte du Seigneur, furent sauvés des eaux avec un certain nombre d'animaux; qu'après le Déluge, l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Arménie; & il est remarquable que tant de siècles qui se sont écoulés depuis Noé jusqu'aujourd'hui, n'ont fait qu'affermir cette constante tradition parmi les peuples de l'Orient.

IX.
Conclusion.





DISSERTATION

SUR

L'UNIVERSALITÉ DU DÉLUGE.^(a)

I.
Sentiments
divers sur le
Déluge

LE Déluge universel est un de ces événements fameux & extraordinaires, où la Foi trouve à s'exercer, la Religion à se fortifier, la Théologie à raisonner, la Philosophie à faire de profondes recherches sur ses causes, & sur les autres circonstances qui l'accompagnent; l'Histoire même en prend occasion d'étudier l'antiquité la plus reculée, pour y découvrir les vestiges d'une chose si singulière & si célèbre parmi toutes les nations. ^(b) Le Fidele y remarque un symbole du Bap-tême & de la Résurrection de Jesus-Christ; un exemple terrible de la juste sévérité de Dieu irrité contre sa créature infidèle, ingrate & rebelle; un miracle de sa puissance infinie; un prodige de sa miséricorde envers le juste Noé & sa famille; une image du déluge de feu qui doit un jour embraser l'univers.

L'incrédule au contraire, l'athée & l'impie, n'y rencontrent que des contradictions, & des difficultés qui leur paroissent insurmontables. Ils forment sur sa cause, sur la manière dont il est arrivé, sur sa durée, sur son étendue, mille objections auxquelles ils ne croient pas qu'on puisse solidement répondre. Quelques anciens Peres de l'Eglise, ou rebutés par ces difficultés, ou trop accoutumés à tourner toutes les Ecritures en allégories, y ont recherché des sens mystérieux & figurés, ^(c) plus propres à édifier les fideles, qu'à convaincre les libertins, & les prétendus esprits forts. D'autres ont voulu expliquer le Déluge d'une manière littérale & historique; mais n'y ont pas réussi au gré des Savants, faute de connoissance de la Physique & des Mathématiques.

^(a) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet: c'est une de celles qui ont paru pour la première fois dans la première édition de cette Bible. — ^(b) Les Orientaux, Chaldéens, Assyriens, Syriens, Arabes, Egyptiens, Arméniens, les Grecs, les Romains, les Americains mêmes, ont eu connoissance du Déluge. — ^(c) *Vide Aug. de Civit. Dei. lib. XVI. c. 27. p. 411.*

SUR L'UNIVERSALITÉ DU DÉLUGE. 415

Les Grecs ont confondu le déluge de Noé avec ceux d'Ogygès & de Deucalion ; quelques Orientaux qui en avoient une connoissance plus parfaite , ont affecté d'en défigurer l'histoire par le mélange des fables dont ils ont voulu en embellir le récit. Les Mahométans l'ont défiguré ou par ignorance , ou par malice , ou par une suite de leur goût pour le merveilleux & pour la fiction. En un mot , on forme sur le Déluge tant de difficultés , que pour y satisfaire , il faudroit non une simple Dissertation , mais un grand traité.

Nous nous bornons ici simplement à ce qui regarde son universalité , & le temps auquel il commença & auquel il finit. Le Déluge commença (a) l'an six cents de la vie de Noé , le dix-septième jour du second mois. Parmi les Hébreux on distinguoit deux sortes d'années , (b) l'année civile & l'année sacrée.

22.
Commence-
ment & durée
du Déluge.
Année civile
& année sac-
rée.

La première commençoit vers notre mois de Septembre , & la seconde vers notre mois de Mars. L'année civile régloit l'ordre des affaires & des événements civils : l'année sacrée régloit l'ordre des Fêtes & des affaires de religion. Mais comme Moïse n'a commencé de faire cette distinction que depuis la sortie d'Égypte , il y a tout lieu de croire qu'en parlant du déluge , il a voulu marquer le second mois de l'année civile ; c'est-à-dire , que le Déluge commença vers la fin d'Octobre , ou au commencement de Novembre , & finit au même mois de l'année suivante : ce dernier sentiment est suivi du plus grand nombre des Commentateurs sur la Genèse.

Mais , dira-t-on , de quoi Noé & les siens , & les animaux qui forrirent de l'Arche avec lui , sur la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre , purent-ils se nourrir dans une saison si peu propre à fournir des aliments , sur-tout après que la terre eut demeuré pendant si long-temps sous les eaux ? & quelle espérance d'une future récolte pour Noé , qui n'avoit ni labouré ni semé dans le mois de Septembre & d'Octobre , & qui ne le pouvoit plus faire dans l'hiver où il alloit entrer ?

On répond , 1°. Que les montagnes & les collines étoient déjà découvertes depuis plus de six mois , comme il paroît par le Chapitre VIII. v. 4. de la Genèse : *L'Arche se reposa le vingt-septième jour du septième mois , sur les montagnes d'Arménie* : c'est-à-dire , cinq mois après le commencement du Déluge ; ainsi & les hautes montagnes , & les collines , pouvoient dès-lors être couvertes de verdure , de pâturage , & même de fruits , dont Noé , les siens & les animaux purent se nourrir. 2°. Lorsqu'il sortit de l'Arche , les arbres , & en particulier l'olivier , étoient en verdure , puisque la colombe lui apporta une branche verte d'olivier ; il y a plusieurs fruits qui mûrissent de bonne heure , sur-tout en ce pays-

(a) Genes. VII. 11. — (b) Exod. XII. 2.

là. 3°. Enfin Noé put vivre encore quelque temps des provisions qui étoient restées dans l'Arche ; il put manger la chair d'une partie des animaux domestiques qu'il avoit réservés , & se nourrir de leur lait , en attendant que la terre fût en son premier état , & qu'il l'eut cultivée comme auparavant.

Il faut venir à présent à la principale difficulté que nous nous sommes proposé d'éclaircir dans cet écrit , je veux dire , à la possibilité , la vérité & l'universalité du Déluge.

mt.
Vérité, possibilité, universalité du Déluge. système d'Isaac Vossius.

Isaac Vossius ; dans son traité sur la Chronologie de l'Écriture & sur l'âge du monde , s'efforce de réduire le Déluge universel à un Déluge particulier , comme ceux d'Ogygès & de Deucalion , qui inonderent certains pays. Il n'en falloit pas davantage , selon lui , pour l'exécution du dessein de Dieu , qui étoit de faire périr tous les hommes pécheurs. Ces hommes étoient encore renfermés dans la Mésopotamie & dans les pays voisins ; il ne faut pas mal-à-propos multiplier les miracles : à quoi auroit servi de noyer sous les eaux des terres où il n'y avoit jamais eu d'homme ? n'est-ce pas une folie de croire qu'alors tout le monde fut peuplé ?

Isaac Vossius , dont j'emprunte ici les objections , parle d'une manière si cavalière de l'universalité du Déluge , qu'il ne craint pas de dire que c'est une absurdité , un défaut de raison , en un mot , une piété badine de la croire : *Hoc est piè nugari*. Et dans sa réponse à André Colvius , il dit que c'est avoir une idée fautive de la grandeur de Dieu , de le croire capable de faire des choses contraires à la nature & à la raison. Il avance que l'universalité du Déluge est contraire à l'une & à l'autre : que l'on peut démontrer par des preuves géométriques , que quand toutes les nuées de l'air se réduiroient en eau & fonderoient sur la terre ; elles ne couvriroient pas toute sa superficie à la hauteur d'un pied & demi , & que quand les eaux des fleuves & des mers se répandroient sur la terre , elles ne viendroient jamais à la hauteur de quatre mille pas , pour atteindre le sommet des plus hautes montagnes , à moins qu'elles ne se rarefissent d'une façon extraordinaire ; & en ce cas , elles ne seroient pas capables de supporter le poids de l'Arche , quand même elle n'auroit pas été aussi chargée qu'elle l'étoit.

Ceux qui veulent que Dieu ait créé de nouvelles eaux , ou qu'il en soit descendu de divers corps célestes sur la terre , supposent des choses qu'on n'admettra jamais sans preuves ; & quand même tout l'air qui environne la terre seroit changé en eau , cela ne seroit pas , dit Vossius , plus de trente-un pieds d'eau , ce qui est bien éloigné de ce qu'il en faut pour couvrir toute la superficie de la terre , & les montagnes jusqu'à quinze coudées au dessus de leur sommet. La pluie ne tombe pas sur les hauteurs qui sont élevées de plus de six cents pas. La pluie ne descend pas de plus haut , & il ne peut s'y former aucune pluie qui ne soit aussi-tôt glacée par le froid qui y regne. D'où venoit donc l'eau qui

qui devoit couvrir le sommet des montagnes qui font au dessus de la moyenne région de l'air ? Dira-t-on que la pluie remonta à contre sens ? (a)

De plus, comment les plantes ont-elles pu se conserver si long-temps sous les eaux du Déluge ? Comment les animaux qui sortirent de l'Arche purent-ils se répandre par tout le monde ? J'avoue, dit Vossius, que la toute-puissance de Dieu peut faire des choses qui nous paroissent impossibles ; mais il ne peut ni vouloir, ni faire, ce qui est contraire à la raison & aux loix éternelles de la nature, dont lui-même est auteur. Or il est contraire à la raison, de faire avec plus de difficulté, ce qui se peut faire également bien avec moins de difficulté. Il est contre les loix de la nature, que des choses pesantes surnagent à des choses légères ; que ce qui est moindre, enferme ce qui est plus grand ; que les pluies tombent de plus haut que du lieu où elles se forment ; que des animaux passent l'Océan à la nage, pour aller chercher une autre terre ; que des plantes se conservent un an sous les eaux ; en un mot, que l'ordre de la nature soit troublé sans aucune nécessité. Voilà les principales objections que l'on forme contre l'universalité du Déluge ; il faut tâcher d'y répondre.

On peut employer le raisonnement de Vossius pour conclure contre lui-même. Cet Auteur reconnoît un Déluge particulier, & il explique en ce sens, tout ce que Moïse nous dit dans le chapitre VI. de la Genèse : or ce Déluge particulier renferme les mêmes difficultés, & peut-être de plus grandes que le Déluge universel ; il faut donc, ou nier absolument le Déluge, ou expliquer Moïse dans le sens d'un Déluge universel ; puisque les paroles nous conduisent naturellement à ce sentiment. J'ai dit que l'opinion du Déluge particulier enferme les mêmes difficultés que Vossius oppose au Déluge universel : en voici la preuve.

Dieu ne peut agir contre la raison, ni contre les loix de la nature, & il est contre la raison, de faire avec beaucoup de peine, ce que l'on peut faire également bien avec moins de peine : or dans l'hypothèse du Déluge particulier, on fait agir Dieu contre les loix de la raison & de la nature, & on lui donne une peine inutile : car quelle nécessité y avoit-il de faire construire à si grands frais une Arche de cette grandeur ; d'y faire venir de toutes les especes d'animaux ; d'y faire entrer huit personnes pour éviter un Déluge qui ne devoit inonder qu'une assez petite partie de la terre ? au lieu de dire à ces personnes de se retirer dans les pays qui n'étoient pas encore habités, & où le Déluge ne devoit pas s'étendre.

IV.
Réfutation
du système
d'Isaac Vossius.

(a) Saint-Augustin réfute cette objection, l. xv. de la Cité de Dieu, ch. 29. - Cajetan a suivi le même sentiment que Vossius propose ici.

Il est contre la nature, que des eaux demeurent élevées de quinze coudées au dessus des plus hautes montagnes dans un pays, sans qu'elles se répandent sur les terres voisines qui sont plus basses. Il est aussi contre les loix de la nature, qu'un vaisseau demeure long-temps sur une montagne d'eau, sans qu'il tombe par son propre poids sur le penchant de cette montagne. Or, telle étoit la situation de l'Arche sur les eaux du Déluge particulier, comme l'avoue Vossius même.

Enfin, il est contre les loix de la nature, selon nos adversaires, qu'au moins les plantes des lieux où le Déluge particulier régnoit, ne fussent pas toutes détruites : néanmoins il paroît par l'Écriture, que les hommes & les animaux sortis de l'Arche demeurèrent dans les lieux qui avoient été inondés des eaux du Déluge. Or ils ne purent s'y nourrir que de ce qui y étoit crû depuis la cessation de ce Déluge ; il faut donc avouer que les plantes ont pu se conserver sous les eaux pendant le Déluge universel, ou nier des faits que l'on est obligé d'admettre, même dans l'hypothèse du Déluge particulier.

On pourroit ramasser quantité d'autres choses contre le Déluge particulier, qui ne sont pas moins contraires à la raison & à la nature, selon la prétention de Vossius, que ce qu'il dit contre le Déluge universel. Mais il faut tâcher de faire voir par des preuves directes, que l'universalité du Déluge n'est contraire, ni à la raison, ni à la nature.

Il n'est pas contraire à la raison, qu'au commencement du monde toute la terre ait été entièrement couverte d'eau. Moïse le dit positivement : (a) & ces eaux étoient de véritables eaux, puisqu'il dit que l'amas de ces eaux forma ce qu'on nomme *la mer* ; & que Dieu ordonna simplement qu'elles se retirassent dans un lieu, sans parler de condensation, ni d'autre moyen qui ait pu les réduire en eau, si elles n'y eussent pas été réduites auparavant. Il n'est donc pas contre la raison que la même puissance qui a pu découvrir la terre, & faire retirer les eaux qui la couvroient dans le commencement de la création, ait fait revenir ces eaux, & les ait répandu de nouveau comme auparavant sur tout le globe de la terre. Mais où prendre tant d'eaux ? des mêmes lieux où le Créateur les avoit mises au commencement, après les avoir retirées de dessus la terre & de dessus les montagnes, comme le marque le Prophète. (b) *L'abîme couvroit la terre, comme un habit couvre l'homme. Les eaux étoient au dessus des montagnes, elles s'écoulerent aussitôt que vous leur parlâtes, elles tremblèrent à votre parole. Les montagnes parurent élevées & les campagnes abaissées ; alors les eaux s'enfuirent dans le lieu que vous leur aviez préparé : vous leur avez marqué des bornes qu'elles ne passeront point, & elles ne viendront point inonder la terre.*

(a) Genes. 1. 2. 9. = (b) Psalm. ciii. 6. 7. & seqq.

Il ne falloit qu'ouvrir ces abîmes & ces immenses réservoirs , pour remettre la terre dans son premier état : & n'est-ce pas ce qui est arrivé au Déluge , selon Moïse : *Rupti sunt omnes fontes abyssi magna* ? Il auroit fallu créer de nouvelles eaux , dit Vossius : toutes les eaux de l'air & des pluies répandues sur la terre habitable , ne la couvrieroient pas à la hauteur d'un pied & demi. Mais si les eaux de la mer , mais si les réservoirs de dessous la terre venoient à inonder la terre habitable , que Moïse nomme élément aride , toutes ces eaux ne suffiroient-elles pas pour la couvrir à la hauteur dont parle Moïse ? On convient qu'il y a plus d'étendue de mer que de terre , & qu'il y a dans la mer des profondeurs qu'on ne peut sonder. S'il faut un miracle pour pousser ces eaux sur la terre & pour les y conserver pendant un an , ce miracle est-il plus grand que celui que l'on suppose dans l'hypothèse du Déluge particulier , où les eaux ont dû être comme suspendues & arrêtées sur les seuls pays qui furent inondés d'une façon encore plus difficile ?

Il faudroit expliquer d'une manière physique comment les eaux de l'Océan ont pu couler sur la terre & sortir de leur équilibre ; c'est ce qui n'est point aisé à faire : mais si nous voyons tous les jours dans le flux & le reflux de la mer , les eaux s'avancer sur la terre & se retirer ensuite d'une manière fort réglée , & cela par des causes physiques & naturelles ; on peut aussi concevoir qu'au temps du Déluge les eaux de la mer poussées plus fortement , ont pu couler avec plus de force & avec plus d'abondance sur la terre , & la tenir couverte pendant quelques mois : il ne s'agit enfin que du plus & du moins. Que l'on conçoive un poids ou même un vent & une impression extraordinaire qui presse sur l'Océan , on verra ses eaux s'écouler sur toute la terre. Il n'y a rien en cela de plus contraire à la nature , que ce que l'on voit dans le flux de la mer , où personne ne recourt au miracle ; quoique peut-être on ne sache pas bien la cause de ce Phénomène. Philon (a) explique le Déluge de cette sorte : il dit que l'Océan s'étant enflé extraordinairement , se répandit avec impétuosité dans la Méditerranée & dans les autres mers , & que delà les eaux se jetterent d'abord sur les îles , & ensuite sur les continents ; à quoi les eaux des pluies , des rivières & des sources venant à se joindre , causèrent ce débordement effroyable qui inonda toute la surface de la terre.

Strabon (b) remarque qu'Archimède & tous les Mathématiciens établissent comme un principe incontestable , que les corps liquides prennent naturellement une superficie ronde & sphérique , pourvu qu'ils soient fixes & permanents : d'où il infère que les eaux de la mer n'ont pas une superficie égale & unie , mais sphérique ; & que si elles n'avoient

(a) *Philon. lib. de Abrahamo. pag. 278.* — (b) *Strabo. Lib. 1. pag. 42. & lib. 11. pag. 79. & lib. XVII. pag. 547.*

cette forme, elles se répandroient sur la terre habitable & en abîméroient une partie sous leurs eaux. Le Déluge n'est donc pas impossible naturellement; & il n'y a pour l'expliquer, qu'à concevoir des causes naturelles qui fassent cesser cette suspension des eaux en équilibre, & qui les fassent écouler sur la terre; par exemple, si le globe terrestre changeoit de situation par rapport à l'axe du monde; s'il arrivoit dans l'air quelque fermentation ou quelque mouvement semblable à celui qui se voit dans les tempêtes; si l'air devenoit extrêmement rarefié, & par conséquent plus léger; si quelque corps le pressoit plus fortement en un endroit, par exemple, sur l'Océan, que sur la terre: or tous ces moyens sont naturels & possibles; donc le Déluge universel l'est aussi.

V.
Hauteur des
montagnes
comparées au
Globe de la
terre. Condensation des eaux
dans la moyenne région de
l'air.

On s'est fait une trop grande idée de la hauteur des montagnes; notre petitesse nous les fait considérer comme quelque chose d'extrêmement grand, & nous jugeons qu'elles ont quelque proportion avec la grandeur de la terre, & avec la quantité des eaux qui en couvrent plus de la moitié. Cependant on démontre que les inégalités d'une boule de marbre bien polie d'une médiocre grosseur, & la poussière qui peut tomber sur sa superficie, ont trop de grosseur pour représenter avec quelque proportion les inégalités des élévations & des abaissements de la terre. Supposons, au lieu d'un globe de marbre, une boule de cire ou de glace, & qu'elle vienne à se fondre d'un côté de toute la moitié, ne voit-on pas que cette matière fondue fera plus que suffisante pour couvrir toute la surface de l'autre moitié de la boule, pour en remplir toutes les inégalités, & pour en surpasser toutes les hauteurs?

On ne doit pas regarder ici la hauteur absolue des montagnes, mais seulement leur élévation respective à l'égard des eaux de l'Océan, dont la profondeur surpasse la hauteur des montagnes. Pline (d) dit que la profondeur de la mer est immense en certains endroits du Pont Euxin. Fabianus, dans le même Pline, dit que la plus grande profondeur de la mer est de quinze stades; mais nos voyageurs avouent qu'en haute mer, dans l'Océan, on ne trouve point de fond à la mer. Et au lieu que les montagnes ne s'élèvent qu'en certains endroits de la terre, les abîmes s'étendent fort au loin par dessous les eaux de la mer, & même par dessous la terre en plusieurs endroits. Ce qu'on dit de l'élévation de certaines montagnes, que l'on prétend aller au dessus de la moyenne région de l'air; en sorte que jamais, ni les vents, ni les vapeurs, ni la pluie n'y montent; tout cela s'est trouvé fabuleux par les nouvelles observations qu'on a faites. Christophle Clavius a montré dans son traité des Crépuscules, que les vapeurs montent à la hauteur de quarante-trois mille; & on ne connoît point de montagne dans le

(d) *Hist. natur. lib. 11. c. 102.*

monde , qui ait plus de quatre mille pas de hauteur en ligne perpendiculaire.

Ainsi , ce que dit Vossius de la prétendue impossibilité , que les eaux des pluies arrivent jusqu'au sommet des plus hautes montagnes , à moins que l'eau ne remonte à contre-sens , est tout-à-fait mal fondé : & quant à ce qu'il dit , que dans la moyenne région de l'air , l'eau ne peut subsister à cause du froid , & qu'elle s'y gele aussi-tôt ; on peut répondre que la cause du froid de cette moyenne région , est ou le repos des parties de l'air , ou leur mouvement en droite ligne : or ces deux obstacles peuvent aisément être levés par plusieurs moyens qui ne sont nullement miraculeux ; comme par une plus grande quantité de vapeurs , ou par une chaleur plus continue & plus violente : car cette moyenne région de l'air ne doit pas être regardée comme un point fixe ou un lieu précis ; elle est plus ou moins haute , selon le plus ou moins de chaleur du Soleil ; & durant l'hiver , elle est bien plus près de la terre que pendant les ardeurs de l'été , ou , pour mieux dire , le froid qui regne dans la moyenne région de l'air pendant l'été , regne aussi dans la basse région pendant l'hiver. Mais quand on fixeroit la moyenne région de l'air à un point déterminé de notre atmosphère : si la terre venoit à être couverte d'eau à une hauteur considérable , il est visible que la moyenne région de l'air se rapprocheroit de la terre , & en recevrait la chaleur , à mesure que les eaux s'augmenteroient ; & ainsi en supposant que la mer se répandit d'abord sur la terre , & que les nuées qui sont au dessous de la moyenne région de l'air , se réduisirent en pluie , les eaux de la mer & des pluies amassées sur la terre , rapprocheroient la moyenne région , firent fondre les neiges qui se trouvent sur les plus hautes montagnes , & résoudre en pluie les nuées que l'on prétend être en neige ou en glace dans cette moyenne région.

Je ne m'arrête pas non plus que Vossius , à ce que disent quelques-uns , que les eaux ont pu tomber des autres globes sur la terre : & quoique peut-être il ne soit pas impossible , que des autres tourbillons des Planetes , il puisse venir dans celui de la terre , de la matière qui pourra se résoudre en pluie ; nous croyons pourtant que quand Moïse a parlé des cataractes du Ciel qui s'ouvrirent , il n'a entendu que la condensation des parties aqueuses qui sont répandues dans l'atmosphère , & les eaux des pluies qui tomberent en plus grande abondance qu'à l'ordinaire. Nous sommes aussi fort éloignés du sentiment de ceux qui ont recours au débordement des fleuves , aux pluies continuelles , & à l'élévation des eaux de la mer : on est persuadé que les fleuves ne peuvent se déborder que par les pluies ou par les fontes des neiges , & que les unes & les autres ne peuvent se former , que les eaux de la mer ne diminuent à proportion ; en sorte que sur la terre il y a toujours à peu près la même quantité d'eaux. Enfin nous ne prétendons pas que Dieu ait créé de nouvelles eaux , ni qu'il ait rarefié celles qui sont dans

la mer & dans les fleuves : on fait bien que cette eau rarefiée ne pourroit soutenir le poids de l'Arche, sur-tout chargée comme elle étoit pendant le Déluge.

IV.
Pefanteur de
l'air, Multipli-
cation des
hommes, Dif-
perſion des
animaux.

Nous n'ignorons pas non plus que l'on enseigne communément, que les vapeurs de l'air, lorsqu'il est le plus chargé, ne pèsent jamais au delà du poids d'un pied huit pouces d'eau ; d'où l'on infere que ces vapeurs ne pourroient pas donner plus d'un pied huit pouces d'eau sur toute la superficie de la terre, quand l'air seroit par-tout aussi chargé qu'il le pourroit être. On dit de plus (a) que si toute la sphere de l'air étoit pressée & comprimée contre la terre, par une force qui la pouffant par le haut, la réduisît en bas à la moindre place qu'elle puisse occuper, & qu'elle la réduisît toute en eau, elle auroit alors la hauteur de trente-un pieds seulement ; & qu'ainsi toutes les vapeurs & tout l'air réduit en eau, ne pourroit jamais aller à la hauteur de trente-trois pieds d'eau.

Saint Augustin (b) semble avoir cru que l'air grossier a été changé en eau durant le Déluge ; & il donne ce sens au passage de la seconde Epître de S. Pierre chapitre III. versets 5. & 6. où il est dit que les Cieux d'autrefois sont péris : *Hos etiam aërios Cælos quondam periisse diluvio, in quadam earum, quæ Canonicæ appellantur, Epistolâ legimus Quod nescio quemadmodum possit intelligi, nisi in aquarum naturam pinguioris hujus aëris qualitate conversâ.* Mais sans entrer dans l'examen des preuves que l'on apporte pour prouver la pefanteur de l'air, & pour montrer que les effets que l'on avoit attribués ci-devant à l'horreur du vuide, doivent s'attribuer au poids ou au ressort de l'air ; nous prions le lecteur de consulter le chapitre XXXVI. de la Dissertation de M. le Pelletier de Rouen sur l'Arche de Noé : il y trouvera des expériences qui pourront contrebalancer celles qu'on apporte pour l'opinion de la pefanteur de l'air, soutenue depuis plusieurs années par nos plus habiles Philosophes ; & il en conclura peut-être que la masse de l'air, sa pefanteur, & la quantité d'eau qui pourroit en résulter, si elle étoit condensée & réduite en eau, sont des choses qui nous sont fort inconnues, & qu'il est injuste de vouloir sur des préjugés incertains & sur des preuves qui sont si douteuses, décider d'un fait certain & prescrire des bornes à la puissance de Dieu.

Isaac Vossius convient que les plus hautes montagnes n'ont pas plus d'une lieue perpendiculaire de hauteur ; la lieue peut être estimée à douze mille pieds ; ainsi il faudroit plus de douze mille pieds d'eau, pour couvrir toutes les montagnes à la hauteur de quinze coudées par dessus leurs sommets. Cette quantité d'eau nous effraye : cependant si

(a) Voyez M. Pascal de la pefanteur de l'air, ch. IX. — (b) Lib. III. de Genes. ad lûter. c. 2.

l'on prend toute la masse de l'air qui enveloppe la terre & qui s'étend jusqu'à la lune, & qu'on la suppose réduite en eau à proportion de sa pesanteur, volume d'eau contre volume d'air de poids égal, selon l'hypothèse de ceux mêmes qui donnent le moins à la pesanteur de l'air; cette quantité d'air réduite en eau, produira beaucoup plus d'eau qu'il n'en faudra pour inonder toute la terre à la hauteur que nous avons marquée. C'est ce que l'on peut voir dans le chapitre XXXVI. de la Dissertation que nous avons citée.

A quoi on peut ajouter que si la pesanteur de l'air n'est autre chose que la force avec laquelle il fait effort pour s'éloigner du centre de son mouvement, que l'on suppose circulaire autour de la terre; & si la pesanteur des corps qui sont dans l'air ne consiste que dans la pression de l'air, qui par ce même mouvement circulaire dont on a parlé, les repousse vers la terre, & agit sur eux avec plus ou moins de force, selon que ces corps sont plus ou moins grossiers, solides, compacts, ferrés, & qu'ils ont plus ou moins de disposition à suivre le mouvement de l'air, dans lequel ils sont enveloppés: si cela est, comme il paroît très-probable, il s'ensuivra que l'on ne pourra jamais fixer la pesanteur de l'air, ni beaucoup moins marquer jusqu'à quel poids il pourroit être comprimé & réduit en eau; & par conséquent, que tous les raisonnements des Philosophes sur ce sujet, sont de pures imaginations, fondées sur une pétition de principe, qui est que l'air a une pesanteur intrinsèque, comme si cette pesanteur étoit une qualité réelle, différente du mouvement qu'il reçoit, ou de celui qu'il donne aux autres corps.

Nous n'assurons pas que les hommes se soient tellement multipliés avant le Déluge, qu'il y en eût dans tous les coins du monde; mais nous n'oserions dire le contraire. Dans l'espace de 1656 ans, tout le monde a bien pu se peupler. Vossius met encore un plus long espace de temps, puisqu'il compte jusqu'au Déluge 2256 ans: il veut que les Patriarches n'aient eu des enfants que fort tard & en fort petit nombre; mais les preuves qu'il en donne, ne nous feront point changer de sentiment, & nous croirons toujours qu'ils ont eu plusieurs enfants; dont l'Écriture ne parle pas. Nous ne serons pas fort embarrassés de faire venir des animaux dans l'Arche du fond de l'Amérique: nous ne pensons pas qu'il faille les aller chercher si loin; il pouvoit y en avoir de toutes les sortes dans l'Asie, & c'étoit à Dieu à les faire venir, puisqu'il l'avoit promis à Noé. De dire comment les animaux se sont répandus par tout le monde, c'est ce que nous n'entreprenons pas d'examiner; mais cela ne doit point paroître si incroyable. Les trois principales parties de la terre; savoir, l'Europe, l'Asie & l'Afrique sont contiguës, & l'on ne fait pas encore bien si l'Amérique n'est pas jointe à l'Asie; il est sûr qu'elle n'en est pas éloignée. Plusieurs animaux ont été conduits dans les Îles par les hommes, ou ils y sont passés eux-

mêmes, pressés ou par la faim, ou par la poursuite des hommes; ou par mille autres cas fortuits.

VII.
Tradition
du Déluge uni-
versel, répan-
due parmi tous
les peuples.

L'universalité du Déluge n'est donc contraire, ni à la raison, ni à la nature; mais c'est un véritable miracle dont plusieurs circonstances sont au dessus de la raison, & sont des exceptions aux loix ordinaires de la nature. Ce ne sont pas seulement les anciens Peres & les Auteurs Juifs & Chrétiens qui l'ont cru; les Païens mêmes en ont parlé sur une tradition ancienne & universelle, répandue parmi tous les peuples. Philon prouve le Déluge universel par les coquillages que l'on trouvoit sur les plus hautes montagnes. Joseph, dans son premier livre contre Appion, cite Bérose, qui sur le témoignage des anciens monuments, disoit sur le Déluge les mêmes choses que Moïse. Il parloit de l'Arche & de Noé, & des montagnes d'Arménie où l'Arche s'étoit arrêtée. Abydene dans Eusebe, (a) & dans S. Cyrille d'Alexandrie, (b) raconte qu'un nommé Séstirus fut averti par Saturne d'un Déluge qui devoit inonder la terre; que Séstirus s'étant embarqué dans un vaisseau, envoya quelques oiseaux pour savoir en quel état étoit la terre, & que ces oiseaux revinrent jusqu'à trois fois. Polyhistor assure la même chose qu'Abydene, & il marque positivement que les animaux à quatre pieds, les reptiles & les volatiles furent conservés dans le vaisseau. Lucien, dans son Livre de *Dea Syra*, dit que les hommes s'étant abandonnés au désordre, la terre fut entièrement inondée, & que Deucalion resta seul de tous les hommes, s'étant sauvé par le moyen d'un vaisseau, où il se retira avec sa famille & avec des animaux de toute espee. On sait que la plupart des Anciens ont confondu quelques circonstances du Déluge de Deucalion avec celui de Noé; c'est ce qu'on voit dans ce passage de Lucien.

Nous ne rapporterons pas davantage de ces Auteurs étrangers, qui sont déjà cités dans cent ouvrages différents: nous ajouterons seulement que la tradition du Déluge universel, s'est conservée jusques parmi les peuples de l'Amérique & de la Chine. (c)

Il est remarquable que l'opinion d'Isaac Vossius touchant le Déluge, ayant été déferée à la sacrée Congrégation de l'Indice, dans le temps que le célèbre Dom Jean Mabillon étoit à Rome en 1685, (d) le Cardinal Casanate invita ce Religieux à se trouver à la Congrégation qui avoit été convoquée à cet effet, & dont le P. Mabillon avoit été nommé Consulteur par honneur; ce Religieux excusa le sentiment d'Isaac Vossius, appuyant principalement sur ce que dans l'Ecriture le nom de *toute la terre*, ne se prend pas toujours à la rigueur, mais souvent pour une grande partie du monde, & sur ce qu'Isaac Vossius conve-

(a) Euseb. *Præpar. l. ix. c. 12.* == (b) *Cyrl. Alexand. l. v. advers. Jul.* == (c) *Vide Acosta & Antonium Herrera.* == (d) *Vit. D. Joa. Mabillon Præfat. in tom. Annal. Bened.*
noit

noit que tous les hommes d'alors avoient été enveloppés dans les eaux du Déluge, à l'exception de Noé & de sa famille. Enfin, il parla avec tant de sagesse & d'érudition, que toute l'assemblée qui étoit composée de neuf Cardinaux & du Maître du sacré Palais, se rendit à son sentiment, & épargna le sentiment de Vossius que l'on étoit près de censurer. (a) Ce sentiment échappa la censure; mais il n'en devint pas plus assuré.

D'autres Auteurs, sans nier l'universalité du Déluge, ont cherché des moyens de l'expliquer d'une manière philosophique, & ont inventé des systèmes propres à rendre la chose plus croyable, en montrant que sans recourir au miracle, il y avoit dans le monde plus d'eau qu'il n'en falloit pour couvrir toute la terre à la hauteur de 15 coudées au dessus des montagnes les plus élevées. Thomas Burnet, (b) Anglois, dans son Ouvrage intitulé, *Telluris Theoria sacra*, prétend que l'ancien monde, ou la terre avant le Déluge, enveloppoit autour de son centre une très-grande quantité d'eau; le centre étoit terrestre & solide, de même que la superficie; les eaux étoient entre-deux. Le Soleil par sa chaleur ayant desséché cette superficie, y causa divers tremblements de terre; elle se rompit en une infinité d'endroits, & les eaux qui étoient enfermées sous cette vaste croute, se répandirent sur la superficie, qui par cette rupture devint inégale & raboteuse, de ronde & lisse qu'elle étoit auparavant, de manière que la terre que nous habitons aujourd'hui, n'est que comme le débris ou comme les ruines de l'ancienne terre du monde primitif.

VIII.
Système de
Thomas Burnet
touchant
le Déluge.

Il suppose que la terre a changé de situation, puisque son axe gardoit au commencement un parfait parallélisme avec l'axe du monde, se mouvant toujours directement sous l'équateur: que delà vient que dans le premier monde il y avoit un équinoxe perpétuel: qu'à la vérité la zone torride étoit tout-à-fait inhabitable, ainsi que l'ont enseigné quelques Anciens; mais qu'en récompense il y avoit un printemps perpétuel sur tout le reste de la terre: que dans le premier monde il n'y avoit ni mer, ni pluie, ni arc-en-ciel; que la terre que nous habitons, après avoir été consumée par le feu, reprendra un jour sa première forme, jusqu'à ce qu'au grand & dernier jour elle soit changée en étoile fixe.

L'Auteur de ce système tâche de le prouver par l'Écriture. Il montre que la terre que nous habitons, est différente de celle qui étoit avant le Déluge, par saint Pierre, (c) qui dit que la première terre étoit consistante d'eau, & par l'eau, & qu'elle étoit fondée sur les eaux au com-

(a) Dom Calmet le dit ainsi: le P. Tournemine, Jésuite, dit au contraire que le conseil du P. Mabillon ne fut pas suivi, & que Rome condamna le sentiment de Vossius. *Journal de Trévoux*, Avril 1734. — (b) Thom. Burnet. *Archæolog. Philosoph. Londini*, 1692. & *ejusdem Telluris Theoria sacra*, Londini an. 1681. — (c) 2, Petri. III. v. 5. 6. 7. *ἡ γῆ ἦν ὑδατώδης, ἡ δὲ ἕρσις ἐπὶ τοὺς ὕδατις ἐκινήθη.*

menacement, comme il est dit au Psaume xxiii. 2. que *c'est par ces choses*, c'est-à-dire, à cause de l'état dans lequel elle étoit, *qu'elle a péri*, & que ce changement qui lui est arrivé, est une marque qu'elle peut encore changer. C'est, dit-il, le raisonnement de saint Pierre, contre ceux qui croyoient que la terre ne seroit point détruite. Notre Auteur croit que saint Paul marque aussi ce changement arrivé à la terre, & l'attente de son rétablissement dans son premier état, par ce qu'il dit aux Romains, Chap. viii. 20. 22. que *la créature a été assujettie à la vanité*, & *qu'elle desire d'en être délivrée*.

À l'égard de la situation prétendue de la terre avant le Déluge, par rapport à l'axe du monde, il ne peut point la prouver par l'Écriture; il établit principalement son opinion sur ce que les Auteurs profanes ont dit du siècle d'or, de la température de l'air, de la fertilité de la terre d'alors; il croit que la longue vie des premiers hommes étoit une suite de cette situation. Il insiste sur ce que disent les Anciens, de la Zone Torride, qui étoit, disent-ils, inhabitable; parce que le soleil étant toujours perpendiculaire sur l'Équateur, cette Zone étoit comme une espece de muraille de feu, qui séparoit la terre en deux mondes; mais la terre ayant changé de situation, cette Zone est devenue habitable. Les Anciens qui ne savoient rien de ce changement, ont, dit-il, retenu la première tradition, & ont continué à dire de la Zone Torride, ce que leurs ancêtres en avoient dit.

Pour établir son opinion sur la manière dont le Déluge a pu arriver, l'Auteur examine les causes ordinaires des Déluges. La première est le débordement des rivières, lorsqu'elles rompent les digues qui les retiennent; ce qui ne peut inonder qu'un petit espace de terre qui se trouve plus bas que les rivières. Les pluies sont la seconde cause des Déluges; mais elles n'en produisent jamais de fort considérables: ainsi les pluies ne peuvent point avoir produit le Déluge universel. Ce ne peut être non plus l'Océan; car il auroit fallu pour le moins huit fois autant d'eau qu'il en contient, pour couvrir les plus hautes montagnes; & il n'y a point d'endroit, ni dans le ciel, ni sur la terre, où il y en ait une si grande quantité. Et enfin quand on auroit pu trouver une quantité d'eaux suffisante, on n'auroit plus su après le Déluge, ni où les mettre, ni comment les faire retirer. D'où il conclut que notre terre n'est plus exposée à un Déluge universel, & que c'est avec raison que Dieu a mis l'Arc-en-Ciel dans les nuées pour nous en assurer.

La dernière manière dont un Déluge peut arriver; c'est lorsque par quelque tremblement de terre, il s'y fait des ouvertures, d'où il sort abondance d'eau; & que la surface de la terre ainsi ouverte, s'affaisse par son propre poids, & tombe au dessous de l'eau. C'est ainsi qu'il prétend que le Déluge universel est arrivé; & il croit que c'est ce que Moïse a voulu marquer, en disant, que *le grand abîme fut rompu*, ou ouvert. Il parcourt tous les principaux Déluges, dont nous parle l'histoire pro-

fane, & il montre qu'ils font tous arrivés de cette dernière manière.

Voilà le système de M. Burnet sur le Déluge; il y fait, comme on voit, des suppositions bien hardies. Il avance ailleurs quelque chose de plus fort: que l'on ne doit point regarder ce que Moyse dit de la Création, de la tentation d'Eve, du Déluge, du Paradis Terrestre, de la Création de la première femme, comme une histoire véritable, mais comme une allégorie.

On peut encore remarquer sa hardiesse, en ce qu'il dit qu'avant le Déluge, il n'y avoit ni montagnes, ni mer, contre le témoignage formel de Moyse; & en ce qu'il avance sur des preuves si frivoles, que la terre étoit dans une situation différente, par rapport à l'axe du monde; & qu'alors la Zone Torride étoit telle, que la décrivent quelques Anciens. Mais peut-on digérer ce paradoxe, que toute l'eau de l'Océan, ni même toute l'eau du monde, n'auroit pu couvrir les plus hautes montagnes, comme Moyse assure qu'il arriva au Déluge? Comment donc le Déluge est-il arrivé, & où M. Burnet lui-même prend-il des eaux pour inonder la terre? puisque les eaux de l'Océan, des autres mers & des fleuves ne suffisoient point pour cela; comment les eaux qu'il suppose autour du centre de la terre, purent-elles y suffire? n'y a-t-il pas en cela une contradiction visible? D'où venoient les eaux qui porteroient l'Arche de Noé sur les montagnes d'Arménie? Si Moyse nous raconte une fable, ou nous dit une allégorie, pourquoi se donner la peine de composer un système du Déluge?

Quelques Commentateurs croient qu'au commencement la terre étoit d'une superficie parfaitement unie, & que lorsque Dieu dit que les eaux s'écoulassent, la terre s'affaissa en quelques endroits, & s'éleva dans d'autres: que les eaux s'écoulerent partie dans les creux, ou dans les enfoncements, & composeroient les mers, partie dans des cavernes souterraines; qu'au temps du Déluge ces réservoirs cachés sous les montagnes, s'ouvrirent, & inonderent toute la terre, avec les eaux des mers, qui se répandirent aussi sur la terre; & qu'après le Déluge, toutes ces eaux se retirèrent chacune dans leur place. Ce sentiment ne manque pas de difficultés: & quoi qu'en aient pensé plusieurs Anciens; (a) il est fort croyable qu'il y a beaucoup moins de ces réservoirs sous la terre & sous les montagnes, qu'on ne se l'est imaginé.

Quant à ce que dit l'Auteur du système, qu'avant le Déluge régnoit un printemps éternel, qu'il ne pleuvoit point sur la terre, & qu'on n'y voyoit point d'Arc-en-Ciel; ce sentiment, tout singulier qu'il est, pourroit ne paroître pas dangereux, & l'on pourroit peut-être l'appuyer sur quelques façons de parler de Moyse: par exemple, sur ce qu'il dit au Chap. II. v. 5. 6. que l'on peut traduire ainsi selon l'Hébreu: *Quando*

IX.
Etat de la
terre avant le
Déluge.

(a) Aristote, Sénèque, & d'autres.

creavit Deus cœlum & terram, non adhuc omne virgultum agri erat in terra; necdum omnis herba oriebatur: quia non pluebat Dominus super terram, & homo non erat ad colendam terram. C'est-à-dire: dans les commencements de la création, on ne voyoit point les campagnes produire des plantes ni des herbès, comme on les voit aujourd'hui, lorsqu'après l'hiver les plantes poussent de nouveau au printemps: *Car en ce temps-là, il ne pleuvoit point, & l'homme n'étoit pas encore créé de Dieu pour cultiver la terre.* Ainsi la terre étant telle qu'elle avoit été créée pour l'homme innocent, n'avoit pas besoin d'un si grand travail pour produire ses fruits: elle étoit toujours couverte de verdure & de fruits. On peut ajouter ce qui suit: *Sed vapor ascendeat à terra, & irrigabat universam faciem terræ:* La rosée s'élevoit & humectoit toute la superficie de la terre. Les Israélites avoient vu cela en Egypte, où il ne pleut que peu & rarement, & où l'agriculture est extrêmement aisée. Les hommes d'avant le Déluge s'appliquoient à l'agriculture, comme Moÿse l'écrit de Caïn; mais il ne s'ensuit pas que la terre ait été aussi ingrate & aussi difficile à remuer qu'elle l'est aujourd'hui.

On peut aussi faire réflexion sur ce que Dieu dit à Noé au sortir de l'Arche, (a) que l'on verroit l'Arc-en-Ciel dans les nuées, & que ce seroit le signe de la promesse qu'il faisoit de ne plus inonder la terre. Il semble que ce signe devoit être quelque chose de nouveau, & par conséquent qu'avant le Déluge il ne pleuvoit point. Enfin Moÿse parle des diverses saisons de l'année, (b) qui devoient se succéder l'une à l'autre après le Déluge, comme d'une chose qu'il semble qu'on n'avoit pas vue auparavant: *Cunclis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hiems, nax & dies non requiescent.* On peut ajouter à cela les descriptions que nous font les Poètes de l'âge d'or, où régnoit un printemps perpétuel, où ni la pluie, ni les mauvais temps, n'incommodoient jamais. Moÿse (c) parle à la vérité des pluies qui tomberent pour augmenter les eaux qui sortirent des abîmes; & il marque aussi la cessation de ces pluies: mais cela ne prouve pas qu'il ait plu avant ce temps.

Un nouveau système inventé, ou soutenu par Whiston (d) & Cluvérius, veut que le Déluge ait été causé ou occasionné par une Comète, qui faisant son cours en l'espace de 150 jours, depuis le premier jour du second mois, jusqu'au premier du sixième mois; passa auprès de la terre qui étoit alors au douzième degré du Taureau, y causa par sa chaleur un si prodigieux mouvement dans l'abîme, qui étoit au centre de la terre, qu'il changea la figure de la terre, qui étoit sphérique, & d'une forme de globe allongé par les bouts; & produisit dans sa su-

x.
Système de
Whiston sur le
Déluge.

(a) Chap. IX. 11. 12. 13. — (b) Chap. VIII. 22. — (c) Chap. VII. 4. 12. & VIII. 21.
— (d) Whiston. *Theoria Tellur.* pag. 144. Cluver. *Geolog.* c. 12. apud Schreuzer. *Physica Sacra.* l. 1. pag. 44.

perficie des crevasses & des ouvertures, qui donnerent lieu aux eaux qui étoient enfermées dans les concavités de la terre, de se répandre rapidement sur sa superficie, & d'y causer le Déluge dont parle Moÿse. Il remarque que ce Législateur fait mention de cette rupture de la terre, (a) par ces mots : *Rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ.* Et Job : (b) *Qui a renfermé la mer dans ses bornes, lorsqu'elle sortoit comme du sein de sa mere, & que je l'enveloppois comme un enfant nouveau né dans ses langues, & que je lui prescrivois des bornes, des barres, & des portes; & que je lui disois : Tu viendras jusqu'ici, & tu n'avanceras pas plus avant.*

Cet Auteur décrit les jours de l'apparition de cette Comete, son cours, ses mouvements, avec une telle précision qu'il sembleroit qu'il l'auroit vue, & qu'il auroit calculé ses progressions jour par jour. Il lui attribue une qualité qu'on n'attribue pas aux Cometes ordinaires; je veux dire, une chaleur si extraordinaire qu'elle fut capable de mettre en pieces cette immense croute, qui enveloppoit les abîmes dès le commencement du monde, c'est-à-dire, au moins depuis 1656 ans. Cette chaleur est d'autant moins prouvée, que l'on sait que la Comete n'est lumineuse que par une lumière réfléchië, & ne contient en elle-même aucun principe de feu, ni de chaleur. Il prétend que la même Comete ou une semblable, causera un jour l'embrasement général, qui doit arriver à la fin du monde.

Il y a une grande conformité entre ce système, & celui de M. Burnet, dont nous avons parlé. L'un & l'autre suppose qu'au commencement du monde la terre étoit sphérique, & renfermoit dans son sein d'immenses abîmes d'eau : mais au lieu que M. Burnet croit que l'action du soleil ayant échauffé ces eaux qui étoient au dedans du globe qui les environnoit, elles se rarefierent violemment à peu près comme les eaux renfermées dans une éolipyle, & par leur dilatation briserent la croute qui les tenoit enfermées; M. Whiston au contraire croit que ce fut le feu ou la chaleur d'une Comete, qui causa ce prodigieux mouvement, cette violente fracture, qui fut suivie de cette terrible inondation que nous nommons *Déluge*.

Sans nous arrêter à réfuter ces hypothèses, nous nous contenterons d'avertir qu'en fait de systèmes, tandis qu'ils n'ont rien d'opposé à la Foi, aux saintes Ecritures, à la Religion & à la raison, nous ne nous intéressons nullement à les détruire; nous les laissons dans leur être de raison, & dans leur possibilité.

Nous finirons cette Dissertation par les remarques du savant & célèbre Auteur du *Speñacle de la Nature*; (c) & nous le faisons d'autant plus volontiers, qu'il fait profession de suivre le système du monde donné par

XI:
Système de
l'Auteur du
*Speñacle de la
Nature*. Etat
de la terre
avant le Dé-
luge.

(a) *Genes. VII. 11.* == (b) *Job. XXXVIII. 8. & seqq.* == (c) *Speñacle de la Nature, t. 3.*

Moyse, & de l'expliquer d'une maniere simple & naturelle, sans recourir aux explications des nouveaux Philosophes. Il prouve fort bien l'existence des eaux supérieures, répandues dans l'immense étendue de l'atmosphère, distinguées & séparées des eaux inférieures, qui sont dans la mer, dans les rivières, & dans les fontaines. Pour expliquer la maniere dont s'est pu faire le Déluge, il dit que » les eaux supérieures, » de raréfiées qu'elles étoient, ont pu être épaissies, abaissées, & réunies de nouveau aux eaux inférieures : qu'elles ont suffi pour inonder la » terre une seconde fois, & que cette inondation a pu se faire sans créer » de nouvelles eaux... Quoique la terre fut avant le Déluge, comme » elle est encore, composée de couches de différentes terres, appliquées les unes sur les autres, de montagnes, de vallées, de plaines, » de grands amas d'eau ou de mers; toutes parties essentielles à la » demeure des hommes : sa forme différoit cependant en quelque chose » de celle d'à présent; son atmosphère ou son Ciel, n'étoit pas non » plus tout-à-fait de même qu'aujourd'hui. Dieu qui a changé la durée » de la vie de l'homme, a pu apporter quelque changement à son » habitation; & saint Pierre nous autorise à le penser, en disant que » (a) *l'ancien monde a péri par les eaux, & que les cieux & la terre » d'à présent sont réservés au feu du dernier jour.* «

» Supposons, dit-il, que la première terre décrivait autour du Soleil » son cercle annuel ou son orbite ovale, sans pencher son axe d'un côté » plus que d'un autre sur le plan de cette orbite. Supposons encore que » cette terre étant destinée à loger des habitants d'une vie fort longue, » & qui devoient se multiplier extrêmement, la surface en étoit plus » grande que celle de la mer, & que pour donner aux hommes plus » d'espace, la mer étoit en partie à découvert, en partie cachée & » enfoncée sous terre; en sorte qu'il y eut de côté & d'autre de grands » amas d'eaux ou différentes mers, qui s'entrecommuniquoient sous terre » par un profond abîme qui les unissoit toutes. L'Écriture semble insinuer cet arrangement, en donnant à la masse des eaux le nom de » *profond abîme*, & aux différents amas d'eaux le nom de *mers*, comme » y en ayant plusieurs. De ces deux suppositions qui ne blessent ni » l'Histoire ni la Physique, découlent assez naturellement toutes les » circonstances que nous trouvons réunies dans l'Écriture, dans la Tradition des Anciens & dans l'état présent du monde. «

» La terre n'inclinant point son axe sur le plan de sa route annuelle, » présentoit toujours son équateur au Soleil : & à l'exception du milieu » de la Zone Torride, où la chaleur étoit excessive, à moins qu'elle » n'y fût comme aujourd'hui corrigée par un amas de vapeurs, tous » les autres climats jouissoient d'une douce température. Le jour & la

(a) 2. *Petr.* III. 6. 7.

SUR L'UNIVERSALITÉ DU DÉLUGE. 431.

» nuit étoient par-tout de douze heures; l'air toujours pur, le prin-
 » temps perpétuel. Sans aucune diversité de saisons, le Soleil & la
 » Lune ne laissoient pas de régler le cours de l'année par des change-
 » ments sensibles. La terre, en parcourant son cercle annuel autour
 » du Soleil, se trouvoit successivement placée sous les douze constel-
 » lations du Zodiaque. Quand elle étoit sous la Balance, elle voyoit
 » le Soleil sous le Belier. Quand elle passoit sous le Scorpion, elle
 » voyoit le Soleil dans le Taureau. La révolution que le Soleil paroif-
 » soit faire en un an, la Lune l'achevoit réellement de mois en mois:
 » elle renouvelloit ses Phases comme aujourd'hui. Ainsi les deux flam-
 » beaux qui présidoient l'un au jour, l'autre à la nuit, servoient aussi
 » de règle à la société, pour fixer la durée de l'année & de ses parties. «
 » Jusqu'au Déluge, la terre conserva à peu près sa première vigueur
 » & sa fécondité; n'étant point caverneuse & crevassée comme elle l'est
 » depuis le Déluge, il ne s'y insinuoit point de masses d'air capables
 » de s'y raréfier, & de s'en échapper avec fracas; l'atmosphère étoit
 » toujours paisible; un doux zéphir causé par-tout aux approches
 » successives du Soleil, chassoit les vapeurs qui s'élevoient de la mer,
 » & les résolvait en des rosées toujours abondantes & toujours nou-
 » velles. Ces vapeurs montoient par-tout durant le jour. Par-tout elles
 » s'épaississoient & retomboient dans la longue durée de la nuit, pour
 » entretenir les plantes par une fraîcheur égale, & les réservoirs des
 » fontaines & des fleuves par des eaux toujours nouvelles. L'air n'étant
 » point troublé par l'impulsion des grands vents, il étoit sans pluie,
 » sans orages, sans grêle & sans tonnerre; & quoique tous ces météo-
 » res aient des utilités relatives à l'ordre présent de la nature, le pre-
 » mier monde n'en éprouvoit ni les secousses funestes, ni les appa-
 » rences effrayantes. «

» Par une suite naturelle de cette température uniforme, les arbres
 » conservoient toujours leur verdure. Ils étoient à la fois couverts de
 » fruits, de fleurs & de boutons: en réjouissant l'homme par des ré-
 » coltes toujours nouvelles, ils lui monroient par avance les prépara-
 » tifs de celles qui devoient suivre; & l'abondance étoit extrême, parce
 » qu'elle n'étoit pas interrompue. «

» L'égalité de l'air ne pouvoit manquer d'influer sur la vie de l'hom-
 » me, qu'elle rendoit plus longue. Une seule chose défiguroit la terre:
 » c'étoit la méchanceté de ses habitants. Ils ne s'occupaient dans une
 » abondance si grande, que de plaisirs & de vengeance. Toute la na-
 » ture, en les comblant de biens, leur donnoit mille motifs de recon-
 » noissance & de piété; mais elle leur donnoit aussi l'occasion & les
 » moyens d'être voluptueux & scélérats: la vue d'une mort qui ne de-
 » voit venir que plusieurs siècles après, ne troublait point leurs pro-
 » jets. Ils n'étoient avertis ni par la voix du tonnerre, ni par le dé-
 » sordre des saisons, ni par d'autres afflictions salutaires. Ils se livroient

» au crime sans remords & sans mesure. Il ne falloit pas moins qu'un
 » changement universel dans la nature pour arrêter le mal. Dieu ne se
 » contenta pas de frapper les habitants du premier monde : il frappa
 » la terre même, & changea la disposition de l'air & l'ordre des sai-
 » sons. Par ce moyen, il rendit la vie d'une nouvelle race d'hommes
 » plus courte, plus pénible & plus occupée. Il ne mit pas encore en
 » œuvre le remede nécessaire pour réformer le fond du cœur de l'hom-
 » me : mais il mit efficacement les habitants de la seconde terre hors
 » d'état de porter aussi loin les effets de leur méchanceté, que ceux
 » de la premiere.

XII.
 Suite du mé-
 me Système.
 Comment a
 pu se former le
 Déluge. Etat
 de la terre de-
 puis le Dé-
 luge.

» Par quel moyen ce changement terrible a-t-il pu s'opérer ? une
 » ligne déplacée dans la nature, suffit à Dieu pour en changer la face.
 » Il prit l'axe de la terre, & l'inclina quelque peu vers les étoiles du
 » Nord. Cette interruption de l'ordre ancien parut introduire de nou-
 » veaux Cieux & une nouvelle terre. Par cet abaissement de l'axe,
 » l'Equateur se trouva nécessairement un peu plus bas que le Soleil d'un
 » côté, & un peu plus haut de l'autre. Tous les feux du Soleil se fi-
 » rent sentir en ce moment dans un hémisphere, & le froid le plus
 » aigu dans un autre ; delà les resserrements, les débordements & tous
 » les chocs de l'air ; delà les vents violents ; l'atmosphère en fut
 » troublée ; ils se glissèrent entre les eaux de l'abîme & la voute qui
 » les couvroit ; les eaux supérieures épaissies par le choc de ces vents,
 » se précipiterent comme une mer ; les cataractes du Ciel furent ou-
 » vertes ; la terre ébranlée par une secousse universelle, se brisa sous
 » les pieds de ses infames habitants, & s'éboula dans les eaux souterrai-
 » nes ; les réservoirs du grand abîme furent rompus, & les eaux s'en
 » élancerent par des masses proportionnées au volume des terres qui
 » les chassoient en s'y abaissant ; du concours des eaux supérieures & des
 » eaux inférieures, il se forma un Déluge universel, & le globe fut noyé.

» Le Soleil & les vents que Dieu avoit employés pour ensevelir la
 » terre, lui prêterent ensuite leur ministère pour la découvrir ; elle re-
 » parut par la fuite des eaux. Les uns s'arrêterent dans les lieux les plus
 » enfoncés & où les jambes des grandes pieces de terre s'étoient ap-
 » puyées l'une contre l'autre. Le reste des eaux remonta dans l'atmos-
 » phère. Depuis ce temps-là, la terre inclinant toujours son axe de vingt-
 » trois degrés vers le Nord, & présentant au rayon direct du Soleil
 » les points différemment distants de son équateur, éprouva des aspects
 » qui varient tous les jours durant six mois, & qui se renouvellent lorf-
 » qu'elle parcourt l'autre moitié de sa route annuelle. La diversité des
 » saisons & les vicissitudes de l'air, causerent une altération nécessaire
 » dans le tempérament de l'homme, & ressererent la durée de sa vie.
 » Les descendants de Noé se sentirent encore durant quelques généra-
 » tions de la vigueur de leurs peres, jusqu'à ce que le corps humain par
 » des affoiblissements successifs, prit enfin une forme de tempérament &

» de

» de durée qui se trouvât en proportion avec les impressions de l'air.
 » Comme les descendants d'un énorme Prussien transporté en Laponie,
 » ne manqueront pas après quelques générations, de se sentir peu à peu
 » de l'impression dominante, de prendre la consistance uniforme du
 » climat, sans changer davantage, & deviendront des Lapons. Passons
 » aux autres suites du Déluge en prenant toujours pour guides l'histoire
 » de Moyse, & les vestiges qui en demeurent dans la nature. «

» Si Dieu, par le déplacement de l'axe, ébranla l'air, & enfonça les
 » dehors de la terre, quel dût être l'étonnement des enfants de Noé à
 » la vue du changement arrivé à leur séjour? au lieu des vallées déli-
 » cieuses & des collines toujours tapissées de verdure, qui ornoient la
 » première terre, ils ne rencontroient dans la Gordiene où l'Arche
 » s'étoit arrêtée, que des terrains crevassés, & que des rochers tumul-
 » tueusement dispersés, selon que la secousse universelle les avoit rom-
 » pus & mis à l'air. La plupart des montagnes étoient hérissées de poin-
 » tes couvertes de neiges, ou cachoient leurs cimes dans des brouil-
 » lards épais. L'aspect du Ciel ne dût pas leur paroître moins nouveau.
 » Le retour des nuages qui avoient été les premiers avant-coureurs du
 » Déluge, devoit sur-tout renouveler leurs allarmes & les glacer
 » d'effroi. «

» Mais quelle agréable surprise, lorsque sur la fin du jour le Soleil
 » venoit à percer les voiles dont l'air avoit été obscurci, & peignoit
 » sur les dernières gouttes de la nuée fugitive, un arc plein de ma-
 » jesté, & composé des plus vives couleurs? Cet objet aussi nouveau
 » que magnifique, ne se montrant qu'à la fin des pluies ou des orages,
 » devint le signe naturel qui leur annonçoit la cessation; il fut pour les
 » hommes un gage de paix. Les Interpretes de l'Écriture, dans la
 » persuasion commune que l'Arc-en-Ciel est aussi ancien que la terre,
 » cherchent des raisons pour justifier l'usage que Moyse fait de ce Phé-
 » nomene; mais ici il n'a plus besoin d'apologie. Moyse paroît pré-
 » senter l'Arc-en-Ciel comme un objet nouveau: si l'Arc-en-Ciel étoit
 » inconnu auparavant, la pluie l'étoit donc aussi; & s'il n'y avoit ni
 » pluie ni orages dans le premier monde, notre conjecture approche
 » donc beaucoup de la vérité. «

» Si elle est en effet bien fondée, & que la surface de l'ancienne
 » terre ait été irrégulièrement enfoncée par un tremblement universel,
 » on doit dans toute la nature trouver des marques d'un ouvrage fait
 » en deux fois, ou plutôt y appercevoir encore la structure de la pre-
 » mière création; je veux dire les différentes couches de limon, d'a-
 » renes, d'argile & d'autres matières étendues les unes sur les autres,
 » avec tant d'intelligence & d'artifice, mais le tout altéré, plié, cre-
 » vassé en bien des endroits, & conservant encore dans ce désordre
 » les vestiges du changement que la Justice divine y a introduit. «

» 1°. La surface du globe étant composée de terres friables & de

» longues couches de pierres ; les terres dans la tourmente universelle ,
 » ont dû rouler quelque peu , & s'ébouler en plusieurs endroits par ma-
 » niere de pyramides , comme il arrive à toutes les terres qu'on jette ;
 » au contraire les masses de pierres se pliant avec peine , ont dû se
 » rompre & être en plusieurs lieux disloquées par morceaux , en d'au-
 » tres inclinées à l'horizon , ailleurs posées dans une situation parallele ,
 » selon la nature & la disposition des terres qui leur servoient d'ap-
 » pui ; cet événement se trouve exactement justifié. Par-tout on ren-
 » contre de longues chaînes de montagnes , dont les plus hautes ne sont
 » que des masses de roches rompues & dégarnies de terre vers les côtés.
 » Par-tout on trouve sur la pente des montagnes , de longues couches
 » de pierres , qui en suivent la pente , & qui en imitent sensiblement
 » la chute. Ces pierres ont été formées dès avant le Déluge , par des
 » courants d'eau & de sables , posés parallèlement & de niveau. Pour-
 » quoi les voyons-nous aujourd'hui inclinées , sinon parce que le terrain
 » qui les appuie s'est incliné en s'ébouyant ? Part-tout sous les plaines
 » les lits de pierres sont moins penchés , peut-être parce qu'il y en
 » a beaucoup que le cours des eaux a formées depuis le Déluge , soit
 » parce que ces lits se sont trouvés hors du Déluge étendus dans un
 » terrain horizontal ; mais communément le terrain des plaines même ,
 » va toujours en s'abaissant peu à peu jusqu'au fond de la mer , comme
 » on l'éprouve par la sonde. Toutes les Isles ont vers le cœur , ou à
 » peu près , un terrain plus élevé , depuis lequel on descend toujours
 » jusqu'à la mer , dans laquelle cette pente continue : ce qui est le vrai
 » caractère d'un éboulement. L'Italie entière est traversée de cette sorte
 » par l'Apennin , depuis le pied duquel le terrain s'abaisse de plus en
 » plus , jusqu'aux deux mers voisines. Les Cordilleres font le même
 » effet le long du Pérou , les Apaches au Mexique , une autre chaîne
 » le long des côtes du Bresil , & plusieurs semblables tout le long de
 » l'Afrique & de l'Asie. «

» 2°. Par une suite nécessaire du même événement , les terres allant
 » toujours en pente , jusqu'au point où les pieds de deux grandes mas-
 » ses éboulées se sont affermis l'un contre l'autre , les eaux demeurées
 » sur le globe ont dû se rendre dans les lieux les plus enfoncés. En
 » ce cas auprès des grands terrains découverts que nous nommons *con-*
 » *tinents* , on doit trouver des Isles plus grandes & plus fréquentes que
 » vers le milieu des mers où est le grand enfoncement : c'est ce qu'il est
 » aisé de vérifier par la seule inspection du globe terrestre. Ainsi les
 » Isles de l'Archipel sont visiblement les restes du terrain qui unissoit
 » anciennement la Grece avec la Turquie Asiatique. Les Isles de la
 » Méditerranée , sont les restes sensibles des terres qui se sont enfon-
 » cées entre l'Europe & la Barbarie. Les Antilles & les Caribes , sont
 » les restes des terres qui unissoient autrefois les deux Amériques. «

» 3°. Par une suite également nécessaire de l'affaissement de la surfa-

» ce , les lits des anciennes carrieres & les couches des métaux , ont
 » dû être rompus en plusieurs endroits , & quelquefois traversés d'ou-
 » tre en outre par des chûtes de matieres différentes : ce qui se trouve
 » conforme au récit de tous ceux qui ont visité les carrieres & les mines. «

» 4°. Les eaux de la mer , en gagnant le pied des terrains les plus
 » inclinés , ont changé de place & ont laissé dans leur ancien séjour ,
 » que nous habitons aujourd'hui , les plantes marines , les poissons &
 » les coquillages que nous y trouvons avec tant de surprise. «

» 5°. Les terres que les premiers hommes habitoient , & sur-tout les
 » montagnes , ont dû rouler en bien des endroits pêle-mêle , avec les
 » productions marines qu'elles rencontroient dans leur chûte. Delà ce
 » mélange étonnant qu'on trouve quelquefois à soixante & quatre-vingts
 » pieds de profondeur d'une couche de joncs ou d'herbes de prairies ,
 » confondue avec une couche de bois pétrifié , quelquefois de briques ,
 » de charbons , de métaux ouvragés ; après quoi on trouvera une cou-
 » che immense de coquillages de toute espece , quelquefois d'une seule.
 » Assez souvent ces grandes couches de coquillages , qui ont roulé l'une
 » sur l'autre à diverses reprises , selon les secousses qui les ont ébranlées
 » au Déluge , se sont depuis pétrifiées par les insinuations des eaux , du
 » limon & des sables : on voit la preuve de ce que je dis , dans plusieurs
 » lits des carrieres voisines de Paris. «

» 6°. On a trouvé sur une des pointes des Alpes les plus hautes &
 » les plus stériles , un très-gros arbre renversé & parfaitement conser-
 » vé : on a trouvé sous terre dans les Isles voisines du Nord , où il ne
 » croît qu'un peu de mousse , des arbres très-gros & de différente es-
 » pece. Ces deux singularités si surprenantes , deviennent ici des choses
 » fort naturelles. Ces lieux si stériles aujourd'hui ne l'étoient point avant
 » le Déluge , parce que le printemps & la fécondité étoient univer-
 » sels ; si donc le Soleil échauffoit autrefois le voisinage même du Nord ,
 » il faut nécessairement que l'axe en se déplaçant y ait produit un nou-
 » vel aspect moins propre à le fertiliser. Si le sommet des Alpes nour-
 » rissoit autrefois de grands arbres , la stérilité de ces rochers est donc
 » l'effet d'un éboulement qui les a dégarnis de leur terre. «

» 7°. Je finirai les preuves qui concourent à rendre ma conjecture sup-
 » portable , par une remarque sur la chose du monde la plus commune
 » & la plus exposée à tous les yeux : on trouve souvent des vallons en-
 » foncés entre deux collines plus ou moins escarpées : on observe dans
 » les deux côtés de plusieurs de ces vallons , le même nombre de lits ,
 » les mêmes matieres , la même épaisseur , & généralement la même
 » disposition de part & d'autre ; le même ordre des couches se trouve
 » encore en terre sous le vallon : par où il est presque évident que le
 » vallon enfoncé est une fracture & une interruption de ces lits qui
 » formoient autrefois un tout suivi. «

Voilà les principaux systèmes qui soient venus à notre connoissance

XIV.
 Reflexions
 sur les Systé-
 mes que l'on
 vient d'expo-
 ser.

pour expliquer physiquement la maniere dont a pu se faire le Déluge universel. Tous ces systémes reviennent à peu près à celui de Thomas Burnet dans sa *Théorie sacrée de la terre* : ils supposent qu'avant le Déluge, la superficie de la terre étoit beaucoup plus unie qu'elle ne l'est aujourd'hui, qu'il y avoit sous la surface de la terre d'immenses réservoirs d'eau, qui en sortirent pour l'inonder, lorsque cette superficie ou cette vaste croue se rompit & s'affaissa.

Burnet & Whiston supposent qu'avant le Déluge la terre étoit parfaitement unie, sans vallées ni montagnes, ni mers ni riviéres, & que toutes les eaux de l'abîme étoient enfermées sous une vaste croue qui les couvroit. Mais l'Auteur du *Spéctacle de la Nature* toujours attaché à Moÿse, veut qu'avant le Déluge, la terre ait eu des mers, des fleuves & des montagnes. En effet, Moÿse suppose tout cela : il parle du Tigre & de l'Euphrate, du Phison & du Géhon, de l'Assyrie, d'Eden, d'Hévilah, &c. comme de fleuves & de pays connus : il dit que l'eau du Déluge surmonta de quinze coudées les plus hautes montagnes du monde ; que l'Arche s'arrêta sur les monts Ararat ; qu'au commencement du monde les eaux qui couvroient toute la superficie de la terre, se ramassèrent, & se mirent au niveau dans les creux ou les concavités que l'inégalité de la superficie de la terre laissoit vuides, & qu'alors l'élément aride parut à nud & à découvert.

L'Auteur dont nous venons de rapporter le systéme, avoue que les eaux supérieures réunies, condensées & épaissies, ont suffi avec les eaux inférieures des mers, des abîmes, des réservoirs souterrains, des riviéres & des fontaines, pour inonder la terre à la hauteur que nous dit le Texte sacré. Mais de quelque maniere qu'on l'explique, il faut toujours convenir que le miracle du Déluge universel est un des plus grands effets de la toute-puissance de Dieu. La merveille consiste principalement dans la condensation des eaux supérieures, dans l'ouverture des abîmes, & dans la rupture de cette vaste enveloppe qui couvroit les eaux inférieures, le tout à point nommé, de la maniere & au moment que Dieu l'avoit préordonné par sa puissance, & qu'il l'avoit prédit à Noé cent vingt ans auparavant.

XV.
 Objections
 sur l'universa-
 lité du Déluge.

Il reste encore quelques objections à résoudre, sçavoir comment il s'est pu rendre à l'Arche de Noé une certaine quantité de tous les animaux qui étoient sur la terre ; car on sait qu'il y a de ces animaux qui ne vivent que dans certains pays, & qui ne peuvent pas vivre dans d'autres. Comment, par exemple, les animaux, les oiseaux & les reptiles propres à l'Amérique, à l'Afrique & à l'Europe, ont-ils pu aller dans la Mésopotamie, où nous supposons avec la plupart, que l'Arche a été construite ? Comment, par exemple, l'Ignavus qu'on regarde comme un animal particulier à l'Amérique, & qui ne pourroit pas faire une lieue en vingt ans, auroit-il pu passer les mers, & arriver durant le cours de toute sa vie auprès de Noé, qui bâissoit l'Arche à plus de trois

mille lieues de son pays natal, pour être introduit dans l'Arche avec les autres animaux ?

On peut répondre que Dieu ayant au commencement créé une couple d'animaux de toutes les especes, les amena tous à Adam afin qu'il leur imposât les noms qui leur conviennent, & qui marquent quelques-unes de leurs principales propriétés : (a) cela supposé, il y avoit encore du temps de Noé dans la Mésopotamie & aux environs, des animaux de toute espece, & probablement ils ne s'étoient point encore répandus dans toutes les parties du monde, comme ils s'y sont transportés depuis, ou d'eux-mêmes, ou chassés par les hommes, ou portés par quelque autre accident. Quant aux animaux que l'on croit propres à certains pays, & qu'on suppose ne pouvoir vivre sous d'autres climats; il est très-probable que cela ne vient que de l'habitude qu'ils ont contractée à la longue, & que si insensiblement & petit à petit ceux qui sont habitués dans les pays chauds, étoient conduits dans des pays froids, ou au contraire, les uns & les autres pourroient vivre dans les régions froides comme dans les chaudes. C'est ce qu'on peut remarquer dans les hommes mêmes qui ayant été créés originairement dans des régions tempérées, se sont répandus dans la suite dans des pays extraordinairement froids ou chauds, & s'y sont tellement habitués, qu'ils ne sauroient plus vivre sans s'incommoder notablement dans des pays d'une autre température. Enfin, puisque l'Écriture nous assure qu'il entra dans l'Arche par l'ordre de Dieu certain nombre d'animaux de chaque espece, & que l'Écriture ne nous explique pas la maniere dont ils s'y rendirent, il est téméraire & inutile de vouloir sonder les voies de Dieu, & de former des difficultés sur une matiere qui ne nous est point connue.

On objecte encore que la terre ayant été submergée pendant un an, la plupart des plantes, des semences & des arbres, auroient été corrompues & pourries sous les eaux : & comme nous ne lisons pas que Dieu en ait créé de nouvelles, on prétend en conclure que le Déluge ne fut pas universel, & que les plantes & les arbres des autres pays où le Déluge ne s'étendit pas, furent conservés.

On répond, 1^o. qu'à la vérité Noé demeura dans l'Arche pendant un an; mais que le Déluge ne couvrit pas toute la terre pendant un si long-temps. Moïse dit que les eaux commencerent à diminuer après cent cinquante jours, & que l'Arche se reposa sur les montagnes d'Arménie (b) le vingt-septieme jour du septieme mois. Ainsi il s'en faut bien que la terre ait été ensevelie sous les eaux pendant un an entier.

2^o. Les pluies extraordinaires, les eaux des rivieres, des lacs & des fontaines mêlées à celles de la mer à l'occasion du Déluge ont rendu

(a) *Genes.* II. 19. 20. = (b) *Genes.* VIII. 3. 4.

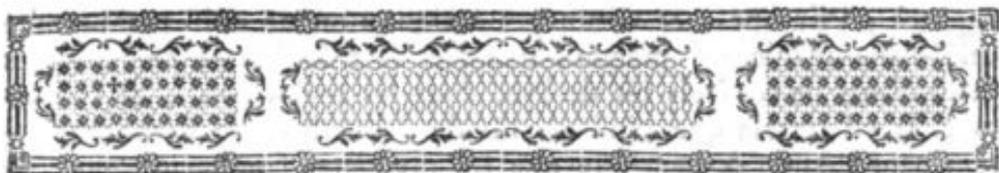
celles-ci moins salées & moins âcres qu'elles ne l'étoient auparavant, & par conséquent moins dangereuses pour les plantes, les racines & les arbres.

3°. Il est certain que la plupart des plantes viennent beaucoup mieux dans des terrains aquatiques que dans d'autres. On a fait l'expérience de faire germer des graines dans l'eau pure, posées sur du simple coton sans aucune terre. On voit dans la mer même des plantes qui y croissent & qui y végètent : *Nascuntur & in mari frutices, arboresque : minores in nostro ; Rubrum enim & totius Orientis Oceanus refertus est sylvis.* (b)

4°. Les arbres enracinés peuvent durer très-long-temps sous les eaux, de même que les graines couvertes de terre ou de limon. On en a mille expériences ; & il y a lieu de croire que Noé avoit conservé dans l'Arche des graines de presque toutes les herbes, & qu'elles lui servirent au sortir de l'Arche pour en repeupler la terre : mais il n'est pas nécessaire de recourir à cet expédient ; la nature a une infinité de ressources pour la reproduction des plantes & des arbres ; ils ne se reproduisent pas seulement par la graine, mais aussi par des boutures & par d'autres manières ; les graines brisées & pourries en produisent de nouvelles ; les fientes des animaux conservent souvent les germes des graines qui ont été mâchées & digérées dans l'estomac des animaux ; des terres tirées d'endroits profonds, & ensuite exposées à l'air, produisent des plantes qu'on n'y avoit jamais semées : les ressources de la nature sont inconnues & infinies, & tous les jours on y découvre des secrets que toute l'attention & la diligence des Anciens n'avoient pu découvrir. Ainsi rien n'empêche qu'on ne croie l'universalité du Déluge, comme il est marqué dans Moyse ; & le Déluge particulier n'emporte pas moins de difficultés, que le Déluge universel.

(a) *Plin. L. XIII. c. 25.*





DISSERTATION

SUR LE PARTAGE

DES DESCENDANTS DE NOÉ. ^(a)

ON ne peut presque avoir que des conjectures sur le pays de la plupart des descendants de Noé dont Moÿse nous donne le dénombrement. Il ne faut point attendre ici des preuves sans réplique ; on doit être content , si nous pouvons montrer à peu près la situation des lieux , & si nous proposons sur cela des hypothèses probables & soutenables.

I.
Observations
préliminaires.

Moÿse n'a pas toujours mis le nom propre de celui qui le premier a peuplé le pays dont il parle , mais seulement le nom qui a été donné au pays , ou à la nation qui l'a habité. Ainsi l'Égypte fut nommée *Misraïm* , d'un nom pluriel qui ne peut convenir qu'aux peuples du pays qui fut peuplé par un des fils de Cham ; ce fils se nommoit peut-être *Mézor* ou *Mézer*. On peut en dire de même de *Dodanim* , *Kitthim* , *Ludim* , *Chafsluhim* , *Nephtuhim* , & de plusieurs autres , qu'on ne peut pas dire être des noms propres d'un homme , puisqu'ils sont pluriels.

Plusieurs de ces noms anciens sont extrêmement altérés ; & souvent ils sont tellement changés , qu'à peine en reste-t-il quelques foibles vestiges , même dans les Auteurs anciens. C'est pourquoi on ne doit pas être choqué , si quelquefois nous proposons des conjectures qui pourroient paroître un peu hardies. Ceux qui ont étudié ces matières , sentiront la force d'une preuve qui ne frappera point ceux qui ne sont pas habitués à cette sorte d'étude , dans laquelle l'étymologie , l'analogie & un certain goût de critique ont la principale part.

Quoiqu'on dise ordinairement que Sem eut pour partage l'Asie ;

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré du Commentaire de Dom Calmet , sur le Chapitre X. de la Genèse. C'est une de celles que j'ai donnée dans la première édition de cette Bible. J'avois été obligé de la transporter au Tome II. , où je l'avois mise à la tête du Deutéronome pour terminer les Dissertations sur le Pentateuque , attendu que le I. Tome se trouvoit trop chargé. Mais en déchargeant dans cette nouvelle édition le Tome I. je remets ici cette Dissertation en son rang & en y ajoutant quelques nouvelles observations , je lui donne une disposition nouvelle fondée sur ces observations mêmes.

Japheth , l'Europe ; & Cham , l'Afrique : on ne doit pas prendre cela d'une maniere si précise , que l'on se restreigne à chercher les descendants de ces trois fils de Noé dans les seules bornes de ce partage. Il est certain que plusieurs fils de Japheth & de Cham habitèrent dans l'Asie ; & peut-être que les premières familles de Sem , de Cham & de Japheth , qui s'y trouvoient habituées avant la construction de la tour de Babel , ne quitterent point ce vaste pays : elles se partagerent seulement depuis ce temps-là en diverses colonies qui se répandirent dans l'Afrique & dans l'Europe , à mesure que les familles se multiplièrent , en sorte que la dispersion des nations arrivée après la confusion de Babel , ne s'exécuta que peu à peu & dans un assez long espace de temps.

La méthode que nous avons suivie , a été de chercher dans les anciens Géographes , des noms approchant de ceux qui sont marqués par Moïse , de consulter la tradition des Anciens , & d'examiner les noms des provinces , des villes , des montagnes , des rivières d'un pays , pour y trouver des vestiges du nom de celui que l'on cherche ; & quand nous avons rencontré quelqu'un d'une famille en un lieu , nous avons suivi ordinairement pour règle , de chercher les autres de la même famille aux environs , n'étant pas croyable que l'on ait d'abord envoyé des colonies bien loin.

Moïse ayant eu dessein de rassembler sous un seul point de vue tout ce qui regarde le partage des descendants de Noé , il n'a pu conserver l'ordre des temps : il s'est vu obligé de faire des anticipations , & de parler de certains événements & de certaines colonies qui ne sont venues que long-temps après la confusion arrivée à Babel. Et comme il écrivoit principalement pour les Juifs , il pousse la généalogie de Sem par Héber plus loin que celle des autres Patriarches. Il s'étend aussi sur celle de Chus fils de Cham , parce que Nemrod son fils avoit fondé le royaume d'Assyrie , qui étoit considérable dès le temps de Moïse. Il y en a quelques autres dont il ne marque pas la généalogie , par exemple , celle de *Phut* fils de Cham ; parce qu'apparemment ou il mourut sans enfants , ou sa famille se confondit avec quelque autre , ou elle fut moins distinguée.

II.
Partage des
trois enfants
de Noé, Sem,
Cham & Ja-
pheth.

Noé eut trois enfants , *Sem* , *Cham* & *Japheth*. (a) On lit dans *Ce-drene* & dans *Eusebe* , (b) que Noé , suivant l'ordre de Dieu , partagea toute la terre à ses trois fils ; qu'il donna tout l'Orient à *Sem* , l'Afrique entière à *Cham* , & toute l'Europe avec les Isles & les parties Septentrionales de l'Asie , à *Japheth*. Nous ne savons d'où ces Auteurs

(a) *Gen. x. 1.* On écrit abusivement *Japhet* sans *h* à la fin. L'Étymologie y demande une *h*. Nous l'avions négligée dans la première édition de cette Bible ; nous la rétablissons dans celle-ci : *Japheth*. = (b) *Euseb. Græc. in Thesuro temporum* , p. 10.

avoient appris cela ; mais on voit par Philastrius , (a) que de son temps on étoit si persuadé de la vérité de ce partage , que l'on regardoit comme hérétiques ceux qui en doutoient. Et il paroît par Moÿse que le partage des enfans de Noé fut en effet à peu près tel qu'on vient de le marquer. *Sem* (b) eut l'Asie à commencer à l'Euphrate , en tirant vers l'Orient jusqu'à l'Océan Indique ; outre cela ses descendants occuperent une partie de la Syrie , & une partie de l'Arabie , à l'Occident de l'Euphrate. *Cham* eut l'Afrique entière , une partie de la Syrie & de l'Arabie , & quelque chose entre le Tigre & l'Euphrate où régna Nemrod. *Japheth* ou ses descendants peuplerent toute l'Europe ; ils posséderent toutes les Isles de la Méditerranée , tant celles de l'Europe que celles de l'Asie : ils eurent toute l'Asie mineure. C'est une ancienne tradition des Orientaux que ses descendants posséderent & peuplerent les pays Septentrionaux depuis le Tigre. La suite fera voir que cela revient assez à notre système. Les Scythes & les peuples Septentrionaux ont toujours passé pour fort anciens. Justin fait voir (c) qu'ils dispuetoient de l'antiquité avec les Egyptiens ; & il rapporte quelques preuves qui favorisoient leurs prétentions. Nous croyons que les pays Septentrionaux font du nombre des premiers qui aient été peuplés. Les diverses irruptions des Scythes dans l'Asie , prouvent leur antiquité & leur grande puissance dans des temps où les Grecs étoient à peine connus.

ARTICLE. I. *Partage des descendants de Japheth.*

Moÿse dit & répète plusieurs fois que les fils de Noé furent *Sem* , *Cham* & *Japheth*. Cependant lorsqu'il vient à marquer leur postérité , il commence par celle de *Japheth* : quelques-uns en ont conclu que *Japheth* étoit l'aîné : on a même cru en appercevoir la preuve dans un Texte dont nous parlerons ailleurs. Mais la suite semble plutôt insinuer que si *Japheth* paroît au premier rang dans ce dénombrement ; c'est parce que ce furent ses enfans qui les premiers se séparèrent de leurs freres. Nous reviendrons sur cela en expliquant la suite du Texte. Commençons donc par la postérité de *Japheth* , puisque c'est la première que Moÿse nous présente.

I.
Partage de
Gomer premier
fils de
Japheth.

Japheth eut au moins sept enfans : *Gomer* , *Magog* , *Madaï* , *Javan* , *Thubal* , *Mosoch* & *Thiras*. (d) On est fort partagé sur le pays de *Gomer*. (e) Plusieurs peuples prétendent l'avoir pour pere. Joseph croit que *Gomer* peupla la Galatie. Les anciens peuples de cette province se nommoient *Gomares* , avant que les Galates s'en fussent rendus maîtres. Le Traducteur Arabe donne *Gomer* pour pere des Turcs. *Ezéchiël* (f)

(a) *Philastr. de heres. c. 70.* — (b) Voyez la Carte du partage des enfans de Noé , dressée selon le Système de D. Calmet , par le Sr. Robert Géographe ordinaire du Roi. — (c) *Justin. l. 2.* — (d) *Gen. x. 2.* — (e) *Ἰσλ, Gomer.* — (f) *Ezech. xxxviii. 6.*

Tome I. K k k

peut favoriser son sentiment , puisqu'il joint Gomer à Thogorma , & qu'il place ces peuples du côté du Nord. Le Chaldéen met Gomer dans l'Afrique ; mais nous ne pouvons être de son sentiment. Bochart le place dans la Phrygie ; parce qu'en Grec le nom de *Phrygie* a à peu près la même signification que *Gomer* en Hébreu & en Syriaque : dans ces deux langues ce mot signifie un charbon. On laisse aux Savants à juger de la force de cette preuve. C'est cependant sur ce fondement que cet habile homme pose la Phrygie comme un point fixe pour établir dans les Provinces voisines les autres descendants de Japheth.

Quelques-uns (a) ont prétendu faire venir les Gaulois de Gomer ; ce qui peut avoir un assez bon sens , en disant que les Gaulois sont descendus des Cimbres & des Germains , qui paroissent être les fils immédiats de Gomer. Du nom de *Gomer* on peut aisément dériver *German* ou *Cimmer* ou *Cimber*. Strabon (b) semble croire que les Cimmériens , anciens habitants de la Chersonese Taurique , étoient venus des Cimbres : mais on pourroit dire le contraire avec une égale certitude ; & il est fort croyable que tous ces peuples viennent de la même origine , & sont sortis de Gomer.

II.
Partage d'As-
cenez , pre-
mier fils de
Gomer.

Gomer fils de Japheth eut trois fils : *Ascenez* , *Riphath* & *Thogorma*. (c) Le premier des trois fils de Gomer , nommé *Aschenaz* dans l'Hébreu , (d) peupla l'Asie selon les Interpretes Chaldéens ; ils rendent le nom d'Aschenaz par l'Adiabene dans Jérémie. (e) Joseph met les Rhégiens , *Regines* , pour descendants d'Aschenaz ; l'Arabe , les Sclavons ; & la Chronique d'Alexandrie , *Maçice*. La plupart croient qu'Aschenaz peupla la Bithynie. On y trouve un lac , une riviere & un golfe du nom d'*Ascanius*. Bochart se déclare pour l'Ascanie province de la Phrygie mineure , où l'on voit la ville & les isles Ascanies.

Cet Auteur croit que les Phrygiens , c'est-à-dire , selon lui , les descendants de Gomer , possédoient tous les pays qui sont sur la Propontide , & ceux qui furent occupés dans la suite par les Mysiens & les Thyens , *Thyni* ; qu'Aschenaz fils de Gomer conduisit des colonies sur les rives méridionales du Pont-Euxin , jusqu'à la province de Pont ; & que delà est venu le nom de *Pontus Axenus* ou *Pontus Ascenez* , que l'on a ensuite changé en *Pontus Euxinus* , pour éviter la mauvaise signification du mot *Axenos* , qui en Grec signifie ennemi de l'hospitalité. Quelques Auteurs (f) ont avancé , que le nom d'*Axenos* fut donné à cette mer , à cause de la cruauté des Scythes , qui faisoient , dit-on , mourir tous ceux qui abordoient sur leurs côtes , & qui se nourrissoient de leur chair. Mais Strabon justifie assez les Scythes de ce reproche. Bo-

(a) Pezron, Antiquité des Gaulois. — (b) Strab. lib. VII. — (c) Gen. x. 3.
— (d) אשכנז, *Aschenaz*. — (e) Jerem. xl. 27. — (f) Diod. lib. IV. & Apollod.
ap. Strab. l. VII.

chart tâche de prouver ce qu'il a dit du pays d'Ascénez, par le passage de Jérémie, (a) où ce Prophete marquant les peuples qui devoient aider Cyrus à réduire Babylone, y met expressément *Ararat, Menni & Ascénez*. Il montre par Xenophon, que Cyrus conquit la Phrygie qui est sur l'Hellepont, & qu'il en tira beaucoup de monde, dont il renforça son armée.

Il seroit à souhaiter que Bochart eut bien prouvé ce qu'il avance, & qui fait le fondement de son système; savoir, que les Phrygiens ont possédé toutes les côtes de la Propontide & du Pont-Euxin jusqu'à la province de Pont, & qu'Ascénez a conduit les colonies dans tous ces lieux. Car si cela ne se trouve pas assuré, & si l'on est réduit à borner le pays d'Ascénez à l'Ascanie dans la Phrygie mineure, ou dans les environs du fleuve Ascanius dans la Bithynie, il sera difficile de se persuader qu'un petit fleuve qui tombe dans la Propontide, qu'un lac & une ville assez éloignée de la mer, aient pu donner leur nom à cette vaste étendue de mer, connue sous le nom de *Pont-Euxin*.

Essayons de découvrir le véritable & l'ancien pays d'Ascénez. Apollodore cité par Strabon, (b) prétend sur l'autorité de Xanthus, que les Phrygiens ne vinrent de l'Ascanie & de la Bérécyntie, qu'après la guerre de Troye. Apollodore soutenoit qu'Homere avoit parlé de l'ancien pays d'Ascanie, lorsqu'il avoit dit: (c) Que *Phorcus & Ascanius amenerent des Phrygiens au secours des Troyens, de fort loin, c'est-à-dire, de l'Ascanie*. Si ce Poëte eut voulu parler des Phrygiens de l'Asie mineure, il n'auroit eu garde de s'exprimer de cette sorte, puisque l'Ascanie étoit si voisine de la Troade.

Strabon rejette ce sentiment d'Apollodore, & fait voir par Homere, que du temps de la guerre de Troye, il y avoit des Phrygiens dans l'Asie mineure sur le fleuve Sangare; mais il ne nie pas qu'il n'y eut une province d'Ascanie, plus éloignée de l'Asie, d'où Phorcus & Ascanius amenerent du secours aux Troyens. C'est dans cette ancienne Ascanie, que nous plaçons Ascénez. On voit par Homere, (d) qu'il vint du secours aux Troyens, des Provinces d'Asie fort reculées, de delà la mer & de la Thrace; ainsi nous pouvons chercher l'Ascanie au voisinage de la Thrace, & des Chalybes dont parle ce même Poëte. Or on trouve dans la Sarmatie sur l'embouchure du Borysthene dans le Pont-Euxin, au couchant de ce fleuve, une ville nommée *Akzacos*, que Mercator croit être la même que l'ancienne *Axiace* marquée par

(a) *Jerem. LI. 27.* — (b) *Strab. L. XIV. p. 467. Edit. Basil. 1523.* — (c) *Homer. Iliad. B. ad fin.*

Φόρκος ὃ Φρύγιος ἦν ἐκ τῆς Ἀσκανίης
 τῆς ἐκ τῆς Ἀσκανίης

— (d) *Homer. Iliad. B.* ▶

Pline dans la Sarmatie Européenne. Strabon & Ptoloméé parlent d'un fleuve nommé *Axiaces* qui tombe dans le Pont-Euxin, près de la ville *Axiaces* : & Strabon (a) place un autre fleuve de même nom que ce premier dans la Sarmatie Européenne, mais qui a son embouchure dans les Palus Méotides. Nous n'osons assurer que ce pays soit l'ancienne Ascanie, ni que le pays qu'arrose le Borysthene, soit la Bérécyntie dont parle Xanthus le Lydien, & que les Bastarnes soient les anciens Bérécyntiens : mais il paroît en cela autant de probabilité que dans ce qu'on nous dit des colonies d'Ascénez sur les côtes du Pont-Euxin, & de l'origine du nom d'*Axenus* donné à cette mer. S. Isidore met, comme nous, Ascénez dans la Sarmatie.

Le Texte de Jérémie qui met *Ascénez* avec *Menni* & *Ararat*, pourroit faire conjecturer que la *Sacagene*, excellente province de l'Arménie, qui est apparemment la même que la *Sacafene*, a pris son nom d'*Ascénez*. *Menni* & *Ararat* sont dans l'Arménie. La *Sacagene* est une province conquise par les Scythes. Du temps de Cyrus, & peut-être même du temps de la guerre de Troye, Ascénez pouvoit être passé de la Sarmatie dans l'Arménie, & delà dans l'Asie mineure. Entre les noms d'*Ascénez*, & *Sanganés* ou *Sacagenés*, il y a peu de différence. Hérodote (b) parle d'un peuple de Scythie, nommé *Sygines*, fameux par son commerce & par son étendue. Il demouroit à peu près où nous plaçons Ascénez. Mais Pline (c) dit quelque chose de plus que tout cela, puisqu'il place les *Ascantes*, *Ascantices*, aux environs du Tanais & des Palus Méotides, ce qui revient assez avec Jérémie, qui met *Ascénez* avec *Menni* & *Ararat*. Ptoloméé parle aussi des *Ascantances*, & des montagnes du même nom dans la Scythie, deçà le mont Imaüs.

Riphath (d) second fils de Gomer, est nommé *Diphath* (e) dans l'Hébreu des Paralipomenes. La ressemblance du *Resch* & du *Daleth* dans l'alphabet Hébreu, a donné occasion à cette variété. L'Arabe & le Chaldéen, au jugement de Bochart, ont entendu sous ce nom la France. Eusebe l'entend des Sauromates; la Chronique d'Alexandrie, des Garamantes; Joseph, des Paphlagoniens. Bochart suivi par plusieurs nouveaux est du sentiment de Joseph. Pomponius Méla (f) assure qu'anciennement les Paphlagoniens étoient nommés *Riphatai* ou *Riphaces*. On voit dans la Bithynie, province voisine de la Paphlagonie, le fleuve *Rhabas* ou *Rhebée*, d'où vient le nom des peuples Rhebanes, & du canton de même nom. Voilà ce qu'on dit en faveur de la Paphlagonie, ou plutôt de la Bithynie; ce qui n'est assurément pas fort convaincant.

Nous aimons mieux suivre ceux qui sont pour les monts Riphées,

III.
Partage de
Riphath, se-
cond fils de
Gomer.

(a) *Strab. l. xi. p. 356. & 357.* — (b) *Herodot. lib. v.* — (c) *Plin. l. vi. c. 7.*
— (d) רִפְתָּח *Riphath.* — (e) דִּפְתָּח *Diphath.* — (f) *Méla, lib. 2.*

que Bochart soutient n'avoir jamais été. Tous les Géographes anciens, & la plupart des nouveaux, les reconnoissent, & les placent dans la Moscovie, vers les fleuves Obdora & Oby, dans la province de Petzora, sur les frontieres de l'Asie & de la Tartarie déserte. Ils s'étendent depuis le détroit de la Mer blanche jusqu'au fleuve Oby; on les nomme *les monts d'Oby* ou *les monts Stolp*. Plin place les monts Riphées au delà des solitudes de la Sarmatie; & il dit que les peuples nommés *Rimphées* s'étendent jusqu'à ces montagnes. La position de Plin convient assez à celle de nos Géographes. Ptolomée les met plus éloignés des Palus Méotides vers le Nord. Il marque la source du Tanais d'un côté des monts Riphées; & celle de Cherfinius, de l'autre. Virgile (a) met les Riphéens au fond du Nord:

*Talis hyperboreo septem subjeĉta trioni,
Gens efræna virúm Riphæo tunditur euro.*

Joseph & S. Jérôme ont cru que *Thogorma* (b) troisième fils de Gomer, étoit le pere des Phrygiens. Théodoret, S. Isidore de Séville, & Eusebe entendent par *Thogorma* l'Arménie. L'Interprete Chaldéen, (c) & les Talmudistes (d) entendent l'Allemagne. Le Paraphraſte Jérôſolymitain, au lieu de *Thogorma*, met la Barbarie; & Bochart croit que par ce terme il entend la Phrygie. Il montre par plusieurs passages cités dans Turnebe, (e) que *Barbaricum* est souvent mis dans les Auteurs Latins pour *Phrygium*. Mais il s'agit ici d'un Auteur Chaldéen, & non d'un Auteur Latin. La Paraphraſe Arabique explique *Thogorma* par la Géorgie, partie de l'Ibérie. La Chronique d'Alexandrie met les Borades, peuples de Scythie, dont il est parlé dans l'Épître Canonique de S. Grégoire Thaumaturge. Plusieurs nouveaux croient que c'est la Turcomanie dans la Tartarie & la Scythie. Ezéchiél (f) marque les Thogormiens au Nord de la Judée, & il dit qu'ils amenoient à Tyr des chevaux & des mulets. Bochart fait un grand fond sur cela, pour montrer que Thogorma marque la Cappadoce, célèbre par ses excellents chevaux & par ses ânes. Il se fonde aussi sur le nom *Trocmi* ou *Trogmi*, donné à quelques Gaulois, qui sous la conduite d'un nommé Trocmus vinrent s'habituer sur les confins du Pont & de la Cappadoce. (g) Mais cela est bien éloigné du nom de *Thogorma*, & du temps de Moyse: & on ne peut prouver que toute la nation des Cappadociens, ni même une partie considérable, aient porté un nom approchant de *Thogorma*.

IV.
Partage de
Thogorma
troisième fils
de Gomer.

Voici les raisons qui nous font pencher du côté de ceux qui expli-

(a) *Virgil. Georgic. III.* == (b) *תוגרמה Thogorma.* == (c) *In Ezech. XXXVIII.*
 == (d) *In tract. Joma.* == (e) *Advers. l. v. c. 15. & l. IX. c. 18.* == (f) *Ezech.*
XVII. 14. & XXXVIII. 6. == (g) *Strab. l. XII.*

quent *Thogorma* de la Turcomanie, ou des Sauromates, ou des peuples nommés *Turca* dans Pline, (a) & placés dans la Sarmatie Asiatique. 1°. Le nom de *Thogorma* & celui de *Turcomanie* ont un rapport sensible. 2°. On lit dans Hérodote, (b) que les Scythes racontotent leur origine de cette maniere : Targitaüs qui avoit pour pere Jupiter, & pour mere la fille du Borysthene, eut trois fils Lipoxais, Arpoxais & Colaxais, d'où tous les Scythes sont venus : ils ajoutotent que depuis Targitaüs jusqu'à l'entrée de Darius fils d'Hystaspe dans la Scythie, il n'y avoit pas plus de mille ans. Ce Targitaüs pourroit être *Thogorma* fils de Gomer, dont nous parlons ici. Depuis la naissance de *Thogorma*, quand nous ne le serions naitre que trois cents ans après le Déluge, jusqu'à Darius fils d'Hystaspe, il y a bien plus de mille ans : mais les Scythes n'y regardotent pas de si près ; & c'est une marque de leur ignorance, qu'ils ne prissent que mille ans d'antiquité, quoiqu'ils se donnassent pour les plus anciens peuples du monde. (c) 3°. On voit près de la Chersonese Taurique les *Torrécades*, (d) & les villes de *Tracana* & *Tamiraca*. Encore aujourd'hui on connoit *Temroc* & *Trimicie* dans la Circassie. On trouve aussi des peuples nommés *Chorafmini*, (e) descendus des Scythes. La Turcomanie, ou le Turkestan, est placé par plusieurs Auteurs entre la grande Tartarie au Nord, & l'Empire du Mogol au Midi. Il est vrai que quelques-uns soutiennent qu'il n'y a point là de Turcomanie, & qu'il faut la prendre dans la grande Arménie, qui s'étend entre la Géorgie au Septentrion, l'Asie mineure au Couchant, la Perse à l'Orient, & le Diarbecch au Midi. Mais presque tous les Auteurs conviennent que les Turcs sont Scythes d'origine ; & cela suffit pour justifier ce que nous prétendons ici, que *Thogorma* a vécu dans la Scythie, ou dans la Sarmatie. 4°. Le nom des *Sauromates* est assez approchant de *Thogorma*, si l'on prononce *Tauromates*, selon la Dialecte Chaldéenne. Pline (f) met des Sauromates derriere le Mont Caucase, & aux environs des embouchures du Tanais. On voit par Strabon, (g) que les anciens nommoient *Sauromates*, *Hyperboréens* & *Arimaspes*, ceux des Scythes qui demeuroient au dessus du Pont-Euxin, du Danube, & d'Adria ; ce qui revient à ce que dit Pline, (h) que le nom des Scythes, des Sarmates & des Sauromates, est passé jusqu'aux Germains. Nous avons remarqué ci-devant que le Chaldéen & les Talmudistes entendent *Thogorma* de l'Allemagne.

Le second fils de Japheth fut *Magog*. (i) Joseph, Théodoret, Eusta-

(a) *Plin. l. vi. c. 7. & Mela, lib. 1. c. 21. p. 176. = (b) Herodot. l. iv. c. 5. = (c) Justin. l. ii. c. 1. = (d) Apud Ptolom. Tab. 8. Europa. = (e) Strab. l. xi. p. 358. = (f) Plin. lib. vi. c. 5. & 7. = (g) Strab. l. xi. p. 355. = (h) Plin. l. iv. = (i) נַחַשׁ *Magog*.*

the, S. Jérôme, & plusieurs nouveaux ont cru que Magog étoit le pere des Scythes. Le Traducteur Arabe le fait pere des Tartares. Mais comme on comprend plusieurs peuples sous le nom de Scythes & de Tartares, il seroit à souhaiter que ces Auteurs eussent marqué plus positivement quel canton ou de la Tartarie ou de la Scythie Magog a peuplé. Les Grecs ont donné le nom de *Scythes*, (a) à tous les peuples qui étoient au Nord du Pont-Euxin, & qui habitoient non seulement la grande & petite Tartarie, mais aussi les vastes Provinces qui sont le long du Danube & du Niester : ils ont compris sous le nom de *Scythes*, les Getes, les Goths, les Sarmates, les Hyperboréens, les Arimaspes, les Saces, les Massagetes, & un grand nombre d'autres dont on trouve les noms dans Plin & dans les anciens Géographes. Il est pourtant vrai, que les *Scythes* proprement dits, ne sont pas originaires de ces pays, qui sont connus sous le nom de *Scythie*; & nous croyons avoir montré par des preuves assez plausibles, que les Scythes sont descendus de Chus fils de Cham, & que leur première demeure étoit sur l'Araxe. (b)

V.
Partage de
Magog, se-
cond fils de
Japheth.

A l'égard des descendants de Gog & de Magog, on peut fixer leur origine dans la grande Tartarie; & ce sentiment est très-commun chez les Commentateurs. On trouve dans la Tartarie un grand nombre de vestiges de Gog & de Magog, dans les noms des Provinces, des Villes & des hommes; & c'est une tradition constante parmi cette nation, qu'ils viennent de Gog & de Magog. Marc Paul, Vénitien, (c) qui a beaucoup voyagé dans ce pays, y a remarqué les Provinces de Gog & de Magog nommés *Lug* & *Mungug*. Il y remarque aussi les Provinces de *Cangigu* & de *Gingui*, les villes de *Gingui* & de *Cugui*, de *Corgangué* & de *Caigui*. Les Tartares se nommoient anciennement *Mogli*; & on voit dans le même Auteur les noms de *Gogaca favori* du grand Chan, & *Gohagaday* troisième fils du Chan Hoccota.

Bochart est fort éloigné de notre sentiment, lorsqu'il place le pays de Gog aux environs du Caucase. Il dérive le nom de cette fameuse montagne de *Gog-chasan*, (d) c'est-à-dire, forteresse de Gog. Il prétend que le Prométhée de la Fable attaché au Caucase par Jupiter, est le même que Gog. On connoît dans l'Ibérie qui est au midi du Caucase, la *Gogarene*, & encore aujourd'hui la Province de *Guaguéti*, qui viennent sûrement du nom de *Gog*. Ezéchiel (e) semble dire, que Gog étoit *Prince du commencement de Mosoch & de Thubal*; ou selon une

(a) *Strabo*, l. XL p. 487. — (b) Voyez le Commentaire de D. Calmet sur la Genes. 11. 13. ou la *Dissertation sur le Paradis terrestre*. — (c) *Paul Venet. lib. 1. c. 64. & lib. 11. c. 46. 49. 66. 72.* — (d) *גוג צחשן* *Gog-chasan*. — (e) *Ezech. XXXVIII. 2. Pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch & Thubal.* (Hebr. alii. *Principem Ros, Mesch & Thubal.*)

autre traduction, *Prince de Ros, de Mesech & de Thubal* : c'est-à-dire ; qu'il étoit maître du Caucase qui est au Nord, & au commencement des Mosques, des Tibaréniens, & des peuples de l'Araxe, désignés par le nom de *Ros*, si l'on en croit Bochart. Peut-être même que les descendants de Gog étoient Princes de ces peuples au temps d'Ezéchiel. Les qualités que ce Prophete attribue à Gog, conviennent parfaitement aux Tartares, qui sont grands cavaliers & très-habiles à tirer de l'arc.

Si l'est permis de joindre les débris de l'ancienne Histoire cachée sous la Fable, avec ce que nous avons dit, on pourra remarquer que les anciens (a) nomment *Gygès, Cottaios & Briareus*, les trois Géants qui aiderent Jupiter dans la guerre qu'il fit aux Titans, qui sont peut-être les *Dodanim*. On voit le nom de *Gog* dans celui de *Gygès* ; celui de *Cussh* ou de *Cuth*, dans celui de *Cottaios*. *Briareus* est nommé par les hommes *Ægeon*, & *Briareus* par les Dieux, dit Homere. (b) Le nom d'*Ægeon* pourroit faire conjecturer qu'il est un des descendants de Gog ou de Magog, ou qu'il est originaire d'auprès le fleuve Géhon, que nous prenons pour l'Araxe ou pour le Cyrus. Les Anciens font *Gygès* fils de la mer & de la terre ; & quelques-uns disent qu'il fut appelé de la mer par Thétis pour la garde de Jupiter ; d'où l'on infere qu'il étoit étranger dans la Grece, & qu'il y étoit venu des pays qui sont situés sur le Pont-Euxin.

Suidas & Cédrene disent que les Perles sont nommés *Magog* par ceux du pays. On trouve dans ces contrées les peuples nommés *Magusiens*, & les Philosophes connus sous le nom de *Mages*, & des peuples du même nom dans la Médie. (c) Tout cela peut venir de Magog, dont les colonies ont pu porter ce nom en divers endroits.

Quelques-uns prennent Gog pour le pere des Getes, des Massagetes & des Goths. Les Goths ont été confondus avec les Getes par plusieurs Anciens ; (d) & on convient que les uns & les autres demeuroient autrefois vers le Nord du Pont-Euxin. Mais les Getes s'étendoient principalement dans l'Allemagne vers les Provinces de Moldavie, & partie de la Valachie ; & les Goths allerent s'établir vers le Borysthene & les embouchures du Danube. Là ils se partagerent en deux peuples : les uns furent nommés *Ostrogots*, ou Goths Orientaux ; & les autres, *Visigoths*, ou Goths Occidentaux ; fort différents les uns & les autres des Goths peuples de Suede. Il est dit dans le Texte d'Ezéchiel, ci-devant cité, que Gog est le *Prince de Ros, de Mesech & de Thubal* ; ce qui peut recevoir ce sens : Il étoit le Prince ou le plus considérable parmi les peuples de Russie, de Moscovie, & de ceux qui habiterent le long

(a) Vide Hesiod. Theogoniam, v. 713. — (b) Homer. Iliad. A. v. 403. — (c) Herodot. l. 1. — (d) Cluver. l. 111. German. antiq.

de la riviere de Tobal , sur laquelle est bâtie la ville de Tobolsk en Moscovie.

Presque tous les Commentateurs enseignent que *Madaï* (a) troisieme fils de Japheth , est le pere des Medes. Dans les Livres de Daniel & d'Esther , pour marquer les Perses & les Medes , le Texte original emploie les noms de *Paras* & de *Madaï*. Cependant Salien & Joseph Mede donnent des raisons qui peuvent faire douter que *Madaï* fils de Japheth ait originairement peuplé la Médie. 1°. *Thiras* , frere de *Madaï* , a constamment peuplé la Thrace ; il semble donc qu'on doive placer *Madaï* aux environs de ce pays. 2°. La Médie n'est point du nombre de ces Isles des nations , *Insula gentium* , qui furent , selon l'écriture , le partage des enfants de Japheth. 3°. Pourquoi *Madaï* auroit-il été au milieu des terres des enfants de Sem , entre l'Arménie & l'Assyrie , l'Hircanie & la Parthie , la Susiane & la mer Caspienne ? 4°. La Macédoine se nommoit autrefois *Æmathia* , d'un nom formé d'*Ei* , une isle , & *Madaï* , (b) comme si l'on eut voulu dire , l'isle de *Madaï* , ou le pays maritime peuplé par *Madaï* , ou en le dérivant du grec , *Aia-Madaï* , (c) la terre de *Madaï*. 5°. On trouve aux environs de la Macédoine , des peuples nommés *Mædi* ou *Madi* , (d) & dans l'Emathie , un Roi nommé *Medus*. Enfin les Auteurs Profanes assurent que *Médée* épouse de *Jason* étant revenue de la Grece à *Colchos* avec son fils *Médus* , elle régna en Médie ; & que *Médus* son fils & son successeur donna son nom à ce pays. C'est *Strabon* , Auteur fort grave , qui raconte cette histoire , (e) & qui assure qu'on voyoit encore de son temps , aux environs de l'Arménie & de la Médie , des monuments de *Jason* , qui étoient en grande vénération dans tout ce pays.

VI.
Partage de
Madaï , troi-
sieme fils de
Japheth.

Le voyage de *Jason* à *Colchos* est antérieur à la guerre de *Troye* , & par conséquent avant *Esther* & *Daniel* : ainsi il n'est pas étrange que dans leurs Livres on rencontre le nom de *Médie* : elle pouvoit porter un autre nom du temps de *Moyse*. On trouve aussi *Madaï* dans le IV. Livre des Rois , & dans *Isaïe* , pour marquer le pays qui est aux environs de l'Assyrie ; mais tout cela est postérieur au voyage des Argonautes , & au regne de *Médus*.

Hérodote (f) parle de certains peuples qu'il nomme *Syginæ* , qui habitoit au delà du Danube , c'est-à-dire , au Nord de ce fleuve , & dont le pays s'étendoit jusqu'à *Adria* , & au pays des *Hénetes*. Ces peuples , dit-il , sont habillés comme les *Medes* , & ils s'en disent descendus. Ce ne peut être des *Medes* d'Asie , puisque ceux d'Asie avoient qu'ils tiroient leur nom de *Médée*. (g) Il faut donc dire

(a) מַדַּי *Madaï*. == (b) אֵי מַדַּי *Ei-Madaï*. == (c) Αἶα Μὰδαί. == (d) *Mædi* vel *Madi* , *Mædiæ* , *Aristot. L. de Mirabilib. Auscultat. Ptolom. c. xi. tab. 9. Europ.* == (e) *Strab. l. xi. & l. i. p. 36.* == (f) *Herodot. l. v. p. 459. & 460.* == (g) *Herodot. l. vii. c. 62.*

qu'ils étoient sortis des Medes de Thrace, dont parlent Strabon (a) & Tite-Live; ils étoient voisins de la Macédoine, & étant entrés dans ce pays-là, on les nomma *Madobithyni*, (b) selon Etienne le Géographe.

VII.
Partage de
Javan, qua-
trieme fils de
Japheth.

Les Interpretes sont assez d'accord entre eux au sujet de *Javan*, (c) quatrième fils de Japheth: ils conviennent qu'il est le pere des Ioniens. Toute la difficulté consiste à savoir la juste étendue de ce nom. Du temps d'Hérodote, (d) il étoit affecté presqu'aux seuls Ioniens de l'Asie Mineure. Les Athéniens mêmes, & à plus forte raison, les autres Grecs, avoient honte du nom d'Ioniens. Mais auparavant (e) ce nom étoit restreint aux seuls Athéniens & à leurs Colonies. Il est pourtant vrai qu'il étoit autrefois commun aux Achéens & aux Béotiens, & même aux Macédoniens. Héfychius (f) assure que les peuples d'Achaïe & de Béotie passaient anciennement pour Ioniens. Strabon met la campagne Ionique dans la Béotie. Homere dans son hymne en l'honneur d'Apollon, nomme ceux de Délos *Iaones*. (g) Les Interpretes Chaldéens, au lieu de *Javan*, mettent la Macédoine; & dans Daniel, (h) Alexandre est nommé *Roi de Javan*. D'ailleurs il est impossible que les seuls Athéniens aient envoyé toutes les Colonies qui peuplerent l'Ionie, composée de douze villes presque toutes fort grandes, outre les isles de Samos & de Chios: & Strabon convient que ceux de Milet, de Colophon & de Priene, étoient venus de Pyles, ou de Thebes, & non pas d'Athenes. Enfin les Ioniens d'Asie avoient quatre dialectes différentes selon Hérodote; ce qui ne seroit point arrivé, s'ils n'étoient sortis que d'une ville: & le Scholiaste d'Aristophanes (i) remarque que les Barbares nomment *Ioniens* tous les Grecs. Voilà à peu près ce que dit Bochart sur ce sujet. Il remarque aussi que les Grecs dérivent le nom d'*Ioniens* d'une autre source, mais qui lui paroît fort suspecte. Ils assuroient que les Ioniens avoient pris leur nom d'Ion, fils d'Apollon & de Creusa, que Xuthus fils d'Hellen avoit adopté, & qui par sa valeur & par ses exploits contre les Thraces, se rendit extraordinairement célèbre parmi les peuples de la Grece.

VIII.
Partage d'E-
lifa, premier
fils de Javan.

Javan eut quatre fils: (k) *Elisa*, *Tharsis*, *Cethim* & *Dodanim*. Javan ayant peuplé la Grece, nommée anciennement *Ionie*, c'est dans la Grece qu'il faut chercher ses descendants. On trouve l'Elide dans le Peloponnese. Au lieu de *Elisa*, (l) le Chaldéen traduit ici *Ellas*. Joseph entend par le nom d'*Elisa* les Eoliens. Villalpand croit que ce sont les champs Elisiens dans les Isles fortunées. L'Arabe l'explique d'Alme-

(a) Strab. l. VII. p. 218. l. 1. 28. == (b) Μαδοβιθύναι == (c) יָבָן *Javan*. == (d) Herodot. l. 1. p. 97. Edit. Gryph. an 1558. == (e) Herodot. Aristot. Heraclid. Strabo, Plutarch. Græc. == (f) Hefych. in γῆνας. == (g) γῆνας. == (h) Daniel. VIII. 21. Rex Græcorum (Hebr. Rex Javan) == (i) In Acarnan. == (k) Gen. x. 4. == (l) אֱלִישָׁא *Elifaa*.

île, c'est-à-dire, Mopsueste, ville de Cilicie. Bochart veut que ce soit le Peloponnese, où l'on trouve la Province nommée *Elis*, dont une partie est nommée *Alifeum* par Homere. Ezéchiel (a) parle de la pourpre que l'on apportoit d'Elisa à Tyr. On pêchoit à l'embouchure de l'Eurothas (b) beaucoup de ce poisson, dont on se servoit pour teindre la pourpre; & les Anciens parlent souvent de la pourpre de la Laconie. Horace :

..... *Nec Laconicas mihi
Trahunt honesta purpuras clientæ.*

On pêchoit aussi de ces poissons dans le Golfe de Corinthe, & dans la Phocide, aux environs d'Anayre. (c)

Joseph, les Chaldéens, l'Arabe expliquent *Tharsis* (d) par Tharse ville de Cilicie. Les Septante, S. Jérôme, Théodoret, l'entendent de Carthage. La Vulgate traduit *Tharsis* par *Carthaginenses*, dans Ezéchiel, Chap. XXVII. v. 12. Le Géographe Arabe veut que ce soit *Tunis*; & Eusebe croit que les Espagnols sont sortis de Tharsis. Bochart suit ici Eusebe; & il croit que *Tharsis* marque *Tartessus*, île & ville dans le détroit de Gadès où les Anciens assurent qu'on faisoit un très-grand trafic. Bochart s'efforce de prouver que *Tartessus* avoit été peuplée par les Phéniciens; en quoi il agit contre son hypothèse, & contre ses propres preuves, puisqu'il a montré que Javan étoit le pere des Grecs; *Tharsis* étant fils de Javan, il s'ensuit que le pays & la ville de *Tharsis* étoient d'origine Grecque, & peuplés par des Grecs.

IX.
Partage de
Tharsis, se-
cond fils de
Javan.

M. le Clerc entend par *Tharsis*, l'île & la ville de *Thassus* dans la mer Egée, sur les côtes de Thrace, & à l'embouchure du fleuve *Nessus*. Plin loue les mines & le marbre de *Thassus*. Hérodote parle avantageusement de ses richesses, de ses mines d'or, de ses forces maritimes. Mais comme il remarque que cette ville fut bâtie par des Phéniciens qui cherchoient Europe, il n'y a pas d'apparence que ce soit *Tharsis* fondée par le fils de Javan.

Grotius croit que tout l'Océan est nommé *Tharsis*, à cause de la fameuse ville de *Tartessus*, située sur les côtes d'Espagne baignées par l'Océan. Le Pere Sanchez veut que la mer en général soit nommée *Tharsis*, & que l'écriture nomme *vaisseaux de Tharsis*, ceux qui composent les flottes dont on se sert dans les voyages de mer, par opposition aux nacelles & aux petits vaisseaux des fleuves. Il remarque pour confirmer son sentiment, que les Septante ont rendu *Tharsis* par la mer.

Ce qui a engagé les Commentateurs dans une si grande variété d'opi-

(a) *Ezech. xxvii. 7.* — (b) *Plin. l. ix. c. 36. Pausan. in Lacon.* — (c) *Pausan. in Phocis.* — (d) *תַּרְשִׁישׁ Tharsis.*

nions , c'est que l'Écriture dans les Livres écrits depuis Moÿse , donne le nom de *vaisseaux de Tharsis* , non seulement à ceux qui alloient dans la Méditerranée , mais aussi à ceux qui partoient d'Asiongaber , pour aller dans l'Océan par le détroit du Golfe Arabique. On a cru que pour signifier des voyages si divers , l'Écriture ne se serviroit pas du même terme , s'il n'y avoit qu'un seul lieu nommé *Tharsis*. On a donc supposé deux *Tharsis* : l'un dans la Méditerranée , & l'autre dans l'Océan Indique. On a traduit *naves Tharsis* , par les navires des Indes , de l'Océan , de la Mer , de l'Afrique , &c.

Mais nous croyons qu'on peut accorder ce qui paroît si opposé dans l'Écriture , sans chercher deux *Tharsis* , & sans placer *Tharsis* loin de la Méditerranée : nous tâcherons de montrer : 1°. Que *Tharsis* est la même que Tharse en Cilicie ; 2°. Que les *vaisseaux de Tharsis* sont de grands vaisseaux , des vaisseaux de long cours , une flotte telle que les Phéniciens en équipotent pour faire le voyage de Tharse en Cilicie , par opposition aux petites barques , aux nacelles , &c.

X.
Digression
sur Tharsis.

On demande une ville fondée par *Tharsis* , fils de Javan , une ville Grecque d'origine , une ville d'un grand commerce , une ville maritime , & qui eut un grand trafic avec les Phéniciens , sur-tout depuis les regnes de Salomon & de Hiran , & depuis la guerre de Troye. Or nous rencontrons tout cela dans la ville de Tharse en Cilicie. C'est une ville très-ancienne , capitale de la Cilicie : Solin & Lucain (a) croient qu'elle fut fondée par Persée fils de Danaë. Voici les paroles de Solin : *Cilicia matrem urbium habet Tharsum , quam Danaës proles nobilissima Perseus locavit.* (b) Strabon attribue l'honneur de la fondation de Tharse aux Argiens , qui se mirent avec Triptoleme à la recherche d'Io. D'autres (c) assurent que ce fut Sardanapale Roi d'Assyrie , qui la bâtit dans un seul jour. (d) Mais il est juste de dire que la ville de Tharse fut occupée , augmentée & rétablie en divers temps par ceux à qui on en attribue faussement la fondation. Elle fut fondée immédiatement par *Tharsis* , ou par quelqu'un de ses descendants , qui lui donna ce nom , & à toute la Province. Mais les Phéniciens & les Assyriens successivement , s'étant rendus maîtres de la Cilicie , & ayant rétabli *Tharsis* , ont voulu passer pour fondateurs de cette ville. Nous voyons dans l'Écriture plusieurs semblables exemples de villes dont on attribue la fondation à ceux qui les ont seulement ou augmentées ou embellies. On pourroit citer pour cela la fameuse Babylone , & plusieurs autres.

(a) Solin. *Polyhistor.* c. 51. & Lucan. l. III.

Deseritur *Fauricus* nomen , *Parseaque Tharsos.*

== (b) Strab. l. XIV. p. 463. == (c) Strab. lib. XIV. *Arian. Alex.* l. II. *Athen.* l.

XII. == (d) On lisoit sur le tombeau de Sardanapale : *Ἀρχιάνου ἱδρῶμα , ἢ Τάρου μίση ἑμίση.*

Solin assure (a) que la Cilicie s'étendoit autrefois jusqu'à Péluse, & qu'elle comprenoit sous son Empire, les Lydiens, les Medes, les Arméniens, la Pamphylie & la Cappadoce; mais qu'ayant été assujettie par les Assyriens, elle fut réduite dans des bornes plus étroites. Elle prit son nom d'un certain *Cilix* dont la mémoire se perd dans ce que l'antiquité a de plus reculé & de plus caché. On le fait fils de Phénix (b) un des premiers habitants du monde, & plus ancien que Jupiter. Voilà ce que Solin dit de la Cilicie: d'où l'on peut conjecturer que l'antiquité païenne n'avoit rien de plus ancien que les fondateurs de cette Province. Tout cela cependant est nouveau, si on le compare à Tharsis fils de Javan, & à Japheth dont les peuples de Cilicie prétendoient tirer leur origine. La ville d'*Anchiale* (c) située sur le même bord que Tharse, tiroit, dit-on, son nom d'une fille de Japheth; & le fleuve *Cydnus* (d) sur lequel étoit bâtie Tharse, avoit pris le sien de Cydnus fils d'Anchiale. Ce Cydnus eut, dit-on, pour fils Parthénus qui donna son nom à la ville dont nous parlons, qui fut depuis nommée *Tharsus*. Moÿse nous apprend que Japheth eut pour fils Javan, & que Javan fut pere de Tharsis. Ainsi l'Histoire sacrée & profane conviennent à donner pour fondateurs aux peuples de la Cilicie, les descendants de Japheth.

Quoique la ville de Tharse ne soit pas située sur le bord de la mer, elle en est néanmoins assez voisine pour jouir de tous les avantages de la navigation, & pour passer pour une ville maritime. Le fleuve *Cydnus* qui passe au milieu de cette ville, va tomber dans la mer à six milles delà, en sorte que les vaisseaux peuvent aisément remonter jusqu'à Tharse. Sa situation la rendoit très-propre à entretenir le commerce avec les Sidoniens: car dans ces anciens temps, on ne se hasardoit point encore en pleine mer; & les Phéniciens en cotoyant les bords de la Syrie, pouvoient aisément aller jusqu'à Tharse, & par ce moyen profiter du trafic de toute l'Asie mineure, & de tous les pays qui sont jusqu'à l'Euphrate: car alors le commerce n'étoit point ouvert par le Pont-Euxin, comme on le prouve ailleurs. (e)

Ce qu'on a dit jusqu'ici, pourroit suffire pour prouver que la ville de Tharse est la même que *Tharsis* de l'Écriture. L'argument de la ressemblance du nom, ne peut nulle part s'employer plus avantageusement qu'ici. Les Turcs nomment encore aujourd'hui cette ville *Thersis*. L'Auteur du Livre de Judith (f) parle des enfants de Tharsis dans la Cilicie, en décrivant la route d'Holofernes: *Cùm pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui sunt à sinistro Ciliciæ:*

(a) Solin. c. 51. — (b) Vide Herod. l. VII. c. 91. — (c) Stephan. in Ἀρχιαιών. — (d) Eustat. vel Dionys. Perieget. &c. — (e) Voyez la Dissertation sur le pays d'Ophir, à la tête des deux derniers Livres des Rois. — (f) Judith. 11. 12. 13.

(peut-être , *montes Auge* , qui tirent leur nom d'*Auge* qui épousa Tautras Roi de Cilicie :) *Effregit autem civitatem opinatissimam Melothi* , (peut-être , Milet , ou Melite en Cappadoce :) *prædavitque omnes filios Tharsis*. Le Prophete Jonas , (*a*) s'enfuyant pour ne pas aller du côté de Ninive , s'embarqua à Joppé sur un vaisseau qui alloit à Tharsis. Cette ville étoit donc sur les côtes de la Méditerranée. David met ensemble les Rois de Tharsis & des isles , comme dans une situation opposée à celle des Rois d'Arabie & de Saba : (*b*) *Reges Tharsis & insulæ munera offerent : Reges Arabum & Saba dona adducent*. Il n'y a pas un endroit de l'Écriture où ce terme se rencontre , qui ne puisse s'expliquer assez commodément selon notre système ; & il n'y a aucune objection à laquelle on ne satisfasse en le suivant : au lieu que les autres hypotheses sont très-difficiles à soutenir , & enferment des especes de contradictions.

La plus grande difficulté qu'on forme sur cette matiere , est fondée sur quelques passages de l'Écriture , qui semblent dire que la flotte de Salomon alloit d'Asiongaber à Tharsis ; ce qui ne peut s'entendre de Tharse en Cilicie , à laquelle cette flotte tournoit le dos en s'avancant d'Asiongaber vers le détroit du Golfe Arabique & vers l'Océan. Nous ne pouvons admettre le sentiment de ceux qui veulent qu'il y ait eu une seconde Tharsis dans les Indes ; parce que cette opinion n'a pas la moindre preuve. Il faut donc chercher une autre solution à cette difficulté. Les passages qu'on nous cite , se trouvent dans les Livres des Rois & des Paralipomenes. Voici celui des Rois selon l'Hébreu : (*c*) *La flotte de Tharsis que le Roi avoit en mer avec celle de Hiram , cette flotte de Tharsis revenoit tous les trois ans , chargée d'or , &c.* Le passage parallele des Paralipomenes peut être traduit de cette sorte à la lettre : (*d*) *Les vaisseaux du Roi qui alloient à Tharsis avec les serviteurs de Hiram , ces vaisseaux de Tharsis revenoient tous les trois ans avec de l'or.* Dans le même Livre II. des Paralipomenes , il est dit que Josaphat Roi de Juda se joignit à Ochozias Roi d'Israël pour faire à Asiongaber une flotte qui devoit aller à Tharsis : mais que cette flotte ayant été brisée par les vents , ils ne purent aller à Tharsis. (*e*) Voilà tout ce qu'on peut nous opposer de plus fort : il faut tâcher d'y satisfaire.

De ces trois passages , le dernier est sans doute le plus opposé à notre hypothese ; & à le prendre selon le premier sens qui se présente à l'es-

(*a*) *Jonas* 1. 3. & *segg.* = (*b*) *Psal.* LXXI. 10. = (*c*) 3. *Reg.* X. 22. *Hebr.* *Navis Tharsis (quæ erat) Regi in mare cum classe Hiram , semel per tres annos veniebat navis Tharsis portans aurum , &c.* = (*d*) 2. *Par.* IX. 27. *Hebr.* *Naves (quæ erant) Regi euntes in Tharsis cum servis Hiram , semel per tres annos veniebant naves Tharsis portantes aurum , &c.* = (*e*) 2. *Par.* XX. 36. 37. *Hebr.* *Junxit eum secum ad faciendum naves quæ irent in Tharsis : & fecerunt naves in Asiongaber ... Et constrictæ sunt naves & non valuerunt ire in Tharsis.*

prit, il marque naturellement que les vaisseaux que l'on équipoit sur la mer Rouge, devoient aller en un lieu nommé *Tharsis*. Mais comme on ne connoît aucun lieu de ce nom, où l'on puisse aller d'Asiongaber par la mer Rouge, & que nous savons d'ailleurs que le lieu où alloient ces vaisseaux étoit Ophir, comme il est aisé de s'en persuader en comparant le Texte du III. Livre des Rois, Chap. IX. v. 26. & 28. avec le Texte du Chap. X. v. 22. du même Livre, & qu'enfin *Tharsis* étoit incontestablement sur les côtes de la Méditerranée, & dans un lieu éloigné du chemin qui conduit à Ninive, comme il paroît par l'histoire de Jonas, & par les passages des Prophetes qui mettent parmi les navires marchands qui venoient trafiquer à Tyr, ceux de *Tharsis*; (a) il faut chercher à ces passages une explication qui sauve ces difficultés.

Nous pensons donc que *naves Tharsis* marquent des vaisseaux de long cours, de grands vaisseaux, tels qu'on les construisoit pour aller à Tharse en Cilicie, des vaisseaux forts & capables de résister à l'agitation des flots. C'est dans ce sens, que le Psalmiste marque comme un effet de la puissance de Dieu, qu'il brise les vaisseaux de *Tharsis*: (b) *In spiritu vehementi conteres naves Tharsis*. Et Isaïe (c) menace de la vengeance de Dieu les superbes & les puissants, les villes fortes & les montagnes, & en particulier *les vaisseaux de Tharsis*. C'est ce que les latins nommoient *Navis oneraria* ou *actuaria*, par opposition aux barques de pêcheurs, aux brigantins, aux esquifs, &c. L'Écriture marque quelquefois aussi des vaisseaux de la mer, *Naves maris*, (d) qui sont apparemment les mêmes que les vaisseaux de *Tharsis*, ainsi nommés par opposition aux barques des rivières, qui étoient plus petites, comme nous le marquerons ci-après.

Or des trois passages que l'on nous oppose, il n'y en a aucun que l'on ne puisse expliquer selon cette hypothèse; & il y en a deux (e) auxquels on ne peut presque pas donner un autre sens: *Navis Tharsis (quæ erat) Regi in mari... Semel per tres annos veniebat navis Tharsis*. Salomon faisoit équiper dans la Mer Rouge des vaisseaux de long cours; & ces vaisseaux faisoient leur voyage en trois ans. Le passage des Paralipomenes est tout semblable.

A l'égard du passage où il est parlé de la flotte de Josaphat & d'Ochozias, (f) on peut encore les expliquer comme s'il y avoit, *des vaisseaux pour aller à Tharsis*, des vaisseaux tels qu'on les faisoit pour les longs voyages de mer, comme étoient en ce temps-là les voyages de Joppé ou de Sidon à Tharse en Cilicie. Et quand l'Écriture ajoute que cette flotte ayant été brisée par la tempête, *ne put aller à Tharsis*,

(a) *Isai. xxxiii. 1. 14. Ululate, naves maris. (Hebr. naves Tharsis.) lx. 9. Et naves maris. (Hebr. Et naves Tharsis) Ezech. xxvii. 12. Carthaginenses. (Hebr. Tharsis.) xxxviii. 13. Negotiatores Tharsis. = (b) Psal. xlvii. 8. = (c) Isai. xi. 16. = (d) Ezech. xxvii. 9. = (e) 3. Reg. x. 22. & 2. Par. ix. 21. = (f) 2. Par. xx. 36. 37.*

cela peut marquer qu'elle ne put faire son voyage de long cours : elle ne put aller dans l'Océan charger des marchandises, comme on alloit communément en charger à Tharse par la Méditerranée.

On remarque que les Phéniciens avoient deux sortes de vaisseaux : les uns étoient ronds, qu'ils nommoient *Gaulos*, (a) & les autres étoient de grands vaisseaux à rames. Polyene (b) parle des navires ronds des Carthaginois, qu'il distingue des vaisseaux à rames. Ces vaisseaux à rames répondent à ce que l'Écriture nomme *naves Tharsis*. Peut-être aussi qu'elle oppose ces grands & longs vaisseaux à des nacelles de jonc, d'argile, d'ozier, que l'on voyoit en Egypte sur le Nil, & même dans la Mer rouge. Pline (c) remarque que les Ethiopiens qui venoient trafiquer à Eléphantis, qu'il nomme *Navigacionis Ægyptiacæ finem*, ne se servoient que de nacelles de jonc, qu'ils chargeoient sur leurs épaules, lorsque les chûtes des eaux, ou les rochers, ne leur permettoient pas de les exposer au courant du Nil. Hérodote (d) décrit aussi certaines petites nacelles faites de bois de prunier sauvage, dont on se servoit sur le Nil. Enfin on trouve par-tout la distinction des petits vaisseaux (e) d'avec les vaisseaux de long cours. (f)

XI.
Partage de
Cethim, troi-
sime fils de
Javan.

Le troisieme fils de Javan est nommé *Cethim* ou *Kitthim* : (g) les Septante traduisent (h) *Citios*, *citicis*, ou *Citiaos* : & Joseph entend par ce nom l'Isle de Cypre, où est la ville de *Citium* si célèbre chez les Anciens. Il ajoute que les Hébreux nomment *Cethim* les Isles & tous les lieux maritimes. Joseph est suivi par S. Epiphane, par S. Jérôme, par Eustache, par l'Interprete Arabe, & par plusieurs autres.

Il y en a qui entendent par *Cethim*, ceux de l'Isle de Chios : d'autres, quelques nations des Indes : d'autres, la Cilicie, où l'on trouve les *Cittiens* selon Strabon, & le pays de *Cetis* selon Ptolomée, & selon saint Basile de Seleucie.

Les Interpretes Chaldéens l'expliquent de l'Achaïe, au jugement de Bochart, qui rétablit dans leur Texte *Achaïa*, au lieu de *Acfia*. L'Auteur

(a) Γαῦλος Φοίνικος σκάφος, dit le Scholiaste d'Aristophanes : & Callimaque,

Κύπρου Σιδονίῳ με κατήγαγε ἰθαδὸς Γαῦλος.

Un Gaulus de Sidon m'y conduisit de l'isle de Cypre. = (b) *Polyen. lib. v. 1.* = (c) *Plin. l. v. c. 9. & lib. v. 1. c. 22.* = (d) *Herodot. lib. 11.* = (e) *Épigram. l. 1.*

Τῶν μικρῶν με λέγουσι, καὶ ἐκ ἴσα ποταποριύταις

Ναῦσι δ' ἰθύντι ἀτρίμη ἐπιλάτη.

= (f) Nous avons rapporté ici cette digression de D. Calmet sur Tharsis, telle qu'il la donne dans son Commentaire : cependant il ne seroit peut-être pas hors de vraisemblance que les flottes de Tharsis dont il est parlé dans l'Écriture, étoient destinées à aller à Tartessus sur les côtes d'Espagne, comme le pensoit Bochart. On peut voir ce que dit sur cela M. Pluche dans le *Speſtacle de la Nature*, Tome IV. & dans la *concorde de la Géographie des différents âges*. Les réflexions de cet Auteur se trouvent aussi dans la *Géographie sacrée* mise au jour par M. Robert, Tom. III. p. 225. & suiv. = (g) *עֶרְוֹ Kitthim.* = (h) *Κιτίσι, vel Κίτιῦς, vel Κίτιαις. Dan. xi. 30. Isai. xxiii. 1. 2. Num. xxiv. 24.*

du I. Livre des Maccabées a pris *Céthim* pour la Macédoine, puisqu'il dit (a) qu'Alexandre sortit du pays de Céthim pour marcher contre Darius. Et en parlant de Persée vaincu par les Romains, il dit (b) qu'il étoit *Roi des Céthéens*. Isaïe dit que Tyr est ruinée, & qu'on n'y viendra plus de la terre de Céthim, (c) ou de la Macédoine. Bochart croit qu'en cet endroit le Prophete parle de la Susiane. Mais pourquoi n'y pas entendre la Macédoine, puisqu'on a tant de preuves que l'Ecriture la désigne communément sous ce nom ?

Ce Royaume anciennement se nommoit *Macettia*, ou *Macetia*, (d) & les Macédoniens étoient appelés *Macetæ*. On trouve dans ce pays le mont *Cittus*. (e) Le pays que nous nommons aujourd'hui la *Thrace*, étoit autrefois habitée par des peuples nommés *Sitines*, (f) puis *Sinti*, & ensuite *Saii* : ces anciens habitants de la Thrace étoient apparemment descendus de Céthim, & ils furent resserrés dans la Macédoine par les Thraces qui se jetterent dans leur pays. Peut-être que ces irruptions des Thraces furent aussi cause de la transmigration des Medes de Macédoine dont nous avons parlé ailleurs. Strabon (g) montre très-bien que les Thraces & les autres Barbares ont possédé presque toute la Grece, & l'ont toute démembrée : il le montre en particulier de la Macédoine.

Nonobstant ces raisons qui semblent très-fortes en faveur de la Macédoine, Bochart prétend que *Kitthim* ou *Citthim* marque ici l'Italie. Il tâche de le prouver, 1^o. parce qu'Alexandre est nommé *Roi de Javan* dans Daniel ; & s'il étoit encore nommé *Roi de Citthim*, *Citthim* & *Javan* feroient confondus contre l'intention de Moïse, qui les distingue. Mais qui ne voit la foiblesse de cette raison ? *Citthim* est une partie du pays de Javan : Alexandre qui est nommé *Roi de Javan*, ne peut-il pas aussi être nommé *Roi de Citthim*, comme le même Roi peut être Roi d'Espagne & de Castille, &c.

2^o. Bochart cite le même Daniel, (h) qui parle de la flotte Romaine sous le nom de *vaisseaux de Citthim*. Mais c'est que cette flotte étoit dans les ports de la Macédoine, lorsqu'elle partit pour aller contre Antiochus, sous la conduite de Caius Popilius. Il faut voir ce passage dans Daniel, & consulter Tite-Live, Livre XLV.

3^o. Bochart cite un Texte du Livre des Nombres, (i) où il est dit que *les vaisseaux de Citthim ruineront les Assyriens & les Hébreux*. Mais par ces *Hébreux* nous entendons les peuples de delà l'Euphrate, qu'Alexandre assujettit aussi-bien que les Assyriens.

4^o. Il trouve dans l'Italie la ville de *Cetia*, dont parlent Denys d'Ha-

(a) 1. Macc. I. I. = (b) Ibid. VIII. 5. = (c) Isai. XXIII. 1. Sept. Kai vñiri tyriai de gñs Kéthaim. = (d) Vid. Hesich. Maxetia & Maxetia. = (e) Xenophon. lib. de Venatione, p. 229. Edit. Basil. an. 1553. = (f) Strab. L. XII. p. 380. Vide & lib. VII. p. 222. = (g) Lib. VII. p. 221. & 222. = (h) Dan. XI. 30. *Trieres & Romani.* (Hebr. Naves Citthim.) = (i) Num. XXIV. 24. *Veniunt in triaribus de Italia.* (Hebr. Naves de parte Citthim.)

licarnasse (a) & Plutarque ; il tire le nom de *Latium* de l'Arabe *Ketim*, qui signifie *cache*, comme *Latium* vient de *lateo* qui a la même signification. Mais ces dernières preuves ne sont d'aucun poids, sur-tout étant seules.

Il produit plusieurs Interprètes qui ont entendu les Romains par *Citthim* dans le passage de Daniel, xi. 30. Mais ces Traducteurs ont seulement marqué qu'ils entendoient en cet endroit la flotte Romaine, sans déterminer si *Citthim* étoit l'Italie ou la Macédoine, & si la flotte sortoit de la Macédoine ou de Rome.

XII.
Partage de
Dodanim ou
Rodanim
quatrième fils
de Javan.

Le quatrième fils de Javan est nommé *Dodanim*, (b) ou comme on lit dans l'Hébreu des Paralipomenes, (c) & dans le Texte Samaritain de la Genèse, *Rodanim* : les Septante semblent aussi avoir lu *Rodanim*, puisqu'ils traduisent *les Rhodiens*. Eusebe, S. Jérôme & S. Isidore suivent les Septante. Mais Bochart montre que le nom de Rhodes est de beaucoup postérieur à Moïse. Diodore de Sicile (d) dit que cette Isle tira son nom d'une fille nommée *Rhodé*. D'autres (e) font venir ce nom des belles roses qui naissent dans cette Isle. Il y en a (f) qui avancent que son nom ancien étoit *Ophiusa*, comme qui diroit *Serpentine*, à cause du grand nombre de serpents qui y étoient. Pline (g) lui donne les noms, ou plutôt les épithètes de *Ophiusa*, *Asteria*, *Æthraa*, *Trinacria*, *Corymbia*, *Poeessa*, *Atabyria*, *Macris*, *Oloossa*. Il dit que Rhodes & Délos avoient été long-temps cachées sous les eaux de la mer, avant que de paroître. Et Pindare (h) dit sur l'ancienne tradition des peuples, qu'elle n'étoit point encore découverte, lorsque les Dieux se partagèrent la terre. On ne met les premiers habitants de Rhodes que vers le temps de Cécrops. Enfin l'Isle de Rhodes paroît un trop petit partage pour un des fils de Javan. Voilà à peu près ce que dit Bochart pour montrer qu'on ne doit pas entendre les Rhodiens par *Rodanim*.

Il soutient qu'il faut aller chercher *Rodanim* dans les Gaules, aux environs des embouchures du Rhône, nommé en Latin *Rhodanus*, d'un terme approchant de *Rodanim*. On trouve (i) aux environs de ce fleuve dans le pays des Marseillois, un canton nommé *Rhodanusia*, & une ville du même nom ; & dans les Gaules, les *Rhedones* & *Rutheni*, & la ville de *Rhodumna Segusiorum*, aujourd'hui Roane. Voilà les principales raisons de cet Auteur, pour prouver que les *Rhodanim* ont habité dans les Gaules, & ont donné leur nom au Rhône & aux pays voisins.

Il rejette ce que disent Pline (k) & S. Jérôme, (l) que la ville de *Rhoda*, aujourd'hui Rose, colonie des Rhodiens, a donné le nom au

(a) *Halicarn. lib. VIII. Plat. in Coriolano.* — (b) דודנים *Dodanim.* — (c) י. P. 1. 7. דודנים *Rodanim.* — (d) *Diod. l. v.* — (e) *Schol. Pindari.* — (f) *Strab. l. XIV.* — (g) *Plin. l. v. c. 31.* — (h) *Pindar. Olymp. 7.* — (i) *Vide Marcian. Heracliota & Stephan.* — (k) *Plin. l. 111. c. 4.* — (l) *Hieron. Praef. l. II. in Ep. ad Galat.*

Rhône. Il soutient que cela se dit sans aucune vraisemblance ; & que Rose étant en Espagne, & éloignée du Rhône de plus de cinquante-cinq lieues, elle ne peut avoir donné son nom à ce célèbre fleuve, qui a toujours été nommé *Rhodanus*, autant que l'on en peut juger ; les Anciens ne lui ayant jamais donné d'autre nom. Nous souhaiterions que M. Bochart eut prouvé d'une manière plus solide, que les *Rhodanim* sont les premiers habitants des côtes de Marseille & des bords du Rhône ; & nous voudrions pouvoir ajouter de nouvelles preuves aux siennes : mais nous ne trouvons pas dans son sentiment de quoi nous contenter.

Quelques autres (a) sont pour la manière de lire de l'Hébreu ; & ils croient qu'au lieu de *Rhodanim*, il vaut mieux lire *Dodanim*, & chercher le pays de ce nom plus près de la Grece, ou dans la Grece même. On trouve le fameux oracle, le fleuve & la ville de Dodone, dans une petite province du même nom dans l'Epire. Les Dodonéens sont un des plus anciens peuples de la Grece. Homere (b) nomme *Jupiter Dodonéen & Pélasgique, protecteur de Dodone*. Il parle aussi de l'oracle du chêne de Dodone. Hérodote (c) assure que cet oracle est le plus ancien de toute la Grece. Il subsistoit dès avant que l'on eut introduit parmi les Grecs le grand nombre de Dées qu'on y a vues depuis. On consulta cet oracle, lorsqu'il fut question de recevoir dans la Grece les noms que les Barbares donnoient à leurs divinités. Ce fut depuis ce temps-là que l'on commença d'appeler les Dieux par leurs noms lorsqu'on leur offrit des sacrifices. Les Pélasges qui s'habituèrent à Dodone, s'étant répandus dans toute la Grece, y communiquèrent cette religion. C'est de ces Pélasges de Dodone, que sont sortis les Pélasges qui vinrent en Italie.

Euphoras, dans Strabon, (d) & Denys d'Halicarnasse, (e) enseignent que les Dodonéens étoient descendus des Pélasges, ou plutôt que les Pélasges étoient originairement sortis des Dodonéens ; & qu'une partie des Pélasges ayant été chassés de la Thessalie par Deucalion, retournerent vers les Dodonéens leurs anciens freres, comme dans un asyle sacré & inviolable, où personne n'oseroit aller les attaquer à cause de la sainteté des lieux. Denys d'Halicarnasse dit que ces Pélasges furent pendant six générations dans le Péloponnese ; & que delà ils vinrent dans la Thessalie, d'où ils furent chassés à la sixieme génération par Deucalion. On peut juger par-là de l'antiquité des Pélasges. En prenant douze générations pour un espace de six cents ans, si on remonte du Déluge de Deucalion au Déluge de Noé, on trouvera que l'origine des Pélasges n'est pas éloignée du temps de la dispersion de Babel ; car le Déluge de Deucalion arriva vers l'an 1500 avant l'Ere

(a) *Medus, M. le Clerc, & autres.* — (b) *Homer. Odyss. T. Vide & Iliad. xvii.*
 — (c) *Herodot. l. 11.* — (d) *Strabo, l. v. & vii.* — (e) *Dionys. Halicarn. l. 1.*
 M m m 2

Chrétienne Vulgaire, environ six ou sept cents ans après cette dispersion.

Au reste le nom de *Pélâsges* signifie dans le langage des Phéniciens, des gens vagabonds, errants, qui n'ont point de demeure fixe. C'est un terme qui marque leur manière de vie, & leur humeur, & non pas leur origine: ainsi on ne doit pas trouver étrange que malgré la différence des noms de *Dodanim* & de *Pélâsges*, nous fassions venir les uns des autres.

On dit que l'oracle de Dodone rendoit ses réponses par le moyen de plusieurs chaudrons suspendus les uns auprès des autres, qui étant agités des vents, faisoient entendre un son qu'on prenoit pour une déclaration de la volonté des Dieux. Suidas rapporte qu'une statue assise sur le chêne de Dodone, tenoit de la main un bâton dont elle frappoit un chaudron, & rendoit par ce moyen des oracles. Le terme Hébreu *Dod*, d'où vient *Dodanim* ou *Dodanim*, signifie quelquefois un chaudron. Cette étymologie, & la manière dont se rendoient ces oracles, est encore une preuve de l'origine du nom de *Dodone* & de son antiquité.

Je ne fais si les Titans, que la Fable fait fils du ciel & de la terre, ne sont pas du nombre des descendants de Dodanim. Ces Titans étoient, (a) *Océanus*, *Coéus*, *Hypéion*, *Crius*, *Japétus*; leurs sœurs étoient, *Thétis*, *Rhéa*, *Thémis*, *Mnémosyné*, *Phœbé*, *Dioné*, *Dia*, surnommées, *Titanides*. Apollon, considéré comme étant le Soleil, est appelé *Titan*. Tiphon, Briarée, Egéon, Eloüs, Encélade, sont aussi du nombre des Titans. Le nom de *Titanim* n'est pas fort différent de celui de *Dodanim*. L'antiquité des premiers & quelques autres circonstances de leurs histoires, pourroient favoriser cette conjecture. La mere de Saturne portoit le nom de *Titea*, le frere aîné de Saturne s'appelloit *Titan*. Pluton ou Dis avoit pris naissance & avoit régné près de Dodone; il étoit de la race des Titans. Plusieurs peuples de la Grece se disoient descendus des mêmes Titans. Ces Princes possédoient la Phrygie, la Thrace, une partie de la Grece, l'Isle de Crete, & plusieurs autres provinces. Jupiter augmenta beaucoup leur domination.

XIII.
Partage de
Thubal & de
Mofoch, cin-
quieme & fi-
xieme fils de
Japheth.

Le cinquieme fils de Japheth fut *Thubal*, à qui nous joindrons ici *Mofoch* son frere, sixieme fils de Japheth. (b) L'Hébreu lit, *Thubal* & *Mefech*. (c) Il y a sur ces deux fils de Japheth plusieurs sentiments assez divers, que nous proposerons & que nous examinerons les uns après les autres. Comme dans ces matieres on n'a point de preuves certaines, on doit se contenter de ce qui paroît le plus probable, & on ne doit rien rejeter de ce qui ne paroît pas visiblement faux.

L'Ecriture (d) joint ordinairement *Thubal* & *Mofoch*; ce qui fait:

(a) Apollodor. Biblioth. l. i. c. i. == (b) Gen. x. 2. == (c) Thubal וְתוּבַל וְמוֹשֶׁךְ & Mefech. == (d) Ezech. XXVIII. 13. XXXI. 26. XXXV. 11. 2. 3. XXXIX. 1.

juger qu'ils ont habité des pays voisins les uns des autres, & qu'ils ont eu entr'eux beaucoup de liaison. Les Interpretes Chaldéens entendent par *Thubal* & *Mosoch*, l'Italie & l'Asie, ou l'Aufonie selon Bochart. Joseph l'explique des Ibériens, qui sont au Midi du Caucafe, & des Cappadociens. S. Jérôme entend ici par *Thubal* les Espagnols, nommés autrefois Ibériens. Voici ce que l'on peut dire pour favoriser ce sentiment. Les habitants de la Bétique sont nommés *Turdetani* ou *Turduli*; ils passent pour les plus anciens peuples de l'Espagne: ils se piquent de sagesse & d'étude, & ils montrent des monuments d'une grande antiquité: ils ont des poèmes & des loix écrites en vers depuis plus de six mille ans, à ce qu'ils disent. (a) Mais ces preuves ne sont pas fort propres à persuader ce que veut S. Jérôme. Eusebe & S. Epiphane donnent *Thubal* pour pere aux Thessaliens, & *Mosoch* aux Illyriens.

Bochart croit que *Mesech* & *Thubal* marquent les Mosques & les Tibaréniens. Les Auteurs Grecs (b) joignent ces deux peuples, de même que les Hébreux mettent ensemble *Mesech* & *Thubal*; ils leur donnent les mêmes armes & les mêmes Généraux. La ressemblance des noms est sensible. *Thubal* a pu produire *Tibar*, en changeant *l* en *r*, ce qui est assez commun en Grec, où l'on trouve *Beliar* pour *Bélical*, *Phicor* pour *Phicol*. Strabon & Eusebe nomment les Tibaréniens, *Tibares*, ce qui approche encore plus de *Thubal*.

Les Mosques habitoient dans les monts Moschiques, qui séparent l'Ibérie de l'Arménie, & l'une & l'autre de la Colchide. Ptolomé & Strabon étendent les monts Mosques, depuis les confins de l'Ibérie, jusques vers la Cappadoce. Les Mosques sont placés par Xénophon, par Diodore de Sicile & par Pline, entre les villes de Cérusus & de Coryore, ou Cytéore, sur les côtes du Pont.

Les Tibaréniens avoient leurs demeures bien éloignées des Mosques, à l'Occident des Chalybes & des Mossyneces, en sorte qu'entre les Mosques & les Tibaréniens on comptoit six ou sept peuples divers & fort sauvages: ce qui devoit naturellement rompre le commerce & la liaison que les Auteurs sacrés & profanes mettent entre ces deux peuples, & que l'on veut établir ici comme un caractère qui les distingue.

Bochart tâche de résoudre cette difficulté, en disant, 1°. Que peut-être les Ibériens sont les descendants de *Thubal* ou de *Thobel*, comme le veut Joseph; & dans cette supposition les Mosques & les fils de *Thubal* seront voisins. 2°. Il montre par Strabon, (c) qu'il y avoit des Tibaréniens au dessus de Trébizonde, qui s'étendoient jusqu'aux montagnes des Mosques & de la Colchide. Il fait voir ensuite, que les qualités & les marques attribuées par Ezéchiel à *Mesech* & à *Thubal*, con-

(a) *Strab.* l. 111. p. 98. Il parle des richesses de ce pays, l. 111. p. 102. — (b) *Herodot.* l. 111. c. 2. l. V. § 6. 78. &c. — (c) *Strabo*, lib. V11. & lib. XI. & XII.

viennent aux Mosques & aux Tibaréniens. Ezéchiel dit que ces peuples trafiquoient à Tyr en esclaves, & en vaisseaux d'airain. (a) On fait que les pays du Pont & de la Cappadoce, voisins des Tibaréniens, abondoient en esclaves : (b)

Mancipiis dives, eget aris, Cappadocum Rex.

Quand Luculle faisoit la guerre dans ces pays-là, un esclave ne coûtoit que quatre dragmes ; & les Cappadociens étoient si accoutumés à l'esclavage, qu'ils ne purent se résoudre à accepter la liberté qui leur fut offerte par les Romains ; ils aimèrent mieux demeurer esclaves : c'est ce que témoigne Strabon qui étoit lui-même de ce pays. Pour ce qui est du trafic en airain, Bochart montre, que soit qu'on entende par *Thubal* les Ibériens ou les Tibaréniens du Pont, ces deux pays ont beaucoup de ce métal. Cette dernière partie est assez foiblement prouvée, & l'Auteur ne dit rien qui regarde *Mefech* ou *Mosoch*, ni pour l'airain, ni pour les esclaves : il a cru apparemment que ces deux peuples étant fort unis, on pouvoit attribuer à l'un & à l'autre les qualités qui en rigueur ne sont propres qu'à l'un des deux.

Nous avons remarqué ci-devant que Joseph (c) entend par *Thubal* les Ibériens, & par *Mefech* les Cappadociens : voici les raisons dont on peut appuyer cette opinion qui nous paroît la plus probable de toutes, quant à la première partie qui regarde *Thubal*. Les Ibériens étoient autrefois nommés *Tobéliens*. Ptolomée (d) met dans l'Ibérie une ville nommée *Thabilaca* sur le fleuve *Gerrus*, & une autre nommée *Thisbis* sur le même fleuve ; & une troisième plus bas, nommée *Teleba*, sur le bord de la mer Caspienne. Et pour *Mosoch*, on trouve dans l'Albanie voisine de l'Ibérie, au pied du Mont Caucase, la ville de *Mosega*, (e) qui peut bien prendre son nom de *Mofec*.

Mais pour ce dernier article, Joseph est d'un autre sentiment : il assure que les Cappadociens furent autrefois nommés *Meschini* : on les trouve aussi appelés *Moschi*, *Mossini*, & *Mossynæci*. Il est sûr au moins que ces derniers peuples étoient voisins de la Cappadoce. La Capitale de cette Province fut nommée *Maçaca*, jusqu'au temps de Tibère, qui lui donna le nom de *Césarée*. Il ne sera pas difficile de trouver des esclaves dans la Cappadoce, ni des métaux chez les Chalybes & chez les Ibériens.

Montan, Générard & Mercier croient que *Mosoch* est le pere des Moscovites. Mede veut que les Moscovites soient seulement une colonie de Cappadociens : car les Anciens ne parlent pas des Moscovites. Mais est-il étrange que les Anciens n'aient pas nommé les Moscovites,

(a) *Ezech. xxvii. 13.* — (b) *Horat. Ep. vi. lib. 1.* — (c) *Joseph. Antiq. l. 1. c. 7.*
 — (d) *Ptolom. Asia Tabul. 11.* — (e) *Ptolom. Asia tabul. 11.*

avec qui ils n'ont point eu de commerce, & qu'ils n'ont connus que sous le nom de *Scythes* ou de *Getes* ? Certainement il y a autant & plus d'apparence, que les Mosques voisins de l'Arménie, & les Cappado-ciens sont venus des Moscovites, qu'il n'y en a du contraire. Le fleuve *Moscos*, la ville de *Moscou*, le nom de *Moscovites*, l'étendue de leur pays, sont des preuves qui ne sont point à rejeter. Les Russiens marqués apparemment par *Rosch* dans Ezéchiél, (a) sont mêlés avec les Moscovites, ou plutôt ne sont avec eux qu'un même peuple. On trouve dans ce pays une ville & un fleuve du nom de *Thubal* ou *Thobal*. Au voisinage sont les Triballiens & les Thraces, qu'on fait descendre de Thubal & de Thiras.

Quelques-uns se sont efforcés de trouver dans l'Asie mineure les peuples descendus des fils de Japheth, dans la persuasion que ces Provinces ont été peuplées avant les pays plus Septentrionaux : en quoi ils se sont apparemment trompés, puisque les Historiens nous apprennent que les Cimmériens & les Scythes sont passés du Nord du Pont-Euxin, dans la partie Orientale des côtes de cette mer, & de la mer Caspienne ; & que les Thraces & plusieurs autres peuples de l'Europe & de l'Asie mineure, y sont venus des pays plus Septentrionaux, situés au delà du Pont-Euxin. La plupart de ces changements pouvoient s'être déjà faits du temps d'Ezéchiél. Bochart a posé comme une espece de principe & de point fixe, que Gomer avoit peuplé la Phrygie : & sur cela il place les autres freres de Gomer aux environs, & le plus près qu'il peut de cette Province. Mais on a vu la foiblesse de ses preuves : ainsi on ne doit point être surpris si par un principe contraire, ayant mis Gomer & Gog au Nord du Pont-Euxin, nous y cherchons le pays de leurs freres.

On est d'accord au sujet de *Thiras*, (b) septieme & dernier fils de Japheth ; Joseph, les Interpretes Chaldéens, Eusebe, Eustathe d'Antioche, S. Jérôme, S. Isidore, & tous les nouveaux conviennent qu'il est le pere des Thraces. Le mot Grec *Thrax* revient à l'Hébreu *Thiras*. Les Thraces adoroient Odryse, qu'on croit être le même que Thiras ; le Dieu Mars, Divinité favorite des Thraces, est surnommé *Thoures* ou *Thouros*, (c) dans les Poètes. On trouve dans la Thrace le fleuve Athyras, accompagné d'un golfe de même nom dans la Propontide vers Byzance. Il y a un canton de la Thrace, nommé *Thrasus*, & des peuples près du mont Hémus appellés *Thraufes*. Le nom ancien de la Thrace étoit *Odryse*, selon Suidas. Enfin l'on connoît dans la Thrace, le Roi *Théréus*, fils de Mars ; *Thérops*, autre Roi du même pays,

XIV.
Partage de
Thiras, septie-
me fils de
Japheth.

(a) *Ezech. xxxviii. 2. 3. Principem capitis Mosoch, & Thubal. (Hebr. Principem Ros, Mosoch, & Thubal.) Et xxxix. 1. = (b) תירס Thiras, = (c) Θύρος, vel Θύρος, Impetuosus.*

& *Térés* pere de *Sitalcès*, qui augmenta le Royaume des *Odryses*, de maniere qu'il devint plus étendu que tout le reste de la *Thrace*.

La *Thrace*, comme nous l'entendons aujourd'hui, est comprise entre la mer *Egée*, la *Propontide*, l'*Archipel*, & la *Mœsie*. Il y a encore des *Thraces* dans l'*Asie mineure*. *Hérodote* dit qu'on les nomma *Bithyniens* en *Asie*, & qu'auparavant ils s'appelloient *Strimoniens*, étant venus de dessus le lac *Strimon*. Il y a aussi des *Thraces* dans la *Carie*; & *Strabon* met les *Thraces Sarapetes* au dessus de l'*Arménie*. *Etienne le Géographe* assure qu'anciennement la *Thrace* se nommoit *Pérea* & *Aria*; & que ce fut une *Nymphe* fille de *Titan*, qui lui donna le nom de *Thrace*. *Erythrée* donne à ce pays le nom de *Siton*; d'où vient qu'*Ovide* appelle la mer de *Thrace*, *Sitonis unda*. *Strabon* remarque (a) qu'on appella d'abord les *Thraces*, *Sitines*; ensuite, *Sinti*; & enfin, *Saii*.

Puis donc que la *Thrace* ne porta ce nom qu'assez tard, & longtemps après *Moyse*, il faut essayer de prendre l'origine des *Thraces* de plus haut & dès leur source. Nous croyons qu'anciennement leur demeure étoit au Nord de la *Thrace* d'aujourd'hui. On trouve le fleuve *Thyras* (b) qui tombe dans le *Pont-Euxin*, au dessus & au Nord du *Danube*; les *Agathyrses* ne demeuroient pas loin de ce fleuve; & *Hérodote* (c) remarque qu'ils avoient presque toutes les manieres des *Thraces*. *Ptolomée*. (d) met au même endroit les *Tyrangites* & la ville de *Thyras*.

La *Thrace* ancienne avoit une étendue bien plus grande que la *Thrace* d'aujourd'hui: du côté du Nord, elle alloit jusqu'au delà du *Danube*, & aux frontieres des *Scythes*, & comprenoit des peuples assez inconnus: on ne connoissoit proprement de ce côté-là, que les *Getes*, les *Teuristes* (e) ou *Thaurisques*, les *Traufes* & les *Crestoniens*. Du côté de l'*Occident*, la *Thrace* comprenoit la *Mysie*, ou *Mœsie*, & s'étendoit jusqu'au pays des *Illyriens*, & même jusqu'aux *Scordisques*, aujourd'hui les *Rasciens*. Du côté du *Midi*, quelques-uns l'étendent jusqu'au *Mont Olympe*, & même jusqu'à l'*Achaïe* & la *Béotie*, comme on le voit par *Thucydide*. Les anciens mettent parmi les *Thraces*, un grand nombre de peuples, comme les *Thynes*, les *Strymoniens*, les *Bardes*, les *Dolongs*, les *Besses*, les *Denselettes*, les *Medes*, *Mædi*, les *Odryses*, les *Triballiens*, les *Getes*, & plusieurs autres qu'on peut voir dans *Ortélius*. (f) *Strabon* (g) ne doute pas qu'une grande partie des peuples qui habitent dans l'*Asie mineure*, ne soient venus de l'*Europe*, & ne soient descendus de ces peuples qu'on a compris sous le nom

(a) *Strab. lib. XII.* — (b) C'est le *Niester* ou *Turla*, qui sépare la *Podolie* de la *Moldavie* — (c) *Hérodote. lib. IV.* — (d) *Ptolom. Tab. VIII. Europea.* — (e) *Strab. lib. VII. p. 203.* — (f) *in Thesaur.* — (g) *Strab. L. XII. p. 375. lib. XIII. lib. VII. p. 204.*

de *Thraces* : il met de ce nombre les Myfiens , les Phrygiens , les Troyens , les Mygdoniens , les Bébrices , les Bithyniens , les Médo-bithyniens , les Thynes , peut-être aussi les Mariandines , &c. qu'il soutient être venus de l'Europe en Asie. Ces transmigrations arriverent , au jugement du même Strabon , (a) vers le temps de la guerre de Troie. Alors les Grecs exciterent par leur exemple les autres nations à entreprendre de semblables voyages , & à envoyer des colonies dans des pays étrangers.

Ainsi quand on dit, que les Thraces sont descendus de *Thiras* , il faut l'entendre des Thraces pris dans l'étendue que nous venons de leur donner , & non pas renfermés dans les bornes de la seule Province de Thrace , qui du temps de Moÿse ne portoit apparemment pas encore le nom qu'elle a aujourd'hui.

Peut-être que *Thiras* de Moÿse , & *Ros* d'Ezéchiél , étoient les mêmes : voici les preuves sur lesquelles on pourroit appuyer cette conjecture. Le fleuve *Thiras* prend sa source dans la Russie rouge ; il y est nommé encore aujourd'hui *Stry* ; on voit près de sa source une ville de ce nom. On trouve dans le même pays les rivières de *Rusowa* ; & on y remarque plusieurs autres noms qui approchent de *Ros* & de *Thiras*. Et ce qui fait croire que le pays de *Thiras* tenoit depuis la Russie , & le Niefter , jusqu'au mont Hémus , c'est qu'encore aujourd'hui entre ces montagnes & le Danube , on voit les villes de *Tiraska* , de *Tzerka* , de *Terisevisa* , de *Riza* , de *Russi* , de *Risow* , &c.

Ou plutôt S. Augustin , (b) outre ces sept fils de Japheth , dont nous avons marqué les pays , en donne un huitième , nommé *Elisa*. Il remarque que de ces huit fils , l'Écriture ne désigne la postérité que de deux , savoir de Gomer & de Javan : le premier eut trois fils , & le second en eut quatre. Ainsi , selon ce Père , l'Écriture marque en tout quinze descendants de Japheth. Mais ni le Texte Hébreu , ni les Paraphrastes Chaldéens , ni le Samaritain , ni Joseph , ni le Syriaque , ni notre Vulgate , ne mettent que quatorze descendants de Japheth : & c'est sans doute de l'ancienne Vulgate faite sur la Version des Septante , qui marquent *Elisa* , pour huitième fils de Japheth , que S. Augustin aura pris ce qu'il en dit. Eusebe & la Chronique d'Alexandrie , mettent aussi cet *Elisa*. La version des Septante le met avant *Thubal* & *Mosoch* ; c'est-à-dire , qu'elle joint ces trois noms *Elisa* , *Thubal* & *Mosoch* , comme Ezéchiél joint *Ros* , *Mosoch* & *Thubal* ; ce qui donne lieu de soupçonner que cet *Elisa* des Septante est le même que ce *Ros* d'Ezéchiél. Il est vrai que dans nos langues vulgaires on n'apperçoit aucune ressemblance entre ces deux noms *Ros* & *Elisa* : mais en Hébreu , la différence n'est pas si grande. L'Hébreu écrit RAS pour RAUS ,

XV.
Japheth eut-
il un huitième
fils.

(a) Strab. l. xii. p. 394. & 395. — (b) Aug. de Civit. l. xvi. c. 3.

d'où l'on a fait en Grec ROS. En Hébreu, ce RAUS peut aisément se confondre avec RAIS ou RÆIS; delà par corruption LÆIS ou ÆLIS, d'où *Elifâ*. (a) Quoi qu'il en soit de cette progression, il paroît constant que les Septante ont lu entre les enfants de Japheth le nom d'un huitieme fils qui ne s'y trouve plus; d'un autre côté il est certain qu'Ezéchiel met entre *Magog, Thubal & Mosoch*, descendants de Japheth, un *Ros* qui y convient parfaitement, & qui dès-lors est vraisemblablement le même que celui dont le nom a disparu dans le Texte de la Genese.

Les Arabes croient que Japheth eut encore un fils, dont il n'est pas parlé ici. Ils le nomment *Cozar*. On dit qu'il se retira sur les bords du Volga, où il bâtit une ville à qui il donna son nom. On connoît aussi au Nord de la mer Caspienne, un peuple qui porte le nom de *Cozar*. Il y a des Auteurs qui croient que les Israélites des dix tribus, emmenés captifs par Salmanasar, passerent dans le pays de *Cozar*; que delà ils s'avancerent jusques sur les confins de la Tartarie, & delà dans la Chine. Mais les Hébreux soutiennent que ce *Cozar* étoit, non le fils cadet de Japheth, mais son petit-fils par *Thogorma*. Le Joseph Hébreu compte *Cozar* parmi les dix enfants de *Thogorma*. (b) La Version Arabe met *Chorazan* au lieu de *Mosoch*.

Moyse, selon la Vulgate même, & encore mieux selon l'Hébreu, termine le dénombrement des fils de Japheth en disant: (c) *c'est d'eux que se forma la division des Isles (ou provinces) des nations, qui s'établirent chacune dans leurs terres selon leur langue & selon leurs familles réunies en nations*. Ce qui semble insinuer que ce furent eux qui commencerent de se séparer ainsi de leurs freres; & que c'est pour cela même que Moyse a commencé par eux ce dénombrement, quoique Japheth leur pere ne fut que le dernier de ses freres. Ils se diviserent, en se séparant de leurs freres descendus de Sem & de Cham. C'est donc d'eux que se forma la division des isles ou des provinces; car l'Hébreu peut signifier l'un & l'autre: c'est qu'en effet les provinces séparées les unes des autres, sont sur le continent ce que sont les isles au milieu de la mer; & il est assez visible que toutes les terres occupées par les descendants de Japheth, ne sont pas des isles, mais des provinces. Cependant ceux qui prennent ici plus littéralement ces isles, observent que sous le nom d'*Isles des nations* on doit entendre toutes les Isles & les pays séparés du continent de la Palestine, & où les Hébreux ne

(a) En Hébreu, $\Psi\text{א}$ pour $\Psi\text{א}$, d'où en Grec $\Psi\text{אי}$: delà par corruption, $\Psi\text{אי}$ & $\Psi\text{א}$, d'où en Grec, Ελίσαι . — (b) *Balnage*, Hist. des Juifs, l. v. art. 1. 2. 3. 4. — (c) Gen. x. 5. Vulg. *Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundum linguam suam & familias suas in nationibus suis*. Versio C. Fr. *Houbigant*, *Ab his ceptum est apud gentes discrimen regionum, cum suam quisque terram in gentibus, juxta linguam suam familiamque, habitaret.*

pouvoient aller que par mer, comme les Espagnes, les Gaules, l'Italie, la Grece, l'Asie mineure. Bochart a assez bien montré que les Phéniciens avoient eu commerce dans tous ces pays, & qu'ils y avoient laissé des colonies & des marques de leur langage. Mais il est difficile qu'ils aient pu peupler autant de pays, & faire autant de colonies qu'on leur en attribue. On ne peut disconvenir, que les Grecs ne se soient établis dans les Isles de la Méditerranée, dans l'Asie mineure, dans l'Italie, sur les côtes de la Gaule arrosées par la Méditerranée : mais nous ne croyons pas que du temps de Moÿse, toutes ces peuplades fussent établies; cela ne put se faire que dans la suite de plusieurs années; les fils de Japheth furent les premiers habitants de ces pays.

ARTICLE II. *Partage des descendants de Cham.*

Après avoir donné le dénombrement des descendants de Japheth, Moÿse vient à ceux de Cham, qu'il place au second rang, non seulement parce qu'il fut le second des fils de Noé, *Sem, Cham & Japheth*, mais peut-être aussi parce que ses descendants furent les premiers qui imiterent les transmigrations des descendants de Japheth; car les descendants de Sem étant restés dans l'Asie, il en résulte que si les descendants de Japheth furent les premiers qui se séparèrent de leurs freres, les descendants de Cham furent les seconds : les premiers s'étendirent au Nord vers l'Occident; les seconds s'avancerent aussi vers l'Occident, mais en montant vers le Midi.

Cham eut en partage toute l'Afrique, une grande partie de l'Arabie & de la Syrie; & Nemrod son petit-fils usurpa encore sur les descendants de Sem, de fort beaux pays dans la Babylonie, dans la Susiane & dans l'Assyrie. Cham fixa sa demeure dans l'Egypte. On y remarque plusieurs traces de son nom; & l'on a lieu de croire qu'après sa mort, il y reçut les honneurs divins. L'Egypte est nommée *la terre de Cham* en plusieurs endroits des Psaumes. (a) Dans Plutarque, (b) l'Egypte est appelée *Chemia*. (c) Quelques-unes des Nomes d'Egypte portent les noms de *Chemmis, Psochemmis, Psittachemmis*, termes où le nom de *Cham* se trouve mêlé. *Jupiter-Ammon*, si fameux par ses oracles, est apparemment le même que *Cham*. On connoît dans ce pays la ville *Ammonia*, & la Province *Ammoniaque*. Toute l'Afrique est nommée *Ammonia*. La fameuse ville de Thebes porte en hébreu le nom de *No-Ammon*, la demeure d'Ammon. On a ôté l'aspiration du nom de *Cham* ou *Ham*; & delà on a fait *Ammon*.

Cham eut quatre fils : (d) *Chus, Mesraïm, Phut & Chanadn*. Les descendants de *Chus* (e) ont peuplé cette partie de l'Arabie qui s'étend

I.
Partage de
Chus, premier
fils de Cham,

(a) Psl. LXXVII. 51. CIV. 23. & 27. CV. 22. = (b) *Plut. de Iside & Osiride.*
= (c) *Xημία.* = (d) *Gen. x. 6.* = (e) *צוּ חוּשׁ.*

sur le bord oriental de la Mer Rouge, & le Nome Arabe dans la basse-Egypte. C'est ce pays que l'Écriture entend plus communément sous le nom de *terre de Chus*, comme nous l'avons montré ailleurs. (a) Il y avoit aussi un autre pays de Chus dans l'Araxene, comme on l'a prouvé au même endroit. Enfin nous reconnoissons que *le pays de Chus*, désigne aussi quelquefois, mais plus rarement, l'Éthiopie, au Midi de l'Égypte. C'est-là où tous les anciens Interpretes Grecs & Latins mettent *le pays de Chus* : mais il vaut mieux distinguer trois *pays de Chus*, comme nous avons fait, pour accorder les différents Textes de l'Écriture.

H.
Partage des
cinq premiers
enfants de
Chus fils de
Cham.

Chus eut six fils : (b) *Saba, Hévila, Sabatha, Regma, Sabathaca & Nemrod*. La plupart des Anciens persuadés que l'Éthiopie est le véritable *pays de Chus*, ont placé ses enfants dans l'Afrique. Les nouveaux qui ont cru que Chus avoit peuplé l'Arabie, se sont efforcés de montrer que tous ses descendants ont habité dans ce pays. Mais comme nous avons une autre hypothèse, nous croyons qu'une partie des enfants de Chus habita dans l'Arabie, & une autre dans les États de Nemrod, surtout dans l'Assyrie, dans la Sufiane, dans l'Araxene & aux environs.

Sous le nom de *Saba*, (c) Joseph entend ici les Éthiopiens, dont la capitale portoit le nom de *Saba*, avant qu'elle reçut celui de Méroë. S. Jérôme l'explique des Sabéens fameux par leur encens d'Arabie. Bochart met *Sabat* dans le même pays sur le Golfe Persique, près des Omanites. Le Chaldéen met *Sinirai* au lieu de *Saba*. Moïse nous donne trois *Saba* différents dans le dénombrement des descendants de Noé, (d) & un quatrième qui descendoit d'Abraham par Céthura. (e)

Hévila (f) fils de Chus est différent d'un autre dont nous parlerons, & qui étoit fils de Jectan. Mais on ne fait lequel des deux est celui dont parle Moïse à l'occasion du Paradis terrestre. (g) Nous en mettons un dans l'Arabie Heureuse, assez près du fleuve que forment l'Euphrate & le Tigre réunis ensemble, & du Golfe Persique : & l'autre dans la Colchide sur le Phasis. Voyez ce que nous en avons dit en parlant du Paradis terrestre. On trouve dans l'Arabie les *Cholotiens*, chez Strabon; les *Chaulasiens*, chez Festus Aviénus; les *Chablasiens*, chez Denys; & les *Chavlasiens*, chez Priscien. Ce sont les descendants de notre *Hévila*. au jugement de Bochart, qui est suivi de plusieurs habiles gens.

Sur le chemin qui conduit du Golfe des Gerrhéens à l'Arabie déserte, il y a une ville nommée *Sapha*, marquée dans Ptolomée : ce nom approche de celui de *Sabatha*. (h) On trouve aussi une île ou une

(a) Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre*, == (b) *Gen. x. 7. 8.* == (c) סבא *Saba*, == (d) *Gen. x. 7. bis & 28.* == (e) *Gen. xxv. 3.* == (f) חַוִּילָה *Hevila*, == (g) *Gen. xi. 11.* == (h) סַבְתָּה *Sabatha*.

peninsule nommé *Sophta* dans le Golfe Persique : Bochart croit que c'est une Colonie des Sabatéens de l'Arabie. Mais ne seroit-ce point plutôt une branche des Messabates, que Pline met sur les confins de la Médo - Perse & des Elamites ? Strabon (a) les place dans la province d'Elam. Pline (b) décrivant le cours de l'Eulée, dit qu'il prend sa source dans la Médie, & que passant par la Mésobatene, il va entourer la citadelle de Suzes. Il fixe la Mésobatene au dessus des Cosséens, vers le Nord, sur le mont Cambalide. Ces Messabates peuvent être les descendants de Sabatha. Ils sont voisins des Cosséens & des Cissiens autres descendants de Chus. Ptolomée met les Messabates dans la Perse. Pline (c) marque une ville de *Sabatha* dans l'Assyrie, à trente stades de Séleucie.

Ptolomée (d) met une ville du nom de *Rhegma* ou *Rhegama* sur le Golfe Persique, un peu au dessous du détroit dans le Golfe des Ichthyophages. On voit par Ezéchiél (e) que Saba & Regma étoient riches en aromates, en pierreries & en or; ce qui convient parfaitement à ce pays dans lequel tout cela se trouve en abondance. Le nom Hébreu (f) se prononce diversement, ou *Ramah*, ou *Rhegma*, ou *Rhééma*, ou *Réma*. Quelques exemplaires des Septante ont *Rhamma*; mais Théodoret lit *Regma*. La lettre *Ain* se prononce souvent comme un G, par exemple, dans *Gaza*, &c.

Regma eut deux fils : (g) *Saba* & *Dadan*. Bochart met *Saba* (h) fils de Regma dans l'Arabie : il montre auprès du pays de Regma, le pays de Saba où les Anciens mettent les Sabéens, & les monts *Sabo* dont parle Arrien. (i) Ezéchiél (k) joint Saba à Regma. La ville de *Dadan* (l) étoit à l'orient de Regma. Elle est nommée aujourd'hui *Daden*, & le pays voisin *Dadana*. Bochart dit qu'il paroît par Ezéchiél, (m) que *Dadan* est un pays maritime, & par conséquent différent de *Dedan* ou *Dadan* ville d'Idumée marquée par Jérémie, (n) & fondée par *Dadan* un des descendants d'Abraham par Céthura. (o) Cette dernière ville est éloignée & de la mer & des fleuves; & la première est sur le Golfe Persique. Mais Bochart ne fait pas attention que le voisinage du Golfe Persique, ne rapproche pas *Dadan* de Tyr, & que *Dadan* maritime en est encore plus éloignée que *Dadan* de l'Idumée. Il ne prouve pas non plus que cette dernière ait été fondée par le petit-fils d'Abraham. Cela n'empêche pas toutefois qu'on ne puisse mettre *Dadan* dans l'Arabie; puisque l'Idumée est considérée comme faisant partie de l'Arabie. Il y en a qui placent *Dadan* dans la Palmyrene, où l'on trouve la montagne *Aladan* ou *Alfadadan*. Les Septante, dans Ezéchiél, (p) au lieu de *Filii*

(a) Strab. lib. xv. — (b) Plin. lib. vi. 27. — (c) Plin. lib. vi. 28. — (d) Ptolom. lib. vi. c. 7. — (e) Ezech. xxv. 11. 22. — (f) רמא (g) Gen. x. 7. — (h) סבא Saba. — (i) Arrian. in Periplo. — (k) Ezech. xxv. 11. 22. — (l) דדן Dadan. — (m) Ezech. xxv. 11. 15. — (n) Jerem. xv. 23. — (o) Gen. xv. 3. — (p) Ezech. xxv. 11. 15. י"מ פ'ד'דן.

Dedan, traduisent *Filii Rhodiorum*, comme le remarque S. Jérôme. Ils ont lu dans l'Hébreu *Rédan* au lieu de *Dédan*. Joseph, au lieu de *Dédan*, a lu *Juda*. Il dit que de ce *Juda* sont venus certains Juifs qui demeurent parmi les Ethiopiens Occidentaux. On ne fait ce qu'il veut dire.

Bochart croit que *Sabathaca* (a) passa de l'Arabie dont il étoit originaire, dans la Carmanie par le détroit du Golfe Persique. Il y a dans ce pays un fleuve nommé *Samidochus*, & la ville *Samidace*, qu'il croit être mise pour *Sabathaca* ou *Sabitace*; les lettres *M* & *B* se confondant assez souvent, comme il le montre par plusieurs exemples, comme *Berodach* pour *Merodach*, *Lebna* pour *Lemna*, &c.

III.
Partage de
Nemrod, fi.
xième fils de
Chus.

Enfin *Chus engendra Nemrod*, qui commença d'être puissant sur la terre, (b) en s'y distinguant par sa valeur & par ses violences. Le commencement de son royaume fut à *Babylone*, à *Arach*, à *Achad* & à *Chalanné*, dans la terre de *Sennaar*. Ce Royaume ne se forma qu'après la construction de la tour de *Babel*. *Nemrod* demeura dans le lieu où cette tour avoit été commencée; il s'y maintint pendant que tous les autres se disperserent en divers endroits. Ce fut premièrement sur *Babylone* & sur les trois villes que nous venons de nommer, que *Nemrod* exerça son empire. On doute si cette *Babylone* est la célèbre ville de ce nom si connue dans l'Écriture, & dans les Profanes, bâtie par *Bélus*, augmentée par *Sémiramis*, & ornée par *Nabuchodonosor*. *Abydene*, dans *Eusebe*, (c) assure que le lieu où l'on bâtit la grande *Babylone*, étoit auparavant plein d'eaux, & qu'avant qu'on l'eut desséché il portoit le nom de *Mer*. *Isaïe* (d) dit que ce furent les *Assyriens* qui la bâtirent. *Marsham* (e) croit que ce fut *Nabonassar*; & qu'ici *Babylon* marque, non pas la ville de ce nom, mais la province de *Babylonie*, dans laquelle on bâtit dans la suite *Arach*, *Achad* & *Chalanné*. Mais nous croyons avec la plupart des Commentateurs, que *Nemrod* commença la fameuse *Babylone*, & qu'il fut le principal moteur qui engagea les hommes à bâtir cette tour, dont l'ouvrage fut interrompu par la mésintelligence des ouvriers, & par la confusion des langues de ceux qui y travailloient. Cette ville ne parvint au point de grandeur & de magnificence où nous la décrivent l'Écriture & l'Histoire profane, que dans la suite de plusieurs siècles.

Babylone & les trois villes que *Moyse* leur joint, étoient dans la terre de *Sennaar*. Si nous ne savions la situation de *Babylone*, il seroit assez difficile de fixer celle de la campagne de *Sennaar*; mais comme on fait que *Babylone* étoit bâtie sur l'*Euphrate*, & que la tour de *Babel* étoit dans le pays de *Sennaar*, (f) on ne peut manquer, en mettant *Sennaar*

(a) סבאחא *Sabathaca*. == (b) *Gen. x. 8. & seqq.* == (c) *Euseb. Preparat. lib. ix.*
== (d) *Isai. xxxiii. 13.* == (e) *Marsham. Can. Egypt. sec. xvii.* == (f) *Gen. xi. 2.*
& seqq.

dans la partie la plus méridionale de la Mésopotamie. Les Septante (a) & les Interpretes Chaldéens rendent quelquefois *Sennaar* par *Babylone* ; & Daniel (b) raconte que Nabuchodonosor transporta les vaisseaux du temple de Jérusalem dans le temple de son Dieu dans la terre de *Sennaar* : or on ne doute pas que ce temple n'ait été à Babylone. Enfin Hyftiée dans Joseph, (c) & Abydene dans Eusebe, (d) mettent *Sennaar* dans la Babylonie. Quoiqu'il ne soit pas certain que la ville de Babylone ait été bâtie dans le même endroit où étoit la tour de Babel, cependant on convient que l'une & l'autre étoient dans la terre de *Sennaar*. Mais il n'est pas aisé de fixer l'étendue de cette terre. Les Géographes nous parlent d'une montagne, d'un fleuve & d'une ville de *Singare* dans la Mésopotamie, sur le Tigre, assez loin de Babylone vers le Nord. Le nom de *Singare* est apparemment le même que celui de *Sennaar*. (e) Nous avons déjà fait remarquer que l'*Ain* se prononce souvent comme un G. Peut-être aussi que le mont *Zagra* ou *Zagras*, dont Strabon parle si souvent, vient de *Sinhar* ou *Singar*. Cette montagne borne la Babylonie du côté du Nord. (f) Ainsi le pays de *Sennaar* auroit une fort grande étendue depuis Babylone, le long du Tigre, jusques vers l'Assyrie. S. Epiphane (g) met *Sennaar* dans l'Assyrie.

Dans la terre de *Sennaar* furent bâties *Arach*, *Achad* & *Chalanné*. Par *Arach* ou *Erech*, (h) les Anciens ont entendu Edesse ou Nisibe dans la Mésopotamie vers l'Arménie, & fort éloignée de Babylone. Mais Bouchart croit qu'il faut entendre la ville d'*Aracca*, posée par Ptolomée dans la Susiane sur le Tigre, au dessous de sa jonction avec l'Euphrate. Ammien (i) la nomme *Arecha*. C'est de cette ville, que les campagnes *Archéennes*, marquées dans Tibulle, (k) ont pris leur nom :

Ardet Archæis aut unda per hospita campis.

Ces campagnes étoient pleines de sources de naphthe, qui s'enflammoient quelquefois, comme le dit Tibulle dans le vers qu'on vient de citer. C'est apparemment d'*Erech* que parle Hérodote, (l) sous le nom d'*Anderica* ou *Arderica*, qu'il dit être éloignée de Suses de deux cents dix stades, & du puits dont on tire le naphthe de quarante stades. Le nom d'*Ard-Erica* peut marquer la grande *Erech* : *Ard* en Persan signifie grand.

Au lieu d'*Achad* (m) les Septante mettent *Archad*. (n) Les Chaldéens ajoutent ordinairement une R dans les noms dont une lettre est doublée par le dagesch ; ainsi au lieu de *Dammeschech*, ils disent *Darmeschech*, &

(a) *Isai.* xi. 11. *Zach.* v. 11. = (b) *Dan.* i. 2. = (c) *Joseph. Antiq.* l. i. c. 5. = (d) *Euseb. Preparat.* l. ix. c. 15. = (e) *שֶׁנְאָר* *Sennar*, ou *Sengar*. = (f) *Strab. lib.* xvi. circa initium = (g) *Epiph. de hæres.* lib. 7. circa initium. = (h) *אַרַח* *Arach* ou *Erech*. = (i) *Amm. lib.* xxv. = (k) *Tibull. lib.* iv. *Eleg.* 1. = (l) *Herodot. lib.* 2. & vi. = (m) *אַחַד* *Achad*. = (n) *אַרְחַד*.

Argel au lieu d'*Aggel*. C'est ce qui fait croire que la ville d'*Argad*, ou *Archad*, ou *Achad*, étoit sur le fleuve *Argade* dans la *Sitacene*, province de *Perse*. *Ptolomée* parle aussi de la province *Acabene* sur le *Tigre*; ce qui approche du nom d'*Achad*. Cette province étoit fort voisine de l'*Assyrie*. Le même Auteur parle encore de *Sacada* dans l'*Adiabene* à l'*Orient* du *Tigre* & au dessous de *Ninive*.

On croit que *Chalanné* (a) est la même ville qui est nommée *Calano* dans *Isaïe*, (b) & *Chené* ou *Channé* dans *Ezéchiel*. (c) Cette ville devoit être dans la *Mésopotamie*: *Ezéchiel* la joint à *Charan*, à *Eden*, à *Affur* & à *Chelmad* qui alloient trafiquer à *Tyr*. Plusieurs habiles gens ont cru que *Chalanné* étoit la même que *Callinicum*, ville de *Mésopotamie* sur l'*Euphrate*. Mais *Bochart* aime mieux dire que c'est *Ctésiphon* sur le *Tigre*, à trois milles de *Séleucie*. (d) Les *Interpretes Chaldéens*, *S. Jérôme* & *Eusebe* l'ont entendu de même. *Ctésiphon* étoit capitale d'une province d'*Assyrie*, nommée *Calonite*. Quelques *Peres Grecs* (e) ont cru que c'étoit à *Calné* ou à *Ctésiphon*, que la tour de *Babel* avoit été construite. Les *Septante* ont donné lieu à cette opinion: car ils traduisent dans *Isaïe*, X. 9. (f) *Le pays qui est au dessus de Babylone & de Chalanné, où la tour fut bâtie*. *Eustathe* sur *Homere* (g) marque ce sentiment des *Peres*. *Pline* (h) dit clairement que *Ctésiphon* fut bâtie dans la *Calonite*, à trois milles de *Séleucie*, & que cette dernière étoit à quarante milles de *Babylone*. *Strabon* ne l'en éloigne que de trois cents stades.

IV.
Progrès de
l'Empire fon-
dé par Nem-
rod.

Nemrod ne se contenta pas de s'être ainsi établi dans la terre de *Sennaar*: il sortit delà, (i) & entra dans l'*Assyrie*, où il bâtit *Ninive*, *Rohoboth-hir*, *Chalé* & *Résen*. Quelques-uns croient que ce fut *Affur* fils de *Sem*, qui étant sorti de la terre de *Sennaar* alla bâtir ces quatre villes; & la *Vulgate* même l'exprime ainsi: *De terra illa egressus est Affur, & ædificavit Niniven*, &c. Mais *Bochart* suivi de quelques habiles *Commentateurs*, prétend qu'*Affur* marque ici le nom d'une Province, & qu'il faut entendre ce passage, comme s'il y avoit: *De terra illa egressus est (Nemrod) in Assyriam*, &c. *Nemrod* étant parti de la terre de *Sennaar*, entra dans l'*Assyrie*, & y bâtit *Ninive*. Ce sentiment n'a rien que de très-conforme au génie & au style de l'*Écriture*, qui met ordinairement *Affur* pour le *Royaume d'Assyrie*. Le *Prophete Michée* nomme *Affur* la terre de *Nemrod*: (κ) *Pascet terram Affur in gladio, & terram Nemrod in lanceis ejus*. La liaison du discours de *Moyse* demande que le verbe *egressus est*, ait pour nominatif *Nemrod*. Puisqu'il vient de dire que le commencement de son *Empire* fut à *Babylone*, il est naturel qu'il

(a) כְּנַנָּה *Chalanne*. == (b) *Isai. x. 9.* כְּלָנוּ *Calano*. == (c) *Ezech. xxv. 11. 23.* כְּנַנָּה *Channe* ou *Chene* == (d) *Strab. lib. xv. 1.* == (e) *Basil. Cyrill. Greg. Nazianz. Constantin Manass.* == (f) *Τὸ χωρὶς τῶν ἰσθμῶν Βαβυλωνίῳ καὶ Χαλάνῳ, ὃ ἐστὶν ἡ πόλις φουδιμαδῆ.* == (g) *Eustat. in Homer. Iliad. 1.* == (h) *Plin. lib. vi. c. 26.* == (i) *Gen. x. 11. 12.* == (κ) *Mich. v. 5.*

expose après cela quels furent les progrès de cet Empire. Enfin en prenant *Assur* pour le fils de Sem, on dérange toute la narration. Il ne s'agit ici que des descendants de Cham, pourquoi y faire venir un de ceux de Sem? De plus dans le dénombrement des enfants de Noé, Moïse ne parle des descendants de Sem, qu'après avoir nommé ceux de Cham; comment donc placeroit-il dans les descendants de Cham, les actions d'un descendant de Sem, qu'il n'a point encore fait connoître? D'ailleurs ce n'est point une chose particulière à Assur d'être forti de la terre de Sennaar, puisque tous les hommes en sortirent, hormis Nemrod qui y jeta les premiers fondemens de son Empire, & qui continua de dominer sur cette Province, lors même qu'il eut pénétré dans l'Assyrie. Car ces mots *egressus est*, il sortit, ne signifient pas qu'il abandonna la terre de Sennaar, mais seulement qu'il étendit delà son empire en pénétrant dans l'Assyrie où il fonda Ninive, & les autres villes que le Texte sacré y joint. Enfin *Assur* peut être mis en Hébreu pour *Assurah*; c'est-à-dire, que le *he* ou la particule qui marque le mouvement d'un lieu à un autre, est souvent omise dans les noms de lieux. On en trouve un exemple dans le style de Moïse même, lorsque dans l'Exode il rapporte qu'étant dans le pays de Madian le Seigneur lui dit: (a) Allez, retournez en Egypte: *Vade, & revertere in Ægyptum*, (Hébreu: *revertere Mesraïm*, au lieu de *revertere Mesraïmah*, id est, *in Mesraïm*.) Il en est de même ici, *Egressus est assur*, au lieu de, *Egressus est Assurah*, id est, *in Assur*.

Nemrod peut donc être regardé comme le Fondateur de Ninive: *Et ædificavit Niniven*. Mais on prétend qu'il y a eu trois villes de Ninive: l'une en Syrie, l'autre en Assyrie, & la troisième en Perse. Celle dont nous parlons ici est la capitale de l'Assyrie située sur le Tigre, & connue des Anciens sous le nom de *Ninus*, *Ninevi*, ou *Ninevé*. Il est étonnant que la situation d'une ville aussi fameuse soit si peu connue. Les uns la mettent sur le Tigre, & d'autres sur l'Euphrate: ceux-ci sur le bord Oriental, & ceux-là sur le bord Occidental du Tigre. Les nouveaux Voyageurs assurent que l'ancienne Ninive étoit à l'Orient de ce fleuve; que l'on y voit encore aujourd'hui de vastes ruines de cette grande ville; & que sur le bord opposé on trouve la ville de *Mozul* ou *Mozil*, que l'on a barie des débris de Ninive. Pline (b) au contraire la met sur le bord occidental de ce Fleuve; ce qui est plus probable. Les Historiens profanes assurent que Ninive fut construite par Ninus premier Roi d'Assyrie. Mais si l'on n'a pas confondu Ninus avec Nemrod, il faut dire qu'on a fait honneur à Ninus de la construction de Ninive, quoiqu'il l'ait seulement ou augmentée ou ornée: de même que l'Écriture dit qu'*Arphaxad* (ou Phraortes) *bâtit Ecbatane*; (c) quoique selon Hérodote ce fut Déjocès, qui la bâtit: mais Phraortes l'orna & l'aug-

(a) *Exod.* IV. 19. = (b) *Plin. lib.* VI. c. 13. = (c) *Judith.* I. I.

menta. L'Écriture n'a point de verbe composé : elle se sert du même terme pour exprimer *bâtir* & *rebâtir*.

L'Hébreu *Rohoboth-hir* (a) peut signifier *la largeur de la ville*, une ville fort vaste : ou les rues & les places de la ville. La Vulgate l'exprime dans ce dernier sens, *Plateas civitatis* : ce qui sembleroit se rapporter à Ninive. Mais les Septante & la plupart des Interprètes gardent ici le nom de *Rohoboth*, & la Vulgate même le conserve ailleurs, (b) & le prend pour un nom propre de ville. Quelques-uns croient que Moïse a ajouté à *Rohoboth*, le nom de *hir* qui signifie *ville* pour éviter l'équivoque du terme *Rohoboth* qui signifie des rues : & il est sûr que *Rohoboth* est une ville distinguée de Ninive. Voyez au Chap. XXXVI. de la Genèse, v. 37. La difficulté consiste à fixer la situation de cette ville. Quelques-uns soutiennent que c'est *Oroba* sur le Tigre. Bochart propose quelques conjectures pour montrer que ce pourroit être *Birta* ou *Virta* (c) que Ptolomée met au Couchant du Tigre, vers l'embouchure du fleuve Lycus. Mais il paroît croire que c'est plutôt la ville nommée par les Arabes *Rahabat-Melic*, c'est-à-dire, *la Rahabat du Roi*, à cause qu'elle a donné naissance à un des Rois d'Idumée nommé Saül. (d) Le Géographe de Nubie (e) la place au dessous de Cercuse, & de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate. Il n'y a que l'éloignement de Ninive, qui puisse empêcher qu'on ne prenne cette *Rahabat* pour la *Rohoboth* de Moïse.

Chalé, autrement nommée *Chalach*, (f) est apparemment la capitale de la *Chalachene* aux environs des sources du Lycus : (g) & la même que la *Calacine* de Ptolomée, (h) & le pays des *Calassites* ou *Classites* dont parle Plin., (i) & qu'il place aux environs de l'Adiabene. Bochart croit que *Chalach* est la même que *Halach* (k) marquée dans le IV. Livre des Rois. Elle y est jointe à Chabor fleuve de la province de Gozan, ce qui fait conjecturer qu'elle devoit être vers la source du fleuve Chaboras, près du mont Masius. Isidore Characenus, met la ville de *Chala* comme capitale de la province Chalonite, qui est séparée de la Médie par le mont Zagrus.

Enfin Nemrod bâtit aussi Resen entre Ninive & Chalé ; & c'est la grande ville de ce nom : (l) *Resen quoque inter Niniven & Chale ; hæc est civitas magna*. Quelques-uns croient que ces mots, *hæc est civitas magna*, devoient se rapporter à Ninive, parce qu'en effet on fait que Ninive a été autrefois une ville très-grande ; mais la construction du Texte fait assez entendre que Moïse parle ici de Resen : *Resen quoque inter Niniven & Chale ; hæc est civitas magna*. Les Géographes nous ont

(a) רחבת היר, *Rohoboth-hir*. == (b) Gen. XXXVI. 37. 1. Par. 1. 38. == (c) *Amman. lib. IX.* (d) Gen. XXXVI. 37. == (e) *Climat. IV. part. 5.* == (f) כּלּוּחַ *Chalach*, ou *Chale*. == (g) *Strab. lib. XV. & XVI.* == (h) *Ptolom. lib. VI. c. 1.* == (i) *Plin. lib. VI. c. 26.* == (k) 4. Reg. XVII. 6. XVIII. 11. חַלּוּחַ *Halach*, ou *Chalach*. == (l) Gen. X. 12.

conservé les noms de quelques villes de la Mésopotamie, qui approchent beaucoup de celui de *Resen*. (a) On connoît dans ce pays *Rhesine*, ville Episcopale sous l'Archevêque d'Antioche. (b) Ammien Marcellin (c) parle de la ville de *Resaine*, fameuse par une victoire que Gordien remporta contre le Roi de Perse. On voit quelques médailles Grecques frappées en cette ville, avec cette inscription: *Septimia Colonia Resaineston*. (d) Ptolomée la nomme *Raisene*, ou selon l'exemplaire Palazin, *Resaine*. On la voit dans Erienne sous le nom de *Resine*; & dans la Notice, sous celui de *Rasin*. Elle étoit située sur le fleuve Chaboras. *Resen* de Moÿse étoit entre Ninive & *Chalé* ou *Chalah*; & le IV. Livre des Rois met *Halah* ou *Chalah* avec Chabor (e) ce qui fait croire que Chalah n'étoit pas loin du fleuve Chaboras; & ainsi il n'y auroit pas d'inconvénient à mettre Resen sur ce fleuve. Bochart semble persuadé que *Resen* est la même que *Larissa* marquée par Xénophon: (f) c'étoit une grande ville qui avoit huit mille pas de circuit. La syllabe *la* n'est apparemment qu'une préposition; & le vrai nom de cette ville est *Rissa*, dit Bochart. On voit dans l'écriture quelques noms de villes, écrits avec leur préposition, comme si cette préposition faisoit partie du nom. Par exemple, le même lieu qui est nommé *Hala* dans le IV. Livre des Rois, est nommé *Lahela* dans le I. Livre des Paralipomenes. (g)

Mesraïm fut le second fils de Cham: ou plutôt tout le monde convient que le nom de *Mesraïm* ou *Misraïm* (h) marque les peuples d'Egypte, ou le pays même d'Egypte toujours nommé ainsi dans l'Hébreu. La forme du duel dans laquelle ce nom est exprimé, ne souffre pas qu'on l'entende d'un seul homme. *Mesraïm* peut marquer les deux Egyptes, la haute & la basse; la haute qui s'étend au Midi vers l'Ethiopie, & la basse qui s'étend au Nord vers la Méditerranée: ou les deux parties de l'Egypte, l'une au deçà & l'autre au delà du Nil. C'est une imagination de quelques Anciens, (i) que l'Egypte se soit formée peu à peu par l'amas des terres que le Nil y a charriées du fond de l'Ethiopie. On ne voudroit pas nier que ce fleuve n'ait donné quelque hauteur de plus au terrain de l'Egypte, & qu'il n'ait même augmenté ce pays de quelque chose au bord de la Méditerranée; mais il est certain, qu'aussi-tôt après la construction de la Tour de Babel, l'Egypte fut occupée par Cham, & que c'est un des premiers pays du monde qui ait été habité. La ville d'Hébron qui est si ancienne, ne fut bâtie que sept ans avant Tanis, ville de la basse Egypte. Le fils de Cham qui eut l'Egypte pour partage se nommoit apparemment *Mazor* ou *Mezor*. Dans l'ancien Calendrier

V.
Partage de
Mesraïm, se-
cond fils de
Cham.

(a) רסן *Resen*. — (b) Vide Halsten. Not. in Geogr. Saera Caroli à S. Paulo. — (c) Amm. lib. xxiii. c. 14. — (d) Vide Cellar. Asiam, lib. iii. c. 15. p. 733. — (e) 4. Reg. xvii. 6. — (f) Xenophon. lib. iii. de expedit. Cyrî junior. — (g) 1. Par. v. 26. לַהֵלָה *Lahela*. — (h) מִסְרַיִם *Misraïm*. — (i) Diódon lib. 1. Herodor. lib. 11. Aristot. Meteor. lib. 1. c. 14. Ephorus, &c.

Egyptien, le premier mois étoit *Mefori*. La capitale de la basse Egypte, la ville du Caire, est nommée encore aujourd'hui *Mezer* par les Arabes. Dans Michée (a) les bornes de Chanaan sont depuis *Mezor* jusqu'au fleuve; c'est-à-dire, depuis l'Egypte jusqu'à l'Euphrate. Kimchi & Bochart expliquent aussi de l'Egypte, les passages (b) où il est parlé des ruisseaux de *Mazor*. Nous croyons que *Mezor* & *Misraïm* signifient proprement la Basse-Egypte, avec laquelle les Israélites avoient plus de commerce qu'avec le reste du pays; d'où vient qu'il en est si souvent parlé dans l'Écriture. Ils étendoient ce nom à tout le reste de l'Egypte. Ce pays est aussi quelquefois nommé *Rahab* dans l'Écriture; (c) mais à la rigueur ce nom ne convient proprement qu'au Delta, appelé par les anciens Egyptiens (d) *Rib*, c'est-à-dire, *poire*, à cause de sa forme. Les Arabes lui donnent encore aujourd'hui le même nom. On peut voir Bochart, qui explique tout cela plus au long.

VI.
Partage de
Lud ou Lu-
dim, premier
fils de Mes-
raïm.

Mesraïm eut sept fils qui furent peres de sept peuples: (e) *Ludim*, *Ananim*, *Lahabim*, *Nephtuhim*, *Phetrusim*, *Chastuhim*, & *Caphthorim*. Au lieu de ces mots: *Mesraïm* engendra *Ludim*: (f) le Paraphraste Jérusalemite traduit: *Mesraïm* fut pere des habitants de la *Maréote*, canton d'Egypte. Bochart soutient fortement qu'il faut lire, *Meroïtas*, & il en apporte d'assez bonnes raisons: or Méroë est la capitale de l'Ethiopie. Joseph a avancé que les *Ludim* & quelques autres descendants de Mesraïm, ne subsistoient plus, & qu'ils avoient été détruits dans les guerres d'Ethiopie. S. Jérôme l'a suivi en cela. Quelques-uns ont cru que les Lydiens dont Croesus a été Roi, étoient les descendants de *Ludim*: mais cette opinion n'est pas suivie. Nous trouvons *Ludim* joint à *Cusch* & à *Phut* dans Jérémie. (g) Ezéchiël met *Ludim* avec *Phut* & avec *Paras*, ou peut-être *Phatros*: (h) & ailleurs il joint *Ludim* à *Phut* & à *Cusch* (i) ce qui fait juger que ces peuples étoient ou dans l'Egypte, ou voisins de l'Egypte & des Arabes. Car nous croyons que *Phut* peut être placé dans l'Egypte même. En effet le Paraphraste Jonathan, au lieu de *Ludim* traduit *Neutæos*, c'est-à-dire, les Egyptiens du nome *Neout* dont parle Ptolomée. L'Arabe traduit *Thennefæi*, les habitants de *Thenese* près de Peluse, dont parle Cassien; (k) & je pense que c'est encore le sentiment le plus raisonnable. Ce qui cause la difficulté de fixer

(a) Mich. VII. 12. *A civitatibus munitis* (Hebr. *A Mezor*) usque ad flumen.
 (b) 4. Reg. XIX. 24. *Omnes aquas clausas.* (Hebr. *omnes rivos Mazor.*) Isai. XIX. 6. *Rivi aggerum.* (Hebr. *rivi Mazor.*) (c) Psa. LXXXVI. 4. *Memor ero Rahab & Babylonis.* LXXXVIII. 11. *Tu humiliasti sicut vulneratum superbum.* (Hebr. *Rahab.*) Isai. XL. 9. *Numquid non tu percussisti superbum.* (Hebr. *Rahab.*) (d) Horus, Hieroglyph. lib. I. c. 7. *Vide Mag. Etymolog.* (e) Gen. X. 13. 14. (f) *לודים* Ludim. (g) Jerem. XLVI. 9. *Æthiopia & Libyes.* [Hebr. *Cusch, & Phut.*]... & *Lydi.* (Hebr. & *Ludim.*) (h) Ezech. XXV. 10. *Persæ & Lydi & Libyes.* (Hebr. *Paras & Lud & Phut.*) (i) Ezech. XXX. 5. *Æthiopia & Libya & Lydi.* (Hebr. *Cusch & Phut & Lud.*) (k) Cass. n. Collat. XI. c. 1.

le pays des *Ludim*, & ce qui a fait croire à Joseph & à S. Jérôme que ces peuples étoient éteints, c'est qu'on ne trouve ni dans l'Égypte, ni aux environs aucun vestige bien assuré de leur nom.

Bochart s'est efforcé de montrer que *Ludim* sont les Ethiopiens : il suppose que *Chus* marque des peuples d'Arabie, & non pas de l'Éthiopie. Après cela il établit ses raisons pour les *Ludim*. Sa première preuve se prend du nom de *Lud*, qui en Arabe signifie être tortueux, aller en serpentant, de même que *Luç* en hébreu. Les Géographes nous parlent des détours du Nil, qu'ils nomment *Ancones*, ou les coudes du Nil dans l'Éthiopie. Hérodote le compare en cet endroit au Méandre, fleuve d'Asie, célèbre par ses tortuosités. Mais on sent assez la foiblesse de ces preuves ; elles n'ont aucune force, à moins qu'on ne dise que les *Ludim* ont pris leur nom des détours du Nil : ce qui ne paroît nullement probable. Ces peuples, comme tous les autres, ont donné leur nom aux pays qu'ils ont habité, & ne l'ont pas reçu d'eux. Et d'ailleurs quelle apparence qu'un peuple prenne le nom de tortueux, à cause des détours d'un fleuve qui passe dans son pays ? Secondement, les *Ludim* sont marqués dans l'Écriture, (a) comme une nation qui avoit une adresse particulière à tirer l'arc. Les Auteurs Profanes nous parlent aussi des Ethiopiens, comme des meilleurs archers du monde. Un Roi d'Éthiopie faisant réponse aux Ambassadeurs de Cambyse Roi de Perse, leur donna un arc extraordinairement grand, & leur dit de le présenter à Cambyse ; & que quand les Perses pourroient manier aisément cet arc, alors ils pourroient penser à faire la guerre aux Ethiopiens. Ces peuples ne portoient point de carquois ; mais ils mettoient leurs fleches comme des rayons autour de leurs têtes. Claudien :

Gens circumpositis crinem velata sagittis.

Au lieu de fer, leurs fleches étoient armées par le bout, d'une pierre extrêmement dure & pointue. Ils empoisonnoient ces fleches en les trempant dans un suc venimeux de quelques herbes, selon Théophraste, ou dans du sang de dragon, selon d'autres. Troisièmement, Isaïe joint ensemble *Phul* & *Lud* comme des peuples voisins. La ville de *Phila* qui prenoit apparemment son nom de *Phul*, étoit entre l'Égypte & l'Éthiopie. (b) Mais il y a lieu de craindre que dans Isaïe, au lieu de *Phul*, il ne faille lire *Phut* comme dans les deux endroits d'Ezéchiel déjà cités. Or *Phut* étoit apparemment dans la basse-Égypte, comme on le verra dans la suite. Quatrièmement, les *Ludim* sont fils de Mesraïm. Les Ethiopiens sont aussi, dit Bochart, une Colonie des Égyptiens ; puisqu'ils ont

(a) *Isai. LXVI. 19. In Africam & Lydiam. (Hebr. ad Phut & Lud) tendentes sagittam. Jerem. XLVI. 9. Et Lydii. (Hebr. Ludim) arripentes & jacentes sagittas.*
 (b) *Strab. lib. 1. & alii plures.*

tant de choses communes avec l'Égypte : (a) le respect pour les Rois ; le soin des morts , & la manière de les ensevelir , des lettres hiéroglyphiques , & les mêmes ornements pour leurs Prêtres , enfin la circoncision commune aux deux peuples : (b) voilà la meilleure partie des raisons de cet habile homme. Mais on souhaiteroit avoir quelque chose de plus solide & de plus sûr.

VII.
Partage d'Anam ou Anamim , second fils de Meftaïm.

Le Paraphraste Jonathan entend par *Anamim* (c) les habitants de la Maréote ; le Targum de Jérusalem , ceux de la Pentapole ; & l'Arabe , ceux du pays où l'on bâtit depuis la ville d'Alexandrie. Bochart croit que les *Anamim* sont les peuples qui habitent aux environs du Temple de Jupiter-Ammon & dans la Nasamonite. Ces peuples étoient Égyptiens & Ethiopiens d'origine , selon Hérodote ; (d) & leur langue tenoit de l'une & de l'autre nation. Ils avoient plusieurs superstitions semblables à celles des Égyptiens. On connoît aussi dans l'Afrique les *Amanientes* , & les *Garamantes* , qui peuvent descendre des *Anamim*. Les Géographes (e) les mettent plus avant que les Ammoniens. On doit se souvenir que ces peuples étant errants & sans demeure fixe , ils s'étendoient fort loin. Le nom des *Garamantes* peut venir de l'hébreu *Ger* un étranger , un voyageur , un passant , & *Anamim* , comme si l'on disoit les *vagabonds d'Anamim*. Leur capitale est nommée *Garamana* dans Solin. (f) Ils habitent près du centre de l'Afrique. Ils demeurèrent presque inconnus jusqu'au temps de Vespasien.

VIII.
Partage de Lahab ou Lahabin , troisième fils de Meftaïm.

La plupart entendent par *Lahabim* (g) les Libyens , *Libyes* , ou comme les nomme Erienne *Libystii* , qui sont un des plus anciens peuples de l'Afrique. Le nom de *Libye* qu'on donne à toute cette partie du monde , est une preuve de la réputation & de l'étendue des Libyens. Ils habiterent le long des côtes de la Méditerranée ; & une partie d'entre eux prit le nom de *Maures* , selon Salluste , au lieu de celui de *Medes* , que prenoient quelques peuples de l'armée d'Hercule , qui se joignirent aux Libyens. On peut dériver le nom de *Maures* , de l'hébreu *Mur* , être en mouvement , nom qui a pu leur être donné à cause de leur vie inconstante & vagabonde. Bochart croit que les Laabiens habiterent plus près de l'Égypte , & qu'ils sont les Libyens d'Égypte dont parlent quelques Anciens , sous le nom de *Liby-Ægyptii*. Ils demouroient au Couchant de la Thébaidé , dans un terrain sablonneux , & brûlé des ardeurs du soleil. Le terme *Lahabim* ou *Lehabim* marque *enflammés* , *brûlés* ; *Lehabah* signifie *la flamme*. Comme *Rahab* se confond avec *Rib* : de même on a pu confondre *Lahab* avec *Lib* ou *Lyb*. On écrit *Libye* & *Lybie* ; les inscriptions anciennes donnent même la préférence à *Lybie*.

Les *Nephthuhim* (h) sont fort inconnus. Jonathan croit que ce sont

(a) Diodor. lib. III. == (b) Herodot. l. II. == (c) אַנַּמִּים *Anamim*. == (d) Herodot. lib. III. == (e) Solin. c. 41. Plin. lib. V. c. 5. == (f) Solin. c. 42. == (g) לַהַבִּים *Lahabim* == (h) נַפְתְּחִים *Nephthuhim*.

les *Pentafœnites* dont parle Etienne. (a) L'Arabe l'entend des *Carmaniens*. Junius croit que *Nephtuhim* est un peuple d'Ethiopie dont la capitale est *Napata* ou *Napatée* située entre Syene & Méroë. Pline, (b) Ptolomée, Strabon & Etienne parlent de l'Isle de Méroë, qui étoit la capitale du Royaume de la Reine Candace. Bochart met les *Nephtuhim* dans la Marmarique, ou dans la Troglodyte. On trouve dans la Marmarique, ou plutôt dans la Cyrénaïque, les *Adirmachides*, & le Temple d'Aptuchus, *Aptuchi fanum*, qui a donné le nom à une ville appelée Aptonge dans S. Augustin. On pourroit croire que le nom de *Neptune* vient de *Nephtuhim*. Hérodote assure que c'est un Dieu qui tire son origine des Africains; c'est d'eux que les Grecs l'ont reçu. Les Egyptiens ne lui refusoient pas la qualité de Dieu; mais ils ne lui rendoient aucun culte particulier. Plutarque dit que le mot *Nephtus* en Egyptien, marque les côtes de la mer, & les montagnes escarpées qui s'avancent dans les eaux. C'est sur cela que Bochart fonde la pensée qu'il a que *Nephtuhim*, sont les Troglodytes qui demeurent sur les bords occidentaux de la Mer Rouge. Mais il affoiblit cette opinion par plusieurs preuves tirées principalement de ce que dans l'écriture les Troglodytes sont nommés *Suchim* & *Ziim*, termes qui n'ont aucun rapport à *Nephtuhim*; & de ce que les Troglodytes n'étoient point Egyptiens, mais Arabes d'origine, selon quelques Auteurs. Je ne vois rien dans tout ce qu'il dit, qui oblige à quitter le sentiment de Junius, & de ceux qui mettent les *Nephtuhim* aux environs de *Naphtha* & près des *Ludim*. Le nom de *Nephtuhim* se remarque dans celui de *Nephtys* fille de Saturne & épouse de Typhon. Elle n'eut point d'enfants de Typhon; mais elle enfanta Anubis d'un commerce secret qu'elle eut avec Osiris. On peut voir Plutarque dans son Livre d'Isis & d'Osiris.

IX.
Partage de
Nephtuh ou
Nephtuhim,
quatrième filz
de Mefraïm.

Le Paraphraste Jonathan explique *Phetrusim*, (c) des Egyptiens qui habitent dans le Delta: le Jérusalemite, des habitants de Peluse; & l'Arabe, des Jémanites dans l'Arabie heureuse. Quelques-uns donnent pour demeure aux *Phétrusim* la ville de Pétra en Arabie; d'autres le pays des Pharusiens ou Phaurusiens dans l'Afrique sur l'Océan Atlantique. Bochart rejette tous ces sentiments; il soutient que *Phetrusim* peupla la Thébàide nommée en hébreu *Phatros* dans l'écriture. La convenance qui se trouve entre les noms de *Phatros* & de *Phetrusim*, est un grand préjugé en faveur de ce sentiment. De plus *Phatros* est le nom d'une province considérable de l'Egypte, comme on le voit par ce qu'en disent les Prophetes. (d) Quelquefois ils en parlent comme d'une province différente de l'Egypte; (e) d'autres fois ils la mettent parmi les provinces de ce pays. Ainsi la Thébàide est quelquefois considérée comme

X.
Partage de
Phetros ou
Phetrusim,
cinquième filz
de Mefraïm.

(a) Stephan. in Μαγδαλάν & in Τακίμην. — (b) Plin. lib. VI. c. 29. Strab. lib. XVII. — (c) פֶּתְרוּסִים *Phetrusim*. — (d) Jerem. XLV. 15. Ezech. XLIX. 14. & XL. 14. — (e) Isai. XL. 11.

faisant partie de l'Égypte , & quelquefois comme en étant séparée. On trouve dans ce pays le nome ou canton *Paturis* ou *Pathurites* , marqué par Plin (*a*) & par Ptolomée , (*b*) mais avec quelque légère différence. Jérémie faisant le dénombrement des peuples qui devoient être affligés par des maux envoyés de Dieu , les marque en s'avancant depuis Juda jusqu'en Égypte , & de l'Égypte à Phatros. Marsham remarque que les Anciens divisoient l'Égypte en trois parties : la basse-Égypte qui avoit pour capitale *Tanis* ou *Héliopolis* ; la moyenne qui étoit le pays de *Phatros* ; & la haute qui étoit la *Thébaïde*. Il est clair par Jérémie (*c*) & par Ezéchiel , (*d*) que *Phatros* étoit une province des Égyptiens. *Reducam captivitatem Ægypti , & collocabo eos in terra Phatures* , (hebr. *Phatros*) *in terra nativitatibus suæ* : c'est ce que dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel. S. Jérôme sur cette parole du Prophète , parle de la ville de Pathurès , capitale de cette province. Cellarius croit qu'elle étoit sur le même parallèle que Coptos & Tentyre ; mais on ne fait de quel côté du Nil.

XI.
Partage de
Chastuh ou
Chastuhim ,
sixième fils de
Mefraïm.

Le Paraphraste Jonathan traduit *Chastuhim* (*e*) par *Pentapolitanos* , ceux de la Pentapole ou Cyrénaïque. Le Paraphraste Jérusolymitain , ceux de la *Pentafœnite* dans la Basse-Égypte ; l'Arabe , ceux de Saïde dans la Thébaïde. Quelques-uns entendent par *Chastuhim* les Sarrasins qui demeurent dans l'Isthme qui est entre la mer rouge & la Méditerranée. On appelle ce petit pays *Cassiotis* , à cause du mont Cassius qui sépare l'Égypte de la Palestine. Mais il y a apparence que ce n'est pas de *Chastuhim* , qu'il a pris ce nom , c'est vraisemblablement de ce qu'il bornoit la Palestine de ce côté-là. *Kets* en Hébreu signifie *limite* ou *extrémité*.

Bochart apporte une foule de preuves pour montrer que les *Chastuhim* ont habité la Colchide. 1°. Le nom de *Colchis* & de *Chastuhim* sont assez approchants l'un de l'autre. 2°. Les Anciens (*f*) sont confirmés venir de l'Égypte les habitants de Colchos. On peut produire pour le prouver une nuée d'Auteurs , Poètes , Historiens , Géographes. Mais ces mêmes Historiens assurent que ce fut Sésostris Roi d'Égypte , qui y laissa une partie de son armée ; ce qui détruiroit la prétention de Bochart , s'il est vrai que ce Sésostris soit le même que Sésac , (*g*) qui enleva les richesses du Temple de Jérusalem sous Roboam fils de Salomon , & qui est par conséquent de beaucoup postérieur à Moïse. Mais Bochart soutient que Sésostris ne laissa point de colonie dans ce pays ; parce que , selon Plin (*h*) & Valerius Flaccus , il

(*a*) *Plin. lib. v. c. 9.* == (*b*) *Ptolom. τὰδρυεὶς κἀδρυεὶς.* == (*c*) *Jerem. XLIV. 15.*
== (*d*) *Ezech. XXIX. 14.* == (*e*) *כַּסְטוּחִים Chastuhim.* == (*f*) *Appollon. Argon. lib. IV.*
Dionys. Perieg. v. 639. Priscian. Fest. Avien. Valer. Flacc. Herodot. lib. II. c. 104.
Diodor. lib. 1. Strab. lib. 1. Ammian. lib. XXII. Agath. lib. 11. == (g) 3. Reg. XIV.
25. == (h) Plin. lib. XXXIII. 3.

fut vaincu par les peuples de la Colchide , de maniere qu'il ne put y laisser des habitants. Il ajoute qu'avant Séfostris, les Argonautes avoient déjà été dans le pays de Colchos ; & qu'ainsi on ne peut pas dire que Séfostris y ait mis des colonies d'Egyptiens. Il dit enfin qu'on ne doit pas regarder ce que dit Hérodote , (a) qui est le plus ancien historien de tous ceux qu'on a cités , comme un Auteur qui rapporte seulement les bruits & les opinions des peuples ; puisqu'il fonde son sentiment de l'origine des Colchiens , sur des marques qu'on ne peut raisonnablement rejeter : par exemple , sur la couleur bafanée du teint , commune aux peuples de Colchos & aux Egyptiens , sur les cheveux noirs & crépus , la circoncision , l'usage du lin , & la maniere de le travailler , enfin le même langage & la même maniere de vivre. Toutes ces choses sont sans doute considérables ; & elles le seroient encore davantage , si Hérodote les avoit bien prouvées , particulièrement ce qu'il dit de la langue , du genre de vie des Colchiens , & de la conformité qu'elles ont avec le langage & les manieres d'Egypte : car comme ces marques sont les plus sûres & les moins équivoques , on pourroit faire sur elles un plus grand fond , si elles étoient mieux appuyées , & marquées avec plus d'exactitude.

Mais lorsqu'on examine toutes ces preuves de plus près , on en découvre aisément la foiblesse. Selon Bochart , il faut dire que les peuples nommés *Chafsluhim* sont sortis immédiatement de l'Egypte ; & que s'étant établis dans la Colchide , ils envoyerent des colonies qui peuplerent une partie de la Palestine & de la Cappadoce : que dès-lors ils avoient la circoncision ; & que jusqu'au temps d'Hérodote , ils conserverent routes les manieres & le langage des Egyptiens : ou il faudra dire , comme le dit effectivement Bochart , que les premiers Chafsluhim habités dans la Colchide , n'avoient point encore la circoncision , lorsque les Cappadociens & les Philistins sortirent de ce pays - là : que ce n'est que depuis la sortie de ces colonies , que les Colchiens prirent cette coutume , à l'imitation des Egyptiens leurs peres. Et c'est pour cette raison , que ni les Philistins , ni les Cappadociens n'ont jamais eu la circoncision , parce qu'ils étoient sortis de la Colchide , avant que la coutume de se circoncire y fût reçue.

Mais cela se dit sans preuve , & même contre toute sorte de vraisemblance. Quelle raison auroit pu porter les Colchiens à se circoncire à l'exemple des Egyptiens , tandis que les autres peuples descendus comme eux de Mesraïm , demeurant dans l'Afrique & à la vue de l'Egypte , n'avoient pas seulement la pensée d'imiter les Egyptiens en cela ? Comment les Colchiens éloignés de l'Egypte de plus de trois cents cinquante lieues ; ont-ils pu se mettre en peine de s'informer des mœurs , des cé-

(a) *Herodot. lib. II.*

rémonies & de la circoncision des Egyptiens, pendant que ceux-ci les ménageoient si peu, que Sésostris va leur faire une guerre sanglante, & que les Egyptiens ne leur font pas l'honneur de se souvenir qu'ils sont descendus d'eux. (a) Cela marque certainement trop peu de commerce, pour nous faire croire que dans la Colchide on se soit mis en peine de savoir les modes de l'Egypte, & de les suivre jusqu'à recevoir la circoncision. Ce seroit une chose fort curieuse de savoir quand les Egyptiens ont commencé de se circoncire, & quand les Colchiens ont suivi leur exemple. Si l'on s'en rapporte à Hérodote, l'Egypte a eu cet usage dès le commencement, & elle l'a communiqué à tous les peuples qui ont la circoncision. Mais Bochart n'a pas cru devoir suivre cette opinion d'Hérodote. Il a bien vu qu'elle n'étoit pas soutenable. Nous montrons ailleurs (b) que la circoncision est récente dans l'Egypte, & qu'elle ne vient que des Israélites.

On ne doit pas faire un grand fond sur cette foule d'Auteurs cités par Bochart; on ne doit les regarder tous ensemble que comme un seul, puisqu'ils n'ont fait que suivre Hérodote, dont l'autorité en cette rencontre n'est pas d'un grand poids, parce qu'elle est fondée, comme il le dit lui-même, plutôt sur ses conjectures & sur la prétendue connoissance qu'il croit en avoir tirée des indices dont nous avons parlé, que sur la tradition & sur les sentiments des peuples, (c) qui dans ces rencontres sont principalement dignes de considération. En matière de fait, il faut des raisons de fait, & non pas de simples conjectures. Il n'est pas sûr que le pays des Colchiens ait porté ce nom du temps de Moïse, ni peut-être même du temps de l'arrivée de Jason. Nous croyons qu'il avoit celui d'Hévila, comme nous l'avons marqué en parlant du Paradis Terrestre; (d) & nous tâcherons de montrer dans la Dissertation sur l'origine de la Circoncision, que les Colchiens, que cet Auteur a pris pour des Egyptiens d'origine, sont plutôt des Israélites du Royaume d'Israël, que les Rois d'Assyrie transporterent dans la Colchide & dans les pays voisins.

Mais quel est donc le véritable pays des *Chasluhim*? Il faut le chercher aux environs de l'Egypte, où son pere & ses frères ont eu leur demeure. Nous avons déjà vu que les Paraphrastes Chaldéens, l'Arabe & quelques autres les placent dans la Basse-Egypte. On trouve dans le golfe Adulite, dans la Mer rouge vers l'Ethiopie, l'isle de *Colocasite*, apparemment la même que *Coloca* de Mela, & que *Hahalac* d'aujourd'hui vis-à-vis les côtes d'Abex: ces noms ont quelque rapport avec *Chasluhim*. Ainsi on pourroit croire que les anciens *Chasluhim* ha-

(a) *Herodot. lib. II. c. 104.* Καὶ μάλλον οἱ Κόλχαι ἰμερικάιο τῶν Αἰγυπτίων, ἢ οἱ Αἰγύπτιοι τῶν Κόλχων. — (b) Voyez la *Dissertation sur l'origine & l'antiquité de la Circoncision*. — (c) *Herodot. lib. II. c. 104.* Φαίνεται μὲν γὰρ ἴσως οἱ Κόλχαι Αἰγύπτιοι πῶς οὗ ἄριστος αὐτοῖς ἢ ἀκίστος ἄλλοις, λέγου. — (d) Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre*.

bitoient le long de ces côtes, & dans l'isle dont on vient de parler. Il n'est plus fait mention de ces peuples depuis Moyse ; peut-être furent-ils confondus avec les Ethiopiens qui s'établirent au dessus & au midi de l'Egypte.

Selon la lecture présente du Texte sacré les Philistins & les Caphthorim paroissent être des colonies des Chasluhim : (a) *Chasluim* (ou selon l'Hébreu *Chasluhim*) *de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphthorim.* Mais Masius remarque très-bien que *Philisthiim* doit se rapporter à *Caphthorim*, & non à *Chasluhim* ; c'est-à-dire, que pour remettre ce passage dans son ordre naturel, il faudroit lire : *Mefraim genuit Ludim, & Ananim, & Lahabim, & Nephtuhim, & Phetrusim, & Chasluhim, & Caphthorim, de quibus egressi sunt Philisthiim.* La nécessité de recourir à cette interprétation est fondée sur ce qu'on lit dans d'autres endroits de l'Ecriture, que les Philistins sont venus des Caphthorim. Par exemple, Jérémie (b) dit que les Philistins sont des restes de l'isle de *Caphthor* : & dans Amos le Seigneur dit : *N'ai-je pas tiré (c) les Israélites de l'Egypte, & les Philistins de Caphthor ?* Dans le Deutéronome (d) il est dit aussi que les Caphthorim étant sortis de Caphthor, attaquèrent les Hévéens, les défirent & habiterent dans leur pays. Tous ces passages insinuent assez clairement que les Philistins étoient descendus des Caphthorim.

XII.
Partage de
Caphthor, ou
Caphthorim,
septieme fils
de Mefsaïm.

Il s'agit à présent de savoir qui étoient les *Caphthorim*. (e) La plupart des Interpretes rendent ce terme par *les Cappadociens*. Les Paraphrastes Chaldéens, les Septante, S. Jérôme, Eusebe, Théodoret, S. Cyrille, Procope, en un mot, presque tous les Anciens & les nouveaux sont pour les Cappadociens. L'Arabe met les Caphthorim à Damiette. Le voyageur Benjamin, l'Auteur du Livre *Juchasim*, & quelques autres sont dans la même opinion. Junius & Tremellius placent Caphthorim dans le Nome Sétroite de la Basse-Egypte. Bochart tâche d'appuyer le sentiment qui explique le pays des Caphthorim de la Cappadoce. Il remarque premièrement que la Cappadoce est voisine de la Colchide, où il a mis les Chasluhims ; secondement, que le terme Hébreu *Caphthor* signifie *une grenade* ; & qu'on trouve assez près de la Cappadoce la ville de *Sidene*, qui signifie en Grec la même chose que *Caphthor* en Hébreu.

Dom Calmet, dans la première édition de son Commentaire, avoit

(a) Gen. x. 14. = (b) Jerem. XLVII. 4. *Depopulatus est enim Dominus Palaſthinos, reliquias insulae Cappadociae.* (Hebr. *Philisthiim*, reliquias insulae *Caphthor*.) = (c) Amos ix. 7. *Numquid non Israël ascendere feci de terra Egypti, & Palaſthinos de Cappadocia.* (Hebr. & *Philisthiim de Caphthor*.) = (d) Deut. ix. 23. *Hevaos quoque qui habitabant in Haſerim, usque Gazam, Cappadoceſ (Hebr. Caphthorim) expulerunt: qui egressi de Cappadocia, (Hebr. Caphthor,) deleverunt eos, & habitaverunt pro illis.* = (e) פְּתוּרִים *Caphthorim*.

rapporté plusieurs conjectures pour essayer de montrer que l'isle de *Caphthor* étoit l'isle de Chypre. Depuis il a changé d'opinion ; il a tâché de faire voir que c'étoit plutôt l'isle de Crete ; & nous avons adopté cette opinion dans la première édition de cette Bible. Mais voici une autre conjecture proposée avec quelque vraisemblance par M. Pluche , dans la *Concorde de la Géographie des différents âges* : (a) comme le mot Egyptien *Apis* étoit prononcé *Abir* par les Hébreux , ceux-ci de même prononçoient *Caphthor* , le mot *Coptos* , qui étoit le nom Egyptien d'une ville célèbre au cœur de l'Egypte moyenne. Cette ville étoit d'un grand abord dans la plus haute antiquité. Elle trafiquoit avec les Arabes , & sur-tout avec les Sabéens , par le golfe Arabique. Les Européens mêmes , aussi bien que les habitants de la basse-Egypte , venoient par les canaux du Nil , & en remontant ensuite le lit du fleuve , acheter à Coptos les marchandises précieuses de l'Yémen & de l'Orient.

Cette moyenne contrée de l'Egypte , qui étoit bordée au Nord par le canal Bubastique ; à l'Orient par le golfe Arabique , & tout le long de l'Occident par le Nil , étoit regardée comme une isle : elle en portoit le nom , comme nous donnons celui d'isle de France à la province qui est entre l'Oise , l'Aine , la Seine & la Marne. L'Egypte moyenne , à cause de la capitale , se nommoit en Hébreu *Ai Caphthor* , & en Egyptien *Ai Coptos* , l'isle de Caphthor ou Coptos. Ce mot *Ai Coptos* est assez visiblement l'origine du mot Grec , *Αἴγυπτος* , d'où en latin *Ægyptus*. Du temps d'Homere , on ne donnoit point en Grec d'autre nom au Nil , que celui d'*Αἴγυπτος* , qui étoit en Egyptien le nom de la grande isle ou du terrain spacieux le long duquel il couloit. On donne encore aujourd'hui le nom de *Coptes* aux Egyptiens naturels , & de *Copte* ou *Coptique* à la langue Egyptienne.

Connoissant l'isle de *Coptos* ou *Caphthor* comme une colonie de *Mesraïm* , presque toute environnée d'eaux , & située au cœur de l'Egypte , nous concevrons aisément , que quelque révolte ou mécontentement aura donné lieu à la retraite des Philistins , qui en s'échappant par l'isthme de Suès , & ayant traversé le désert de Sur , se seront jettés sur les premiers terrains habitables depuis *Gérara* , *Gaza* & *Geth* , jusqu'à *Joppé* , où ils furent arrêtés & bornés par les Chananéens. C'est là proprement la *Palestine* , dont le nom s'est peu à peu étendu par l'usage jusqu'aux pays voisins. Nous n'irons donc plus , avec la plupart des Interpretes , chercher hors de l'Egypte & jusques dans les montagnes de la Cappadoce , une isle qui faisoit partie de l'Egypte & d'où l'Egypte a vraisemblablement tiré son nom.

XIII.
Partage de
Phut , troi-
sime fils de
Cham.

Le troisième fils de Cham est nommé *Phut*. (b) On trouve des vestiges de son nom en divers endroits de l'Afrique : par exemple , le fleuve-

(a) Pluche , *Concorde de la Géographie* pag. 174. & suiv. — (b) *וַפּוּט Phut.*

de *Phut* (a) dans la Mauritanie ; la ville de *Putea* ou *Phut* auprès d'Adrumet ; le port *Phitia* dans la Marmorique. Mais pour ne pas nous éloigner de notre méthode ordinaire, il faut chercher *Phut* dans l'Égypte. Nous y trouvons le nome ou canton de *Phtemphu* dans Plin, & *Phtemphuti* ou *Phtembuti* dans Ptolomée ; ce nome étoit le plus avancé vers la Libye. Dans Nahum (b) les descendants de Phut sont mis avec ceux qui doivent venir au secours de No-Ammon, ou de Thebes. Jérémie (c) & Ezéchiel (d) les mettent avec les peuples d'Égypte. Nous croyons que leur demeure étoit dans le nome *Phtenotes*, dont *Butus* étoit la capitale, ou dans celui de *Phtemphut*, dont la capitale étoit *Tara*. Ils étoient sujets de Néchao Roi d'Égypte du temps de Jérémie.

Le quatrième & dernier fils de Cham, fut *Chanaan* : (e) celui-ci peupla le pays qui a conservé le nom de *terre de Chanaan* jusqu'à l'arrivée des Israélites qui s'en rendirent les maîtres sous Josué. Depuis ce temps-là ce pays fut partagé aux douze tribus d'Israël, & fut connu sous le nom de *pays d'Israël*. Après le retour de la captivité de Babilone, il fut plus connu sous le nom de *Judée*. Quelques anciens (f) ont cru que les Phéniciens, qui sont les plus fameux des descendants de Chanaan, étoient venus des bords de la Mer rouge dans la Phénicie, & avoient appelé leur pays *Phénicie*, d'un nom dérivé du Grec *Phoinix*, qui signifie *rouge* (g) en mémoire du nom de la Mer rouge sur laquelle étoit leur première demeure. Ussérius conjecture que les Phéniciens venus de la Mer rouge, sont les Pasteurs ou *Ycsos*, qui après avoir régné quelque temps en Égypte, en furent chassés & vinrent demeurer dans la Phénicie. Mais Bochart dérive le nom de *Phéniciens* ou de *Punici*, de *Bené-Anakim*, (h) fils des Enacim. Les Chanéens quitterent le nom de leur pere Chanaan, peut-être pour éviter la honte de la malédiction qu'il avoit reçue de Noé, & prirent chez les étrangers le nom de *fils d'Enac*, qui étoit un Héros fameux, & pere des Géants du pays de Chanaan. Mais les Anciens n'ont pas laissé de nous conserver la mémoire de Chanaan, véritable pere des Phéniciens. Eupoleme (i) le marque positivement, & le faux Sanchoniaton (k) le nomme *Chna*, qui est un abrégé de *Chanaan*. Les Septante (l) ont confondu les noms de *Chanaan* & de *Phœnix* ; & une

XIV.
Partage de
Chanaan, qua-
trieme & der-
nier fils de
Cham.

(a) Ptolom. Plin. Joseph. S. Hieron. Euseb. Eustat. Isidor. = (b) Nah. III. 9. Africa & Libyes (Hebr. Phut & Lubim) fuerunt in auxilio tuo. = (c) Jerem. XLVI. 9. Ethiopia & Libyes. (Hebr. Cusch & Phut.) = (d) Ezech. XXX. 5. Ethiopia & Lybia. (Hebr. Cusch & Phut.) = (e) חנן Chanaan. = (f) Herodot. lib. 1. c. 2. Justin. lib. XVIII. Diodor. l. XVI. Strab. l. 7. &c. = (g) Φοινίξ Phœnix, & ruber. = (h) בנֵי אֲנָכִים Bene anak. = (i) Eupolem. apud Euseb. Præp. lib. IX. = (k) Philo. apud Euseb. Præparat. lib. 1. = (l) Exod. XVI. 35. Josue V. 22. Prov. ult. 24. &c.

Chananéenne est nommée *Phénicienne* dans le Nouveau Testament. (a) Les Philistins occuperent une partie du pays de Chanaan, comme on le verra ci-après. (b)

XV.
Partage des
six premiers
enfants de
Chanaan.

Chanaan eut onze fils : (c) *Sidon, Heth, Jebus, Amor, Gergès, Hev, Arac, Sin, Arad, Samar & Amath*. Le fils aîné de Chanaan bâtit Sidon, & fut pere des Sidoniens. *Sidon* (d) en Hébreu signifie *la pêche* : nom qui semble ne pas convenir à un homme : aussi quelques-uns doutent que *Sidon* ait été le nom propre du fils aîné de Chanaan. Souvent l'Écriture, au lieu du nom propre de la personne, met celui de la ville ou du lieu que cette personne a habité. Sous le nom de *Sidoniens* on entendoit tous les Phéniciens avant la fondation de Tyr. (e) Cette dernière ville fut bâtie, selon Joseph, (f) par une colonie de Sidoniens, 240 ans avant le Temple de Salomon. La situation de Sidon est assez connue : elle a le Liban au Nord & la ville de Tyr au Midi. Elle n'est éloignée du Liban que de deux lieues, & de sept ou huit de Tyr. Jofué (g) appelle Sidon *la grande* ; & les anciens Poètes (h) en parlent beaucoup plus que de Tyr, qui l'emporta néanmoins dans la fuite sur Sidon. Dans les temps qui ont suivi le regne de Saül, on ne parle presque plus dans l'Écriture que de Tyr, parmi les villes de Phénicie. La Phénicie (i) dont Sidon étoit la capitale du temps de Moïse, s'étendoit depuis la rivière d'Eleuthere, qui se décharge dans la Méditerranée, vis-à-vis l'île d'Arad, jusqu'au Mont Carmel, jusqu'à Gaze, ou jusqu'à Péluse, au Midi, tout le long de la Mer Méditerranée : car les limites ont souvent varié du côté du Midi : les Philistins occuperent la partie méridionale de cette étendue. (k)

Les *Héthéens*, ou descendants de *Heth*, (l) sont placés par quelques-uns vers l'Euphrate, à l'Orient de la Terre-Sainte. Mais on les met communément aux environs d'Hébron & de Bersabée, dans les mon-

(a) *Matth. xxv. 22. collat. cum Marc. vii. 26.* — (b) L'usage qui s'est introduit chez les Grecs de donner aux Chananéens le nom de *Phéniciens*, peut venir de ce que les Phéniciens ou Sidoniens qui descendoient de Sidon fils aîné de Chanaan furent appelés spécialement *Chananéens*, comme on le voit par l'Écriture, même : de sorte que depuis que l'on eut donné aux Sidoniens le nom de *Phéniciens*, on le donna de même à tous ceux qui partageoient avec eux le nom de *Chananéens* : de même que dans la suite les Romains donnerent à tout ce pays le nom de *Palestine* qui étoit originairement le nom du seul pays maritime occupé par les Philistins. — (c) *Gen. x. 13. 18.* — (d) *צידון Sidon.* — (e) *Justin. lib. xviii.* — (f) *Joseph Antiq. lib. viii. c. 2.* — (g) *Josué xix. 28.* — (h) *Vide Strab. lib. xvi.* — (i) Voyez la carte de la Terre de Chanaan, dressée par le sieur Robert, Géographe ordinaire du Roi. — (k) Il paroît assez vraisemblable que Sidon étant le fils aîné de Chanaan, les peuples descendus de lui aient conservé spécialement le nom de *Chananéens* ; & il y a lieu de croire que ce sont eux qui sont désignés sous ce nom au nombre des sept peuples que les Israélites trouverent dans la terre promise. *Exod. iii. 8. 17. xxiii. 23. xxxiii. 2. xxxiv. 11. Deut. vii. 1. xx. 17. Jos. iii. 10. ix. 1. xii. 8. xxiv. 11. Judic. iii. 5.* — [l] *צת Heth ou Cheth.*

tagnes qui sont au Midi de la terre de Chanaan, & qui furent depuis données aux Tribus de Juda & de Siméon.

Les *Jebuséens*, ou descendants de *Jebus*, (a) habiterent à Jérusalem & aux environs. Ils étoient fort belliqueux ; & on ne put les chasser entièrement de Jérusalem, & de la forteresse de Sion, que sous le regne de David. (b)

Les *Amorrhéens*, ou descendants d'*Amor*, (c) demeuroient dans les montagnes qui sont au couchant de la Mer morte. C'est delà qu'ils passerent au delà du Jourdain, (d) & qu'ils s'établirent aux environs des montagnes *Abarim* à l'Orient du Lac Asphaltites, entre les torrents d'Arnon & de Jaboc, dans l'ancien pays des Moabites & des Ammonites. Amos (e) parle de leur taille gigantesque & de leur valeur ; il compare leur grandeur à celle des cedres, & leur force à celle du chêne. Quelquefois dans l'Ecriture le nom d'*Amorrhéens* se prend pour marquer en général les Chananéens ; (f) apparemment parce qu'ils étoient les plus considérables & les plus puissants de tous ces peuples.

Les *Gergéséens*, ou descendants de *Gergés* (g), habitoient à l'Orient de la mer de Tibériade ; & on croit qu'il y en avoit encore au temps de Jesus-Christ (h) dans ce pays quelques restes dans les villes de *Gesara* & de *Gadara*. Les Juifs assurent qu'à l'arrivée de Josué ces peuples se retirèrent en Afrique. Voyez notre Dissertation sur le pays où se sauverent les Chananéens chassés par Josué. (i)

Le Paraphraste Jérusalemite au lieu de *Hevaum*, traduit *Tripolitanos*, comme s'il vouloit dire que les *Hévéens*, ou descendants de *Hev*, (k) se retirèrent dans le Royaume de Tripoli en Afrique, ou plutôt qu'ils demeurèrent à Tripoli en Syrie. Jonathan les nomme *Kadmonim*, c'est-à-dire, *Orientaux*. On trouve le pays des *Kadmonim* ou *Cedmonéens* (l) au nombre de ceux que Dieu promet de donner aux descendants d'Abraham. Bochart croit qu'une partie des Hévéens demeuroit aux environs du Mont Hermon, au delà du Jourdain, à l'Orient de la terre de Chanaan. Il dit aussi que Cadmus, fameux par la colonie qu'il conduisit à Thebes capitale de la Béotie, & son épouse *Hermione*, étoient Hévéens, & que le nom de *Cadmus* vient de *Kedem* qui signifie l'*Orient* ; & celui d'*Hermione*, de la montagne d'Hermon. Ce que la Fable a ajouté de leur métamorphose en Serpens, est tiré du nom d'*Hev*, qui en langue Phénicienne signifie *un serpent*. Les Hébreux assurent qu'on donna le nom d'*Hévéens* à ce peuple de Chanaan,

(a) שׁוֹרְיָבִי *Jebus*. — (b) 2. Reg. v. 6. & seqq. — (c) אֲמֹרִי *Amor*. — (d) נַחֲשֵׁי נַחֲשֵׁי *Nahsh*. xiii. 30. xxi. 29. Jos. v. 1. — (e) Amos, ii. 9. — (f) Gen. xv. 16. — (g) שׁוֹרְיָבִי *Gergés*. — (h) Matth. viii. 28. *Gerasenotum*. (gr. *Gergesinorum*.) Marc. v. 1. *Gerasenorum*. (gr. *Gadarenorum*.) Luc. viii. 26. Idem. — (i) Elle fera à la tête du Livre de Josué. — (k) הֵוֵי *Hev*, ou *Chey*. — (l) Gen. xv. 19.

à cause qu'à la maniere des serpents, ils demeuroient sous terre & dans des cavernes. On trouve une autre sorte d'Hévéens, dont le nom s'écrit différemment en Hébreu : (a) ils étoient dans le pays qui fut depuis possédé par les Philistins descendus des Caphthorim. (b) Quelques-uns croient que ces Hévéens chassés par les Philistins passèrent l'Euphrate, & allèrent habiter le pays des Assyriens, d'où ils furent depuis transportés à Samarie. (c) Mais nous croyons que ces Hévéens dont il est parlé dans le IV. Livre des Rois, sont différents des anciens Hévéens de la Palestine, & que ceux-ci furent entièrement défaits par les Philistins, ou que leurs débris furent confondus avec les autres Chananéens parmi lesquels ils se mêlerent. (d)

XVII.
Partage des
cinq derniers
enfants de
Chanaan.

Les *Aracéens*, ou descendants d'*Arac*, (e) étoient habitans de la ville & des environs d'*Arcé* ou *Arca* au pied du Mont Liban. Ptolomée & Joseph (f) parlent de cette ville d'*Arcé*. Bochart croit que c'étoit-là qu'on voyoit le fameux Temple de *Venus Architis*, que les Phéniciens honoroient d'un culte particulier. (g)

Quelques-uns veulent que les *Sinéens*, ou descendants de *Sin*, (h) soient les habitans de Péluse nommée en Hébreu *Sin*. Mais S. Jérôme (i) croit que les *Sinéens* demeuroient anciennement assez près d'*Arcé* capitale des *Arcéens*, & que la ville de *Sin* ayant été entièrement ruinée par les guerres, il n'en étoit resté que le nom. Strabon (k) met une forteresse du nom de *Sinna* sur le mont Liban : c'étoit donc aux environs du Liban, que demeuroient les *Sinéens*. Le Traducteur Arabe traduit *Tripolitanos* au lieu de *Sinæum*; ce qu'il faut entendre des habitans de Tripoli, ville de Phénicie. Jonathan & Onkélos prennent les *Sinéens* pour les habitans d'*Amathus* en Cypre. Quelques autres veulent que les *Sinéens* aient habité le mont Sina.

Sous le nom d'*Aradiens*, ou descendants d'*Arad*, (l) le Paraphraste Jérusolymitain entend les habitans d'*Antarade*, & Jonathan, les *Laudicéens*. La ville d'*Arade* étoit dans un rocher éloigné du continent d'environ vingt stades, (m) & ayant de tour sept stades (n) ou environ, comme le marque Strabon. Ce rocher ou cette petite Ile étoit toute habitée & pleine de maisons à plusieurs étages. Les *Aradiens* n'avoient

(a) חִיִּים *Hivim* ou *Ghivim*. — (b) *Deut.* 11. 13. — (c) 4. *Reg.* XVII. 31. — (d) Dom Calmet pense que ces Hévéens Occidentaux descendoient de Chanaan comme les Hévéens Orientaux : il s'en exprime lui-même ainsi dans son Commentaire sur le *Deuter.* 11. 13. « Les Hévéens de cet endroit, dit-il, sont écrits autrement que ceux de la Genèse : mais nous ne doutons pas qu'ils ne soient les mêmes. Il n'est pas fort extraordinaire dans ces Livres de voir la même personne & les mêmes lieux écrits assez différemment. » — (e) אֲרָאִים *Arac*. — (f) *Joseph. Antiq. lib.* 1. c. 6. — (g) *Macrob. Saturn. lib.* 1. c. 25. — (h) סִין *Sin*. — (i) *Hieron. quest. hebr. in Genes.* — (k) *Strab. lib.* XVI. — (l) אֲרָדִים *Arad*. — (m) C'est-à-dire, 1600 pas — (n) C'est-à-dire, 850 pas.

point d'autre eau que celle de leurs citernes, ou celle qu'ils alloient prendre dans le continent. On dit (a) qu'en temps de paix, ils tiroient par un tuyau de cuir, de l'eau douce, d'une source qui étoit au fond de la mer. On voyoit sur le continent opposé à Arade, la ville d'*Antarade* que Jonathan & les Septante ont entendue ici, comme plus ancienne qu'Arade. On tient que cette dernière ne fut bâtie que vers le même-temps que Tyr la nouvelle; c'est-à-dire, durant les guerres des Rois d'Assyrie & de Babylone, contre les Phéniciens. Strabon raconte qu'Arade fut bâtie par quelques exilés de Sidon. Il paroît sûr qu'elle n'est que depuis Moïse, & que les Aradiens dont il parle demeuroient à Antarade, & aux villes voisines. On ne voit pas que ces peuples aient été domtés par les Israélites: ils se maintinrent dans leur pays, & même dans la liberté, jusqu'au temps de l'Empire Romain. (b)

Saint Jérôme a cru que les *Samaréens*, ou descendants de *Samar*, (c) avoient habité Emese ville célèbre dans la Célé-Syrie. Les deux Paraphrastes Chaldéens & l'Arabe l'ont entendu de même. On trouve sur les côtes de Phénicie une ville nommée *Simyra* près d'*Orthofia*: (d) Eusebe croit que c'est une colonie des Samaréens. Quelques-uns se sont imaginé que les Samaritains anciens, qui demeuroient aux environs de Someron, étoient ceux dont parle ici Moïse: mais ils n'ont pas fait attention à la différence sensible, qui se trouve dans l'Hébreu (e) entre *Someronim* les Samaritains, & *Samarim* les Samaréens.

Les *Hamathéens*, ou descendants d'*Hamath*, (f) ou *Hémath* demeurèrent à Hémath & aux environs. La plupart tiennent que cet Hémath est la même qu'Antioche; non pas la fameuse Antioche capitale de la Syrie, mais une autre Antioche moins grande & moins connue, qui fut surnommée *Epiphanie*: c'est ce que nous apprenons de S. Jérôme, qui marque que de son temps la petite Antioche subsistoit encore sous le nom d'*Epiphanie*. Mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'*Hémath* est la ville d'*Emese* sur l'Oronte, ville fort célèbre dans l'antiquité, & souvent nommée dans l'Écriture. Elle étoit au Nord de la Palestine; & il est souvent fait mention du défilé d'Hémath qui étoit entre le Liban & l'Antiliban. Il y a beaucoup d'apparence que les Hamathéens ou Hémathéens descendus de Chanaan furent les premiers habitants de ce pays.

Voilà les peuples descendus des onze fils de Chanaan. Dans les divers

(a) *Plin. lib. II. c. 103. & lib. V. c. 31. = (b) Dion. lib. XLVIII. = (c) צמר Samar. = (d) Plin. lib. V. c. 20. Mela. lib. I. c. 12. Stephan. &c. = (e) שמרונים Someronim, צמרים Samarim. = (f) חמת Hamath ou Hémath.*

XVII.
Remarque
sur les divers
dénombre-
ments des peu-
ples Chana-
néens.

dénombrements des peuples Chananéens, on y trouve quelquefois, (a) *Pherézai*, *Chananai*, *Cinai*, *Cenezai*, *Cadmonai*; & ailleurs (b) se trouvent omis *Aracai*, *Sinai*, *Samarai*, *Hamathai*. La cause de cette différence vient apparemment de ce que quelques-uns de ces peuples avoient différents noms: par exemple, ceux qui sont nommés *Cadmonai*, sont les mêmes que les *Hévéens* orientaux. Les *Phérezéens* ne sont pas un peuple particulier; ce sont des hommes champêtres qui vivoient vagabonds avec leurs troupeaux, sans demeure fixe ni arrêtée: *Pherazim* en hébreu peut marquer des paysans, comme *Pherazot* des villages. Le nom de *Chananéens* semble être affecté à ceux qui faisoient leur principale occupation du trafic, tant sur les côtes de Phénicie, que sur les côtes du Jourdain, & sur le Lac de Génésareth, où l'Écriture nous dit que demeuroient les Chananéens. (c) Les *Cenezai* furent apparemment éteints ou confondus avec d'autres, dans l'intervalle qui se passa entre Abraham & Moïse: on ne les trouve plus depuis Abraham. Eustathe d'Antioche dit qu'ils demeuroient entre le Liban & le mont *Amanus*. Les *Cinai*, au temps de Moïse, demeuroient près de l'Idumée, au couchant de la Mer Morte. (d)

Quant à ce que les *Aracéens*, les *Sinéens*, les *Samaréens*, les *Hamathéens*, ne se trouvent point nommés au nombre des peuples Chananéens dont le pays est promis à la postérité d'Abraham; c'est peut-être parce que ces peuples ayant leur demeure au Nord de la terre de Chanaan, n'étoient point renfermés dans l'étendue du pays occupé par les sept peuples que le Seigneur avoit résolu de chasser & d'exterminer devant les Israélites, & qui sont les *Chananéens*, les *Héthéens*, les *Jébuséens*, les *Amorrhéens*, les *Gergéséens*, les *Hévéens*, & les *Phérezéens*. Dans l'Hébreu & dans la Vulgate les *Gergéséens* ne sont pas toujours nommés (e) au nombre des peuples Chananéens que Dieu avoit promis d'exterminer devant les enfants d'Israël; & alors il ne se trouve que six peuples: mais Moïse (f) & S. Paul (g) en comptent sept; & les Septante y comprennent toujours les *Gergéséens*: ce nom peut avoir été quelquefois omis dans l'Hébreu par les Copistes.

On peut aussi remarquer que ces sept peuples ne sont pas toujours nommés dans le même ordre: ils sont nommés en douze endroits que nous exposerons ici. Le nom des *Gergéséens* sera distingué par un caractère différent dans les endroits où il se trouve exprimé seulement dans la Version des Septante, & non dans l'Hébreu.

(a) *Gen.* xv. 19. & seqq. = (b) *Exod.* iii. 8. 17. xxiii. 23. xxxiii. 2. xxxiv. 11. *Deut.* vii. 1. xx. 17. *Jos.* iii. 10. ix. 1. xii. 8. xxiv. 11. *Judic.* iii. 5. = (c) *Num.* xvii. 30. = (d) *Num.* xxiv. 21. = (e) *Exod.* iii. 8. 17. xxiii. 23. xxxiii. 2. xxxiv. 11. *Deut.* xx. 17. *Jos.* ix. 1. xii. 8. *Judic.* iii. 5. = (f) *Deut.* vii. 1. = (g) *Act.* xiii. 19.

<i>Exod. III. 8.</i>	<i>Exod. III. 17.</i>	<i>Exod. XXIII. 23.</i>	<i>Exod. XXXIII. 2.</i>
1. Chananéens.	1. Chananéens.	1. Amorrhéens.	1. Chananéens. (a)
2. Héthéens.	2. Héthéens.	2. Héthéens.	2. Amorrhéens.
3. Amorrhéens.	3. Amorrhéens.	3. Phérézéens.	3. Héthéens.
4. Phérézéens.	4. Phérézéens.	4. Chananéens.	4. Phérézéens.
5. Gergéséens.	5. Gergéséens.	5. Gergéséens.	5. Gergéséens.
6. Hévéens.	6. Hévéens.	6. Hévéens.	6. Hévéens.
7. Jébuséens.	7. Jébuséens.	7. Jébuséens.	7. Jébuséens.
<i>Exod. XXXIV. 11.</i>	<i>Deut. VII. 1.</i>	<i>Deut. XX. 17.</i>	<i>Jof. III. 10.</i>
1. Amorrhéens.	1. Héthéens.	1. Héthéens.	1. Chananéens.
2. Chananéens.	2. Gergéséens.	2. Amorrhéens.	2. Héthéens.
3. Héthéens.	3. Amorrhéens.	3. Chananéens.	3. Hévéens.
4. Phérézéens. (b)	4. Chananéens.	4. Phérézéens.	4. Phérézéens.
5. Hévéens.	5. Phérézéens.	5. Hévéens.	5. Gergéséens.
6. Gergéséens.	6. Hévéens.	6. Jébuséens.	6. Jébuséens.
7. Jébuséens.	7. Jébuséens.	7. Gergéséens.	7. Amorrhéens. (c)
<i>Jof. IX. 1.</i>	<i>Jof. XII. 8.</i>	<i>Jof. XXIV. 11.</i>	<i>Judic. III. 5.</i>
1. Héthéens.	1. Héthéens.	1. Amorrhéens.	1. Chananéens.
2. Amorrhéens. (d)	2. Amorrhéens.	2. Phérézéens.	2. Héthéens.
3. Chananéens.	3. Chananéens.	3. Chananéens.	3. Amorrhéens.
4. Phérézéens.	4. Phérézéens.	4. Héthéens.	4. Phérézéens.
5. Hévéens.	5. Hévéens.	5. Gergéséens.	5. Hévéens.
6. Gergéséens.	6. Jébuséens.	6. Hévéens.	6. Jébuséens.
7. Jébuséens.	7. Gergéséens. (e)	7. Jébuséens. (f)	7. Gergéséens. (g)

Nous laissons à faire la comparaison de ces différents Textes, & à examiner si cette diversité peut avoir quelque fondement.

Or les limites de Chanaan furent, dit Moïse, (h) depuis Sidon jusqu'à Gaza par le chemin qui conduit à Gérare, & delà en allant à Sodome, à Gomorre, à Adama, à Seboim, & jusqu'à Lesa. Moïse fait ici à l'égard du pays de Chanaan, ce qu'il n'a pas fait à l'égard des autres pays. Dans le temps qu'il écrivoit, il étoit important que les Israélites fussent exactement les bornes d'un pays que Dieu leur avoit promis, & qu'ils regardoient comme leur héritage. Il fixe donc les limites de ce pays par quatre villes fort connues : Sidon au Nord, & Gaza au Midi, toutes deux sur les côtes de la Méditerranée qui est au Couchant de la terre de Chanaan : Sodome & Lesa, celle-ci au

XVIII.
Limites du
pays de Cha-
naan.

(a) L'Édition Romaine des Septante renvoie ici les Chananéens au septième rang. — (b) L'Édition Romaine des Septante met ici les Phérézéens avant les Héthéens. — (c) L'Édition Romaine des Septante met ici les Phérézéens avant les Hévéens, & les Amorrhéens avant les Gergéséens. — (d) L'Édition Romaine des Septante ne met ici les Amorrhéens qu'après les Hévéens. — (e) Le nom de Gergéséens ne se trouve point ici dans l'Édition Romaine des Septante; mais il se trouve dans le MS. d'Oxford. — (f) L'Édition Romaine des Septante met ici les Chananéens avant les Phérézéens; & elle met les Hévéens & les Jébuséens avant les Héthéens. — (g) Le Nom des Gergéséens ne se trouve point ici dans l'Édition Romaine des Septante; mais il se trouve dans le MS. d'Oxford. — (h) Gen. x. 12.

Nord & celle-là au Midi, toutes deux servant de limites à ce pays du côté de l'Orient. Il est vrai qu'il y a quelque difficulté au sujet de *Lesà*. Quelques-uns la prennent ici pour *Lais* qui fut nommée depuis *Césarée de Philippe*, vers la source du Jourdain : il semble que l'opposition de Sodome, qui est au Midi vis-à-vis de Gaza, demande une ville au Nord vis-à-vis de Sidon. Mais le Paraphraste Jonathan & S. Jérôme, entendent par *Lesà* la ville de Callirhoé fameuse par ses eaux chaudes qui tombent dans la mer Morte au Nord de cette mer. D'autres cherchent la ville de *Lesà* entre la Mer Morte & la Mer Rouge. Ptolomée y en marque une sous le nom de *Lusa* ; & Joseph, sous le nom de *Loussa*. La Paraphrase Arabique met *Elusa* au lieu de *Lusa* : *Elusa* est une ville d'Idumée connue dans Ptolomée & dans Etienne. Les limites que Moïse marque ici, ne comprennent pas à beaucoup près toute la terre promise, mais seulement le terrain qu'occupaient alors les principaux des Chananéens.

ARTICLE III. Partage des descendants de Sem.

Moïse termine le dénombrement des descendants de Noé par celui de la famille de *Sem*, soit parce qu'elle se dispersa plus tard & moins que les autres, soit parce que c'est celle dont il va continuer l'histoire, comme étant celle d'où sont descendus les Patriarches. C'est même ce qu'il insinue lorsqu'il dit : *Sem eut aussi des enfants : (a) & il fut le pere de tous les enfants d'Héber, & le frere aîné de Japheth*. Il fut le pere de tous les enfants d'Héber, c'est-à-dire, de cet Héber l'un de ses petits-fils, de qui descendit la race des Patriarches : ou dans un autre sens, de tous les enfants d'Héber, c'est-à-dire, de tous les Hébreux, de tous ceux qui avoient leur demeure au delà de l'Euphrate, & particulièrement de la nation des Hébreux qui tiroit delà son origine & son nom. Car en Hébreu, *Héber*, (b) signifie *au delà* ou *d'au delà* ; delà vient qu'Abraham fut nommé *Hébreu*, (c) c'est-à-dire, homme originaire d'au delà ; & ce nom resta à la postérité, spécialement à ceux qui descendirent d'Isaac & de Jacob.

Moïse ajoute que *Sem* étoit *frere aîné de Japheth*, parce qu'ayant commencé ce dénombrement par *Japheth* le plus jeune, il convenoit de rappeler que *Sem* mis ici au dernier rang, étoit néanmoins son aîné. Les Septante ont pris ce Texte dans un autre sens ; ils ont cru que c'étoit *Japheth* qui étoit l'aîné : *De Sem... fratre Japheth majoris*. (d) On a même prétendu justifier cela par quelques autres observations, & spécialement en remarquant que dans ce dénombrement il y tient en

(a) Gen. x. 21. *De Sem quoque nati sunt, Patre omnium Filiorum Heber, fratre Japheth majore.* = (b) עֵבֶר, *Heber.* = [c] Gen. xiv. 13. *Nuntiauit Abram Hebræo, עֵבֶר.* = [d] Sept. Ἀδελφῆ Ἰαφετ τῆ μαιζον.

effet le premier rang : mais par-tout ailleurs Moÿse nomme Sem le premier & Japheth le dernier. *Sem, Cham & Japheth*. S. Jérôme, Auteur de la Vulgate, n'a point ici suivi les Septante; il reconnoît dans le Texte de Moÿse, que Sem étoit l'aîné : *De Sem . . . fratre Japheth major*. Il faut observer que dans l'Hébreu, où l'on ne distingue point les cas, le *major* par sa construction ne se rapporte pas plus à Japheth qu'à Sem; & par le sens il se rapporte plus à Sem qu'à Japheth. Car ce *major* n'est ajouté que pour distinguer deux hommes dont l'un étoit l'aîné. Si donc il y avoit deux Japheth, l'un seroit l'aîné, & l'autre le plus jeune : alors on pourroit dire *Japheth l'aîné*; & Moÿse auroit pu dire de Sem en ce sens : *Il étoit frere de Japheth l'aîné*. Mais comme il n'y avoit qu'un seul Japheth, il est visible que la distinction tombe sur Sem; & qu'en disant que *Sem étoit frere de Japheth l'aîné*, Moÿse a voulu dire que *Sem étoit le frere aîné de Japheth*, comme l'exprime la Vulgate, & comme l'explique le savant Pere Houbigant. C'est pourquoi nous abandonnons le sens des Septante que nous avons suivi dans la premiere édition de cette Bible, & nous revenons au sens de la Vulgate.

Sem eut cinq enfans : (a) *Ælam, Assur, Arphaxad, Lüd & Aram*. On ne doute pas que les Elamites voisins des Medes ne soient descendus d'*Ælam*. (b) La capitale de ce pays étoit *Elymais*, fameuse par le riche temple de Diane, ou *Nannea*, qu'Antiochus voulut piller. (c) L'Auteur du I. Livre des Maccabées met *Elymais* dans la Perse; l'Auteur du II. Livre (d) nomme cette ville, *Persepolis*, apparemment parce qu'elle étoit capitale du pays des Perses, nommé anciennement *Ælam*. Comme le nom d'*Ælam* étoit moins connu que celui de Perses, il a peut-être cru qu'il pouvoit nommer *Persepolis*, parmi les Grecs, la ville qu'on nommoit *Elymais* chez les peuples qui se nommoient *Ælam* de leur ancien nom. Au reste nous ne donnons ceci que comme une conjecture, en attendant une meilleure solution de cette différence qui se trouve entre les deux Auteurs des Livres des Maccabées.

L'Assyrie a donné son nom à *Assur*, ou elle l'a reçu de lui. Le mot Hébreu *Assur* (e) signifie heureux, & convient parfaitement à l'Assyrie, qui est un excellent pays, sur-tout aux environs de Ninive. On a vu que Nemrod entra dans ce pays, & y fonda Ninive; ce qui donne lieu de croire qu'il en avoit expulsé Assur; mais il semble qu'Assur y rentra, & assura par-là à ce pays le nom d'*Assyrie*; ce qui donne lieu de le conjecturer, c'est que Suidas & Jean d'Antioche (f) témoi-

II.
Partage d'*Ælam*, premier
fils de Sem.

II.
Partage d'*Assur*, second
fils de Sem.

[a] Gen. x. 22. == (b) עֵלְמַי אֵלָם. == (c) 1. Macc. vi. 1. 2. == (d) Mac. ix. 2. == (e) אַשּׁוּר *Assur*. == [f] Suidas in *Θησπας*, & Joan. Antioch. apud Salmast. in *Solin.* p. 1235.

gnent que *Ninus* Roi des Assyriens eut pour successeur *Thuras*, homme d'un courage & d'une valeur extraordinaire, qui attaqua & vainquit le Tyran Caucafe, qui étoit un des descendants de Japheth. Les Assyriens l'adorerent comme un Dieu, & le nommerent *Baal*, qui dans leur langue signifie le même que *Mars*. Ils donnerent aussi son nom à la planète que nous appellons *Mars*. Un autre Auteur cité par Saumaïse, dit que *Thuras* étoit fils de *Zamès*. Il est aisé de concevoir que *Zamès* est le même que *Sem*, & que *Thuras* est le même qu'*Affur* ou *Athur* selon la prononciation des Chaldéens. *Ninus* sera *Nemrod* Fondateur de *Ninive*. Le Tyran Caucafe sera *Gog* fils de Japheth, qui demuroit vers le mont Caucafe au Nord de l'Assyrie.

L'Assyrie nommée autrement *Aryrie* ou *Adiabene*, a pour bornes au Nord une partie de la grande Arménie & de la Médie; à l'Orient, une autre partie de la Médie; au Midi, la Babylonie; & au Couchant, la Mésopotamie, dont elle est séparée par le Tigre. Mais l'Empire d'Assyrie avoit une bien plus grande étendue; il comprenoit autrefois les Medes, les Perses, les Babyloniens, les Arabes, les Arméniens, les Syriens, & les peuples de la Mésopotamie, &c.

III.
Partage d'Arphaxad, troisième fils de Sem.

Joseph & quelques autres ont cru que les Chaldéens ont autrefois porté le nom d'*Arphaxad*: (a) ainsi il faudroit dire que *Chafed* fils de *Nachor*, conquît le pays d'*Arphaxad*, & donna le nom de *Chafdim* aux Chaldéens, qui étoient auparavant nommés *Arphaxadim*. Mais c'est de quoi on n'a aucune preuve. Ce qui a pu tromper Joseph, c'est peut-être la ressemblance entre *Ar-Chafad* & *Arphaxad*: car c'est ainsi qu'est écrit en Hébreu le nom que nous écrivons *Arphaxad*. *Ar* ou *Ur* est la capitale de *Chafad* ou *Chafed*; & on la trouve appelée *Ur-Chafdim*, (b) avant la naissance de *Chafed*. *Bochart* croit qu'*Arphaxad* donna son nom à une partie de l'Assyrie, nommée *Arrapachitis* par *Ptolomée*. (c) Ce pourroit être aussi le pays dont la capitale étoit *Artaxata* dans la grande Arménie sur les frontières de la Médie. C'est aujourd'hui la ville de *Téflis*, selon quelques-uns; selon d'autres, *Artaxata* est *Erivan* dans l'Arménie sous l'Empire des Perses; ou au moins *Artaxata* étoit au voisinage d'*Erivan*. *Tavernier* dit qu'on voit les ruines de cette ville à trois lieues d'*Erivan*. Du temps de *Moyse*, ni l'Arménie, ni la Médie, ne portoient point encore ces noms; & il est assez croyable qu'au moins une partie de la Médie se nommoit *Arphaxad*. *Strabon* parle souvent d'une Province de Médie, nommée *Atropatia* séparée de l'Arménie par le fleuve *Araxe*. *Ptolomée* la nomme *Antropatia*.

IV.
Partage de Salé, fils ou petit-fils d'Arphaxad.

Salé fut fils d'*Arphaxad*, selon l'Hébreu & la Vulgate, (d) ou son petit-fils, selon les Septante qui mettent *Cainan* entre *Arphaxad* &

(a) ארפכשד *Arphaxad*. = (b) Gen. xi. 31. אור כשדים *Ur-Chafdim*. = (c) *Ptolom. Asia*, tab. 5. = (d) Gen. x. 24. שלח *Salé*.

Salé. Eufathe d'Antioche assure que Salé est le pere des peuples de la Susiane. Eusebe le fait pere des Cosséens, peuples au Nord de la Susiane. On trouve dans Ammien Marcellin, (a) une ville de la Susiane nommée *Sela* : Ptolomée la nomme *Sele*, & les Cartes Géographiques la représentent au dessous de Suses sur le fleuve Eulée.

De Salé naquit Heber qui eut deux fils *Phaleg* & *Jeſtan*. (b) *Phaleg* (c) a pu donner son nom à la ville de *Phalga* située sur l'Euphrate; assez près de l'embouchure du Chaboras dans ce fleuve. Ptolomée semble s'être trompé, lorsqu'il a mis *Pharga* qui est la même que *Phalga*, près l'embouchure du Saocoras dans l'Euphrate. On trouve une ville nommée *Phalagus* dans l'Arabie Heureuse; & l'on nomme *Phalga*, le lieu où l'on croit qu'étoit autrefois bâtie Babylone. De *Phaleg* descendit *Tharé* qui fut pere d'Abraham, & qui habitoit à Ur de Chaldée dans la Mésopotamie.

V.
Partage de
Phaleg & de
Jeſtan, fils
d'Heber & pe-
tits-fils de
lé.

Moyse détermine clairement le pays qui fut habité par les enfants de *Jeſtan* : (d) *Ils habiterent*, dit-il, (e) *depuis Meſſa jusqu'à Séphar, montagne à l'Orient*. Toute la difficulté consiste à fixer ces deux lieux, *Meſſa* & *Séphar*.

On vient de voir que nous avons placé *Arphaxad* dans l'Assyrie ou dans l'Arménie, & *Salé* dans la Susiane. On doit aussi faire attention que Moyse nomme *Orient* les pays qui sont au delà du Tigre & de l'Euphrate, comme l'Assyrie, la Médie, & l'Arménie. Ce sont ces considérations, qui nous obligent à mettre les fils de Jeſtan dans les Provinces qui sont entre les monts Masius au Couchant dans la Mésopotamie, & les monts des Saphires à l'Orient, dans l'Arménie, ou les monts Tapyres plus avant dans la Médie, comme nous l'avons dit ailleurs. (f) La ressemblance des noms, le voisinage des aïeux de Jeſtan, & enfin les vestiges des fils de Jeſtan, que l'on remarque dans ce pays, sont nos principales preuves.

Bochart s'est efforcé de montrer que Jeſtan & ses fils avoient peuplé une grande partie de l'Arabie : mais nous croyons qu'il faut entendre de Jeſtan fils d'Abraham & de Céthura, (g) ce qu'il a entendu de Jeſtan fils d'Héber. Nous plaçons les descendants de Jeſtan fils d'Abraham & de Céthura dans l'Arabie, conformément à l'Écriture : (h) mais nous mettrons Jeſtan fils d'Héber & ses descendants dans les pays Orientaux entre Méſa & Séphar, comme le dit Moyse. Nous ne laisserons pas de rapporter le sentiment de Bochart sur chacun des descendants de Jeſtan; & nous y joindrons quelques conjectures suivant notre hypothese, différente de celle qu'il a suivie.

(a) *Amm. lib. xxiiii. Ptol. Σίλη* == (b) *Gen. x. 24 25.* == (c) *לְפָלֶגֶת פְּהֶלֶג* == (d) *יְעֵשָׂן Jeſtan.* == (e) *Gen. x. 30.* == (f) Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre*, == (g) Voyez le *Commentaire de Dom Calmer sur la Genèse*, xxv. 2. == [h] *Gen. xxv. 6.*

Joseph (a) a placé Jectan avec ses fils depuis le fleuve Cophenes ; jusqu'au pays de l'Inde , & des Seres qui le touchent. Ce sentiment qui place Jectan & ses descendants vers les Indes , a si fort prévalu , que presque tous les Anciens & les Nouveaux ont été les y chercher. Mais voyons , selon notre hypothese , si nous trouverons quelques vestiges du nom de Jectan entre Méfa & Séphar.

La Sitacene est justement au milieu du pays que nous avons assigné à Arphaxad & à Salé , c'est-à-dire , entre l'Arménie & la Susiane. La Capitale du pays est nommée *Sytaca* par Xénophon & par Etienne , & *Sitacene* par Pline & par Ptolomée. Il est aisé de faire *Sitaca* ou *Sitacene* du nom de *Jectan*. Sanson met la ville d'Astacane sur le fleuve Nymphius qui tombe dans le Tigre à Amida.

VI.
Partage des
six premiers
fils de Jectan,
fils d'Héber.

Jectan eut treize fils : (b) *Elmodad* , *Saleph* , *Afarmoth* , *Jaré* , *Aduram* , *Uzal* , *Decla* , *Ebal* , *Abimaël* , *Saba* , *Ophir* , *Hevila* & *Jobab*. Bochart croit qu'*Elmodad* (c) est le pere des Alluméotes , placés par Ptolomée au milieu de l'Arabie Heureuse. Nous croyons qu'*Elmodad* pourroit bien être le pere des Eldamares dans la Mésopotamie. Pline (d) les joint aux Salmanes qui sont peut-être les descendants de *Saleph*. (e) On trouve aussi la fameuse ville d'Amida sur le Tigre , frontiere d'Assyrie ; & dans la Mésopotamie , la ville d'Almodeme , qui a un grand rapport avec le nom d'*Elmodad*.

Bochart a remarqué dans l'Arabie les Salapéniens nommés par Ptolomée , & qu'il croit habitants du pays de *Saleph*. On les voit dans les Cartes sous le nom d'*Alapéniens* , dans une situation néanmoins assez éloignée de celle qu'il donne aux autres fils de Jectan.

Il y a une ville du nom d'*Afarmoth* (f) dans la grande Arménie : (g) *In majore* (Armenia) *Afarmothe Euphrate proximum*. Et près du mont Masius , on voit la ville d'Arfamofate , nommée *Armosate* dans une médaille de Marc-Aurèle : je ne fais si c'est la même qui est marquée dans Pline. Eustathe d'Antioche , Eusebe , la Chronique d'Alexandrie , saint Epiphane , & après eux Bochart mettent les descendants d'*Afarmoth* dans l'Arabie : ce dernier n'a trouvé dans ce pays que les Chatramites , les Atramotites , ou les Chatrimonites pour appuyer son sentiment.

Bochart n'ayant pu trouver dans l'Arabie des peuples dont le nom approchât de celui de *Jaré* , (h) y en a cherché dont le nom eut la même signification que l'Hébreu *Jaré* ou *Jarach* , qui signifie la Lune. Aga-

[a] Joseph. *Antiq. l. 1. c. 6.* Ἀπὸ Κοφῆνης , ἕως τῆς Ἰνδουῆς & τῆς πρὸς αὐτῷ Σερίας. Eusebe & S. Jérôme ont lu Ἰερίας au lieu de Σερίας. (*In locis ad Evilath.*) Bochart croit qu'il faut lire Ἀερίας. Eduard Bernard dans ce qu'il a donné de Joseph , lit de même. Bonfrere lit Σερίας le pays de Seres. Les anciennes éditions de Joseph Σερίας , la Syrie. Le fleuve Cophene arrose constamment la province d'Arie , & coule jusqu'au pays des Seres. == [b] Gen. x. 26. & seqq. == [c] אלמודד *Elmodad*. == (d) *Plin. lib. vi. c. 26.* == (e) שרף *Saleph*. == (f) חצרמות *Afarmoth*. == (g) *Plin. lib. vi. c. 9.* == (h) ירח *Jaré* ou *Jarach*.

tharcides & Diodore parlent des *Alilæens* (a) près des Cassandres. La signification du terme *Alilæi* revient à l'Hébreu *Jarachæi* : *Alilat* en Arabe signifie la Lune, comme l'a prouvé Selden dans son Livre des Dieux de Syrie. Le Géographe de Nubie (b) met les enfants d'Hilal aux environs de la Mecque. Bochart soutient que les enfants d'Hilal, les Ali-léens, les Cassandres, sont les mêmes que les Cassantes dont parlent Etienne & Ptolomée, & les Jarachéens de l'écriture. Il croit trouver des vestiges du mot *Jarach* dans l'Isle des Eperviers, (c) dans la Mer rouge, à l'opposite des côtes des Cassanites. Je laisse aux Lecteurs à juger de la force de ces preuves. Nous trouvons dans l'Asie un grand pays nommé *Irac* ou *Iracha*, qui est, selon Baudran, le même que l'ancienne Assyrie : mais anciennement *Irac* pouvoit avoir beaucoup moins d'étendue. La ville d'*Irac* sur l'Euphrate, capitale de ce pays, a été autrefois fort considérable ; mais elle est un peu éloignée du mont Masius. Le nom de *Jaré* peut se prononcer dans l'Hébreu *Irach* ou *Ircha* : de cette sorte il pourroit donner le nom à l'*Hircanie* province voisine de la Médie.

Aduram (d) est nommé *Odorra* (e) dans la Version des Septante. Bochart met les descendants d'*Aduram* dans l'Arabie près du détroit d'Ormus & du Golfe Persique. Pline (f) y place les Drimates, qu'on peut faire venir d'*Aduram*. Le dernier promontoire de l'Arabie vers la Perse, est nommé *Corodamum*, qui a aussi quelque conformité avec *Aduram*. Pour dire quelque chose qui ait du rapport à notre hypothèse, nous pensons qu'on peut mettre *Aduram* dans la Mésopotamie. Il y a une ville nommée *Atra* située sur le Tigre, qui fut prise par Trajan, au rapport d'Ammien Marcellin. Polybe (g) parle d'une ville du nom de *Dura* dans la Mésopotamie ; & Ammien en met une de même nom sur le Tigre dans l'Assyrie.

Bochart a trouvé dans l'Auteur du Livre *Juchasim* une ville du nom d'*Uzal* : (h) elle est capitale du Royaume d'Aljéman ou de Saba dans l'Arabie heureuse. Les Latins ont fait d'*Uzal*, *Auzar* & *Auzaritis* ; & ils ont nommé *Myrrha Auzaritis* une espece de myrrhe qui vient de ce pays. Pour notre sentiment, nous voyons sur l'Euphrate, dans l'Arabie déserte, frontiere de la Mésopotamie, une ville nommée *Auzara* : & dans la grande Arménie ou dans la Cappadoce, un lieu fameux nommé *Zela*, (i) qui donne le nom à un canton nommé *Zelæ*. La ville de *Zela* fut bâtie par Sémiramis : on y voit sur une grande levée le Temple de la Déesse Anais fort honorée des Arméniens.

(a) Ἀλιλαῖοι == (b) Parte v. Clim. II. == (c) Γεγάκιον ἤσοϑοι. == (d) Ἀδύραμι
Aduram. == (e) Ὀδύρα. == (f) Plin. lib. VI. c. 28. == (g) Polyb. lib. VI. 48.
 == (h) Ἰππὸς Ὑζάλ. == (i) Vide Strab. lib. VI. p. 386. Plin. lib. VI. c. 3.

VII.
Partage des
sept derniers
fils de Jéhan,
fils d'Heber.

Bochart ne trouve dans l'Arabie aucun peuple du nom de *Decla* : (a) mais il y remarque quelques endroits célèbres par leurs beaux palmiers, nommés *Dicla* en Chaldéen & en Syriaque. Il y en a un entr'autres à l'entrée de l'Arabie heureuse, sur la Mer rouge, que les Anciens ont pris soin de nous décrire : c'est-là où notre Auteur place les descendants de *Decla*. Pline (b) assure que le Tigre, tandis qu'il coule paisiblement dans les plaines voisines de sa source dans la grande Arménie, est nommé *Diglito* ; & qu'ensuite on lui donne le nom de *Tigre*, lorsqu'il devient plus rapide & plus impétueux : ce qui pourroit faire croire que le canton de l'Arménie, où ce fleuve prend sa source, se nomme *Diglito* ou *Decla*.

On connoît dans l'Albanie la ville de *Declana* ; & dans l'Assyrie celle de *Degla*. Si l'on veut des lieux où il y ait abondance de palmiers pour y placer *Decla*, il sera aisé d'en trouver aux environs de l'Arménie & de la Mésopotamie.

Bochart tient que les descendants d'*Ebal*, ou selon l'Hébreu, *Hobal*, (c) passerent au couchant de la Mer rouge dans le pays des Troglodytes. On y trouve un canton nommé *Abalite* ou *Avalite*, & un lieu de commerce de même nom.

Bochart croit qu'*Abimaël* (d) est le pere des Malites, connus dans Théophraste, (e) qui dit qu'ils étoient une des quatre nations célèbres par leurs aromates dans l'Arabie heureuse. Il croit que les peuples nommés *Mali* sont les mêmes que les Molites, marqués dans Ptolomée. On connoît dans la petite Arménie le fleuve *Melas*, qui sortant du mont Argée vient au travers de la petite Arménie se jeter dans l'Euphrate. Il passe près de la ville Mélitene ou Mélita, qui est capitale d'un canton du même nom. Dans l'Aracose, Ptolomée met la ville de *Maliana*. On n'a point d'égard ici au mot *Abi* qui signifie *Pere*.

Bochart place *Saba* (f) sur la Mer rouge, entre les Minéens & les Carabanes : ce sont les Sabéens si fameux par leurs aromates. Leur capitale est nommée par les Géographes *Saba*, ou *Sabe*, ou *Sabæ*, ou *Saba*. C'est la même que *Moriaha* ou *Marab* du Géographe de Nubie. Selon notre hypothese, nous plaçons *Saba* dans quelques-uns des lieux que nous allons marquer. Par exemple, dans la Perse où Denys l'Africain met des peuples nommés *Sabæ* : Ptolomée les nomme *Sabæi*. On voit une ville nommée *Sabatha* près de Séleucie dans l'Assyrie. On connoît *Sabagene* dans la grande Arménie, selon Ptolomée. Les Géographes marquent aussi les provinces de *Sappacene* & de *Sybacene* dans la même Arménie. On peut choisir parmi tant de noms qui paroissent venir de

(a) דקלא *Decla*. == (b) *Plin. vi. c. 27.* == (c) חבאל *Hobal*. == (d) אבימאל *Abimaël*. == (e) *Theophr. Hist. Plant. l. ix. c. 4.* == (f) שבא *Saba*.

Saba. Ce nom se trouve répandu dans toute l'Arabie, & dans tous les pays de delà l'Euphrate. (a)

La plupart placent *Ophir* (b) dans les Indes. Nous tâcherons de montrer dans une Dissertation faite exprès, (c) qu'il demeura sur l'Isthme, qui est entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne; & que cette situation n'empêchoit pas que l'on ne pût dire que la flotte de Salomon alloit à Ophir. Mais quand nous serions obligés d'avouer que cette flotte alloit aux Indes, il nous seroit aisé d'y faire conduire de l'or d'Ophir, si l'on nous accordoit que la mer Caspienne étoit fréquentée du temps de Salomon: car Pline nous marque de son temps une route par laquelle on transportoit les marchandises depuis l'Inde jusqu'au Pont-Euxin. Il étoit aussi aisé de les faire passer des pays situés sur le Pont-Euxin dans l'Inde. Voici comment se faisoit ce transport. De l'Inde on embarquoit ces marchandises sur le fleuve Icarus qui se jette dans l'Oxus. L'Oxus tombe dans la mer Caspienne. De cette mer on menoit les vaisseaux dans le lit du fleuve Cyrus, que l'on remontoit aussi loin que l'on pouvoit: là on débarquoit les marchandises, & après cinq jours par terre, on les jettoit sur le Phasis qui les conduisoit dans le Pont-Euxin. N'est-il pas aussi facile de jeter les marchandises du pays d'Ophir sur le Cyrus, de passer la mer Caspienne, de remonter l'Oxus, & de les transporter sur le fleuve d'Inde qui se décharge dans l'Océan? De cette maniere on pourra trouver l'or d'Ophir dans l'Inde: mais nous aimons mieux nous en tenir au système que nous avons établi ailleurs; & il ne nous paroît pas que les voyages par mer fussent communs dans les Indes du temps de Salomon, ni du temps de Job, qui parle de l'or d'Ophir.

Nous avons expliqué en parlant de la situation du Paradis Terrestre, ce que nous pensons du pays d'*Hévila*. (d)

Bochart soutient que les *Jobarites*, ou *Jobabites*, comme il veut qu'on lise dans Ptolomée, sont descendus de *Jobab*. (e) *Jebab* en Arabe signifie un désert; & les *Jobarites* demeurent dans un pays de l'Arabie fort désert, au dessus du Golfe Sachelite. Nous remarquons dans l'Albanie une ville de *Jobula*, & dans l'Arménie, la ville d'*Iban*; mais nous n'osons assurer que ni l'une ni l'autre ait pris son nom de *Jobab*.

Après avoir suivi les descendants d'Arphaxad jusques dans les derniers fils de Jectan, il nous reste à rechercher le partage de ses deux derniers freres Lud & Aram. Joseph, S. Jérôme, Eusebe, S. Isidore, Eustathe

VIII.
Partage de
Lud, quatrie-
me fils de
Sem.

(a) D. Calmet applique ailleurs à Saba, fils de Regma, ce qui conviendroit mieux à Saba, fils de Jectan. » On pourroit croire, dit-il, que ce Saba habita au delà de l'Euphrate, & aux environs de Charan, d'Eden, d'Assur & de Chelmad, puisque l'Ecriture le joint à ces peuples dans Ezéchiél, xxvii. 23. » Ezéchiél distingue ce *Saba* d'un autre dont il parle au v. 22. & qu'il joint à Regma. = (b) אופיר *Ophir*. = (c) Elle sera placée à la tête des deux derniers Livres des Rois. (d) חוּוּלָהּ *Hevila*. = (e) יֶבֶב *Jobab*.

& plusieurs des Anciens & des Modernes, placent les enfans de *Lud* (a) dans la Lydie de l'Asie Mineure. Bochart appuye ce sentiment sur la conformité du nom, sur l'antiquité des Lydiens, sur la signification du terme *Lud* qui signifie *être tortu*, à cause du Méandre qui est dans cette Province.

On peut dire contre le sentiment qui met les descendants de Lud dans l'Asie Mineure, 1°. Que cette Province est trop éloignée du partage des autres fils de Sem; qu'il faudroit que Lud eut passé l'Euphrate, & fut allé se placer bien avant dans l'Asie Mineure sur le fleuve Méandre, quoique Moÿse insinue que les descendants de Sem demeurèrent au delà de l'Euphrate: (b) 2°. Les Historiens (c) assurent que les Lydiens porterent le nom de *Mæones*, jusqu'à Lydus fils d'Athys qui leur fit porter le sien.

Mais à l'égard de la premiere de ces objections, on répond que quoique Sem soit le pere de tous les peuples de delà l'Euphrate, cela n'empêche pas que quelques-uns de ses fils n'aient pu avoir leur partage au-delà de ce fleuve. On fait qu'Aram fils de Sem, ou ses descendants, peuplerent la Syrie: pourquoi Lud à son exemple, n'aura-t-il pas pu s'habituer dans l'Asie Mineure? Quant à la seconde difficulté, il est aisé d'y satisfaire en distinguant les temps & les lieux. Les Historiens & les Géographes nous apprennent que la province nommée *Lydie*, avoit autrefois porté le nom de *Méonie*, & que c'étoit Lydus fils d'Athys, qui lui avoit donné celui de *Lydie*. Mais ces Auteurs ne parlent que de la Lydie supérieure, qui portoit en effet anciennement le nom de *Mæonie*. Ils ne disent rien de la Lydie inférieure, ni de l'Ionie, qui se trouve aussi nommée du nom de *Lydie*: (d) & les Profanes ne nous apprennent pas quand ni de qui cette ancienne Lydie reçut son nom. Hérodote (e) donne pour pere à Athys, Ménès Roi de Lydie; & Strabon (f) le fait fils d'Hercule & d'Omphale, Reine de Lydie. Ces Auteurs insinuent par-là qu'avant Lydus fils d'Athys, il y avoit une Lydie différente de la Méonie.

Arias Montanus place les *Ludim* sur le confluent de l'Euphrate & du Tigre: & M. le Clerc les met entre les fleuves Chaboras & Saocoras ou Masca; parce que l'Euphrate en cet endroit fait des détours à peu près comme le Méandre.

IX.
Partage d'Aram, cinquieme & dernier fils de Sem.

Aram (g) est le pere des *Araméens* ou *Ariméens*. Ces peuples sont connus dans Homere, (h) dans Hésiode, (i) & dans les autres Auteurs anciens. Strabon (k) & Joseph (l) nous apprennent que les Grecs ap-

(a) לוד *Lud*. == (b) *Gen. x. 21. De Sem.... patre omnium filiorum Heber; (Hebr. ulteriorum, id est, trans-Euphratensium.)* == (c) *Dionysf. Halic. lib. 1. Herodot. lib. 1. c. 7. & lib. VII. c. 74. Diodor. lib. III.* == (d) *Vide Cellar. Geograph. Antiq. lib. III. c. 4. p. 124.* == (e) *Herodot. lib. 1. c. 94.* == (f) *Strab. lib. V. p. 147.* == (g) ארם *Aram.* == (h) *Homer. Iliad. B.* == (i) *Hesiod. Theogonia.* == (k) *Strab. lib. 1. & XVI.* == (l) *Joseph. Antiq. lib. 1. c. 6.*

pelloient *Syriens* les peuples qui se nommoient entr'eux *Arameens* ou *Ariméens*. On ne fait quand ils ont commencé d'être appelés *Syriens* par les Grecs. Homere & Hésiode leur donnent simplement le nom d'*Ariméens*.

Le pays d'Aram est fort étendu dans l'Écriture : il comprend toute la Mésopotamie & la Syrie. La Mésopotamie est appelée en hébreu *Aram-Naharaim*, (a) c'est-à-dire, *Aram des deux fleuves*, parce que ce pays est situé entre l'Euphrate & le Tigre. Elle est encore nommée *Padan-Aram*, (b) c'est-à-dire, *la campagne d'Aram*; & dans Osée, *Sedeh-Aram*, (c) qui signifie la même chose que *Padan-Aram*. On croit que sous ce nom de *campagne d'Aram*, l'Écriture a voulu désigner cette partie de la Mésopotamie, qui est cultivée, & qui s'étend principalement sur les fleuves & dans les campagnes fertiles du pays de Sennaar, & des environs de Babylone, pour la distinguer d'une autre partie de la même province, qui étoit, dit-on, plus stérile & inculte.

L'Écriture donne aussi le nom d'*Aram* à toute la Syrie qui étoit divisée en plusieurs cantons ou provinces. Elle joint ordinairement le nom d'*Aram* à la capitale de la province; par exemple *Aram de Damas*: *Aram de Rohob*, *Aram de Soba*, &c. Cette dernière étoit la plus avancée vers l'Euphrate, & aux environs de Palmyre.

Il est difficile de fixer quel a été le premier pays habité par Aram & par ses descendants. Le Prophete Amos (d) semble dire qu'ils habiterent au commencement dans le pays de *Kir*, & que Dieu les en tira, comme il tira les Israélites de l'Égypte, & les Philistins de Caphthor. Ce pays de *Kir* est apparemment l'Ibérie où est le fleuve *Cyrus*, nommé aujourd'hui *Cur* ou *Chiur* qui se décharge dans la mer Caspienne. On trouve aussi un autre fleuve du même nom dans la Perse, nommé autrement *Bagradas*, & un troisième dans la Médie : & dans le même pays, des peuples nommés *Cyrthii*, & la ville *Cyreschata* ou *Cyropolis*: & enfin dans la Syrie, la ville de *Cyrrhus*, & le canton nommé *Cyrrheslicus*. Tout cela rend assez incertaine la première demeure d'Aram. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du temps de Moïse, & peut-être du temps d'Abraham & d'Isaac, la Mésopotamie portoit déjà le nom d'*Aram*, puisqu'Isaac dit à Jacob (e) de s'en aller à *Padan-Aram* auprès de Bathuel qui habitoit à Haran ville de Nachor dans la Mésopotamie; & que au temps même du mariage d'Isaac, Bathuel & Laban nés dans la Mésop-

[a] Gen. xxiv. 10. Deut. xxiii. 4. Judic. iii. 8. ארם נהרים *Aram-Naharaim*.
 [b] Gen. xxviii. 2. 7. xxxi. 18. xxxiii. 18. xxxv. 9. ארם פדן *Padan-Aram*.
 [c] Osée xii. 13. שדה ארם *Sedeh-Aram*. [d] Amos, ix. 7. Numquid non
 Israel ascendere feci de terra *Ægypti*, & *Palæstinos* de *Cappadocia*, (Hebr. de *Caphthor*.)
 & *Syros* de *Cyrene*. (Hebr. & *Aram* de *Kir*.) [e] Gen. xxxviii. 7. Proficiscere in *Mésopotamiam Syria* (Hebr. in *Padan-Aram*) ad domum *Bathuel*.

potamie, font appellés *Araméens*, (a) quoiqu'ils fussent de la race d'Arphaxad, & non pas de celle d'Aram.

Outre les *Araméens* ou *Syriens* descendus d'Aram fils de Sem, l'Écriture semble nous en marquer d'autres descendus de Camuel, fils de Nachor & de Melcha. Moysé dit que *Camuel* fut *pere d'Aram*; (b) ce que les Septante & la Vulgate ont traduit par *Camuel pere des Syriens*. On peut, ce semble, expliquer ce passage de trois manières: 1°. En disant simplement que Camuel eut un fils nommé Aram: 2°. Que Camuel fut pere des *Camiltes* en Cappadoce, lesquels prirent le nom d'*Araméens* ou de *Syriens*, d'Aram fils de Camuel. On fait par Hérodote, que les *Cappadociens* étoient compris sous le nom de *Syriens*. 3°. Enfin qu'Aram fils de Camuel, fut pere de quelques *Araméens*, qui furent confondus avec les descendants d'Aram fils de Sem; ou que lui-même fut surnommé *Araméen*, parce qu'il se joignit aux descendants d'Aram.

Plusieurs des anciens & des nouveaux (c) ont cru que les *Arméniens* venoient d'Aram & des *Araméens*. Strabon (d) remarque qu'il y avoit entre les *Syriens* & les *Arméniens* beaucoup de ressemblance & pour le langage & pour la maniere de vivre, & pour le corps; & que les *Syriens* nommoient *Araméens* & *Arméniens* ceux qui étoient appellés *Syriens* par les Grecs. L'Interprete Arabe a rendu *Aram* par *Armenum*. Borchart croit néanmoins que l'Arménie a tiré son nom de *Har* qui signifie une montagne, & *Minni* qui est un peuple dans le voisinage d'Ararat, comme si l'on disoit les *montagnes des Minniens*. Le Chaldéen traduit *Minni* par l'*Arménie* dans Jérémie, LI. 27. & dans Michée, VII. 12. Le seul endroit de l'Écriture où l'on trouve l'*Arménie*, ou plutôt *Armon*, c'est dans Amos, (e) où Dieu menace les Israélites de les envoyer en exil dans le pays d'Armon.

Aram eut quatre fils: (f) *Us*, *Hul*, *Gether* & *Mes*: nous les cherchons dans l'Arménie, dans la Mésopotamie, dans la Syrie, en deçà de l'Euphrate, & au delà du Tigre. Dès le temps de Moysé, ils pouvoient être déjà dispersés dans tous ces pays.

Us, (g) selon S. Jérôme (h) & Joseph, (i) peupla la Trachonite, qui est un canton au delà du Jourdain, ayant l'Arabie déserte à l'Orient, le mont Liban au Nord, le Jourdain au Couchant, & l'Iturée au Midi. Les Anciens croient que le premier-né d'Aram bâtit la ville de Damas. Il donna son nom à la campagne de Damas, nommée *Us* par les Hébreux, & *Gaut* ou *Gawa* par les Arabes. La lettre *Ain* se prononce quelquefois comme un *G*, & le *Tfâde* se change souvent en *Theth*. Les

x.
Passage des
quatre fils d'A-
ram, fils de
Sem.

(a) Gen. xxv. 20. *Duxit uxorem Rebeccam filiam Bathuelis Syri de Mesopotamia*; (Hebr. *Aramai de Padan-Aram*,) *sororem Laban* (Hebr. addit *Aramai*.) — (b) Gen. xxii. 21. *Camuel patrem Syrorum*. (Hebr. *patrem Aram*.) — (c) Bonfrete, Arias & autres. — (d) Strab. lib. 1. — (e) Amos iv. 3. *Et projiciemini in Armon*. — (f) Gen. x. 23. — (g) γυ *Hus*. — (h) Hieron. *quest. hebr.* — (i) Joseph. *Antiq. lib. 1. c. 7.*

Arabes la nomment aujourd'hui *Algauta* ; & le Géographe Arabe (a) la décrit de cette manière : La vallée de Damas nommée *Algauta*, s'étend en longueur l'espace de deux stations, & en largeur l'espace d'une station. Cette *Algauta* est, selon Bochart, la vallée qui est entre les monts Liban & Anti-Liban, & qui est nommée *le Camp creux*, (b) par Strabon, (c) dont la largeur est de deux cents stades, & la longueur du Midi au Septentrion de quatre cents stades ; c'est aussi la même que Polybe appelle *la campagne Amyca*. (d) En Syriaque *Amica* signifie *une plaine*. Enfin ce canton est communément nommé par les Grecs *Cœlé-Syrie*, c'est-à-dire, la Syrie creuse ; mais ce nom s'étend quelquefois beaucoup davantage.

On pourroit avec autant de vraisemblance placer *Us* vers les sources du Tigre. Diodore de Sicile (e) nomme *Uxii*, les montagnes d'où ce fleuve prend sa source. Strabon (f) met au même endroit le pays d'*Uxia*, & les peuples *Uxii*. Pline (g) les nomme *Oxii*. Ce même Auteur (h) parle du fleuve *Musi* ou *Ufi* qui se jette dans l'Araxe. Arrian (i) & Quinte-Curce (k) font aussi mention de ces peuples.

L'Écriture parle de deux autres hommes du nom de *Us* ou *Hus* : l'un (l) fils de Nachor frere d'Abraham, & l'autre (m) un des descendants de Séhir le Horréen. On trouve dans l'Aufite, canton de l'Arabie déserte, la petite ville d'*Us* nommée aujourd'hui *Omps*, selon Thomas Madaïus. Jérémie (n) parle du pays de *Hus* habité par les Iduméens. Job (o) a aussi vécu dans le pays de *Hus* ; & nous croyons que c'est dans celui qui fut peuplé par le fils de Séhir le Horréen.

Hul (p) est nommé *Otrus* dans Joseph qui le place dans l'Arménie. Bochart croit qu'il vaut mieux lire *Otus*, & en dériver le nom de la province *Otene* dans l'Arménie (q) entre le Cyrus & l'Araxe. On trouve dans l'Arménie plusieurs vestiges du nom de *Hul*. Par exemple, dans la province nommée *Cholobatene*, & dans les villes *Colsa*, *Colana*, *Cholimma* & *Olane*, & dans Ptolomée, *la Colthene*, & la ville de *Choluata*. Il y a dans la Syrie, la ville de *Cholle* ; & dans le Pont, celle de *Choloé*.

Joseph a cru que les descendants de *Gether* (r) avoient peuplé la Bactriane. S. Jérôme veut que *Gether* soit le pere des Acarnaniens & des Cariens ; dont ceux-là demeurèrent dans la Grece près de l'Épire, & ceux-ci dans l'Asie Mineure vis-à-vis de Rhodes. *Gether* ne pourroit-il pas être le fondateur des Ithuréens, peuples au delà du Jourdain entre l'Arabie déserte à l'Orient, & le Jourdain au Couchant ? ou plutôt des Ithuréens dont parle Pline, (s) dans la Syrie Cyrrestique, entre

(a) *Climat.* III. p. 5. — (b) Πέδιον κίλιον — (c) *Strab. lib. XVI.* — (d) Ἀμύκα πένιμα — (e) *Diodor. lib. XVII. c. 67.* — (f) *Strab. lib. XVI.* — (g) *Plin. lib. VI. c. 16.* — (h) *Ibid. c. 9.* — (i) *Arrian. Indic. c. 40. & expedit. Alex. lib. III. c. 17.* — (k) *Quint. Curt. l. XV. c. 3.* — (l) *Genes. XXI. 21.* — (m) *Genes. XXXVI. 28.* — (n) *Jerem. Thren. IV. 21.* — (o) *Job. I. 1.* — (p) חול Hul. — (q) *Plin. lib. VI. c. 13.* — (r) חַי גֶּתֶר. — (s) *Plin. lib. VI. c. 23.*

la Séleucide, la Comagene & l'Euphrate. Nous croyons que Jethur fils d'Ismaël (a) a peuplé la première Ithurée dont nous venons de parler; mais Gether peut bien être le père des seconds Ithuréens.

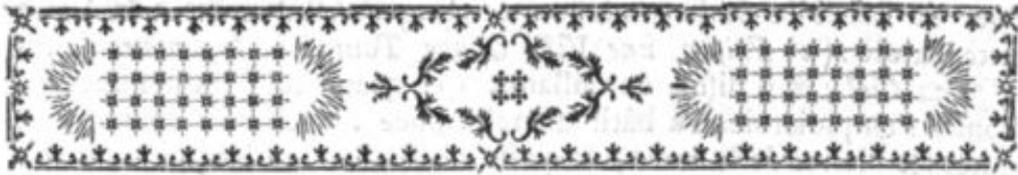
Mes (b) est le même qui est nommé *Mefec* dans les Paralipomenes, (c) & *Mosoch* dans les Septante. (d) Bochart croit avec beaucoup de vraisemblance, qu'il posséda le mont Masius dans la Mésopotamie, & qu'il donna son nom à cette montagne, & au fleuve Mazeca qui y prend sa source. Ce fleuve est communément nommé *Saocoras*; mais Xénophon l'appelle *Masca*. Etienne nomme les habitants de ce canton *Masieni* ou *Masiani*. Et peut-être que c'est delà que les Arabes Maséens dont parle Pline, (e) parmi les peuples de la Mésopotamie, ont pris leur nom. S. Jérôme a mis *Mes* dans la Méonie. Joseph a cru que *Mes*, ou comme il parle, *Masan*, fut le père des Mésaniens auprès de l'embouchure du Tigre. Mais il n'a pas pris garde que les Grecs nomment *Mefana* ou *Mefene* tous les cantons environnés de quelques rivières. Les Arméniens veulent que les monts Mosques au dessus d'Erivan & de la source de l'Euphrate tirent leur nom de *Mes*. Strabon (f) met dans l'Arménie un mont Masius au Midi de la Sophene, fort différent du mont Masius que Ptolomée met (g) dans la Mésopotamie.

XI.
Conclusion.

Ce sont là les fils de Sem distribués en leurs familles & leurs langues, leurs régions & leurs peuples : (h) & telles sont les familles des enfants de Noé selon les diverses nations qui en sont sorties. C'est de ces familles que se sont formés les divers peuples qui se sont répandus sur la terre depuis le déluge. Nous n'avons pas la présomption de croire que sur la plupart des noms sur lesquels nous avons proposé des conjectures, nous ayons été assez heureux pour bien rencontrer l'antiquité des choses que nous recherchions, l'éloignement des lieux, les diverses révolutions des états, les transmigrations des peuples, & la barbarie des noms, forment des obstacles qu'il est presque impossible de surmonter. Nous espérons que du moins on pourra nous savoir gré d'avoir fait ces recherches, & d'en avoir ainsi présenté sommairement les résultats.

(a) Gen. xv. 15. == (b) Gen. x. 23. מֶס Mes. == (c) 1. Par. 1. 17. מֶסֶעֶ Mefec.
== (d) מוֹסוֹךְ. == (e) Plin. lib. vi. c. 26. == (f) Strab. l. xi. == [g] Ptolom. l. v. c. 18. == [h] Gen. x. 31. 32.





DISSERTATION

SUR

LA TOUR DE BABEL. (a)

LE bâtiment de la Tour de Babel est un de ces grands événements, que la longueur du temps, ni l'éloignement des lieux, ni la diversité des langues, ni la dispersion des Nations, n'ont pu effacer de la mémoire des hommes. Le souvenir s'en est conservé depuis le commencement jusqu'aujourd'hui parmi tous les peuples qui ne sont pas tombés dans la dernière barbarie & dans une ignorance entière de l'antiquité. Les Orientaux, comme plus polis & plus instruits, en ont conservé une tradition plus pure & plus exacte. Les Grecs l'ont prise des Orientaux, & l'ont corrompue par leurs fictions, & par la liberté que leurs Poètes se sont donnée, de tout oser & de tout entreprendre pour contenter le goût des peuples passionnés pour le merveilleux. Les Latins l'ont reçue des Grecs avec tous les déguisements qu'ils y avoient ajoutés. La pure vérité ne se trouve que dans Moïse : c'est à lui comme à la source, qu'il faut toujours revenir si l'on ne veut pas s'égarer.

I.
Vérité du récit de Moïse touchant la Tour de Babel.

Celse (b) attaquoit la vérité du récit de Moïse, par un raisonnement peu digne d'un homme éclairé ; il prétendoit que le Législateur des Hébreux avoit pris l'Histoire de la Tour de Babel dans les Poètes qui racontent la guerre des Aloïdes ou des Titans contre Jupiter. Mais Origene lui répond que Moïse étant plus ancien non seulement qu'Homere & que tous les autres Poètes de la Grece, mais aussi que les premiers inventeurs des Lettres & de l'écriture chez les Grecs, il est impossible qu'il ait puisé ce qu'il dit, dans leurs Ecrits, qui n'existoient pas encore ; que si la fable des Titans a quelque rapport à l'Histoire de la Tour de Babel, c'est que les Poètes Grecs ont voulu imiter Moïse, & enchérir sur la vérité & la simplicité de son récit.

L'Empereur Julien (c) traitoit de fabuleuse toute l'histoire de la

(a) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet. — (b) *Origen. lib. iv. contra Celsum.* — (c) *Vide Cyrill. Alex. lib. iv. contra Julian.*
Tome I.

Tour de Babel & de la confusion des langues. Il prenoit à la lettre cette parole : (a) *Faisons une Ville & une Tour dont le sommet s'élève jusqu'au Ciel* ; & il disoit en raillant , que quand tous les hommes du monde s'emploieroient à bâtir un tel édifice , quand ils épuiferoient toutes les pierres de la terre , & qu'ils réduiroient en brique toute l'argile qui est dans l'Univers , ils ne parviendroient jamais à conduire une Tour jusqu'au Ciel , quand même ils ne donneroient que l'épaisseur d'un fil à ses murailles. Il ajoutoit d'un ton moqueur , que les Chrétiens & les Juifs ont la simplicité de croire , que Dieu effrayé de l'audace des hommes , & de la hardiesse de leur entreprise , s'étoit hâté d'en arrêter les suites en confondant leur langage.

Mais S. Cyrille lui répond , que nous sommes bien éloignés de croire que Dieu qui est tout-puissant , ait conçu de la terreur des efforts d'une troupe de mortels , ni qu'il soit descendu personnellement du Ciel , pour voir leur édifice , & pour en arrêter les progrès ; que Moïse a parlé d'une manière populaire , en disant que Dieu *est descendu* , & que ces hommes vouloient élever une Tour *jusqu'au Ciel* ; que dans d'autres passages de l'Écriture , cette expression ne désigne qu'une très-grande élévation ; que c'est aux Auteurs de la Fable des Géants , à la soutenir ou à l'abandonner ; que nous ne nous y intéressons nullement ; que si Dieu pour arrêter l'entreprise des hommes , les dispersa & confondit leur langage , ce n'est pas qu'il les craignît ; mais il le fit par un effet de sa bonté infinie , qui voulut les empêcher de continuer une folle & inutile entreprise : car s'imaginant que Dieu pourroit bien envoyer sur la terre un nouveau Déluge , ils se figuroient qu'en élevant une Tour d'une hauteur extraordinaire , ils pourroient se mettre en état de ne rien craindre de ce côté-là ; comme si la parole que Dieu leur avoit donnée de ne plus inonder toute la terre , n'eut pas dû leur suffire pour les rassurer contre ces frayeurs.

Philon le Juif , (b) pour répondre aux objections des Païens , qui troyoient trouver dans l'Histoire de la Tour de Babel , la confirmation de ce que les Poètes racontotent de la guerre des Géants contre Jupiter , a recours à l'allégorie , & prétend que Moïse dans son récit a voulu nous donner des règles de morale , plutôt qu'une Histoire qui doit être prise à la lettre. Il ne nie pas toutefois le fait ; il se contente de l'expliquer moralement. Mais sans entrer dans la discussion de ses moralités , & sans nous mettre en peine des objections que l'on forme contre la vérité du récit de Moïse , que nous supposons comme indubitable ; nous nous attacherons dans cette Dissertation à examiner toutes les circonstances de ce fameux édifice.

Moïse (c) dit que *toute la terre n'avoit qu'une seule langue , & que*

(a) *Genes. XI. 4.* — (b) *Philo. lib. de confus. ling.* — (c) *Genes. XI. 1. 2.*

les hommes étant partis de l'Orient trouverent une campagne dans la terre de Sennaar, où ils s'arrêterent, & ils se dirent les uns aux autres : Venez, faisons des briques, & cuisons-les au feu. Et ils se servirent de briques au lieu de pierres, & de bitume qu'au lieu de mortier. Ils dirent donc : Venez, bâtissons-nous une Ville & une Tour, dont le sommet s'éleve jusqu'au Ciel; & rendons notre nom célèbre, avant que nous nous dispersions dans toute la terre. On croit que ceci arriva environ 114 ans au moins après le Déluge, & 2234 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (a) Il fallut bien tout ce temps pour produire autant d'hommes qu'en demandoit une entreprise comme celle dont nous venons de parler; mais cent ans suffisoient pour cela, sans qu'il soit besoin de recourir au miracle. D'ailleurs si l'on admet le calcul du Texte Samaritain, l'intervalle sera d'environ quatre cents ans; & il n'y aura plus de difficulté sur le nombre des hommes.

II.
Quel est le pays Oriental d'où les hommes vinrent dans la terre de Sennaar; & quelle est cette terre de Sennaar.

L'Arche qui avoit garanti Noé & sa famille, des eaux du Déluge, s'étant arrêtée sur le Mont Ararat (b) qui est en Arménie, à quelque dix ou douze lieues d'Erivan vers l'Orient, ce fut apparemment aussi dans l'Arménie & aux environs que les hommes demeurèrent d'abord après le Déluge; c'est ainsi que l'enseigne la tradition des Arméniens & de la plupart des Orientaux. Alexandre Polyhistor (c) raconte que Sisuthrus, que les Païens confondent avec Noé, étant sorti de l'Arche, entendit une voix du Ciel, qui lui dit, qu'il retourneroit encore dans la Babylonie; qu'il communiqueroit aux hommes l'usage des lettres, qu'il trouveroit dans la Ville de Sippara; & la même voix lui apprit que le pays où il étoit débarqué, étoit l'Arménie. (d)

Bérose cité par Abidene, (e) dit à peu près la même chose. Il raconte que Sisuthrus ayant caché dans la Ville d'Héliopolis dans la Sipparene, les lettres & les écritures qu'il avoit, s'embarqua & vogua sur les eaux du Déluge vers l'Arménie. Les Arméniens croient encore aujourd'hui

(a) On a deux époques pour fixer la construction de la Tour de Babel: 1°. L'époque de la fondation de la Monarchie des Babyloniens par Nemrod. Les observations Astronomiques envoyées à Aristote par Callisthenes, font remonter cette époque à l'an 2233 avant l'Ere Chrétienne, 1771 du monde selon Ussérius. Voyez la *Dissertation sur l'Histoire des Hébreux*, & les *Remarques sur la Chronologie*. 2°. L'époque de la naissance de Phaleg, dont il est dit qu'il fut ainsi nommé parce que la terre fut divisée de son temps. *Gen. x. 25.* Ussérius place la naissance de Phaleg en l'année 2247 avant l'Ere Chrétienne, 1757 du monde selon son calcul, cent un an après le Déluge. — (b) *Genes. VIII. 4. Requievit arca mense septimo super montes Armenia.* (Hebr. *Super montes Ararat.*) — (c) *Apud Euseb. Græc. Chronic. l. 1. p. 8.* — (d) *Kai 'oti 'en i'ai, h' ch'as Arménias 'eti.* — (e) *Abiden. ex Berof. apud Euseb. Chronic. l. 1. pag. 8.* *Καί ντι εν ιαι, η χ'ασ Αρμενίας ετι.* — (f) *Abiden. ex Berof. apud Euseb. Chronic. l. 1. pag. 8.* *Καί ντι εν ιαι, η χ'ασ Αρμενίας ετι.* Il y a beaucoup d'apparence que la Ville de Sapphare, ou la Province Sapherene, dont parlent Alexandre Polyhistor, Bérose & Abidene, n'est autre que ce que Moïse appelle Saphar, montagne d'Orient, *Genes. x. 30.* & Hérodote *monts Sapires. l. 1. & l. 1v.* Il dit que ces montagnes sont entre les Colchiens & les Medes.

conserver les restes de l'Arche dans leur pays ; & ils ne doutent pas que Noé & sa famille n'aient demeuré en Arménie , lorsqu'ils furent sortis de l'Arche après le Déluge.

La difficulté consiste à savoir comment Moÿse a pu appeller l'Arménie *Orient* ; car il est notoire que cette Province est au Nord , & de la Babylonie , & de l'Arabie , & de la Palestine , qui sont les seules Provinces que ce Législateur pouvoit avoir en vue en écrivant la Genèse. Mais il est aisé de prouver que les Hébreux donnoient quelquefois le nom d'*Orient* , à la Syrie même , & aux peuples de delà l'Euphrate , qui ne sont pas plus à l'Orient de la Palestine , que l'Arménie. Le Seigneur menace Israël de lui susciter des ennemis de tous côtés ; les Syriens du côté de l'Orient , (a) & les Philistins du côté du Couchant. Isaïe dit que Cyrus viendra de l'Orient contre Babylone : (b) il y vint de l'Arménie & de la Perse. Daniel (c) dit qu'Antiochus Epiphane sera troublé par des nouvelles qu'il recevra des Provinces d'Orient & d'Aquilon : or les Provinces d'où il reçut ces nouvelles , sont celles de delà l'Euphrate , qui sont certainement plus au Nord qu'à l'Orient de la Judée : mais la vérité est que ces pays , sur-tout l'Arménie , sont au Nord , mais tirant du côté de l'Orient , par rapport à la Palestine.

Les descendants de Noé vinrent donc du côté de l'Arménie , dans la terre de *Sennaar* ; c'est-à-dire , dans la Babylonie. Daniel (d) dit que Nabuchodonosor mit les Vaisseaux du Temple du Seigneur , dans le Temple de son Dieu , dans la terre de *Sennaar*. Dans le Livre de Josué , où il est parlé du vol d'Achan , le Texte Hébreu dit qu'Achan prit un manteau de *Sennaar* , (e) ce qu'Aquila & le Chaldéen , expliquent d'un manteau fait à Babylone. Babylone étoit donc dans le Pays de *Sennaar* , qui s'étendoit beaucoup au dessus de la Babylonie , vers le Nord ; supposé que le nom de montagne *Sagras* ou *Singar* , dont parlent les Auteurs profanes , (f) soit dérivé , comme il est très-probable , de *Sennaar* ou de *Sengar* , selon la prononciation de ceux qui lisent le *Hain* , comme un G , ainsi que nous le voyons dans *Segor* , dans *Gaza* , & dans quelques autres noms.

III.
Pourquoi les hommes vinrent dans la terre de *Sennaar* , & dans quelle vue ils conçurent le dessein d'y bâtir une Ville & une Tour.

Ce ne fut pas apparemment par un dessein prémédité & tout d'un coup , que les hommes échappés du Déluge , quitterent les montagnes d'Arménie , pour venir dans le pays de Babylone. Ils y vinrent insensiblement en suivant le cours de l'Euphrate & du Tigre , qui les invitoient à les cotoyer par la commodité des pâturages & par la beauté du pays. Leur nombre s'augmentant de jour en jour , & leurs troupeaux se multipliant , ils comprirent la nécessité où ils seroient bien-

(a) *Isai.* IX. 12. — (b) *Isai* XLII. 2. XLVI. 11. — (c) *Dan.* XI. 44. — (d) *Dan.* I. 2. — (e) *Jos.* VII. 21. *Pallium coccineum.* (Hebr. *רָגְלָא דְּסִנְאָר* , *Pallium Sennaar.*) — (f) *Aqu.* *οὐκὲν Βαβυλωνικῆς.* — (f) *Strabo* , l. XVI. &c.

tôt de se séparer, & de se répandre dans divers pays ; étant impossible qu'un peuple très-nombreux, suivi de beaucoup de bétail, & qui ne pouvoit tirer aucun secours d'ailleurs, pût subsister long-temps en un même lieu : ajoutez la difficulté de conserver la paix & la subordination, dans un si grand nombre de familles, qui n'obéissoient qu'à leurs peres & aux plus anciens d'entr'eux, sans être retenus par les loix, par la force, ni par l'autorité du gouvernement monarchique & absolu.

On peut rappeler à ce sujet ce qui est raconté d'Abraham & de Lot, (a) dont les pasteurs eurent querelle ensemble, & dont les troupeaux étoient si grands que les paturages du pays ne pouvoient leur suffire, & qu'ils ne pouvoient demeurer ensemble ; c'est pourquoi ils furent obligés de se séparer pour éviter les brouilleries & les disputes qui pouvoient s'élever entre leurs gens, & pour trouver à leurs troupeaux la nourriture suffisante.

Ces hommes étant donc arrivés dans la terre de Sennaar, conçurent le dessein d'y bâtir une Ville qui leur servît comme de Métropole & de Capitale, & qu'ils regardassent dans la suite comme le centre de leur union, & comme leur patrie commune. Pour l'embellir & la fortifier, ils résolurent d'y construire une Tour d'une hauteur prodigieuse, disant : Cela éternisera notre mémoire, & ce sera un monument immortel de notre parenté ; & quand quelques jours nos enfants & nos neveux nous demanderont : Que veut dire cette Tour & cette Ville ? nous leur répondrons qu'elle a été bâtie par nos peres & par nous, pour servir de témoignage que nous ne sommes qu'un peuple sorti de Noé ; & si jamais nous nous trouvons dans des Provinces éloignées, nous pourrons dire à nos enfants que Babel est notre commune patrie, & que nous sommes les freres de tous les peuples qui en sont sortis. C'est ainsi que long-temps après, les Israélites qui demeuroient au delà du Jourdain, éleverent un grand monceau de terre, pour en faire un monument qui apprit à leurs descendants, qu'ils ne faisoient qu'un peuple avec leurs freres, qui demeuroient au deçà de ce fleuve. (b)

C'est là, selon toutes les apparences, le vrai motif qui engagea ces hommes à la construction de la Tour & de la Ville de Babel. (c) Mais d'autres leur ont imputé bien d'autres sentiments : on a prétendu qu'ils vouloient faire la guerre à Dieu même : l'expression figurée du Texte sacré, qui porte qu'ils vouloient élever leur Tour jusqu'au Ciel : *Turrim cujus culmen pertingat ad cælum* ; & le nom de Géant, donné par les Septante à Nemrod, (d) que l'on croit avoir été le principal Auteur de ce Bâtiment, ont fait dire aux Poëtes, que les Géants avoient entre-

(a) Gen. xiiii. 5. & seqq. — (b) Josue xii. 10. & seqq. — (c) Vide Toftat. in Josue, *Aben-erza*, *Levi Ben-Gerson*, *Salian*, an. m. 1509. & alios plures. — (d) Genes. x. 8. *Nemrod cepit esse potens in terra.* 70. 71725 4 טרן 725.

pris de détrôner Jupiter ; qu'ils avoient entassé plusieurs montagnes les unes sur les autres pour assiéger le Ciel : (a)

*Extruere hi montes ad sidera summa parabant ,
Et magnum bello sollicitare Jovem.*

Joseph (b) raconte que les hommes échappés du Déluge , demeurèrent quelque temps sur les montagnes , craignant toujours un nouveau Déluge ; mais que Sem , Cham & Japheth , ayant les premiers osé abandonner les hauteurs , pour habiter dans les plaines , les autres les suivirent & vinrent s'établir dans la campagne de Sennaar. Alors Dieu leur ayant ordonné d'envoyer des colonies dans différents endroits du monde , afin de les repeupler , ils ne voulurent pas lui obéir ; ce qui attira sur eux les effets de sa colere : car le Seigneur leur ayant encore réitéré ses ordres , non seulement ils ne lui rendirent pas l'obéissance qu'ils devoient , mais ils se mirent dans l'esprit qu'il vouloit leur tendre des pièges en les dispersant , dans le dessein de les opprimer ensuite avec plus de facilité.

Nemrod , fils de Chus , & petit-fils de Cham , homme entreprenant & hardi , leur inspiroit ces sentiments. Il se vançoit de temps en temps de ne devoir le bonheur dont il jouissoit , qu'à sa propre force ; & se flattoit de ranger aisément les hommes sous son obéissance , s'il réussissoit à les soulever contre Dieu. Ainsi pour les engager dans son parti , il leur proposa de bâtir une Tour d'une telle hauteur , que les eaux ne pussent parvenir jusqu'au sommet ; & leur dit que par-là , il prétendoit venger la mort de leurs peres , que Dieu avoit noyés dans le Déluge.

Le peuple séduit par les promesses de Nemrod , se laissa aisément engager dans cette entreprise. Il commença avec une ardeur incroyable à bâtir la Tour ; & comme les ouvriers étoient fort nombreux , & qu'ils n'épargnoient rien pour avancer leur ouvrage , on voyoit la Tour s'élever tous les jours fort considérablement ; & son élévation auroit été encore bien plus sensible ; si sa largeur & sa solidité n'eussent en quelque sorte caché & effacé sa hauteur. Dieu voyant donc leur insolence & leur opiniâtreté , & ne voulant pas les faire périr tous , mit entr'eux la division , & changea leur langage , de maniere que ne pouvant plus s'entendre , ils furent contraints d'abandonner leur ouvrage , & de se disperser en différentes parties du monde. Voilà comme Joseph raconte cet événement ; il cite au même endroit une Sibylle (c) qui dit , que les hommes n'ayant qu'un même langage , entreprirent de construire une Tour d'une hauteur excessive , comme s'ils eussent dû

(a) *Ovid. fast. l. v. Vide & Virgil. Æneid. vi. & Homer. Odyss. — (c) Joseph. antig. l. i. c. 5. — (c) Id. l. i. c. 5. p. 13. Μίμνηται ἡ Σιβυλλὰ λέγουσα ἕτοι. Πάντων ἰμφοῦναι ἔτιαι τῶν ἀνθρώπων, πύργῳ ἀκιδέμεσαι τοῖς ὑψηλῶταῖς, ὡς ἐπὶ τῆ θεᾶς ἀπαθνηματι δι αὐτῶ, εἰ δι θεῶ ἀέμεν ἐπιπέμψαντι ἀέτριψαι τῶ πύργῳ, ἢ ἰδίας ἐκάσφ φωνῆ ἰδμεται.*

s'en servir comme de degrés pour monter au Ciel ; mais que les Dieux irrités ayant lâché contre la tour des vents & des tempêtes , la renverserent , & donnerent à chacun un langage particulier.

L'autorité de Joseph , lorsqu'il s'éloigne de l'Écriture , n'est pas fort grande , non plus que celle de la prétendue Sibylle ; mais son témoignage prouve clairement que dès-lors on donnoit un très-mauvais sens à l'entreprise des hommes qui bâtirent la Tour de Babel. Eusebe (a) cite la même Sibylle ; mais au même lieu il rapporte une autorité d'un plus grand poids , qui est celle d'Abidene & d'Eupoleme , qui faisoient mention de cette tour , & qui en attribuoient le bâtiment à des Géants qui vouloient s'élever contre Dieu. Voici comme en parle Abidene : » Il y en a qui disent que les premiers hommes nés de la terre , » fiers de leurs forces , & de la grandeur de leur taille , ne se conten- » tant pas de se croire au dessus de Dieu , entreprirent même de conf- » truire une tour d'une hauteur prodigieuse , au lieu où est aujourd'hui » Babylone. Mais lorsque cette tour étoit fort près de la hauteur du » Ciel , les Dieux par le moyen des vents , la renverserent sur la tête » de ceux qui l'avoient entreprise ; & de ses ruines , on bâtit dans la » suite la ville de Babylone. «

Eupoleme disoit que la ville de Babylone , & cette tour si célèbre par tout le monde , avoient été bâties par les Géants , qui s'étoient échappés des eaux du Déluge ; & que la tour ayant été détruite par la puissance de Dieu , les Géants s'étoient dispersés dans tous les pays du monde. Artapane cité dans Polyhistor , ou Polyhistor même , (b) assure qu'on lit dans certains Livres , dont les Auteurs sont inconnus , qu'Abraham vint dans la terre des Géants ; que ces hommes insolents furent exterminés par les Dieux à cause de leur impiété ; que Bélus seul fut épargné ; qu'il demeura à Babylone , & s'établit dans la tour qu'il y avoit élevée , & qui fut nommée Bélus , du nom de son fondateur ; qu'après cela Abraham vint dans la Phénicie , & delà dans l'Égypte.

Philon , dans son Livre intitulé , *de la confusion des Langues* , suppose par-tout que cette entreprise fut faite par un concert impie d'une race corrompue & ennemie de Dieu.

Les Peres , pour la plupart , n'ont pas eu meilleure opinion des bâtisseurs de Babel , que les Auteurs que nous venons de citer. S. Augustin (c) semble avoir pris à la lettre ces paroles : *Bâtissons-nous une tour , dont le sommet arrive jusqu'au Ciel*. Si ç'a été là leur pensée , dit-il , d'arriver jusqu'au Ciel par le moyen de leur tour , c'est sans doute une présomption pleine de folie : *Nimum stulta audacia & impietas eo-*

(a) Euseb. *prapar.* l. ix. c. 14. 15. 16. — (b) *Apud Euseb.* l. ix. c. 18. — (c) *Aug.* l. 1. *quæst. in Genes.* qu. 21.

rum deprehenditur. Il ajoute qu'on ne peut regarder leur présomption ; que comme une suite de leur aveuglement : (a) car quelque hauteur qu'ils eussent pu donner à leur tour , quand ils l'auroient élevée jusqu'au dessus des plus hautes montagnes , quand ils auroient fait monter son sommet jusqu'au dessus des nues , qu'auroient-ils pu faire contre Dieu ? qu'auroient-ils gagné par toute l'enflure de leur cœur , ou par l'élevation de ce superbe bâtiment ? Il dit ailleurs (b) qu'il y a assez d'apparence que le Patriarche Sem n'eut aucune part à cette entreprise , puisque la peine de la confusion des langues ne tomba point sur sa famille , dans laquelle demeura la langue Hébraïque , qu'il suppose être la première de toutes les langues. Il ne doute pas que Nemrod n'ait été le premier Auteur de cet ouvrage ; (c) ce que l'Écriture donne assez à entendre , lorsqu'elle dit que Babylone fut le commencement de son empire : (d) *Principium regni ejus Babylon.* Mais il doute s'il n'y avoit qu'une seule tour , ou s'il y en avoit plusieurs ; car quelquefois on se sert du singulier au lieu du pluriel : comme on dit *le Soldat* , *la Sauterelle* , *la Grenouille* , pour marquer toute l'espece , ou pour désigner un individu particulier de l'espece : mais l'opinion la plus commune est , qu'il n'y eut qu'une tour à laquelle ces hommes s'attachèrent avec toute leur application.

Quelques-uns pensent que l'Auteur sacré du Livre de la Sagesse fait allusion à l'édifice de la Tour de Babel , lorsqu'il dit : (e) *Quand les Nations conspirèrent ensemble pour s'abandonner au mal , la sagesse reconnut le Juste , & le conserva irrépréhensible devant Dieu.* Mais la suite du discours montre qu'il désigne plutôt Abraham , qui se conserva pur & exempt d'idolatrie , pendant que les autres peuples se livroient au culte des Idoles.

Saint Jean Chrysostome (f) désapprouve extrêmement la conduite des premiers hommes , qui bâtirent la Tour de Babel. Il attribue leur entreprise à l'orgueil , à la vanité , à l'insolence. Le texte de l'Écriture semble marquer , de la part des hommes , la crainte qu'ils avoient que Dieu ne les séparât , & les précautions qu'ils vouloient prendre pour se conserver ensemble : *Bâtissons* , disent-ils , *une tour & une ville , de peur que nous ne soyons séparés.* (g) Tertullien (h) appelle la Tour de Babel , *superbissimam turrim* , une tour bâtie par le plus grand orgueil ; il croit que c'est le Fils de Dieu qui descendit pour la renverser , & pour confondre le langage de ceux qui la bâtissoient.

(a) *Aug. lib. xvi. de Civit. c. 4. Quid fallura erat humana & vana præsumptio ? cujuslibet enim & quantalibet in cœlum adversus Deum altitudinem molis extolleret , quando montes transcenderet universos , quando spatium nebulosi aëris evaderet : quid denique noceret Deo quantumcumque vel spiritalis vel corporalis elatio ?* — (b) *Aug. de Civit. l. xvi. cap. 11.* — (c) *De Civit. l. xvi. c. 4.* — (d) *Genes. x. 10.* — (e) *Sap. x. 5.* — (f) *Chrysoft. homil. 30. in Genes. p. 430. & seqq* — (g) *Gen. xi. 4. Antequam [Hebr. Nequando] dividamur in universas terras.* — (h) *Tertull. advers. Praxeam. c. 16. p. 509.*

SUR LA TOUR DE BABEL. 513

Euty chius , Patriarche d'Alexandrie , (a) qui a ramassé dans ses Annales plusieurs traditions des Orientaux , raconte que les hommes commençant à se multiplier , s'assemblerent au nombre de soixante & douze , (b) & se dirent l'un à l'autre : Venez , bâtissons une ville , & faisons-y une citadelle , où nous éleverons une tour qui montera jusqu'au Ciel , afin que si quelque jour il arrive un Déluge nouveau , nous puissions par son moyen nous en garantir. Ils furent donc trois ans à faire & à cuire des briques dont la longueur étoit de treize coudées , la largeur de dix , & l'épaisseur de cinq. Ils bâtirent leur ville entre Tyr & Babel ; elle avoit 313 toises de long , & 151 de large. Ses murs étoient hauts de 5533 toises , & larges de 33. La Tour avoit 10000 toises de haut , & ils furent quarante ans à la bâtir. Ils ne l'acheverent pas ; car Dieu envoya son Ange , qui les dispersa en confondant leur langage.

Glycas (c) dit à peu près la même chose : Que les hommes commencerent à bâtir la Tour l'an 536 après le Déluge ; qu'ils y travaillèrent en vain pendant quarante ans ; que leur dessein étoit de se mettre hors de danger s'il arrivoit une nouveau Déluge ; qu'il y avoit soixante & douze principaux chefs qui commandoient le peuple qui y travailloit ; que Dieu rendit leurs travaux inutiles par la confusion des langues ; & Cedrene (d) dit que Nemrod y fut écrasé sous les ruines de la Tour , qui s'ouvrit par un coup de vent. D'autres veulent qu'elle ait été renversée par un tremblement de terre. Abidene & la Sibylle disent qu'elle fut renversée par les vents. Benjamin de Tudelle dit que le feu du Ciel étant tombé au milieu de la Tour , la détruisit jusqu'aux fondemens. D'autres soutiennent qu'elle subsista encore longtemps depuis. Moysè ne dit pas que la Tour ait été ruinée ni renversée.

Nous voici insensiblement engagés dans la description de la Tour de Babel. Le Lecteur s'attend à voir ici bien des imaginations & des hyperboles ; car dès qu'on veut prendre à la lettre ces mots , *Dont le sommet s'éleve jusqu'au Ciel* , on a beau champ pour exagérer & pour donner à cet édifice telle hauteur que l'on voudra. S. Jérôme (e) dit que la citadelle de Babylone étoit cette tour si célèbre bâtie après le Déluge , qu'on disoit avoir 4000 pas de hauteur. Adon (f) lui donne 5174 pas de hauteur. Il dit qu'elle alloit en rétrécissant par le haut , afin que le

IV.
Description
de la Tour de
Babel ; ou idée
que les An-
ciens nous
donnent de la
Ville de Baby-
lone & du
Temple de Bé-
lus.

(a) *Annal. Euty ch. Alex. t. 1. pag. 51. 52.* — (b) Ou plutôt ayant à leur tête soixante & douze Chefs , ou Princes des familles. Voyez *Epiphan. contra hæres. L. 1. Hæres. 39.* — (c) *Glycas Annal. parte 2. p. 128.* — (d) *Cedren. , p. 11. Annal.* — (e) *Hieronym. in Isai. c. 14. p. 114. nov. edit. Arx autem, id est, capitulum hujus urbis, est turris quæ adificata post diluvium, in altitudine quatuor millia dicitur tenere passuum, paulatim de lato in angustias coarctata, ut pondus imminens facilius à latioribus sustentetur. Describunt ibi templa marmorea, aureas statuas, plateas lapidibus auroque fulgentes, & multa alia quæ penè videantur incredibilia.* — (f) *Ado in Chronic. etate primæ,*

pied de la tour pût soutenir le poids d'une telle masse. Il ajoute , après S. Jérôme , qu'on parle des Temples de marbre , des statues d'or , des places enrichies d'or & de pierreries qu'on voyoit à Babylone , & de plusieurs autres choses qui paroissent incroyables. On lit la même chose dans la Chronique d'Isidore : le Texte porte 4000 pas , & la marge 5174. Ce que ces Auteurs ajoutent des richesses qui se voyoient dans cette Tour , insinue qu'ils veulent marquer le Temple de Bélus décrit par Hérodote , & par Diodore de Sicile ; ou même de la citadelle , dont parle le même Diodore & Quinte-Curce , & qui étoit au milieu de Babylone : mais ils exagèrent encore beaucoup ; car voici ce qu'on lit dans Hérodote. (a)

Après avoir donné la description de Babylone , il dit qu'au dedans de la ville , & dans l'une des deux parties dont elle est composée , (car l'Euphrate la partage en deux ,) il y a deux grands murs , dont l'un enferme le Palais Royal , & l'autre le Temple de Jupiter Bélus. Ce dernier édifice subsistoit encore du temps d'Hérodote , & il avoit des portes d'airain. Le terrain où il étoit , avoit deux stades en carré. Au milieu de cet espace s'élevoit une tour de même figure , dont la base avoit un stade ou 125 pas en longueur , & autant en largeur ; (b) ou , selon plusieurs Ecrivains , en hauteur & en largeur.

Au dessus de cette tour il y en avoit une autre ; & au dessus de la seconde une troisième , & encore une quatrième , jusqu'au nombre de huit tours les unes sur les autres. On y montoit par des escaliers pratiqués au dehors de la tour ; & il y avoit d'espace en espace des retraites & des bancs pour la facilité de ceux qui montoient , afin qu'ils pussent s'asseoir & se reposer.

Au dessus de la huitième & dernière tour , on trouvoit un grand Temple , dans lequel on ne voyoit aucune statue de Divinité , mais seulement un grand lit bien couvert , & une table d'or devant le lit. Nul ne couche dans ce Temple pendant la nuit , dit Hérodote , sinon une femme qui est choisie par le Dieu Bélus parmi celles de la ville , ainsi que le prétendent les Chaldéens , qui sont les Prêtres du lieu ; ils assurent que le Dieu même vient coucher la nuit sur le lit. La même chose se pratique à Thebes d'Égypte , où l'on enferme une femme dans le Temple de Jupiter le Thébéen , & à Pataves en Lycie , où l'on fait aussi coucher la Prêtresse dans le Temple.

Plus bas dans le même Temple de Bélus à Babylone , il y a , dit Hérodote , une Chapelle où l'on voit une grande figure de Jupiter , assise sur un Trône , ayant devant elle une table. La statue , le trône , la table & son pied sont d'or pur. Les Chaldéens estiment tout cet ouvrage la valeur de huit cents talents d'or. (c) Au dehors de la Cha-

[a] *Herodot. l. 1. 181. 182.* — [b] *Herodot. ibidem. Σταδίων ἢ τὸ μῆκος ἢ τὸ ἕψος.*
 — [c] C'est-à-dire , 1920000. livres , en prenant le talent sur le pied de 2400 livres.

pelle est un Autel de même métal , sur lequel on n'immole que des animaux qui tétent encore. Mais il y en a un autre plus grand, où l'on sacrifie des hosties d'un âge plus parfait. Quelque temps avant Hérodote , il y avoit dans ce Temple une seconde statue haute de dix coudées , & d'or massif ; cet Auteur avoue qu'il ne l'a pas vue : mais il a vu tout le reste ; & il rapporte sur le récit des Chaldéens , que le Roi Darius , fils d'Hystafpe , avoit voulu prendre cette statue ; mais que n'ayant pu y réussir , Xerxès son fils fut plus hardi , & l'enleva. J'ai rapporté exprès tout ce détail , parce qu'il a été écrit par un Auteur contemporain & témoin oculaire , qui vivoit il y a plus de deux mille ans , étant né 484 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire.

Diodore de Sicile (a) dit que Sémiramis bâtit le Temple de Bélus , dont nous venons de parler ; il ajoute que n'ayant rien de certain à en dire , parce que les Auteurs qui en parlent , ne s'accordent pas entr'eux , & que cet édifice ne subsiste plus , il ne veut pas s'étendre sur ce sujet : mais il reconnoît que cette tour étoit très-élevée , & que les Chaldéens y montoient pour observer le lever & le coucher des Astres. Tout l'ouvrage étoit bâti avec de la brique & du bitume ; & l'on y avoit employé beaucoup d'art & de travail. Sémiramis avoit mis au haut de ce Temple trois statues ; l'une de Jupiter , la seconde de Junon , & la troisieme de Rhéa. La statue de Jupiter étoit debout , & en posture d'un homme qui marche. Elle étoit haute de quarante pieds , & du poids de mille talents Babylo niens. La figure de Rhéa étoit assise ; & pesoit aussi mille talents , ayant à ses pieds deux lions debout ; & deux serpents d'argent , du poids de trente talents. Enfin la statue de Junon pesoit huit cents talents , & tenoit de la main droite un serpent par la tête , & de la gauche un sceptre parsemé de pierreries. On voyoit devant les trois Dèités une grande table d'or battue au marteau , longue de quarante pieds , & large de dix-sept , pesant cinq cents talents. Tout cela est assez différent de ce que dit Hérodote.

Pline dit (b) que de son temps ce Temple subsistoit encore : *Durat adhuc ibi Jovis Beli Templum*. Mais Diodore de Sicile , qui est plus ancien que Pline , vient de nous dire que de son temps il étoit tombé en ruine de vieillesse. Joseph (c) raconte qu'Alexandre le Grand ayant voulu le rétablir , lorsqu'il arriva à Babylone , ordonna à tous ses soldats de travailler à nettoyer la place ; mais que les Juifs seuls refusèrent d'obéir , & n'y purent être contraints ni par menaces , ni par aucun mauvais traitement. Comme l'ouvrage demandoit beaucoup de temps , ce Prince ne put exécuter ce qu'il avoit résolu , ayant été pré-

(a) *Diodor. L. II. p. 98. seu 69.* — (b) *Plin. L. VI. c. 26.* — (c) *Joseph. contra Appion. L. I. pag. 1048. 1049.*

venu par la mort, (a) l'année même qu'il avoit commencé d'y faire travailler. (b) Ainsi le Temple de Bélus ne fut jamais rétabli, depuis que Xerxès, après sa malheureuse expédition contre la Grece, (c) l'eut ruiné de fond en comble. (d) C'est ce que raconte Strabon & Arrien.

Mais Hérodote leur est fort contraire, puisqu'il dit qu'il a vu ce Temple, ou cette tour de Bélus. Or on fait qu'il a écrit après Xerxès; il n'avoit que six ans lorsque l'armée de ce Prince fut défaite l'an 478 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Et Xerxès étoit mort il y avoit 28 ans, lorsque cet Historien lut son histoire dans une assemblée des Grecs à Athenes, l'an 445 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (e) Il faut donc dire que ce fameux Temple fut ruiné entre l'an 445 & l'an 323, auquel Alexandre voulut entreprendre de le rétablir.

La difficulté consiste à savoir si c'est de cette Tour ou de ce Temple, que Moÿse a voulu parler: car on est partagé sur cela; & si quelques-uns ont cru que c'étoit la même Tour que Nemrod avoit bâtie (f) avec les Géants échappés du Déluge; d'autres l'ont attribuée à Bélus, (g) d'autres à Sémiramis, (h) & d'autres à Nabuchodonosor. (i) Il est certain que les Orientaux attribuent souvent l'honneur de la fondation d'une ville ou d'un édifice, à celui qui n'en est que le restaurateur, & qui n'a fait que l'embellir, l'orner, ou l'agrandir. Ainsi dans l'Ecriture, on dit qu'un Prince a bâti une telle ville, quoiqu'on sache très-certainement qu'elle subsistoit avant lui, parce qu'il y a ajouté des fortifications, ou qu'il en a réparé les ruines. Ainsi Nabuchodonosor se vante d'avoir bâti Babylone, qui subsistoit & qui étoit très-florissante plusieurs siècles avant lui: (k) *Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi in domum regni, in robore fortitudinis meæ, & in gloria decoris mei.* Il est donc très-possible que Nemrod & les autres descendants de Noé, aient commencé la ville & la Tour de Babylone; que Bélus l'ait achevée, que Sémiramis l'ait ornée, enrichie, dédiée à Bélus; & que Nabuchodonosor ait encore enchéri sur les ornements & les richesses que Sémiramis y avoit mises.

(a) *Strabo, l. XVI. p. 741. Arrian. l. VII. = (b) Avant l'Ere Chr. Vulg. 323. = (c) Avant l'Ere Chrét. Vulg. 478. = (d) Strabo, l. XVI. Arrian. l. VII. expedit. Alex. p. 159. Οὐ γὰρ τῷ Βήλῳ πῦρ οὐ μίση τῆ πόλις τῶν Βαβυλωνίων μεγάλῃ τι μίσησιν, ἀλλ' ἐκ πλείων ἔπιπτε ἐν ἀσφάλτῃ ἡμισομένη. = (e) Dom Calmet suppose ici avec Ussérius, que Xerxès mourut en l'année 473 avant l'Ere Chrétienne Vulg. D'autres croient qu'il ne mourut que vers 467 ou même 465. Nous aurons lieu de parler de ce point de Chronologie dans la *Dissertation sur les 70 Semaines de Daniel*; cette Dissertation sera placée à la tête du Livre de Daniel. = (f) *Vide Sibyll. apud Joseph. antiq. l. 1. & Euseb. lib. IX. præparat. Eupolem. & Abiden. apud eundem Euseb. l. IX. præparat. &c. = (g) Q. Curt. l. V. Abiden. ex Megasthen. apud Euseb. præparat. l. IX. c. 41. = (h) Ita Ctesias & ex illo Diodor. Strabo, Trogus, alii plures. = (i) *Vide, si placet, Dan. IX. 27. & Joseph. antiq. l. X. 11. = (k) Dan. IV. 27.***

Bélus l'Assyrien, qui régna à Babylone après les Arabes, vivoit vers 1322 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Ninus, son fils, fonda le Royaume d'Assyrie vers 1267. Sémiramis, sa femme, gouverna après lui en 1215 : (a) ainsi Moÿse n'a pu parler des Ouvrages, ni de Bélus, ni de Sémiramis ; & on ne peut prétendre que Bélus soit le même que Nemrod, sans tomber dans des anachronismes insoutenables, à moins qu'on ne reconnoisse un Bélus beaucoup plus ancien que le pere de Ninus. Les Profanes font Ninus fondateur de Ninive, quoique cette ville fût déjà bâtie par Nemrod : (b) Ninus n'a donc pu en être que le restaurateur ; il a pu l'agrandir, la fortifier, l'embellir : mais ce fut Nemrod, qui la fonda. Et cela fortifie encore notre conjecture, que Babylone ayant d'abord été bâtie par les descendants de Noé, & ayant été laissée imparfaite à cause de la division qui se mit parmi eux ; Bélus, Sémiramis, & Nabuchodonosor, en différens temps, y firent de si grands ouvrages, & l'embellirent de telle maniere, qu'ils en furent considérés comme les fondateurs.

Depuis Alexandre le Grand, nous ne trouvons rien de bien certain sur la Tour de Babylone. Il y a toute apparence qu'elle demeura ensévelie sous ses ruines ; & que quand Pline avance qu'elle subsistoit encore de son temps, il avoit devant les yeux le Texte d'Hérodote qu'il traduisoit, & qui le dit expressément : mais depuis cet Auteur jusqu'à Pline, on avoit vu bien des révolutions à Babylone.

Hérodote ne marque pas la hauteur de la tour, mais seulement la largeur de sa base, ou de la premiere des huit tours dont elle étoit composée, & qui avoit un stade en quarré. (c) Strabon (d) lui donne un stade de haut, & autant de large en quarré, c'est-à-dire 125 pas. C'est, dit-il, une pyramide quarrée, bâtie de brique cuite au feu. Elle est à présent renversée ; & on croit que ce fut Xerxès qui la ruina. Alexandre voulut la rétablir ; mais comme l'entreprise étoit d'un très-grand travail, & demandoit beaucoup de temps, (car il falloit deux mois à dix mille hommes pour nettoyer seulement la place, & pour ôter les ruines ;) Alexandre ne put pas l'achever, sa mort ayant suivi incontinent après. Aucun de ses successeurs ne s'est mis en peine de la rétablir. C'est ce que dit Strabon. Il appelle cette tour ou cette pyramide, *le tombeau de Bélus*.

[a] Dom Calmet suit ici la Chronologie d'Ussérius : nous faisons voir ailleurs qu'on pourroit remonter ces époques d'environ un siècle ; mais il sera toujours vrai qu'elles sont postérieures à Moÿse, comme Dom Calmet le suppose ici. — [b] *Genes. x. 11. De terra illa egressus est Assur*, [Hebr. alit. *in Assyriam*,] & *adificavit Niniven*. — [c] *Herodot. d. 1. c. 181. Εἰ μίση δὲ τῷ ἑστῷ πύργῳ σιρὶ ἐκδοίμνται, σάδιν δὲ τὸ μέγεθος δὲ τὸ ἕψος. δὲ ἑστῷ πύργῳ ἄλλο πύργον ἐπίκειται*. — [d] *Strabo, lib. xvi. initio pag. 738. Ἡ δὲ πνευμαίς τετραγώνη ἐξ ἑστῶς πλινθῶν, δὲ αὐτῆς σάδαια τὸ ἕψος. σάδαια δὲ δὲ ἑκάστη τῶν πλινθῶν ἑστῶ*.

V.
Idées que
les Voyageurs
modernes nous
donnent de la
Tour de Babel.

Benjamin de Tudelle dit que les fondemens de cette tour ont deux mille pas de longueur : que cette tour a deux cents quarante coudées , ou trois cents soixante pieds de largeur , & cent toises , ou six cents pieds de longueur. Il ne parle que de ses ruines , & de ce qui en paroïssoit lorsqu'il la vit ; car elle étoit renversée il y avoit long-temps.

Les autres Voyageurs qui ont été dans ce pays-là , n'ont pas manqué de s'informer de ce fameux édifice ; mais ils sont si peu d'accord entre eux , qu'on ne peut faire presque aucun fond sur leur récit. Les peuples des environs ignorent la vraie situation de l'ancienne Babylone ; & l'ignorance qui regne dans ces pays , leur fait dire des choses si peu vraisemblables , qu'elles ne méritent aucune créance. Guion raconte sur le rapport de deux hommes d'Abbeville , qui avoient été esclaves du Bacha de Bagdad , que la Tour de Babel est ronde , de la hauteur de cinquante toises ou trois cents pieds ; & que les briques dont elle est bâtie , sont pour la plupart longues d'une brassé , cimentées de bitume & d'argile. La montée qui conduit au haut de cet édifice , n'est pas en degrés , mais en pente , pratiquée dans l'épaisseur du mur , & s'élevant peu à peu : elle est si vaste que vingt hommes pourroient y monter de front. La muraille de la tour a cent pas de largeur ; il y a de dix brasses en dix brasses de grandes portes rondes pour entrer dans la tour , & de six en six brasses des fenêtres qui reçoivent le jour de dehors. On voit tout autour en sculpture des figures de têtes d'hommes , de femmes , d'animaux à quatre pieds , de poissons & d'oiseaux. C'est ce que dit cet Auteur , qui veut que la Tour de Babel soit encore à présent dans son entier.

Le sieur de la Boulaye (a) cité dans Daviti , raconte qu'étant allé voir les restes de la Tour de Babel , à trois lieues de Babylone , dans une rase campagne , entre l'Euphrate & le Tigre , il trouva une grosse tour toute solide par dedans , (b) & ayant plutôt la forme d'une montagne que d'une tour ; elle pouvoit avoir par le pied environ trois cents pas de circuit , quoiqu'à présent elle ait quatre ou cinq cents pas de tour à cause des matériaux qui y sont tombés , & des ruines qui l'environnent.

Voici la maniere dont elle est bâtie. Il y a premièrement six rangs de brique , puis sept rangs ; & ainsi successivement jusqu'au haut. Entre les six & septieme rangs , on voit un lit de paille de trois doigts d'épaisseur ; la paille est encore aussi fraîche que lorsqu'on l'y a mise pour la première fois. Chaque brique a un pied de Roi en carré , & six doigts d'é-

(a) Daviti , alia , p. 316. 317. — (b) C'est ce que peut-être Hérodote a voulu marquer lorsque , parlant de la Tour de Babylone , qui servoit de Temple à Bélus , il dit : *Εἰ μὴ τὴ ἰσὺ πύργου στίβις ἀνοδύμνται. Turris solida edificata est.*

païsseur. La liaison des briques peut avoir un doigt ; c'est une composition de terre & de bitume : & c'est encore aujourd'hui la maniere de bâtir à Bagdad ; y ayant près delà un lac de bitume qui en produit abondamment. L'Auteur dit qu'il y a compté cinquante rangs de six , puis de sept briques ; en sorte que toute la hauteur peut avoir cent trente-huit pieds de Roi. Au sommet de la tour il y a une grande fenêtré ; & au bas on voit une caverne propre à enfermer des lions , & vers le milieu une ouverture qui passe de part en part , & qui n'a pas plus d'un pied, en quarré.

Cela est assez différent de ce que nous avons vu jusqu'ici. Nous ne savons si ce que vit la Boulaye , est différent de ce que décrivent d'autres Voyageurs. On voit , disent-ils , à trois lieues de Bagdad , entre l'Euphrate & le Tigre , au milieu d'une grande plaine , des restes d'une grande tour , que ceux du pays nomment la *Tour de Nemrod* , & qu'ils croient être la fameuse Tour de Babel. Elle a environ trois cents pas de circuit ; & ce qui en reste sur pied peut avoir vingt toises ou cent-vingt pieds de haut. Elle est bâtie de briques séchées au Soleil , qui ont chacune dix pouces de Roi en quarré , & trois d'épaisseur. Il y a six rangs de brique sur une couche de roseaux brisés & mêlés avec de la paille. Il est difficile de juger de la forme du bâtiment , les pieces en étant tombées de tous côtés : il semble néanmoins qu'il étoit plutôt quarré que rond. Mais tous ceux qui demeurent aux environs de Bagdad , ne conviennent pas que ce soient là les débris de la Tour de Nemrod. Les Arabes de ces quartiers-là l'appellent *Agarcouf* ; ils tiennent qu'elle fut bâtie par un Prince Arabe , qui allumoit un fanal pour y rassembler ses gens en temps de guerre.

Piétro della Vallé , fameux Voyageur , eut aussi-bien que les autres , la curiosité de visiter les restes de la Tour de Babel ; mais il ne s'accorde avec aucun de ceux que nous venons de citer. Il dit qu'à un quart de lieue de l'Euphrate vers l'Orient , on voit des démolitions fort considérables d'un bâtiment dont le bas est à peu près quarré , & le circuit d'onze cents cinquante pas. Le haut se termine presque par-tout en pointes comme des pyramides. L'ouvrage est fait de briques cuites au Soleil & liées ensemble par un mortier de terre , où l'on a mêlé des roseaux brisés , afin qu'ils ne composassent qu'un même corps. Aux endroits où l'édifice devoit être plus solide , on a employé de briques cuites au feu , & jointes ensemble avec du bitume.

Le Voyageur dont nous parlons , fit dessiner les deux plus beaux aspects de ces ruines , c'est-à-dire , le Septentrional & le Meridional ; & étant de retour à Rome , il fit présent de ces desseins au P. Kircher , qui les a fait graver. Ceux qui croient que c'étoit là l'ancienne Tour de Babel , se fondent , 1°. sur la tradition des peuples du pays , qui nomment ce lieu *Babel*. 2°. Sur la matiere de cet édifice , qui est de brique & de bitume , ainsi que la Tour de Babel dont parle Moÿse. 3°. Enfin ,

sur la situation de cette tour dans la campagne de Sennaar , & sur le Tigre.

Mais on peut aisément répondre à ces preuves. La tradition des peuples de ces pays , n'est ni constante ni uniforme : nous venons de voir d'autres tours que les habitants du pays donnent aussi pour la Tour de Babel. La matière de cet édifice n'a rien de particulier : on bâtit encore aujourd'hui à Bagdad comme autrefois à Babylone , avec la brique & le bitume : de plus , selon l'Auteur même , il n'y a du bitume que dans les endroits où l'on a voulu donner plus de solidité au bâtiment. Enfin , on avance sans aucune preuve , que c'est là l'endroit des campagnes de Sennaar où la tour avoit été bâtie : si quelqu'un étoit assez habile pour découvrir ce lieu-là , seulement à deux lieues près , notre dispute seroit bientôt finie , & on sauroit au sûr si la Tour de Babel existe encore ou entière , ou en ses débris , ou si elle ne subsiste plus du tout.

Quelques-uns (a) assurent que les restes de la tour sont près de Baldach sur l'Euphrate. Les habitants de cette Ville disent qu'assez près de là on voit un grand amas de pierres & de ruines d'un très-ancien bâtiment , dont on ne peut approcher à cause des serpents & des animaux venimeux qui y sont en grand nombre. Mais si ces ruines sont des pierres , ce ne peut être de la Tour de Babel , qui étoit certainement bâtie de briques , & cimentée de bitume , comme l'Écriture le marque expressément.

Paul Orose , (b) & après lui S. Gregoire de Tours , (c) semblent avoir confondu la ville & la Tour de Babylone , comme si ces mots de l'Écriture , *civitatem & turrim* , ne signifioient qu'une même chose , c'est-à-dire , une ville fortifiée de tours. Du moins ils marquent assez clairement que la fameuse Babylone étoit l'ouvrage de Nemrod ; mais Paul Orose remarque qu'elle avoit été réparée par Ninus , ou par Sémiramis , qui y avoient fait les grands ouvrages que les Historiens nous décrivent. Du temps de Théodoret , (d) on voyoit encore des restes de cette tour : il dit que ceux qui l'avoient vue , & qui en avoient arraché quelques morceaux , assuroient qu'elle étoit de briques liées avec du bitume au lieu de ciment ; il ne nous en apprend pas davantage.

VI.
Conclusion
de cette Dis-
sertation.

De tout ce qui a été dit jusqu'ici , on peut conclure que le récit de Moïse touchant le bâtiment de la Tour de Babel , est d'une vérité incontestable ; & que ni Julien , ni Celse , ni les autres ennemis de notre religion , n'ont pu y opposer rien qui mérite qu'on s'y arrête ; que la Fable des Géants qui veulent détrôner Jupiter , est prise sur l'Histoire de Moïse , & que Moïse n'a rien emprunté des Poètes , puisqu'il est plus ancien qu'eux tous ; que la hauteur de la Tour de Babel n'est

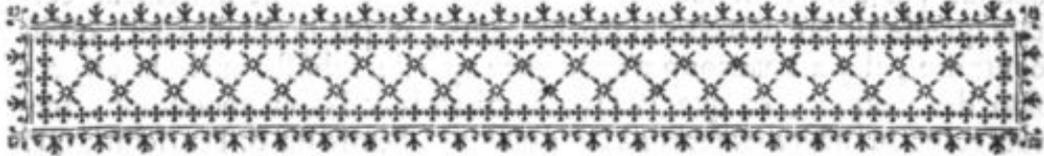
(a) *Kornman in templo naturæ* , p. 289. — (b) *Orosius* , l. II. c. 6. — (c) *Greg. Turon.* l. I. c. 6. *Hist. Franc.* — (d) *Theodoret.* qu. 59. in *Genes.* και η αντηλαι τότε διαρρηξαι τι μίσει Ιχνησαιτε , η αναικως διαρηξαι ως ασφαλεις Ιαις απτημαις υπερωται πλιθους.

connue

SUR LA TOUR DE BABEL. 521

connue par aucun monument authentique ; qu'il n'est nullement certain qu'elle ait été détruite ni par les vents , ni par le feu du Ciel ; qu'au contraire , il y a beaucoup d'apparence qu'elle subsista après la dispersion des peuples , & que Bélus , Sémiramis & Nabuchodonosor , travaillèrent en différents temps à l'augmenter , l'embellir & l'enrichir ; que ce ne fut pas Xerxès qui la ruina entièrement , mais qu'elle tomba de caducité ou autrement dans l'intervalle qui s'écoula depuis Hérodote jusqu'à Alexandre le Grand ; que ce Prince entreprit & commença , mais n'acheva pas de la rétablir ; & que ce que les Voyageurs racontent de la Tour de Babel peut être vrai , par rapport aux édifices qu'on leur a montrés ; mais qu'il est très-douteux que ces édifices soient des restes de l'ancienne Tour de Babel.





DISSERTATION

SUR

LA PREMIERE LANGUE,

Et sur la confusion arrivée à Babel. (a)

I.
Systèmes des
Auteurs Pro-
fanes sur l'o-
rigine de la
diversité des
Langues.

Les Auteurs profanes réfléchissant sur la diversité des Langues qui regne aujourd'hui dans le monde, & cherchant l'origine de cette diversité, ont formé sur cela différents systèmes. Les uns ont cru qu'au commencement du monde, & sous l'heureux regne de Saturne, non seulement tous les hommes, mais aussi les animaux terrestres, les oiseaux & les poissons, avoient la même langue. (b) La fable ajoutoit que les hommes ne connoissant pas assez leur bonheur, députerent vers Saturne, pour lui demander l'immortalité, disant qu'il n'étoit pas juste qu'ils fussent privés d'un avantage qu'il avoit libéralement accordé au serpent, lequel se rajeunit tous les ans, en quittant sa vieille peau pour en prendre une nouvelle. Saturne en colere, non seulement ne leur accorda pas leur demande, mais il punit leur ingratitude, par la privation de cette unité de langage qui les lioit ensemble; il confondit leur langue, & les mit par-là dans la nécessité de se séparer les uns des autres.

Ceux qui ont attribué la création de l'homme au hasard, ou à la terre humide & échauffée par les rayons du Soleil, ont raisonné autrement. (c) Ils ont cru que la terre ayant produit des hommes & des animaux indifféremment dans toutes les Provinces de l'Univers, les hommes n'avoient eu d'abord ni langues, ni signes certains pour s'expliquer; mais que dans la suite, ils avoient inventé des sons significatifs, & qu'insensiblement les langues s'étoient formées différentes en différents

[a] Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet. — (b) *Plato in Politic. Philo de confus. Linguar. p. 320.* Εἴτις δὲ τισυγγῆς τῶν περὶ τῆς τῶν ζῴων συμφωνίας πρὸς μυθολογίας ἀπαρχαίεται. Λέγεται γὰρ ὡς ἄρα παῖδ' ἕσα ζῶα χειρῶν, ἢ ἔνδρα ἢ πῖνα τὸ παλαιὸν ὁμόφωνα ἦν. — (c) *Diodor. Sicul. lib. 1. pag. 5. seu 80.* Τῆς φωνῆς δ' ἀσῆμν ἢ συκχυμένης ἕσης, ὅκ τῷ κατ' ἐλίγη διαφθῆναι τὰς λέξεις, ἢ πρὸς ἀλλήλων τιθίλας σύμβολα περὶ ἑκάστ' τῶν ἀποκειμένων, γῶρμον σφίσι αὐτοῖς αὐτοῖς τῆν περὶ πάντων ἑρμηνείαν. Τινὲς δὲ συσημάτωι γινώσκοντι κατ' ἅπασαι τῆν ἰκνύμενην, ὅκ ἑμῶφωνα παῖλαι ἔχει τῆν διάλεκτον, ἑκάστῳα ὡς ἔτυχε συνῆξαίτωι τὰς λέξεις.

endroits, selon que le hasard, le tempérament, l'usage & la nécessité l'avoient voulu. (a)

*Cum prorepererunt primis animalia terris,
Mutum & turpe pecus, glandem atque cubilia propter,
Unguibus & pugnis, dein fustibus, atque ita porro
Pugnabant armis, quæ post fabricaverat usus:
Donec verba quibus voces sensusque notarent,
Nominaque inventere.*

N'est-ce pas une folie de croire qu'au commencement quelqu'un ait imposé les noms aux choses, dit Lucrece, (b) & que dans la suite les hommes aient pris delà les différentes dénominations qu'ils leur ont données ? Car si quelqu'un l'a pu en un endroit, pourquoi d'autres ne l'auroient-ils pu faire en d'autres lieux du monde ?

*... Putare aliquem tum nomina distribuisse
Rebus, & inde didicisse vocabula prima,
Desipere est.*

C'est la nature qui a formé les sons de la langue ; c'est l'utilité qui a produit les noms que l'on donne aux choses :

*At varios linguæ sonitus natura subegit
Mittere, & utilitas expressit nomina rerum.*

Ces différents systèmes n'ont été imaginés que pour suppléer à l'ignorance où étoient les Païens sur la vraie origine de l'homme. Ils ne savent pas que tout le genre-humain ne venoit que d'un seul homme, (c) lequel ayant été créé de Dieu, & ayant reçu de lui le don de la sagesse, avoit imposé les noms à tous les animaux. (d) La langue dont il se servit passa à ses enfants, & demeura apparemment sans mélange & sans altération dans les premiers hommes jusqu'au Déluge ; ou du moins dans la race des Justes, de Seth, d'Enos, d'Hénoch, de Lamech & de Noé. Ce dernier Patriarche, comme un nouvel Adam, repeupla le monde, & y répandit la même Langue que le premier Adam avoit reçue de Dieu : en sorte qu'environ cent ans ou peut-être deux ou trois cents ans après le Déluge, (e) lorsque les hommes se trouvant trop nombreux pour pouvoir demeurer plus long-temps ensemble, résolurent de se séparer & d'envoyer des colonies en divers pays, (f) toute la terre n'avoit

II.
Avant la confusion arrivée à Babel, les hommes n'avoient tous qu'une même Langue.

(a) Horat. Satyr. L. 1. Sat. 3. v. 99. 100. — (b) Lucret. L. v. v. 1040. Vide & Viruv. L. II. de Architectura c. 1. *Primos homines sine sermonis articulati usu, diu in cavernis terræ ferarum instar habitasse, ac crebris nutibus, spiritu vocali, & voce rudi animi sensu designasse, ac sic demum ex eadem voce de eadem re sapius repetitâ, vocem articulatam, vocabula significativa ac sermonum usum ortum esse.* — (c) Genes. 1. 26. *At. 26.* — (d) Genes. 11. 19. — (e) Environ cent ans selon le calcul de l'Hébreu & de la Vulgate ; quatre cents ans selon le calcul du Samaritain, cinq cents ans selon le calcul des Septante. — (f) Genes. XI. 1. 2. *ויהי כל הארץ שפה אחת ודבָר אחד* 70. *Καὶ ἦ ἡ γῆ ἑνὸς ἑσθλῆς ἑσθλῆς ἑσθλῆς, καὶ ἑνὸς ἑσθλῆς ἑσθλῆς.*

qu'une même langue & une même manière de parler : *Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem.*

Il est vrai que l'expression de l'Original qui porte : *Or toute la terre n'avoit qu'une levre & un discours*, ou *une levre & une parole*, est expliquée diversement, & que les uns la prennent comme si elle signifioit, (a) que tous les hommes étoient parfaitement d'accord entre eux, sans qu'il y en eût un seul qui s'opposât au dessein commun qu'ils prirent de bâtir une tour & une ville qui devoit s'élever jusqu'au Ciel. Philon semble aussi l'entendre en ce sens : (b) mais il tourne la chose en allégorie. Il est certain que cette expression *une même bouche*, ou *une même levre*, se prend quelquefois pour marquer un accord parfait. Par exemple : (c) *Tous les Rois de Chanaan s'assemblerent pour combattre Jofué, d'une même bouche* ; c'est-à-dire, selon les Septante, *tous ensemble* ; ou, selon la Vulgate, *uno animo eademque sententiâ*, d'un commun consentement.

Saint Philastre, Evêque de Bresse, (d) regarde comme une hérésie de croire qu'avant la construction de la Tour de Babel, il n'y ait eu qu'une seule Langue dans le monde. Il veut au contraire qu'alors les hommes aient eu le même privilege que les Anges ; c'est-à-dire, la connoissance de plusieurs sortes de Langues ; mais que n'ayant pas reconnu l'auteur de ce don si précieux, & s'étant soulevés contre lui, par l'entreprise de la Tour de Babel, Dieu leur ôta cette connoissance, en leur faisant oublier ce grand nombre de Langues, & les mettant dans la nécessité d'en apprendre avec peine un petit nombre : *Oblivione immiffâ à Domino, vix discere prævalent, non omnes, nec multas, sed vix paucas Linguas.*

Mais le commun des Peres & des Interpretes, tant Juifs que Chrétiens, croit que Moÿse par ces termes : *Toute la terre avoit une seule levre & les mêmes discours*, a voulu marquer que tous les hommes n'avoient qu'une seule Langue. C'est le sens le plus simple & le plus naturel de ce passage. Moÿse voulant préparer son Lecteur à ce qu'il va dire de la confusion des Langues arrivée à Babel, remarque qu'avant cela ils parloient tous le même langage ; & comme s'il vouloit encore prévenir l'équivoque de ces termes, *une même levre*, qui pourroit ne marquer que leur accord, il ajoute, *& les mêmes paroles*, qui les détermine à signifier un même langage. Quant au sentiment de saint Philastre, il se détruit assez par sa singularité, & par l'opposition qu'il a avec celui de tous les Peres, qui ont entendu Moÿse dans un sens tout différent.

(a) *Joan. Cleric. in Genes. xi. 1.* & *Sentiments de quelques Théolog. d'Holl. Lettre 19.* — (b) *Philo lib. de confus. Lingu. p. 322. c.* Φαμέ τείντ' όκ τῷ τῷ γῆϊ είναι πῶσαν χῆλις ἓ, ἃ φωνῆς μίαι, κακῶν ἀμυδῆτων ἃ μεγάλης συμφωνίας δηλύθηαι — (c) *Jofue IX. 2. 70. Πῆκ τῷ ῥῆμα πᾶσι.* — (d) *Philastre. Brix. heresf. 56.*

La manière dont se fit la confusion des Langues à Babel, n'est point aisée à comprendre, & les Interpretes ne sont pas uniformes dans la manière de l'expliquer. Les uns croient que Dieu par un miracle subit, changea tout à coup la mémoire & l'imagination de la plupart de ces hommes, leur fit oublier leur Langue naturelle, & leur en apprit sur le champ une nouvelle. D'autres veulent que ce changement soit arrivé par le ministère des Anges envoyés de Dieu à cet effet.

Saint Grégoire de Nylle (a) ne croit pas que Dieu ait causé dans le langage des hommes un changement subit & réel ; il prétend que l'Écriture en cet endroit ne veut dire autre chose, sinon que les hommes usèrent d'une même Langue tant qu'ils vécurent ensemble ; mais que Dieu ayant voulu qu'ils se séparassent pour peupler toute la terre, il arriva par une suite toute naturelle de leur dispersion, qu'ils changèrent de Langue ; en sorte qu'enfin ils ne s'entendirent plus l'un l'autre. Dans tout cela Dieu ne fit que laisser agir la nature, les hommes ayant exprimé comme ils jugèrent plus à propos, & autrement qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, les choses qu'ils rencontrèrent, & dont ils eurent besoin.

Jean Le Clerc (b) qui ne reconnoît pas l'unité de Langue, mais seulement la conformité des sentiments, dans les hommes qui bâtirent la Tour de Babel, ne reconnoît non plus dans eux qu'une division de cœur & de sentiments, qui se mit parmi eux, & qui donna occasion au changement de langage qui se fit naturellement, lorsque les hommes furent éloignés les uns des autres. Enfin Richard Simon (c) enseigne que Dieu n'est auteur de la division arrivée à Babel, qu'en ce que désirant séparer les hommes les uns des autres, afin qu'ils habitassent & qu'ils peuplassent différents endroits de la terre, il voulut aussi qu'ils parlassent différentes Langues ; & en conséquence il permit que selon le cours ordinaire de la nature, chacun s'expliquât à sa manière ; de sorte qu'à proprement parler, il n'est auteur de la confusion des Langues arrivée à Babel, qu'en qualité d'auteur de la puissance de raisonner qui est dans l'homme, & qui est la cause immédiate de la diversité des Langues que l'on voit dans le monde.

Ces trois derniers systèmes, qui reviennent à peu près à un seul, ruinent absolument l'idée du miracle que l'Écriture nous propose dans le changement des Langues arrivé à Babel. Et en suivant ces explications, il faut dire que Moïse a raconté d'une manière toute mystérieuse

(a) Greg. Nyssen. orat. 12. contra Eunoti. p. 353. 354. Έως γάρ η̄ πάντι κατ' αυτην η̄ ζων, η̄ θ̄ου περι πολλων ιδιων διαφορων η̄μεισθησαι, μη̄ συνιζον φωνη̄ παλιν αυδρ̄αται το̄ πληρωμα. Επεῑ δε̄ κατᾱ θ̄ιται β̄λησταῑ ε̄δεῑ πασαῑ ω̄τῑ τ̄ω̄ αυδρ̄αταῑ κατακαθ̄ησαῑ τ̄η̄ γ̄η̄, τ̄η̄ διασπαρ̄η̄σε̄ κατᾱ τ̄η̄ φων̄η̄ κοινη̄αῑ ᾱλλ̄ᾱ ᾱλλαχ̄η̄̄ διασπαρ̄η̄σαῑ, η̄̄ περῑ ᾱλλοῑ η̄̄ ᾱλλοῑ χωρᾱσθη̄σαῑ λε̄ματᾱ η̄̄ φων̄η̄σ̄ μεταρ̄η̄σθη̄σαῑ. = (b) Le Clerc in Genes. xi. & Lettre 19. Sentiments de quelques Théologiens d'Hollande. = (c) Hist. Critique de l'ancien Testam. L. 1. c. 14. 15. & Réponse aux Théolog. d'Hollande, c. 20.

& toute figurée, la chose du monde la plus simple; & que ces mots: (a) *Or le Seigneur descendit pour voir la ville & la tour que bâtissoient les enfants d'Adam, & il dit: Ils n'ont tous qu'un même langage, & ne sont tous qu'un même peuple; & ayant commencé cet ouvrage, ils ne le quitteront point, qu'ils ne l'aient entièrement achevé. Venez donc, descendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'est ainsi que Dieu les dispersa dans toutes les parties du monde, & qu'ils cessèrent de bâtir cette ville. Et c'est pour cette raison qu'on lui donna le nom de Babel; (qui signifie confusion:)* parce que ce fut là que fut confondu le langage de toute la terre: Que tout ce discours, dis-je, signifie simplement que Dieu permit que la discorde s'étant mise entre eux, ils se séparèrent, & que leur éloignement donna naissance à la diversité des Langues qui sont dans le monde.

Or si l'on admet indifféremment cette manière d'expliquer l'Écriture, & que sans autre raison que d'éviter les miracles, on se permette de faire des hypothèses, & d'inventer des systèmes qui renversent le sens historique & littéral des passages les plus clairs, il n'y aura plus rien de certain dans les Livres sacrés, & les prodiges les plus marqués & les plus clairs, deviendront des actions toutes ordinaires & toutes communes. Ainsi en voulant purger la créance des faux miracles, & réformer la vaine crédulité des peuples, on ôtera à la Religion la plus forte & la plus sensible de ses preuves. Il faut donc suivre ici le sens littéral qui se présente le premier à l'esprit; puisqu'il n'y a nulle nécessité de s'en départir, & reconnoître avec les Pères & les Commentateurs, que Dieu est la cause immédiate de la confusion des Langues, & qu'apparemment cette confusion tomba principalement sur ceux qui étoient les premiers auteurs du dessein qui déplut à Dieu.

IV.
Sentiment des Anciens sur le nombre des Langues qui se formerent au temps de leur confusion à Babel.

Presque tous les Anciens (b) ont cru que le nombre des Langues qui s'étoient formées à la confusion de Babel, étoit égal au nombre des familles qui entreprirent l'édifice de cette tour; c'est-à-dire, que comme il y avoit soixante & dix Chefs de familles, il y eut aussi soixante & dix Langues. Mais d'où fait-on qu'il n'y avoit que soixante & dix Chefs de familles? C'est qu'au Deutéronome (c) il est dit que *quand le Seigneur divisa les peuples, & qu'il sépara les enfants d'Adam, il marqua les limites des peuples selon le nombre des enfants d'Israël*. Or les enfants d'Israël qui descendirent en Egypte avec Jacob, étoient au nombre de soixante & dix: (d) *Omnes animæ domus Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuere septuaginta*. D'autres prennent ce nombre de soixante

(a) Genes. xi. 5. & seqq. — (b) Lactant. Epiphani. Euseb. Clem. Alex. Hieronym. August. Philast. Arnob. Beda. alii passim. Vide Natal. Alex. Hist. V. T. tom. 1. — (c) Deut. xxxii. 8. — (d) Genes. xlvi. 27.

& dix Langues sur celui des enfants de Noé. Moÿse compte quatorze fils de Japheth, trente de Cham, & vingt-six de Sem, qui font soixante & dix. D'autres en comptent soixante & douze, à cause que les Septante ont mis dans la postérité de Japheth un *Elisa*, & dans celle de Sem un *Cainan*, que l'Hébreu n'y met pas. Euphorus & quelques autres cités dans saint Clément d'Alexandrie, (a) ont compté soixante & quinze Langues. S. Pacien, Evêque de Barcelone, en compte cent vingt. (b)

Mais rien n'est plus foible que toutes ces raisons. Car quand le passage du Deutéronome regarderoit la dispersion arrivée à Babel, ce qui est très-incertain, pourquoi n'en pas conclure qu'il n'y avoit que douze familles, puisqu'Israël n'eut que douze fils? Comme ce nombre apparemment a semblé trop petit, pour croire qu'ils aient osé entreprendre la Tour de Babel, il a fallu chercher un autre dénombrement. On auroit pu prendre avec autant de raison celui des Israélites au sortir de l'Egypte, & dire que ces bâtisseurs étoient six cents mille hommes, si ce grand nombre n'eut paru incroyable pour ce temps-là. Mais quelle preuve a-t-on qu'il y ait eu soixante & dix Chefs de famille dans le monde au temps de la dispersion? *Elisa* & *Cainan*, qui ne sont que dans les Septante, ne touchent pas les Auteurs qui sont attachés à l'Hébreu & à la Vulgate. Ceux qui croient qu'Arphaxad, Salé & Héber n'eurent point de part à la Tour de Babel, ni à la peine de la division des Langues, qui en fut une suite, diminuent d'autant le nombre des soixante & dix Langues. Jectan fils d'Héber, & ses enfants au nombre de treize, n'étoient pas apparemment encore nés au temps de la dispersion. Voilà encore un nouveau retranchement à faire aux soixante & dix Langues. D'ailleurs comment trouver dans le monde au temps de Nemrod, & sur la fin de la vie de Noé, soixante & dix Langues parmi les hommes? Aujourd'hui que toutes les parties du monde sont habitées, on auroit bien de la peine à en recueillir autant, à moins de les soudiviser & de les multiplier sans nécessité.

Mais revenons à la premiere Langue que parloient tous les hommes, qui entreprirent le bâtiment de la Tour de Babel, & voyons quelle elle étoit. Hérodote (c) raconte que Psammétichus Roi d'Egypte, curieux de savoir qui étoient les premiers hommes qui avoient paru dans le monde, s'avisa pour cela d'un moyen assez singulier. Il crut qu'en découvrant quelle étoit la premiere de toutes les Langues, il sauroit aussi par le même moyen, qui sont les premiers de tous les hommes. Il prit donc deux enfants nouvellement nés, qu'il donna à un pasteur, avec ordre de les élever séparément, sans leur parler, & dans un entier éloi-

V.
Quelle étoit
la premiere
Langue. S'il y
a une Langue
qui soit natu-
relle à l'homme.

(a) Clem. Alex. Strom. l. 1. — (b) Pacian. Ep. contra Novatianos. — (c) Herodot. l. II. c. 2.

nement de tout commerce des hommes; afin de voir quelle Langue ils parleroient. Lors donc qu'ils furent en âge, le pasteur remarqua que toutes les fois qu'ils le voyoient, ils crioient *Beccos*. Il en donna avis au Roi, qui ayant remarqué la même chose par lui-même, s'informa dans quelle Langue *Beccos* signifioit quelque chose. On lui dit que les Phrygiens appelloient ainsi du pain. Ce qui lui fit conclure que la Langue de ces peuples étant la Langue primitive & naturelle des hommes, ils étoient eux-mêmes les plus anciens habitans du monde.

Constantin Manassé (a) nomme ce Roi d'Egypte Bocchoris, au lieu de Psammétichus : mais c'est apparemment une faute de mémoire. Ce qui est le plus remarquable ici, c'est que ce Prince dans la recherche qu'il vouloit faire du premier peuple qui avoit habité le monde, ne s'y prenoit pas bien. La preuve tirée du langage de deux enfans nourris à part, est des plus équivoques. Psammétichus supposoit un faux principe, en s'imaginant qu'il y avoit une Langue naturelle à l'homme, que toutes les autres en étoient sorties, comme des dialectes d'une même Langue, & que la terre avoit produit des hommes successivement en différents endroits du monde; car c'étoit là le système des Egyptiens, comme on le voit par Diodore de Sicile. (b) Tous les hommes ont été créés de Dieu dans la personne d'Adam & d'Eve; & ces deux personnes commencerent de parler, de raisonner, d'imposer les noms aux choses aussi-tôt après leur création. Ils furent formés sages, parlant & raisonnant comme dans un âge parfait. S'imaginer que les hommes ont un langage naturel, comme on dit que les animaux ont chacun leur cri & leur chant qui leur sont propres, c'est se tromper manifestement. Il n'est pas vrai universellement que tous les animaux aient leur cri naturel. Un oiseau tiré du nid encore tout jeune, & nourri loin de ses pere & mere, n'aura pas le ramage de ceux de son espece; mais il imitera celui des autres oiseaux qu'il entendra, ou le son des instrumens que l'on jouera devant lui. Il y en a même qui imitent la voix de l'homme. Ainsi un enfant nourri loin des hommes, contrefera les cris des animaux, & le son des choses qui lui frapperont les oreilles.

Ceux que Psammétichus fit élever, avoient apparemment imité le bêlement des brebis, ou plutôt le cri des chevres qu'ils entendoient. Et c'est ce qu'ils marquoient par leur *Beccos*, ou simplement *Béc*; car *os* est la terminaison Grecque ajoutée par Hérodote. S'ils avoient été à portée d'entendre autre chose, ils l'auroient prononcé de même. Peut-être aussi prononçoient-ils *Beccos* au hasard, comme tous les jours sans y

(a) Constantin. Manass. Breviar. Historic. p. 99.

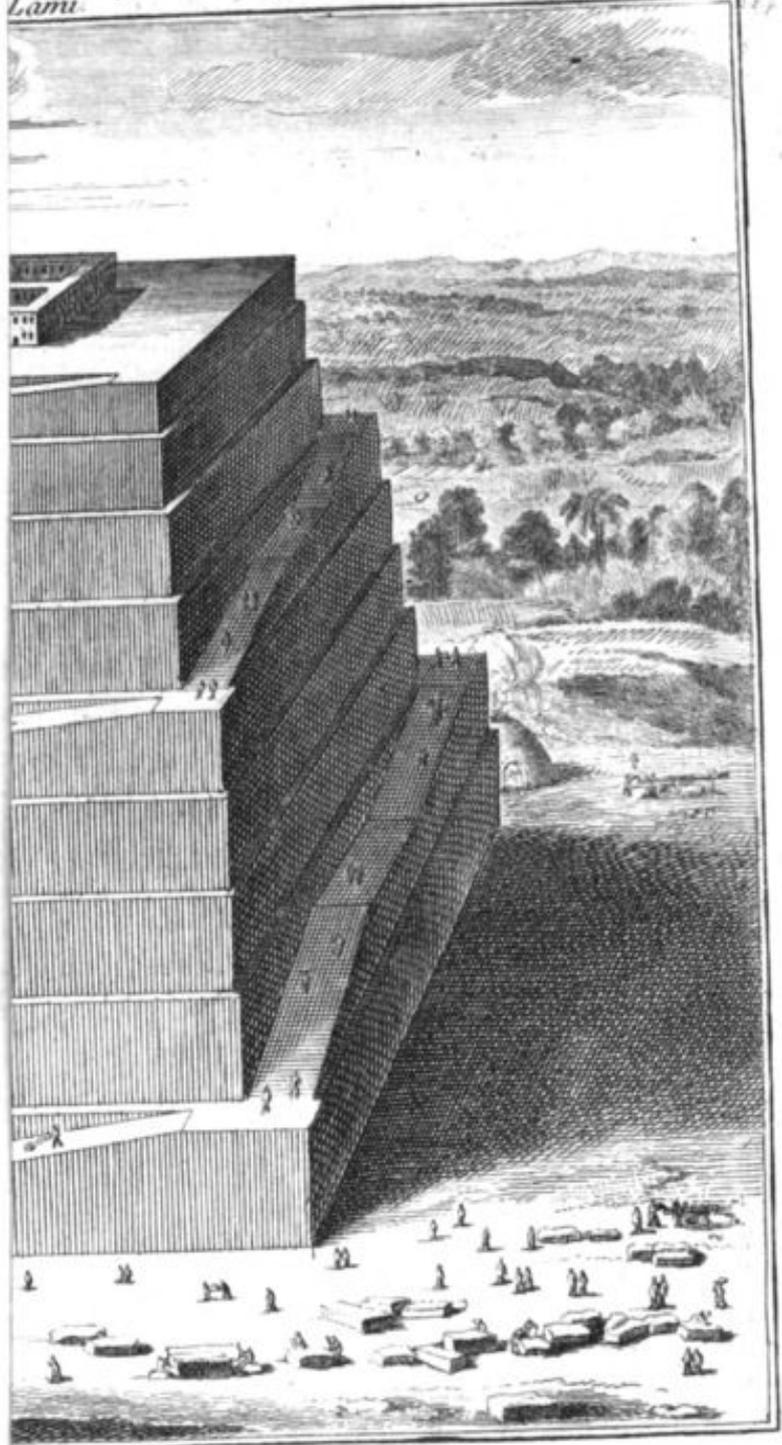
Καὶ γὰρ Βέκχορος, φησὶ, ἡ κεφαλὴ Αἴγυπτίου,

Ἀπὸ ψιλίσματος ἐπὶ ἀφίγόντι βρεφίῳ,

Τὴν παλαιότητα πάντων διαλέκτων ἐπίγνω.

(b) Diodor. Sicul.

achevée par les Roys de Babylone
Lam. *Tom. I. Pl. 4. P. 320*





penfer, on prononce des mots qui n'ont nulle fignification dans notre Langue, & auxquels nous n'attachons aucune idée; mais qui ne laiffent pas quelquefois d'être fignificatifs dans d'autres Langues, comme en Hébreu, en Arabe, en Grec, ou en Allemand. Conclura-t-on delà que ces mots que nous prononçons fans y attacher aucune fignification, font des reftes de la Langue primitive & naturelle? Or il n'y a pas plus de raifon de conclure que la Langue Phrygienne eft la première Langue, & que les Phrygiens font les plus anciens peuples du monde, de ce que deux enfans par hafard auront prononcé *Beccos*, qui en Phrygien fignifie du pain.

Enfin quand on avoueroit qu'il y a une Langue naturelle à l'homme, ce feroit toujours un mauvais raifonnement de dire: On trouve dans la Langue Phrygienne un mot de la Langue naturelle; donc c'eft la Langue primitive. C'eft conclure le général du particulier. De plus, qui nous dira que les Phrygiens du temps de Pfammétichus, confervoient leur Langue primitive? Car s'ils avoient déjà alors changé de langage, tout le raifonnement du Roi d'Egypte, tombe de lui-même.

S'il y avoit une Langue naturelle, tous les hommes la parleroient, du moins ils auroient une très-grande facilité & une très-grande inclination à la parler & à l'apprendre. Or naturellement nous ne parlons aucune Langue que nous n'ayons apprise; nous apprenons fans peine la Langue de nos peres & meres, lorfque nous fommes nourris avec eux, & nous n'apprenons qu'avec peine toutes les autres. De plus, on a l'expérience de quelques enfans, qui ont été nourris loin du commerce des hommes, & qui font demeurés muets, fans proférer aucune parole. Purchas (a) raconte un effai fait par Mélabdin Echebar, Roi d'Indoftan, ou Grand Mogol, d'un enfant qu'il fit élever loin des hommes, & qui demeura fans parler. Jean Radvitz (b) dit qu'en 1661 on trouva en Pologne dans les forêts de Lithuanie, parmi une troupe d'ours, deux jeunes garçons âgés d'environ neuf ans. On en prit un avec bien de la peine; il fut préfenté au Roi & baptifé par l'Evêque de Pofnanie, & tenu fur les fonts par la Reine. Cet enfant étoit fi sauvage, que non feulement il ne parloit aucune Langue, mais qu'on ne put jamais lui apprendre à parler, quoiqu'il eût la langue fans défaut.

Il faut donc chercher entre les Langues connues, qui eft celle qui fut donnée à Adam par infufion. Mais on trouve fur ce fujet plusieurs fentimens. La plupart croient que la Langue primitive eft l'Hébraïque; d'autres, que c'eft la Langue Syriaque; d'autres la Langue Chaldéenne, ou l'Ethiopienne, ou l'Arménienne. Il n'y a prefque aucun peuple d'Orient, qui ne veuille élever fa Langue au rang de Langue primitive:

(a) Purchas. l. 1. c. 8. apud Walton. Prolegom. 1. n. 3. = (b) Joan Radvitz Carm. Alc. Voyez Morexi, article *Urfin*.

(a) Gorope Bécán a enseigné sérieusement que c'étoit la Langue Flamande. Enfin il y a plusieurs Savants qui soutiennent que la première Langue ne subsiste plus, & qu'elle est entièrement perdue; d'autres croient qu'il en reste quelques mots dans la Langue Hébraïque, & dans les Langues Orientales; mais que la plupart des racines en sont entièrement inconnues. Il faut examiner ces divers sentimens.

VI.
Si la première
Langue est
perdue.

Saint Grégoire de Nyffe (b) est le premier Auteur que nous sâchions, qui ait enseigné que la première Langue étoit perdue: Il dit qu'il a appris de personnes fort instruites dans les Ecritures, que la Langue Hébraïque n'avoit pas le même air d'antiquité que quelques autres; & que Dieu entre plusieurs merveilles qu'il fit en faveur des Israélites, au temps de leur sortie d'Egypte, leur accorda comme une grace toute miraculeuse, l'usage de la Langue Hébraïque, qu'il forma sur le champ, & qu'il leur donna par infusion au moment de leur sortie. Il prétend prouver ce sentiment si extraordinaire, par ces paroles du Psaume: (c) *Lorsqu'il sortit d'Egypte, il entendit une Langue qu'il ne connoissoit pas auparavant.* Si cela se dit de Moïse, ajoute-t-il, il est certain qu'on ne peut l'entendre que de la Langue Hébraïque, puisqu'on fait qu'il a écrit en cette Langue.

C'est apparemment des Juifs, que saint Grégoire de Nyffe avoit appris ce qu'il dit de ce miracle prétendu arrivé à la sortie d'Egypte. (d) Or on fait de quelle autorité est leur témoignage en fait d'histoire. Le passage du Psaume peut signifier simplement que Joseph, c'est-à-dire, les Israélites, après leur sortie d'Egypte, entendirent au mont Sinai la voix du Seigneur, qui leur étoit jusqu'alors étrangère. (e) Quant à ce qu'il ajoute que quelques Savants lui avoient dit, que la Langue Hébraïque avoit un air de nouveauté que l'on ne remarquoit pas dans les autres Langues,

(a) Voyez Richard Simon, Histoire Critique du V. Test. l. 1. c. 14. — (b) *Gregor. Nyssen. orat. 12. contra Eunom. p. 354.* Φασὶ δὲ τινὲς τῶν ἐπιμαλίστρων ταῖς γερφαῖς ἐπακκαλιθούται, μὴδ' ἀρχαῖζεν τῆ ἰβραϊκῆ φωνῆ κατ' ἰμοίτησιν τῶν λοιπῶν, ἀλλὰ μετὰ τῶν ἄλλων δαυμάτων ἃ τῦτε τῆς ἰσραηλιτικῆς δαυματικῆς εἶναι, τὸ τὴν γλῶσσαν ταῦτα ἀδερῶν μετὰ τῆ Αἰγύπτου χεῖρα ἔσθαι τῆ ἰβραϊκῆς. — (c) *Psal. lxxx. 5.* — (d) *Theodoret. qu. 61. in Genes.* insinue aussi ce sentiment. Διὰ τῆ Μωσέως ἰ τῶν ἔλων διὰ ταῦτα ἴδουσι τὴν γλῶσσαν διακρίνῃ ἔσθαι, ἢ φωνικῆ, &c. Après cela il cite le Psaume lxxx. de même que saint Grégoire de Nyffe. — (e) D'autres expliquent ainsi ce texte: Le Seigneur a institué cette fête, (qui paroît être la fête des Trompettes,) pour être un monument à Joseph, (c'est-à-dire, au peuple d'Israël,) lorsqu'il sortit de l'Egypte, où il avoit entendu parler une Langue qui lui étoit étrangère: *Testimonium in Joseph posuit illud, cum exiret de terra Egypti; (in qua) linguam quam non noverat audivit.* Il est très-commun dans l'Hébreu de sous-entendre la particule relative. C'est ainsi qu'au Psaume lxxvii. où la Vulgate lit: *Tabernaculum suum ubi habitavit in hominibus;* l'Hébreu lit à la lettre: *Tabernaculum (in quo) habitavit in hominibus;* D'ailleurs cette interprétation est encore appuyée par le texte du Psaume cxlii. v. 1. *Lorsqu'Israël sortit de l'Egypte, & la maison de Jacob du milieu d'un peuple étranger.* L'expression de l'Hébreu signifie proprement, *du milieu d'un peuple qui parloit une Langue étrangère.* Voilà l'Egypte désignée sous le même caractère.

cela est fort contraire au témoignage de nos plus habiles Critiques, & des plus savants en Hébreu, qui remarquent dans cette Langue tous les caracteres d'antiquité que l'on peut désirer ; savoir, la brièveté, la simplicité, la force de l'expression, la fécondité, qui fait que les plus anciennes Langues Orientales ont tiré d'elle une infinité de mots.

Les Modernes (a) qui ont suivi le sentiment de saint Grégoire de Nyffe se fondent sur d'autres principes, pour soutenir que la Langue primitive est perdue. Ils disent qu'il y a dans Moÿse même, & dans les temps qui ont précédé la confusion de Babel, plusieurs noms propres ; dont la signification ne se trouve pas dans la Langue Hébraïque ; que ceux dont la racine se trouve dans l'Hébreu, ont pu y être adaptés par Moÿse, qui a traduit en sa Langue les noms anciens, & qui a su leur donner des étymologies Hébraïques, en conservant les allusions que nous y remarquons encore aujourd'hui. Ils citent divers Auteurs Hébreux, Grecs & Latins, où l'on trouve des exemples de pareilles allusions, & de pareilles étymologies. Ils accorderont, si l'on veut, que la Langue Hébraïque a conservé plusieurs traces de la première Langue, & qu'on y en remarque plus que dans aucune autre ; mais ils ne conviennent pas que ce soit la plus ancienne de toutes, ni la Langue d'Adam.

A tout cela on peut répondre deux choses : 1^o. Que la Langue Hébraïque ne nous est connue aujourd'hui qu'assez imparfaitement, & que plusieurs de ses racines peuvent être perdues, depuis tant de siècles qu'elle subsiste. Les Savants remarquent tous les jours dans les Livres saints des Hébreux, des termes dont les racines ne se trouvent plus que dans les Langues Arabe, Chaldéenne ou Egyptienne. Ce n'est pas à dire qu'autrefois ces racines n'aient été en usage parmi les Hébreux ; mais elles sont tombées dans l'oubli, & devenues inusitées dans la suite des siècles.

2^o. Il est fort croyable que plusieurs racines de la Langue primitive sont périées à la confusion de Babel, & encore depuis ; de même que dans les Langues Grecque & Latine, qui sont si récentes en comparaison, il y a plusieurs racines qui sont entièrement hors d'usage, & certains mots, dont les racines sont perdues, & dont il ne reste que quelques vestiges dans les anciens Ecrivains de ces Langues. Et comme on n'en peut pas inférer que les Langues Grecque & Latine soient perdues, aussi on ne doit pas tirer une pareille conséquence à l'égard de la Langue Hébraïque, que nous tenons pour la Langue primitive.

(a) *Vide* Gros. ad Genes. xi. 1. & Not. ad lib. de veris. Relig. Christ. n. 16. Hues. Deponst. Evang. propos. 4. c. 13. Cluver. German. Antiq. L. 1. p. 74. Georg. Harms. Not. in Sulpit. Sever. lib. 1. p. 22. Henric. Kipping. de Lingua primava, art. 6. &c.

VII.
Si la Langue
Syrienne ou
Chaldaïque est
la première
Langue.

Théodoret, (a) Amira, (b) Myricæus, (c) & les autres Maronites du mont Liban, qui veulent que la Langue Syrienne ou Chaldaïque, soit la mere, & la première de toutes les Langues, donnent en cela des preuves de leur zèle pour leur Langue, & de leur amour pour leur patrie; plutôt que de l'exactitude de leur critique. Nous convenons que les noms d'*Adam*, d'*Abel*, d'*Eve*, & plusieurs autres, ont leur racine dans la Langue Chaldéenne; mais c'est que cette Langue est une branche de l'Hébraïque; & delà la grande conformité de ces deux Langues, qui étoit apparemment encore beaucoup plus sensible dans les commencements. Ce qui prouve que la Langue Hébraïque est la première, c'est qu'elle est plus courte & plus simple que la Chaldéenne.

Quelques-uns ont voulu concilier les deux sentiments, en disant que les Langues Chaldéenne & Hébraïque, n'étoient qu'une même Langue; & que Théodoret, en donnant la primauté au Syriaque ou au Chaldéen, n'avoit entendu sous ces noms autre chose que la Langue ancienne des Hébreux, qu'il confondoit avec celle de son pays. On appuie ce sentiment de l'autorité de Philon, (d) qui dit que la Traduction des Septante fut faite sur le Chaldéen, & que la Loi ayant d'abord été écrite en Chaldéen, demeura long-temps inconnue aux peuples étrangers; où l'on voit manifestement qu'il ne distingue pas la Langue Chaldéenne de l'Hébraïque. C'est à peu près ainsi que Villalpand, (e) & le P. Thomassin, (f) voudroient expliquer Théodoret, & le ramener au sentiment qui donne la Langue Hébraïque pour la première Langue du monde.

Mais pour répondre d'abord à Philon, qui a confondu la Langue Chaldéenne avec l'Hébraïque, on peut lui dire avec saint Jérôme, (g) que si ces deux Langues eussent été les mêmes, le Roi Nabuchodonosor n'auroit pas donné ordre à ses Officiers, de faire apprendre la Langue Chaldéenne aux trois jeunes Hébreux qu'il vouloit faire entrer à son service. Et lorsque Rabfacès parloit Hébreu aux Envoyés d'Ezéchiass, Roi de Juda, (h) Eliacim ne l'auroit pas prié de parler Syriaque ou Chaldéen, afin que le peuple, qui étoit sur les murs de la ville, n'entendît pas ce qu'il disoit. De plus nous expérimentons tous les jours, aussi-bien que saint Jérôme, (i) qu'après avoir appris l'Hébreu, il faut encore travailler tout de nouveau pour apprendre le Chaldéen.

(a) *Theodoret. qu. 60. 61. in Genes.* — (b) *Georg. Amira Præfat. in Gram. suam Syriac.* — (c) *Myricæus Præfat. in Gramm. suam Chaldaic.* — (d) *Philo de vita Mosis, l. 11. p. 657. 658. 659. Τὸ παλαιὸν ἱερῶσται οἱ τῶν γλώσση Χαλδαϊκῆ; ἕως μὲν πολλῶν δέμαται οἱ ὅμοιοι τῆς διαλέκτου ἢ μεταβάλλουσι, &c.* — (e) *Villalpand. t. 3. apparat. urbis ac Templi. p. 372. col. 2.* — (f) *Thomassin, Méthode pour enseigner & étudier les Langues, l. II. c. 1. art. XL. p. 139.* — (g) *Hieronym. in Daniel. c. 1.* — (h) *4. Reg. XVIII. 26.* — (i) *Hieronym. Præfat. in Daniele.*

Quant à Théodore, il est inutile d'essayer de concilier son sentiment avec ceux qui donnent la préférence à la Langue Hébraïque, puisque dans l'endroit même que l'on cite, où il parle de la première Langue, il fait le parallèle du Chaldéen avec l'Hébreu, & donne manifestement la préférence au Chaldéen. Il n'est donc pas vrai qu'il ait confondu ces deux Langues.

Pour venir à présent aux étymologies des anciens termes de la Langue primitive, qui se tirent fort aisément de la Langue Chaldaïque, on peut y faire deux réponses. La première, que le Chaldéen étant une branche, ou une espèce de dialecte, de l'Hébreu, il n'est pas étonnant que l'on trouve dans l'une & dans l'autre les mêmes racines & les mêmes étymologies : or nous avons montré plus haut que l'Hébreu a les caractères de primauté sur le Chaldéen. La seconde, qu'il y a certaines étymologies, & certaines allusions dans ces anciens noms, qui ne peuvent subsister dans le Chaldéen, & qui se soutiennent parfaitement dans l'Hébreu. Par exemple : (a) *Elle s'appellera Ischa* (c'est-à-dire, humaine, ou tirée de l'homme ;) *parce qu'elle est prise de l'homme.* (Hébreu : *Isch.*) Le Chaldéen porte : (b) *Elle sera nommée femme,* (Chald. *Irteta,*) *parce qu'elle a été prise de son mari.* (Chald. *Beal.*)

L'argument qu'Amira propose avec le plus de confiance, est celui-ci : Abraham & ses ancêtres étoient Chaldéens d'origine : ils ont donc parlé Chaldéen, avant de parler Hébreu : le Chaldéen est donc plus ancien que l'Hébreu. Mais on répond, 1°. Que les Langues Chaldéenne & Hébraïque ayant eu autrefois beaucoup de rapport, Abraham savoit apparemment ces deux Langues ; en sorte que quand il arriva dans la terre de Chanaan, il entendit & parla très-aisément le Chanaanéen, qui étoit le même que l'Hébreu. 2°. Quand Abraham auroit parlé le Chaldéen, avant de parler l'Hébreu, il ne s'ensuivroit pas que le Chaldéen fût plus ancien que l'Hébreu. Pour décider cette question, il faut examiner la chose à fond, & voir les preuves que l'on produit en faveur de la Langue Hébraïque contre la Chaldéenne. 3°. Quoique la Langue Chaldéenne fût apparemment dès-lors différente de l'Hébraïque, il est certain que l'on parloit Hébreu dans la famille d'Abraham, avant qu'il vînt dans le pays de Chanaan : son nom, & ceux de Sara sa femme, de son pere, de ses freres, de ses neveux, sont Hébreux. Lorsque Jacob arrive en Mésopotamie, dans la maison de Laban son oncle, il parle & entend le langage de cette famille. Les noms de ses deux femmes & de leurs servantes sont Hébreux, aussi-bien que ceux qu'elles donnent à leurs enfants. Les allusions qu'elles font dans l'imposition de ces noms, sont toutes fondées sur la Langue Hébraïque. On ne doit

(a) Gen. 11.23. לְזָרָה יִקְרָא אִשָּׁה כִּי מְאִישׁ לָקְחָהּ. = (b) Chald. אִרְתָּא אִתְתָּא אִרְי. מְבַעֲלָהּ נִסְבָּת דָּא

douc pas légèrement conclure qu'Abraham ait parlé Chaldéen, avant de parler Hébreu. Si les Chaldéens & les Babyloniens étoient descendus de Cham & de Chus, comme il y a beaucoup d'apparence, puisque Nemrod, fils de Chus, avoit établi à Babylone le siege de son empire, il paroîtra encore moins extraordinaire qu'Abraham & sa famille, qui étoient de la race de Sem, parlassent l'Hébreu pur, différent du Chaldéen que parloient les Babyloniens, & que Laban lui-même parloit communément, comme il paroît par les noms que lui & Jacob imposèrent au monument qu'ils érigerent sur le mont de Ga-laad. (a) Jacob lui donna un nom Hébreu, & Laban un nom Chaldéen, ou Syrien.

VIII.
Prétention ridicule de Gorope Bécán en faveur de la Langue Flamande.

Gorope Bécán, pour montrer l'antiquité de la Langue des Cimbres, ou de la Langue Flamande, n'a point d'autres raisons, que quelques étymologies tirées de cette Langue, par le moyen desquelles il explique comme il peut, les noms Hébreux des premiers hommes. Par exemple, il dérive *Adam* de *hat-dam*, qui en Flamand signifie, *digue de la haine*, comme si le premier homme étoit une digue opposée à l'envie. Il tire *Eva* d'*eu-yath*, qui signifie *le vase du siecle*; parce qu'Eve contenoit en elle le germe & le principe de tous les hommes. Il dérive *Abel* de *hat-belg*, *la haine de la guerre*; parce qu'Abel avoit horreur de la guerre injuste que lui fit Caïn. Enfin il dit que *Caïn* vient de *cait-ende*, c'est-à-dire, *male-fin*, ou *mauvaise fin*: *Noé*, ou selon lui, *nos-acht*, celui qui pense à la nécessité, qui la prévoit, &c. Mais n'est-ce pas se jouer des Lecteurs, que de leur proposer de telles conjectures; & ne seroit-ce pas abuser de leur loisir, que de les réfuter? Avec de semblables étymologies, quelle sera la Langue qu'on ne fera pas passer pour la Langue primitive?

IX.
Si les Arabes, les Arméniens, les Egyptiens, les Chinois & les Ethiopiens sont fondés à prétendre que leur Langue soit la première.

Les Arabes, les Arméniens, les Egyptiens, les Chinois & les Ethiopiens n'ont pour soutenir leurs prétentions, que de pareils raisonnements. Plusieurs noms des premiers hommes, disent-ils, sont significatifs en notre Langue; les premiers Patriarches ont habité notre pays; notre nation est une des plus anciennes du monde: notre Langue est donc la première de toutes, & celle que Dieu communiqua à Adam. Mais nulle de ces raisons en particulier n'est décisive; & nulle nation ne peut se prévaloir de toutes sans exception. La Langue Arménienne & la Syriaque sont les mêmes que la Chaldéenne, quant au fond, & la Chaldéenne est tirée de l'Hébraïque. La Langue Arabe est apparemment aussi une branche de la Langue Hébraïque, avec laquelle elle a beaucoup de rapport. Les Arabes ont pour pere Ismaël, fils d'Abraham: leur nation n'est pas plus ancienne que ce Patriarche, & leur Langue ne pourroit prétendre à la primauté, qu'en remontant par Abra-

(a) Genes. xxxi. 47. 48.

ham aux descendants de Noé, qui bâtirent la Tour de Babel; alors les Israélites descendus du même Abraham par Isaac, auront le même avantage; avec cette différence, que la Langue des Patriarches s'est conservée plus pure parmi eux, que parmi les Arabes, & qu'ils ont des monuments plus anciens & plus certains qu'aucun autre peuple du monde. Moïse parloit certainement la même Langue qu'Abraham, & Abraham la même Langue que Tharé, & celui-ci apparemment la même que parloient Sem & Noé. Les Hébreux jusqu'aujourd'hui ont conservé la Langue dont se servoit Moïse: on la lit dans leurs Livres; ils l'étudient, ils l'entendent; elle existe. Les Arabes ne peuvent montrer la même chose, ni aucune autre nation du monde.

Les Egyptiens & les Ethiopiens d'aujourd'hui auroient certainement beaucoup de peine à prouver que leurs Langues sont les premières qui aient été en usage dans le monde, puisqu'ils n'ont aucuns monuments certains de leur Langue primitive; ou s'ils en ont, ils ne les entendent plus. Il nous reste à la vérité quelques débris de l'histoire ancienne des Egyptiens dans les saintes Ecritures, & dans les Auteurs Grecs: mais on n'y lit rien de favorable à leurs prétentions. Le fait de Psammétichus rapporté par Hérodote, qui voulut savoir par l'épreuve de deux enfants qu'on éleva sans leur parler, quelle étoit la première Langue, fait voir que les anciens Egyptiens ne se flattoient pas alors que leur Langue fût la première. Nous savons par l'écriture, que Cham peupla l'Egypte, par Misraïm son fils; on ne doute pas que les Ethiopiens ne soient une colonie des enfants de Cham & de Misraïm; Chanaan fils de Cham, & frere de Misraïm, parloit Hébreu: il y a donc toute apparence que Cham lui-même, Misraïm & ses fils parloient originairement la même Langue, ou une Langue fort semblable. Ainsi il se trouvera que quand les Egyptiens auroient montré que leur Langue est la Langue d'Adam, ils prouveroient contre leur intention, que la Langue Hébraïque ou Phénicienne est la plus ancienne de toutes.

Toute la difficulté de la question que nous examinons, consiste donc à savoir, 1°. Si la Langue des enfants de Noé étoit la même que celle d'Adam; 2°. Si celle d'Abraham étoit la même que celle des enfants de Noé, qui entreprirent le bâtiment de la Tour de Babel. Car nous avons deux points fixes de l'unité des Langues; Adam & Noé, le commencement du monde & la construction de la Tour de Babel. Nous n'entreprendrons pas de montrer que dans l'espace de seize cents cinquante-six ans, qui se sont écoulés depuis la création d'Adam jusqu'au Déluge, il ne soit point arrivé de changement dans la Langue primitive; nous n'avons aucune preuve ni pour ni contre ce changement: il faut avouer qu'il est mal-aisé qu'une Langue se soit conservée si long-temps sans altération parmi le grand nombre de nations qui vivoit alors; mais en même temps il faut remarquer que plusieurs de ces nations furent assez long-temps sans avoir de commerce ensemble, puisque Moïse nous donne

X.
Deux points
fixes de l'uni-
té des Lan-
gues.

l'époque des mariages des enfants de Dieu avec les filles des hommes, (a) c'est-à-dire, de la race de Seth avec celle de Caïn, comme d'une chose inusitée jusqu'alors.

Quoi qu'il en soit, nous supposons que Noé & ses trois fils parloient la Langue d'Adam, & qu'ils la conserverent dans toute sa pureté dans leur famille, jusqu'à la dispersion & à la confusion de Babel. Noé, ou du moins Sem, Arphaxad, Salé & Héber vivoient encore. (b) Si la confusion des Langues arrivée à Babel, est une punition de la témérité & de l'insolence des hommes, il y a toute apparence qu'elle ne tomba ni sur Noé, ni sur Sem, qui furent toujours fideles à Dieu, & qui n'entrèrent que d'une manière innocente dans le dessein de bâtir la Tour de Babel.

Pendant que les hommes se dispersoient les uns dans une Province, & les autres dans une autre, Noé, Sem & Arphaxad, demeurèrent dans la Mésopotamie & dans la Chaldée. Tharé & toute sa famille étoient établis à Ur de Chaldée, lorsque Dieu appella Abraham, & qu'il le fit sortir de son pays, (c) du milieu de sa famille, & de la maison de son pere : *Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui* : Expressions qui marquent qu'ils y étoient établis depuis long-temps.

De la ville d'Ur, Abraham alla à Haran en Mésopotamie; & delà il vint dans la terre de Chanaan. Il descendit ensuite en Egypte; & enfin il revint dans le pays de Chanaan, où il fit sa principale demeure. Dans tous ces lieux il se fait entendre de ceux à qui il a affaire, sans qu'il paroisse qu'il ait eu besoin de truchement. Nous n'en concluons pas que l'on parloit par-tout la même Langue; nous savons que le Chaldéen ou le Syrien, & l'Egyptien étoient dès-lors différents de l'Hébreu: mais nous ne pouvons nous persuader que ces Langues fussent tellement différentes, qu'elles ne pussent être aisément entendues de ceux qui en savoient une d'entre elles. En un mot, nous pensons que toute la Mésopotamie, la Chaldée, la Babylonie, l'Arménie, la Syrie, l'Arabie, la Palestine, la Phénicie, & même l'Egypte, parloient un langage assez approchant de l'Hébreu, & que les effets de la confusion des Langues se firent principalement sentir dans les Provinces les plus éloignées de celles dont nous venons de parler; mais que de toutes les Langues qui subsisterent après cette division, celle où l'on remarqua le plus de caracteres de la Langue primitive, fut la Langue Hébraïque. Voici les preuves de ce sentiment.

XI.
La Langue Hébraïque est celle où on remarque plus de caracteres de la Langue primitive.

C'est un principe de bon sens, de n'imposer aux choses, aux personnes, aux animaux, que des noms qui marquent leur nature, leur ori-

(a) *Genes. vi. 1. 2.* — (b) Selon le calcul de la Vulgate & de l'Hébreu, Noé survéquit de beaucoup à la division des Langues: mais selon le calcul des Septante & du Samaritain, il mourut avant. — (c) *Genes. xii. 1.*

gine, leurs perfections, leurs propriétés, en un mot des noms significatifs, & fondés sur quelques qualités & quelques rapports à la nature de la chose. Si aujourd'hui parmi nous on voit des noms si bizarres, & dont l'origine & la signification sont si obscures, c'est que notre Langue n'est pas une mere Langue, & qu'elle est mêlée de plusieurs mots étrangers. Tous les noms dont nous nous servons, sont significatifs dans la Langue d'où ils viennent; mais ils ne le sont pas toujours dans la nôtre, parce que plusieurs lui sont venus d'ailleurs. Or dans les commencements, comme il n'y avoit qu'une seule Langue, tous les noms que l'on imposoit aux choses, étoient nécessairement significatifs.

Pour savoir donc sûrement quelle étoit la premiere Langue, il n'y a qu'à voir qui est celle qui renferme la racine des premiers noms des personnes & des choses, & qui en donne la véritable signification, & la vraie étymologie. Or c'est ce qu'on trouve admirablement dans la Langue Hébraïque, & qu'on ne trouve dans aucune autre Langue. Les noms Hébreux d'hommes, d'animaux, d'arbres, de lieux, de métaux, expriment leur nature, leurs propriétés, leurs défauts, l'occasion de leur dénomination. *Adam* signifie roux, parce qu'il est tiré d'une terre vierge & rougeâtre, nommée en Hébreu *Adama*; *Heva* ou *Cheva*, de *Chuah*, la vie; *Ischa*, *virago*, de *Isch*, *vir*, l'homme; *Cain*, possession, de *Canah*, posséder; *Abel*, vanité; *Seth*, il a mis, ou il a remplacé, parce qu'en effet Seth remplaça Abel, qui avoit été tué par son frere; *Eden*, délices; *Enoch*, ou *Chanoch*, renouvellement, ou dédicace; & ainsi des autres. Bochart a employé un travail infini pour montrer que les noms des animaux marqués dans l'Écriture, étoient significatifs, aussi-bien que les noms de lieux, de fleuves, de villes, de provinces.

Il faut donc reconnoître que cette Langue est la Langue dont Adam & Noé se sont servis, ou dire que Moïse dans toute son histoire a pris plaisir à défigurer tous les noms propres, en supprimant les vrais, les anciens noms, pour leur en substituer de nouveaux, pris de la Langue Hébraïque; & qu'il a été assez heureux dans ce changement, pour trouver dans sa Langue d'autres mots aussi significatifs, & qui conservassent les mêmes étymologies & les mêmes allusions que dans la Langue primitive. Cela pourroit peut-être se soutenir dans un Ouvrage très-court, & où il n'y auroit que peu de mots à changer: mais dans un Ouvrage aussi long que le Pentateuque, cela est moralement impossible. Ajoutez qu'il auroit fallu que tous les Écrivains sacrés qui ont écrit, après Moïse, suivissent la même méthode & le même plan; ce qui n'est pas moins impossible.

Enfin quand Moïse & les autres Auteurs Hébreux inspirés auroient voulu s'astreindre à cette méthode, pouvoient-ils imposer la même loi aux Écrivains profanes, aux peuples entiers, aux nations les plus ennemies des Juifs, qui ont souvent employé les mêmes termes dont se

fert Moÿse , pour marquer les peres des nations , & les fondateurs des peuples , les fleuves , les villes & les provinces ? D'où est venu ce concert & cette ressemblance , sinon de la Langue primitive , dont il est demeuré quelques débris dans presque toutes les Langues anciennes , & chez presque tous les peuples ? On lit *Cham* , *Chanaan* , *Sidon* , *Méfor* ou *Misraïm* , *Aram* , *Affur* , *Babel* , *Jordan* ou *Jarden* , *Eden* , *Ninive* , *Euphrate* , *Ararat* , *Liban* , & une infinité d'autres noms dans les Auteurs profanes , comme dans les Auteurs sacrés ; & l'on ne trouve les étymologies & la vraie signification de ces noms , que dans l'Hébreu. Il y a donc toute sorte d'apparence , que cette Langue est la premiere Langue.

Nous avons déjà répondu à l'objection qu'on nous fait , qu'il y a des noms d'hommes & d'autres choses dans Moÿse , dont les racines ne se trouvent pas aisément dans la Langue Hébraïque. C'est ce que nous avouons sans peine. Mais cela n'empêche pas que l'Hébreu ne soit la premiere Langue , ou du moins celle qui en a conservé le plus de vestiges. Est-il étonnant que depuis deux mille ans qu'elle n'est plus vulgaire , on ait oublié plusieurs termes qui lui étoient propres , & qui se sont conservés dans les Langues voisines & collatérales ? N'est-il pas juste que cette Langue si vénérable par son antiquité & par sa noble simplicité , revendique ce qu'elle a perdu , & ce que les autres ont pris d'elle ? De plus , est-il juste de chercher dans la Langue Hébraïque les étymologies de tous les noms propres qui se trouvent dans les Livres de Moÿse , & dans les autres Livres sacrés ? Il y en a plusieurs qui n'appartiennent en aucune sorte à la premiere Langue. Ce sont des noms étrangers de je ne sais quelles Langues , qui sont entièrement ignorées. Nous ne répondons que des temps qui ont précédé le Déluge , & la confusion des Langues.

Une autre preuve de la primauté de la Langue Hébraïque , c'est que par son moyen on explique assez aisément les noms des plus anciennes Divinités , lesquelles ne sont originairement que des hommes , & dont quelques-uns ont vécu avant le Déluge. Ces noms qui sont passés de l'Orient dans la Grece , & dans les autres parties du monde , ne signifient rien pour l'ordinaire dans les autres Langues ; il n'y a que l'Hébreu qui en fournisse l'explication , & qui en découvre l'origine. Par exemple , *Ammon* , est le même que *Cham* , que *Zeus* , ou Jupiter des Grecs. *Zeus* en Grec signifie la même chose que *Cham* en Hébreu , c'est-à-dire , ardent , bouillant. *Jupiter* ou *Jovis* , vient de l'Hébreu *Jovâ* , *Jehova* , *Jao* , Dieu. *Japetus* est Japheth ; *Smy* est le même que Sem. Neptune vient de l'Hébreu *Niphthach* , être étendu : *Poseidon* , qui signifie aussi Neptune en Grec , vient de *Phasah* , étendre. Vulcain est *Tubal-cain*. *Arès* , Mars , vient de *Aritz* , fort , violent ; *Venus* , de *Benoth* , les jeunes filles , ou de *Bana* , avoir des enfants , bâtir une maison ; & ainsi des autres.

Les instruments de musique étoient en usage dès avant le Déluge, comme on le voit dans Moyse ; (a) les noms s'en sont conservés chez les Grecs & chez les Latins : mais la vraie étymologie leur en a toujours été inconnue ; elle ne se découvre que dans la Langue des Hébreux, & leurs Ecritures nous en apprennent les premiers inventeurs.

Les noms des peuples, des provinces, des fleuves, des montagnes sont très-anciens, & pour la plupart ils sont entièrement barbares & inconnus dans les Langues Grecque & Latine : mais ils sont significatifs en Hébreu ; & par le moyen de cette Langue, on découvre assez heureusement les premiers fondateurs des villes & des peuples les plus anciens. N'est-ce pas une preuve que cette Langue est celle dont se sont servis les premiers hommes ? On peut voir le grand Ouvrage de Géographie de Bochart, intitulé, *Phaleg & Chanaan*.

La nature de la Langue Hébraïque fournit encore une preuve de sa primauté & de son antiquité. La nature commence toujours par le plus simple, le plus court & le plus aisé. La composition, le mélange, les additions ne sont venues qu'après coup ; elles sont comme une suite de la réflexion & de l'étude. L'Hébreu tel qu'il est dans les Livres sacrés, est la plus simple des anciennes Langues : car dans les Ecrits des Rabbins, il est plus composé, & plus mêlé de dictions étrangères. Les racines Hébraïques communément n'ont que trois lettres, ou deux syllabes : les noms n'ont aucune flexion dans leurs différents cas ; on distingue seulement le pluriel du singulier, en ajoutant *im* aux noms pluriels masculins, & *oth* aux féminins. Il y a très-peu d'anomalités dans leurs déclinaisons & leurs conjugaisons. Au lieu de multiplier les verbes, ils multiplient les conjugaisons ; ce qui rend presque inutiles les verbes auxiliaires, & qui abrége beaucoup, & rend la Langue plus aisée. Ils distinguent les genres même dans les verbes ; en sorte que l'on voit dans le verbe si l'on parle d'une femme ou d'un homme.

Au lieu des pronoms possessifs, *mien*, *tien*, *sien*, les Hébreux se servent de certains affixes, qui ne consistent qu'en une lettre, ou tout au plus deux, qui marquent encore si la personne dont on parle, est homme ou femme, si le genre de la chose est masculin ou féminin. Ils mettent très-rarement des voyelles dans leur écriture ; ce qui la rend bien plus courte. Enfin ils n'ont point de mots composés ; très-peu de prépositions : & encore celles qu'ils ont, ne sont pas d'ordinaire un mot à part ; elles se joignent au nom, & ne sont qu'un avec lui. Ils n'ont point de comparatifs, ni de superlatifs, ni toutes nos différentes manières de conjuguer les verbes. Ils n'ont que deux temps ; le présent & le futur, avec un ou deux participes ; l'infinitif & l'impératif. En un mot, il seroit difficile de concevoir une Langue plus courte, plus simple, plus aisée & plus expressive.

(a) Genes. IV. 21.

XII.
Conclusion
de cette Dis-
sertation.

Tout ce que l'on vient de dire en faveur de la Langue Hébraïque, n'est pas démonstratif; & il faut avouer que l'on ne peut prouver d'une manière invincible, ni que la Langue d'Adam subsiste encore aujourd'hui, ni que ce soit l'Hébreu, ni que le Chaldéen soit différent de la Langue de Noé & de ses enfants. Mais aussi nos adversaires n'ont aucune preuve sans réplique, pour appuyer ce qu'ils prétendent, & pour détruire ce que nous avons tâché d'établir. Nos raisons sont plus plausibles, & le nombre des défenseurs de notre opinion est bien certainement le plus grand & le plus considérable. Les Rabbins, (a) la plupart de nos Commentateurs & des Peres, (b) enseignent que la Langue Hébraïque est la Langue d'Adam. Elle a tous les caractères d'une très-ancienne Langue; on peut la considérer comme la mère de presque toutes les Langues Orientales; du Chaldéen, du Syriaque & de l'Arabe.

Le sentiment des Profanes, qui ont cru qu'il y avoit une Langue naturelle à l'homme, ou qui ont prétendu que les hommes produits par la terre au hasard en divers endroits du monde, avoient, après plusieurs essais, formé des sons articulés, & enfin des Langues différentes les unes des autres; ces systèmes n'ont rien, je ne dis pas de vrai & de réel, mais même de solide & de vraisemblable. La production des hommes n'est pas, & ne peut pas être, l'effet du hasard; & l'homme créé de Dieu n'a jamais été sans l'usage de la parole.

Les prétentions des Egyptiens, des Arméniens, des Ethiopiens & des autres peuples, qui veulent que leur Langue soit la première de toutes, n'ont rien qui doive surprendre, après le paradoxe de Goropec Bécane, qui soutient que c'est la Langue Flamande ou Hollandoise: chacun aime sa patrie & sa Langue; mais il est rare de trouver des gens qui portent l'amour de leur Langue aussi loin que cet Auteur. Il est certain que dès qu'on s'éloigne beaucoup des lieux & des pays qui ont été habités par les premiers hommes; il n'y a guère d'apparence d'y trouver la Langue primitive. De plus, comme il est demeuré quelques restes de cette ancienne Langue parmi la plupart des peuples d'Orient, il ne suffit pas de montrer dans une de ces Langues quelques racines, ou quelques mots approchant de ceux qu'on présume appartenir à la Langue du premier homme, pour avoir droit d'en conclure que cette Langue est celle d'Adam; il faut que tout, ou presque tout, se soutienne dans ce système. Comme au contraire de ce qu'il y a quelques noms dont on ne trouve pas la racine dans la Langue Hébraïque; il ne s'en suit pas que ce ne soit pas la Langue primitive, si tout le reste s'y rencontre aisément & sans contrainte.

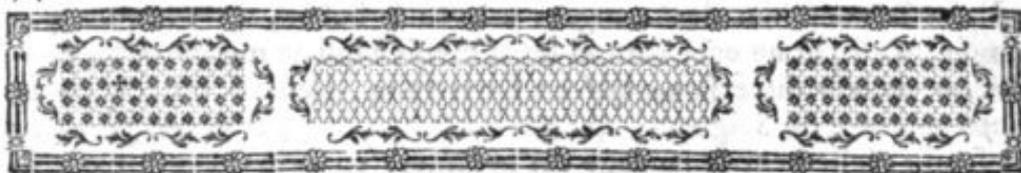
(a) Ita Rabb. Ben-Gerson, Abenezra, Abrabanel, Jarchi ad Genes. xi. 1. 2. Simeon Ben Jochai in L. Zohar. Liber Cosri. Azarias in Meor Enaim. — (b) Origen. homil. xi. in Numer. Hieronym. in cap. 3. Sophon. Aug. l. xvi. de Civit. c. 11. & l. xviii. c. 39. alii plures.

Enfin la confusion des Langues arrivée à Babel, & marquée par Moÿse, n'est pas un effet naturel de la division qui se mit entre les peuples, & de leur dispersion, qui en fut la suite; c'est un miracle de la toute-puissance du Seigneur, qui par lui-même, ou par ses Anges, (a) confondit réellement le langage des hommes; en sorte toutefois que la Langue ancienne & primitive demeura plus entiere dans la race de Sem, que dans celle de ses freres, & qu'elle subsista dans toute sa pureté dans celle de Phaleg, d'Héber & de Tharé, aïeux d'Abraham; comme aussi dans la famille de Chanaan, (b) quoique cette race fût d'ailleurs fort corrompue; la Providence l'ayant ainsi ordonné, afin qu'Abraham arrivant dans ce pays, qui étoit destiné à sa postérité, y rencontrât la Langue de ses peres, & ne fût pas dans la nécessité, ni lui, ni les siens, de changer de langage.

C'est par le moyen des Chananéens, appelés autrement Phéniciens, que la Langue Hébraïque s'est si fort répandue dans l'Afrique, & dans la plupart des Isles de la Méditerranée, & des côtes qui sont baignées par cette mer. Voilà ce qui nous a paru de plus probable sur la premiere Langue.

(a) Vide Origen. homil. xi. in Numer. & Aug. lib. xvi. de Civit. c. 6. & Jonathan Paraphr. in Genes. xi. 7. 8. — (b) La Langue Chananéenne & Phénicienne étoit la même que la Langue Hébraïque, comme l'ont prouvé Messieurs Bochart, Huet, Walton, & autres.





DISSERTATION

SUR

LES DEUX PREMIERS AGES
DU MONDE,

*Dont l'un s'étend depuis la Création jusqu'au Déluge ;
l'autre depuis le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham. (a)*

LA vocation d'Abraham est l'époque la plus assurée des anciens temps depuis l'origine du monde : elle tombe vers l'an 1920 avant l'Ère Chrétienne Vulgaire : mais il seroit assez difficile de dire combien il s'étoit écoulé d'années depuis l'origine du monde jusqu'à cette époque. La grande catastrophe du Déluge universel divise cet intervalle en *deux âges* : l'un depuis la Création jusqu'au Déluge, l'autre depuis le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham.

Moyse distingue lui-même ces *deux âges*, en rassemblant dans le *Chapitre V. de la Genèse* les époques qui peuvent servir à fixer *la durée du premier*, & dans le *Chapitre XI.* celles qui peuvent contribuer à déterminer *la durée du second.* Mais dans ces deux Chapitres, les exemplaires varient sur le nombre des années qui peuvent servir à faire connoître la durée de ces deux intervalles. *La Vulgate* est conforme à l'*Hébreu*, mais elle diffère beaucoup des *Septante*, & l'*Hébreu* même diffère du *Samaritain.* De ces différences résultent *trois Chronologies* qui étendent ou resserrent la durée du monde dans ces deux premiers âges. Nous nous proposons d'en offrir ici le tableau, d'en discuter les principales différences, & de présenter quelques observations sur les conséquences qui en résultent. Mais pour ne point fatiguer nos Lecteurs par des calculs trop compliqués, nous traiterons de chacun de ces deux âges séparément.

(a) C'est ici l'une des Dissertations nouvelles que j'ajoute dans cette édition, en supprimant les *Observations* que j'avois données dans la première *sur le Caïn des Septante.* On verra ici que je persiste à reconnoître ce *Caïn*; j'abandonne seulement les *Observations* que j'avois faites sur la Chronologie Egyptienne & la Chronologie Chinoise, relativement à ce point : elles n'étoient pas assez réfléchies; & nous n'avons pas besoin des preuves que je prétendois en tirer.

I. PARTIE

Chronologie du premier Age.

Les Patriarches de ce premier Age font au nombre de dix ; & Moyse marque 1°. à quel âge ils ont engendré , 2°. combien de temps ils ont vécu depuis , 3°. quelle a été la durée entière de leur vie. C'est ce que vont exprimer les trois colonnes des trois Tables suivantes.

§. I. *Tableau des trois Chronologies.*

I. *Chronologie du Texte Hébreu & de notre Vulgate.*

1. Adam	130	800	930
2. Seth	105	807	912
3. Enos	90	815	905
4. Caïnan	70	840	910
5. Malaléel	65	830	895
6. Jared	162	800	962
7. Hénoch	65	300	365
8. Mathufala	187	782	969
9. Lamech	182	595	777
10. Noé	500	450	950

II. *Chronologie du Texte Samaritain.*

1. Adam	130	800	930
2. Seth	105	807	912
3. Enos	90	815	905
4. Caïnan	70	840	910
5. Malaléel	65	830	895
6. Jared	62	785	847
7. Hénoch	65	300	365
8. Mathufala	67	653	720
9. Lamech	53	600	653
10. Noé	500	450	950

III. *Chronologie de la Version des Septante.*

1. Adam	230	700	930
2. Seth	205	707	912
3. Enos	190	715	905
4. Caïnan	170	740	910
5. Malaléel	165	730	895
6. Jared	162	800	962
7. Hénoch	165	200	365
8. Mathufala	167	802	969
9. Lamech	188	565	753
10. Noé	500	450	950

IV. Explication de ces trois Tables.

La première de ces trois Tables fait voir qu'on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate ; qu'*Adam* ayant vécu *cent trente ans*, engendra *Seth* ; qu'après avoir engendré *Seth*, il vécut *huit cents ans* ; qu'enfin tout le temps de sa vie fut de *neuf cents trente ans* ; & il en est ainsi des autres. La seconde Table montre qu'on lit de même dans le Texte Samaritain. Par la troisième on voit, que selon la Version des Septante, *Adam* ayant vécu *deux cents trente ans*, engendra *Seth* ; qu'après avoir engendré *Seth*, il vécut *sept cents ans* ; qu'enfin tout le temps de sa vie fut de *neuf cents trente ans*, comme le disent également l'Hébreu & le Samaritain : le reste doit s'entendre de même.

S. II. Discussion des principales différences.

I.
Observation
sur les cent
années ajoutées dans la
Version des
Septante.

Il est visible que la différence qui se trouve ici entre la Version des Septante & les Textes Hébreu & Samaritain, est réfléchie, puisque les *cent années ajoutées* d'un côté, sont *retranchées* de l'autre, de manière que la somme totale est la même dans tous les exemplaires. Je veux dire que si le Texte Hébreu & Samaritain ne donnent à *Adam* que *130 ans* lorsqu'il engendra *Seth*, ils lui donnent ensuite *800 ans* de vie ; ce qui fait en tout *930 ans* : au lieu que la Version des Septante, en lui donnant *230 ans* lorsqu'il engendra *Seth*, ne lui donne que *700 ans* après ; ce qui produit également au total *930 ans*. Il en est ainsi de presque toutes les autres différences. Mais au milieu de ces variétés, comment discerner la lecture primitive ?

Il semble que la présomption devrait être en faveur des exemplaires qui sont d'accord. C'est-à-dire, que le Texte Hébreu & le Texte Samaritain s'accordant ensemble pour donner à *Adam* l'âge de *cent trente ans* lorsqu'il engendra *Seth*, & encore *huit cents ans* de vie après qu'il eut mis au monde ce fils, il est à présumer que telle est la lecture primitive ; & que l'altération, à cet égard, est dans la Version des Septante, qui seule donne à *Adam* *deux cents trente ans* lorsqu'il engendra *Seth*, & *sept cents ans* après.

II.
sur les cent
années retran-
chées dans le
Samaritain.

Il en sera de même pour *Seth*, *Enos*, *Cainan*, *Malaléel* & *Hénoch*, sur lesquels l'Hébreu & le Samaritain s'accordent. Il n'y aura donc de difficulté que pour *Jared*, *Mathusala* & *Lamech*, auxquels l'Hébreu donne le nombre centenaire que le Samaritain leur refuse : mais en ce point l'Hébreu s'accorde avec la Version des Septante : & comme il semble que la présomption doit être en faveur des exemplaires qui sont d'accord, l'altération sera donc plutôt ici dans le Samaritain, qui seul leur ôte ce nombre centenaire.

On objectera peut-être que la progression des générations depuis *Cainan* jusqu'à *Lamech*, selon le Samaritain, 70, 65, 62, 65, 67, 53, est mieux proportionnée, & conséquemment plus vraisemblable, que celle qui se trouve dans l'Hébreu, 70, 65, 162, 65, 187, 182.

Mais

Mais premièrement de ce que l'une est *mieux proportionnée*, s'ensuit-il qu'elle soit pour cela seul *plus vraisemblable*? De ce que *Malaléel* n'avoit que 65 ans lorsqu'il engendra Jared, s'ensuit-il que *Jared* n'ait pas dû être âgé de 162 ans lorsqu'il engendra Hénoch?

Secondement d'où ce *nombre centenaire* seroit-il venu dans l'Hébreu, s'il n'eut pas été originairement dans le Texte sacré? Est-il croyable que les Copistes Hébreux l'eussent emprunté de la Version des Septante? & s'ils l'avoient tiré delà pour l'ajouter à ces trois générations, pourquoi ne l'auroient-ils pas également ajouté aux six autres auxquelles la Version des Septante l'ajoute?

Dira-t-on que les Copistes Hébreux ont tiré ce nombre centenaire du Texte même; que voyant ces deux mots *centum anni* si souvent répétés dans le Texte, ils les ont ajoutés imprudemment où ils n'étoient pas? C'est qu'en effet l'Hébreu les répète beaucoup plus que la Vulgate, parce que les Hébreux au lieu de dire en deux mots, *oddingenti anni*, disent en trois mots, comme nous le disons en François, *huit cents ans*, &c. Ainsi le *centum anni* est répété dans l'Hébreu autant de fois qu'il y est parlé de centenaires. Mais si c'est delà que les Copistes Hébreux ont pris le centenaire qu'ils ont ajouté à l'âge de trois Patriarches, pourquoi & comment ont-ils ensuite alongé la vie de ces Patriarches, de maniere que leur calcul s'accorde du moins en partie avec celui des Septante, tandis qu'au contraire il differe entièrement du calcul Samaritain, qui abrege en toute maniere les années de ces trois Patriarches? Il sera facile de dire pourquoi & comment le Samaritain les abrege: mais seroit-il bien possible de dire comment & pourquoi l'Hébreu les alonge?

Troisièmement, la disproportion même qui blesse nos Critiques dans le Texte Hébreu, n'a-t-elle point été la cause des variétés que présentent aujourd'hui les exemplaires Samaritains & Grecs? car les *Copistes Samaritains* ayant pu penser ce que pensent aujourd'hui les défenseurs de ce Texte, que *cette disproportion blesse la vraisemblance*, auront pu en conclure comme ceux-ci que c'étoit *une faute* dans les exemplaires qui présentoient cette lecture; & conséquemment ils auront *supprimé* ce nombre centenaire que leurs défenseurs ne veulent pas rétablir. De même les *Copistes Grecs* ayant pu également penser que *cette disproportion étoit contre la vraisemblance*, auront pu en conclure pareillement que c'étoit *une faute* dans les exemplaires où elle se trouvoit: mais parce que relativement aux prétendues antiquités Egyptiennes, ils avoient intérêt de reculer l'origine du monde, au lieu de supprimer ce nombre centenaire dans les générations où le Texte le mettoit, ils l'auront *ajouté* aux générations mêmes qui ne l'avoient pas: & delà l'étonnante différence qui se trouve sur ce point entre le Grec & le Samaritain. Les *Copistes Hébreux* plus fideles, ont *conservé le Texte* tel qu'il étoit; & ne prétendant pas s'ériger en réformateurs d'un Texte

si respectable, ils y ont *laissé cette disproportion* qui blesse la délicatesse de nos Critiques, mais qui n'est point un motif suffisant pour réformer l'Hébreu. Les exemplaires Hébreux tenant le milieu entre les exemplaires Samaritains & les exemplaires Grecs, se trouvent également justifiés par les uns & par les autres sur les points sur lesquels l'Hébreu s'accorde avec les uns ou avec les autres.

Quatrièmement le Texte Samaritain contredit l'Hébreu, non seulement sur le *centenaire* dont il s'agit à l'égard de ces trois Patriarches, mais encore sur la durée entière de leur vie : & il le contredit artistiquement, c'est-à-dire, *en accourcissant leur vie* de manière qu'ils ne puissent pas survivre au Déluge, comme en effet ils n'ont pas dû y survivre : en sorte qu'au lieu que le calcul de l'Hébreu ne fait mourir que le seul *Mathusala* en l'année du Déluge, le Texte Samaritain combine si bien toutes les années de ces trois Patriarches, qu'ils meurent tous les trois dans cette même année. Ceci mérite une attention particulière : car c'est une preuve démonstrative contre les Copistes Samaritains, visiblement auteurs d'une altération si artistiquement combinée.

III.
Sur le nombre d'années que le Samaritain donne à Jared, à Mathusala, & à Lamech.

L'Hébreu dit donc que *Jared ayant vécu 162 ans, engendra Hénoch* ; qu'il vécut ensuite *800 ans, & mourut âgé de 962 ans*. Le Copiste Samaritain commence par ne lui donner que *62 ans* lorsqu'il engendra Hénoch ; ensuite voyant que selon son calcul, il ne va plus rester delà que *785 ans* jusqu'au Déluge, il borne à ce nombre les années de Jared après qu'il eut engendré Hénoch ; & réunissant les deux sommes, il en conclut que Jared ne vécut que *847 ans*.

De même l'Hébreu dit que *Mathusala ayant vécu 187 ans, engendra Lamech* ; qu'il vécut ensuite *782 ans, & mourut âgé de 969 ans*. Bientôt nous verrons qu'au lieu de 187, quelques exemplaires portoient 167 ; le Copiste Samaritain commence par préférer cette lecture qui étant plus courte, lui sera plus commode ; & retranchant le centenaire, il ne donne à Mathusala que *67 ans* lorsqu'il engendra Lamech : il s'aperçoit que par son calcul, il ne va plus rester delà que *653 ans* jusqu'au Déluge ; il borne donc encore à ce nombre les années de Mathusala après la naissance de Lamech ; & réunissant les deux sommes, il réduit la vie de Mathusala à *720 ans*.

Enfin l'Hébreu dit que *Lamech ayant vécu 182 ans, engendra Noé* ; qu'il vécut ensuite *595 ans, & mourut âgé de 777 ans*. Il paroît qu'encore ici les exemplaires ont varié, & qu'au lieu de 82, on a lu 88, & même 53. Le Copiste Samaritain ne se contente donc pas de retrancher le centenaire ; il croit apparemment que le reste qui est 82 ans, est un âge encore trop avancé pour un homme dont les peres ont engendré selon lui dès l'âge de 62, 65 ou tout au plus 67 ans ; il suppose que *Lamech n'a pas dû passer cet âge avant de mettre au monde*

Noé ; il vient de remarquer que depuis la naissance de Lamech jusqu'au Déluge il ne reste que 653 ans : il se détermine donc à prendre ces 53 ans pour l'âge de Lamech lorsqu'il engendra Noé ; conséquemment il veut bien lui donner ensuite encore 600 ans de vie : mais de manière que la durée entière de sa vie ne passera pas les 653 ans qui le conduiront jusqu'au Déluge.

On prouve contre les *Copistes Grecs* que ce sont eux qui ont ajouté aux six autres générations le nombre centenaire qui n'est ni dans l'Hébreu ni dans le Samaritain ; & le plus fort argument que l'on emploie contr'eux se tire de ce qu'en conséquence de cette addition ils ont changé le nombre des années de ces Patriarches postérieures à la naissance de leurs fils , afin que la durée totale de leur vie demeurât telle que l'Hébreu & le Samaritain la donnent. Il demeure donc également prouvé contre les *Copistes Samaritains* que ce sont eux qui ont supprimé aux trois générations dont il s'agit ici , le nombre centenaire qui se trouve également dans l'Hébreu & dans le Grec des Septante , puisqu'il est évident qu'en conséquence de cette suppression , ils ont changé , non seulement le nombre des années de ces Patriarches postérieures à la naissance de leurs fils , mais encore la durée totale de leur vie , afin qu'aucun d'eux ne survéqût au Déluge.

Ainsi nous avons six preuves contre les *Copistes Grecs* dans les six générations qu'ils ont altérées , & six preuves contre les *Copistes Samaritains* dans les trois générations qu'ils ont aussi eux-mêmes altérées. Je dix six preuves contre les uns & six preuves contre les autres , parce qu'au lieu que les Copistes Grecs n'ont fait qu'un seul changement dans chacune des six générations en conséquence du centenaire qu'ils y ont ajouté , les Copistes Samaritains ont fait deux changements dans chacune des trois générations en conséquence du centenaire qu'ils ont supprimé.

Disons mieux : dans les deux dernières de ces trois générations les Copistes Samaritains ont fait trois changements , puisqu'outre la suppression du centenaire ils ont également altéré les trois sommes : nous avons donc contr'eux huit preuves , au lieu que nous n'en avons que six contre les Copistes Grecs. Leur infidélité est donc encore plus constante que celle des Copistes Grecs : & voilà quatorze preuves qui constatent la fidélité de nos Copistes Hébreux.

Je n'ignore pas ce qui a été dit par le savant Auteur des *Nouveaux Eclaircissements sur l'origine & le Pentateuque des Samaritains* , imprimés à Paris en 1760 ; mais il me semble que l'objection que je viens de former contre le calcul Samaritain peut suffire pour répondre à tout ce qu'il a pu dire en faveur de ce calcul. En toute controverse , il faut simplifier , & faire en sorte qu'un seul argument puisse décider. Les *Nouveaux Eclaircissements* n'ont point prévenu l'argument que je leur oppose ici , & je ne crois pas que

l'on puisse y répondre d'une manière satisfaisante. En effet que répondroit-on ?

IV.
Objections &
réponses, Pre-
mière Objec-
tion.

Dira-t-on qu'il est possible que ces trois Patriarches, Jared, Mathusala & Lamech, soient morts tous trois au temps du Déluge ; qu'ainsi le Copiste Samaritain n'a fait qu'exprimer le Texte primitif sans y rien changer ? Je reprends alors mon objection, dont apparemment on n'a pas senti toute la force ; & je dis : Vous prétendez donc que le Samaritain n'a point abrégé la vie de ces Patriarches : je vous prie de me dire pourquoi & comment l'Hébreu l'a alongée. Vous prétendez montrer comment il a altéré les sommes de la première colonne en posant 162, 187, 182, au lieu de 62, 67, 53. Ce n'est, dites-vous, qu'une pure inadvertance, une méprise sans dessein : il a mal lu son Texte ; il y a ajouté par méprise trois centaines qui ne devoient pas y être. Je vous prie de me dire comment il a altéré les sommes de la seconde colonne ; comment il a posé 800, 782, 595, au lieu de 785, 653, 600. Direz-vous encore que c'est une méprise sans dessein ? Direz-vous encore qu'il a mal lu son Texte ? Est-il vraisemblable qu'un Copiste ait mal lu précisément toutes les sommes que l'on a intérêt de contester ? Si je prétendois que toutes les différences qui se trouvent dans le Samaritain viennent de ce qu'il a mal lu, voudroit-on m'en croire ? Je ne dis donc point qu'il a mal lu ces trois sommes : mais je dis qu'elles partent de sa main, & je montre le moule sur lequel il les a fabriquées. Souffrez donc que je reprenne encore ici mon objection : Je montre pourquoi le Samaritain a posé 785, 653, 600 : montrez-moi pourquoi l'Hébreu a mis 800, 782, 595.

V.
Seconde Ob-
jection.

Prétendra-t-on en effet rétorquer l'argument ? Dira-t-on que le Copiste Hébreu s'est aperçu que s'il ne prolongeait la vie de Jared, de Mathusala & de Lamech, avant qu'ils devinssent pères, il n'y auroit pas assez de temps jusqu'au Déluge ? C'est une objection que je ne propose que parce qu'en effet elle m'a été proposée. Mais quelle est donc l'époque du Déluge ? Vous prétendez sans doute qu'elle est fixée par les années de la génération des Patriarches, & conséquemment par la première colonne du Samaritain, qui donne seulement 1307. ans depuis la Création jusqu'au Déluge : pourquoi donc l'Hébreu fait-il descendre le Déluge jusqu'en 1656 ? D'ailleurs s'il a alongé la première colonne, pourquoi alonge-t-il aussi les deux autres ? Pourquoi prolonge-t-il la vie de ces trois Patriarches jusqu'au delà de ces 1307 ans ? En voulant rétorquer, vous ne rétorquez point, parce qu'en effet il vous est impossible de rétorquer. Je montre pourquoi & comment le Samaritain abrége la vie des Patriarches ; jamais vous ne montrerez pourquoi & comment l'Hébreu l'alonge. Je prétends que le Samaritain a fabriqué les sommes qu'il nous donne ; & je le prouve en montrant l'empreinte de la fabrique, le comment & le pourquoi. Dans l'Hébreu,

vous ne pouvez me montrer nulle empreinte de fabrique, ni le *comment*, ni le *pourquoi*: c'est qu'en effet l'Hébreu n'a rien fabriqué: si vous prétendez avoir quelques conjectures sur le *comment* de la première colonne, elles vous manquent totalement sur la seconde: c'est principalement là qu'il n'y a nul vestige de fabrique. J'en conclus que ces sommes de la seconde colonne dans l'Hébreu ne sont point fabriquées, qu'elles ne peuvent venir que du Texte primitif; & comme elles ne peuvent quadrer avec celles des trois colonnes du Samaritain, je maintiens que c'est le Samaritain qui s'est écarté du Texte primitif.

Dira-t-on encore que *les sommes de la troisième colonne étant nécessairement le résultat de celles des deux premières, les Copistes les ont assorties aux sommes qu'ils avoient posées sur les deux premières, & que ces Copistes ne sont point ceux du Texte sacré, mais ceux des Chronologies Samaritaines, Hébraïques, Grecques, &c.* C'est encore une objection que l'on m'a faite; & je n'oserois pas la proposer si elle ne m'avoit été faite de la part d'un Savant dont je respecte d'ailleurs les talents & les lumières, mais qui apparemment se croit engagé à faire les derniers efforts pour la défense du Samaritain. Je suis persuadé que le Lecteur impartial voit clairement que *les Copistes de ces Chronologies* renfermées dans le Texte sacré, ne sont autres que *les Copistes mêmes du Texte sacré*. Il ne s'agit point ici d'une Chronologie factice, telle que celle d'Ussérius, ou autre Calculateur; il s'agit de celle qui existe dans le Texte sacré; & conséquemment les Copistes dont nous parlons, sont bien certainement *les Copistes du Texte sacré*. C'est entre ceux-là que doivent se trouver ceux qui ont altéré la Chronologie que nous examinons; il s'agit de les discerner. Les Défenseurs du Samaritain & de l'Hébreu s'accordent pour inculper les Copistes Grecs; il n'en est point ici question: il ne s'agit que des Copistes Hébreux & Samaritains, les uns ont trouvé ces sommes dans le Texte primitif: les autres les ont assorties aux sommes qu'ils avoient posées: il s'agit de savoir qui sont ceux qui ayant changé les sommes des deux premières colonnes, se sont vus obligés de changer les sommes de la troisième. Je maintiens que c'est le Samaritain & je le prouve. Vous prétendez que c'est l'Hébreu: prouvez-le, sinon le Copiste Samaritain demeurera seul convaincu de l'altération, puisque toutes les preuves sont contre lui.

Enfin dira-t-on que *le Texte de la Genèse ne marque point la somme totale des années écoulées depuis la Création jusqu'au Déluge; qu'ainsi le Copiste Samaritain ne peut avoir eu le dessein d'ajuster les sommes partielles sur cette somme totale.* C'est encore une réflexion que l'on m'a opposée: on a même prétendu que toute mon objection suppose dans le Texte cette somme totale; & que cette somme n'existant point dans le Texte, dès-lors toute mon objection croule. Je fais très-bien que

VI.
Troisième Objection.

VII.
Quatrième Objection.

cette somme totale n'existe point dans le Texte sacré ; & je n'ai jamais supposé qu'elle y existât. Mais puisque l'on a cru pouvoir m'imputer cette fausse supposition , reprenons l'objection de plus haut. Je dis donc aux Défenseurs du Texte Samaritain : Vous prétendez que le Texte Samaritain étant le Texte original , la présomption est en sa faveur. Mais c'est ce que je conteste : le Texte Samaritain n'est pas le manuscrit autographe , écrit de la propre main de Moÿse : il n'est lui-même qu'une copie du Texte original ainsi que le Texte Hébreu ; & le Copiste Samaritain n'a droit de préférence sur le Copiste Hébreu qu'autant qu'il sera trouvé plus fidele. La question est donc de savoir quel est le plus fidele. Cela posé , je dis : Si le calcul du Samaritain est vrai , le calcul de l'Hébreu est faux : mais prouvez-nous qu'il est faux. Les preuves vous manquent : je reprends donc , & je dis : Si le calcul de l'Hébreu est vrai , le calcul du Samaritain est faux ; & je prouve qu'en effet il est faux. Comment cela ? Je le répète : la preuve que le Samaritain a changé les sommes de la première colonne , c'est qu'en conséquence il a changé les sommes des deux autres. Le Samaritain , en retranchant les trois centenaires que le Texte Hébreu nous a conservés , a bien compris qu'il avançoit de trois cents ans le Déluge : il n'a pas eu besoin d'avoir sous les yeux une somme totale pour voir cela : il est bien évident qu'en retranchant trois cents ans sur les générations qui ont précédé le Déluge , on avance de trois cents ans cette grande catastrophe. Delà le Samaritain comprend aisément que dans un temps où les Patriarches vivoient huit à neuf cents ans , il pourroit bien arriver qu'en avançant ainsi de trois cents ans le Déluge , quelqu'un de ces Patriarches y auroit survécu. Alors il fait lui-même le calcul des sommes partielles qui conduisent jusqu'au Déluge. Il n'en trouve point la somme totale dans le Texte : je n'ai point supposé qu'elle y fût. Il fait lui-même ce calcul pour éclaircir le soupçon très-naturel qu'il a conçu. Il voit qu'en effet , selon son calcul , Jared , Mathufala & Lamech vont survivre au Déluge s'il n'abrege la durée de leur vie ; & en conséquence il l'abrege. Voilà ce que j'ai dit dès le commencement de l'objection ; je n'ai jamais supposé autre chose que cela : & comme tout ce qu'on m'a objecté n'a pu détruire cela , je crois que mon objection conserve toute sa force. J'espère que le Lecteur me pardonnera la longueur de cette discussion ; j'ai dû répondre aux objections qui m'ont été faites : c'étoit le seul moyen de prévenir celles qu'on pourroit faire. Passons maintenant à un autre objet.

VIII.
Sur les années que les Septante donnent à Mathufala.

Les différences dont nous venons de parler , ne sont pas les seules : il y en a encore deux ou trois qui méritent une attention particulière. Le Grec des Septante varie sur l'âge de Mathufala lorsqu'il engendra Lamech , & sur le nombre d'années qui s'écoula depuis cette époque jusqu'à la mort de ce Patriarche. Il y a des exemplaires qui sur ces deux

SUR LES DEUX PREMIERS AGES. 551

points font conformes à l'Hébreu : les autres ne donnent à Mathufala que 167 *ans* lorsqu'il engendra Lamech, & conséquemment le font vivre 802 *ans* après : car ceux-là même conviennent avec les autres pour lui donner les 969 *années* de vie que l'Hébreu lui donne. Or ces 969 *ans* qui se trouvent également dans le Grec & dans l'Hébreu, confirment les 187 de l'Hébreu : car si Mathufala n'avoit eu que 167 *ans* lorsqu'il engendra Lamech, le Déluge se trouveroit avancé de vingt années ; il n'y auroit plus que 949 *ans* depuis la naissance de Mathufala jusqu'au Déluge ; en sorte que Mathufala ayant vécu 969 *ans*, il auroit survécu de vingt années au Déluge : ce qui n'est pas possible, puisqu'il n'y eut alors de sauvés que ceux qui étoient dans l'Arche, où il n'étoit pas. Mathufala n'ayant donc pu survivre au Déluge, il faut nécessairement lui conserver les vingt années que quelques exemplaires des Septante lui ôtent au temps où il engendra Lamech ; & conséquemment il faut s'en tenir au nombre d'années que les autres exemplaires lui donnent depuis la naissance de Lamech. En un mot tous les exemplaires étant d'accord pour les 969 *ans* de la vie entière de Mathufala, justifient le Texte Hébreu qui lui donne 187 *ans* lorsqu'il engendra Lamech, & 782 après.

Les exemplaires du Grec des Septante varient aussi sur les années de Lamech. Ils s'accordent à lui donner 188 *ans* au lieu des 182 que l'Hébreu lui donne lorsqu'il engendra Noé : alors le Déluge seroit arrivé six *ans* plus tard, & le seul inconvénient qu'il y auroit, c'est qu'il se trouveroit un intervalle de six *ans* entre la mort de Mathufala & le Déluge, qui, comme on le verra bientôt, semble avoir dû suivre immédiatement la mort de Mathufala. Mais les mêmes exemplaires varient ensuite sur l'intervalle qui s'écoula depuis la naissance de Noé jusqu'à la mort de Lamech, & sur la durée entière de la vie de Lamech. Le Texte Hébreu dit que Lamech ayant 182 *ans* lorsqu'il engendra Noé, vécut ensuite 595 *ans*, & mourut à l'âge de 777 *ans*. Les exemplaires Grecs lui donnant 188 *ans* avant la naissance de Noé, varient sur les deux autres nombres d'années ; les uns ne lui donnent après la naissance de Noé que 565 *ans* de vie, de sorte que conséquemment ils réduisent la durée entière de sa vie à 753 *ans*. Les autres ne lui donnent après la naissance de Noé que 535 *ans*, & conséquemment ne lui donnent pour la durée entière de sa vie que 723 *ans*. Ces deux nombres 723 & 753 s'écartent trop visiblement des 777 marqués dans l'Hébreu ; il est évident que le mécompte vient de l'ambiguïté de ces trois lectures 595, 565, 535. Mais la correction réfléchie faite à deux reprises dans le Grec des Septante pour y mettre 723 ou 753, selon que l'on a lu 565 ou 535, prouve que la lecture primitive est celle de l'Hébreu, 182 & 595, qui donnent 777.

Ainsi en tout point à l'égard de ces dix Patriarches, le Texte Hébreu se trouve justifié par les exemplaires mêmes qui s'en écartent, c'est-

IX.
Sur les années que les Septante donnent à Lamech.

à-dire, par les corrections réfléchies qui ont été faites dans les exemplaires Grecs ou Samaritains, conséquemment aux altérations qui s'y sont glissées.

X.
Sur la mort
de Mathufala.

J'ai dit que le Déluge semble avoir dû suivre immédiatement la mort de Mathufala; c'est que Mathufala étant fils du Prophete Hénoch qui avoit annoncé le jugement que Dieu devoit exercer contre les impies, il se trouve que le nom de Mathufala étoit en quelque sorte prophétique, & sembloit annoncer l'époque même de ce grand événement. Car ce nom en Hébreu est composé de trois mots MATH-U-SALAH, qui signifient littéralement, *Mors & immissio*, ce qui relativement à ce qui arriva peut signifier *Mors & inundatio*, c'est-à-dire, la mort de cet homme sera suivie de l'inondation qui doit couvrir toute la face de la terre. C'est ce que l'événement a pleinement justifié, puisque, comme on l'a vu, Mathufala a dû mourir dans l'année même où a commencé le Déluge.

XI.
Sur la durée
du premier
Age.

Pour avoir la durée entière de ce premier Age, communément on additionne les années de la première colonne de ces trois Tables; on y ajoute les 100 années qui s'écoulerent depuis la naissance des trois enfants de Noé jusqu'au Déluge; & l'on en conclut que la durée de ce premier Age fut de 1656 ans selon l'Hébreu & selon la Vulgate, 1307 selon le Samaritain, 2242 selon les Septante. Mais dans ce calcul, il y a vraisemblablement un mécompte de quelques années, parce que toutes ces années y sont supposées complètes, tandis que vraisemblablement plusieurs étoient incomplètes: d'où il arrive que l'on compte doubles les années qui concourent au terme de chaque génération. Un exemple va faire sentir cela. Moïse dit qu'Adam avoit 130 ans lorsqu'il engendra Seth, & que Seth en avoit 105 lorsqu'il engendra Enos. On réunit les deux sommes, qui produisent 235; & l'on en conclut qu'Enos naquit l'an du monde 235. Mais Adam pouvoit bien n'avoir pas encore 130 ans complets & révolus lorsqu'il engendra Seth; la première année de Seth a pu concourir avec la 130^e d'Adam: alors Seth sera entré dans sa 105^e année dès l'an 234 du monde, & l'on peut rapporter à cette année la naissance d'Enos. La même chose peut avoir lieu pour la plupart des autres générations, de manière que les 1656 ans que donnent les sommes de l'Hébreu réunies, peuvent se réduire aux environs de 1650 ans. C'est ce que la Table suivante va rendre sensible.

S. III. Conséquences qui résultent du calcul du Texte Hébreu précédemment justifié.

Les conséquences que l'on peut tirer du calcul qu'offre le Texte Hébreu justifié contre les altérations des Copistes Grecs ou Samaritains; vont être réunies dans la Table suivante.

TABLE

Années depuis la Créat.	TABLE CHRONOLOGIQUE Du premier Age suivant le Texte Hébreu.	Années av. l'Ere Chrét.
1	Création de l'univers & du premier homme. <i>Gen. 1. & 11.</i>	4156
130	Adam engendre Seth. <i>Gen. v. 3.</i>	4027
234	Seth engendre Enos. <i>Gen. v. 6.</i>	3923
323	Enos engendre Cainan. <i>Gen. v. 9.</i>	3834
392	Cainan engendre Malaléel. <i>Gen. v. 12.</i>	3765
456	Malaléel engendre Jared. <i>Gen. v. 15.</i>	3701
617	Jared engendre Hénoch. <i>Gen. v. 18.</i>	3540
682	Hénoch engendre Mathufala. <i>Gen. v. 21.</i>	3475
869	Mathufala engendre Lamech. <i>Gen. v. 25.</i>	3288
930	Adam meurt. <i>Gen. v. 5.</i>	3227
982	Hénoch est enlevé de dessus la terre. <i>Gen. v. 23.</i>	3175
1041	Seth meurt. <i>Gen. v. 8.</i>	3116
1051	Lamech engendre Noé. <i>Gen. v. 28.</i>	3107
1138	Enos meurt. <i>Gen. v. 11.</i>	3019
1232	Cainan meurt. <i>Gen. v. 14.</i>	2925
1286	Malaléel meurt. <i>Gen. v. 17.</i>	2871
1417	Jared meurt. <i>Gen. v. 20.</i>	2740
1551	Noé engendre Sem, Cham & Japheth. <i>Gen. v. 31.</i>	2606
1646	Lamech meurt. <i>Gen. v. 31.</i>	2511
1650	Mathufala meurt. <i>Gen. v. 27.</i>	2507
	Le déluge commence au 17e jour du second mois. <i>Gen. v. 11. 11.</i>	

Delà il suit que *Lamech* & *Mathufala* ont vu *Adam* & tous les autres Patriarches descendus de lui, & que *Noé* même qui n'a point vu *Hénoch* ni *Seth*, a du moins vu *Enos* & les autres. Ainsi *Mathufala* & *Lamech* ont recueilli les traditions depuis l'origine du monde, & les ont transmises à *Noé* pere du nouveau monde, qui lui-même a vu le petit-fils du premier homme.

Le second âge sera beaucoup moins étendu, & néanmoins exigera plus de discussions, parce qu'il a plus souffert de la part des Copistes.

II. PARTIE.

Chronologie du second Age.

Les Patriarches du second Age sont au nombre de neuf selon la Vulgate, l'Hébreu & le Samaritain, ou de dix selon les Septante confirmés par l'Evangeliste S. Luc : c'est le même nombre que dans le premier Age, mais cependant l'intervalle est moindre dans les trois Chronologies, & sur-tout dans l'Hébreu & dans la Vulgate, parce que les générations s'y suivent de plus près.

L'Hébreu, les Septante & la Vulgate marquent 1°. à quel âge les Patriarches ont engendré, 2°. combien de temps ils ont vécu depuis ; il est facile d'en conclure 3°. quelle a été la durée entière de leur vie ;

le Samaritain seul le marque. Les trois colonnes des trois Tables suivantes vont exprimer ces trois points.

§. I. *Tableau des trois Chronologies.*

I. *Chronologie du Texte Hébreu & de notre Vulgate.*

1. Sem	100	500	600
2. Arphaxad.	35	403	438
3. Salé.	30	403	433
4. Héber	34	430	464
5. Phaleg	30	209	239
6. Réhu	32	207	239
7. Sarug	30	200	230
8. Nachor.	29	119	148
9. Tharé.	70	205

II. *Chronologie du Texte Samaritain.*

1. Sem.	100	500	600
2. Arphaxad.	135	303	438
3. Salé.	130	303	433
4. Héber	134	270	404
5. Phaleg	130	109	239
6. Réhu	132	107	239
7. Sarug	130	100	230
8. Nachor.	79	69	148
9. Tharé.	70	145

III. *Chronologie de la Version des Septante.*

1. Sem	100	500	600
2. Arphaxad.	135	400	535
3. Cainan	130	330	460
4. Salé.	130	330	460
5. Héber.	134	270	404
6. Phaleg	130	209	339
7. Réhu.	132	207	339
8. Sarug.	130	200	330
9. Nachor.	179	125	304
10. Tharé.	70	205

IV. *Explication de ces trois Tables.*

La première de ces trois Tables fait voir qu'on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, que Sem ayant vécu cent ans engendra Arphaxad, & qu'après avoir engendré Arphaxad il vécut encore cinq cents

ans : d'où il résulte que tout le temps de sa vie fut de *six cents ans*. De même l'Hébreu & la Vulgate disent qu'*Arphaxad* ayant vécu *trente-cinq ans* engendra Salé ; mais l'Hébreu ajoute qu'il vécut ensuite *quatre cents trois ans*, au lieu de quoi la Vulgate ne lui donne que *trois cents trois ans*. Du reste l'Hébreu & la Vulgate s'accordent parfaitement. A la fin, le Texte sacré ne dit point combien Tharé vécut après avoir engendré Abraham : mais l'Hébreu & la Vulgate disent seulement qu'il avoit *soixante & dix ans* lorsqu'il engendra *Abram*, *Nachor* & *Aran*, & qu'il mourut âgé de *deux cents cinq ans*.

La seconde Table montre que selon le Texte Samaritain, *Arphaxad* avoit *cent trente-cinq ans* lorsqu'il engendra Salé ; qu'après l'avoir engendré, il ne vécut que *trois cents trois ans* ; d'où le Texte Samaritain conclut que la durée de sa vie fut de *quatre cents trente-huit ans* ; c'est aussi ce qui résultoit de l'Hébreu, quoique par un calcul différent. A la fin, le Samaritain donne comme l'Hébreu *soixante & dix ans* à Tharé lorsqu'il engendra Abraham ; mais il ne lui donne que *cent quarante-cinq ans* lorsqu'il mourut.

La troisième Table fait connoître que selon les Septante *Arphaxad* engendra non Salé, mais *Cainan* père de Salé ; qu'alors il avoit *cent trente-cinq ans*, qu'ensuite il vécut *quatre cents ans* selon la lecture vulgate, ou *quatre cents trente* selon d'autres exemplaires, ou *trois cents trente* selon d'autres : mais cette Version n'ajoute point quelle fut la durée entière de sa vie. A la fin, le Grec des Septante est conforme à l'Hébreu pour donner à Tharé, *soixante & dix ans* lorsqu'il engendra Abraham, & *deux cents cinq ans* lorsqu'il mourut.

§. II. *Discussion des principales différences.*

La première différence, & peut-être la plus importante par les conséquences, qui en résultent, c'est que le Samaritain marque dans ce second Age comme dans le premier *la durée totale de la vie des Patriarches*. L'Hébreu & les Septante donnent ce total pour le premier Age ; le Samaritain seul le donne pour le second : est-ce une fourure ? est-ce une partie du Texte primitif ? Le soin que le Samaritain prend de conserver toujours ce total conforme à celui qui résulte de l'Hébreu, jusqu'à changer même les sommes partielles pour conserver le total, ainsi que les Septante l'ont fait dans le premier Age : ce soin prouve que ce total n'a point été fabriqué par le Samaritain, mais que le Samaritain l'a trouvé dans le Texte primitif, comme les Septante y trouvoient dans le premier Age ce total que nous y trouvons encore. Les Septante qui ne trouvoient point ce total dans le second Age, ne se sont point mis en peine de changer les sommes partielles du second Age comme ils avoient changé celles du premier ; au lieu que le Samaritain change les sommes partielles du second pour en conserver le total comme les Septante l'ont fait pour le premier Age. Cette

I.
Observation
sur le total des
années de cha-
que Patriarche
conservé dans
le Samaritain.

rération visiblement concertée porte témoignage contre les Septante dans le premier Age, & contre le Samaritain dans le second : elle convainc également celui-ci comme les autres d'avoir altéré le Texte primitif en affectant même de vouloir le conserver. Ce total conservé par les Septante dans le premier Age & par le Samaritain dans le second, appartient donc au Texte primitif dans le second comme dans le premier : & comme il sert à découvrir les altérations que les Septante ont faites aux sommes partielles dans le premier Age ; il sert aussi à reconnoître les altérations que le Samaritain a faites aux sommes partielles dans le second. Ou plutôt la conformité du total marqué par le Samaritain avec celui qui résulte de l'Hébreu, sert à discerner de quel côté le Texte a pu être altéré : car l'Hébreu même paroît avoir aussi souffert quelque altération, du moins dans les deux premières générations.

II.
Sur les cent
années que le
Samaritain
ajoute à Ar-
phaxad.

En effet l'Hébreu donne à *Arphaxad* 35 ans avant qu'il engendrât, & 403 après ; ce qui nous laisse à conclure au total 438. Le Samaritain donne à *Arphaxad* 135 avant, & 303 après, au total 438. De part & d'autre c'est le même total : mais la Vulgate en ne donnant à *Arphaxad* que 303 ans après qu'il eut engendré, semble montrer que du temps de S. Jérôme on lisoit dans l'Hébreu même 303 comme dans le Samaritain. De 438 ôtez 303, reste 135, qui semble ainsi devoir être la lecture primitive pour l'âge d'*Arphaxad* lorsqu'il engendra le fils qui se trouve ici marqué. D'ailleurs l'intervalle que l'Hébreu donne entre le Déluge & la naissance de *Phaleg*, époque de la division des peuples, se trouvant réduit aux environs de 100 années semble être trop court pour la formation des peuplades : il est donc très-vraisemblable que l'Hébreu a perdu dans ces premières générations quelques-uns des centenaires que le Samaritain y donne ; & qu'ainsi *Arphaxad* pouvoit bien avoir 135 ans, lorsqu'il engendra le fils qui est ici nommé.

III.
Sur le Caïnan
que les Septan-
te mettent en-
tre *Arphaxad*
& *Salé*.

Mais quel fut ce fils ? Selon l'Hébreu & selon le Samaritain, ce fut *Salé* ; selon les Septante, ce fut *Caïnan* pere de *Salé*. S. Luc, dans la généalogie de Jesus-Christ confirme la lecture des Septante ; en plaçant comme eux ce *Caïnan* entre *Arphaxad* & *Salé*. Les défenseurs de l'Hébreu & du Samaritain prétendent que c'est une fourure dans les Septante & dans S. Luc. Mais dans les Septante, il ne s'agit pas du seul nom de *Caïnan* comme dans S. Luc ; il s'agit de quatre versets, dans lesquels ce *Caïnan* est nommé quatre fois : car voici ce qu'on y lit :

Arphaxad vécut cent trente-cinq ans, & engendra Caïnan.

Et après qu'Arphaxad eut engendré Caïnan, il vécut encore quatre cents ans, & il engendra des fils & des filles.

Caïnan vécut cent trente ans, & engendra Salé.

Et après que Caïnan eut engendré Salé, il vécut encore trois cents trente ans, & il engendra des fils & des filles.

Comment auroit-on imaginé de mettre tout cela dans le Texte de

Moyse, si cela n'y eut pas été ? N'est-il pas beaucoup plus vraisemblable qu'un Copiste distrahit omettant ici quelques lignes, a passé d'Arphaxad à Salé en écrivant :

Arphaxad vécut cent trente-cinq ans, & engendra Salé.

Ce qui est précisément la lecture du Samaritain. Il est vrai que dans ce cas, ce Copiste continuant d'écrire, aura dû mettre conformément à son Texte :

Et après que Caïnan eut engendré Salé, &c.

Mais ce Copiste, ou plutôt quelque autre après lui, voyant que le nom de *Caïnan* devenoit ici étranger, lui aura substitué le nom que lui présentoit la nouvelle lecture du verset précédent, le nom d'*Arphaxad*, de qui cette nouvelle lecture faisoit naître Salé. Il aura donc écrit :

Et après qu'Arphaxad eut engendré Salé, &c.

Si l'on vouloit donner quelque attention à la manière dont se forment les fautes dans l'impression, on reconnoitroit que la conjecture que nous proposons ici se trouve appuyée d'une multitude d'exemples semblables qui la rendent très-probable.

Le savant Auteur des *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque Samaritain*, se persuadant que ce *Caïnan* n'appartient point au Texte primitif, parce qu'il n'est pas dans le Samaritain, imagine que ce *Caïnan* n'est venu ici que par la méprise d'un Copiste qui a transcrit deux fois l'article de *Salé*. Car, dit-il, il est remarquable que les sommes partielles de *Caïnan* sont les mêmes que celles de *Salé*, & conséquemment donneront le même total : un autre Copiste ensuite au lieu d'apercevoir là une répétition des versets, aura imaginé que ce n'étoit qu'une erreur de nom ; & comme il s'agissoit de l'arrière-petit-fils de *Noé*, il lui aura donné le nom de *Caïnan* qui étoit l'arrière-petit-fils d'*Adam*. Mais cette hypothèse de répétition est-elle plus probable que celle d'une simple omission ? La répétition de l'article de *Salé* n'auroit pas produit l'effet dont il s'agit : elle auroit doublé le nom d'*Héber* fils de *Salé* ; elle l'auroit fait naître deux fois ; mais elle n'auroit pas introduit un *Caïnan* entre *Arphaxad* & *Salé*. Je supplie le Lecteur d'en faire lui-même l'essai la plume à la main, & de voir par lui-même ce qui lui sera plus facile ou de répéter *Salé*, de manière qu'il fasse intervenir un *Caïnan* avant *Salé*, ou d'omettre simplement ce *Caïnan* entre *Arphaxad* & *Salé*.

L'omission étant ici beaucoup plus facile que la répétition, il demeure beaucoup plus probable que ce *Caïnan* appartient au Texte primitif : alors il en résulte non seulement une génération de plus dans la Chronologie du second Age, mais une génération qui selon les Septante apporte avec elle cent trente ans : puisque selon leur lecture *Caïnan* avoit cet âge lorsqu'il engendra *Salé*. Si *Arphaxad* avoit 135 ans lorsqu'il engendra *Caïnan*, celui-ci pouvoit bien avoir 130 ans lorsqu'il

IV.
Sur les années
de *Caïnan*.

engendra Salé : & voilà 230 ans ajoutés à la Chronologie du second Age , savoir les 100 ans que le Samaritain ajoute à l'âge d'Arphaxad , & les 130 que les Septante donnent à Caïnan. Ces 230 ans de plus donnent lieu à la formation des peuplades qui se répandirent sur la terre au temps de Phaleg.

Avant de quitter ce point , il faut ici observer les conséquences qui en résultent pour la durée de la vie d'Arphaxad. Car en supposant la méprise qui a fait omettre ce Caïnan , il en résultera que les 303 ans que l'Hébreu attribue à Arphaxad lorsqu'il eut engendré Salé , appartiennent à Caïnan pere de Salé , & répondent ainsi aux 330 que les Septante lui donnent. Mais dans ces 303 il est facile de reconnoître le vestige des 330 , parce qu'en Hébreu la différence de 3 à 30 n'est que du singulier au pluriel ; c'est-à-dire , qu'en Hébreu le singulier SALOS , *trois* , donne au pluriel SELOSIM , *trente* ; en sorte qu'il est facile de prendre l'un pour l'autre. On peut donc conserver ici les sommes données par les Septante : à Arphaxad 135 avant qu'il engendrât Caïnan , 400 après , au total , 535 , & à Caïnan 130 avant qu'il engendrât Salé 330 après , au total 460. Il en résulte même une progression de dégradation proportionnée dans la durée de la vie de ces Patriarches. Sem vécut 600 ans , Arphaxad 535 , Caïnan 460 , Salé 433 comme nous allons le voir.

V.
Sur les années
de Salé.

En effet l'Hébreu donne à Salé 30 ans lorsqu'il engendra Héber , & 403 après ; il en résultera au total , 433 ans. Le Samaritain qui lui donne 130 avant ne lui donne que 303 après , pour avoir au total 433 comme dans l'Hébreu. Il fait ici précisément ce que les Septante ont fait dans le premier Age ; le centenaire , qu'il ajoute avant , il le retranche après , pour conserver le total du Texte primitif ; & par cette altération artistement concertée , il porte témoignage contre lui-même : il prouve que c'est lui qui a changé le Texte en voulant le conserver. L'accord de l'Hébreu & du Samaritain pour le total 433 prouve que c'est le total du Texte primitif : l'altération des sommes partielles dans le Samaritain , nous découvre que pour avoir celles du Texte primitif il faut rétablir après , le centenaire que le Samaritain a mis avant ; qu'ainsi 30 avant & 403 après sont la lecture du Texte primitif , & c'est celle de l'Hébreu. La suite va confirmer l'accusation que nous formons ici contre le Texte Samaritain.

VI.
Sur les années
d'Héber.

Car l'Hébreu donne à Héber 34 ans avant qu'il engendrât Phaleg , & 430 après : ce qui produit au total 464. Le Samaritain ici fort différent pose 134 avant , 270 après , au total 404. Il y a sans doute une grande différence entre 270 & 430 : d'où vient-elle ? il ne sera pas difficile de le découvrir. De 464 à 404 , la différence n'est que d'un 6. Au lieu d'écrire *quatre cents soixante-quatre* , un Copiste distrait n'écrivit que *quatre cents quatre*. De 404 ôtez 34 , reste 370 : c'est en effet la lecture de quelques exemplaires des Septante. Mais le Samaritain en retranche un centenaire pour le placer avant : il pose donc d'abord 134 : main-

SUR LES DEUX PREMIERS AGES. 559

Venant de 404 ôtez 134, restera 270 qui est la lecture du Samaritain : cette lecture n'est donc fondée que sur la méprise du Copiste qui a mis 404 pour 464. En voulant conserver une fausse lecture, il a porté une seconde atteinte au Texte primitif : il a converti 430 en 270 pour conserver au total 404. Rétablissons 430 qui réclame en faveur de 464 : & de 464 retranchant 430 restera 34 : telles seront donc les trois sommes du Texte primitif, & ce sont celles de l'Hébreu.

L'Hébreu donne à Phaleg 30 ans avant qu'il engendrât Réhu, & 209 après : ce qui produit au total 239. Le Samaritain qui pose 130 ans avant, ne met que 109 après, pour avoir au total 239. Il conserve le total en changeant les sommes partielles : c'est lui qui altere le Texte primitif que l'Hébreu conserve. VII.
Sur les années
de Phaleg.

L'Hébreu donne à Réhu 32 ans avant qu'il engendrât Sarug, & 207 après : ce qui produit encore au total 239. Le Samaritain qui pose 132 ans avant, ne met que 107 après, pour avoir au total 239. Il change encore les sommes partielles, & conserve le total. Le total qu'il conserve prouve que c'est lui qui change le Texte primitif. VIII.
Sur les années
de Réhu.

L'Hébreu donne à Sarug 30 ans avant qu'il engendrât Nachor, & 200 après : ce qui produit au total 230. Le Samaritain qui pose 130 ans, ne met que 100 après, pour avoir au total 230. Toujours le même total, mais en changeant les sommes partielles : c'est donc encore le Samaritain qui altere le Texte en affectant de le conserver. Si les preuves précédentes ne suffisent pas, en voici encore une qui va les confirmer. IX.
Sur les années
de Sarug.

L'Hébreu donne à Nachor 29 ans avant qu'il engendrât Tharé, & 119 après : ce qui produit au total 148. Le Samaritain pose 79 avant, 69 après, au total 148. Voilà encore le même total : mais entre 69 & 119 il n'y a aucune ressemblance : il est donc visible que le Samaritain en ajoutant 50 à la première somme a expressément changé la seconde pour conserver le même total. Il est vrai que les Septante ont aussi lu 79 : cela prouve seulement que les exemplaires Hébreux ont varié sur la première somme : mais les Septante qui n'avoient point d'intérêt de conserver un total que leur Texte ne leur donnoit pas, n'ont point entrepris de changer la seconde somme ; si elle a souffert chez eux quelque altération, du moins on y en reconnoît aisément les vestiges. On lit chez eux pour la seconde somme 125 ou 129 : dans 125 on reconnoît les vestiges de 129, & dans 129 les vestiges de 119 : car encore ici dans l'Hébreu la différence n'est que du singulier au pluriel ; c'est-à-dire, qu'en Hébreu le singulier ASAR, dix, donne au pluriel ÆSERIM, vingt. Ainsi on trouve dans le Samaritain la lecture primitive de la troisième somme 148 : on découvre dans les Septante les vestiges de la lecture primitive de la seconde somme 119 : maintenant de 148 ôtez 119 restera 29 qui sera donc la lecture primitive de la première somme : & c'est celle que conserve l'Hébreu. X.
Sur les années
de Nachor.

XI.
Sur les années
de Tharé.

Enfin les trois Textes donnent à Tharé 70 ans lorsqu'il engendra Abraham, & disent qu'Abraham avoit 75 ans lorsque son pere mourut : il en résulte que Tharé ne vécut que 145 ans : c'est précisément la lecture du Samaritain. L'Hébreu & les Septante lui donnent 205 ans : mais ce total se trouve contredit par les sommes partielles. Pour concilier cela, on a prétendu qu'Abraham n'étoit pas l'aîné ; & que quand Moÿse dit que *Tharé âgé de soixante-dix ans engendra Abram, Nachor & Aran* ; cela ne marque point l'époque de la naissance d'Abraham, mais celle d'Aran ; que celui-ci devoit être l'aîné de Nachor qui épousa Melcha fille d'Aran ; qu'Aran & Nachor devoient être les aînés d'Abram, qui n'ayant que 75 ans lorsque son pere en avoit 205, devoit être né en la 130^e. année de son pere. C'est le sentiment d'Ussérius, & nous l'avions suivi dans la premiere édition de cette Bible. Mais l'Auteur des *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque Samaritain* & le savant Pere Houbigant ont très-judicieusement remarqué que dans un Chapitre où Moÿse est précisément occupé du soin de marquer des époques, il est hors de toute vraisemblance, qu'il ait prétendu marquer celle de la naissance d'Aran qui n'intéresse nullement la Chronologie ; & qu'il l'ait marquée de cette maniere équivoque qui donne lieu de croire que l'époque qu'il fixe est celle de la naissance d'Abraham, puisque quand il dit que *Tharé âgé de soixante & dix ans engendra Abram, Nachor & Aran*, il n'y a personne qui ne croie que par-là il fixe l'époque de la naissance d'Abraham. Ces deux Critiques judicieux observent encore très-bien que si Tharé avoit eu 130 ans lorsqu'il engendra Abraham ; Abraham n'auroit pas eu lieu de s'étonner de devenir pere à l'âge de cent ans ; il n'auroit pas dit : est-il croyable qu'un homme de cent ans devienne pere ? *Putas-ne centenarius nascetur filius ?* (a) Enfin le savant Pere Houbigant remarque très-judicieusement avec Samuel Bochart, que la différence de ces deux lectures, 145 & 205 vient vraisemblablement de l'équivoque des lettres numériques hébraïques : ces trois lettres קכ qui donnent 145 pouvant aisément se confondre avec celles-ci קכ qui donnent 205. De ces deux lectures, la dernière contredit les sommes partielles & les rend inconciliables ; la première s'accorde avec les sommes partielles & leve toute difficulté : c'est donc celle du Texte primitif conservé dans le Samaritain. Ainsi nous savons rendre justice au Texte Samaritain lorsque la lecture qu'il présente porte le caractère du Texte primitif.

La judicieuse réflexion de nos deux habiles Critiques sur l'étonnement d'Abraham, nous autorise bien encore à ne point admettre tous ces centenaires que le Samaritain ajoute à l'âge des Patriarches avant leur génération. Car si tous les anciens d'Abraham depuis le Déluge

(a) Gen. XVII. 17.

SUR LES DEUX PREMIERS AGES. 561

eussent engendré à l'âge de 130 ans comme le suppose le Samaritain , comment Abraham auroit-il été étonné de devenir pere à l'âge de cent ans ? Au lieu que si selon l'Hébreu la plupart avoient engendré dès l'âge de 30 ans , Abraham avoit bien lieu de s'étonner de devenir pere à l'âge de cent ans.

Ainsi les trois Textes se prêtent ici un secours mutuel. Le Samaritain nous restitue les sommes totales qui manquent dans l'Hébreu & dans les Septante : les Septante nous rendent un Caïnan qui manque dans le Samaritain & dans l'Hébreu : l'Hébreu nous conserve les sommes partielles qui sont altérées par les Septante & par le Samaritain.

XII.
Sur les avan-
tages que l'on
tire des trois
Textes.

Pour avoir la durée entiere de ce second Age , il faut commencer par supprimer les cent années de Sem qui appartiennent au premier Age , puisque Sem avoit cent ans lorsque le Déluge arriva. Ensuite on additionne , comme dans le premier Age les sommes de la premiere colonne de ces trois Tables , & l'on y ajoute 1^o. , une ou deux années entre le Déluge & Arphaxad , qui naquit deux ans après le Déluge , ou dans la seconde année depuis le commencement du Déluge. 2^o. , les 75 années qui s'écoulerent depuis la naissance d'Abraham jusqu'à sa vocation ; & l'on en conclut que la durée du second Age fut de 367 ans selon l'Hébreu , (a) 1017 selon le Samaritain , 1247 selon les Septante. Mais 1^o. si l'on ajoute à l'Hébreu les 100 ans que le Samaritain donne de plus à Arphaxad , & les 130 ans que les Septante attribuent à Caïnan , il en résultera 230 ans à ajouter aux 367 de l'Hébreu : l'intervalle du second Age selon l'Hébreu ainsi corrigé seroit donc de 597 ans. 2^o. Dans le calcul du premier Age nous avons fait remarquer qu'en additionnant ainsi toutes ces années comme si elles étoient completes , on s'expose à compter doubles les années qui concourent ; nous en avons conclu que les 1656 ans d'avant le Déluge peuvent se réduire à 1650 , de même les 597 ans d'après le Déluge peuvent se réduire à 590 , peut-être même à 587 , en sorte que l'intervalle depuis la Création jusqu'à la vocation d'Abraham pourroit se réduire à 2237 ; en sorte que la Vocation d'Abraham tomberoit en l'année du monde 2237 depuis la Création , qui se trouveroit alors concourir avec l'an 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. C'est ce que la Table suivante va faire connoître.

§. III. Conséquences qui résultent du calcul du Texte Hébreu corrigé par le Samaritain & par les Septante.

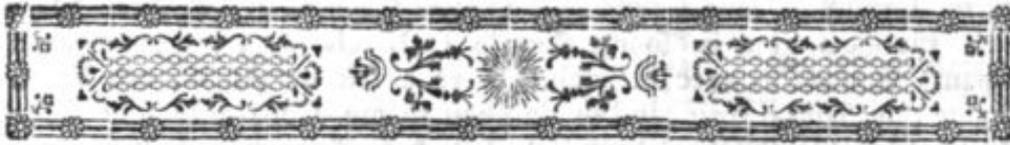
Les conséquences qui résultent du calcul que donne le Texte Hébreu ainsi corrigé par le Texte Samaritain & par la Version des Septante , vont être réunies dans la Table suivante.

(a) Ussérius compte 417 ans , parce qu'il donne 60 ans de plus à Tharé lorsqu'il engendra Abraham.

Années depuis la Créat.	TABLE CHRONOLOGIQUE Du second Age suivant l'Hébreu corrigé par le Samaritain & par les Septante.	Années av. l'Ere Chrét.
1650	Le déluge commence au 17 ^e . jour du second mois. <i>Gen. VII. 11.</i>	2507
1651	Le premier jour du premier mois, les eaux étant retirées, la terre étoit sèche. <i>Gen. VIII. 14.</i>	2506
	Sem engendre Arphaxad. <i>Gen. XI. 10.</i>	
1785	Arphaxad engendre Caïnan. <i>Gen. XI. 12.</i>	2372
1914	Caïnan engendre Salé. <i>Gen. XI. 13.</i>	2243
1943	Salé engendre Héber. <i>Gen. XI. 14.</i>	2214
1976	Héber engendre Phaleg. <i>Gen. XI. 16.</i>	2181
2000	Mort de Noé. <i>Gen. IX. 28. & 29.</i>	2157
2005	Phaleg engendre Réhu. <i>Gen. XI. 18.</i>	2152
2036	Réhu engendre Sarug. <i>Gen. XI. 20.</i>	2121
2065	Sarug engendre Nachor. <i>Gen. XI. 22.</i>	2092
2093	Nachor engendre Tharé. <i>Gen. XI. 24.</i>	2064
2151	Sem meurt. <i>Gen. XI. 11.</i>	2006
2162	Tharé engendre Abram, Nachor & Aran. <i>Gen. XI. 26.</i>	1995
2185	Arphaxad meurt. <i>Gen. XI. 13.</i>	1972
2212	Mort de Nachor pere de Tharé. <i>Gen. XI. 25.</i>	1945
2214	Mort de Phaleg. <i>Gen. XI. 29.</i>	1943
2237	Vocation d'Abraham. <i>Gen. XII. 1. & suiv.</i>	1920
<i>Au troisieme Age.</i>		
2237	Mort de Tharé. <i>Gen. XI. 32.</i>	1920
2243	Mort de Réhu. <i>Gen. XI. 21.</i>	1914
2244	Mort de Caïnan. <i>Gen. XI. 12.</i>	1913
2265	Mort de Sarug. <i>Gen. XI. 23.</i>	1892
2346	Mort de Salé. <i>Gen. XI. 15.</i>	1811
2406	Mort de Héber. <i>Gen. XI. 17.</i>	1751

Delà il suit que *les peuples* qui se séparèrent au temps de Phaleg avoient vu *Noé*; que *Tharé* pere d'Abraham avoit vu *Sem*, & qu'*Abraham* avoit vu *Arphaxad* & les autres descendus de *Sem*: & lorsqu'*Abraham* sortit de Chaldée avec *Tharé* son pere, il y laissa *Sarug* son bifaiëul avec *Réhu*, *Héber*, *Salé* & *Caïnan*, qui tous survécurent à la vocation: c'étoit en ce sens que Dieu lui disoit: » Sortez de votre famille & de la maison de votre pere: » *Egrederet de cognatione tua*, (ou plus littéralement selon l'Hébreu, *de generatione tua*,) & *de domo patris tui*.

Si après cela il se trouve que les *Babyloniens*, les *Egyptiens* ou les *Chinois* aient des dates qui paroissent remonter au dessus de *Phaleg*, outre que la plupart de ces dates sont fort incertaines, il faut encore observer que les *peuplades* qui formerent ces empires, ont nécessairement subsisté avant leur séparation, & qu'ainsi il ne seroit pas étonnant qu'ils eussent des dates antérieures à ce grand événement.



DISSERTATION

SUR

MELCHISEDECH. (a)

Les caractères que S. Paul dans l'Épître aux Hébreux (b) donne à Melchisédech, sont si singuliers & si élevés ; ils paroissent si opposés entre eux, & si difficiles à allier, que l'Apôtre même reconnoît la difficulté de traiter cette matière, (c) quoiqu'il parlât à des Juifs instruits dans les Ecritures, & accoutumés aux explications figurées des Docteurs de la Synagogue. *Nous aurions, dit-il, bien des choses à dire sur Melchisédech ; mais elles ne peuvent guere s'expliquer par aucun discours.* S. Jérôme (d) frappé de ces paroles de S. Paul, ne s'engage à traiter ce sujet, que forcé par les prières d'un de ses amis. Il s'effraye à la vue de la grandeur & de la difficulté de l'entreprise. D'autres Critiques, (e) après avoir bien examiné tout ce qu'on dit sur ce sujet, reconnoissent qu'il s'en faut bien que l'on soit venu à bout de dissiper toutes les ténèbres qui l'environnent. Enfin l'extrême variété d'opinions qu'on a eues sur la personne de Melchisédech, prouve plus que toute autre chose, l'embarras où l'on est sur ce qui le regarde.

I.
Variété d'opinions sur la personne de Melchisédech.

Les Orientaux & les Grecs, féconds en fables & en inventions, ont trouvé moyen de déterrer une généalogie de Melchisédech ; du moins ils lui en ont forgé une : ils nous donnent les noms de ses aïeux, & de ses pere & mere. Mais comme le mensonge se trahit toujours par lui-même, les uns racontent sa généalogie d'une manière, les autres d'une

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet. — (b) *Hebr. VII. 1. 2. 3. & seqq.* — (c) *Hebr. v. 11. De quo nobis grandis (gr. multus) sermo, & ininterpretabilis (gr. difficile interpretabilis) ad dicendum.* — (d) *Hieron. ad Evagr. seu ad Evangelum. Fateor, volui dissimulare sententiam, nec me periculoso, & φιλιγγλῆμι miscere tractatui, in quo quodcumque dixissem, reprehensores habiturus forem : sed rursùm cum Epistolam legerem, & invenissem in extrema pagella miris me obtestationibus adjuratum ne spernerem precatorem, revolve Veterum Libros, &c. Et post multa : Paulus difficultatem rei proæmio exaggerat dicens : Super quo multus nobis sermo est, & ininterpretabilis. Si vas electionis stupet ad mysterium, & de quo disputat ineffabile confitetur ; quanto magis nos vermiculi & pulices solam debemus scientiam inscientiæ confiteri.* — (e) *Vide Schlegell. quæst. de persona Melchif. initio, Spanhem de Auth. Epist. ad Hebr. parte 1. c. 5. n. 3.*

autre. Les uns le font Egyptien, d'autres Chananéen, d'autres Assyrien. Plusieurs l'ont confondu avec le Patriarche Sem; d'autres avec Cham, & d'autres avec Hénoch. On en a fait un Ange, une Vertu divine, le Saint-Esprit, le Fils de Dieu même. Ceux-ci le font sortir de Phaleg, fils d'Héber; ceux-là le font pere d'une race de Prédamites: enfin il y en a qui pour expliquer ce que dit S. Paul, que Melchisédech étoit sans pere, sans mere & sans généalogie, soutiennent qu'il étoit d'une race obscure & honteuse; & il s'en est trouvé qui ont voulu le faire passer pour illégitime.

Nous exposerons ici en peu de mots ces divers sentiments, & les principales preuves dont on les appuie; & après avoir réfuté ceux qui nous paroîtront insoutenables, nous établirons celui qui nous paroitra le plus vraisemblable.

II.
Divers sentiments de quelques Anciens sur Melchisédech.

Dès le temps de S. Epiphane, (a) on avoit inventé des noms au pere & à la mere de Melchisédech; on donnoit à son pere le nom d'*Héraclas*, ou *Hercule*, & à sa mere le nom d'*Astaroth*, ou d'*Astarte*. La chaîne Arabique sur le Chap. IX. de la Genèse, donne plus d'étendue à cette généalogie. *Héraclas*, ou *Héraclim*, pere de Melchisédech, étoit, dit-on, fils de *Phaleg*, qui étoit fils d'*Héber*; & sa mere étoit *Salathiel*, fille de *Gomer*, qui étoit fils de *Japheth*, fils de *Noé*.

Joseph, fils de Gorion, (b) Historien Hébreu, qui vivoit, à ce qu'on croit, (c) vers le onzieme siecle, prétend que Melchisédech s'appelloit autrement *Johoram*, ou *Joram*; que de son temps la ville de *Jébus*, appelée depuis *Sédech*, d'où lui vient le nom de *Melchisédech*, ou *Roi de Sédech*, prit enfin le nom de *Salem*; & que l'étoile qui présida à sa naissance, s'appelloit *Sédech*. C'est ainsi que les Hébreux appellent la planete de Jupiter. Nous ne nous arrêtons point à réfuter de pareilles choses; il suffit de les rapporter pour en faire sentir tout le ridicule.

Michel Glycas, (d) George Cédrene, (e) & quelques autres, (f) font venir Melchisédech d'une race Egyptienne. Son pere s'appelloit *Sidon*, ou *Sida*, fondateur de la ville de Sidon, & fils du Roi *Ægyptus*: Melchisédech fonda, dit-on, *Salem*, sur le mont de Sion, & y régna treize ans, ayant vécu dans la justice & dans la virginité, sans laisser d'enfants. Cédrene ajoute qu'il est dit dans S. Paul, que Melchisédech fut sans pere, sans mere & sans généalogie, parce qu'il n'étoit pas de la race choisie, que ses parents étoient des méchants, & que lui-même régnoit dans le pays de Chanaan.

(a) *Epiph. in. hares. 55. c. 2.* Καὶ γὰρ ἄξι' τισὶ τῷ Μελχισεδέκῃ ἡ πατὴρ τε, ἡ μήτηρ ἐμφερεται.... Εἶπεν δὲ Ἰωσὴφ Ἡρακλῆν καλεῖσθαι αὐτὸν πατέρα, μητέρα δὲ Ἀστάρωθ, ἢ Ἀστάρωθ.
 (b) *Ben Gorion, l. vi. c. 31.* (c) *Vide Basnage, t. 7. c. 7. Edit. Paris.*
 (d) *Glycas Annal. p. 135.* (e) *Cédren. l. 1. p. 27.* (f) *Simon Logothet. apud Cang. ad Chronic. Pasch. p. 500.*

Suidas (a) avoit apparemment puisé dans les mêmes sources que les Auteurs dont nous venons de parler, c'est-à-dire, dans des livres apocryphes, ce qu'il nous dit de Melchisédech. C'étoit, dit-il, un Prêtre de Dieu, & un Roi des Chananéens, qui ayant bâti une ville sur le mont de Sion, lui donna le nom de *Salem*, c'est-à-dire, ville de paix. Il y régna cent treize ans, & mourut sans avoir été marié. L'Écriture ne parle point de sa généalogie, parce qu'il étoit de la race impie de Chanaan.

Un Auteur Grec inconnu, mais assez ancien, puisqu'on le trouve dans des Manuscrits qui ont plus de sept cents ans d'antiquité, a pris la peine de fabriquer une histoire de la vie de Melchisédech; ou plutôt il en a fait un Roman complet: & pour concilier à son Ouvrage une plus grande autorité, il a bien osé le donner sous le nom de S. Athanase, (b) dont ce récit fabuleux est assurément très-indigne. Nous croirions abuser de la patience de nos Lecteurs, si nous leur offrions le moindre extrait d'un ouvrage aussi méprisable.

Pour détruire d'un seul mot toute cette fabuleuse narration, il n'y a qu'à faire remarquer sa nouveauté: elle parle du Concile de Nicée comme d'un événement arrivé depuis assez long-temps. (c) L'Auteur semble dire que Melchisédech demeure éternellement Prêtre du Très-Haut: (d) il transporte ainsi à Melchisédech un privilège qui n'appartient qu'à Jésus-Christ. Nul Ancien n'a parlé des parents prétendus de Melchisédech; & si l'Écriture en avoit dit quelque chose, le raisonnement de S. Paul tomberoit de lui-même. Enfin, le ridicule & le fabuleux de cette mauvaise Pièce se remarquent de toute part & dans toutes les circonstances.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Un Auteur (e) dont on a encore aujourd'hui l'Ouvrage, dans l'Appendice du troisième Tome de la nouvelle édition de S. Augustin, (f) avoit écrit que ce Melchisédech qui vint au devant d'Abraham, & qui donna sa bénédiction à ce Patriarche, n'étoit point un homme, mais qu'il étoit d'une nature divine: enfin que c'étoit le Saint-Esprit, qui lui avoit apparu sous une forme humaine.

III.
Système d'un
ancien Auteur
qui prétendoit
que Melchisé-
dech étoit le
Saint-Esprit.

(a) Suidas in Melchisedech. — (b) Apud Athanas. t. 2. p. 239. nov. Edit. — (c) Οὐτως τε, ἔχ' οἱ ἄλλοι παλῖνοι κατὰ καιρὸν ἐπίδησαν ὡς ἦν Νικαίῳ πάλαι. — (d) Καὶ διὰ τὸ εὐαγγελῆσαι αὐτὸν τῷ Θεῷ, μὴν ἱερὰν εἶναι τὸ δεικνύει. — (e) On croit que cet Auteur est Hilaire, Diacre de Rome sous Libère, & qui fut depuis Schismatique Luciferien. Bellarmin; l. II. de Sacram. c. 10. & lib. de Scriptor. Eccles. Erasme, Préface sur cet Ouvrage; Viegas, sur l'Apocal. XI. Est. sur le Chap. VII. de l'Ep. aux Hébreux, & plusieurs autres croient que c'est cet Ouvrage qu'Évangélus communiqua à saint Jérôme. Voyez la nouvelle édition de saint Augustin. — (f) *Quæstiones ex utroque Test. mixtim*, p. 106. c. f. 107. 108. *Similis Dei Filio non potest esse, nisi sit ejusdem natura. Et quid incredibile videtur, si Melchisedech ut homo appareat, cum intelligatur tertia esse Persona? ... Jam ambo similes esse leguntur, & unius esse dispensationis, quia unius sunt & natura, &c.*

Evagrius, ou plutôt *Evangelus*, ou *Evangelius*, (a) ayant envoyé cet Ecrit à S. Jérôme, & le priant de lui en dire son sentiment, le S. Docteur se mit à feuilleter les anciens Peres qui avoient vécu avant lui dans le dessein de réfuter ce téméraire Ecrivain. Il trouva d'abord qu'Origene & Didyme, après bien de raisonnemens, concluoient que Melchisédech n'étoit pas un homme, mais un Ange. Mais ensuite en consultant S. Hippolyte, S. Irénée, Eusebe de Césarée, Eusebe d'Emese, Apollinaire & Eustathe d'Antioche, il remarqua que tous s'accordoient à dire, quoiqu'en termes divers & par des raisonnemens différens, que Melchisédech étoit Chananéen de naissance & Roi de la ville de Salem, autrement Jébus, & enfin appelée Jérusalem. Et c'est en effet le sentiment le plus suivi & le plus probable. Il prouve ensuite que Melchisédech étoit une figure très-expressé de notre Seigneur JESUS-CHRIST, comme Roi de Salem ou Roi de paix; comme Prêtre & Roi tout ensemble; Prêtre éternel, & avant la Loi, pour désigner le Sacerdoce de JESUS-CHRIST; sans pere, sans mere & sans généalogie; non qu'il soit descendu du Ciel, ou qu'il ait été formé immédiatement par les mains de Dieu, mais parce qu'il est introduit dans l'histoire d'Abraham, sans qu'on nous dise qui il étoit, ni qui étoient ses parents, ni le temps de sa naissance, ni celui de sa mort. Tout cela étoit mystérieux; & c'est ce mystere que l'Apôtre nous a si divinement expliqué dans l'Epître aux Hébreux.

Quant aux raisons qu'apportoit cet Auteur pour prouver que Melchisédech étoit le S. Esprit, on peut les réduire à trois. La première, qu'il devoit être d'une nature différente d'Abraham, & au dessus de la nature de l'homme, puisqu'Abraham, qui étoit si grand en mérites, est toutefois si petit en comparaison de lui: *Sine dubio quod minus est à meliore benedicitur*, dit l'Apôtre, (b) en parlant de la bénédiction qu'Abraham reçoit de Melchisédech. Les Prêtres ordinaires benissent quelquefois des personnes meilleures & plus justes qu'eux. Ainsi le Sacerdoce par lui-même n'éleve pas un homme aux yeux de Dieu, au dessus d'un autre. Il falloit donc que Melchisédech fût plus grand qu'Abraham par sa nature, puisqu'il ne pouvoit l'être, ni par son mérite, ni par sa justice, ni par son Sacerdoce: *Per hæc apparet Melchisedech ultra hominem esse, quia non erat unde melior esset Abraham, nisi solâ præcedat illum naturâ.* 2°. Melchisédech n'a ni commencement ni fin, ni pere, ni mere, ni généalogie; il n'est point né, il n'est point mort; il est donc Dieu, dit notre Auteur. 3°. Melchisédech, selon l'Apôtre, est semblable au Fils de Dieu; il demeure Prêtre éternel: *Affimilatus Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.* (c) Or il ne peut

(a) Voyez la nouvelle édition de saint Jérôme, tome 2. p. 570. où l'on remarque que tous les Manuscrits lisent *Evangelus*, ou *Evangelius*, au lieu d'*Evagrius*. — (b) *Hebr. VII. 7.* — (c) *Ibid. ψ. 3.*

être ressemblant au Fils de Dieu , qu'il ne soit de même nature. Le Fils de Dieu est le premier Prêtre éternel ; Melchisédech est le second. Le Fils est le Vicaire & le Prêtre du Très-Haut ; le Saint-Esprit l'est de même ; & quoiqu'ils soient tous les deux de même nature , l'ordre des personnes veut que le Fils soit avant le Saint-Esprit.

Pour répondre à toutes ces raisons , on peut dire : 1°. Que l'Apôtre , dans presque toute l'Épître aux Hébreux , & particulièrement dans l'endroit où il parle de Melchisédech , traite d'une manière allégorique , suivant la méthode des Juifs d'alors , du Sacerdoce de JESUS-CHRIST , comparé à celui d'Aaron. Il montre que le Sacerdoce & la personne de Melchisédech , étant des figures du Sacerdoce & de la Personne de JESUS-CHRIST , celui-ci l'emporte infiniment par-dessus Aaron. Il tire avantage , & des paroles & du silence de l'Écriture. Tout ce que les Livres Saints disent d'avantageux de Melchisédech , se vérifie éminemment en JESUS-CHRIST. Le silence qu'ils gardent sur sa naissance , sur sa mort , sur sa généalogie , est encore mystérieux , selon l'Apôtre. Il en tire un argument pour relever Melchisédech , & en même-temps JESUS-CHRIST , au dessus d'Aaron.

2°. Le sujet auquel il en fait l'application , soutient admirablement l'usage qu'il fait de ces raisons , lesquelles en toute autre occasion & à l'égard de tout autre sujet ne prouveroient rien. Car comment recevoir-on ce raisonnement : l'Écriture ne parle ni du père ni de la mère , ni de la naissance ni de la mort d'Elie de Thesbi ; donc il est éternel & immortel ? De plus , l'Apôtre parloit à des Chrétiens , déjà persuadés de la divinité de JESUS-CHRIST , & de son Sacerdoce éternel , & outre cela accoutumés aux explications allégoriques & figurées , qui à l'égard d'autres personnes n'auroient pas eu la même force. Car que l'on dise à un Païen que Melchisédech est la figure du Messie ; que le Messie est le Prêtre éternel , immortel , sans commencement , sans fin ; en un mot , vrai Dieu & vrai homme ; tout cela lui paroîtra énigme , & il vous demandera des preuves de tout ce que vous aurez avancé. L'Apôtre supposoit ces vérités comme prouvées & connues aux personnes auxquelles il parloit.

3°. Il est certain , quoi qu'en puisse dire l'Auteur que nous réfutons , que celui qui benit , est toujours plus grand que celui qui reçoit la bénédiction , au moins quant à cette fonction. Ainsi on ne peut nier qu'Abraham à cet égard n'ait reconnu Melchisédech comme au dessus de lui. Il n'est point ici question de la foi , de la justice , ni du mérite intérieur d'Abraham comparé à celui de Melchisédech ; il ne s'agit que de la bénédiction qu'il a reçue de ce Prêtre du Seigneur. Par-là il le reconnut incontestablement comme au dessus de lui ; vouloir conclure delà que Melchisédech étoit d'une autre nature , c'est outrer le raisonnement de S. Paul. Les preuves allégoriques ne veulent point être trop poussées.

IV.
On prouve
contre cet Au-
teur, que Mel-
chisédech n'est
point le Saint-
Esprit , mais
un simple
homme.

4°. La ressemblance de Melchisédech avec le Fils Dieu, ne tombe pas sur sa nature, mais sur son Sacerdoce : S. Paul n'insiste que sur cela ; son intention ne va pas plus loin. Le Saint-Esprit n'est jamais nommé Prêtre dans l'Écriture ; jamais il n'est dit qu'il se soit manifesté visiblement aux Patriarches, ni qu'il ait donné sa bénédiction à Abraham, ni qu'il ait reçu de lui la dime, ni qu'il ait régné à Salem. Tout cela ne convient qu'à un homme dans le sens propre & historique. Pour entrer dans la pensée de l'Apôtre, il faut concevoir qu'il compare un homme à JESUS-CHRIST, & non pas qu'il lui compare une personne de la Trinité. Toute l'économie de l'ancien Testament comparé au nouveau, est fondée sur cela. On prend un personnage où se rencontrent quelques figures du Messie, & on en fait l'application à JESUS-CHRIST. Ici c'est Melchisédech ; ailleurs c'est Isaac, ou Moïse, Samson, David, ou Salomon. Enfin S. Paul dit ici expressément (a) que Melchisédech a été fait semblable au Fils de Dieu. Il est donc postérieur à lui : ce n'est donc pas le Saint-Esprit, qui est égal, coéternel & consubstantiel au Fils.

v.
Trois sortes
de Melchisé-
déciens.

Théodote le changeur, disciple de Théodote le corroyeur forma au commencement du troisième siècle, une hérésie nommée de Melchisédéciens : (b) ces hérétiques suivoient les erreurs de Théodote le corroyeur ; d'où vient que S. Epiphane (c) dit, que cette secte n'étoit qu'un branche des Théodotiens, qui soutenoient que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un homme, quoiqu'il fût né de la sainte Vierge, par l'opération du Saint-Esprit. (d) À l'égard de Melchisédech, ils disoient qu'il n'étoit pas un homme, mais une Vertu céleste, supérieure à JESUS-CHRIST même, (e) puisque Melchisédech étoit l'intercesseur & le médiateur des Anges, au lieu que JESUS-CHRIST l'étoit seulement des hommes. Le premier étoit le modèle de JESUS-CHRIST, suivant cette parole du Psaume : (f) *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Ils ajoutoient que Melchisédech n'avoit eu véritablement ni père, ni mère, & que son commencement & sa fin étoient incompréhensibles.

Saint Epiphane réfute au long cette erreur. Il fait voir que Melchisédech étoit un homme, par tout ce que Moïse en raconte, & par ces paroles mêmes de l'Apôtre : (g) *Celui dont la généalogie n'est point au nombre des leurs, &c.* Il ne prétend donc pas que ce grand Prêtre n'ait point eu de généalogie, mais simplement que sa généalogie n'étoit point au nombre de celles des Hébreux. De plus, il montre par S. Paul, (h) que Melchisédech est devenu semblable au Fils de Dieu.

(a) Hebr. VII. 3. Ὁμοιωθήναι τῷ υἱοῦ θεοῦ ἀφωρισμένῳ. — (b) Theodoret. hæret. fabul. l. II. c. 6. — (c) Epiphane. hæres. 55. — (d) Tertull. in catalog. ad finem lib. de præscript. — (e) Tertull. loco cit. Aug. hæres. 34. — (f) Psalm. CIX. 4. — (g) Hebr. VII. 6. — (h) Hebr. VII. 3.

Le Fils de Dieu étoit donc avant lui & au dessus de lui ; car on ne dit pas , par exemple , que ce soit une perfection à un maître de devenir semblable à son serviteur , ni au supérieur de ressembler à celui qui est au dessous de lui.

Les Melchisédéciens se servoient , pour autoriser leurs erreurs , de certains livres feints ou apocryphes , dont ils étoient les auteurs , & qu'ils attribuoient à des personnes dont l'Écriture ne parle point (a) Cette hérésie n'a pas eu beaucoup de cours ; elle fut renouvelée en Egypte sur la fin du troisième siècle par un nommé *Hiérax* , qui soutenoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit. Ce fut vers de même temps qu'Hilaire , Diacre , composa l'Écrit que S. Jérôme réfuta en écrivant à Evangélius. Hiérax étoit un Egyptien de la ville de Léonto , qui fut habile dans l'Écriture , & qui faisoit profession d'une vie fort religieuse.

Il prétendoit prouver que le Saint-Esprit étoit *Prêtre éternel* , par ce qui est dit dans l'Épître aux Romains , (b) que le *Saint-Esprit intercede pour nous par des gémissements ineffables*. Il montrait que le Saint-Esprit , non plus que le Fils de Dieu , n'a ni pere ni mere , n'ayant point de mere dans le Ciel , ni de pere sur la terre ; il confirmoit son sentiment par ce passage du livre apocryphe de l'ascension d'Isaïe : *L'Ange qui me conduisoit , me dit , en me montrant celui qui étoit assis à la droite de Dieu : Qui est celui-là ? Je lui répondis : Vous le savez , mon Seigneur. Il me dit : C'est le Fils unique & bien-aimé de Dieu. Je lui demandai : Et qui est celui qui est à la gauche , & qui est semblable au Fils de Dieu ? L'Ange répondit : C'est le Saint-Esprit qui parle en vous & dans les Prophetes , & qui étoit semblable au Fils unique de Dieu*. Ces derniers mots font allusion à ce passage de l'Épître aux Hébreux : (c) *Assimilatus Filio Dei*.

Mais on peut dire à Hiérax , 1°. Qu'on ne peut pas conclure que le Saint-Esprit soit *Prêtre éternel* , de ce qu'il intercede pour nous par des gémissements ineffables. Ces gémissements ineffables , il les forme en nous ; il nous fait prier ; il nous inspire de saints desirs ; il nous fait mériter le pardon , & nous fait obtenir ce que nous demandons au Pere : mais ce n'est point proprement comme *Prêtre*. 2°. Qu'il y a bien de la différence entre ce qui est dit de Melchisédech , qu'il n'a dans l'Écriture ni pere ni mere , ni commencement ni fin , pour marquer que les noms de ses parents , & le temps de sa naissance & de sa mort , ne sont point marqués dans Moïse , & ce que dit Hiérax du Saint-Esprit , qui réellement & de fait n'a ni commencement ni fin , ni pere ni mere , qui est Dieu éternel & infini. 3°. L'autorité de l'*ascension*

(a) *Vide Epiphani. hæres. 55. & Philastr. c. 52. = (b) Rom. VIII. 26. = (c) Heb. VII. 3.*

d'Isaïe n'est rien à notre égard. Ce livre ayant pu être composé par un homme prévenu d'une erreur pareille à celle de Hiérax, & n'ayant jamais eu dans l'Eglise aucune autorité canonique.

On connoît (a) une autre sorte de Melchisédeciens plus nouveaux, qui paroissent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchisédech une très-grande vénération. Ils ne reçoivent pas la circoncision, & n'observent point le sabbat ; ils ne sont proprement ni Juifs, ni Païens, ni Chrétiens ; ils demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'osent toucher les autres de peur de se souiller. Si vous leur présentez quelque chose, ils ne le recevront pas dans votre main ; mais si vous le mettez à terre, ils le prendront : de même, ils ne vous présenteront rien avec la main ; mais le mettront à terre, afin que vous le preniez. On ne fait pas ce qui les oblige à avoir pour Melchisédech une si grande vénération.

VI.
Plusieurs confondent Melchisédech avec Sem ; d'autres, avec Cham ; d'autres, avec Hénoch.

Les Juifs, au rapport de S. Jérôme, (b) & les Samaritains au rapport de S. Epiphane, (c) soutenoient que Melchisédech étoit le même que Sem fils de Noé ; opinion qui a trouvé grand nombre de défenseurs parmi les Modernes. La Chronologie du Texte Hébreu avance en effet la vocation d'Abraham de manière que Sem vivoit encore au temps de Melchisédech : mais nous avons montré que vraisemblablement il y a eu sur cela quelque méprise de Copiste, & qu'il est plus probable que Sem étoit mort avant qu'Abraham naquît. D'ailleurs il y a d'autres raisons qui nous empêchent de croire que Sem soit venu dans le partage de Cham ; & que l'Écriture, qui fait si souvent mention de Sem sous son nom propre & véritable, veuille ici le déguiser sans aucune raison apparente.

De plus, l'Apôtre nous dit que Melchisédech étoit sans père, sans mère, & sans généalogie. Or on fait que Sem étoit fils de Noé ; on connoît sa généalogie depuis Adam jusqu'à lui, & depuis lui jusqu'à Abraham & encore bien plus avant. Moïse nous marque, & l'année de sa naissance & celle de sa mort. Enfin, ceux qui prétendent qu'il ne pouvoit y avoir alors dans le monde de Prêtre du Très-haut & de supérieur à Abraham, que le seul Sem, supposent que le Sacerdoce étoit alors une prérogative attachée à la qualité de premier né ; supposition incertaine : ils supposent que celui qui benit doit avoir par lui-même un mérite supérieur ; supposition fautive. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit ci-dessus du mérite relatif d'Abraham, & de celui qui lui donne sa bénédiction, en qualité de Prêtre du Très-haut :

(a) Vide Cedren. Zonar. Scaliger. ad Euseb. p. 247. Timoth. Presbyter. C. P. de re-
ceptione hæretic. p. 392. s. 3. Monument. Græc. Coteler. — (b) Hieronym. Ep. ad
Eyang. & tradit. Hebr. in Genes. — (c) Epiph. hæres. 55.

tout Prêtre comme tel , & tout homme qui donne sa bénédiction à un autre , est toujours son supérieur , au moins en ce sens.

C'est par une suite de la supposition qui veut que Melchisédech soit le même que Sem , que plusieurs Hébreux (a) & plusieurs Commentateurs parmi les Anciens & les Modernes , (b) ont cru que Rébecca avoit été consulter Melchisédech au sujet des deux enfants qu'elle portoit dans son sein , lorsqu'il lui fut dit : (c) *L'aîné sera assujetti au plus jeune.*

Un Auteur nouveau , (d) & fameux par la hardiesse de ses sentiments , a prétendu prouver que Melchisédech étoit le même que Cham. Mais comment accorder les éloges que l'Écriture donne à Melchisédech , & les caractères de ressemblance que S. Paul relève entre Melchisédech & le Messie , avec ce que Moyse nous dit de la personne de Cham , (e) qui fut maudit de Noé son pere en la personne de son fils Chanaan , & qui est bien plus propre à nous former le caractère d'un réprouvé , que celui du Messie , c'est-à-dire , du premier des prédestinés ? Ce sentiment de M. Jurieu a été réfuté par des Auteurs qui ont écrit exprès sur ce sujet , (f) quoiqu'il n'en méritât pas beaucoup la peine.

Un autre Auteur François (g) a prétendu dans un livre intitulé *Melchisédech réfuté* , que Melchisédech n'étoit autre que le Patriarche Hénoch , qui n'est point mort , & que c'est de lui qu'il est dit ici , *neque finem vitæ habens.* Mais il a été puissamment réfuté par le P. Salien dans la Préface du cinquième tome de ses Annales.

Le P. Pétau (h) en réfute un autre qui avoit donné un livre sous le titre d'*Epiphanie* , (i) dans lequel il prétendoit montrer que les Mages qui sont venus adorer JESUS-CHRIST à Bethléhem , sont Hénoch , Melchisédech & Elie ; après quoi il s'expliquoit sur la personne de Melchisédech , en disant , que c'étoit un homme céleste , dont le corps n'étoit pas comme les nôtres terrestres & grossiers , mais d'une nature céleste & en quelque sorte spirituelle : qu'il avoit été créé avant la lumière & avant le monde même , & par conséquent avant Adam. Et comme l'Apôtre dit que Melchisédech (k) *a été fait semblable au Fils de Dieu* , il croyoit que le Fils de Dieu étoit de la même nature que Melchisédech , & qu'il avoit été créé un peu avant lui. Il soutenoit que Dieu au com-

VII.
Auteur qui prétend que Melchisédech étoit pere d'une race de Prédamites. Autres , qui avancent qu'il étoit d'une race illégitime.

(a) *Jonathan Jerosol. alii Rabb. plerique.* — (b) *Aug. q. 72. in Genes. Theodoret. qu. 76. in Genes. Cosm. Monach. lib. 111. p. 217.* — (c) *Genes. xxv. 23.* — (d) Jurieu *Hist. Critiq. des Dogmes*, &c. l. 1. — (e) *Genes. ix. 22. 25. 26.* — (f) *Lud. Borges. hist. critic. Melchisedech*, c. 4. 5. *Christoph. Vichmanshaus. Melchised. ab injuria defens. Philip. Olear. disput. de Cham maledicto*, apud *Fabric. Cod. pseudepigr. v. Test. p. 33.* — (g) *Vide Salian. prefat. in tom. 5. Annal.* — (h) *Petav. t. 3. Dogmat. Theolog. Tract. de Opificio sex dierum*, l. 1. c. 4. art. 2. — (i) C'est Auzoles de la Peire , imprimé à Paris en 1626. in-4°. — (k) *Heb. vii. 3.*

mencement créa des hommes de deux sortes ; les uns célestes , comme le Fils de Dieu , & Melchisédech ; & les autres terrestres , comme Adam : & c'étoit , selon lui , ce que S. Paul avoit voulu marquer par ces paroles de la premiere Epître aux Corinthiens : (a) *Le premier homme qui est de la terre , est terrestre ; & le second qui est du Ciel , est céleste.* JESUS-CHRIST ayant donc d'abord été créé céleste , devint ensuite terrestre , s'étant allié avec notre nature , & ayant pris la chair humaine. Il est inutile de s'arrêter à réfuter un systême aussi ridicule , après que le Pere Pétau a pris la peine d'en faire voir tout le foible & tout le danger.

Je ne parle point de la témérité de quelques Auteurs Juifs , (b) qui ont osé avancer que Melchisédech étoit illégitime , parce qu'on ne parle ni de son pere ni de sa mere , à peu près comme ces gens d'une naissance si obscure , qu'on ne connoît pas leurs parents : *Nullis majoribus ortos* , comme parle Horace ; (c) ou , comme dit Tite-Live , en parlant d'Ancus Martius Roi de Rome , (d) *Ancus patre nullo , matre servâ.* Et Sénèque dit , qu'il y a eu deux Rois des Romains , dont l'un n'avoit point de pere , & l'autre point de mere : (e) *Duos Romanos Reges esse , quorum alter patrem non habet , alter matrem : Nam de Servii matre dubitatur ; Anci pater nullus ; Numæ nepos dicitur.* Mais il n'y a nulle apparence que le silence que l'Écriture a gardé à l'égard des parents de Melchisédech , soit fondé sur une semblable raison. S. Paul n'auroit eu garde de le relever , & d'en tirer un sujet d'éloge pour Melchisédech , & un de ses caractères de ressemblance avec le Messie.

VIII.
Système de
Causus qui
prétend que
Melchisédech
étoit le fils de
Dieu.

Quelques anciens Hérétiques du nombre des Melchisédechians , croyoient que Melchisédech étoit le Fils de Dieu , qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham. (f) Ce sentiment a eu de temps en temps des défenseurs ; & on lit que du temps de l'Empereur Théodose le jeune , un Solitaire d'Égypte , fort homme de bien , se laissa aller à cette imagination. (g) Il communiqua sa pensée à S. Cyrille , Archevêque d'Alexandrie , qui voulant le ramener doucement & le guérir , sans lui faire de peine , lui dit de consulter Dieu sur cette affaire. Le Solitaire obéit ; & après trois jours passés en oraison , il revint trouver S. Cyrille , & lui déclara qu'il ne croyoit plus que Melchisédech fût le fils de Dieu ; qu'il le croyoit un simple homme ; & qu'il l'avoit vu dans la compagnie des autres saints Patriarches descendus d'Adam. On cite aussi quelques Rabbins qui ont été dans cette pensée. (h)

Mais personne ne s'est déclaré pour ce sentiment d'une maniere plus

(a) 1. Cor. xv. 47. — (b) Apud Selden. *entis secundis ad sect. 1. de Decimis.*
 — (c) Horat. l. 1. sat. 6. — (d) Liv. lib. 1v. c. 3. — (e) Senec. *Epist.* 108.
 — (f) Epiphani. *heres.* 55. — (g) Coteler. *monum. Græc.* t. 1. p. 423. 424. — (h) Rab-
 Mosés Hadasan, ומי הוא זריק ועשע בדרך הקושית.

forte & plus étendue que Pierre Cunæus (a) dans son Livre de la République des Hébreux. Cet Auteur le soutient avec toute l'érudition & l'élégance dont il est capable. C'est beaucoup dire ; car cet Ecrivain est tout à la fois très-habile & très-bien-disant : il a senti qu'une opinion aussi singulière avoit besoin de toute sa capacité & de tout son art. Il croit donc que c'est le Messie qui apparut à Abraham au retour de son expédition contre les quatre Rois ; que ce saint Patriarche le prit d'abord pour un homme ; mais qu'ensuite , il y reconnut quelque chose de plus grand & de plus divin ; qu'enfin , il l'adora comme le Messie , qui devoit un jour paroître dans le monde pour sauver les hommes , & qu'il lui présenta des offrandes & la dîme de tout ce qu'il avoit. Il croit que c'est le même Fils de Dieu , qui quelques années après , apparut à Abraham accompagné de deux Anges , qui entrèrent dans sa tente , & reçurent le repas qu'il leur offrit.

La différence qu'il y a , dit-il , entre l'apparition faite à Abraham sous le chêne de Mambré , & celle de Melchisédech au même Abraham dans le chemin , est que l'Écriture dit expressément , en parlant de la première , que c'étoit le Seigneur ; & dans la seconde , elle dit simplement que ce fut Melchisédech , laissant à David & à S. Paul le soin de développer le mystère de cette apparition. David l'a fait dans le Psaume , (b) en disant : *Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech* ; c'est-à-dire , de la même manière que Melchisédech : & S. Paul l'a expliqué plus au long dans l'Épître aux Hébreux , lorsqu'il a dit , par exemple , que Melchisédech *s'étoit rendu semblable au Fils de Dieu* ; c'est-à-dire , suivant notre Auteur , que le Fils de Dieu prit alors la forme , la taille & le visage qu'il eut depuis , lorsqu'il parut parmi les hommes : *Filium Dei cum in via Abrahamo occurreret , eum vultum , eumque habitum corporis sibi finxisset , quem postea gessit in terris.*

Il ajoute que c'est ce que le Sauveur vouloit marquer dans S. Jean (c) lorsqu'il disoit aux Juifs : *Abraham votre père eut l'empressement pour voir mon jour ; il l'a vu , & en a été pénétré de joie.* C'est , dit-il , cette apparition du Fils de Dieu , ou de Melchisédech , à Abraham , qu'il vouloit marquer.

On lit dans la Chronique Paschale (d) une particularité touchant Melchisédech , qui a quelque rapport à ce que prétend ici Cunæus :

(a) *Petr. Cunæus de Republ. Hebr. lib. III. c. 3. Quoniam recepta opinioni adversari ipsa ratio mihi videtur , valentior esse omni auctoritate. debet veritas. Ego sic existimo : Melchisedecum non hominem utique ex hominibus genitum , sed diviniore naturæ fuisse. Prostrigaverat prælio Reges impios Abrahamus , & victrices reducebat copias. Fortè tunc in itinere obvium se illi tulit Filius Dei specie humanâ , habitu Sacerdotis Regisque indutus. . . . Statim Abrahamus esse hoc majus quidquam , celsiusque sentit. Itaque quod sub imagine latebat , mente coluit ; & Messia summo Regi Sacerdotique , quem mortalibus olim datum intelligebat , præfenti præsens munera decimasque obtulit. = (b) P'salm. CIX. 4. = (c) Joan. VIII. 56. = (d) Chroniq. Pasc. pag. 49. Edit. Gang.*

On y raconte qu'Abraham dit un jour à Dieu : *Seigneur, si vous devez envoyer votre Ange sur la terre de mon temps, faites-moi la grace que je le vois. Mais le Seigneur lui répondit : Je ne vous ferai pas voir mon Ange ; mais vous verrez la figure de ce jour. Descendez, passez le Jourdain, & vous le verrez.* Il passa le fleuve, & il vit Melchisédech qui venoit au devant de lui ; il se prosterna & l'adora, *parce qu'il vit le jour du Seigneur, & il fut comblé de joie.*

Mais cet Ecrivain s'éloigne de l'opinion de Cunæus, en ce qu'il croit que Melchisédech est un descendant de Cham, lequel fut conduit de Dieu hors de son pays, de même qu'Abraham. Il fixa, dit-il, sa demeure au delà, c'est-à-dire, à l'Orient du Jourdain, de même qu'Abraham en deçà, c'est-à-dire, à l'Occident. Mais en ce dernier point il se trompe assurément. Aucun Auteur n'a mis la Ville de Salem, où régnoit Melchisédech, au delà du Jourdain. Et à l'égard *du jour du Seigneur qu'a vu Abraham*, il y a bien plus d'apparence que le Sauveur a voulu par ces paroles, désigner ou la naissance d'Isaac, ou sa délivrance miraculeuse lorsqu'Abraham se mit en devoir de l'immoler au Seigneur ; (a) ou l'apparition des trois Anges à Abraham, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente, & qu'il parla à l'un d'eux, comme s'il eut parlé à Dieu même : (b) ou enfin cela signifie qu'Abraham, dans les Limbes, avoit reçu la nouvelle de la venue de J. C. parce que J. C. la lui avoit fait savoir.

Mais revenons à Cunæus. Il fait le Commentaire de tout ce que l'Apôtre dit de Melchisédech, & il l'adapte à son système. Il fait surtout beaucoup de fond sur ces paroles de S. Paul : (c) *Dans la Loi, ceux qui reçoivent la dîme, sont des hommes sujets à la mort. Mais dans ce passage du Psaume : Vous êtes Prêtre Eternel selon l'ordre de Melchisédech, on parle de Melchisédech comme d'une personne vivante.* S'il étoit vivant du temps de David, ce n'étoit certainement pas un homme mortel. Enfin l'Auteur rejette avec beaucoup de hauteur & de mépris les autres explications qu'on donne à ces passages : *Agant se, versentque in omnes partes ii quos & præsens & prior atas tulit, nihil nisi nubes atque inania prensabunt nequicquam, & suis se tenebris involvent.*

Pierre Du Moulin (d) avoit soutenu le même sentiment que Cunæus ; & depuis, un nommé Jacques Gaillard en a de nouveau entrepris la défense par un assez gros Traité, imprimé à Leide en 1686. Il prétend que Melchisédech n'est pas un nom propre d'homme, mais un nom générique, marquant le Messie par sa qualité de *Prince de justice*, comme ailleurs il est désigné sous le nom de *Prêtre éternel*, de *Roi pacifique*, de *Emmanuel* ou *Dieu avec nous* ; & que *Salem* n'est pas une Ville

(a) Genes. XXII. 1. & seqq. = (b) Genes. XVIII. 1. & seqq. = (c) Hebr. VII. 8.
= (d) Petr. Molinaus.

particulière, mais un nom appellatif, qui marque que le Messie sera un Roi de paix. On cite grand nombre d'autres Auteurs qui favorisent ce sentiment. (a)

Christophe Schlegel (b) qui a écrit exprès sur la personne de Melchisédech, s'est appliqué fort sérieusement à réfuter Cunæus. Nous ne suivrons ni sa méthode ni sa longueur; nous nous contenterons d'expliquer d'une manière simple & naturelle les Textes de Moïse, de David & de S. Paul. Cette seule exposition suffira pour montrer que le parti que Cunæus a pris, n'est nullement soutenable. Il est aisé de prouver premièrement, que Melchisédech étoit un homme. Moïse nous donne son nom, le lieu de sa demeure, son emploi: (c) *Melchisédech Roi de Salem, Prêtre du Très-Haut*. Ce Prince qui ne demouroit pas loin de Sodome & de Gomorrhe, dont Abraham avoit si généreusement pris la défense, charmé de la magnanimité de ce Patriarche, vint au devant de lui comme il retournoit de la défaite des quatre Rois ligués; il le combla de bénédictions, & lui rendit mille grâces du service important qu'il venoit de rendre à tout le pays, & lui présenta du pain & du vin, c'est-à-dire, toutes sortes de rafraîchissements, à lui & à son armée victorieuse. Abraham à son tour pénétré de respect & de religion pour le Très-Haut, dont Melchisédech étoit le Prêtre, & de reconnaissance pour la civilité de ce Prince, lui offrit la dîme de tout ce qu'il avoit pris sur l'ennemi, & qui n'appartenoit point aux Rois de Sodome & à ses alliés. Dans tout cela, on ne voit rien de surnaturel, rien qui marque que Melchisédech ait été plus qu'un homme.

Le Psalmiste qui long-temps depuis Moïse, a prédit la grandeur & le regne du Messie, n'en donne pas une autre idée; il dit que le Seigneur dit à son Christ: *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech*. (d) L'éternité tombe sur le Messie, & non sur Melchisédech. L'ordre de Melchisédech est opposé dans cet endroit à l'ordre d'Aaron. Vous serez Prêtre éternel, non comme les Prêtres descendus d'Aaron, mais comme l'a été Melchisédech Prêtre du Très-Haut dont le Sacerdoce n'est point passé à ses successeurs, & qui n'a pas eu comme Aaron une race qui ait possédé le Sacerdoce pendant une longue suite de générations. Pour vous, vous le posséderez seul & éternellement.

S. Paul (e) voulant faire le parallèle du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & de celui d'Aaron, & voulant relever celui du Messie par tout ce qu'il a de plus glorieux, ramasse tout ce que dit l'Écriture à la gloire de Melchisédech, & fait voir que JESUS-CHRIST a rempli d'une manière infiniment relevée, tout ce que Melchisédech avoit autrefois figuré dans sa

IX.
Réfutation
du Système de
Cunæus, ou
Explication
des Textes de
Moïse, de David
& de saint
Paul touchans
Melchisédech.

(a) Vide *Acta Eruditor. Lips. an. 1686. p. 150.* — (b) *Schlegel. Dissert. de personæ Christi, ad calcem Tenæ in Ep. ad Hebræos.* — (c) *Genes. xiv. 18. & seqq.* — (d) *Psalm. cx. 4.* — (e) *Hebr. vii. 1. & seqq.*

personne , dans ses actions , dans ses qualités de Roi & de Prêtre. Il pose pour principe , que Melchisédech étoit le symbole de JESUS-CHRIST : *Affimilatus Filio Dei*. Il se sert exprès de cette expression : *Melchisédech a été rendu semblable au Fils de Dieu* ; pour marquer que Dieu en nous le faisant décrire dans l'Écriture , avoit en vue de nous tracer en lui une image de ce que devoit être JESUS-CHRIST conversant parmi les hommes. Il ne dit pas que JESUS-CHRIST a été fait semblable à Melchisédech , de peur qu'on ne conçût Melchisédech comme existant avant JESUS-CHRIST , & comme l'original sur lequel JESUS-CHRIST se seroit formé. JESUS-CHRIST est l'original , Melchisédech est la figure ou la copie ; mais cette figure , cette copie , a paru dans le monde avant le Messie , qui étoit l'original & l'objet premier de tout l'ancien Testament.

Saint Paul relève la qualité de *Roi de Salem* , ou Roi de paix , que possédoit Melchisédech ; il trouve dans son nom de Roi de justice , *Melchisédech* , & dans son sacerdoce , dans les décimes qu'il reçoit d'Abraham , dans la bénédiction qu'il donne à ce Patriarche , des traits de ressemblance avec le Messie , & des preuves de la supériorité de son Sacerdoce au dessus du sacerdoce d'Aaron. Enfin , il nous découvre le mystère du silence de l'Écriture sur les pere & mere , & sur la généalogie de Melchisédech , pour montrer que JESUS-CHRIST étoit réellement sans pere sur la terre , & sans mere dans le Ciel , & Prêtre éternel de la Loi nouvelle. C'est ainsi que les anciens Peres de l'Eglise & presque tous les nouveaux Commentateurs l'expliquent : c'est le sens que demande le but & le dessein de l'Apôtre dans toute cette Epître.

Le passage que Cunæus croit décisif pour prouver que Melchisédech n'est pas un homme , mais le Fils de Dieu , mérite qu'on s'y arrête : *Là* , dit l'Apôtre , (a) c'est-à-dire , dans la Loi , *ceux qui reçoivent la dîme , sont des hommes sujets à la mort ; mais ici* , dans ce qui est dit de Melchisédech , *il n'est représenté que comme vivant* , parce qu'en effet , comme le remarque l'Apôtre , l'Écriture ne parle ni du commencement ni de la fin de sa vie , c'est-à-dire , ni de sa naissance ni de sa mort. Mais delà il ne s'ensuit nullement que Melchisédech fût éternel. Le silence de l'Écriture donne lieu de remarquer dans Melchisédech une éternité figurative , mais non pas une éternité réelle , qui ne se trouve que dans J. C. dont Melchisédech étoit la figure , & dont le Sacerdoce est réellement éternel.

De plus , lorsque l'Écriture parlant de Melchisédech , ne fait mention ni de son pere , ni de sa mere , ni de sa généalogie , ni de sa naissance , ni de sa mort ; par ce silence Melchisédech est rendu semblable au Fils de Dieu qui demeure Prêtre pour toujours , de même que Melchisédech ne

(a) *Hebr. VII. 8. Et hic quidem decimas , &c.... ibi autem contestatur , quia vivit.*

paroît dans l'Écriture que vivant & revêtu du Sacerdoce. Car l'expression, *manet Sacerdos in perpetuum*, ne doit s'entendre de Melchisédech, que comme figure de J. C. & même selon le Grec, il y a lieu de penser que l'Apôtre ne l'entendoit que de J. C. dont Melchisédech étoit la figure : car voilà, ce semble, le sens de ces trois versets selon le Grec : (a) *Ce Melchisédech, Roi de Salem & Prêtre du Dieu Très-Haut qui vint au devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le benit, auquel aussi Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris : d'abord il s'appelle selon l'interprétation de son nom, Roi de justice; ensuite, il est aussi appelé Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix : il paroît sans pere, sans mere, sans généalogie; on ne voit ni le commencement ni la fin de sa vie; mais il est rendu semblable au Fils de Dieu, qui demeure Prêtre pour toujours. Considérez aussi, &c.* C'est un hébraïsme très-commun, que de sous-entendre la particule relative dont les Grecs & les Latins ont fait un pronom. Rien n'est si fréquent dans l'Hébreu. Au Ps. VII. dans l'Hébreu : *Incidit in foveam, fecit*, bien rendu dans la Vulgate par, *incidit in foveam QUAM fecit*. Au Ps. IX. *Infixæ sunt gentes in interitu, fecerunt; in laqueo isto, absconderunt, comprehensus est pes eorum* : bien rendu par, *Infixæ sunt gentes in interitu QUEM fecerunt; & in laqueo isto QUEM absconderunt, comprehensus est pes eorum*. Le seul Livre des Psaumes fournit une multitude de phrases semblables : Cet Hébraïsme est passé dans le Grec du Nouveau Testament ; on y en trouve quelques exemples. Dans S. Paul aux Ephésiens, chap. II. verset 5. dans le Grec : *Convivificavit nos in Christo, gratiæ estis salvati* ; bien rendu dans la Vulgate par, *Convivificavit nos in Christo, CUJUS gratiæ estis salvati*. Dans la première de saint Jean, chapitre III. verset 12. dans le Grec : *Non sicut Caïn, ex maligno erat*, bien rendu par, *Non sicut Caïn, QUI ex maligno erat*. Dans l'Apocalypse, chapitre I. verset 5. dans le Grec : *Et à Jesu Christo, testis fidelis*, bien rendu par, *Et à Jesu Christo QUI EST testis fidelis*. Il semble donc que ce pourroit être ici une phrase semblable : *Affimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum*, c'est-à-dire, *Affimilatus autem Filio Dei, (QUI) manet Sacerdos in perpetuum*. (b) Quoi qu'il en soit, il est toujours certain que le Fils de Dieu demeure Prêtre pour toujours, & qu'en cela il est représenté par Melchisédech qui paroît dans l'Écriture comme

(a) Heb. VII. 1. & seqq. Οὗτος γὰρ ὁ Μελχισεδέκ, βασιλεὺς Σαλὴμ, ἱερὸς τῷ Θεῷ ὑψίστῳ, ἑσυναρίστας Ἀβραὰμ ὑποστρέφοντι ἀπὸ τῆς κτηνῆς τῷ βασιλείῳ, ἐν εὐλογίαις αὐτοῦ ἢ ἐν δικαίῳ ἀπὸ πάντων ἡμερῶν Ἀβραὰμ· πρῶτον μὲν ἰσχυρῶς βασιλεὺς δικαιοσύνης· ἔπειτα δὲ ἐν βασιλείῳ Σαλὴμ, ὅστις βασιλεὺς ἱερῶν ἀπαύρων, ἀμύλων, ἀγαλαγγῶν· μὴ ἀρχῆς ἡμερῶν, μὴ ζωῆς τέλους ἔχων. ἀφωμειωμένῳ δὲ τῷ ὑψίστῳ Θεῷ, μόνῳ ἱερὸς εἰς τὸ δικαίον. C'est-à-dire : *Hic enim Melchisedech, &c. primum quidem interpretatus rex justitiae, &c. affimilatus autem Filio Dei, (QUI) manet Sacerdos in perpetuum.* (b) Dom Calmet l'a rendu en ce sens, dans la Traduction qu'il a jointe à son Commentaire, & qui porte : *Melchisedech étant ainsi l'image du Fils de Dieu, QUI demeure Prêtre pour toujours.*

Prêtre du Très-Haut, sans qu'il soit parlé ni de sa naissance ni de sa mort : silence mystérieux qui peut bien marquer une éternité figurative dans la personne de Melchisédech, mais dont on ne peut nullement conclure l'éternité réelle de la personne même de Melchisédech.

D'autres (a) soutiennent que le Texte, *Contestatur quia vivit*, regarde non seulement Melchisédech, mais J. C. qui est vivant & immortel. Mais l'explication que nous avons proposée, paroît plus conforme à la lettre & à la suite du raisonnement de l'Apôtre.

X.
Réfutation
de ceux qui
ont prétendu
que Melchisé-
dech étoit un
Ange.

Nous ne nous étendrons pas à réfuter ceux qui ont prétendu que Melchisédech étoit un Ange. Cette opinion demeure réfutée, dès qu'on a montré que Melchisédech étoit un homme, un Roi de la Ville de Salem dans la Palestine. Or c'est ce que toute l'Écriture, tant de l'ancien que du Nouveau Testament, nous enseigne, comme nous venons de le prouver. A quoi l'on peut ajouter ce raisonnement. Melchisédech étoit constamment une figure du Fils de Dieu : *Affimilatus Filio Dei*, dit l'Apôtre. Or le S. Esprit, ni le Fils de Dieu, ni un Ange même apparoissant aux hommes, ne peuvent pas être des types ou des figures du Messie. Donc Melchisédech n'étoit ni un Ange, ni le Fils de Dieu, ni le S. Esprit.

L'économie que Dieu a gardée dans l'ancien Testament, pour faire prédire & figurer son Messie, a été de susciter des hommes comme Noé, Isaac, David, Salomon, en qui il mettoit des caracteres qui représentoient les qualités, les perfections, & les fonctions de son Fils; ou de susciter des Prophetes qui le dépeignoient, & qui marquassent les circonstances de sa venue, de sa mort, de sa résurrection dans leurs discours, & quelquefois dans leurs actions. C'est là la voie générale qu'il a suivie dans tout l'ancien Testament; c'est sur ce fondement, que le Fils de Dieu lui-même & ses Apôtres ont toujours raisonné. J. C. ne nous cite que des paroles ou des actions des Prophetes, & des anciens Patriarches, lorsqu'il veut nous prouver qu'il est le Messie; qu'en lui se rencontrent les caracteres marqués dans l'Écriture, & qu'en lui se vérifient les figures de la Loi & les promesses des Prophetes. Les Apôtres dans leurs discours & dans leurs Épîtres, en usent de même.

Si quelques anciens Peres ont trouvé J. C. dans les apparitions de l'ancien Testament, (b) nous n'avons garde de nous opposer à leur créance; nous l'y reconnoissons avec eux, & dans le sens qu'ils l'y ont reconnu: nous avouons que celui qui reçut les adorations d'Abraham, & à qui l'Écriture donne le nom de *Jehovah*, qui est le grand nom de Dieu, le nom incommunicable; (c) que celui qui apparut à Moïse dans

(a) *Heinsf. Exercit. in hunc loc. Ita Ambrosiast. Quis est qui vivit? Ille etiam qui secundum ordinem Melchisedech factus est Sacerdos in æternum. Ita Jacob Capell. Knatebull. in Hebr. v. 11. 8. — (b) Vide Tenam in Epist. ad Hebr. c. 1. difficult. 2. sect. 2. — (c) Gen. xviii. 1. 2. 13. 20. 26. 33.*

le buisson ardent, & qui donna la Loi sur le mont Sinai, représentoient le Fils de Dieu; c'est-à-dire, que c'étoient des Anges, comme l'Écriture elle-même nous l'apprend, (a) qui représentoient le Verbe éternel, le Fils de Dieu, & qui parloient en son nom. Mais nous soutenons que la rencontre de Melchisédech & d'Abraham, n'est nullement une apparition; toute la narration de Moïse prouve le contraire; & quand c'en seroit une, ce ne pourroit être le Fils de Dieu, qui se représenteroit lui-même sous la forme de Melchisédech: la figure & la chose figurée doivent être réellement différentes. Enfin, quand nous avouerions que c'étoit un Ange, il n'en seroit pas moins vrai que Dieu n'a pas choisi les Anges pour en faire des types de J. C. ce n'étoit point aux Anges qu'il devoit s'unir par son incarnation, (b) mais à la nature humaine; c'est donc parmi les hommes qu'il devoit produire des sujets propres à le représenter & à prédire sa venue.

Pour conclure cette Dissertation, nous dirons avec le plus grand nombre des Peres (c) & des Interpretes, que Melchisédech étoit un Roi de la race de Chanaan, qui adoroit le vrai Dieu, & exerçoit la justice; qui demouroit & qui régnoit à *Salem*, nommée autrement *Jébus*, depuis *Jérusalem*; qui ayant appris l'important service qu'Abraham avoit rendu au pays, en poursuivant les quatre Rois qui avoient vaincu & dépouillé les Rois de la Pentapole & des pays voisins, vint au devant de lui avec des rafraichissements, & lui donna sa bénédiction, c'est-à-dire, le combla d'éloges, & fit des vœux pour sa conservation, au nom du Dieu Très-Haut, dont il étoit Prêtre. Abraham de son côté offrit à Dieu, par les mains de Melchisédech, la dîme des dépouilles qu'il avoit prises sur l'ennemi, reconnoissant ainsi le Seigneur comme premier auteur de sa victoire. Quant au sens spirituel & allégorique renfermé dans cette histoire, on en trouve la clef dans ce que S. Paul en dit écrivant aux Hébreux: sur quoi l'on peut voir l'Analyse que nous donnons de cette Epître dans la Préface que nous plaçons à la tête.

XI.
Conclusion
de cette Dis-
sertation.

(a) *Act.* VII. 30.... 35. 38. *Galat.* III. 19. *Hebr.* II. 2. = (b) *Hebr.* II. 16.
= (c) *Hippolyt. Irenæ. Eusèb. Casar. Eusèb. Emisen. Apollinar. Eustat. apud Hieronym.*
Epist. ad Évangél. Ipse Hieronym. Joseph. l. 1. Antiq. c. 11. & l. VIII. de Bello, c. 18.
Hegeſipp. l. III. c. 9. de Excid. Jeroſol. Philo de congress. quar. Erud. Grat. p. 438.
Theodoret. q. 63. in Genes. Occumen. in Hebr. VII. Chryſoſt. in Ep. ad Hebr. homil. 12.
Theophyl. Theodoret. alii paſſim.





DISSERTATION

SUR

L'ORIGINE ET L'ANTIQUITÉ

DE LA

CIRCONCISION. (a)

I.
La Circonci-
sion vient-elle
des Egyptiens
ou des Juifs ?

Les Egyptiens ont prétendu autrefois que la Circoncision avoit pris naissance dans leur pays. Hérodote instruit par les Prêtres de cette Nation, l'avoit persuadé aux Grecs ; & les ennemis de la Religion Chrétienne, espérant de rendre la Religion de Jesus-Christ odieuse & méprisable, en traduisant le Judaïsme en ridicule, n'ont pas manqué de nous objecter que la Circoncision n'étoit point une chose singulière aux Juifs ; qu'elle avoit été inventée dans l'Égypte ; que cette cérémonie ne rendoit pas les descendants d'Abraham plus saints que d'autres peuples, qui l'avoient pratiquée avant eux ; & que les Hébreux ne devoient point regarder cette marque comme le caractère de la portion choisie, & du peuple bien-aimé de Dieu. C'est ce que Celse (b) objectoit aux Chrétiens : mais Origene ne manqua pas de répliquer, que les Juifs qui prétendoient être les Auteurs de la Circoncision, n'étoient pas moins dignes de créance que les Egyptiens, qui s'attribuoient vainement cet honneur ; que la Circoncision des Juifs est fort différente de celle des Egyptiens, & même des Ismaélites, tant par sa fin, que par la Loi qui l'établit, & par l'intention de ceux qui la pratiquent ; que les Juifs ne reconnoissent que la Circoncision du huitième jour, & tiennent les autres superflues & inutiles ; que c'est donc mal-à-propos que Celse veut confondre des cérémonies & des pratiques qui n'ont rien de commun entre elles ; & qu'enfin Jesus-Christ ayant affranchi ses Apôtres de cette Loi, il étoit inutile aux Chrétiens d'en entreprendre la défense, puisqu'elle ne les regardoit plus. L'Empereur Julien (c) assuroit qu'Abraham étant venu de Chaldée dans l'Égypte, y avoit

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet. — (b) *Cels. apud Origen. l. 2. & 5. contra Celsum.* — (c) *Apud Cyrill. lib. 2. contra Julian.*

SUR L'ORIGINE DE LA CIRCONCISION. 581

appris l'usage de la Circoncision, & que les Chrétiens qui se disoient les véritables enfans d'Abraham, étoient obligés comme lui à la recevoir. Mais S. Cyrille, sans se mettre beaucoup en peine de réfuter Julien dans ce qu'il avançoit touchant Abraham, s'applique à faire voir qu'il n'y a que la circoncision du cœur & de l'esprit, que J. C. demande de nous ; & que celle de la chair est fort inutile au salut.

Comme il se trouve encore quelques habiles gens (a) qui ne paroissent pas persuadés que la Circoncision ait commencé dans la personne d'Abraham, & qui semblent croire qu'avant lui elle étoit en usage, au moins parmi les Prêtres d'Egypte, nous tâcherons de faire voir ici que tous les peuples qui l'ont eue, l'ont reçue des Juifs, ou l'ont pratiquée à leur imitation, & que tout ce qu'Hérodote & les autres Auteurs profanes ont dit après lui de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens, & les Phéniciens, est faux dans presque toutes ses parties.

On est accoutumé à voir les Egyptiens vanter leur antiquité, & Ibuer leurs inventions ; ils ne peuvent souffrir que d'autres peuples prennent sur eux quelque avantage, & s'attribuent quelques prérogatives, sur-tout en matière de Religion. Dans la pensée que c'est de leur pays que le culte des Dieux, & la manière de les honorer, a tiré son origine ; ils se sont déclaré les auteurs de presque toutes les cérémonies religieuses qu'on voyoit ailleurs : c'est pour ces raisons, qu'ils ont toujours marqué contre les Juifs tant d'antipathie & de haine. L'antiquité véritable de ceux-ci, la majesté de leurs cérémonies, l'opposition de leurs Loix & de leurs pratiques à celles des Egyptiens, la pureté de leur Religion, étoient des objets qui excitoient leur jalousie & leur mauvaise humeur.

II.
Témoignage d'Hérodote touchant l'antiquité de la Circoncision chez les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens & les Phéniciens.

Les Historiens Grecs qui voulurent parler de l'antiquité des peuples, & de l'origine des pratiques de Religion, ne crurent pas devoir chercher des instructions ailleurs que dans l'Egypte. La réputation que les Sages de ce pays s'étoient acquise, y attira presque tous les anciens Ecrivains de la Grece ; c'est là où ils ont puisé quelques vérités, & ce grand nombre de fables qu'ils nous débitent.

Hérodote est un de ces Historiens dont l'autorité est plus attaquée ; Manéthon Auteur Egyptien, l'accuse d'avoir souvent avancé des faussetés, faute de savoir les antiquités Egyptiennes. Diodore de Sicile, (b) tout Grec qu'il étoit, lui fait les mêmes reproches ; & nous ne pouvons nous dispenser de relever ici ses erreurs, dans ce qu'il a dit de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens, & les Phéniciens, d'autant plus que c'est lui qui a entraîné dans l'erreur les autres Historiens qui l'ont suivi.

(a) *Marsham Can. Egypt. sacral. v. Joan. le Clerc in Genes.* — (b) *Diodor. Lib. 1.*

Les Egyptiens, dit cet Auteur, (a) prennent dans leurs manières le contrepied de presque tous les autres peuples ; ils reçoivent la Circoncision, qui est une coutume qui n'est connue que de ceux à qui ils l'ont communiquée. Il dit ailleurs, (b) que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens, sont les seuls de tous les peuples qui aient eu la Circoncision dès le commencement : car, ajoute-t-il, les Phéniciens & les Syriens qui sont dans la Palestine, conviennent qu'ils ont pris cette coutume des Egyptiens ; & quant aux autres Syriens qui habitent sur les fleuves Thermodon & Parthénus, ils avouent que depuis peu ils l'ont reçue des Colchiens. Mais pour les Egyptiens & les Ethiopiens, je ne puis dire, continue Hérodote, lequel des deux peuples l'a pratiquée le premier, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence que les Ethiopiens l'ont imitée des Egyptiens, par le commerce qu'ils ont eu avec eux. Voilà ce que dit Hérodote, & ce que nous avons à examiner.

III.
Réflexions sur
le témoignage
d'Hérodote.

La contradiction est visible dans ce qu'il avance d'abord, que les Egyptiens se distinguent de tous les autres peuples par la Circoncision, & qu'il n'y a que ceux qui ont imité cette cérémonie des Egyptiens, chez qui elle soit en usage ; après avoir dit que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens, l'ont pratiquée dès le commencement : il est aussi contraire à lui-même, lorsqu'il témoigne qu'il ne fait lesquels des Egyptiens ou des Ethiopiens, ont été les premiers à pratiquer la Circoncision. Hérodote, qui distingue si bien les Ethiopiens d'Asie de ceux d'Afrique, & qui ne pouvoit ignorer que ceux-ci ne fussent venus de l'Inde s'habiter au midi de l'Égypte, auroit dû faire attention, que ces Ethiopiens ne pouvoient avoir reçu la Circoncision dès le commencement, puisqu'ils étoient sortis des Ethiopiens d'Asie, parmi lesquels elle n'a jamais été pratiquée ; ainsi il n'auroit pas hésité de dire, comme il fait ailleurs, que les Ethiopiens avoient reçu la Circoncision des Egyptiens, depuis leur arrivée au voisinage de leur pays.

Ce qu'Hérodote avance ensuite, que les Phéniciens & les Syriens qui habitent dans la Palestine, conviennent qu'ils ont imité les Egyptiens dans la coutume de se circoncire, est encore plus visiblement faux ; car nous ne connoissons dans la Syrie, que les Phéniciens & les Juifs qui aient eu cette pratique ; or ni les uns ni les autres n'avoient ce que veut dire Hérodote : les Juifs reconnoissoient Abraham, ou plutôt Dieu même, pour auteur de leur Circoncision ; & les Phéniciens rapportoient la leur à un de leurs anciens Rois, nommé Ilus, comme nous le verrons ci-après. Saint Barnabé dans son Epître, (c) dit que tous les Syriens, les Arabes, & les Prêtres Egyptiens, reçoivent la

(a) Hérodote. Lib. II. c. 35. 36. — (b) Ibid. cap. 104. — (c) Barnab. Ep. 32. Ἄλλα ἢ πᾶσι Σύροις, ἢ Ἰσραῆλ, καὶ πάντες οἱ ἱσραὴλ τῆν εὐδαίμων. Ἄρα ἢ κακίῳ οἱ τῶν διαδοτικῶν αὐτῶν εἶσι ; ἀλλὰ ἢ Αἰγύπτῳ ὅν σιχαίτην εἶσι.

Circoncision. Saint Epiphane (a) dit aussi que les Ismaélites , autrement dits Sarrafins , les Samaritains , les Iduméens & les Homérites , la prennent aussi-bien que les Juifs. Saint Jérôme (b) y joint les Moabites & les Ammonites. Saint Ambroise (c) avance que non seulement les Prêtres Egyptiens , mais aussi quelques-uns des Ethiopiens , des Arabes & des Phéniciens , recevoient la Circoncision. On trouve la même chose dans le Livre de la Circoncision , parmi les œuvres de S. Cyprien.

De sorte que , selon ces Auteurs , dont l'antiquité & l'autorité sont reconnues , la coutume de se circoncire est très-répondue dans l'Orient. Je ne dis rien des Ismaélites , des Iduméens , des Arabes , des Ammonites & des Moabites ; ils pouvoient tous l'avoir reçue d'Abraham. On fait que Jean Hircan obligea les Iduméens à se faire circoncire , après qu'il les eut assujettis. (d) Il en arriva apparemment de même aux Moabites & aux Ammonites. Je soupçonne que sous le nom de Phéniciens , ces Ecrivains ont voulu désigner les Samaritains ; car S. Epiphane qui parle des Samaritains , ne dit rien des Phéniciens. Or nous ne sommes pas en peine de découvrir l'origine de la Circoncision chez les Samaritains ; puisqu'ils observoient les loix de Moïse. Restent donc les Egyptiens & les Ethiopiens. Ces derniers ne se vantent pas d'être auteurs de cet usage ; ils en rapportent l'origine aux Hébreux , ou aux Egyptiens. Ainsi toute la difficulté est réduite à examiner quelle est la source de la Circoncision chez les Egyptiens.

Or il paroît par tous les Auteurs qui en ont parlé , que parmi eux l'obligation de se circoncire n'a jamais eu force de loi , & ne s'est point pratiquée universellement dans leur pays. Philon (e) dit que ces peuples se font circoncire pour plusieurs raisons. La première , pour éviter une maladie dangereuse , nommée *le charbon* , à laquelle sont plus sujets ceux qui ne sont pas circoncis. La seconde est , afin de conserver le corps dans une plus grande pureté , en retranchant tout ce qui est capable de contenir quelque souillure. Et c'est dans la même vue qu'ils se coupent tout le poil du corps , de peur qu'il ne reste par-dessous le poil quelque chose capable de les rendre impurs. La troisième est toute symbolique , & ne regarde point mon sujet. Enfin , la quatrième pour

IV.
Quelle est la source de la Circoncision chez les Egyptiens.

(a) Epirh. l. II. contra hares. haresi 30. Αλλά ἐν Σαρακκίῳ , οἱ ἐν Ἰσμαήλιται , σπειρομή Ἰχνοί , ἐν Σαμαρείται , ἐν Ἰουδαίῳ , ἐν Ἰδουμαίῳ , ἐν Ὀμοεῖται. — (b) Hieronymo. in Jerem. IX. — (c) Ambros. annot. in Levit. ad Constantium , seu Epist. 72. n. 6. nov. edit. — (d) Joseph. antiq. L. XIII. c. 17. — (e) Philo de Circumcisione , p. 810. Πολλὰ δὲ εἶναι τὰ περιτέμνεται τῆν ἰσραηλῆν τῆν παλαιῶν διαταρῶν ἐν ἰπτιλίῳ , τὰ δ' ἀνωτάτω τίθησεν. Ἐν γὰρ χαλιπῆς ἰσραὴλ ἐν δυνάτει πάθος ἀπαλλαγῆν ἢ ἀδρακα καλῶσι. . . . ἥτις ἐν κλιότεροι τῆς τὰς ἀκερσιθίας Ἰχνοί ἐγίγινται. Διούτεσι , τῆν δὲ ἴλν τῆ σῶματι καθαροῦτα πρὸς τὴ ἀρμότιῳ τῆν ἰσραηλῆν παρ' ἡ ἐν ζυρῶνται ἡ σῶματα περιτεριβαλλόντες οἱ ὡ Λιγύλιῳ τῆν ἰσραὴλ ὑπεσπλήγεται γὰρ ἐν ἰσραὴλ ἐν δεξι ἐν πωθίας ἵνα τῶν ὀφιλόντων καθαίρονται. Τρίτη δὲ , τῆν πρὸς καρδίας ἰμμιότα τῆ περιτεριβαλλόντες μέρου. . . . Τίταρτη δὲ ἐν ἀκαρκαίωται , τῆ πρὸς πειλογίας κατασκήν λέγεται γὰρ οἱ ἐνδῶ τῆ στήμα , μετὶ σκιδάωται , μετὶ σπειροῦσι οἱ. κῆς τῆς πωθίας οἱ ἴλνι κώπυι , &c.

aider à la fécondité; car ils prétendent que ceux qui ont la Circoncision engendrent avec plus de facilité que d'autres.

Saint Ambroise (a) semble dire que les Egyptiens croient qu'il y auroit une espece d'impiété dans les Prêtres qui ne prendroient pas la Circoncision. Ils croient que ni les Magiciens ni les Astronomes, ne peuvent rien par le secours de leurs arts sans la Circoncision: *Neque Magici Carminis sapientiam, nec Geometriam, nec Astronomiam judicant vim suam obtinere, sine circumcisionis signaculo.* Vesting, (b) Médecin célèbre, prétend qu'il y a une raison naturelle pour les Egyptiens & les Arabes de prendre la Circoncision, tant aux hommes qu'aux femmes. Pour les hommes, c'est que le prépuce leur croît tellement qu'on est obligé de le couper par nécessité, & nullement par Religion; quoique peut-être parmi ces peuples superstitieux, la Religion y soit aussi mêlée. Pour les femmes, c'est une raison à peu près pareille. Voyez la Note Latine ci-après, page 588. Ce qui est certain, c'est que la chose n'est ni générale, ni d'obligation parmi ces peuples. La Circoncision est un remède dont on se sert si l'on veut. J'en excepte ceux qui suivent la Loi de Mahomet, chez qui elle est d'obligation pour les hommes.

Saint Clément d'Alexandrie (c) raconte que Pythagore étant venu en Egypte, pour s'instruire auprès des Prophetes de cette Nation, voulut bien se soumettre à recevoir d'eux la Circoncision, pour avoir entrée dans leurs Mysteres, & pour apprendre les secrets de leur Philosophie cachée. Origene (d) fait un dénombrement exact de ceux qui pratiquent cette cérémonie dans l'Egypte; il nomme les Géomètres, les Astronomes, les Astrologues judiciaires, les Tireurs d'horoscope, les Sacrificateurs, ceux qui prédisent l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes, ceux qu'on appelle Prophetes, ceux qui étudient les Hiéroglyphes, les Devins, ceux qui découvrent les Mysteres, & ceux qui veulent y avoir entrée; tous ceux-là sont obligés de recevoir la Circoncision. Joseph (e) remarque que les Prêtres Egyptiens se font tous circoncire, & s'abstiennent de la chair de porc. Saint Epiphane (f) fait la même remarque, sur la Circoncision de ces Prêtres; ce qui justifié qu'alors cette coutume n'étoit que pour eux.

v.

En quel temps les Egyptiens ont reçu l'usage de se faire circoncire. Si cet usage étoit établi chez eux du temps de Moïse ou du temps de Josué.

Mais il faut essayer de découvrir en quel temps les Egyptiens ont reçu cette pratique. Artapane, cité dans Eusebe, (g) assure que ce fut Moïse qui la communiqua aux Prêtres de l'Egypte, & aux Ethiopiens. Origene (h) semble favoriser cette opinion, lorsqu'il dit, que ce qui a donné une si grande vogue à la Circoncision parmi les peuples étrangers, est la crainte qu'on avoit d'un Ange ennemi des Juifs, qui ne

(a) *Ambros. Epist. 71. ad Constantium n. 5.* — (b) *Vesting. Syntag. anatomic. cap. 6.*
 — (c) *Stromat. lib. 1.* — (d) *Origen. in Ep. ad Rom. tom. 2. & in Jerem. Homil. 5.*
 — (e) *Joseph. lib. 11. contra Appion.* — (f) *Epiphan. hares. xxx.* — (g) *Euseb. Prap. lib. 11. c. 28.* — (h) *Origen. L. V. contra Cels. p. 163. edit. Cantabrig.*

pouvoit

pouvoit nuire à ceux qui étoient circoncis, mais qui mettoit à mort ceux qui ne l'étoient point. Opinion qui étoit fondée sur ce qu'on lit dans l'Exode, d'un Ange qui vint à la rencontre de Moÿse, comme il retournoit en Egypte, & qui vouloit ôter la vie, ou à Moÿse même, ou, selon d'autres, à son fils Eliézer qui n'étoit pas encore circoncis : Séphora mere de cet enfant, le circoncit aussi-tôt, & l'Ange se retira. (a) D'autres ont prétendu que cette coutume venoit immédiatement des Israélites, qui entrèrent en Egypte avec Jacob.

Dans les commencements, ces deux peuples, les Hébreux & les Egyptiens, avoient beaucoup d'éloignement les uns des autres : ils ne mangeoient point ensemble, ne s'allioient point, & étoient séparés même de demeures : mais dans la suite ils se rapprochèrent ; & lorsque Moÿse tira les Israélites de l'Egypte, quelques-uns d'entre eux avoient épousé des Egyptiennes ; ils demeuroient dans les mêmes villes, & avoient les mêmes coutumes : plusieurs avoient quitté le métier de Pasteurs, qui étoit celui de leurs peres, & s'étoient engagés dans les superstitions du pays ; mais ils avoient constamment conservé la Circoncision, & il y a quelque apparence qu'ils ne voulurent s'allier avec les Egyptiens, qu'à condition que ceux-ci embrasseroient cette pratique, que les Hébreux ont toujours conservée avec la dernière ponctualité, nonobstant toutes leurs autres prévarications & leurs infidélités.

Ces raisons, toutes plausibles qu'elles paroissent, sont pourtant combattues par d'autres preuves ; qui ne paroissent pas moins vraisemblables. S'il étoit vrai que les Egyptiens eussent reçu la Circoncision pour attirer les Israélites dans leurs villes & dans leur alliance, & si ceux-ci avoient quitté les terres, le métier & la Religion de leurs Peres, qu'est-ce qui pouvoit après cela empêcher le mélange entier des deux Nations ? & comment pendant l'espace de 215 années qu'ils furent ensemble, ne se seroit-il pas fait des deux Nations un seul peuple ? c'est néanmoins ce qui n'arriva pas, & il y eut peu d'Israélites qui prirent des Egyptiennes ; les deux peuples ne furent jamais mêlés ; & on peut même assurer que ce fut leur éloignement réciproque qui fit penser le Roi d'Egypte à prendre les moyens d'exterminer les Israélites. On croit que ce fut à la marque de la Circoncision, que la fille du Roi d'Egypte reconnut le jeune Moÿse exposé sur le Nil, pour un fils des Hébreux, & qu'elle jugea qu'il n'étoit point Egyptien.

Lorsque Moÿse, dans la Loi, prescrit les conditions sous lesquelles les étrangers pouvoient participer aux cérémonies, & avoir part aux prérogatives du peuple de Dieu, il ordonne toujours en premier lieu la Circoncision, & cela sans excepter les Egyptiens de cette règle générale ; ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, si ces peuples eussent été

(a) *Exod. xv. 14. & seqq.*

circoncis de son temps, de même que les Israélites. La seule grace qu'il fait à ce peuple, en reconnaissance de ce que les Israélites avoient été comme étrangers dans leur pays, est de permettre qu'à la troisième génération, leurs enfants entrent dans l'assemblée du Seigneur, (a) bien entendu qu'ils recevront la Circoncision, & qu'ils se soumettront aux autres observances de la Loi, comme l'expliquent les Interpretes.

Les Israélites étant sortis de l'Égypte, & voyageant dans les déserts de l'Arabie, n'ayant plus de commerce avec d'autres peuples, (b) & étant tous réunis comme dans une seule ville, quitterent pour un temps l'usage de la Circoncision; le motif qui avoit fait établir cette cérémonie, pour les distinguer des autres peuples, ne subsistant plus, on crut qu'on pouvoit en interrompre la pratique; mais aussi-tôt qu'ils furent arrivés dans la terre promise, & au milieu des Chananéens, Dieu ordonna qu'on circoncit tous ceux qui étoient nés dans le désert; & après que cet ordre fut exécuté, Dieu dit à Josué: (c) *Hodie abstuli opprobrium Ægypti à vobis*; » J'ai ôté aujourd'hui du milieu de vous l'opprobre de l'Égypte: « comme s'il disoit, J'ai éloigné de vous ce qui vous rendoit semblables aux Égyptiens, & ce qui étoit pour vous un sujet d'opprobre & de confusion. Lorsque les fils de Jacob firent entendre à Sichem qu'ils ne pouvoient s'allier avec sa famille, tandis qu'ils demeureroient incirconcis, ils lui dirent: *Nous ne pouvons donner notre sœur à un incirconcis: c'est parmi nous un opprobre*: (d) c'est-à-dire, Quiconque ne porte pas la marque de la Circoncision, est regardé parmi nous avec horreur; c'est un objet honteux & abominable: le Chananéen & l'Égyptien étoient donc également un opprobre aux Hébreux, parce que ni l'un ni l'autre n'avoient la Circoncision.

Marsham (e) a prétendu tirer du passage cité de Josué, une preuve pour son sentiment, qui veut que du temps de Moïse, les Égyptiens fussent circoncis: *J'ai ôté du milieu de vous l'opprobre de l'Égypte*; c'est-à-dire, selon lui, J'ai ôté d'entre vous ce qui est également en horreur aux Égyptiens & à vous; comme si les Égyptiens avoient jamais été circoncis universellement, & sans réserve, & s'ils avoient regardé avec mépris ceux qui ne l'étoient pas, ou qu'ils eussent été engagés par devoir, ou par quelques Loix à recevoir cette marque sur eux-mêmes. *L'opprobre de l'Égypte* ne peut donc marquer en cet endroit, que la honte dont les Égyptiens, en qualité d'incirconcis, sont chargés; & l'horreur qu'en ont les Israélites pour cette raison. Après toutes ces preuves, nous croyons pouvoir conclure, que du temps de Moïse & de Josué, les

(a) Deut. xxiii. 7. 8. — (b) Theodoret. *quæst.* 3. in *Jesu Navæ*. — (c) Josue v. 9. — (d) Genes. xxiv. 14. *Quod illicitum & nefarium est apud nos.* (Hebr. *Quia opprobrium est nobis.*) — (e) Marsham. *Canon. Ægypt. sacul.* v. p. 72.

SUR L'ORIGINE DE LA CIRCONCISION. 187

Egyptiens n'avoient pas encore la Circoncision : examinons à présent les temps qui ont suivi.

L'opinion la plus commune, est que ce fut sous le regne de Salomon, que les Egyptiens & les Ethiopiens reçurent l'usage de se circoncire : les preuves de ce sentiment se prennent du grand commerce de ces peuples avec les Juifs dans ce temps-là. Mais si nous n'avouons pas que les Egyptiens aient pris cette coutume des Hébreux dans le temps du séjour de ceux-ci dans l'Egypte, nous aurons peine à convenir que la liaison que ces deux peuples eurent ensemble du temps de Salomon, ait pu produire cet effet ; sur-tout n'y ayant point d'autres raisons qui soutiennent celles-là. Et quant aux Ethiopiens, qu'on prétend avoir reçu la Circoncision par le moyen de leur Reine, qui entreprit exprès le voyage de Jérusalem pour voir Salomon, on doit remarquer qu'elle n'étoit point Reine de l'Ethiopie dont on veut parler, mais du pays de Saba dans l'Arabie ; & qu'ainsi la visite qu'elle rendit à Salomon, & l'estime qu'elle pouvoit avoir pour ce Prince, n'a pu contribuer à faire prendre la Circoncision aux Ethiopiens, qui n'avoient aucune relation avec elle.

Bochart, & quelques autres savants, ont cru que la Circoncision n'étoit pas venue dans l'Egypte par le canal des Juifs, mais par le moyen des Arabes, voisins de ce pays. On remarque en effet une grande différence entre la Circoncision des Egyptiens & celle des Juifs, & au contraire beaucoup de ressemblance entre celle des Egyptiens & celle des Arabes. 1°. Les Juifs regardent cette cérémonie comme une obligation indispensable, & comme le sceau & le caractère qui les rend le peuple de Dieu, & qui leur assure l'effet de ses promesses, & les prérogatives attachées à sa Religion : les Egyptiens ne l'ont jamais considérée que comme une pratique assez indifférente, & qui n'étoit pas d'obligation pour tout le peuple, mais seulement pour certains Prêtres. 2°. Les Juifs ne donnent la Circoncision qu'aux mâles, & ils la donnent toujours le huitième jour : les Egyptiens la donnent aux hommes & aux femmes, (a) & cela au commencement de la quatorzième année, selon saint Ambroise. (b) Les Voyageurs ne conviennent pas que toutes les femmes Egyptiennes reçoivent cette espèce de Circoncision. Elle n'est d'obligation que dans quelques pays d'Arabie & de Perse, comme vers le Golfe Persique & la Mer rouge, où l'on circoncit les deux sexes avec une pareille régularité ; mais avec cette différence que l'on peut circoncire les hommes à cinq, six, neuf, ou treize ans. Mais pour les femmes, on ne les circoncit que quand elles ont passé la jeunesse, parce qu'auparavant il n'y a point d'excrescence pour l'excision. (c) 3°. Enfin

VI.
Si c'est sous le regne de Salomon, que les Egyptiens ont reçu l'usage de se faire circoncire ; s'ils l'ont reçu des Arabes, s'ils avoient cet usage au temps des Prophetes Jérémie & Ezéchiel.

(a) Strabon. lib. xvii. — (b) Ambros. lib. ii. de Abraham. c. ii. *Egyptii quarte decimo anno circumcidunt mares ; & feminas eodem anno circumcidi ferunt : quod ab eo videlicet anno incipiat flagrare passio virilis , & feminarum menstrua sumant initia.* — (c) Chardin, Voyage de Perse, t. 3. p. 207.

les Juifs reçoivent la Circoncision pour avoir part à l'alliance de Dieu avec Abraham & avec sa postérité : les Egyptiens n'ont point en cela d'autre motif que la propreté, peut-être aussi, d'éviter quelque incommodité corporelle, particulière à leur pays; & cela principalement à l'égard des femmes. (a) C'est donc avec raison qu'Origene soutenoit, comme nous l'avons remarqué, que la Circoncision des Egyptiens étoit tout-à-fait différente de celle des Hébreux, & que ces pratiques n'avoient rien de commun entre elles. Mais on n'en peut pas conclure absolument qu'elles ne viennent point de la même source; car soit qu'elles tirent leur origine des Juifs ou des Arabes, cela se rapporte toujours à Abraham, pere d'Isaac & d'Ismaël, & détruit l'opinion de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens.

Du temps des Prophetes Ezéchiel & Jérémie, les Egyptiens sont mis au rang des incirconcis avec les Babyloniens & les Tyriens. Ezéchiel (b) parlant au Roi d'Egypte, lui dit de la part de Dieu : Vous serez précipité dans l'enfer, & vous y reposerez avec les incirconcis, qui ont été mis à mort par l'épée : tel sera le sort de Pharaon & de toutes ses troupes. Le même Prophete (c) s'adressant encore à ce Prince, & à son peuple, les menace de les faire descendre dans l'enfer avec les autres peuples incirconcis, comme Assur, Elam, Mosoch & Thubal. Enfin Jérémie (d) paroît distinguer les Egyptiens d'avec les Juifs, par la Circoncision, que ceux-ci recevoient, & que les autres n'avoient pas. Voici le passage de ce Prophete à la lettre selon l'Hébreu : *Je visiterai, dit le Seigneur, tous ceux qui sont circoncis & ceux qui ne le sont pas : l'Egypte & Juda, Edom & les enfants d'Ammon, &c. . . . car toutes (ces) nations sont incirconcises de corps, mais toute la maison d'Israël est incirconcise de cœur.* Je ne voudrois pas néanmoins soutenir qu'alors il n'y eut personne de circoncis parmi les Egyptiens; on convient que cette pratique est ancienne parmi les Prêtres de cette Nation : mais il est visible par les passages

(a) Huet. Not. in Origen. p. 5. *Circumcisio feminarum fit refectione τῆς κόρης, (imò clitoridis,) quæ pars in Australium præsertim mulieribus ita excrescit, ut ferro sit coercenda. Ita tradunt medici insignes, Paulus Aegineta, lib. VI. cap. 70. Aëthius Tetrabl. 4. ser. 4. cap. 103. quorum hic ita pergit: Quapropter Aegyptiis visum est, ut antequam exuberet (pars illa corporis) amputetur, tum præcipuè cum Virgines nobiles sunt elocanda. . . . Quod igitur necessitate primùm inventum est, Religioni postmodum usurpatum fuit; quod & aliqui de virili circumcissione opinati sunt. Porro hanc consuetudinem circumcidendarum mulierum hodieque retinere Aegyptios ferunt ii qui regiones illas lustraverunt, ignemque ad compescendam partis hujus luxuriam adhiberi. Scribit Bellon. libr. III. observ. cap. 28. Morem hunc servare feminas in Persia, & Cophtas etiam in Aethiopia, Christi licet nomen professas. Leo Africanus, lib. VIII. narrat: Mahummedi lege id præscribi, quamvis in Aegypto tantum & Syria obtineat, uniusque id obire vetulas quasdam per vicos Cairi ministerium suum venditantes. — (b) Ezech. XXXI. 18. — (c) Ezech. XXXII. 19. & seqq. — (d) Jerem. IX. 24. 25. *Visitabo super omnem qui circumcisum habet præputium, (Hebr. super omnem circumcisum, cum eo qui habet præputium,) Super Aegyptum, & super Judam, & super Edom, & super filios Ammon, &c. . . . quia omnes gentes habent præputium, omnis autem domus Israël incircumcisi sunt corde.**

que nous venons d'alléguer, que le peuple passoit encore pour incircis.

Pour achever de détruire la prétention de ceux qui veulent que les Egyptiens soient les inventeurs de la Circoncision, & qu'ils l'aient pratiquée dès le commencement, on peut faire encore deux réflexions : La première, qu'il n'est pas concevable, que naturellement & sans quelque raison extraordinaire, un peuple entier s'avise de se circoncire. C'est une cérémonie trop douloureuse & trop humiliante, & d'ailleurs trop singulière, pour tomber dans l'esprit d'un homme, & à plus forte raison de toute une Nation. On conçoit aisément que le premier qui s'est circoncis, a dû y être porté par d'autres motifs que ceux dont nous parlent les Egyptiens, d'une prétendue propreté, ou d'une superstition encore plus ridicule, qui est d'imiter le Cynocephale, certain animal divinisé, qui vient, dit-on, au monde tout circoncis : ce sont des rêveries qui ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Or les Egyptiens n'apportent point de meilleures raisons que celles-là, qui les aient pu porter à cette pratique ; on doit donc conclure qu'ils n'en sont point les auteurs.

La seconde réflexion, c'est que si cette coutume eut toujours été parmi eux, & qu'elle y eut été en quelque considération, & regardée comme une chose nécessaire, ou une pratique religieuse, on la verroit parmi les peuples qui sont sortis de l'Egypte, & dans les endroits qui ont pris leur Religion & leur culte des Egyptiens : mais c'est ce qui ne paroît nulle part. Les Chananéens, les Phéniciens, les Philistins, & divers peuples d'Afrique, sont Egyptiens d'origine ; & aucun de tous ces peuples n'a la Circoncision, si ce n'est les Phéniciens, qui la reçurent de Saturne, comme nous le dirons ci-après. J'en dis de même des superstitions Egyptiennes, qui se sont répandues dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Afrique, dans l'Isle de Cypre, dans la Grece ; on n'y remarque point de Circoncision. Nous examinerons ci-après ce qui regarde les Colchiens, qu'on a prétendu être les mêmes que les *Chastuhim*, descendus des Mizraïm ou Egyptiens.

Il faut donc avouer que les Egyptiens n'ont pas eu la Circoncision dès le commencement ; qu'ils ne l'ont pas inventée ; qu'ils ne l'ont reçue qu'assez tard, & qu'Abraham ne put l'imiter, ni la prendre d'eux. Voyons maintenant les preuves que les Phéniciens apportent pour se procurer l'honneur d'avoir pratiqué les premiers cette cérémonie.

Sanhoniaton rapporté dans Eusebe, (a) dit que Saturne, qui est nommé Israël par les Phéniciens, n'ayant qu'un fils nommé Jeud, né de la Nymphé Anobret, l'immola sur un autel qu'il avoit dressé à son

VII.
Deux réflexions qui acheminent de détruire la prétention de ceux qui veulent que les Egyptiens soient les inventeurs de la Circoncision.

VIII.
Observations sur la Circoncision des Phéniciens & des Colchiens.

(a) *Euseb. præp. lib. 1.*

pere le Ciel, & qu'ayant pris la Circoncision, il contraignit tous ses soldats d'en faire de même. Delà est venue parmi les Phéniciens la coutume qu'avoient les Princes d'immoler leurs fils, dans les plus pressantes nécessités de l'Etat; & delà vient aussi apparemment l'usage de la Circoncision parmi ce peuple. Mais comme nous mettons Sanchoniaton au nombre des Auteurs fabuleux, nous ne croyons pas devoir perdre le temps à le réfuter, ni à faire des réflexions sur son récit.

Si donc la Circoncision a été en usage dans la Phénicie, elle n'est venue que d'Abraham & des Israélites: mais il ne paroît pas que cette pratique ait jamais été fort commune dans ce pays. Les Phéniciens ne se sont jamais fait un devoir de la pratiquer; ils ne l'avoient pas du temps de Josué, ni, je pense, sous les Rois de Juda & d'Israël. Ezéchiel (a) menace le Roi de Tyr, de *le frapper de la mort des incirconcis*; c'est-à-dire, de le faire mourir comme les autres peuples incirconcis, sans aucune espérance d'une meilleure vie. Hérodote (b) avoue que les Phéniciens quitterent la Circoncision, par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs; & nous ne voyons pas qu'ils aient porté cette pratique dans aucune des Colonies qu'ils établirent sur toutes les côtes de la Méditerranée. Enfin Joseph (c) assure que de son temps il n'y avoit que les Juifs qui prissent la Circoncision, entre tous les peuples qui habitoient la Syrie; ainsi si les Phéniciens ont eu cette coutume, ils ne l'ont conservée que peu de temps, & ils l'ont constamment reçue d'ailleurs.

Nous nous sommes étendus ailleurs (d) sur l'origine des Colchiens, & nous avons tâché de montrer que ce que dit Hérodote touchant l'origine Egyptienne de ces peuples, est fort incertain: ce qu'il avance sur leur Circoncision, soit qu'il veuille qu'ils l'aient eue dès le commencement, soit qu'il prétende qu'ils l'aient prise dans l'Egypte, n'est pas mieux appuyé: ainsi il faut chercher une autre source de la Circoncision de ces peuples, & de celle des Syriens de dessus les fleuves Thermodon & Parthénus. S'il est permis de proposer quelques conjectures dans une matière si obscure & si embarrassée, on pourra dire que les Colchiens & les Syriens circoncis, dont parle Hérodote, avoient reçu la Circoncision des Israélites exilés dans ces pays-là: si l'on n'aime mieux dire qu'ils étoient eux-mêmes des Israélites transportés dans ces Provinces par Théglyphalasar ou par Salmanasar. Comme ils avoient conservé la Circoncision, & qu'ils étoient venus du voisinage de l'Egypte, ayant encore quelque air & quelques manières des Egyptiens, comme le teint basané, les cheveux crépus, un langage étranger à la Colchide, & le culte d'un bœuf ou d'un veau d'or, semblable à celui d'Apis, il fut aisé

(a) *Ezech. xxviii. 10.* == (b) *Herodot. lib. 11.* == (c) *Joseph. lib. 1. contra Apion.* == (d) Voyez la *Dissertation sur le partage des descendants de Noé.*

SUR L'ORIGINE DE LA CIRCONCISION. 591

de les prendre pour des peuples descendus immédiatement des Egyptiens : les anciens Auteurs Grecs sont souvent tombés dans cette erreur, de prendre la Nation des Juifs, comme un peuple originaire de l'Egypte ; le long séjour que les Hébreux avoient fait dans ce pays-là, rendoit cette opinion vraisemblable.

Après avoir recherché l'antiquité de la Circoncision parmi les peuples Gentils, il ne nous reste, pour achever cette Dissertation, qu'à examiner ce que l'Ecriture nous dit de celle des Hébreux. L'origine n'en est point obscure, ni la possession & la pratique incertaines ; nous en trouvons l'établissement bien marqué dans Moïse, & nous en voyons l'usage non interrompu dans les descendants d'Abraham, depuis son temps jusqu'aujourd'hui. Moïse (a) nous apprend que Dieu après avoir éprouvé l'obéissance & la foi d'Abraham en diverses rencontres, lui déclare qu'il veut faire alliance avec lui, & avec sa postérité ; lui réitérer ses promesses & ses bénédictions, & lui dit : *Voici le pacte qui s'observera entre vous & moi, & vos descendants après vous : Tout mâle d'entre vous sera circoncis, & cette Circoncision sera le signe de l'alliance qui sera entre vous & moi.*

IX.
Origine &
pratique de la
Circoncision
chez les Hé-
breux.

Les Peres & les Interpretes, & l'Ecriture même, nous enseignent que le principal dessein de Dieu dans cette institution, étoit de donner à la race d'Abraham un caractère qui la distinguât des autres peuples. Or est-il concevable que Dieu, pour séparer la postérité de son serviteur, de celle des peuples étrangers, ait voulu employer un signe incertain & commun, qui auroit été dès-lors en usage parmi une Nation toute voisine, & avec laquelle les Hébreux devoient dans la suite vivre si long-temps ? N'étoit-ce pas le moyen de confondre le saint avec le profane, le peuple choisi avec celui qui ne l'est pas, la race d'Abraham avec les sujets de Pharaon, que de donner aux premiers la Circoncision, qui auroit déjà été commune dans l'Egypte ? ç'auroit été agir directement contre ses desseins. On doit donc dire que Moïse, dans le récit qu'il fait de l'établissement de la Circoncision, donne assez à-connoître qu'il parle d'une chose toute nouvelle, & qui n'avoit été jusques là ni connue ni pratiquée de personne. Aussi Origene (b) soutient que Moïse dit qu'Abraham est le premier qui se soit circoncis dans le monde ; & rien n'est plus naturel que d'entendre le récit de ce Législateur en ce sens.

Après cela peut-on encore douter qu'Abraham ne soit le véritable Auteur de la Circoncision ? On a en sa faveur un titre authentique dans les Livres de Moïse, qui sont les plus anciens qui soient au monde : on a une possession incontestable de 3600 ans : on remarque de solides

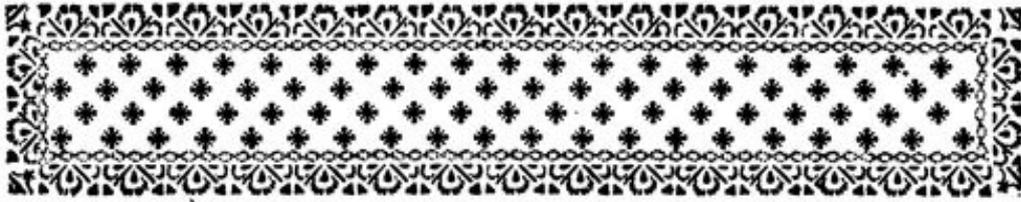
X.
Conclusion
de cette Dis-
sertation.

(a) Genes. XVII. 10. 11. — (b) Origen. lib. 1. contra Celsum *Malens Egyptiis credere quàm Moyse, qui refert primum mortalium circumcisum Abrahamum.*

raisons de cet établissement , & dans le Seigneur qui l'ordonne , & dans Abraham qui la reçoit : le commencement & les suites de cet usage sont également certains & évidents parmi les Hébreux : on ne peut assigner aucun motif raisonnable , qui ait pu engager Abraham à imiter en cela ni les Egyptiens ni les Phéniciens , quand même ils auroient eu cette pratique avant lui ; il a toujours été éloigné de leurs superstitions & de leur culte ; il n'a jamais eu de commerce ni d'alliance avec eux , qu'autant qu'une nécessité indispensable l'y a contraint ; est - il donc croyable qu'il ait voulu prendre d'eux une coutume comme la Circoncision , qui dans le sentiment même de ces peuples n'étoit pas nécessaire , & ne pouvoit servir qu'à donner un peu plus de propreté ? (a).

(a) Dom Calmet examine dans une autre Dissertation quels étoient les effets de la Circoncision : cette Dissertation sera placée à la tête de l'Épître de saint Paul aux Romains.





DISSERTATION

SUR

LA RUINE DE SODOME ET DE GOMORRHE,

Et sur la Métamorphose de la femme de Lot. (a)

Multiplier les miracles sans nécessité & sans fondement, & les exténuer ou les détruire sans de bonnes preuves, sont choses également contraires à la foi & défavantageuses à la Religion. L'incrédule est aussi scandalisé de la vaine créance des faux miracles, que le fidele est choqué de la scandaleuse liberté des prétendus esprits forts, qui se jouent de la Religion, en niant la vérité des vrais prodiges. Multiplier sans raison les miracles, c'est ôter à la Religion une de ses plus fortes preuves, en faisant douter de ceux mêmes qui sont incontestables : les affoiblir ou les nier sans nécessité, c'est fournir aux incrédules des prétextes spécieux pour combattre ce que la Religion a de plus sacré, ou pour révoquer en doute ce qu'elle a de plus certain. Il faut donc éviter & une trop grande crédulité, & une défiance excessive ; il faut se précautionner contre la vanité, contre les préjugés & contre l'esprit de singularité, qui cherche à se distinguer & à se faire honneur, en ne donnant pas légèrement dans les sentiments du peuple, qui admire tout ce qui est au dessus de sa portée & de ses lumières, & examiner exactement & sans prévention, le Texte sacré & les circonstances des faits qu'il nous raconte, pour prendre son parti avec sagesse, & croire fermement ce que la Religion nous propose comme vrai.

I.
Deux excès
à éviter à l'é-
gard des mira-
cles : excès de
crédulité, ex-
cès de défian-
ce.

Dans l'histoire de la ruine de Sodome, de Gomorrhe & des autres villes criminelles, & dans la métamorphose de la femme de Lot en statue de sel, il y a du miraculeux & du naturel.

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet.
Tome I.

II.
Situation de
Sodome & des
autres Villes
de la Pentapo-
le.

La situation de Sodome avant sa destruction, étoit des plus avantageuses. Moïse dit que c'étoit comme le Paradis du Seigneur, & comme le pays d'Égypte arrosé, fécond, plain & agréable : (a) *Sicut Paradisus Domini, & sicut Ægyptus*. Il dit ailleurs qu'il y avoit dans ce canton quantité de puits de bitume : (b) *Vallis autem sytyestris habebat puteos multos bituminis*. Or cette vallée des bois étoit ce lieu où est à présent la Mer morte, ou la Mer salée, ou le Lac asphaltite; car tout cela ne dit qu'une même chose. Le terrain des environs de Sodome étoit tout pétri de bitume & de matière nitreuse, sulphureuse & inflammable; encore aujourd'hui on tire de la mer de Sodome une grande quantité de bitume, qui est d'un grand usage dans tout l'Orient, & dont autrefois les Égyptiens se servoient beaucoup pour embaumer les corps : les Hébreux donnoient à cette matière le nom de sel, (c) & à ce Lac le nom de Mer salée, ou de Lac de sel; autres circonstances qui nous serviront à expliquer l'inflammation de Sodome & des villes voisines, aussi-bien que la métamorphose de la femme de Lot en statue de sel ou en statue salée.

L'Écriture (d) nous apprend que non seulement Sodome & Gomorrhe, mais aussi Adama & Seboïm, furent consumées par le feu du Ciel; & la fuite de cette histoire (e) insinue assez que Segor étoit destinée au même châtement, si elle n'en eut été préservée par les prières de Lot. Strabon (f) dit qu'il y eut treize villes de détruites, & que l'on voyoit encore de son temps des restes & des vestiges de ce terrible incendie, dans les rochers brûlés & gâtés du feu, d'où découloit la poix, & dans le terrain cendreau & brûlé de ce canton; on y remarquoit des fleuves infectés d'une mauvaise odeur, & des ruines de maisons renversées. Il ajoute que l'on monroit le circuit de la capitale de ce pays, qui étoit de soixante stades. Ezéchiël (g) parle de Sodome & de ses filles; ce qui fait juger qu'elle avoit quelques hameaux & quelques villages qui dépendoient d'elle, & qui furent enveloppés dans son malheur. Étienne (h) le Géographe, compte dix villes dont Sodome étoit la capitale, & qui furent englouties dans la Mer morte; mais Moïse ne nous parle que de cinq villes, non plus que l'Auteur du Livre de la Sagesse. (i)

On a déjà remarqué que la véritable situation des villes de la Pentapole, étoit fort différente de celle qu'on leur donne ordinairement dans les cartes Géographiques. M. Sanson (k) a fait une Dissertation,

(a) Genes. XIII. 10. — (b) Genes. XIV. 10. — (c) Sal nitrum. מלח. — (d) Deut. XXIX. 23. Osée XI. 8. Sap. X. 6. — (e) Genes. XIX. 21. — (f) Strab. lib. XVII. — (g) Ezéchiël. XVI. 46. 55. — (h) Stephan. in voce Zoar. — (i) Sap. X. 6. Descendens igne in Pentapolim. — (k) Cette Dissertation se trouve dans la Géographie sacrée, imprimée à Paris, 1747, chez L'aur. Durand, 3. tom. en 2. vol. in-12. Elle est dans le Tome III. p. 191. & suiv.

pour prouver que les quatre villes qu'on met communément dans les eaux de la Mer morte, étoient sur les bords de cette mer, & qu'elles n'ont pas été englouties dans l'eau, comme le prétendent la plupart des écrivains Ecclésiastiques; & il faut avouer que l'Écriture même nous parle quelquefois de *Sodome*, de *Gomorrhe*, de *Séboïm* & d'*Adama*, comme de villes qui subsistoient encore depuis Moïse; soit qu'on ait bâti de nouvelles villes de ce nom sur le bord de la mer morte; soit qu'on ait rebâti les anciennes, qui avoient été consumées par le feu du Ciel, & qu'on les ait relevées sur les fondemens qui en pouvoient rester.

Moïse décrivant la situation des villes de la Pentapole, (a) marque qu'elles étoient dans la plaine du Jourdain, dans un lieu fort abondant, à cause des eaux qui l'arrosent: il dit au chapitre (b) suivant, que les cinq Rois alliés se rangerent en bataille dans *la Vallée des bois*, qui est, dit-il, à présent *la mer salée*; & que les quatre Rois de Sodome, de Gomorrhe, de Séboïm & d'Adama, se rendirent aussi dans cette vallée pour y combattre les cinq Rois. D'où l'on peut conclure que les quatre villes dont nous venons de parler, n'étoient pas situées dans le lieu où est à présent la mer morte, mais au voisinage de cette mer. Le même Moïse au Chap. X. 19. marquant les limites de la terre de Chanaan, dit qu'elle s'étend depuis Sidon jusqu'à Gaza, & depuis Gaza jusqu'à Lésa, en passant par Sodome, par Gomorrhe, par Adama & par Séboïm. Il est tout-à-fait croyable qu'il marque les limites de ce pays, selon les lieux qui subsistoient de son temps. Enfin, dans le Deutéronome, il parle *des vignes de Sodome & de Gomorrhe*; (c) c'est-à-dire, des vignes du territoire de ces villes, qui ne produisoient que de mauvais fruits, comme le marquent les anciens & les nouveaux Auteurs.

David (d) nous parle aussi du terrain de Sodome, comme d'un terrain stérile & salé; & Sophonie (e) nous dépeint le pays de Sodome, comme un pays désert & stérile, à cause des monceaux de sel qui s'y voyoient, & comme une terre où il ne croissoit que des épines. Si ce canton eut été englouti dans la mer morte, il semble qu'on ne s'exprimerait pas de cette manière.

Les Prophetes Isaïe, Jérémie & Sophonie, parlent de Sodome & de Gomorrhe, comme de villes qui ne seront jamais rétablies. *Babylone*, cette ville si illustre, dit Isaïe, (f) cette ville qui fait toute la gloire des Chaldéens, sera détruite d'une destruction pareille à celle de Sodome & de Gomorrhe; elle ne sera point habitée, & on ne la rétablira jamais. Jérémie (g) s'exprime de même, en parlant de la ruine de l'Idumée. *Ce pays sera réduit en solitude, ceux qui y passeront siffleront,*

(a) Genes. XIII. 10. 11. 12. — (b) Genes. XIV. 3. 8. 10. — (c) Deuteron. XXXII. 32. — (d) Psalm. CVI. 34. — (e) Sophoa. II. 9. — (f) Isai. XIII. 19. 20. & Jerem. I. 40. — (g) Jerem. XLIX. 18.

& seront surpris d'étonnement en voyant ses plaies ; elle sera réduite en l'état de Sodome & de Gomorrhe, & des villes voisines ; personne n'y fera sa demeure, &c. Et Sophonie (a) emploie à peu près les mêmes expressions, en prédisant la désolation des Moabites & des Ammonites.

Mais Ezéchiel (b) prédit le rétablissement de Samarie & de Sodome, & de leurs filles : il insinue que *Sodome & ses filles*, comme il les appelle, avoient été détruites, & leurs habitants emmenés captifs vers le même temps que Samarie, & apparemment par Salmanasar, selon la prédiction d'Isaïe aux Chap. XV. & XVI. (c) il dit que Jérusalem s'est rendue plus criminelle que ses deux sœurs Samarie & Sodome ; que comme Dieu a détruit ces deux Villes, il détruira aussi Jérusalem ; il ajoute : *Et je les rétablirai toutes deux, en faisant revenir les captifs de Sodome & de ses filles, aussi-bien que les captifs de Samarie & de ses filles, & je vous rétablirai au milieu d'elles. . . . Votre sœur Sodome & ses filles, retourneront à leur ancien état, de même que Samarie & ses filles, & vous, & vos filles retourneront aussi à votre ancien état.* Nous croyons que cette prophétie eut son accomplissement après le regne de Cyrus & après le retour des Juifs de la captivité de Babylone, comme nous le montrerons dans une Dissertation particulière. (d)

Du temps de Strabon, (e) Sodome étoit encore ensevelie sous ses propres ruines. Etienne le Géographe, (f) qui dit que Sodome & les autres Villes voisines furent englouties dans la Mer morte, parle ailleurs de Sodome, comme d'une ville qui subsistoit près d'Engaddi. Enfin, Eusebe (g) & saint Jérôme, mettent Sodome & Gomorrhe sur le rivage de la Mer morte ; mais ils ne marquent point, si de leur temps elles étoient habitées. On voit (h) dans les anciennes notices des Diocèses d'Orient, les Evêques de Sodome & de Ségor, soumis au Métropolitain de Pétra Capitale de l'Arabie Pétrée.

III.
Embrasement
de Sodome &
des autres Vil-
les de la Pen-
tapole.

Les Voyageurs assurent que lorsque les eaux de la Mer morte sont basses, on y remarque les ruines des Villes qui y étoient autrefois ; mais il y a apparence qu'on rebâtit en leurs places sur le bord du Lac, d'autres Villes vis-à-vis l'endroit où étoient les anciennes, & qu'on leur donna leurs premiers noms : ainsi se concilient les passages que nous avons rapportés.

(a) *Sophon. 11. 9.* — (b) *Ezech. XVI. 46. 47. 53. 55.* — (c) Voici ce que dit sur cela Dom Calmet dans son Commentaire sur Isaïe xv. 1. » On croit que Salmanasar ayant » appris la révolte d'Osée, Roi d'Israël en la troisième année d'Ezéchias, marcha contre » lui ; & pour ne rien laisser derrière lui qui pût l'incommoder dans la guerre qu'il alloit » entreprendre contre le Roi d'Israël, & contre celui d'Egypte avec lequel Osée s'étoit » ligué, il se saisit en passant du Royaume de Moab..... C'est, dit-on, cette Guerre contre » Moab, qui est décrite ici par Isaïe. — (d) Voyez l'*Histoire des peuples voisins des Juifs* : elle sera placée à la suite de la Préface sur les Prophetes — (e) *Strab. l. XVI.* — (f) *Stephan. in Sodoma.* — (g) *Euseb. & Hieronym. in locis. Hebr.* — (h) *Apud Labbaum, t. 1. Concil.*

Moyse nous dit (a) que Dieu fit pleuvoir sur ces villes une pluie de souphre & de feu. Solin (b) & Tacite (c) avancent que ces Villes furent consumées par le feu du Ciel ; & Joseph (d) assure que Dieu lança sur elles la foudre ou les instrumens de sa justice & de sa vengeance. Moyse dans le Deutéronome, (e) dit que Dieu consuma ces Villes par le souphre & par l'ardeur du sel, c'est-à-dire, par le nitre & le bitume enflammé. Strabon (f) remarque que les peuples du pays affuroient que ce canton avoit été agité par plusieurs tremblemens de terre, & consumé en partie par le feu, qui étoit sorti du fond du terrain, qui est rempli de matieres inflammables & bitumineuses ; comme il paroît, dit-il, par la qualité des eaux qui s'y voient, & par les rochers brûlés.

On peut assurer que toutes ces causes contribuerent à la ruine de Sodome & de Gomorre ; la pluie de feu & de souphre qui tomba de l'air, les foudres & le feu du Ciel, les tremblemens de terre & le terrain, qui naturellement avoit une très-grande disposition à s'enflammer, étant tout paitri de bitume. On voit dans la Babylonie, une campagne qui paroît toute en feu pendant le jour, à la largeur d'un arpent : (g) *Campus Babylonæ flagrat, quædam veluti piscinæ, jugeri magnitudine*. A Samosate (h) il y a un étang, qui produit un limon qui s'enflamme, & qui s'attache aux corps solides dont on l'approche, sans pouvoir s'éteindre qu'avec de la terre. Le naphthe de Babylone prend feu aussi-tôt qu'on l'approche de la flamme. Il y a en Italie & ailleurs, des endroits dont la terre enflamme les matieres combustibles que l'on met par-dessus.

En 1685 au mois de Juin, le feu prit en plusieurs villages autour d'Evreux, (i) par des feux souterrains qui crevoient la terre, & s'attachoient aux corps combustibles qu'ils rencontroient. Un semblable feu prit de même dans un village du Perche nommé la Berchere ; le feu prit tout d'un coup, & l'on ne put pas l'éteindre.

En Dauphiné à quatre lieues de Grenoble, il y a une espece de fontaine brulante (k) ou un terrain de six pieds de long, sur quatre de large, où l'on voit une flamme errante, telle qu'une flamme d'eau de vie : on ne remarque point de matiere qui puisse servir d'aliment à la flamme : on s'apperçoit seulement qu'elle sent beaucoup le souphre : on assure que le feu est plus ardent en hiver & dans un temps humide, & qu'il diminue peu à peu dans les grandes chaleurs.

En 1706, (l) M. Bianchini monta sur la montagne de Piétramala ; &

(a) Gen. XIX. 24. — (b) Solin. c. 37. — (c) Tacit. L. v. Hist. — (d) Joseph. l. I. c. 11. — (e) Deut. XXIX. 23. — (f) Strab. L. XVI. — (g) Plin. L. II. c. 108. — (h) Ibid. cap. 104. & 105. — (i) Hist. de l'Académie Royale des Sciences, t. 1. p. 426. — (k) Hist. de l'Académie des Sciences, 1699. pag. 23, & 1706. pag. 339. Voyez aussi saint Augustin, de Civit. l. 11. cap. 7. — (l) Mémoires de l'Académie des Sciences, an. 1706. p. 336.

sur le penchant de cette montagne, il remarqua un feu ou des flammes, qui sortoient du terrain même, à quatre pieds de la neige & de la glace qui y étoient encore. Ces flammes s'élevoient au dessus de la terre d'environ un demi-pied. Le lieu où elles paroissent est long de seize pieds romains & large de huit. Le terrain y est ferme & contigu, sans aucune crevasse : on les voit dispersées de part & d'autre dans un espace à peu près de cent trente pieds en quarré. Chacun peut faire sortir des flammes de tout cet espace, ou en frappant légèrement le terrain avec un bâton, ou en jettant sur le lieu de la paille, du papier, ou quelque autre matiere combustible : on peut même y jeter de la neige ou de la glace, qui y sont fondues en un instant ; mais la flamme n'en est pas éteinte, au contraire elle en paroît plus vive. Aux environs on sent une odeur agréable, comme si l'on y brûloit quelque bois odorant.

Les relations de la Floride portent que près du Fort que Laudonnière, envoyé par l'Amiral de Coligni, avoit bâti, il tomba un si prodigieux coup de tonnerre & de foudre, qu'il consuma plus de cinq cents arpents de prairies arrosées d'eau, & que le feu y dura plus de trois jours.

Strabon (a) dit que le naphthe de Babylone approché du feu l'attire à soi ; & si un corps qui en est chargé est mis auprès du feu, il s'enflamme sans que l'eau puisse l'éteindre, à moins qu'on n'y en jette une grande quantité ; on l'éteint aussi en y jettant de la boue, du vinaigre, de l'alun ou de la glu. Il dit qu'Alexandre voulut en faire l'expérience sur un enfant, que l'on frotta de ce bitume, & dont on approcha une lampe, comme il étoit dans un bain ; le naphthe prit feu, & l'enfant auroit été étouffé dans les flammes, si l'on n'eût versé sur lui beaucoup d'eau pour éteindre le feu. Pline dit que Medée brûla une femme, contre qui elle avoit conçu de la jalousie, en lui donnant une couronne abreuvée de ce naphthe, qui s'enflamma aussi-tôt qu'elle s'approcha de l'Autel pour y sacrifier.

Tout cela doit faire concevoir la maniere dont Dieu brûla Sodome & Gomorrhe, par le moyen des exhalaisons sulphureuses enflammées, qui venant à tomber sur ce terrain bitumineux, le mirent tout en feu ; & en ayant consumé toutes les plantes, & tout ce qui ne put pas résister à cet incendie, brûlerent même une partie de la terre, qui étoit toute pleine de cette matiere combustible ; en sorte que le lendemain Abraham (b) put découvrir de la vallée de Mambré, *tout ce canton couvert d'une noire fumée, semblable à celle d'une fournaise allumée.*

Cette plaine autrefois si belle & si fertile, étant ainsi brûlée, & le feu fouterrain y ayant causé des secousses & des tremblements, la terre

(a) *Strab. lib. xv.* — (b) *Genes. xix. 27. 28.*

sur le penchant de cette montagne , il remarqua un feu ou des flammes ,
qui sortoient du terrain même , à quatre pieds de la neige & de la glace
~~de la terre d'en~~

s'affaissa & se trouva en plusieurs endroits plus basse qu'auparavant ; les eaux du Jourdain s'y répandirent & y contracterent les qualités qu'on remarque dans les eaux de la Mer morte , nommée par les Grecs *Lac asphaltite* ou *bitumineux* ; & par les Hébreux , *la Mer de sel*. Théodoret & Strabon , (a) parlent de ces tremblements de terre & de ces affaissements , dont l'Écriture ne dit rien : & il est aisé de concevoir que ce sont les effets & les suites naturelles de cet incendie dont elle parle.

Ce qu'on raconte du Lac asphaltite confirme tout ce que nous avons dit : la pesanteur & l'épaisseur de ses eaux , où les corps vivants les plus lourds ont peine à enfoncer , & où les plongeurs ne peuvent prendre fond ; leur couleur sombre , leur odeur mortelle aux poissons , qui meurent aussi-tôt qu'ils y sont entrés ; la stérilité de son rivage , causée par le nitre du terrain , par l'air grossier & par les fumées sulfureuses qui s'en exhalent continuellement ; l'amertume excessive de l'eau , les mauvaises qualités des fruits qui croissent aux environs , dont les Historiens (b) disent des choses si surprenantes : tout cela prouve que ces eaux sont mêlées d'un bitume extrêmement fort , & que tout le fond en est plein ; en sorte que depuis tant d'années ces mauvais effets ne diminuent pas , parce que la source n'en est pas tarie.

La métamorphose de la femme de Lot en statue de sel , est un fait incontestable ; Moïse le marque en peu de mots , mais très-expressifs : (c) *La femme de Lot ayant regardé derrière elle , fut changée en une statue de sel*. Le Sauveur (d) dit à ses disciples : *Souvenez-vous de la femme de Lot ; c'est-à-dire , Ne regardez point derrière vous , hâtez-vous de fuir lorsque vous verrez les signes avant-coureurs de la vengeance divine sur Jérusalem*. Joseph l'Historien (e) dit expressément que la statue de cette femme subsistoit encore de son temps , & qu'il l'a vue de ses yeux. Philon le Juif , (f) tout accoutumé qu'il est à tourner tout en allégorie , reconnoît toutefois que le fait de la femme de Lot n'est pas une fiction , mais un événement qui contient de grandes instructions. Saint Clément Pape , dans sa première Epître , (g) suppose qu'elle subsistoit encore dans le temps qu'il écrivoit. S. Irénée (h) dit de même qu'elle subsiste encore , non sous la forme d'une femme , mais sous celle d'une colonne de sel : *Jam non caro corruptibilis , sed statua salis semper manens , & per naturalia ea quæ sunt consuetudinis hominis ostendens*. II

IV.
Changement
de la femme
de Lot en sta-
tue de sel.

(a) Theodoret. q. 69. in Genes. Strab. l. XVI. — (b) Vide Joseph. l. v. de bello. Jud. c. 5. Tacit. Hist. l. v. Hægesp. l. IV. Solin. c. 48. — (c) Genes. XII. 26. — (d) Luc. XVII. 32. Matth. XXIV. 16. & seqq. — (e) Josephi. Antiq. lib. 2. c. 12. Ἰστορικὰ δὲ αὐτῆς, ἔστι γὰρ ἐν τῆ διαμύσει. — (f) Philo, de profugis, p. 468. Οὐ μὴτε λατρεῖν, ἀλλὰ περιεστῆσθαι ὡς κίονα μπίου. — (g) Clem. Papa. Ep. 1. Στάλη ἀλὲς οἷς τῆς ἡμέρας ταύτης. — (h) Irenæo. l. IV. c. 31. & 64.

croit qu'elle demeura dans Sodome même, & qu'y ayant été surprise par les flammes, elle y fut changée en statue de sel.

S. Cyrille de Jérusalem, (a) qui avoit, pour ainsi dire, sous les yeux le Lac de Sodome, dit expressément que cette femme est demeurée changée en colonne de sel pour toujours. S. Jean Chrysostome (b) n'est pas moins exprès : il dit qu'elle est demeurée comme un monument permanent, pour servir d'exemple aux races futures ; du châtement que Dieu a tiré de la lenteur & de la négligence de cette femme à obéir à ses ordres. S. Clément d'Alexandrie (c) suppose aussi qu'elle subsistoit de son temps comme un monument de pierre de sel.

Tertullien, ou l'Auteur que l'on cite sous son nom, dans le Poème intitulé *de Sodome*, dit que la femme de Lot fut changée en sel, & devint son propre tombeau, conservant la figure qu'elle avoit auparavant ; qu'elle subsiste exposée à l'air depuis tant de siècles, sans être ni renversée par les vents, ni fondue par les pluies ; & si quelqu'un par curiosité en détache quelque partie, la pierre la reproduit aussi-tôt, sans qu'elle souffre aucune diminution :

*Quin etiam si quis mutilaverit advena formam ,
Protinus ex sese suggestu vulnera complet.*

Il ajoute que toute morte qu'elle est, elle est sujette aux accidents ordinaires à son sexe.

S. Cyprien, ou l'Auteur qui est cité sous son nom, dans le Livre du Baptême, dit que la femme de Lot par sa désobéissance est devenue un tombeau, un monument de sel : *Tumulus salis facta est*. Il a pris le Grec *στήλη*, *columna*, pour une colonne que l'on met sur les tombeaux. S. Ambroise (d) dit que cette femme perdit sa forme de femme pour avoir regardé, quoiqu'avec des yeux chastes, les hommes de Sodome qui étoient impurs : *Naturam suam, quia impudicos licet castis oculis, respexit, amisit.*

Claude Marius Victor, dans son Poème sur la Genèse, croit qu'elle perdit son corps & sa vie, sans perdre la figure de femme, & devint comme une statue de sel, fixe & immobile.

*Lot heu ! miserabilis uxor
In statuam conversa salis, spoliataque luce ;
Sic animum infelix cum corpore perdidit omni,
Ut nullum extaret, formâ remanente, cadaver.*

Le Poète Aurélius Prudence, trouvant la matière propre aux embellissements de la poésie, donne carrière à son imagination, & dit que la femme de Lot changée en statue de sel, parut dans la même

(a) *Cyrrill. Jerosol. Catech. XIX. Mystag. p. 309.* Η δὲ γυνὴ αὐτῆς στήλη γέγονε ἀλλὰ ἐσπλαγισμένη δι' αἰῶνι. — (b) *Chrysof. homil. XLIII. & XLIV. in Genes.* Στήλη ἀλλὰ δικαίως ὑπομύματα ταῖς μετὰ ταῦτα γενναῖς. — (c) *Clement. Alex. Strom. lib. II. p. 46. nov. edit.* — (d) *Ambros. de virginib. lib. II. cap. 4.*

forme qu'auparavant quant aux yeux, aux cheveux, au front, aux habits, ayant la tête tournée par derrière, le menton penché du même côté.

.... *Solidata metallo*

*Dirigit fragili, saxumque liquabile facta,
Stat mulier sicut steterat prius, omnia servans
Cautè sigillati longum salis effigiata,
Et decus, & cultum, frontemque, oculosque, comamque
Et flexam in tergum faciem, paulùmque relata
Menta retrò.*

Que cette statue se fond lentement par une espece de sueur qui en sort, & que les animaux en la léchant, en emportent continuellement des parties; mais qu'elle ne diminue point pour cela de sa grosseur, & qu'il lui en revient par un accroissement insensible autant qu'elle en perd par la fonte de sa substance, & par le frottement de la langue des animaux.

*Liquitur illa quidem falsis sudoribus uda;
Sed nulla ex fluido plenæ dispendia formæ
Sentit deliquio: quantumque armenta saporum
Attenuant saxum, tantùm lambentibus humor
Sufficit, attritamque cutem per damna reformat.*

A ces autorités des Anciens, on peut joindre les relations de plusieurs Voyageurs modernes, qui attestent avoir vu la statue de sel de la femme de Lot: par exemple, Arnulphe (a) cité sous le nom de saint Antonin, dans son Itinéraire; le Moine Epiphane dans son Voyage de la terre sainte, imprimé par Frédéric Morel; le P. Anselme Franciscain, dans sa Description de la terre sainte; & quantité d'autres. Le Moine Anselme place la femme de Lot dans la mer même, & dit que quelquefois elle est entièrement couverte des eaux de la mer morte, & d'autres fois découverte jusqu'à la poitrine & aux genoux. Maundrel dit qu'on la montre de loin sur un petit promontoire, à l'Occident de la mer morte, où il en reste encore, dit-il, une partie, à ce qu'on croit. D. Nicolas Louvain, Religieux de S. Michel, dans son Voyage manuscrit de l'an 1531, dit qu'on lui montra de bien loin un rocher, que l'on disoit être celui auquel avoit été changée la femme de Lot. Cajétan, & Pérérius, croient que Lot étoit déjà entré dans Ségor, lorsqu'elle fut changée en pierre. D'autres veulent qu'elle souffrit ce changement dans Ségor même. La plupart prétendent que cela arriva dans la route de Sodome à Ségor. Luther croit qu'elle périt avec la Ville de Ségor, dès que Lot en fut sorti.

Malgré cette espece de tradition qui veut que la statue de sel dont

(a) *Apud Menard, Vide Tom. I. Analeth. sacr.*
Tome I.

v.
De quelle ma-
niere a pu se
faire le chan-
gement de la
femme de Lot
en statue de
sel.

nous venons de parler, subsiste encore aujourd'hui, l'on forme des doutes assez bien fondés, non sur le changement de la femme de Lot en statue de sel, si bien marqué par Moÿse; mais sur la maniere dont il s'est fait, & sur l'existence actuelle de cette statue. Il y en a même qui prétendent que le Texte de Moÿse peut s'expliquer d'une façon qui réduise cet événement à quelque chose de très-simple. M. Simon qui s'est déguisé sous le nom de *Saint-Jorre*, cite le Commentaire d'un Juif Caraité, dont les manuscrits se trouvent dans la Bibliothèque du Roi, & dans celle des Pères de l'Oratoire de Paris: ce Caraité remarque qu'assez souvent dans l'Écriture on omet la particule *comme*; par exemple, *Ismaël sera un des sauvages; Benjamin est un loup ravissant; Juda est un jeune lionceau, &c.* Ainsi en cet endroit la femme de Lot fut une statue de sel; c'est-à-dire, elle devint roide & immobile comme une statue de sel fossile, dure, roide & sans mouvement: la frayeur qui la faisoit, glaça son sang dans ses veines; elle se trouva immobile & sans vie, comme une statue. M. Simon (a) a adopté ce sentiment; & M. Heinsius (b) l'avoit proposé avant lui.

M. le Clerc en propose un autre encore plus hardi, dans la Dissertation qu'il a composée exprès sur cette matière. Il prétend que le Texte de Moÿse peut s'expliquer ainsi: la femme de Lot tomba morte étouffée par la fumée de la pluie de soufre & de bitume, & demeura immobile comme une pierre de sel, & à peu près comme *Asiadne*, dont il est parlé dans *Ovide*; (c)

Aut mare prospiciens in saxo frigida sedet.

Quamque lapis sedes, tam lapis ipsa fuit.

Il prétend que le terme *nefith* que l'on traduit par statue, peut signifier en général un corps dur, pesant, immobile; & que le sel se met pour un terrain stérile & maudit. Herman Vicius a solidement réfuté l'explication de M. le Clerc, & a montré que *nefith* signifie proprement une colonne, une statue, & jamais en général un corps dur, immobile, lourd; & encore moins l'état d'une personne devenue roide & immobile, comme un corps mort.

Herman Vonderhart a cru que Lot ayant érigé une colonne sépulcrale sur le corps de son épouse, qui étoit morte dans l'incendie de Sodome & des villes voisines, a donné lieu à Moÿse de dire qu'elle étoit devenue une statue ou une colonne de sel; qu'elle avoit eu pour monument une colonne de sel métallique, & qui résiste aux injures de l'air & du temps.

D'autres, comme *Abenezza*, ont avancé que la statue ou la colonne de sel, signifie ici une colonne permanente & de grande durée, comme

(a) *Bibliot. Critiq. tom. 4. Article 43. p. 417.* — (b) *Heinsius Exercit. in n. 7.*
— (c) *Ovid. Metamorphos. l. v.*

on dit un *patte*, une *alliance de sel*, pour désigner une alliance éternelle. (a)

D'autres ont prétendu que le feu de soufre & de bitume ayant surpris la femme de Lot, l'avoit comme métamorphosée en une statue de sel, à peu près comme ces Paysans dont parle Aventin, (b) qui étant occupés à traire leurs vaches pendant un tremblement de terre, furent infectés d'un air pestilentiel si subtil, & qui les pénétra tellement eux & leurs vaches, que les uns & les autres furent comme changés en statues de sel.

On dit qu'il y a dans le corps de l'homme des principes salins, ou des corpuscules de sel, répandus dans le sang & dans les viscères. L'Auteur de *Mirabilibus sacra Scriptura*, imprimé parmi les ouvrages de S. Augustin, (c) le suppose ainsi, & croit que Dieu changea en sel tout le corps de la femme de Lot, par une métamorphose de la partie au tout : *Potens rerum gubernator, dum totum in partem vertere cupit, quod in modica parte latebat, per totum infudit.* Bartholin (d) ne désapprouve pas cette opinion ; & il cite pour le même sentiment Mercurialis, qui reconnoît dans le corps humain les mêmes parties salines dont parle l'Auteur de *Mirabilibus sacra Scriptura*.

D'autres supposent que cette femme ayant été enveloppée dans un tourbillon de bitume enflammé, y fut cuite & réduite comme en une masse de verre, ainsi qu'il arrive à la matière solide que l'on jette dans des fours à cuire la brique, ou à fondre le verre.

On peut aussi expliquer ce passage & cette fameuse catastrophe, en disant que la femme de Lot fut pétrifiée, & devint comme une colonne de sel, roide, inflexible, immobile, par le moyen des parties subtiles de sel, de nitre, de bitume, de fable, qui s'insinuerent dans ses chairs, & les rendirent aussi roides qu'une statue de sel métallique, tel qu'il s'en trouve beaucoup dans l'Arabie voisine du Lac asphaltite. Car Plinius parle (e) de ces sels fossiles & durs, qu'on tiroit de la terre en Arabie & ailleurs : & Strabon remarque que les maisons de la ville de *Gerra*, qui est la ville de *Gerar* de l'Égypte, située dans le même pays, sont bâties de pierres de sel.

Le terme Hébreu *melath*, (f) ne signifie pas seulement le sel marin & le sel de mine, dont on se sert pour assaisonner les viandes ; il signifie aussi les autres sortes de sel, & les matières âcres & inflammables, comme le nitre, le bitume, le soufre, dont tout le terrain de la Pentapole étoit plein, comme on l'a vu ci-devant. (g) C'est dans cette signification, que la mer morte est nommée par les Hébreux *Mer salée*

(a) Num. XVIII. 19. — (b) Aventin. *annal. Boyer. Apud Heidegger*, t. 2. Exercit. VIII. n. XIII. p. 270. — (c) *Auth. de mirabil. sacra. Script. l. 1. c. 11.* — (d) Bartholin. *de morb. Bibl. cap. 3.* — (e) Plin. *lib. XXI. c. 7.* Strabon. *Geograph. l. XVI.* — (f) *Hebr. Deut. XXX. 23. Job. XXXIV. 6. Psalms. CXXI. 3. Jerem. XLVII. 6.* — (g) *Genes. XIV. 10.*

ou *Mer de sel* : ce qui revient au sens du nom de *Lac asphaltite*, ou *Lac de bitume*, que lui ont donné les Grecs. Et en effet la salure, ou plutôt l'amertume des eaux de cette mer, qui lui a fait donner le nom de *Mer de sel*, n'est pas une qualité qu'elle ait prise du sel minéral, qui se soit fondu dans ses eaux, comme on croit qu'il est arrivé aux eaux de l'Océan & des autres mers; elle ne provient que du nitre & du bitume, qui s'étant mêlés avec les eaux du Jourdain, qui s'arrêtent & qui se perdent dans le terrain de la Pentapole, ont causé dans ces eaux l'amertume & l'âcreté qu'on y remarque. Dans le Deutéronome, (a) le nom de *sel* est donné au soufre & au bitume. C'est dans l'endroit où Moïse menace les Israélites de punir leur infidélité des mêmes peines, dont il a puni Sodome : *Sulphure & salis ardore comburens, ita ut ulera non feratur, nec virens quippiam germinet, in exemplum subversionis Sodomæ & Gomorrhæ, Adama & Seboim, quas subvertit Dominus in ira & furore suo.* Ces termes : *l'ardeur du sel*, ou *un sel de feu*, ou *sel brulant*, comme parle l'Hébreu, ne peuvent s'entendre du sel ordinaire qui ne s'enflamme point, mais du sel de nitre, du bitume, du salpêtre, qui sont inflammables & qui sont justement mis au nombre des sels, à cause de leur acrimonie; & de leur qualité brulante & astringente.

Moïse avoit été nourri en Egypte; il parloit aux Israélites nouvellement sortis de ce pays, accoutumés aux idées & aux manières de parler Egyptiennes. Ils y avoient vu de ces cadavres embaumés, que l'on conservoit dans les maisons, ou dans des creux de rochers, ou dans des especes de puits; rangés dans des niches, & placés dans des cercueils travaillés, qui représentoient la figure du mort qui y étoit enfermé. La principale drogue que l'on employoit pour les embaumer, étoit le sel de nitre, ou l'asphalte & le bitume, (b) & les pauvres n'y employoient rien autre chose que le nitre. (c) Cet asphalte est fort astringent : il dessèche l'humidité des corps; il les durcit, & les rend roides & durs comme des statues. Ces corps ainsi embaumés & pénétrés de sel de nitre ou d'asphalte, pouvoient être nommés des *statues salées*, ou des statues de sel, par une manière de parler propre à la Langue Hébraïque, qui ayant très-peu d'adjectifs, est obligée de se servir de termes abstraits au lieu de concrets, pour marquer les qualités des choses : Par exemple, *Virga ferri* pour *virga ferrea*, *mons sanctitatis* pour *mons sanctus*, *villicus iniquitatis* pour *villicus iniquus*, & autres expressions semblables.

Les Auteurs Grecs qui parlent de ces corps embaumés des Egyptiens, les nomment souvent des corps salés. Hérodote, par exemple,

(a) Deut. XXXII. 23. — (b) Strab. lib. XVII. pag. 519. *Ægyptii bitumine ad mortuorum conditura ususunt.* — (c) Voyez le Commentaire de D. Calmet sur la Genèse, chap. 2.

& Diodore de Sicile, (a) emploient souvent cette expression. Moÿse a pu de même appeller le corps de la femme de Lot, ou corps salé, ou un corps embaumé, depuis qu'ayant été étouffée dans la pluie de feu & dans le nitre & le souphre enflammés, elle fut réduite en l'état des corps que les Egyptiens embaumoient, qui devenoient roides, desséchés, noirs, incorruptibles, pénétrés d'une matiere salée & astringente. C'est l'idée que les Israélites pouvoient avoir, entendant parler d'une statue salée, ou d'une statue de sel.

Philon Carphatius (b) croit que cette femme fut frappée d'un feu de souphre, qui lui brûla les os, & qu'ensuite elle fut changée en statue de sel : on tient que c'est aussi l'opinion d'Abenezra. Selon cette idée on pourroit dire qu'ayant été surprise par la fumée, ou étouffée dans les flammes, elle tomba sur la terre & fut pénétrée de nitre, & ensuite pétrifiée par une métamorphose, qui n'est pas fort extraordinaire en ce pays-là. On montre dans quelques cabinets, des corps pétrifiés dans les sables nitreux de l'Arabie, sans qu'on y ait employé aucune autre drogue.

L'Abbé Rousseau (c) qui a voyagé dans l'Arabie, assure que la vertu pétrifiante y est extraordinaire ; que l'on y trouve des melons, des serpents, des champignons, des bois, & même de grosses buches pétrifiées, pour avoir resté quelque temps sur la terre de ces déserts : cet Auteur assure en avoir vu des preuves de ses yeux, & l'esprit nitreux dont ce terrain est rempli, peut beaucoup contribuer à ce changement. Le pays de Sodome est tout proche de l'Arabie ; & il est tout rempli de ce sel à qui on attribue ces effets. Mais nous ne doutons nullement qu'il n'y ait un véritable miracle dans ce changement de cette femme en statue de sel, & dans la maniere dont il se fit. Moÿse nous parle d'un changement subit & extraordinaire, & non pas d'une pétrification lente & naturelle.

M. Maillet, (d) dans sa Description de l'Egypte, parle d'un autre changement, qui se fait quelquefois dans les déserts d'Arabie lorsque les Caravannes vont à la Mecque. Le vent du midi s'éleve quelquefois avec tant de force, que poussant en l'air d'immenses tourbillons de sables, qui ôtent aux conducteurs la connoissance de la véritable route, il expose les Caravannes à être ensevelies sous ces sables ; & on ne découvre les cadavres de tant d'hommes & d'animaux engloutis par ces déluges de poussiere, que lorsqu'après plusieurs années un vent opposé a repouffé les sables d'un autre côté. Ce qu'il y a d'admirable, c'est que ces corps qui dans les ardeurs de ces sables s'étoient toujours conservés aussi entiers qu'au moment qu'ils avoient péri, avoient d'ail-

(a) Herodot. lib. 11. Diodor. Sicul. lib. 1. pag. 57. — (b) Apud Delrio Adagia sacra. — (c) Secrets de l'Abbé Rousseau. — (d) Maillet, Description de l'Egypte, p. 218.

leurs acquis une légèreté qui permettoit à un homme d'enlever d'une main le corps d'un chameau, dont le poids est ordinairement de trois à quatre cents livres, & qui n'en pesoit pas alors une vingtaine. On remarque (a) que les corps même qui n'avoient pas été embaumés, ou qui ne l'avoient été que très-légèrement, ne laissent pas de se conserver entiers & sans corruption dans le sable sec & nitreux de l'Égypte, surtout dans les contrées éloignées du Nil : on y voit de ces corps morts depuis plusieurs années, & quelquefois depuis plusieurs siècles, tellement desséchés & si légers, que d'une seule main en les prenant par les pieds, on les élève en l'air aussi facilement qu'on feroit un bâton.

VI.
Si la statue de
la femme de
Lot existe en-
core aujourd'
d'hui.

Quant à ceux qui assurent qu'ils ont vu la statue de la femme de Lot, & qui en racontent tant de merveilles ; il n'y en a point qui ose assurer qu'elle ait encore la forme humaine, ni qui nous décrive sa hauteur, sa taille & tant d'autres choses que l'on n'auroit pas manqué de remarquer. Si elle eut conservé cette forme, seroit-on en peine de la découvrir aujourd'hui ? & y auroit-il un Voyageur qui n'en arrachât quelque partie, s'il étoit vrai, comme le disent quelques Anciens, que les piéces que l'on en tire se reproduisent, sans que la statue diminue jamais ? Joseph auroit-il manqué de nous apprendre cette particularité ? un monument comme celui-là seroit-il inconnu à présent que la curiosité des hommes les porte à chercher si loin & avec tant de dépense, des antiquités curieuses ? Il se peut faire que Joseph, & ceux qui se vantent d'avoir vu cette statue, ont vu quelque pierre que l'on disoit être la statue de la femme de Lot ; mais qui oseroit assurer que c'étoit elle véritablement ? Si on la voit encore, pourquoi tant de variétés dans les relations de ceux qui en parlent ? les uns la mettent au midi, & d'autres au couchant de la Mer morte : les uns veulent qu'elle subsiste toute entière, malgré la longueur des siècles & la curiosité des Voyageurs qui en tirent tous les jours des piéces ; d'autres disent qu'on n'en voit plus qu'une partie ; d'autres, qu'on montre seulement la place où elle étoit autrefois ; d'autres, que c'est un simple rocher ; d'autres avouent qu'ils n'en ont rien pu apprendre : à qui s'en rapporter ?

On n'est que trop persuadé que les peuples de ce pays-là abusent de la crédulité des Voyageurs, & qu'ils leur content mille fables, que les habiles gens n'ont garde de recevoir légèrement. On montre encore dans les premiers siècles du Christianisme, par exemple, le Chêne d'Abraham, le Térébinthe sous lequel Jacob enfouit les Théraphims de Laban, la Tour de la veuve de Sarepta, la Maison du Centurion de Césarée, la Maison de Cléophas à Emmaüs, celle de Marthe & de Marie à Béthanie, la pierre angulaire, dont il est parlé au Psaume cxvii. 22. le Cénacle des Apôtres à Jérusalem, & cent autres monu-

(a) Maillet, Descript. de l'Égypte, p. 281. 282.

ments semblables, dont on amuse les Voyageurs dans la Palestine. Saint Jérôme, qui témoigne que de son temps on montrait encore la plupart de ces choses, ne nous dit rien de la statue de la femme de Lot, quoique sainte Paule, dont il décrit le Pèlerinage, ait été à Ségor, & aux environs.

Brocard, (a) fameux Voyageur, qui a tout examiné dans la Terre-Sainte, avoue qu'ayant fait tous ses efforts pour découvrir cette statue, il ne put contenter sa curiosité là-dessus; les habitants de ces lieux lui ayant dit que la place où elle se voyoit, étoit d'une situation si difficile & si remplie de serpents & d'autres bêtes venimeuses, qu'elle étoit inaccessible. Mais cet Auteur a été trompé sur cet article, comme sur celui de la ville de Ségor, qu'il met entre Engaddi & la mer morte; qu'elle soit de l'autre côté de cette mer, à l'Orient & au Midi, comme on l'a fait voir par des preuves incontestables. Doubdan, qui écrivoit à Paris en 1666, dit qu'on montre une grosse pierre de sel, que l'on prétend être la femme de Lot; mais il ajoute qu'on aura peine à se persuader qu'elle ait duré si long-temps. Et Nicolas-Christophe Radzyil, Prince Polonois, qui a voyagé, & qui a examiné soigneusement tous ces endroits-là, raconte que s'étant informé de son guide, qui étoit un Arabe, & des autres qui avoient une connoissance particulière de ce canton, s'il y avoit une statue de la femme de Lot; ils lui répondirent tous unanimement que l'on n'y trouvoit rien de semblable. Christophle Furer, noble Allemand, qui a publié son Voyage de la Palestine en 1621, & qui a vu le Lac Asphaltite, ne dit pas un mot de ce monument de la femme de Lot. Thévenot, Bélon & les meilleurs Voyageurs, n'en disent rien, ou n'en rapportent que des ouï-dire; un Religieux Franciscain, nommé Frere Ange, du Couvent de Jérusalem, & qui y avoit demeuré cinquante ans, assuroit que plusieurs Voyageurs Européens de sa connoissance avoient fait diverses recherches inutiles pour découvrir cette statue.

C'est ce qui nous persuade que cette statue ou cette colonne en laquelle la femme de Lot fut changée ne subsiste plus, ou du moins que l'endroit où elle est, n'est plus connu. On doit ajouter à tout cela, que ceux qui ont marqué la femme de Lot dans les cartes Géographiques, sur le bord occidental de la Mer morte près d'Engaddi, & qui placent Ségor vers le même endroit, se sont assurément trompés. Ségor en étoit à plus de quinze lieues; (b) ainsi ceux qui se vantent d'avoir vu cette statue en cet endroit-là, ne méritent aucune créance. Si ce monument subsiste encore, il faut le chercher entre Sodome & Ségor, à l'Orient ou au Midi de la Mer morte, & non pas près d'Engaddi, ni au Couchant de cette mer.

(a) Brocard. *Descriptio Terra sanctæ*, p. 1. 6. §. 34. — (b) Voyez le Commentaire de D. Calmet sur la Genèse, XIX. 17.

608 DISSERT. SUR SODOME ET GOMORRHE, &c.

vii.
Fable de la
métamorpho-
se de Niobé,
imitée de l'hi-
stoire du chan-
gement de la
femme de Lot
en statue de
sel.

L'Histoire Mythologique ou fabuleuse des Grecs a imité en plusieurs occasions la véritable Histoire des saintes Ecritures ; on en remarque des traces à chaque pas , & sur-tout dans l'histoire des premiers temps ; soit que les premiers Grecs aient défiguré exprès les histoires merveilleuses de l'écriture , pour les adapter aux événements de leurs pays , soit que les ayant oui raconter par les Phéniciens qui trafiquoient dans la Grece , ils aient pris dans un sens figuré & mystérieux , ce qui en soi-même étoit fort simple. Par exemple , sur ce que nous lisons de la Métamorphose de la femme de Lot en statue de sel , ils ont forgé la fable de Niobé , laquelle ayant perdu ses enfants , qui avoient été engloutis dans la terre en la ville de Sipyle , où ils demeuroient , fut , disent-ils , changée en une statue de pierre. Ovide (a) dit qu'elle fut transportée de Thebes en sa patrie , où on la voit sur le sommet du mont Sipyle , changée en pierre , & versant des larmes :

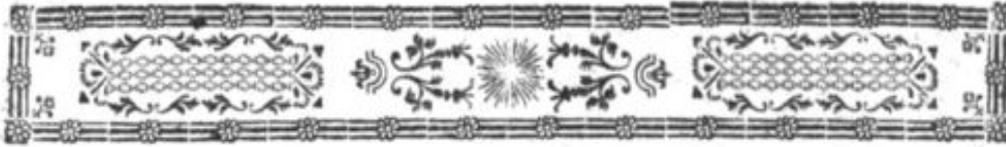
*In patriam rapta est , ubi fixa cacumine montis
Liquitur , & lacrymis etiam nunc marmora manant.*

Pausanias (b) raconte qu'il fut exprès sur le mont Sipyle pour voir Niobé ; mais que de près il n'y remarqua aucune forme de femme ni de ses prétendues larmes , quoique le rocher de loin représente assez bien une personne qui pleure. Paléphate croit que la fable de la Métamorphose de Niobé en pierre , vient de ce qu'elle se fit représenter en marbre sur le tombeau de ses fils. Cet Auteur dit qu'il a vu cette figure de Niobé.

La ville de Sipyle (c) étoit capitale de la Méonie : elle fut engloutie par un tremblement de terre ; & en la place de la ville , il se forma un étang d'eau salée ; circonstances qui donnent encore à cette fable plus de ressemblance avec l'histoire de la femme de Lot.

(a) *Metamorph. lib. vi. Vide etiam Homer. Iliad. Ω , quem imitatur hic Ovid.*
 (b) *Pausan. in Atticis.* (c) *Plin. lib. vi. c. 29.*





DISSERTATION

SUR

L'ANTIQUITÉ DE LA MONNOIE

FRAPPÉE AU COIN. (a)

LA plus ancienne maniere de trafiquer, dont on ait connoissance, ^Iest celle qui se fait par l'échange d'une chose contre une autre. ^{Trafic par échange avant l'usage de la monnoie.} Dans les commencemens, chacun donnoit ce qui lui étoit inutile ou superflu, pour recevoir ce qui lui étoit nécessaire ou commode. Mais comme il n'arrivoit pas toujours que ce qui manquoit à l'un, se rencontrât chez un autre, ou que cet autre voulût s'en défaire en l'échangeant; on se vit bientôt obligé de prendre une matiere précieuse, dont la valeur connue & invariable servit à fixer le prix des choses, & levât ainsi les difficultés de l'échange. On s'avisa ensuite de marquer cette matiere d'une figure publique, qui en montrât la valeur, qui en assurât le poids & l'alloy, & qui la rendît propre au commerce. Cette empreinte n'avoit d'abord point d'autre fin, que d'épargner la peine de peser le métal, & d'en examiner la pureté & la bonté. Les Rois & les Chefs des Etats & des Républiques, se réservèrent le droit d'y mettre la marque, d'en déterminer la valeur, & de lui donner cours parmi les peuples. Mais on juge bien que tous ces changements ne purent se faire tout d'un coup, ni tout à la fois dans les divers pays du monde: aussi remarquons-nous l'origine de la monnoie, frappée au coin, dans des temps assez éloignés les uns des autres, successivement chez les Perses, chez les Grecs, & chez les Romains: & on a vu des peuples entiers conserver l'ancien usage de trafiquer par échange, longtemps après l'invention de la monnoie.

Du temps de la guerre de Troye, on ne connoissoit point encore l'usage de la monnoie parmi les Grecs. Homere & Hésiode, qui ont vécu depuis ce temps-là, ne disent pas un mot de monnoie d'or ou d'argent; ils expriment la valeur des choses en disant qu'elles valent un certain

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet.
Tome I.

nombre de bœufs ou de moutons : ils marquent les richesses d'un homme par le nombre de ses troupeaux ; & celles d'un pays , par l'abondance de ses pâturages , & par la quantité de ses métaux. Homere (*a*) dit que Glaucus troqua ses armes contre celles de Diomedé ; des armes d'or , contre des armes d'airain. Celles de Glaucus étoient de la valeur de cent bœufs ; & celles de Diomedé n'en valoient que neuf. Le même Poëte , (*b*) décrivant la maniere dont se faisoit le commerce au camp devant Troye , dit qu'on y achetoit des vins de Lemnos , en donnant les uns du cuivre , les autres du fer , & les autres des peaux ; ceux-ci des bœufs , & ceux-là des esclaves.

II.
Origine de
la monnoie
chez les Grecs.

Les Anciens & les Nouveaux sont partagés sur le premier Auteur de la monnoie parmi les Grecs. Lucain (*c*) en attribue l'honneur à Ithon , Roi de Thessalie , fils de Deucalion :

Primus Thessalicæ Ductor telluris Ithonus.

In formam calidæ percussit pondera massæ :

Fudit & argentum flammis , aurumque moneta

Fregit , & immensus coxit fornacidus æra.

D'autres veulent qu'Erichthonius soit le premier qui en ait communiqué l'usage aux Athéniens & aux Lyciens. Cet Erichthonius , étoit , dit-on , fils de Vulcain , & il avoit été élevé par les filles de Cécrops , Roi d'Athènes : on peut juger par-là de son antiquité. Aglosthenes cité par Pollux , (*d*) donne aux habitants de l'Isle de Naxos , la gloire de l'invention de la monnoie. Mais le sentiment le plus commun est , que Phidon , Roi d'Argos , qui étoit contemporain de Lycurgue & d'Iphitus , mit en usage la monnoie dans l'Isle d'Egine , (*e*) pour donner aux habitants la facilité de gagner leur vie par le commerce , la stérilité de leur Isle ne leur permettant pas de le faire autrement. On trouve encore aujourd'hui quelques monnoies de ce Prince , (*f*) qui représentent d'un côté cette espece de bouclier , que les Latins ont appelée *Ancile* , & de l'autre , une petite cruche & une grappe de raisin , avec ce mot ΦΙΔΟ. Lycurgue , (*g*) dans un dessein tout contraire , pour éloigner les Lacédé-

(*a*) *Homer. Iliad. Z.*

Ἐὶδ' αὖτις Γλαυκῶ Κροῖδου φρένας ἔξελ' ἰο Ζηνί ;
Ὅς πρὸς Τυδείδῃ Διομήδεια τύχῃ ἄμειβε
Χρῆστα χαλκίῳ , ἰκαήμβῃ ἰταλίῳ.

Me. Dacier traduit : *Le fils de Saturne éleva le courage à Glaucus ; il changea d'armes avec Diomedes , &c. Dieu lui inspira une grandeur d'ame & une générosité , qui lui fit faire ce troc qui paroissoit si disproportionné. Voyez ses Notes , p. 502. Elle prouve son sentiment par Porphyre. = (*b*) *Idem Iliad. H.**

Ἔμει μὲν χαλκῶ , ἄλλοι δ' αἰθῶσι σιδήρῳ ,
Ἄλλοι δὲ ῥίμιτι , ἄλλοι δ' αὐτίοι βίοσι ,
Ἄλλοι δ' ἀδρακιδίοσι

= (*c*) *Pharsal. L. VI.* = (*d*) *Lib. IX. c. 6.* = (*e*) *Strab. L. VIII.* = (*f*) *Sperling. de nummis non cunctis.* = (*g*) *Plutarch. in Lycurgo.*

moniens du commerce avec les étrangers, fit une monnoie de fer assez grosse, qui se trempoit toute rouge dans le vinaigre, pour la rendre inutile à tout autre usage. Il souhaitoit, dit Trogus, (a) qu'on trafiquât, non avec de l'argent, mais par l'échange des marchandises : *Emi singula, non pecuniâ, sed compensatione mercium jussit*. On ne souffroit à Lacédémone ni or, ni argent. (b) Du temps du Roi Polydore, qui régnoit environ cent trente ans après Lycurgue, on donna à la veuve de ce Roi quantité de bœufs, pour acheter sa maison. Depuis que Lyfandre eut pillé Athenes, les Lacédémoniens commencerent d'avoir de la monnoie d'or & d'argent, mais seulement pour les nécessités publiques : on en défendit l'usage aux particuliers sous peine de la vie. Ceux de Clazomenes n'avoient point d'autre monnoie que de fer, non plus que les anciens Bretons. Les Byzantins avoient aussi des especes de pieces de fer ; & Aristophane (c) remarque qu'ils juroient par cette monnoie. Quant à la forme de ces anciennes especes des Grecs, Plutarque (d) croit qu'elles étoient faites comme de petites broches de fer ou d'airain ; d'où vient, dit-il, qu'on appelle encore aujourd'hui *oboles*, les plus petites monnoies ; (*obelos* en Grec signifie une broche ;) & qu'on donne le nom de *dragme* (ou poignée) à une piece de monnoie qui vaut six oboles, parce qu'il falloit autant de ces petites verges pour remplir la main.

Quelques Anciens ont prétendu que l'usage de la monnoie étoit dans la Lydie ou dans la Perse, avant qu'il fût chez les Grecs. Hérodote (e) assure que les Lydiens sont les premiers qui aient frappé de la monnoie d'or & d'argent, & qui s'en soient servis dans le commerce. Xénophane cité par Pollux, (f) dit la même chose qu'Hérodote : mais on ne nous marque pas quand les Lydiens commencerent à fabriquer des especes de métal. Il semble que du temps de Crésus, ils ne marquoient point encore leur monnoie. Les richesses & les trésors de ce fameux Prince ne consistoient qu'en or & en argent en masse, & en paillons. C'est ce qu'on peut inférer d'Hérodote même, (g) qui raconte que Crésus ayant permis à Alcmæon, de prendre de son trésor autant d'or qu'il en pourroit porter, Alcmæon prit des habits fort larges, & étant entré dans le trésor, prit des grains d'or (h) dans ses habits, dans ses souliers, & en chargea jusqu'à ses cheveux. Les Anciens nommoient l'or en lingots ou en masse, *aurum factum* ; & l'or en grains, tel qu'on le tiroit des mines ou du sable des rivieres, *aurum infectum*. Delà vient cette expression de Virgile. (i)

. *Sunt auri pondera facti,*
Infectique mihi.

III.
Origine de
la monnoie
chez les Ly-
diens & chez
les Perses.

(a) Justin. l. III. — (b) Athenæus, lib. VI. c. 4. — (c) Aristophan. Nubes, Act. I. Scen. 3. — (d) Plutarch. in Lyfandro. — (e) Herodot. l. I. c. 94. Πρώτοι δὲ ἀσφύρων καὶ ἀμύτις ἴδμεν, ἡμίονα χρυσὸν δὲ ἀργύρον κοβαίμην ἐχρήσαντο. — (f) Jul. Pollux lib. IX. c. 6. — (g) Herodot. lib. VI. c. 125. — (h) Ψήμαθ. — (i) Virg. Æneid. l. X. v. 527. & 528.

Avant le temps de Darius, fils d'Hystafpe, (a) il ne paroît pas que les Perses aient eu l'usage de la monnoie. Ce Prince régla les tributs d'or & d'argent qui devoient lui être payés par ses sujets : il ordonna que ceux qui le payeroient en argent, le pesassent au poids du talent Babylonien ; & que ceux qui le payeroient en or, le donnassent au poids du talent d'Eubée. Darius faisoit fondre cet or & cet argent séparément dans des cruches de terre ; & lorsqu'on vouloit se servir de ce métal, on cassoit les cruches, & on coupoit de l'or autant qu'on en avoit de besoin. Hérodote (b) remarque que ce même Prince voulant immortaliser sa mémoire, fit frapper des médailles de l'or le plus pur : ce qu'aucun autre Roi n'avoit jamais fait. C'est, dit-on, cette monnoie qui fut nommée *Darique*.

Les autres Historiens sont assez d'accord avec Hérodote en ce point. Polycrite cité par Strabon, (c) assure que les Rois de Perse serroient dans leurs palais & dans leurs forteresses, l'argent qui leur revenoit de leurs tributs, & qu'ils ne faisoient frapper de la monnoie qu'autant qu'il en falloit pour leur usage & pour leur dépense : d'où vient qu'ils avoient presque tout leur argent en lingots, & très-peu en espee. Diodore de Sicile (d) confirme ce que dit Polycrite : il remarque qu'Alexandre trouva à Suses plus de quarante mille talents d'or en lingots, qui y étoient conservés depuis long-temps pour les pressants besoins de l'Etat, & qu'il n'y trouva que neuf mille talents d'or en Dariques. Quinte-Curce y en met cinquante mille talents, *argenti non signati formâ, sed rudi pondere*. Les Rois de Perse encore aujourd'hui ne font battre aucune monnoie d'or, sinon quelques pieces, pour jeter au peuple à leur avènement à la Couronne ; & ces pieces n'ont point de prix fixe & assuré. Enfin Justin (e) nous apprend que les anciens Parthes n'employoient l'or & l'argent, que pour l'ornement de leurs armes.

Depuis le temps de Darius, fils d'Hystafpe, on vit en Grece beaucoup de Dariques. Il paroît par Plutarque, (f) que ces pieces de monnoie étoient marquées d'un archer sur le revers. Agéfilas, Roi de Sparte, étant obligé de quitter l'Asie, pour venir au secours de son pays, dit qu'il étoit chassé par trente mille archers ; parce que Dinocrates avoit distribué trente mille Dariques aux Orateurs d'Athènes & de Thebes, pour faire déclarer la guerre aux Lacédémoniens. Mardonius fut laissé par Xerxès dans la Grece avec beaucoup d'or & d'argent en barre & en monnoie : (g) *Cùm multùm auri, tùm signati, tùm non signati, haberent*.

Ce que nous venons de dire des Dariques frappées par Darius, fils d'Hystafpe, avant qu'aucun autre Roi eut entrepris la même chose, est :

(a) Herodot. lib. III. c. 89. & sequ. — (b) Lib. IV. c. 166. — (c) Strabo, l. XV. ad finem. — (d) Diodor. l. XVIII. — (e) Justin. l. XXI. — (f) Plutarch. Apophtegma. Laconic. — (g) Herodot. l. IX.

contredit par quelques autres Auteurs, qui veulent que ç'ait été l'ancien Darius, & non pas Darius, fils d'Hystaspe, qui ait donné cours à cette monnoie. On cite pour ce sentiment le Scholiaſte d'Ariſtophane, & Suidas, qui enſeignent que ces anciennes Dariques avoient été frappées, non par Darius pere de Xerxès, mais par un Darius plus ancien. On croit que cet ancien Darius eſt celui qui eſt nommé dans l'écriture, Darius le Mede, (a) & qui eſt connu dans Eſchyle (b) ſous le même nom. On prétend que les monnoies nommées *Darmonim* & *Adarconim* dans l'écriture, (c) ſont de ces Dariques de l'ancien Darius, leſquelles étoient en uſage dès le commencement du regne de Cyrus. Il y en a même qui aſſurent que ces *Adarconim* étoient dans le commerce dès le temps de David : mais d'autres (d) croient que c'étoit une monnoie ſans marque, un ſimple morceau d'or ou d'argent d'un certain poids ; & que les *Darmonim* viennent du Grec *Drachma*, & non pas du terme *Darique*.

Quoi qu'il en ſoit, on ne connoît aujourd'hui aucune monnoie ancienne, ni des Lydiens, ni des Perſes. Les plus anciennes médailles marquées qu'on voie dans les Cabinets, ſont Grecques ; & entre les Grecques, les plus vieilles ſont du temps d'Amyntas, pere de Philippe, Roi de Macédoine, & aïeul d'Alexandre le Grand. L'Histoire nous parle des *Decaboei* & des *Hecatombœi*, du temps de Thésée : mais il n'eſt pas certain que ç'ait été une ſorte de monnoie frappée au coin. Sperling croit que c'étoit des pieces d'argent ſans figure, d'un certain poids, & de la valeur d'un, de dix ou de cent bœufs.

Il ne faut donc pas ſ'imaginer, quand on parle de ces anciennes monnoies des Grecs avant Amyntas, que ç'ait été des pieces d'or & d'argent de la forme à peu près des nôtres, & marquées de quelque représentation naturelle ou ſymbolique. Ces monnoies anciennes n'étoient apparemment pas marquées au coin, ou ſi elles l'étoient, c'étoit pour en aſſurer l'alloy, pour en fixer le poids, & pour diſpenſer de la peine de les mettre ſur la balance. J'ai peine à me perſuader que les pieces d'or de Phidon, dont on a parlé, aient été frappées dans la Grece de ſon temps, ni que la monnoie d'or & d'argent avec des empreintes, y ait eu cours avant qu'on y eut introduit celles des Perſes. Il eſt ſurprenant combien les métaux d'or & d'argent étoient autrefois rares dans ce pays. Athénée (e) raconte que Philippe, Roi de Macédoine, mettoit tous les jours en ſe couchant ſous ſon chevet une petite coupe d'or qu'il avoit, tant il en faiſoit d'eſtime ; à cauſe de la rareté de ce métal. Anaximene de Lampſaque, cité dans le même Auteur, dit :

IV.
Anciennes médailles Grecques. Combien l'or & l'argent étoient autrefois rares dans la Grece.

(a) *Daniel*. v. 31. — (b) *Eſchyl. in Perſis*. — (c) 1. *Eſdr.* 11. 69. *Auri ſolidos.* (Hebr. *auri darmonim.*) VIII. 27. *Solidos* (Hebr. *adarconim*) *millenos*. 1. *Par.* xxix. 7. *Solidos* (Hebr. *adarconim*) *decem millia*. — (d) *Vide Sperling. de nummis. non cuſis.* — (e) *Athens. lib.* VI. c. 4.

que le collier d'or d'Eriphile ne devint si extraordinairement fameux dans la Grece, qu'à cause de la rareté de l'or; & qu'on vit avec admiration en ce temps-là une coupe d'argent, parce que c'étoit quelque chose de fort nouveau. Gigès, Roi de Lydie, est le premier qui ait fait des présents d'or & d'argent au Temple de Delphes; avant lui, on n'y voyoit que du cuivre; & encore n'étoit-ce pas des statues ou d'autres ornemens, mais des trépièdes & des chaudrons. Les Lacédémoniens ayant le dessein de dorer le visage de la statue d'Appollon, & n'ayant point trouvé d'or dans la Grece, consulterent l'Oracle, pour savoir de qui ils pourroient en acheter: il les envoya à Crésus, Roi de Lydie, qui en fournit. Hiéron, Roi de Syracuse, souhaitant d'offrir à Delphes une Victoire & un trépiéd d'or, fit chercher de ce métal par toute la Grece: enfin on en trouva à Corinthe chez un nommé Architeles, qui en avoit amassé une prodigieuse quantité, en l'achetant pieces à pieces: Architeles, par-dessus le poids qu'on lui demandoit, donna plein sa main d'or au Roi par présent: Hiéron, par reconnoissance, lui envoya un vaisseau chargé de froment & d'autres choses. Peut-on s'imaginer après cela, qu'alors la monnoie d'or & d'argent fût commune dans la Grece, ou dans les Isles? Lycurgue (a) & Platon, (b) ne veulent ni or ni argent dans leur République; ils croient que le fer & l'airain suffisent. Plutarque nous dépeint l'ancienne monnoie, comme n'étant composée que de petites verges de fer & d'airain. Les peuples du Pérou (c) ne se servoient ci-devant que de quelques petites broches de fer, au lieu de monnoie. Nous avons déjà remarqué, & nous remarquerons encore ci-après, d'autres peuples qui n'avoient point autrefois d'autre monnoie.

v.
Origine de la
monnoie chez
des Romains.

Quelques Anciens (d) ont avancé que Janus étoit le premier qui eut frappé de la monnoie d'or dans l'Italie. L'image de ce Dieu qu'on voyoit sur les plus vieilles médailles d'Italie & de Sicile, & même de quelques villes Grecques, qui portoient d'un côté la figure de Janus, & un vaisseau sur le revers, ont donné du poids à cette opinion, qui n'est pourtant pas fort bien établie; car ces monnoies sur lesquelles on voyoit Janus, étoient de beaucoup postérieures au temps de ce Dieu, & frappées seulement pour conserver la mémoire de sa venue en Italie:

*At bona posteritas puppim signavit in ære,
Hospitis adventum testificata Dei.*

Quoique les Romains dans les commencemens employassent les métaux dans le commerce, leurs principales richesses consistoient néanmoins dans leurs champs & dans leur bétail. (e) On pesoit leur an-

(a) *Plutarch. in Lycurgo. Xenophon. de Repub. Laced.* == (b) *Plato. lib. v. de legib.*
 == (c) *Latius apud Horn. lib. III. de orig. Gent. Americ. c. 3.* == (d) *Draco Corcyraus*
apud Athenæum, lib. xv. c. 14. == (e) *Plin. lib. XIX. c. 3.*

cienne monnoie, & on ne la comptoit pas. (a) Elle consistoit dans des morceaux d'airain brute & sans marque : *Æs rude*. Ce fut le Roi Servius qui commença d'y faire graver des brebis & des bœufs ; d'où vint le nom de *Pecunia*, donné à la monnoie : *Servius ovium, boumque effigie primus æs signavit.* (b) Varron (c) assure que le même Prince commença de faire de la monnoie d'argent : *Nummum argenteum conflatum primum à Servio Tullio dicunt.* Mais Pline soutient que ce ne fut que cinq ans avant la première guerre des Romains contre les Carthaginois, qu'on se servit à Rome de monnoie d'argent frappée au coin. On n'en avoit point vu de cette sorte avant la victoire remportée contre le Roi Pyrrhus : *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum Regem devidum usus est.* Ainsi la monnoie d'argent de Servius n'étoit apparemment pas marquée au coin. Pline dit de plus qu'on ne commença qu'environ soixante & deux ans après, à battre de la monnoie d'or.

Au temps de la première guerre contre les Carthaginois, on fit de la monnoie de cuivre de deux sortes. La plus pesante & la plus grosse (*æs grave*) fut marquée d'un côté de la double tête de Janus, & au revers, d'une proue de navire. Dans les *as* de deux onces, on représentoit des navires : & on voyoit sur les monnoies d'argent un chariot à deux ou à quatre chevaux ; ce qui leur fit donner le nom de *Bigati*, ou de *Quadrigati*. Pline, de qui nous empruntons tout ceci, semble dire que l'or étoit simplement marqué de la figure de quelque animal domestique.

Nous n'avons aucune preuve que ni les Egyptiens, ni les Phéniciens, aient frappé de la monnoie avant l'Empire des Grecs dans l'Orient : on n'a ni monnoie, ni médailles anciennes de Phénicie ni d'Egypte. (d) Les Gaulois ne paroissent pas avoir eu l'usage de la monnoie, avant qu'ils aient été soumis aux Romains. L'or & l'argent qu'on trouva à Toulouse dans le Temple, & dans les lacs sacrés, étoit un métal brute & sans façon : (e) *Aurum atque argentum inelaboratum* ; c'étoit des meules, ou des tourteaux d'argent battus au marteau. Quand Jules César entra dans les Isles Britanniques, on n'y avoit point d'autre monnoie que de petites lames de métal sans marque. Solin assure que ces peuples n'avoient ni lieu de marché, ni monnoie, & que tout leur trafic se faisoit par l'échange des marchandises : (f) *Nundinas ac nummum refutant ; dant res, & accipiunt : mutant ibi necessaria potius quam pretiis parant.* Quelques anciens peuples d'Espagne, avant l'arrivée des Phé-

VI.
Origine de
la monnoie
chez les Egyp-
tiens, chez les
Phéniciens, &c.
autres peuples.

(a) *Idem lib. XXXIII. c. 3.* — (b) *Idem lib. VIII. c. 3.* — (c) *Varro apud Charisium ; lib. 1.* — (d) On m'a montré (dit D. Calmet) dans le Cabinet de M. Girardon une espèce de feuille d'or, comme une feuille de rosier, qu'on disoit avoir trouvée dans la bouche d'une Momie d'Egypte. Lucien, Dialog. du deuil, dit qu'on mettoit une obole sous la langue des morts, pour payer leur passage à la barque de Caron. — (e) *Strabo, lib. XV. p. 131. Μύλος σφρηλατὸς ἀργύρου.* — (f) *Solin. cap. 35.*

ciens dans leur pays, & encore long-temps depuis, ne trafiquoient pas autrement; ils échangeoient ce qu'ils avoient contre autre chose, ou ils coupoient un morceau d'une lame d'or ou d'argent, selon la valeur de ce qu'ils achetoient. (a)

Les Scythes (b) & les Sarmates, (c) ne favoient ce que c'étoit que l'or & l'argent; tout leur commerce s'exerçoit en échangeant les choses dont ils avoient besoin, contre d'autres choses : *Auri & argenti maximarum pestium ignari, vice rerum commercia exercent.* Les peuples de l'Albanie, & des environs de l'Araxe, n'avoient ni monnoies, ni poids, ni mesures, & ne comptoient pas au delà de cent, dit Strabon. (d) Encore aujourd'hui les peuples de la Circassie & de l'Avocassie n'ont aucun usage de la monnoie. M. Bernier (e) dit qu'il n'y a point de monnoie en Ethiopie, & que dans le Bengale (f) on se sert de petites coquilles de mer des Maldives, au lieu de basse monnoie. Tout le commerce de Mingrelie (g) se fait par échange; on donne marchandise pour marchandise; l'argent n'a point de prix arrêté parmi ces peuples. La monnoie qu'on y voit est des étrangers. Dans la Tartarie (h) la monnoie est faite de la moyenne écorce du mûrier, qu'on durcit, & sur laquelle on imprime le sceau & les armes du Roi: les étrangers ne peuvent pas user d'autre monnoie dans les Etats du Grand-Cham. Haiton raconte que dans le Royaume de Catai, on n'emploie que du papier ou du carton quarré, marqué des armes du Roi, pour la monnoie du pays.

Les Chinois n'ont pour toute monnoie que de petites pieces, ou de petites barres d'or ou d'argent, dont la valeur dépend du poids: on porte un trébuchet à la ceinture pour les peser. Ils ont seulement des liards de cuivre marqués des armes du pays, ou des especes d'anneaux qu'ils portent enfilés dans un cordon. Dans le Mogol, on se sert de coquilles & d'amandes sauvages pour la petite monnoie. Dans le Royaume de Siam, & dans le Japon, la monnoie n'est pas marquée comme la nôtre. Dans le Mexique, la monnoie est un petit fruit nommé *cacao*, qui sert à faire le chocolat. Il n'y a pas plus d'un siecle que les Lapons ont pris l'usage de la monnoie. Dans l'Empire d'Ethiopie, l'or & le sel sont la seule monnoie dont on se serve: l'or est en lingots, & le sel est en forme de tablettes longues d'un pied, larges & épaisses de trois pouces. La monnoie du Royaume de Lar, (i) qui fut conquis il y a environ cent cinquante ans (k) par les Perfes, étoit un fil d'argent, rond,

(a) *Strab. lib. III.* — (b) *Strab. lib. VI. pag. 208.* — (c) *Mela, lib. II. c. 1.* — (d) *Strab. lib. XI. p. 352.* — (e) Bernier, tome 2. — (f) Bernier, Lettre de l'Etat d'Indouïtan, pag. 201. — (g) Chardin, Voyage de Perse, pag. 84. — (h) Chardin, Voyage de Perse, t. 2. p. 92. — (i) Voyez les Voyages de Tavernier, & Paul de Venise, liv. 11. c. 21. — (k) D. Calmet disoit cela en 1706: ainfil y a maintenant deux cents ans.

gros comme une plume à écrire, plié en deux de la longueur d'un travers de pouce. On en voit encore dans ce pays-là. Marc Paul, Vénitien, (a) raconte que dans la Province de Caniclu, dans la Tartarie, la monnoie consiste en certaines verges d'or d'un certain poids, & en de petites masses de sel, qu'ils tirent de l'eau cuite au feu; que dans la Province de Caraïa, au lieu de monnoie, on se sert de pierres jaunes, ou couleur d'or, & d'autres pierres blanches qu'ils tirent de la Mer.

Après tout ce qu'on a dit jusqu'ici touchant l'origine des monnoies frappées, & chargées d'empreintes, parmi les Perses, les Lydiens, les Grecs, les Romains, & les autres peuples, il sera difficile de se persuader que les Hébreux aient eu de la monnoie frappée au coin comme la nôtre, dans des temps où il est certain que cet usage étoit inconnu aux autres peuples; & s'il est vrai que ni les Phéniciens, ni les Egyptiens, qui étoient les plus voisins des Juifs, & ceux avec qui ils étoient le plus en commerce, n'aient pas eu de monnoie avant que les Perses & les Grecs eussent répandu cet usage dans le monde, on peut hardiment avancer la même chose des Hébreux. Ezéchiël qui nous décrit au long le commerce & les richesses de Tyr, ne dit pas un mot qui puisse faire juger que l'argent monnoié, & frappé au coin, y fût en usage; il ne nous parle que de l'or & de l'argent, de l'étain, du plomb, de l'airain & du fer qu'on exposoit dans les marchés. (b)

Mais il ne suffit pas d'apporter ici des arguments négatifs & des préjugés, puisque nous avons l'écriture qui nous parle souvent du trafic & de l'argent des anciens Hébreux. Il s'agit de savoir si cet argent étoit monnoié. Moïse nous apprend qu'Abraham étoit extrêmement riche, non seulement en bétail & en esclaves, mais encore en or & en argent. (c) Abimelech, Roi de Gerare, donne à Abraham mille pièces d'argent. (d) Le même Abraham achete une caverne pour enterrer Sara, pour la somme de quatre cents sicles d'argent de monnoie publique, qui avoit cours chez les marchands. (e) Joseph fut vendu par ses frères vingt pièces d'argent. (f) Jacob envoyant ses fils en Egypte pour acheter du froment, leur donne de l'argent pour le payer; (g) & les Egyptiens mêmes portent à Joseph tout leur argent, pour acheter de la nourriture pendant la famine. (h) Tous ces passages prouvent évidemment le commerce par argent, & même par argent monnoié. Mais de quelle nature étoit cette monnoie? étoit-elle marquée & d'un poids uniforme comme la nôtre? ou étoit-elle simplement de bon aloi & d'un certain poids, mais sans aucune marque particulière?

Si cette question devoit se décider à la pluralité des voix, le senti-

VII.
Origine de la monnoie chez les Hébreux. De quelle nature étoit l'ancienne monnoie des Hébreux. Trafic par argent & trafic par échange, usités en même temps chez les anciens Hébreux.

(a) *Marc. Paul. Venet. l. II. c. 38. & 39.* == (b) *Ezechiel. XXVII. 12. 22.* == (c) *Gen. XIII. 2.* == (d) *Ibid. XX. 16.* == (e) *Ibid. XXI. 16.* (Hebr. *Argenti transeuntis apud mercatorem.*) == (f) *Ibid. XXV. 11. 28.* == (g) *Genes. XLII. XLIII.* == (h) *Ibid. XLVII. 14.*

ment qui veut que dès le temps d'Abraham il y ait eu de l'argent marqué & monnoié, l'emporterait sans doute : mais dans une chose de fait comme celle-ci, on doit plutôt peser les raisons que compter les suffrages ; il faut examiner le Texte en lui-même, & voir où les expressions de Moÿse nous conduisent naturellement. On ne remarque dans son Texte que les noms des métaux d'or & d'argent, leur poids, leur pureté, & le cours qu'ils ont chez le marchand ; mais tout cela ne décide rien pour la marque de l'or ni de l'argent : on n'y voit jamais un mot qui prouve l'empreinte, la figure ou la forme de cette monnoie. Les noms de *sicle*, de *talent*, de *gêrah* & de *bêka* sont des noms de poids, & non pas des noms de monnoie. Le cours de l'argent chez les marchands n'est pas une preuve que l'argent fut marqué ou monnoié, puisqu'on connoît des peuples entiers encore aujourd'hui, qui trafiquent avec de l'or & de l'argent sans marque. Il faut donc conclure que les passages de l'Écriture que nous avons touchés, ne prouvent pas que les Hébreux du temps d'Abraham & des Patriarches, aient eu de l'argent frappé & monnoié.

Les termes de *peser le métal* qui sont employés en quelques endroits de l'Écriture, montrent encore l'ancien usage de délivrer l'argent au poids, avant que la valeur de chaque pièce fut déterminée par la marque qu'on y mit dans la suite. Abraham (a) pèse quatre cents sicles pour le tombeau de Sara. Les frères de Joseph lui rapportent l'argent qu'ils avoient trouvé dans leurs sacs à leur retour, dans le même poids qu'ils l'avoient trouvé. (b) Le sicle & le talent étoient des poids communs, dont on se servoit pour peser toutes sortes de choses. Moÿse (c) dit que les bracelets qu'Éliézer donna à Rébecca, pesoient dix sicles, & les pendants d'oreilles deux sicles. Il ordonne (d) de prendre le poids de cinq cents sicles de myrrhe, & deux cents cinquante sicles de cinnamome, au poids du Sanctuaire, pour composer le parfum. Il raconte ailleurs (e) qu'on offrit pour les ouvrages du Tabernacle soixante & douze mille talents & quatre cents sicles ; ou soixante & dix talents, & deux mille quatre cents sicles d'airain : on fait que l'airain n'entroit pas dans le commerce. On lit dans les Livres des Rois, (f) que les cheveux d'Absalom pesoient deux cents sicles, lorsqu'il les faisoit couper une fois chaque année. Zacharie (g) au lieu de dire *une masse de plomb*, dit *un talent de plomb*, parce que le terme de *talent* étoit générique, & ne signifioit pas nécessairement une sorte de monnoie ou une somme particulière.

Dans les Livres qui sont écrits depuis Moÿse, on remarque les mêmes

(a) Genes. xxiii. 16. — (b) Genes. xliiii. 27. — (c) Genes. xxiv. 22. — (d) Exod. xxx. 23. 24. — (e) Exod. xxxviii. 29. *Talenta septuaginta duo millia, & quadringenti supra sicli.* Selon l'Hébreu : *Septuaginta talenta, & duo millia & quadringenti sicli.* — (f) 2. Reg. xiv. 26. Les Interprètes disputent entr'eux s'il faut lire *deux cents* : mais il ne s'agit ici que de montrer que le sicle étoit un poids. — (g) Zach. v. 7.

expressions, quant aux monnoies & aux paiements. Isaïe (a) nous représente les impies qui pesent de l'argent dans la balance, pour en faire une Idole. Jérémie (b) pese dans une balance dix-sept pieces d'argent pour un champ qu'il achete. Pour peser la monnoie, nous croyons qu'on portoit ordinairement une balance à la ceinture, & des pierres d'un certain poids, ou même de véritables poids de cuivre ou de plomb, qui sont nommés *pierres* dans l'Écriture. Moïse (c) défend d'avoir dans la même bourse diverses pierres de poids : *Non habebis in eodem sacco diversa pondera*, (l'Hébreu, *lapidem & lapidem*,) *majus & minus*. Le même Législateur veut que les Israélites qui sortent du camp pour leurs nécessités corporelles, portent toujours un piquet outre leur balance. (d) On entend dans Amos (e) les avarés qui se plaignent de ce que les fêtes sont trop fréquentes, & qui s'exhortent à diminuer leurs mesures, à augmenter le poids du sicle, à se servir de balances trompeuses : *Immnuamus mensuram, augeamus siclum, supponamus stateras dolosas*.

Pour éviter ces tromperies, on conservoit dans le Temple les poids & les mesures. L'Écriture voulant marquer un poids exact & sûr, emploie cette expression, *au poids du Sanctuaire*. (f) Dans les Livres des Rois, (g) on trouve *le poids du Roi* ou *le poids public*, parce que c'étoit aux Rois qu'appartenoit le soin des monnoies, des poids & des mesures, & de tout ce qui regarde le commerce & la sûreté du public. Sperling croit que *le poids du Sanctuaire* & *le poids du Roi*, sont mis par opposition au poids étranger des Phéniciens, des Egyptiens & des Chananéens. Le sicle Hébreu étoit, dit-on, plus fort que le sicle ou le poids de ces autres peuples, avec lesquels les Juifs étoient en relation. Le commun des Commentateurs assure qu'il y avoit parmi les Hébreux deux sortes de poids; l'un sacré, & l'autre profane ou commun; l'un du Temple ou du Sanctuaire, & l'autre du commerce ordinaire : que le premier étoit le double de l'autre. Mais cette opinion ne paroît pas bien certaine, & les raisons qu'on apporte pour l'appuyer ne sont pas convaincantes. M. le Pelletier, dans sa Dissertation sur le poids des cheveux d'Absalom, veut que le poids du Roi soit le poids de Babylone, que les Juifs employeroient pendant la captivité de Babylone, ou peu de temps après.

Les Juifs anciens n'employoient que l'or & l'argent dans le commerce : on trouve de leurs médailles de bronze; mais ou elles sont fausses, ou elles sont seulement frappées sous le gouvernement de Si-

(a) *Isai XLVI. 6.* — (b) *Jerem. XXXII. 10.* — (c) *Deut. XXV. 13.* — (d) *Ibid. XXIII. 13. Gerens paxillum in balteo.* Hebr. *cum armis tuis*, vel, *cum sacra tua*, *וְאִתְּךָ*. *Exod. XVI. 12. וְאִתְּךָ לְבָרֶכְךָ*. Il semble qu'ils aient la *וְאִתְּךָ*, une ceinture : la Vulgate les a suivis, ou au moins suppose la même lecture, qui paroît la plus naturelle. — (e) *Amos. VIII. 5.* — (f) *Exod. XXX. 24. & alibi.* — (g) *2. Reg. XIV. 23. Pondere publico.* (Hebr. *pondere regis.*)

mon Maccabée. Les Turcs, les Arabes, les Egyptiens & les Orientaux pour la plupart, n'ont point encore aujourd'hui (a) d'autres monnoies que l'or & l'argent.

Nous croyons que ces métaux étoient en barres, en lingots, en masse ou en verges, comme nous avons décrit ci-devant l'argent des Chinois. On remarque dans les Psaumes (b) cette expression, des morceaux, ou des fragments d'argent, *fragmenta argenti*, que les puissants foulent aux pieds: ce pouvoit être des pieces d'argent, ou des morceaux coupés des lingots. On trouve aussi dans l'Écriture cette expression, *ligamen argenti*, (c) un paquet, ou un faisceau d'argent: ce qui peut marquer des bâtons ou de petites broches d'argent liées ensemble, à peu près comme Plutarque nous dépeint les oboles, dont une poignée faisoit la dragme. J'avoue pourtant que quelquefois *lier l'argent*, signifie le mettre dans un linge ou dans une bourse, (d) & même dans une ceinture, pour le ferrer: mais cela n'est pas contraire à notre conjecture. Job dit que Dieu a cacheté ses iniquités comme des barres d'argent dans une bourse; qu'il les y a cousues comme dans un sac. (e) Achan trouve parmi les dépouilles de Jéricho une regle d'or, ou selon l'Hébreu, (f) *une langue d'or* de cinquante sicles; & outre cela, le poids de deux cents sicles d'argent. David ne laisse à son fils que de l'or, de l'argent & du cuivre en lingots ou en masse. L'or qu'on donna à Aaron pour former le veau d'or, celui qu'on offrit à Moïse pour faire le Tabernacle, & celui que le peuple donna à Josias pour les réparations du Temple, n'étoit pas monnoyé.

Quoique le commerce par argent fût commun parmi les anciens Hébreux, on ne laissa pas de continuer le trafic par échange. Les Septante, la Vulgate, le Chaldéen, & le plus grand nombre des Commentateurs (g) assurent que Jacob acheta auprès des enfants d'Hémor, une partie d'un champ pour cent agneaux, appelés en Hébreu *kéfitah*. Ce dernier terme est fort inconnu. Mais si quelqu'un veut soutenir qu'en cet endroit *kéfitah* signifie une piece de monnoie marquée d'un agneau, & usitée du temps d'Abraham, nous ne croyons pas devoir nous appliquer sérieusement à le réfuter; il en croira toujours ce qu'il voudra. Jacob ne demande à Laban pour récompense de ses travaux, que du bétail; (h)

(a) *Bellon. observ. lib. II. c. 103.* = (b) *Psal. LXVII. 31. Increpa feras arundinis congregatio taurorum in vaccis populorum, ut excludant eos qui probati sunt argento.* (Hebr. *Increpa cœtum arundinis, i. e. agmen hastatorum, congregationem taurorum cum vaccis populorum, conculcantem fragmenta argenti.*) = (c) *Gen. XLII. 35. Ligatas pecunias.* (Hebr. *צרוו בנסו Ligamen argenti sui.*) *Prov. VII. 20. Sacculum pecuniæ.* (Hebr. *Ligamen argenti.*) *Osee. XIII. 12. Colligata est iniquitas Ephraim. Exod. XXXII. 4.* Hebr. *juxta quosdam: Quod cum accepisset, ligavit illud in sacco, & fecit ex eo, &c.* = (d) *Agg. I, 6.* *צרוו נקוב Sacculus pertusus.* = (e) *Job. XIV. 17. Signasti quasi in sacculo* (Hebr. *בצרוו delicta mea; sed curasti iniquitatem meam.*) (Hebr. *& assuisti super iniquitatem meam.*) = (f) *Josue VII. 21. Regulamque auream.* (Hebr. *Lingulamque auream.*) = (g) *Genes. XXXIII. 19. Centum agnis.* (Hebr. *centum kéfitah במאה קפיטא.*) Voyez le Commentaire de D. Calmet sur ce Texte. = (h) *Genes. XXX. 32.*

& ce Patriarche ne fait point d'autres présents à son frere Esäu. (a) L'Auteur du Livre de Job marque aussi le trafic par échange, (b) lorsqu'il dit que *l'homme donne peau pour peau, & qu'il laissera en échange tout ce qu'on voudra, pour sauver sa vie*. L'Auteur de l'Écclésiastique insinue le même usage, lorsqu'il dit: (c) *Il n'y a rien de si précieux qu'on puisse échanger contre une personne bien instruite*. Enfin le Prophete Isaïe (d) marque d'une maniere très-précise le trafic en argent, & celui qui se fait par échange: *Venez, dit-il, acheter du vin & du lait sans argent & sans échange. Pourquoi pesez-vous votre argent pour ce qui ne peut vous nourrir? & pourquoi donnez-vous votre travail pour ce qui ne peut vous rassasier?* Judas n'offre à Thamar qu'un chevreau de son troupeau. (e) Salomon ne donne que du froment & de l'huile à Hiram, (f) pour récompense des bois & des ouvriers qu'il lui fournissoit. Osée (g) n'achete sa femme que quinze pieces d'argent, & une mesure & demie d'orge.

Les Savants sont assez revenus aujourd'hui du crédit qu'on avoit voulu donner à certains sicles qu'on prétendoit anciens, & qu'on croyoit avoir été frappés dans la Judée du temps de David ou de Salomon. Quoique ces pieces fussent assez nouvelles, comparées au temps des Patriarches & de Moïse; elles ne laissoient pas de donner aux monnoies Hébraïques plus d'antiquité qu'on ne peut en donner à celles des Grecs ni des Perses: ces sicles ayant leur légende en caracteres Samaritains, on en concluoit qu'ils avoient été frappés avant la captivité de Babylone, parce qu'on étoit persuadé que ces anciens caracteres Hébreux avoient été entièrement abolis parmi les Juifs après la captivité; & comme ces médailles portoient d'un côté cette légende, *Jérusalem la sainte*, & de l'autre, *sicle d'Israël*: on en inféroit que ces monnoies ne pouvoient avoir été battues depuis le regne de Jéroboam sur les dix Tribus; car alors Jérusalem n'étoit plus la ville sainte, dans l'opinion d'Israël, séparé de Juda & de Benjamin: il falloit donc convenir que ces monnoies étoient battues avant le schisme de Jéroboam, & dans le temps que les douze Tribus réunies sous la domination de la maison de David, portoient en commun le nom d'*Israël*, & reconnoissoient unanimement Jérusalem pour la Ville sainte.

Mais il est aisé de faire voir la foiblesse du principe sur lequel tout ce raisonnement est fondé, & la fausseté des conséquences qu'on en tire. On suppose que les caracteres Samaritains ne furent plus en usage parmi les Juifs, depuis le retour de la captivité, & qu'alors on ne se servit plus que des caracteres Chaldéens, que nous voyons aujourd'hui dans les Bibles Hébraïques à l'usage des Juifs. Mais un fait décisif contre ce sentiment, c'est que les monnoies Hébraïques fabriquées du temps de

VIII.
Prétendus sicles
anciens
des Juifs.

[a] *Ibid.* xxxi. 13. & seqq. — [b] *Job.* ii. 4. — [c] *Eccli.* xxvi. 18. — [d] *Isaï.* lv. 2. — [e] *Gen.* xxxviii. 17. — [f] *3. Reg.* v. 10, 11. — [g] *Osée.* i. 2.

Simon Maccabée, sont marquées de caracteres qu'on appelle Samaritains, & qu'on devroit plutôt appeller caracteres Phéniciens, ou caracteres Hébreux anciens : & les Antiquaires conviennent que toutes les monnoies où se voient des caracteres Chaldéens ou Hébreux nouveaux, sont fausses. On en doit dire autant des monnoies qu'on nous donne comme étant du temps de David & de Salomon ; ces médailles portent sur elles-mêmes le caractere de leur fausseté ; le métal en est moderne ; les empreintes sont souvent puériles ; on en voit de bronze, & nous avons fait remarquer que l'airain n'entroit pas dans le commerce. Sperling assure que toutes ces pieces ne paroissent que depuis un ou deux siècles, & qu'il a connu un homme qui avoit une forge dans le Holstein, où il en fabriquoit.

M. Patin dit que dans le grand nombre de cabinets de médailles qu'il a vus, il n'y a pas rencontré un seul sicle ancien & véritable. M. Morel avoue qu'on voit de vrais sicles : mais il soutient qu'ils sont tous du temps de Simon Maccabée ; c'est le sentiment des plus habiles que nous avons consulté sur cela. Ainsi nous mettons au rang des médailles fausses celles d'Abraham, où l'on nous dépeint un vieillard d'un côté, & un veau sur le revers ; celles de Moïse, où on le voit d'un côté avec des cornes, comme on représente Alexandre le Grand, & quelques-uns de ses successeurs, & de l'autre on lit ces paroles : *Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma présence*. Nous mettons dans la même classe les médailles de Josué qui sont marquées d'un côté d'un taureau, & de l'autre d'un monocéros ; & celles de David avec sa gibecière d'un côté, & de l'autre une tour ; & celles de Mardochée, où l'on remarque d'un côté le sac & la cendre, & de l'autre une couronne. Nous rejettons de même ces prétendus sicles qu'on montre dans quelques trésors d'anciennes Eglises, & qu'on prétend être ceux qui furent donnés à Judas pour le prix de notre Sauveur. Ces dernières monnoies sont d'anciennes médailles de Rhodes, qui représentent d'un côté la tête du fameux Colosse dédié au Soleil, & de l'autre une rose.

IX.
Sicles fabriqués du temps de Simon Maccabée.

Quant aux vrais sicles fabriqués du temps de Simon Maccabée, nous lisons dans le Chapitre xv. du premier Livre des Maccabées, qu'Antiochus Sideres Roi de Syrie, permit au Grand-Prêtre Simon de battre de la monnoie à son propre coin : *Permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua*. Mais comme il n'étoit pas permis aux Juifs de faire des empreintes & des images, Simon se contenta de faire graver sur les médailles qu'il fit battre, quelques emblèmes ou quelques vaisseaux du Temple ; par exemple, un vase, ou une cruche, ou une coupe, ou une lyra d'un côté, & au revers un palmier avec son fruit, ou une feuille de vigne, ou une gerbe, ou des épis, ou quelque chose de semblable : les inscriptions sont d'un côté *sicle* ou *demi-sicle d'Israël*, selon la qualité de la piece ; & de l'autre l'année, 1, 2, 3, 4, ou 5, de la délivrance de Sion. On ne trouve de ces monnoies que de quatre ou cinq

ans, quoique Simon en ait gouverné plus de huit; & sous son successeur Jean Hircan, on n'en voit aucune, quoique son gouvernement ait été de vingt-neuf ans. On soupçonne que les Juifs représenterent apparemment à Simon que ces empreintes qu'il faisoit graver sur ces monnoies, n'étoient pas moins contraires à la Loi, que les représentations d'hommes & d'animaux; & qu'ainsi il fut obligé d'abandonner ce privilège de battre de la monnoie.

Il y en a même qui se persuadent que ce ne fut pas dans la Judée, mais dans quelques villes des Samaritains de son obéissance, que Simon fit frapper ces médailles, parce qu'on suppose que le caractère Samaritain, dont elles sont toutes marquées, n'étoit pas en usage parmi les Juifs, & que d'ailleurs on n'auroit osé faire dans leurs villes aucunes figures sur la monnoie. Mais comme on remarqua que c'étoit éluder la Loi, que de faire dans une ville Samaritaine, ce qu'on n'auroit osé faire dans une ville Juive, Simon se déporta entièrement d'un droit, dont il ne pouvoit user, sans contrevenir aux Loix de son pays. Tout cela n'est que conjectures; mais ces conjectures ne sont pas sans fondement. On fait les mouvements que se donnerent les Juifs (a) pour obliger Pilate à mettre hors de Jérusalem les images de l'Empereur qu'il y avoit introduites. Vitellius allant faire la guerre aux Arabes, & voulant passer par la Judée, les principaux des Juifs allerent le prier de n'y pas faire voir les enseignes Romaines, où étoit représenté l'Empereur.

Hérode le Grand, ayant mis des trophées (b) pour l'ornement du Théâtre qu'il avoit fait à Jérusalem, le peuple se mutina, croyant que ces trophées fussent des statues armées, & ne put être appaisé qu'après qu'on lui eut fait voir en ôtant les armes, que ce n'étoit que des troncs chargés de dépouilles. Lorsqu'Hérode le Tétrarque eut bâti à Tibériade un palais orné de plusieurs figures d'animaux, Joseph l'Historien fut député (c) de la part des principaux de Jérusalem, pour engager ceux de Tibériade à démolir ce palais. Ce même Auteur croit que Salomon pécha contre la Loi, (d) en mettant des figures de bœufs sous le vaisseau nommé la Mer, qui étoit dans le Temple. On remarque ailleurs (e) le bruit qui s'éleva à Jérusalem à l'occasion d'un aigle d'or qu'Hérode le Grand avoit placé sur la porte du Temple. Tacite enseigne que les Juifs étoient inflexibles sur l'article des statues; qu'ils n'en souffroient aucune dans leurs villes; que ni la considération pour leurs Rois, ni le respect pour les Empereurs, n'étoient pas capables de les leur y faire recevoir: (f) *Nulla simulacra urbibus suis, nedum Templis sunt; non Regibus hæc adulatio, non Cæsaribus honor.* Origene (g) assure

(a) Voyez Joseph, Antiq. liv. xviii. c. 4. & de la Guerre des Juifs, l. ii. c. 8. — (b) Joseph. l. xviii. c. 7. Antiquit. — (c) Lib. de vita sua. — (d) Antiq. l. viii. c. 2. — (e) Antiq. lib. xvii. cap. 8. — (f) Tacit. hist. lib. v. — (g) Lib. xv. contra Celsum.

qu'on ne trouvoit pas même parmi eux d'ouvriers qui fussent faire des images; on n'y voyoit ni Sculpteur, ni Peintre, ni Statuaire.

Quoique les Docteurs Hébreux ne conviennent pas tout-à-fait entre eux du sens de la Loi qui leur défend de faire des représentations & des figures, & que quelques-uns tiennent qu'il est permis de représenter des figures énigmatiques & hiéroglyphiques, qui ne subsistent pas réellement dans la nature; il est pourtant vrai que la plupart d'entre eux soutiennent (a) qu'il ne leur est jamais permis de faire aucune image, de quelque nature qu'elle soit, pas même des astres, quand ce ne seroit que pour le simple ornement: & Léon de Modene (b) assure que les Juifs d'aujourd'hui n'ont aucune figure, image, ni statue, & n'en souffrent point dans leurs maisons, & encore moins dans leurs Synagogues; mais cela ne les empêche pas de se servir de la monnoie, & même des images & des figures faites par d'autres, non seulement pour la nécessité du commerce, mais encore pour l'ornement; & certes du temps de notre Seigneur, (c) ils se servoient dans la Judée de la monnoie Romaine, avec l'empreinte des Césars.

On peut inférer de là pourquoi Simon ne continua pas de faire battre de la monnoie, comme il l'avoit commencé. Les Rois Asmonéens qui succéderent à son fils Jean Hircan, ne furent pas si scrupuleux; on les représenta sur leur monnoie, avec les marques de la fertilité de la Judée sur le revers. Cet usage dura parmi les Juifs, jusqu'à la ruine entière de leur nation & de leurs Etats sous Vespasien.

X.
Valeur des
monnoies Hé-
braïques.

On trouve dans l'Écriture diverses sortes de monnoies; par exemple, le talent, le sicle, le demi-sicle, appelé en Hébreu *Béka*, & l'obole en Hébreu *gérâh*. On y en remarque encore quelques autres plus inconnues; par exemple, *kéfitâh*, *adarconim* ou *darcmonim*, la mine ou *mna*, le denier, le *stater*, qui sont des monnoies étrangères aux Hébreux. Il y a si peu de conformité entre les divers sentiments des Auteurs qui ont écrit de la valeur & du poids des monnoies Hébraïques, qu'il est difficile de se déterminer sûrement dans cette matière. Les sicles qu'on conserve du temps de Simon Maccabée, ne sont pas d'un poids exact & uniforme, à ce que témoignent de fort habiles gens, qui en ont pesé plusieurs. Mais comme la plupart des Lecteurs veulent être fixés, & ne se proposent pas d'entrer dans l'examen exact & profond de ces matières sèches & peu intéressantes, nous avons cru que nous pouvions nous en tenir aux supputations qui nous ont été communiquées par M. le Pelletier de Rouen, dont on connoît la profonde érudition & l'exactitude sur ces matières.

Nous donnerons ensuite par forme de supplément les mesures & les

(a) Vide Selden. de jure natur. & gentium, lib. 11. c. 6. — (b) Leo Mutinens. part. 1. c. 2. — (c) Matth. xxii. 19.

SUR L'ANTIQUITÉ DE LA MONNOIE. 625

poinds des Hébreux, comparés aux mesures & aux poids de France. Mais pour comparer les monnoies anciennes aux nôtres, il faut premièrement marquer le poids de nos monnoies, & la valeur de nos poids.

Valeur des poids de France, & poids des monnoies qui y ont cours.

La livre de France pese 16 onces, ou deux marcs, ou 128 gros, ou 324 deniers, ou 9216 grains.

Le marc contient 8 onces.

L'once pese 8 gros; le gros 3 deniers, & le denier 24 grains.

L'écu d'or pese 63 grains.

Le Louis d'or pese 126 grains, & le demi 63 grains.

Le Louis d'argent, ou l'écu, pese 21 deniers 8 grains, ou 512 grains.

Le demi-Louis d'argent, ou le demi-écu, pese 10 deniers 16 grains, ou 256 grains.

La pistole d'Espagne pese 126 grains, & la demi 63 grains.

La réale d'Espagne pese deux deniers 16 grains, ou 64 grains.

La double réale pese 5 deniers 8 grains, ou 128 grains.

La valeur de l'or comparée à celle de l'argent, poids pour poids, est comme de 1 à 14.

Valeur des monnoies Hébraïques, comparées à celles de France d'aujourd'hui.

Le sicle d'argent pesoit une demi-once, ou 4 dragmes Romaines, ou 266 grains & $\frac{14}{15}$ de grains; c'est-à-dire, qu'il pesoit 11 grains de plus que notre demi-Louis d'argent: il valoît précisément 32 sols 5 deniers & $\frac{1}{2}$ de deniers de notre monnoie.

Le demi-sicle d'argent, ou béka, pesoit 133 grains & $\frac{1}{2}$, & valoît 16 sols 2 deniers & $\frac{11}{12}$ de deniers de notre monnoie.

Le tiers de sicle étoit la pièce d'argent dont les Juifs payerent la Capitation pour le Temple, depuis la captivité de Babylone: il pesoit 89 grains, & valoît 10 sols 9 deniers $\frac{12}{24}$ de deniers.

Le gérah, ou obole Hébraïque, pesoit la vingtième partie du sicle d'argent, c'est-à-dire, 13 grains $\frac{7}{10}$ de grains, & valoît 1 sol 7 deniers $\frac{17}{12}$ de deniers.

Le kéfitah est une pièce de monnoie d'or, qui vaut environ douze livres 10 sols de notre monnoie. (C'est la pensée de M. le Pelletier.)

Le sicle d'or pesoit un demi-sicle d'argent, & par conséquent il étoit du poids de deux dragmes Romaines, ou de 133 grains & $\frac{1}{2}$; c'est-à-dire, qu'il pesoit sept grains & demi plus que notre Louis d'or: il valoît de notre monnoie 11 livres 11 sols 9 deniers & $\frac{1}{4}$.

Les darconim ou adarconim, qui sont des Dariques, étoient du poids & de la valeur du sicle d'or. On trouve ces noms dans les Paralipomenes, & dans Esdras. Les Septante les ont rendus par *des dragmes*, parce que la dragme Alexandrine qu'ils entendoient, pese deux dragmes Romaines.

La mine d'argent étoit une somme de 60 sicles d'argent, & de la valeur de 97 livres 6 sols 10 deniers $\frac{1}{2}$ de notre monnoie.

La mine d'or étoit de 60 sicles d'or, & de la valeur de 695 livres 6 sols 3 deniers de notre monnoie.

Le talent d'argent étoit une somme de 50 mines d'argent, ou de 3000 sicles d'argent, & de la pesanteur de 1500 onces Romaines, ou 125 livres Romaines, & de notre poids de marc 86 livres 14 onces & 5 gros, & de la valeur de 4867 livres 3 sols 9 deniers de notre monnoie.

Le talent d'or étoit une somme de 100 mines d'or, ou de 6000 sicles d'or de la pesanteur de deux dragmes Romaines chacun, & par conséquent de 1500 onces, ou 125 livres Romaines, & de 86 liv. 14 onces 5 gros de notre poids de marc, & de la valeur de 69531 livres 5 sols de notre monnoie.

Mesures longues des Hébreux, comparées à celles de France.

Il faut premièrement mettre les mesures longues de France, auxquelles nous comparons celles des Hébreux.

Le pied de France est de douze pouces, & le pouce de 12 lignes.

La toise contient six pieds, & la lieue 2000 toises.

La coudée Hébraïque est de 20 pouces $\frac{44}{89}$, c'est-à-dire, près de 20 pouces & demi.

Le zéret, ou la demi-coudée, est de 10 pouces $\frac{22}{89}$ de pouce.

Le tophac, ou paume Hébraïque, 3 pouces $\frac{17}{49}$.

L'esbah, ou doigt, $\frac{76}{89}$ de pouce.

Le Chemin qu'on pouvoit faire le jour du Sabbat, étoit de 2000 coudées Hébraïques, ou de 569 toises un pied 8 pouces $\frac{68}{89}$ de pouce, mesure de Paris.

Le stade Hébraïque étoit, selon Joseph, de 400 coudées Hébraïques, & par conséquent de 683 pieds un pouce $\frac{67}{89}$ de notre mesure.

Mesures creuses des Hébreux pour les liqueurs, comparées à celles de Paris.

Le muid de Paris contient 8 pieds cubes, le tonneau en contient vingt-quatre.

Le pied cube contient 1728 pouces, ou 36 pintes.

La pinte contient 48 pouces.

La chopine 24 pouces, le demi-setier 12 pouces, le posson 6 pouces cubes.

Ainsi le muid à vin de Paris contient 288 pintes, & le tonneau 864 pintes.

Le muid à grain de Paris contient 48 pieds cubes, ou 12 setiers.

Le setier 4 pieds cubes, ou deux mines.

La mine deux minots, ou deux pieds cubes.

Le minot un pied cube, ou trois boisseaux.

Le boisseau contient 16 litrons, ou 576 pouces cubes.

Le litron contient 36 pouces cubes.

Le bath, ou épha Hébreu, comparé à nos mesures, est de 1434 pouces cubes $\frac{475158}{704969}$ de capacité, & par conséquent contient 29 pintes, chopine & demi-setier, un posson, & de plus cette fraction de pouce $\frac{475158}{704969}$.

Le corus, ou chomer des Hébreux, contenoit dix baths, & par conséquent 14340 pouces cubes $\frac{310710}{704969}$, ou 298 pintes, chopine, demi-setier, & $\frac{310710}{704969}$ de pouce cube.

Le létech étoit la moitié du chomer, & par conséquent de la capacité de 7170 pouces cubes, & de cette fraction de pouce $\frac{155360}{704969}$, ou de 149 pintes, demi-setier, un posson, & cette fraction de pouce $\frac{155360}{704969}$.

Le séah étoit le tiers du bath, & par conséquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158186}{704969}$, ou de 9 pintes, chopine, demi-setier, un posson, 4 pouces & $\frac{158186}{704969}$.

Les tria-sata, dont il est parlé, *Genes.* XVIII. 6. font la même chose que l'épha. N'est-ce pas aussi le même que le triental, ou שלוש de *Psal.* LXXIX. 6. & *Isai.* XL. 12.

Le gomor, ou assaron, étoit la dixième partie de l'épha; il contenoit par conséquent 143 pouces cubes $\frac{1647517}{3524845}$, ou trois pintes, moins cette portion de pouce $\frac{1877128}{1524845}$.

Le cab étoit la sixième partie du séah ou satum, ou la dix-huitième partie de l'épha, & par conséquent de la capacité de 79 pouces cubes, & de cette fraction de pouce $\frac{426177}{704969}$, ou d'une pinte, chopine, un posson, un pouce cube, & cette fraction de pouce $\frac{426177}{704969}$.

Le quart du cab contenoit 19 pouces cubes $\frac{652821}{704969}$, ou un demi-setier, un posson, un pouce cube, & cette portion de pouce cube $\frac{652821}{704969}$. Cette mesure est aussi appelée robah, ou log, ou sextaire Rabbin. *Voyez 4. Reg.* VI. 25.

Le nébel étoit une grande mesure de la capacité de trois baths, & par conséquent de 4304 pouces, & cette fraction de pouce $\frac{15536}{704969}$, ou de 87 pintes, chopine, demi-setier, deux pouces cubes, & cette fraction $\frac{15536}{704969}$ de pouce.

Le hin, ou tarcabus, étoit le demi-boisseau, ou demi-séah des Hé-

628 DISSERTATION SUR L'ANTIQUITÉ, &c.

breux , ou la sixieme partie du bath , & par conséquent de 239 pouces $\frac{79191}{704969}$, ou quatre pintes , chopine , demi-setier , un posson , cinq pouces cubes , & $\frac{79191}{704969}$.

Le demi-hin étoit la moitié du hin , & par conséquent de la capacité de 119 pouces $\frac{39595}{704969}$, ou deux pintes , demi-setier , un posson , cinq pouces cubes , & $\frac{39595}{704969}$.

Le tiers de hin étoit la même mesure que le cab.

Le quart de hin étoit de 59 pouces cubes $\frac{54852}{704969}$, ou d'une pinte , un posson , cinq pouces $\frac{54852}{704969}$.

Le sixieme de hin ou le sextaire de hin , étoit de la capacité de 39 pouces cubes , & cette fraction $\frac{600671}{704969}$, ou de chopine , demi-setier , trois pouces cubes , & cette fraction $\frac{600671}{704969}$. Voyez *Ezech.* IV. 11.

Le pondion , ou dipondion Rabbïn , étoit une petite mesure dont il est fait mention dans la Misna ; elle contenoit deux logs , & par conséquent elle étoit égale au sixieme de hin.

Le berza , ou œuf des Rabbïns , contient , selon eux , la sixieme partie du log , & par conséquent trois pouces cubes , & cette fraction $\frac{673891}{3114907}$.

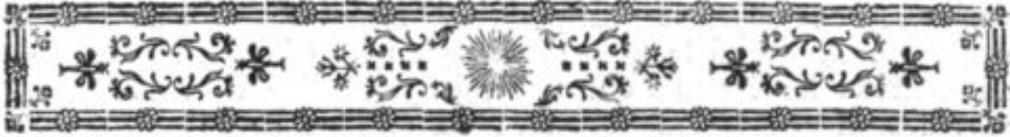
Le cos , ou coupe pascale , étoit le vase de bénédiction pour rendre graces après le repas ; il contenoit quatre pouces cubes $\frac{691912}{704969}$.

Le rebuth , ou quart de log , étoit la même capacité que la coupe pascale.

Le mikué étoit un vase , qui servoit à laver un homme tout entier , lors , par exemple , que les Juifs se baignoient au retour du marché. *Marc.* V. 11. 4. Il étoit de la capacité de 40 séah ; c'est un peu moins de 400 pintes.

Par-tout où il est parlé dans les Septante ou dans la Vulgate , de métrete , de cadus , de ceranium , de cous ou chus ou conge , en sens de mesures , on doit entendre le bath ou l'épha.





DISSERTATION

SUR LE

TROISIEME AGE DU MONDE.

*Qui s'étend depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à
la sortie des Israélites hors de l'Egypte. (a)*

LE troisieme âge du monde n'a pas autant de difficultés que les deux premiers : il a des époques plus assurées dans le Texte sacré ; les obscurités qui s'y trouvent sont plus faciles à dissiper. La durée des deux premiers âges, n'est que le produit de différentes sommes partielles exprimées dans le Texte, mais sur lesquelles les exemplaires varient ; la somme totale des années de chacun de ces deux âges n'est exprimée nulle part. Nous ne pouvons donc la découvrir que par des conjectures, & ces conjectures ne peuvent être appuyées sur l'authenticité du Texte, puisque les exemplaires varient ; elles se réduisent à des probabilités fondées sur le témoignage des Copistes, entre lesquels il faut discerner quels sont ou quels peuvent être les plus fideles. Le témoignage de Moÿse sur les sommes partielles qui devoient donner le total, se trouve obscurci par la liberté que les Copistes ont prise d'y faire différents changements qui laissent à peine reconnoître les vestiges de la lecture primitive. Il n'en est pas ainsi du troisieme âge : sa durée est expressément marquée par Moÿse dans l'Exode, & rappelée par S. Paul dans ses Epîtres : voilà deux témoignages certains, & infaillibles qui nous assurent que la durée du troisieme âge est de *quatre cents trente ans depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Egypte*, ou ce qui est la même chose, *jusqu'à la loi qui leur fut donnée par Moÿse*. Il est vrai qu'il y a même encore sur cela quelques obscurités ; mais elles sont faciles à dissiper ; du reste il ne s'agit plus que de concilier avec cette somme totale les différentes sommes partielles qui doivent la remplir :

(a) C'est une des Dissertations nouvelles que j'ajoute dans cette édition, en remaniant ce que j'en ai dit dans la Chronologie sacrée au Tome XIV. de la premiere édition, & traitant le point essentiel dont je n'avois point parlé, qui est la solution des difficultés Chronologiques qui se rencontrent dans l'histoire de Jacob & de sa famille.

plusieurs sont expressément marquées par Moïse, & ne souffrent pas la moindre difficulté; si le silence de Moïse nous laisse quelque embarras, c'est sur les époques qui concernent la famille de Jacob; mais elles dépendent toutes d'une seule, qui est l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon, comme nous le ferons observer; & c'est le principal point que nous aurons ici à discuter; parce que toutes les difficultés se réduisent presque à celle-là. Nous examinerons donc ici la durée entière du troisième âge, les époques qui concernent l'histoire d'Abraham & d'Isaac, & enfin celles qui regardent Jacob & sa famille.

1.
Preuves de la
durée du troi-
sième âge, Té-
moignage de
S. Paul.

Le troisième âge s'étend depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des enfants d'Israël hors de l'Égypte; & sa durée est marquée par Moïse & par S. Paul. Commençons par le témoignage de l'Apôtre, parce qu'il est le plus précis, & que du moins sur celui-là tous les exemplaires s'accordent. *Mes freres*, dit S. Paul écrivant aux Galates, (a) *lorsqu'un homme a fait un contrat qui a été confirmé, nul ne peut ni le casser, ni y ajouter. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race..... Ce que je veux donc dire, est que Dieu ayant fait comme un contrat, la Loi qui a été donnée quatre cents trente ans après, n'a pas pu le rendre nul, ni anéantir la promesse.* La Loi a donc été donnée quatre cents trente ans après les promesses faites à Abraham. Or les promesses furent faites à Abraham au jour même de sa vocation. *Sortez de votre pays, de votre parenté, & de la maison de votre pere*, lui dit le Seigneur; (b) *& venez en la terre que je vous montrerai. Je ferai sortir de vous un grand peuple; je vous benirai; je rendrai votre nom célèbre, & vous serez beni. Je benirai ceux qui vous beniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront; & tous les peuples de la terre seront benis en vous.* La Loi fut donc donnée quatre cents trente ans après la vocation d'Abraham. Or la Loi fut donnée cinquante jours après la sortie des enfants d'Israël hors de l'Égypte; & les enfants d'Israël sortirent de l'Égypte quatre cents trente ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan selon l'ordre & la vocation de Dieu; c'est ce que S. Paul avoit appris de Moïse: car il est visible que les quatre cents trente ans dont il parle sont ceux que Moïse marque dans l'Exode.

27.
Témoignage
de Moïse.

Voici donc ce qu'on lit dans ce Livre: *le temps que les enfants d'Israël demurerent dans l'Égypte & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres, fut de quatre cents trente ans: & à la fin de ces quatre cents trente ans, toute l'armée du Seigneur sortit de l'Égypte en un même jour.* C'est ce qui se trouve au Chap. XII. v. 40 & 41. dans la Version des

(a) Gal. III. 15. & seqq. (b) Gen. XII. 1. & seqq.

Septante & dans le Texte Samaritain. Dans la Vulgate & dans l'Hébreu on lit à la lettre, que la demeure des enfants d'Israël dans l'Égypte fut de quatre cents trente ans : *Habitatio autem filiorum Israël, quæ manserunt in Ægypto, fuit quadringentorum triginta annorum.* Mais la lecture du Texte Samaritain & de la Version des Septante leve toutes les difficultés de cette lecture, visiblement altérée par la méprise des Copistes, puisqu'elle ne peut se concilier avec le témoignage formel de S. Paul qui s'accorde parfaitement avec la lecture des Septante & du Samaritain. Car 1°. par le témoignage même de S. Paul, il est constant que depuis les promesses faites à Abraham jusqu'à la Loi donnée par Moïse, il n'y a que 430 ans : donc les 430 ans terminés à la sortie d'Égypte doivent se prendre, non du temps où Jacob descendit en Égypte avec sa famille, mais du temps où Abraham étant sorti de Chaldée vint habiter dans la terre de Chanaan selon l'ordre & la vocation de Dieu. 2°. L'historien Joseph reconnoît (a) que les Israélites sortirent de l'Égypte, 430 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, & 215 ans seulement après que Jacob fut descendu en Égypte. 3°. » Il est manifeste, dit S. Augustin, (b) que dans les 430 » ans terminés à la sortie d'Égypte, il faut comprendre le temps même » des Patriarches depuis qu'Abraham commença de séjourner dans la » terre de Chanaan, c'est-à-dire, depuis la promesse au sujet de laquelle » l'Apôtre loue sa foi, (c) jusqu'au temps où Israël entra dans l'Égypte. Car pendant tout ce temps les peres des Israélites habiterent » comme étrangers dans la terre de Chanaan, & ensuite les Israélites » mêmes habiterent comme étrangers dans l'Égypte; & ainsi furent » remplis les 430 ans depuis la promesse faite à Abraham, jusqu'au temps » où les Israélites sortirent de l'Égypte, lorsque la Loi fut donnée » sur le mont Sina, cette Loi, qui selon l'expression de l'Apôtre, » n'a pu annuler l'alliance faite avec Abraham, ni anéantir les » promesses. « En s'exprimant ainsi S. Augustin s'appuyoit non seulement sur la lecture de l'ancienne Vulgate, qui étant faite sur le Grec des Septante s'exprimoit comme eux, mais encore sur le calcul des années, qui ne peuvent se concilier qu'avec cette lecture. Mais sans ajouter ici d'autres autorités, le seul témoignage de l'Apôtre S. Paul suffit pour justifier la lecture du Texte Samaritain, de la Version des Septante & de l'ancienne Vulgate. Il est donc manifeste qu'on a dû lire originairement dans l'Hébreu comme on lit dans la Version des Septante & dans le Texte Samaritain : *Habitatio filiorum Israel & patrum eorum, quæ habitaverunt in terra Chanaan & in terra Ægypti, fuit quadringentorum triginta*

(a) Joseph. *Antiq. lib. II. cap. 6.* = (b) Aug. *quæst 47. super Exod.* = (c) Hebr. xi. 8.

annorum. » Le temps que les enfants d'Israël avoient demeuré dans » l'Égypte & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres, fut de » quatre cents trente ans. «

III.
Comment se
concilient les
témoignages
de S. Paul &
de Moïse.

Il est vrai que, selon cette lecture même, il y a encore quelque différence entre le calcul de Moïse & le calcul de S. Paul. Moïse semble ne compter les 430 ans que depuis l'entrée d'Abraham dans la terre de Chanaan, au lieu que S. Paul les compte depuis les promesses faites à Abraham, lorsque Dieu l'appella & le fit sortir du pays des Chaldéens pour venir en la terre de Chanaan. Mais il est aisé de concilier ces deux calculs : il ne fallut pas à Abraham l'intervalle d'une année pour venir du pays des Chaldéens dans la terre de Chanaan. Il est vrai qu'Abraham venant de Chaldée s'arrêta avec sa famille à Haran où Tharé mourut ; mais l'Écriture ne marque pas que son séjour en cette ville ait été long : & S. Paul paroît supposer qu'Abraham entra dans la terre de Chanaan dans la première année depuis sa vocation, & même peu de temps après sa vocation, puisqu'il compte depuis la vocation d'Abraham les 430 années que Moïse compte depuis l'entrée de ce Patriarche dans la terre de Chanaan.

Peut-être aussi objectera-t-on que S. Paul semble compter ces 430 ans, non pas précisément depuis les promesses faites à Abraham au jour de sa vocation, mais depuis l'alliance que Dieu fit avec Abraham peu de temps avant le mariage d'Agar : car c'est alors que Dieu lui confirme solennellement la promesse qu'il lui avoit faite de lui donner la terre de Chanaan à lui & à sa race. (a) *Tibi & semini tuo* : expression qui semble être celle sur laquelle S. Paul insiste particulièrement lorsqu'il observe (b) que Dieu ne dit pas, *Et feminibus*, comme s'il en eut voulu marquer plusieurs, mais, *Et semini tuo*, comme pour en marquer un seul qui est Jesus-Christ. Mais S. Paul ne parle point de cette alliance ; il ne parle que des promesses qui étoient antérieures à cette alliance & qui furent confirmées par cette alliance. D'ailleurs les promesses faites à Abraham ont deux objets : l'un de benir toutes les nations en lui & en sa race : (c) *In te & in femine tuo*. L'autre de donner la terre de Chanaan à lui & à sa race. (d) *Tibi & semini tuo*. C'est à sa race selon la chair qu'il a donné la terre de Chanaan : mais c'est en Jesus-Christ qu'il a beni toutes les nations de la terre. Ainsi quoique S. Paul semble insister particulièrement sur l'expression de la seconde promesse, il y a grande apparence qu'il a bien plutôt en vue la première qui regarde particulièrement Jesus-Christ. Il n'est parlé que de

(a) *Gen. xxi. 2. xlii. 15. xv. 18.* — (b) *Gal. xii. 16.* — (c) *Gen. xii. 3. xviii. 18. xxi. 18.* — (d) *Gen. xii. 7. xiii. 15. xv. 18.*

la seconde dans l'alliance que Dieu fit avec Abraham ; & quand il s'agiroit de celle-là , elle est encore antérieure à cette alliance. Elle fut faite à Abraham dès qu'il fut entré dans la terre de Chanaan. Mais la premiere remonte jusqu'à la vocation d'Abraham. C'est en lui ordonnant de sortir de son pays , que Dieu lui dit : *Toutes les nations de la terre seront benies en vous* : promesse que Dieu développa ensuite lorsqu'à l'occasion du sacrifice d'Isaac , il dit à Abraham : *Parce que vous avez fait cela , je vous benirai , & toutes les nations de la terre seront benies en votre race.* Ainsi soit que S. Paul ait en vue l'une ou l'autre de ces deux promesses , elles remontent au commencement des quatre cents trente années marquées par Moïse ; & il est visible que S. Paul n'a point prétendu les compter autrement que l'Historien sacré de qui il reçoit ce nombre d'années.

Moïse ajoute que ce fut à la fin de ces quatre cents trente ans , que toute l'armée du Seigneur sortit de l'Egypte. On lit dans la Vulgate que *ces quatre cents trente ans étoient accomplis* ; & la Version des Septante dit aussi que ce fut *après ces quatre cents trente ans* : mais l'Hébreu dit simplement que ce fut *à la fin ou vers la fin de ces quatre cents trente ans* : (a) c'est-à-dire , que pour vérifier l'expression de l'Hébreu , il n'est pas nécessaire que la 430^e. année fût révolue ; il suffit qu'elle fût commencée. Or les Israélites sortirent de l'Egypte au 15^e. jour du 7^e. mois de l'année civile des Hébreux , c'est-à-dire , vers le commencement du Printemps de l'année 1491 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Abraham étoit donc entré dans la terre de Chanaan avant le 15^e. jour du 7^e. mois , c'est-à-dire , au plus tard vers les premiers mois de l'année 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Sa vocation pouvoit être antérieure de quelques mois : la durée précise du troisieme Age depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Israël hors de l'Egypte , pourra donc être de 429 ans & quelques mois.

Dans cet intervalle se trouvent compris les 400 ans dont il est parlé au Chapitre X.V de la Genese , v. 13 , où l'on voit que Dieu dit à Abraham : *Scito prænoscens , quod peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua , & subjicient eos servituti , & affligent , quadringentis annis.* Le sens n'est pas que la postérité d'Abraham seroit réduite en servitude & accablée de maux dans une terre étrangere pendant 400 ans ; mais qu'elle demeureroit en terre étrangere pendant 400 ans , & que dans la suite de cet intervalle , viendroit un temps où elle seroit réduite en servitude & accablée de maux. C'est ce que S. Augustin avoit très-bien compris. (b) Il fait remarquer qu'il y a dans cette phrase une hy-

IV.
Durée précise
du troisieme
Age.

V.
Remarque sur
les 400 ans
dont il est par-
lé dans la Ge-
nese & dans
les Actes des
Apôtres.

(a) Exod. XII. 41. Vulg. Quibus expletis. Hebr. וְיָצְאוּ אֶלְמִנְצֵרִים. (b) Aug. qu. 47. super Exod.

perbate, c'est-à-dire, une transposition dans la construction; & que pour avoir le sens de cette phrase, il faut la construire ainsi : *Scito quia peregrinum erit semen tuum in terra non sua quadringentis annis, & in servitutem redigent eos, & affligent eos.* Il montre que ces 400 ans peuvent se compter depuis la naissance d'Isaac, qui naquit environ vingt-cinq ans après la promesse faite à Abraham au jour de sa vocation : en sorte que depuis la naissance d'Isaac jusqu'à la sortie d'Israël hors de l'Égypte, il y a l'espace de 405 ans que Dieu exprime par un nombre entier, c'est-à-dire, par le nombre de 400. Il ajoute que cette terre étrangère dans laquelle devoit habiter la postérité d'Abraham, doit s'entendre non seulement de l'Égypte, mais de la terre même de Chanaan. En effet S. Paul remarque (a) qu'Abraham, Isaac & Jacob, habiterent dans la terre de promesse *comme dans une terre étrangère.* On doit prendre dans le même sens l'expression du Livre des Actes des Apôtres, Chapitre VII. v. 6. où l'on voit que S. Etienne parlant d'Abraham s'exprime ainsi : *Locutus est autem ei Deus : Quia erit semen ejus accola in terra aliena, & servituti eos subjicient, & malè tradabunt eos, annis quadringentis.* C'est-à-dire, Dieu lui annonça que sa postérité demeureroit en terre étrangère pendant quatre cents ans, qu'on la réduiroit en servitude & qu'on la maltraiteroit. C'est précisément la même construction & le même sens que dans la Genèse.

VI.
Remarque sur la durée du séjour des Patriarches dans la terre de Chanaan & de leurs enfants dans l'Égypte.

Nous avons déjà fait remarquer que l'Historien Joseph place la sortie d'Israël hors de l'Égypte 430 ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan, & seulement 215 ans après que Jacob fut descendu avec sa famille dans l'Égypte. En effet il est prouvé par l'Écriture que Jacob ne descendit en Égypte que 215 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, & par conséquent 215 ans avant la sortie d'Israël hors de l'Égypte.

Abraham vint en la terre de Chanaan, à l'âge de 75 ans; & il étoit âgé de 100 ans lorsqu'il engendra Isaac; (b)

Isaac naquit donc 25 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan

Isaac avoit 60 ans lorsqu'il engendra Jacob. (c) 25 ans.

Et Jacob avoit 130 ans lorsqu'il descendit en Égypte avec sa famille. (d) . . . 60 ans.

Delà il suit que depuis qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, jusqu'au temps où Jacob descendit en Égypte, il s'écoula 215 ans.

Ajoutez-y pour le séjour des Israélites dans l'Égypte: 215 ans.

Et vous aurez pour la durée du séjour des Israélites & de leurs peres dans l'Égypte & dans la terre de Chanaan, le nombre d'années marqué par Moÿse: 430 ans.

(a) Hebr. xi. 9. = (b) Genes. xxi. 5. = (c) Genes. xxv. 26. = (d) Genes. xli. 9.

Ceci nous donne lieu d'éclaircir un Texte du Livre de Judith, où l'on trouve qu'Achior dit à Holofernes, que les Israélites étant descendus en Egypte à l'occasion d'une famine, s'y multiplierent pendant l'espace de quatre cents ans. (a) *Cumque operuisset omnem terram famines, descenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.* Il faut observer; 1°. que ces mots *per quadringentos annos* ne sont pas dans le Grec qui est le seul original que nous ayons du Livre de Judith: on y trouve seulement qu'ils y demeurèrent tant qu'ils y furent nourris, ou jusqu'à ce qu'ils en revinrent: car sur cela même les exemplaires varient: (b) mais ils s'accordent du moins à ne pas donner ces 400 ans qui souffrent difficulté dans la Vulgate. 2°. Quand même ces 400 ans auroient été dans l'Original, on pourroit dire qu'Achior qui étoit un étranger, pouvoit être mal instruit de l'Histoire des Israélites. 3°. On pourroit soupçonner qu'Achior se seroit exprimé plus exactement, & que la méprise ne seroit venue que des Copistes. Peut-être auroit-on lu originiairement dans la Vulgate en lettres numériques CC, c'est-à-dire, 200; d'où l'on aura fait par méprise CD, c'est-à-dire, 400. On trouve dans l'Historien Joseph une faute toute semblable. Au II. Livre de ses Antiquités Judaïques, Chapitre V. on lit que les Israélites demeurèrent quatre cents ans en Egypte, tandis qu'au Chapitre VI. il reconnoît comme nous l'avons dit, qu'ils en sortirent quatre cents trente ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan, & seulement deux cents quinze ans après que Jacob & sa famille furent descendus en Egypte: ce qui donne lieu à Gérard Vossius de conjecturer qu'au Chapitre V. il faut lire dans le Grec ζ, c'est-à-dire 200, au lieu de ρ, qui vaut 400.

VII.
Remarque sur un Texte du Livre de Judith.

Les années d'Abraham & d'Isaac ne souffrent point de difficulté: ce que l'Écriture en dit s'accorde parfaitement. Abraham avoit 75 ans lorsqu'il vint dans la terre de Chanaan. Dix ans après, (c) Sara demeurant toujours stérile lui persuada de prendre Agar pour femme; & il eut de cette femme un fils qu'il nomma *Ismaël*: il avoit alors 86 ans. (d) Treize ans après lorsqu'il avoit 99 ans, (e) Dieu lui ordonna de se circoncire, lui & son fils, & lui annonça qu'il auroit de Sara un fils. Sur quoi Abraham dit: (f) *Un homme de cent ans aura-t-il donc un fils? & Sara enfantera-t-elle à quatre-vingt-dix ans?* Dieu lui confirma sa promesse en l'assurant que ce fils naîtroit dans un an, & lui ordonnant de le nommer *Isaac*. Abraham avoit donc 99 ans lorsqu'il se circoncit lui-même, & son fils

VIII.
Remarque sur les années d'Abraham & d'Isaac.

(a) Judith, v. 9. = (b) Μέχρι ἢ διεσπάρσασθαι, quandiu annoniam habuerunt, ou διεσπάρσασθαι, donec reverterentur, = (c) Genes. xvi. 3. = (d) Genes. xvi. 16. = (e) Genes. xvii. 1. = (f) Gen. xvii. 17.

Ismaël en avoit 13. (a) Un an après Isaac naquit, & Abraham avoit cent ans. (b) Sara devoit en avoir 90, & elle mourut âgée de 127 ans. (c) Isaac devoit avoir alors 37 ans, Ismaël 51, & Abraham 137.

Isaac âgé de quarante ans (d) épousa Rébecca : Abraham devoit avoir alors 140 ans, & Ismaël 54. Rébecca fut près de vingt ans stérile. Isaac avoit soixante ans lorsqu'il eut d'elle Esäu & Jacob. (e) Abraham devoit avoir 160 ans, & Ismaël 74. On verra bientôt qu'il est important de suivre l'âge d'Ismaël. Abraham mourut âgé de 175 ans : (f) Ismaël devoit avoir 89 ans ; Isaac, 75 ; Esäu & Jacob, 15. Esäu à l'âge de quarante ans épousa deux femmes Héthéennes. (g) Isaac devoit avoir 100 ans, & Ismaël 114. Ces femmes étrangères déplaisent à Isaac : il envoie Jacob en Mésopotamie pour y épouser une des filles de Laban frere de Rébecca. Esäu voyant cela va trouver Ismaël, *Ivit ad Ismaelem*, (h) & il épousa sa fille Mahelath. L'Écriture ne dit point quand cela arriva : mais elle dit qu'Ismaël mourut âgé de 137 ans : (i) ce fut donc environ 23 ans après le mariage d'Esäu : Isaac devoit avoir 123 ans, Esäu & Jacob, 63. Enfin Isaac mourut âgé de 180 ans. (k) Ses fils Esäu & Jacob devoient avoir 120 ans.

IX.
Remarque
sur les années
de Jacob & de
sa famille.

L'Écriture a donc marqué l'âge auquel Esäu se maria ; mais elle ne marque point l'époque du mariage de Jacob : on n'en juge communément que par l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon. On lit que Joseph avoit alors *trente ans*. (l) Il y eut ensuite *sept années* d'abondance dans l'Égypte, & *sept années* de famine. Il y avoit *deux ans* que cette famine duroit, & il en restoit encore *cing*, (m) lorsque Joseph se fit connoître à ses freres, leur ordonnant de lui amener son pere, & de venir avec lui s'établir dans l'Égypte. Jacob vint avec sa famille ; & lorsqu'il parut devant Pharaon, il lui dit qu'il avoit *cent trente ans*. (n) On en conclut donc que Joseph n'avoit que trente-neuf ans lorsque son pere en avoit cent trente. Delà on remonte ; on suppose que Jacob devoit avoir environ quatre-vingt-onze ans lorsque Joseph naquit. On voit qu'aussi-tôt après sa naissance, Jacob voulut se retirer de chez Laban, comme ayant fini *ses quatorze années* de service. (o) On en conclut que Jacob avoit déjà soixante & dix-sept ans lorsque son pere l'envoya chez Laban. On voit que Jacob fut obligé de servir sept ans chez Laban avant d'épouser Rachel ; & que ce ne fut

(a) Genes. XVII. 24. 25. == (b) Genes. XXI. 5. == (c) Genes. XXIII. 1.
 == (d) Genes. XXV. 20. == (e) Genes. XXV. 26. == (f) Genes. XXV. 7.
 == (g) Genes. XXVI. 34. == (h) Genes. XXVIII. 9. == (i) Genes. XXV. 17.
 == (k) Genes. XXXV. 28. == (l) Genes. XLI. 46. == (m) Genes. XLV. 6.
 == (n) Genes. XLVII. 9. == (o) Genes. XXX. 25. & XXXI. 41.

qu'à l'occasion de ses nœces avec Rachel, que Laban par surprise lui fit épouser Lia : (a) on en conclut que Jacob avoit déjà quatre-vingt-quatre ans lorsqu'il épousa les deux filles de Laban. C'étoit déjà un âge assez avancé dans un temps où les hommes n'atteignoient plus jusqu'à deux cents ans, & se marioient aux environs de quarante ans, comme on le voit dans Isaac & dans Esau. Cette difficulté néanmoins seroit peu considérable si elle étoit seule : mais elle en entraîne après elle plusieurs autres.

On a déjà vu qu'alors la naissance de Juda se trouve tardée, de maniere qu'il est difficile de trouver entre sa naissance & son entrée dans l'Egypte un intervalle suffisant pour la naissance de ses fils & de ses petits-fils. En effet Juda étant le quatrième fils de Lia, son pere auroit dû avoir au moins quatre-vingt-sept ans lorsque ce fils naquit : ce seroit donc seulement quarante-trois ans avant la descente de Jacob en Egypte. Lorsque Juda vint en Egypte avec son pere, il avoit deux fils de Phares, (b) qui lui étoit né de Thamar épouse de ses fils. Il faudroit donc dans ces quarante-trois ans placer la naissance des fils de Juda & de ses deux petits-fils ou arriere-petits-fils : car ceux-ci étant les petits-fils de l'épouse de ses fils, il faudroit en quarante-trois ans trouver l'intervalle de trois générations. Nous avons essayé de satisfaire à cette difficulté en supposant qu'il n'y ait point de faute dans le Texte : mais en même temps nous avons fait observer que tout dépend de l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon, & que s'il se trouvoit qu'il eût alors plus de trente ans, la difficulté cesseroit.

X.
Difficultés qui se rencontrent dans le calcul de ces années.

Cette difficulté n'est point encore la seule : on a vu que la naissance de Benjamin doit être placée entre l'enlèvement de Dina & la transmigration de Joseph. Dina devoit être du même âge que Joseph, étant née de Lia, tandis que Joseph naquit de Rachel. Joseph fut vendu aux Ismaélites à l'âge de seize ou dix-sept ans. (c) Dina pouvoit donc avoir été enlevée à l'âge de quatorze ou quinze ans : & Benjamin sera né lorsque Joseph pouvoit avoir quinze ou seize ans. Il auroit donc quinze ou seize ans moins que Joseph : & lorsque Joseph en avoit trente neuf, Benjamin auroit dû n'en avoir que vingt-trois ou vingt-quatre : cependant alors il étoit pere de dix enfants. Il se seroit donc marié ainsi que Juda & ses fils dès l'âge de quatorze ans. Voilà dans la seule famille de Jacob quatre fils qui se seroient mariés dès l'âge de quatorze ans, savoir, Benjamin, Juda & ses deux fils aînés : leur pere cependant ne se seroit marié qu'à quatre-vingt-quatre ans ; & Benjamin n'étant né que quinze ans après Joseph, il s'ensuivroit que Jacob déjà âgé de

(a) Genes. XXIX. 18. & seqq. == (b) Genes. XLVI. 12. == (c) Genes. XXVII. 2.

quatre-vingt-onze ans lorsqu'il engendra Joseph, auroit eu cent six ans à la naissance de Benjamin. Nous avons observé que tout cela n'est point impossible ; mais il faut avouer que tout cela est peu vraisemblable, & ce n'est pas tout encore.

Une dernière difficulté à laquelle on n'a peut-être pas fait assez d'attention, c'est que si Jacob n'a quitté son père qu'à l'âge de 77 ans., ce fut quatorze ans après la mort d'Ismaël : car nous avons vu que lorsqu'Ismaël mourut âgé de 137 ans, Esau & Jacob ne devoient avoir que 63 ans. Mais nous avons vu aussi qu'après le départ de Jacob, Esau alla trouver Ismaël, *Ivit ad Ismaelem*, (a) & épousa l'une de ses filles : ce fut donc avant la mort d'Ismaël. Ceux qui veulent défendre le Texte Hébreu & le Texte Samaritain, prétendent que cette expression, *ad Ismaelem*, signifie *ad Ismaelitas* : ils conviennent qu'Ismaël devoit être mort ; ils supposent qu'Esau alla trouver *les Ismaélites*. Mais dès le commencement de l'Histoire de Joseph, on voit que Moïse a très-bien su nommer les *Ismaélites* ; il est donc incroyable qu'il ait mis *Ismael* pour *les Ismaélites*. D'autres disent que cette expression, *ad Ismaelem*, signifie *ad domum Ismaelis* ; Ismaël étoit mort ; Esau alla trouver *la maison d'Ismaël*. Ceux qui disent cela, ne considèrent peut-être pas que dans ce Chapitre même, sept versets plus haut, Moïse a très-bien su dire qu'Isaac avoit ordonné à Jacob d'aller dans la maison de Bathuel, *ad domum Bathuel* (b) pour y prendre une épouse : Bathuel étoit mort, & Isaac envoie son fils Jacob *dans la maison de Bathuel*. Si donc Ismaël eut été mort, Moïse auroit dit qu'Esau alla *dans la maison d'Ismaël*. S'il eut voulu dire cela, il l'auroit dit. Mais il dit qu'Esau alla trouver Ismaël : *Ivit ad Ismaelem*, & dès-lors Ismaël vivoit encore lorsque Jacob partit pour la Mésopotamie. Il y a donc vraisemblablement erreur de Copiste dans l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon, puisque c'est de là que tout dépend. Non seulement cela est très-vraisemblable, mais cela est très-possible. C'est ce qu'il faut montrer.

XI.
Toutes ces
difficultés ne
dépendent que
d'une seule let-
tre dans le Tex-
te sacré.

On a déjà vu dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages*, que les Copistes se sont quelquefois mépris sur le nombre des années. On a vu qu'outre les altérations qu'ils ont pu faire à dessein, il y en a qui sont assez visiblement l'effet d'une simple méprise. Ils ont pu ajouter ou retrancher à dessein les nombres centenaires qui font la principale différence des trois Chronologies pour les deux premiers Ages. Mais il paroît que quelques-uns ont lu dans l'âge de Mathusala 67 pour 87, & dans celui de Lamech 53 & 88 pour 82. Dans le second Age, ils ont lu pour l'âge de Tharé à sa mort 205 pour 145 : & nous avons montré que dans le Texte Hébreu la méprise sur ce dernier nombre a

(a) Gen. XXVIII. 9. — (b) Gen. XXVII. 2.

été très-facile. Dans ce troisieme Age, ils ont obscurci les 430 ans marqués par Moÿse, en omettant quelques mots essentiels à l'intelligence de ce nombre d'années. Enfin dans la famille de Jacob & sur l'âge même de Joseph les exemplaires varient à l'époque de sa transmigration. Notre Vulgate ne lui donne que seize ans, *sedecim annorum*, (a) tandis que le Grec des Septante, l'Hébreu & le Samaritain, lui donnent *dix-sept ans*.

Ces sortes de méprises dans les nombres, peuvent venir de deux causes différentes : l'une de ce que les mots qui expriment ces nombres ont assez de ressemblance dans les caractères ou dans le son, pour être mis l'un pour l'autre, comme en François *six* & *dix* : une seule lettre en fait la différence. L'autre cause consiste dans les abréviations, c'est-à-dire, dans les lettres numérales dont on se sert pour abrégier les nombres : en lettres romaines II pour V, donne 2 pour 5, V pour X, donne 5 pour 10, L pour C, donne 50 pour 100, C pour D, donne 100 pour 500 ; un I omis retranche une unité : & il y a lieu de présumer que delà est venu le *sedecim* de notre Vulgate pour l'âge de Joseph au temps de sa transmigration. Car tous les exemplaires Grecs, Hébreux & Samaritains portant uniformément *septemdecim*, il y a lieu de présumer que S. Jérôme l'avoit mis aussi lui-même dans la Vulgate ; mais qu'ensuite au lieu de XVII, un Copiste aura lu XVI, & delà *sedecim*. Nous avons vu que la même cause a produit en Hébreu la différence de 145 à 205, la lettre ם qui en Hébreu signifie 40, a été confondue avec la lettre ם qui signifie 100 : & on a cru voir *deux cents* dans deux lettres qui ne formoient que *cent quarante*.

Le Samaritain paroît offrir l'exemple de ces deux sortes de méprises. S'il est difficile qu'on ait pu y confondre les mots qui signifient *quatre-vingt-deux* avec ceux qui expriment *cinquante trois* : il a été très-facile d'y confondre les lettres numérales qui marquent 82 avec celles qui donnent 53 : dans les lettres Samaritaines le Phé qui marque 80, ressemble assez au Noun qui vaut 50. Si au contraire le Phé qui donne 80 ne peut pas si aisément se confondre avec le Samech qui vaut 60, le R. P. Houbigant observe qu'on a pu confondre le mot Samaritain qui signifie *quatre-vingt* ou *oçante* avec celui qui donne *soixante*, sur-tout si on l'a écrit par abréviation. De SMONIM, *oçante*, si vous faites par abréviation SMIM, vous ne serez pas loin de SSIM, *soixante*. On trouvera dans la suite divers autres variantes semblables : & particulièrement au III. Livre des Rois, Ch. v. v. 16, on trouvera dans l'Hébreu & dans la Vulgate, *trois cents* hommes, où les Septante en ont lu *six cents* ; & en effet l'Hébreu même en marque *six cents*, & le répète deux fois, dans le Texte parallèle qui se trouve au II. Livre

(a) Genes. XXXVI. 2.

des Paralipomenes, Ch. II. v. 2. & 18. C'est-à-dire, qu'au III. Livre des Rois, les Copistes Hébreux ont mis par méprise SLS, *tres*, au lieu de SS, *sex*.

Il semble donc qu'au lieu des *trente années* données à Joseph, en Hébreu ou en Samaritain SLSIM, *triginta*, on auroit pu lire originai-
 rement SSIM, *sexaginta*, soixante : soit qu'on ait pu confondre ces
 deux mots parce qu'ils commencent & finissent de même, en sorte
 qu'ils ne different que par une seule lettre, soit que l'on ait pu con-
 fondre dans le Samaritain la lettre *Samech* qui vaut 60, avec la lettre
Lamed, qui ne donne que 30. Et de quelque maniere qu'on veuille le
 prendre, soit du côté des lettres numérales, soit du côté des mots qui
 expriment ces nombres, il est toujours vrai que tout dépend ici d'une
 seule lettre ; c'est-à-dire, d'une lettre mise pour une autre, en valeur
 numérale, ou d'une lettre de plus ou de moins dans les mots, SLSIM
 qui signifie *trente* & SSIM qui signifie *soixante*. Or supposez que Jo-
 seph ait eu en effet *soixante ans* lorsqu'il parut devant Pharaon, &
 toutes les difficultés vont s'applanir : car alors toutes les époques an-
 térieures vont remonter de trente années.

XII.
 Solution de
 toutes les dif-
 ficultés précé-
 dentes.

Ainsi, dans cette supposition, Jacob aura quitté son pere dès l'âge
 de 47 ans ; Isaac n'en avoit que 107 ; Ismaël, 121. Esau âgé de 47
 ans comme son frere Jacob va trouver Ismaël, *Ivit ad Ismaelem*, &
 épouse une de ses filles. Ismaël vit encore seize ans au delà. Pendant
 ce temps, Jacob s'engage à servir sept ans pour avoir Rachel ; au bout
 de ces sept années, n'ayant encore que 54 ans, il épouse Lia & Ra-
 chel : sept ans après, lorsqu'il n'avoit encore que 61 ans, Dina naît
 de Lia & Joseph de Rachel. Quinze ans après, Dina est enlevée : l'en-
 née suivante Benjamin naît lorsque son pere n'avoit encore que 77 ans.
 Joseph âgé de dix-sept ans est conduit en Egypte : il entre chez Puti-
 phar, & y passe un temps que l'Écriture ne détermine point. A l'âge
 de soixante ans, il paroît devant Pharaon : neuf ans après il fait venir
 en Egypte Jacob & sa famille. Jacob alors avoit cent trente ans. Juda
 vient en Egypte avec ses fils & petits-fils ou arriere-petits-fils ; mais
 il avoit 73 ans ; il est aisé de placer dans cet intervalle trois généra-
 tions. Benjamin avoit dix fils, mais il devoit avoir au moins 53 ans ;
 ainsi toutes les difficultés sont levées.

Continuons de suivre l'Histoire de Jacob & de sa famille jusqu'à la
 sortie d'Egypte. Jacob, après avoir vécu dix-sept ans en Egypte, meurt
 âgé de 147 ans. Joseph, que nous supposons âgé de 69 ans lorsque
 son pere vint en Egypte, en avoit donc 86 à la mort de son pere. Il
 mourut âgé de 110 ans, conséquemment 41 ans après l'entrée des Is-
 raélites en Egypte, où ils séjournèrent 215 ans. Joseph mourut donc
 174 ans avant la sortie d'Egypte. Moïse, à la sortie d'Egypte avoit
 80 ans ; il étoit donc né 94 ans après la mort de Joseph. C'est dans
 cet intervalle que s'éleva dans l'Egypte un nouveau Roi qui ne con-
 noissant

noissant point Joseph , commença d'opprimer les Israélites : ce qui n'a rien d'étonnant dans un si grand intervalle.

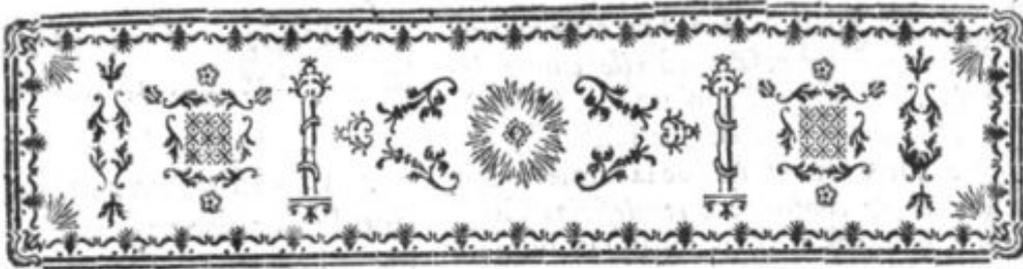
Si l'on veut percer plus avant dans l'obscurité qui couvre l'histoire des Egyptiens , on peut observer que selon quelques-uns le Roi d'Egypte qui périt dans la Mer rouge en poursuivant les Israélites , étoit Aménophis , qui régna environ 20 ans. Il avoit succédé à Ramesses qui régna environ 66 ans : celui-ci monta donc sur le trône environ 86 ans avant la sortie d'Egypte , ou 129 ans après la descente de Jacob en Egypte , & 88 ans après la mort de Joseph : il n'est pas étonnant qu'il ne l'eut pas connu. Il avoit succédé à Sésostris , à qui quelques-uns ne donnent que 33 ans de regne : celui-ci n'auroit donc commencé son regne que 55 ans après la mort de Joseph. Ainsi il y aura encore l'intervalle d'un regne au moins entre ce Prince & celui qui régnoit du temps de Joseph : & voilà quatre regnes au moins depuis la mort de Joseph jusqu'à la sortie d'Egypte. Mais l'histoire Egyptienne est trop incertaine pour nous arrêter plus long-temps sur la succession de ses Rois. Il nous suffit d'avoir montré qu'il n'y a aucune difficulté dans la Chronologie de l'Histoire sainte depuis la descente de Jacob en Egypte ; & que les difficultés qui se trouvent dans la famille de Jacob avant sa descente en Egypte , ne dépendent que d'une seule lettre dans la fixation de l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon. C'est à ceux qui défendent le Texte Hébreu & le Texte Samaritain à voir s'ils auront bien le courage de dévorer toutes ces difficultés plutôt que d'abandonner une seule lettre qui les a fait naître. Pour achever de mettre cela dans tout son jour , nous allons donner deux Tables , dont l'une présentera les principales époques du troisieme Age , en supposant que Joseph n'eut que *trente années* lorsqu'il parut devant Pharaon ; l'autre offrira les mêmes époques dans un autre ordre , en supposant que Joseph eut alors *soixante ans*.



Années depuis la Créat.	CHRONOLOGIE	Années av. l'Ere Chrét.
	<i>Du troisieme Age, en ne donnant que trente ans à Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon.</i>	
2237	Vocation d'Abraham. <i>Gen. XII. 1. & suiv.</i> Mort de Tharé, pere d'Abraham. <i>Gen. XI. 32.</i> Abraham cure dans la terre de Chanaan. <i>Gen. XII. 4. & 5.</i> <i>Exod. XII. 40 & 41.</i>	1920
2248	Naissance d'Ismaël. <i>Gen. XVI. 15. 16. XVII. 24. 25.</i>	1909
2262	Naissance d'Isaac. <i>Gen. XVII. 17. 21. XXI. 1 & suiv.</i>	1895
2302	Isaac épouse Rébecca. <i>Gen. XXIV. 1. & suiv. XXV. 20.</i>	1855
2322	Naissance d'Esau & de Jacob. <i>Gen. XXV. 19. & suiv.</i>	1835
2337	Mort d'Abraham. <i>Gen. XXV. 7.</i>	1820
2362	Esau épouse deux Chananéennes. <i>Gen. XXVI. 34. & suiv.</i>	1795
2385	Mort d'Ismaël. <i>Gen. XXV. 17.</i>	1772
2399	Jacob va en Mésopotamie. <i>Gen. XXVIII. 1. & suiv.</i> Esau épouse une des filles d'Ismaël. <i>Gen. XXVIII. 9.</i>	1758
2406	Jacob épouse Lia & Rachel. <i>Gen. XXIX. 10. & suiv.</i> Naissance de Ruben, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 32.</i>	1751
2407	Naissance de Simeon, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 33.</i>	1750
2408	Naissance de Lévi, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 34.</i>	1749
2409	Naissance de Juda, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 35.</i> Naissance de Dan, fils de Bala. <i>Gen. XXX. 1. & suiv.</i>	1748
2410	Naissance de Nephthali, fils de Bala. <i>Gen. XXX. 7. & 8.</i> Naissance de Gad, fils de Zelpha. <i>Gen. XXX. 9. & suiv.</i>	1747
2411	Naissance d'Aser, fils de Zelpha. <i>Gen. XXX. 12. & 13.</i> Naissance d'Issachar, fils de Lia. <i>Gen. XXX. 14. & suiv.</i>	1746
2412	Naissance de Zabulon, fils de Lia. <i>Gen. XXX. 19. & 20.</i>	1745
2413	Naissance de Dina, fille de Lia. <i>Gen. XXX. 21.</i> Naissance de Joseph, fils de Rachel. <i>Gen. XXX. 22. & suiv.</i>	1744
2419	Jacob revient dans la terre de Chanaan. <i>Gen. XXXI. 1. & suiv.</i>	1738
2428	Dina est ravie par Sichem. <i>Gen. XXXIV. 1. & suiv.</i>	1729
2429	Naissance de Benjamin. <i>Gen. XXXIV. 18.</i>	1728
2430	Joseph est emmené en Egypte. <i>Gen. XXXVII. 1. & suiv.</i>	1727
2442	Mort d'Isaac. <i>Gen. XXXV. 28.</i>	1715
2443	Joseph, âgé de 30 ans, paroît devant Pharaon. Commencement des sept années de fertilité. <i>Gen. XLI. 1. & suiv.</i>	1714
2450	Commencement des sept années de stérilité. <i>Gen. XLI. 53. & suiv.</i>	1707
2452	Jacob vient en Egypte avec sa famille. <i>Gen. XLVI. 1. & suiv.</i>	1705
2469	Mort de Jacob. <i>Gen. XLVII. 27. & suiv.</i>	1688
2523	Mort de Joseph. <i>Gen. L. 22. & suiv.</i>	1634
2586	Naissance de Moÿse. <i>Exod. II. 1. & suiv.</i>	1571
2626	Moÿse se retire au pays de Madian. <i>Exod. II. 11. & suiv.</i>	1531
2666	Moÿse est envoyé de Dieu pour délivrer les Israélites, & il les fait sortir de l'Egypte. <i>Exod. III. 1. & suiv.</i>	1491

<i>Années depuis la Créat.</i>	CHRONOLOGIE <i>Du troisieme Age, en supposant que Joseph eût soixante ans lorsqu'il parut devant Pharaon.</i>	<i>Années av. l'Ere Chrét.</i>
2237	Vocation d'Abraham. <i>Gen. XII. 1. & suiv.</i> Mort de Tharé, pere d'Abraham. <i>Gen. XI. 32.</i> Abraham entre dans la terre de Chanaan. <i>Gen. XII. 4 & 5. Exod. XII. 40 & 41.</i>	1920
2248	Naissance d'Ismaël. <i>Gen. XVI. 15. & 16. XVII. 24. 25.</i>	1909
2262	Naissance d'Isaac. <i>Gen. XVII. 17. 21. XXI. 1. & suiv.</i>	1895
2302	Isaac épouse Rébecca. <i>Gen. XXIV. 1. & suiv. XXV. 20.</i>	1855
2322	Naissance d'Esau & de Jacob. <i>Gen. XXV. 19. & suiv.</i>	1835
2337	Mort d'Abraham. <i>Gen. XXV. 7.</i>	1820
2362	Esau épouse deux Chananéennes. <i>Gen. XXVI. 34. & suiv.</i>	1795
2369	Jacob va en Mesopotamie. <i>Gen. XXVIII. 1. & suiv.</i> Esau épouse une des filles d'Ismaël. <i>Gen. XXVIII. 9.</i>	1788
2376	Jacob épouse Lia & Rachel. <i>Gen. XXIX. 20. & suiv.</i> Naissance de Ruben, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 32.</i>	1781
2377	Naissance de Simeon, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 33.</i>	1786
2378	Naissance de Levi, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 34.</i>	1779
2379	Naissance de Juda, fils de Lia. <i>Gen. XXIX. 35.</i> Naissance de Dan, fils de Bala. <i>Gen. XXX. 1. & suiv.</i>	1778
2380	Naissance de Nephthali, fils de Bala. <i>Gen. XXX. 7 & 8.</i> Naissance de Gad, fils de Zelpha. <i>Gen. XXX. 9 & suiv.</i>	1777
2381	Naissance d'Aser, fils de Zelpha. <i>Gen. XXX. 12 13.</i> Naissance d'Issachar, fils de Lia. <i>Gen. XXX. 14 & suiv.</i>	1776
2382	Naissance de Zabulon, fils de Lia. <i>Gen. XXX. 19 & 20.</i>	1775
2383	Naissance de Dina, fille de Lia. <i>Gen. XXX. 21.</i> Naissance de Joseph, fils de Rachel. <i>Gen. XXX. 22 & suiv.</i>	1774
2385	Mort d'Ismaël. <i>Gen. XXV. 17.</i>	1772
2389	Jacob revient dans la terre de Chanaan. <i>Gen. XXXI. 1. & f.</i>	1768
2398	Dina est ravie par Sichem. <i>Gen. XXXIV. 1. & suiv.</i>	1759
2399	Naissance de Benjamin. <i>Gen. XXXV. 18.</i>	1758
2400	Joseph est emmené en Egypte. <i>Gen. XXXVII. 1. & suiv.</i>	1757
2442	Mort d'Isaac. <i>Gen. XXXV. 28.</i>	1715
2443	Joseph âgé de 60 ans paroît devant Pharaon. Commencement des sept années de fertilité. <i>Gen. XLI. 1. & suiv.</i>	1714
2450	Commencement des sept années de stérilité. <i>Gen. XLI. 53. & suiv.</i>	1707
2452	Jacob vient en Egypte avec sa famille. <i>Gen. XLVI. 1. & suiv.</i>	1705
2469	Mort de Jacob. <i>Gen. XLVII. 27. & suiv.</i>	1688
2493	Mort de Joseph. <i>Gen. L. 22. & suiv.</i>	1664
2586	Naissance de Moïse. <i>Exod. II. 1. & suiv.</i>	1571
2626	Moïse se retire au pays de Madian. <i>Exod. II. 11. & suiv.</i>	1531
2666	Moïse est envoyé de Dieu pour délivrer les Israélites, & il les fait sortir de l'Egypte. <i>Exod. III. 1. & suiv.</i>	1491





GENESE.

CHAPITRE PREMIER.

Création du ciel & de la terre ; de la lumière, du firmament, des plantes, des arbres, du soleil, de la lune, des étoiles, des poissons, des oiseaux, des animaux terrestres, & de l'homme.

I. **I**N principio creavit Deus cælum & terram.

2. Terra autem erat inanis & vacua, & tenebræ erant super faciem abyssi: & Spiritus Dei ferebatur super aquas.

I. **A**U commencement de tous les temps, Dieu, qui de toute éternité avoit résolu de faire de rien les choses qu'il a faites, créa le ciel & la terre.*

2. La terre en sortant du néant, étoit toute nue, sans arbres, sans fruits & sans aucuns ornements; " les ténèbres couvroient la face de l'abîme d'eau " où la terre étoit comme absorbée; & l'esprit de Dieu " étoit porté sur les eaux; les disposant à produire les créatures qu'il en vouloit former."

AV: L'ER & CHR. VULG. 4156.*

La fixation de cette époque & des suivantes se trouve expliquée dans la Dissertation sur les deux premiers Ages du monde à la tête de ce Livre.

* Ps. cxlv. 6. Eccli. xviii. 1. Act. xiv. 12. xvii. 24. Apoc. iv. 12. xiv. 7.

ψ. 1. *Inanis & vacua.* Les mêmes termes de l'Hébreu sont employés dans Jérémie, pour marquer un pays désolé, ravagé par les ennemis. *Jerem. 1v. 23.*

Ibid. Les Hébreux donnent aux grandes eaux, le nom d'*abîme*. Ils distinguent les *abîmes de la terre* & les *abîmes d'eau*. *Gen. vii. 11. Ps. lxx. 20.*

Ibid. L'expression de l'Hébreu & du Grec des Septante pourroit signifier « un souffle

de Dieu: « ce que quelques anciens ont entendu d'un vent violent, parce que dans le style des Hébreux, *les montagnes de Dieu*, *les cedres de Dieu*, sont les cedres les plus élevés & les montagnes les plus hautes. Mais la plupart l'ont entendu de l'Esprit de Dieu.

Ibid. Ferebatur. La même expression du texte original est employée dans le Deutéronome, où elle marque l'action de l'aigle qui couve ses petits. *Deut. xxxii. 11.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

* 1. Cor. IV. 6.
Hebr. XI. 3.

3. Or Dieu voulant tirer cette matiere informe des tenebres où elle étoit ensemblée, dit: Que la lumiere soit faite. Et à l'instant la lumiere fut faite. " *

4. Dieu vit ensuite que la lumiere étoit bonne, & conforme à ses desseins ; ainsi il l'approuva : & il sépara la lumiere d'avec les tenebres, ordonnant qu'elles se succédassent l'une à l'autre.

5. Il donna à la lumiere le nom de jour, & aux tenebres le nom de nuit : & du soir & du matin se fit le premier jour. "

6. Dieu dit aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, & qu'il sépare les eaux de la terre d'avec les eaux du Ciel.

7. Et Dieu fit le firmament, & il sépara les eaux qui étoient sous le firmament, de celles qui étoient au-dessus du firmament. Et cela se fit ainsi. "

8. Et Dieu donna au firmament le nom de ciel : " & du soir & du matin se fit le second jour. "

9. Dieu dit encore : Que les eaux qui

3. Dixitque Deus : Fiat lux. Et facta est lux.

4. Et vidit Deus lucem quod esset bona : & divisit lucem à tenebris.

5. Appellavitque lucem Diem, & tenebras Noc-tem. Factumque est vespere & mane, dies unus.

6. Dixit quoque Deus : Fiat firmamentum in medio aquarum : & dividat aquas ab aquis :

7. & fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita.

8. Vocavitque Deus firmamentum, Cælum. Et factum est vespere & mane, dies secundus.

9. Dixit verò Deus :

Ps. XXXII. 6.
CXXV. 5.
CXLVIII. 4.
Jerem. X. 12.
Ez. 15.

ψ. 3. Hebr. litt. Dieu dit : Lumiere soit. Et lumiere fut. *Sit lux, & fait lux.* Longin, Philosophe païen, admiroit la sublimité de cette expression concise, qui donne la plus grande idée de la puissance de Dieu.

ψ. 5. *Vespere & mane.* Ces deux mots qui vont être ici plusieurs fois répétés sont pris substantivement : c'est pourquoi ils ne doivent point avoir d'accent : le *soir* marque la nuit ; & le *matin* signifie le jour. Cette nuit désigne les tenebres qui précéderent la création de la lumiere. *Dies unus*, pour *dies primus* ; c'est un hébraïsme.

ψ. 7. La Version des Septante met ces

mots, *Et factum est ita*, à la fin du ψ. précédent : & en comparant cette expression avec les autres semblables plusieurs fois répétées dans ce Chapitre, il paroît que c'est en effet sa place.

ψ. 8. Voyez ce qui est dit du firmament & des eaux supérieures, dans la *Dissertation sur le Système du Monde* ; elle sera placée à la tête de l'Ecclésiaste.

Ibid. Le Grec des Septante ajoute : « & Dieu vit que cela étoit bon. « Cela est conforme à ce qui est dit aux ψψ. 4. 10. 12. 18, &c. ; ce qui donne lieu de présumer que cela étoit originairement dans le Texte.

Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt, in locum unum: & appareat arida. Et factum est ita.

10. Et vocavit Deus aridam, Terram; congregationesque aquarum appellavit Maria. Et vidit Deus quòd esset bonum.

11. Et ait: Germinet terra herbam virentem, & facientem semen, & lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.

12. Et protulit terra herbam virentem & facientem semen juxta genus suum, lignumque faciens fructum, & habens unumquodque sementem secundum speciem suam. Et vidit Deus quòd esset bonum.

sont restées sous le ciel, & qui couvrent la face de la terre, se rassemblent en un seul lieu, & que l'élément aride paroisse. Et cela se fit ainsi."

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

10. Dieu donna à l'élément aride le nom de terre, & il appella mers toutes ces eaux rassemblées. Et il vit que cela étoit bon, & conforme à ses desseins.

Job. XXXVII. 4. & seqq.
Ps. XXXII. 7.
LXXXVIII. 12.
CLXXV. 6.

11. Dieu dit encore: Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, & des arbres fruitiers qui portent du fruit chacun selon son espece, & qui renferment leur semence en eux mêmes pour se reproduire sur la terre. Et cela se fit ainsi.

12. La terre produisit donc de l'herbe verte qui portoit de la graine selon son espece, & des arbres fruitiers qui renfermoient leur semence en eux-mêmes chacun selon son espece. Et Dieu vit que cela étoit bon, & conforme à ses desseins.

ψ. 9. Le Grec des Septante ajoute: « & les eaux qui étoient sous le ciel se rassemblent en leurs propres lieux, & l'élément aride parut. » Cette répétition est encore assortie à celle qui se trouve aux ψψ. 11. & 12.: ce qui donne également lieu de présumer que cela vient du Texte primitif.

ψ. 11. Dans l'Hébreu au lieu de TDSA, *Germinat*, peut-être faudroit-il lire TOSA, *Proferat*, conformément à l'expression du ψ. suiv. VTOSA, *Et protulit*. En François l'un se prend pour l'autre. Ici & dans toute la suite, nous représenterons ainsi l'Hébreu en caractères vulgaires, & sans exprimer les points voyelles que l'Hébreu primitif n'ex-

prime point, & qui rendroient souvent trop différents aux yeux des Lecteurs certains mots qui ont beaucoup de ressemblance dans l'Hébreu non ponctué. Ici par exemple, si je disois qu'en Hébreu on a écrit TADESA pour TOSA, on m'entendrait moins que lorsque je dis qu'on a écrit TDSA pour TOSA. C'est qu'en effet il n'y a dans l'Hébreu que quatre lettres, dont la principale différence consiste dans la seconde; car quoique la troisième soit un Shin dans l'un & un Sadé dans l'autre; cependant ces deux lettres se ressemblent dans la prononciation: ce qui donne lieu de les confondre:

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

13. Et du soir & du matin se fit le troisieme jour.

14. Dieu dit aussi : Que des corps de lumiere soient faits dans le firmament du ciel , afin que , *par l'inégalité de leur éclat* , ils séparent le jour d'avec la nuit , & que , *par leurs mouvements réglés* , ils servent de signes pour marquer les temps , " les jours & les années.

15. Qu'ils luisent dans le firmament du ciel , & qu'ils éclairent la terre. Et cela fut fait ainsi.

16. Dieu fit donc deux grands corps lumineux , " l'un plus grand pour présider au jour , & l'autre moindre pour présider à la nuit. *Il fit aussi les étoiles.*

Ps. CXXIV.
7. & seqq.

17. Et il les mit " dans le firmament du ciel , où il les créa , pour luire sur la terre.

18. Or Dieu fit ces corps de lumiere pour présider au jour & à la nuit , & pour séparer la lumiere d'avec les ténèbres. Et Dieu vit que cela étoit bon , & conforme à ses desseins.

19. Et du soir & du matin se fit le quatrieme jour.

20. Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux vivants qui na-

13. Et factum est vespere & mane , dies tertius.

14. Dixit autem Deus : Fiant luminaria in firmamento cœli , & dividant diem ac noctem , & sint in signa & tempora , & dies & annos :

15. ut luceant in firmamento cœli , & illuminent terram. Et factum est ita.

16. Fecitque Deus duo luminaria magna : luminare majus , ut præffet diei ; & luminare minus , ut præffet nocti : & stellas.

17. Et posuit eas in firmamento cœli , ut lucrent super terram ,

18. & præffent diei ac nocti , & dividerent lucem ac tenebras. Et vidit Deus quòd esset bonum.

19. Et factum est vespere & mane , dies quartus.

20. Dixit etiam Deus : Producant aquæ reptile

ψ. 14. Le mot Hébreu traduit ici par *temps* , désigne particulièrement les temps réglés , tels que ceux des fêtes , des saisons & des mois ; & l'on peut comparer ceci avec ce qui est dit ailleurs : *Fecit lunam in tempora* : Il a fait la lune sujette à des temps réglés , en sorte qu'elle croît & décroît chaque mois. Ps. CIII. 19.

ψ. 16. Le Soleil & la Lune paroissent plus grands que les autres corps célestes : Moÿse en parle donc ici selon l'opinion vul-

gaire , parce qu'il n'écrit pas pour former des Physiciens.

ψ. 17. Hebr. autr. Et il mit *tous* ces astres. On lisoit même ainsi dans l'ancienne Vulgate : *Et posuit ea* : ce qui se rapporte non seulement aux étoiles , mais encore au soleil & à la lune , comme la suite le prouve , puisqu'il est dit que Dieu fit ces corps de lumiere & les mit dans le firmament pour présider au jour & à la nuit : le soleil seul préside au jour ; les autres à la nuit.

animæ

animæ viventis, & volatile super terram sub firmamento cæli.

21. Creavitque Deus cete grandia, & omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, & omne volatile secundum genus suum. Et vidit Deus quod esset bonum.

22. Benedixitque eis, dicens: Crescite, & multiplicamini, & replete aquas maris: avesque multiplicentur super terram.

23. Et factum est vespere & mane, dies quintus.

24. Dixit quoque Deus: Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta, & reptilia, & bestias terræ secundum species suas. Factumque est ita.

25. Et fecit Deus bestias terræ juxta species suas, & jumenta, & omne reptile terræ in genere suo. Et

gent dans l'eau," & des oiseaux qui volent sur la terre, sous le firmament du ciel."

AV. L'ERR
CHR. VULO.
4156.

21. Dieu créa donc les grands poissons & tous les animaux qui ont vie & mouvement dans les eaux, que les eaux produisirent par son ordre, chacun selon son espece; & il créa aussi tous les oiseaux que les eaux produisirent de même, chacun selon son espece. Et il vit que cela étoit bon, & conforme à ses desseins.

22. Et il les benit, en disant: Croissez & multipliez-vous, & remplissez les eaux de la mer; & que les oiseaux se multiplient aussi sur la terre. *Infr, VIII. 17.*

23. Et du soir & du matin se fit le cinquieme jour.

24. Dieu dit aussi: Que la terre produise des animaux vivants, chacun selon son espece, les animaux domestiques, les reptiles & les bêtes sauvages de la terre, selon leurs différentes especes. Et cela se fit ainsi.

25. Dieu fit donc les bêtes sauvages de la terre selon leurs especes, les animaux domestiques & tous ceux qui rampent sur la terre, chacun selon son es-

ψ. 20. Litt. des reptiles animés & vivants. Les Hébreux mettoient les poissons au rang des reptiles. *Hoc mare magnum..... illic reptilia, P's. CIII. 26.*

Ibid. La Version des Septante ajoute: Et cela se fit ainsi. Ce qui est conforme à ce qui est dit des autres œuvres de la Création dans les ψψ. précéd. & suiv.

ψ. 24. Sous le nom de *jumenta*, on entend communément, dans la Langue sain-

te, les animaux domestiques; mais sur-tout lorsqu'il est opposé à *bestia*, les bêtes sauvages.

Ibid. On lit ici dans l'Hébreu *KITO ARS* pour *KIT HARS*, qu'on lit au ψ. suiv. Cela ne change rien au sens qui est toujours *bestias terræ*: mais c'est un exemple des fautes qui se trouvent dans le Texte Hébreu: & celle-là servira à en expliquer d'autres.

AV. L'ERE
CHR. VULG.

4166

pece. Et Dieu vit que cela étoit bon ,
& conforme à ses desseins.

vidit Deus quòd esset bo-
num.

26. Il dit ensuite : Faisons l'homme à
notre image & à notre ressemblance ;
" donnons-lui un esprit intelligent , immor-
tel , capable de connoître & d'aimer ; &
qu'il commande " aux poissons de la
mer , aux oiseaux du ciel , aux bêtes , à
toute la terre " & à tous les reptiles qui
se meuvent sur la terre.

Infr. v. 1. 12. 6.

26. Et ait : Faciamus
hominem ad imaginem &
similitudinem nostram :
& præsit piscibus maris ,
& volatilibus cœli , & bes-
tiis , universæque terræ ,
omnique reptili quod mo-
vetur in terra.

27. Dieu créa donc l'homme à son
image : il le créa à l'image de Dieu ,
l'ayant rendu capable de béatitude , de
connoissance & d'amour : & il les créa
mâle & femelle , comme on le dira dans
la suite.

Sap. 11. 23.
Eccli. xvii. 1.
1. Cor. xi. 7.
Col. 111. 10.
Matth. xix. 4.
Marc. x. 6.

28. Et Dieu , après les avoir créés ,
les bénit , & il leur dit : Croissez &
multipliez-vous ; remplissez la terre &
vous l'affujetez ; & dominez sur les
poissons de la mer , sur les oiseaux du
ciel , & sur tous les animaux qui se
meuvent sur la terre.

Infr. ix. 2.

27. Et creavit Deus
hominem ad imaginem
suam : ad imaginem Dei
creavit illum : masculum
& feminam creavit eos.

28. Benedixitque illis
Deus , & ait : Crescite , &
multiplicamini ; & replete
terram , & subijcite eam ;
& dominamini piscibus
maris , & volatilibus cœ-
li , & universis animanti-
bus quæ moventur super
terram.

29. Dieu leur dit encore : Je vous ai
donné toutes les herbes qui portent leur
graine sur la terre , & tous les arbres
qui portent du fruit " & qui renfer-
ment en eux-mêmes leur semence ,

29. Dixitque Deus : Ec-
ce dedi vobis omnem her-
bam afferentem semen su-
per terram , & universa

ψ. 26. Les Peres ont remarqué ici la dis-
tinction des personnes en Dieu , & ils ont
tiré de ce passage une preuve du Mystere de
la sainte Trinité.

Ibid. *Ad imaginem & similitudinem nos-
tram.* Ces deux termes joints ensemble mar-
quent une très-grande ressemblance.

Ibid. Hebr. & qu'ils commandent , &c. Il
paroît que c'est une faute : *IRDÛ* , *præsint* ,
pour *IRD* , *præsint* , puisqu'il s'agit ici de
l'homme en général.

Ibid. Peut-être faudroit-il lire : aux bê-

tes de toute la terre : car il paroît qu'il ne
s'agit ici que des animaux : & *bestiis uni-
versa terra.* La différence ne consiste que
dans la seule conjonction *V* dans l'Hébreu ,
que dans la Vulgate : c'est à dire , dans l'Hé-
breu à la lettre & *in bestiis in universa terra*
pour & *bestiis universa terra.*

ψ. 29. L'Hébreu réunit ces deux idées :
*qua habent in semetipsis fructum , & faciunt
sementem.* Vraisemblablement on a lu ori-
ginairement ainsi dans la Vulgate , puisqu'elle
est faite sur l'Hébreu.

*ligna quæ habent in semet-
ipsis sementem generis
sui, ut sint vobis in escam :*

30. & cunctis animan-
tibusterræ, omnique vo-
lucricœli, & universis quæ
moventur in terra, & in
quibus est anima vivens,
ut habeant ad vescendum.
Et factum est ita.

31. Viditque Deus cuncta
quæ fecerat : & erant
valde bona. Et factum est
vespere & mane, dies sex-
tus.

Ibid. La plupart des Peres & des Com-
mentateurs pensent qu'avant le Déluge l'u-
sage de la viande n'étoit pas permis, parce
qu'ici Dieu ne parle que des fruits de la
terre, & que ce n'est qu'après le déluge,
qu'il joint aux fruits de la terre la

*chacun selon son espece, afin qu'ils
vous servent de nourriture, " à vous,*

30. & à tous les animaux de la terre,
à tous les oiseaux du ciel, & à tout ce
qui se meut sur la terre, & qui est vi-
vant & animé, afin qu'ils aient de
quoi se nourrir." Et cela se fit ainsi.

31. Dieu vit toutes les choses qu'il
avoit faites ; & il les approuva, parce
qu'elles étoient très-bonnes, étant con-
formes aux desseins de sa sagesse & de
sa bonté. Et du soir & du matin se fit le
sixieme jour.

chair des animaux *Infr. IX. 3.*

ψ. 30. l'Hébreu ajoute dans ce verset trois
mots omis dans la Vulgate : *omne olus her-
bæ ; c'est-à-dire, Et j'ai donné à tous les
animaux de la terre, &c. toutes les menues
herbes pour leur nourriture.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.

4156.

Infr. IX. 1.

Ecl. XXXIX.

Marc. VII.

21.

37.

CHAPITRE II.

*Conclusion du récit de la création du monde. Repos du septieme
jour. Description du Paradis Terrestre. Adam impose le nom
aux animaux. Formation de la femme.*

1. **I**gitur perfecti sunt cœ-
li & terra, & omnis or-
natus eorum.

2. Complevitque Deus
die septimo opus suum
quod fecerat : & requievit
die septimo ab universo
opere quod patrârat.

1. **L**E ciel & la terre, avec tous leurs
ornements, " furent donc ainsi
achevés en six jours.

2. Et Dieu accomplit avant le septie-
me jour, tout l'ouvrage qu'il avoit fait
résolution de créer : " & il se reposa le sep-
tieme jour, après avoir achevé tous ses
ouvrages, ne créant plus rien de nouveau.

Exod. XX. 11.

XXXI. 17.

Deut. V. 14.

Heb. IV. 4.

ψ. 1. C'est le sens des Septante : l'Hébreu
peut aussi signifier, avec toute leur armée ; «
c'est-à-dire, avec tout ce qu'ils contien-
nent. C'est ainsi que les astres sont souvent
appelés dans l'Écriture, *l'armée du ciel.*

Deut. XVII. 3. & alibi.

ψ. 1. Sam. & Sept. Dieu accomplit le
sixieme jour tout l'ouvrage, &c. Il paroît
que les Copistes Hébreux ont confondu ce
sixième avec le septimo qui va suivre.

3. Il benit le septieme jour , & il le sanctifia , voulant qu'il ~~ait~~ regardé dans la suite ; comme un jour saint & particulièrement consacré au Seigneur , " parce qu'il avoit cessé en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avoit créés pour faire " éclater sa puissance , sa sagesse & sa bonté.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

4. Telle a été l'origine du ciel & de la terre , & c'est ainsi qu'ils furent créés au jour que le Seigneur Dieu fit l'un & l'autre ,

5. & qu'il créa toutes les plantes des champs , avant qu'elles fussent sorties de la terre , & toutes les herbes de la campagne , avant qu'elles eussent poussé ; car le Seigneur Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir sur la terre , & il n'y avoit point d'homme pour la labourer. Ainsi la terre privée de ces secours , ne produisoit rien :

6. mais quand Dieu eut créé les herbes & les plantes , il s'élevoit de la terre une vapeur " abondante , comme une fontaine d'eau vive , qui en arrosoit toute la surface , & qui suppléant aux pluies , qui ne tomboient point encore , nourrissoit & entretenoit les plantes que Dieu lui avoit fait produire.

7. Le Seigneur Dieu , après avoir ainsi perfectionné la terre , pensa à créer l'homme qui devoit l'habiter. Mais au lieu qu'il avoit donné l'être aux autres ani-

3. Et benedixit diei septimo ; & sanctificavit illum : quia in ipso cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret.

4. Istæ sunt generationes cœli & terræ , quando creata sunt , in die quo fecit Dominus Deus cœlum & terram :

5. & omne virgultum agri antequam oriretur in terra ; omnemque herbam regionis , priusquam germinaret : non enim pluerat Dominus Deus super terram , & homo non erat qui operaretur terram :

6. sed fons ascendebat è terra , irrigans universam superficiem terræ.

7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ , & inspiravit in faciem ejus spiraculum

ψ. 3. La sanctification du septieme jour remonte ainsi jusqu'à l'origine du monde. Delà vient que dans la Loi du Décalogue Dieu dit : « Souvenez - vous de sanctifier le jour du sabbat. » Exod. xx. 8. Il ne fait alors que rappeler & confirmer une loi établie dès le commencement.

Ibid. Quod creavit ut faceret. C'est à la let-

tre le sens de l'Hébreu. Les Septante traduisent : Quod cœperat facere : qu'il avoit entrepris de faire. Ils ont lu SRA , cœper , au lieu de BRA , creavit.

ψ. 6. La plupart des Interpretes prennent au sens de vapeur , le terme Hébreu que les Septante & la Vulgate traduisent par fons , une fontaine ou une source.

vitæ , & factus est homo
in animam viventem.

maux , en commandant aux eaux & à la terre de les produire , il voulut que le plus parfait d'entr'eux fût formé d'une maniere plus parfaite ; il forma donc lui-même le corps de l'homme du limon de la terre , " & il répandit sur son visage un souffle de vie , en unissant à ce corps une ame raisonnable ; & ainsi l'homme devint vivant & animé.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

1. Cor. xv. 45.

8. Plantaverat aures
Dominus Deus paradisi
voluptatis à principio :
in quo posuit hominem
quem formaverat.

8. Or le Seigneur Dieu avoit planté dès le commencement , c'est-à-dire , dès qu'il eut séparé les eaux d'avec la terre , un jardin délicieux , " dans lequel il mit l'homme qu'il avoit formé.

9. Produxitque Dominus
Deus de humo omne lignum
pulchrum visu , & ad
vescendum suave : lignum
etiam vitæ in medio
paradisi , lignumque scientiæ
boni & mali.

9. Le Seigneur Dieu avoit aussi produit de la terre de ce jardin , toutes sortes d'arbres beaux à la vue , & dont le fruit étoit agréable au goût ; & il avoit fait naître au milieu de ce jardin de délices , qui étoit comme un Paradis , deux arbres ; l'un appelé l'arbre de vie , parce que son fruit devoit la conserver à ceux qui en mangeroient ; & l'autre , qui fut depuis appelé l'arbre de la science du bien & du mal , parce que le serpent fit croire à la femme , que si son mari & elle mangeoient du fruit de cet arbre , ils auroient cette science du bien & du mal , comme Dieu la possédoit.

10. Et fluvius egredie-

10. De ce lieu de délices , " sortoit

ψ. 7. Hebr. De la poussière de la terre. *De pulvere terra.* C'est l'expression que la Vulgate emploie au chap. suiv. ψ. 19.

Ibid. Voyez ce qui est dit de ce souffle de vie , dans la *Dissertation sur la nature de l'ame* ; elle sera placée à la tête de l'Écclésiaste.

ψ. 8. Hebr. Or le Seigneur Dieu planta un jardin à Eden vers l'Orient. » C'est ainsi que les Septante traduisent : » un paradis dans Eden vers l'Orient. Le nom de *Paradis* , vient du Grec , où il signifie un parc , un clos : Le terme Hébreu signifie simplement *jardin*. Le nom d'*Eden* conservé dans la Vulgate au chap. iv. ψ. 16. signifie dé-

lices : & le même mot Hébreu qui désigne l'Orient peut aussi signifier ce qui est antérieur. De là vient le sens de la Vulgate. La suite donne lieu de penser que le Paradis Terrestre devoit être situé dans l'Arménie , vers les sources de l'Euphrate , du Tigre , du Phasé & de l'Araxe ou du Cyrus. Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre* , placée à la tête de ce Livre.

ψ. 9. Dans le style des Hébreux , la science du bien & du mal signifie une science parfaite , telle qu'est celle de Dieu. *Infr.* 111. 5.

ψ. 10. Hebr. D'Eden , dont le nom signifie délices , sortoit un fleuve , &c.

un fleuve pour arroser le paradis ; & ce fleuve est celui qui delà , se divise en quatre canaux , ou quatre autres fleuves.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

11. L'un s'appelle Phison ; & c'est celui qui tournoie dans tout le pays de Hévilath , où il vient de l'or ;

Eclii. XXIV.
15.

12. & l'or de cette terre est très-bon : c'est-là aussi que se trouve le bdellion ou la perle , & la pierre d'onix , ou l'émeraude.

13. Le second fleuve s'appelle Géhon ; & c'est celui qui tournoie dans tout le pais de Chus , d'où sont venus les peuples d'Ethiopie.

14. Le troisieme fleuve s'appelle le Tygre , qui se répand vers les Assyriens : & l'Euphrate est le quatrieme

batur de loco voluptatis ad irrigandum paradysum , qui inde dividitur in quatuor capita.

11. Nomen uni Phison : ipse est qui circuit omnem terram Hevilath , ubi nascitur aurum ;

12. Et aurum terræ illius optimum est : ibi invenitur bdellium , & lapis onychinus.

13. Et nomen fluvii secundi Gehon : ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ.

14. Nomen verò fluminis tertii Tigris : ipse vadit contra Assyrios. Fluvius

ψ. 11. Ce peut être le Phasis , ou Phafe fleuve célèbre de la Colchide , qui a sa source dans les montagnes d'Arménie.

Ibid. Hebr. Hévilah. Il paroît que ce pays de Hévilah étoit aux environs de l'Arménie ; & ce pouvoit être la Colchide.

ψ. 12. Hebr. & Sept. bon. Sam. très-bon : comme l'exprime la Vulgate.

ψ. 12. Hebr. le bdolach. » Si on l'entend du bdellium ; il y a en effet une espece de bdellium , que l'on nomme Scythique : & la Scythie étoit voisine de la Colchide ; les Scythes s'étendoient jusqu'au Phafe. Si on l'entend de la perle , on trouve encore aujourd'hui des perles dans les mers voisines du Phafe.

Ibid. Hebr. la pierre de sohem , ou sohem. » Plusieurs Interpretes l'entendent de l'onix ; d'autres de l'émeraude , smaragdus , qui pourroit être dérivé de sohem raguah , c'est-à-dire , sohem saillé : & il y a une sorte d'émeraude nommée Scythique.

ψ. 13. Ce peut être l'Araxe , fleuve célèbre qui prend sa source dans le mont Ararat , à six mille pas de la source de l'Euphrate : ou le Cyrus , autre fleuve , qui a sa source près celle du Phafe.

Ibid. Vulg. Le pays d'Ethiopie. Hebr. litt. le pays de Chus. Sous le nom de pays de Chus , les Interpretes anciens entendent ordinairement l'Ethiopie ; & en effet les peuples qui habitoient l'Ethiopie au Midi de l'Egypte peuvent être venus du pays de Chus , situé sur le bord oriental de la mer rouge. Mais il s'agit ici d'un pays de Chus arrosé par le fleuve Géhon ; & ce pourroit être le pays des Scythes.

ψ. 14. Ce troisieme fleuve est nommé dans l'Hébreu Chidkel ; & tous les Interpretes conviennent que c'est le Tigre , appelé Diglito chez les Anciens , & qui a sa source dans une plaine de la grande Arménie.

Ibid. L'Hébreu pourroit se traduire : qui se répand à l'Orient d'Assur ou devant l'Assyrie. En effet quelques-uns croient que l'ancienne Assyrie s'étendoit au deçà & à l'Occident du Tigre ; le Tigre arrosoit la partie Orientale de cette province , & passoit ainsi devant cette province. Car les Hébreux distinguent les quatre parties du monde en plaçant l'Orient devant , l'Occident derrière , le Midi à droite & le Nord à gauche. En Hébreu Assur est le nom de l'Assyrie.

autem quartus, ipse est quatrieme de ces fleuves. " Euphrates.

15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, & posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur & custodiret illum.

16. Præcepitque ei dicens: Ex omni ligno paradisi comede:

17. de ligno autem scientiæ boni & mali ne comedas; in quocunque enim die comederis ex eo, morte morieris.

18. Dixit quoque Dominus Deus: Non est bonum esse hominem solum: faciamus ei adiutorium simile sibi.

19. Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, & universis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea: omne enim

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme, & le mit dans le paradis de délices, " afin qu'il le cultivât & qu'il le gardât comme le lieu qui lui étoit donné pour sa demeure.

16. Il lui fit aussi ce commandement, & il lui dit: Mangez " de tous les fruits des arbres du paradis:

17. mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal; car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement."

18. Le Seigneur Dieu dit aussi: Il n'est pas bon que l'homme soit seul; " faisons-lui " une aide semblable à lui, afin que par son secours il puisse conserver son espece sur la terre, & s'y multiplier.

19. Le Seigneur Dieu ayant donc aussi " formé de la terre tous les animaux terrestres, & de l'eau tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appelleroit; & le nom qu'Adam donna à chacun des animaux, est son nom véritable, & ce-

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

Ibid. L'Euphrate, nommé dans l'Hébreu *Phrat*, a sa source dans l'Arménie: & celui-là sert à déterminer les trois autres.

ψ. 15. Hebr. dans le jardin d'Eden.

ψ. 16. Hebr. Vous pouvez manger, &c. *Comedes.*

ψ. 17. *Morte morieris*, marque seulement la nécessité de mourir un jour, & un commencement de mort par l'affoiblissement de la nature.

ψ. 18. Moÿse raconte tout ceci par une

espece de récapitulation, pour suppléer à ce qu'il avoit omis, ou qu'il n'avoit dit qu'en passant au Chap. I.

Ibid. Hebr. Je lui ferai. Sept. Faisons-lui: » comme au chap. précéd. ψ. 26.

Ibid. Hebr. litt. » qui puisse se tenir devant lui; « qui lui soit égal, parallele, comparable. La meme expression revient au ψ. 20.

ψ. 19. Ce mot est dans le Sam. & dans la Version des Sept.

lui qu'il porte encore aujourd'hui."

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
4156.

20. Adam appella donc d'un nom qui leur convenoit, tant les animaux domestiques que les oiseaux du ciel & les bêtes sauvages de la terre; mais parmi tous les animaux, il ne se trouva point d'aide pour Adam qui lui fût semblable, & par le secours de laquelle il pût se multiplier sur la terre.

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil; & lorsqu'il étoit endormi, il tira une de ses côtes, & mit de la chair à la place.

22. Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avoit tirée d'Adam, forma le corps de la femme; & y ayant uni une ame, il l'amena à Adam.

23. Alors Adam dit: Voilà maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair; c'est pourquoi celle-ci s'appellera d'un nom qui marque qu'elle vient de l'homme, parce qu'en effet elle a été prise de l'homme."

1. Cor. XI. 9.
March. XIX. 5.
Marc. X. 7. 8.

24. C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & s'attachera à sa femme: & l'homme & la femme demeu-

Ibid. Hebr. antr. » afin qu'il vît comment il les appelleroit, & que le nom que l'homme donneroit à chacun des animaux, fût son nom; « c'est-à-dire, & que chacun des animaux reçût de l'homme son nom. On présume que les noms hébreux des animaux, étoient les mêmes que ceux qu'Adam leur avoit imposés; & en effet on trouve dans cette langue une grande conformité entre la nature des animaux & le nom qu'ils portent.

quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus.

20. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, & universa volatilia cæli, & omnes bestias terræ: Adæ verò non inveniebatur adjutor similis ejus.

21. Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam; cùmque obdormisset, tulit unam de costis ejus, & replevit carnem pro ea.

22. Et ædificavit Dominus Deus costam quam tulerat de Adam, in mulierem: & adduxit eam ad Adam.

23. Dixitque Adam: Hoc nunc os ex ossibus meis, & caro de carne mea: hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est.

24. Quamobrem relinquet homo patrem suum, & matrem, & adhærebit

ψ. 23. Vulg. litt. *Hoc nunc*: Voilà maintenant. Hebr. antr. *Hæc nunc*: Celle-ci maintenant est l'os de mes os, &c.

Ibid. *Hæc vocabitur virago, quia de viro sumpta est.* On a voulu imiter en Latin l'allusion qui se trouve dans l'original entre *Isch* l'homme, & *Ischah* la femme. Les anciens Latins nommoient aussi la femme *Virg.*

uxori

uxorifuz : & erunt duo in carne una.

25. Erat autem uterque nudus, Adam scilicet & uxor ejus : & non erubescabant.

reront si étroitement unis, qu'ils seront deux dans une seule chair."

25. Or Adam & sa femme étoient alors tous deux nus; & comme ils étoient innocents, ils n'en rougissoient point.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
4156.

Ephes. v. 11.
1. Cor. vi. 16.

ψ. 24. Le mot *duo* n'est pas dans l'Hébreu; mais il se trouve dans les Septante & dans le Samaritain, qui porte: » & des deux il se fera une même chair. « Saint

Paul nous a découvert le mystère de l'alliance de Jésus-Christ avec son Eglise, figuré dans celle d'Adam & d'Eve. *Ephes.* 111. 30. 31. 32.

CHAPITRE III.

Tentation d'Eve par le Serpent. Chûte d'Eve & d'Adam. Malédiçions contre le Serpent. Condamnation des premiers hommes. Ils sont chassés du Paradis.

1. **S**ed & serpens erat calidior cunctis animalibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem : Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradisi?

2. Cui respondit mulier: De fructu lignorum quæ sunt in paradiso, vescimur.

3. De fructu verò ligni quod est in medio paradisi, præcepit nobis Deus ne

1. **M**AIS ils ne demeurèrent pas longtemps dans cet heureux état; le démon jaloux de leur bonheur, résolut de le leur ravir; il prit pour cela la figure du serpent qui étoit le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avoit formés sur la terre; & il dit à la femme, qui lui paroissoit plus aisée à séduire: Pourquoi "Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger du fruit de tous les arbres du paradis?"

2. La femme lui répondit: Nous mangeons" du fruit des arbres qui sont dans le paradis.

3. Mais pour ce qui est du fruit de cet "arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point

ψ. 1. L'Hébreu peut signifier: *Etiamsi quod*: est-il donc vrai que Dieu vous a commandé, &c.

ψ. 2. Il faudroit peut-être lire, *Vescemur*, Nous mangerons. C'est du moins le sens de

l'Hébreu & des Seprante: & on le lit même ainsi dans plusieurs Manuscrits Latins.

ψ. 3. Ce mot est dans le Samaritain: *ligni hujus*. Au ψ. 6. on voit qu'Eve étoit près de cet arbre.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
4156.

manger, & de n'y point toucher; de peur que, *si nous le faisons*, nous ne fussions en danger de mourir.

4. Le démon toujours caché sous la figure du serpent, répondit à la femme: assurément quand vous en mangerez, vous ne mourrez point; & ce n'est pas pour cette raison que Dieu vous a fait cette défense.

2. Cor. xi. 3.

5. Mais c'est que Dieu fait qu'aussi-tôt que vous aurez mangé de ce fruit vos yeux seront ouverts, & vous serez comme des dieux, "connoissant le bien & le mal: " & il ne veut pas que vous deveniez semblables à lui.

La femme donc séduite par ces paroles qui flatoient sa vanité, considéra que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, puisqu'il étoit agréable à la vue & désirable pour l'intelligence qu'il donnoit; " & en ayant pris, elle en mangea, & en donna à son mari, qui étoit avec elle, " & qui, par une lâche complaisance pour elle, en mangea aussi. "

Ecclesi. xxv. 33.

1. Tim. 11. 11.

7. En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux. Ils reconnurent le bien qu'ils venoient de perdre par leur désobéissance, & le mal qu'elle leur avoit attiré. Leur chair se révoltant contre eux, ils s'aperçurent qu'ils étoient nus; & en ayant une confusion, qui étoit la peine de leur péché, ils entrelacerent des feuilles de figuier, " & s'en firent des especes de ceintures pour couvrir en eux ce qu'ils sentoient devoir être caché.

ψ. 5. Hébr. autr. & vous serez semblables à Dieu. Dans l'Hébreu le nom pluriel אֱלֹהִים, désigne communément Dieu, spécialement dans tout ce récit, & dans ce verset même: c'est celui que la Vulgate exprime ici par *Deus*.

Ibid. Dans l'écriture, *savoir le bien & le mal*, signifie une parfaite connoissance de toutes choses; de même qu'ailleurs *ne dire ni bien ni mal*, signifie ne rien dire. *Infra* xxiv. 50. & xxxi. 24. *Hebr.*

comederemus, & ne tangeremus illud, ne forte moriamur.

4. Dixit autem serpens ad mulierem: Nequaquam morte moriemini.

5. Scit enim Deus quòd in quocunque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri: & eritis sicut dii, scientes bonum & malum.

6. Vidit igitur mulier quòd bonum esset lignum ad vescendum, & pulchrum oculis, aspectuque delectabile: & tulit de fructu illius, & comedit: deditque viro suo, qui comedit.

7. Et aperti sunt oculi amborum: cumque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficus, & fecerunt sibi perizomata.

ψ. 6. Ces mots sont dans l'Hébreu: *desiderabile ad intelligendum*.

Ibid. L'Hébreu ajoute: *cum ea*, qui donne lieu de présumer qu'on étoit originairement: & *vir ejus cum ea*, subauditur *erat*.

Ibid. Le Samaritain porte: & *comederunt*: & ils en mangèrent.

ψ. 7. Au lieu de l'Hébreu אֵלֶּה, *folium*; on lit dans le Samaritain אֵלֵּי, *folia*. Il y a des figuiers dont les feuilles sont d'une largeur prodigieuse.

8. Et cum audissent vocem Domini Dei deambulantis in paradiso ad auram post meridiem, abscondit se Adam & uxor ejus à facie Domini Dei in medio ligni paradisi.

9. Vocavitque Dominus Deus Adam, & dixit ei : Ubi es ?

10. Qui ait : Vocem tuam audivi in paradiso ; & timui eò quòd nudus essem ; & abscondi me.

11. Cui dixit : Quis enim indicavit tibi quòd nudus esses, nisi quòd ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comedisti ?

12. Dixitque Adam : Mulier quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno, & comedi.

13. Et dixit Dominus Deus ad mulierem : Quare hoc fecisti ? Quæ respondit : Serpens de-

8. Et comme ils eurent entendu la voix du Seigneur Dieu, qui, sous une figure sensible, se promenoit dans le paradis après midi, vers le soir, lorsqu'il s'éleve un vent doux, "troublés par les remords de leur conscience, ils se retirèrent au milieu des arbres du paradis, comme pour se cacher de devant sa face.

9. Alors le Seigneur Dieu appella Adam, & voulant le porter à rentrer en lui-même, il lui dit : Où êtes-vous ?

10. Adam lui répondit : J'ai entendu votre voix dans le paradis, & j'ai eu peur de paroître devant vous ; parce que j'étois nud ; c'est pourquoi je me suis caché.

11. Le Seigneur lui repartit : Et d'où avez-vous su que vous étiez nud & que vous deviez en rougir, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avois défendu de manger ?

12. Adam, au lieu de reconnoître sa faute & de s'en humilier, tâcha de la rejeter sur Dieu même ; car il lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a présenté du fruit de cet arbre, & j'en ai mangé.

13. Le Seigneur Dieu dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela ? Elle, imitant son mari, & voulant aussi rejeter sa faute sur un autre, répondit : Le serpent que vous avez créé m'a trompée, "en

ψ. 8. Hebr. litt. qui se promenoit au vent du jour. » c'est-à-dire, au déclin du soleil, selon qu'il est dit dans le Cantique ; *Donec aspiret dies, & inclinentur umbra.* Cant. II. 17. & IV. 6. Dans l'Arabie les chaleurs du jour sont excessives ; mais sur le déclin du soleil les zéphirs s'élevent, & rendent l'air plus frais. Moÿse, écrivant dans l'Arabie, désigne ici le déclin du soleil par le lever des zéphirs.

ψ. 11. Vulg. *Enim.* Ce mot n'est pas dans l'Hebreu.

ψ. 13. Hebr. autr. Qu'est-ce que vous avez fait ? *Quid est hoc quod fecisti ?* Voyez une expression presque semblable dans le chapitre suivant, ψ. 10.

Ibid. Au lieu de l'Hebreu *MSIANI*, pris au sens de *seduxit me*, on lit dans le Samaritain *ASINI*, qu'on ramène encore au même sens par l'Arabe, mais beaucoup mieux *MSIGNI*, *fascinavit me*. C'est le même mot que dans-Isaïe, VI. 10. Le Serpent m'a fasciné.

m'assurant que je pourrois, sans rien craindre, manger de ce fruit ; & j'en ai mangé, comme il me l'a dit.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
4196.

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent, dont le démon avoit pris la figure : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux & toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur le ventre, & tu mangeras la poussière de la terre tous les jours de ta vie :

15. je mettrai une inimitié éternelle entre toi & la femme, entre sa race & la tienne ; elle te brisera la tête par le Sauveur qui naîtra d'elle, & tu tâcheras de la mordre par le talon, & de la faire tomber dans les pièges que tu lui tendras."

16. Dieu dit aussi à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ; vous enfanterez dans la douleur ; & pour vous punir de n'avoir pas été soumise à votre Créateur, vous serez sous la puissance de votre mari, & il vous dominera.

1. Cor. xiv. 34.

cepit me, & comedi.

14. Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia, & bestias terræ: super pectus tuum gradieris, & terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ :

15. inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius: ipsa conteret caput tuum, & tu infidiaberis calcaneo ejus.

16. Mulieri quoque dixit: Multiplicabo ærumnas tuas & conceptus tuos; in dolore paries filios: & sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.

ψ. 14. Vulg. la poitrine. Hebr. le ventre. La Version des Septante met l'un & l'autre.

Ibid. Vulg. la terre. Hebr. la poussière.

ψ. 14 & 15. La malédiction que Dieu prononce ici, regarde tout ensemble & le serpent & le démon. Cette femme qui doit écraser la tête du serpent, est la sainte Vierge qui ruina l'empire du démon en donnant la naissance à Jésus-Christ. Au lieu de *Ipsa*, l'Hebreu & les Septante disent, *Ipsè*: c'est-à-dire, celui qui naîtra de la femme, te brisera la tête. Les anciens exemplaires Latins ont varié sur ce mot; S. Léon le rapportoit à *Semen*, lorsqu'il disoit: *Denuntians serpenti futurum semen mulieris, quod noxii capitis elationem sua virtute contereret, Christum scilicet in carne venturum.* Serm. 2. de Nat. Au lieu de *infidiaberis*,

l'Hebreu répète le même verbe, & tu conteres, c'est-à-dire, & tu lui briseras le talon: le Grec des Septante varie sur ce mot: mais il paroît que cela vient d'une équivoque dans l'Hebreu & dans le Grec. On a pu confondre dans l'Hebreu le verbe *Sovr*, *conterere*, avec le verbe *Sovr*, *infidiari*, qui convient mieux ici. Il y a dans le Grec une équivoque semblable.

ψ. 16. Litt. Je multiplierai vos douleurs & vos grossesses. » c'est-à-dire les douleurs de vos grossesses: & peut-être auroit-on la originairement ainsi, *arumnas conceptuum tuorum.*

Ibid. Hebr. litt. *Ad virum tuum voluntas tua.* Dans l'usage de la langue sainte, cette expression marque la dépendance & l'assujettissement. *Infr.* 17. 7.

17. Adæ verò dixit :
Quia audisti vocem uxoris
tuæ, & comedisti de lig-
no, ex quo præceperam ti-
bi ne comederes, male-
dicta terra in opere tuo :
in laboribus comedes ex ea
cunctis diebus vitæ tuæ.

18. Spinas & tribulos
germinabit tibi, & come-
des herbam terræ.

19. In sudore vultûs tui
vescêris pane, donec re-
vertaris in terram de qua
sumptus es : quia pulvis es,
& in pulverem revertêris.

20. Et vocavit Adam
nomen uxoris suæ Heva :
eò quòd mater esset cunc-
torum viventium.

21. Fecit quoque Do-
minus Deus Adæ & uxori
ejus tunicas pelliceas, &
induit eos :

17. Il dit ensuite à Adam : Parce que
vous avez écouté la voix de votre femme
plutôt que la mienne, & que vous avez
mangé du fruit de l'arbre dont je vous
avois défendu de manger, la terre sera
maudite à cause de ce que vous avez
fait ; " je la rendrai stérile, & vous n'en
tirerez de quoi vous nourrir pendant
toute votre vie, qu'avec beaucoup de
travail.

18. Elle vous produira des épines &
des ronces *que vous serez obligé d'arra-
cher* ; & vous vous nourrirez de l'herbe
de la terre " *qui ne viendra que par le pén-
ible soin que vous aurez de la cultiver.*

19. *En sorte que vous mangerez votre
pain* " à la sueur de votre visage, jusqu'à
ce que vous retourniez dans la terre d'où
vous avez été tiré ; car *si je veux bien
différer de vous faire subir la peine de mort
que vous avez méritée par votre péché, ce
n'est que pour un temps* ; vous êtes pouf-
sière & vous retournerez en poussière.

20. Adam, *pour se consoler de la mort
à laquelle il se voyoit condamné*, par
l'espérance de se voir revivre dans sa pos-
térité, donna à sa femme le nom d'Eve,
qui signifie la vie, parce qu'elle étoit des-
tinée à être la mère de tous les vivants. "

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam
& à sa femme, des habits de peaux dont il
les revêtit, *afin qu'ils se souvinssent qu'a-
yant été créés pour être semblables à Dieu,
par la sainteté de leur vie, ils s'étoient ren-
dus semblables aux bêtes par leur péché.*

AV. L'ERR
CHR. VULG.
4156.

ψ. 17. Hebr. autr. à cause de vous. n
Les Septante lisent & traduisent comme la
Vulgate. C'est-à-dire, BABUDCA, in opere
suo, au lieu de BABURCA, propter te.

ψ. 18. Le mot Hébreu qui est traduit ici
par herbam, renferme le froment qui est la
principale nourriture de l'homme, & toutes
sortes de grains, de plantes, de racines, de
légumes dont on peut manger.

ψ. 19. Le pain est mis pour la nourriture
en général.

ψ. 20. C'est abusivement qu'on écrit &
qu'on prononce en François Eve sans aspi-
ration : son vrai nom est Heve, en latin
Heva, comme l'exprime notre Vulgate. Les
Septante l'expliquent par le nom de Vie,
parce qu'en effet ce nom est relatif à celui
qui en Hébreu signifie la vie.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4156.

22. Et pour leur faire sentir cette vérité humiliante, par une raillerie salutaire, il leur dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sachant le bien & le mal, par sa propre expérience; empêchons donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, & que mangeant de ce fruit il ne vive éternellement comme nous."

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin délicieux "où il l'avoit mis, afin qu'il allât travailler à la culture de la terre dont il avoit été tiré.

24. Et l'en ayant chassé, il mit des chérubins devant le jardin de délices, qui faisoient étinceler une épée de feu pour garder le chemin qui conduisoit à l'arbre de vie, & empêcher l'homme d'y entrer.

ψ. 22. Ces paroles montrent la pluralité des personnes en Dieu.

Ibid. Litt. Maintenant donc de peur qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, & qu'en mangeant de ce fruit il ne vive éternellement... Il y a ici une réticence; la proposition n'est pas achevée: ou peut-être qu'originellement elle étoit remplie par des expressions relatives à celles du ψ. suivant: *Ejiciamus eum de horto Eden. Et ejecit eum Dominus Deus de horto Eden: »* Chassons-le du Jardin d'Eden. Et le Seigneur Dieu le chassa du jardin d'Eden. » La répétition des mé-

22. & ait: Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum & malum: nunc ergo ne forte mittat manum suam, & summat etiam de ligno vitæ, & comedat, & vivat in æternum.

23. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis, ut operaretur terram, de qua sumptus est.

24. Ejecitque Adam, & collocavit ante paradisum voluptatis Cherubim, & flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

mes mots a pu produire l'omission, comme cela est plusieurs fois arrivé.

ψ. 23. Hebr. du jardin d'Eden.

ψ. 24. Plusieurs traduisent au singulier; l'Hébreu est au pluriel.

Ibid. Hebr. à l'Orient du jardin d'Eden. » Ce qui donne lieu de croire que ce jardin pouvoit être entre des montagnes, qui n'en permettoient l'entrée que par quelques défilés du côté de l'Orient; & qu'Adam sortant ainsi du côté de l'Orient de la province d'Eden ou de l'Arménie, put se retirer vers la Médie.



CHAPITRE IV.

Naissance de Caïn & d'Abel. Leurs sacrifices. Abel est tué par Caïn. Naissance d'Enoch, fils de Caïn. Lamech le Bigame tue un homme. Naissance de Seth & d'Enos.

1. **A**DAM verò cognovit uxorem suam Hevam : quæ concepit & peperit Cain, dicens: Posfedi hominem per Deum.

2. Rursúmque peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, & Cain agricola.

3. Factum est autem post multos dies ut offerret Cain de fructibus terræ munera Domino.

4. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, & de adipibus eorum: &

1. **O**R Adam chassé du paradis, & séparé de son créateur, commença de s'attacher à la créature; ainsi il connut Eve sa femme, afin de se multiplier sur la terre, selon l'ordre que Dieu lui en avoit donné; & elle conçut & enfanta un fils qu'elle nomma Caïn, c'est-à-dire, possession, en disant: Je possède par la grace de Dieu, " un homme, qui en me succédant après ma mort, me fera revivre en quelque sorte sur la terre.

2. Elle enfanta de nouveau, & elle mit au monde son frere, qu'elle nomma Abel; c'est-à-dire, vanité, pour marquer que rien n'est stable sous le soleil: " or Abel fut pasteur de brebis, & Caïn s'appliqua à l'agriculture.

3. Il arriva long-temps après que les deux freres étant dans un âge plus avancé, offrirent leurs dons au Seigneur. Mais ils les offrirent d'une manière bien différente: car Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre qu'il avoit soin de cultiver; mais il n'offrit pas les plus beaux, ni les plus excellents.

4. Abel plein de foi offrit aussi au Seigneur des premiers-nés de son troupeau, selon sa profession; mais il offrit ce qu'il

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4155.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4154.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4028.

ψ. 1. Hebr. litt. par Jehova, ou l'Être Suprême. La Version des Septante & la Vulgate supposent ici ΕΛΟΗΙΜ, Deus. Quelques-uns, ont cru que le grand nom JEHOVA n'avoit point été usité avant Moÿse. Exod. vi. 3. Mais on le trouvera plusieurs fois dans l'histoire des Patriarches. On peut voir

ce qui sera dit sur le Texte de l'Exode, vi. 3.

ψ. 2. Ou comme le dit David: Tout homme est vain: Vanitas omnis homo. Ps. xxxviii. 6. & 12. sec. hebr. Ou comme le dit Salomon: Vanité des vanités, & tout est vanité. Eccl. 1. 2. & xii. 8.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4028.

avoit de meilleur & ce qu'il avoit de plus gras : & ainsi le Seigneur regarda favorablement Abel & ses présents.

Hebr. xi. 4.
5. Mais il ne regarda point Caïn , ni ce qu'il lui avoit offert. " C'est pourquoi Caïn entra dans une très-grande colere , & il en conçut tant de chagrin , que son visage en fut tout abattu.

6. Alors le Seigneur lui dit : Pourquoi êtes-vous en colere ? & pourquoi paroît-il un si grand abattement sur votre visage ? Votre sort est entre vos mains.

7. En effet si vous faites bien , n'en ferez-vous point récompensé ? & si vous faites mal , le châtiment de votre péché ne sera-t-il pas aussi-tôt à votre porte ? n'en souffrirez-vous pas aussi-tôt la peine ? Il est vrai que la concupiscence qui est en vous , vous porte au mal ; mais votre concupiscence sera sous vous , & vous la dominerez toujours , de sorte que vous pourrez toujours lui résister."

8. Or Caïn insensible à la remontrance du Seigneur , & emporté par l'envie dont il étoit rongé , dit à son frere Abel : Sortons dehors ;" & lorsqu'ils furent dans les champs , Caïn se jeta sur son frere Abel , & le tua.

ψ. 4. & 5. Quelques-uns croient que la cause de cette distinction & de cette préférence d'Abel à Caïn , doit se prendre de la qualité différente de leurs offrandes. Mais la véritable cause est plutôt celle que saint Paul nous découvre , en s'exprimant ainsi dans son Epître aux Hébreux : » C'est par la foi , qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn. » Hebr. xi. 4.

ψ. 7. Autr. Mais Abel vous sera toujours assujetti , & vous le dominerez toujours , conservant ainsi , même après votre péché , les privilèges de premier-né. » C'est l'interprétation de saint Jean Chrysostome , (Homil. xviii. in Genes. 203.) conforme d'ailleurs à la Version des Septante ; & la Vulgate n'y est pas contraire. L'Hébreu porte à la

respexit Dominus ad Abel , & ad munera ejus.

5. Ad Cain verò , & ad munera illius non respexit : iratusque est Cain vehementer , & concidit vultus ejus.

6. Dixitque Dominus ad eum : Quare iratus es ? & cur concidit facies tua ?

7. Nonne si benè egeris , recipies : sin autem malè , statim in foribus peccatum aderit ? sed sub te erit appetitus ejus , & tu dominaberis illius.

8. Dixitque Cain ad Abel fratrem suum : egrediamur foràs. Cùmque essent in agro , confurrexit Cain adversus fratrem suum Abel , & interfecit eum.

lettre : *Ad te voluntas ejus*. Cette expression est employée ci-devant pour marquer la soumission de l'épouse à l'égard du mari : (*Sup. iii. 16.*) & ici elle peut marquer la dépendance du cadet à l'égard de l'aîné. La plupart des autres Peres l'entendent ainsi : Le péché se tournera vers vous ; il sera toujours prêt à vous attaquer ; mais vous pourrez lui résister , si vous le voulez. C'est qu'en effet Abel n'est point ici nommé : mais dans l'Hébreu les pronoms sont au masculin , & dans cette langue le nom de péché est féminin.

ψ. 8. Ces deux mots : *Sortons dehors* , ne sont pas dans l'Hébreu ; mais ils se trouvent dans le Samaritain , & dans les Septante comme dans la Vulgate.

9. Et ait Dominus ad Cain: Ubi est Abel frater tuus? Qui respondit: Nescio. Num custos fratris mei sum ego?

10. Dixitque ad eum: Quid fecisti? vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

11. Nunc igitur maledictus eris super terram, quæ aperuit os suum, & suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

12. Cùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos: vagus & profugus eris super terram.

13. Dixitque Cain ad Dominum: Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear.

14. Ecce ejicis me hodie à facie terræ, & à facie tua abscondar, & ero vagus

9. Le Seigneur, à qui ce crime ne pouvoit être caché, dit ensuite à Caïn, pour le faire rentrer en lui même: Où est votre frere Abel? Il lui répondit avec une espèce de mépris: Je ne sais. Puis joignant l'insolence au mépris, il ajouta: Suis-je le gardien de mon frere, pour savoir où il est?

10. Le Seigneur lui répartit: Qu'avez-vous fait? avez-vous espéré me cacher votre crime? Vous vous êtes trompé. La voix du sang de" votre frere crie de la terre jusqu'à moi, & me demande vengeance contre vous."

11. Vous serez donc maintenant maudit sur la terre, "qui a ouvert sa bouche, & qui a reçu le sang de votre frere, lorsque votre main l'a répandu.

12. Ainsi quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point son fruit: & de plus, vous serez fugitif & vagabond sur la terre; vous n'y aurez point de demeure fixe, & vous vous trouverez dans une crainte & une agitation continuelle.

13. Caïn entrant dans les sentiments d'un désespéré, & non d'un pénitent, répondit au Seigneur: Mon iniquité est trop grande, pour pouvoir en obtenir le pardon; & je n'ose vous le demander.

14. Mais vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre où je suis né, & j'irai me cacher de devant votre face; je serai

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4028.

Sap. x. 3.
Matth. xxii. 12.

35.
1. Joan. i. 11. 12.
Juda 12.

ψ. 10. On lit dans l'Hébreu: *vox sanguinum clamantium*: ce pourroit être un hébraïsme: car les Hébreux emploient le pluriel de *sanguis*, sur-tout pour marquer le sang injustement versé: delà vient, *libera me de sanguinibus*: Pl. l. 16. Mais le Samaritain porte: *vox sanguinis clamat*. Au fond le sens est le même.

Ibid. Abel injustement massacré par Caïn, marque la mort violente que J. C. devoit

souffrir de la part des Juifs jaloux de sa gloire & de sa vertu. S. Paul dit que le Sang de J. C. crie plus avantageusement que celui d'Abel. *Hebr. xii. 24.*

ψ. 11. Hebr. & Sept. Vous êtes donc maintenant maudit de la terre. » c. a. d. Elle vous traitera comme un homme maudit, en vous refusant son fruit. C'est ce que le ψ. suivant exprime.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4028.

fugitif & vagabond sur la terre, éloigné de vous & privé de votre secours. Or en quelque lieu que j'aïlle, où quelques-uns de mes freres se seront déjà établis, ils voudront venger la mort de celui que j'ai tué. Quiconque donc me trouvera, me tuera.

15. Le Seigneur lui répondit : Non, cela ne sera ainsi : " mais quiconque tuera Caïn sera puni sept fois " plus sévèrement que lui, pour n'avoir pas profité du châtiment que j'ai exercé sur Caïn ; & le Seigneur mit un signe sur Caïn, afin que ceux qui le trouveroient, ne le tuassent point.

16. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur, fut vagabond sur la terre, & il habita vers la région orientale d'Eden, sans y avoir de demeure fixe."

17. Et ayant connu sa femme, elle conçut & enfanta Hénoch. Il bâtit ensuite une Ville, qu'il appella Hénoch, du nom de son fils."

18. Hénoch engendra Irad, Irad engendra Maviael, Maviael engendra Mathusael, & Mathusael engendra Lamech.

& profugus in terra : omnis igitur qui invenerit me occidet me.

15. Dixitque ei Dominus : Nequaquam ita fiet ; sed omnis qui occiderit Caïn, septuplumpunietur. Posuitque Dominus Caïn signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

16. Egressusque Caïn à facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

17. Cognovit autem Caïn uxorem suam, quæ concepit & peperit Henoch ; & ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

18. Porrò Henoch genuit Irad, & Irad genuit Maviael, & Maviael genuit Mathusael, & Mathusael genuit Lamech.

ψ. 15. Hebr. autr. Le Seigneur lui répondit : C'est pour cela que quiconque, &c. ou, Certes quiconque, &c. » Au reste les Septante ont lu de même que la Vulgate. C'est-à-dire qu'ils ont lu *LAWN*, *Non sic* ; au lieu de *LKN*, *Propterea*, qu'on lit aujourd'hui.

Ibid. Le nombre de *sept* est mis pour un nombre indéterminé, mais grand & considérable.

ψ. 16. Hebr. autr. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur, demeura dans

la terre de Nod à l'Orient d'Eden. » Les Septante ont pris ainsi le terme Hébreu pour un nom de lieu ; seulement au lieu de *Nod* ou *Naud*, ils ont lu *Naid*. On trouve à l'Orient du pays d'Eden & de l'Assyrie, un vaste pays nommé *Nyfe* ou *Nyfte*, qui faisoit partie de l'Hircanie. En Hébreu *Nes*, d'où vient *Nyfa*, signifie la même chose que *Nod*, fuir, se retirer, être errant, vagabond.

ψ. 17. En vain chercheroit-on sur la terre les vestiges d'une ville bâtie avant le Déluge.

19. Qui accepit duas uxores: nomen uni Ada, & nomen alteri Sella.

20. Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.

21. Et nomen fratris ejus Jubal: ipse fuit pater canentium citharâ & organo.

22. Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator, & faber in cuncta opera æris & ferri. Soror verò Tubalcain, Noëma.

23. Dixitque Lamech uxoris suis Adæ & Sella: Audite vocem meam, uxores Lamech, auscultate sermonem meum: quoniam occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum.

19. Ce fut le premier homme qui eut en même-temps deux femmes, dont l'une s'appelloit Ada, & l'autre Sella.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut pere de ceux qui habitent sous des tentes, & des pasteurs."

21. Son frere s'appelloit Jubal, & il fut le pere de ceux qui jouent de la harpe & de l'orgue." *Il inventa ces instruments de musique, comme son frere avoit inventé la maniere de faire des tentes, & de conduire des troupeaux.*

22. Sella enfanta aussi Tubalcain, qui eut l'art de travailler avec le marteau, qui fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain & de fer." Noëma étoit la sœur de Tubalcain; *ce fut elle qui inventa la maniere de filer, & de faire de la toile & des étoffes de laine."*

23. Or Lamech ayant commis un meurtre, dit à ses femmes Ada & Sella, qui en craignoient les suites: Femmes de Lamech, entendez ma voix, écoutez ce que je vais vous dire: "vous êtes effrayées parce que j'ai tué un homme qui m'a blessé;" *vous craignez pour ma vie, parce que j'ai assassiné un jeune homme qui m'a couvert de plaies."*

ψ. 20. Dans ce passage & dans le suivant le mot de pere signifie l'auteur, l'instituteur.

Ibid. Abel païssoit aussi les troupeaux; mais Jabel fut le premier qui fit profession particuliere de conduire des troupeaux.

ψ. 21. Les termes Hébreux *Kinnor* & *Hugab*, peuvent signifier la lyre & l'orgue. Voyez ce qui en est dit dans la *Dissertation sur les Instruments de Musique des Hébreux*: elle sera placée à la tête du Livre des Psaumes.

ψ. 22. Hebr. austr. Tubalcain qui étoit habile à travailler en toutes sortes d'ouvra-

ges d'airain & de fer. » Les Septante & la Vulgate supposent qu'on a lu originai-
rement *FTS*, malleator, au lieu de *LTB*,
poliens ou *acuens* qu'on lit aujourd'hui.

Ibid. Plusieurs tiennent cette opinion, en supposant que Noëma est la Minerve des Grecs, qui étoit nommée *Nemanoun*.

ψ. 23. Hebr. austr. Or Lamech dit à ses femmes: Ada & Sella, écoutez ma voix; femmes de Lamech, prêtez l'oreille à ce que je vais vous dire.

Ibid. Litt. pour ma blessure.

Ibid. Litt. pour ma meurtrissure.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
4028.

24. Mais " rassurez-vous, personne n'o-
seroit attenter à ma vie; car puisque, selon
la parole du Seigneur même, on van-
gera sept fois la mort de Caïn qui a tué
son propre frere, & qui l'a tué par malice
& par envie, on vangeroit sans doute
celle de Lamech septante fois sept fois,
lui qui n'a tué qu'un étranger, & même
en se défendant."

25. Adam après avoir pleuré la mort
d'Abel, que sa vertu lui rendit très-sensi-
ble, connut encore sa femme; & elle
enfanta un fils qu'elle nomma Seth,
c'est-à-dire, substitué, en disant: Dieu
m'a donné un autre fils, au lieu d'Abel
que Caïn a tué."

26. Il naquit aussi à Seth un fils, qu'il
appella Enos. Celui-ci commença d'in-
voquer le nom du Seigneur par des sa-
crifices réglés, & à porter le nom d'en-
fant de Dieu, qui se conserva ensuite
dans sa postérité."

24. Septuplum ultio da-
bitur de Cain: de Lamech
verò septuagies septies.

25. Cognovit quoque
adhuc Adam uxorem
suam: & peperit filium,
vocavitque nomen ejus
Seth, dicens: Posuit mihi
Deus semen aliud pro A-
bel, quem occidit Cain.

26. Sed & Seth natus est
filius quem vocavit Enos:
iste cœpit invocare nomen
Domini.

ψ. 24. Cette particule est exprimée dans
l'Hébreu: *Sed*.

ψ. 23. & 24. L'Écriture ne nous apprend
point le sujet du discours de Lamech; &
tout ce que l'on en peut dire n'est que con-
jecture. On vangera sept fois c. a. d. d'une
manière très-sévère, la mort de Caïn; &
celle de Lamech, septante fois sept fois,
c. a. d. incomparablement plus rigoureuse-
ment. » Autr. Caïn a été puni sept fois;
mais Lamech le sera septante fois sept fois. «
Ce dernier sens a été très-suivi; & la
Version des Septante a pu y donner lieu.
Mais l'Hébreu & la Vulgate favorisent

davantage le premier sens.

ψ. 25. Samar. qu'il nomma. Ce qui est
conforme à ce qui est dit au chap. suiv. ψ. 3.

Ibid. SETH en Hébreu, signifie littérale-
ment *Positus*, & fait ainsi allusion au mot
suivant SATH, *Posuit*.

ψ. 26. Hebr. Alors on commença d'être
appelé du nom de l'Être Suprême. » C'est
qu'en effet, comme la suite l'insinue, les
descendants de Seth prirent le nom d'en-
fants de Dieu, pour se distinguer des des-
cendants de Caïn qui furent simplement nom-
més enfants des hommes. *Infr.* VII. On a
lu ZH, *iste*, au lieu de AZ, *tunc*.



C H A P I T R E V.

Généalogie d'Adam, par les descendants de Seth, jusqu'à Noé.

1. **H**ic est liber generationis Adam. In die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.

2. Masculum & foemina creavit eos, & benedixit illis: & vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.

3. Vixit autem Adam centum triginta annis: & genuit ad imaginem & similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.

4. Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni, genuitque filios & filias.

5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, & mortuus est.

1. **V**OICI le dénombrement de la postérité d'Adam, c'est-à-dire, de ceux de ses enfants qui ont été les pères du Messie. Au jour que Dieu créa l'homme, il le fit à sa ressemblance, lui ayant donné une ame capable de le connoître & de l'aimer.

2. Or sous ce nom d'homme, il faut entendre l'homme & la femme; car il les créa mâle & femelle, il les benit, & il leur donna le nom d'Adam, c'est-à-dire, terrestre, au jour qu'ils furent créés, pour marquer qu'ils avoient été tirés de la terre.

3. Adam ayant vécu cent trente ans, engendra un fils à son image & à sa ressemblance, c'est-à-dire, homme & pécheur comme lui, & il le nomma Seth.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécut huit cents ans. Or avant la naissance de Seth & après, il engendra des fils & des filles.

5. Et tout le temps de la vie d'Adam fut de neuf cents trente ans, & après cette longue vie, qui fut pour lui une longue pénitence, il mourut.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
4028.

Sup. 11. 23.
Infr. ix. 6.
Sup. 1. 27.
Eccii. xvii. 2.
1. Par. 1. 1.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
4027.

ψ. 3. Sur les différences qui se trouvent dans ce Chapitre entre le Texte Hébreu & la Version des Septante, voyez ce qui a été dit dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages* à la tête de ce Livre. La Vulgate est conforme à l'Hébreu, qui paroît avoir conservé la lecture primitive dans tout ce Chapitre, sur le nombre des

années de ces Patriarches.

Ibid. Ce mot paroît omis dans le Texte: il y est au moins sous-entendu.

ψ. 5. L'Écriture parle avantageusement du salut d'Adam; (*Sup. x. 1.*) & l'Église, se croit au nombre des élus; elle l'a décidé ainsi contre Tatien, & contre les Encratites disciples de cet hérésiarque.

AV. L'ERE. 6. Seth aussi ayant vécu cent cinq ans,
CHR. VULG. engendra Enos.
3223.

7. Et après que Seth eut engendré Enos, il vécut huit cents sept ans, & il engendra des fils & des filles.

8. Et tout le temps de la vie de Seth ayant été de neuf cents douze ans, il mourut.

AV. L'ERE 9. Enos ayant vécu quatre-vingt-dix
CHR. VULG. ans, engendra Cainan.
3834.

10. Depuis la naissance de Cainan, il vécut huit cents quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

11. Et tout le temps de la vie d'Enos, ayant été de neuf cents cinq ans, il mourut.

AV. L'ERE 12. Cainan aussi ayant vécu soixante
CHR. VULG. & dix ans, engendra Malaléel.
3765.

13. Et après avoir engendré Malaléel, il vécut huit cents quarante ans, & il engendra des fils & des filles.

14. Et tout le temps de la vie de Cainan ayant été de neuf cents dix ans, il mourut.

AV. L'ERE 15. Malaléel ayant vécu soixante &
CHR. VULG. cinq ans, engendra Jared.
3701.

16. Après avoir engendré Jared, il

6. Vixit quoque Seth centum quinque annis, & genuit Enos.

7. Vixitque Seth postquam genuit Enos, octingentis septem annis, genuitque filios & filias.

8. Et facti sunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, & mortuus est.

9. Vixit verò Enos nonaginta annis, & genuit Cainan.

10. Post cujus ortum vixit octingentis quindecim annis, & genuit filios & filias.

11. Factique sunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, & mortuus est.

12. Vixit quoque Cainan septuaginta annis, & genuit Malaléel.

13. Et vixit Cainan, postquam genuit Malaléel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios & filias.

14. Et facti sunt omnes dies Cainan nongenti decem anni, & mortuus est.

15. Vixit autem Malaléel sexaginta quinque annis, & genuit Jared.

16. Et vixit Malaléel,

postquam genuit Jared ,
octingentis triginta annis ,
& genuit filios & filias.

vécut huit cents trente ans , & il engen-
dra des fils & des filles.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
3701.

17. Et facti sunt omnes
dies Malaleel octingenti
nonaginta quinque anni ,
& mortuus est.

17. Et tout le temps de la vie de Ma-
laleel ayant été de huit cents quatre-
vingt-quinze ans , il mourut.

18. Vixitque Jared cen-
tum sexaginta duobus an-
nis , & genuit Henoch.

18. Jared ayant vécu cent soixante &
deux ans , " engendra Hénoch."

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
3540.

19. Et vixit Jared , post-
quam genuit Henoch , oc-
tingentis annis , & genuit
filios & filias.

19. Après avoir engendré Hénoch ,
il vécut huit cents ans , & il engendra
des fils & des filles.

20. Et facti sunt omnes
dies Jared nongenti sexa-
ginta duo anni , & mor-
tuus est.

20. Et tout le temps de la vie de Jared
ayant été de neuf cents soixante & deux
ans , il mourut.

21. Porrò Henoch vixit
sexaginta quinque annis ,
& genuit Mathufalam.

21. Or Hénoch ayant vécu soixante
& cinq ans , engendra Mathufala."

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
3475.

22. Et ambulavit He-
noch cum Deo , & vixit ,
postquam genuit Mathu-
falam , trecentis annis , &
genuit filios & filias.

22. Hénoch marcha avec Dieu , &
lui fut très-agréable ; & après avoir en-
gendré Mathufala , il vécut " trois cents
ans , & il engendra des fils & des filles.

ψ. 18. Sur les différences qui se trouvent
ici & dans les versets suivants , entre l'Hébreu
& le Samaritain , voyez ce qui a été dit dans
la même *Dissertation* : la Vulgate continue
d'être conforme à l'Hébreu.

Ibid. C'est abusivement qu'on écrit *Enoch*
sans aspiration : son vrai nom est *Hénoch* ,
en Latin *Henoch* , comme l'exprime notre
Vulgate.

ψ. 21. Vulg. litt. *Mathufalam* : Son vrai
nom est *Mathufala* , comme la Vulgate l'ex-
prime aux ψψ. 25. 26. 27. d'où l'on a fait
à l'accusatif en Latin *Mathufalam*. Les Sep-
tante le nomment toujours *Mathufala*. En
Hébreu , on pourroit aussi prononcer *Ma-
thufala*. La Vulgate l'exprime ainsi dans le

I. Livre des Paralipomenes , I. I. 3. & dans
S. Luc , III. 37. Ce nom est composé de
trois mots : MATH-U-SALA , qui peuvent si-
gnifier *Mors & immissio* ; paroles en quelque
sorte prophétiques , qui relativement à l'évé-
nement peuvent signifier *Mors & inundatio* :
car la *mort* de ce Patriarche fut suivie du
déluge dans la même année.

ψ. 22. C'est le sens de la Version des Sep-
tante , dont S. Paul conserve l'expression dans
son Épître aux Hébreux , XI. 5. « Hénoch
plut à Dieu. » La même expression va reve-
nir au ψ. 24.

Ibid. Ces mots , & *vixit* , manquent dans
l'Hébreu & dans les Septante.

AV. L'ERE
CHR. VULO.
3475.

23. Et tout le temps qu'Hénoch vécut sur la terre fut de trois cents soixante-cinq ans.

24. Pendant tout ce temps-là, il marcha avec Dieu dans une si parfaite obéissance à ses commandements, & une si grande foi en ses promesses, que le Seigneur voulut le réserver pour prêcher la pénitence à la fin du monde; c'est pourquoi il le transféra dans le paradis, & il ne parut plus sur la terre, parce que Dieu l'enleva, & le cacha aux yeux des hommes.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
3288.

25. Mathusala ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, il engendra Lamech.

26. Après avoir engendré Lamech, il vécut sept cents quatre-vingt-deux ans, & il engendra des fils & des filles.

27. Et tout le temps de la vie de Mathusala ayant été de neuf cents soixante-neuf ans, il mourut.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
3107.

28. Lamech ayant vécu cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils,

29. qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire, repos,* en disant: Celui-ci nous soulagera parmi nos travaux & les œuvres de nos mains, & il nous con-

23. Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.

24. Ambulavitque cum Deo, & non apparuit; quia tulit eum Deus.

25. Vixit quoque Mathusala centum octoginta septem annis, & genuit Lamech.

26. Et vixit Mathusala, postquam genuit Lamech, septingentis octoginta duobus annis, & genuit filios & filias.

27. Et facti sunt omnes dies Mathusala nongenti sexaginta novem anni, & mortuus est.

28. Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis, & genuit filium,

29. vocavitque nomen ejus Noe, dicens: Iste consolabitur nos ab operibus

ψ. 24. Voyez au Livre de l'Ecclésiastique, XLIV. 16. Voyez aussi la Dissertation sur le Patriarche Hénoch, à la tête de ce Livre.

ψ. 29. La Vulgate exprime le sens de l'Hébreu, tel qu'on le lit encore aujourd'hui: Lamech... engendra un fils, qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire, repos ou soulagement*, en disant: Celui-ci nous consolera, &c. La lecture que suppose la Version des Septante

exprime d'une manière plus naturelle l'étymologie du nom de Noé: Lamech engendra un fils qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire, repos ou soulagement*, en disant: Celui-ci nous soulagera parmi nos travaux & les œuvres de nos mains, dans la terre que le Seigneur a maudite. C'est-à-dire, qu'ils ont lu INIKNU, *requiem dabit nobis*, au lieu de INEMNU, *consolabitur nos*.

& laboribus manuum nostrarum, in terra cui maledixit Dominus.

30. Vixitque Lamech, postquam genuit Noe, quingentis nonaginta quinque annis, & genuit filios & filias.

31. Et facti sunt omnes dies Lamech septingenti septuaginta septem anni, & mortuus est. Noe verò, cum quingentorum esset annorum, genuit Sem, Cham & Japheth.

ψ. 31. C'est abusivement qu'on écrit en Latin & en François *Japhet*. Selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Japheth*, & les bonnes éditions Latines le portent ainsi. Ces trois fils de Noé ne naquirent pas dans la même année, puisque dans la suite on voit que Cham qui est ici le second, étoit plus jeune. *Infr.* 1x. 24. & plus loin il est dit que Sem étoit l'ainé de Japheth. *Infr.* x. 21. Il est vrai que là les Septante disent au contraire que Japheth étoit l'ainé de Sem : mais il paroît que c'est une fausse interprétation, & que l'intention de Moÿse a été de marquer ici l'époque de la naissance de Sem, qu'il

solera dans la terre que le Seigneur a maudite.

30. Lamech après avoir engendré Noé, vécut cinq cents quatre-vingt-quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

31. Et tout le temps de la vie de Lamech ayant été de sept cents soixante & dix-sept ans, il mourut. Or Noé ayant cinq cents ans accomplis, engendra Sem, Cham, & Japheth."

AV. L'ER^B
CHR. VULG.
2606.

nomme le premier comme l'ainé. On objecte encore que deux ans après le Déluge, ou du moins dans la seconde année après le Déluge, Sem n'avoit que cent ans, *Infr.* xi. 10. lorsque son pere devoit en avoir six cents deux, ou du moins devoit être dans sa six cents deuxième année : mais cela suppose seulement que Noé avoit cinq cents ans accomplis lorsqu'il engendra Sem, & que Sem avoit aussi cent ans accomplis lorsqu'il engendra Arphaxad dans la seconde année après le déluge : Moÿse néglige de marquer les mois ; il ne compte que les années.

CHAPITRE VI.

Mariages des enfants de Dieu avec les filles des hommes. Corruption générale des hommes. Dieu prend la résolution de tout exterminer sur la terre. Noé trouve grace devant les yeux du Seigneur, qui lui ordonne de bâtir une arche.

1. **C**umque cœpissent homines multiplicari super terram, & filias procreassent :

Tome I.

1. **A**PRÈS que les hommes eurent commencé de se multiplier sur la terre & qu'ils eurent engendré des filles :

Qq q q

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2626.

2. les enfants de Seth, qui portoient le nom d'enfants de Dieu, voyant que les filles des hommes, c'est-à-dire, des descendants de Caïn, étoient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avoient plu.

3. Et ces alliances ayant causé une corruption générale, Dieu dit : Mon esprit ne demeurera pas pour toujours avec l'homme, " parce qu'il n'est que chair, & qu'il n'a que des inclinations charnelles ; ainsi le temps de la vie de l'homme ne fera plus que de cent vingt ans, après lesquels je ferai périr tous les hommes.

4. Or ce qui obligea le Seigneur de prononcer cet arrêt, c'est qu'il y avoit en ce temps-là sur la terre des hommes d'une grandeur extraordinaire, & d'une extrême arrogance, qu'on appelloit géants : Car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants & fameux dans le siècle, où ils exerçoient leur tyrannie & leur cruauté, & où ils répandoient par-tout la corruption & l'impiété. "

5. Dieu donc voyant que la malice des hommes qui vivoient sur la terre étoit extrême, & que toutes les pensées de leur cœur étoient en tout temps appliquées au mal,

6. il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre ; c'est-à-dire, que sans changer en lui-même, il agit au dehors, comme se repentant véritablement ; & paroissant touché de douleur jusqu'au fond du cœur,

ψ. 3. c. a. d. l'âme & la vie que je leur ai donnée.

Ibid. Hebr. autr. Mon esprit ne contentera plus avec l'homme. » Saint Jérôme a préféré l'autre lecture, qui est aussi celle des Septante. C'est-à-dire, que ces anciens Interpretes ont lu dans l'Hebreu DON, per-

2. videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus, quas elegerant.

3. Dixitque Deus : Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est : eruntque dies illius centum viginti annorum.

4. Gigantes autem erant super terram in diebus illis : postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt ; isti sunt potentes à sæculo viri famosi.

5. Videns autem Deus quod multa malitia hominum esset in terra, & cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore :

6. pœnituit eum quod hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecus :

manebit, au lieu de DON, contendet, qu'on y trouve aujourd'hui.

ψ. 4. Hebr. autr. qui furent ces hommes puissants dont le nom est depuis long-temps célèbre. » Voyez la Dissertation sur les Géants, à la tête de ce Livre.

7. Delebo, inquit, hominem, quem creavi, à facie terræ, ab homine usque ad animantia, à reptili usque ad volucres cœli: poenitet enim me fecisse eos.

8. Noë verò invenit gratiam coram Domino.

9. Hæ sunt generationes Noë: Noë vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis; cum Deo ambulavit.

10. Et genuit tres filios, Sem, Cham & Japheth.

11. Corrupta est autem terra coram Deo, & repleta est iniquitate.

12. Cumque vidisset Deus terram esse corruptam, (omnis quippe caro corruerat viam suam super terram,)

7. il dit: J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé; j'exterminerai tout ce qui a vie sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux animaux; depuis " tout ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du Ciel: car je me repens de les avoir faits, en voyant que l'homme, pour qui je les ai créés, ne cesse point de m'irriter, & de s'en servir pour m'offenser.

8. Mais Noë n'étant pas criminel comme les autres hommes, trouva grace devant le Seigneur, & fut sauvé avec ses enfants.

9. Or voici les enfants qu'engendra Noë, & qui furent sauvés avec lui: " car Noë fut un homme juste & parfait au milieu des hommes de son temps; " il marcha avec fidélité en la présence de Dieu " dans tous les différents âges de sa vie.

10. Et il engendra trois fils, Sem, Cham & Japheth.

11. Or la terre étoit corrompue devant Dieu, & remplie d'iniquité.

12. Dieu voyant donc cette corruption générale de la terre, (car la vie que tous les hommes y menoient étoit toute corrompue,)

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2626.

Eccli. XLIV.
1. 17.

ψ. 7. Les Septante ont lu dans le même sens VM, & à, & depuis: au lieu de AD, usque jusqu'à, qu'on lit dans l'Hébreu. La même expression reviendra au chap. suiv. ψ. 23.

ψ. 9. Autr. Voici ce qui regarde Noë. » L'Écriture emploie quelquefois le mot generationes, pour annoncer un récit d'événements. Infr. XXXVII. 2. Num. III. 1. C'est ainsi qu'il est dit au Livre des Proverbes: Ignorans quid superventura PA-

RIAT dies. Prov. XXVII. 1.

Ibid. On pourroit avoir confondu dans l'Hébreu DRTIV, generationibus suis, avec DACIV, viis suis, qui seroit plus conforme au génie de cette langue: » Noë fut un homme juste & parfait dans ses voies; « c'est-à-dire, dans sa conduite.

Ibid. Sept. Il plut à Dieu. On se rappelle ce qui a été dit de cette expression au chap. précéd. ψ. 22.

13. il dit à Noé : J'ai résolu de faire périr tous les hommes : ils ont rempli toute la terre d'iniquité , & je les exterminerai avec tout ce qui vit sur la terre. " Mais pour vous j'ai résolu de vous sauver.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2626.

14. C'est pourquoi faites-vous un grand vaisseau de la figure d'une arche, ou d'un grand coffre, tout plat par dessus, composé de piéces de bois applanies de tous côtés, & exactement jointes ensemble ; vous y ferez de petites chambres ; & vous l'enduirez de bitume " dedans & dehors, pour la rendre impénétrable à l'eau & aux vers, & pour empêcher, par son odeur forte, la mauvaise odeur de tout ce qui y sera renfermé.

15. Voici la forme que vous lui donnerez ; sa longueur sera de trois cents coudées, sa largeur de cinquante, & sa hauteur de trente. "

16. Vous ferez à l'arche, immédiatement au dessous du toit, une ouverture en forme de fenétre pour y donner de l'air & du jour, & vous donnerez une coudée de hauteur, au comble du toit de l'arche, qui sera en pente, pour faire écouler les eaux ; vous mettrez aussi la

13. dixit ad Noe : Finis universæ carnis venit coram me: repleta est terra iniquitate à facie eorum, & ego disperdam eos cum terra.

14. Fac tibi arcam de lignis lævigatis: mansiunculas in arca facies, & bitumine linies intrinsecus & extrinsecus.

15. Et sic facies eam: Trecentorum cubitorum erit longitudo arcæ, quinquaginta cubitorum latitudo, & triginta cubitorum altitudo illius.

16. Fenestram in arca facies, & in cubito consummabis summitatem ejus: ostium autem arcæ pones ex latere; deorsum, cœnacula, &

ψ. 13. Peut-être faudroit-il lire dans l'Hébreu MN HARS, de terra, de dessus la terre, comme on le lit au chap. suiv. ψ. 23.

ψ. 14. Hebr. de bois de Gopher. » On croit que ce pourroit être le cyprès. Voyez la Dissertation sur l'Arche de Noé, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hebr. litt. Vous l'enduirez d'un enduit. » L'Hébreu n'exprime pas la nature de cet enduit. Les Septante l'entendent du bitume comme l'exprime la Vulgate.

ψ. 15. C'est-à-dire, environ 500 pieds de long, 84 de large & 50 de haut. La Coudée Hébraïque contenoit environ 20 pouces. Voyez la Dissertation sur La Coudée Hébraïque, à la tête du Livre d'Ezéchiel.

ψ. 16. Litt. Summitatem ejus. Selon l'Hébreu ce pronom se rapporte à l'Arche, & non à l'ouverture ou fenétre, comme quelques-uns l'ont cru, trompés par l'équivoque de ce pronom dans le Latin.

triftega facies in ea.

17. Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem in qua spiritus vitæ est subter cælum: universa quæ in terra sunt, confumentur.

18. Ponamque fœdus meum tecum; & ingredieris arcam tu, & filii tui, uxor tua, & uxores filiorum tuorum, tecum.

19. Et ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum, masculini sexûs & fœminini.

20. De volucris juxta genus suum, & de jumentis in genere suo, & ex omni reptili terræ secundum genus suum: bina de omnibus ingredientur tecum, ut possint vivere.

porte de l'arche au côté ou à l'un des bouts: & vous y ferez un étage tout en bas, un autre au milieu, & un troisième plus haut, dans lesquels vous pratiquerez diverses chambres pour les diverses espèces d'animaux que je veux y conserver.

17. Car je vais répandre les eaux du déluge sur la terre, pour faire mourir toute chair qui respire, & qui est vivante sous le Ciel: en sorte que tout ce qui est sur la terre sera consumé.

18. Mais j'établirai mon alliance avec vous, je vous prendrai sous ma protection, & vous entrerez dans l'arche, vous & vos fils, votre femme & les femmes de vos fils avec vous.

19. Vous ferez aussi entrer dans l'arche de chaque espèce de tous les animaux, par couples, mâle & femelle, afin qu'ils y vivent, & qu'ils s'y conservent avec vous.

20. De chaque espèce des oiseaux vous en prendrez deux, de chaque espèce des animaux terrestres deux, de chaque espèce de ce qui rampe sur la terre deux; en un mot deux de toute espèce entreront avec vous dans l'arche, afin qu'ils puissent vivre & s'y conserver, pour repeupler la terre.

Ibid. Dans la Vulgate *deorsum* est pris substantivement pour l'étage d'en bas: *canacula* est mis pour le second étage; *triftega*, pour le troisième. Cela est sans équivoque dans l'Hébreu: *inferiora, secunda & tertia facies in ea.*

ψ. 17. Hebr. Un déluge d'eaux.

ψ. 19. Sept. De tous les animaux domes-

tiques, de tous les reptiles, de toutes les bêtes sauvages, & généralement de toute chair.

Ibid. Dieu marque ici seulement en général, que son dessein est de sauver le mâle & la femelle de chaque espèce d'animaux. Il en déterminera ensuite le nombre. *Inst.*

VII. 2.

ψ. 20. Hebr. viendront à vous.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2626.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2626.

21. Vous prenez aussi avec vous de tout ce qui peut se manger, & vous le porterez dans l'arche pour servir à votre nourriture & à celle de tous les animaux qui y seront avec vous.

Hebr. XI. 7.

22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avoit commandé ; il bâtit l'arche sous le modèle que Dieu même lui en avoit donné, & il employa plus de cent ans à achever cet ouvrage, Dieu l'ordonnant ainsi, afin que tous les hommes fussent avertis des maux dont ils étoient menacés, & qu'ils eussent le temps de les prévenir, en pensant sérieusement à se convertir."

ψ. 22. Selon saint Pierre, lorsque Noé préparoit l'Arche, la patience de Dieu attendoit les hommes ; mais ils furent incrédules. 1. *Petr.* III. 20. Le Fils de Dieu

compare les jours de son futur avènement à ceux du temps de Noé. *Math.* XXIV. 37-39.

C H A P I T R E V I I .

Noé entre dans l'Arche. Il y fait entrer les animaux que Dieu vouloit conserver. Le Déluge inonde la terre.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2507.

1. **L**E Seigneur dit ensuite à Noé : Entrez dans l'arche, vous & toute votre maison, que je veux sauver avec vous, parce qu'entre tous ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre, j'ai reconnu que vous seul étiez juste devant moi.

2. Petr. III. 5.

2. Prenez de tous les animaux purs, sept par sept, mâle & femelle ;" & des

1. **D**ixitque Dominus ad eum : Ingredere tu, & omnis domus tua in arcam : te enim vidi justum coram me in generatione hac.

2. Ex omnibus animantibus mundistolle septena &

ψ. 2. On lit au même sens dans l'Hébreu à la lettre, *Virum & uxorem ejus*, c'est-à-dire, *unumquodque cum sociis suis* : C'est un Hébraïsme dont on verra dans la suite plusieurs exemples. *Gen. xv. 10. Exod. xxxvi.*

3. &c. Mais le Samaritain & la Version des Septante portent comme la Vulgate, *masculum & feminam*. On le lit ainsi dans l'Hébreu au ψ. suiv.

septena, masculum & foeminam: de animantibus vero immundis duo & duo, masculum & foeminam.

3. Sed & de volatilibus caeli septena & septena, masculum & foeminam; ut salvetur semen super faciem universae terrae.

4. Adhuc enim & post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus: & delebo omnem substantiam quam feci, de superficie terrae.

5. Fecit ergo Noe omnia quae mandaverat ei Dominus.

6. Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquae inundaverunt super terram.

animaux impurs, deux à deux mâle, & femelle."

3. Prenez aussi de tous les animaux du Ciel qui sont purs, sept par sept, mâle & femelle; & de ceux qui sont impurs, deux à deux, mâle & femelle; afin d'en conserver la race sur la face de toute la terre; & faites au plutôt ce que je vous ai commandé.

4. Car je n'attendrai plus que sept jours, & après cela je ferai pleuvoir sur la terre durant quarante jours & quarante nuits, & j'exterminerai de dessus la terre, toutes les créatures que j'ai faites.

5. Noé fit donc tout ce que le Seigneur lui avoit commandé.

6. Il avoit six cents ans lorsque les eaux du déluge inonderent toute la terre."

AV. L'ÉRÉ
CHR. VULG.
207.

Ibid. C'est-à-dire, sept de chacun des animaux purs, les uns mâles, & les autres femelles; & deux de chacun des animaux impurs, un mâle & une femelle. Ce sens est suivi par l'Historien Joseph, & par la plupart des Peres & des Commentateurs. C'est ainsi que dans l'Evangile J. C. dit à ses disciples de faire asseoir le peuple troupes par troupes, & ils s'asseyoient rangs par rangs. C'est ainsi que J. C. envoie ses Apôtres deux à deux. Marc. vi. 7. 39-40. Il paroît ici que la distinction des animaux purs ou impurs étoit connue dès avant le Déluge.

ψ. 3. Ce mot „mundis” est dans le Samaritain & dans la Version des Septante. L'Hebreu même fait mention des oiseaux purs au chap. lviij. ψ. 20.

Ibid. Ces mots sont dans la Version des

Septante; & c'est la suite naturelle de ce qui précède: car le Samaritain même ayant distingué les oiseaux purs, la suite du Texte marquoit sans doute les oiseaux impurs.

ψ. 6. Voyez la *Dissertation sur l'universalité du Déluge*, à la tête de ce Livre. Ce point vient d'être encore récemment attaqué dans un *Essai sur cette Question, quand & comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes & d'animaux?* Les bornes que nous devons nous prescrire dans ce Commentaire abrégé, ne nous permettent pas de suivre l'Auteur de cet Essai dans tous les détails où il lui plaît d'entrer sur cette question: nous observerons seulement que de l'aveu même de cet Auteur tout le récit de Moïse porte à croire l'universalité du Déluge. L'unique ressource de ce Critique est donc de dire qu'il

AV. L'ERB
CHR. VULG.
2507.

Mat. xxiv. 37.
Luc. xvii. 26.
I. Pet. iii. 20.

7. Avant qu'elles eussent commencé de tomber, Noé entra dans l'arche, & avec lui ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils, pour éviter les eaux du déluge.

8. Les animaux purs & impurs, & les oiseaux purs & impurs, " avec tout ce qui se meut sur la terre,

9. entrèrent aussi dans l'arche avec Noé, deux à deux, mâle & femelle, selon que le Seigneur l'avoit commandé à Noé.

10. Après donc que les sept jours que le Seigneur avoit dit, furent passés, les eaux du déluge se répandirent sur toute la terre.

11. L'année six cents de la vie de Noé, le dix-septième jour du second mois de la même année, qui commençoit alors au mois d'Octobre, " toutes les sources du grand abîme des eaux, où Dieu avoit renfermé celles qui couvroient la terre au commencement du monde, furent rompues, & les cataractes du Ciel où il avoit mis, comme en réserve, les eaux qui étoient au dessus du firmament, furent ouvertes.

12. Et la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits.

7. Et ingressus est Noe & filii ejus, uxor ejus & uxores filiorum ejus cum eo, in arcam propter aquas diluvii.

8. De animantibus quæque mundis & immundis, & de volucibus, & ex omni quod movetur super terram,

9. duo & duo ingressa sunt ad Noe in arcam, masculus & femina, sicut præceperat Dominus Noe.

10. Cùmque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.

11. Anno sexcentesimo vitæ Noe, mense secundo, septimo decimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, & cataractæ cæli apertæ sunt.

12. Et facta est pluvia super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.

Il y a de l'exagération dans le récit de l'Historien sacré; & comme néanmoins il ne veut pas imputer ce vice à l'Esprit Saint, il prétend que dans nos Livres sacrés tout n'est pas inspiré de Dieu. Ainsi pour nier l'universalité du Déluge, il va attaquer l'inspiration même des Livres Saints. En attendant que cet Ecrivain téméraire soit réfuté par nous ou par quelque autre, nous renvoyons nos

Lecteurs aux *Dissertations* que nous avons données sur ces deux points, l'*Inspiration des Livres Saints*, & l'*universalité du Déluge*.
ψ. 8. Ces mots sont dans la Version des Septante: ils sont une suite de ceux du ψ. 3.
ψ. 11. c. a. d. vers l'équinoxe d'Automne. Voyez les *Remarques sur La Chronologie*, placées à la suite des *Dissertations préliminaires*.

13. In

13. In articulo diei illius ingressus est Noe, & Sem, & Cham, & Japheth, filii ejus; uxor illius, & tres uxores filiorum ejus cum eis in arcam :

14. ipsi & omne animal secundum genus suum, universaque jumenta in genere suo, & omne quod movetur super terram in genere suo, cunctumque volatile secundum genus suum, universæ aves, omnesque volucres,

15. ingressæ sunt ad Noe in arcam, bina & bina ex omni carne in qua erat spiritus vitæ.

16. Et quæ ingressa sunt, masculus & fœmina ex omni carne introierunt, sicut præceperat ei Deus: & inclusit eum Dominus de foris.

17. Factumque est diluvium quadraginta diebus super terram: & multiplicatæ sunt aquæ, & elevarunt arcam in sublime à terra.

18. Vehementer enim inundaverunt: & omnia repleverunt in superficie terræ: porrò arca ferebatur super aquas.

13. Aussi-tôt donc que ce septième jour parut, Noé entra dans l'arche avec ses fils, Sem, Cham & Japheth, sa femme, & les trois femmes de ses fils;

14. & tous les animaux sauvages, selon leur espèce, y entrèrent aussi avec eux; tous les animaux domestiques, selon leur espèce; tout ce qui se meut sur la terre, selon son espèce; tout ce qui vole, chacun selon son espèce; tous les oiseaux, & tout ce qui s'élève dans l'air.

15. Tous ces animaux entrèrent avec Noé dans l'arche, deux à deux, mâle & femelle, de toute chair vivante & animée.

16. Ceux qui y entrèrent étoient donc mâles & femelles & de toute espèce, selon que Dieu l'avoit commandé à Noé; & le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours; & les eaux s'étant accrues, éleverent l'arche en haut au dessus de la terre.

18. Car l'inondation croissant beaucoup, les eaux couvrirent toute la surface de la terre: mais l'arche étoit portée sur les eaux.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
2507.

✧. 15. Ces mots sont dans la Version des Septante.
Tome I.

Av. l'EAU
CHAP. VPLG.
2507.

19. Les eaux crûrent & grossirent prodigieusement au dessus de la terre, & toutes les plus hautes montagnes qui sont sous toute l'étendue du Ciel furent couvertes.

20. L'eau ayant gagné le sommet des montagnes, s'éleva encore de quinze coudées " plus haut.

Sap. 2. 4.
Eccli. XXXIX.
28.
1. Pet. III.
20.

21. Toute chair qui se meut sur la terre en fut consumée; tous les oiseaux, tous les animaux *domestiques*, toutes les bêtes *sauvages*, & tout ce qui rampe sur la terre.

22. Tous les hommes moururent, & généralement tout ce qui a vie & qui respire sur la terre & sous le Ciel.

23. Toutes les créatures qui étoient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent, que celles qui volent dans l'air, tout périt de dessus la terre: il ne demeura que Noé seul, & ceux qui étoient avec lui dans l'arche.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours. "

19. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram: operatique sunt omnes montes excelsi sub universo cælo.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

21. Consumptaque est omnis caro quæ movebatur super terram, volucrum, animantium, bestiarum, omniumque reptilium quæ reptant super terram: universi homines,

22. & cuncta in quibus spiraculum vitæ est in terra, mortua sunt.

23. Et delevit omnem substantiam, quæ erat super terram, ab homine usque ad pecus, tam reptile quàm volucres cæli: & deleta sunt de terra: remansit autem solus Noe, & qui cum eo erant in arca.

24. Obtinueruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.

ψ. 20. C'est-à-dire, environ vingt-cinq pieds au moins.

ψ. 23. Il faudroit peut-être lire dans l'Hébreu comme les Septante & la Vulgate l'expriment au chap. précéd. ψ. 7. depuis celles qui rampent jusqu'à celles

qui volent dans l'air.

ψ. 24. En comparant les Textes, VII. 11. & VIII. 4. On voit que ces cent cinquante jours se comptent depuis le commencement du déluge, & forment cinq mois de trente jours chacun.

CHAPITRE VIII.

Les eaux se retirerent. Noé sort de l'Arche. Alliance de Dieu avec Noé.

1. **R**ECORDATUS AUTEM DEUS NOE, CUNCTORUMQUE ANIMANTIIUM, & OMNIUM JUMENTORUM, QUÆ ERANT CUM EO IN ARCA, ADDUXIT SPIRITUM SUPER TERRAM, & IMMINUTÆ SUNT AQUÆ.

2. Et clausi sunt fontes abyssi, & cataractæ cœli: & prohibitæ sunt pluviae de cœlo.

3. Reversæque sunt aquæ de terra, euntes & redeuntes: & cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

4. Requievitque arca mense septimo, vigesimo septimo die mensis, super montes Armeniæ.

5. At verò aquæ ibant & decrescebant usque ad decimum mensem: decimo

1. **M**AIS Dieu s'étant souvenu de Noé, de toutes les bêtes sauvages, & de tous les animaux domestiques, de tous les oiseaux & de tous les reptiles, qui étoient avec lui dans l'arche, fit souffler un vent sur la terre, & les eaux commencerent de diminuer.

2. Les sources de l'abîme furent fermées, aussi-bien que les cataractes du Ciel; en sorte que les eaux de la mer qui se répandoient sur la terre, & les pluies qui tomboient du Ciel, furent arrêtées.

3. Les eaux étant agitées de côté & d'autre, par la violence de ce vent, se retirerent de dessus la terre, & commencerent de diminuer après cent cinquante jours.

4. Et le vingt-septieme jour du septieme mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Armenie.

5. Cependant les eaux alloient toujours en diminuant jusqu'au dixieme mois, au premier jour duquel le som-

ψ. 1. Ces mots sont dans la Version des Septante.

Ibid. Hebr. cesserent de s'accroître. Elles ne commencerent à diminuer qu'au ψ. 3.

ψ. 4. Hebr. & Samar. le dix-septieme jour. Les Septante portent comme la Vulgate, le vingt-septieme. C'est-à-dire qu'ils ont lu *septimo vigesimo die*, ASRIM IOM au lieu de *septimo*

decimo die, ASR IOM. La ressemblance des deux lectures a pu donner lieu à la méprise des Copistes: & il est fort vraisemblable que l'Arche ne put s'arrêter que dix jours après que les eaux eurent commencé de diminuer.

Ibid. Hebr. sur les montagnes d'Ararat. L'opinion commune est que le nom d'Ararat désigne en Hébreu l'Arménie.

R r r r a

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

met des montagnes commença de paroître.

6. Quarante jours s'étant encore passés, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite dans l'arche, & laissa aller un corbeau,

7. qui étant sorti ne revint plus", & demeura ainsi seul dehors, volant de tous côtés, jusqu'à ce que les eaux de la terre furent séchées, " & qu'il eut été rejoint par les autres animaux.

8. Sept jours après, " il envoya aussi une colombe après le corbeau, pour voir si les eaux avoient cessé " de couvrir la terre.

9. Mais la colombe n'ayant pu trouver de lieu sec où mettre le pied, parce que les montagnes, d'où l'eau s'étoit retirée, étoient couvertes de boue, & que la terre étoit encore toute couverte d'eau, elle revint à lui; & Noé étendant la main, la prit, & la remit dans l'arche.

10. Il attendit encore sept autres jours, & il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

ψ. 7. Hebr. litt. qui étant sorti, alloit & venoit. La plupart des Interpretes préfèrent la lecture de la Vulgate qui est aussi celle des Septante. Elle suppose qu'on a lu originaiement dans l'Hebreu *vloa isob*, & non *revertebatur*: au lieu de quoi les Copistes ont écrit *isob vsob*, *egrediendo & revertendo*.

Ibid. Cela ne signifie pas qu'il soit revenu après le dessèchement des eaux. La particule *donec* ne marque pas toujours, qu'une chose se soit faite après un certain temps, mais simplement qu'elle ne s'est pas faite auparavant. *Matth. I. 25. &c.*

enim mense, primâ die mensis, apparuerunt cacumina montium.

6. Cùmque transissent quadraginta dies, aperiens Noe fenestram arcæ quam fecerat, dimisit corvum:

7. qui egrediebatur, & non revertebatur, donec ficcarentur aquæ super terram.

8. Emisit quoque columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.

9. Quæ cùm non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in arcam: aquæ enim erant super universam terram: extenditque manum, & apprehensam intulit in arcam.

10. Expectatis autem ultra septem diebus aliis, rursùm dimisit columbam ex arca.

ψ. 8. Le Texte marquant au ψ. 10. *sept autres jours*, & encore au ψ. 12. *sept autres jours*, que le ψ. 13. termine au premier jour du premier mois, fait assez connoître qu'il y a ici une distance de *sept jours*, peut-être omise par la négligence des Copistes.

Ibid. On lit dans l'Hebreu *qlu*, *levata essent*, » si les eaux étoient diminuées sur la terre; « au lieu de quoi les Septante ont lu *clu*, *cessassent*, comme l'exprime la Vulgate; » si les eaux avoient cessé de couvrir la terre. « La même variété va revenir au ψ. 11.

11. At illa venit ad eum ad vesperam, portans rimum olivæ virentibus foliis in ore suo. Intellexit ergo Noe quod cessasset aquæ super terram.

12. Expectavitque nihilominus septem alios dies: & emisit columbam, quæ non est reversa ultra ad eum.

13. Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, primâ die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram: & aperiens Noe tectum arcæ, aspexit, viditque quod exsiccata esset superficies terræ.

14. Mense secundo, septimo & vigesimo die mensis, arefacta est terra.

15. Locutus est autem Deus ad Noe, dicens:

16. Egredere de arca, tu & uxor tua, filii tui & uxores filiorum tuorum tecum.

17. Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus, quàm in bestiis & universis reptilibus quæ rep-

11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étoient toutes vertes. " Noé reconnut donc que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

12. Il attendit néanmoins encore sept autres jours, pour donner le temps à la terre de se sécher entièrement, & il envoya la colombe, qui ne revint plus à lui, ayant trouvé la terre sèche & en état d'être habitée.

13. Ainsi l'an de Noé six cents un, au premier jour du premier mois, les eaux qui étoient sur la terre se retirèrent entièrement; & Noé ouvrant le toit de l'arche, & regardant delà, il vit que la surface de la terre étoit sèche: cependant il demeura dans l'arche, attendant l'ordre de Dieu pour en sortir.

14. Mais le vingt-septieme jour du second mois de l'année d'après qu'il y fut entré, la terre fut toute sèche, & en état d'être habitée.

15. Alors Dieu parla à Noé, & lui dit:

16. Sortez de l'arche, vous & votre femme, vos fils & les femmes de vos fils.

17. Faites-en sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toutes sortes d'especes, tant des oiseaux, que des bêtes, & de tout ce qui rampe sur la terre; & entrez sur

ψ. 11. On trouve encore ici dans l'Hébreu אֵלֶּה, *folium*, pour אֵלֵּי, *folia*, qui se trouve dans le Samaritain: à la lettre: des feuilles d'olivier en rameau.
ψ. 13. C'est le sens de l'Hébreu: furent seches.

AV. L'ERR
CHR. VOLG.
1506.

la terre, croissez - y & vous y multipliez."

^{Sup. 1. 22.} 18. Noé sortit donc de l'arche avec
^{21.} ses fils, sa femme & les femmes de
^{Infr. 1x. 1. 7.} ses fils.

19. Toutes les bêtes sauvages en sortirent aussi, les animaux domestiques, les oiseaux, & tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espece.

20. Or Noé dressa un Autel au Seigneur; & prenant de tous les animaux & de tous les oiseaux purs, il les lui offrit en holocauste sur cet autel.

^{Sup. vi. 5.} 21. Le Seigneur connoissant les dispositions du cœur de Noé, agréa son sacrifice, & le reçut, comme on reçoit une odeur très-agréable, & il dit: "je ne répandrai plus ma malediction sur la terre à cause des péchés des hommes, parce que l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur" sont portées au mal dès sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus de mort, comme j'ai fait, tout ce qui est vivant & animé; mais je comptirai à la foiblesse de l'homme, & je le laisserai vivre malgré ses infidélités.

ψ. 17. Hebr. autr. qu'ils se répandent sur la terre, qu'ils y croissent & qu'ils s'y multiplient: » ce qui s'entend des animaux; Dieu dit ensuite la même chose en parlant de Noé & de ses fils. *Infr.* 1x. 1. & 7. Les mêmes lettres en Hébreu donnent les deux sens.

ψ. 19. L'Hébreu & les Septante ajoutent, les oiseaux. L'Hébreu ne parle pas des animaux domestiques.

tant super terram, educ tecum, & ingredimini super terram: crescite & multiplicamini super eam.

18. Egressus est ergo Noe, & filii ejus, uxor illius, & uxores filiorum ejus, cum eo.

19. Sed & omnia animalia, jumenta, & reptilia quæ reptant super terram, secundum genus suum, egressa sunt de arca.

20. Ædificavit autem Noe altare Domino: & tollens de cunctis pecoribus & volucris mundis, obtulit holocausta super altare.

21. Odoratusque est Dominus odorem suavitatis, & ait: Nequaquam ultra maledicam terræ propter homines: sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua: non igitur ultra percutiam omnem animam viventem, sicut feci.

ψ. 21. Hebr. & il dit à son cœur. » c. a. d. il dit en lui-même.

Ibid. Hebr. parce que toutes les pensées du cœur de l'homme. Le seul mot *ISR* est exprimé dans la Vulgate par *sensus & cogitatio*: il signifie *figmentum*: & peut-être auroit-on lu originellement ici comme au chap. vi. ψ. 5. *ISR MESSOT*, *figmentum cogitationum*.

22. Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hiems, nox & dies, non requiescent.

22. *Ainsi* tant que la terre durera, la semence & la moisson, le froid & le chaud, l'été & l'hiver, " la nuit & le jour ne cesseront point de s'entresuivre, sans que désormais il arrive aucun changement semblable qui en interrompe universellement le cours.

AV. L'ÉRÉ
CHR. VULG.
2506.

ψ. 22. Il paroît que les Hébreux ne distinguoient que ces deux saisons. *Pf.* 1XXIII. | 17. Ils n'ont point de termes qui signifient proprement le Printemps ni l'Automne.

CHAPITRE IX.

Arc-en-Ciel, signe d'alliance de Dieu avec Noé. Noé plante la vigne. Malédiction de Noé contre Chanaan.

1. **B**enedixitque Deus Noe & filiis ejus. Et dixit ad eos : Crescite & multiplicamini, & replete terram.

1. **A**LORS Dieu benit Noé & ses enfants, & il leur dit : Croissez & multipliez-vous, & remplissez la terre, & vous l'assujétissez : " je vous établis aujourd'hui les maîtres de tout ce qu'elle contient.

Sup. I. 22.
28. VIII, 17.

2. Et terror vester ac tremor fit super cuncta animalia terræ, & super omnes volucres cæli ; cum universis quæ moventur super terram : omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt.

2. *Ainsi* que tous les animaux de la terre & tous les oiseaux du Ciel soient frappés de terreur, & tremblent devant vous, avec tout ce qui se meut sur la terre. J'ai mis aussi entre vos mains tous les poissons de la mer ; " je les ai soumis à votre puissance.

3. Et omne quod movetur & vivit, erit vobis in cibum : quasi olera virentia tradidi vobis omnia :

3. Nourrissez-vous de tout ce qui a vie & mouvement : je vous ai abandonné toutes ces choses pour être à l'avenir votre nourriture, comme les légumes & les herbes de la campagne, " l'ont été jusqu'à présent.

Sup. I. 29.

ψ. 1. Les Septante ajoutent ces mots ; c'est-à-dire, qu'ils ont lu ici comme au chap. 1. ψ. 28.

ψ. 2. Hebr. avec tous les reptiles de la terre & tous les poissons de la mer : car j'ai mis tout cela entre vos mains. Le verbe se rapporte à tout ce qui précède : tradita sunt : & si le nominatif manque, c'est qu'il est sous-

entendu ; ou peut-être qu'après HIM, maris ; on lisoit originaiement HNM, ecce ea : la ressemblance de ces deux mots a pu donner lieu d'omettre le second.

ψ. 3. Hebr. autr. comme les menues herbes que je vous ai toutes données. Les Hébreux sous-entendent souvent le pronom relatif.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
2506.

4. J'excepte seulement *le sang* ou la chair mêlée avec le sang, dont je vous défends de manger :

Lev. XVII. 14.

5. parce que j'ai une extrême horreur de ceux qui répandent le sang ; c'est pour-quoi je vengerai votre sang de toutes les bêtes qui l'auront répandu, & je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme, & de la main de son frere qui l'aura tué.

Matth. XXVI.

52.

Apoc. XIII. 10.

Sup. 1. 26.

Sup. 1. 28.

VIII. 17.

6. Quiconque aura répandu le sang de l'homme, sera puni par l'effusion de son propre sang ; car l'homme a été créé à l'image de Dieu, & Dieu ne souffrira point qu'on détruise impunément son image, qu'il a formée lui-même.

7. Croissez donc, vous autres, & multipliez-vous : entrez sur la terre qui est demeurée sans habitants, & la remplissez.

8. Dieu dit encore à Noé, & à ses enfants, aussi-bien qu'à lui :

9. Je vais faire alliance avec vous, & avec votre race après vous :

4. excepto, quòd carnem cum sanguine non comedetis :

5. sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum : & de manu hominis, de manu viri & fratris ejus, requiram animam hominis.

6. Quicumque effuderit humanum sanguinem, fundetur sanguis illius : ad imaginem quippe Dei factus est homo.

7. Vos autem crescite & multiplicamini, & ingredimini super terram, & implete eam.

8. Hæc quoque dixit Deus ad Noe, & ad filios ejus cum eo :

9. Ecce ego statuam pactum meum vobiscum, & cum femine vestro post vos :

ψ. 4. Hebr. Mais seulement vous ne mangerez point la chair avec son ame ou son sang. Il est dit ailleurs que l'ame de l'animal est dans le sang. Levit. XVII. 14. Deut. XII. 23. Il paroît que la loi exprimée dans le Lévitique, Chapitre XVII. & le décret rapporté dans les Actes, Chap. XV. ψ. 20. ne font qu'une réitération de ce commandement fait à Noé.

ψ. 5. Litt. le sang de vos ames. Hebr. autr. je vengerai votre sang pour vos ames ; c. a. d. en votre place.

Ibid. Selon le Samaritain : de la main de tout homme vivant ; C'est-à-dire, qu'on y

lit *omnis viventis*, כִּי, au lieu de *omnis bestia*, כִּי־הוּ. La conjonction & qui suit n'est pas dans le Samaritain.

ψ. 6. Hebr. litt. son sang sera répandu pour l'homme, dont il a répandu le sang. Ou, selon les Septante, pour le sang qu'il a répandu. Au lieu de BADM, pro homine, ils ont lu BDM, pro sanguine.

ψ. 7. L'Hebreu lit : & multipliez-vous-y. Les Septante lisent : remplissez-la, & dominez-y. Ils ont lu RDU, dominamini, au lieu de RBV, multiplicamini, qui ne seroit qu'une répétition du même mot dans le même verset.

10. & ad omnem animam viventem quæ est vobiscum , tam in volucris quàm in jumentis & pecudibus terræ cunctis , quæ egressa sunt de arca , & universis bestiis terræ.

11. Statuam pactum meum vobiscum , & nequaquam ultra interficietur omnis caro aquis diluvii , neque erit deinceps diluvium dissipans terram.

12. Dixitque Deus : Hoc signum fœderis quod do inter me & vos , & ad omnem animam viventem , quæ est vobiscum in generationes sempiternas :

13. arcum meum ponam in nubibus , & erit signum fœderis inter me & inter terram.

14. Cùmque obduxero nubibus cœlum , apparebit arcus meus in nubibus :

10. & avec tous les animaux vivants qui sont avec vous , tant les oiseaux , que les animaux ou domestiques , ou de la campagne , qui sont sortis de l'arche , & avec toutes les bêtes de la terre que j'ai sauvées avec vous."

11. J'établirai mon alliance avec vous , & toute chair qui a vie ne périra plus désormais par les eaux du déluge , & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui extermine toute la terre. *Isai. LIV. 9.*

12. Dieu dit ensuite : Voici le signe de l'alliance que j'établis pour jamais entre moi & vous , & tous les animaux vivants qui sont avec vous :

13. je mettrai mon arc dans les nuées , non seulement comme le signe naturel de la pluie , ainsi qu'il l'a été jusqu'à présent , mais comme le signe particulier de l'alliance que j'ai faite avec la terre , & de l'assurance que je vous ai donnée qu'elle ne sera plus désormais exposée à un pareil déluge."

14. Lors donc que j'aurai couvert le Ciel de nuages , mon arc paroîtra dans les nuées. *Eccli. XLIV. 12.*

ψ. 10. L'Hébreu pourroit se traduire : qui sont sortis de l'Arche avec vous. » Ces derniers mots , & *universis bestiis terræ* , sont dans l'Hébreu une simple répétition de ceux qui sont rendus auparavant par , & *pecudibus terræ cunctis* : & cette répétition n'est point dans les Septante. Le *vobiscum* est répété dans l'Hébreu , & dans les Septante , mais avant les derniers mots auxquels il pa-

roit néanmoins se rapporter.

ψ. 13. Voyez ce qui est dit de l'arc-en-ciel , dans la *Dissertation sur l'universalité du Déluge* , à la tête de ce Livre.

ψ. 14. & 15. Hebr. autr. lors donc que j'aurai couvert la terre de nuages , & que mon arc paroîtra dans les nuées ; alors je me souviendrai , &c.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
3506.

15. & je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous, & avec toute ame qui vit & qui anime la chair : & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse périr dans les eaux toute chair qui a vie sur la terre.

16. Mon arc fera donc dans les nuées : & en le voyant, je me souviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre Dieu & toutes les ames vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre. "

17. Dieu dit encore à Noé : Ce sera là le signe de l'alliance que j'ai faite avec toute chair qui est sur la terre.

18. Noé avoit donc trois fils qui sortirent de l'arche, Sem, Cham & Japheth. Or Cham est le pere de Chanaan.

19. Ce sont là les trois fils de Noé ; & c'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes qui sont sur la terre. "

ψ. 16. Samar. L'arc fut donc alors formé dans les nuées, & il parut pour être un monument de l'alliance éternelle qui venoit d'être faite entre Dieu & toutes les ames vivantes qui animent toute chair sur la terre. » Le même mot *VRITH* peut également signifier *Et eris*, & *Et fuit* : au lieu de *VRITH*, & *videbo illum*, on lit dans le Samaritain *VRITH*, & *visus est* ou *apparuit* ; & l'expression *inter Deum*, acheve de montrer

15. & recordabor fœderis mei vobiscum, & cum omni anima vivente quæ carnem vegetat ; & non erunt ultra aquæ diluviæ ad delendum universam carnem.

16. Eritque arcus in nubibus, & videbo illum, & recordabor fœderis sempiterni quod pactum est inter Deum & omnem animam viventem universæ carnis quæ est super terram.

17. Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit signum fœderis, quod constitui inter me & omnem carnem super terram.

18. Erant ergo filii Noe, qui egressi sunt de arca, Sem, Cham, & Japheth : porrò Cham, ipse est pater Chanaan.

19. Tres isti filii sunt Noe : & ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.

que ce n'est pas Dieu qui parle, mais Moysé qui parle de Dieu.

ψ. 19. L'Hébreu porte seulement : c'est d'eux que s'est dispersée toute la terre : les Septante : sur toute la terre. Ce qui donne lieu de penser qu'on a pu lire originairement : » C'est d'eux que s'est dispersée toute la race des hommes sur la terre : » comme l'exprime la Vulgate.

20. Cœpitque Noe vir
agricola exercere terram,
& plantavit vineam.

21. Bibensque vinum
inebriatus est, & nudatus
in tabernaculo suo.

22. Quod cum vidisset
Cham pater Chanaan,
verenda scilicet patris sui
esse nudata, nuntiavit
duobus fratribus suis fo-
rās.

23. At verò Sem & Ja-
pheth, pallium imposue-
runt humeris suis, & ince-
dentes retrorsum, operue-
runt verenda patris sui:
faciesque eorum aversæ
erant, & patris virilia non
viderunt.

24. Eyigilans autem
Noe ex vino, cum didi-
cisset quæ fecerat ei filius
suus minor,

25. ait: Maledictus
Chanaan, servus ser-

20. Noé s'appliquant à l'agriculture
après le déluge, comme il avoit fait au-
paravant, commença de labourer & de
cultiver la terre, & il planta une vigne,
non seulement pour en manger le raisin,
comme on avoit fait jusqu'alors; mais pour
en exprimer le jus & en faire une boisson.

21. Et ayant bu du vin, dont il ne
connoissoit pas la force, il s'enivra, &
parut nud dans sa tente.

22. Cham, pere de Chanaan, le trou-
vant en cet état, & voyant que ce que
la pudeur obligeoit de cacher en son
pere, étoit découvert, sortit dehors, &
vint en riant le dire à ses deux freres.

23. Mais Sem & Japheth, au lieu de
l'imiter, en se moquant comme lui de leur
pere, étendirent un manteau sur leurs
épaules, marcherent en arriere, & cou-
vrirent en leur pere, ce qui devoit y
être caché. Ils ne virent rien en lui de
ce que la pudeur défendoit de voir, par-
ce qu'ils tinrent toujours leur visage
tourné d'un autre côté."

24. Noé se réveillant après cet assou-
pissement que le vin lui avoit causé, &
ayant appris de quelle sorte l'avoit traité
son jeune fils,

25. il dit, pour le punir: Que Chanaan
soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses

AV. L'ERE
CHR. VULO.
2506.

ψ. 20. Hebr. autr. Noé qui s'appliquoit
à cultiver la terre, commença de planter
la vigne. » On lit en Hébreu *vir terra*,
pour *vir cultor terra*, comme le lisent les
Septante, & comme on le voit dans l'Hé-
breu, au chap. iv. ψ. 1.

ψ. 22. & 23. Selon les Peres, Noé sur-
pris de vin, raillé par Cham, & couvert

par Sem & par Japheth, marque J. C. qui
par un excès de son amour s'abandonne
aux Juifs ses ennemis, qui le dépouillent
& l'insultent; mais les nations converties,
marquées par Japheth, & les Juifs fideles,
figurés par Sem, le couvrent, & révérent
dans sa bassesse apparente, toute la gran-
deur & toute la dignité dont il étoit revêtu

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

freres l'esclave des esclavés. " Il en usa ainsi pour ne pas maudira Cham que Dieu avoit beni en sortant de l'arche, & pour ne faire tomber sa malédiction que sur Chanaan, qui étoit le plus méchant des enfants de Cham.

26. Il dit encore : Que le Seigneur, le Dieu de Sem soit beni, & que Chanaan soit son esclave.

27. Que Dieu multiplie la postérité de Japheth, & qu'il habite dans les tentes de Sem, " & que Chanaan soit son esclave.

28. Or Noé vécut encore trois cents cinquante ans depuis le déluge.

29. Et tout le temps de sa vie ayant été de neuf cents cinquante ans, il mourut.

vorum erit fratribus suis.

26. Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem, fit Chanaan servus ejus.

27. Dilatet Deus Japheth, & habitet in tabernaculis Sem, fitque Chanaan servus ejus.

28. Vixit autem Noe post diluvium trecentis quinquaginta annis.

29. Et impleti sunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum : & mortuus est.

ψ. 25. c. 2. d. le plus vil & le plus méprisé des esclaves. C'est un hébraïsme. Cette malédiction eut son accomplissement lorsque les Israélites s'assujétirent le pays de Chanaan, & exterminèrent les peuples de ce pays, ou les réduisirent dans l'état de la plus dure servitude.

ψ. 26. & 27. Hebr. leur esclave. Il est plus vraisemblable qu'on a lu originairement au ψ. 26. son esclave, & au ψ. 27. leur esclave. D'où il est arrivé qu'on a mis ensuite dans l'Hébreu l'un & l'autre au pluriel, comme on a mis dans le Grec des Septante & dans le Latin de la Vulgate l'un & l'autre au singulier. Les restes des Chananéens se sont trouvés assujettis avec les Juifs aux Grecs & aux Romains. Ou plutôt, selon les Peres, cette prédiction marque l'assujétissement des nations infidèles sous la puissance des Princes Chrétiens, & en général le service même que les méchants rendent aux bons. Car selon la remarque

de S. Augustin, les méchants servent aux bons, lorsque les bons savent tirer avantage des maux mêmes que leur font les méchants : *Malus frater servus est fratrum bonorum, cum vel ad exercitationem patientia, vel ad profectum sapientia, scienter utuntur malis boni. De civ. Dei. l. xiiij. c. 2. n. 2.* C'est qu'en effet, selon les expressions de S. Paul, tout est pour les élus dans ce monde, & tout contribue au bien de ceux qui sont appelés pour être saints. I. Cor. 13. 21, & Rom. 8. 28.

ψ. 27. Cette prophétie s'accomplit lorsque les Grecs & les Romains, descendus de Japheth, porterent leurs conquêtes dans l'Asie, & s'emparèrent du pays des descendants de Sem. Ou plutôt, selon les Peres, cette prédiction marque la conversion des Gentils, dont Japheth est le pere, & qui sont entrés dans les tentes de Sem, c. a. d. dans le partage des Juifs.

C H A P I T R E X.

Dénombrement des enfants de Sem, de Cham, & de Japheth.

1. **H**Æ sunt generatio-
nes filiorum Noe,
Sem, Cham & Japheth :
natique sunt eis filii post
diluvium.

2. Filii Japheth : Gomer,
& Magog, & Madai, &
Javan, & Thubal, & Mo-
soch, & Thiras.

3. Porrò filii Gomer :
Ascenez, & Riphath, &
Thogorma.

4. Filii autem Javan :
Elisa & Tharsis, Cethim
& Dodanim.

5. Ab his divisæ sunt
insulæ gentium in regio-
nibus suis, unusquisque
secundum linguam suam
& familias suas in nationi-
bus suis.

1. **V**Oici le dénombrement des fils
de Noé, " qui furent Sem, Cham
& Japheth : & voici les noms des enfants
qui naquirent d'eux après le déluge.

2. Les fils de Japheth furent Gomer ;
qui peupla la Galatie, " Magog, qui fut
pere des Tartares, Madai des Macédo-
niens, " Javan des Ioniens, Ros " des
Russiens, Thubal des Tybaliens ou Ty-
bériens, Mosoch des Moscovites, &
Thiras des Thraces.

3. Les fils de Gomer furent, Ascenez,
Riphath & Thogorma, d'où sont venus
les peuples qui habitent la Sarmatie, les
Monts Riphées, & la Turcomanie.

4. Les fils de Javan furent Elisa,
Tharsis, Cethim & Dodanim. "

5. Ils partagerent entr'eux les Isles "
de la mer Méditerranée, & ils furent les
peres des nations différentes qui les habi-
terent dans la suite, s'établissant eux-
mêmes en divers pays, où chacun eut
sa langue, ses familles & son peuple
particulier.

ψ. 1. Hebr. antr. Voici l'histoire des fils
de Noé. *Supr.* vi. 9.

ψ. 2. Voyez sur tout ce Chapitre la *Dis-
sertation sur le partage des descendants de
Noé*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Ou des Medes de Thrace, voisins
de la Macédoine.

Ibid. Ros se trouve nommé avec Mosoch
& Thubal dans le Texte Hébreu d'Ezéchiel,
xxxviii. 1. & 2. xxxix. 2. *principem ca-
pitis*, (Hebr. Ros,) Mosoch & Thubal.
Le Ros paroît être celui que les Septante
nomment ici Elisa : c'est-à-dire, qu'en Hé-

breu on a pu confondre RAUS avec RAIS ;
d'où ARIS & ÆLIS.

ψ. 4. Le Samaritain porte *Rodanim* : les
Septante ont lu de même, & l'ont entendu
des Rhodiens. On lit aussi *Rodanim* dans
l'Hébreu même des Paralipomenes, Liv. 1.
Chap. 1. ψ. 7.

ψ. 5. Sous le nom d'*Insulæ gentium*, on
peut entendre toutes les Isles, & les pays
de terre-ferme où les Hébreux ne pouvoient
aller que par mer. Le même mot en Hé-
breu peut aussi signifier provinces.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

6. Les fils de Cham, qui eut pour partage toute l'Afrique, avec une grande partie de l'Arabie & de la Syrie, furent, Chus qui s'établit dans l'Arabie, Mesraïm dans l'Egypte, Phut dans la Lybie, & Chanaan dans le pays qui porte son nom.

7. Les fils de Chus furent, Saba, Hevila, Sabatha, Regma & Sabathaca. Les fils de Regma furent, Saba & Dadan. Tous ces descendants de Chus donnerent naissance à différents peuples de l'Arabie, de l'Assyrie & des environs.

8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença d'être puissant sur la terre, & d'y exercer sa tyrannie sur les autres hommes.

9. Il fut violent chasseur devant le Seigneur, & en tuant des bêtes, il apprit à tuer aussi des hommes. " De là est venu ce proverbe : Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.

10. La Ville capitale de son Royaume fut Babylone, outre celles d'Arach, d'Achad, & de Chalanné qu'il bâtit dans la terre de Sennaar dont il s'empara. "

11. Il sortit ensuite de cette terre, passa dans l'Assyrie, " & y bâtit Ninive & les

6. Filii autem Cham : Chus & Mesraim, & Phut, & Chanaan.

7. Filii Chus : Saba, & Hevila, & Sabatha, & Regma, & Sabathaca. Filii Regma : Saba, & Dadan.

8. Porrò Chus genuit Nemrod : ipse cœpit esse potens in terra,

9. & erat robustus venator coram Domino. Ob hoc exivit proverbium : Quasi Nemrod robustus venator coram Domino.

10. Fuit autem principium regni ejus Babylon, & Arach, & Achad, & Chalanne, in terra Sennaar.

11. De terra illa egressus est Assur, & ædifica-

ψ. 9. On peut dire aussi que Nemrod étoit un grand chasseur, c. a. d. un usurpateur, un tyran. Jérémie désigne les Chaldéens sous le nom de chasseurs. (Jerem. xvi. 16.) Ezéchiël nomme chasseurs tous les Princes du Nord, qui avoient affligé les Juifs. (Ezech xxxii. 30.) Voyez la Dissertation sur la Milice des Hébreux, à la tête des deux premiers Livres des Rois. Ces mots, devant le Seigneur, peuvent signifier, que Nemrod étoit un chasseur ou un tyran extrêmement puissant. L'Ecriture marque la grandeur de Ninive, en disant qu'elle étoit grande devant Dieu : Magna Deo. Jon. xii. 3. Hebr.

ψ. 10. Tout ceci se dit par anticipation.

Ce royaume ne se forma qu'après la construction de la tour de Babel. | La terre de Sennaar devoit être située dans la partie la plus méridionale de la Mésopotamie, & peut-être s'étendoit-elle depuis Babylone, le long du Tigre, jusques vers l'Assyrie.

ψ. 11. Le nom d'Assur conservé dans les Septante & dans la Vulgate a donné lieu de croire qu'il s'agissoit ici d'Assur fils de Sem, dont il sera parlé au ψ. 22, Mais dans l'Hébreu ceci paroît se rapporter plutôt à Nemrod. L'expression Egressus est Assur se prend pour Egressus est in Assyriam. Le Texte Hébreu nomme ordinairement Assur le pays que nous appellons Assyrie ; & dans cette langue la particule ou terminaison n qu'il

vit Niniven , & plateas civitatis , & Chale :

12. Resen quoque inter Niniven & Chale ; hæc est civitas magna.

13. At verò Mesraim genuit Ludim , & Anamim , & Laabim , & Nephthuum ,

14. & Phethrusim , & Chasluim : de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphthorim.

15. Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum suum , Hethæum ,

16. & Jebusæum , & Amorrhæum , Gergesæum ,

17. Hevæum , & Aracæum , Sinæum ,

18. & Aradium , Samaræum , & Amathæum : &

places de cette Ville qui étoit très-grande , " & Chalé , capitale de la Calomite. AV. 1^{ER} CHR. VULG. 2506.

12. Il bâtit aussi la grande Ville de Resen , entre Ninive & Chalé. "

13. Quant à Mesraim second fils de Cham , il engendra Ludim & Anamim , Laabim & Nephthuum ,

14. Phethrusim & Chasluim , d'où sont sortis les Philistins & les Caphthorins. "

15. Chanaan quatrième fils de Cham , engendra Sidon , qui fut son fils aîné , & le pere des Sidoniens ; il engendra aussi le Héthéen , "

16. le Jébuséen , l'Amorrhéen , le Gergéséen ,

17. le Hévéen , l'Aracéen , le Sinéen ,

18. l'Aradien , le Samaréen & l'Amathéen ; & c'est d'eux " que sont sortis les

marque le mouvement ou le transport d'un lieu à un autre , est souvent omise. *Exod.* 1v. 19. 3. *Reg.* 111. 15. xi. 40. & *alibi*. Le Prophete Michée parlant de l'Assyrie la nomme terre de Nemrod (*Mich* v. 6.) On peut se rappeler ce que nous avons dit sur cela dans la *Dissertation sur le partage des Descendants de Noé* , à la tête de ce Livre.

Ibid. Hebr. autr. & la ville de Rohoboth : » c'est-à-dire , des places. Les Septante ont conservé le nom Hébreu. Cette ville pourroit être celle dont Moyse parle ci-après , Chap. xxxvi. v. 37. Elle paroît avoir été située sur le fleuve de l'Euphrate & peu au dessous de Cercuse , & de l'embouchure du fleuve Chaboras.

ψ. 12. Cette ville de Resen pourroit être la même que celle de Resaine , fameuse par une victoire de Gordien , & située sur le fleuve Chaboras. D'autres croient que c'est Larisse , grande ville dont parle Xénophon.

ψ. 14. Hebr. autr. Phethrusim , Chasluim ,

& Caphthorim , d'où sont sortis les Philistins. » Il paroît par d'autres endroits de l'écriture , que les Philistins sont venus des Caphthorins. *Jerem.* xlvi. 4. *Amos* , ix. 7. Voyez la *Dissertation sur l'origine des Philistins* , à la tête des deux premiers Livres des Rois.

ψ. 18. Vulg. litt. & ensuite se sont dispersés les peuples Chananéens. *Post hæc* : Cette expression est conforme à la lecture de l'Hébreu , rendue de même par les Septante. Cependant dans l'édition de Sixte V. on lit *per hos* : & on lisoit communément ainsi dans la Vulgate avant l'édition de Clément VIII. Le sens paroît alors plus naturel , & peut-être faudroit-il lire ainsi dans l'Hébreu , comme on le lit au Chap. 1x. ψ. 19. & comme on le retrouve encore dans ce Chapitre même ψ. ψ. 5. & 32. *VMALH* , *Et ab his* , ou *per hos* , au lieu de *VARR* , *Et post* : car l'Hébreu n'exprime pas *hæc*. Ou peut-être qu'on auroit lu originairement l'un & l'autre : *VARR. MALH* , *Et post hæc ab his*.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

peuples différents qui sont compris sous le nom de Chananéens, & qui ont donné le nom de Chanaan leur pere au pays qu'ils ont habité.

19. Les limites de Chanaan furent depuis le pays qui est en venant de Sidon à Gerare jusqu'à Gaza, & jusqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gommorrhe, dans Adama, & dans Séboim jusqu'à Lésa."

20. Ce sont là les fils de Cham, selon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs pays & leurs nations.

21. Sem, qui fut le pere de tous les enfans d'Héber "nés au delà du fleuve de l'Euphrate, d'où les Hébreux ont pris leur nom, & le frere aîné de Japheth," eut aussi divers fils.

L. Par. I. 17. 22. Et ces fils de Sem furent Elam pere des Elamites ou des Perses, Assur

post hæc disseminati sunt populi Chananæorum.

19. Fatigue sunt termini Chanaan venientibus à Sidone Geraram usque Gazam, donec ingre diaris Sodomam, & Gommorrham, & Adamam, & Seboim, usque Lesa.

20. Hi sunt filii Cham in cognationibus, & linguis, & generationibus, terrisque & gentibus suis.

21. De Sem quoque nati sunt, pater omnium filiorum Heber, frater Japheth majore.

22. Filii Sem: Ælam, & Assur, & Arpha-

ψ. 19. Moyse fixe ici les limites de ce pays par quatre villes: Sidon au Nord, & Gaza au Midi, toutes deux sur les côtes de la Méditerranée, qui est au couchant de la terre de Chanaan; Sodome au Midi, & Lesa au Nord, toutes deux sur le Jourdain, qui borneroit ce pays du côté de l'Orient. S. Jérôme entend par Lesa la ville de Callirhoé, fameuse par ses eaux chaudes qui tombent dans la Mer Morte, au Nord de cette Mer. Quelques-uns la prennent pour Laïs, qui fut depuis nommée Césarée de Philippe, vers la source du Jourdain. Cette description que donne ici Moyse, ne comprend pas à beaucoup près toute la terre promise, mais seulement le terrain qu'occupoient alors les principaux des Chananéens. Le Samaritain porte: depuis le fleuve de l'Egypte, jusqu'au grand fleuve qui est le fleuve d'Euphrate, & jusqu'à la Mer Occidentale qui est la Méditerranée depuis le pays qui est en venant de Sidon, &c.

La même étendue se trouve exprimée au Chap. xv. ψ. 18.

ψ 21. Le nom d'Héber en Hébreu signifie au delà ou d'au delà; en sorte que dans le style des Hébreux, les enfans d'Héber peuvent désigner les habitans d'au delà du fleuve de l'Euphrate; & c'est en ce sens qu'Abraham fut appelé Hébreu, comme originaire d'au delà du fleuve de l'Euphrate. Infr. xiv. 13.

Ibid. Les Septante ont traduit: frere de Japheth l'aîné, comme si le caractère d'aîné se rapportoit à Japheth. S'il y avoit deux hommes du nom de Japheth, on pourroit distinguer l'aîné d'avec le jeune: mais il est assez visible que ce n'est pas là le sens de Moyse, puisqu'il n'y a qu'un homme du nom de Japheth: au lieu que Japheth avoit deux freres, & Moyse dit que Sem étoit l'aîné. Il fait ici cette remarque parce que dans ce dénombrement, il a commencé par Japheth & par Cham, quoiqu'ils fussent les plus jeunes.

xad , & Lud , & Aram.

23. Filii Aram : Us , & Hul , & Geter , & Mes.

24. At verò Arphaxad genuit Sale , de quo ortus est Heber.

25. Natiq̄ sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg , eo quòd in diebus ejus divisa fit terra : & nomen fratris ejus Jectan.

26. Qui Jectan genuit Elmodad , & Saleph , & Afarmoth , Jare ,

27. & Aduram , & Uzal , & Decla ,

28. & Ebal , & Abimael , Saba ,

pere des Assyriens , Arphaxad , " Lud & Aram , d'où sont venus les Arméniens , les Lydiens & les Syriens.

23. Et les fils d'Aram furent , Us , Hul , Géther & Mes , qui se répandirent dans l'Arménie , dans la Mésopotamie , & dans la Syrie.

24. Or Arphaxad engendra Salé , " dont est né Héber.

25. Héber eut deux fils : l'un s'appella Phaleg , c'est-à-dire , division , parce que la terre fut divisée de son temps entre des Nations & des langues différentes : & son frere s'appelloit Jectan.

26. Jectan engendra Elmodad , Saleph , Afarmoth , Jaré ,

27. Aduram , Uzal , Décla ,

28. Ebal , Abimaël , Saba ,

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

ψ. 22. Dans l'Hébreu son nom est *Arphaxad* , d'où l'on a fait en Grec & en Latin *Arphaxad*.

ψ. 24. Ou selon les Septante : « Arphaxad engendra Caïnan pere de Salé dont est né Héber. » Ce Caïnan se trouve aussi dans S. Luc , 111. 36. Les défenseurs du Texte Hébreu prétendent qu'il a été également ajouté dans les Septante & dans S. Luc. Ils se fondent sur ce que 1°. Il ne se trouve ni dans l'Hébreu , ni dans le Samaritain , ici ni au chap. suiv. ni au chap. 1. du I. Livre des Paralipomenes. 2°. La Version même des Septante qui le met ici & au chap. suiv. n'en parle point , disent-ils , au I. Livre des Paralipomenes. 3°. Les anciens Peres de l'Eglise ne le lisoient pas même , dit-on , dans S. Luc ; puisqu'ils n'y comptoient que 72 générations , au lieu qu'en y comprenant ce Caïnan il y en auroit 73. Mais 1°. l'omission de ce Caïnan dans l'un des Textes Hébreux & Samaritains a pu être

causée de la suppression de ce Caïnan dans les autres Textes : & dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages* à la tête de ce Livre , nous avons fait observer qu'au chap. suiv. l'omission a été beaucoup plus facile que l'interpolation. 2°. La Version des Septante met ce Caïnan dans les Paralipomenes mêmes : on le trouve dans le Manuscrit Alexandrin : les exemplaires qui ne l'ont pas , ont souffert en cet endroit l'omission de treize versets ; & c'est dans ces versets qu'il se trouve. 3°. Les anciens Peres de l'Eglise ont compté diversement le nombre de générations dans S. Luc selon la variété des exemplaires. On en trouve aujourd'hui 76 : & l'on voit que S. Jérôme , S. Augustin & S. Grégoire en comptoient 77 : ce qui prouve qu'ils y trouvoient ce Caïnan. Du reste on peut ici se rappeler ce que nous avons dit de ce Caïnan dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages*.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

29. Ophir, Hevila, & Jobab : tous ceux-ci furent enfans de Jectan.

30. Le pays où ils demeurèrent s'étendoit depuis la sortie de Messa, Ville située au pied du Mont Masius, dans la Mésopotamie, jusqu'à Sephar, qui est une montagne dans la Médie, du côté de l'Orient.

31. Ce sont là les fils de Sem, qui se sont distingués dans la suite des temps, selon leurs familles, leurs langues, leurs régions & leurs peuples.

32. Ce sont là les familles des enfans de Noé qui se sont répandus par toute la terre, selon les diverses nations qui en sont sorties. Et c'est de ces familles que se sont formés tous les peuples de la terre, après le déluge.

ψ. 29. Voyez la Dissertation sur le pays d'Ophir à la tête des deux derniers Livres des Rois.

ψ. 32. Japheth ou ses descendants peuplèrent toute l'Europe; ils posséderent toutes les Isles de la Méditerranée; ils eurent toute l'Asie Mineure. Cham eut l'Afrique entière, une partie de la Syrie & de l'Arabie, &

29. & Ophir, & Hevila, & Jobab : omnes isti, filii Jectan.

30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

31. Isti filii Sem, secundum cognationes, & linguas, & regiones, in gentibus suis.

32. Hæ familiæ Noe juxta populos & nationes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terra post diluvium.

quelque chose entre le Tigre & l'Euphrate; où régna Nemrod. Sem eut pour partage l'Asie, à commencer à l'Euphrate, en tirant vers l'Orient jusqu'à l'Océan Indique; outre cela ses descendants occuperent une partie de la Syrie & une partie de l'Arabie à l'Occident de l'Euphrate.

C H A P I T R E X I.

Construction de la Tour de Babel: Confusion des Langues. Généalogie de Sem par Arphaxad jusqu'à Abraham.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2181.

1. **O**R avant que les enfans de Noé se séparassent, pour se répandre par toute la terre, il n'y avoit qu'une langue & qu'une même maniere de parler pour tous les hommes : mais la diversité des langues fut introduite en cette maniere.

2. Les enfans de Noé s'étant multipliés,

ψ. 1. Ce mot est dans l'Hébreu : toute la terre.

1. **E**Rat autem terra labii unius, & sermonum eorumdem.

2. Cùmque proficisce-

rentur de oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, & habitaverunt in eo.

& se trouvant trop resserrés entre les montagnes de l'Arménie où l'arche s'étoit arrêtée, furent obligés d'en sortir; & comme ils partoient de ce pays qui est du côté de l'Orient, & qu'ils s'étendoient vers le midi, ils trouverent une vaste campagne dans le pays de Sennaar, où fut depuis bâtie la ville de Babylone, " & ils y habiterent.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2181.

3. Dixitque alter ad proximum suum: venite, faciamus lateres, & coquamus eos igni. Habueruntque lateres pro faxis, & bitumen pro cæmento:

3. Et voyant que cette terre étoit très-propre à faire des briques & abondante en bitume, ils se dirent l'un à l'autre: Allons, faisons des briques, & cuifons-les au feu. Ils se servirent donc de briques comme de pierres, & de bitume comme de ciment:

4. & dixerunt: Venite, faciamus nobis civitatem & turrim, cujus culmen pertingat ad cælum: & celebremus nomen nostrum antequam dividamur in univas terras.

4. & ils s'entredirent encore: Venez, faisons-nous une ville & une tour, " qui soit si élevée, qu'elle paroisse aller jusqu'au Ciel: rendons ainsi notre nom célèbre à tous les siècles, avant que nous nous dispersions " par toute la terre.

5. Descendit autem Dominus, ut videret civitatem & turrim quam ædificabant filii Adam;

5. Or le Seigneur irrité de ce dessein plein d'orgueil, descendit, en quelque sorte, du haut du Ciel, pour voir la ville & la tour que les enfants d'Adam bâtissoient sur la terre,

6. & dixit: Ecce unus est populus, & unum labium omnibus: cœperuntque hoc facere, nec desisterunt à cogitationibus suis, donec eas opere compleant.

6. & il dit: Ils ne font tous maintenant qu'un peuple, & ils ont tous le même langage; & ayant commencé de faire cet ouvrage, ils ne quitteront point leur dessein, qu'ils ne l'aient entièrement achevé.

7. Venite igitur, descen-

7. Venez donc, " descendons en cé-

ψ. 1. Voyez ci-devant, ch. x. ψ. 10.
ψ. 4. Civitatem & turrim, signifie, selon quelques-uns, civitatem turritam, une ville en forme de tour. Voyez la *Dissertation sur la Tour de Babel*, à la tête de ce Livre.
Ibid. Hebr. Faisons-nous un nom, de

peur que nous ne soyons dispersés.

ψ. 7. Les anciens Peres ont encore ici remarqué la distinction des personnes en Dieu, & conséquemment un indice du mystere de la Trinité.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2181.

lieu , & confondons-y tellement leur langage , qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. *Dieu exécuta sur le champ ce qu'il avoit pensé ; il confondit leur langage , & les obligea de se séparer.*

8. C'est en cette maniere que le Seigneur les dispersa de ce lieu dans tous les pays du monde , & qu'ils cessèrent de bâtir cette ville & cette tour."

9. C'est aussi pour cette raison que cette ville fut appelée Babel , *c'est-à-dire , confusion* , " parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre ; " & le Seigneur les dispersa ensuite dans toutes les régions du monde.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2506.

10. Voici maintenant la généalogie des enfants de Sem , par Arphaxad seulement , parce que cette histoire le regarde plus particulièrement. Sem avoit cent ans accomplis , lorsqu'il engendra Arphaxad , deux ans après le déluge.

2. PAR. 1. 37.

11. Et Sem , après avoir engendré Arphaxad , vécut cinq cents ans , & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Sem ayant été de six cents ans , il mourut.* "

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2372.

12. Arphaxad ayant vécu cent trente-cinq ans , engendra Salé.

damus , & confundamus ibi linguam eorum , ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.

8. Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in univas terras , & cessaverunt ædificare civitatem.

9. Et idcirco vocatum est nomen ejus Babel , quia ibi confusum est labium univærse terræ : & inde dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum.

10. Hæ sunt generationes Sem : Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad , biennio post diluvium.

11. Vixitque Sem postquam genuit Arphaxad , quingentis annis : & genuit filios & filias.

12. Porrò Arphaxad vixit triginta quinque annis , & genuit Sale.

ψ. 8. Le Samaritain & les Septante l'expriment ainsi. Cependant ce qui est dit dans le verset suivant ne se rapporte qu'à la ville.

ψ. 9. Le nom de Babel , vient de BALAL , confunderè : d'où BALBEL , & par contraction , BABEL , confusio.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur la premiere Langue* , & sur la confusion arrivée à Babel , à la tête de ce Livre.

ψ. 11. Le Samaritain ajoute : » Et tout

le temps de la vie de Sem , ayant été de six cents ans , il mourut. « On a vu que pareil résultat termine dans l'Hebreu l'article de chacun des Patriarches antérieurs du Déluge , marqués au Chap. V. Le Samaritain en donne autant ici pour chacun des Patriarches postérieurs au Déluge : & comme il est attentif à conserver la plupart de ces sommes totales au préjudice même des sommes partielles qu'il change , il est à présumer qu'il les a ajoutés dans le Texte primitif .

13. Vixitque Arphaxad postquam genuit Sale, trecentis tribus annis: & genuit filios & filias.

13. Et Arphaxad, après avoir engendré Salé, vécut trois cents trois ans, " & il engendra des fils & des filles. " *Et tout le temps de la vie d'Arphaxad ayant été de quatre cents trente-huit ans, il mourut.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2372.

14. Sale quoque vixit triginta annis, & genuit Heber.

14. Salé ayant vécu trente ans, engendra Héber.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2214.

15. Vixitque Sale postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis: & genuit filios & filias.

15. Et Salé, après avoir engendré Héber, vécut quatre cents trois ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Salé ayant été de quatre cents trente-trois ans, il mourut.*

16. Vixit autem Heber triginta quatuor annis, & genuit Phaleg.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2181.

17. Et vixit Heber postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis: & genuit filios & filias.

17. Et Héber, après avoir engendré Phaleg, vécut quatre cents trente ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie d'Héber ayant été de quatre cents soixante & quatre ans, il mourut.*

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, & genuit Reu.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Réu."

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2152.

19. Vixitque Phaleg postquam genuit Reu, ducentis novem annis: &

19. Et Phaleg, après avoir engendré Réu, vécut deux cents neuf ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le*

ψ. 13. Hebr. quatre cents trois ans.

ψ. 12. & 13. Selon la Version des Septante: Arphaxad ayant vécu cent trente-cinq ans, engendra Cainan. Et Arphaxad, après avoir engendré Cainan, vécut quatre cents ans; & il engendra des fils & des filles. Cainan ayant vécu cent trente ans, engendra Salé. Et Cainan après avoir engendré Salé, vécut trois cents trente ans; & il engendra des fils & des filles. » Sur cette différence & sur toutes les autres qui se trouvent dans ce Chapitre, entre le Texte Hébreu, le Texte Samaritain & la Version des Septante, voyez ce qui a été dit dans la

Dissertation sur les deux premiers Ages à la tête de ce Livre. La Vulgate continue de suivre l'Hébreu: c'est pour cela qu'elle ne fait point ici mention de ce Cainan, qu'elle présente néanmoins dans S. Luc, III. 36. laissant aux Critiques la discussion de ce point qui n'intéresse ni la foi ni les mœurs.

ψ. 18. Les Septante le nomment *Ragu*; & la Vulgate même le nomme ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes, I. 25. & dans S. Luc, III. 35. l'Hébreu peut aussi s'exprimer par *Rehu*. C'est cette aspiration que l'on confond avec l'articulation du C.

temps de la vie de Phaleg ayant été de deux cents trente-neuf ans, il mourut.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
8121.

20. Réu ayant vécu trente-deux ans, engendra Sarug.

21. Et Réu, après avoir engendré Sarug, vécut deux cents sept ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Réu ayant été de deux cents trente-neuf ans, il mourut.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
8092.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor.

23. Et Sarug, après avoir engendré Nachor, vécut deux cents ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Sarug ayant été de deux cents trente ans, il mourut.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2064.

24. Nachor ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé.

25. Et Nachor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Nachor ayant été de cent quarante-huit ans, il mourut.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
8995.

26. Tharé ayant vécu soixante & dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran."

genuit filios & filias.

20. Vixit autem Reu triginta duobus annis, & genuit Sarug.

21. Vixit quoque Reu postquam genuit Sarug, ducentis septem annis: & genuit filios & filias.

22. Vixit verò Sarug triginta annis, & genuit Nachor.

23. Vixitque Sarug postquam genuit Nachor, ducentis annis: & genuit filios & filias.

24. Vixit autem Nachor viginti novem annis, & genuit Thare.

25. Vixitque Nachor postquam genuit Thare, centum decem & novem annis: & genuit filios & filias.

26. Vixitque Thare septuaginta annis, & genuit Abram, & Nachor, & Aran.

ψ. 26. Il en est de ces trois fils de Tharé, comme des trois fils de Noé, dont nous avons parlé au Chap. V. ψ. 31. Il est vraisemblable qu'ils ne naquirent pas tous trois dans la même année: mais comme au Chap. V. Moïse a marqué l'époque de la naissance de Sem, il marque ici celle de la naissance d'Abraham. On a cependant prétendu qu'Aran nommé ici le dernier, étoit l'aîné, parce que 1°. dans les versets suivants on voit que Nachor épousa Melcha fille d'Aran; d'où l'on conclut que l'oncle & la niece en s'alliant ensemble devoient être à peu près

de même âge. 2°. Selon l'historien Joseph, Abraham seroit aussi dans le même cas: car cet historien prétend que Sara épouse d'Abraham, étoit celle qui se trouve ici nommée Jetcha fille d'Aran. 3°. Selon l'Hébreu, les Septante & la Vulgate, Tharé mourut âgé de 205 ans. *Infr.* ψ. 32. & Abraham n'avoit alors que 75 ans. *Infr.* XII. 4. D'où l'on conclut que lorsqu'Abraham naquit, Tharé avoit 130 ans, & qu'ainsi ce n'est pas de lui qu'il est dit que Tharé avoit 70 ans lorsqu'il l'engendra. Mais 1°. Nachor peut avoir épousé sa niece sans qu'ils fussent pour

27. Hæ sunt autem generationes Thare : Thare genuit Abram, Nachor, & Aran. Porrò Aran genuit Lot.

28. Mortuusque est Aran ante Thare patrem suum in terra nativitatibus suæ, in Ur Chaldæorum.

29. Duxerunt autem Abram & Nachor uxores : nomen uxoris Abram, Sarai : & nomen uxoris Nachor, Melcha filia Aran, patris Melchæ, & patris Jeschæ.

30. Erat autem Sarai sterilis, nec habebat liberos.

27. Voici donc les plus célèbres d'entre les enfants qu'eut Tharé : " Tharé engendra Abram, Nachor & Aran. Or Aran engendra Lot. "

28. Et Aran mourut avant son pere Tharé au pays où il étoit né, dans Ur, ville des Chaldéens qui s'étoient établis dans la Mésopotamie. "

29. Mais Abram & Nachor survécurent à Aran, & prirent des femmes. La femme d'Abram s'appelloit Sarai, & celle de Nachor s'appelloit Melcha, fille d'Aran, qui fut pere de Melcha & pere de Jescha.

30. Or Sarai étoit stérile, & elle n'avoit point d'enfants. Dieu apparut alors à Abram son mari, & lui ordonna de sortir de ce pays, pour aller dans la terre de Chanaan ; " Abram communiqua cet ordre du Seigneur à Tharé son pere, qui se hâta de l'exécuter.

AV. L'ÉRE
CHR. VULG.
1995.

Jof. XXIV, 2;
1, Par. 1, 27.

AV. L'ÉRE
CHR. VULG.
1920.

cela de même âge. 2°. Le témoignage de Joseph ne suffit pas pour assurer que Sara fût la même que Jescha fille d'Aran : & d'ailleurs quand Aran seroit pere des deux épouses de ses deux freres, & qu'en effet il seroit l'ainé, il ne s'ensuivroit pas que ce fût lui dont Moÿse eut voulu marquer la naissance. L'époque de la naissance d'Aran n'est d'aucune utilité dans l'histoire, & Moÿse ne l'auroit pas nommé le dernier. 3°. Le Samaritain ne donne que 145 ans à Tharé lorsqu'il mourut & comme Abraham en avoit alors 75, il s'ensuit que Tharé n'avoit en effet que 70 ans lorsqu'Abraham naquit, & que c'est véritablement lui dont Moÿse a voulu marquer ici la naissance comme faisant époque dans l'histoire.

ÿ. 27. Hebr. autr. Voici l'histoire de Tharé. *Supr.* vi. 9.

Ibid. C'est abusivement qu'on écrit en Latin & en François *Loth*. Selon l'Hébreu

& selon le Grec on doit écrire *Lor* : & on le lit ainsi dans les meilleures éditions Latines.

ÿ. 28. Saint Etienne dans les Actes, dit qu'Abraham étoit dans la Mésopotamie avant de venir à Haran ; & un peu plus bas il ajoute qu'Abraham sortit de la terre de Chaldée pour venir à Haran. *Act.* vii.

2. 4. On pourroit dire que la Mésopotamie ayant été occupée par divers peuples, & en particulier par quelques-uns des descendants de Cafed, pere des Chaldéens : ceux-ci s'établirent dans la ville d'Ur, qui fut pour cette raison nommée *Ur des Chaldéens* : ou plutôt on peut dire, que la Chaldée comprenoit la Mésopotamie. La ville de Haran étoit au delà de l'Euphrate ; & Ur devoit être au delà de Haran, puisqu'Abraham passe par Haran pour aller dans le pays de Chanaan. *Infr.* ÿ. 31. Ur pourroit être Ura ville de Mésopotamie près de Nisbe.

ÿ. 30. Cet ordre donné à Abraham lors-

AV. L'ERE
CHR. VUG.
1920.

Jos. xxiv. 2.
2. Esdr. ix. 7.
Judith. v. 7.
Ath. vii. 2.

31. Tharé ayant donc pris Abram son fils, Lot son petit-fils, fils d'Aran, & Sarai sa belle-fille, femme d'Abram son fils, " les fit sortir d'Ur en Chaldée, " pour aller avec lui dans le pays de Chanaan, & étant venus jusques à Haran, " distante d'Ur d'environ cent lieues, ils y habitèrent, sans aller plus loin.

32. Et Tharé après avoir vécu deux cents cinq ans, " mourut à Haran.

31. Tulit itaque Thare Abram filium suum, & Lot filium Aran, filium filii sui, & Sarai nurum suam, uxorem Abram filii sui, & eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan: veneruntque usque Haran, & habitaverunt ibi.

32. Et facti sunt dies Thare ducentorum quinque annorum, & mortuus est in Haran.

qu'il étoit encore en Chaldée, est clairement marqué dans le discours de S. Etienne. Ath. vii. 2. 4. La suite même du texte de Moÿse le suppose. (Infr. xv. 7.) Voyez la note sur le ψ. 1. du Chap. suiv.

ψ. 31. Autrement selon le Samaritain : » Tharé ayant donc pris Abram & Nachor ses fils, Lot son petit-fils, fils d'Aran, & ses belles-filles Sarai & Melcha épouses d'Abram & de Nachor ses fils. » C'est-à-dire, que le Samaritain nomme ici Melcha, & ne nomme point Nachor : cependant la suite prouve que Nachor quitta aussi Ur de Chaldée, & qu'il vint s'établir à Haran en Mésopotamie. (Infr. xxiv. 10. & xxix. 4.) L'Historien Joseph assure que toute la famille de Tharé se transporta à Haran.

Ibid. C'est le sens des Septante & du Sa-

maritain, où on lit *VIOSIA*, *exire fecit*, au lieu de *VISAV*, *exierunt*, qui se trouve aujourd'hui dans l'Hébreu.

Ibid. On croit que Haran, (ou Charran, comme la nomment les Septante,) est la fameuse ville de Charres sur le fleuve Chaboras.

ψ. 32. Ou plutôt, selon le Samaritain, cent quarante-cinq ans » puisque, comme on vient de le voir, Abraham né lorsque son pere n'avoit que 70 ans, n'en avoit que 75 lorsque son pere mourut. La méprise a pu venir des lettres numériques : on a mis QMH, 145, pour QQH, 205, & dans l'Hébreu la ressemblance est aussi grande entre Q & M qu'elle l'est dans nos caractères entre Q & O.



C H A P I T R E X I I .

AV. L'ÉRE
CAR. VULG.
1920.

Vocation d'Abraham. Promesses que Dieu lui fait. Il arrive dans la terre de Chanaan. Il va en Egypte. Pharaon enleve Sara.

1. **D**ixit autem Dominus ad Abram : Egrede de terra tua , & de cognatione tua , & de domo patris tui , & veni in terram quam monstrabo tibi.

2. Faciamque te in gentem magnam , & benedicam tibi , & magnificabo nomen tuum , erisque benedictus.

3. Benedicam benedictibus tibi , & maledicam maledictibus tibi , atque in te benedicentur universæ cognationes terræ.

1. **L**E Seigneur avoit dit " à Abram , lorsqu'il étoit encore à Ur en Chaldée : Sortez de votre pays , du pays des Chaldéens , au milieu de qui votre famille habite ; éloignez-vous de votre parenté & de la maison de votre pere ; & venez en la terre que je vous montrerai . "

2. Je ferai sortir de vous un grand peuple , je vous benirai , je rendrai votre nom célèbre , & vous serez beni . "

3. Je benirai ceux qui vous beniront , & je maudirai ceux qui vous maudiront ; & tous les peuples de la terre seront benis en celui qui naîtra de vous . "

Act. VII. 3.

Infr. XVII. 17.
Gal. III. 8.
Hebr. XI. 8.

ψ. 1. Litt. Le Seigneur dit. C'est que les Hébreux n'ont pas ce que les Grammairiens appellent le plusqueparfait : *Dixerat* ; ils ne peuvent exprimer cela que par le parfait : *Dixit* : Le Seigneur dit. Mais ce que le Seigneur dit alors à Abraham montre assez qu'Abraham étoit encore dans son pays , puisque l'ordre que Dieu lui donne , est d'en sortir : « Sortez de votre pays . » Delà vient aussi que S. Etienne rappelant cette parole dit : « Le Dieu de gloire apparut à notre pere Abraham , lorsqu'il étoit en Mésopotamie , avant qu'il demeurât à Chanaan : Quittez , lui dit-il , votre pays & votre parenté , & venez dans le pays que je vous marquerai . Alors il sortit du pays des Chaldéens , & alla demeurer à Chanaan . » Act. VII. 2. & seqq. Ainsi Moÿse , après avoir terminé

Tome I.

sommairement l'histoire de Tharé , reprend ici l'histoire d'Abraham en remontant à l'époque de sa vocation , c'est-à-dire , à l'ordre qui lui fut donné de sortir de son pays .

Ibid. C'est par la foi , dit S. Paul , qu'Abraham obéit à Dieu , en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage ; & qu'il partit sans savoir où il alloit . Hebr. XI. 8.

ψ. 2. Hebr. autr. Vous serez en bénédiction. On lit dans le Samaritain *VHVI* , & esto ; dans l'Hébreu irrégulièrement au même sens *VHII* , & esto : les Septante ont lu *VHIT* , & eris : & c'est le sens de la Vulgate .

ψ. 3 *In te* : i. e. *In semine tuo* : (*Infr.* XXI. 18.) dans votre Fils , dans le Messie , dans J. C. vraie source de toutes les graces & de toutes les bénédictions , Gal. III. 16.

V V V V

AV. L'ÉRE
CHR. VULG.
1210.

4. Abram partit" donc , & continua son voyage, selon ce que le Seigneur lui avoit ordonné , & Lot alla avec lui. Abram avoit soixante & quinze ans , lorsqu'il sortit de Haran.

5. Il prit avec lui Sarai sa femme , & Lot fils de son frere , tout le bien qu'ils possédoient , avec toutes les personnes dont ils avoient augmenté leur famille à Haran ; " & ils en sortirent pour aller dans le pays de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés ,

6. Abram passa au travers du pays jusqu'au lieu appelé Sichem , " & jusqu'à la vallée de Moré , qui fut depuis surnommée l'illustre , à cause des faveurs singulieres que Dieu y fit à Abram. " Les Chananéens occupoient alors ce pays-là.

7. Or le Seigneur apparut à Abram , & lui dit : Je donnerai ce pays à votre postérité. Abram dressa en ce lieu un autel au Seigneur qui lui étoit apparu.

4. Egressus est itaque Abram sicut præceperat ei Dominus , & ivit cum eo Lot : septuaginta quinque annorum erat Abram cum egrederetur de Haran.

5. Tulitque Sarai uxorem suam , & Lot filium fratris sui , universamque substantiam quam possederant , & animas quas fecerant in Haran : & egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cùmque venissent in eam ,

6. pertransivit Abram terram usque ad locum Sichem , usque ad convallem illustrem : Chananæus autem tunc erat in terra.

7. Apparuit autem Dominus Abram , & dixit ei : Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino , qui apparuerat ei.

ψ. 4. C'est le sens de l'Hébreu : *Abiit.*

ψ. 5. c. à. d. les esclaves qu'ils avoient achetés , ou ceux qui étoient nés dans leur service. Abram n'avoit point d'enfants. Lot seulement pouvoit avoir ses deux filles.

ψ. 6. La ville de Sichem étoit située vers le milieu de la longueur de la terre de Chanaan , considérée du Nord au Midi. Peut-être n'eut-elle ce nom que depuis Sichem , fils d'Hémore. *Infr.* xxxiii. 19.

Ibid. Hebr. autr. jusqu'à Élon-moré. Sept. jusqu'au grand chêne. Le même mot Hébreu ÉLON , peut signifier , vallée ou chêne , ou chénaie. Le nom de Moré pourroit être un

nom propre : le Samaritain écrit MRA , qui peut signifier crainte : dans l'Hébreu on lit MRH , qui peut signifier instruction. Les Septante paroissent avoir lu MROM , *excelsus* , d'où la Vulgate semble aussi avoir pris *illustis*. On a quelquefois confondu la vallée de Moré avec la vallée de Mambré , en Hébreu MMRA. La vallée de Moré , étoit comme on le voit ici , aux environs de Sichem ; elle sera rappelée dans le Deut. xi. 30. Hebr. La vallée de Mambré étoit au dessous d'Hébron : *Infr.* xiii. 18. Il en sera parlé plusieurs fois dans la Genèse.

8. Et inde transgrediens ad montem qui erat contra orientem Bethel, tendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, & ab oriente Hai: ædificavit quoque ibi altare Domino, & invocavit nomen ejus.

9. Perrexitque Abram vadens, & ultra progrediens ad meridiem.

10. Facta est autem fames in terra: descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi: prævaluerat enim fames in terra.

11. Cùmque propè esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ: Novi quòd pulchra sis mulier:

12. & quòd cùm viderint te Ægyptii, dicturi sunt: Uxor ipsius est: & interficient me, & te reservabunt.

13. Dic ergo, obsecro te, quòd foror mea sis: ut benè sit mihi propter te,

8. Etant passé de-là vers une montagne qui est à l'orient de la ville de Luza, qui fut depuis appelée Béthel, il y tendit sa tente, ayant Béthel à l'occident, & Hai à l'orient. Il dressa encore en ce lieu un autel au Seigneur, & il invoqua son nom."

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1920.

Infr. XIII. 14.
XV. 18. XXVI.
4.
Deur. XXXIV.
4.

9. Abram alla encore plus loin, marchant toujours & s'avancant vers le midi.

10. Mais la famine étant survenue en ce pays, Abram descendit en Egypte, pour y passer quelque temps, parce que la famine étoit grande dans le pays qu'il quittoit.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1918.

11. Lorsqu'il étoit près d'entrer en Egypte, il dit à Sarai sa femme: Je sais que vous êtes aussi belle que si vous étiez dans la fleur de votre jeunesse, quoique vous ayez soixante & cinq ans:"

12. que quand les Egyptiens vous auront vue, ils diront: C'est la femme de cet homme-là. Et ils me tueront, & vous réserveront pour eux.

13. Dites donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur, comme vous pouvez le dire sans mentir, afin que ces gens

ψ. 8. Voyez ci-après Chap. XXVIII. ψ. 19. Ibid. Hebr. du côté de la mer. » La Méditerranée étoit à l'Occident par rapport aux Hébreux.

Ibid. Hebr. autr. & il lui donna le nom du Seigneur: il le nomma l'autel du Seigneur. Infr. XXI. 33.

ψ. 11. Sara avoit dix ans moins qu'Abraham. Infr. XVII. 17.

ψ. 13. Abram dit lui-même dans la suite en parlant de Sarai: Elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon pere, mais elle n'est pas fille de ma mere. » (Infr. XX. 12.) Plusieurs croient que Sara étoit

AV. L'ERE me traitent favorablement à cause de
CHR. VULG. vous, & qu'ils me conservent la vie en
 1918. votre considération, pendant que Dieu
 aura soin, comme je l'espere, de conserver
 Infr. xx. 11. votre chastete.

14. Abram étant ensuite entré en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme étoit très-belle.

15. Et les premières personnes du pays en ayant donné avis à Pharaon, & l'ayant fort louée devant lui, " elle fut enlevée & menée au palais du Roi, pour être mise au nombre de ses femmes.

16. Ils en usèrent bien à l'égard d'Abram à cause d'elle, & il reçut d'eux des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses & des chameaux."

17. Mais le Seigneur frappa de très-grandes plaies Pharaon & sa maison, lui faisant connoître que c'étoit à cause de Sarai femme d'Abram, qu'il avoit enlevée.

18. Et Pharaon ayant fait venir Abram, lui dit: Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette sorte? que ne m'avez-vous averti " qu'elle étoit votre femme.

& vivat anima mea ob gratiam tuam.

14. Cum itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quod esset pulchra nimis.

15. Eununtiaverunt principes Pharaoni, & laudaverunt eam apud illum: & sublata est mulier in domum Pharaonis.

16. Abram verò benè usi sunt propter illam: fueruntque ei oves & boves, & asini, & servi & famulæ, & asinæ & cameli.

17. Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus, propter Sarai uxorem Abram.

18. Vocavitque Pharaon Abram, & dixit ei: Quidnam est hoc quod fecisti mihi? quare non indicasti quod uxor tua esset?

sœur d'Abraham, dans le même sens que Lot est appelé frere de ce même Patriarche: (Infr. XIII. 8. II. XIV. 14. 16.) c'est-à-dire, que Sara étoit sa neice de même que Lot étoit son neveu. Voyez la note du Chap. xx. v. 12.

v. 15. Hebr. Et les premières personnes du pays l'ayant vue, la louerent devant Pharaon. » Et viderunt eam principes Pharaonis, &c. C'est aussi le sens des Septante. Pharaon est un nom commun à tous

les Rois d'Egypte.

v. 16. Samar. des brebis & des bœufs en très-grand nombre, des serviteurs & des servantes, des ânes & des ânesses, & des chameaux. » On voit assez que l'ordre est différent. L'Hébreu est conforme aux Septante & à la Vulgate: peut-être qu'originaiement les serviteurs & les servantes auroient été mis avant tous les animaux.

v. 18. L'Hébreu & les Septante expriment le mihi, qui n'est pas dans la Vulgate.

19. Quam ob causam dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem? Nunc igitur ecce conjux tua, accipe eam, & vade.

20. Præcepitque Pharaon super Abram viris: & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.

19. D'où vient que vous avez dit qu'elle étoit votre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour ma femme? Voilà donc votre femme *que je vous rends* présentement, *sans l'avoir touchée*; prenez-la, & vous en allez.

20. Et Pharaon ayant donné ordre à ses gens de prendre soin d'Abram, & d'empêcher qu'on ne lui fit aucune insulte, ils le conduisirent *jusques hors de l'Egypte*, avec sa femme & tout ce qu'il possédoit, & Lot avec lui."

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1218.

ψ. 20. Ces mots sont dans le Samaritain; & Lot cum eo. Ils vont être répétés dans le ψ. suiv.

CHAPITRE XIII.

Abraham retourne dans la terre de Chanaan. Lot se retire à Sodome. Nouvelles promesses que Dieu fait à Abraham. Abraham vient dans la vallée de Mambré.

1. Ascendit ergo Abram de Ægypto, ipse & uxorejus, & omnia quæ habebat, & Lot cum eo ad australem plagam.

2. Erat autem dives valdè in possessione auri & argenti.

3. Reversusque est per iter, quo venerat, à meri-

1. Abram étant donc sorti de l'Egypte avec sa femme & tout ce qu'il possédoit, & Lot avec lui, alla *dans la partie du pays de Chanaan qui est du côté du midi.*"

2. Il étoit très-riche, & il avoit beaucoup d'or & d'argent."

3. Il revint ensuite de la partie méridionale *du pays de Chanaan vers Béthel,*

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1218.

ψ. 1. Dans l'Hébreu, c'est la même expression qu'au Chap. préc. ψ. 9. elle désigne de part & d'autre *le midi* de la terre de Chanaan. Les Septante l'ont rendue par *le désert*: & quelques-uns préférèrent ici ce sens, parce qu'ici cette région étoit au Nord à l'égard d'Abraham revenant de l'Egypte. Mais les Hébreux ont un autre mot pour signifier le désert: & celui-ci ne peut le signifier qu'en désignant un lieu brûlé par l'ardeur

du midi: ainsi c'est toujours le midi.

ψ. 2. Hebr. autr. Il étoit très-riche en bétail, en argent & en or. » C'est aussi le sens des Septante. Le mot Hébreu מִקְנֵה, qui signifie *possessio*, s'entend particulièrement des possessions en troupeaux, qui étoient les principales richesses de ces temps-là. La Vulgate même le prend en ce sens au ψ. 7. où elle l'exprime par *greges*.

par le même chemin qu'il étoit venu, & remonta jusqu'au lieu où il avoit auparavant dressé sa tente, entre Béthel & Hai,

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1918.

4. où étoit l'autel qu'il avoit bâti avant son départ, & il invoqua en ce lieu le nom du Seigneur."

5. Lot qui étoit avec Abram, avoit aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs, & des tentes.

6. Le pays ne leur suffisoit pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens qui consistoient presque tout en troupeaux, étoient fort grands, & qu'ayant besoin de grands pâturages, ils ne pouvoient subsister ensemble.

7. C'est pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abram & ceux de Lot. En ce temps-là les Chananéens & les Phérézéens habitoient en cette terre, & ils auroient pu profiter de la mésintelligence d'Abram & de Lot pour les détruire.

8. Abram dit donc à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, ni entre mes pasteurs & les vôtres, parce que nous sommes freres, c'est-à-dire, proches parents, & que nous devons conserver avec soin l'union que Dieu a mise entre nous.

9. Vous voyez devant vous toute la

die in Bethel, usque ad locum ubi prius fixerat tabernaculum inter Bethel & Hai :

4. in loco altaris quod fecerat prius, & invocavit ibi nomen Domini.

5. Sed & Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium, & armenta, & tabernacula.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul : erat quippe substantia eorum multa, & nequibant habitare communiter.

7. Unde & facta est rixa inter pastores gregum Abram & Lot. Eo autem tempore Chananæus & Pherezæus habitabant in terra illa.

8. Dixit ergo Abram ad Lot : Ne, quæso, sit iurgium inter me & te, & inter pastores meos & pastores tuos : fratres enim sumus.

9. Ecce universa terra

ψ. 4. Hebr. autr. & à qui il avoit donné le nom du Seigneur. *Supr.* XII. 8.

ψ. 7. Hebr. autr. le Chananéen & Phérézéen, c'est-à-dire, le Phérézéen qui étoit un des peuples Chananéens, habitoit en cette terre. » Les Phérézéens sont toujours nommés au nombre des sept peuples Chananéens que les Israélites trouverent dans la terre promise. (*Exod.* III. 8. 17. **XXIII.** 23.)

XXXIII. 2. **XXXIV.** II. *Jof.* III. 10. & **XXIV.** II. *Att.* XIII. 19.) Et si le Phérézéen doit être ici distingué du Chananéen, on pourroit dire que le nom de Phérézéens signifie des hommes champêtres, qui vivoient errants avec leurs troupeaux, & que le nom de Chananéens semble être affecté particulièrement à ceux qui faisoient leur principale occupation du trafic.

coram te est: recede à me, obsecro: si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo: si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.

10. Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circa regionem Jordanis, quæ universa irrigabatur, antequam subverteret Dominus Sodomam & Gomorham, sicut paradisus Domini, & sicut Ægyptus, venientibus in Segor.

11. Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, & recessit ab Oriente: divisique sunt alterutrum à fratre suo.

12. Abram habitavit in terra Chanaan: Lot verò moratus est in oppidis quæerant circa Jordanem, & habitavit in Sodomis.

terre: retirez-vous, je vous prie, d'après de moi: si vous allez à la gauche, je prendrai la droite: " si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche.

AV. L'ERB
CHR. VULG.
1218,

10. Lot élevant donc les yeux, considéra tout le pays situé le long du Jourdain, qui s'étendoit de ce lieu-là jusqu'à ce qu'on vienne à Ségor, " & qui avant que Dieu détruisît Sodome & Gomorhe, paroissoit un pays très-agréable, tout arrosé d'eau, comme un jardin de délices, " & comme l'Égypte, qui est arrosée des eaux du Nil.

11. Et il choisit sa demeure vers le Jourdain, en se retirant vers la Pentapole, qui est du côté de l'Orient: " Ainsi les deux freres, c'est-à-dire, l'oncle & le neveu, se séparèrent l'un de l'autre.

12. Abram demeura dans la terre de Chanaan, & Lot dans les villes qui étoient aux environs du Jourdain, & il habita ensuite dans la ville de Sodome."

ψ. 9. L'expression très-concise de l'Hébreu a souffert quelques variantes: on lit dans le Samaritain: *Si ad sinistram, ad dexteram; & si ad dexteram, & ad sinistram*: les Septante qui apparemment lisoient ainsi, l'ont expliqué en disant: *Si tu ad sinistram, ego ad dexteram; & si tu ad dexteram, ego ad sinistram*. L'Hébreu porte: *si sinistra, tunc dextrabo, & si dextera, tunc sinistrabo*. Il y a lieu de présumer que la lecture primitive étoit: *Si sinistraveris, tunc dextrabo; & si dextraveris, tunc sinistrabo*. C'est le sens de la Vulgate. C'est-à-dire que dans le premier membre au lieu de HSMAL, *sinistra*, il faudroit lire TSMAL, *sinistraveris*; comme on lit dans le second *sinistrabo*; & de même dans le second membre au lieu de HIMIN, *dextra*, il faudroit lire TIMIN, *dextraveris*,

comme on lit dans le premier *dextrabo*.

ψ. 10. La ville de Ségor étoit entre les montagnes de Moab & la Mer morte, sur le bord oriental de cette mer.

Ibid. Hebr. comme le jardin du Seigneur; c'est-à-dire, comme le jardin d'Éden où il avoit mis le premier homme. Voyez la *Dissertation sur la ruine de Sodome*, à la tête de ce Livre.

ψ. 11. L'expression *ab Oriente*, signifie ici *ad Orientem*, de même qu'au Chap. XII. ψ. 8.

ψ. 12. Hebr. & Lot demeura dans le pays qui est le long de la plaine du Jourdain, & il dressa sa tente auprès de Sodome. » Sodome devoit être vers l'extrémité méridionale de la Mer morte. Lot s'établit ensuite dans cette ville. *Infr.* XIV. 12.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1918.

13. Or les habitants de Sodome étoient devant le Seigneur des hommes perdus de vices, & leur corruption étoit montée à son comble.

Sup. xii. 7.
Infr. xv. 18.
xxvi. 4.
Deut. xxxiv.
5.

14. Le Seigneur dit donc à Abram, après que Lot se fut séparé d'avec lui : Levez vos yeux, & regardez du lieu où vous êtes, au septentrion & au midi, à l'orient & à l'occident.

15. Je vous donnerai pour toujours, à vous & à votre postérité, tout le pays que vous voyez.

16. Je multiplierai votre race comme la poussière de la terre : si quelqu'un d'entre les hommes peut compter la poussière de la terre, il pourra compter aussi la suite de vos descendants.

17. Parcourez donc présentement toute l'étendue de cette terre dans sa longueur & dans sa largeur ; regardez-la comme un héritage qui doit un jour vous appartenir, parce que je vous la donnerai très-certainement, en la donnant aux enfants qui naîtront de vous.

18. Abram levant donc sa tente, vint demeurer près la vallée de Mambré,

13. Homines autem Sodomitæ pessimi erant, & peccatores coram Domino nimis.

14. Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot : Leva oculos tuos, & vide à loco, in quo nunc es, ad aquilonem & meridiem, ad orientem & occidentem.

15. Omnem terram quam conspicias, tibi dabo, & femini tuo usque in sempiternum.

16. Faciamque semen tuum sicut pulverem terræ : si quis potest hominum numerare pulverem terræ, semen quoque tuum numerare poterit.

17. Surge, & perambula terram in longitudine, & in latitudine sua : quia tibi daturus sum eam.

18. Movens igitur tabernaculum suum Abram,

ψ. 18. C'est le sens des Septante. On lit dans l'Hébreu *VIAHL*, & *tabernaculum fixit*, comme au ψ. 12. Mais il convient au ψ. 12. & ne convient pas ici. Dans le Samaritain on lit *VILC*, *Abiit igitur*, Abram s'en alla donc, & vint demeurer, &c. Le mot *VILC*, s'écrit ainsi par contraction pour *VIAHL*, qui approche encore plus de *VIAHL*.

venit

venit & habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron: ædificavitque ibi altare Domino. qui est vers Hebron, " & il dressa là un autel au Seigneur.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
19 18.

Ibid. La vallée (ou selon les Septante, le chêne) de Mambré étoit au pied de la montagne sur laquelle étoit située la ville d'Hebron. On lui donna le nom de *Mambré*, ou plutôt selon l'Hébreu, *Mamré*, à cause d'un Amorrhéen qui s'appelloit ainsi, & à qui ce canton appartenoit. *Infr.* XIV. 13. De *Mamré* on a fait *Mambré*, comme de *Nemrod*, on avoit fait aussi *Nembrod*. On a déjà vu, *Supr.* XII. 6.

que le même mot hébreu *ELON*, peut signifier *vallée*, ou *chêne*, ou *chênaie*. La suite donne lieu de croire que ce n'étoit pas une vallée, parce qu'on voyoit delà Sodome. *Infr.* XIX. 27 & 28. Il paroît que c'étoit plutôt une *chênaie*; car il est parlé de l'arbre sous lequel Abraham y reçut les Anges. *Infr.* XVIII. 4 & 8.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Chodorlahomor contre les Rois de la Pentapole. Abraham délivre Lot. Melchisédech benit Abraham.

1. **F**Actum est autem in illo tempore, ut Amraphel Rex Sennaar, & Arioch Rex Ponti, & Chodorlahomor Rex Elamitarum, & Thadal rex Gentium,

1. **E**N ce temps-là, Amraphel Roi de Sennaar ou de Babylone, " Arioch Roi du Pont, ou plutôt de Thalassar sur les confins de l'Assyrie, " Chodorlahomor Roi des Elamites, " & Thadal Roi des nations différentes qu'il avoit rassemblées dans la ville de Goim, "

AV. L'ERE
CHR. VULG.
19 12.

ψ. 1. Hebr. Dans le temps d'Amraphel, &c. Sept. sous le regne d'Amraphel, &c. Mais cette lecture est visiblement vicieuse, puisque les noms des quatre Princes se lient avec le verset suivant *inierunt* ou *inirent bellum*. On pourroit soupçonner qu'au lieu de *BIMI AMRFL*, in diebus Amraphel, on auroit lu originairement *BIMIM HMM VAMRFL*, in diebus illis, ut Amraphel, ou plus simplement encore, *BIMI ABRM VAMREL*, in diebus Abram, ut Amraphel, &c. L'expression, in diebus Abram est du style de Moïse; on la trouve trois fois au Chap. XXVI. 1. 15. 18.

Ibid. Voyez au Chap. X. ψ. 10.

Ibid. Hebr. Arioch, roi d'Ellasar. » Les Septante & le Paraphraste Chaldéen Onkelos, ont conservé ce nom, dont la signification partage fort les Commentateurs. S. Jérôme, en supposant ici qu'Ellasar est le

Pont, a suivi la Version d'Aquila: mais on ne fait sur quoi cette interprétation est fondée. Le Paraphraste Chaldéen Jonathan, a rendu *Ellasar* par *Thalassar*. Il paroît que le pays de Thalassar devoit être, ou au dedans, ou près de l'Assyrie, & dans la Province d'Eden, puisqu'Isaïe parle des enfants d'Eden, qui étoient à Thalassar, (*Isaï.* XXXVII. 12.) & qui étoient au nombre des peuples subjugués par les Rois d'Assyrie.

Ibid. Les Elamites étoient, ou les mêmes que les Perses, ou voisins des Perses.

Ibid. Hebr. litt. Thadal Roi de Goim. » On pourroit dire que le terme *Goim*, qui signifie *gentes*, marque des peuples ramassés de divers lieux, qui composoient la ville & les états de ce Roi Thadal. Presque toute la Mésopotamie étoit pleine de semblables peuples.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
3912.

2. firent la guerre contre Bara Roi de Sodome, contre Berfa Roi de Gomorrhe, contre Sennaab Roi d'Adama, contre Séméber Roi de Séboim, & contre le Roi de *la ville de Bala*, qui est *la même que celle qui fut depuis appelée Ségor.*"

3. Tous ces cinq " Rois s'assemblerent dans la vallée des Bois, qui est maintenant la mer salée."

4. Car ces cinq Rois avoient été assujettis à Chodorlahomor pendant douze ans, & la treizieme année ils se retirèrent de sa domination.

5. Ainsi la quatorzieme année Chodorlahomor, voulant les soumettre de nouveau à son empire, vint avec les Rois qui s'étoient joints à lui, & commençant par les peuples qui sont au delà du Jourdain vers le Nord, ils défirent les Raphaïtes dans Astaroth-carnaïm, les Zuzites qui étoient avec eux, " les Emites dans Savé-Cariathaim."

6. Et passant vers le Midi, ils batti-

2. inirent bellum contra Bara regem Sodomorum; & contra Berfa regem Gomorrhæ, & contra Sennaab regem Adamæ, & contra Semeber regem Seboim, contraque regem Balæ, ipsa est Segor.

3. Omnes hi conveniunt in vallem Silvestrem, quæ nunc est mare salis.

4. Duodecim enim annis servierant Chodorlahomor, & tertio decimo anno recesserunt ab eo.

5. Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, & reges qui erant cum eo: percusseruntque Raphaim in Astaroth-carnaïm, & Zuzim cum eis, & Emim in Save-Cariathaim.

6. Et Chorræos in mon-

ψ. 2. Ces cinq villes composoient la Pentapole située dans la plaine du Jourdain sur les bords de la mer morte. Sur le nom de *Ségor*, voyez au Chap. XIX. ψ. 22.

ψ. 3. Le ψ. suiv. prouve qu'il ne s'agit ici que des cinq, puisqu'il est dit qu'ils avoient été assujettis à Chodorlahomor.

Ibid. Hebr. vers la vallée de Siddim, qui est la mer salée: » c. a. d. la mer morte, ainsi nommée parce qu'elle est pleine de nître & de bitume, que les Egyptiens comprenoient sous le nom de sels. Et cette mer étoit auparavant une vallée, ce qui suppose que le terrain de la Pentapole ayant été brûlé par le feu du ciel, la terre s'affaissa & les eaux du Jourdain s'y répandirent.

ψ. 5. Hebr. autr. les Zuzites dans Cham, ou Ham. On lit dans l'Hébreu HAM: S.

Jérôme lisoit KAM que l'on exprime par *Cham*. Au lieu de BEKAM ou BEHAM, *in Cham* ou *in Ham*, les Septante ont lu BAHAM, *cum eis*, qui est l'expression de la Vulgate.

Ibid. Hebr. autr. dans la plaine de Cariathaim. » Les Raphaïtes, les Zuzites, & les Emites, dont il est parlé ici, pourroient être les mêmes que les Raphaïtes, les Zomzomites, & les Emites, dont il est parlé dans le Deutéronome, (*Deut. II. 10. 20. III. 11.*) & qui habitoient au delà du Jourdain, les Raphaïtes au Nord, les Emites au Midi, & les Zuzites ou Zomzomites entre les uns & les autres. Ces trois peuples étoient trois races de Géants. Voyez la *Dissertation sur les Géants*, à la tête de ce Livre.

tibus Seir, usque ad Campes-
taria Pharan, quæ est
in solitudine.

7. Reverſique ſunt, &
venerunt ad fontem Miſ-
phat, ipſa eſt Cades: &
percufferunt omnem re-
gionem Amalecitarum,
& Amorrhæum qui habi-
tabat in Aſaſon-thamar.

8. Et egreſſi ſunt, rex
Sodomorum, & rex Go-
morrhæ, rexque Ada-
mæ, & rex Seboim, nec-
non & rex Balæ, quæ eſt
Segor: & direxerunt aciem
contra eos in valle Silveſ-
tri:

9. ſcilicet adverſus Cho-
dorlahomor regem Ela-
mitarum, & Thadal re-
gem Gentium, & Amra-
phel regem Sennaar, &
Arioch regem Ponti: qua-
tuor reges adverſus quin-
que.

10. Vallis autem Silveſ-

rent les Chorréens " qui habitoient dans
les montagnes de Seir, juſqu'aux cam-
pagnes de Pharan qui eſt dans le dé-
ſert du même nom, " ſur les confins de
l'Arabie pétrée.

7. Et étant retournés vers le Nord, ils
vinrent à l'endroit où fut depuis la fon-
taine de Miſphat, c'eſt-à-dire, la fontaine
du jugement; c'eſt celle que Moÿſe fit ſor-
tir du rocher qui eſt dans le même lieu
que Cadès: " & ils paſſerent au fil de
l'épée tout ce qu'ils trouverent dans le
pays qui eſt maintenant celui des Amalé-
cites, & ils défirent les Amorrhéens qui
habitoient dans Aſaſon-thamar."

8. Alors le Roi de Sodome, le Roi de
Gomorrhé, le Roi d'Adama, le Roi de
Séboim & le Roi de la ville de Bala, qui
eſt la même que Ségor, ſe mirent en
campagne, & rangerent leurs troupeſ
en bataille dans la vallée des Bois contre
ces Princes;

9. c'eſt-à-dire, contre Chodorlaho-
mor Roi des Elamites, Thadal Roi des
Nations, Amraphel Roi de Sennaar, &
Arioch Roi du Pont; quatre Rois contre
cinq.

10. Il y avoit beaucoup de puits de

ψ. 6. Hebr. austr. les Horrécens. » Ils deſ-
cendoient de Séir, (Infr. xxxvi. 20.) qui
donna ſon nom à ces montagnes ſituées à
l'Orient & au Midi de la terre de Chanaan.

Ibid. Hebr. austr. juſqu'à la plaine de
Pharan, qui eſt près du déſert de même nom,
dans lequel étoit Cadès. (Num. xiiii. 27.)

ψ. 7. La fontaine de Miſphat paroît être
celle des eaux ſorties du rocher frappé par
Moÿſe; & le lieu nommé Cadès, d'où forti-

rent ces eaux, ſemble être le même lieu que
Cadès-Barné au midi de la terre de Cha-
naan & à l'Occident de l'Idumée. Voyez
au Livre des Nombres xx. 1. & ſuiv. &
xxxiiii. 36.

Ibid. Aſaſon-thamar eſt la même qu'En-
gaddi, (2. Par. xx. 2.) ſituée près le bord
occidental de la mer morte, du côté de Jé-
richo.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1912.

bitume dans cette vallée des Bois, " & le terrain étoit très-propre à s'enflammer. Le Roi de Sodome & le Roi " de Gomorrhe, furent mis en fuite, leurs gens y " périrent ; & ceux qui échapperent, s'enfuirent sur une montagne.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1212.

11. Les vainqueurs ne trouvant plus de résistance, entrèrent dans les villes des Rois vaincus, & ayant pris toutes les richesses " & les vivres de Sodome & de Gomorrhe, ils se retirèrent chargés de dépouilles.

12. Ils emmenerent aussi Lot fils du frere d'Abram, " qui demouroit dans Sodome, & tout ce qui étoit à lui.

13. En même-temps un homme qui s'étoit sauvé du combat, vint donner avis de ceci à Abram Hébreu, " qui demouroit dans la vallée de Mambré " Prince Amorrhéen, frere d'Escol & frere d'Aner, qui tous trois avoient fait alliance avec Abram.

14. Abram ayant su que Lot son frere avoit été pris, assembla " les plus

tris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum & Gomorrhæ, terga verterunt, cecideruntque ibi : & qui remanserant, fugerunt ad montem.

11. Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa quæ ad cibum pertinent, & abierunt :

12. necnon & Lot & substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.

13. Et ecce unus qui evaserat, nuntiavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, & fratris Aner : hi enim pepigerant fœdus cum Abram.

14. Quod cùm audisset Abram, captum videlicet

ψ. 10. Ce n'est pas inutilement que Moyse fait ici cette remarque. Ces puits dont on tiroit le bitume, contribuèrent vraisemblablement à l'incendie du terrain, & à la destruction de Sodome & de Gomorrhe. *Infr. XIX. 24.*

Ibid. Ce mot qui manque dans l'Hébreu, est exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Vulg. *ibi* pour *illuc*, qui est le sens de l'Hébreu ; ils tomberent-là, c'est-à-dire, dans ces puits.

ψ. 11. Vulg. Litt. *substantiam*. Mais l'Hébreu *rechus*, d'où vient *richeffe*, a moins d'étendue que le Latin *substantia*, qui signifie tous les biens.

ψ. 12. Ces mots *filium fratris Abram* séparés du nom de Lot dans l'Hébreu & dans la Vulgate, le suivent immédiatement dans la Version des Septante.

ψ. 13. Il paroît que le surnom d'Hébreu fut donné à Abram, parce que ce Patriarche étoit originaire de delà l'Euphrate. *Supr. X. 21.*

Ibid. Voyez ce qui a été dit sur le chap. XIII. ψ. 18.

ψ. 14. A la lettre : fit le dénombrement ; la revue. C'est le sens du Samaritain & des Septante. L'Hébreu porte *IRQ*, *nudavit*, ou *expedivit* : le Samaritain *IDQ*, *numeravit*, comme l'exprime la Vulgate.

Lot fratrem suum, numeravit expeditos vernaculos suos trecentos decem & octo, & persecutus est usque Dan.

15. Et divisit sociis, irruit super eos nocte: percussitque eos, & persecutus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damasci.

16. Reduxitque omnem substantiam, & Lot fratrem suum cum substantia illius, mulieres quoque & populum.

17. Egressus est autem rex Sodomorum in occursum ejus, postquam reversus est à cæde Chodorlahomor, & regum qui cum eo erant, in valle Save, quæ est vallis regis.

18. At verò Melchisedech rex Salem, proferens

braves de ses serviteurs au nombre de trois cents dix-huit, & poursuivit ces Rois jusqu'à Dan."

AV. L'ÉRE
CHR. VULG.
1912.

15. Il forma deux corps de ses gens & de ses alliés qui s'étoient joints à lui pour cette expédition, & venant fondre sur les ennemis " durant la nuit, il les défit, & les poursuivit jusqu'à Hoba qui est à la gauche de Damas."

16. Il ramena avec lui tout le butin qu'ils avoient pris, Lot son frere avec ce qui étoit à lui, les femmes & tout le peuple de Sodome & des autres villes qui avoient été pillées.

17. Et le Roi de Sodome sortit devant de lui, lorsqu'il revenoit après la défaite de Chodorlahomor & des autres Rois qui étoient avec lui, dans la Vallée de Savé, " appelée aussi la Vallée du Roi, à cause de cette entrevue d'Abram & du Roi de Sodome.

18. Mais Melchisedech Roi de Sa-^{Hebr. VII. 1.} lem, " offrant en sacrifice du pain & du

ψ. 14. On croit que Dan est ici un lieu situé vers la source du Jourdain, qui delà étoit appelé en Hébreu *Jordan*, c'est-à-dire, le ruisseau ou le fleuve de Dan: lieu qui par conséquent devoit être différent de Laïs, qui fut aussi appelé *Dan*, mais qui ne reçut ce nom que depuis Josué. *Judic. XVIII. 29.*

ψ. 15. A la lettre: Et ayant divisé ou partagé ceux qui étoient avec lui, il vint fondre sur eux, sur les ennemis, durant la nuit. » L'Hébreu lit: Il divisa sur eux durant la nuit, lui & ses serviteurs. » Les Septante ont lu: Il vint fondre sur eux durant la nuit, lui & ses serviteurs. » Cette lecture forme un sens plus naturel. La Vulgate réunit les deux lectures. C'est-à-dire, qu'on lit dans l'Hé-

breu, *VIKLO*, & *divisit*, au lieu de *VISLK*, & *irruit*.

Ibid. Hoba paroît être la même qu'Abila dans la Céléfyrie.

ψ. 17. Cette vallée dont il est parlé au II. Livre des Rois, XVIII. 18. étoit vis-à-vis de Jérusalem, selon Eusebe; & fort différente de Savé-Cariathaim, dont il est parlé ci-dessus ψ. 5. & qui étoit au delà du Jourdain.

ψ. 18. Le sentiment de tous les Peres & des Commentateurs est que Melchisedech étoit Roi de Jérusalem, qui est nommée *Salem* au Psaume LXXV. ψ. 3. Voyez la *Dissertation sur Melchisedech*, à la tête de ce Livre.

AV. L'ÉRÉ
CHR. VULG.
1911.

vin, parce qu'il étoit Prêtre du Dieu Très-Haut, "

19. benit Abram, " en disant : Qu'Abram soit beni du Dieu Très-Haut, qui a créé " le ciel & la terre :

20. & que le Dieu Très-haut soit beni, lui qui par sa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. " Alors Abram " lui donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris sur les quatre Rois vaincus.

21. Or le Roi de Sodome dit à Abram : De tout ce qui m'appartient, & que vous avez repris sur mes ennemis, donnez-moi les personnes, & prenez le reste pour vous.

22. Abram lui répondit : Je leve la main, & je jure par le Seigneur " le Dieu Très-haut, possesseur du ciel & de la terre,

23. que je ne recevrai rien de tout ce qui est à vous depuis le moindre fil "

panem & vinum, (erat enim sacerdos Dei altissimi,)

19. benedixit ei, & ait : Benedictus Abram Deo excelfo, qui creavit cœlum & terram :

20. & benedictus Deus excelfus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

21. Dixit autem rex Sodomorum ad Abram : Da mihi animas ; cœtera tolle tibi.

22. Qui respondit ei : Levo manum meam ad Dominum Deum excelfum possessorem cœli & terræ,

23. quod à filo subtegminis usque ad corrigiam

Ibid. Hebr. autr. Mais Melchisédech, Roi de Salem, lui présenta du pain & du vin : (or il étoit Prêtre du Dieu très-haut) & il le benit, en disant, &c. » Le Grec de la Version des Septante exprime le pronom *ei* dans l'édition de Complute & dans le MS. d'Oxford ; & elle traduit au sens de *autem* la particule *v* que la Vulgate rend ici par *enim*.

ψ. 19. Au lieu du pronom *ei*, le Samaritain & les Septante nomment ici *Abram*.

Ibid. Hebr. autr. qui possède. La Vulgate même l'exprime ainsi au ψ. 22.

ψ. 20. L'Hébreu lit simplement : Lui qui vous a mis vos ennemis entre les mains. » Le mot *protegente* de la Vulgate vient du même mot Hébreu qui signifie *tradidit*, mais en le dérivant d'un autre verbe. En Hébreu, *MGN*, au préterit, signifie *tradidit* ; mais S. Jérôme,

auteur de notre Vulgate, a pris ici ce mot pour le participe *MGN*, *protegens*, du verbe *HGN*, *protexit*.

Ibid. Les Septante expriment ici le nom d'Abram, qui manque dans l'Hébreu & dans le Samaritain.

ψ. 22. Au lieu du grand nom *JEHOVA*, qui se trouve ici dans l'Hébreu, on lit ici dans le Samaritain le nom *ÆLOHIM*, *Deus*. Voyez la note sur le Chap. iv. ψ. 1.

ψ. 23. *Subtegminis*. Peut-être faudroit-il lire *subteminis* : c'est du moins le sens de ce mot en cet endroit. L'Hébreu porte simplement à *filo* : & peut-être manqueroit-il ici un mot qui exprimeroit l'opposition des deux termes ici comparés : depuis le fil le plus précieux jusqu'à un cordon de soulier. L'Hébreu peut signifier un ruban, comme on le voit dans le Cantique, iv. 3. *Sicut vitta coccinea*.

caligæ , non accipiam ex omnibus quæ tua sunt , ne dicas : Ego ditavi Abram :

24. exceptis his , quæ comederunt juvenes , & partibus virorum qui venerunt mecum , Aner , Escol , & Mambre : isti accipient partes suas.

jusqu'à un cordon de soulier , afin que vous ne puissiez pas dire que vous avez enrichi Abram.

24. J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture ; & ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi , Aner , Escol & Mambré , qui pourront prendre leur part du butin.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1912.

CHAPITRE XV.

Dieu promet un fils à Abraham. Alliance de Dieu avec Abraham. Dieu lui prédit la servitude de ses descendants , & leur délivrance.

1. **H**Is itaque transactis , factus est sermo Domini ad Abram per visionem dicens : Noli timere , Abram ; ego protector tuus sum , & merces tua magna nimis.

2. Dixitque Abram : Domine Deus , quid dabis mihi ? ego vadam absque liberis , & filius procuratoris domûs meæ iste Damascus Eliezer.

3. Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti se-

1. **A**PRÈS cela , le Seigneur parla à Abram dans une vision , & voulant récompenser le désintéressement qu'il venoit de faire paroître , il lui dit : Ne craignez point , Abram ; je suis votre protecteur & votre récompense infiniment grande . "

2. Abram lui répondit : Seigneur Dieu , que me donnerez-vous ? Je ne vous demande rien sur la terre ; j'y ai assez de bien : je mourrai sans enfants , & ce Damasc fils d'Eliezer , intendant de ma maison , héritera de ce que j'ai , & sera assez riche.

3. Car pour moi , ajouta-t-il , vous ne m'avez point donné d'enfants ; ainsi

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1911.

ψ. 1. Autr. selon les Septante : & votre récompense sera très-grande. Le ψ. suiv. confirme ce sens , puisqu'Abraham demande : Que me donnerez-vous ? L'usage des Hébreux est de sous-entendre le plus souvent le verbe *sum* : l'Hébreu dit ici simplement : *Ego clypeus tibi ; merces tua magna valde*. Les

Septante ont sous-entendu & exprimé le verbe *sum* dans les deux membres : *Ego clypeus ero tibi ; merces tua magna erit valde*.

ψ. 2. La phrase qui demeure suspendue dans ce verset , doit être remplie par ces derniers mots du ψ. suiv. *heres meus erit* : c'est ce que la Paraphrase exprime.

le fils de mon serviteur sera mon héritier." *Av. l'ERE CHR. VULG. 1911.*

4. Le Seigneur lui répondit aussitôt : Celui-là ne sera point votre héritier ; mais vous aurez pour héritier celui qui naîtra de vous.

Rom. 14. 18. 5. Et après l'avoir fait sortir dehors, il lui dit : Levez les yeux au ciel, & comptez les étoiles, si vous le pouvez. C'est ainsi, ajouta-t-il, que se multipliera votre race.

Rom. 14. 3. Gal. 111. 6. Jac. 11. 23. 6. Abram crut à Dieu, & sa foi lui fut imputée à justice ; " elle lui mérita une justice & une grace plus abondante.

7. Dieu lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur en Chaldée, pour vous donner cette terre, afin que vous la possédiez en la personne de vos enfants, comme l'héritage que je leur destine.

8. Abram lui répondit : Seigneur mon Dieu, je ne doute point de la vérité de vos promesses ; mais permettez-moi de vous demander, comment puis-je connoître que je dois la posséder en la personne de mes enfants, moi qui n'oserois me promettre d'en avoir, ayant une femme stérile."

9. Le Seigneur lui répliqua : Pour vous assurer de la vérité de cette promesse, je vais faire alliance avec vous en la manière que les hommes la font entre eux ; prépa-

men : & ecce vernaculus meus, hæres meus erit.

4. Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens : Non erit hic hæres tuus ; sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis hæredem.

5. Eduxitque eum foras, & ait illi : Suspice cœlum, & numera stellas, si potes. Et dixit ei : Sic erit semen tuum.

6. Credidit Abram Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

7. Dixitque ad eum : Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, & possideres eam.

8. At ille ait : Domine Deus, unde scire possum quòd possessurus sim eam ?

9. Et respondens Dominus : Sume, inquit, mihi vaccam triennem, & capram trimam, & arietem

ψ. 3. C7 lit dans l'Hébreu *IVRS*, *hæredem faciet* : mais le Samaritain porte *IIRS*, *hæres erit* : C'est le sens des Septante & de la Vulgate ; & le ψ. suiv. acheve de prouver que c'est la vraie lecture.

ψ. 6. Saint Paul emploie ce passage pour prouver aux Juifs & aux Gentils, que la grace de la justification est la récompense,

non des œuvres, mais de la foi. *Rom. 14. 3. Gal. 111. 6. Jac. 11. 23.*

ψ. 8. Abram ne doute pas des promesses ; mais il demande à Dieu de lui faire connoître la manière dont il devoit les exécuter. C'est ainsi que la Vierge demande à l'Ange : Comment cela se fera-t-il ? *Luc. 1. 34.*

annorum

annorum trium, turturem quoque & columbam.

Prenez donc tout ce qu'il faut pour cela : Prenez une vache de trois ans, une chevre de trois ans, & un belier qui soit aussi de trois ans; partagez-les en deux selon la coutume; prenez aussi une tourterelle & une colombe, " pour m'en faire un sacrifice.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1911.

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, & utrasque partes contra se altrinfecus posuit: aves autem non divisit.

10. Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, en les fendant depuis la tête jusqu'à la queue, & mit les deux parties qu'il avoit coupées vis-à-vis l'une de l'autre, laissant un espace pour passer entre deux, selon ce qui s'observoit alors dans les alliances. " Mais il ne divisa point la tourterelle ni la colombe, " parce qu'elles étoient destinées pour être offertes en sacrifice.

Jer. XXXIV.
18.

11. Descenderuntque volucres super cadavera, & abigebat eas Abram.

11. Or Abram ayant immolé les deux oiseaux, les mit entier sur les cadavres des autres victimes divisées, & il s'assit près d'elles. Cependant les oiseaux de proie venoient fondre sur ces bêtes mortes, & Abram les en chassoit. "

12. Cumque sol occumberet, sopor irruit super Abram, & horror magnus & tenebrosus invasit eum.

12. Mais lorsque le Soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond sommeil, & il tomba dans un horrible effroi, se trouvant comme tout enveloppé de ténèbres.

13. Dictumque est ad

13. Alors, pour lui faire comprendre

AA. VII, 6.

ψ. 9. Hebr. autr. une tourterelle & son petit. C'est le même mot qu'au Deut. xxxii. 11. où il est pris en ce sens, & les Hébreux ont un autre mot pour signifier la colombe.

ψ. 10. Cette cérémonie de couper en deux les hosties de l'alliance & de passer au milieu d'elles, signifioit que les parties contractantes s'obligeoient mutuellement à observer toutes les conditions de leur contrat, sous peine d'être traitées comme ces victimes, si elles venoient à y manquer. En général on ne faisoit jamais d'alliance solennelle sans quelques sacrifices; & il semble que c'est delà qu'est venu cette maniere de parler, *percutere fœdus*, frapper une alliance, *scin-*

dere fœdus, couper une alliance.

Ibid. On lit dans l'Hébreu HSPR, *avem*; mais le Samaritain porte HSPRIM, *aves*: & c'est le sens des Septante: il y avoit deux oiseaux.

ψ. 11. Hebr. & Sept. & Abraham étoit assis auprès d'elles. L'équivoque vient de ce qu'en Hébreu, le mot 15B peut également signifier *sedebat*, de 15B, *sedit*, ou *abigebat*, de HSTB, *avertere*, *ahigere*. Mais le pronom qui suit dans l'Hébreu se rapporte aux victimes, & non à l'oiseau de proie: car l'Hébreu ne fait mention que d'un. *Descendit ales super cadavera*: & *sedebat juxta ea Abram*.

Av. l'Érn
Chr. Volg.
1911.

ce que signifioit cette vision, il lui fut dit : " Sachez dès maintenant que pendant quatre cents ans, à compter depuis la naissance du fils que je vous donnerai, votre postérité demeurera en terre étrangère, soit dans cette terre même, soit dans la terre de l'Égypte ; & que dans la suite de cet intervalle, viendra un temps où elle sera réduite en servitude & accablée de maux. "

14. Après cela j'exercerai mes jugements sur le peuple auquel ils seront assujettis ; & ils sortiront ensuite de ce pays-là avec de grandes richesses.

15. Pour vous, vous ne verrez point ces maux, vous irez en paix avec vos peres, mourant dans une heureuse vieillesse.

16. Mais vos descendants reviendront en ce pays après la quatrième génération ; " je différerai jusques-là à les mettre en possession de cette terre, parce que la mesure des iniquités des Amorrhéens, "

eum : Scito prænoscens quòd peregrinum futurum fit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent, quadringentis annis.

14. Verumtamen gentem cui servituri sunt, ego judicabo : & post hæc egredientur cum magna substantia.

15. Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.

16. Generatione autem quartâ revertentur huc : necdum enim completæ sunt iniquitates Amor-

ψ. 13. Hebr. *Et dixit.* On sous-entend *Dominus* : & il étoit peut-être originairement exprimé par le nom *Jehova* réduit par abréviation au seul *i* qui a quelquefois échappé aux Copistes. Le sens du moins ici l'exige : Alors le Seigneur dit à Abraham : Sachez, &c.

Ibid. Le temps que les enfants d'Israël demeurèrent dans l'Égypte & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres, fut de quatre cents trente ans : c'est l'expression de l'Écriture même, selon les Septante & le Samaritain, dans l'Exode, xii. 40. & S. Paul l'entend visiblement ainsi, lorsqu'il compte quatre cents trente ans depuis les promesses faites à Abraham, jusqu'à la loi donnée à Moïse. (*Gal.* iii. 17) Or Isaac naquit vingt-cinq ans après les promesses faites à Abraham. (*Supr.* xii. 4. *Infr.* xxi. 5.) Ainsi il s'écoula quatre cents cinq ans depuis la naissance d'Isaac jusqu'à la sortie d'Égypte : c'est ce que Dieu exprime ici par le nombre entier de

quatre cents ans. Mais il faut remarquer que ces quatre cents ans marqués dans le texte à la fin du verset se rapportent, non à ce qui les précède immédiatement, mais à tout ce que renferme le verset : c'est ce qui oblige de les mettre à la tête dans la Traduction Française.

ψ. 16. Les Israélites demeurèrent en Égypte pendant l'intervalle de quatre générations, qui peuvent se remarquer dans les généalogies de la famille de Lévi, & de la famille de Juda. Les quatre générations de la famille de Lévi sont : 1. Amram, 2. Aaron, 3. Eléazar, 4. Phinéès. (*1. Par.* vi. 3-4.) Celles de la famille de Juda sont : 1. Efron, 2. Aram, 3. Aminadab, 4. Nahasson. (*Ruth* iv. 18. 20.)

Ibid. Le nom d'Amorrhéens semble être mis quelquefois dans l'Écriture pour marquer en général tous les peuples descendus de Chanaan. Peut-être aussi le Seigneur nomme-t-il ici spécialement les Amorrhéens, parce que c'étoit ceux au milieu de qui Abraham se trouvoit alors.

rhæorum usque ad præfens tempus.

17. Cùm ergo occubuisset sol, facta est caligo tenebrosa, & apparuit clibanus fumans, & lampas ignis transiens inter divisiones illas.

18. In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc à fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphraten:

19. Cinæos, & Cenezæos, Cedmonæos,

20. & Hethæos, & Pherézæos, Raphaim quoque,

21. & Amorrhæos, & Chananæos, & Gergesæos, & Jebusæos.

ψ. 17. Au lieu de TNR, *clibanus*, il faudroit peut-être lire TMR, *columna*, une colonne de fumée.

ψ. 18. c. à. d. le Nil. Il ne paroît pas que sous Moÿse le Nil ait eu dans l'Égypte aucun nom particulier, on le nommoit simplement *le fleuve d'Égypte*.

Ibid. David & Salomon virent sous leur regne l'effet de ce que Dieu promet ici.

& des autres peuples qui la possèdent, n'est pas encore remplie présentement.

17. Lors donc que le soleil fut couché, & qu'Abram fut endormi, il se forma une obscurité ténébreuse; il parut un four d'où sortoit une grande fumée, "signes sensibles des maux que sa postérité devoit souffrir. Il vit Dieu sous la figure d'une lampe ardente qui passoit au travers de ces bêtes divisées, pour confirmer l'alliance qu'il contractoit avec lui."

18. En ce jour-là donc le Seigneur fit alliance avec Abram, en lui disant: Je donnerai ce pays à votre race, & dans la suite des temps, j'étendrai sa domination depuis le fleuve d'Égypte, "jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate."

19. Je lui donnerai tout ce que possèdent les Cinéens, les Cénézéens, les Cedmonéens,

20. les Héthéens, les Phérézéens, les Raphaïtes,

21. les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens, les Hévéens & les Jebuséens.

ψ. 21. On les trouve nommés dans le Samaritain & dans les Septante: ils sont toujours exprimés au nombre des peuples dont Dieu promet de donner le pays aux Israélites. Voyez dans la *Dissertation sur le partage des descendants de Noé* à la tête de ce Livre: il y est parlé des divers dénombrements des peuples Chananéens.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1911.

Sup. 12. 7.
XIII. 15.
Infr. XXVI. 4.
Deut. XXXIV.
1. Reg. IV. 21:
2. Par. IX.
26.



C H A P I T R E X V I .

Agar devient femme d'Abraham. Fuite d'Agar. Naissance d'Ismaël.

1. **O**R Sarai femme d'Abram, ne lui avoit point encore donné d'enfants, & n'espéroit plus de lui en donner, parce qu'elle avoit soixante & quinze ans." Mais ayant une servante Egyptienne nommée Agar, qui étoit jeune, & sachant qu'il n'étoit pas alors défendu d'avoir plusieurs femmes,

2. elle dit à son mari: Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfants, en qui je puisse voir l'accomplissement des promesses qu'il vous a faites: prenez donc, je vous prie, ma servante, afin que je voie si j'aurai au moins des enfants par elle. Et Abram s'étant rendu à sa prière qu'il regarda comme un effet de la providence de Dieu, qui prenoit cette voie pour accomplir les promesses qu'il lui avoit faites,

3. Sarai prit sa servante Agar qui étoit Egyptienne, & la donna pour femme à son mari, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au pays de Chanaan.

4. Abram la prit donc pour femme selon le desir de Sarai; mais Agar voyant qu'elle avoit conçu, commença de mépriser sa maîtresse.

5. Alors Sarai dit à Abram: Vous agissez avec moi injustement: " je vous

1. **I**Gitur Sarai, uxor Abram, non genuerat liberos: sed habens ancillam Ægyptiam, nomine Agar,

2. dixit marito suo: Ecce conclusit me Dominus, ne parerem: ingredi ad ancillam meam, si fortè saltem ex illa suscipiam filios. Cùmque ille acquiesceret deprecanti,

3. tulit Agar Ægyptiam ancillam suam, post annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan: & dedit eam viro suo uxorem.

4. Qui ingressus est ad eam: at illa concepisse se videns, despexit dominam suam.

5. Dixitque Sarai ad Abram: Iniquè agis con-

ψ. 1. Sarai avoit dix ans moins qu'Abraham, (*Infr.* xvii. 17.) qui avoit alors quatre-vingt-cinq ans. *Infr.* ψ. 16.

ψ. 5. Hebr. autr. Vous êtes coupable de

l'injure que l'on me fait. » *Injuria mea super te est.* Selon les Septante: Je souffre une injustice de votre part: *injuriam patior ex te.*

tra me : ego dedi ancillam meam in finum tuum , quæ videns quòd conceperit , despectui me habet ; iudicet Dominus inter me & te.

6. Cui respondens Abram : Ecce , ait , ancilla tua in manu tua est ; utere eâ ut libet. Affligente igitur eam Sarai , fugaminiut.

7. Cùmque invenisset eam Angelus Domini , juxta fontem aquæ in solitudine , qui est in via Sur in deserto ,

8. dixit ad illam : Agar , ancilla Sarai , unde venis ? & quò vadis ? quæ respondit : A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.

9. Dixitque ei Angelus Domini : Revertere ad dominam tuam , & humiliare sub manu illius.

10. Et rursùm : Multiplicans , inquit , multiplicabo semen tuum , & non numerabitur præ multitudine.

11. Ac deinceps : Ecce , ait , concepisti , & paries filium : vocabisque no-

ai donné ma servante pour être votre femme , & voyant qu'elle est devenue grosse , elle me méprise , sans que vous vous mettiez en peine de l'en empêcher : que le Seigneur soit juge entre vous & moi , & qu'il me venge si vous refusez de le faire.

6. Abram lui répondit : Je ne me suis point apperçu que votre servante manquât de respect pour vous ; mais si cela est ainsi , elle est entre vos mains , usez-en avec elle comme il vous plaira. Sarai l'ayant donc châtiée avec sévérité , Agar s'enfuit.

7. Et comme elle prenoit le chemin de l'Egypte , l'ange du Seigneur lui apparut sous la figure d'un homme , & la trouvant dans le désert de Sur auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur en Egypte , dans la solitude qui est vers la pointe de la mer rouge , "

8. il lui dit : Agar servante de Sarai , d'où venez-vous ? & où allez-vous ? Elle répondit : Je fuis de devant Sarai ma maîtresse , qui m'a fort maltraitée.

9. L'ange du Seigneur lui répartit : Retournez à votre maîtresse , & humiliez-vous sous sa main.

10. Et comme il parloit en la personne de Dieu , il ajouta : Je multiplierai votre postérité de telle sorte , qu'elle sera innombrable.

11. Et continuant , il lui dit : Vous avez conçu , & vous enfanterez un fils , & vous l'appellerez Ismaël , c'est-à-dire ,

AV. L'ERR
CMR. VULG.
1910.

ψ. 7. Ces mots *in deserto* ne sont point dans le Texte Hébreu , ni dans la Version de S. Jérôme. C'est une répétition de *in solitudine* , qui est dans la ligne précédente.

le Seigneur a écouté, parce que le Seigneur a entendu le cri de votre affliction.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1910.

12. Ce sera un homme fier & sauvage, il levera la main contre tous, & tous leveront la main contre lui : " & il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses freres ; il habitera auprès d'eux. "

13. Alors l'ange se retournant pour s'en aller, Agar invoqua le nom du Seigneur, croyant que celui qui lui parloit étoit Dieu même, & elle dit : Vous êtes le Dieu qui m'avez vue dans mon affliction, & qui vous êtes fait voir à moi pour me consoler ; car il est certain, ajouta-t-elle, que j'ai vu ici par derriere celui qui me voit, & dont la providence s'étend sur moi, & sur toutes ses créatures. "

Infr. XXIV.
62.

14. C'est pourquoi elle appella ce puits, le Puits de celui qui est vivant, & qui me voit. " C'est le puits ou la fontaine qui est dans le désert de Sur, entre Cadès & Barad.

15. Agar s'en étant retournée chez sa

men ejus Ismaël, eò quòd audierit Dominus afflictionem tuam.

12. Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum, & è regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.

13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : Profectò hinc vidi posteriora videntis me.

14. Propterea appellavit puteum illum, Puteum viventis & videntis me. Ipse est inter Cadès & Barad.

15. Peperitque Agar A-

ψ. 12. Les Arabes ont pleinement rempli ce que l'Ange prédit ici de leur pere : ils ont toujours été, & sont encore, voleurs, guerriers, remuans, sauvages.

Ibid. Hebr. austr. & il habitera sous les yeux de tous ses freres. C'est le sens des Septante. Les Ismaélites s'étant répandus dans l'Arabie, se trouverent tout autour du partage des Israélites, des Iduméens, des Moabites & des Ammonites. Infr. xxv. 18.

ψ. 13. On lit dans l'Hébreu, ראי, à la lettre, visor meus, ou visionis mea, le Dieu qui me voit, ou le Dieu que j'ai vu. S. Jérôme, auteur de notre Vulgate, l'a pris dans le premier sens ; les Septante l'ont pris dans les deux sens ; c'est-à-dire, ici dans le premier ; & dans le second, à la fin de ce verset. Le Samaritain porte simplement ראה, videns,

le Dieu qui voit tout. La suite confirme cette lecture.

Ibid. C'est encore le même mot, dans l'Hébreu, ראי, visoris mei, ou visionis mea ; selon les Septante, qui visus est mihi : dans le Samaritain, ראה, videntis. Les Septante n'ont point rendu le mot Hébreu אררי, posteriora : la suite donne lieu de présumer que la lecture primitive étoit אררי, Deum viventem : J'ai vu le Dieu qui vit & qui voit tout. C'est à quoi paroît se rapporter le ψ. suiv.

ψ. 14. C'est encore le même mot ראי ; qui me voit, ou que j'ai vu : peut-être encore pour ראה ; le Puits du Dieu qui est vivant & qui voit tout. La Vulgate l'exprime en ce sens au Chap. xxiv. 62. & xxv. 11. Puteum cujus nomen est viventis & videntis.

bræ filium : qui vocavit nomen ejus Ismael.

maitresse , & s'étant humiliée sous sa main , enfanta un fils à Abram qui le nomma Ismaël , selon l'ordre que l'Ange en avoit donné à Agar.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1909.

16. Octoginta & sex annorum erat Abram, quando peperit ei Agar Ismaelem.

16. Abram avoit quatre-vingt-six ans, lorsqu'Agar lui enfanta Ismaël.

CHAPITRE XVII.

Dieu apparôit à Abraham ; il lui change son nom. Institution de la Circoncision. Promesse de la naissance d'Isaac.

1. **P**ostquàm verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus : dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens : ambula coram me, & esto perfectus.

2. Ponamque fœdus meum inter me & te, & multiplicabo te vehementer nimis.

3. Cecidit Abram pronus in faciem.

4. Dixitque ei Deus : Ego sum, & pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.

5. Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram : sed appellaberis Abraham :

1. **Q**uelque temps après, Abram entrant déjà dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant : marchez devant moi, & soyez parfait dans mes voies ; observez fidèlement tous mes commandements.

2. Si vous en usez ainsi, je ferai alliance avec vous, & je multiplierai votre race jusqu'à l'infini.

3. Abram se prosterna le visage contre terre,

4. & Dieu lui dit : Je suis, & je vais faire alliance avec vous, " & vous ferez le pere de plusieurs nations.

5. Vous ne vous appellerez plus Abram, c'est-à-dire, pere élevé ; mais vous vous appellerez Abraham, c'est-à-

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1896.

Ecli. 2217.
20.
Rom. 17. 17.

ψ. 4. L'Hebr. & les Sept. ne portent point, | *sum meum tecum* : c'est-à-dire, je vais faire al-
Ego sum, mais simplement : Ego, ecce pac- | liance avec vous,

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1896.

dire, *pere élevé de la multitude* : " parce que je vous ai établi pour être le pere d'une multitude de nations.

6. Je ferai croître votre race à l'infini, je vous rendrai chef des nations *qui croiront en moi*, " & des Rois puissants sortiront de vous.

7. J'affermirai mon alliance avec vous, & avec votre race après vous " dans la suite de leurs générations par un pacte éternel : afin que je sois votre Dieu, & le Dieu de votre postérité après vous.

8. Je vous donnerai *en propre* à vous & à votre race *après vous* " la terre où vous demeurez *maintenant* comme étranger, tout le pays de Chanaan, afin que vos descendants le possèdent pour jamais, & je serai leur Dieu.

AB. VII. 8. 9. Dieu dit encore à Abraham : Vous garderez donc aussi " mon alliance, & votre postérité la gardera après vous de race en race.

10. Voici le pacte que je fais avec vous, " & avec votre postérité après

quia patrem multarum gentium constitui te.

6. Faciamque te crescere vehementissimè, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

7. Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno : ut sim Deus tuus, & feminis tui post te.

8. Daboque tibi & femini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan, in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

9. Dixit iterum Deus ad Abraham : Et tu ergo custodies pactum meum, & semen tuum post te in generationibus suis.

10. Hoc est pactum meum quod observabitis

ψ. 5. Le nom d'*Abram* est composé de deux mots, AB-RAM, *Pater excelsus*. Le nom d'*Abraham* est l'abrégé des trois mots, AB-RAM-HAMON, par contraction, AB-RA-HAM, *Pater excelsus multitudinis* : c'est ce que la suite du verset explique, sur-tout dans l'Hébreu, où on lit à la lettre : *quia patrem multitudinis gentium constitui te*.

ψ. 6. S. Paul fait voir que ces promesses regardent proprement les enfants d'Abraham selon l'esprit, qui imitent la foi & l'obéissance de ce Patriarche. Rom. IV. 11. 12.

IX. 7. 8. Gal. III. 14. & seqq.

ψ. 7. Vulg. litt. *inter me & te*, & *inter semen tuum*, &c. L'Hébreu porte, *inter me*, & *inter te*, & *inter semen tuum*, &c.

ψ. 8. Ces mots sont dans l'Hébreu.

ψ. 9. Ce sont deux traductions de la même particule hébraïque, qui peut également signifier : *Et tu* ou *tu ergo*.

ψ. 10. Litt. *inter me & vos*, peut-être pour *& te* : c'est-à-dire en Hébreu BINICM, *inter vos*, pour BINIC, *inter te*, comme aux ψψ. 2. & 7.

inter

Inter me & vos, & semen tuum post te : Circumcideretur ex vobis omne masculinum :

11. & circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me & vos.

12. Infans octo dierum circumcideretur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris : tam vernaculus, quàm emptitius, circumcideretur, & quicumque non fuerit de stirpe vestra :

13. eritque pactum meum in carne vestra in fœdus æternum.

14. Masculus cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delebitur anima illa de populo suo : quia pactum meum irritum fecit.

vous, afin que vous l'observiez tous : Tous les mâles d'entre vous seront circoncis.

11. Vous circoncirez votre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous."

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous : vous ne le circoncirez pas plutôt à cause de sa trop grande faiblesse ; mais dans la suite de toutes les générations, tous les enfants mâles, tant les esclaves qui seront nés en votre maison, que tous ceux que vous aurez achetés, & qui ne seront point de votre race, " seront circoncis."

13. Ce pacte que je fais avec vous sera marqué dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous.

14. Tout mâle dont la chair n'aura point été circoncise au huitième jour, " sera exterminé du milieu de son peuple, " parce qu'il aura violé mon alliance.

AV. L'ÉRÉ
CHR. VULG.
1896.

Lev. XII, 3;
Luc. II, 21.
Rom. IV, 10.

ψ. 11. Voyez la *Dissertation sur l'Origine & l'Antiquité de la Circoncision*, à la tête de ce Livre, & la *Dissertation sur les effets de la Circoncision*, à la tête de l'Épître aux Romains.

ψ. 12. Hebr. tant ceux qui sont nés dans votre maison, que ceux qui ont été achetés, d'entre tous ceux qui sont d'une origine étrangère, c'est-à-dire qui ne sont pas de votre race.

Ibid. L'Hebreu rapporte le mot *circumcideretur*, au ψ. suiv. en y répétant ces mots : *tam vernaculus tuus, quàm emptitius tuus* : les esclaves qui sont nés dans votre maison, & ceux que vous aurez achetés, seront circoncis. Cette répétition manque dans quelques exemplaires des Septante comme dans la Vulgate : comme elle n'ajoute rien à ce qui a déjà été dit, elle pourroit bien venir de la méprise de quelque Copiste. L'unique diffé-

rence consiste dans le pronom *tuus*, qui se trouve ici & qui ne se trouve pas dans la première expression : ainsi ce pourroit bien être deux lectures différentes du même texte : *tam vernaculus, quàm emptitius. . . tam vernaculus tuus, quàm emptitius tuus.*

ψ. 14. Ces mots sont dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

Ibid. Hebr. litt. Son ame sera retranchée du milieu de son peuple. » Quelques-uns entendent cela de la peine de mort & d'autres l'entendent d'une sorte d'excommunication : c. à. d. il sera retranché du corps des descendants d'Abraham, privé des prérogatives, & déchu des promesses attachées à l'alliance du Seigneur. Voyez la *Dissertation sur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres.

15. Dieu dit encore à Abraham : Vous n'appellerez plus votre femme Sarai, *ma Princesse*, mais Sara, *la Princesse*, parce qu'elle sera mere de plusieurs peuples.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

16. *En effet*, je la benirai, & je vous donnerai un fils né d'elle, que je benirai aussi : " il sera le pere de plusieurs nations, & des Rois de divers peuples sortiront de lui. "

17. Abraham plein de reconnaissance & de respect, se prosterna le visage contre terre, & quoiqu'il ne doutât point de la vérité des promesses du Seigneur, cependant il rit, en disant au fond de son cœur : Un homme de cent ans auroit-il donc bien un fils ? & Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt-dix ans ?

18. Et dans cette pensée il dit à Dieu : Faites-moi seulement la grace qu'Ismaël vive en votre présence ; car je n'oserois me flatter d'avoir d'autres enfants.

Infr. XVIIII.
10. XXI. 2.

19. Mais Dieu dit de nouveau à Abraham : certainement " Sara votre femme vous enfantera un fils que vous nommerez Isaac, c'est-à-dire, ris, parce que vous avez ri, & parce que sa naissance vous causera beaucoup de joie ; je ferai un pacte avec lui, & avec ses descendants après lui, afin que mon alliance avec eux soit éternelle.

15. Dixit quoque Deus ad Abraham : Sarai uxorem tuam non vocabis Sarai, sed Saram.

16. Et benedicam ei, & ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, & reges populorum orientur ex eo.

17. Cecidit Abraham in faciem suam, & risit, dicens in corde suo : Putasne centenario nascetur filius ? & Sara nonagenaria pariet ?

18. Dixitque ad Deum : Utinam Ismael vivat coram te.

19. Et ait Deus ad Abraham : Sara uxor tua pariet tibi filium, vocabisque nomen ejus Isaac, & constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum, & semini ejus post eum.

ψ. 16. L'Hébreu répète : je la benirai. Mais le Samaritain & les Septante mettent : je le benirai. Cette lecture paroît plus naturelle : parce que l'autre seroit une répétition inutile, & qu'il est plus croyable que Dieu promet ici de benir Isaac, comme au ψ. 20. il promet de benir Ismaël.

Ibid. L'Hébreu continue de rapporter tout cela à Sara. Elle sera la mere de plusieurs nations, & des Rois de divers peuples sortiront d'elle. Le Samaritain porte de même. Le Grec des Septante varie : le verbe est indéterminé comme en Latin erit ; on peut également le rapporter à Isaac ou à Sara ; & le

pronom qui suit varie : l'édition Romaine porte orientur ex eo, comme la Vulgate : d'autres exemplaires portent ex ea comme on le lit dans l'Hébreu & dans le Samaritain. Cela n'a pu s'accomplir à l'égard de Sara qu'en la personne d'Isaac son fils : ainsi cela regarde plus Isaac que Sara : & il est vraisemblable que c'est une méprise de copiste dans l'Hébreu & le Samaritain, où on aura lu le verbe au féminin, HITH, au lieu du masculin, HIH, erit, & de même le pronom au féminin MMNH, ex ea, au lieu du masculin, MMNU, ex eo.

ψ. 19. Ce mot est dans l'Hébreu.

20. Super Ismael quod exaudivi te : ecce , benedicam ei , & augebo , & multiplicabo eum valde : duodecim duces generabit , & faciam illum in gentem magnam.

21. Pactum verò meum statuam ad Isaac , quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.

22. Cùmque finitus esset sermo loquentis cum eo , ascendit Deus ab Abraham.

23. Tulit autem Abraham Ismael filium suum , & omnes vernaculos domus suæ : universosque quos emerat , cunctos mares ex omnibus viris domus suæ : & circumcidit carnem præputii eorum , statim in ipsa die , sicut præceperat ei Deus.

24. Abraham nonaginta & novem erat annorum , quando circumcidit carnem præputii sui.

25. Et Ismael filius trede-

20. Je vous ai aussi exaucé touchant Ismaël : je le bénirai , & je lui donnerai une postérité très-grande & très-nombreuse. Douze Princes sortiront de lui , " & je le rendrai chef d'un grand peuple.

21. Mais l'alliance que je fais avec vous , s'établira dans Isaac , que Sara vous enfantera dans un an en ce même temps , & j'accomplirai en sa personne les promesses que je vous fais aujourd'hui.

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini , Dieu se retira.

23. Alors Abraham prit Ismaël son fils , & tous les esclaves nés dans sa maison , tous ceux qu'il avoit achetés , & généralement tous les mâles qui étoient parmi les domestiques , " & il les circoncit tous aussi-tôt en ce même jour , selon que Dieu le lui avoit commandé.

24. Abraham avoit quatre-vingt-dix-neuf ans , lorsqu'il se circoncit lui-même.

25. Et Ismaël son " fils avoit treize

ψ. 20. Le dénombrement des enfants d'Ismaël est rapporté dans la suite. *Infr.* xxv. 13-16.

ψ. 23. Vulg. litt. *ex omnibus viris*. Hebr. *ex omnibus hominibus*.

ψ. 25. Vulg. litt. *filius*. Les anciennes

éditions ajoutent *suus* ou *ejus* : & ce pronom est également exprimé dans l'Hébreu & dans le Grec. L'édition de Sixte V. portoit *suus* ; vraisemblablement on a voulu le corriger pour mettre *ejus* : & il est arrivé qu'on n'a mis ni l'un ni l'autre.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

ans accomplis, " lorsqu'il reçut la cir-
concision.

26. Abraham & son fils Ismaël furent
circoncis en un même jour.

27. Et en ce même jour encore furent
circoncis tous les mâles de sa maison,
tant les esclaves nés chez lui, que ceux
qu'il avoit achetés, & qui étoient nés
en des pays étrangers."

Ibid. Hebr. avoit treize ans : *tredecim an-
norum erat.* La phrase est toute semblable à
celle du ψ . précédent, qui ne détermine pas
des ans accomplis.

cim annos impleverat tempore
circumcisionis suæ.

26. Eâdem die circum-
cisus est Abraham & Is-
mael filius ejus.

27. Et omnes viri do-
mûs illius, tam vernacu-
li, quàm emptitii & alie-
nigenæ, pariter circum-
cisi sunt.

ψ . 27. Hebr. autr. tant les esclaves nés
chez lui, que ceux qu'il avoit achetés des
étrangers : *emptitii ex alienigenis.*

C H A P I T R E X V I I I .

*Apparition des trois Anges à Abraham. Promesse de la nais-
sance d'Isaac. Dieu veut détruire Sodome & Gomorrhe.
Abraham intercede pour ces villes.*

^{Hebr. XIII.} 1. **P**eu de temps après le Seigneur
apparut de nouveau à Abraham en
la vallée de Mambré, " lorsqu'il étoit
assis à la porte de sa tente dans la plus
grande chaleur du jour, & voici comme
la chose arriva.

2. Abraham ayant levé les yeux, trois
Anges " sous la forme de trois hommes
lui parurent près de lui : aussi-tôt qu'il
les eut apperçus, il courut de la porte
de sa tente au-devant d'eux. En les abor-
dant, il se prosterna en terre, pour les
saluer avec plus de respect."

ψ . 1. Hébr. autr. en la chénaie de Mam-
bré. Voyez ce qui a été dit sur le Chap. XIII.
 ψ . 18.

ψ . 2. De ces trois, les deux qui allèrent à
Sodome sont nommés *Anges.* (*Infr.* XIX. 1.)
Et S. Paul les nomme de même dans l'Épître
aux Hébreux. *Hebr.* XIII. 2.

1. **A**pparuit autem ei
Dominus in con-
valle Mambre sedenti in
ostio tabernaculi sui, in
ipso fervore diei.

2. Cùmque elevasset
oculos, apparuerunt ei
tres viri stantes prope
eum : quos cùm vidisset,
cucurrit in occursum eo-
rum de ostio tabernaculi,
& adoravit in terram.

Ibid. Litt. *adoravit.* Le verbe *adorer* est
quelquefois pris dans l'Écriture pour mar-
quer l'action simple de se prosterner. L'acte
extérieur d'adoration qu'on rendoit à Dieu
n'étoit pas différent de l'hommage de respect
qu'on rendoit aux hommes, il n'y avoit que
le sentiment intérieur qui les distinguât.

3. Et dixit : Domine , si inveni gratiam in oculis tuis , ne transeas servum tuum :

4. sed afferam pauxillum aquæ , & lavate pedes vestros , & requiescite sub arbore.

5. Ponamque buccellam panis , & confortate cor vestrum , postea transibitis : idcirco enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt : Fac ut locutus es.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram , dixitque ei : Accelera , tria sata simlæ commisce , & fac subcinericios panes.

3. Et il dit à celui des trois qui lui paroissoit le plus considérable : Seigneur , si j'ai trouvé grace devant vos yeux , ne passez pas la maison de votre serviteur , sans vous arrêter . "

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds , " & cependant vous vous reposerez sous cet arbre ,

5. jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain " pour reprendre vos forces , & vous continuerez ensuite votre chemin : car c'est pour cela sans doute , & pour prendre ce petit rafraîchissement , que vous êtes venus vers votre serviteur. Ils lui répondirent : Vous avez raison ; faites ce que vous avez dit ; nous acceptons votre offre.

6. Abraham entra donc promptement dans sa tente , & il dit à Sara : Pétrissez vite trois mesures " de farine , & faites cuire des pains sous la cendre. "

AV. L'ÉBRE
CHR. VULG.
1826.

ψ. 3. L'Hébreu & les Septante mettent de même tout ceci au singulier : *Domine , si inveni gratiam in oculis tuis , ne transeas servum tuum*. C'est ce qui a donné lieu aux Anciens de dire qu'Abraham ayant vu trois hommes , n'en adora qu'un seul : *tres vidit , unum adoravit* : comme si Dieu lui eut alors montré l'unité de son essence dans la Trinité des personnes qu'elle renferme. Mais dans la suite Abraham leur parle au pluriel : *lavate pedes vestros* , &c. & le Samaritain met aussi ce verset même au pluriel : *Domini mei , si inveni gratiam in oculis vestris , ne transeatis servum vestrum*. Ce qui toutefois n'empêcherait pas que le même mystère ne parût dans la suite , où un seul parle au nom de Dieu ; & alors Abraham ne parle plus qu'à un seul , en qui il revere la majesté de Dieu ; en sorte qu'il sera toujours vrai qu'alors Dieu apparut à Abraham en la personne de ces trois Anges , lui montrant ainsi un symbole de la Trinité des personnes réunies dans l'unité de

son essence. On auroit donc lu ici *BAINIC* , *in oculis tuis* , pour *BAINICM* , *in oculis vestris* : *TABR* , *transeas* , pour *TABRU* , *transeatis* : & *ABDC* , *servum tuum* , pour *ABDCM* , *servum vestrum*.

ψ. 4. Hebr. Que l'on prenne , je vous prie , un peu d'eau , pour laver vos pieds.

ψ. 5. Hebr. litt. *fragmentum panis*. Chez les Hébreux , on ne coupoit pas le pain , on le rompoit.

ψ. 6. Selon l'Hébreu , trois séah. Le séah est le tiers de l'épha ; ainsi les trois séah valent un épha , qui contenoit environ 30 pintes.

Ibid. Le mot Hébreu signifie , selon la plupart des Interpretes , une espece de gâteau plat & mince que l'on cuit sous la cendre , ou dans la poêle , ou sur des platines échauffées , ou dans des pierres faites exprès , ou dans des fours creusés en terre. Voyez la *Dissertation sur le Manger des Hébreux* , à la tête de l'*Ecclésiastique*.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

7. Il courut en même-temps à son troupeau, & il y prit un veau très-tendre, & fort excellent, qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. Ayant pris ensuite du beurre & du lait avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le servit devant eux; & lui cependant se tenoit debout auprès d'eux sous l'arbre où ils étoient, leur servant lui-même les choses dont ils paroissent avoir besoin."

9. Après qu'ils eurent mangé, ils lui dirent: Où est Sara votre femme? Il leur répondit: Elle est dans la tente; car la modestie de Sara ne lui permettoit pas de se présenter ainsi devant des hommes.

sup. xvii. 19.
Infr. xxi. 1.
Rom. ix. 9.

10. Le Seigneur parlant par la bouche de l'un d'eux dit "à Abraham: Je reviendrai vous voir dans un an en ce même temps, je vous trouverai tous deux en vie," & Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derrière la porte de la tente, regardant cette promesse comme une raillerie que ces hommes faisoient d'Abraham & d'elle."

ψ. 8. Sous le nom de *beurre*, on peut entendre ici de la crème, de même qu'en plusieurs autres endroits de l'Écriture. Le mot Hébreu marque quelque chose de liquide & de potable. Dans les pays chauds d'Orient on conserve le beurre liquide & coulant dans des vases ou dans des outres. *Judic. v. 25. Job. xi. 17. xxix. 6. Prov. xxx. 33.*

Ibid. Dans la Langue sainte, cette expression, *se tenir debout auprès de quelqu'un*, signifie ordinairement le servir.

ψ. 10. Le texte ne dit pas qui est-ce qui parle; la suite prouve que c'est le Seigneur par la bouche de l'un des trois Anges: il y a lieu de présumer qu'on auroit lu ici originairement *dixit Dominus*, comme on va le trouver dans les versets suivants. Le nom

7. Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit inde vitulum tenerrimum & optimum, deditque puero: qui festinavit, & coxit illum.

8. Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit coram eis: ipse verò stabat juxta eos sub arbore.

9. Cùmque comedissent, dixerunt ad eum: Ubi est Sara uxor tua? Ille respondit: Ecce in tabernaculo est.

10. Cui dixit: Revertens veniam ad te tempore isto, vitâ comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi.

de Dieu en Hébreu *JEHOVA*, s'exprime en abréviation par un seul *י*, qui étant en Hébreu la plus petite lettre, a quelquefois échappé aux Copistes.

ψ. 10. Vulg. litt. *tempore isto, vitâ comite.* Hebr. litt. *secundum tempus vitâ.* Peut-être faudroit-il lire simplement *secundum tempus hoc*: en ce même temps: c'est-à-dire, en Hébreu *הזוה*, *hoc*, au lieu de *כיון*, *vitâ.* La même expression va revenir au ψ. 14. & elle sera confirmée au chap. xxi. ψ. 2. où il sera dit que Sara enfanta dans le temps que Dieu avoit marqué & prédit; d'où il suit que ce temps est ici déterminé.

Ibid. Hebr. Sara l'entendit sur la porte de la tente, qui étoit derrière celui qui parloit. Ou selon le Samaritain, & elle étoit derrière lui.

11. Erant autem ambo senes, provectæque ætatis, & defierant Saræ fieri muliebria.

12. Quæ risit occultè, dicens: Postquam confenui, & dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo?

13. Dixit autem Dominus ad Abraham: Quare risit Sara, dicens: Num verè paritura sum anus?

14. Numquid Deo quidquam est difficile? juxta conditum revertar ad te hoc eodem tempore, vitâ comite, & habebit Sara filium.

15. Negavit Sara, dicens: Non risi: timore perterrita. Dominus autem: Non est, inquit, ita; sed risisti.

16. Cùm ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam: & Abraham simul gradiebatur, deducens eos.

17. Dixitque Dominus: Num celare potero Abraham quæ gesturus sum:

18. cùm futurus sit ingentem magnam, ac ro-

11. Car ils étoient tous deux vieux & fort avancés en âge; & ce qui arrive d'ordinaire aux femmes, avoit cessé à Sara.

12. Elle rit donc secrètement à la porte de la tente qui étoit derrière l'Ange, disant en elle-même: Après que je suis devenue vieille, & que mon seigneur est vieux aussi, penserois-je à user du mariage?"

13. Mais le Seigneur dit à Abraham: Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant: Seroit-il bien vrai que je pusse avoir un enfant, étant vieille comme je suis?

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu? je reviendrai donc vous voir, comme je vous l'ai promis, dans un an, en ce même temps; je vous trouverai tous deux en vie, & Sara aura un fils.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara; & elle le nia, parce qu'elle étoit toute épouvantée, se voyant reprise d'une chose qu'elle croyoit être cachée. Non, dit le Seigneur: cela n'est pas ainsi; car vous avez ri. Et après cela ils s'en allerent.

16. Ces Anges qui paroissoient des hommes, s'étant donc levés de ce lieu, ils tournerent les yeux vers Sodome dont ils prirent le chemin, & Abraham alloit avec eux les reconduisant.

17. Alors le Seigneur dit: Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire?

18. Puisqu'il doit être le chef d'un peuple très-grand & très-puissant, &

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

1. PII. III. 6.

ψ. 12. Hebr. étant devenue vieille, userois-je du mariage? & mon seigneur est vieux aussi.

ψ. 14. Hebr. autr. Y a-t-il quelque chose d'étonnant de la part du Seigneur?

Sup. XII. 2.
Infr. XXI. 18.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

que toutes les nations de la terre seront benies en lui.

19. Car je fais qu'il ordonnera " à ses enfants & à toute sa maison après lui de garder la voie du Seigneur, & d'agir selon l'équité & la justice, afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

20. Le Seigneur ajouta ensuite : Le cri *des crimes* de Sodome & de Gomorthe " s'augmente de plus en plus, & leur péché est monté jusqu'à son comble.

21. *C'est pourquoi j'ai dit* : Je descendrai, & je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi ; *je descendrai, dis-je*, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas.

22. Alors deux de ces Anges qui paroissoient des hommes, partirent delà, " & s'en allerent à Sodome : Mais Abraham demeura encore avec le troisieme, se tenant en sa présence avec le même respect, que s'il avoit été devant le Seigneur.

23. Et s'approchant, il lui dit : Perdrez-vous le juste avec l'impie ?

24. S'il y a cinquante justes dans cette

bustissimam, & benedicendæ sint in illo omnes nationes terræ ?

19. Scio enim quòd præcepturus sit filiis suis & domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, & faciant judicium & justitiam: ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum. |

20. Dixit itaque Dominus: Clamor Sodomorum & Gomorrhæ multiplicatus est, & peccatum eorum aggravatum est nimis.

21. Descendam, & videbø, utrùm clamorem qui venit ad me, opere compleverint: an non est ita, ut sciam.

22. Converteruntque se inde, & abierunt Sodomam: Abraham verò adhuc stabat coram Domino.

23. Et appropinquans ait: Numquid perdes justum cum impio ?

24. Si fuerit quinqu-

ψ. 19. Hebr. autr. car je le connois & je l'aime, parce qu'il ordonnera à ses enfants, &c. » Dans le style des Hébreux souvent connoître, c'est aimer. Dieu connoît les justes ; il les aime : mais il ne connoît point les pécheurs, *Nescio vos*, il les déteste. Par-là s'explique cette phrase de l'Hébreu : *Novi enim eum, propterea quòd præcepturus sit, &c.*

ψ. 20. Le Seigneur ne parle ici que de

ces deux villes qui étoient les plus criminelles & les plus considérables des cinq dont la ruine étoit résolue.

ψ. 22. Hebr. Alors ces hommes, (ou ; deux de ces hommes) partirent delà. » Les Hébreux ont un duel, qui se confond avec le pluriel. On voit ici que l'un de ces Anges resta avec Abraham : & au chap. suivant, ψ. 1. on n'en voit que deux à Sodome.

ginta

ginta justi in civitate, peribunt simul? & non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo?

25. Absit à te, ut rem hanc facias, & occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius; non est hoc tuum: qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.

26. Dixitque Dominus ad eum: Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.

27. Respondensque Abraham, ait: Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis & cinis.

28. Quid si minùs quinquaginta justis, quinque fuerint? delebis propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait: Non delebo, si invenero ibi quadraginta quinque.

ville, périront-ils avec tous les autres? & ne pardonneriez-vous pas plutôt à la ville à cause des cinquante justes, s'il s'y en trouve autant?

25. Non, sans doute, vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de perdre le juste avec l'impie, & de confondre les bons avec les méchants; cette conduite ne vous convient en aucune sorte, vous qui êtes le juge de toute la terre, & qui avez une justice infinie: vous ne pourrez exercer un tel jugement."

26. Le Seigneur lui répondit: Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville.

27. Abraham dit ensuite: Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre & que cendre.

28. S'il s'en falloit cinq, qu'il n'y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en auroit que quarante-cinq? Le Seigneur lui dit: Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq justes.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1896.

ψ. 25. Hebr. Le Juge de toute la terre ne rendra-t-il pas la justice? » C'est aussi le sens des Septante.

ψ. 27. Hebr. autr. Puisque j'ai voulu, c. à. d. puisque j'ai osé parler à mon Seigneur, j'ajouterai encore. On a peut-être confondu *HOALTU*, *volui*, avec *HËLOTI*,

capi. La même expression va revenir au ψ. 31.

ψ. 28. Hebr. autr. parce qu'il y en auroit cinq de moins. *Propter quinque*. C'est ce qu'on lit aussi dans le Grec des Septante, & même dans quelques exemplaires Latins.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

29. Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante justes , que ferez-vous ? Je ne détruirai " point la ville , dit le Seigneur , si j'y trouve quarante justes.

30. Je vous prie , Seigneur , dit Abraham , de ne pas trouver mauvais si je parle encore : Si vous trouvez dans cette ville trente justes , que ferez-vous ? Si j'y en trouve trente , dit le Seigneur , je ne la perdrai " point.

31. Puisque j'ai commencé , reprit Abraham , je parlerai encore à mon Seigneur. Et si vous en trouviez vingt ? Dieu lui dit : Je ne la perdrai point non plus , s'il y en a vingt.

32. Seigneur , ajouta Abraham , ne vous fâchez pas , je vous supplie , si je parle encore une fois : Et si vous trouvez dix justes dans cette ville ? Je ne la perdrai point , dit-il , s'il y a dix justes. Abraham n'osa en demander davantage.

33. Après donc que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham , il se retira : & Abraham retourna chez lui.

29. Rursumque locutus est ad eum : Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint , quid facies ? Ait : Non percutiam propter quadraginta.

30. Ne , quæso , inquit ; indigneris , Domine , si loquar : Quid si ibi inventi fuerint triginta ? Respondit : Non faciam , si invero ibi triginta.

31. Quia semel , ait , cæpi , loquar ad Dominum meum : Quid si ibi inventi fuerint viginti ? Ait : Non interficiam propter viginti.

32. Obsecro , inquit , ne irascaris , Domine , si loquar adhuc semel : Quid si inventi fuerint ibi decem ? Et dixit : Non delebo propter decem.

33. Abiitque Dominus postquam cessavit loqui ad Abraham : & ille reversus est in locum suum.

ψ. 29. & 30. Dans ces deux versets l'Hébreu porte LA AGSH , non faciam , comme la Vulgate l'exprime au ψ. 30. Mais le Samaritain porte dans ceux-ci comme dans les autres LA ASKIT , non perdam ; & les Septante ont lu ainsi.



C H A P I T R E X I X.

Lot reçoit les Anges à Sodome. Il se sauve à Ségor. Destruction de Sodome & de Gomorrhe. Changement de la femme de Lot en statue de sel. Inceste des deux filles de Lot.

1. **V**eneruntque duo Angeli Sodomam vesperè, & sedente Lot in foribus civitatis. Qui cùm vidisset eos, surrexit, & ivit obviam eis, adoravitque pronus in terram,

2. & dixit : Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, & manete ibi : lavate pedes vestros, & manè proficiscimini in viam vestram. Qui dixerunt : Minimè ; sed in platea manebimus.

3. Compulit illos oppidò ut diverterent ad eum : ingressisque domum illius fecit convivium, & coxit azymia : & comederunt.

4. Priùs autem quàm

1. **S**ur le soir deux de ces Anges qui avoient mangé chez Abraham, vinrent à Sodome sous la figure de deux voyageurs. Ils y arriverent, lorsque Lot étoit assis à la porte de la ville, attendant quelqu'un envers qui il pût exercer l'hospitalité. Les ayant donc vus, il se leva, alla au devant d'eux, & s'abbaissa jusqu'en terre, pour les saluer avec respect."

2. Puis il leur dit : Venez, je vous prie, mes seigneurs, dans la maison de votre serviteur, & demeurez-y ; vous y laverez vos pieds, & demain vous continuerez votre chemin. Ils lui répondirent : Nous n'irons point chez vous ; mais nous demeurerons dans la place, " de peur de vous incommoder.

3. Il les pressa de nouveau avec grande instance, & les força de venir chez lui : après qu'ils furent entrés en sa maison, il leur fit un festin : il fit cuire des pains sans levain, " & ils mangerent.

4. Mais avant qu'ils se fussent retirés

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.
Hebr. XIII. 2.

ψ. 1. Voyez au Chap. précéd. ψ. 2.

ψ. 2. La place & le lieu des assemblées étoit d'ordinaire près la porte de la ville, comme il paroît par plusieurs endroits de l'Écriture. Voyez la *Dissertation sur les Demeures des Hébreux*, à la tête du Livre des Juges.

ψ. 3. L'Hébreu *masfoth* qui est traduit par des pains sans levain, signifie des pains ou des gâteaux faits à la hâte & sans levain. Les

Grecs nommoient *masa* une sorte de pâte dont on se servoit beaucoup anciennement ; c'étoit de la farine qu'on pétrissoit avec de l'eau, ou du lait, ou de l'huile, avec du vin doux ou du vin cuit, du miel ou d'autres liqueurs agréables. Il est certain que cette nourriture étoit commune parmi les Hébreux : mais les Grecs mangeoient cette pâte sans la cuire ; souvent les Hébreux la cuissoient.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

pour se coucher, la maison fut assiégée par les habitants de cette ville, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, tout le peuple s'y trouva; *car la corruption étoit générale.*

5. Alors ayant appelé Lot, ils lui dirent: Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir chez vous? faites-les sortir, afin que nous les connoissions."

6. Lot sortit de sa maison pour leur parler, & ayant fermé la porte derrière lui, " pour empêcher qu'ils n'y entraissent, il leur dit:

7. Ne songez point, je vous prie, mes freres, ne songez point à commettre un si grand mal.

8. Et pour les en détourner encore plus efficacement, il ajouta par une charité mal réglée: j'ai deux filles qui sont encore vierges, je vous les amènerai; usez-en comme il vous plaira, pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes, car c'est pour cela " qu'ils sont entrés dans ma maison comme dans un lieu de sûreté.

9. Mais bien loin que cette proposition de Lot touchât ces infâmes, ils lui répondirent: Retirez-vous. Et ils ajoutèrent: Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous; est-ce afin d'être notre juge? " nous vous traiterons donc vous-même encore plus mal qu'eux. Et ils se jetterent sur Lot avec grande violence: & comme ils étoient sur le point de rompre les portes de sa maison,

2. Pet. 11.8.

irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum à puero usque ad senem, omnis populus simul.

5. Vocaveruntque Lot, & dixerunt ei: Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte? educ illos huc, ut cognoscamus eos.

6. Egredus ad eos Lot, post tergum occludens ostium, ait:

7. Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum: educam eas ad vos, & abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodò viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

9. At illi dixerunt: Recede illuc. Et rursus: Ingressus es, inquiunt, ut advena; numquid ut iudices? te ergo ipsum magis quàm hos affligemus. Vini que faciebant Lot vehementissimè: jamque propè erat ut effringerent fores.

ψ. 5. Ils marquent leur honteux dessein par ce terme couvert.

ψ. 6. Le Samaritain dit que ce furent les Anges qui fermerent la porte derrière lui: mais cela est peu vraisemblable, & la différence n'est que d'une lettre: il a mis

SGRU, clausurunt, pour SGR, clausit.

ψ. 8. C'est le sens de l'Hébreu, quia propter hoc ingressi sunt, &c.

ψ. 9. Hebr. Est-ce qu'un homme qui est venu ici pour y séjourner comme étranger, deviendra notre juge? Sapp. même notre juge?

10. Et ecce miserunt manum viri, & introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium;

11. & eos, qui foris erant, percusserunt cæcitate à minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

12. Dixerunt autem ad Lot: Habes hîc quempiam tuorum? generum, aut filios, aut filias? omnes qui tui sunt, educ de urbe hac:

13. delebimus enim locum istum, eo quòd increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

14. Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, & dixit: Surgite, egredimini de loco isto: quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

10. ces deux hommes qui étoient au dedans, sortirent, prirent Lot par la main, & l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermerent la porte,

11. & frapperent d'une espece d'aveuglement tous ceux qui étoient dehors depuis le plus petit jusqu'au plus grand, de sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte de la maison."

12. Ils dirent ensuite à Lot: "Avez-vous ici quelqu'un de vos proches, un gendre, ou des fils, ou des filles? faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent;

13. car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri des abominations de ces peuples s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, & il nous a envoyés pour les perdre.

14. Lot étant donc sorti, parla à ceux qu'il avoit choisis pour être ses gendres & qui devoient épouser ses filles, & il leur dit: Sortez promptement de ce lieu; car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginèrent qu'il disoit cela en se moquant, & ne voulurent point sortir.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.
Sap. XIX. 16.

ψ. 11. Hebr. Ils se fatiguerent à chercher la porte.

ψ. 12. Hebr. autr. Ces hommes (Sam. ces Anges) dirent à Lot: Avez-vous ici quelque allié? Faites sortir de ce lieu vos fils & vos filles, & tous ceux qui vous appartiennent. C'est-à-dire que 1°. Au lieu de HANSIM, viri, on lit dans le Samaritain HMLACIM, Angeli. 2°. Le mot כְּתָן, que la Vulgate exprime par generum, peut signifier en général affinem. 3°. La particule ו que la Vulgate exprime par aut avant filios,

n'est pas dans le Samaritain; en sorte que ce filios n'appartient pas à la première phrase, mais à la seconde. 4°. Au lieu de de urbe hac, l'Hébreu porte de loco, & le Samaritain, de loco-hoc.

ψ. 14. Les Hébreux mettoient souvent un temps considérable entre les promesses & le mariage. L'Hébreu pourroit signifier: à ses alliés: c'est-à-dire, à ses gendres, qui avoient épousé ses filles, autres que celles qui étoient encore avec lui.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1896.

15. A la pointe du jour, les Anges pressoient fort Lot de sortir, en lui disant : Levez-vous, & emmenez votre femme & vos deux filles, de peur que vous ne périissiez aussi vous-même dans la ruine " de cette ville,

16. Voyant qu'il différoit toujours, " ils le prirent par la main ; car le Seigneur vouloit le sauver : & ils prirent de même sa femme & ses deux filles.

1^{re}. x. 6.

17. L'ayant ainsi fait sortir *de la maison*, ils le conduisirent hors de la ville, & ils lui parlerent " de cette sorte : Sauvez votre vie, ne regardez point derriere vous, & ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour ; mais sauvez-vous sur la montagne, " de peur que vous ne périissiez aussi vous-même avec les autres.

18. Lot leur répondit : Seigneur,

19. puisque votre serviteur a trouvé grace devant vous, & que vous avez signalé envers lui votre grande miséricorde, en me sauvant la vie, *considérez*, je vous prie, *que* je ne puis me sauver sur la montagne, *ayant peine à marcher*, & étant *ainsi* en danger que le malheur ne me surprenne auparavant, & que je ne meure.

15. Cúmque effet mane, cogebant eum Angeli, dicentes : Surge, tolle uxorem tuam, & duas filias quas habes : ne & tu pariter pereas in scelere civitatis.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, & manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eo quòd parceret Dominus illi.

17. Eduxeruntque eum, & posuerunt extra civitatem : ibique locuti sunt ad eum, dicentes : Salva animam tuam : noli respicere post tergum, nec stes in omni circà regione : sed in monte salvum te fac, ne & tu simul pereas.

18. Dixitque Lot ad eos : Quæso, Domine mi,

19. quia invenit servus tuus gratiam coram te, & magnificasti misericordiam tuam, quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possum in monte salvari, ne fortè apprehendat me malum, & moriar :

ψ. 15. Litt. dans l'iniquité.

ψ. 16. Vulg. litt. qu'il dissimuloit. Hebr. qu'il différoit.

ψ. 17. On lit ici dans l'Hébreu VIAMR,

ψ dixit, pour VIAMR, & dixerunt.

Ibid. Il paroît que ce sont les montagnes de Moab, situées au delà de Ségor. Voyez ci-devant, Ch. XIII. ψ. 10.

20. est civitas hæc juxtà,
ad quam possum fugere,
parva, & salvabor in ea:
numquid non modica est,
& vivet anima mea?

21. Dixitque ad eum :
Ecce etiam in hoc suscepi
preces tuas, ut non sub-
vertam urbem pro qua lo-
cutus es.

22. Festina, & salvare
ibi : quia non potero fa-
cere quidquam donec in-
grediaris illuc. Idcirco
vocaturnomenurbis
illius Segor.

23. Sol egressus est super
terram, & Lot ingressus
est Segor.

24. Igitur Dominus pluit
super Sodomam & Go-
morrham, sulphur & ig-
nem à Domino de cælo :

20. Mais voilà ici près une ville où je
puis fuir ; elle est petite, je puis m'y sau-
ver : vous savez qu'elle n'est pas grande,
& elle me sauvera la vie."

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1896.

21. L'Ange lui répondit : J'accorde
encore cette grâce à la priere que vous
me faites, " de ne pas détruire la ville
pour laquelle vous me parlez."

22. Hâtez-vous donc de vous sauver
en ce lieu, parce que je ne pourrai rien
faire jusqu'à ce que vous y soyez entré.
C'est pour cette raison que cette ville,
qui s'appelloit auparavant Bala, " fut
appelée Segor, c'est-à-dire, petite.

Deut. xxiix;
23.
Is. xlii. 19.
Jer. l. 40.
Ez. cc. xvi.
49.
Os. xi. 8.
Amos iv. 11.

23. Le soleil se levoit sur la terre,
au même temps que Lot entra dans
Segor.

24. Alors le Seigneur, le Fils de Dieu
qui avoit apparu à Abraham, envoya de
la part du Seigneur, de la part de Dieu
son Pere, " & fit descendre du ciel sur
Sodome & sur Gomorrhe " une pluie de
soufre & de feu, " qui enflammant le
bitume dont le terrain étoit rempli, " y
causa un embrasement général.

Luc. xvi.
29.
Juda 1. 7.

ψ. 10. Cette ville est Ségot (Infr. ψ. 22.)
située à l'Orient méridional de la mer morte.

ψ. 21. Hebr. litt. J'ai reçu (ou, j'ai élé-
vé) votre visage. » Expression qui est souvent
employée dans l'Écriture pour signifier, ac-
corder une grâce, par opposition à *abattre*
ou *confondre le visage*, qui marque le refus.

Ibid. Hebr. autr. dont vous me parlez
ψ. 23. Voyez ci-devant, Ch. xiv. ψ. 2.
& 8.

ψ. 24. Litt. Dominus pluit... à Domino.
Les anciens Peres ont tiré de ces paroles,
une preuve de la distinction des deux per-
sonnes divines, du Pere & du Fils, désignés

ici dans l'Hébreu l'un & l'autre par le grand
nom JEHOVA ; ce qui marque leur parfaite
égalité.

Ibid. Non seulement Sodome & Gomo-
rre, mais Adama & Seboim, furent con-
sumées par le feu du ciel ; (Deut. xxiix. 23.
Osée. xi. 8. Sap. x. 6.) & Ségor étoit des-
tinée au même châtement, si elle n'en eut
été préservée par les prieres de Lot. Supr.
ψ. 21.

Ibid. Une pluie de soufre & de feu, c. à. d.
des exhalaisons sulfureuses & enflammées.

Ibid. Voyez ce qui est dit de ce bitume, ap-
Chap. xiv. ψ. 10.

AV. L'ERE
CHR. VUG.
1896.

25. Et ainsi le Seigneur perdit ces villes avec tous leurs habitants, & tout le pays d'alentour & tout ce qui avoit quelque verdure sur la terre."

LUC. XVII,
22.

26. La femme de Lot ayant entendu le bruit de cet embrasement, regarda derriere elle, " malgré la défense qui lui en avoit été faite ; & en punition de sa désobéissance, elle fut changée en une statue de sel. "

SUP. XVIII,
11.

27. Or Abraham s'étant levé le matin, dans le desir de savoir ce qui seroit arrivé aux villes de Sodome & Gomorrhe, & à son neveu, vint au lieu où il avoit été auparavant avec le Seigneur :

28. & regardant Sodome & Gomorrhe, & tout le pays d'alentour, il vit des cendres enflammées qui s'élevoient de la terre, comme la fumée d'une fournaise.

29. Dans cet embrasement, Dieu ne confondit pas le juste avec les pécheurs : car " lorsque Dieu détruisoit les villes de ce pays, il se souvint d'Abraham, & de la promesse qu'il lui avoit faite ; il délivra Lot de la ruine de ces villes où il avoit demeuré ; il lui promit même de ne point toucher à Ségor, où il avoit envie de se retirer.

30. Mais Lot, toujours chancelant & inquiet, parce que sa foi n'étoit pas ferme

25. & subvertit civitates has & omnem circa regionem, universos habitatores urbium, & cuncta terræ virentia.

26. Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuam salis.

27. Abraham autem con-
furgens manè, ubi steterat prius cum Domino,

28. Intuitus est Sodomam & Gomorrhæ, & universam terram regionis illius : viditque ascendentem favillam de terra quasi fornacis fumum.

29. Cùm enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de subversione urbium in quibus habitaverat.

30. Ascenditque Lot de Segor, & mansit in mon-

ψ. 25. Voyez la *Dissertation sur la ruine de Sodome*, à la tête de ce Livre.

ψ. 26. Hebr. derriere lui. Il y a lieu de présumer que c'est une faute de Copiste v, eum, pour n, eam, c'est-à-dire, se.

Ibid. Le terme Hébreu ne signifie pas seulement le sel marin & le sel de mine, dont on se sert pour assaisonner les viandes ; il signifie aussi les autres sortes de sels, com-

mè le nitre, le bitume, le soufre. On pourroit dire que cette femme subitement frappée d'une exhalaison sulfureuse demeura ainsi pétrifiée. Voyez la *Dissertation* qui vient d'être citée.

ψ. 29. Ce car n'est ni dans l'Hébreu ni dans les Septante. Peut-être faudroit-il lire dans la Vulgate autem : Or lorsque Dieu, &c.

te, duæ quoque filiæ ejus cum eo; (timuerat enim manere in Segor;) & mansit in spelunca ipse, & duæ filiæ ejus cum eo.

comme celle d'Abraham, étant dans Segor, eut peur de la voir périr par le feu, comme les autres villes, & d'y périr lui-même s'il y demeurait. Il se retira donc avec ses deux filles sur la montagne où l'Ange lui avoit dit d'abord de se réfugier; & étant entré dans une caverne, il y demeura avec elles."

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1896.

31. Dixitque major ad minorem: Pater noster senex est, & nullus virorum remansit in terra, qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.

31. Alors l'aînée dit à la cadette: Notre pere est vieux; & il n'est resté aucun homme sur la terre, qui puisse nous épouser selon la coutume de tout le pays.

32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.

32. Donnons donc du vin à notre pere, enivrons-le, & dormons avec lui, afin que devenant meres, nous puissions conserver de la race de notre pere.

33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illâ. Et ingressa est major, dormivitque cum patre: at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.

33. Elles donnerent donc en cette nuit du vin à boire à leur pere: & l'aînée dormit avec lui, sans qu'il sentît ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Alterâ quoque die dixit major ad minorem: Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hac nocte, & dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.

34. Le jour suivant, l'aînée dit à la seconde: Vous savez que je dormis hier avec mon pere; donnons-lui encore du vin à boire cette nuit, & vous dormirez aussi avec lui, afin que nous conservions de la race de notre pere.

35. Dederunt etiam & illâ nocte patri suo bibere

35. Elles donnerent donc encore en cette nuit du vin à boire à leur pere, &

ψ. 30. Tout ce pays de montagnes aux environs de la mer morte est plein de cavernes creusées dans le roc, où plusieurs per-

sonnes peuvent demeurer commodément. Ces deux mots, cum eo, qui ne sont pas dans l'Hébreu, sont dans le Samaritain.

AV. L'ER^E
CHR. VULG.
1896.

sa seconde fille dormit " avec lui, sans qu'il sentît non plus ni quand elle se coucha, " ni quand elle se leva.

36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur pere.

37. L'ainée enfanta un fils, & elle le nomma Moab, *c'est-à-dire, né d'un pere, en disant: Celui-ci est né de mon pere:* " c'est lui qui est le pere des Moabites qui sont encoré aujourd'hui.

38. La seconde enfanta aussi un fils, qu'elle appella Ammon, *c'est-à-dire, issu du peuple, en disant: Celui-ci est le fils de mon peuple, parce qu'elle l'avoit eu de son pere, & non d'un étranger:* c'est lui qui est le pere des Ammonites que nous voyons encore aujourd'hui. "

ψ. 35. Vulg. litt. *Ingressaque dormivit.* On lit de même dans la Version des Septante. Dans l'Hébreu, on lit ici *VTQM, Et surrexit*, pour *VTBA, Et ingressa est*, qu'on lit au ψ. 33. Ces deux versets sont parallèles.

Ibid. Vulg. Litt. *quando concubuerit.* Il y a lieu de présumer que c'est une faute de Copiste pour *accubuerit illa*: cette faute a pu venir de l'ancienne Vulgate faite sur la Version des Septante, où on lit *ille* pour *illa*: ce qui a dû produire *concubuerit* pour *accubuerit*. Mais dans l'Hébreu le pronom est bien au féminin, & le sens est, *quando accubuerit illa*, comme au ψ. 33.

ψ. 37. Ces mots, *en disant: Celui-ci est né de mon pere*, sont exprimés dans la Version des Septante; & ce que l'on va voir dans le ψ. suiv. donne lieu de présumer que cela vient du texte primitif.

vinum, ingressaque minor filia dormivit cum eo: & ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.

36. *Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo.*

37. *Peperitque major filium, & vocavit nomen ejus Moab: ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.*

38. *Minor quoque peperit filium, & vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius populi mei: ipse est pater Ammonitarum usque hodie.*

ψ. 38. Ces mots; *en disant: Celui-ci est le fils de mon peuple*, sont dans la Version des Septante: & ce paroît être la lecture primitive: car c'est à quoi se trouve aujourd'hui réduit l'Hébreu, qui a perdu ici le nom d'*Ammon*, en sorte qu'on y trouve simplement: Et elle l'appella Ben-ammi, *c'est-à-dire, le fils de mon peuple*: c'est le pere des enfants d'Ammon. » Cette dernière dénomination, *enfants d'Ammon*, qui en effet servit toujours depuis à désigner dans l'Hébreu les Ammonites, fait assez connoître que leur pere dû être appelé *Ammon* comme la Vulgate l'exprime. On lit dans les Septante *Amman*; mais il est visible que c'est une faute de Copiste pour *Ammon*. Il y a donc lieu de présumer que le Texte primitif portoit: » Et elle l'appella Ammon: en disant: Celui-ci est le fils de mon peuple. C'est le pere des enfants d'Ammon. «

C H A P I T R E X X.

Abraham se retire vers Gérara. Abimélech enleve Sara. Il la rend à Abraham.

1. **P**rofectus inde Abraham in terram australem, habitavit inter Cadès & Sur : & peregrinatus est in Geraris.

2. Dixitque de Sara uxore sua : Soror mea est. Mifit ergo Abimelech rex Geraræ, & tulit eam.

3. Venit autem Deus ad Abimelech per somnium nocte, & ait illi : En morieris propter mulierem quam tulisti : habet enim virum.

4. Abimelech verò non tetigerat eam, & ait : Domine, num gentem ignorantem & justam interficias ?

5. Nonne ipse dixit mihi : Soror mea est : & ipsa ait : Frater meus est ? in simplicitate cordis mei, & munditia manuum mearum, feci hoc.

ψ. 1. c. à. d. de la vallée de Mambré.
Ibid. La ville de Gérara étoit entre les déserts de Sur au Couchant, & de Cadès à l'Orient, & par conséquent dans l'Arabie Pétrée. Elle étoit alors soumise à un Roi Philistin. *Infr.* XXI. 33. XXVI. 1. C'est peut-être la même que Gerra vers le mont Casius à 15000 pas de la mer rouge.

1. **A**braham étant parti de-là " pour aller du côté du midi, habita entre Cadès & Sur ; & ayant établi sa demeure à Gérara, "

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

2. il dit, parlant de Sara sa femme, qu'elle étoit sa sœur. Abimélech " Roi de Gérara, *charmé de la beauté de Sara, que son grand âge n'avoit point effacée*, envoya donc chez lui, & la fit enlever.

3. Mais Dieu qui veilloit à la conservation de Sara, apparut en songe pendant une nuit à Abimélech, & lui dit : Vous ferez puni de mort à cause de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Or Abimélech ne l'avoit point touchée ; & il répondit : Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent ? "

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même, qu'elle étoit sa sœur ? & elle-même aussi ne m'a-t-elle pas dit qu'il étoit son frere ? J'ai fait cela dans la simplicité de mon cœur, & sans souiller la pureté de mes mains.

ψ. 2. Le nom d'*Abimélech* étoit commun à tous les Rois de Gérara, comme le nom de *Pharaon* aux Rois d'Egypte.

ψ. 4. Hebr. litt. Punirez-vous de mort, même un peuple qui est juste ? Le sens de la Vulgate est celui des Septante, qui ont lu SGH VSDIQ, *ignorantem & justam*, au lieu de GM SDIQ, *etiam justam*.

Bbbbb a

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

6. Dieu lui dit *en songe* : " Je fais que vous l'avez fait avec un cœur simple ; c'est pour cela que je vous ai préservé , *en vous affligeant vous & vos femmes* , " afin que vous ne péchâssiez point contre moi , & que je ne vous ai pas permis de la toucher , *en vous avertissant de son état , comme je fais maintenant* .

7. Rendez donc présentement cette femme à son mari , parce que c'est un Prophete *à qui je decouvre mes secrets* , " & il priera pour vous , & vous vivrez : Si vous ne voulez point la rendre , sachez que vous serez frappé de mort , vous & tout ce qui est à vous .

8. Abimélech se leva aussi-tôt , lorsqu'il étoit encore nuit ; " & ayant appelé tous ses serviteurs , il leur dit tout ce qu'il avoit entendu , & ils furent tous " saisis de frayeur .

9. Il manda aussi Abraham , & lui dit : Pourquoi nous avez-vous traités de la sorte ? quel mal vous avons-nous fait , pour avoir voulu nous engager , moi & mon Royaume , dans un si grand péché ? vous avez fait *assurément* à notre égard ce que vous n'auriez pas dû faire . "

6. Dixitque ad eum Deus : Et ego scio quòd simplici corde feceris : & ideò custodivi te ne peccares in me , & non dimisi ut tangeres eam .

7. Nunc ergo redde viro suo uxorem , quia propheta est : & orabit pro te , & vives : si autem nolueris reddere , scito quòd morte morieris tu , & omnia quæ tua sunt .

8. Statimque de nocte consurgens Abimelech , vocavit omnes servos suos : & locutus est universa verba hæc in auribus eorum , timueruntque omnes viri valdè .

9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham , & dixit ei : Quid fecisti nobis ? quid peccavimus in te , quia induxisti super me & super regnum meum peccatum grande ? quæ non debuisti facere , fecisti nobis .

ψ. 6. L'Hébreu & les Septante répètent ici ce mot que l'on a déjà vu au ψ. 3.

Ibid. Voyez ci-après ψ. 17. & 18.

ψ. 7. Le nom de *Prophete* a une signification fort étendue dans la Langue Hébraïque. Peut-être que le terme *Nabi* dont Moÿse se sert ici , ne fut en usage chez les Hébreux pour marquer leurs Prophetes , que depuis le temps de Samuël , (1. Reg. 1x. 9.) & que Moÿse ne l'emploie ici que comme un nom dont la signification étoit connue des Philistins & des Egyptiens qui nommoient

ainsi leurs Prêtres , & ceux qu'on croyoit avoir plus de part aux faveurs des Dieux.

ψ. 8. Hebr. se leva dès le point du jour » Voyez la même expression plus bas , XXI. 14.

Ibid. Ce mot *omnes* n'est pas dans l'Hébreu ; mais il est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

ψ. 9. Hebr. Quel mal vous avois-je fait ; pour avoir voulu m'engager moi & mon royaume , dans un si grand péché ? vous avez fait à mon égard ce que vous n'auriez pas dû faire .

10. Rursumque expos-
tulans, ait: Quid vidisti,
ut hoc faceres?

11. Respondit Abraham:
Cogitavi mecum, dicens:
Forfitan non est timor Dei
in loco isto, & interficient
me propter uxorem meam.

12. Aliàs autem & verè
soror mea est, filia patris
mei, & non filia matris
meæ, & duxi eam in uxorem.

13. Postquam autem e-
duxit me Deus de domo
patris mei, dixi ad eam:
Hanc misericordiam faci-
es mecum: In omni loco,
ad quem ingrediemur,
dices quòd frater tuus sum.

14. Tulit igitur Abime-
lech oves & boves, & ser-
vos & ancillas, & dedit
Abraham: reddiditque illi
Saram uxorem suam,

10. Et continuant encore ses plaintes,
il ajouta: Qu'avez-vous envisagé en agis-
sant ainsi avec moi?

11. Abraham lui répondit: *C'est que
j'ai craint:* " car j'ai songé, & j'ai dit en
moi-même: Il n'y a peut-être point de
crainte de Dieu en ce pays, & ils me
tueront pour avoir ma femme.

12. D'ailleurs elle est véritablement
ma sœur, étant fille de mon pere, quoi-
qu'elle ne soit pas fille de ma mere, "
& je l'ai épousée.

13. Or depuis que Dieu m'a fait for-
tir de la maison de mon pere & du pays
de ma naissance, " je lui ai dit: Vous
me ferez cette grace dans tous les pays
où nous irons, de dire que je suis votre
frere.

14. Abimélech donna donc à Abra-
ham mille pieces d'argent, " des brebis,
des bœufs, des serviteurs & des servan-
tes: il lui rendit Sara sa femme.

ψ. 11. Cela est exprimé dans le Samari-
tain, qui porte: » C'est que j'ai craint; car
j'ai dit. » L'Hébreu porte simplement: »
C'est que j'ai dit. »

ψ. 12. L'Historien Joseph, S. Jérôme,
S. Augustin, & un très-grand nombre de
Commentateurs croient que Sara est la mê-
me que Jeshca, fille d'Aran, frere d'Abra-
ham; (*Supr.* xi. 29.) & que Aran & Abra-
ham, tous deux fils de Tharé, étoient nés
de deux meres différentes. D'autres pen-
sent que si Abraham eut voulu dire cela,
il eut simplement dit: Elle est ma sœur,
parce qu'elle est fille de mon frere. Et ils
croient qu'il eut été inutile alors d'ajouter
qu'elle n'étoit pas fille de sa mere. Mais
dans ce cas-là même, il auroit pu l'ajouter,

pour dire qu'elle descendoit du même pere;
& non de la même mere. Car s'il a pu épou-
ser sa sœur née d'une autre mere, à plus
forte raison aura-t-il pu épouser sa niece issue
d'une autre mere. Et en supposant même
qu'elle eut été ainsi fille de son frere, il a dû
dire qu'elle étoit *fille de son pere*, parce
qu'il s'agissoit d'expliquer comment elle étoit
sa sœur, & que les Hébreux ne distinguant
point entre *fille* & *petite fille*, celle que nous
appellerions *petite-fille de son pere*, étoit vérita-
blement selon le langage de Hébreux *fille
de son pere*, c'est-à-dire, issue de son pere.

ψ. 13. Cela est exprimé dans le Samaritain.

ψ. 14. Cela est exprimé dans le Samari-
tain, & dans la Version des Septante: le ψ.
16. le suppose.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

Sup. xii. 13.

Inf. xxi. 23.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1896.

15. Et il lui dit : Vous voyez devant vous toute cette terre ; " demeurez par-tout où il vous plaira.

16. Il dit ensuite à Sara : J'ai donné mille pièces d'argent " à votre frère, afin qu'en quelque lieu que vous alliez, " vous ayez toujours un voile sur les yeux devant tous ceux avec qui vous serez, & souvenez-vous que vous avez été prise " pour n'avoir pas eu cette marque de votre dépendance d'un mari."

17. Abraham pria Dieu ensuite, & Dieu guérit Abimélech, sa femme & ses servantes, & elles enfèrent.

18. Car Dieu avoit frappé de stérilité toute la maison d'Abimélech, à cause de Sara femme d'Abraham.

15. & ait : Terra coram vobis est ; ubicumque tibi placuerit , habita.

16. Saræ autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo ; hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt , & quocumque perrexeris : mementoque te deprehensam.

17. Orante autem Abraham , sanavit Deus Abimelech & uxorem , ancillaque ejus , & pepererunt.

18. Concluserat enim Dominus omnem vulvam domûs Abimelech propter Saram uxorem Abrahamæ.

ψ. 15. Vulg. litt. *terra coram vobis*. Hebr. *terra mea coram te*.

ψ. 16. On croit qu'il parle de sicles. En prenant la valeur du sicle d'argent à 32 sols 6 deniers, 1000 sicles valent plus de 1600 livres de notre monnaie. Voyez la *Dissertation sur l'Antiquité de la Monnaie*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hebr. litt. *chez tous ceux chez qui vous irez*.

Ibid. Hebr. litt. & foyez reprise. » Ce

qui pourroit donner lieu de conjecturer qu'il faudroit lire dans la Vulgate *reprehensam* au lieu de *deprehensam*. » Souvenez-vous que vous avez été reprise, qu'on vous a fait des reproches, & ne vous exposez plus au même danger.

Ibid. Voyez ce qui est dit du voile des femmes, dans la *Dissertation sur les Habits des Hébreux*, à la tête du Livre de l'Ecclésiastique.



CHAPITRE XXI.

Naissance d'Isaac. Agar est chassée. Alliance entre Abimélech & Abraham.

1. **V**isitavit autem Dominus Saram sicut promiserat : & implevit quæ locutus est.

2. Concepitque & peperit filium in senectute sua, tempore quo prædixerat ei Deus.

3. Vocavitque Abraham nomen filii sui, quem genuit ei Sara, Isaac :

4. & circumcidit eum octavo die, sicut præceperat ei Deus,

5. cum centum esset annorum : hac quippe ætate patris, natus est Isaac.

6. Dixitque Sara : Risum fecit mihi Deus : quicumque audierit, corridebit mihi.

7. Rursùmque ait : Quis auditurum crederet Abraham, quòd Sara lactaret filium, quem peperit ei jam senex ?

1. **O**R le Seigneur visita Sara, ainsi qu'il l'avoit promis, & il accomplit en elle sa parole. "

2. Elle conçut & enfanta un fils en sa vieillesse, " dans le temps que Dieu lui avoit prédit.

3. Abraham donna le nom d'Isaac à son fils qui lui étoit né de Sara :

4. & il le circoncit le huitième jour, selon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu,

5. ayant alors cent ans ; car ce fut à cet âge qu'il devint père d'Isaac.

6. Et Sara faisant allusion au nom d'Isaac, qui signifie ris, dit alors : Dieu, en me donnant un fils, m'a donné un sujet de ris & de joie : quiconque l'apprendra, s'en réjouira avec moi.

7. Et elle ajouta : Qui croiroit qu'on auroit jamais pu dire à Abraham, que Sara nourriroit de son lait un fils qu'elle lui auroit enfanté, lorsqu'il seroit déjà vieux ? "

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1895.

Sup. XVII,
19, XVIII, 10,
Gal. IV, 23.

Hebr. XI, 11.

Matth. I, 24.

Sup. XVII,
10.

ψ. 1. Le Seigneur visita Sara par l'accomplissement de sa promesse, en lui donnant la vertu de concevoir.

ψ. 2. Hebr. & enfanta un fils à Abraham lorsqu'il étoit déjà vieux. » La même expres-

sion se trouve plus bas, au ψ. 7.

ψ. 7. Hebr. Qui auroit dit à Abraham que Sara nourriroit de son lait des enfants ? Et cependant je lui ai enfanté un fils dans sa vieillesse.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1890.

8. Cependant l'enfant crut, & on le sevrâ ; & Abraham fit un grand festin au jour qu'il fut sevré.

9. Mais Sara ayant vu le fils d'Agar Egyptienne qui jouoit peu respectueusement avec Isaac son fils, & qui même le maltraitoit, elle dit à Abraham :

Gal. IV. 30. 10. Chassez cette servante & son fils : car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils Isaac.

11. Ce discours parut dur à Abraham à cause de son fils *Ismaël*.

12. Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils & votre servante, ne vous paroisse point trop rude : faites tout ce qu'elle vous dira, parce que c'est d'Isaac, & non d'Ismaël, que sortira la race qui doit porter votre nom, & recevoir l'effet de mes promesses.

13. Je ne laisserai pas néanmoins de rendre le fils de cette servante chef d'un grand peuple, parce qu'il est sorti de vous.

8. Crevit igitur puer, & ab lactatus est; fecitque Abraham grande convivium in die ab lactationis ejus.

9. Cùmque vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham:

10. Ejice ancillam hanc & filium ejus: non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac.

11. Durè accepit hoc Abraham pro filio suo:

12. Cui dixit Deus: Non tibi videatur asperum super puero & super ancilla tua: omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus: quia in Isaac vocabitur tibi semen.

13. Sed & filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.

ψ. 9. Ces mots; cum Isaac filio suo, ne sont pas dans l'Hébreu: mais la suite s'y accorde; & d'ailleurs ils sont dans la Version des Septante, & on les lisoit dans les Bibles ordinaires dès le temps de S. Jérôme.

Ibid. Le terme Hébreu que la Vulgate exprime par *ludentem*, peut signifier l'action d'user de railleries & de moqueries injurieuses. On lit dans l'Épître de S. Paul aux Galates, qu'Ismaël *persecutoit* Isaac. (Gal. IV. 29.) Il le *persecutoit* par ses railleries & ses insultes. Le mot Hébreu שׂק ne ressemble pas à ceux qui pourroient signifier *persecuter*; mais en Grec on a pu confondre ἰλάσσει, *derisit*, avec ἠγλάτισται, *persecutus est*, d'où

auroit pu venir par méprise de copiste ἰδίωται, *persecutus est*. Ces deux termes sont synonymes; & le dernier est celui qu'on trouve dans le Texte de S. Paul.

ψ. 11. Hebr. litt. parut très-mauvais.

ψ. 12. Hebr. autr. Que tout ce que Sara vous a dit touchant votre servante & son fils, ne vous paroisse point mauvais: faites ce qu'elle vous a dit.

ψ. 13. Ce mot est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

Ibid. Ce mot *magnam* n'est pas dans l'Hébreu; mais on le trouve dans le Grec des Septante.

14. Surrexit

14. Surrexit itaque Abraham manè, & tollens panem & utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, & dimisit eam. Quæ cum abiisset, errabat in solitudine Bersabee.

15. Cumque consumpta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.

16. Et abiit, seditque è regione procul quantum potest arcus jacere; dixit enim: Non videbo mortientem puerum: & sedens contrà, levavit vocem suam & fleuit.

17. Exaudivit autem Deus vocem pueri: vocavitque Angelus Dei Agar de cælo, dicens: Quid agis, Agar? noli timere: exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est.

18. Surge, tolle pue-

14. Abraham se leva donc dès le point du jour, prit du pain & un vaisseau plein d'eau, le donna à Agar, " le mit sur son épaule, lui donna son fils, " & la renvoya. " Elle étant sortie de la maison d'Abraham, erroit dans la solitude, qui fut depuis appelée le désert de Bersabée."

15. Et l'eau qui étoit dans le vaisseau ayant manqué, la soif réduisit Agar & son fils dans un abattement qui les menaçoit d'une mort prochaine: alors elle laissa son fils couché sous un des arbres " qui étoient là,

16. s'éloigna de lui d'un trait d'arc, & s'assit vis-à-vis, en disant: Je ne verrai point mourir mon enfant, & élevant sa voix dans le lieu où elle se tint assise, elle se mit à pleurer.

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant qui pleuroit aussi de son côté, & un Ange de Dieu appella Agar du ciel, & lui dit: Agar, que faites-vous-là? Ne craignez point: car Dieu a écouté la voix de l'enfant du lieu où il est.

18. Levez-vous, prenez l'enfant, &

AV. L'ÉRE
CHR. VULG.
1890.

Rom. IX. 7.
Hebr. XI. 18.

ψ. 14. Ces mots sont dans l'Hébreu & dans la Version des Septante.

Ibid. Les Septante ont lu: Lui mit son fils sur ses épaules. » Le mot tradidit n'est point dans l'Hébreu. Mais Ismaël n'étoit plus d'âge à être mis sur les épaules de sa mère: ainsi le sens de la Vulgate est préférable.

Ibid. Cette action avoit un sens caché & mystérieux qui se découvre dans la réprobation des Juifs. S. Paul nous a avertis que Sara

marquoit l'Eglise, & Agar la Synagogue; Ismaël, les Juifs incrédules; Isaac les fideles, circoncis ou incirconcis. Rom. IX. 7. 8. Gal. IV. 24. & seqq.

Ibid. Voyez ci-après, ψ. 31. & 32.

ψ. 15. Les Septante & Joseph entendent du sapin le terme Hébreu employé ici; la plupart des autres Interpretes l'entendent des arbres en général, ou de quelques halliers ou arbrisseaux.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1890.

tenez-le par la main ; ayez soin de lui , parce que je le rendrai chef d'un grand peuple.

19. En même temps Dieu lui ouvrit les yeux , & ayant apperçu un puits plein d'eau , elle s'y en alla , y remplit son vaisseau , & en donna à boire à l'enfant.

20. Dieu " assista cet enfant , qui crût , & demeura dans les déserts , & il devint un jeune homme " adroit à tirer de l'arc.

21. Il habita dans le désert de Pharan , " & sa mere lui fit épouser une femme du pays d'Egypte.

22. En ce temps-là , Abimélech accompagné de Phicol qui commandoit son armée , vint dire à Abraham : Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites ; c'est pourquoi je souhaiterois faire alliance avec vous , & vous engager à m'accorder votre amitié.

23. Jurez-moi donc ici " par le nom de Dieu , que vous ne ferez de mal , " ni à moi , ni à mes enfants , ni à ma race ; mais " que vous me traiterez , & ce pays dans lequel vous avez demeuré comme étranger , avec la bonté avec laquelle je vous ai traité.

24. Abraham lui répondit : Je vous le jurerai.

25. Et il fit ses plaintes à Abimélech

ψ. 20. Vulg. litt. *Et fuit*. Le Texte Hébreu ajoute *Deus* , qui se trouve aussi dans le Grec des Septante & même dans quelques exemplaires Latins.

Ibid. L'Hébreu ne met pas ici *juvenis*.

ψ. 21. Le désert de Pharan est dans l'Arabie Pétrée.

rum , & tene manum illius : quia in gentem magnam faciam eum.

19. Aperuitque oculos ejus Deus : quæ videns puteum aquæ , abiit , & implevit utrem , deditque puero bibere.

20. Et fuit cum eo : qui crevit , & moratus est in solitudine , factusque est juvenis sagittarius.

21. Habitavitque in deserto Pharan , & accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.

22. Eodem tempore dixit Abimelech , & Phicol , princeps exercitûs ejus , ad Abraham : Deus tecum est in universis quæ agis.

23. Jura ergo per Deum ; ne noceas mihi , & posteris meis , stirpique meæ : sed juxta misericordiam quam feci tibi , facies mihi , & terræ in qua versatus es advena.

24. Dixitque Abraham : Ego jurabo.

25. Et increpavit Abi-

ψ. 23. Ce mot est dans l'Hébreu.

Ibid. Hebr. litt. Que vous ne mentirez point , » c. à. d. Que vous ne tromperez point.

Ibid. Cette particule *sed* , manque dans l'Hébreu , mais elle est dans le Samaritain.

melech propter puteum aquæ, quem vi abstulerant servi ejus.

26. Responditque Abimelech : Nescivi quis fecerit hanc rem : sed & tu non indicasti mihi, & ego non audivi præter hodie.

27. Tulit itaque Abraham oves & boves, & dedit Abimelech : percusseruntque ambo fœdus.

28. Et statuit Abraham septem agnas gregis seorsum.

29. Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seorsum ?

30. At ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea : ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum.

31. Idcirco vocatus est locus ille Bersabee : quia ibi uterque juravit.

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avoient ôté un puits qu'il avoit creusé."

26. Abimélech lui répondit : Je n'ai point su qui vous a fait cette injustice ; vous ne m'en avez pas vous-même averti, & jusqu'à ce jour je n'en ai point entendu parler. *Ainsi elle ne doit pas empêcher que vous ne m'accordiez votre amitié, que je vous demande avec instance, & dont je vous prie de me donner quelque gage assuré.*

27. Abraham donna donc à Abimélech des brebis & des bœufs ; " & ils firent alliance ensemble.

28. Abraham ayant mis à part sept petites brebis qu'il avoit tirées de son troupeau,

29. Abimélech lui demanda : Que veulent dire ces sept-petites brebis que vous avez mises ainsi à part ?

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces sept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage que c'est moi qui ai creusé ce puits."

31. C'est pourquoi ce lieu fut appelé Bersabee, *c'est-à-dire, puits du jurement*, parce qu'ils avoient juré là tous deux,

32. & qu'ils avoient fait alliance près de ce puits qu'on appella pour cela le puits du jurement."

ψ. 25. Les puits n'étoient pas une chose indifférente dans ces pays où l'eau est extrêmement rare.

ψ. 27. Ces animaux pouvoient être ou des gages de la promesse d'Abraham, ou des victimes qu'on devoit offrir pour l'affermissement de l'alliance.

ψ. 30. Ces sept brebis sont un présent

pour servir de témoignage, selon la coutume de ces anciens temps, où l'écriture étant moins en usage, on se servoit de monuments sensibles pour conserver la mémoire des alliances, des contrats, &c.

ψ. 32. Hebr. autr. Ils firent donc *ainsi* alliance à Bersabee.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1890.

33. Abimélech s'en alla ensuite avec Phicol, général de son armée, & ils retournerent au pays des Philistins. Mais Abraham " planta un bois " à Bersabée, & il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur *qui est le Dieu éternel.* »

34. Et il demeura long-temps *comme étranger* au pays des Philistins. »

ψ. 33. L'Hébreu transporte au ψ. suivant le nom d'Abraham que le Vulgate exprime ici. *Ibid.* Ce bois étoit une espèce de temple, selon l'usage de ces premiers temps. Voyez la *Dissertation sur les Temples des Anciens*, à la tête des deux derniers Livres des Rois. *Ibid.* Hebr. autr. Et il nomma ce lieu-là du nom du Seigneur *qui est le Dieu éternel.* »

On voit par plusieurs passages de l'Écriture, que dans de semblables rencontres, on donnoit au monument que l'on érigeoit, un nom qui en marquoit l'occasion. *Gen. xxxi. 47. Exod. xvii. 15. Judic. vi. 24.*

ψ. 34. C'est-à-dire dans l'Arabie pétrée, où les Philistins possédoient alors la ville de Gérare. *Supr. xx. 1. Isr. xxvi. 1.*

C H A P I T R E X X I I.

Sacrifice d'Isaac. Dieu réitere ses promesses à Abraham. Dénombrement des enfants de Nachor, frere d'Abraham.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1870.

Judith, viii.
22.
Hebr. xi, 17.

1. **A**près cela Dieu tenta Abraham, & lui dit : Abraham, Abraham. » Abraham lui répondit : Me voici, Seigneur.

2. Dieu ajouta : Prenez Isaac votre fils unique, qui vous est *si cher*, & allez en la terre *qui sera bientôt appelée la terre*

ψ. 1. Cette répétition n'est pas dans l'Hébreu ; mais elle est dans le Grec des Septante, & on la retrouve au ψ. II.

ψ. 2. Le Texte Hébreu est conçu d'une

1. **Q**Uæ postquam gesta sunt, tentavit Deus Abraham, & dixit ad eum : Abraham, Abraham. At ille respondit : Adsum.

2. Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, & vade in

maniere encore plus touchante : » Prenez maintenant votre fils, votre *fils unique*, pour qui vous avez de l'affection, *prenez* Isaac.

terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.

3. Igitur Abraham de nocte confurgens , stravit asinum suum : ducens secum duos juvenes , & Isaac filium suum. Cumque concidisset ligna in holocaustum , abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

4. Die autem tertio , elevatis oculis , vidit locum procul :

5. dixitque ad pueros suos : Expectate hic cum asino : ego & puer illuc usque properantes , postquam adoraverimus , revertemur ad vos.

6. Tulit quoque ligna holocausti , & imposuit super Isaac filium suum : ipse

de Vision : & là vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai . "

3. Abraham se leva donc avant le jour , & prépara son âne , & prit avec lui deux jeunes serviteurs , & Isaac son fils qui avoit alors vingt-cinq ans . " Et ayant coupé le bois qui devoit servir à l'holocauste , il s'en alla au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller ; il marcha pendant deux jours ,

4. & le troisième jour , levant les yeux en haut , il vit le lieu de loin ,

5. & pleine de confiance dans les promesses que Dieu lui avoit faites , & qui devoient s'accomplir en la personne de son fils , " il dit à ses serviteurs : Attendez-moi ici avec l'âne ; nous ne ferons qu'aller jusques-là mon fils & moi ; & après avoir adoré , nous reviendrons aussi-tôt à vous.

6. Il prit aussi le bois pour l'holocauste , qu'il mit sur son fils Isaac ; & pour lui il portoit en ses mains le feu & le

AV. 2^EERR
CHR. VUAG.
1870.

• *Ibid.* Hebr. litt. dans la terre de Moriah. » *Moriah* signifie vision , ou même vision de Dieu. On croit que Dieu dit à Abraham de se mettre en chemin , & d'aller d'un certain côté jusqu'au lieu qu'il devoit lui désigner ; & que le lieu qu'il lui désigna est la montagne qui depuis cet événement porta le nom de *Moriah* , & où l'on bâtit ensuite le temple de Jérusalem. 2. *Par. III. 1.* Dans le Samaritain au lieu de *MORH* , *Moriah* , on lit *MORAH* , qui signifie simplement *vision*. Les Septante semblent avoir lu *MROM* , *élevé*.

Ibid. Hebr. que je vous dirai. » C'est aussi

le sens des Septante.

ψ. 3. Hebr. autr. dès le point du jour. » C'est la même expression qu'au chap. XXI. ψ. 14.

Ibid. On croit communément sur le témoignage de l'Historien Joseph , qu'Isaac avoit alors vingt-cinq ans. Quelques anciens Hébreux lui en donnent trenté ou même trente-sept.

ψ. 5. C'est par la foi , dit S. Paul , qu'Abraham offrit Isaac , persuadé que Dieu pourroit bien le ressusciter après sa mort. *Hebr.*

XI. 17. 12.

couteau. " Ils marchoient ainsi eux deux ensemble ,
 AV. L'ÉBÉ
 CHR. VULG.
 1870.

7. lorsqu'Isaac dit à son pere : Mon pere. Abraham lui répondit : Mon fils , que voulez-vous ? Voilà , dit Isaac , le feu & le bois ; où est la victime " pour l'holocauste ?

8. Abraham lui répondit : Mon fils , Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui doit lui être offerte en holocauste. Ils continuerent donc à marcher ensemble ;

9. & ils vinrent au lieu que Dieu avoit montré " à Abraham ; il y dressa un autel , disposa dessus le bois pour l'holocauste , lia ensuite son fils Isaac , & le mit sur le bois qu'il avoit arrangé sur l'autel , sans qu'Isaac fit aucune résistance.

Jac. II. 21, 10. En même-temps il étendit la main , & prit le couteau pour immoler son fils , qui s'offroit lui-même à Dieu de tout son cœur.

11. Mais dans l'instant l'Ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham , Abraham. Il lui répondit : Me voici.

12. L'Ange ajouta : Ne mettez point la main sur l'enfant , & ne lui faites au-

verò portabat in manibus ignem & gladium. Cùmque duo pergerent simul ,

7. dixit Isaac patri suo : Pater mi. At ille respondit : Quid vis , fili ? Ecce , inquit , ignis & ligna : ubi est victima holocausti ?

8. Dixit autem Abraham : Deus providebit tibi victimam holocausti , fili mi. Pergebant ergo pariter ;

9. & venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus , in quo ædificavit altare , & desuper ligna composuit : cùmque alligasset Isaac filium suum , posuit eum in altare super struem lignorum.

10. Extenditque manum , & arripuit gladium , ut immolaret filium suum.

11. Et ecce Angelus Domini de cælo clamavit , dicens : Abraham , Abraham. Qui respondit : Adsum.

12. Dixitque ei : Non extendas manum tuam

ψ. 6. Ce que la Vulgate nomme ici *gladius* , peut se traduire par *cultus* , un couteau propre à égorger une victime. Les Hébreux se servoient de ce couteau soit pour tuer des animaux , soit pour cou-

per la viande ou toute autre chose.

ψ. 7. Le mot Hébreu qui est traduit ici par *victime* , signifie une brebis , ou un agneau , ou même un chevreau.

ψ. 9. Hebr. avoit dit,

super puerum , neque facias illi quidquam : nunc cognovi quòd times Deum , & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

13. Levavit Abraham oculos suos , viditque post tergum arietem inter verpres hærentem cornibus , quem assumens obtulit holocaustum pro filio.

14. Appellavitque nomen loci illius , Dominus videt. Unde usque hodie dicitur : In monte Dominus videbit.

15. Vocavit autem Angelus Domini Abraham secundò de cælo , dicens :

16. Per memetipsum juravi , dicit Dominus : quia fecisti hanc rem , &

cun mal. Car. " je connois maintenant que vous craignez Dieu , puisque pour m'obéir , vous n'avez point épargné votre fils unique. "

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1870.

13. Abraham levant les yeux au ciel pour remercier Dieu de cette grace , & s'étant retourné , il vit derrière lui " un belier qui s'étoit embarrassé avec ses cornes dans un buisson , " & l'ayant pris comme la victime que Dieu fournissoit lui-même , il l'offrit en holocauste au lieu de son fils. "

14. & il appella ce lieu d'un nom qui signifie , le Seigneur voit. C'est pourquoi on dit encore aujourd'hui : Le Seigneur verra sur la montagne , parce que Dieu y avoit vu l'obéissance d'Abraham & la soumission d'Isaac. "

15. L'Ange du Seigneur appella Abraham du ciel pour la seconde fois , & lui dit :

16. Je jure par moi-même , dit le Seigneur , " que puisque vous avez fait cette action , & que pour m'obéir ,

Pf. CIV. 9.
Eccli. XLIV.

21.
1. Mac. 7.
18.
Luc. 1. 73.
Heb. VI. 13.
17.

ψ. 12. Cette particule est dans l'Hébreu & dans les Septante.

Ibid. Hebr. lit. puisque vous ne m'avez point soustrait votre fils , votre fils unique.

ψ. 13. Au lieu de *post tergum* , on lit simplement dans l'Hébreu אַרְיֵה , *post* ; au lieu de quoi le Samaritain porte אַרְיֵה , *unum* ; & les Septante lisoient ainsi : *viditque arietem unum* : il vit un belier.

Ibid. Le terme Hébreu marque les branches entrelassées des épines & des buissons.

Ibid. Il y a de grands traits de ressemblance entre les circonstances du sacrifice d'Isaac , & celles de la mort de J. C. Et S. Paul in-

dique cette ressemblance , lorsqu'il dit qu'Abraham recouvrant Isaac , le reçut comme une figure & une parabole. Hebr. XI. 19.

ψ. 14. Hebr. autr. & il appella ce lieu d'un nom qui signifie , le Seigneur sera vu : car il dit : Aujourd'hui sur cette montagne le Seigneur sera vu : on reconnoitra dans ce qui s'est passé aujourd'hui sur cette montagne. le mystère du Dieu fait homme , qui devenu victime sous la main de son Père pour notre salut , survivra à son sacrifice.

ψ. 16. Voyez ce que dit S. Paul sur ce passage dans l'Épître aux Hébreux , chap. VI. ψ. 13. 16. & suiv.

~~vous n'avez point épargné votre fils unique,~~
 Av. L'Écrit. unique, "
 Chr. Vulg.

1870. 17. je vous benirai, & je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel, & comme le sable qui est sur le rivage de la mer; votre postérité possédera un jour les villes de ses ennemis que je lui livrerai ; "

Sup. XII. 3.
 xviii. 18.
 Infr. xxvi. 4.
 Eccli. xliv.
 25.
 Ad. III. 25.
 18. & toutes les nations de la terre seront benies " dans celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéi à ma voix ; & ce fils que je vous donnerai, sera pour tous les peuples la source de la grace & l'auteur du salut. "

19. Abraham revint ensuite trouver ses serviteurs, & ils s'en retournerent ensemble à Bersabée, où il demeura.

20. Après cela, on vint dire à Abraham que son frere Nachor avoit eu de sa femme Melcha plusieurs fils,

21. Hus son aîné, Buz son frere, Camuël pere des Syriens,

Ibid. Hebr. Et que vous ne m'avez point soustrait votre fils, votre *fils unique*. » L'expression *à me* n'est point dans l'Hébreu ; mais elle est dans le Samaritain ; les Septante & la Vulgate la supposent ; & elle se trouve au *ψ. 12.*

ψ. 17. Litt. Votre postérité possédera les portes de ses ennemis. » *Posséder les portes de ses ennemis*, peut signifier, gouverner, juger, être le maître de ses ennemis, parce qu'anciennement on rendoit les jugemens aux portes des Villes. L'accomplissement littéral de ces prophéties se vit après la conquête du pays des Chananéens, des Moabites & des Ammonites par les Hébreux. Mais il parut plus parfaitement après l'éta-

non pepercisti filio tuo unigenito propter me ;

17. benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, & velut arenam quæ est in littore maris : possidebit semen tuum portas inimicorum suorum ;

18. & benedicentur in femine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.

19. Reversusque est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, & habitavit ibi.

20. His ita gestis nuntiatum est Abrahamæ quod Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo,

21. Hus primogenitum, & Buz fratrem ejus, & Camuel patrem Syrorum,

blissement de l'Eglise, lorsque tous les pays du monde furent assujettis à Jésus-Christ.

ψ. 18. Hebr. litt. se beniront.

Ibid. Et benedicentur in femine tuo omnes gentes terra. Le sens véritable de ce passage est que tous les peuples du monde seront benis en J. C. comme le marque l'Apôtre. *Gal. III. 16.*

ψ. 21. Hebr. Camuël pere d'Aram. » Les Syriens ou Araméens sont descendus d'Aram fils de Sem. (*Supr. x. 22.*) Mais on peut dire que Camuël fut pere des Camiletes en Cappadoce, qui prirent le nom d'Araméens ou de Syriens, d'Aram fils de Camuël.

22. & Cafed , & Azaü , Pheldas quoque & Jedlaph ,

23. ac Bathuel , de quo nata est Rebecca : octo istos genuit Melcha , Nachor fratri Abrahæ.

24. Concupina verò illius , nomine Roma , peperit Tabee , & Gaham , & Thahas , & Maacha.

22. Cafed , Azaü , Pheldas , Jedlaph ,

23. & Bathuel dont Rébecca étoit fille. Ce sont là les huit fils que Nachor frere d'Abraham eut de Melcha sa femme.

24. Sa concubine qui s'appelloit Roma , lui enfanta aussi Tabée , Gaham , Thahas & Maacha.

AV. L'ÉRÉ
CHR. VULG.
1870.

CHAPITRE XXIII.

Mort de Sara. Abraham achete une caverne pour l'enterrer.

1. Vixit autem Sara centum viginti septem annis ,

2. & mortua est in civitate Arbee , quæ est Hébron , in terra Chanaan : venitque Abraham ut plangeret & fleret eam.

3. Cùmque surrexisset ab officio funeris , locutus est ad filios Heth , dicens :

1. Sara ayant vécu cent vingt-sept ans ,

2. mourut en la ville d'Arbée , " qui est la même qu'Hébron , au pays de Chanaan. Abraham vint pour la pleurer & pour en faire le deuil , " pendant plusieurs jours selon l'usage ; "

3. & s'étant levé , après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts , il vint parler aux enfants de Heth " & il leur dit :

AV. L'ÉRÉ
CHR. VULG.
1858.

ψ. 1. On lit dans l'Hébreu : *Et facti sunt vita Sara . . . anni vita Sara.* C'est le commencement & la fin du verset : il y a lieu de présumer que ce sont deux lectures différentes , qui se réduisent à ces mots : *Et facti sunt anni vita Sara.*

ψ. 2. Hébr. autr. dans Cariath-Arbé : » ainsi nommée parce qu'elle étoit la ville d'Arbé qui fut pere d'Enac , de qui descendirent les Géants nommés *Enacim* , entre lesquels Arbé leur ancêtre fut toujours distingué. (*Jos. XIV. 15. XV. 13. 54. XX. 7. XXI. 11.*) Le Samaritain dit : dans Cariath-

Arbé près la vallée. Les Septante disent : dans Cariath-Arbé qui est dans la vallée.

Ibid. Il paroît qu'Abraham ne demouroit pas alors à Hébron , mais à Bersabée. *Supr. XXII. 19.*

Ibid. Dans la suite il paroît que le deuil ordinaire étoit de sept jours. Voyez la *Dissertation sur les Funérailles* , à la tête de l'Écclésiastique.

ψ. 3. Les habitants d'Hébron sont ici nommés enfants de Heth , c'est-à-dire , Héthéens , descendants de Heth fils de Chanaan. *Supr. X. 15.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1858.

4. Je suis parmi vous *comme un étranger & un voyageur*; donnez-moi droit de sépulture " au milieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte, & qui est exposée devant mes yeux."

5. Les enfants de Heth lui répondirent : *Non.*"

6. Seigneur, écoutez-nous : Vous êtes parmi nous comme un grand Prince ; " enterrez dans nos plus beaux sépulchres la personne qui vous est morte ; nul d'entre nous ne pourra vous empêcher " de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

7. Abraham s'étant levé, adora " les peuples de ce pays-là, qui étoient les enfants de Heth, pour leur témoigner sa reconnaissance,

8. & il leur dit : Si vous trouvez bon que j'enterre la personne qui m'est morte, & qui est exposée devant mes yeux, " écoutez-moi, & intercedez pour moi, envers Ephron fils de Séor, le Héthéen,"

9. afin qu'il me donne la caverne double " qu'il a à l'extrémité de son champ ; qu'il me la cede devant vous pour le prix

4. Advena sum & peregrinus apud vos : date mihi jus sepulchri vobiscum, ut sepeliam mortuum meum.

5. Responderunt filii Heth, dicentes :

6. Audi nos, domine, princeps Dei es apud nos : in electis sepulchris nostris sepeli mortuum tuum : nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

7. Surrexit Abraham, & adoravit populum terræ, filios videlicet Heth :

8. dixitque ad eos : Si placet animæ vestræ ut sepeliam mortuum meum, audite me, & intercedite pro me apud Ephron filium Seor :

9. ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extrema parte agri

ψ. 4. Hébr. la possession d'un sépulchre. *Ibid.* L'Hébreu ajoute ces mots, *à facie mea.*

ψ. 5. Ce mot est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante. On en trouve même le vestige dans l'Hébreu, où on lit *LO, ei*, pour *LA, Non.* C'est-à-dire ; Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire ; nous voulons vous accorder plus que vous ne demandez. La même expression va revenir au ψ. 11. & au ψ. 14. dans le même sens.

ψ. 6. Litt. un Prince de Dieu. » L'Ecriture joint souvent le nom de Dieu aux cho-

ses dont elle veut relever la grandeur. C'est ainsi que les autres langues emploient l'épithète de *divin.*

Ibid. Hébr. *autr. ne vous empêchera.*

ψ. 7. Voyez ci-devant, Chap. XVIII. ψ. 2.

ψ. 8. L'Hébreu ajoute encore ici *à facie mea.* Sup. ψ. 4.

Ibid. Ce mot est dans le Samaritain.

ψ. 9. Hébr. la caverne de Macphélab. » *Macphélab* signifie double ; mais il y a apparence que c'étoit le nom du lieu où étoit cette caverne. *Iofr.* ψ. 17. & 19.

fui : pecuniâ dignâ tradat qu'elle vaut, & qu'ainsi elle soit à moi pour en faire un sépulchre.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1858.

10. Habitabat autem Ephron in medio filiorum Heth. Responditque Ephron ad Abraham, cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens:

10. Or Ephron demouroit au milieu des enfans de Heth, & il répondit à Abraham devant tous ceux qui s'assembloient à la porte de la ville, & lui dit :

11. Nequaquam ita fiet, domine mi; sed tu magis ausculta quod loquor: Agrum trado tibi, & speluncam quæ in eo est, præsentibus filiis populi mei; sepeli mortuum tuum.

11. Non, mon Seigneur, cela ne sera pas ainsi; mais écoutez plutôt ce que je vais vous dire: Je vous donne le champ & la caverne qui y est, en présence des enfans de mon peuple; enterrez-y celle qui vous est morte.

12. Adoravit Abraham coram populo terræ:

12. Abraham fit une profonde révérence devant le peuple du pays,

13. & locutus est ad Ephron circumstante plebe: Quæso, ut audias me: dabo pecuniam pro agro: suscipe eam, & sic sepeliam mortuum meum in eo.

13. & il dit à Ephron au milieu de tous: Ecoutez-moi, je vous prie; je vous donnerai l'argent que vaut le champ, recevez-le, & j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte.

14. Responditque Ephron:

14. Ephron lui répondit: Non."

15. Domine mi, audi me: Terra quam postulas, quadringentis siclis

15. Mon seigneur, écoutez-moi: La terre que vous me demandez vaut quatre cents sicles d'argent. " C'est le prix de la

ψ. 10. Hébr. autr. étoit assis au milieu des enfans de Heth à qui Abraham parloit.

ψ. 13. L'Hébreu met ici: Si tu ei, audi me; ou Si tu, utinam audias me! Mais au lieu de LO, ei, ou LV, utinam; on lit dans le Samaritain LI, mihi. Le sens est donc: Si tu mihi, audi me: Si vous êtes pour moi, écoutez-moi. Les Septante qui lisoient de

même, ont traduit: Puisque vous êtes pour moi, écoutez-moi."

ψ. 14. Ce mot est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante. Dans l'Hébreu on lit LO, ei, pour LA, Non, comme au ψ. 5.

ψ. 15. Environ six cents cinquante livres de notre monnoie.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1858.

chose dont il s'agit entre vous & moi ; mais qu'est-ce que cela pour que je le reçoive de vous ? enterrez-y celle qui vous est morte , & n'en payez rien ; vous me ferez plaisir.

16. Ce qu'Abraham ayant entendu , il fit peser en présence des enfants de Heth l'argent qu'Ephron lui avoit demandé , " *c'est-à-dire* , quatre cents sicles d'argent en bonne monnoie , & reçue de tout le monde . "

17. Ainsi le champ qui avoit été autrefois Ephron , dans lequel il y avoit une caverne double , qui regarde Mambré , " fut livré à Abraham , tant le champ que la caverne avec tous les arbres qui étoient autour :

18. *& ce champ* lui fut assuré comme un bien qui lui devint propre , en présence des enfants de Heth , & de tous ceux qui entroient dans l'assemblée qui se tenoit à la porte de la ville . "

19. Abraham enterra donc sa femme Sara dans la caverne double du champ qui regarde Mambré , " où est la ville d'Hébron au pays de Chanaan ;

Infr. xxxv.
27.

ψ. 16. Hébr. autr. Il fit peser l'argent qu'Ephron avoit dit en présence des enfants de Heth. » L'expression *peser l'argent* montre l'ancien usage de délivrer l'argent au poids , avant que la valeur de chaque pièce fût déterminée par la marque qu'on y mit dans la suite. Le sicle même n'étoit qu'une sorte de poids. Voyez la *Dissertation sur l'antiquité de la Monnoie* , à la tête de ce Livre.

argenti valet : istud est pretium inter me & te : sed quantum est hoc ? sepeli mortuum tuum.

16. Quod cum audisset Abraham , appendit pecuniam quam Ephron postulaverat , audientibus filiis Heth , quadringentos sicos argenti probatæ monetæ publicæ.

17. Confirmatusque est ager quondam Ephronis , in quo erat spelunca duplex , respiciens Mambre , tam ipse , quàm spelunca , & omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum ,

18. Abrahæ in possessionem , videntibus filiis Heth , & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.

19. Atque ita sepelivit Abraham Saram uxorem suam in spelunca agri duplici , quæ respiciebat Mambre : hæc est Hebron in terra Chanaan.

Ibid. Hébr. d'argent qui passe chez les Marchands. » C'est aussi le sens des Septante.

ψ. 17. Hébr. le champ d'Ephron qui étoit à Macphélah , devant Mambré.

ψ. 17. & 18. On voit ici l'ancienne manière de transiger. Le marché & l'accord se font en présence du peuple & des anciens ; on délivre le prix , & on se met en possession.

ψ. 19. Hébr. dans la caverne du champ de Macphélah , devant Mambré.

20. Et confirmatus est ager , & antrum quod erat in eo , Abrahæ in possessionem monumenti à filiis Heth.

20. & le champ avec la caverne qui y étoit , fut livré en cette manière , & assuré à Abraham par les enfans de Heth , afin qu'il le possédât comme un sépulchre qui lui appartenoit *légitimement*.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1858.

CHAPITRE XXIV.

Abraham envoie en Mésopotamie l'Intendant de sa maison demander Rébecca pour épouse d'Isaac. Le serviteur d'Abraham demande & obtient Rébecca : il l'amène.

1. ERAT autem Abraham senex , dierumque multorum : & Dominus in cunctis benedixerat ei.

2. Dixitque ad servum seniore[m] domus suæ , qui præerat omnibus quæ habebat : Pone manum tuam subter femur meum ,

3. ut adjurem te per Dominum , Deum cæli & terræ , ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum , inter quos habito :

4. sed ad terram & cog-

1. OR Abraham étoit vieux & fort avancé en âge , ayant cent quarante ans , " & le Seigneur l'avoit benie en toutes choses , l'ayant comblé de toutes sortes de biens.

2. Il dit donc au plus ancien de ses domestiques , " qui avoit l'intendance sur toute sa maison : Mettez votre main sous ma cuisse , "

3. afin que je vous fasse jurer " par le Seigneur , le Dieu du ciel & de la terre , que dans la commission que je vous donne de chercher une femme à Isaac mon fils , vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens , parmi lesquels j'habite , pour la faire épouser à mon fils ;

4. mais que vous irez au pays où font

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1855.

Infr. XLVII :
29.

ψ. 1. Isaac avoit 40 ans. *Infr.* XXV. 20.
ψ. 2. *Seniore[m]* (Hébr. *Senem*) *domus suæ*. Quelques-uns croient que ce nom marque moins l'âge , que la qualité. Voyez ci-après chap. 1. ψ. 7. On croit que cet ancien de la maison d'Abraham , est Eliézer dont il est parlé ci devant , chap. xv. ψ. 2.

Ibid. Dans toute l'Écriture , on ne trouve qu'Abraham & Jacob qui aient ainsi obligé , l'un , son serviteur , l'autre , son fils ,

à mettre la main sous leur cuisse pour s'obliger par serment. Quelques Peres & quelques Commentateurs pensent que c'est une action mystérieuse , par laquelle ces deux Patriarches exigeoient le serment au nom du Messie qui devoit sortir de leur race.

ψ. 3. C'est le sens de l'Hébreu : *ut jurare te faciam* ; & c'est ce que la Vulgate renferme dans cette expression concise : *ut adjurem te*.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1855.

mes parents, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

5. Son serviteur lui répondit : Si la fille ne veut point venir en ce pays-ci avec moi ; voulez-vous que je remène votre fils au lieu d'où vous êtes forti ?

6. Abraham lui répondit : Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce pays-là.

Sup. XII. 7.
XVIII. 18. XV.
18

Infr. XXVI. 4.

7. Le Seigneur le Dieu du ciel, qui m'a tiré de la maison de mon pere & du pays de ma naissance, qui m'a parlé, & qui m'a juré, en me disant : Je donnerai ce pays à votre race, enverra lui-même son Ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce pays-là pour mon fils.

8. Si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne ferez point obligé à votre serment ; seulement ne remenez jamais mon fils en ce pays-là.

9. Ce serviteur mit donc sa main sous la cuisse d'Abraham son maître, & s'engagea par serment à faire ce qu'il lui avoit ordonné.

10. En même-temps, il prit dix chameaux du troupeau de son maître, il porta avec lui de tous ses biens ; & s'é-

nationem meam proficiscaris, & inde accipias uxorem filio meo Isaac.

5. Respondit servus : Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum de quo tu egressus es ?

6. Dixitque Abraham : Cave nequando reducas filium meum illuc.

7. Dominus Deus cæli qui tulit me de domo patris mei, & de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, & juravit mihi, dicens : Semini tuo dabo terram hanc : ipse mittet Angelum suum coram te, & accipies inde uxorem filio meo :

8. si autem mulier noluerit sequi te, non teneberis juramento : filium meum tantum ne reducas illuc.

9. Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, & juravit illi super sermone hoc.

10. Tulitque decem camelos de grege domini

ψ. 8. L'Hébreu dit à la lettre, *Innocens eris à juramento meo*, comme la Vulgate dit au ψ. 41. *Innocens eris à maledictione mea*.

ψ. 10. Hébr. autr. tout ce qu'il y avoit de mieux dans la maison de son maître. Ces

présents choisis dans tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la maison d'Abraham étoient pour la dot de l'épouse d'Isaac, selon l'usage de ces temps & de ces pays-là, où l'époux apportoit la dot à son épouse.

fui, & abiit, ex omnibus bonis ejus portans secum, profectusque perrexit in Mesopotamiam ad urbem Nachor.

11. Cúmque camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ vesperè, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit :

12. Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, & fac misericordiam cum domino meo Abraham.

13. Ecce ego sto prope fontem aquæ, & filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.

14. Igitur puella, cui ego dixero, Inclina hydriam tuam ut bibam; & illa responderit, Bibe, quin & camelis tuis dabo porum : ipsa est, quam

tant mis en chemin, il alla en Mésopotamie en la Ville de Haran où demuroit Nachor."

11. Etant arrivé sur le soir près d'un puits hors de la ville, où les filles avoient accoutumé de sortir pour puiser de l'eau; & ayant fait reposer ses chameaux, " il dit à Dieu :

12. Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, assistez - moi " aujourd'hui, je vous prie, & faites miséricorde à Abraham mon seigneur.

13. Me voici près de cette fontaine, & les filles des habitants de cette ville vont sortir pour y venir puiser de l'eau.

14. Que la fille donc à qui je dirai, Baissez votre vaisseau, " afin que je boive, & qui me répondra, Bavez, & je donnerai aussi à boire à vos chameaux; soit celle que vous avez destinée à Isaac votre serviteur; & je connoîtrai par - là " que vous aurez

Ibid. L'Historien Joseph assure que toute la famille de Tharé se transporta d'Ur de Chaldée à Haran en Mésopotamie : (*Supr.* xi. 31.) & la suite prouve qu'en effet la ville de Nachor en Mésopotamie étoit Haran. (*Infr.* xxix. 4. 5.)

ψ. 11. Hebr. litt. ayant fait plier les genoux à ses chameaux. » C'est sur leurs genoux pliés, que ces animaux se reposent.

ψ. 12. L'Hébreu ponctué signifie à la lettre : Faites-moi rencontrer ; faites que

j'aie une heureuse rencontre. Mais avec d'autres points, ou en négligeant les points, les mêmes lettres נקרה, peuvent également signifier : venez à ma rencontre, venez au devant de moi, assistez-moi.

ψ. 14. Le terme Hébreu signifie en général une urne, ou une cruche à mettre de l'eau ou du vin.

Ibid. On lit dans l'Hébreu ברא, in ea, pour בזאת, in hoc.

fait miséricorde à Abraham " mon maître.
 AV. L'ERE CHR. VULG.
 1855.

15. A peine avoit-il achevé de parler ainsi en lui-même, " qu'il vit paroître Rébecca fille de Bathuel, fils de Melcha femme de Nachor frere d'Abraham, qui portoit sur son épaule un vaisseau plein d'eau.

16. C'étoit une fille très-agréable, & une vierge parfaitement belle & inconnue à tout homme : " elle étoit déjà venue à la fontaine ; " & ayant rempli son vaisseau, elle s'en retournoit.

17. Le serviteur d'Abraham allant donc au devant d'elle, lui dit : Donnez-moi à boire un peu de l'eau que vous portez dans votre vaisseau.

18. Elle répondit : Buvez, mon seigneur ; & ôtant aussi-tot son vaisseau de dessus son épaule, & le penchant sur son bras, " elle lui donna à boire.

19. Après qu'il eut bu, elle ajouta : Je vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient tous bu.

Ibid. Le Samaritain & les Septante le nomment.

ψ. 15. Ces mots, *intra se*, ne sont pas dans l'Hébreu : ils sont dans le Samaritain & dans la Version des Septante ; l'Hébreu les exprime au ψ. 45.

præparasti servo tuo Isaac : & per hoc intelligam quòd feceris misericordiam cum domino meo.

15. Necdum intra se verba compleverat, & ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in scapula sua :

16. puella decora nimis, virgoque pulcherrima, & incognita viro : descenderat autem ad fontem, & impleverat hydriam, ac revertebatur.

17. Occurritque ei servus, & ait : Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

18. Quæ respondit : Bibe, domine mi : celeriterque deposuit hydriam super ulnam suam, & dedit ei potum.

19. Cùmque ille bibisset, adjecit : Quin & camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

ψ. 16. Hébr. & Sept. C'étoit une fille très-belle ; elle étoit vierge & inconnue à tout homme.

Ibid. Hébr. autr. Elle vint à la fontaine.

ψ. 18. Hébr. sur sa main.

20. Effundenfque

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam : & haustam omnibus camelis dedit.

21. Ipse autem contemplantur eam tacitus, scire volens utrum prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.

22. Postquam autem biberunt cameli, protulit vir in aures aureas, appendentes siclos duos, & armillas totidem pondo siclorum decem ;

23. dixitque ad eam : Cujus es filia ? indica mihi : est in domo patris tui locus ad manendum ?

24. Quæ respondit : Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor.

25. Et addidit, dicens : Palearum quoque & fœ-

20. Aussi-tôt " ayant versé dans les canaux l'eau de son vaisseau, elle courut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux.

21. Cependant le serviteur d'Abraham la confidéroit, sans rien dire, " voulant savoir si le Seigneur avoit rendu son voyage heureux, ou non.

22. Après donc que les chameaux eurent bu, cet homme tira des pendants d'oreilles " d'or qui pesoient deux sicles, " & dont il orna son visage, " & il lui mit aux mains " deux bracelets qui en pesoient dix ; "

23. & en les lui donnant, il lui dit : De qui êtes-vous fille ? dites-le-moi, je vous prie : y a-t-il dans la maison de votre pere, du lieu pour nous " loger ?

24. Elle répondit : Je suis fille de Bathuel, fils de Melcha & de Nachor son mari.

25. Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille & de foin,

ψ. 20. L'Hébreu l'exprime : *Celeriterque effudit* ; au lieu de quoi le Samaritain répète, *celeriterque deposuit*, que l'on vient de voir au ψ. 18. c'est-à-dire qu'on y lit, *VTAD*, & *deposuit*, au lieu de *VTAR*, & *effudit*.

ψ. 21. Hébr. étoit tout étonné d'elle, & ne disoit rien.

ψ. 22. Le terme Hébreu signifie en général des pendants, soit des oreilles, soit du nez, ou du front, selon l'usage des Orientaux. Il paroît employé ici dans ce dernier sens : *Cet homme tira un pendant d'or* ; & au ψ. 47. *Je lui ai mis ce pendant sur le visage* : c'est le sens de l'Hébreu. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*,

à la tête de l'Ecclésiastique.

Ibid. Hébr. qui pesoit un béca : » c. à. d. un demi sicle.

Ibid. Ces mots sont dans le Samaritain : & *posuit super faciem ejus*.

Ibid. Ce mot, & *manibus* est dans l'Hébreu & dans la Version des Septante. Le ψ. 47. rappelle ces circonstances.

Ibid. Hébr. deux bracelets de dix *pieces* d'or. » On sous-entend le sicle, qui étoit le poids le plus ordinaire. Le sicle d'or valoit environ 11. liv. 12. sols de notre monnoie.

ψ. 23. Ce mot est dans l'Hébreu & dans les Septante.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1855.

& bien " du lieu pour y demeurer.

26. Cet homme fit une profonde inclination, & adora le Seigneur,

27. en disant : Beni soit le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a pas manqué de lui faire miséricorde selon la vérité de ses promesses, & qui m'a amené droit dans la maison du frere de mon maître.

28. La fille courut donc à la maison de sa mere, " & alla lui dire tout ce qu'elle avoit entendu.

29. Or Rébecca avoit un frere nommé Laban, qui sortit aussi-tôt pour aller trouver cet homme près de la fontaine."

30. Et ayant déjà vu les pendants d'oreilles " & les bracelets aux mains de sa sœur, qui lui avoit rapporté en même-temps tout ce que cet homme lui avoit dit, il vint à lui lorsqu'il

ni plurimum est apud nos ;
& locus spatiosus ad manendum.

26. Inclinavit se homo,
& adoravit Dominum,

27. dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam & veritatem suam à domino meo, & recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. Cucurrit itaque puella, & nuntiavit in domum matris suæ omnia quæ audierat.

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui festinus egressus est ad hominem, ubi erat fons.

30. Cùmque vidisset in aures & armillas in manibus sororis suæ, & audisset cuncta verba referen-

ψ. 25. Le mot *spatiosus* n'est pas exprimé dans l'Hébreu.

ψ. 28. Toute la suite de ce récit donne lieu de présumer que Bathuel son pere étoit mort. Il est vrai qu'au ψ. 50. l'écriture nomme Bathuel avec Laban ; mais dans toute la suite il n'est parlé que des freres & de la mere de Rébecca ; ce qui fait croire que Bathuel nommé en cet endroit avec Laban, étoit lui-même frere de Rébecca. L'Historien Joseph assure que Bathuel pere de Rébecca étoit mort.

ψ. 29. Dans l'Hébreu, ces deux phrases

ne sont pas ainsi liées : il paroît que la seconde est transposée & appartient au ψ. suiv. Car il est à présumer que ce ne fut que sur le récit de sa sœur, que Laban s'empressa d'aller trouver cet homme. L'Hébreu dit donc : *Et cucurrit Laban ad virum foras ad fontem* : cela paroît avoir sa place dans le ψ. suiv. avant ces mots : *Et venit ad virum*, &c. Cette conjonction & se trouve exprimée dans l'Hébreu.

ψ. 30. Hébr. le pendant. » Voyez ci-dessus ψ. 22.

tis : Hæc locutus est mihi homo : venit ad virum , qui stabat juxta camelos , & prope fontem aquæ :

31. dixitque ad eum : Ingredere , benedicte Domini : cur foris stas ? præparavi domum , & locum camelis.

32. Et introduxit eum in hospitium : ac destravit camelos , deditque paleas & fœnum , & aquam ad lavandos pedes ejus , & virorum qui venerant cum eo.

33. Et appositus est in conspectu ejus panis. Qui ait : Non comedam , donec loquar sermones meos. Respondit ei : Loquere.

34. At ille : Servus , inquit , Abraham sum :

35. & Dominus benedixit domino meo valdè , magnificatusque est : & dedit ei oves & boves , argentum & aurum , servos & ancillas , camelos & asinos.

36. Et peperit Sara uxor

étoit encore près de la fontaine avec les chameaux ,

31. & il lui dit : Entrez , vous qui êtes beni du Seigneur ; pourquoi demeurez-vous dehors ? j'ai préparé la maison , & un lieu pour vos chameaux.

32. Il le fit aussi-tôt entrer dans le logis ; il déchargea ses chameaux , leur donna de la paille & du foin , & fit laver les pieds de cet homme & de ceux qui étoient venus avec lui.

33. En même-temps on lui servit à manger. Mais le serviteur leur dit : Je ne mangerai point , jusqu'à ce que je vous aie proposé ce que j'ai à vous dire. Vous pouvez le faire , lui dit Laban ; nous vous écoutons.

34. Et il leur parla de cette sorte : Je suis serviteur d'Abraham.

35. Le Seigneur a comblé mon maître de bénédictions , & l'a rendu grand & riche ; il lui a donné des brebis & des bœufs , de l'argent & de l'or , des serviteurs & des servantes , des chameaux & des ânes.

36. Sara , la femme de mon maître ,

ψ. 31. Vulg. litt. *In hospitium*. Hébr. *in domum*.

ψ. 33. C'est le sens du Samaritain , où on lit *VIOSM Et positus est*. L'Hébreu porte irrégulièrement *VIISM* , que l'on explique aussi dans le même sens. Les Septante ont

lu *VISM* , *Et posuit* , qui paroît plus naturel. Laban après avoir fait laver les pieds de Jacob & de ses gens , lui servit à manger. *Ibid.* On lit dans le Samaritain *VIAMRU* , *Et dixerunt*. Mais l'Hébreu porte *VIAMR* , *Et dixit*.

lui a enfanté un fils dans sa vieillesse ; " & mon maître lui a donné tout ce qu'il avoit.

AV. L'ÉCR.
CHR. VULG.
1855.

37. Et il m'a fait jurer " devant lui, en me disant : *Promettez - moi que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;*

38. mais " *que vous irez à la maison de mon pere, & que vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.*

39. Et *sur ce que je dis alors à mon maître : Mais si la fille ne vouloit point venir avec moi ?*

40. il me répondit : Le Seigneur devant lequel je marche, enverra son Ange avec vous, & vous conduira dans votre chemin, " afin que vous preniez pour mon fils une femme qui soit de ma famille, & de la maison de mon pere.

41. Si étant arrivé chez mes parents, ils vous refusent *ce que vous leur demanderez, vous ne serez plus obligé à votre serment.* "

domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.

37. Et adjuravit me dominus meus, dicens : Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, in quorum terra habito :

38. sed ad domum patris mei perges, & de cognatione mea accipies uxorem filio meo.

39. Ego verò respondi domino meo : Quid si noluerit venire mecum mulier ?

40. Dominus, ait, in cujus conspectu ambulo, mittet angelum suum tecum, & diriget viam tuam : accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea & de domo patris mei.

41. Innocens eris à maledictione mea, cùm veneris ad propinquos meos, & non dederint tibi.

ψ. 36. Les Septante lisent : lorsqu'il étoit vieux. On le trouve ainsi dans le Samaritain : & cela est conforme à ce qui a été dit au chap. XXI. ψ. 2. & 7. c'est-à-dire, v, ejus, au lieu de n, sua.

ψ. 37. C'est la même expression qu'au ψ. 3. adjuravis pour jurare fecit.

ψ. 38. C'est le sens du Samaritain & de la Version des Septante. On lit dans l'Hebreu AM LA, nisi, au lieu de CI AM, sed. C'est-à-dire que les Copistes Hébreux ont omis, CI, & ont confondu le mot suivant

AL, ad, avec la particule LA, non.

ψ. 40. Hébr. Et rendra votre voyage heureux. » C'est la même expression qu'au ψ. 21.

ψ. 41. Litt. Vous serez exempt de ma malediction. L'Hebreu le répète deux fois en le rapportant d'abord à ce qui est dit au ψ. précédent : Vous prendrez pour mon fils une femme de ma famille & de la maison de mon pere : alors vous serez exempt de ma malediction. Si étant allé vers ma famille, on ne vous accorde pas ce que vous demandez, alors encore vous serez exempt de ma malediction.

42. Veni ergo hodie ad fontem aquæ , & dixi : Domine Deus domini mei Abraham , si direxisti viam meam , in qua nunc ambulo ,

43. ecce sto juxta fontem aquæ ; & virgo quæ egredietur ad hauriendam aquam , audierit à me : Da mihi paucillum aquæ ad bibendum ex hydria tua :

44. Et dixerit mihi : Et tu bibe , & camelis tuis hauriam : ipsa est mulier quam præparavit Dominus filio domini mei.

45. Dùmque hæc tacitus mecum volverem , apparuit Rebecca veniens cum hydria quam portabat in scapula : descenditque ad fontem , & hausit aquam. Et aio ad eam : Da mihi paululum bibere.

46. Quæ festinans deposuit hydriam de humero , & dixit mihi : & tu bibe , & camelis tuis tribuam potum. Bibi , & adaquavit camelos.

47. Interrogavi quæ eam , & dixi : Cujus es filia ? Quæ respondit : Filia Ba-

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine : & j'ai dit à Dieu : Seigneur Dieu d'Abraham mon maître , si vous m'avez conduit dans le chemin où j'ai marché jusqu'à présent , "

43. me voici près de cette fontaine : Que la fille donc qui sera sortie pour puiser de l'eau , & à qui je dirai , Donnez-moi un peu à boire de l'eau que vous portez dans votre vaisseau ;

44. & qui me répondra , Buvez , & je vais en puiser aussi pour vos chameaux ; soit celle que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Lorsque je m'entretenois en moi-même de cette pensée , j'ai vu paroître Rébecca qui venoit avec son vaisseau qu'elle portoit sur son épaule , & qui étant descendue à la fontaine , y avoit puisé de l'eau. Je lui ai dit : Donnez-moi à boire un peu de l'eau que vous portez dans votre vaisseau. "

46. Elle aussi-tôt ôtant son vaisseau de dessus son épaule , m'a dit : Buvez vous-même , & je vais donner aussi à boire à vos chameaux. J'ai donc bu , & elle a fait boire aussi mes chameaux.

47. Je l'ai ensuite interrogée , & je lui ai demandé : De qui êtes-vous fille ? Elle m'a répondu qu'elle étoit fille de Ba-

ψ. 42. Hébr. Si vous favorisez le voyage que j'ai entrepris. | bibere ; le Samaritain répète les expressions du ψ. 17.

ψ. 45. L'Hébreu dit simplement : Da mihi

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1855.

thuel, fils de Nachor & de Melcha sa femme. Je lui ai donc mis ces pendants d'oreilles pour parer son visage, & lui ai mis ces bracelets aux bras.

48. *Aussi-tôt* me baissant profondément, j'ai adoré & beni le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin, pour prendre la fille du frere de mon maître, & la donner pour femme à son fils.

49. C'est pourquoi si vous avez véritablement dessein d'obliger mon maître, dites-le-moi : si vous avez résolu autre chose, faites-le-moi connoître ; afin que j'aie chercher ailleurs.

50. Laban & Bathuel répondirent : C'est Dieu qui parle en cette rencontre ; nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paroît conforme à sa volonté."

51. Rébecca est entre vos mains ; prenez-la, & l'emenez avec vous, afin qu'elle soit la femme du fils de votre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré.

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre, & adora le Seigneur.

thuelis sum, filii Nachor quem peperit ei Melcha. Suspendi itaque in aures ad ornandam faciem ejus, & armillas posui in manibus ejus.

48. Pronusque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. Quamobrem si facitis misericordiam & veritatem cum domino meo, indicate mihi : sin autem aliud placet, & hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, sive ad sinistram.

50. Responderuntque Laban & Bathuel : A Domino egressus est sermo : non possumus extra placitum ejus, quidquam aliud loqui tecum.

51. En Rebecca coram te est, tolle eam, & proficiscere, & sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.

52. quod cum audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

ψ. 47. Hébr. Je lui ai mis ce pendant sur le visage. « Voyez la note sur le ψ. 22. | dire ni mal ni bien : nous n'avons rien à dire sur cela ; nous ne pouvons que nous soumettre à l'ordre de Dieu.

ψ. 50. Hébr. litt. Nous ne pouvons vous

53. Prolatifque vasis argenteis & aureis, ac vestibus, dedit ea Rebeccæ pro munere, fratribus quoque ejus & matri dona obtulit.

54. Inito convivio, vestescentes pariter & bibentes manserunt ibi. Surgens autem manè, locutus est puer: Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

55. Responderuntque fratres ejus & mater: Maneat puella saltem decem dies apud nos, & postea proficiscetur.

56. Nolite, ait, me reti-

53. Il tira ensuite des vases d'or & d'argent, & de riches vêtements, dont il fit présent à Rébecca; il donna aussi des présents à ses frères & à sa mère.

54. Ils firent ensuite le festin, ils mangèrent & burent, & demeurèrent ensemble ce jour-là. Le lendemain le serviteur s'étant levé le matin, leur dit: " Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Les frères & la mère de Rébecca lui répondirent: " Que la fille demeure au moins dix jours avec nous; " & après, elle s'en ira.

56. Je vous prie, dit le serviteur, de

AV. L'ÉBRE
CHR. VULG.
1855.

ψ. 53. Sous le nom de *vases*, on entend généralement les bijoux, les ajustements & les autres présents qu'Éliézer fit à Rébecca.

ψ. 54. Hébr. ils mangèrent & ils burent lui & ses gens; & ils passèrent la nuit. Le lendemain ils se leverent le matin, & il dit.

ψ. 55. L'Hébreu porte, VIAMR, Et dixit: Mais le Samaritain dit, VIAMRU, Et dixerunt.

Ibid. Hébr. litt. *Dies vel decem*. On lit irrégulièrement dans le Samaritain, IMIM KDS, *dies mensum*; ce qui a donné lieu de soupçonner qu'il faudroit lire, KDS IMIM, *mensum dierum*, ou plutôt, *innovationem dierum*, comme on le lit au chap. XXIX. ψ. 14. pour signifier *mensum*. C'est qu'en Hébreu, le nom de *mois*, KDS, signifie *renouvellement*, relativement au renouvellement de la lune, & des jours qui suivent cette révolution; en sorte que dans le style des Hébreux, un *renouvellement de jours* est l'intervalle d'un *mois*. Il sembleroit donc qu'on auroit confondu KDS, *innovationem*, avec ASOR, *decem*; & qu'on auroit ajouté dans l'Hébreu ou omis dans le Samaritain la particule AV, que la Vulgate exprime par *saltem*, les Sep-

tante, par *quasi*. Cette particule signifie proprement *vel*; & les Défenseurs de l'Hébreu prétendent qu'elle se prend ici comme chez les Latins, qui diroient de même, *dies vel decem*, pour dire *saltem decem dies*. Chez les Latins, ce *vel*, pris en ce sens paroît être dérivé de *velis*, comme si l'on disoit, *dies si velis, decem*: & de même en Hébreu la particule AV prise en ce sens, pourroit être dérivée de AVH, *desiderare*, comme si l'on disoit, *dies, si desideras, decem*. Le sens seroit donc: Que la fille demeure avec nous quelques jours, dix, si vous le souhaitez; c'est-à-dire, seulement dix, si vous souhaitez de ne pas différer plus. Cela rentre bien dans le sens de la Vulgate & des Septante; il a été plus facile d'omettre cette particule dans le Samaritain que de l'ajouter dans l'Hébreu; la transposition du mot KDS dans le Samaritain insinue que ce n'est pas la vraie lecture, mais que ce mot en représente un autre qui devoit être ainsi après *dies*. Enfin dix jours sont moins longs qu'un mois; & il est probable que c'est à cela que se réduit leur demande.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1855.

ne me point retenir davantage , puisque le Seigneur *m'a conduit dans tout mon chemin* : " Permettez-moi d'aller retrouver mon maître , *afin de lui apprendre au plutôt l'heureux succès de mon voyage.*

57. Ils lui dirent : Appellons la fille ; & sachons d'elle-même son sentiment.

58. On l'appella donc ; & étant venue , ils lui demanderent : Voulez-vous bien aller avec cet homme ? Je le veux bien , répondit-elle.

59. Ils la laisserent donc aller accompagnée de sa nourrice , avec le serviteur d'Abraham & ceux qui l'avoient suivi ;

60. & souhaitant toutes sortes de prospérités à Rébecca , ils lui dirent : Vous êtes notre sœur ; croissez en mille & mille générations ; & que votre race se mette en possession des villes de ses ennemis. "

61. Rébecca & ses filles monterent donc sur des chameaux , & suivirent cet homme , qui s'en retourna en grande diligence vers son maître. "

62. En ce même temps , Isaac se promenoit dans le chemin qui mene au puits appelé le puits de celui qui vit & qui voit ; " car il demouroit dans la

ψ. 56. Hébr. a rendu mon voyage heureux.

ψ. 60. Litt. que votre postérité possède les portes de ses ennemis. » Voyez la note sur le ψ. 17. du chap. XII. L'Hébreu porte *BNAIU* , eorum qui oderunt illud : mais on lit dans le Samaritain , *AIBIU* , inimicorum suorum , comme au chap. XII. ψ. 17.

ψ. 61. Hébr. qui ayant reçu Rébecca , s'en alla.

ψ. 62. Hébr. Isaac venoit d'arriver du puits appelé le puits de celui qui vit & qui

ne me point retenir davantage , puisque le Seigneur *m'a conduit dans tout mon chemin* : " Permettez-moi d'aller retrouver mon maître , *afin de lui apprendre au plutôt l'heureux succès de mon voyage.*

57. Et dixerunt : voce-
mus puellam , & quæra-
mus ipsius voluntatem.

58. Cùmque vocata ve-
nisset , sciscitati sunt : Vis
ire cum homine isto ? Quæ
ait : Vadam.

59. Dimiserunt ergo eam
& nutricem illius , servum-
que Abraham , & comites
ejus ,

60. imprecantes prof-
pera sorori suæ , atque di-
centes : Soror nostra es :
crescas in mille millia , &
possideat semen tuum por-
tas inimicorum suorum :

61. Igitur Rebecca &
puellæ illius , ascensis ca-
melis , secutæ sunt virum :
qui festinus revertebatur
ad dominum suum.

62. Eo autem tempore
deambulabat Isaac per
viam quæ ducit ad Pu-

me voit , (ou , qui vit & qui voit tout.) » C'est le puits auprès duquel Agar eut une vision. *Supr. XVI. 13. 14.* Au lieu de l'Hébreu *MBOA* , à veniendo , on lit dans le Samaritain *BMDBR* , in desertum : & les Septante ont lu ainsi. Le sens seroit donc : Isaac étoit venu dans le désert près du puits de celui qui vit & qui voit tout. La particule *AM* , *juxta* , qui se trouve exprimée dans le Grec , a disparu également dans le Samaritain comme dans l'Hébreu.

seum

teum, cujus nomen est Vi-
ventis & videntis : habita-
bat enim in terra australi.

63. Et egressus fuerat
ad meditandum in agro,
inclinatâ jam die: cùmque
elevasset oculos, vidit ca-
melos venientes procul.

64. Rebecca quoque,
conspecto Isaac, descen-
dit de camelo;

65. & ait ad puerum :
Quis est ille homo qui ve-
nit per agrum in occur-
sum nobis ? Dixitque ei :
Ipse est dominus meus.
At illa tollens citò pal-
lium, operuit se.

66. Servus autem cun-
ra quæ gesserat, narravit
Isaac.

67. Qui introduxit eam
in tabernaculum Saræ ma-
tris suæ, & accepit eam
uxorem : & in tantum di-
lexit eam, ut dolorem qui
ex morte matris ejus acci-
derat, temperaret.

terre de Chanaan, du côté du midi.

63. Il étoit alors sorti dans le champ
pour méditer, " le jour étant sur son dé-
clin : & ayant levé les yeux, il vit de
loin venir les chameaux.

64. Rébecca ayant aussi aperçu Isaac,
descendit de dessus son chameau,

65. & elle dit au serviteur : Qui est
cette personne qui vient le long du
champ au devant de nous ? C'est mon
maître, lui dit-il. Elle prit aussi-tôt son
voile, & se couvrit, pour marquer sa
modestie, sa soumission, & son profond
respect. "

66. Le serviteur alla cependant dire à
Isaac tout ce qu'il avoit fait à l'égard de
Rébecca.

67. Alors Isaac la fit entrer dans la
tente de Sara sa mere, & la prit pour
femme ; & l'affection qu'il eut pour elle
fut si grande, qu'elle tempéra la dou-
leur que la mort de sa mere lui avoit
causée. "

ψ. 63. Peut-être qu'au lieu de *LSUX*, ad
meditandum, il faudroit lire *LSUB*, ad *rever-*
tendum : & il sortit du désert pour s'en retour-
ner par les champs.

ψ. 65. Voyez ce qui est dit de ce voile
dans la *Dissertation sur les habits des Hé-*

breux, à la tête de l'Ecclésiastique.

ψ. 67. Hébr. Il l'aima, & il se consola
de la mort de sa mere. » Il y avoit environ
trois ans que Sara étoit morte. (*Supr.* xvii.
17. *xxiii.* 1. *Inf.* xxv. 10.)

C H A P I T R E X X V .

Abraham épouse Cétura : dénombrement des enfants sortis de ce mariage. Postérité d'Ismaël ; sa mort. Naissance d'Esau & de Jacob : Esau vend son droit d'aînesse à Jacob.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1853.

Par. 1. 32.

1. **A**BRAM desirant d'avoir plusieurs enfants, afin de multiplier les adorateurs du vrai Dieu, épousa encore une autre femme nommée Cétura, 2. qui lui enfanta Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc & Sué.

3. Jecsan engendra Saba & Dadan. Les enfants de Dadan furent Assurim, Latufim, & Loomim.

4. Les enfants de Madian furent Epha Opher, Hénoch, Abida & Eldaa : Tous ceux-ci furent enfants de Cétura.

5. Abraham donna à Isaac son fils tout ce qu'il possédoit.

6. Il fit des présents aux fils de ses autres femmes, & de son vivant il les separa de son fils Isaac, les faisant aller à Cedma dans le pays qui regarde l'Orient, c'est-à-dire, dans l'Arabie Pétrée qui est à l'Orient de Gérare & de Bersabée, où il demouroit alors.

¶ 5. Ce mot est dans le Samaritain.

¶ 6. Litt. concubines : » c. à. d. femmes du second rang ; ce qui pourroit supposer qu'Abraham prit Cétura après avoir chassé Agar, & sous la même condition qu'Agar, du vivant de Sara. Cétura est encore nommée concubine, dans les Paralipomenes 1. Par. 1. 32.

Ibid. Ce nom est dans l'Hébreu ; les Septante l'ont traduit, à l'Orient : & comme

1. **A**Braham verò aliam duxit uxorem nomine Ceturam :

2. quæ peperit ei Zamran, & Jecsan, & Madan, & Madian, & Jesboc, & Sue.

3. Jecsan quoque genuit Saba & Dadan. Filii Dadan fuerunt, Assurim, & Latufim, & Loomim.

4. At verò ex Madian ortus est Epha, & Opher, & Henoch, & Abida, & Eldaa : omnes hi filii Ceturæ.

5. Deditque Abraham cuncta quæ possederat, Isaac :

6. filiis autem concubinarum largitus est munera, & separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.

cela rentre dans le même sens que les mots suivans *ad plagam orientalem* ; la Vulgate n'a exprimé que ceux-ci, en supprimant l'autre comme inutile. Mais dans cette région orientale, il pouvoit y avoir une ville nommée l'Orient, en Hébreu *Cedma*. L'Historien Joseph, & après lui S. Jérôme, placent les enfants de Cétura dans l'Arabie heureuse sur les côtes de la Mer rouge, au Sud-Est de Bersabée & de Gérare.

7. Fuerunt autem dies vitæ Abraham, centum septuaginta quinque anni.

7. Tout le temps de la vie d'Abraham fut de cent soixante & quinze ans.

AV. L'ÈRE
CHR. VURG.
1820

8. Et deficiens mortuus est in senectute bona, proVectæque ætatis, & plenus dierum : congregatusque est ad populum suum.

8. Et les forces lui manquant, il mourut " dans une heureuse vieillesse & un âge fort avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours ;" & il fut réuni à son peuple. "

9. Et sepelierunt eum Isaac & Ismaël, filii sui in spelunca duplici quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, è regione Mambre,

9. Isaac & Ismaël ses enfans le porterent dans la caverne double, " située dans le champ d'Ephron fils de Séor Héthéen, vis-à-vis de Mambre,

10. quem emerat à filiis Heth: ibi sepultus est ipse, & Sara uxor ejus.

10. qu'il avoit acheté des enfans de Heth; c'est là qu'il fut enterré, aussi bien que Sara sa femme.

11. Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta puteum nomine Viventis & videntis.

11. Après sa mort, Dieu benit son fils Isaac, qui demouroit près du puits nommé le Puits de celui qui vit & qui voit.

12. Hæ sunt generationes Ismaël filii Abraham, quem peperit ei Agar Ægyptia famula Saræ :

12. Voici le dénombrement des enfans d'Ismaël, " fils d'Abraham & d'Agar Égyptienne, servante de Sara.

13. & hæc nomina filiorum ejus in vocabulis & generationibus suis : Pri-

13. Et voici les noms de ses enfans, selon que les ont portés ceux qui sont descendus d'eux. Le premier né d'Ismaël

PAT. I. 29.

ψ. 8. Hébr. il expira & il mourut. *Ibid.* L'Hébreu ne met pas *dierum*; mais on le lit dans les Septante & dans le Samaritain; & l'Écriture l'exprime assez souvent. *Infr.* xxv. 29. & *alibi.*
Ibid. On lit dans l'Hébreu AMU, *populos suos*, mais dans le Samaritain, AMU, *populum suum*: c'est-à-dire, que son ame fut réunie à celle de son peuple: & on tire de

ce passage une preuve de l'immortalité de l'ame. Voyez la *Dissertation sur la nature de l'ame*, à la tête de l'Ecclesiaste. La même expression va revenir au ψ. 17.
ψ. 9. Hébr. à la caverne de Macphelah. *Supr.* xxiii. 9.
ψ. 12. Hébr. autr. Voici l'histoire d'Ismaël. *Supr.* vi. 9.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1820.

fut Nabaioth " , les autres furent Cédar ,
Adbéel , Mabsam ,

14. Mafma , Duma , Massa ,

15. Hadar , Théma , Jéthur , Naphis ,
& Cedma.

16. Ce sont là les enfants d'Ismaël , & tels ont été les noms qu'ils ont donnés à leurs châteaux & à leurs villes , " ayant été les douze chefs de leurs peuples , c'est-à-dire , des Arabes qui sont sortis d'eux partagés en douze tribus.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1772.

17. Le temps de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans ; & les forces lui manquant , il mourut , & fut réuni à son peuple.

Sup. XVII.
20.

18. Le pays où il habita , " fut depuis Hévilah , sur l'Euphrate , jusqu'à Sur , désert qui regarde l'Egypte , lorsqu'on entre dans l'Assyrie ; " & il mourut au milieu de tous ses freres. "

mogenitus Ismaelis Nabaioth , deinde Cedar , & Adbeel , & Mabsam ,

14. Mafma quoque & Duma , & Massa ,

15. Hadar , & Thema , & Jethur , & Naphis , & Cedma.

16. Isti sunt filii Ismaelis : & hæc nomina per castella & oppida eorum , duodecim principes tribuum suarum.

17. Et facti sunt anni vitæ Ismaelis centum triginta septem , deficientque mortuus est , & appositus ad populum suum.

18. Habitavit autem ab Hevila usque Sur , quæ respicit Ægyptum introeuntibus Assyrios ; coram cunctis fratribus suis obiit.

ψ. 13. On croit que Nabaioth fut le pere de ceux qui furent nommés Nabathéens.

ψ. 16. Hébr. autr. & à leurs parcs. » Le mot Hébreu *ziroth* , qui est traduit ici par *oppida* , signifie en Syriaque des bergeries , des parcs où l'on enferme des brebis ; & on peut lui donner ici cette signification. Les Villes des Arabes ne sont pour la plupart que des tentes tendues dans un certain espace.

ψ. 18. On lit dans l'Hébreu & dans le Samaritain , *viscny* , *Et habitaverunt*. Mais les Septante ont lu *viscn* , *Et habitavit* , comme l'exprime la Vulgate : la suite même de ce verset confirme cette lecture.

Ibid. Ou pluidt il semble qu'il faudroit lire : depuis Hévilah qui est sur l'Euphrate , & par où on entre dans l'Assyrie , jusqu'à Sur , désert qui regarde l'Egypte. » Les descendants d'Ismaël posséderent tout le pays qui

s'étend de l'Orient au Couchant depuis Hévilah sur l'Euphrate vers sa jonction avec le Tigre , jusqu'au désert de Sur qui est à l'Orient de l'Egypte , & qui s'étend sur l'Isthme qui sépare la Mer rouge de la Méditerranée.

Ibid. Hébr. autr. *Son sort* tomba en présence de tous ses freres. » Selon les Septante : Il habita vis-à-vis de tous ses freres. » Il semble que ce passage a rapport à ce qu'on lit au chap. xvi. ψ. 12. Il habitera sous les yeux de tous ses freres. » Les enfants d'Ismaël avoient les descendants d'Isaac au Nord & au Couchant , & les fils de Cétura à l'Orient & au Midi. Peut-être qu'au lieu de *nfl* , *cecidit* , d'où est venu dans la Vulgate , *obiit* , il faudroit lire *zbl* , *habitavit* , comme l'expriment les Septante. On trouvera ce mot en ce sens au chap. xxx. ψ. 20.

19. Hæ quoque sunt generationes Isaac filii Abraham : Abraham genuit Isaac.

20. qui cùm quadraginta esset annorum , duxit uxorem Rebeccam filiam Bathuelis Syri de Mesopotamia , sororem Laban :

21. deprecatusque est Isaac Dominum pro uxore sua , eo quòd esset sterilis : qui exaudivit eum , & dedit conceptum Rebeccæ.

22. Sed collidebantur in utero ejus parvuli ; quæ ait : Si sic mihi futurum erat , quid necesse fuit concipere ? Perrexitque ut consuleret Dominum ,

23. qui respondens ait : Duæ gentes sunt in utero tuo , & duo populi ex ventre tuo dividentur ; populusque populum superabit , & major serviet minori.

24. Jam tempus pariendi

19. Voici quelle fut aussi la posterité d'Isaac " fils d'Abraham : Abraham engendra Isaac ,

20. lequel ayant quarante ans , épousa Rébecca , fille de Bathuel Syrien de Mésopotamie , & sœur de Laban.

21. Isaac pria le Seigneur pour sa femme , " parce qu'elle étoit stérile ; & le Seigneur l'exauça , donnant à Rébecca la vertu de concevoir.

22. Mais les deux enfans dont elle étoit grosse , s'entrechoquoient " dans son ventre ; ce qui lui fit dire : Si cela devoit m'arriver , qu'étoit-il besoin que je conçûsse ? " Elle alla donc consulter le Seigneur ,

23. qui lui répondit : *Les chefs de deux nations puissantes sont dans vos entrailles ; & lorsque vous les mettrez au monde , deux peuples sortiront de votre sein , qui se diviseront l'un contre l'autre : l'un de ces peuples surmontera l'autre peuple ; & dans la suite , l'aîné sera assujetti au plus jeune . "*

24. Lorsque le temps qu'elle devoit

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1772.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1855.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1835.

Rom. IX. 13.

ψ. 19. Hébr. autr. Voici l'histoire d'Isaac. *Supr. vi. 9.*

ψ. 21. Hébr. litt. en présence de sa femme. Peut-être qu'au lieu de *LNCK* , *in conspectu* , il faudroit lire *LNCT* , *pro plaga* , pour la plaie dont sa femme étoit frappée.

ψ. 22. Il semble qu'on peut entendre l'Hébreu à la lettre comme de deux athlètes qui se pressent fortement en luttant l'un contre l'autre.

Ibid. Hébr. litt. *Si sic , ut quid istud ego ?*

ψ. 23. On a vu l'accomplissement de cette prédiction au temps de David , de Salomon , & des Maccabées , où les Iduméens descendus d'Esau l'aîné des deux freres , furent assujettis aux Israélites descendus de Jacob qui étoit le plus jeune. Les Peres remarquent que cet assujettissement de l'aîné au cadet , du plus fort au plus foible , regardoit aussi la Synagogue & l'Eglise , les réprouvés & les élus : & S. Paul nous donne lui-même cette idée. *Rom. IX. 11. 12. 13.*

accoucher fut arrivé, elle se trouva mere de deux jumeaux.

AV. L'ÉBÉ
CHR. VULG.
1835.

25. Celui qui sortit le premier, étoit roux & tout velu, ayant la peau couverte de poil, comme la peau d'un animal, & il fut nommé Esäu, c'est-à-dire, parfait, parce qu'il étoit venu au monde couvert de poil, comme un homme dans sa plus grande force. L'autre sortit aussitôt, & il tenoit de sa main le pied de son frere, comme s'il eut voulu le retenir, & lui ôter l'avantage de sortir le premier; c'est pourquoi il fut nommé Jacob, c'est-à-dire, supplantateur.

Osé. XII. 3.
Matt. I. 2.

26. Isaac avoit soixante ans, lorsque ces deux enfants lui naquirent.

AV. L'ÉBÉ
CHR. VULG.
1815.

27. Quand ils furent grands, Esäu devint habile à la chasse, il étoit continuellement dans les bois & dans les champs; mais Jacob étoit un homme simple, doux, paisible, & il demouroit retiré à la maison.

28. Isaac aimoit Esäu, parce qu'il mangeoit de ce qu'il prenoit à la chasse; mais Rébecca aimoit Jacob.

advenerat, & ecce gemini in utero ejus reperti sunt.

25. Qui prior egressus est, rufus erat, & totus in morem pellis hispidus: vocatumque est nomen ejus Esäu. Protinùs alter egrediens, plantam fratris tenebat manu: & idcirco appellavit eum Jacob.

26. Sexagenarius erat Isaac, quando nati sunt ei parvuli.

27. Quibus adultis, factus est Esäu vir gnarus venandi, & homo agricola: Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis.

28. Isaac amabat Esäu, eo quod de venationibus illius vesceretur: & Rebecca diligebat Jacob.

ψ. 25. Hébr. Le premier qui sortit étoit tout roux comme un manteau chargé de poil; (ou, comme un habit de fourrure.) *in morem pallii hispidi*; d'où est venu dans la Vulgate *in morem pellis hispidus*. Ces sortes d'habits de peaux étoient assez communs; il en est parlé plus d'une fois dans l'Écriture.

Ibid. D'autres prétendent que le nom d'Esäu est dérivé d'un mot Arabe qui signifie *silice*, ou *poil roux*.

Ibid. C'est le sens du Samaritain, qui emploie la même expression pour les deux: *Et vocaverunt nomen ejus Esäu. . . . Et vocaverunt nomen ejus Jacob.* Au lieu de quoi l'Hébreu dit du dernier, *Et vocavit nomen ejus Jacob*: sans qu'on puisse dire à qui se rapporte ce *vocavit*, *VIQRA*; ce qui montre que la lec-

ture du Samaritain est préférable, *VIQRAU*, *vocaverunt*, pour *vocatum est*, comme en François, on l'appella, pour il fut appelé.

ψ. 27. Les interpretes attachés à l'Hébreu prétendent que les termes du texte, qu'on a traduits par *homo agricola*, ne signifient pas un *Laboureur*, mais un homme champêtre, *agrestis*, un homme qui aime les bois, la campagne. L'Écriture emploie ordinairement d'autres termes pour marquer un *Laboureur*.

Ibid. Le mot Hébreu signifie un homme parfait, d'une conduite irréprochable, d'une vie innocente.

ψ. 28. Le pronom *illius* n'est pas exprimé dans l'Hébreu; mais on le trouve dans le Samaritain.

29. Coxit autem Jacob pulmentum : ad quem cum venisset Esäu de agro lassus ,

30. ait : Da mihi de coctione hac rufa , quia oppidò lassus sum. Quam ob causam vocatum est nomen ejus Edom.

31. Cui dixit Jacob : Vende mihi primogenitura.

32. Ille respondit : En morior ; quid mihi proderunt primogenitura ?

33. Ait Jacob : Jura ergo mihi. Juravit ei Esäu , & vendidit primogenitura.

34. Et sic accepto pane & lentis edulio , comedit , & bibit , & abiit : parvipendens quòd primogenitura vendidisset.

29. Un jour Jacob ayant fait cuire de quoi manger , Esäu survint , *retournant des champs , étant fort fatigué ;*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1815.

30. & il dit à Jacob : Donnez-moi de ce mets roux *que vous avez fait cuire , parce que je suis extrêmement las. C'est pour cette raison qu'il fut depuis nommé Edom , c'est-à-dire , roux , de la couleur des lentilles qu'il avoit désiré de manger.*

Abd. 7. 2.
Hebr. XII, 16.

31. Jacob , qui avoit appris de sa mere que Dieu l'avoit destiné à être au dessus de son frere , lui dit : vendez-moi donc aujourd'hui " votre droit d'aïnesse.

32. Esäu répondit : " Je me meurs , de quoi me servira mon droit d'aïnesse ? Je veux bien vous le vendre.

33. Jurez-le-moi donc aujourd'hui , " lui dit Jacob. Esäu le lui jura , & lui vendit son droit d'aïnesse.

34. Et ainsi ayant pris du pain & ce plat de lentilles , il mangea & but , & s'en alla , se mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu son droit d'aïnesse , & les avantages qui y étoient attachés. "

ψ. 31. L'Hébreu ajoute *etiam sicut hodie* ; ou selon les Septante , simplement *hodie* , ΗΙΟΜ.

ψ. 32. Hébr. Esäu dit.

ψ. 33. L'Hébreu ajoute encore ici *etiam*

sicut hodie , ou selon les Septante , simplement *hodie* , ΗΙΟΜ.

ψ. 34. Hébr. litt. se mettant peu en peine de son droit d'aïnesse.



C H A P I T R E X X V I .

Voyage d'Isaac à Gérare. Retour d'Isaac à Bersabée. Alliance entre Isaac & Abimélech. Mariage d'Esäü.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1809.

1. **O**R Isaac demeurant dans la terre de Chanaan, il arriva une famine en ce pays-là, " comme il en étoit arrivé une au temps d'Abraham ; " & Isaac s'en alla à Gérara, vers Abimélech Roi des Philistins.

2. Car ayant eu le dessein d'aller en Egypte, comme avoit fait Abraham, & ayant sur cela consulté le Seigneur, le Seigneur lui avoit apparu, & lui avoit dit : " N'allez point en Egypte ; mais demeurez dans le pays que je vous indiquerai.

3. Passez-y quelque temps comme étranger, & je serai avec vous & vous benirai ; car je vous donnerai, à vous & à votre race, tous ces pays-ci, pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre pere.

Sup. XII. 7.
XV. 18.

ŷ. 1. Dans la suite de ce récit, on voit qu'Isaac voulut faire passer Rébecca pour sa sœur. Quelques-uns doutant que déjà mere de deux enfants vivants, elle ait pu passer pour sœur d'Isaac, soupçonnent que ceci arriva avant la naissance de Jacob & d'Esäü. Mais toute la suite du récit suppose qu'Abraham étoit mort ; & il ne mourut que quinze ans après la naissance de ces enfants : ainsi ce fait est certainement postérieur à leur naissance. Isaac avoit alors au moins soixante & quinze ans : Rébecca avoit été vingt ans stérile ; elle pouvoit donc bien paroître plutôt sœur d'Isaac que mere de ces deux enfants.

1. **O**Rtâ autem fame super terram, post eam sterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech regem Palæstinarum in Gerara.

2. Apparuitque ei Dominus, & ait : Ne descendas in Ægyptum ; sed quiesce in terra, quam dixero tibi,

3. & peregrinare in ea, eroque tecum, & benedicam tibi : tibi enim & femini tuo dabo universas regiones has, complens juramentum quod spondi Abraham patri tuo.

Ibid. Vulg. litt. il arriva une famine en ce pays-là après la stérilité qui étoit arrivée au temps d'Abraham. Hébr. il arriva une famine dans ce pays-là outre la famine qui étoit arrivée au temps d'Abraham. » C'est aussi le sens des Septante.

ŷ. 2. Il faut ici remarquer l'Hébraïsme *Apparuit... & ait*, pour *Apparuerat... & dixerat*. Car il est bien visible que l'ordre lui fut donné avant qu'il l'exécût ; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les Hébreux n'ayant point de plusqueparfait, *Apparuerat*, ne peuvent employer que le prétérit, *Apparuit*.

4. Et

4. Et multiplicabo sementuum, sicut stellas cœli : daboque posteris tuis universas regiones has : & benedicentur in femine tuo omnes gentes terræ,

5. eo quod obedierit Abraham voci meæ, & custodierit præcepta & mandata mea, & cærimonias, legesque servaverit.

6. Mansit itaque Isaac in Geraris.

7. Qui cum interrogaretur à viris loci illius super uxore sua, respondit : Soror mea est : timuerat enim confiteri quod sibi esset sociata conjugio, reputans ne forte interficerent eum propter illius pulchritudinem.

8. Cumque pertransissent dies plurimi, & ibidem moraretur, prospiciens Abimelech rex Palæstinarum per fenestram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore sua ;

4. Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel ; je donnerai à votre postérité tous ces pays que vous voyez ; & toutes les nations de la terre seront benies " dans celui qui naîtra de vous ;

5. parce qu'Abraham votre pere " a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes & mes commandements, & qu'il a observé les cérémonies & les loix que je lui ai données. "

6. Isaac demeura donc à Gérara, selon l'ordre du Seigneur.

7. Et les habitans de ce pays-là lui demandant qui étoit Rébecca, " il leur répondit : C'est ma sœur, comme il pouvoit le dire avec vérité, étant sa plus proche parente. " Il en usa ainsi, parce qu'il craignoit de leur avouer qu'elle étoit sa femme, de peur qu'étant frappés de sa beauté, ils ne résolussent de le tuer pour en être les maîtres.

8. Il se passa ensuite beaucoup de temps ; & comme il demouroit toujours dans le même lieu, il arriva qu'Abimelech, Roi de Philistins, regardant par une fenêtre, vit Isaac qui se jouoit avec Rébecca, d'une manière qui lui fit comprendre qu'elle étoit sa femme.

AV. L'ERN
CHR. VULG.
1809.

Sup. XII. 8.
XVIII. 18.
XII. 27.
Infr. XXVIII.
14.

ψ. 4. Hébr. litt. se beniront.

ψ. 5. Le Samaritain & les Septante l'expriment.

Ibid. Hébr. litt. Et qu'il a gardé mes observations, mes préceptes, mes statuts, & mes loix ; » c. à. d. qu'il a satisfait à tous les devoirs de la justice, de la charité, de la religion ; qu'il a parfaitement obéi aux volontés de Dieu.

ψ. 7. On lit dans l'Hébreu LASTO, uxori sua, au lieu de AL ASTO, super uxore sua,

Tome I.

qui se trouve dans le Samaritain.

Ibid. Isaac & Rébecca descendoient l'un & l'autre de Tharé aïeul d'Isaac, & bis-aïeul de Rébecca. Le nom de frere & de sœur est presque aussi étendu dans l'Hébreu, que le nom de consanguineus en Latin, & de parent en François. Infr. XXIX. 12. Supr. XII. 13.

ψ. 8. On lit dans l'Hébreu KI, quia, au lieu de KASR, quando ; qui se trouve dans le Samaritain.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1809.

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit : Il est visible que c'est votre femme ; pour-quoi avez-vous fait un mensonge, en disant " qu'elle étoit votre sœur ? Il lui répondit : J'ai eu peur qu'on ne me fit mourir à cause d'elle.

10. Abimélech ajouta : Pourquoi nous avez-vous ainsi imposé ? " quelqu'un de nous auroit pu abuser de votre femme, & vous nous auriez fait tomber dans un grand " péché.

11. Il fit ensuite cette défense à tout son " peuple : quiconque touchera la femme de cet homme, sera puni de mort. "

12. Isaac sema ensuite en ce pays, & il recueillit l'année même le centuple d'orge, " & le Seigneur le benit.

13. Ainsi son bien s'augmenta beaucoup ; & tout lui profitant, il s'enrichit de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devint extrêmement puissant.

14. Car il possédoit une grande multitude de brebis, de troupeaux de bœufs, de serviteurs & de servantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philistins,

15. ils bouchèrent alors tous les puits que les serviteurs d'Abraham son pere

9. & accersito eo, ait : Perspicuum est quod uxor tua sit : cur mentitus es eam sororem tuam esse ? Respondit : Timui ne morerer propter eam.

10. Dixitque Abimelech : Quare imposuisti nobis ? Potuit coire quispiam de populo cum uxore tua, & induxeras super nos grande peccatum.

11. Præcepitque omni populo, dicens : Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.

12. Sevit autem Isaac in terra illa, & invenit in ipso anno centuplum : benedixitque ei Dominus.

13. Et locupletatus est homo, & ibat proficiens atque succrescens, donec magnus vehementer effectus est :

14. habuit quoque possessiones ovium & armentorum & familiæ plurimum. Ob hoc invidentes ei Palæstini,

15. omnes puteos quos foderant servi patris illius

ψ. 9. Hébr. Comment avez-vous dit.

ψ. 10. Hébr. Qu'avez-vous fait à notre égard ?

Ibid. Le mot grande n'est pas dans l'Hébreu.

ψ. 11. Le pronom *suo* est exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. & Sept. Quiconque touchera cet homme ou sa femme.

ψ. 12. L'Hébreu & les Septante l'expriment :

Abraham , illo tempore obstruxerunt , implentes humo :

avoient creusés , " & les remplirent de terre.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1809.

16. in tantum , ut ipse Abimelech diceret ad Isaac : Recede à nobis , quoniam potentior nobis factus es valdè.

16. Et Abimélech dit lui-même à Isaac : Retirez-vous d'avec nous , parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Et ille discedens , ut veniret ad torrentem Geraræ , habitaretque ibi :

17. Isaac s'étant donc retiré de la cour d'Abimélech , vint au vallon où , dans les grandes pluies , il se forme un torrent appelé le torrent de Gérara , parce qu'il passe par cette vallée. Isaac , dis-je , vint en ce lieu pour y demeurer . "

18. rursùm fodit alios puteos , quos foderant servi patris sui Abraham , & quos , illo mortuo , olim obstruxerant Philisthiim : appellavitque eos eisdem nominibus quibus antè pater vocaverat.

18. Et il fit creuser de nouveau & déboucher d'autres puits que les serviteurs d'Abraham son pere " avoient creusés , & que les Philistins , peu après sa mort , avoient remplis de terre , & il leur donna les mêmes noms que son pere leur avoit donnés auparavant.

19. Foderuntque in Torrente , & repererunt aquam vivam.

19. Ils fouillerent aussi au fond du torrent , " & ils y trouverent des sources qui leur fournirent de l'eau vive.

20. Sed & ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversus pastores Isaac , dicentium : Nostra est aqua ;

20. Mais les pasteurs de Gérara firent encore là une querelle aux pasteurs d'Isaac , en leur disant : L'eau est à nous ; c'est pourquoi il appella ce puits , Injus-

ψ. 15. Ces deux mots , *illo tempore* , que la ponctuation de la Vulgate rapporte à *obstruxerunt* , doivent se rapporter selon l'Hebreu à *foderunt* : » Les puits que les serviteurs de son pere avoient creusés au temps d'Abraham son pere.

ψ. 17. Hébr. autr. *campa* dans la vallée de Gérare , & s'y arrêta. Le même mot Hébreu signifie *torrent & vallée* , parce que

les torrents passent par les vallées.

ψ. 18. Dans l'Hebreu on lit , *in diebus Abraham patris sui* ; dans le Samaritain & dans les Septante , *servi Abraham patris sui* ; dans le Syriaque *servi patris sui in diebus Abraham patris sui* , comme au ψ. 15. Il est à présumer que c'est la lecture primitive , d'où sont venues les deux autres.

ψ. 19. Hébr. autr. de la vallée.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1809

tice, " à cause de ce qui étoit arrivé.

21. Ils en creuserent encore un autre, & les pasteurs de Gérara les ayant encore querellés, il l'appella inimitié."

22. Etant parti de là, il creusa " un autre puits, pour lequel ils ne disputèrent point : c'est pourquoi il lui donna le nom de Largeur, en disant : Le Seigneur nous a mis maintenant au large, & nous a fait croître en biens sur la terre.

23. Isaac retourna de là à Bersabée.

24. Et la nuit suivante, le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu d'Abraham votre pere, ne craignez point, parce que je suis avec vous : je vous bénirai, & je multiplierai votre race, à cause d'Abraham mon serviteur.

25. Il éleva donc un Autel en ce lieu-là ; & ayant invoqué le nom du Seigneur, " il y dressa sa tente, & il com-

quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

21. Foderunt autem & alium : & pro illo quoque rixati sunt, appellavitque eum, Inimicitias.

22. Profectus inde fudit alium puteum, pro quo non contenderunt : itaque vocavit nomen ejus, Latitudo, dicens : Nunc dilatavit nos Dominus, & fecit crescere super terram.

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabee,

24. ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, dicens : Ego sum Deus Abraham patris tui, noli timere, quia ego tecum sum : benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum propter servum meum Abraham.

25. Itaque ædificavit ibi altare : & invocato nomine Domini, extendit ta-

ψ. 20. Le mot Hébreu se prend en deux manieres : Si on lit *Efesch*, il signifie, querelle, dispute, procès ; & c'est en ce sens qu'il est pris par le Chaldéen, & par ceux qui suivent l'Hébreu ponctué. Si on lit *Efchech*, il signifie calomnie selon S. Jérôme, ou injustice selon les Septante.

ψ. 21. Hébr. autr. Opposition.

ψ. 22. Samar. Il partit de là, & ils creuserent. La différence ne consiste que dans ce seul mot *VIERU*, & *foderunt*, au lieu de

VIEFR, & *fodit*.

ψ. 25. Hébr. lit. & *vocavit in nomine Domini*. C'est une phrase qu'on a déjà vue trois fois, XII. 8. XIII. 4. XXI. 33. Quelques Interpretes ont cru qu'elle pouvoit signifier ; & il appella ce lieu du nom du Seigneur ; nous l'avons même proposé ainsi : mais il paroît qu'alors il y auroit & *vocavit illud in nomine Domini* ; & que ce pronom n'étant point exprimé, le sens est, & *invocavit nomen Domini*, comme l'exprime la Vulgate.

bernaculum : præcepit-
que fervis suis ut fode-
rent puteum.

26. Ad quem locum
cùm venissent de Geraris,
Abimelech, & Ochozath
amicus illius, & Phicol
dux militum,

27. locutus est eis I-
saac : Quid venistis ad
me, hominem quem odif-
tis, & expulistis à vobis?

28. Qui responderunt :
Vidimus tecum esse Do-
minum, & idcirco nos
diximus : Sit juramentum
inter nos, & ineamus fœ-
dus,

29. ut non facias no-
bis quidquam mali, sicut
& nos nihil tuorum attigimus,
nec fecimus quod
te læderet : sed cum pace
dimisimus auctum bene-
dictione Domini.

manda à ses serviteurs d'y creuser un
puits."

26. Abimélech, Ochozath son favo-
ri, & Phicol Général de son armée, "
vinrent de Gérara trouver Isaac " en ce
même lieu.

27. Et Isaac leur dit : Pourquoi ve-
nez-vous trouver un homme que vous
haïssez, & que vous avez chassé d'avec
vous ?

28. Ils lui répondirent : Nous voyons
manifestement " que le Seigneur est avec
vous : c'est pourquoi nous avons résolu
de faire avec vous une alliance qui sera
jurée de part & d'autre, "

29. afin que vous ne nous fassiez au-
cun tort, comme nous n'avons touché à
rien qui fût à vous, ni rien fait qui pût
vous offenser ; vous ayant laissé aller en
paix, comblé de la bénédiction du Sei-
gneur. "

Au Psaume c1v. 1. on lit dans l'Hébreu *vo-
cate in nomine ejus*, bien rendu dans la Vul-
gate par *invocate nomen ejus*.

Ibid. Hébr. & les serviteurs d'Isaac y creu-
serent un puits.

ψ. 26. La longueur du temps qui se passa
entre le voyage d'Abraham à Gérara vers
l'an 1890. avant l'Ere Chr. Vulg. & celui
d'Isaac vers l'an 1809. fait croire qu'Abi-
mélech & Phicol nommés ici sont les fils de
ceux du même nom dont il est parlé au chap.
xxi. Cependant la vie des hommes étant
alors encore longue, il ne seroit pas impossi-
ble que ces deux personnes eussent survécu
de quelques années Abraham mort à l'âge
de 175. ans vers l'an 1820.

Ibid. C'est le sens de l'Hébreu : vinrent

de Gérara trouver Isaac : & Isaac leur dit, &c.

ψ. 28. C'est le sens de l'Hébreu : *Videndo
vidimus*, hébraïsme pour *Manifeste vidimus*.

Ibid. Hébr. litt. *inter nos, inter nos & inter
te*. Ces deux *inter nos* sont assez visiblement
une faute de Copiste qui ont réuni deux ma-
nières de lire BINOTINU, BININU, qui signi-
fient l'une & l'autre *inter nos*. Les Septante
n'expriment qu'une fois *inter nos*.

ψ. 29. Hébr. *Afin que vous ne nous fas-
siez aucun tort, de même que nous ne
vous avons point touché, nous ne vous
avons fait que du bien, & nous vous avons
laissé aller en paix : & maintenant nous
voyons que vous êtes beni du Seigneur*. On
lit dans l'Hébreu *tu nunc* pour *nunc tu* qu'on
lit dans le Samaritain.

30. Isaac leur fit donc un festin ; & après qu'ils eurent mangé & bu avec lui ,

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1809.

31. ils se leverent le matin , & l'alliance fut jurée de part & d'autre. " Isaac les reconduisit , étant en fort bonne intelligence avec eux , & les laissa retourner en leur pays. "

32. Le même jour les serviteurs d'Isaac vinrent lui dire , qu'ils avoient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avoient creusé.

33. C'est pourquoi il appella ce puits Abondance ; & le nom de Bersabée , ou Puits de l'abondance , fut donné à la Ville qu'on bâtit depuis au même lieu , & lui est demeuré jusqu'aujourd'hui.

34. Or Esaü ayant quarante ans , épousa deux femmes , Judith fille de Bééri Héthéen , & Basemath fille d'Elon du même pays , "

Infr. XXVIII
46.

35. qui toutes deux s'étoient mises

30. Fecit ergo eis convivium ; & post cibum & potum ,

31. surgentes manè , juraverunt sibi mutuò : dimisitque eos Isaac pacificè in locum suum.

32. Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac , annuntiantes ei de puteo quem foderant , atque dicentes : Invenimus aquam.

33. Unde appellavit eum , Abundantiam : & nomen urbi impositum est Bersabee , usque in præsentem diem.

34. Esaü verò quadragenarius duxit uxores , Judith filiam Beeri Hethæi , & Basemath filiam Elon ejusdem loci :

35. quæ ambæ offende-

ψ. 31. On lit dans l'Hébreu , *vir fratri suo* , לַאִיּוּ , dans le Samaritain *socij suo* , לַרְגְּחוּ.

Ibid. Hébr. autr. Et ils quitterent Isaac , qui les laissa aller en paix.

ψ. 33. Les Septante ont nommé ce puits *Jurement* ; & cette ville *Puits du jurement* , comme le lieu dont il est parlé au chap. XXI. ψ. 31. C'est qu'en effet en Hébreu *SABEE* peut également signifier *Abondance* ou *Jurement* : mais au chap. XXI. il s'agissoit de *Jurement* , ici il s'agit d'abondance. D'ailleurs au ψ. 18. on a vu qu'Isaac

donnoit au puits creusé par son pere les noms que son pere leur avoit donnés : celui-ci est différent , & le nom n'est pas le même.

ψ. 34. C'est-à-dire , du même peuple ; car l'Hébreu le nomme simplement *Héthéen* comme le précédent , c'est ce que la Vulgate exprime par *ejusdem loci*. Au lieu de *HTI* , *Hethæi* , le Samaritain porte *HVI* , *Hevæi* ; mais il est évident que c'est une faute , puisqu'au dernier ψ. du chap. suivant ces deux femmes sont appelées *Héthéennes*.

rant animum Isaac & Re-
becca.

mal " dans l'esprit d'Isaac & de Rébecca,
par leur humeur contrariante, & par leur
attachement aux Idoles. "

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1809.

ψ. 35. Hébr. Elles furent toutes deux un
sujet d'amertume & de chagrin pour Isaac
& pour Rébecca. » Les Septante traduisent :
Elles étoient d'une humeur contrariante à
l'égard d'Isaac & de Rébecca. » Le Para-

phrasie Jonathan, & le Jérusalemite, di-
sent qu'étant idolâtres, elles ne voulurent
pas écouter les avertissements d'Isaac & de
Rébecca.

CHAPITRE XXVII.

*Jacob surprend la bénédiction d'Isaac. Menaces d'Esau contre
Jacob. Rébecca conseille à Jacob de se retirer en Mésopotamie.*

1. **S**Enuit autem Isaac,
& caligaverunt oculi
ejus, & videre non poterat :
vocavitque Esau filium suum
majorem, & dixit ei : Fili mi ?
Qui respondit : Adsum.

2. Cui pater : Vides, inquit,
quòd senuerim, & ignorem
diem mortis meæ.

3. Sume arma tua, pharetram
& arcum, & egredere foras :
cùmque venatu aliquid apprehen-
deris,

4. fac mihi inde pulmentum,
sicut velle me

1. **I**saac étant devenu vieux, ses yeux
s'obscurcirent de telle sorte, qu'il
ne pouvoit plus voir : il appella donc
Esau son fils aîné, & lui dit : Mon fils ?
Me voici, dit Esau.

2. Son pere ajouta : Vous voyez que
je suis fort âgé, " & que j'ignore le
jour de ma mort, qui dans un âge si
avancé, peut arriver à tout moment.

3. Prenez donc vos armes, votre carquois
& votre arc, & sortez : & lorsque
vous aurez pris quelque chose à la
chasse,

4. vous me l'apprêterez " comme vous
savez que je l'aime, & vous me l'apportez.

ψ. 2. On peut se rappeler ce que nous
avons dit sur cette époque dans la *Dissertation
sur le troisième Age* : Si Joseph n'avoit
que trente ans lorsqu'il parut devant Pharaon,
Isaac se trouveroit avoir ici cent trente
sept ans : car ceci arriva quatorze ans avant
la naissance de Joseph. Si au contraire Joseph
avoit soixante ans lorsqu'il parut devant

Pharaon, Isaac auroit ici au moins cent sept
ans : & c'étoit déjà alors un âge avancé : son
frere Ismaël ne vécut que cent trente sept ans,
& il en avoit alors cent vingt & un. La caducité
de l'aîné, menaçoit celui qui le suivoit.

ψ. 4. Autr. Faites-m'en un mets. » Le mot
Hébreu signifie un ragoût, une viande de
bon goût.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1788. *

* La fixation
de cette époque & des
suites se trouve
expliquée
dans la *Dissertation
sur le troisième Age
du monde à la
fin de ce Livre.*

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1788.

terez, afin que j'en mange, & que je vous benisse avant que je meure.

5. Rébecca entendit ces paroles; & Esäu étant allé dans les champs pour faire ce que son pere lui avoit commandé, "

6. elle dit à Jacob son fils: J'ai entendu votre pere qui parloit à votre frere Esäu, & qui lui disoit:

7. Apportez-moi quelque chose de votre chasse, & préparez-moi de quoi manger, afin que je vous benisse devant le Seigneur avant que je meure.

8. Suivez donc maintenant, mon fils, le conseil que je vais vous donner."

9. Allez-vous-en au troupeau, & apportez-moi deux des meilleurs chevreaux que vous trouverez, afin que j'en prépare à votre pere une sorte de mets que je sais qu'il aime;

10. & qu'après que vous le lui aurez présenté, & qu'il en aura mangé, il vous benisse avant qu'il meure; car c'est à vous que Dieu a destiné la bénédiction du premier-né.

11. Jacob lui répondit: Vous savez que mon frere Esäu a le corps velu, & que moi je n'ai point de poil:

nostri, & affer ut comedam: & benedicat tibi anima mea antequàm moriar.

5. Quod cùm audisset Rebecca, & ille abiisset in agrum ut jussionem patris impleret,

6. dixit filio suo Jacob: Audivi patrem tuum loquentem cum Esäu fratre tuo, & dicentem ei:

7. Affer mihi de venatione tua, & fac cibos ut comedam, & benedicam tibi coram Domino antequàm moriar.

8. Nunc ergo, fili mi, acquiesce consiliis meis:

9. & pergens ad gregem, affer mihi duos hædos optimos, ut faciam ex eis escas patri tuo, quibus libenter vescitur:

10. Quas cùm intuleris, & comederit, benedicat tibi priusquàm moriatur.

11. Cui ille respondit: Nosti quòd Esäu frater meus homo pilosus fit, & ego lenis:

ψ. 5. Hébr. pour prendre à la chasse quelque piece de gibier, pour l'apporter. Les Septante, pour son pere. C'est-à-dire, qu'ils ont lu LABIU, patri suo, au lieu de LHBIÀ, ad afferendum. Toute la suite du récit donne

lieu de présumer qu'il faudroit réunir les deux, ad afferendum patri suo, on trouve cette expression aux ψψ. 4. 7. 10. 31.

ψ. 8. Hébr. autr. Obéissez à ma voix en ce que je vais vous commander.

12. si attrectaverit me pater meus, & senferit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, & inducam super me maledictionem pro benedictione.

13. Ad quem mater: In me sit, ait, ista maledictio, fili mi: tantum audi vocem meam, & pergens affer quæ dixi.

14. Abiit, & attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.

15. Et vestibus Esau valde bonis, quas apud se habebat domi, induit eum:

16. pelliculasque hædorum circumdedit manibus, & colli nuda protexit.

17. Deditque pulmentum, & panes, quos coxerat, tradidit.

18. Quibus illatis, dixit: Pater mi? At ille respondit: Audio. Quis es tu, fili mi?

19. Dixitque Jacob: Ego sum primogenitus tuus Esau: feci sicut præ-

12. si mon pere vient donc à me toucher avec la main, & qu'il s'en aperçoive; j'ai peur qu'il ne croie que j'ai voulu le tromper, & qu'ainsi je n'attire sur moi sa malédiction, au lieu de sa bénédiction.

13. Sa mere lui répondit: Mon fils, je me charge moi-même de cette malédiction que vous craignez: faites seulement ce que je vous conseille, & allez me querir ce que je vous dis.

14. Il y alla, l'apporta & le donna à sa mere, qui en prépara à manger à son pere, comme elle favoit qu'il l'aimoit.

15. Elle fit prendre ensuite à Jacob son jeune fils de très-beaux habits d'Esau son fils aîné, qu'elle gardoit elle-même au logis: "

16. elle lui mit autour des mains la peau de ces chevreaux, & lui en couvrit le cou par-tout où il étoit découvert.

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avoit préparé à manger, & les pains qu'elle avoit cuits.

18. Jacob porta le tout devant Isaac, & lui dit: Mon pere? Je vous entends, dit Isaac: Qui êtes-vous, mon fils?

19. Jacob croyant pouvoir dire sans mentir qu'il étoit Esau fils aîné d'Isaac, parce que Dieu lui avoit transporté son

ψ. 12. Hébr. litt. Je serai à ses yeux comme un homme qui en jette un autre dans l'erreur.

ψ. 15. Hébr. Elle revêtit Jacob son jeune fils, des habits desirables, c. d. d. très-beaux,

d'Esau son fils aîné, qu'elle avoit chez elle. (Autr. qu'elle avoit dans le coffre:) Dans l'Ecriture, domus signifie quelquefois un coffre.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

droit d'aînesse, & qu'Esäu lui-même le lui avoit vendu, répondit à son pere : Je suis Esäu votre fils aîné : j'ai fait ce que vous m'avez commandé : levez - vous, mettez-vous sur votre séant, & mangez de ma chasse, afin que vous me donniez votre bénédiction.

20. Isaac dit encore à son fils : Mais comment avez-vous pu, mon fils, en trouver si-tôt ? Il lui répondit : *le Seigneur* votre Dieu a voulu que ce que je désirois, se présentât tout d'un coup à moi.

21. Isaac dit encore : Approchez-vous d'ici, mon fils, afin que je vous touche, & que je reconnoisse si vous êtes mon fils Esäu, ou non.

22. Jacob s'approcha de son pere ; & Isaac l'ayant tâté, dit : Pour la voix, c'est la voix de Jacob ; mais les mains sont les mains d'Esäu.

23. Et il ne le reconnut point, parce que ses mains étoient couvertes de poil, & parurent toutes semblables à celles de son aîné. Isaac le benissant donc,

24. lui dit : Etes-vous mon fils Esäu ? Je le suis, répondit Jacob.

25. Mon fils, ajouta Isaac ; apportez-moi à manger de votre chasse, afin que je vous benisse. Jacob lui en présenta ; & après qu'il en eut mangé, il

ψ. 19. On lit dans le Samaritain : SBA, salutare, au lieu de SBH, sede, qu'on lit dans l'Hébreu.

cepisti mihi : furge, sede, & comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.

20. Rursúmque Isaac ad filium suum : Quomodo, inquit, tam citò invenire potuisti, fili mi ? Qui respondit : Voluntas Dei fuit ut citò occurreret mihi quod volebam.

21. Dixitque Isaac : Accede huc, ut tangam te, fili mi, & probem utrùm tu sis filius meus Esäu, an non.

22. Accessit ille ad patrem, & palpato eo, dixit Isaac : Vox quidem, vox Jacob est : sed manus, manus sunt Esäu.

23. Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expresserant. Benedicens ergo illi,

24. ait : Tu es filius meus Esäu ? Respondit : Ego sum.

25. At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea.

ψ. 20. L'Hébreu l'exprime *Domini Dei tui*.
ψ. 25. Le pronom est omis dans l'Hébreu.

Quos cum oblatos comedisset, obrulit ei etiam vinum: quo hausto,

26. dixit ad eum: Accede ad me, & da mihi osculum, fili mi.

27. Accessit, & osculatus est eum. Statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait: Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.

28. Det tibi Deus de rore cœli, & de pinguedine terræ, abundantiam frumenti & vini.

29. Et serviant tibi populi, & adorent te tribus: esto dominus fratrum tuorum, & incurventur ante te filii matris tuæ; qui maledixerit tibi, fit ille maledictus; & qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.

lui présenta aussi du vin qu'il but.

26. Isaac lui dit *ensuite*: Approchez-vous de moi, mon fils, & venez me baiser.

27. Il s'approcha donc de lui, & le baïsa. Et Isaac, aussi-tôt qu'il eut senti la bonne odeur qui sortoit de ses habits, lui dit en le benissant: L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein de fleurs, que le Seigneur a comblé de ses bénédictions.

28. Que Dieu vous donne une abondance de bled & de vin, de la rosée du ciel & de la graisse de la terre."

29. Que les peuples vous soient assujettis, & que les tribus vous adorent: "soyez le seigneur de vos freres, & que les enfants de votre mere s'abaissent profondément devant vous: " que celui qui vous maudira, soit maudit lui-même; & que celui qui vous benira, soit comblé de bénédictions.

ψ. 27. Le mot *pleni* ne se lit pas dans l'Hébreu; mais il se trouve dans les Septante, & dans le Samaritain.

ψ. 28. On lit dans l'Hébreu, & *abundantiam*: mais il est assez visible que cette conjonction & est une faute de Copiste. *De rore cœli*: Dans la Palestine & dans les pays voisins, où il pleuvoit rarement, les plantes étoient nourries pendant les grandes chaleurs par des rosées très-abondantes & semblables à une petite pluie: *Sicut nubes roris*, dit Isaïe. *Isai. XVIII. 4.* | *Vini*: Le mot Hébreu se pourroit mieux traduire par *mustum*, du vin

doux, du vin que l'on faisoit cuire, & qui conservoit sa douceur durant toute l'année. Les Anciens faisoient grand cas de cette sorte de vin.

ψ. 29. *Populi, tribus*, peuvent marquer les peuples étrangers qui doivent être soumis à la postérité de Jacob: *Fratres tui, filii matris tuae*, peuvent marquer la postérité de son frere, & celle des enfants d'Agar & de Cétura, qui devoient aussi lui être assujettis.

Ibid. Hébr. vous adorent. » C'est la même expression répétée.

Hhhhh 2

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

30. Isaac ne faisoit que d'achever ces paroles, & Jacob étoit à peine sorti, lorsqu'Esäü entra ;

31. & que présentant à son pere ce qu'il avoit apprêté de sa chasse, il lui dit : Levez-vous, mon pere ; & mangez de la chasse de votre fils, afin que vous me donniez votre bénédiction.

32. Isaac lui dit : Qui êtes-vous donc ? Esäü lui répondit : Je suis Esäü votre fils aîné.

33. Isaac fut frappé d'un profond étonnement ; & admirant au delà de tout ce que l'on en peut croire *ce qui étoit arrivé*, & comment Dieu avoit permis qu'il donnât à Jacob la bénédiction qu'il vouloit donner à son fils Esäü, il lui dit : Qui est donc celui qui m'a déjà apporté de ce qu'il avoit pris à la chasse, & qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez ? & je lui ai donné ma bénédiction, & il sera beni ; *car c'est Dieu même qui l'a ordonné ainsi.*

34. Esäü à ces paroles de son pere, jeta un cri furieux ; & étant dans une extrême consternation, il lui dit : Donnez-moi aussi votre bénédiction, mon pere.

35. Isaac lui répondit : Votre frere est venu me surprendre ; & il a reçu la bénédiction qui vous étoit due.

30. Vix Isaac sermonem impleverat : & egresso Jacob foras, venit Esäü ;

31. coctosque de venatione cibos intulit patri, dicens : Surge, pater mi, & comede de venatione filii tui, ut benedicat mihi anima tua.

32. Dixitque illi Isaac : Quis enim es tu ? Qui respondit : Ego sum filius tuus primogenitus Esäü.

33. Expavit Isaac stupore vehementi ; & ultra quàm credi potest, admirans, ait : Quis igitur ille est qui dudum captam venationem attulit mihi, & comedi ex omnibus priusquam tu venires ? benedixique ei, & erit benedictus.

34. Auditis Esäü sermonibus patris, irrugit clamore magno : & consternatus, ait : Benedic etiam & mihi, pater mi.

35. Qui ait : Venit germanus tuus fraudulenter, & accepit benedictionem tuam.

ψ. 33. Ces mots, & *ultra quàm credi potest admirans*, ne sont pas dans l'Hébreu, où on lit seulement, *expavit Isaac stupore magno usque valdè*, (id est, *stupore maximo.*)

ψ. 34. Hébr. Il jeta un grand cri & très-amer. On lit dans l'Hébreu, & *irrugit*. C'est un vestige de la lecture primitive que l'on

trouve dans le Samaritain & dans les Septante, où on lit : *Et factum est . . . & irrugit* : hébraïsme très-fréquent pour *Et factum est . . . ut irrugiret*.

Ibid. Ce mot, & *consternatus*, ne se trouve point dans l'Hébreu.

36. At ille subjunxit : Justè vocatum est nomen ejus Jacob : supplantavit enim me , en alterâ vice : primogenita mea antè tulit , & nunc secundò furripuit benedictionem meam. Rursúmque ad patrem : Numquid non reservasti , ait , & mihi benedictionem ?

37. Respondit Isaac : dominum tuum illum constitui , & omnes fratres ejus servituti illius subjugavi : frumento & vino stabilivi eum , & tibi post hæc , fili mi , ultrà quid faciam ?

38. Cui Esau : Num unam , inquit , tantùm benedictionem habes , pater ? mihi quoque obsecro ut benedicas. Cùmque ejulatu magno fleret ,

39. motus Isaac , dixit ad eum : In pinguedine terræ , & in rore cæli desuper , erit benedictio tua.

36. C'est avec raison , dit Esau , qu'il a été appelé Jacob ; car " voici la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aînesse ; & présentement il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'étoit due. Mais , mon pere , ajouta Esau , ne m'avez-vous *donc* point réservé aussi une bénédiction ?

37. Isaac lui répondit : Je l'ai établi votre seigneur , & j'ai assujetti à sa domination tous ses freres ; je l'ai affermi dans la possession du bled & du vin ; & après cela , mon fils , que me reste-t-il que je puisse faire pour vous ?

38. Esau lui repartit : N'avez-vous donc , mon pere , qu'une seule bénédiction ? Je vous conjure de me benir aussi. Il jetta ensuite de grands cris mêlés de larmes.

39. Et Isaac , son pere en étant touché , Heb. xi. 17. lui dit : Votre bénédiction fera dans la fécondité de la terre , & dans la rosée du ciel *qui vient d'en haut.* "

ψ. 36. Hébr. autr. Est-ce donc parce qu'il est appelé Jacob , que voici deux fois qu'il me supplante ? C'est la même expression & la même construction qu'au chap. xxix. ψ. 15. *Num quia frater meus es , & gratis servies mihi ?* En sorte qu'on pourroit traduire littéralement ici : *Num quia vocatum est nomen ejus Jacob , & supplantavit me , en duabus vicibus ?* Au lieu de *нкѣ* , *Num quia* , on lit ici dans le Samaritain *нко* , visiblement fautif sans aucun sens : les Septante & autres

qui traduisent au sens de *justè* ou *verè* , semblent avoir lu ici *акн* , *verè* , comme on le trouvera au chap. suiv. ψ. 16. où les Septante ont lu *нкѣ* comme au chap. xxix. ψ. 15. en sorte qu'il est visible qu'ils ont confondu ces deux mots.

ψ. 39. L'Hébreu peut se prendre dans un autre sens qui paroît mieux caractériser le pays qui fut le partage des descendants d'Esau , & qui se lie beaucoup mieux avec le ψ. suiv. ; c'est ce qui a donné lieu à M. l'Abbé de

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.
SUP. XXV. 34.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

40. Vous vivrez de l'épée, vous servirez votre frere, " & le temps viendra que vous secouerez son joug, & que vous vous en délivrerez."

41. Esäu haïssoit donc toujours Jacob, à cause de cette bénédiction qu'il avoit reçue de son pere; & il disoit en lui-même & *parmi ses domestiques*: Le temps de la mort de mon pere viendra, & alors je tuerai mon frere Jacob.

42. Ce qui ayant été rapporté à Rebecca, elle envoya querir son fils Jacob, & lui dit: Voilà votre frere Esäu qui menace de vous tuer."

43. Mais, mon fils, croyez-moi, hâtez-vous de vous retirer vers mon frere Laban, qui est à Haran:

40. Vives in gladio, & fratri tuo servies: tempusque veniet, cum excutias & solvas jugum ejus de cervicibus tuis.

41. Oderat ergo semper Esäu Jacob pro benedictione quâ benedixerat ei pater: dixitque in corde suo: Venient dies luctûs patris mei, & occidam Jacob fratrem meum.

42. Nunciata sunt hæc Rebeccæ: quæ mittens & vocans Jacob filium suum, dixit ad eum: Ecce Esäu frater tuus minatur ut occidat te.

43. Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, & confurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran:

Vence, de paraphraser ainsi ce verset dans l'édition de Nanci: Votre bénédiction ne sera point dans la fécondité de la terre, & dans la rosée du ciel qui vient d'en-haut; *puisque vous habiterez un pays stérile: Mais vous vivrez de l'épée, &c.* » L'Idumée étoit un pays fort stérile & fort sec: & l'Hébreu peut se traduire: Et Isaac son pere lui répondit en disant: Votre habitation n'aura ni la graisse de la terre, ni la rosée du Ciel: mais vous vivrez de l'épée, &c. Au lieu de *benedictio tua*, on lit dans l'Hébreu *habitatio tua*: & au lieu de *in* on lit *à* qui se prend dans un sens de privation.

ψ. 40. Les descendants d'Esäu furent soumis aux Rois de Juda, depuis David jusqu'au regne de Joram fils de Josaphat; (2. Reg. VIII. 14. 4. Reg. VIII. 20.) & ils

furent de nouveau assujettis sous le gouvernement du grand Prêtre Hircan, de la famille des Asmonéens.

Ibid. Hébr. autr. Et il arrivera que quand vous dominerez (ou selon le Samaritain, quand vous serez devenu puissant,) vous briserez le joug qu'il aura mis sur votre cou. Au lieu de TRID, *dominaberis*, ou selon les Septante & la Vulgate, *depones*, le Samaritain porte TADR, *magnificaberis*. Les Iduméens s'étant révoltés sous Joram Roi de Juda, secouèrent le joug, & se donnerent un Roi. 4. Reg. VIII. 20.

ψ. 42. Hébr. litt. qui se console dans l'espérance de vous tuer. Au lieu de MTNKM, *consolantem se in te*, peut-être faudroit-il lire MTNQM, *ulciscntem se in te*, qui va se venger sur vous en vous tuant.

44. habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui,

45. & cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum: postea mittam, & adducam te inde huc: cur utroque orbabor filio in uno die?

46. Dixitque Rebecca ad Isaac: Tædet me vitæ meæ propter filias Heth: si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.

44. vous demeurerez quelques jours avec lui, jusqu'à ce que la fureur de votre frere s'apaise,

45. que sa colere se passe, & qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui: J'enverrai ensuite pour vous faire revenir ici. Pourquoi perdrai-je mes deux enfants en un même jour? comme il arriveroit, si Esau, en vous tuant, se rendoit indigne de vivre.

46. Rébecca dit ensuite à Isaac, pour lui faire agréer ce voyage de Jacob: La vie m'est devenue ennuyeuse, à cause des filles de Heth qu'Esau a épousées: si Jacob épouse une fille de ce pays-ci, je ne veux plus vivre; envoyez-le chercher une femme en la maison de Laban.

AV. L'ERN
CHR. VULG.
1788.

C H A P I T R E XXVIII.

Jacob quitte la maison de son pere pour se retirer en Mésopotamie. Esau épouse Mahéleth, fille d'Ismaël. Vision de Jacob à Béthel.

1. Vocavit itaque Isaac Jacob, & benedixit eum, præcepitque ei dicens: Noli accipere conjugem de genere Chanaan:

2. sed vade, & proficiscere in Mesopotamiam Syriæ, ad domum Ba-

1. Isaac ayant donc appelé Jacob, le benit, & lui fit ce commandement: Ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan:

2. mais allez en Mésopotamie, qui est en Syrie, en la maison de Bathuel pere de votre mere, & épousez

†. 2. Hébr. Allez à Padan-Aram. » Padan-Aram ne signifie pas la Mésopotamie en général, mais seulement la partie qui est cultivée ou labourée, le plat pays de la Mésopotamie. La partie Septentrionale de la Mé-

sopotamie est fertile & abondante en pâturage; la partie Méridionale est stérile & déserte. Aram en Hébreu est le nom de la Syrie. Delà vient que la Vulgate met en Syrie cette portion de la Mésopotamie.

une des filles de Laban votre oncle."

AV. L'ERB
CHR. VULG.
1788.

3. Puis lui confirmant de nouveau les bénédictions qu'il lui avoit déjà données, il ajouta : Que le Dieu tout-puissant vous benisse, qu'il accroisse & qu'il multiplie votre race, afin que vous soyez le chef de plusieurs peuples.

4. Qu'il vous donne, & à votre postérité après vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham votre pere," & qu'il vous fasse posséder en propre la terre où vous demeurez maintenant comme étranger, & qu'il a promise à votre aïeul de donner à sa postérité."

5. Jacob ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit pour se rendre en Mésopotamie, qui est en Syrie, chez Laban fils de Bathuel Syrien, frere de Rébecca sa mere.

6. Mais Esaü voyant que son pere avoit beni Jacob, & l'avoit envoyé en Mésopotamie, qui est en Syrie, pour épouser une femme de ce pays-là; qu'après lui avoir donné sa bénédiction, il lui avoit fait ce commandement : Vous ne prendrez point de femme d'entre les filles de Chanaan ;

7. & que Jacob obéissant à son

thuel patris matris tuæ, & accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

3. Deus autem omnipotens benedicat tibi, & crescere te faciat, atque multiplicet : ut sis in turbas populorum.

4. Et det tibi benedictiones Abrahæ & semini tuo post te : ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.

5. Cùmque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri, fratrem Rebeccæ matris suæ.

6. Videns autem Esaü quòd benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret ; & quòd post benedictionem præcepisset ei, dicens : Non accipies uxorem de filiabus Chanaan :

7. quòdque obediens

Ibid. Hébr. litt. frere de votre mere.

ψ. 4. Le Samaritain l'exprime.

Ibid. Hébr. que Dieu (Sam. que le Seigneur) a donnée à Abraham, en la lui promettant.

ψ. 6. L'Hébreu dit, en lui donnant sa bé-

nédition, & joint cela à la phrase précédente ; mais il paroît que cela convient mieux à celle-ci, & qu'au lieu de ΒΒΚΟ, cum benediceret, on a pu lire, ΚΒΚΟ, postquam benedixerat, comme le suppose la Vulgate.

Jacob

Jacob parentibus suis , pere & à sa mere , étoit allé en Syrie ;
isset in Syriam :

AV. L'ENN
CHR. VULG.
1788.

8. probans quoque quòd non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus :

8. ayant vu aussi par expérience que les filles de Chanaan ne plaisoient point à son pere ;

9. ivit ad Ismaelem , & duxit uxorem , absque iis quas prius habebat , Mahelèth filiam Ismael filii Abraham , sororem Nabaioth.

9. pour se mettre mieux dans son esprit, en prenant une femme de sa famille , il alla vers Ismaël , " & outre les femmes qu'il avoit déjà , il épousa Mahelèth fille d'Ismaël fils d'Abraham , & sœur de Nabaioth.

10. Igitur egressus Jacob de Bersabee , pergebat Haran.

10. Jacob étant donc sorti de Bersabee , alloit à Haran.

11. Cùmque venisset ad quemdam locum , & vellet in eo requiescere post solis occubitum , tulit de lapidibus qui jacebant , & supponens capiti suo , dormivit in eodem loco.

11. Et étant venu en un certain lieu , " comme il vouloit s'y reposer après le coucher du soleil , il prit une des pierres qui étoient là , & la mit sous sa tête , & s'endormit dans ce même lieu.

12. Viditque in somnis scalam stantem super terram , & cacumen illius tangens cælum : Angelos quoque Dei ascendentes & descendentes per eam ,

12. Alors il vit en songe une échelle , dont le pied étoit appuyé sur la terre , & le haut touchoit au ciel ; & des Anges de Dieu montoient & descendoient le long de l'échelle . "

ψ. 9. On peut encore ici se rappeler ce que nous avons dit dans la *Dissertation sur le troisieme Age* : Si Isaac avoit alors cent trente-sept ans , Ismaël ne vivoit plus : il y avoit quatorze ans qu'il étoit mort ; & Esau n'auroit pu aller que vers *La maison d'Ismaël* , comme quelques-uns l'expliquent ici. Mais si Isaac n'avoit alors que cent sept ans , Ismaël vivoit encore ; & ce fut vers lui qu'Esau alla comme le texte le dit. Ce mot *ad Ismaelem* ne se trouve pas dans le Samaritain ; mais il est exprimé dans l'Hébreu & dans le Grec des Septante comme dans la Vulgate.

ψ. 11. C'étoit près la ville de Luza , nom-

Tome I.

mée depuis Béthel. *Infr.* ψ. 19. Dans la distribution des Tribus , Béthel se trouvoit située sur les frontieres de Benjamin & d'Ephraïm.

ψ. 12. Plusieurs remarquent dans cette vision une figure de l'Incarnation du Verbe , qui a joint le ciel & la terre en réconciliant les hommes à Dieu. On peut rapporter à cette vision ce que dit J. C. dans l'Évangile : Vous verrez les cieus ouverts , & les Anges de Dieu qui monteront & qui descendront sur le Fils de l'Homme. (*Joan.* 1. 51.) Et ce que le Sauveur dit dans un autre endroit : Qu'il est la voie , & que nul ne vient à son Pere que par lui. (*Joan.* XIV. 6.)

I i i i

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui dit : Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham votre pere, & le Dieu d'Isaac : Je vous donnerai & à votre race la terre où vous dormez.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

Infr. XXXV. 1.
XLVIII. 3.

Deut. XII. 20.
XIX. 14.

Supr. XXVI. 4.

14. Votre postérité sera nombreuse comme la poussière de la terre : Vous vous étendrez à l'Orient & à l'Occident, au Septentrion & au Midi ; & toutes les nations de la terre seront benies en vous, & dans celui qui sortira de vous."

15. Je serai votre protecteur " par-tout où vous irez ; je vous ramenerai dans ce pays ; & je ne vous quitterai point que je n'aie accompli tout ce que je vous " ai dit.

16. Jacob s'étant éveillé après son sommeil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, & je ne le savois pas ; je le regardois comme un lieu profane, & c'est un lieu saint.

17. Et dans la frayeur dont il se trouva faisi, il ajouta : Que ce lieu est terrible ! c'est véritablement la maison de Dieu & la porte du ciel.

18. Jacob se levant donc le matin, prit la pierre qu'il avoit mise sous sa tête, & l'érigea comme un monument, répandant de l'huile dessus, pour la consacrer au Seigneur."

Infr. XXXI. 13.

ψ. 14. Votre bonheur se répandra sur tous les peuples du monde par le Messie qui est la bénédiction de toutes les nations : c'est ainsi que les Pères l'expliquent après S. Paul. Gal. III. 16.

13. & Dominum in-nixum scalæ dicentem tibi : Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui, & Deus Isaac : Terram, in qua dormis, tibi dabo & semini tuo.

14. Eratque semen tuum quasi pulvis terræ : dilataberis ad Occidentem, & Orientem, & Septentrionem, & Meridiem : & benedicentur in te & in semine tuo cunctæ tribus terræ.

15. Et ero custos tuus quocumque perrexeris, & reducam te in terram hanc : nec dimittam nisi complevero universa quæ dixi.

16. Cùmque evigilasset Jacob de somno, ait : Verè Dominus est in loco isto, & ego nesciebam.

17. Pavensque, Quàm terribilis est, inquit, locus iste ! non est hic aliud nisi domus Dei & porta cæli.

18. Surgens ergo Jacob manè, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper.

ψ. 15. Hébr. Je serai avec vous & je vous garderai.

Ibid. Ce mot est dans l'Hébreu.

ψ. 18. La coutume d'oindre des pierres est très-connue dans l'antiquité.

19. Appellavitque nomen urbis, Bethel, quæ prius Luza vocabatur.

20. Vovit etiam votum, dicens: Si fuerit Deus mecum, & custodierit me in via, per quam ego ambulo, & dederit mihi panem ad vescendum, & vestimentum ad induendum,

21. reversusque fuero prosperè ad domum patris mei: erit mihi Dominus in Deum,

22. & lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur Domus Dei: cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

19. Il donna aussi, en memoire de ce qui venoit de lui arriver, le nom de Bethel, c'est-à-dire, maison de Dieu, à la ville, qui auparavant s'appelloit Luza."

20. Et il fit ce vœu en même-temps, disant: Si Dieu demeure avec moi, s'il me protege dans le chemin par lequel je marche, & me donne du pain pour me nourrir, & des vêtements pour me vêtir,

21. & si je retourne heureusement en la maison de mon pere, le Seigneur fera mon Dieu d'une maniere toute particuliere.

22. Et le lieu où est cette pierre, que j'ai dressée comme un monument des merveilles que j'y ai vues, s'appellera " la maison de Dieu, & je vous offrirai, Seigneur, la dixme de tout ce que vous m'aurez donné.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

ψ. 19. Hébr. Ulam-Luz. S. Jérôme a supposé que *Ulam* pouvoit signifier ici *prius*, sans s'appercevoir que ce seroit répéter la même idée que l'Hébreu exprime à la fin du ψ. & *Ulam-Luz*, nomen civitatis hujus prius.

Les Septante l'expriment ainsi. On lit dans le Samaritain, *Ulam-Luza*. Elle se trouve nommée simplement *Luz* ou *Luza*, au chap. xxxv. 6.
ψ. 22. Hébr. sera, Sept. sera pour moi,



C H A P I T R E X X I X .

Jacob s'engage à sept ans de service pour avoir Rachel. Laban lui donne Lia en la place de Rachel. Il sert encore sept autres années pour Rachel. Naissance de Ruben , de Siméon , de Lévi & de Juda.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

1. **J**acob continua son chemin, & arriva au pays qui étoit vers l'Orient."

2. Il entra dans un champ, où il vit un puits, & trois troupeaux de brebis qui se reposoient auprès, *attendant qu'on les fît boire*; car c'étoit de ce puits qu'on abreuvoit les troupeaux, & l'entrée en étoit fermée avec une grande pierre, *pour en conserver l'eau qui étoit fort rare en ce pays.*

3. C'étoit la coutume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étoient assemblés; " & après qu'ils avoient bu, on la remettoit sur l'ouverture du puits, *pour lui donner le temps de se remplir.*

4. Jacob dit donc aux pasteurs: Mes freres, d'où êtes-vous? Ils lui répondirent: De Haran.

5. Jacob ajouta: Ne connoissez-vous point Laban, *petit-fils de Nachor*? " Ils lui dirent: Nous le connoissons.

ψ. 1. Hébr. Et alla au pays des enfants de l'Orient; » c. à. d. dans la Mésopotamie, selon l'usage des Hébreux qui appellent *pays d'Orient*, la Mésopotamie, & les autres pays de delà l'Euphrate.

ψ. 3. Hébr. Tous les troupeaux (ou plutôt selon le Samar. Tous les Pasteurs) s'assembloient là, & ils levoient la pierre de

1. **P**rofectus ergo Jacob, venit in terram Orientalem.

2. Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum: nam ex illo adaquabantur pecora, & os ejus grandi lapide claudebatur.

3. Morisque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, & refectis gregibus rursum super os putei ponerent.

4. Dixitque ad pastores: Fratres, unde estis? Qui responderunt: De Haran.

5. Quos interrogans, Nunquid, ait, nostis Laban filium Nachor? Dixerunt: Novimus.

dessus l'ouverture du puits. » C'est-à-dire; HRAIM, *pastores*, au lieu de HADRIM, *greges*. La même variété va revenir au ψ. 8. où les Septante ont lu comme le Samaritain, *pastores*.

ψ. 5. Laban étoit fils de Bathuel & petit-fils de Nachor. *Supr. XXIV. 15. 29.*

6. Sanufne est? inquit. Valet, inquit: & ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.

7. Dixitque Jacob: Adhuc multum diei superest, nec est tempus ut reducantur ad caulas greges: date antè potum ovibus, & sic eas ad pastum reducite.

8. Qui responderunt: Non possumus, donec omnia pecora congregentur, & amoveamus lapidem de ore putei, ut adequemus greges.

9. Adhuc loquebantur, & ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui: nam gregem ipsa pascebat.

10. Quam cum vidisset Jacob, & sciret consobrinam suam, ovesque Laban avunculi sui: amovit lapidem quo puteus claudebatur.

11. Et adaquato grege, osculatus est eam: & elevatâ voce flevit,

6. Se porte-t-il bien? dit Jacob. Ils lui répondirent: Il se porte bien; & voilà sa fille Rachel qui vient ici avec son troupeau.

7. Jacob leur dit: Il reste encore beaucoup de jour, & il n'est pas temps de remener les troupeaux dans l'étable: faites donc boire présentement les brebis, & ensuite vous les remènerez paître.

8. Ils lui répondirent: Nous ne pouvons le faire, jusqu'à ce que tous les troupeaux soient assemblés, & que nous ayons ôté la pierre de dessus le puits, pour leur donner à boire à tous ensemble.

9. Ils parloient encore, lorsque Rachel arriva avec les brebis de son père; car elle menoit paître elle-même le troupeau.

10. Jacob l'ayant vue, & sachant qu'elle étoit sa cousine germaine, & que ces troupeaux étoient à Laban son oncle, ôta la pierre qui fermoit le puits;

11. & ensuite ayant fait boire son troupeau, il la baisa en haussant sa voix & en pleurant.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

ψ. 6. Hébr. Est-il en paix? . . . Il est en paix. An pax ei? Pax. Sous le nom de paix l'Écriture comprend toutes sortes de proférités. Le salut le plus ordinaire étoit, Pax vobis, Que la paix soit avec vous.

ψ. 7. Le Samaritain l'exprime.

ψ. 8. Samar. & Sept. les pasteurs.

ψ. 9. Selon le Texte Hébreu, Nam ipse

erat pastor. Mais le Samaritain met ipsa; les Septante lisoient ainsi: & l'Hébreu ponctué le porte de même.

ψ. 10. c. à. d. fille de Laban frere de sa mere. Et c'est ainsi que porte l'Hébreu.

Ibid. Hébr. litt. frere de sa mere.

ψ. 11. C'étoit la coutume en ce pays-là de saluer par le baiser.

12. Car il lui avoit dit " qu'il étoit le frere, c'est-à-dire, le parent de son pere" & le fils de Rébecca. Rachel courut aussi-tôt le dire à son pere,

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1788.

13. qui ayant appris que Jacob fils de sa sœur, étoit venu, courut au devant de lui, l'embrassa étroitement, & l'ayant baïlé plusieurs fois, le mena en sa maison. Lorsqu'il eut su de lui-même le sujet de son voyage,

14. il lui dit : Vous êtes ma chair & mon sang : " j'aurai soin de vous ; demeurez chez moi. Et après qu'un mois se fut passé,

15. il dit à Jacob : Faut-il que vous me serviez gratuitement, parce que vous êtes mon frere ? dites - moi donc quelle recompense vous desirez.

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appelloit Lia, & la plus jeune Rachel.

17. Mais Lia avoit les yeux chafieux, " au lieu que Rachel étoit belle & très-agréable. "

18. Jacob ayant conçu de l'affection

12. & indicavit ei quòd frater esset patris sui, & filius Rebeccæ : at illa festinans nuntiavit patri suo ;

13. qui cùm audisset venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei : complexusque eum, & in oscula ruens, duxit in domum suam. Auditis autem causis itineris,

14. respondit : Os meum es, & caro mea. Et postquàm impleti sunt dies mensis unius,

15. dixit ei : Num quia frater meus es, gratis servies mihi ? dic quid mercedis accipias.

16. Habebat verò duas filias : nomen majoris, Lia ; minor verò appellabatur Rachel.

17. Sed Lia lippis erat oculis : Rachel decorâ facie, & venusto aspectu.

18. Quam diligens Ja-

ψ. 12. *Indicavit* se peut prendre pour *indicaverat*, comme ci-devant, (xxvi. 2.) *apparuit* pour *apparuerat* : cela est très-fréquent dans l'Hébreu, où cette distinction grammaticale n'étoit point connue.

Ibid. Jacob & Laban étoient freres en ce qu'ils descendoient l'un & l'autre de Bathuel, pere de Laban, & aïeul maternel de Jacob. Voyez ce qui a déjà été dit sur le chap. xxvi. ψ. 7.

ψ. 14. *Os meum es & caro mea* : ce sont les paroles qu'Adam dit à Eve. *Supr.* II. 23.

Elles marquent ici la proximité du sang : Dans les autres langues on dit : C'est mon sang.

ψ. 17. Le terme Hébreu signifie tendres ; délicats, foibles ; ce qui peut s'entendre en bonne ou en mauvaise part. Les Anciens entendoient communément par *des yeux tendres*, de beaux yeux. Les Septante traduisent : Foibles.

Ibid. Hébr. bien faite de corps, & belle de visage.

cob, ait : Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis.

pour elle, dit à Laban : Je vous servirai sept ans pour Rachel votre seconde fille. "

AV. L'ÉBÉ
CHR. VULG.
1788.

19. Respondit Laban : Melius est ut tibi eam dem quam alteri viro : mane apud me.

19. Laban lui répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre : demeurez avec moi.

20. Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis : & videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.

20. Jacob le servit donc sept ans pour Rachel : & ce temps ne lui paroissoit que peu de jours, tant l'affection qu'il avoit pour elle étoit grande.

21. Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam ; quia jam tempus impletum est, ut ingrediar ad illam.

21. Après cela il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, puisque le temps auquel je dois l'épouser est accompli, & que je vous ai servi sept ans, comme je vous l'ai promis.

AV. L'ÉBÉ
CHR. VULG.
1781.

22. Qui vocatis multis amicorum turbis ad convivium, fecit nuptias.

22. Alors Laban fit les noces, ayant invité au festin ses amis, qui étoient en fort grand nombre. "

23. Et vesperè Liam filiam suam introduxit ad eum,

23. Et le soir il fit entrer Lia sa fille dans la chambre de Jacob, "

24. dans ancillam filia, Zelpham nomine. Ad quam cum ex more Jacob fuisset ingressus, factò manè vidit Liam :

24. & lui donna une servante pour la servir, qui s'appelloit Zelpha. Jacob l'ayant prise pour sa femme, " reconnut le matin que c'étoit Lia :

25. & dixit ad focerum suum : Quid est quod facere voluisti ? nonne pro

25. & il dit à son beau-pere : D'où vient que vous m'avez traité de cette sorte ? ne vous ai-je pas servi pour Ra-

ψ. 18. C'étoit alors la coutume, que les hommes achetassent leurs femmes, & qu'ils leur donnassent la dot. Voyez la *Dissertation sur les mariages des Hébreux*, à la tête du Cantique des Cantiques.

ψ. 22. Hébr. ayant invité tous les habitants du lieu. » C'est aussi le sens des Septante.

ψ. 23. Lia fut introduite dans la chambre avant Jacob, selon l'usage des Chaldéens. *Tob. VII. 19. VIII. 1.*

ψ. 24. Ces mots, *ex more*, ne sont pas dans l'Hébreu, qui arrange ces phrases autrement, mais toujours dans le même sens.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1781.

chel ? pourquoi m'avez-vous trompé ?

26. Laban lui répondit : Ce n'est pas la coutume de ce pays de marier les filles les plus jeunes avant *les aînées*.

27. Achevez les sept jours de la noce de celle-ci , " & je vous donnerai " l'autre *ensuite* , pour le temps de sept autres années que vous me servirez *encore* . "

28. Jacob consentit à ce qu'il vouloit ; *par ce consentement il ratifia son mariage avec Lia , qui jusques-là étoit nul ; & au bout de sept jours , il épousa Rachel ,*

29. à qui son pere avoit donné une servante nommée Bala.

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avoit souhaité d'épouser , il préféra la seconde à l'aînée dans l'affection qu'il lui portoit , & servit *encore* " Laban pour elle sept autres années.

31. Mais le Seigneur voyant que Jacob avoit du mépris pour Lia , " la rendit féconde , pendant que sa sœur demeurait stérile.

Rachel servivi tibi ? quare imposuisti mihi ?

26. Respondit Laban : Non est in loco nostro consuetudinis , ut minores antè tradamus ad nuptias.

27. Imple hebdomadam dierum hujus copulæ : & hanc quoque dabo tibi pro opere quo serviturus es mihi septem annis aliis.

28. Acquievit placito ; & hebdomadâ transactâ , Rachel duxit uxorem :

29. cui pater servam Balam tradiderat.

30. Tandemque potitus optatis nuptiis , amorem sequentis priori prætulit , serviens apud eum septem annis aliis.

31. Videns autem Dominus quòd despiceret Liam , aperuit vulvam ejus , sorore sterili permanente.

ψ. 27. La cérémonie des noces duroit communément sept jours. Voyez la *Dissertation sur les mariages des Hébreux*.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VNTNH , & dabitur , au lieu de VATN , & dabo , qu'on trouve dans le Samaritain.

Ibid. Ce mot est dans l'Hébreu.

ψ. 30. Ce mot est dans l'Hébreu.

ψ. 31. Hébr. litt. que Jacob haïssoit Lia. » L'Écriture marque par ce terme un amour

moins tendre , moins vif , ou même une moindre considération , une moindre estime. C'est ainsi que ce que J. C. dit dans S. Luc : *Si quelqu'un vient à moi , & ne hait pas son pere , sa mere... il ne peut être mon disciple ;* (Luc. XIV. 26.) est expliqué dans S. Matthieu par ces mots : *Celui qui aime son pere ou sa mere plus que moi , n'est pas digne de moi.* (Matt. X. 37.)

32. Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus, Ruben, dicens: Vidit Dominus humilitatem meam; nunc amabit me vir meus.

33. Rursúmque concepit & peperit filium, & ait: Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi. Vocavitque nomen ejus Simeon.

34. Concepitque tertio, & genuit alium filium, dixitque: Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eo quod pepererim ei tres filios. Et idcirco appellavit nomen ejus Levi.

35. Quarto concepit, & peperit filium, & ait: Modò confitebor Domino: Et ob hoc vocavit eum Judam: cessavitque parere.

32. Elle conçut donc, & elle enfanta un fils qu'elle nomma Ruben, *fils de la Vision* , en disant: Le Seigneur a vu mon humiliation; mon mari m'aimera maintenant.

33. Elle conçut encore, & étant accouchée d'un fils, elle dit: Le Seigneur ayant entendu que j'étois méprisée, il m'a donné ce second fils; c'est pourquoi elle le nomma Simeon, *c'est-à-dire, le Seigneur a entendu.*

34. Elle conçut pour la troisième fois, & étant encore accouchée d'un fils, elle dit: Maintenant mon mari sera plus uni à moi, puisque je lui ai donné trois fils; c'est pourquoi elle le nomma " Lévi, qui signifie, lien, union. "

35. Elle conçut pour la quatrième fois; & elle accoucha d'un fils, & elle dit: Maintenant je louerai le Seigneur; c'est pourquoi elle lui donna le nom de Juda, *qui signifie, louange* : & elle cessa pour lors d'avoir des enfants.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1781.

Matt. 1. 25

ψ. 33. Hébr. litt. Le Seigneur a entendu que j'étois haïe.... c'est pourquoi elle le nomma Simeon, *c'est-à-dire, d'un nom qui signifie l'action d'entendre.*

ψ. 34. On lit dans l'Hébreu QRA, *vocavit* au masculin, au lieu du féminin QRAH, qu'on lit dans la Samaritain.



C H A P I T R E X X X .

Naissance de Dan , de Nephthali , de Gad , d'Aser , d'Issachar , de Zabulon , de Dina , & de Joseph. Accord de Jacob avec Laban.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1778.

1. **R**achel voyant qu'elle étoit stérile, porta envie à sa sœur, & elle dit à son mari, avec une impatience que le seul desir d'avoir des enfants pouvoit excuser: Donnez-moi des enfants, ou je mourrai.

2. Jacob irrité d'une demande si peu raisonnable, lui répondit: Suis-je comme Dieu, qui donne la fécondité à qui il lui plaît? & n'est-ce pas lui qui empêche que votre sein ne porte son fruit?

3. Rachel ajouta: Puisque Dieu m'a rendu stérile, j'ai Bala ma servante; allez à elle, afin que je reçoive sur mes genoux ce qu'elle enfantera, & que j'aie des enfants d'elle.

4. Elle lui donna donc Bala pour femme.

5. Jacob l'ayant prise, elle conçut, & elle accoucha d'un fils.

6. Alors Rachel dit: Le Seigneur a jugé en ma faveur, & il a exaucé ma voix, en me donnant un fils: c'est pourquoi elle le nomma Dan, qui signifie, jugement.

7. Bala conçut encore; & étant accouchée d'un second fils,

1. **C**Ernens autem Rachel quòd infecunda esset, invidit sorori suæ, & ait marito suo: Da mihi liberos, alioquin moriar.

2. Cui iratus respondit Jacob: Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui?

3. At illa: Habeo, inquit, famulam Balam: ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, & habeam ex illa filios.

4. Deditque illi Balam in conjugium: quæ,

5. ingresso ad se viro, concepit, & peperit filium.

6. Dixitque Rachel: Judicavit mihi Dominus, & exaudivit vocem meam, dans mihi filium. Et idcirco appellavit nomen ejus Dan.

7. Rursúmque Bala concipiens peperit alterum,

v. 3. Tel étoit l'usage de ces premiers temps, de recevoir les enfants sur les genoux, au lieu de les recevoir sur les bras: *Inf. l. 22. Job. III. 12. l'sal. XXI. 11.*

8. pro quo ait Rachel: Comparavit me Deus cum sorore mea, & invalui. Vocavitque eum Nephthali.

9. Sentiens Lia quòd parere desiisset, Zelpham ancillam suam marito tradidit.

10. Quà post conceptum edente filium,

11. dixit: Feliciter. Et idcirco vocavit nomen ejus Gad.

12. Peperit quoque Zelpha alterum,

13. dixitque Lia: Hoc pro beatitudine mea; beatam quippe me dicent mulieres. Propterea appellavit eum Aser.

14. Egressus autem Ruben tempore messis triticeæ in agrum, reperit mandragoras: quas matri

8. Rachel dit de lui: Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur, & la victoire m'est demeurée: c'est pour quoi elle le nomma Nephthali, qui signifie, j'ai combattu avec adresse & avec succès.

9. Lia voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfants, donna Zelphà sa servante à son mari,

10. laquelle conçut & accoucha d'un fils;

11. & Lia dit: Heureusement, c'est pourquoi elle le nomma Gad, c'est-à-dire, heureux.

12. Zelpha ayant eu un second fils,

13. Lia dit: C'est pour mon bonheur; car les femmes m'appelleront bienheureuse: c'est pourquoi elle le nomma Aser, c'est-à-dire, bonheur.

14. Or Ruben étant sorti à la campagne, lorsque l'on scioit le froment, trouva des mandragores qu'il apporta à Lia sa mere, à laquelle Rachel dit:

ψ. 8. Hébr. litt. J'ai lutté avec ma sœur par une lutte de Dieu.

Ibid. C'est abusivement qu'on écrit *Nephthali*: selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Nephthali*: les meilleures éditions de la Vulgate le mettent ainsi.

Ibid. Ou simplement, mon combat.

ψ. 11. La plupart des anciens & des nouveaux Interpretes entendent par *Gad*, le bonheur, la prospérité. C'est ainsi que l'expliquent les deux Paraphrases Chaldaïques, la Version des Septante & la Version Syriaque. Les Rabbins prétendent que dans l'Hébreu au lieu de BGD, *In prosperitate*, ou *Prosperè*, il faut lire BA GAD, *Venit prosperitas*. Mais le sens est le même; & le ψ. 13. mon-

tre l'inutilité de cette correction; puisqu'on y lit d'un style aussi concis *BASRI*, *Pro beatitudine mea*.

ψ. 13. Hébr. litt. les filles.

ψ. 14. Le terme Hébreu qui est traduit dans la Vulgate par *Mandragora*, n'est pas entendu de la même manière par tous les Commentateurs. L'autorité des Septante, du Chaldéen, & de plusieurs savants Commentateurs qui l'ont entendu des Mandragores, n'a pas empêché les nouveaux Interpretes d'y chercher d'autres significations. D. Calmet croit que tous les caracteres que l'Écriture donne au fruit dont il s'agit ici, peuvent convenir plus particulièrement au citron.

AV. L'ÉRE
CHR. VOL. 9.
1777.

Donnez-moi des mandragores de votre
 AV. L'ERE
 CHR. VULG.
 1776.

15. Mais elle lui répondit : N'est-ce pas assez que vous m'avez enlevé mon mari, en devenant sa femme après moi, sans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils ? Rachel ajouta : Je consens qu'il dorme avec vous cette nuit, pourvu que, vous me donniez de ces mandragores de votre fils. *Lia accepta cette condition, & lui en donna.*

16. Lors donc que Jacob sur le soir, revenoit des champs, Lia alla au devant de lui, & lui dit : Vous viendrez *cette nuit* avec moi, parce que j'ai acheté cette grace, en donnant à ma sœur les mandragores de mon fils. Ainsi Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

17. Et Dieu exauça ses prières : elle conçut, & elle accoucha d'un cinquième fils,

18. dont elle dit : Dieu m'a récompensée, parce que j'ai donné ma servante à mon mari ; & elle lui donna le nom d'Issachar, *c'est-à-dire, récompensée.*

19. Lia conçut encore, & accoucha d'un sixième fils ;

20. & elle dit : Dieu m'a fait un excellent don ; mon mari demeurera encore

Lia detulit. Dixitque Rachel : Da mihi partem de mandragoris filii tui.

15. Illa respondit : Parumne tibi videtur, quod præripueris maritum mihi, nisi etiam mandragoras filii mei tuleris ? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.

16. Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia ; & , Ad me, inquit, intrabis : quia mercede conduxisti te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illa.

17. Et exaudivit Deus preces ejus : concepitque & peperit filium quintum,

18. & ait : Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo. Appellavitque nomen ejus Iffachar.

19. Rursùm Lia concipiens, peperit sextum filium,

20. & ait : Dotavit me Deus dote bona : etiam

ÿ. 16. Le Samaritain l'exprime.

ÿ. 18. Ou littéralement, il y a récompensée.

ÿ. 20. Vulg. litt. sera. Hébr. litt. demeurera. Il y a dans l'Hébreu une allusion

entre les deux termes que Lia emploie ici : *Zabad*, qui signifie, doter : *Dotavit me Deus dote bonâ* : & *Zabal*, qui signifie demeurer : *Etiam hac vice habitabit mecum vir meus.*

hac vice mecum erit maritus meus, eo quod genuerim ei sex filios. Et idcirco appellavit nomen ejus Zabulon.

21. Post quem peperit filiam, nomine Dinam.

22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, & aperuit vulvam ejus.

23. Quæ concepit & peperit filium, dicens: Abstulit Deus opprobrium meum.

24. Et vocavit nomen ejus Joseph, dicens: Addat mihi Dominus filium alterum.

25. Nato autem Joseph, dixit Jacob socio suo: Dimitte me, ut revertar in patriam, & ad terram meam.

26. Da mihi uxores, & liberos meos, pro quibus servivi tibi, ut abeam: tu nosti servitutem quâ servivi tibi.

27. Ait illi Laban: Inveniam gratiam in conf-

cette fois avec moi, parce que je lui ai donné six fils; & elle le nomma Zabulon, qui veut dire, demeure.

AV. L'ÉBÉ
CHR. VULG.
1776.

21. Elle eut ensuite une fille, qu'elle nomma Dina, c'est-à-dire, le Seigneur m'a rendu justice."

22. Le Seigneur se souvint aussi de Rachel; il l'exauça, & lui ôta sa stérilité.

AV. L'ÉBÉ
CHR. VULG.
1774.

23. Elle conçut, & elle accoucha d'un fils, en disant: Le Seigneur m'a tirée de l'opprobre où j'ai été, à cause de ma stérilité."

24. Et lui donnant le nom de Joseph, qui signifie, accroissement, elle dit: Que le Seigneur me donne encore un second fils.

25. Joseph étant né, Jacob dit à son beau-père: Laissez-moi aller, afin que je retourne en mon pays, & au lieu de ma naissance; il est temps que je pense à m'y établir.

26. Donnez-moi mes femmes & mes enfants, pour lesquels je vous ai servi pendant quatorze ans, afin que je m'en aille: Car vous savez quel a été le service que je vous ai rendu depuis que je suis avec vous.

27. Laban lui répondit: Que je trouve grace devant vous, j'ai reconnu par ex-

ψ. 21. Ou plutôt, c'est-à-dire, jugement ou justice. Le nom de *Dina* a la même étymologie que le nom de *Dan*.

ψ. 23. La stérilité passoit pour un opprobre parmi les femmes. 1. Reg. 1. 6. Luc. 1. 25.

ψ. 24. Le nom de *Joseph* fait en même

temps allusion aux deux expressions dont Rachel se sert ici: *Asaph* qui signifie, ôter: *Abstulit Deus opprobrium meum*: & *Jasaph*, qui signifie ajouter: *Addat mihi Dominus filium alterum*.

ψ. 26. Cette particule est dans l'Hébreu.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1774.

périence, que Dieu m'a beni à cause de vous.

28. Marquez - moi vous - même la récompense que vous voulez que je vous donne. "

29. Jacob lui répondit : Vous savez de quelle maniere je vous ai servi, & comment votre bien " s'est accru entre mes mains.

30. Vous aviez peu de chose avant que je fusse venu avec vous, & présentement vous voilà devenu riche ; le Seigneur vous a beni aussi-tôt que je suis entré en votre maison. Il est donc juste que je songe aussi maintenant à établir ma maison.

31. Laban lui dit : Que vous donnerai-je ? Je ne veux rien, dit Jacob : si vous faites ce que je vais vous demander, je continuerai à mener vos troupeaux, & à les garder.

32. Visitez aujourd'hui tous vos troupeaux, & mettez à part pour vous présentement toutes les brebis dont la laine est de diverses couleurs ; & donnez-

pectu tuo : experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te :

28. constitue mercedem tuam quam dem tibi.

29. At ille respondit : Tu nosti quomodo servierim tibi, & quanta in manibus meis fuerit possessio tua.

30. Modicum habuisti antequam venirem ad te, & nunc dives effectus es : benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Justum est igitur ut aliquando provideam etiam domui meæ.

31. Dixitque Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo : sed si feceris quod postulo, iterum pascam, & custodiam pecora tua.

32. Gyra omnes greges tuos, & separa cunctas oves varias & sparso vellere : & quodcunque fur-

ψ. 27. & 28. L'Hébreu paroît avoir ici souffert de la main des Copistes ; on y lit : *Et dixit ad eum Laban : Si inveni gratiam in oculis tuis : expertus sum quod benedixerit mihi Dominus propter te. Et dixit : Constitue mercedem tuam super me, & dabo eam.* Il est assez visible que ce *Si* ne peut pas se lier avec *expertus sum*. On voit que S. Jérôme l'a pris au sens d'*utinam*, en traduisant *Inveniam*. Quelques Interpretes pour conserver ceci croient qu'il y a là quelque ellipse ; d'autres pensent qu'*expertus sum*

forme une parenthèse : mais il y a lieu de soupçonner que ce n'est qu'une transposition de Copiste, & que la lecture primitive seroit : *Et dixit ad eum Laban : Si inveni gratiam in oculis tuis, constitue mercedem tuam super me, & dabo eam. Et dixit : Expertus sum quod benedixerit mihi Dominus propter te.*

ψ. 29. Hébr. autr. votre bétail. » Les Septante ont pris ce sens. On a déjà vu qu'en Hébreu le même mot signifie *possessio* & *bétail*. *Supr. XIII. 2.*

vum, & maculosum, variumque fuerit tam in ovibus quàm in capris, erit merces mea.

33. Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te : & omnia quæ non fuerint varia, & maculosa, & furva, tam in ovibus quàm in capris, furti me arguent.

ψ. 32. Ce verset & les suivants sont diversement interprétés : la difficulté paroît venir de quelques méprises de Copiste : la variété de lecture se manifeste dès le premier mot. L'Hébreu & le Samaritain lisent au futur AABR, *Cyrabo*, où les Septante & la Vulgate suppose le simple impératif ABR, *Cyra*. On lit donc dans l'Hébreu : *Cyrabo omnes greges tuos hodie : separa inde omne pecus punctatum & maculosum, & omne pecus nigrum in ovibus ; & maculosum & punctatum in capris, & erit merces mea*. Voilà encore une faute de Copiste assez visible : *VHIN*, & *erit* ; le sens exige *IHN*, *erit* comme l'exprime la Vulgate : les exemplaires des Septante varient ; l'édition romaine porte simplement *erit*. Mais il y a lieu de soupçonner une autre méprise, c'est la transposition de ces mots, *in capris*, qui manquent assez visiblement dans le premier membre de cette séparation, & qui répand l'obscurité dans le résultat. Il semble donc que la lecture primitive auroit été : *Cyra omnes greges tuos hodie ; separa inde omne pecus punctatum & maculosum in capris, & omne pecus nigrum in ovibus ; & maculosum & punctatum erit merces mea*. Ou peut-être encore : *& maculosum & punctatum in capris & in ovibus erit merces mea* : ce qui rentre dans le même sens mieux expliqué ; & alors ce ne seroit pas une transposition, mais une double omission : c'est-à-dire, *in capris*

moi à garder tout ce qui sera d'une seule couleur ; & à l'avenir tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs différentes, soit dans les brebis ou dans les chevres qui seront sous ma garde, sera ma récompense ; & au contraire tout ce qui sera d'une seule couleur sera pour vous.

33. Et quand le temps sera venu de faire cette séparation, selon notre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous, & tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs, ou de noir mêlé de blanc, soit dans les brebis ou dans les chevres, me convaincra de larcin, si j'ose me l'approprier."

omis dans le premier membre, & *in ovibus* dans le dernier.

ψ. 33. On lit dans l'Hébreu : *Et respondebit pro me justitia mea in die crastina, quando veneris, super mercedem meam coram te : omne quod erit non punctatum & maculosum in capris, vel nigrum in ovibus, furtum erit apud me*. Ce verset explique le précédent, & réciproquement le précédent explique celui-ci. Ce qui ne sera point marqué ou tacheté dans les chevres convaincra Jacob de larcin ; parce que c'est-là la part que Laban a confié à ses soins, en séparant de ses troupeaux tout ce qui étoit marqué ou tacheté dans les chevres, *in capris* : cette expression placée là dans le ψ. 33. acheve de montrer qu'elle manque dans le premier membre du ψ. 32. De même au ψ. 32. Laban a séparé de ses troupeaux tout ce qui étoit noir dans les brebis ; donc au ψ. 33. ce qui convaincra de vol Jacob sera tout ce qui sera noir dans les brebis, *nigrum in ovibus* : ce seroit obscurcir cela ; que de le renfermer sous la négation du premier membre. On a encore varié sur le rapport de ces mots *super mercedem meam coram te* : sont-ils liés à *veneris* ? Il est assez visible qu'ils n'y conviennent ni l'un ni l'autre ; mais ils se rapportent à *respondebit* : sont-ils donc transposés ? non : mais *quando veneris* forme seul une parenthèse comme nous l'exprimons ici en le mettant entre deux virgules. Pour

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1774.

34. Laban lui répondit : " Je trouve bon ce que vous me proposez.

35. Le même jour Laban mit à part les chevres, les brebis, les boucs & les beliers tachetés & de diverses couleurs, " *se réservant à lui-même le soin de les garder; & il mit entre les mains de ses enfants tout le troupeau qui n'étoit que d'une couleur, c'est-à-dire, qui étoit ou tout blanc ou tout noir, & qui naturellement ne devoit produire que des petits ou tout blancs, ou tout noirs, afin qu'ils les donnassent à garder à Jacob.*

36. Et pour empêcher que les troupeaux de Jacob se mêlant avec les siens, ne produisissent des petits de diverses couleurs, il mit l'espace de trois journées" de che-

34. Dixitque Laban : Gratum habeo quod petis.

35. Et separavit in die illa capras, & oves, & hircos, & arietes, varios atque maculosos : cunctum autem gregem unicolore, id est, albi & nigri velleris, tradidit in manu filiorum suorum.

36. Et posuit spatium itineris trium dierum inter se & generum, qui

expliquer le sens de la Vulgate dans ces deux versets relativement à toute la suite, on est obligé de supposer que *furvum* se prend ici pour un noir mêlé de blanc : ce qui confirme encore ce que nous venons de dire que les brebis toutes noires appartenoient à Laban.

ψ. 34. On lit dans l'Hébreu : *Et dixit Laban : Ecce ei (ou utinam) sit juxta verbum tuum.* Dans le Samaritain : *Et ecce non (ou utinam) sit juxta verba tua.* Dans les Septante : *Et dixit Laban ei : Sit juxta verbum tuum.* La Vulgate suppose : *Et dixit Laban : Gratum mihi (est) : sit juxta verbum tuum.* C'est-à-dire que 1°. les Septante ne lisent point le mot *HN*, *Ecce*; & que la Vulgate le prend pour *KN*, *Gratum*. 2°. Les Septante ont pris *LO* pour *ei*; le Samaritain a écrit *LA*, *non* : on suppose que l'un & l'autre se prennent ici pour *LOA*, *utinam* : la Vulgate le prend pour *LI*, *mihi* : En effet dans l'Hébreu *LO* & *LI*, se confondent aisément. Et il est très-ordinaire de sous-entendre le verbe *est* : en sorte que le sens de la Vulgate offre la lecture la plus probable : *Gratum mihi est : sit juxta verbum tuum.*

ψ. 35. On lit dans l'Hébreu : *Et separavit in die illa hircos variegatos & maculo-*

fos, & omnes capras punctatas & maculosas, omne quod habebat aliquid album, & omne nigrum in ovibus; & dedit in manu filiorum suorum. Dans l'Hébreu, il est aisé de confondre *AQDIM*, *variegatos*, avec *NQDIM*, *punctatos* : c'est au fond le même sens : & l'on voit encore ici bien clairement que le partage de Laban étoit tout ce qui étoit mêlé de blanc dans les chevres, & tout ce qui étoit entièrement noir dans les brebis; d'où il résulte que tout ce qui étoit entièrement blanc dans les brebis & dans les chevres fut le partage confié au soin de Jacob avec la seule espérance d'avoir pour lui tout ce qui seroit tacheté ou marqueté dans les brebis ou les chevres qui naissoient. Il est assez difficile d'expliquer le sens de la Vulgate en cet endroit : l'explication que nous y présentons est celle du P. de Carrieres.

ψ. 36. On lit dans l'Hébreu *BINO*, *inter se*, dans le Samaritain *BINM*, *inter eos* : ce qui s'accorde mieux avec le verset précédent, où l'on a vu qu'il confia son partage au soin de ses enfants : il mit donc trois jours de chemin entr'eux & Jacob. Le P. de Carrieres continue de suivre le sens qui lui a paru le plus assorti aux expressions de la Vulgate.

pascebat

pascebat reliquos greges ejus.

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, & amygdalinas & ex platanis, ex parte decorticavit eas : detractisque corticibus, in his quæ spoliata fuerant, candor apparuit : illa verò quæ integra fuerant, viridia permanferunt : atque in hunc modum color effectus est varius.

38. Posuitque eas in ca-

min entre lui, qui conduisoit les troupeaux de diverses couleurs, & son gendre, qui conduisoit les autres troupeaux d'une même couleur.

37. Et Jacob voyant que Laban prenoit toutes ces mesures pour augmenter son profit, crut que pour assurer le sien, il lui étoit permis d'user d'une adresse, qui en lui réussissant, le dédommageroit du peu de justice que son beau-pere lui avoit rendue jusqu'alors. Prenant donc les branches vertes de peuplier, d'amandier & de plane, il en ôta une partie de l'écorce, en sorte que les endroits d'où l'écorce avoit été ôtée, parurent blancs, & les autres" auxquels on l'avoit laissée, demeurèrent verts; ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs.

38. Il les mit ensuite dans les canaux

Ibid. Le Samaritain ajoute ici ce qui sera rappelé au chap. suivant, ψ. 10-14. On y lit donc ici : *Et dixit Angelus Dei ad Jacob in somnis, & dixit : Jacob. Et dixit : Ecce ego. Et dixit : Leva oculos tuos & vide omnes hircos ascendentes super greges variegatos, punctatos, & grandinatos. Vidi enim omnia quæ Laban fecit tibi. Ego sum Deus Bethel ubi unxisti monumentum & novisti mihi votum. Nunc ergo surge, egredere de terra hac, & revertere ad terram patris tui, & benefaciam tibi.* Il paroît qu'au commencement après le mot *in somnis*, les Copistes ont mal-à-propos répété, *Et dixit* : il ne sera pas ainsi répété au chap. suiv. ψ. 11. Il semble aussi qu'ils aient confondu deux apparitions : car l'ordre de partir; *Nunc surge*, &c. ne fut donné à Jacob que six ans après, *Infr. xxxi. 3.* Le chap. suiv. les réunit : mais dans un récit de faits qui arriverent à la fin de ces six années, Jacob alors rappelle ces deux apparitions.

ψ. 37. On lit seulement dans l'Hébreu : *Et tulit Jacob virgam populeam viridem, & amygdaleam & plataneam, & decorticavit in eis cortices albas, denudans album quod erat super virgis.* Le Grec dit : *corticibus albas (alut. virides,) & lacerans viride, apparuit super virgis album quod decorticavit,*

varium. En comparant ces diverses lectures, il paroît que ce Texte a souffert des Copistes : le pronom pluriel *in eis*, suppose qu'on lisoit au pluriel *virgas populeas virides*, comme l'exprime la Vulgate : c'est-à-dire, *mqLOT, virgas* au lieu de *mqL, virgam*, & *lkOT, virides* au lieu de *lk, viridem* : les autres noms sont des substantifs qui n'ont rien souffert : *virgas populi*, &c. Au lieu de *corticibus albas*, *lbnOT*, le Grec suppose que d'autres exemplaires portoient *lkOT, virides* : & en effet les écorces qu'il enleva étoient vertes, & sous ces écorces étoit le bois blanc. Au lieu de *lacerans viride* on lit dans quelques exemplaires Grecs *lacerans album*, ce qui vient assez visiblement de l'Hébreu *denudans album* : en Grec, *lacerans & denudans* ne diffèrent que d'une lettre. Quelques exemplaires Grecs transposent aussi la conjonction &, en la mettant avant *apparuit* : il semble donc qu'après ces mots *denudans album quod erat super virgis*, on ait lu dans l'Hébreu ce qu'expriment les Septante & la Vulgate : & *apparuit super virgis viride & album quod decorticavit, varium.* Je dis, *viride & album* ; car le blanc seul ne produit pas la variété ; mais le vert & le blanc offroient cette variété.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1774.

qu'on remplissoit d'eau, afin que lorsque les troupeaux y viendroient boire, " ils eussent ces branches devant les yeux, & qu'ils conçussent en les regardant.

39. Ainsi il arriva que les brebis étant en chaleur, & ayant conçu à la vue des branches de diverses couleurs, eurent des agneaux tachetés & de diverses couleurs."

40. Jacob divisa ensuite son troupeau, mettant d'un côté ce qui étoit né de diverses couleurs, & de l'autre ce qui l'étoit d'une seule couleur; & il mit de nouveau ces branches à moitié pelées dans les Canaux, devant les yeux des beliers & des brebis d'une seule couleur, afin qu'il en vint des agneaux tachetés; après quoi les troupeaux étant séparés, ce qui étoit tout blanc & tout noir étoit à Laban, & le reste à Jacob; selon la convention faite entr'eux."

Y. 38. On lit dans l'Hébreu: *ubi venirent greges ad bibendum, ante greges*: il est assez visible que c'est une transposition au lieu de, *ante greges, ubi venirent greges ad bibendum*. Je dis *ubi*; car il paroît qu'il faut sous-entendre dans l'Hébreu un *ibi*, qui peut-être y étoit exprimé, & auquel se rapporte le relatif *asher*.

Y. 39. L'Hébreu *shan*, *greges*, s'entend également des brebis & des chèvres. On pourroit donc traduire: Ainsi il arriva que les femelles des troupeaux, *brebis & chèvres*, étant en chaleur, & ayant conçu à la vue de ces branches de diverses couleurs, eurent des petits tachetés, marqués, & mêlés de diverses couleurs. L'Hébreu réunit ici les deux termes *aqdim*, *variegata*, & *mqdim*, *punctata*, que l'on a vus pris l'un pour l'autre.

Y. 40. On lit dans l'Hébreu: *Et agnos separavit Jacob: & dedit faciem gregum ante variegatum, & omne nigrum in greges Laban: & posuit sibi greges seorsum, & non*

nalibus, ubi effundebatur aqua: ut cum venissent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas, & in aspectu earum conciperent.

39. Factumque est ut in ipso calore costus oves intuerentur virgas, & parerent maculosa, & varia, & diverso colore respersa.

40. Divisitque gregem Jacob, & posuit virgas in canalibus ante oculos arietum: erant autem alba & nigra quæque, Laban: cætera verò, Jacob, separatis inter se gregibus.

posuit eos cum gregibus Laban. Au lieu de *ante* le Samaritain lit *ant*, *arietem*; le Chaldéen *cl*, *omne*. Le Grec des Septante réunit les trois lectures, en transposant *ante*: on y lit *Et dedit ante faciem gregum arietem dealbatum & omne variegatum in agnis: & seposuit sibi*, &c. On n'y trouve point ces mots, *Et omne nigrum in greges Laban*: mais ils sont nécessaires, puisqu'il y a ici une distinction de deux troupeaux: *separavit*. Le belier, *arietem*, est assez visiblement une faute de Copiste qui ne forme ici aucun sens. Jacob sépare donc les agneaux; & sous ce nom il faut entendre les petits des brebis & des chèvres: il met les marqués vis-à-vis des troupeaux blancs qui lui étoient confiés, & il forme des noirs les troupeaux de Laban, qui avoit pris pour lui les noirs, & qui étoit convenu que tout ce qui se trouveroit noir dans les troupeaux de Jacob seroit un vol: *Et dedit ante faciem gregum omne variegatum, & omne nigrum in greges Laban.*

41. Igitur quando primo tempore ascendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum & ovium, ut in earum contemplatione conciperent :

42. quando verò serotina admissura erat, & conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque sunt ea quæ erant serotina, Laban: & quæ primi temporis, Jacob.

43. Ditatusque est homo ultra modum, & habuit greges multos, ancillas & servos, camelos & asinos.

41. Mais Jacob, pour garder quelque égalité entre Laban & lui, n'usoit de cet artifice qu'à une des saisons où les brebis peuvent concevoir, & non à l'autre, prenant néanmoins la meilleure saison pour lui. Lors donc que les brebis devoient concevoir au printemps, Jacob mettoit les branches dans les canaux, devant les yeux des beliers & des brebis, afin qu'elles conçussent en les regardant.

42. Mais lorsqu'elles devoient concevoir en automne, il ne les mettoit point devant elles. Ainsi ce qui étoit conçu en automne fut pour Laban, & ce qui étoit conçu au printemps fut pour Jacob.

43. Il devint de cette sorte extrêmement riche, & il eut de grands troupeaux, des serviteurs & des servantes, des chameaux & des ânes.

ψ. 41. & 42. On prétend que les moutons conçus au Printemps sont les meilleurs. Au reste on pourroit encore traduire ainsi l'Hebreu : » Et lorsque les bêtes fortes & vigoureuses étoient en chaleur, Jacob mettoit les branches dans les canaux devant les yeux de ces bêtes, afin qu'elles conçussent en les regardant; mais il ne mettoit pas ces branches devant les bêtes vieil-

les & sans vigueur. Ainsi le fruit des bêtes vieilles & sans vigueur étoit pour Laban, & le fruit des bêtes fortes & vigoureuses étoit pour Jacob. On lit dans l'Hebreu au ψ. 41. *in omni incallescere*: mais les Septante ont lu *in tempore incallescendi*: c'est-à-dire, qu'au lieu de *vet*, *in omni*, ils ont lu *vet in tempore*, comme on le lit au chap. suiv. ψ. 10.

AV. L'ERR
CHR. VULO.
1774.



CHAPITRE XXXI.

Fuite de Jacob. Laban le poursuit. Alliance entre Jacob & Laban.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1768.

1. **A**près cela Jacob entendit les enfants de Laban qui s'entredisoient : Jacob a enlevé tout ce qui étoit à notre pere , & il est devenu puissant en s'enrichissant de son bien.

2. Il remarqua aussi que depuis quelque temps Laban ne le regardoit pas du même œil dont il le regardoit auparavant.

3. Et de plus , le Seigneur même lui dit : Retournez au pays de vos peres & vers votre famille , & je serai avec vous. "

4. Il envoya donc querir Rachel & Lia , & les fit venir dans le champ où il faisoit paître ses troupeaux ;

5. & il leur dit : Je vois que votre pere ne me regarde plus du même œil dont il me regardoit ci-devant : cependant le Dieu de mon pere a été avec moi ;

6. & vous savez vous-mêmes que j'ai servi votre pere de toutes mes forces.

7. Il a même usé envers moi de trom-

1. **P**ostquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium : Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri , & de illius facultate ditatus , factus est inclytus :

2. animadvertit quoque faciem Laban , quòd non esset erga se sicut heri & nudiustertius :

3. maxime dicente sibi Domino : Revertere in terram patrum tuorum , & ad generationem tuam ; eroque tecum :

4. misit , & vocavit Rachel & Liam in agrum , ubi pascebat greges ,

5. dixitque eis : Video faciem patris vestri quòd non sit erga me sicut heri & nudiustertius : Deus autem patris mei fuit mecum ;

6. & ipsæ nostis quòd totis viribus meis servierim patri vestro.

7. Sed & pater vester

ψ. 3. Au lieu de אַחִי , *ero* , on a vu dans le Samaritain au chap. précéd. dans l'addition relative à ceci , ψ. 36. אִתִּי , *benefaciam* ; & Jacob le répètera de même au

Chapitre suivant , ψ. 9. où l'on voit que l'expression *tecum* se prend pour *tibi* ; en sorte que la différence ne consiste que dans le seul mot *ero* au lieu de *benefaciam*.

circumvenit me, & mutavit mercedem meam decem vicibus: & tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.

8. Si quando dixit: Variæ erunt mercedes tuæ; pariebant omnes oves varios fœtus: quando verò e contrario ait: Alba quæque accipies pro mercede; omnes greges alba pepererunt.

9. Tulitque Deus substantiam patris vestri, & dedit mihi.

10. Postquam enim conceptus ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, & vidi in somnis ascendentes mares super feminas, varios & maculosos; & diversorum colorum.

11. Dixitque Angelus Dei ad me in somnis: Jacob? Et ego respondi: Adsum.

12. Qui ait: Leva oculos tuos, & vide univer-

perie, en changeant dix fois ce que je devois avoir pour récompense, quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort par tous ces changements, ayant toujours multiplié ce qui devoit m'appartenir.

8. En effet lorsqu'il a dit que les animaux de diverses couleurs seroient pour moi, toutes les brebis ont eu des petits de diverses couleurs. Et lorsqu'il a dit au contraire que tout ce qui seroit blanc seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été blanc.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien de votre père pour me le donner.

10. Car le temps où les brebis devoient concevoir étant venu, j'ai levé les yeux au ciel, & j'ai vu en songe que les mâles qui couvroient les femelles, étoient marquetés, tachetés & de diverses couleurs.

11. Et l'Ange de Dieu m'a dit en songe: Jacob? Me voici, lui ai-je dit.

12. Et il a ajouté: Levez vos yeux, & voyez que tous les mâles qui couvrent

ψ. 7. Le nombre dix est mis pour un nombre indéfini. C'est ainsi que Dieu dit que les Israélites l'ont tenté dix fois; Job, que ses amis l'ont confondu dix fois; c. à d. plusieurs fois. Num. XIV. 22. Job. XIX. 3.
ψ. 8. Hébr. Lorsqu'il a dit que tout ce qui seroit marqueté seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été marqueté; & lorsqu'il a dit que tout ce qui seroit tacheté seroit pour moi, tout ce qui est né

des troupeaux a été tacheté. » Au reste les Septante traduisent comme la Vulgate, c'est-à-dire, que dans l'Hébreu on lit *ḥqdīm*, *punctata*, & *lqdīm*, *variegata*; au lieu de ce dernier les Septante & la Vulgate supposent *lbnīm*, *alba*.

ψ. 9. Hébr. attr. le bétail. C'est encore ici le mot *meḥn*, qui signifie également possession & bétail. *Suprà*, xxx. 29.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1768.

les femelles, sont marquetés, tachetés, & de couleurs différentes : car j'ai vu tout ce que Laban vous a fait, & j'ai voulu vous dédommager de ses injustices.

13. Je suis le Dieu qui vous a apparue proche la ville de Béthel, où vous avez joint la pierre, & où vous m'avez fait un vœu. Sortez donc promptement de cette terre, & retournez au pays de votre naissance.

14. Rachel & Lia lui répondirent : Nous reste-t-il quelque chose du bien & de la part que nous devons avoir dans la maison de notre pere ? *il ne nous a rien donné du tout.*

15. Ne nous a-t-il pas au contraire traitées comme des étrangères ? ne nous a-t-il pas vendues pour vos services ? & n'a-t-il pas mangé ce qui nous étoit dû pour notre travail ?

16. Mais Dieu nous a rendu justice ; car il a pris les richesses de notre pere, & nous les a données & à nos enfants : c'est pourquoi faites tout ce que Dieu vous a commandé.

17. Jacob fit donc monter aussi-tôt ses femmes & ses enfants sur des chameaux ;

18. & emmenant avec lui tout ce qu'il avoit, ses femmes, ses enfants, ses trou-

v. 15. Autr. & n'a-t-il pas mangé le prix de notre vente ? » L'injustice de Laban n'étoit pas d'avoir exigé quelque chose de Jacob pour le mariage de ses filles ; celle étoit la coutume du pays : mais de s'être

ses masculos ascendentes super feminas, varios, maculosos, atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

13. Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, & votum vovisti mihi. Nunc ergo surge, & egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

14. Responderuntque Rachel & Lia : Nunquid habemus residui quidquam in facultatibus & hæreditate domus patris nostri ?

15. Nonne quasi alienas reputavit nos, & vendidit, comeditque pretium nostrum ?

16. Sed Deus tulit opes patris nostri, & eas tradidit nobis ac filiis nostris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.

17. Surrexit itaque Jacob ; & impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. Tulitque omnem substantiam suam, & gre-

approprié le profit du travail de Jacob, qui étoit comme la dot de ses filles, & qui devoit leur appartenir.

v. 17. Le Samaritain l'exprime ainsi : conjugibus ac liberis suis.

ges, & quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.

19. Eo tempore ierat Laban ad røndendas oves, & Rachel furata est idola patris sui.

20. Noluitque Jacob confiteri scero suo quod fugeret.

21. Cúmque abiisset tam ipse quam omnia quæ juris sui erant, & amne transmissio pergeret contra Montem Galaad,

22. nuntiatum est Laban die tertio quod fugeret Jacob.

23. Qui, assumptis fratribus suis, persecutus est eum diebus septem: & comprehendit eum in monte Galaad.

24. Viditque in somnis dicentem sibi Deum: Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.

25. Jamque Jacob extenderat in monte rãber-

peaux, & généralement tout ce qu'il avoit acquis en Mésopotamie, il se mit en chemin pour s'en aller retrouver Isaac son pere au pays de Chanaan.

19. Or Laban étant allé en ce temps-là faire tondre ses brebis, Rachel déroba les idoles de son pere, & les emporta.

20. Et Jacob ayant résolu de se retirer si promptement, ne voulut point découvrir son dessein à son beau-pere, de peur qu'il ne s'y opposât.

21. Lors donc qu'il s'en fut allé avec tout ce qui étoit à lui, comme il avoit déjà passé le fleuve d'Euphrate, & qu'il marchoit vers la montagne de Galaad,

22. Laban fut averti le troisieme jour, que Jacob s'enfuyoit.

23. Et aussitôt ayant pris avec lui ses freres & tous ses gens, il le poursuivit durant sept jours, & le joignit à la montagne de Galaad, bien résolu de se venger de sa fuite.

24. Mais Dieu lui apparut la nuit en songe, & lui dit: Prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

25. Jacob avoit déjà rendu sa tente sur la montagne de Galaad; & Laban l'y

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1768.

γ. 19. On croit que le terme Hébreu *Téraphim*, désigne une sorte d'idoles ou de figures superstitieuses: & plus bas Laban les appelle ses Dieux. (Iust. γ. 30.)

γ. 21. Cette montagne ne porta ce nom que depuis le passage de Jacob. Les monts de Galaad sont à l'Orient du pays qui fut occupé depuis par les tribus de Ruben & de Gad, & s'étendent du Nord au Midi,

déphis le Mõt Hermon jusqu'aux montagnes de Moab.

γ. 24. L'Hébreu l'exprime.

Ibid. Hébr. litt. Prenez garde de ne rien dire à Jacob depuis le bien jusqu'au mal: c. à d. rien de séduisant ni rien d'offensant; ou, ne lui faites ni promesses ni menaces pour le rappeler auprès de vous. La même expression va revenir au γ. 29.

ayant joint avec ses freres, y tendit aussi
 la sienne.

AV. L'ERR

CHR. VULG.

1774.

26. Et il dit à Jacob : Pourquoi avez-vous agi de la sorte, en m'enlevant ainsi mes filles, sans m'en rien dire, comme si c'étoient des prisonnières de guerre ?

27. Pourquoi avez-vous pris le dessein de vous enfuir, sans que je le sùsse ? & pourquoi ne m'avez-vous point averti que vous vouliez vous retirer, afin que j'allasse vous reconduire avec des chants de joie, au bruit des tambours & au son des harpes ?

28. Vous ne m'avez pas seulement permis de donner à mes filles & à mes petits-fils le dernier baiser ; vous n'avez pas agi sagement en cela. Et maintenant

Infr. XLVIII.
29.

je pourrois bien vous rendre le mal pour le mal ; mais le Dieu de votre pere me dit hier : Prenez bien garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

30. Vous aviez peut-être envie de

ψ. 27. *Tympanum*, Hébreu, *Tuph. Cythara*, Hébreu, *Kinnor*. Voyez ce qui en est dit dans la *Dissertation sur les instruments de musique des Hébreux*, à la tête du Livre des Psaumes.

ψ. 28. Dans la Vulgate, ces mots, *Et nunc quidem* sont joints au ψ. 28, quoique le sens les rapporte au ψ. 29 ; c'est que l'Hébreu les rapporte au ψ. 28 selon le sens même, en les transposant ; c'est-à-dire, que selon l'Hébreu il faudroit lire : *Et nunc quidem stultè operatus es : »* maintenant donc » vous avez agi en insensé. Les Septante le répètent devant & après : *nunc quidem stultè operatus es : Et nunc valet, &c.* Ce seroit

naculum : cùmque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem Monte Galaad fixit tentorium.

26. Et dixit ad Jacob : Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio ?

27. Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi, ut prosequerer te cum gaudio, & canticis, & tympanis, & citharis ?

28. Non es passus ut oscularer filios meos & filias : stultè operatus es : & nunc quidem

29. valet manus mea reddere tibi malum ; sed Deus patris vestri heri dixit mihi : Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30. Esto, ad tuos ire

peut-être la vraie lecture qui auroit ensuite varié de maniere que S. Jérôme, auteur de notre Vulgate, auroit lu après, ce qu'on lit aujourd'hui devant.

ψ. 29. Le Samaritain lit *AMC*, *tecum* ou *tibi*, au lieu de *AMCM*, *vobiscum* ou *vobis*, qu'on lit dans l'Hébreu.

Ibid. De même au lieu de *ABICM*, *patris vestri*, qu'on lit dans l'Hébreu, on trouve dans le Samaritain *ABIC*, *patris tui* : & les Septante ont lu ainsi. On ne peut pas faire sentir ces différences en François, parce que nous employons *vous* & *votre* pour le singulier comme pour le pluriel.

cupiebas,

cupiēbas , & desiderio
erat tibi domus patris tui :
cur furatus es deos meos ?

31. Respondit Jacob :
Quòd infcio te profectus
fum , timui ne violenter
auferres filias tuas.

32. Quòd autem furti
me arguis : apud quem-
cunque inveneris deos
tuos , necetur coram fra-
tribus nostris. Scrutare
quidquid tuorum apud
me inveneris , & aufer.
Hæc dicens , ignorabat
quòd Rachel furata esset
idola.

33. Ingressus itaque
Laban tabernaculum Ja-
cob & Liæ , & utriusque
famulæ , non invenit.
Cùmque intrasset tento-
rium Rachelis ,

34. illa festinans ab-
condit idola subter stra-
menta cameli , & sedit
desuper : scrutantique
omne tentorium , & ni-
hil inveniēti ,

35. ait : Ne irascatur

retourner vers vos proches , & vous
souhaitiez de revoir la maison de vo-
tre pere : *je ne trouve pas cela mauvais* ;
mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes
dieux ?

31. Jacob lui répondit : Ce qui m'a
fait partir sans vous en avoir averti ,
c'est que j'ai eu peur que vous ne vou-
lussiez me ravir vos filles par violence.

32. Mais pour le larcin dont vous
m'accusez , je consens que quiconque
fera trouvé avoir pris vos dieux , " soit
puni de mort en présence de nos freres.
Cherchez par-tout , & emportez tou-
ce que vous trouverez à vous ici. En
disant cela , il ne savoit pas que Rachel
avoit dérobé ces idoles.

33. Laban étant donc entré dans la
tente " de Jacob , de Lia & des deux
servantes , " ne trouva point ce qu'il
cherchoit. Il entra ensuite dans la tente
de Rachel ;

34. mais elle ayant caché prompte-
ment les idoles *de son pere* sous la litiere
d'un chameau , s'assit dessus ; & lorsqu'il
cherchoit par-tout dans la tente , sans y
rien trouver ,

35. elle lui dit : Que mon seigneur ne

ψ. 31. & 32. Hébr. litt. Jacob lui répon-
dit : C'est que j'ai craint que vous ne vou-
lussiez me ravir vos filles par violence : mais
je consens que quiconque sera trouvé avoir
pris vos Dieux , &c.

ψ. 33. Hébr. dans les tentes. Le Sama-
ritain ajoute *VIKBS* , & *alligavit* ; ou plu-
tôt *VIKFS* , & *scrutatus est*. La même variété

Tome I.

va revenir au ψ. 35.

Ibid. Au lieu de *HAMHT* , *ancillarum* , on
lit dans le Samaritain *HSHKOT* , *famularum*.
C'est au fond le même sens. Ce dernier mot
est celui que Moÿse emploie en parlant de
ces femmes au chap. précéd. ψ. 24. & 29.
& au chap. XXXIII. ψ. 1. & 2.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1768.

se fâche pas, si je ne puis me lever maintenant devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. Ainsi Rachel rendit inutile cette recherche qu'il faisoit avec tant de soin.

36. Alors Jacob tout ému, fit ce reproche à Laban : Quelle faute avois-je commise ? & en quoi vous avois-je offensé, pour vous obliger de courir après moi avec tant de chaleur,

37. & de fouiller & de renverser tout ce qui est à moi ? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étoient dans votre maison ? faites-le voir devant mes freres & devant les vôtres, & qu'ils soient juges entre vous & moi ?

38. Est-ce donc pour cela que j'ai passé vingt années avec vous ? *Est-ce là la récompense que vous me donnez pour tous les services que je vous ai rendus pendant un si long-temps, & avec tant de travail & de fidélité ? En effet vos brebis & vos chevres n'ont point été stériles ; je n'ai point mangé les beliers de votre troupeau ;*

39. je ne vous ai rien montré de ce qui avoit été pris par les bêtes : je prenois sur moi tout ce qui avoit été perdu, & vous en tenois compte : & vous exigiez de moi tout ce qui avoit été dérobé. "

40. J'étois brûlé par la chaleur " pen-

dominus meus quòd coram te affurgere nequeo : quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi. Sic delusa sollicitudo quærentis est.

36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait : Quam ob culpam meam, & ob quod peccatum meum sic exaristi post me,

37. & scrutatus es omnem supellectilem meam ? Quid invenisti de cuncta substantia domûs tuæ ? pone hic coram fratribus meis & fratribus tuis, & judicent inter me & te.

38. Idcirco viginti annis fui tecum ? oves tuæ & capræ steriles non fuerunt ; arietes gregis tui non comedi :

39. nec captum à bestia ostendi tibi, ego damnum omne reddebam : quidquid furto peribat, à me exigebas :

40. die noctuque æstu

ψ. 39. Hébr. tout ce qui avoit été dérobé, soit la nuit, soit le jour. Le mot *exigebas* transposé dans l'Hébreu, manque dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

ψ. 40. On lit dans le Samaritain *κρη*, *alems*, pour *κρη*, *æstus*. Le verset commence dans l'Hébreu comme dans le Sama-

ritain, par un *Fui*, qui ne s'accorde pas avec le prétérit, *consumpsit me* qui suit : les Septante ont fait de ce prétérit un participe, *consumptus* : mais au lieu de *חיתי*, *Fui*, peut-être faudroit-il lire *חיה* *v*, *Fuit ut*, & alors le sens seroit. *Fuit ut consumeret me.*

urebar, & gelu; fugiebat- que somnus ab oculis meis.

41. Sicque per viginti annos in domo tua servivi tibi, quatuordecim pro filiabus, & sex pro gregibus tuis: immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.

42. Nisi Deus patris mei Abraham, & timor Isaac, affuisset mihi, forsitan modò nudum me dimisisses: afflictionem meam & laborem manuum mearum respexit Deus, & arguit te heri.

43. Respondit ei Laban: Filiæ meæ & filii, & greges tui, & omnia quæ cernis, mea sunt: quid possum facere filiis & nepotibus meis?

44. Veni ergo, & ineamus fœdus: ut sit in testimonium inter me & te.

45. Tulit itaque Jacob lapidem, & erexit illum in titulum:

46. dixitque fratribus suis: Afferte lapides. Qui

dant le jour, & *transi* de froid pendant la nuit, & le sommeil fuyoit de mes yeux.

41. Je vous ai servi ainsi dans votre maison pendant vingt ans, quatorze pour vos filles, & six pour vos troupeaux: vous avez aussi changé dix fois ce que je devois avoir pour récompense.

42. Si le Dieu de mon pere Abraham, & le Dieu que craint Isaac, ne m'eut assisté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nud *de chez vous*: mais Dieu a regardé mon affliction & le travail de mes mains, & il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.

43. Laban lui répondit: *Il n'étoit pas nécessaire que Dieu m'arrêtât*; mes filles & mes petits-fils, vos troupeaux & tout ce que vous voyez *avec vous*, est à moi; quel mal puis-je donc faire à mes filles & à mes petits-fils? *aucun sans doute; au contraire je voudrois les combler de biens.*"

44. Venez donc, & faisons une alliance qui serve de témoignage *de la bonne intelligence qui sera entre vous & moi.*

45. Alors Jacob prit une pierre, & en ayant dressé un monument,

46. il dit à ses freres: Apportez des pierres; & en ayant ramassé plusieurs

ψ. 42. *Timor Isaac.* La crainte d'Isaac, » c. à. d. le Dieu que craint Isaac.

ψ. 43. Hébr. ces filles sont mes filles, ces enfans sont mes enfans, ces troupeaux

sont mes troupeaux, & tout ce que vous voyez est à moi & à mes filles: que leur ferois-je aujourd'hui, ou à leurs fils qu'elles ont enfantés?

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1768.

ensemble , ils en firent un lieu élevé , & mangerent dessus.

47. Laban le nomma d'un nom Chaldéen qui signifie le monceau du témoin ; & Jacob d'un nom Hébreu qui signifie le monceau du témoignage : chacun selon la propriété de sa langue."

48. Et Laban dit : Ce lieu élevé sera témoin aujourd'hui de l'union qui est & qui sera entre vous & moi ; (c'est pour cette raison qu'on a appelé ce lieu Galaad , c'est-à-dire , le monceau du témoin.) "

49. Et Laban ajouta : Que le Seigneur nous regarde & nous juge , lorsque nous nous serons retirés l'un de l'autre. "

50. Si vous maltraitez mes filles , & si vous prenez encore d'autres femmes

congregantes fecerunt tumulum , comederuntque super eum :

47. quem vocavit Laban , Tumulum testis ; & Jacob , Acervum testimonii , uterque juxta proprietatem linguæ suæ.

48. Dixitque Laban : Tumulus iste erit testis inter me & te hodie ; (& idcirco appellatum est nomen ejus Galaad , id est , Tumulus testis :)

49. Intueatur & judicet Dominus inter nos , quando recesserimus à nobis ,

50. Si affixeris filias meas , & si introduxeris

ψ. 47. Hébr. Laban le nomma Jegar Saadoutha , c'est-à-dire , en Chaldéen , le monceau du témoignage ; & Jacob , Galaad , c'est-à-dire , en Hébreu , le monceau du témoin. » On voit ici que la langue Chaldéenne ou Syriaque , étoit différente de la langue Hébraïque dont se servoit Jacob. Ces mots , uterque juxta proprietatem linguæ suæ , ne sont point dans l'Hébreu.

ψ. 48. Ces mots , id est , Tumulus testis ; ne sont point dans le Texte. S. Jérôme les a ajoutés pour expliquer le nom de Galaad , & l'on verra dans la suite plusieurs autres additions semblables. La parenthèse entière , & idcirco , &c. qui interrompt la suite des discours de Laban , paroît convenir mieux à la fin du ψ. précéd. elle y seroit intimement liée , & n'interromproit rien. C'est vraisemblablement une transposition de Copiste.

ψ. 49. On lit dans l'Hébreu : Et Maspha ; quia dixit : consideret Dominus inter me & te , quando absconditi fuerimus alter ab altero. On suppose que cela se lie avec la parenthèse qui précède en ce sens : » C'est pour-

quoi on a appelé ce lieu Galaad , & Maspha , parce que Laban dit : Que le Seigneur considère entre vous & moi , quand nous serons hors de la vue l'un de l'autre. » Le nom Maspha signifie Specula , & fait allusion au mot Sapha , qui est ici employé au sens de Considerare. Mais ceci interrompt encore la suite du discours de Laban , qui a déjà nommé ce lieu d'un nom qui signifie témoin ; Jacob l'a nommé de même : Laban a insisté sur cette idée de témoin , & il va y revenir encore : le nom de Maspha semble donc ici étranger ; & le R. P. Houbigant soupçonne que ce ψ. 49. vient de la main des Copistes ; que quelqu'un se souvenant ici d'un lieu fort célèbre nommé Maspha en Galaad , a cru que c'étoit celui dont il s'agit ici ; & qu'ayant mis cela en note à la marge du Texte , les Copistes l'ont ensuite inséré dans le Texte. Le P. Houbigant observe aussi que le nom יְהוּוָה employé dans ce verset ne paroît pas être l'expression de Laban , qui se sert du mot אֱלֹהִים , Deus , comme on va le voir encore dans le ψ. suiv.

alias uxores super eas : nullus sermonis nostri testis est absque Deo , qui præsens respicit.

§1. Dixit rursus ad Jacob : En tumulus hic , & lapis quem erexi inter me & te ,

§2. testis erit : tumulus , inquam , iste & lapis sint in testimonium , si aut ego transiero illum pergens ad te , aut tu præterieris , malum mihi cogitans.

§3. Deus Abraham , & Deus Nachor , judicet inter nos , Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac :

§4. immolatifque victimis in monte , vocavit

qu'elles , Dieu même vous punira ; car nul n'est témoin de nos paroles que Dieu , qui est présent & qui nous regarde."

§1. Il dit encore à Jacob : Ce lieu élevé & cette pierre que j'ai dressée entre vous & moi ,

§2. nous serviront de témoin : Ce lieu élevé , dis-je , & cette pierre porteront témoignage si je passe au delà pour aller à vous , afin de vous nuire ; ou si vous passez vous-même dans le dessein de me faire quelque mal."

§3. Que le Dieu d'Abraham , le Dieu de Nachor & le Dieu de leur pere " soit notre juge. Jacob jura donc cette alliance , par le Dieu que craignoit Isaac son pere.

§4. Et après avoir immolé des victimes sur la montagne , il invita ses fre-

ψ. 50. On lit dans l'Hébreu : *nullus vir nobiscum ; vide , Deus testis inter me & te.* Ce *vide* se prend en Hébreu adverbiallement pour *Ecce* ; la Vulgate même le traduit ainsi ci-devant XXVII. 27. & ci-après , XII. 41. » Il n'y a ici nul homme avec nous : mais Dieu est témoin entre moi & vous. »

ψ. 51. & 52. Hébr. litt. Voici ce monceau , & ce monument que j'ai dressé (ou plutôt que vous avez dressé) entre vous & moi : ce monceau , dis-je , servira de témoin , & ce monument portera témoignage , si je passe au delà de ce monceau pour aller à vous , & si vous passez au delà de ce monceau & de ce monument pour venir à moi , dans le dessein de nous faire l'un à l'autre quelque mal. Au lieu de *IRITI , jeci* , on lit dans le Samaritain *IRAT , times* ou *timuisti* , peut-être pour *HRMT , erexisti* ; c'est l'expression du ψ. 45. où l'on a vu que

ce fut Jacob qui dressa ce monument.

ψ. 53. L'écriture dit que Tharé leur pere a servi des Dieux étrangers : (*Jos. XXIV. 2.*) & l'Hébreu pourroit se traduire : » Que les Dieux de Tharé leur pere soient juges entre nous. Mais il est peu vraisemblable que Laban fasse ici intervenir de faux dieux. Au lieu de *ISFTU , judicent* , le Samaritain lit *ISFT , judicet* , comme l'expriment les Septante & la Vulgate. L'expression *Deus patris eorum* ne se trouve point dans le Grec des Septante : dans l'Hébreu comme dans la Vulgate , elle semble ajoutée ou transposée. Au lieu de *ABIHM , patris eorum* , le Samaritain lit *ABRHM , Abraham* , qui est visiblement une faute : & quand on liroit *Deus patris eorum* , ce seroit toujours le seul vrai Dieu également adoré dans la famille de Nachor & dans celle d'Abraham.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1768.

res, c'est-à-dire, *ses parents*, pour manger *ensemble*; & ayant mangé, ils demeurèrent là *pour y coucher*.

55. Mais Laban se levant avant qu'il fit jour, " embrassa ses fils & ses filles, " les benit, & s'en retourna chez lui.

fratres suos ut ederent panem. Qui cum comedissent, manserunt ibi.

55. Laban verò de nocte confurgens, osculatus est filios & filias suas, & benedixit illis: reversusque est in locum suum.

ψ. 55. Hébr. autr. dès le point du jour. *Ibid.* c. à. d. ses filles & ses petits-fils.

C H A P I T R E X X X I I .

Jacob envoie annoncer à Esäu sa venue : celui-ci vient au devant de lui avec des troupes. Lutte de Jacob contre un Ange.

Infr. XLVIII. 1. **J**acob continuant son chemin, rencontra des Anges de Dieu.

2. Et les ayant vus, il dit : Voici le camp de Dieu; & il appella ce lieu-là Mahanaïm, c'est-à-dire, le camp " *des armées du Seigneur*.

3. Il envoya en même-temps des gens devant lui, pour donner avis de sa venue à son frere Esäu, *qui, par un effet particulier de la providence de Dieu, s'é-*

1. **J**acob quoque abiit itinere quo cæperat: fueruntque ei obviam Angeli Dei.

2. Quos cum vidisset, ait: Castra Dei sunt hæc. Et appellavit nomen loci illius Mahanaim, id est, Castra.

3. Misit autem & nuntios ante se ad Esäu fratrem suum in terram

ψ. 2. Cette interprétation est ajoutée dans la Version Latine. Le mot Hébreu *Mahanaïm*, ainsi prononcé, semble signifier proprement *les deux camps*, comme si Jacob eut vu du côté du torrent de Jaboc opposé à celui où il étoit, (*Infr.* ψ. 22.) un camp ou une armée d'Anges, en sorte que son camp & celui des Anges fussent les deux camps qui semblent être désignés par ce nom. Mais dans ce Chapitre, même ψ. 7. & 10. lors-

qu'il y est parlé de deux troupes sous le nom de *deux camps*, elles sont nommées *Mahanoth*. D'ailleurs les Septante & la Vulgate ont expliqué ce *Mahanaïm* par le simple pluriel *Castra*: & il est assez visible que Jacob ne parle point ici de son camp, mais uniquement de celui qui lui apparut. On vit dans la suite à l'endroit où étoit campé Jacob, une ville qui conserva le nom de *Mahansim*. Elle étoit dans le partage de la Tribu de Gad.

Seir, in regionem Edom :

toit retiré en la terre de Seïr au pays d'Edom, " abandonnant ainsi la terre de Chanaan que le Seigneur avoit destinée à Jacob.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1768.

4. præcepitque eis , dicens : Sic loquimini domino meo Esäu : Hæc dicit frater tuus Jacob : Apud Laban peregrinatus sum , & fui usque in præsentem diem.

4. Et il leur donna cet ordre : Voici la maniere dont vous parlerez à Esäu mon seigneur : Jacob votre frere " vous envoie dire ceci : J'ai demeuré comme étranger chez Laban , & j'y ai été jusqu'aujourd'hui ; j'en reviens assez riche pour ne point vous être à charge.

5. Habeo boves , & asinos , & oves , & servos , & ancillas : mittoque nunc legationem ad dominum meum , ut inveniam gratiam in conspectu tuo.

5. J'ai des bœufs , des ânes , des brebis , des serviteurs & des servantes ; & j'envoie maintenant vers mon seigneur , pour lui annoncer mon arrivée , " afin que je trouve grace devant lui.

6. Reverfique sunt nuntii ad Jacob , dicentes : Venimus ad Esäu fratrem tuum , & ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.

6. Ceux que Jacob avoit envoyés , revinrent lui dire : Nous avons été vers votre frere Esäu , & le voici qui vient lui-même en grande hâte " au devant de vous avec quatre cents hommes.

7. Timuit Jacob valdè : & perterritus divisit populum qui secum erat , greges quoque & oves & boves & camelos , in duas turmas ,

7. *A ces mots , Jacob eut une grande peur , se souvenant de la haine qu'Esäu avoit autrefois conçue contre lui ; & dans la frayeur dont il fut saisi , il divisa en deux bandes tous ceux qui étoient avec lui , & les troupeaux , " les brebis , les bœufs & les chameaux ,*

8. dicens : Si venerit

8. en disant : Si Esäu vient attaquer

ψ. 3. On voit par cet endroit & par quelques autres de l'Écriture , qu'Esäu demeurait , au commencement , à l'Orient Méridional de la terre de Chanaan au dessus de la mer morte.

ψ. 4. Hébr. votre serviteur. » Les Septante lisent ainsi. (*Infr.* ψ. 18. & 20.)

ψ. 5. Vulg. litt. j'envoie vers mon seigneur une députation. Hébr. j'envoie vers

mon seigneur pour lui annoncer mon arrivée.

ψ. 6. Hébr. le voici qui vient.

ψ. 7. Ces mots *greges quoque & oves* , sont deux traductions du seul mot Hébreu SAN , qui signifie en général les menus troupeaux , *greges* , brebis & chevres. C'est le même qui est traduit simplement par *oves* au ψ. 5.

une des troupes , l'autre qui restera sera
sauvée.
AV. L'ERE
CHR. VULG.
1768.

9. Jacob ayant pris ces précautions que sa prudence lui suggéra , eut ensuite recours à Dieu , & il lui dit avec une entière confiance : Dieu d'Abraham mon pere , Dieu de mon pere Isaac , Seigneur qui m'avez dit : Retournez en votre pays & au lieu de votre naissance , & je vous comblerai de bienfaits ;

10. je suis indigne de toutes vos miséricordes , & de la vérité que vous avez gardée dans toutes les promesses que vous avez faites à votre serviteur , & que vous avez accomplies avec tant de magnificence & de libéralité ; car j'ai passé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton , & je retourne maintenant avec ces deux troupes que vous m'avez données par un effet de votre bonté.

11. Conservez-les par la même bonté , & délivrez-moi aujourd'hui de la main de mon frere Esaü , parce que je le crains extrêmement ; " de peur qu'à son arrivée il ne passe au fil de l'épée la mere avec les enfants.

12. Souvenez-vous que vous m'avez promis de me combler de biens , & de multiplier ma race comme le sable de la mer , dont la multitude est innombrable.

13. Jacob ayant passé la nuit en ce même lieu , il sépara de tout ce qui étoit à lui , ce qu'il avoit destiné pour en faire présent à Esaü son frere :

Esaü ad unam turmam ; & percusserit eam , alia turma , quæ reliqua est , salvabitur.

9. Dixitque Jacob : Deus patris mei Abraham , & Deus patris mei Isaac : Domine , qui dixisti mihi : Revertere in terram tuam , & in locum natiuitatis tuæ ; & benefaciam tibi :

10. minor sum cunctis miserationibus tuis , & veritate tua quam explevisti seruo tuo. In baculo meo transivi Jordanem istum : & nunc cum duabus turmis regredior.

11. Erue me de manu fratris mei Esaü , quia valdè eum timeo : ne fortè veniens percutiat matrem cum filiis.

12. Tu locutus es quòd benefaceres mihi , & dilatares semen meum sicut arenam maris , quæ præ multitudine numerari non potest.

13. Cùmque dormisset ibi nocte illâ , separavit de his quæ habebat , munera Esaü fratri suo :

ÿ. 11. Le mot *valdè* n'est pas dans l'Hébreu.

14. capras ducentas , hircos viginti ; oves ducentas , & arietes viginti ;

15. camelos fætas cum pullis suis triginta ; vacas quadraginta , & tauros viginti ; afinas viginti , & pullos earum decem.

16. Et misit per manus fervorum suorum singulos seorsum greges , dixitque pueris suis : Antecedite me : & sit spatium inter gregem & gregem.

17. Et præcepit priori , dicens : Si obvium habueris fratrem meum Esäu , & interrogaverit te , Cujus es ? aut , Quò vadis ? aut , Cujus sunt ista quæ seque-
ris ?

18. respondebis : Servi tui Jacob : munera misit domino meo Esäu : ipse quoque post nos venit.

19. Similiter dedit mandata secundo , & tertio , & cunctis qui sequebantur greges , dicens : Iisdem verbis loquimini ad Esäu , cum inveneritis eum.

ÿ. 15. *Camelos fætas*. Hébr. *Camelos lactantes*. Les Septante traduisent ainsi. Les femelles de chameaux ont du lait jusqu'à ce qu'elles portent de nouveau ; & leur lait étoit fort estimé des Anciens.

Ibid. Hébr. dix taureaux. » C'est aussi la

Tome I.

14. *savoir*, deux cents chevres, vingt boucs, deux cents brebis, & vingt béliers,

15. trente femelles de chameaux " avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, " vingt ânesses & dix ânonns. "

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux, qu'il fit conduire par ses serviteurs ; & il leur dit : Marchez toujours devant moi, & qu'il y ait de l'espace entre un troupeau & l'autre.

17. Il dit à celui qui marchoit le premier : Si vous rencontrez Esäu mon frère, & qu'il vous demande : A qui êtes-vous ? ou bien : Où allez-vous ? ou : A qui sont ces bêtes que vous menez ?

18. Vous lui répondrez : Elles sont à Jacob votre serviteur, qui les envoie pour présent à mon seigneur Esäu, & il vient lui-même après nous.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisième, & à tous ceux qui conduisoient les troupeaux, en leur disant : Lorsque vous rencontrerez Esäu, vous lui direz la même chose.

lecture des Septante. La différence en Hébreu n'est que du singulier au pluriel : ASRH , dix , ASRIM , vingt.

Ibid. Vulg. litt. *pullos earum*. Hébr. alit. *afellos*.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1768.

20. Et vous ajouterez : Jacob votre serviteur vient " aussi lui-même après nous. Car Jacob disoit : Je l'appaisierai par les présents qui vont devant moi ; & ensuite quand je le verrai , peut-être qu'il me regardera favorablement. "

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1768.

21. Les présents marcherent donc devant Jacob ; & pour lui , il demeura cette nuit dans son camp.

22. Et s'étant levé de fort bonne heure , " il prit ses deux femmes & leurs deux servantes , avec ses onze fils , & passa le gué de Jaboc. "

23. Après avoir fait passer tout " ce qui étoit à lui ,

24. il demeura seul *en ce lieu-là* , & il parut en même temps un Ange " sous la figure d'un homme , qui lutta contre lui jusqu'au matin.

25. Cet Ange qui n'agissoit avec Jacob que comme un homme , voyant qu'il ne pouvoit le surmonter , parce qu'il ne vouloit pas employer toute sa force contre lui , lui fit sentir de quoi il eut été capable , s'il eut voulu ; il lui toucha le nerf de la cuisse , qui se sécha aussi-tôt. "

20. Et addetis : Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur. Dixit enim : Placabo illum muneribus quæ præcedunt , & postea videbo illum ; forsitan propitiabitur mihi.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum ; ipse verò mansit nocte illâ in castris.

22. Cùmque maturè surrexisset , tulit duas uxores suas , & totidem famulas , cum undecim filiis , & transivit vadum Jaboc.

23. Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant ,

24. mansit solus : & ecce vir luctabatur cum eo usque manè.

25. Qui cùm videret quòd eum superare non posset , tetigit nervum femoris ejus , & statim emarcuit.

ψ. 20. Ce mot *venit* qui manque dans l'Hébreu , est exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. litr. peut-être qu'il élèvera mon visage : c. à. d. peut-être qu'il me recevra favorablement. Voyez ci-dessus la note sur le ψ. 21. du chap. XIX.

ψ. 22. Hébr. dans la nuit.

Ibid. Le torrent de Jaboc prend sa source dans les montagnes de Galaad , & vient se décharger dans le lac de Genesareth , à l'extrémité méridionale de ce lac , au dessus du lieu où le Jourdain sort de ce lac.

ψ. 23. Le mot *omnibus* n'est pas dans l'Hébreu ; mais il est dans les Septante & dans le Samaritain.

ψ. 24. Le Prophete Osée lui donne le nom d'Ange : *Et invaluit ad Angelum.* Of. XII. 4.

ψ. 25. Hébr. autr. Cet homme voyant qu'il ne le surmontoit point , le toucha à l'endroit où s'emboîte l'os de la cuisse ; & il y eut une espèce de luxation dans cette partie de la hanche de Jacob contre qui il luttoit.

26. Dixitque ad eum : Dimitte me ; jam enim ascendit aurora. Respondit : Non dimittam te , nisi benedixeris mihi.

27. Ait ergo : Quod nomen est tibi ? Respondit : Jacob.

28. At ille : Nequaquam , inquit , Jacob appellabitur nomen tuum , sed Israel : quoniam si contra Deum fortis fuisti , quantò magis contra homines prævalebis ?

29 Interrogavit eum Jacob : Dic mihi , quo appellaris nomine ? Respondit : Cur quæris nomen meum ? Et benedixit ei in eodem loco.

30. Vocavitque Jacob nomen loci illius , Phanuel , dicens : Vidi Deum facie ad faciem , & salva facta est anima mea.

31. Ortusque est eum statim sol , postquam transfessus est Phanuel : ipse verò claudicabat pede.

26. Et en même temps il lui dit : Laissez-moi aller ; car l'aurore commence déjà à paroître. Jacob qui reconnut alors que c'étoit un Ange du Seigneur , lui répondit : Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez beni.

27. Cet homme lui demanda : Comment vous appelez-vous ? Il lui répondit : Je m'appelle Jacob.

28. Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob , mais Israël , c'est-à-dire , fort contre Dieu ; car si vous avez été fort contre Dieu , combien le ferez-vous davantage contre les hommes ?

29. Jacob lui fit ensuite cette demande : Dites-moi , je vous prie , comment vous vous appelez. Il lui répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom ? Et il le benit en ce même lieu.

30. Jacob donna à ce lieu-là le nom de Phanuel ; " c'est-à-dire , la face de Dieu , " en disant : J'ai vu Dieu face à face , & cependant mon ame a été sauvée ; je n'en suis pas mort , contre l'opinion commune des hommes , qui croient qu'on ne peut voir Dieu ou son Ange sans en mourir.

31. Aussi-tôt qu'il eut passé ce lieu qu'il venoit de nommer Phanuel , il vit le Soleil qui se levoit ; mais il se trouva boiteux d'une jambe.

ψ. 28. Hébr. autr. car vous avez été fort contre Dieu , & vous prévaudrez contre les hommes. On lit dans l'Hébreu , & con-
ara homines , & prævalebis : mais il est assez visible que cette seconde & est une faute de Copiste : les Septante ne l'ont point lue.

ψ. 30. Hébr. autr. Phaniel. Cela répond

mieux à l'étymologie ; cependant le Samaritain lit Phanuel , & c'est le nom qui est resté à ce lieu.

Ibid. Il est parlé de cette opinion dans la Dissertation sur la Médecine des Hébreux , à la tête de l'Ecclésiastique.

AV. L'ÉRE
CHR. VULG.
1768.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1768.

32. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfants d'Israël ne mangent point du nerf de la cuisse des bêtes, se souvenant de celui qui fut touché en la cuisse de Jacob, & qui demeura sans mouvement.

32. Quam ob causam non comedunt nervum filii Israël, qui emarcuit in femore Jacob, usque in præsentem diem: eo quòd tetigerit nervum femoris ejus, & obstupuerit.

¶ 32. Hébr. autr. ne mangent point du nerf qui est à l'endroit de la concavité de la hanche dans les bêtes, & qui fut affoibli dans Jacob, lorsque l'Ange toucha Jacob à l'endroit de cette concavité, & lui affoiblit ce nerf.

C H A P I T R E X X X I I I .

Rencontre de Jacob & d'Esäü. Jacob se retire à Socoth, & delà à Sichem.

1. **J**acob levant ensuite les yeux, vit Esäü qui s'avançoit avec quatre cents hommes, & il partagea les enfants de Lia, de Rachel & des deux servantes.

1. **E**levans autem Jacob oculos suos, vidit venientem Esäü, & cum eo quadringentos viros; divisitque filios Liæ & Rachel, ambarumque famularum:

2. Il mit à la tête les deux servantes avec leurs enfants, Lia & ses enfants au second rang, Rachel & Joseph au dernier.

2. & posuit utramque ancillam, & liberos earum, in principio: Liam verò & filios ejus, in secundo loco: Rachel autem & Joseph novissimos.

3. Et lui s'avançant, adora Esäü; &, pour lui marquer plus de respect, se prosterna sept fois en terre, jusqu'à ce que son frere fût proche de lui.

3. Et ipse progrediens adoravit pronus in terram septies, donec appropinquaret frater ejus.

4. Alors Esäü, dont Dieu avoit changé le cœur, courut au devant de son frere, l'embrassa, le serra étroitement, & le

4. Currens itaque Esäü obviam fratri suo, amplexatus est eum; strin-

¶ 3. Voyez ci-dessus, chap. XVIII. v. 2.

genſque collum ejus , & ofculans flevit.

5. Levatiſque oculis , vidit mulieres, & parvulos earum , & ait : Quid ſibi volunt iſti ? & ſi ad te pertinent ? Reſpondit : Parvuli ſunt, quos donavit mihi Deus ſervo tuo.

6. Et appropinquantes ancillæ & filii earum, incurvati ſunt.

7. Acceſſit quoque Lia cum pueris ſuis : & cum ſimiliter adoraffent , extremi Joſeph & Rachel adoraverunt.

8. Dixitque Eſaü : Quænam ſunt iſtæ turmæ quas obviã habui ? Reſpondit : Ut invenirem gratiam coram domino meo.

9. At ille ait : Habeo plurima , frater mi : ſint tua tibi.

10. Dixitque Jacob : Noli ita, obſecro : ſed ſi inveni gratiam in oculis tuis , accipe munuſculum de manibus meis : ſic enim vidi faciem tuam , quaſi viderim vultum Dei : eſto mihi propitius ,

baïſa en verſant des larmes " de joie & de tendreſſe.

5. Et ayant levé les yeux , il vit les femmes & leurs enfans ; & il dit à Jacob : Qui ſont ceux-là ? ſont-ils à vous ? Jacob lui répondit : Ce ſont les petits enfans que Dieu a donnés à votre ſerviteur.

6. Et les ſervantes ſ'approchant avec leurs enfans , le ſaluerent profondément.

7. Lia ſ'approcha enſuite avec ſes enfans , & l'ayant auſſi adoré , Joſeph & Rachel l'adorerent les derniers.

8. Alors Eſaü lui dit : Quelles ſont ces troupes que j'ai rencontrées ? Jacob lui répondit : *Ce ſont celles que j'ai deſtinées pour vous les préſenter , afin de trouver grace devant mon ſeigneur.*

9. Eſaü lui répondit : J'ai des biens en abondance , mon frere ; gardez pour vous ce qui eſt à vous.

10. Jacob ajouta : N'en uſez pas ainſi , je vous prie ; mais ſi j'ai trouvé grace devant vous , recevez de ma main ce petit préſent , *vous rendrez parfaite la joie que j'ai eue en ce jour ; car j'ai vu aujourd'hui votre viſage , comme ſi je voyois le viſage de Dieu ; j'ai été ravi de vous voir plein de douceur & de bonté pour moi ; ſoyez-moi donc favorable encore en ce point ,*

ψ. 4. Hébr. & ils verſerent des larmes. » Les Septante traduiſent ainſi , & ajoutent même : Tous les deux.

ψ. 10. Autr. recevez de ma main ce préſent que j'ose vous offrir ; car j'ai vu aujourd'hui

d'hui votre viſage , comme ſi je voyois le viſage de Dieu ; j'ai été ſaiſi de crainte & de reſpect en votre préſence : ſoyez-moi donc favorable , & recevez , &c. » On pourroit auſſi traduire : comme ſi je voyois le viſage d'un

AV. L'ERE
CHR. VULO.
1768.

11. & recevez ce présent" que je vous ai offert & que j'ai reçu de Dieu , qui donne toutes choses." Eſaü , après ces instances de son frere , reçut avec peine ce qu'il lui donnoit ;

12. & il lui dit : Allons ensemble , & je vous accompagnerai dans votre chemin.

13. Jacob lui répondit : Vous savez , mon seigneur , que j'ai avec moi des enfants fort petits , & des brebis & des vaches pleines : " si je les laisse , en les faisant marcher trop vite , tous mes troupeaux mourront en un même jour. "

14. Que mon seigneur marche donc devant son serviteur , & je le suivrai tout doucement , selon que je verrai que mes petits pourront le faire , " jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur en Séir.

15. Eſaü lui dit : Je vous prie qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ai avec moi pour vous accompagner dans votre chemin. Jacob lui répondit : Cela n'est pas nécessaire ; je

11 & suscipe benedictionem quam attuli tibi , & quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix , fratre compellente , suscipiens ,

12. ait : Grdiamur simul , eroque socius itineris tui.

13. Dixitque Jacob : Nosti , domine mi , quòd parvulos habeam teneros , & oves & boves fœtas , mecum : quas si plus in ambulando fecero laborare , morientur unâ die cuncti greges.

14. Præcedat dominus meus ante servum suum : & ego sequar paulatim vestigia ejus , sicut videro parvulos meos posse , donec veniam ad dominum meum in Seir.

15. Respondit Eſaü : Oro te , ut de populo qui mecum est , saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est , inquit , neceſſe ;

'Ange , ou d'un Prince. » Le terme Hébreu *Elohim* , se donne à Dieu , aux Anges , aux Princes , & à ceux qui ont quelque autorité extraordinaire. Au lieu de *munusculum* , l'Hébreu lit simplement , *munus meum*.

ψ. 11. *Benedictionem*. Il nomme ce présent , *bénédition* , parce qu'ordinairement les présents étoient accompagnés de bénédictions de la part de ceux qui les recevoient & de ceux qui les donnoient.

Ibid. Hébr. parce que Dieu m'a gratifié dans sa miséricorde , & que tout cela est à moi.

ψ. 13. Hébr. autr. qui allaitent. » Dans le latin même , *fœta* signifie quelquefois une bête qui allaite.

Ibid. Hébr. si on les presse seulement un jour , tous mes troupeaux mourront. Au lieu de *vdfqum* , & *si urgeant eos* , on lit dans le Samaritain *vdfqtim* , & *si urgeam eos*. L'expression *die unâ* paroît transposée ; elle semble convenir mieux au second membre.

ψ. 14. Hébr. selon les forces de cette troupe que je mene devant moi , & de ces enfants.

hoc uno tantum indigeo ,
ut inveniam gratiam in
conspectu tuo, domine mi.

16. Reversus est itaque
illo die Esau itinere quo
venerat , in Seir.

17. Et Jacob venit in So-
coth ; ubi ædificatâ domo
& fixis tentoriis , appella-
vit nomen loci illius , So-
coth , id est , tabernacula.

18. Transivitque in Sa-
lem urbem Sichimorum ,
quæ est in terra Chanaan ,
postquam reversus est de
Mesopotamia Syriæ ; &
habitavit juxta oppidum.

19. Emitque partem agri
in qua fixerat tabernacu-
la , à filiis Hemor patris
Sichem , centum agnis.

20. Et erecto ibi altari ,
invocavit super illud for-
tissimum Deum Israel.

n'ai besoin , mon seigneur , que d'une
seule chose , qui est de trouver grace de-
vant vous.

16. Esau s'en retourna donc le même
jour en Séir par le même chemin qu'il
étoit venu.

17. Et Jacob , au lieu d'aller en Séir,
comme il l'avoit promis à son frere Esau ,
vint à Socoth , " où ayant bâti une mai-
son pour lui , & dressé ses tentes pour ses
troupeaux , " il appella ce lieu-là Socoth ,
qui veut dire , les tentes.

18. Il passa ensuite jusqu'à Salem , qui
est une Ville des Sichimites " dans le
pays de Chanaan , & il demeura " près
de cette Ville depuis son retour de Mé-
sopotamie , qui est en Syrie. "

19. Il acheta une partie du champ
dans lequel il avoit dressé ses tentes , &
en paya cent agneaux " aux enfants d'Hé-
mor , pere de Sichem.

20. Et ayant dressé là un Autel , il
y invoqua le Dieu très-fort , le Dieu d'Is-
raël. "

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1768.

ÿ. 17. Socoth devoit être à l'Orient du
Jourdain , à quelques lieues de Mahanaïm
au Midi. L'explication du nom de *Socoth* est
de l'Interprete latin.

Ibid. Ce que la Paraphrase ajoute ici à la
Vulgate , est exprimé dans l'Hébreu : *ubi
ædificavit sibi domum , & pecudibus suis fe-
cit tentoria.*

ÿ. 18. Hébr. autr. Il vint en paix & heu-
reusement vers la ville de Sichem. » C'est le
sens du Samaritain , où au lieu de *SLM* , *Sal-*
lem , on lit *SALUM* , *pacifcus* , c'est-à-dire ,
Salvus. *Sichem* étoit située à l'Occident du
Jourdain , près de Samarie. Elle est nommée
Sichar dans l'Evangile de S. Jean , *IV. 5.*
& elle est connue aujourd'hui sous le nom
de *Néapolis* ou *Naplouse*.

Ibid. Hébr. litt. il campa.

Ibid. Hébr. litt. de Padan-Aram. Voyez
ce qui a été dit sur cela au chap. *XXVIII. ÿ. 2.*

ÿ. 19. Hébr. cent Késitah. » Ce terme est
très-inconnu. Le *Késitah* pouvoit être une
bourse d'or ou d'argent d'une certaine va-
leur. Voyez la *Dissertation sur l'antiquité de
la Monnoie* , à la tête de ce Livre.

ÿ. 20. Hébr. autr. il donna à ce lieu le
nom du Dieu très-fort , du Dieu d'Israël. «
Les noms Hébreux *EL* & *ELOHIM* , s'expri-
ment communément par *Deus* : mais le pre-
mier signifie proprement le Dieu fort , & le
second le Dieu de bonté qui daigne prendre
ses serviteurs sous sa protection , & qui en
ce sens veut bien être appelé le Dieu d'Israël.

C H A P I T R E X X X I V .

*Dina fille de Jacob , est violée par Sichem fils d'Hémor.
Siméon & Lévi égorgent les Sichémites.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1759.

1. **A** Lors Dina , fille de Lia , sortit pour voir les femmes de ce pays-là ; elle avoit environ quinze ans . "

2. Et Sichem , fils d'Hémor Hévéen , Prince du pays , " l'ayant vue , conçut un grand amour pour elle , l'enleva & dormit avec elle par force & par violence .

3. Son cœur demeura fortement attaché à cette fille ; & la voyant triste , il tâcha de la gagner par ses caresses . "

4. Il alla ensuite trouver Hémor son pere , & lui dit : Faites - moi épouser cette fille .

5. Jacob ayant été averti de cette violence , lorsque ses enfans étoient absents & occupés à la conduite de leurs troupeaux , il ne parla de rien jusqu'à ce qu'ils furent revenus .

1. **E**gressa est autem Dina filia Liæ , ut videret mulieres regionis illius .

2. Quam cùm vidisset Sichem filius Hemor Hævæi , princeps terræ illius , adamavit eam : & rapuit , & dormivit cum illa , vi opprimens virginem .

3. Et conglutinata est anima ejus cum ea , tristemente delinivit blanditiis .

4. Et pergens ad Hemor patrem suum : Accipe , inquit , mihi puellam hanc conjugem .

5. Quod cùm audisset Jacob , absentibus filiis , & in pastu pecorum occupatis , filuit donec redirent .

ψ. 1. Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur le troisieme Age*, à la tête de ce Livre.

ψ. 2. *Princeps terræ illius*. Hébr. autr. *Principis terræ illius* , en le rapportant à Hémor. Dans toute la suite de ce Chapitre , Hémor agit comme chef des Sichémites , & Sichem est simplement représenté comme le plus considéré de sa famille. *Infr.* ψ. 19. L'expression est équivoque dans l'Hé-

breu comme dans le François , parce que cette langue , comme la nôtre , ne distingue point le génitif d'avec le nominatif.

ψ. 3. Hébr. litt. Son ame s'attacha à cette fille ; il l'aima , & lui parla au cœur. On lit ici deux fois dans l'Hébreu *NAR* , *puer* , pour *NARH* , *puella* , qui se trouve dans le Samaritain. La Vulgate insère dans le ψ. précédent l'expression *adamavit eam* que l'Hébreu exprime dans celui-ci.

6. *Egresso*

6. Egresso autem Hemor patre Sichem, ut loqueretur ad Jacob,

7. ecce filii ejus veniebant de agro; auditoque quod acciderat, irati sunt valde, eo quod fœdam rem operatus esset in Israël, & violatâ filiâ Jacob, rem illicitam perpetrasset.

8. Locutus est itaque Hemor ad eos: Sichem filii mei adhæsit anima filiæ vestræ: date eam illi uxorem;

9. & jungamus vicissim connubia: filias vestras tradite nobis, & filias nostras accipite;

10. & habitate nobiscum: terra in potestate vestra est; exercete, negotiamini, & possidete eam.

11. Sed & Sichem ad patrem & ad fratres ejus, ait: Inveniam gratiam coram vobis; & quæcunque statueritis, dabo:

12. augete dotem, & munera postulate; & libenter tribuam quod pe-

6. Cependant Hémor, pere de Sichem, vint pour lui parler.

7. En même-temps les enfans de Jacob revinrent des champs; & ayant appris ce qui étoit arrivé à leur sœur, ils entrèrent en une grande colere, à cause de l'action si honteuse que cet homme avoit commise contre Israël, "en violant & traitant si outrageusement la fille de Jacob.

8. Hémor leur parla donc, & leur dit: Le cœur de mon fils Sichem est fortement attaché à votre fille; donnez-lui donc afin qu'il l'épouse.

9. Allions-nous réciproquement les uns avec les autres; donnez-nous vos filles en mariage, & prenez aussi les nôtres.

10. Habitez avec nous: la terre est en votre puissance: cultivez-la, trafiquez-y, & la possédez.

11. Sichem dit aussi au pere & aux freres de la fille: Que je trouve grace devant vous, & je vous donnerai tout ce que vous désirerez.

12. Faites monter ses droits aussi haut que vous voudrez; demandez des présents, " & je vous donnerai de tout mon

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1759.

ψ. 7. Litt. in Israël. Quelques-uns prétendent expliquer cela en disant: contre la maison d'Israël. Mais il s'agit ici de Jacob même, qui vient d'être nommé Israël: xxxii. 28. & qui sera appelé ainsi dans toute l'histoire.

toire de Joseph: Israël diligebat Joseph, &c. xxxvii. 3. & seqq.

ψ. 10. Hébr. habitez-y.

ψ. 12. Augete dotem: Dans ces temps-là l'époux donnoit la dot à son épouse: Mu-

AV. L'ERE
CHR. VULO.
1759.

cœur ce que vous voudrez : donnez-moi seulement cette fille, afin que je l'épouse.

13. Les enfants de Jacob transportés de colere, " à cause de l'outrage fait à leur sœur, répondirent frauduleusement à Sichem & à son pere. Car quoiqu'il n'y eût point de Loi parmi eux qui leur défendît de s'allier avec des incirconcis, ils leur dirent :

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incirconcis, ce qui est une chose défendue & abominable parmi nous."

15. Mais nous pourrons bien faire alliance avec vous, pourvu que vous vouliez devenir semblables à nous, & que tous les mâles qui sont parmi vous soient circoncis.

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage, & nous prendrons les vôtres; nous demeurerons avec vous, & nous ne serons plus qu'un peuple.

17. Si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons notre fille, & nous nous retirerons.

18. Cette offre plut à Hémor & à Sichem son fils.

19. Et ce jeune homme ne différa pas

tiens : tantum date mihi puellam hanc uxorem.

13. Responderunt filii Jacob Sichem & patri ejus in dolo, scævientes ob stuprum sororis :

14. Non possumus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incircumciso : quod illicitum & nefarium est apud nos.

15. Sed in hoc valebimus fœderari, si volueritis esse similes nostrî, & circumcidatur in vobis omne masculini sexûs.

16. Tunc dabimus & accipiemus mutuò filias vestras ac nostras : & habitabimus vobiscum, erimusque unus populus.

17. Si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, & recedemus.

18. Placuit oblatio eorum Hemor, & Sichem filio ejus :

19. nec distulit adoles-

nera postulate : L'époux faisoit des présents au pere & aux freres de l'épouse. Voyez la *Dissertation sur les Mariages des Hébreux*, à la tête du *Cantique des Cantiques*.

ψ. 13. Au lieu de *scævientes*, on lit dans l'Hébreu, *loquentes*, VIDBRU; dans la langue Arabe ce mot pourroit signifier *adversantes*, *inimicè agentes*; mais il paroît plus

vraisemblable que S. Jérôme lisoit VITABRU; *irati*, *scævientes*, ou mieux encore VITKRU, dans le même sens, *excandescetes*.

ψ. 14. Hébr. ce qui est un opprobre parmi nous.

ψ. 17. Dina étoit alors dans la maison de Sichem. *Infr.* ψ. 26.

dens, quin statim quod pe-
tebatur expleret : amabat
enim puellam valdè ; &
ipse erat inclytus in omni
domo patris sui.

20. Ingressique portam
urbis, locuti sunt ad po-
pulum :

21. Viri isti pacifici sunt,
& volunt habitare nobis-
cum : negotientur in ter-
ra, & exercent eam, quæ
spatiosa & lata cultoribus
indiget : filias eorum acci-
piemus uxores, & nostras
illis dabimus.

22. Unum est, quo dif-
fertur tantum bonum : Si
circumcidamus masculos
nostros, ritum gentis imi-
tantes.

23. Et substantia eorum,
& pecora, & cuncta quæ
possident, nostra erunt :
tantum in hoc acquiesca-
mus, & habitantes simul,
unum efficiemus popu-
lum.

24. Assensique sunt om-
nes, circumcisis cunctis
maribus.

davantage d'exécuter ce qu'on lui avoit
proposé, parce qu'il aimoit cette fille
avec passion. Or il étoit le plus considéré
dans la maison de son pere.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1759.

20. *Hémor & Sichem* " étant donc en-
trés dans l'assemblée qui se tenoit à la
porte de la ville, " ils parlerent ainsi au
peuple :

21. Ces personnes sont des gens paifi-
bles qui veulent habiter avec nous, per-
mettons-leur de trafiquer dans cette
terre & de la labourer, étant spacieuse
& étendue comme elle est, & ayant be-
soin de gens qui s'appliquent à la culti-
ver ; *cela nous fera très-avantageux* : " nous
prendrons leurs filles en mariage,
& nous leur donnerons les nôtres.

22. Il n'y a qu'une chose qui pourroit
différer un si grand bien, " qui est qu'au-
paravant nous devons circoncire tous
les mâles parmi nous, pour nous con-
former à la coutume de ce peuple.

23. Et après cela, leurs biens, leurs
troupeaux, " & tout ce qu'ils possèdent
fera à nous : donnons-leur seulement
cette satisfaction, & nous demeurerons
ensemble pour ne faire plus qu'un même
peuple.

24. Ils s'accorderent tous à cette pro-
position, & tous les mâles furent cir-
concis.

ψ. 20. Ils sont nommés dans l'Hébreu.
Ibid. La porte de la ville étoit le lieu des
assemblées du peuple.

ψ. 21. Hébr. autr. Ces personnes sont des
gens paisibles, permettons-leur donc d'ha-
biter avec nous dans cette terre, & d'y tra-
fiquer ; car elle est spacieuse devant eux ; il
y a assez de place pour les y recevoir.

ψ. 22. Hébr. autr. Ils ne demandent pour
cela qu'une seule chose.

ψ. 23. Hébr. leurs troupeaux, leurs ani-
maux domestiques, & tout ce qu'ils posse-
dent. On lit dans l'Hébreu *possessions eorum*
& *omnes bestia eorum*, au lieu de *bestia eo-
rum* & *omnes possessiones eorum*, comme
ont lu les Septante.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1759.

Infr. XLIX. 5.

25. Mais le troisieme jour d'après, lorsque la douleur des plaies de la *circuncision* est plus violente, deux des enfants de Jacob, Siméon & Lévi, qui étoient freres *utérins* de Dina, " entre-
rent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuerent tous les mâles,

26. & entre autres, Hémor & Sichern; & ensuite ils emmenerent de la maison de Sichern leur sœur Dina.

27. Après qu'ils furent sortis, les autres " enfants de Jacob se jetterent sur les morts, pillerent toute la ville, pour venger l'outrage fait à leur sœur,

28. prirent les brebis, les bœufs & les ânes des habitants, ruinerent tout ce qui étoit dans les maisons & dans les champs,

29. & emmenerent leurs femmes captives avec leurs petits enfants. "

30. Après cette exécution si violente, Jacob dit à Siméon & à Lévi: Vous

25. Et ecce, die tertio, quando gravissimus vul-
nerum dolor est: arreptis, duo filii Jacob, Simeon & Levi fratres Dinæ, gladiis, ingressi sunt urbem confidenter: interfecit-
que omnibus masculis,

26. Hemor & Sichern pariter necaverunt, tol-
lentes Dinam de domo Sichern sororem suam.

27. Quibus egressis, ir-
ruerunt super occisos cæteri filii Jacob & depopulati sunt urbem in ultio-
nem stupri.

28. Oves eorum, & ar-
menta, & asinos, cuncta-
que vastantes quæ in do-
mibus & in agris erant;

29. parvulos quoque eo-
rum & uxores duxerunt captivas:

30. quibus patris au-
dacter, Jacob dixit ad Si-

ψ. 25. Ils étoient enfants de Lia, de même que Dina. *Supr.* XXIIX. 33. 34. XXX. 21.

ψ. 26. & 27. Hébr. lit. ils enleverent Dina de la maison de Sichern, & sortirent: ensuite les enfans de Jacob vinrent se jeter sur les morts, & pillerent la ville, parce qu'on y avoit fait outrage à leur sœur. » L'Hébreu ne dit pas *les autres enfans de Jacob*; & l'on voudroit les excuser en disant qu'il ne s'agit ici que des deux qui ont été nommés, & qui vont être seuls l'objet des reproches de leur pere. Mais les uns *sortent*: les autres *viennent*; & si c'eussent été les mêmes, il eut, ce semble, été plus naturel de dire, *ils revinrent*. Il faut donc avouer que le texte Hé-

breu en disant, *Siméon & Lévi sortirent; & les enfans de Jacob vinrent*, donne lieu de croire que ceux-ci sont *les autres*, comme la Vulgate l'exprime: si les reproches de Jacob ne tombent que sur les deux premiers, c'est qu'ils étoient les plus coupables comme étant seuls auteurs du massacre.

ψ. 28. & 29. Hébr. Ils enleverent les brebis, les bœufs & les ânes des habitants, soit ce qui étoit dans la ville, soit ce qui étoit dans les champs; ils s'empareront de tous leurs biens; ils emmenerent leurs femmes captives avec leurs petits-enfants; ils pillerent tout ce qui se trouva dans leurs mai-
sons.

mèon & Levi: Turbafis me, & odiosum feciftis me Chananæis & Pherezæis habitatoribus terræ hujus. Nos pauci fumus: illi, congregati percutient me, & delebor ego, & domus mea.

31. Responderunt: Numquid ut scorto abuti debuere sorore nostrâ?

m'avez mis tout en désordre, & vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Phérezéens qui habitent ce pays. " Nous ne sommes " que peu de monde; ils s'assembleront tous pour m'attaquer, & ils me perdront avec toute ma maison.

AV. L'ÉRÈ
CHR. VULG.
1759.

31. Ses enfants lui répondirent: Devoient-ils demeurer impunis, eux qui ont vu tranquillement leur Prince abuser de notre sœur, comme d'une prostituée?

ψ. 30. Voyez la note sur le chap. XIII.

ψ. 7.

Ibid. Au lieu de Nos on lit dans l'Hébreu Ego, vraisemblablement pour Ego & domus mea, comme on le lit à la fin de ce verset.

ψ. 31. Dans l'Hébreu on lit simplement:

Devoit-il traiter notre sœur comme une prostituée? Numquid quasi scortum fecerit sororem nostram? Mais le Samaritain & les Seprante ont lu comme la Vulgate au pluriel fecerint, IASU, au lieu de IASH, fecerit.

CHAPITRE XXXV.

Voyage de Jacob à Béthel. Naissance de Benjamin. Mort de Rachel. Dénombrement des fils de Jacob. Mort d'Isaac.

1. Interea locutus est Deus ad Jacob: Surge, & ascende Bethel, & habita ibi; facque altare Deo, qui apparuit tibi quando fugiebas Esäu fratrem tuum.

2. Jacob verò convocatâ omni domo suâ, ait: Abjicite deos alienos qui in medio vestri sunt, & mundamini, ac mutate vestimenta vestra.

3. Surgite, & ascenda-

1. Cependant Dieu parla à Jacob, & lui dit: Allez promptement à Béthel; demeurez-y, & y dressez un Autel à Dieu, qui vous apparut lorsque vous fuyiez Esäu votre frere.

Sup. xxviii.
13.

2. Alors Jacob ayant assemblé tous ceux de sa maison, leur dit: Jetez loin de vous les dieux étrangers qui sont au milieu de vous, ces vaines idoles que vous avez enlevées de la ville de Sichem; purifiez-vous, & changez de vêtements.

3. Venez, allons à Béthel, pour y

ψ. 2. Hébr. autr. les Dieux de l'étranger.

AV. L'ÈRE
CRR. VULG.
1759.
Sup. XVII, 20.

dresser un Autel à Dieu, qui m'a exaucé au jour de mon affliction, & qui m'a accompagné pendant mon voyage.

4. Ils lui donnerent donc tous les dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendants d'oreilles qui y étoient; & Jacob les cacha en terre, sous un térébinthe qui est derrière la ville de Sichem.

5. S'étant mis alors en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, & ils n'osèrent les poursuivre dans leur retraite.

6. Ainsi Jacob & tout le peuple qui étoit avec lui, vint à Luza, surnommé Béthel, qui est dans le pays de Chanaan.

7. Il y bâtit un Autel, & nomma ce lieu, la maison de Dieu, parce que Dieu lui avoit apparu en ce lieu-là, lorsqu'il fuyoit Esau son frere.

mus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo: qui exaudivit me in die tribulationis meæ, & socius fuit itineris mei.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, & in aures quæ erant in auribus eorum: at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

5. Cùmque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, & non sunt ausi persequi recedentes.

6. Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel: ipse & omnis populus cum eo.

7. Ædificavitque ibi altare, & appellavit nomen loci illius, Domus Dei: ibi enim apparuit ei Deus cùm fugeret fratrem suum.

ψ. 3. Vulg. litt. ut faciamus. Hébr. ut faciam.

ψ. 4. On donnoit autrefois des anneaux & des pendants aux statues des Dieux. On peut aussi traduire l'Hébreu: » Et les pendants d'oreilles qu'ils portoient. » Les hommes & les femmes portoient des pendants d'oreilles; & il y avoit de ces pendants, auxquels la superstition attribuoit une vertu surnaturelle.

Ibid. Hébr. autr. un chêne. » Les Septante le traduisent souvent ainsi.

ψ. 6. Hébr. à Luz. Supr. XXVIII. 19.

Ibid. Moÿse ajoute, in terra Chanaan,

parce qu'il écrivoit cette histoire dans l'Arabie.

ψ. 7. Hébr. autr. & donna à ce lieu le nom de Béthel, qui signifie, la maison de Dieu.

Ibid. On lit dans l'Hébreu נגלו, *revelati sunt*: ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire que le mot מלחמ est pris ici pour le pluriel *Angeli*: mais le Samaritain porte מלח *revelatus est*: les Septante ont lu ainsi: & le nom donné à ce lieu en conséquence de cette apparition, prouve que c'est la vraie lecture, que le nom מלחמ, est pris ici pour *Deus*, comme l'expriment les Septante & la Vulgate.

8. Eodem tempore mortua est Debora nutrix Rebeccæ, & sepulta est ad radices Bethel subter quercum : vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletûs.

9. Apparuit autem iterum Deus Jacob postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ, benedixitque ei,

10. dicens, Non vocaberis ultrà Jacob; sed Israël erit nomen tuum. Et appellavit eum Israël,

11. dixitque ei : Ego Deus omnipotens, cresce, & multiplicare : gentes & populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egredientur :

12. terramque quam dedi Abraham & Isaac, dabo tibi & femini tuo post te.

13. Et recessit ab eo.

14. Ille verò erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus : libans super eum libamina, & effundens oleum :

ψ. 8. *Subter.* Les éditions du Vatican sous Clément VIII. portent *Super.* C'est une faute qui a été depuis corrigée. Le Texte & toutes les Versions portent *Subter.* On le lisoit ainsi dans la Vulgate avant l'édition de Clément VIII.

ψ. 9. Hébr. litt. de Padan-Aram. Voyez au chap. xxviii. 2.

8. En ce même-temps, Débora, nourrice de Rébecca, mourut, & fut entermée sous un chêne, au pied de la montagne de Béthel; & ce lieu fut nommé le chêne des pleurs, parce qu'on y avoit pleuré cette mort.

9. Or Dieu apparut encore à Jacob depuis son retour de Mésopotamie, qui est en Syrie, " il le benit,

10. & lui dit : Vous ne serez plus nommé Jacob; mais Israël sera votre nom. Et Dieu le nomma Israël.

11. Il lui dit encore : Je suis le Dieu tout-puissant; croissez & multipliez-vous : vous serez le chef de plusieurs nations, & d'une multitude de peuples; & des Rois sortiront de vous.

12. Je vous donnerai, & à votre race après vous, la terre que j'ai donnée à Abraham & à Isaac.

13. Dieu se retira ensuite; " c'est-à-dire, qu'il disparut à ses yeux.

14. Et Jacob dressa un monument de pierre au même lieu où Dieu lui avoit parlé; il offrit du vin dessus, & y répandit de l'huile :

ψ. 11. Hébr. autr. le chef d'une nation, & d'une assemblée de plusieurs nations.

ψ. 13. L'Hébreu ajoute : dans le lieu (Sept. du lieu) où il lui avoit parlé. Au lieu de B, in, les Septante ont lu M, ex.

ψ. 14. Voyez ci-dessus la note sur le ψ. 18. du chap. xxviii.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1759.
Sup. XXVIII.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1759.

15. & il appella ce lieu, Béthel.

16. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printemps sur le chemin qui mene à Ephratha, où Rachel étant en travail, "

17. & ayant grande peine à accoucher, elle se trouva en péril de sa vie. La sage-femme lui dit : Ne craignez point ; car vous aurez encore ce fils.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1758.

18. Mais Rachel qui sentoit que la violence de la douleur la faisoit mourir, étant prête d'expirer, nomma son fils Bénoni, c'est-à-dire, le fils de ma douleur ; & le pere le nomma Benjamin, c'est-à-dire, le fils de la droite, le bien-aimé. "

19. Rachel mourut donc, & elle fut ensevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephratha, appelée depuis Bethléhem. "

Infr. XLVIII.
7.

20. Jacob dressa un monument de pierres sur son sépulchre : Et c'est ce monu-

15. vocansque nomen loci illius, Bethel.

16. Egredius autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratham: in qua cum parturiret Rachel,

17. ob difficultatem partûs periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix: Noli timere, quia & hunc habebis filium.

18. Egrediente autem animâ præ dolore, & imminente jam morte, vocavit nomen filii sui Benoni, id est, filius doloris mei: pater verò appellavit eum Benjamin, id est, filius dextræ.

19. Mortua est ergo Rachel, & sepulta est in viâ quæ ducit Ephratham, hæc est Bethlehem.

20. Erexitque Jacob titulum super sepulchrum

ψ. 16. Hébr. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il étoit encore éloigné d'Ephratha de la longueur d'un kiberah, c'est-à-dire, d'environ trois cents pas, lorsque Rachel, &c. » On peut expliquer ainsi d'une mesure de terre, le terme Hébreu *kiberah*, sur lequel les Interpretes sont très-partagés. C'est abusivement qu'on écrit *Ephrata*: selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Ephratha*.

ψ. 18. L'explication des noms *Bénoni* & *Benjamin*, ne sont pas dans l'Hébreu ; non plus que toutes les explications semblables que l'on trouve dans la Vulgate. Le nom de *Benjamin* pourroit aussi signifier le fils des jours, ou le fils de la vieillesse, comme il

est nommé au chap. XLIV. ψ. 20. Les Chaldéens prononcent *jamin* au lieu de *jamim*, qui signifie en Hébreu *jours*. Joseph qui étoit né environ 15 ou 16 ans avant Benjamin, est aussi appelé l'enfant de la vieillesse de Jacob, *filius senectutis*. Infr. XXXVII. 3. Enfin au lieu de *JAMIN*, le Samaritain porte *JAMIM*, qui présente ce dernier sens.

ψ. 19. C'est abusivement qu'on écrit *Bethleem*. Les Grecs ne l'écrivent ainsi que parce que leur aspiration ne s'exprime que par un accent qu'ils ont négligé dans ce mot. Mais selon l'Hébreu on doit écrire *Bethlehem*: & les meilleures éditions latines le mettent ainsi.

cjus :

ejus : hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.

21. Egredus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.

22. Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, & dormivit cum Bala concubina patris sui : quod illum minimè latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

23. Filii Liæ : primogenitus Ruben, & Simeon, & Levi, & Judas : & Issachar, & Zabulon.

24. Filii Rachel : Joseph & Benjamin.

25. Filii Balæ, ancillæ Rachelis : Dan, & Nephthali.

26. Filii Zelphæ, ancillæ Liæ : Gad & Aser : hi sunt filii Jacob, qui nati sunt ei in Mesopotamia Syriæ.

27. Venit etiam ad Isaac patrem suum in Mambre, civitatem Arbee, hæc est Hebron : in qua peregrinatus est Abraham & Isaac.

ment de Rachel " que l'on voit encore aujourd'hui.

21. Après qu'il fut sorti de ce lieu, il dressa sa tente au delà de la tour du troupeau."

22. Et lorsqu'il demuroit en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala, qui étoit femme de son pere; & cette action ne put lui être cachée : aussi la punit-il par la malédiction qu'il donna à ce fils incestueux. Or Jacob avoit douze fils.

23. Les fils de Lia étoient, Ruben l'aîné de tous, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, & Zabulon.

24. Les fils de Rachel sont, Joseph & Benjamin."

25. Les fils de Bala servante de Rachel : Dan, & Nephthali.

26. Les fils de Zelpha servante de Lia : Gad & Aser. Ce sont là les fils de Jacob, qu'il eut en Mésopotamie qui est en Syrie, " excepté Benjamin, qu'il eut depuis.

27. Jacob vint ensuite trouver Isaac son pere en la plaine de Mambré, à la ville d'Arbee, appelée depuis Hébron, " où Abraham & Isaac avoient demeuré comme étrangers.

ŷ. 20. Hébr. ce monument du sépulchre de Rachel. » Voyez la *Dissertation sur les sépultures des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

ŷ. 21. Plusieurs croient que la Tour du troupeau étoit un lieu renommé pour ses pâturages, près de Bethléhem, à la distance d'environ un mille en déclinant vers l'Orient.

Tome I.

Les Bergers avoient à la campagne des tours où ils demuroient en paissant leurs troupeaux.

ŷ. 24. Samar. Benjamim.

ŷ. 26. Hébr. litt. en Padan-Aram. On lit dans l'Hébreu *ILD*, *natum est*, au lieu de *ILDU*, *nati sunt*, qu'on trouve dans le Samaritain.

ŷ. 27. Voyez au chap. xxiii. ŷ. 2. & 19.

AV. L'ÉR. 2
CHR. VULG.
1715.

28. Isaac avoit alors cent quatre-vingts ans accomplis.

29. Et ses forces étant épuisées par son *grand* âge, il mourut. Ayant donc achevé sa carrière dans une extrême vieillesse, il fut réuni à son peuple; & ses enfants, Esäü & Jacob, s'étant *trouvés chez lui*, l'ensevelirent avec honneur."

28. Et completi sunt dies Isaac centum octoginta annorum.

29. Consumptusque ætate mortuus est: & appositus est populo suo senex & plenus dierum: & sepelierunt eum Esäü & Jacob filii sui.

¶ 28. & 29. La mort d'Isaac est rapportée ici par anticipation; elle tomberoit naturellement dans l'histoire de Joseph, immédiatement avant son élévation en Egypte à la cour de Pharaon, dix ans avant la descente de Jacob en Egypte. Voyez la *Dissertation sur*

le troisieme Age.

¶ 29. On lit dans l'Hébreu אִמְיוֹ, *populos suos*, au lieu de אִמּוֹ, *populum suum*, qu'on trouve dans le Samaritain. On a déjà vu cette variante au chap. XXV. 8. 17.

C H A P I T R E X X X V I .

Dénombrement des descendants d'Esäü.

1. **V**Oici le dénombrement des enfants d'Esäü, " appelé aussi Edom.

2. Esäü épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan; Ada fille d'Elon Héthéen, & Oolibama fille d'Ana, & *petite-fille* de Sébéon Hévéen.

3. Il épousa aussi Basémath, fille d'Ismaël & sœur de Nabajoth."

1. **H**Æ sunt autem generationes Esäü, ipse est Edom.

2. Esäü accepit uxores de filiabus Chanaan: Ada filiam Elon Hethæi, & Oolibama filiam Anæ filia Sebeon Hevæi.

3. Basemath quoque filiam Ismael sororem Nabaioth.

¶ 1. Hébr. austr. Voici l'histoire d'Esäü. *Infr. xxxvii. 2.*

¶ 2. & 3. *Ada* est nommée *Basemath*, au chap. xxvi. 34. *Oolibama*, fille d'Ana, est nommée *Judith*, fille de Bétri; au même endroit. *Basemath* est nommée *Mahleth* au chap. xxviii. 9. Rien n'est plus commun dans l'Écriture, que de voir une même personne porter différents noms: & les Copistes ont pu s'y méprendre; *Basemath*

est ici nommée *Mahleth* dans le Samaritain. Il est dit aussi qu'Oolibama descendoit de Sébéon Hévéen, au lieu qu'il est dit que Judith étoit fille de Bétri Héthéen. Le changement de demeure peut avoir donné lieu à ces différentes dénominations: elles pourroient venir aussi de quelque méprise de Copiste. Au chap. xxvi. 34. les exemplaires Grecs des Septante varient sur la patrie d'Elon, les uns le disent Héthéen, les autres

4. Peperit autem Ada, Eliphaz: Basemath genuit Rahuel.

5. Oolibama genuit Jehus, & Ihelon, & Core: hi filii Esau qui nati sunt ei in terra Chanaan.

6. Tulit autem Esau uxores suas & filios & filias, & omnem animam domus suae, & substantiam, & pecora, & cuncta quae habere poterat in terra Chanaan: & abiit in alteram regionem, recessitque à fratre suo Jacob.

7. Divites enim erant valde, & simul habitare non poterant: nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.

8. Habitavitque Esau in monte Seir, ipse est Edom.

4. Ada enfanta Eliphaz, "Basémath" 1. Par. 1. 15. fut mere de Rahuel.

5. Oolibama eut pour fils Jehus, Ihélon " & Coré. Ce sont là les fils d'Esau, qui lui naquirent au pays de Chanaan.

6. Or Esau, après avoir rendu les derniers devoirs à son pere, prit ses femmes, ses fils, ses filles, & toutes les personnes de sa maison, son bien, ses bestiaux, & tout ce qu'il possédoit dans la terre de Chanaan, " & s'en alla dans un autre pays, c'est-à-dire, en Seir, où il avoit déjà demeuré, " & se retira ainsi d'auprès de son frere Jacob.

7. Car comme ils étoient extrêmement riches, ils ne pouvoient demeurer ensemble, & la terre, où ils étoient comme étrangers, ne pouvoit les contenir, à cause de la multitude de leurs troupeaux. Supr. XIII. 6.

8. Esau, appelé aussi Edom, habita donc de nouveau la montagne de Seir. Jof. XXIV. 4.

Hévéen; en Grec la différence est assez grande; mais elle est beaucoup moindre en Hébreu: *התי*, *Hethai*; *הבי*, *Hevai*. Au chap. XXVII. 46. on voit que ces deux femmes étoient *Héthéenes*. Selon la Vulgate, Oolibama étoit fille d'Ana qui étoit fille de Sébéon, *filiam Ana filiae Sebeon*; selon le Samaritain & selon la Version des Septante, elle étoit fille d'Ana fils de Sébéon, *filiam Ana filii Sebeon*. Quelques-uns croient qu'Oolibama, fille d'Ana & petite-fille de Sébéon, pourroit être la même qu'Oolibama fille d'Ana dont il est parlé au *ψ. 25.* en supposant qu'Ana pere d'Oolibama du *ψ. 25.* soit le même qu'Ana fils de Sébéon, dont il est parlé au *ψ. 24.* Mais il paroît qu'Ana pere d'Oolibama du *ψ. 25.* pouvoit être Ana fils de Seir dont il est parlé au *ψ. 20.* D'ailleurs Sébéon pere d'Ana du *ψ. 24.*

n'étoit ni Hévéen ni Héthéen, mais Horréen.

ψ. 4. Plusieurs croient que cet Eliphaz est le même qu'Eliphaz le Thémnite dont il est parlé dans Job; mais il vaut mieux dire que l'ami de Job descendoit de Théma, fils d'Eliphaz. *Infr. ψ. 11.*

Ibid. Le Samaritain la nomme encore ici *Mahéleth*: & de même aux *ψψ. 10. 13. 17.*

ψ. 5. Hébr. Ihélon. 1. Par. 1. 35.

ψ. 6. Hébr. autr. ses troupeaux, ses animaux domestiques, & tout ce qu'il avoit acquis dans la terre de Chanaan.

Ibid. Voyez au chap. XXXII. *ψ. 3.* Au lieu de ces mots *in aliam regionem*, on lit dans l'Hébreu *in terram*: expression visiblement mutilée, au lieu de laquelle on trouve dans le Samaritain & dans les Septante, *ex terra Chanaan*: » il partit de la terre de Chanaan. » C'est-à-dire, *ex*, au lieu de *AL*, *in*.

9. Or voici les noms des petits-fils d'Esäü, pere des Iduméens, qui lui naquirent depuis qu'il fut venu demeurer dans la montagne de Séir.

1. Par. 1. 35.

10. Et voici auparavant les noms de ses enfans nés dans la terre de Chanaan; savoir, Eliphaz, qui fut fils d'Ada femme d'Esäü, & Rahuel fils de Basémath, qui fut aussi sa femme.

11. Or les fils d'Eliphaz, qui lui naquirent dans la terre de Séir, furent Theman; Omar, Sépho, Gatham, & Cenez.

12. Eliphaz, fils d'Esäü, avoit encore une femme, nommée Thamna, qui lui enfanta Amalec. Ce sont là les petits-fils d'Ada femme d'Esäü.

13. Les fils de Rahuel furent Nahath, Zara, Samma & Méza. Ce sont là les petits-fils de Basémath femme d'Esäü.

14. Jehus, Ihélon & Coré, furent fils d'Oolibama femme d'Esäü; elle étoit fille d'Ana, & petite-fille de Sébéon.

15. Or la terre de Séir, nommée depuis la terre d'Edom ou l'Idumée, du nom d'Esäü, qui en conquiert la plus grande partie, eut différens Princes, tant de la race d'Esäü, que de celle de Séir, qui l'occupoit

9. Hæ autem sunt generationes Esäü patris Edom in monte Séir.

10. Et hæc nomina filiorum ejus: Eliphaz filius Ada uxoris Esäü: Rahuel quoque filius Basemath uxoris ejus.

11. Fueruntque Eliphaz filii: Theman, Omar, Sépho, & Gatham, & Cenez.

12. Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esäü: quæ peperit ei Amalec. Hi sunt filii Ada uxoris Esäü.

13. Filii autem Rahuel: Nahath & Zara, Samma & Meza. Hi filii Basemath uxoris Esäü.

14. Isti quoque erant filii Oolibama filia Anæ filia Sebeon, uxoris Esäü, quos genuit ei, Jehus & Ihelon & Core.

15. Hi duces filiorum Esäü, filii Eliphaz primogeniti Esäü: dux Theman, dux Omar, dux

¶ 9. Hébr. austr. Voici l'Histoire d'Esäü, pere des Iduméens, depuis, &c. *Infr.* XXXVII. 2.

¶ 12. C'est abusivement qu'on écrit *Amalech*: selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Amalec*, & les meilleures édi-

tions latines le mettent ainsi.

¶ 14. Hébr. Ihélon.

Ibid. Sur ce qui regarde Ana, l'Hébreu; le Samaritain, les Septante & la Vulgate, ont ici les mêmes différences qu'au ¶. 2.

Sepho, dux Cenez,

16. dux Core, dux Gatham, dux Amalec: hi filii Eliphaz in terra Edom, & hi filii Ada.

17. Hi quoque filii Rahuel filii Esäu: dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza: hi autem duces Rahuel in terra Edom: isti filii Basemath uxoris Esäu.

18. Hi autem filii Oolibama uxoris Esäu: dux Jehus, dux Ihelon, dux Core: hi duces Oolibama filiae Anæ uxoris Esäu.

19. Isti sunt filii Esäu, & hi duces eorum: ipse est Edom.

20. Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ: Lotan, & Sobal, & Sebeon, & Ana,

21. & Dison, & Efer, & Disan: hi duces Horræi filii Seir, in terra Edom.

22. Facti sunt autem fi-

auparavant toute entiere. Les Princes de la famille d'Esäu qui y commanderent, furent d'entre les fils d'Eliphaz fils aîné d'Esäu; le Prince Théman, le Prince Omar, le Prince Sépho, le Prince Cenez,

16. le Prince Coré, " le Prince Gatham, le Prince Amalec. Ce sont là les fils " d'Eliphaz, qui étoient dans le pays d'Edom, & les petits-fils d'Ada femme d'Esäu.

17. D'entre les enfants de Rahuel fils d'Esäu, furent le Prince Nahath, le Prince Zara, le Prince Samma, le Prince Méza. Ce sont là les Princes sortis de Rahuel au pays d'Edom, & ce sont les petits-fils de Basemath femme d'Esäu.

18. D'entre les fils d'Oolibama femme d'Esäu, furent le Prince Jehus, le Prince Ihelon, " le Prince Coré. Ce sont là les Princes sortis d'Oolibama fille d'Ana & femme d'Esäu.

19. Voilà donc tous les fils d'Esäu, appelé aussi Edom, & ceux d'entre eux qui ont été Princes ou chefs parmi eux.

20. Voici maintenant les chefs de la famille de Seir, avant qu'Esäu eut conquis son pays. Les fils de Seir Horréen, qui habitoient alors ce pays-là, sont Lotan, Sobal, Sébéon, Ana,

21. Dison, Efer & Disan. Ce sont là les Princes Horréens fils de Seir, qui habitoient dans le pays qui fut depuis appelé le pays d'Edom.

22. Les fils de Lotan, furent Hori &

ψ. 16. Coré n'est pas nommé au nombre des enfants d'Eliphaz, ci-dessus, ψ. 11. & 12. ni dans le 1. Livre des Paralip. 1. 36. ni même ici dans le Samaritain.

Ibid. Selon l'Hébreu, les Princes sortis d'Eliphaz; comme au ψ. suiv. les Princes sortis de Rahuel.

ψ. 18. Hébr. Ihélon.

Héman; " & ce Lotan avoit une sœur , nommée Thamna.

23. Les fils de Sobal , furent Alvan , Manahat , Ebal , Sépho & Onam.

24. Les fils de Sébéon , furent Aïa & Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes " dans la solitude , lorsqu'il conduisoit les ânes de Sébéon son pere.

25. Il eut un fils , nommé Dison , & une fille , nommée Oolibama."

26. Les fils de Dison , " furent Hamdan , Eséban , Jethran & Charan.

27. Les fils d'Eser , furent Balaan , Zavan & Acan.

28. Les fils de Disan , furent Hus & Aram."

29. Tels furent les Princes des Horréens ; savoir , le Prince Lotan , le Prince Sobal , le Prince Sébéon , le Prince Ana ,

30. le Prince Dison , le Prince Eser , le Prince Disan. Ce sont là les Princes des Horréens qui commanderent dans le pays de Séir avant qu'Esau s'y fut établi.

lii Lotan : Hori & Héman : erat autem soror Lotan , Thamna.

23. Et isti filii Sobal : Alvan , & Manahat , & Ebal , & Sèpho , & Onam.

24. Et hi filii Sebeon : Aia & Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine , cum pasceret asinos Sebeon patris sui.

25. Habuitque filium Dison , & filiam Oolibama.

26. Et isti filii Dison : Hamdan , & Eseban , & Jethran , & Charan.

27. Hi quoque filii Eser : Balaan , & Zavan , & Acan.

28. Habuit autem filios Disan : Hus & Aram.

29. Hi duces Horræorum : dux Lotan , dux Sobal , dux Sebeon , dux Ana ,

30. dux Dison , dux Eser , dux Disan : isti duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.

ψ. 22. Hébr. Héman.

ψ. 24. Hébr. qui trouva une source d'eau. Samar. qui rencontra les Emim , ou Emites , peuple de Géants , voisins des Horréens. Supr. XIV. 5. C'est-à-dire , qu'au lieu de HMM , *aquas* , on lit dans le Samaritain HAIMIM , *Emim*.

ψ. 25. Selon l'Hébreu : Les fils d'Ana , fils de Séir , (Supr. ψ. 20.) furent Dison , & une fille nommée Oolibama. » Moÿse après avoir nommé dans les ψψ. 20. & 21.

les sept fils de Séir , nomme leurs enfants dans les sept versets suivants. Au lieu de *Oolibama filia Ana* , le Syriaque lit simplement *Oolibama* , & laisse à penser que c'est un fils. On l'a confondu avec Oolibama fille d'Ana épouse d'Esau , dont il est parlé au ψ. 2.

ψ. 26. c. à. d. de Dison fils de Séir. (Supr. ψ. 21.)

ψ. 28. Hébr. Aran. La Vulgate même le nomme ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes , I. 42.

31. Reges autem qui regnaverunt in terra Edom, antequàm haberent regem filii Israël, fuerunt hi :

32. Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.

33. Mortuus est autem Bela, & regnavit pro eo Jobab filius Zaræ de Bosra.

34. Cùmque mortuus esset Jobab, regnavit pro eo Hufam de terra Themanorum.

35. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in regione Moab & nomen urbis ejus Avith.

36. Cùmque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semla de Masreca.

37. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Saül de fluvio Rohoboth.

38. Cùmque & hic obiisset, successit in regnum Balanan filius Achobor.

39. Isto quoque mortuo,

31. *Et depuis qu'il s'en fut emparé, les Rois qui régnerent au pays d'Edom, avant que les enfans d'Israël eussent un Roi " furent ceux-ci :*

32. Béla fils de Béor, & sa ville s'appelloit Dénaba.

33. Béla étant mort, Jobab " fils de Zara de Bosra régna en sa place.

34. Après la mort de Jobab, Hufam, qui étoit du pays des Thémanites, lui succéda au Royaume.

35. Celui-ci étant mort, Adad fils de Badad régna après lui : ce fut lui qui défit les Madianites au pays de Moab ; sa ville s'appelloit Avith.

36. Adad étant mort, Semla, qui étoit de Masréca, lui succéda au royaume.

37. Après la mort de Semla, Saül, qui étoit *des environs du fleuve de l'Euphrate, c'est-à-dire, de la ville de Rohoboth, située sur le bord du fleuve,* régna en sa place.

38. Saül étant mort, Balanan, fils d'Achobor, lui succéda au royaume.

39. Après la mort de Balanan, Adar

ψ. 31. Quelques-uns croient que la suite de ce dénombrement a été ajoutée depuis Saül ou David, dans un temps où les Israélites étoient gouvernés par des rois. Mais Moysé qui prévint que les Israélites auroient un roi, a pu remarquer ici qu'alors ils n'en avoient point.

33. On croit que ce Jobab est le saint homme Job, si connu par sa patience. Voyez la *Préface sur le Livre de Job.*

ψ. 37. Hébr. qui étoit de Rohoboth du fleuve : » c. à d. de la ville de Rohoboth, située sur le fleuve de l'Euphrate. 1. Par. 1. 48.

régna en sa place ; sa ville s'appelloit Phaü , & sa femme se nommoit Méétabel , fille de Matred , qui étoit fille de Mézaab . "

40. *A ces Rois qui commanderent dans l'Idumée , succéderent des Ducs ou des Princes , qui la gouvernerent chacun dans son canton ; & voici les noms des Princes sortis d'Esäü , selon leurs familles , les lieux de leur demeure , & les peuples qui en ont été nommés. Le Prince Thamna , le prince Alva , le prince Jétheth ,*

41. *le prince Oolibama , le prince Ela , le prince Phinon ,*

42. *le prince Cénez , le prince Theman , le prince Mabfar ,*

43. *le prince Magdiel , & le prince Hiram. Ce sont là les princes sortis d'Edom qui ont habité dans les terres de son empire : c'est cet Edom appelé aussi Esäü , qui fut frere de Jacob & pere des Iduméens , que les enfants d'Israël doivent par conséquent regarder comme leurs freres.*

régnavit pro eo Adar , nomenque urbis ejus Phaü : & appellabatur uxor ejus Meetabel , filia Matred filia Mezaab .

40. Hæc ergo nomina ducum Esäü in cognationibus , & locis , & vocabulis suis : dux Thamna , dux Alva , dux Jetheth ,

41. dux Oolibama , dux Ela , dux Phinon ,

42. dux Cenez , dux Theman , dux Mabfar ,

43. dux Magdiel , dux Hiram : hi duces Edom habitantes in terra imperii sui : ipse est Esäü pater Idumæorum .

ψ. 39. La Version des Septante porte : *qui étoit fils de Mézaab . »*

ψ. 43. Au lieu de *habitantes* , on lit dans l'Hébreu *LMSBTM* , *juxta sedes suas* ; & dans

le Samaritain *LMSFKOTM* , *juxta familia suas* . Les Septante ont lu dans l'Hébreu comme on y lit aujourd'hui .



CHAPITRE XXXVII.

Jalousie des fils de Jacob contre Joseph leur frere ; ils le vendent , & il est mené en Egypte.

i. **H**abitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est.

2. Et hæ sunt generationes ejus : Joseph cum fedecim esset annorum ,

1. Hébr. autr. demouroit.

Ibid. Il fixa sa demeure dans une vallée près d'Hébron ; (*Infr.* *ψ.* 14.) on croit que c'est la vallée de Mambré, où Abraham & Isaac avoient demeuré comme étrangers. *Supr.* XXXV. 27.

ψ. 2. Hébr. autr. Voici l'histoire de Jacob. Ceux qui méconnoissent cet hébraïsme, sont fort embarrassés de ces paroles, qui ne sont suivies d'aucun dénombrement généalogique. Les uns les rapportent à la généalogie du chap. XXXV. en supposant que le chap. XXXVI. forme une parenthèse : il faut avouer que cette parenthèse est bien longue. D'autres supposent que c'est une transposition de Copiste, & que ces paroles : *Hæ sunt generationes ejus*, ou *Jacob*, comme porte l'Hébreu, ont dû être originairement à la fin du *ψ.* 26. du chap. XXXVI. Mais ils sont obligés d'avouer qu'aucun exemplaire, aucune version ancienne, ne prouve cela. On trouve toujours ces mots où nous les trouvons ; & si un hébraïsme les explique, il n'y a aucun sujet de les transposer. On prétend que cet hébraïsme est sans preuve, parce qu'on refuse de le reconnoître par-tout où il se présente, jusqu'ici même, où on aime mieux supposer une transposition sans preuve, que d'admettre un hébraïsme qui a déjà été répété sept ou huit fois : *Gen.* V. 1. VI. 9. X. 1. XI. 27. XXV. 12. 19. XXXVI. 1. 9. On le retrouvera encore au livre des Nombres, III. 1. où l'on aimera mieux encore supposer une faute de Copiste que de le reconnoître. Enfin on le retrouve à la tête de

Tome I.

1. **O**R pendant qu'Esau s'établissoit ainsi en Scïr, dont il s'étoit mis en possession, Jacob habitoit comme voyageur dans la terre de Chanaan, où son pere avoit été lui-même comme étranger."

2. Et voici ce qui regarde sa famille." Joseph, âgé seulement de seize ans, " & n'étant encore qu'enfant, " conduisoit le

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1757.

l'Evangile même de S. Mathieu : *Liber generationis Jesu Christi* : car 1°. la généalogie qui est à la tête de ce Livre, ne forme pas seul ce Livre ; mais ce Livre entier contient l'histoire de Jesus-Christ. 2°. En supposant même que ces mots *liber generationis* signifiaient *généalogie* dans ces deux phrases : *liber generationis Adam* : (*Gen.* V. 1.) *liber generationis Jesu Christi* : (*Matt.* I. 1.) Il est évident que ce seroit en deux sens opposés : car dans l'un c'est la généalogie descendante, & dans l'autre la généalogie ascendante. Mais à la suite de l'un, Moÿse donne, non seulement la postérité d'Adam, mais sommairement l'histoire d'Adam & de sa postérité ; & à la suite de l'autre, S. Mathieu donne, non seulement les ancêtres de J. C. mais toute l'histoire de J. C. Ainsi l'un annonce l'histoire d'Adam, & l'autre l'histoire de Jesus-Christ : de même qu'ici ces mots, *Hæ sunt generationes Jacob*, annoncent l'histoire de Jacob. Cet hébraïsme est-il donc moins probable qu'une transposition de Copiste ?

Ibid. Hébr. & Sept. âgé de dix-sept ans. C'est-à-dire que dans la Vulgate on aura pu écrire XVI pour XVII.

Ibid. Hébr. autr. & il servoit avec les enfants de Bala & de Zelpha femmes de son pere. En Hébreu le mot *puer* se prend quelquefois au sens de *famulus*. (*Judic.* VII. 10. *Ruth* II. 9. *Ec.*) & il paroît qu'il ne désigne pas ici l'âge, car l'Hébreu joint ce mot aux suivants : *Et erat puer cum filiis Bala*, &c.

Q9999

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1757.

troupeau de son pere avec ses freres , & il étoit ordinairement avec les enfants de Bala & de Zelpha , femmes de son pere. Sa vertu qui étoit fort au dessus de son âge , ne lui permit pas de voir leurs dérèglements sans en être touché , & sans en avertir celui qui pouvoit y remédier ; & ainsi il accusa ses freres devant son pere d'avoir commis un crime énorme. " Cette accusation augmenta beaucoup la haine qu'ils avoient conçue contre lui , à cause de l'amitié particuliere que Jacob lui témoignoit.

3. Car Israël aimoit Joseph plus que tous ses autres enfants , parce qu'il l'avoit eu étant déjà vieux , " & il lui avoit fait faire une robe de plusieurs couleurs , " comme une marque de distinction.

4. Ses freres voyant donc que leur pere l'aimoit plus que tous ses autres enfants , " le haïssoient , & ne pouvoient lui parler avec douceur.

5. Il arriva aussi que Joseph rapporta à ses freres un songe qu'il avoit eu , qui fut encore la semence d'une plus grande haine.

6. Car il leur dit : Ecoutez le songe que j'ai eu :

7. Il me sembloit que je liois avec vous des gerbes dans un champ ; que ma gerbe se leva & se tint debout , & que

pascebat gregem cum fratribus suis adhuc puer : & erat cum filiis Balæ & Zelphæ uxorum patris sui , accusavitque fratres suos apud patrem crimine pessimo.

3. Israel autem diligebat Joseph super omnes filios suos , eo quod in senectute genuisset eum : fecitque ei tunicam polymitam.

4. Videntes autem fratres ejus , quod à patre plus cunctis filiis amarentur , oderant eum , nec poterant ei quidquam pacificè loqui.

5. Accidit quoque ut visum somnium referret fratribus suis : quæ causa majoris odii seminarium fuit.

6. Dixitque ad eos : Audite somnium meum quod vidi :

7. Putabam nos ligare manipulos in agro ; & quasi confurgere manipulum

Ibid. Hébr. autr. il rapporta à leur pere leur mauvais opprobre : Peut-être qu'au lieu de *opprobrium eorum* DBTM malum , il faudroit lire *verbum eorum* DBRM malum , qui seroit un hébraïsme pour *rem eorum malam*.

ψ. 3. Hébr. hier. parce qu'il étoit le fils de sa vicillesse.

Ibid. Voyez ce qui est dit de cette robe dans la *Dissertation sur les habits des Hébreux* , à la tête de l'Ecclésiastique.

ψ. 4. On lit dans l'Hébreu אָיוּ , *fratribus ejus* , au lieu de בניו , *filiis suis* , qu'on trouve dans le Samaritain.

meum , & stare , vestros- que manipulos circumf- tantes adorare manipu- lum meum.

8. Responderunt fratres ejus : Numquid rex noster eris ? aut subjiemur di- tioni tuæ ? Hæc ergo cau- sa somniorum atque ser- monum , invidiæ & odii fomitem ministravit.

9. Aliud quoque vidit somnium , quod narrans fratribus , ait : Vidi per somnium , quasi solem , & lunam , & stellas unde- cim , adorare me.

10. Quod cum patri suo & fratribus retulisset , in- crepavit eum pater suus , & dixit : Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti ? num ego & mater tua & fratres tui adorabimus te super terram ?

11. Invidebant ei igitur fratres sui : pater verò rem tacitus considerabat.

12. Cumque fratres il-

ψ. 10. *Et mater tua.* Quelques-uns croient que ces songes arriverent à Joseph du vivant de Rachel sa mere. D'autres pensent que Ja- cob parle ici de Lia son épouse. S. Augus- tin' remarque que le songe de Joseph ne trouve son entier accomplissement qu'en J. C. adoré par ses peres , par sa mere , par ses freres.

les vôtres étant autour de la mienne , l'adoroient.

8. Ses freres lui répondirent : Est-ce que vous ferez notre Roi , & que nous serons soumis à votre puissance ? Ces songes & ces entretiens allumerent donc encore davantage l'envie & la haine qu'ils avoient contre lui.

9. Il eut encore un autre songe qu'il raconta à ses freres , en leur disant : J'ai cru voir en songe que le soleil & la lu- ne , & onze étoiles m'adoroient.

10. Lorsqu'il eut rapporté ce songe à son pere & à ses freres , son pere lui en fit réprimande , & lui dit : Que voudroit dire ce songe que vous avez eu ? est-ce que votre mere , " vos freres & moi , nous vous adorerons sur la terre ? "

11. Ainsi ses freres étoient pleins d'en- vie contre lui : mais le pere consideroit tout ceci *avec attention* , & dans le silence , " pensant en lui-même aux des- seins que Dieu pouvoit avoir sur cet en- fant.

12. Il arriva alors que les freres de

Ibid. Hébr. autr. *en nous prosternant la face contre terre.*

ψ. 11. Hébr. litt. *Pater verò conservabat verbum istud.* C'est la même expression que celle de l'Évangile en parlant de la Sainte Vierge : *Conservabat omnia verba hæc.* Luc. II. 19.

AV. L'ÉRE
CHR. VULG.
1757.

Joseph s'arrêterent à Sichem, où ils faisoient paître les troupeaux de leur pere, "

13. & Israël dit à Joseph : Vos freres font paître nos brebis dans le pays de Sichem ; venez *donc* , & je vous enverrai vers eux.

14. Je suis tout prêt , lui dit Joseph. *Jacob ajouta* : Allez & voyez si vos freres se portent bien , & si les troupeaux sont en bon état ; & vous me rapporterez ce qui se passe. Ayant *donc* été envoyé de la vallée d'Hébron , il vint à Sichem :

15. & un homme l'ayant trouvé errant dans la campagne , lui demanda ce qu'il cherchoit.

16. Il lui répondit : Je cherche mes freres ; je vous prie de me dire où ils font paître leurs troupeaux.

17. Cet homme lui répondit : Ils se font retirés de ce lieu , & j'ai entendu qu'ils s'entredisoient : Allons vers Dothain. Joseph alla donc après ses freres , & il les trouva dans *la plaine de Dothain.* "

18. Lorsqu'ils l'eurent apperçu de loin , avant qu'il se fût approché d'eux , ils résolurent de le tuer.

lius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem ,

13. dixit ad eum Israel : Fratres tui pascunt oves in Sichimis : veni , mittam te ad eos. Quo respondente ,

14. Præstò sum , ait ei : Vade , & vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos & pecora : & renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron , venit in Sichem :

15. invenitque eum vir errantem in agro , & interrogavit quid quæreret.

16. At ille respondit : Fratres meos quæro ; indica mihi ubi pascant greges.

17. Dixitque ei vir : Recesserunt de loco isto : audivi autem eos dicentes : Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos , & invenit eos in Dothain.

18. Qui cùm vidissent eum procul , antequàm accederet ad eos , cogitaverunt illum occidere :

ψ. 12. Hébr. allerent à Sichem pour y faire paître les troupeaux de leur pere. » Sichem étoit à plus de trente ou trente cinq lieues d'Hébron. On voit dans l'écriture , que souvent on menoit paître les troupeaux

fort loin du lieu où l'on demouroit.

ψ. 17. Le pronom *cas* qui manque dans l'Hébreu , se trouve dans le Samaritain.

Ibid. On croit que Dothain étoit à douze milles de Samarie du côté du Nord.

19. & mutuò loquebantur : Ecce somniator venit :

20. venite , occidamus eum , & mittamus in cisternam veterem : dicemusque , Fera pessima devoravit eum : & tunc apparebit quid illi profint somnia sua.

21. Audiens autem hoc Ruben , nitebatur liberare eum de manibus eorum , & dicebat :

22. Non interficiatis animam ejus , nec effundatis sanguinem : sed projicite eum in cisternam hanc , quæ est in solitudine , manusque vestras servate innoxias : hoc autem dicebat , volens eripere eum de manibus eorum , & reddere patri suo.

23. Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos , nudaverunt eum tunicâ talari & polymitâ.

24. Miseruntque eum in cisternam veterem , quæ non habebat aquam.

25. Et sedentes ut co-

19. Et ils se disoient l'un à l'autre : Voici notre songeur qui vient :

20. Allons , tuons-le , & le jettons dans cette vieille citerne : " Nous dirons qu'une bête sauvage l'a dévoré ; & après cela , on verra à quoi ses songes lui auront servi.

21. Ruben les ayant entendu parler ainsi , tâchoit de le tirer " d'entre leurs mains ; & il leur disoit :

22. Ne le tuez point , & ne répandez point son sang ; " mais jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert , & conservez vos mains pures. Il disoit ceci dans le dessein de le tirer de leurs mains , & de le rendre à son pere.

23. Aussi-tôt donc que *Joseph* fut arrivé près de ses freres , ils lui ôterent sa robe de plusieurs couleurs , qui descendoit jusqu'aux talons . "

24. Et ils le jetterent dans cette vieille citerne qui étoit sans eau , " dans le dessein de l'y laisser mourir de faim.

25. S'étant ensuite assis pour manger ,

ψ. 20. Hébr. dans une citerne.
 ψ. 21. Hébr. Ruben les entendit parler ainsi ; & il le tira d'entre leurs mains : car , &c.
 ψ. 22. Hébr. autr. car il se disoit à lui-même : Ne le tuons point : & il leur disoit :

Ne répandez point son sang.
 ψ. 23. La Vulgate rend ici par *talaris* & *polymita* ce qu'elle traduit simplement par *polymita* au ψ. 3.
 ψ. 24. Hébr. dans cette citerne qui étoit vuide & sans eau.

Av. l'ÉRE
CHR. VULG.
1757.
ils virent des Ismaélites qui passaient , " & qui venant de Galaad , portoient sur leurs chameaux des parfums , de la résine & de la myrrhe , & s'en alloient en Egypte. "

26. Alors Juda dit à ses freres : Que nous servira d'avoir tué notre frere , & d'avoir caché sa mort ?

27. Il vaut mieux le vendre à ces Ismaélites , & ne point souiller nos mains de son sang : car il est notre frere & " notre chair. Ses freres consentirent à ce qu'il disoit.

Sup. x. 11. 28. L'ayant donc tiré de la citerne , & voyant ces marchands Madianites " qui passaient , ils le vendirent vingt pieces d'argent " aux Ismaélites , qui le menerent en Egypte.

29. Ruben , qui n'étoit pas avec ses freres

mederent panem , viderunt Ismaelitas viatores venire de Galaad , & camelos eorum , portantes aromata , & resinam , & stacten , in Ægyptum.

26. Dixit ergo Judas fratribus suis: Quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum , & celaverimus sanguinem ipsius ?

27. Melius est ut venundetur Ismaelitis , & manus nostræ non polluantur : frater enim & caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.

28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus , extrahentes eum de cisterna , vendiderunt eum Ismaelitis , viginti argenteis : qui duxerunt eum in Ægyptum.

29. Reversusque Ruben

ψ. 25. Hébr. une troupe ou une caravane d'Ismaélites. » Le nom d'Ismaélites chez les Hébreux est aussi étendu que parmi nous celui d'Arabes. Voyez ce qui sera dit des Madianites dans la note sur le ψ. 28.

Ibid. On voit par Jérémie que les drogues du pays de Galaad étoient fort estimées , & que les Egyptiens les employoient en médicaments. *Jerem. viii. 22. xlvii. 11. Aromata.* Selon d'autres , le terme Hébreu doit s'entendre du storax , gomme odoriférante fort commune en Syrie ; & la Vulgate le traduit ainsi , chap. xliiii. ψ. 11. *Resinam.* On l'entend de cette résine connue sous le nom de résine de Syrie. *Stacten.* Le mot Hébreu *lot* , se pourroit entendre du lotus , & particulièrement de celui que

l'on nomme l'alister.

ψ. 27. Cette conjonction n'est pas exprimée dans l'Hébreu : il est notre frere , notre chair.

ψ. 28. Les Madianites descendoient de Cétura , (*Supr. xv. 2.*) non d'Ismaël ; mais il pouvoit y avoir plusieurs sortes d'Arabes dans cette troupe. Dans un ancien Exemplaire Manuscrit de la Version des Septante , connu sous le nom de *Manuscrit d'Oxford* , on lit , Ismaélites.

Ibid. c. à d. vingt sicles d'argent qui font environ 32. liv. 10. sols de notre monnoie. Quelques Anciens lisoient , trente pieces d'argent : & ils trouvoient dans cette somme un symbole du prix auquel fut mis J. C. même dont Joseph étoit la figure.

ad cisternam, non invenit puerum :

30. & scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait : Puer non comparet, & ego quò ibo ?

31. Tulerunt autem tunicam ejus, & in sanguine hœdi, quem occiderant, tinxerunt,

32. mittentes qui ferrent ad patrem, & dicerent : Hanc invenimus : vide utrùm tunica filii tui fit, an non ?

33. Quamcùmagnovisset pater, ait : Tunica filii mei est : fera pessima comedit eum ; bestia devoravit Joseph.

34. Scissisque vestibus, indutus est cilicio, lugens filium suum multo tempore.

35. Congregatis autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait : Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu,

res, lorsqu'ils vendirent Joseph, étant retourné à la citerne, & n'y ayant point trouvé l'enfant,

30. déchira ses vêtements, & vint dire à ses freres : L'enfant ne paroît plus ; où irai-je ? que deviendrai-je ? & comment parlerai-je devant mon pere ?

31. Après cela, ils prirent la robe de Joseph qu'ils avoient gardée ; & l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avoient tué,

32. ils l'envoyerent à son pere, lui faisant dire par ceux qui la lui portoient : Voici une robe que nous avons trouvée ; voyez si c'est celle de votre fils, ou non.

33. Le pere l'ayant reconnue, dit : C'est la robe de mon fils : une bête cruelle l'a dévoré ; une bête a dévoré Joseph.

34. Et ayant déchiré ses vêtements, il se couvrit d'un cilice, qui étoit un habit de deuil fait de poil de chevres, " pleurant son fils fort long-temps.

35. Alors tous ses enfants s'assemblerent auprès de lui, pour tâcher de soulager leur pere dans sa douleur ; mais il ne voulut point recevoir de consolation, & il leur dit : Je pleurerai toujours, jusqu'à ce que je descende avec mon fils au fond de la terre, & que je me réunisse à lui dans le sein d'Abraham. " Ainsi il continua toujours de pleurer.

ψ. 34. Hébr. litt. il se couvrit d'un sac. » On nommoit les habits de deuil des sacs, parce qu'ils étoient étroits & serrés comme un sac.

ψ. 35. Hébr. ses fils & ses filles.

Ibid. Le terme Hébreu, comme celui des

Septante & de la Vulgate, signifie proprement l'enfer : mais sous ce nom les Hébreux comprennoient & le lieu où les ames des méchants sont tourmentées, & le lieu où les ames des justes étoient détenues avant la venue de J. C.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1757.

36. Pendant les Madianites " vendirent Joseph en Egypte à Putiphar, eunuque " de Pharaon & général de ses troupes. "

36. Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari eunucho Pharaonis, magistro militum.

ψ. 36. Le MS. d'Oxford lit encore ici, les Ismaélites.

Ibid. Le nom d'Eunuque se prend souvent dans l'Écriture pour un nom d'Office & de dignité; & la suite montre que celui-ci étoit marié.

Ibid. Hébr. litt. chef de ceux qui mettent à mort: » ce que l'on peut entendre des soldats employés à punir les malfaiteurs. Ce n'étoit point une chose honteuse de faire mourir les coupables: cet office étoit d'ordinaire réservé aux soldats. Voyez la *Dissertation sur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres. Ou plutôt il y a ici une équivoque, & il paroît que le même terme, peut-être avec quelque différence dans la prononciation, se prenoit en deux sens fort différents, qui se trouvent l'un & l'autre dans

l'histoire de Joseph. On fait que la prononciation dépend des voyelles que l'Hébreu communément n'exprime pas: il n'est donc pas étonnant que les mêmes mots Hébreux SR HTBKIM, puissent signifier *magister militum*, comme l'exprime la Vulgate, ou *magister coquorum*, chef de cuisine, comme l'expriment les Septante; c'est que ce mot TBKIM, vient de TBK, qui signifie *tuer*; en sorte que cette expression SR HTBKIM, peut également signifier, *le chef de ceux qui tuoient le bétail pour la table du prince, ou les criminels condamnés à mort.* Il paroît assez évident que ce dernier titre sera celui de l'Officier qui tenoit la prison où fut mis Joseph; mais il pourroit être que le premier titre fut celui de Putiphar comme les Septante l'ont pensé.

C H A P I T R E X X X V I I I .

Juda marie successivement deux de ses fils à Thamar. Naissance de Pharès & de Zara.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1754.

1. EN ce même temps, " Juda quitta ses freres, & vint chez un homme de la ville d'Odollam, " qui s'appelloit Hira.

1. Eodem tempore descendens Judas à fratribus suis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.

1. Par. 11. 3.

2. Etayant vu en ce lieu-là la fille d'un homme Chananéen, nommé Sué, il l'épousa, & vécut avec elle *comme avec sa femme.*

2. Viditque ibi filiam hominis Chananæi, vocabulo Sue: & acceptâ uxore, ingressus est ad eam.

3. Elle conçut *ensuite*, & elle enfanta

3. Quæ concepit, & pe-

ψ. 1. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur la Genèse*, à la tête de ce Livre.

Ibid. On croit que cette ville est la mê-

me qu'Odullam ou Adullam, dont le Roi fut vaincu par Josué, & qui se trouva dans le partage de la Tribu de Juda. (*Jos. xii. 15.* 35.)

perit

perit filium , & vocavit nomen ejus Her.

un fils qu'elle " nomma Her.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1754.

4. Rursúmque concepto fœtu , natum filium vocavit Onan.

4. Et ayant conçu une seconde fois , elle eut encore un fils qu'elle nomma Onan.

NUM. XXVI.
19.

5. Tertium quoque peperit : quem appellavit Séla. Quo nato , parere ultra cessavit.

5. Et elle enfanta encore un troisieme , qu'elle nomma Séla , après lequel elle cessa d'avoir des enfants. "

6. Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her , nomine Thamar.

6. Juda fit époufer à Her son fils aîné , une fille nommée Thamar.

7. Fuit quoque Her primogenitus Judæ , nequam in conspectu Domini : & ab eo occisus est.

7. Ce Her , fils aîné de Juda , fut un très-méchant homme ; " & le Seigneur ^{19.} le frappa de mort peu de temps après son mariage.

NUM. XXV.

8. Dixit ergo Judas ad Onan filium suum : Ingredere ad uxorem fratris tui , & sociare illi , ut suscites semen fratri tuo.

8. Juda dit donc à Onan son second fils : Epousez la femme de votre frere , & vivez avec elle , afin que vous suscitiez des enfants à votre frere. "

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1730.

9. Ille sciens non sibi nasci filios , introiens ad uxorem fratris sui , semen fundebat in terram , ne liberi fratris nomine nascerentur.

9. Onan voyant la femme de son frere aîné , & sachant que les enfants qui naîtroient d'elle ne seroient pas à lui , mais seroient réputés appartenir à feu son frere , empêchoit , par une action exécrationnelle , qu'elle ne devînt mere , & qu'on n'en vît naître des enfants qui portassent le nom de son frere.

ψ. 3. Hébr. qu'il nomma. » Selon le texte Hébreu , Juda donna le nom à son aîné , & sa femme nomma les deux autres. Alors c'étoit tantôt le pere , tantôt la mere , qui imposoient le nom aux enfants. Mais selon le Samaritain , & selon les Septante , comme selon la Vulgate , ce fut la mere qui nomma les trois.

Vulgate. C'est que l'Hébreu , *Cazib* , ou selon le Samaritain , *Caziba* , peut signifier *mendacium*. On a donc supposé que ce sens pouvoit être , *Et factum est in mendacio dum pareret eum* , & que ce seroit un hébraïsme qui signifieroit , *Et factum est ut eo nato parere cessaret*.

ψ. 5. Hébr. autr. & il étoit à Cazib lorsqu'elle enfanta ce troisieme fils. » Les Septante : Et elle étoit à Casbi , lorsqu'elle mit au monde ces trois enfants. » Aquila entendoit le Texte dans le sens que lui donne la

ψ. 7. Litt. *nequam in conspectu Domini* , i. e. *insigniter malus*.

ψ. 8. On voit ici que dès avant la Loi de Moÿse , c'étoit une coutume reçue parmi les Hébreux , que le frere épousât la veuve de son frere mort sans lignée.

10. C'est pourquoi le Seigneur le frappa de mort, parce qu'il faisoit une chose détestable.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1730.

11. Juda dit donc à Thamar sa belle-fille : Demeurez veuve dans la maison de votre pere, jusqu'à ce que mon fils Séla devienne grand & puisse vous épouser. Mais quand Séla fut grand, Juda ne le donna point à Thamar; car il avoit peur que Séla ne mourut aussi comme ses autres freres. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son pere.

12. Beaucoup de temps s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée & s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas, avec Hira d'Odollam, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondoient ses brebis.

13. Thamar sa belle-fille " ayant été avertie que Juda son beau-pere alloit à Thamnas pour faire tondre ses brebis,

14. quitta ses habits de veuve, " se couvrit d'un grand voile; " & s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour " sur le chemin de Thamnas; " parce que

10. Et idcirco percussit eum Dominus, quod rem detestabilem faceret.

11. Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ: Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus: timebat enim ne & ipse moreretur sicut fratres ejus. Quæ abiit, & habitavit in domo patris sui.

12. Evolutis autem multis diebus, mortua est filia Sue uxor Judæ: qui post luctum consolatione susceptâ ascendebat ad tonfores ovium suarum, ipse & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.

13. Nuntiatumque est Thamar, quod socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves.

14. Quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum: & mutato habitu, sedit in bivio iri-

ŷ. 12. On croit que c'est la même que Thamnata ou Thamna, frontiere du pays des Philistins. *Judic. xiv. 1.*

Ibid. Hébr. autr. son ami. L'Hébreu RAHU peut signifier *amicus ejus* ou *pastor ejus*. Le même mot reviendra au ŷ. 20.

ŷ. 13. Le Samaritain l'exprime.

ŷ. 14. Les veuves portoient l'habit de deuil, tout le temps qu'elles n'étoient point remariées. *Judith. x. 2.*

Ibid. Les femmes ne paroissoient en public que couvertes d'un voile. (Voyez la

Dissertation sur les habits des Hébreux, à la tête de l'Ecclésiastique.) Les femmes de mauvaise vie se couvroient de même, comme on voit ici; & il semble qu'on les nommoit communément *femmes voilées* ou *cachées*. *Cant. 1. 7. Hébr.*

Ibid. Hébr. autr. à la porte d'Enaïm. Autr. à la porte des deux fontaines.

Ibid. Les femmes débauchées se tenoient pour l'ordinaire sur les grands chemins. *Jerem. III. 2. Ezech. xvi. 25.*

neris, quod ducit Thammam: eo quod creviffet Sela, & non eum accepiffet maritum.

15. Quam cum vidiffet Judas, fufpicatus eft effe meretricem: operuerat enim vultum fuum, ne agnofceretur.

16. Ingrediensque ad eam, ait: Dimitte me ut coëam tecum: nesciebat enim quod nurus fua efferet. Quâ respondente: Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo?

17. Dixit: Mittam tibi hædum de gregibus. Rursumque illâ dicente: Patriar quod vis, fi dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

18. Ait Judas: Quid tibi vis pro arrhabone dari? Respondit: Annulum tuum, & armillam, & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,

19. & furgens abiit: depositoque habitu quem fumpferat, induta eft viduitatis vestibus.

Séla étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avoit point fait époufer.

15. Juda l'ayant vue, s'imagina que c'étoit une femme de mauvaife vie, parce qu'elle s'étoit couvert le vilage de peur d'être reconnue."

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au mauvais defir qu'il avoit; car il ne favoit pas que ce fût fa belle-fille. Elle lui répondit: Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez?

17. Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle lui répartit: Je consentirai à ce que vous voulez, pourvu que vous me donniez un gage en attendant que vous m'envoyiez ce que vous me promettez.

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage, lui dit Juda? Elle lui répondit: Donnez-moi votre anneau, votre bracelet, & le bâton que vous tenez à la main." *Il les lui donna.* Ayant donc connu Juda une feule fois, elle conçut de lui,

19. & s'en alla auffi-tôt: & ayant quitté l'habit qu'elle avoit pris, elle se revêtit de fes habits de veuve.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1730.

Ÿ. 15. Ces deux mots, *ne agnofceretur*, ne font point dans l'Hébreu. Au lieu de ces deux mots, les Septante lifent: *nec agnovit eam*: & il ne la reconnut point.

Ÿ. 18. *Annulum*: Le terme Hébreu fignifie proprement un cachet, qui étoit ordinairement

attaché à l'anneau. *Armillam*: L'Hébreu fe prend pour un fil, un cordon, un ruban; on peut le prendre pour ces bandeaux ou ces rubans dont les Orientaux fe ceignoient la tête.

Baculum: Il paroît par l'Ecriture que les Israélites portoient toujours un bâton à la main.

AV. L'ÉR. &
CHR. VULG.
1730.

20. Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur, qui étoit d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avoit donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

21. il demanda aux habitants de ce lieu : " Où est une femme qui étoit assise dans ce carrefour ? " Tous lui répondirent qu'il n'y avoit point eu en cet endroit de femme débauchée.

22. *Ainsi* il retourna à Juda, & lui dit : Je ne l'ai point trouvée ; & même les habitants de ce lieu m'ont dit que jamais femme de mauvaise vie ne s'étoit assise en cet endroit.

23. Juda dit : Qu'elle garde ce qu'elle a, elle ne peut pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole : " J'ai envoyé le chevreau que je lui avois promis, & vous ne l'avez point trouvée.

24. Mais trois mois après, on vint dire à Juda : Thamar votre belle-fille est tombée en fornication ; car on commence de s'appercevoir qu'elle est grosse. Juda, selon le droit qu'avoient alors les peres de familles, la jugeant comme une adultère, répondit : Qu'on la produise en public, afin qu'elle soit brûlée.

25. Et lorsqu'on la menoit au suppli-

ψ. 21. On lit dans l'Hébreu מִקְּמַח, *loci illius* (*mulieris*) de son lieu, au lieu de מִמְּקוֹמֵי, *loci illius*, de ce lieu, que l'on trouve dans le Samaritain, & qui est l'expression même de l'Hébreu au ψ. luy.

Ibid. Hébr. autr. Où est une femme dé-

20. Misit autem Judas hædum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cum non invenisset eam,

21. interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quæ sedebat in bivio ? Respondentibus cunctis : Non fuit in loco isto meretrix :

22. reversus est ad Judam, & dixit ei : Non inveni eam ; sed & homines loci illius dixerunt mihi, nunquam sedisse ibi scortum.

23. Ait Judas : Habeat sibi, certè mendacii arguere nos non potest : ego misi hædum quem promiseram, & tu non invenisti eam.

24. Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata est Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas : Producite eam ut comburatur.

25. Quæ cum duceretur

bauchée qui étoit assise à Enaïm, (ou, aux deux fontaines) sur le chemin ? *Supr.* ψ. 14.

ψ. 23. Hébr. qu'elle garde ce qu'elle a, de peur que nous ne soyons méprisés, si le peuple apprenoit ce qui s'est passé.

ad pœnam , misit ad focerum suum, dicens: De viro cujus hæc sunt , concepi : cognosce cujus fit annulus , & armilla , & baculus.

26. Qui , agnitis muneribus , ait : Justior me est ; quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultra non cognovit eam.

27. Instante autem partu , apparuerunt gemini in utero :

28. atque in ipsa effusione infantium , unus protulit manum , in qua obstetrix ligavit coccinum , dicens : Iste egredietur prior.

29. Illo verò retrahente manum , egressus est alter : dixitque mulier : Quare divisa est propter te maccaria ? & ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares.

ce , elle envoya dire à son beau-pere : J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est cet anneau , ce bracelet & ce bâton." AV. L'ÉRÉ
CHR. VULG.
1730.

26. Juda ayant reconnu ce qu'il lui avoit donné , dit : Elle a moins de tort que moi , " parce que j'ai manqué à ce que je devois , en ne la faisant point épouser à Sela mon fils , & qu'elle ne s'est portée à faire ce qu'elle a fait , que par le desir d'avoir des enfants de mon sang. Ainsi il lui conserva la vie ; mais néanmoins il ne la connut point depuis.

27. Comme elle fut sur le point d'accoucher , il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans son sein ; Matt. 1. 3:

28. & lorsque ces enfants étoient près de sortir , l'un " des deux passa sa main , à laquelle la sage-femme lia un ruban d'écarlate , en disant : Celui-ci sortira le premier."

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main , l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : Pourquoi avez-vous ainsi rompu le mur qui vous divisoit pour sortir le premier ? C'est pourquoi il fut nommé Phares , c'est-à-dire , division."

ψ. 25. L'Hébreu met icile pluriel : mais le Samaritain répète le singulier comme au ψ. 18.

ψ. 26. Litt. *Justior me est*. Ce n'est pas qu'elle fût juste ; mais comparée à Juda , elle étoit en un sens moins injuste que lui. C'est ainsi qu'Ezéchiel reproche à Jérusalem d'avoir justifié Sodome & Samarie , c. à. d. d'avoir commis de plus grandes abominations que ces deux villes. *Ezech. xvi. 51. 52.*

ψ. 28. Le mot *unus* qui manque dans l'Hébreu & dans le Samaritain , se trouve dans le Grec des Septante.

Ibid. Hébr. Celui-ci est sorti le premier. ψ

Il doit passer pour le premier né.

ψ. 29. Hébr. litt. Pourquoi avez-vous fait sur vous rupture ? Et il fut nommé Phares , c'est-à-dire , rupture. Sam. Pourquoi avez-vous fait contre nous irruption ? Et elle le nomma Phares , c'est-à-dire , irruption. Le même mot Hébreu *Pharès* , peut signifier *division* , *rupture* , *irruption*. Au lieu de *ALIC* , *super te* , ou *propter te* , le Samaritain porte *ALINU* , *contra nos* : & au lieu de *VIQRA* , & *vocatum est* , ou & *vocavit* au masculin , on y trouve *VTQRA* , & *vocavit* au féminin.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1730

30. Son frere, qui avoit le ruban d'écarlate à la main, sortit ensuite, & on le nomma "Zara, c'est-à-dire, Orient, parce qu'il devoit sortir le premier.

30. Postea egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum: quem appellavit Zara

ψ. 30. Samar. & elle le nomma. C'est-à-dire, que l'Hébreu & le Samaritain diffé-
rent ici comme au ψ. précéd.

C H A P I T R E X X X I X .

Joseph mérite la confiance de son maître Putiphar. Il est accusé par sa maîtresse, & mis en prison.

1. Joseph ayant donc été mené en Egypte, Putiphar Egyptien, eunuque de Pharaon, & général de ses troupes, " l'acheta des Ismaélites qui l'avoient amené.

2. Le Seigneur étoit avec lui, & tout lui réussissoit heureusement: il demeurait dans la maison de son maître, "

3. qui le tenoit auprès de sa personne, parce qu'il savoit très-bien que le Seigneur étoit avec lui, & qu'il le favorisoit & le benissoit en toutes ses actions.

4. Joseph ayant donc trouvé grace devant son maître, se donna tout entier à son service; & ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernoit, & prenoit soin de tout ce qui

1. Igitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitûs, vir Ægyptius, de manu Ismaelitarum, à quibus perductus erat.

2. Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis prosperè agens: habitavitque in domo domini sui,

3. qui optimè noverat Dominum esse cum eo, & omnia, quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius.

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, & ministrabat ei, à quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi

ψ. 1. Voyez au chap. xxxvii. ψ. 36. | qui servoient dans leurs maisons, & d'autres
ψ. 1. Les Anciens avoient des esclaves | qui travailloient à la campagne.

domum & universa quæ lui avoit été mis entre les mains." AV. L'ERR
CHR. VULO.
1730.

5. Benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, & multiplicavit tam in ædibus, quàm in agris, cunctam ejus substantiam :

5. Le Seigneur benit la maison de l'Egyptien, à cause de Joseph, & il multiplia tout son bien, " tant à la ville qu'à la campagne :

6. nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vesceretur. Erat autem Joseph pulchrâ facie, & decorus aspectu.

6. en sorte que son maître n'avoit d'autre soin que de se mettre à table & de manger, se reposant du reste sur Joseph. Or Joseph étoit beau de visage, & très-agréable."

7. Post multos itaque dies iniecit domina sua oculos suos in Joseph, & ait : Dormi mecum.

7. Long-temps après, sa maîtresse jetta les yeux sur lui, & lui dit : Dormez avec moi. AV. L'ERR
CHR. VULO.
1717.

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam : Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua :

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit : Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choses, qu'il ne fait pas même ce qu'il a dans sa maison ; "

9. nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es : quomodo

9. qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir, & que m'ayant mis tout entre les mains, " il ne s'est réservé que vous seule, qui êtes sa femme : comment donc pourrois-je commettre un si grand crime, & pécher contre mon Dieu, " *et*

ψ. 4. Hébr. & son Maître lui donna l'autorité sur sa maison, & lui confia le soin de tout ce qu'il avoit. On lit dans l'Hébreu, *omne erat ei*, au lieu de *omne quod erat ei*, que l'on trouve dans le Samaritain, & qui est répété dans l'Hébreu au ψ. suiv. & au ψ. 8.

ψ. 5. Hébr. & la bénédiction du Seigneur se répandit sur tout son bien.

ψ. 6. Hébr. aurr. bien fait de corps & beau de visage.

ψ. 8. Hébr. aurr. ne prend soin de rien

avec moi dans sa maison. On lit dans l'Hébreu *μη*, *quid*, au lieu de *μαυμη*, *quidquam*, qu'on lit dans le Samaritain, où on trouve aussi *BBITO*, *in domo sua*, au lieu de *BBIT*, *in domo*, qu'on trouve dans l'Hébreu.

ψ. 9. Hébr. il n'y a personne ici au dessus de moi : & il n'y a rien que mon maître ne m'ait remis entre les mains.

Ibid. Hébr. contre Dieu. Sept. devant Dieu.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1717.

violant la fidélité que je dois à mon maître ?

10. Cette femme continua pendant plusieurs jours de solliciter Joseph par de semblables paroles ; & lui, *il continua de résister à son infame desir.* "

11. Or il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison, & y faisant quelque chose sans que personne fût présent, "

12. sa maîtresse le prit par son manteau, & lui dit *encore* : Dormez avec moi. Alors Joseph lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit, & sortit hors du logis.

13. Cette femme se voyant le manteau de Joseph entre les mains, dans la douleur d'avoir été méprisée par cet *esclave*, "

14. appella les gens de sa maison, & leur dit, *en parlant de son mari* : Il nous a amené ici cet Hébreu pour nous faire insulte ; il est venu à moi dans le dessein

ergo possum hoc malum facere, & peccare in Deum meum ?

10. Hujuscemodi verbis per singulos dies, & mulier molesta erat adolescenti, & ille recusabat stuprum.

11. Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, & operis quippiam absque arbitris faceret :

12. & illa apprehensâ laciniâ vestimenti ejus, diceret : Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio, fugit, & egressus est foras.

13. Cùmque vidisset mulier vestem in manibus suis, & se esse contemptam,

14. vocavit ad se homines domûs suæ, & ait ad eos : En introduxit virum Hebræum, ut illuderet

ψ. 10. Hébr. litt. il refusa de coucher auprès d'elle, & d'être avec elle. » C'est-à-dire que l'expression est différente de celle du ψ. 7. répétée au ψ. 12. Il paroît donc que cette femme après lui avoir dit impudemment, couchez avec moi, ce que la Vulgate exprime par *Dormi mecum* ; elle se contenta de lui demander qu'il couchât auprès d'elle, c'est-à-dire, dans un lieu voisin, & qu'il fût avec elle, c'est-à-dire qu'il s'attachât à son service : & c'est ce que Joseph refusa, considérant cela même comme un piège qu'elle lui tendoit.

ψ. 11. Hébr. Joseph entra dans la maison pour s'acquiescer de son office, & il n'y avoit dans la maison aucun des domestiques. Le nom de Joseph omis dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

ψ. 13. Hébr. Cette femme voyant qu'il lui avoit laissé son manteau entre les mains, & qu'il étoit sorti en s'enfuyant, &c. On lit dans l'Hébreu, & *fugit foras*, comme la Vulgate l'exprime au ψ. 15. Mais au ψ. 15. l'Hébreu dit, & *fugit*, & *egressus est foras*, comme au ψ. 12. & le Samaritain le met ainsi dans ces trois versets.

nobis :

nobis : ingressus est ad me, ut coiret mecum : cumque ego succlamassem,

de me corrompre ; & m'étant mise à crier ,

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1717.

15. & audisset vocem meam , reliquit pallium quod tenebam , & fugit foràs.

15. lorsqu'il a entendu ma voix , il m'a laissé son manteau que je tenois , " & s'en est enfui dehors.

16. In argumentum ergo fidei retentum pallium ostendit marito revertenti domum ,

16. Lors donc que son mari fut retourné en sa maison , elle lui montra ce manteau qu'elle avoit retenu comme une preuve de sa fidélité , "

17. & ait : Ingressus est ad me servus Hebræus quem adduxisti , ut illuderet mihi :

17. & lui dit : Cet esclave Hébreu que vous nous avez amené , est venu pour me faire violence ;

18. cumque audisset me clamare , reliquit pallium quod tenebam , & fugit foràs.

18. & m'ayant entendu crier , il m'a laissé son manteau que je tenois , & s'en est enfui dehors.

19. His auditis , dominus , & nimium credulus verbis conjugis , iratus est valdè :

19. Le maître *de Joseph* trop crédule aux accusations de sa femme , entra à ces paroles dans une grande colere ,

20. tradiditque Joseph in carcerem , ubi vincti regis custodiebantur , & erat ibi clausus.

20. & fit mettre Joseph en la prison ^{Ps. CIV. 16.} où l'on gardoit ceux que le Roi faisoit arrêter. Il étoit donc renfermé en ce lieu-là.

21. Fuit autem Dominus cum Joseph , & misertus illius dedit ei gratiam in conspectu principis carceris ,

21. Mais le Seigneur fut avec Joseph : il en eut compassion , & il lui fit trouver grace devant le gouverneur de la prison ,

ψ. 15. Hébr. & Sept. il a laissé son manteau auprès de moi. » Elle n'avoue pas qu'elle le tenoit ; mais elle suppose qu'il l'avoit quitté de lui-même pour lui faire violence. La même expression va revenir au ψ. 18. Le Samaritain au ψ. 15. met BIDI , in manu mea , d'où est venue l'expression de la Vul-

gate , quod tenebam ; mais au ψ. 18. le Samaritain met comme l'Hébreu ASLI , juxta me.

ψ. 16. Hébr. & elle retint auprès d'elle le manteau de Joseph jusqu'à ce que son maître étant revenu à la maison , elle lui dit , &c.

22. qui lui remit le soin de tous ceux qui y étoient enfermés. Il ne se faisoit rien que par son ordre.

AV. L'HEB.
CHR. VULG.
1717.

23. Et le gouverneur lui ayant tout confié, ne prenoit connoissance de quoi que ce soit, " parce qu'il voyoit que le Seigneur étoit avec Joseph, & qu'il le faisoit réussir en toutes " choses.

ψ. 23. Hébr. litt. Le Gouverneur ne prenoit connoissance de rien de ce qui étoit dans la main de Joseph. Ou selon les Septante : car tout étoit dans la main de Joseph. C'est-à-dire qu'on lit dans l'Hébreu : *Non noverat omne quidquam in manu ejus*. Il est assez visible que cet *omne quidquam* est une faute de

22. qui tradidit in manu illius universos vinctos qui in custodia tenebantur : & quidquid fiebat, sub ipso erat.

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis : Dominus enim erat cum illo, & omnia opera ejus dirigebat.

Copiste : & les Septante ont lu : *Non noverat quidquam ; etenim omne in manu ejus (sub. erat.)* C'est-à-dire, qu'au lieu de AT, qui est la simple marque de l'accusatif, ils ont lu AC, etenim ; & ils ont lu *quidquam* avant.

Ibid. Le mot *omne* qui manque dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

C H A P I T R E X L.

Emprisonnement du Grand Echançon & du Grand Pannetier du Roi d'Egypte. Leurs songes expliqués par Joseph.

1. IL arriva ensuite que deux eunuques " du Roi d'Egypte, son grand Echançon & son grand Pannetier, offensoient leur seigneur.

AV. L'HEB.
CHR. VULG.
1716.

2. Et Pharaon étant en colere contre ces deux Officiers, dont l'un commandoit à ses Echançons, & l'autre à ses Pannetiers,

3. les fit mettre dans la prison du général de ses troupes, " où Joseph étoit prisonnier.

4. Le Gouverneur de la prison " les mit

1. H Is ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna regis Ægypti, & pistor, domino suo.

2. Iratusque contra eos Pharaon, (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus,)

3. misit eos in carcerem principis militum, in quo erat vinctus & Joseph.

4. At custos carceris tra-

ψ. 1. Dans l'Hébreu ces deux mots, *duo Eunuchi*, ne sont pas ici, mais au ψ. 2.

ψ. 3. Hébr. litt. dans la prison du chef de ceux qui mettent à mort, » Voyez ci-

devant chapitre XXXVII. ψ. 36.

ψ. 4. Ou selon l'Hébreu, cet officier. C'est le même qui vient d'être désigné.

didit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur:

5. videruntque ambo somnium nocte unâ, juxta interpretationem congruam sibi.

6. Ad quos cum introisset Joseph manè, & vidisset eos tristes,

7. sciscitatus est eos, dicens: Cur tristior est hodie solito facies vestra?

8. Qui responderunt: Somnium vidimus, & non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph: Numquid non Dei est interpretatio? referte mihi quid videritis.

9. Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum: Videbam coram me vitem,

10. in qua erant tres propages, crescere paulatim in gemmas, & post flores uvas maturescere:

11. Calicemque Pharaonis in manu mea: tuli ergo

entre les mains de Joseph, qui les ser-voit, & avoit soin d'eux. Quelque temps s'étant passé, pendant lequel ils demeuroient toujours prisonniers,

5. ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui étant expliqué, marquoit ce qui devoit arriver à chacun d'eux."

6. Joseph entra le matin où ils étoient; & les ayant vus tristes,

7. il leur en demanda le sujet, & leur dit: D'où vient que vous avez le visage plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire?

8. Ils lui répondirent: Nous avons eu cette nuit un songe qui nous inquiète, & nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit: N'est-ce pas à Dieu qu'il appartient de donner l'interprétation des songes? Dites-moi ce que vous avez vu.

9. Le grand Echançon lui rapporta le premier son songe en ces termes: Il me sembloit que je voyois devant moi un sep de vigne,

10. où il y avoit trois provins qui pouissoient peu à peu, premièrement des boutons, ensuite des fleurs, & à la fin des raisins murs:

11. & qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ai pris ces grapes de rai-

ψ. 5. Autr. & selon l'Hébreu: Ils eurent tous deux en une même nuit, chacun un songe qui avoit son interprétation propre. Hébr. *vir.* (ou *unusquisque*) *juxta interpretationem somnii sui*; ou mieux encore dans le Samaritain, *juxta interpretationem suam somnium suum*. C'est le même hébraïf-

me qu'au chap. XLII. ψ. 35. où l'on trouvera *vir* (ou *unusquisque*) *ligamen argenti sui in sacco suo*: chacun son argent dans son sac; de même ici, chacun son songe selon son interprétation. La même variante entre l'Hébreu & le Samaritain reviendra au chap. suiv. ψ. 11.

AV. L'ERR
CUR. VULG.
1716.

AV. L'ERRE
CHR. VULG.
1716.

sins, je les ai pressées dans la coupe que je tenois, & en ai donné à boire au Roi.

12. Joseph lui dit : Voici l'interprétation de votre songe. Les trois provins de la vigne marquent trois jours :

13. après lesquels Pharaon se souviendra du service que vous lui rendiez ; " il vous rétablira dans votre première charge, & vous lui présenterez à boire, selon que vous aviez accoutumé de faire auparavant dans le rang que vous teniez.

14. Seulement souvenez-vous de moi, je vous prie, quand ce bonheur vous fera arrivé ; & rendez-moi ce bon office, de supplier Pharaon qu'il daigne me tirer de la prison où je suis :

15. parce que j'ai été enlevé par fraude & par violence du pays de Chanaan, où habitent maintenant mes parents qui sont des Hébreux, " & que l'on m'a renfermé " ici étant innocent.

16. Le grand Pannetier voyant qu'il avoit interprété ce songe si sagement, " lui dit : J'ai eu aussi un songe. Il me sembloit que je portois sur ma tête trois corbeilles de farine."

17. & qu'en celle qui étoit au-dessus des autres, il y avoit de tout ce qui se

ψ. 13. Hébr. litt. levera votre tête : c'est-à-dire, vous appellera dans la revue qu'il fera de ses officiers. Dans le stile des Hébreux, lever la tête, signifie faire la revue.

ψ. 15. Voyez au chap. x. ψ. 21. & au chap. xiv. ψ. 13.

uvas, & expressi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.

12. Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somnii : Tres propagines, tres adhuc dies sunt :

13. post quos recordabitur Pharaon ministerii tui, & restituet te in gradum pristinum ; dabisque ei calicem juxta officium tuum, sicut antè facere consueveras.

14. Tantùm memento meî, cùm benè tibi fuerit, & facias mecum misericordiam : ut suggeras Pharaoni ut educat me de isto carcere :

15. quia furto sublatum sum de terra Hebræorum, & hic innocens in lacum missus sum.

16. Videns pistorum magister, quòd prudenter somnium dissolvisset, ait : Et ego vidi somnium, quòd tria canistra farinæ haberem super caput meum :

17. & in uno canistro quod erat excelsius, porta-

Ibid. Litt. l'on m'a mis dans la fosse.

ψ. 16. Hébr. litt. que cette interprétation étoit bonne, c'est-à-dire, avantageuse.

Ibid. Hébr. litt. Trois corbeilles blanches. Autr. trois corbeilles percées, (ou, travaillées à jour.)

re me putabam omnes cibos qui fiunt arte pistoriâ, avesque comedere ex eo.

18. Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somnii : Tria canistra , tres adhuc dies sunt :

19. post quos auferet Pharaon caput tuum , ac suspendet te in cruce , & lacerabunt volucres carnes tuas.

20. Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat : qui faciens grande convivium pueris suis , recordatus est inter epulas magistri pincernarum , & pistorum principis.

21. Restituitque alterum in locum suum , ut porri-geret ei poculum :

22. alterum suspendit in patibulo , ut conjectoris veritas probaretur.

23. Et tamen succedentibus prosperis , præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

peut apprêter avec la pâte pour servir sur une table , & que les oiseaux venoient en manger.

18. Joseph lui répondit : Voici l'interprétation de votre songe. Les trois corbeilles signifient *que vous avez encore trois jours à vivre.*

19. Après lesquels Pharaon vous fera couper la tête , " & vous fera ensuite attacher à une croix , " où les oiseaux déchireront votre chair.

20. Le troisieme jour suivant , étant celui de la naissance de Pharaon , il fit un grand festin à ses serviteurs , " pendant lequel il se souvint du grand Echanfon , & du grand Pannetier.

21. Il rétablit l'un dans sa charge , afin qu'il continuât à lui présenter la coupe pour boire ;

22. & il fit attacher l'autre à une croix : ce qui vérifia l'interprétation que Joseph avoit donnée à leurs songes .

23. Cependant le grand Echanfon se voyant rentré en faveur après sa disgrâce , ne se souvint plus de son Interprete , ni de la priere qu'il lui avoit faite.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1716.

Ÿ. 19. Hébr. litt. levera votre tête de dessus vous. Expression qui fait allusion à celle du Ÿ. 13. mais qui en est différente. Au Ÿ. suivant dans l'Hébreu il est dit que Pharaon *leva la tête* de l'Echanfon & *la tête* du Pannetier au rang de ses Officiers. Il leva donc la tête de l'un & de l'autre : & c'est à quoi Joseph fait allusion en disant à l'un & à l'autre : *il levera votre tête.* Mais à celui-ci il ajoute , *de dessus vous* ; cela dit donc quelque chose de plus : on a cru que cela

signifioit , *il vous fera couper la tête* : mais , dans l'exécution , il n'est point dit qu'on lui coupa la tête , mais seulement qu'on le pendit , & vraisemblablement par sa tête. Il parroit donc que cet Hébraïsme signifie ce que nous dirions en François : *il vous appellera dans la noue , & vous supprimera.*

Ibid. Hébr. litt. à un bois , ou à une potence.

Ÿ. 20. Ces fêtes de la naissance des Princes étoient ordinaires dans tout l'Orient.

CHAPITRE XLI.

Songes de Pharaon expliqués par Joseph. Elévation de Joseph. Naissance de Manassé & d'Ephraïm. Stérilité dans l'Egypte.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1714.

1. **D**EUX ans après, " Pharaon eut un songe. Il lui sembla qu'il étoit sur le bord du fleuve du Nil; "

2. d'où sortoient sept vaches fort belles & extrêmement grasses, qui païssoient dans des marécages: "

3. qu'ensuite il en sortit sept autres toutes défigurées, & extraordinairement maigres, " qui païssoient aussi sur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes, "

4. & que ces dernières dévorèrent les premières qui étoient si grasses & si belles. Pharaon s'étant éveillé,

5. se rendormit; & il eut un second

1. **P**OST duos annos vidit Pharaon somnium. Putabat se stare super fluvium,

2. de quo ascendebant septem boves, pulchræ & crassæ nimis: & pascebantur in locis palustribus.

3. Aliæ quoque septem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie: & pascebantur in ipsa amnis ripa in locis virentibus.

4. Devoraveruntque eas quarum mira species & habitudo corporum erat. Expergefactus Pharaon,

5. rursùm dormivit, &

ψ. 1. L'Hébreu met ici, *post duos annos dierum*: ou pluidt, *post duas iterationes dierum*: ce qui signifie *post duos annos plenos*: c'est qu'en Hébreu le mot SNH, *annus*, dérive du mot SNH, *mutare*, ou *iterare*, en sorte que dans le style des Hébreux l'année est un *changement* ou un *redoublement*, & lorsque les mêmes jours reviennent, l'année est entière.

Ibid. Hébr. sur le bord du canal. » Le Nil, dans la basse Egypte, se divise en sept branches qui sont coupées par des canaux dans lesquels les eaux se distribuent. *Exod.* VII. 19. VIII. 5.

ψ. 2. Hébr. autr. dans les joncs.

ψ. 3. On lit dans l'Hébreu *minutas carne*, au lieu de *tenuas carne*, qu'on lit au ψ. 19. C'est-à-dire DQOT, *minutas*, au lieu de RQOT, *tenuas*: le même mot RQOT, *tenuas* est répété aux ψψ. 20 & 27. & s'accorde mieux avec *carne*. On le trouve dans le Samaritain ici & au ψ. 4. où l'Hébreu répète la même expression.

Ibid. Hébr. qui se tenoient près des premières sur le bord du canal. » Ces-mots, *in locis virentibus*, ne sont point dans l'Hébreu, ni dans les Septante.

vidit alterum somnium : Septem spicæ pullulabant in culmo uno, plenæ atque formosæ :

6. aliæ quoque totidem spicæ tenues & percussæ uedine oriebantur,

7. devorantes omniæ priorum pulchritudinem. Evigilans Pharaon post quietem,

8. & facto mane, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti, cunctosque sapientes : & accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.

9. Tunc demùm reminiscens pincernarum magister, ait : Confiteor peccatum meum.

10. Iratus rex servis suis, me & magistrum pistorum retrudi iussit in

songe : il vit sept épis pleins de grains & très-beaux, qui sortoient d'une même tige.

6. Il en vit aussi paroître sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant " avoit desséchés,

7. & ces derniers dévorèrent les premiers qui étoient si beaux. Pharaon s'étant éveillé, "

8. fut saisi de frayeur; " & ayant envoyé dès le matin chercher tous les devins & tous les sages " de l'Égypte, il leur raconta son songe, " sans qu'il s'en trouvât un seul qui pût l'interpréter.

9. Le grand Echançon s'étant enfin souvenu de Joseph, dit au Roi : Je confesse ma faute, " & l'oublie que j'ai fait de mon bienfaiteur.

10. Car lorsque le Roi étant en colère contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand pannetier " dans

AV. I^{ER}E
CAR. VULO.
1714

ψ. 6. Hébr. un vent d'Orient. » Mais on effret les vents d'Orient, à l'égard de l'Égypte, venoient d'un pays fort aride & fort chaud, & devoient être secs & brillants.

ψ. 7. Hébr. Pharaon s'étant éveillé tout rempli du songe qu'il avoit eu. C'est ce que la Vulgate traduit aux Livres des Rois : *Evigilavit Salomon, & intellexit quod esset somnium.* 3. Reg. III. 15.

ψ. 8. Hébr. autr. en eut l'esprit tout agité.

Ibid. Conjectores : Des Devins, des Interpretes, des Magiciens. On croit que le terme qui se lit dans l'original, est Egyptien; on n'en fait pas exactement la signification. *Sapientes* : Les Prêtres disoient que leurs Rois

leur avoient recommandé principalement deux choses, le culte de Dieu, & l'étude de la sagesse.

Ibid. Samar. les songes : ce qui s'accorde avec la suite du ψ. où l'Hébreu même dit qu'il ne trouva personne qui put les interpréter.

ψ. 9. Hébr. Je me souviens aujourd'hui de ma faute. » Les Septante traduisent ainsi.

ψ. 10. Hébr. lit. *Iratus rex servis suis, dedit me (Samar. eos) in custodiam, &c. me & magistrum pistorum.* Ce dernier *me* montre que le premier est une faute de Copiste, ΑΤΙ, *me*, pour ΑΤΜ, *eos*, comme on le lit dans le Samaritain.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1714.

la prison du Général de ses troupes ; "

11. nous eûmes tous deux en une même nuit un songe , qui nous prédisoit ce qui nous arriva ensuite. "

12. Il y avoit alors en cette prison un jeune homme Hébreu , serviteur du même "Général de votre Armée, auquel ayant raconté chacun notre songe ,

13. il nous dit tout ce que l'événement confirma depuis. Car je fus rétabli dans ma charge , & le grand Panetier fut pendu à une croix , " *comme il nous l'avoit prédit.*

14. Aussi-tôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du Roi ; on le rafa , on lui fit changer d'habits , " & on le présenta devant ce Prince.

15. Alors Pharaon lui dit : J'ai eu des songes , " *qui sans doute signifient quelque chose ; & je ne trouve personne qui me les interprete ; mais , on m'a dit que vous aviez une grande lumiere pour les expliquer ; & c'est pour cela que je vous ai fait venir*

carcerem principis militum :

11. ubi unâ nocte uterque vidimus somnium præfagum futurorum.

12. Erat ibi puer Hebræus , ejusdem ducis militum famulus : cui narrantes somnia ,

13. audivimus quidquid postea rei probavit eventus. Ego enim redditus sum officio meo ; & ille suspensus est in cruce.

14. Protinus ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt ; ac veste mutatâ , obtulerunt ei.

15. Cui ille ait : Vidi somnia , nec est qui edisserat ; quæ audivi te sapientissimè conjicere.

Ibid. Voyez ce qui a été dit au chap. xxxvii. v. 36.

v. 11. Hébr. & Samar. chacun un songe qui avoit son interprétation propre : *vir* (ou *unusquisque*) *juxta interpretationem* (Samar. *suam*) *somnium suum*. Voyez au chap. préc. v. 5.

v. 12. L'Hébreu ne dit pas que ce fut le même : mais il répète le nom de l'office ; *srhtbkim* , & l'on a vu que ce nom est équivoque , & peut signifier deux officiers différents. *Supr.* xxxvii. 36.

v. 13. Hébr. litt. il me rétablit dans ma charge , & il pendit l'autre. Il est assez évident que ce ne fut pas Joseph qui fit cela , mais que ce fut le Roi qui le fit faire : il est donc vraisemblable qu'au lieu de *hsib* , re-

daxit & *tlh* , ou selon le Samaritain , *tlâ* , *suspendit* , on aura pu lire originairement *tsib* , *reduxisti* , & *tlt* , *suspendisti*.

v. 14. Les Egyptiens coupoient leurs cheveux dès leur jeunesse ; ils portoient des habits de lin toujours très-propres.

v. 15. On lit dans l'Hébreu : *Ego autem audivi super te dicentes : Audies somnium ad interpretandum eum*. Au lieu de *tsma* , *Audies* , on lit dans le Samaritain *htsma* , *Numquid audies ?* Peut-être faudroit-il lire *hisma* , *Numquid audiet ?* comme nous dirions en François : A-t-il entendu un songe ? il l'expliquera. Alors au lieu de *lftr* , *ad interpretandum* , il faudroit peut-être lire : *viftr* , *tunc interpretabit*.

16. Respondit

16. Respondit Joseph : Absque me Deus respondebit prospera Pharaoni.

17. Narravit ergo Pharaon quod viderat : Putabam me stare super ripam fluminis ;

18. & septem boves de amne conscendere , pulchras nimis , & obefis carnibus : quæ in pastu paludis virecta carpebant :

19. & ecce , has sequentur alia septem boves , in tantum deformes & macilentæ , ut numquam tales in terra Ægypti viderim :

20. quæ , devoratis & consumptis prioribus ,

21. nullum saturitatis dedere vestigium ; sed simili macie & squalore torpebant. Evigilans , rursus sopore depressus ,

22. vidi somnium : Septem spicæ pullulabant in culmo uno , plenæ atque pulcherrimæ.

16. Joseph lui répondit : Ce sera Dieu , & non pas moi , qui rendra au Roi une réponse favorable , " & qui lui fera connoître ce qu'il desire savoir.

17. Pharaon lui raconta donc ce qu'il avoit vu : Il me sembloit , dit-il , que j'étois sur le bord du fleuve ,

18. d'où sortoient sept vaches fort belles , & extrêmement grasses , qui païssoient l'herbe dans des marécages ;

19. & qu'ensuite il en sortit sept autres si défigurées , & si prodigieusement maigres , que je n'en ai jamais vu de telles en Egypte :

20. ces dernières dévorèrent & consumèrent les premières ,

21. sans qu'elles parussent en aucune sorte en être rassasiées ; mais au contraire , elles demeurèrent aussi maigres & aussi affreuses qu'elles étoient auparavant. M'étant éveillé après ce songe , je me rendormis ,

22. & j'en eus un second : Je vis sept épis pleins de grains & très-beaux , qui sortoient d'une même tige ;

AV. 1^{ERE}
CHR. VULG
1714.

ψ. 16. Les Septante lisoient : Sans Dieu on ne pourra rendre au Roi une réponse favorable. C'est-à-dire , qu'ils ont lu dans le Texte une négation qui a disparu. Car le mot Hébreu BLADI , peut également signifier , *absque me* , ou simplement *absque* : en sorte qu'on peut également traduire : *absque me Deus* , ou *absque Deo* : & après ces mots les Septante & le Samaritain lisent la négation LA , non : C'est-à-dire : *Absque Deo non respondebitur prosperum Pharaonis*. Au

lieu de ce génitif peut-être faudroit-il lire *Pharaoni* , comme l'exprime la Vulgate ; & cela ne consisteroit que dans la seule transposition de la particule AT , qui se confond avec AL , marque du datif , comme on le voit dans l'Hébreu de ce verset même : *Respondit Joseph Pharaoni* , AT FROH ; ainsi au lieu de AT SLOM FROH , *prosperum Pharaonis* , on auroit pu lire SLOM AT FROH , *prosperum Pharaoni*.

23. il en parut en même-temps sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avoit desséchés ; "

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1714.

24. & ces derniers dévorèrent les premiers, qui étoient si beaux. J'ai dit mon songe à tous les devins *de mon Royaume*, & je n'en trouve point qui me l'explique.

25. Joseph répondit : Les deux songes du Roi signifient la même chose ; Dieu a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite. "

26. Les sept vaches si belles *sortant du Nil*, & les sept épis si pleins de grains que le Roi a vus en songe, marquent la même chose, & signifient sept années d'abondance, *qui seront produites par les heureuses inondations du Nil*.

27. Les sept vaches maigres & défaites, qui sont sorties du fleuve après ces premières, & les sept épis maigres & frappés d'un vent brûlant, marquent sept autres années d'une famine qui doit arriver *ensuite, parce que le Nil ne se débordera presque point*.

28. Et ceci s'accomplira de cette sorte : "

23. *Aliæ quoque septem tenues & percussæ uredine, oriebantur è stipula :*

24. *quæ priorum pulchritudinem devoraverunt. Narravi conjectoribus somnium, & nemo est qui edifferat.*

25. *Respondit Joseph : Somnium regis unum est : quæ facturus est Deus, ostendit Pharaoni.*

26. *Septem boves pulchræ, & septem spicæ plenæ, septem ubertatis anni sunt : eademque vim somnii comprehendunt.*

27. *Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas, & septem spicæ tenues, & vento urente percussæ : septem anni venturæ sunt famis.*

28. *Qui hoc ordine complebuntur :*

ψ. 23. Hébr. qui étoient minces, fort maigres, & desséchés par un vent d'Orient.

ψ. 25. Hébr. litt. Ce que Dieu fera, il l'a annoncé à Pharaon. On lit dans le Samaritain : je vais l'annoncer à Pharaon. C'est-à-dire, *AGID, nuntiabo*, au lieu de *HGID, nuntiavit*. Mais le ψ. 28 va confirmer la lecture de l'Hébreu.

ψ. 26. & 27. Dans ces deux versets l'Hébreu répète quatre fois *septem anni*, & n'y ajoute point *ubertatis* ; mais seulement ici *famis*. Il n'est guere vraisemblable que l'un puisse paroître sans l'autre : C'est pourquoi la Vulgate exprime les deux ; mais les Sep-

tante n'expriment ni l'un ni l'autre : c'est-à-dire, qu'au lieu de *SBA SNI RAB, septem anni famis*, ils ont lu ici comme dans les trois membres précédents, *SBA SNIM HNH, septem anni sunt*. Joseph commence par dire en général que ces quatre différents tableaux, marquent chacun sept années : il va expliquer cela dans les versets suivants en y distinguant les années d'abondance & les années de famine.

ψ. 28. Au lieu de ces mots, on lit dans l'Hébreu & dans la Version des Septante : Voilà ce que j'ai dit au Roi ; Ce que Dieu fera, il l'a montré à Pharaon. *Supr. ψ. 25.*

29. Ecce septem anni venient fertilitatis magnæ in univërfa terra Ægypti:

30. quos fequentur feptem anni alii tantæ fertilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retrò abundantia: conſumptura eſt enim fames omnem terram,

31. & ubertatis magnitudinem perditura eſt inopiæ magnitudo.

32. Quod autem vidifti ſecundò ad eandem rem pertinens ſomnium: firmitatis indicium eſt, eo quòd fiat ſermo Dei, & velociùs impleatur.

33. Nunc ergo provideat rex virum ſapientem & induſtrium, & præficiat eum terræ Ægypti:

34. qui conſtituat præpoſitos per cunctas regiones; & quintam partem fructuum per ſeptem annos fertilitatis,

35. qui jam nunc futuri ſunt, congreget in horrea: & omne frumentum ſub Pharaonis poteſtate condatur, ſerveturque in urbibus;

36. & præparetur futu-

29. Il viendra premièrement ſept années d'une fertilité extraordinaire dans toute l'Égypte,

30. qui ſeront ſuivies de ſept autres d'une ſi grande ſtérilité, qu'elle fera oublier toute l'abondance qui l'aura précédée; car la famine conſumera *les fruits de toute la terre de l'Égypte & des environs.*

31. Et cette fertilité ſi extraordinaire, fera comme abſorbée par l'extrême indigence qui doit la ſuivre.

32. Quant au ſecond ſonge que vous avez eu, qui ſignifie la même choſe, c'eſt une marque que cette parole de Dieu ſera ferme, & qu'elle ſ'accomplira infailliblement & bien-tôt; *car ce ſecond ſonge, qui confirme le premier, en marque la vérité.*

33. Il eſt donc de la prudence du Roi de ſe" choiſir un homme ſage & habile, à qui il donne le commandement ſur toute l'Égypte;

34. afin qu'il établiffe des Officiers dans toutes les Provinces, qui, pendant les ſept années de fertilité qui vont venir, amaffent dans les greniers publics, la cinquième partie des fruits de la terre.

35. Que tout le bled *ainſi amaffé*, ſoit mis ſous la puiffance du Roi, & qu'on le conſerve dans les Villes *par ſon ordre;*

36. afin qu'il ſoit tout préparé pour

ψ. 33. Le Samaritain l'exprime: LO, ſibi. Ibid. Hébr. autr. ſage & éclairé.
ψ. 35. On lit dans l'Hébreu: *annonam in*

urbibus, & custodiant, au lieu de, & *annonam in urbibus custodiant*. Le Samaritain omet entièrement la particule &.

les sept années de la famine qui doit accabler l'Égypte, & que ce pays ne soit pas *entièrement* consumé par la faim.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1714.

37. Ce conseil plut à Pharaon & à tous ses Ministres ;

38. & il leur dit : Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli qu'il l'est de l'esprit de Dieu ?

39. Il dit donc à Joseph : Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous avez dit, où pourrais-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou même semblable à vous, pour exécuter le conseil que vous m'avez donné ?

40. Ce sera donc vous qui aurez l'autorité sur ma maison : quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira ; & je n'aurai au-dessus de vous que le trône & la qualité de Roi.

41. Pharaon dit encore à Joseph : Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Égypte.

42. En même temps il prit son anneau qu'il avoit à la main, & le mit en celle de Joseph : " il le fit revêtir d'une robe de fin lin, " & lui mit au col un collier

ψ. 39. Hébr. il n'y a personne qui soit aussi sage, ni aussi éclairé que vous.

ψ. 40. Le terme Hébreu *tsq* rendu ici par *obediet*, est peu connu : les Interpretes varient beaucoup sur sa signification : les Septante l'expriment dans le même sens que la Vulgate. Il est remarquable qu'il paroît avoir la même origine que le mot *tsuqn*, que l'on a vu au chap. III. 16. & au chap. IV. 7. & qui semble marquer également *soumission* : il est donc assez vraisemblable que les Septan-

ræ septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, & non consumetur terra inopiâ.

37. Placuit Pharaoni consilium & cunctis ministris ejus :

38. Locutusque est ad eos : Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit ?

39. Dixit ergo ad Joseph : Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapientiorem & consimilem tuî invenire potero ?

40. Tu eris super domum meam, & ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantum regni folio te præcedam.

41. Dixitque rursus Pharaon ad Joseph : Ecce constitui te super universam terram Ægypti.

42. Tulitque annulum de manu sua, & dedit eum in manu ejus : vestivitque

te & la Vulgate présentent ici le vrai sens.

ψ. 42. Chez plusieurs peuples l'anneau étoit la-marque de la souveraine autorité.

Ibid. Hébr. litt. d'habits de *schesch*. Avant qu'on présentât Joseph au Roi, on le revêtit d'habits de lin qui étoit le vêtement ordinaire des Egyptiens ; mais après son élévation on lui donne un habit de *schesch* qui pouvoit être du coton, fort différent du lin que tout le monde portoit, & du byssus qui étoit beaucoup plus rare & plus précieux.

eum stolâ byssinâ, & collo torquem auream circumposuit.

43. Fecitque eum ascendere super currum suum secundum; clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, & præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti.

44. Dixit quoque rex ad Joseph: Ego sum Pharaon: absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.

45. Vertitque nomen ejus, & vocavit eum linguâ Ægyptiacâ, Salvatorem mundi. Deditque illi

d'or, "ornements de distinction, qui marquoient la dignité à laquelle il plaisoit au Roi de l'élever.

43. Il le fit ensuite monter sur l'un de ses chars, qui étoit le second après le sien, " & fit crier par un héraut, que tout le monde eût à fléchir le genou devant lui, " & que tous reconnussent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Égypte."

44. Le Roi dit encore à Joseph: Je suis Pharaon, & je jure par cette qualité, que nul ne remuera ni le pied ni la main dans toute l'Égypte, que par votre ordre & par votre commandement.

45. Il lui changea aussi son nom, & l'appella en langue Égyptienne, le Sauveur du monde. " Il lui fit ensuite épouser Aseneth, fille de Putipharé, " Prêtre

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1714.

Ibid. On donnoit un collier d'or au Président du Sénat, ou au chef de la Justice, chez les Égyptiens.

Ÿ. 43. c. à. d. Sur le chariot qui suivoit ordinairement celui du Roi dans les cérémonies & dans les combats.

Ibid. Hébr. litt. & on cria devant lui: ABREC, c'est-à-dire, fléchissez le genou. C'est ainsi que l'explique Aquila, suivi en cela par plusieurs Interpretes. On suppose que ABREC signifioit en Égyptien, ce que signifioit en Hébreu HABREC, genuflecte. Les Septante ont négligé ce mot, ou du moins l'ont rendu par l'idée de Héraut, en disant qu'un Héraut cria devant lui. On lit dans l'Hébreu VIQRAU, Et clamaverunt, au lieu de VIQRA, & clamare fecit qu'on trouve dans le Samaritain.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VNTOV, Et dare, (dans le Samaritain VNTN, Et dedit) cum super omnem terram Ægypti: » Et il l'établit sur toute la terre de l'Égypte. »

Ÿ. 45. Hébr. & l'appella TSOPHNATH-PHANEACH. » Joseph, Philon, & la plupart

des Hébreux prétendent que ces mots signifioient en langue Égyptienne: Celui qui découvre les choses cachées. Peut-être cette interprétation n'est-elle fondée que sur ce que Tsophnath a rapport au mot Hébreu Tsaphoun, qui signifie ce qui est caché. Mais on lit dans le Samaritain TSOPHINTI-PHANEH. Il paroît que les Septante lisoient autrement encore. On trouve dans leur Version, Psonthom-phanech, (ϩⲟⲛⲧⲟⲙⲫⲁⲛⲉϫ) à quoi le MS. d'Oxford ajoute, c'est-à-dire, Sauveur du Monde. Cette prononciation des Septante suppose qu'au lieu de ⲛⲩⲮⲩ ⲛⲩⲮⲩ, Tsophnath-Phaneach, ils lisoient: ⲛⲩⲮⲩ ⲛⲩⲮⲩⲛ, Psonthom-Phaneachi: & il est remarquable que l'I du Samaritain porte le vestige de l'M, parce que dans le Samaritain ces deux lettres se ressemblent. On dit qu'en langue Cophte, qui vient de l'Égyptienne, Psetem-Phané signifie, le Sauveur du Monde.

Ibid. On a quelquefois confondu le nom de ce Prêtre Égyptien avec celui du Maître de Joseph. Ils sont écrits de même dans la Version des Septante: & quelques-uns ont

d'Héliopolis. " Après cela Joseph alla visiter l'Égypte."

AV. L'ERE
CHR. VULG.

1714.

46. Il avoit trente ans , " lorsqu'il parut devant le Roi Pharaon : & il fit " le tour de toutes les Provinces de l'Égypte , pour y établir l'ordre qu'il avoit projeté.

47. Les sept années de fertilité vinrent donc , & le bled ayant été mis en gerbes , fut ferré ensuite dans les greniers de l'Égypte.

48. Et la cinquième partie de toute cette grande abondance de grains fut mise en réserve dans toutes les Villes."

cru que ce Prêtre Egyptien étoit le Maître de Joseph. Mais dans l'Hébreu & dans la Vulgate même , les deux noms sont différents : le maître de Joseph est nommé *Putiphar* , & le Prêtre Egyptien est nommé *Putipharé*. La plupart des anciens & des nouveaux Interpretes reconnoissent que ce sont deux personnes différentes.

Ibid. On ne connoissoit rien de plus noble dans l'Égypte que les Prêtres. Héliopolis est appelée *On* dans l'Hébreu. Elle étoit située sur le Nil , à une demi-journée de Babylone d'Égypte vers le Nord.

Ibid. Ces mots ne se trouvent point dans la Version des Septante : ils y ont peut-être été négligés comme une anticipation de ce qu'on va lire dans l'Hébreu du *ψ.* suiv. où la Vulgate néglige de même ce qu'elle exprime ici. Il y a lieu de présumer qu'originellement ces deux phrases étoient différentes , & qu'ici au lieu de *ISA Egressus est* , on lisoit *ISB , Constituit* , en ce sens : *Et constituit Joseph super terram Ægypti*. Le *super* bien exprimé dans l'Hébreu est un vestige de cette lecture.

ψ. 46. Si Joseph n'avoit alors que trente ans , il en résultera dans l'histoire de Jacob & de sa famille plusieurs difficultés que nous

uxorem Afeneth filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti :

46. (triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis :) & circuevit omnes regiones Ægypti.

47. Venitque fertilitas septem annorum : & in manipulos redactæ segetes congregatæ sunt in horrea Ægypti.

48. Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.

avons discutées ailleurs : mais en Hébreu il a été facile de confondre *SLSIM* , trente , avec *SSIM* , soixante ; & si Joseph avoit alors soixante ans , toutes les difficultés seront levées. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le III. Age* , à la tête de ce Livre.

Ibid. L'Hébreu dit donc ici : » Joseph sortit de devant Pharaon , & il fit le tour , &c.

ψ. 47. & 48. Hébr. La terre produisit pendant les sept années d'abondance , une très-grande quantité de grains. Et on amassa tous ces grains que la terre produisit durant ces sept années , & on les mit dans les villes qui se trouvoient situées au milieu des campagnes où se faisoit la récolte. On lit dans l'Hébreu : *Et fecit terra per septem annos abundantiam ad manipulos* : en sorte que le verbe *fecit* est visiblement privé de son régime : il y a donc lieu de présumer qu'au lieu de *SNI HSBA , annos abundantiam* , il faudroit lire *SNIM SBA , annos , abundantiam*. En ce sens : *Et fecit terra per septem annos , abundantiam ad manipulos*. On y lit encore. *Et congregavit (Joseph) omnem annonam septem annorum qui fuerunt in terra Ægypti* : au lieu de quoi le Samaritain dit ; *Septem*

49. Tantaque fuit abundantia tritici, ut arenæ maris cœquaretur, & copia mensuram excederet.

50. Nati sunt autem Joseph filii duo antequàm veniret fames: quos peperit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.

51. Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens: Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domûs patris mei.

52. Nomen quoque secundii appellavit Ephraim, dicens: Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

53. Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto:

54. cœperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph: & in universo orbe fames præ-

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égaloit le sable de la mer, & qu'elle ne pouvoit pas même se mesurer.

50. Avant que la famine vînt, Joseph eut deux enfants de sa femme Aseneth, fille de Putipharé, Prêtre d'Héliopolis.

51. Il nomma l'aîné Manassé, qui signifie, *oubli*, en disant: Dieu m'a fait oublier tous mes travaux & la maison de mon pere.

52. Il nomma le second Ephraïm, qui signifie, *production*, en disant: Dieu m'a fait croître " dans la terre de mon affliction & de ma pauvreté. "

53. Ces sept années de la fertilité d'Égypte " étant donc passées,

54. les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph: & pendant que tout le reste du monde " étoit affligé de la famine, il y

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1714.

Infr. XLVI:
20. XLVIII. 5.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1707.

annorum, quibus fuit abundantia in terra Ægypti. La différence consiste en HTH fuit pour HTU, fuerunt, & le mot SBA, abundantia omis dans l'Hébreu. Comparez ceci avec le ψ. 53.

ψ. 52. Hébr. litt. il nomma le second Ephraïm, qui signifie *fructification*, en disant: Dieu m'a fait fructifier.

Ibid. Vulg. litt. de ma pauvreté. Hébr. de mon affliction, ou, de mon humiliation.

ψ. 53. Au lieu de *qui fuerant*, l'Hébreu porte *qua fueras*: ce qui confirme la lec-

ture du Samaritain au ψ. 48.

ψ. 54. Hébr. autr. dans tous les pays voisins. En Hébreu le mot ARS, signifie également *terre & pays*; en sorte que dans le style des Hébreux, *toute la terre*, signifie quelquefois *tout le pays*; & de plus ici l'Hébreu emploie le pluriel, *dans toutes les terres*, c'est-à-dire, *dans tous les pays*, ou *dans toutes les provinces*, comme la Vulgate l'exprime au dernier ψ. où elle met *Omnis provincia*, pour *Omnis terra*, selon l'Hébreu, & *Omnis terra*, selon le Samaritain.

avoit de quoi faire du pain dans toute l'Egypte." Av. L'ERE CHR. VULG. 1707.

55. Le peuple étant pressé de la famine, cria à Pharaon, & lui demanda de quoi vivre. Mais il leur dit : Allez trouver Joseph, & faites tout ce qu'il vous dira.

56. Cependant la famine croissoit tous les jours dans toute la terre, & Joseph ouvrant tous les greniers, " vendoit du bled aux Egyptiens, parce qu'ils étoient tourmentés eux-mêmes de la famine.

57. Et on venoit de toutes les Provinces voisines en Egypte, pour acheter de quoi vivre, & pour trouver quelque soulagement dans la rigueur de cette famine.

Ibid. Le Syriaque & quelques anciens exemplaires tant Grecs que Latins lisent ici une négation, *non erat panis*, qui semble s'accorder assez avec le verset suivant où l'Egypte demande du pain. Le sens seroit donc : la famine se répandit dans toutes les provinces ; & dans toute l'Egypte même, il n'y avoit point de pain. Toute l'Egypte éprouva donc la famine, & le peuple cria à Pharaon, en lui demandant du pain. Mais il leur dit : Allez trouver Joseph, &c. Il y avoit du bled dans l'Egypte ; mais il n'y

valuit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.

55. Quâ esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit : Ite ad Joseph ; & quidquid ipse vobis dixerit, facite.

56. Crescebat autem quotidie fames in omni terra, aperuitque Joseph universa horrea, & vendebat Ægyptiis : nam & illo oppresserat fames.

57. Omnesque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent escas, & malum inopiæ temperarent.

avoit point de pain, parce que ce bled étoit en réserve, & l'on ne pouvoit en avoir pour faire du pain qu'en s'adressant à Joseph qui en avoit seul l'administration.

ψ. 56. On lit dans l'Hébreu *omnia in quibus erat*. Le Samaritain ajoute *frumentum*. On a soupçonné qu'il falloit aussi du moins y sous-entendre *horrea* ; & cela fondé sur ce que l'Hébreu dit littéralement *totalitas in quibus*, en sorte que ce pluriel *in quibus* semble supposer un substantif auquel il puisse se rapporter.



 CHAPITRE XLII.

Arrivée des freres de Joseph en Egypte. Joseph les traite d'espi- pions. Il fait arrêter Siméon , & ne renvoie les autres qu'à condition qu'ils lui ameneront Benjamin.

1. **A**Udiens autem Ja-
cob quòd alimenta
venderentur in Ægypto ,
dixit filiis suis : Quare ne-
gligitis ?

2. Audivi quòd triticum
venumdetur in Ægypto :
descendite , & emite no-
bis necessaria , ut possimus
vivere , & non consuma-
mur inopiâ.

3. Descendentes igitur
fratres Joseph decem , ut
emerent frumenta in Æ-
gypto ,

4. Benjamin domi reten-
to à Jacob , qui dixerat
fratribus ejus : Ne fortè
in itinere quidquam patia-
tur mali :

5. ingressi sunt terram
Ægypti cum aliis qui per-
gebant ad emendum. Erat
autem fames in terra Cha-
naan.

1. **C**ependant Jacob ayant entendu
dire qu'on vendoit du bled en
Egypte , dit à ses enfans : Pourquoi né-
gligez-vous ce qui regarde notre soulage-
ment ? "

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1706.

2. J'ai appris qu'on vend du bled en
Egypte : Allez-y acheter ce qui nous est
nécessaire , afin que nous puissions vi-
vre , & que nous ne mourions pas de
faim.

3. Les dix freres de Joseph allerent
donc en Egypte pour y acheter du
bled ;

4. car Jacob retint Benjamin " avec
lui , ayant dit à ses freres qu'il craignoit
qu'il ne lui arrivât quelqu'accident dans
le chemin.

5. Ils entrerent dans l'Egypte avec les
autres qui y alloient pour acheter du
bled , parce que la famine étoit dans la
terre de Chanaan.

γ. 1. Hébr. litt. Pourquoi vous regardez-
vous mutuellement , sans rien faire pour cher-
cher du soulagement ? Au lieu de TTRAU ,
vos invicem respicitis , On lit dans le Sa-
maritain TTRAU , vos terremini ; » Pour-
quoi vous effrayez-vous ? » Les Septante
semblent avoir lu TTRFU , vos desidia tra-

ditis ; ce qui rentre dans le sens de la Vul-
gate , negligitis : » Pourquoi vous laissez-
vous aller au découragement & à l'inac-
tion ? »

γ. 4. Le Samaritain continue de le nom-
mer Benjamin.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1706.

6. Joseph commandoit " dans toute l'Egypte , & le bled ne se vendoit aux peuples que par son ordre. *Ainsi il falloit s'adresser à lui pour en avoir.* Ses freres l'ayant donc adoré ,

7. il les reconnut ; & leur parlant assez rudement , comme à des étrangers , il leur dit : D'où venez-vous ? Ils lui répondirent : *Nous venons du pays de Chanaan , pour acheter ici de quoi vivre.*

8. Et quoiqu'il connût bien ses freres , il ne fut pas néanmoins connu d'eux.

9. Alors se souvenant des songes qu'il avoit eus autrefois , & de l'autorité qu'il devoit , selon ces songes , avoir un jour sur ses freres , il leur dit : Vous êtes des espions , & vous êtes venus ici pour considérer les endroits les plus foibles de l'Egypte.

10. Ils lui répondirent : Non , seigneur , nous ne sommes point venus pour cela ; mais vos serviteurs sont venus ici *seulement* pour acheter du bled.

11. Nous sommes tous enfans d'un seul homme : nous venons avec des pensées de paix , " & vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

12. Joseph leur répondit : Non , cela n'est pas ; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Egypte.

13. Ils lui dirent : Nous sommes dou-

¶ 6. Vulg. litt. *Princeps*. Le terme Hébreu marque la souveraine puissance.

¶ 11. Hébr. nous sommes droïts & de

6. Et Joseph erat princeps in terra Ægypti , atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cùmque adorassent eum fratres sui ,

7. & agnovisset eos , quasi ad alienos duriùs loquebatur , interrogans eos : Unde venistis ? Qui responderunt : De terra Chanaan , ut emamus victui necessaria.

8. Et tamen fratres ipse cognoscens non est cognitus ab eis.

9. Recordatusque somniorum , quæ aliquando viderat , ait ad eos : Exploratores estis : ut videatis infirmiora terræ venistis.

10. Qui dixerunt : Non est ita , domine ; sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

11. Omnes filii unius viri sumus : pacifici venimus , nec quidquam famuli tui machinantur mali.

12. Quibus ille respondit : Aliter est ; immunita terræ hujus considerare venistis.

13. At illi ; Duodecim ,

bonne foi. Il y a là dans l'Hébreu un *nos* écrit irrégulièrement נכנו au lieu de אנכנו qu'on lit dans le Samaritain.

inquiunt, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan: minimus cum patre nostro est, alius non est super.

14. Hoc est, ait, quod locutus sum: exploratores estis.

15. Jam nunc experimentum vestri capiam: per salutem Pharaonis non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.

16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum: vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis utrum vera an falsa sint: alioquin per salutem Pharaonis exploratores estis.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait: Facite quæ dixi, & vivetis: Deum enim timeo.

19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere: vos autem abi-

ze freres, tous enfans d'un même homme dans le Pays de Chanaan, & vos serviteurs. Le dernier de tous est avec notre pere, & l'autre n'est plus au monde.

14. Voilà, " dit Joseph, qui prouve ce que je disois, que vous êtes des espions: vous en tenez le langage; vous en employez les ruses.

15. Mais je vais éprouver si vous dites la vérité. Vive Pharaon, " vous ne sortirez point d'ici, jusqu'à ce que le dernier de vos freres y soit venu.

16. Envoyez l'un de vous pour l'amener; cependant vous demeurerez en prison, jusqu'à ce que j'aie reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux: autrement, vive Pharaon, vous êtes des espions. Et ils dirent: ce jeune homme ne pourra point quitter son pere; ou s'il quitte son pere, son pere mourra."

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

18. Et le troisieme jour il les fit sortir de prison, & leur dit: Faites ce que je vous dis, & vous vivrez: car je crains Dieu, & je ne veux pas vous faire de mal, si vous êtes innocents.

19. Si donc vous venez ici dans un esprit de paix, " que l'un de vos freres demeure lié dans la prison; & allez-

ψ. 14. Dans cette expression *Hoc est*, on sous-entend en Hébreu *verbum*: on le trouve exprimé au chap. préc. ψ. 28. ce qui donne lieu de présumer qu'il a été omis ici par les Copistes.

ψ. 15. Vulg. litt. par le salut de Pharaon. Hébr. vive Pharaon. La même expression va

revenir au ψ. suiv.

ψ. 16. Cela se trouve dans le Samaritain; & cela sera rappelé dans le chap. XLIV.

ψ. 22. Il est assez vraisemblable qu'ils répondirent à Joseph, & que ce fut sur leur réponse qu'il les fit mettre en prison.

ψ. 19. Hébr. si vous êtes droits & sinceres.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1706.

Infr. XLIII. 5.

vous-en vous *autres*, emportez en votre pays le bled que vous avez acheté , "

20. & amenez-moi le dernier de vos freres , afin que je puisse reconnoître si ce que vous dites est véritable , & que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit ordonné.

21. Et ils se disoient l'un à l'autre : C'est justement que nous souffrons tout ceci , parce que nous avons péché contre notre frere , " & que voyant la douleur de son ame , lorsqu'il nous prioit d'*avoir compassion de lui*, nous ne l'écoutâmes point : c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction.

Sup. XXXVII.
22.

22. Ruben , l'un d'entre eux leur disoit : Ne vous dis-je pas *alors* : Ne commettez point un si grand crime contre cet enfant ? Et *cependant* vous ne m'écoutâtes point ; c'est son sang maintenant que *Dieu nous* redemande.

23. *En s'entretenant ainsi*, ils ne savoient pas que Joseph les entendit , parce qu'il leur parloit par un truchement.

24. Mais il se retira pour un peu de temps , & versa des larmes ; & étant revenu , il leur parla *de nouveau*.

25. Il fit prendre Siméon , & le fit lier devant eux : & il commanda " à ses

Ibid. Hébr. autr. la marchandise dont vos maisons sont affamées : Cette expression est à remarquer pour l'intelligence du ψ. 33. où il paroît manquer un mot.

ψ. 21. Hébr. & ils se disoient l'un à l'autre : Assurément nous sommes coupables envers notre frere , parce que , &c.

te , & ferte frumenta quæ emistis , in domos vestras ;

20. & fratrem vestrum minimum ad me adducite , ut possim vestros probare sermones , & non moriamini. Fecerunt ut dixerat :

21. & locuti sunt ad invicem : Meritò hæc patimur , quia peccavimus in fratrem nostrum , videntes angustiam animæ illius , dum deprecaretur nos , & non audivimus : idcirco venit super nos ista tribulatio.

22. E quibus unus Ruben , ait : Numquid non dixi vobis : Nolite peccare in puerum : & non audistis me ? en sanguis ejus exquiritur.

23. Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph : eo quòd per interpretem loqueretur ad eos.

24. Avertitque se parumper , & flevit : & reversus locutus est ad eos.

25. Tollensque Simeon , & ligans illis præsentibus ,

ψ. 25. On lit dans l'Hébreu : *Jussit Joseph , & impleverunt... & ut reponerent... & ut darent.* Les Septante semblent avoir lu , *ut impleverunt* , comme l'exprime la Vulgate. C'est-à-dire LMLA , *ut impleverunt* , au lieu de VIMLAU , & *impleverunt*.

jussit ministris ut imple-
rent eorum saccos triti-
co, & reponerent pec-
unias singulorum in sac-
culis suis, datis suprâ ci-
bariis in viam : qui fece-
runt ita.

26. At illi portantes fru-
menta in asinis suis, pro-
fecti sunt.

27. Apertoque unus sac-
co, ut daret jumento pa-
bulum in diversorio, con-
templatus pecuniam in
ore sacculi,

28. dixit fratribus suis:
Reddita est mihi pecunia ;
en habetur in sacco. Et
obstupefacti turbatique,
mutuò dixerunt : Quid-
nam est hoc quod fecit
nobis Deus ?

29. Veneruntque ad
Jacob patrem suum in
terram Chanaan, & nar-
raverunt ei omnia quæ
accidissent sibi, dicen-
tes :

30. Locutus est nobis
dominus terræ durè, &
putavit nos exploratores
esse provinciæ.

31. Cui respondimus :
Pacifici sumus, nec ullas
molimur insidias.

32. Duodecim fratres

Officiers d'emplir leurs sacs de bled,
& de remettre dans le sac de chacun
d'eux l'argent qu'ils avoient donné, en
y ajoutant encore des vivres pour se
nourrir pendant le chemin, ce qui fut
exécuté aussi-tôt.

26. Les freres de Joseph s'en allerent
donc, emportant leur bled sur leurs
ânes.

27. Et l'un d'eux ayant ouvert son sac
dans l'hôtellerie pour donner à manger
à son âne, vit son argent à l'entrée du
sac,

28. & il dit à ses freres : On m'a ren-
du mon argent, le voici dans mon sac.
Ils furent tous saisis d'étonnement & de
trouble, & s'entredisoient : Quelle est
cette conduite de Dieu sur nous ?

29. Lorsqu'ils furent arrivés chez Ja-
cob leur pere, au Pays de Chanaan,
ils lui racontèrent tout ce qui leur étoit
arrivé, en disant :

30. Le seigneur de ce pays-là nous a
parlé durement, & il nous a pris pour
des espions qui venoient observer le
Royaume.

31. Nous lui avons répondu : Nous
sommes gens paisibles, & très-éloignés
d'avoir aucun mauvais dessein.

32. Nous étions douze freres, tous

AV. L'ÉBÉ
CHR. VULG.
1706.

†. 31. Hebr. autr. droits & sinceres

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1706.

enfants d'un même pere. L'un n'est plus *au monde* ; le plus jeune est avec notre pere au Pays de Chanaan.

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il est vrai que vous n'avez que des pensées de paix. " Laissez-moi donc ici l'un de vos freres ; prenez le bled qui vous est nécessaire pour vos maisons , " & vous en allez :

34. & amenez-moi le plus jeune de vos freres , afin que je sache que vous n'êtes point des espions ; que vous puissiez ensuite remener avec vous celui que je retiens prisonnier , & qu'il vous soit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

35. Après avoir ainsi parlé à leur pere , comme ils jettoient leur bled hors de leurs sacs , " ils trouverent chacun leur argent lié " à l'entrée du sac , & ils en furent tous épouvantés.

36. Alors Jacob leur pere leur dit : Vous m'avez réduit à être sans enfants. Joseph n'est plus *au monde* , Siméon est en prison ; " & vous voulez en-

uno patre geniti sumus : unus non est super , minimus cum patre nostro est in terra Chanaan.

33. Qui ait nobis : Sic probabo quòd pacifici fitis : Fratrem vestrum unum dimittite apud me , & cibaria domibus vestris necessaria sumite , & abite :

34. fratremque vestrum minimum adducite ad me , ut sciam quòd non sitis exploratores : & istum qui tenetur in vinculis , recipere possitis : ac deinceps quæ vultis , emendi habeatis licentiam.

35. His dictis , cum frumenta effunderent , singuli repererunt in ore sacco- rum ligatas pecunias : exterriti que simul omnibus ,

36. dixit pater Jacob : Absque liberis me esse fecistis : Joseph non est super , Simeon tenetur in

ψ. 33. Hébr. autr. que vous soyez droits & sinceres.

Ibid. Hébr. litt. la famine de vos maisons ou plutôt comme au ψ. 19. la marchandise dont vos maisons sont affamées. Les Copistes ont omis ici le mot *SBR* , marchandise , qui se trouve au ψ. 19.

ψ. 35. On lit dans l'Hébreu : *Et factum est ipsi evacuantes saccos suos*. Dans le Samaritain : *Et facti sunt* : Les Septante semblent avoir lu : *Et factum est* , & ipsi evacuantes , &c. hébraïsme qui signifie ut

evacuadrunt , &c. La différence ne consiste que dans la seule lettre *v* , qui attachée au verbe *vrhi* , *Et factum est* , en forme le pluriel *vrhu* , *Et facti sunt* : & au contraire séparée signifie & qui alors se prend pour *ut*.

Ibid. Hébr. *ligamen argenti sui*. Voyez ce qui est dit de cette expression dans la *Dissertation sur l'antiquité de la Monnoie* , à la tête de ce Livre.

ψ. 36. Hébr. autr. Joseph n'est plus ; Siméon n'est plus.

vinculis , & Benjamin auferetis : in me hæc omnia mala reciderunt.

37. Cui respondit Ruben : Duos filios meos interfice , si non reduxero illum tibi : trade illum in manu mea , & ego eum tibi restituum.

38. At ille : Non descendet , inquit , filius meus vobiscum : frater ejus mortuus est , & ipse solus remansit : si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis , deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

core m'enlever Benjamin. Tous ces maux sont retombés sur moi.

37. Ruben lui répondit : Faites mourir mes deux enfants , " si je ne vous le ramene ; confiez-le moi , & je vous le rendrai certainement.

38. Non , dit Jacob : Mon fils n'ira point avec vous. Son frere est mort , & il est demeuré seul ; s'il lui arrive quelque malheur au pays où vous allez , vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau.

AV. L'ERR.
CHR. VULG.
1706.

ψ. 37. Hébr. autr. Vous me tuerez deux enfants. Dans la suite , il paroît qu'il en avoit quatre. *Infra. XLVI. 9.*

C H A P I T R E X L I I I .

Retour des freres de Joseph en Egypte avec Benjamin. Joseph leur fait un festin.

1. **I**Nterim fames omnem terram vehementer premebat.

2. Consumptisque cibis quos ex Ægypto detulerant , dixit Jacob ad filios suos : Revertimini , & emite nobis pauxillum escarum.

3. Respondit Judas : De-

ψ. 3. L'Hébreu l'exprime.

1. **C**ependant la famine désoloit extraordinairement tout le pays de Chanaan.

2. Et le bled que les enfants de Jacob avoient apporté d'Egypte étant consumé , Jacob leur dit : Retournez en Egypte , pour nous acheter encore un peu de bled.

3. Juda lui" répondit : Celui qui com-

AV. L'ERR.
CHR. VULG.
1705.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

mande en ce pays-là nous a déclaré sa volonté avec serment, en disant : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos freres.

4. Si vous voulez donc l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, & nous acheterons ce qui vous est nécessaire.

5. Si vous ne le voulez pas, nous n'irons point ; car cet homme, comme nous vous l'avons dit plusieurs fois, " nous a déclaré que nous ne verrions point son visage, si nous n'avions avec nous notre jeune frere.

6. Israël leur dit : C'est pour mon malheur que vous lui avez appris " que vous aviez encore un autre frere.

7. Mais ils lui répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de notre famille : si notre pere vivoit ; si nous avions encore un frere : & nous lui répondîmes conformément à ce qu'il nous avoit demandé ; pouvions-nous deviner qu'il nous diroit : Amenez avec vous votre jeune frere ?

8. Juda dit encore à son pere : Envoyez ce jeune-homme " avec moi, afin

nuntiavit nobis vir ille sub attestacione jurisjurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, & ememus tibi necessaria.

5. Sin autem non vis, non ibimus : vir enim, ut sãpẽ diximus, denuntiavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

6. Dixit eis Israel : In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei & alium habere vos fratrem.

7. At illi responderunt : Interrogavit nos homo, per ordinem nostram progeniem ; si pater viveret ; si haberemus fratrem : & nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus : numquid scire poteramus quòd diciturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?

8. Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum

ψ. 5. Ces mots, *ut sãpẽ diximus*, ne font point dans l'Hébreu.

ψ. 6. Hébr. Pourquoi m'avez-vous causé cette affliction, en lui apprenant que, &c.

ψ. 8. Le mot *puer* en Latin ne signifie pas toujours un enfant, mais un jeune homme.

Ce nom a déjà été donné plus haut à Isaac au temps où Abraham reçut ordre de l'immoler, *Supr. xxii. 5. 12.* Bientôt on verra qu'ici Benjamin se trouve pere de dix enfants : (*Infrã. xlvj. 21.*) : mais il étoit le plus jeune de ses freres, qui avoient quinze & mecum,

meum, ut proficiscamur, & possimus vivere; ne moriamur nos & parvuli nostri.

9. Ego suscipio puerum: de manu mea require illum. Nisi reduxero, & reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

10. Si non intercessisset dilatio, jam vice altera venissemus.

11. Igitur Israel pater eorum dixit ad eos: Si sic necesse est, facite quod vultis: sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, & deferte viro munera, modicum resinæ, & mellis, & storacis, stactes, & terebinthi, & amygdalarum.

12. Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum: & illam, quam invenistis in sacculis, reportate, ne fortè errore factum sit:

13. sed & fratrem ves-

que nous puissions partir, & avoir de quoi vivre, & que nous ne mourions pas, nous & nos petits enfants.

9. Je me charge de ce jeune homme, & c'est à moi à qui vous en demanderez compte. Si je ne le ramène, & si je ne vous le rends, je consens que vous ne me pardonniez jamais cette faute.

10. Si nous n'avions point tant différé, nous serions déjà revenus une seconde fois.

11. Israël leur pere leur dit donc: Si c'est une nécessité absolue, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellents fruits de ce pays-ci, pour en faire présent à celui qui commande en Egypte, un peu de résine, de miel, de storax, de myrrhe, de térébenthine & d'amandes."

12. Portez aussi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage, & reportez celui que vous avez trouvé dans vos sacs, de peur que ce ne soit une méprise.

13. Enfin menez votre frere avec

vingt ans plus que lui. Supposé que, selon l'opinion commune, Joseph n'eût alors que 39 ans, Benjamin n'en avoit que 24, & Juda 43. Mais il est difficile de croire que Benjamin à cet âge eût dix enfants, & Juda des arriere-petits fils. Si donc, comme nous l'avons proposé, Juda avoit 73 ans, Joseph 69, Benjamin n'en avoit encore que 54, & il étoit jeune à l'égard de Juda qui en parloit; plus jeune encore à l'égard de Ruben

qui étant l'aîné devoit avoir 76. ans; très-jeune auprès de Jacob leur pere qui en avoit 130. Voyez la *Dissertation sur le III. Age*, à la tête de ce Livre.

¶ 11. *Mellis*: Quelques-uns croient que le terme Hébreu signifie des dattes dont on tire le miel. *Stactes*: Voyez ci-dessus chap. xxxvii. ¶ 25. *Terebinthi*: Le terme Hébreu tel qu'il se lit aujourd'hui, peut signifier le fruit de l'arbre nommé *Pistacium*.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1705.

vous , & allez vers cet homme.

14. Je prie mon Dieu , le Dieu tout-Puissant , de vous le rendre favorable , afin qu'il renvoie avec vous votre frere qu'il tient prisonnier , " & Benjamin *que je vous confie*. Cependant je demeurerai seul , comme si j'étois sans enfants."

15. Ils prirent donc avec eux les présents & le double de l'argent *qu'ils avoient la premiere fois* , avec Benjamin ; & étant partis , ils arriverent en Egypte , où ils se présenterent devant Joseph.

16. Joseph les ayant vus , & Benjamin avec eux , dit à son Intendant : Faites entrer ces personnes chez moi ; tuez les animaux les plus gras & les plus excellents , tels qu'on les choisit pour en faire des victimes , & préparez un festin ; parce qu'ils mangeront à midi avec moi.

17. L'intendant exécuta ce qui lui avoit été commandé , & les fit entrer dans la maison.

18. Alors étant saisis de crainte , ils s'entredisoient : C'est *sans doute* à cause de cet argent que nous avons remporté dans nos sacs , qu'il nous fait entrer ici , pour faire retomber sur nous ce repro-

trum tollite , & ite ad virum.

14. Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem : & remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet , & hunc Benjamin : ego autem quasi orbatuſ absque liberis ero.

15. Tulerunt ergo viri munera , & pecuniam duplicem , & Benjamin : descenderuntque in Ægyptum , & steterunt coram Joseph.

16. Quos cum ille vidisset , & Benjamin simul , præcepit dispensatori domûs suæ , dicens : Introduc viros domum , & occide victimas , & instrue convivium ; quoniam mecum sunt comesturi meridie.

17. Fecit ille quod sibi fuerat imperatum , & introduxit viros domum.

18. Ibi que exterriti , dixerunt mutuo : Propter pecuniam quam retulimus prius in saccis nostris , in-

¶ 14. On lit dans l'Hébreu , *fratrem vestrum* , אַחֵר , *alterum*. Dans le Samaritain , חַאכַד , *unum*. Les Septante ont lu ainsi. La Vulgate sembleroit supposer , *HASIR* , *vinctum*.

Ibid. Hébr. autt. Et s'il faut que je de-

meure privé de mes enfants , j'en demeurerai privé ; *Ego autem prout orbatuſ fuero , orbatuſ fuero*. Il y a dans Esther IV. 16. une expression semblable , qui explique celle-ci : *Et prout periero , periero* : Et s'il faut périr , je périrai.

troducti fumus : ut devolvat in nos calumniam, & violenter subjiciat servituti, & nos, & afinos nostros.

19. Quamobrem in ipsis foribus accedentes ad dispensatorem domûs,

20. locuti sunt : Oramus, domine, ut audias nos. Jam antè descendimus ut emeremus escas :

21. quibus emptis, cum venissemus ad diversorium, aperuimus facos nostros : & invenimus pecuniam in ore faccorum : quam nunc eodem pondere reportavimus.

22. Sed & aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis necessaria sunt : non est in nostra conscientia quis posuerit eam in marsupiis nostris.

23. At ille respondit : Pax vobiscum, nolite timere : Deus vester, & Deus patris vestri, dedit vobis thesauros in faccis vestris. Nam pecuniam quam dedistis mihi, probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon,

che, & nous opprimer, " en nous réduisant en servitude, & se saisissant de nos ânes.

19. C'est pourquoi étant encore à la porte, ils s'approchèrent de l'Intendant de Joseph,

20. & lui dirent : seigneur, nous vous supplions de nous écouter. Nous sommes déjà venus une fois acheter du *sup. xlii. 33* bled.

21. Et après l'avoir acheté, lorsque nous fumes arrivés à l'hôtellerie, en ouvrant nos sacs, nous y trouvâmes notre argent que nous vous rapportons maintenant au même poids.

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous est nécessaire ; mais nous ne savons en aucune sorte qui a pu remettre cet argent dans nos sacs.

23. L'Intendant leur répondit : Ayez l'esprit en repos ; ne craignez point. Votre Dieu & le Dieu de votre pere vous a donné des trésors dans vos sacs ; car pour moi j'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, & j'en suis content." Il fit sortir aussi Siméon de la prison, & le leur amena.

ψ. 18. Hébr. lit. pour se rouler sur nous, & pour se jeter sur nous. » c. à. d. pour nous abattre & nous écraser comme un lutteur qui se jette sur son ennemi. ψ. 23. Hébr. votre argent est venu jusqu'à moi.

AV. L'ERE
CHR. VOLG.
1705.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

24. Après les avoir fait entrer en la maison, il leur apporta de l'eau, ils se laverent les pieds, & il donna à manger à leurs ânes.

25. Cependant ils tinrent leurs présents tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi, parce qu'on leur avoit dit qu'ils devoient manger en ce lieu-là.

26. Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents qu'ils tenoient en leurs mains, & ils l'adorerent en se baissant jusqu'en terre.

27. Il les salua aussi en leur faisant bon visage, & il leur demanda: Votre pere ce bon vieillard, dont vous m'aviez parlé, se porte-t-il bien? vit-il encore?"

28. Ils lui répondirent: Notre pere votre serviteur se porte bien, il vit encore," Joseph dit: Que cet homme soit beni de Dieu." Et eux se baissant profondément, l'adorerent.

29. Joseph levant les yeux, vit Benjamin son frere, fils de Rachel sa mere, & il leur dit: Est-ce là le plus jeune de vos freres dont vous m'aviez parlé?

ψ. 27. Le Samaritain n'exprime qu'une fois la marque de l'interrogation η, *An*; de maniere que le sens seroit. » Votre pere, ce vieillard dont vous m'avez dit, » Il vit encore, se porte-t-il bien? » Mais les freres de Joseph ne lui avoient point dit, *Il vit encore?* C'est Joseph qui leur demande ici pour la premiere fois s'il vit encore; & ils répondent aux deux interrogations qui se trou-

24. & introductis domum, attulit aquam, & laverunt pedes suos, deditque pabulum afinis eorum.

25. Illi verò parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie: audierant enim quòd ibi comesturi essent panem.

26. Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis, & adoraverunt proni in terram.

27. At ille, clementer resalutatis eis, interrogavit eos, dicens: *Salvusne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi? adhuc vivit?*

28. Qui responderunt: *Sospes est servus tuus pater noster; adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.*

29. Attollens autem Joseph oculos, vidit Benjamin fratrem suum uteri-

vent dans l'Hébreu: *Il se porte bien; il vit encore.* Il faut seulement observer que le *mihà* exprimé dans la Vulgate manque dans l'Hébreu: cette omission ne change rien au sens: on le trouve exprimé au ψ. 29.

ψ. 28. Cela se trouve exprimé dans les Septante & dans le Samaritain: & cela est très analogue au souhait qu'il va faire de même sur Benjamin, au ψ. suiv.

num, & ait : Iste est frater vester parvulus, de quo dixeratis mihi? Et rursùm : Deus, inquit, misereatur tuï, fili mi.

30. Festinavitque, quia commota fuerant viscera ejus super fratre suo, & erumpebant lacrymæ : & introiens cubiculum flevit.

31 Rursùmque lotâ facie egressus, continuit se, & ait : Ponite panes.

32. Quibus appositis seorsùm Joseph, & seorsùm fratribus, Ægyptiis quoque qui vescebantur simul, seorsùm, (illicitum est enim Ægyptiis comedere cum Hebræis, & profanum putant hujuscemodi convivium;)

33. sederunt coram eo, primogenitus juxta primogenita sua, & minimus juxta ætatem suam. Et mirabantur nimis,

34. sumptis partibus quas ab eo acceperant : majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque par-

Mon fils ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il vous conserve & vous soit toujours favorable.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

30. Et il se hâta de sortir, parce que ses entrailles avoient été émues en voyant son frere, & qu'il ne pouvoit plus retenir ses larmes; passant donc dans une autre chambre, il pleura.

31. Et après s'être lavé le visage, il revint, se faisant violence : & il dit à ses gens : Servez à manger.

32. On servit Joseph à part, & ses freres à part, & les Egyptiens qui mangeoient avec lui, furent aussi servis à part; (car il n'est pas permis aux Egyptiens de manger avec les étrangers, tels qu'étoient les Hébreux, & ils croient qu'un festin de cette sorte seroit profane.)

33. Ils s'assirent donc en présence de Joseph, l'ainé le premier selon son rang, & le plus jeune selon son âge : & ils furent extrêmement surpris,

34. en voyant les parts qu'il leur avoit données, de ce que la part la plus grande étoit tombée à Benjamin; car elle étoit cinq fois plus grande que celle des autres, & ils pensoient qu'é-

ψ. 32. Hébr. & ils regardent cela comme une abomination.

ψ. 33. L'usage de manger couché ne paroît guere dans l'écriture, que depuis le retour de la captivité.

ψ. 34. Hébr. il prit les parts de devant

lui & les envoya à chacun de ses freres; & la part de Benjamin fut la plus grande. » Joseph envoie lui-même à chacun d'eux sa part en particulier, selon l'ancienne coutume de servir à table.

Ibid. Dans les repas chaque convié avoit

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

tant le plus jeune , cette marque de distinction lui convenoit moins qu'à aucun de ses freres. Ils bûrent ainsi avec Joseph , & firent grande chere. "

tibus excederet. Biberuntque & inebriati sunt cum eo.

une égale portion ; on distinguoit les personnes honorables par de plus grosses parts. *Ibid. Inebriati sunt.* Dans la langue sainte cette expression qui signifie à la lettre , s'eni-

vrer , se prend quelquefois en un sens moins odieux , pour signifier , boire autant que la soif & la nécessité le demande. *Prov. XI. 25. Cant. V. 1. Agg. 1. 6.*

C H A P I T R E X L I V .

Joseph fait mettre sa coupe dans le sac de Benjamin. Il traite ses freres comme s'ils eussent été des voleurs. Juda s'offre à demeurer esclave en la place de Benjamin.

1. **O**R Joseph voulant connoître dans quelles dispositions étoient ses freres à l'égard de Benjamin , donna cet ordre à l'Intendant de sa maison , & lui dit : Mettez dans les sacs de ces personnes autant de bled qu'ils en pourront tenir , & l'argent de chacun à l'entrée du sac ;

2. & mettez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune , avec l'argent qu'il a donné pour le bled. Cet ordre fut donc exécuté.

3. Et le lendemain dès le matin , on les laissa aller avec leurs ânes chargés.

4. Lorsqu'ils furent sortis de la Ville , comme ils n'avoient fait encore que peu de chemin , Joseph appella l'Intendant de sa maison , & lui dit : Courez vite après ces gens , arrêtez-les , & leur dites : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ?

1. **P**Ræcepit autem Joseph dispensatori domûs suæ , dicens : Imple saccos eorum frumento , quantum possunt capere ; & pone pecuniam singulorum in summitate sacci :

2. scyphum autem meum argenteum , & pretium quod dedit tritici , pone in ore sacci junioris. Factumque est ita.

3. Et orto manè , dimissi sunt cum asinis suis.

4. Jamque urbem exierant , & processerant paululum : tunc Joseph , accersito dispensatore domûs : Surge , inquit , & persequere viros : & apprehensis dicito : Quare reddidistis malum pro bono ?

5. Scyphus quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, & in quo augurari solet: pessimam rem fecistis.

6. Fecit ille ut jufferat: & apprehensis, per ordinem locutus est.

7. Qui responderunt? Quare sic loquitur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii commiserint?

8. Pecuniam quam invenimus in summitate factorum, reportavimus ad te de terra Chanaan: & quomodo consequens est ut furati simus de domo domini tui aurum vel argentum?

9. Apud quemcumque fuerit inventum fervorum tuorum, quod quæris, moriatur, & nos erimus servi domini nostri.

10. Qui dixit eis: Fiat juxta vestram sententiam: apud quemcumque fuerit

5. La coupe que vous avez dérobée, est celle " dans laquelle mon seigneur boit, & dont il se sert pour deviner; " vous avez fait une très-méchante action.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1795.

6. L'intendant fit ce qui lui avoit été commandé, & les ayant arrêtés, il leur dit tout ce qui lui avoit été ordonné de leur dire.

7. Ils lui répondirent: Pourquoi mon seigneur parle-t-il ainsi à ses serviteurs, & les croit-il capables d'une action si honteuse?"

8. Nous vous avons rapporté du pays de Chanaan l'argent que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs. Comment donc se pourroit-il faire que nous eussions dérobé & enlevé de la maison de votre seigneur de l'or & de l'argent?

9. Que celui de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure, & nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Il leur dit: Je pourrais exiger que ce que vous prononcez contre vous-mêmes soit exécuté; mais je n'en demande pas

ψ. 5. Ces mots *Scyphus, quem furati estis*, ne sont pas dans l'Hébreu; mais ils y manquent visiblement puisque la suite les suppose. Il y a donc lieu de présumer que la vraie lecture est celle des Septante: Pourquoi m'avez-vous dérobé ma coupe d'argent? n'est-ce pas celle dans laquelle mon seigneur boit?

Ibid. Hébr. autr. Il a très-bien auguré sur elle: il a très-bien conjecturé que c'est vous qui l'avez dérobée. Il semble peu vraisemblable

que Joseph se servit d'une coupe pour en tirer des augures; & les expressions de l'Hébreu peuvent facilement s'entendre de la simple conjecture qu'il supposoit avoir formée sur le vol de cette coupe. Le ψ. 15. confirme cette interprétation. Joseph n'y parle que de son habileté à connoître les choses cachées, sans y faire mention de sa coupe.

ψ. 7. Hébr. à Dieu ne plaise que vos serviteurs soient coupables d'une telle action!

Av. l'ERE
CHR. VULG.
1705.

tant: je demande seulement que quiconque se trouvera avoir pris ce que je cherche, soit mon esclave; pour vous, vous serez innocents, & vous vous en irez en paix.

11. Ils déchargèrent donc aussi-tôt leurs sacs à terre, & chacun ouvrit le sien.

12. L'Intendant les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtements & rechargé leurs ânes, ils revinrent à la Ville.

14. Juda se présenta le premier avec ses freres devant Joseph, qui n'étoit pas encore sorti du lieu où il étoit, & ils se prosternerent tous ensemble à terre devant lui.

15. Joseph leur dit: Pourquoi avez-vous agi ainsi avec moi? ignorez-vous qu'il n'y a personne qui m'égale dans la science de deviner les choses *secrètes*, & qu'ainsi votre vol ne pouvoit m'être caché?

16. Juda lui dit: Que répondrons-nous à mon seigneur? que lui dirons-nous, & que pouvons-nous lui représenter avec quelque ombre de justice pour notre défense? Dieu a trouvé l'iniquité dans les mains de vos serviteurs. Nous sommes tous les esclaves de mon seigneur, nous & celui à qui on a trouvé la coupe.

ψ. 15. Hébr. ne saviez-vous pas qu'un homme comme moi devineroit votre vol? » C'est aussi le sens des Septante.

inventum, ipse fit servus meus, vos autem eritis innoxii.

11. Itaque festinatò deponentes in terram saccos, aperuerunt singuli.

12. Quos scrutatus, incipiens à majore usque ad minimum, invenit scyphum in sacco Benjamin.

13. At illi, scissis vestibus, oneratisque rursùm asinis, reversi sunt in oppidum.

14. Primusque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph, (necdùm enim de loco abierat,) omnesque ante eum pariter in terram corruerunt.

15. Quibus ille ait: Cur sic agere voluistis? an ignoratis quòd non sit similis mèi in augurandi scientia?

16. Cui Judas: Quid respondebimus, inquit, domino meo? vel quid loquemur, aut justè poterimus obtendere? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum: en omnes servi sumus domini mei, & nos, & apud quem inventus est scyphus.

17. Respondit

17. Respondit Joseph: Absit à me ut sic agam: qui furatus est scyphum, ipse fit servus meus; vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

17. Joseph répondit : Dieu me garde d'agir de la sorte. Que celui qui a pris ma coupe, soit mon esclave ; & pour vous autres , allez en liberté trouver votre pere.

18. Accedens autem propius Judas, confidenter ait : Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, & ne iras caris famulo tuo: tu es enim post Pharaonem,

18. Juda s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance : Mon seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur de vous adresser la parole, & ne vous mettez pas en colere contre votre esclave ; car après Pharaon, "

19. dominus meus. Interrogasti prius servos tuos: Habetis patrem, aut fratrem?

19. c'est vous qui êtes mon seigneur. " Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs: Avez-vous encore votre pere, ou quelqu'autre frere ? *Supr. xii, 11,*

20. & nos respondimus tibi domino meo: Est nobis pater senex, & puer parvulus, qui in senectute illius natus est; cujus uterinus frater mortuus est: & ipsum solum habet mater sua, pater verò tenerè diligit eum.

20. & nous vous avons répondu : Mon seigneur, nous avons un pere qui est vieux, & un jeune " frere qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frere qui étoit né de la même mere est mort ; il ne reste plus que celui-là de sa mere, " & son pere l'aime tendrement.

21. Dixistique servis tuis: Adducite eum ad me, & ponam oculos meos super illum.

21. Vous dites alors à vos serviteurs: Amenez-le moi, je serai bien aise de le voir."

¶. 18. & 19. Hébr. Car vous êtes comme Pharaon. Mon seigneur, vous avez demandé d'abord à vos serviteurs, &c.

Ibid. C'est le sens de l'Hébreu. La Vulgate dit à la lettre : Sa mere n'a que celui-là. Mais sa mere étoit morte : & l'Hébreu dit simplement : *relictus est ipse solus matri suæ, c'est-à-dire, ex matre sua.*

¶. 20. C'est le sens de l'Hébreu. L'expression de la Vulgate, *puer parvulus*, ne peut s'entendre ici d'un enfant, mais d'un jeune homme ; & l'on vient de voir qu'il n'étoit même jeune que par comparaison avec ses freres & avec son pere.

¶. 21. Litt. *Ponam oculos meos super illum.* Dans la langue sainte cette expression marque une vue de complaisance.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
2705.

22. Mais nous répondîmes : Mon seigneur, ce jeune homme ne peut quitter son pere ; car s'il le quitte, il le fera mourir de douleur.

Sup. XLIII.
1. & 2.

23. Vous dîtes à vos serviteurs : Si le dernier de vos freres ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon visage.

24. Lors donc que nous fûmes retournés vers notre pere, votre serviteur, nous lui rapportâmes tout ce que vous aviez dit, mon seigneur.

25. Et notre pere nous ayant dit *quelque temps après* : Retournez en Egypte pour nous acheter encore un peu de bled,

26. nous lui répondîmes : Nous ne pouvons y aller seuls ; si notre jeune frere y vient avec nous, nous irons ensemble, mais à moins qu'il ne vienne, nous n'osons nous présenter devant celui qui commande en ce pays-là.

27. Il nous répondit : Vous savez que j'ai eu deux fils de Rachel ma femme.

Sup. XXXVII.
10. 33.

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avoit dévoré, & il ne paroît point jusqu'à cette heure.

29. Si vous emmenez encore celui-ci, & qu'il lui arrive quelque accident dans le chemin, vous accablerez ma

22. Suggestimus domino meo : Non potest puer relinquere patrem suum ; si enim illum dimiserit, morietur.

23. Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis amplius faciem meam.

24. Cùm ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.

25. Et dixit pater noster : Revertimini, & emite nobis parum tritici.

26. Cui diximus : Ire non possumus : si frater noster minimus descendit nobiscum, proficiscemur simul ; alioquin illa absente, non audemus videre faciem viri.

27. Ad quæ ille respondit : Vos scitis quòd duos genuerit mihi uxor mea.

28. Egressus est unus, & dixistis : Bestia devoravit eum : & hucusque non comparet.

29. Si tuleritis & istum, & aliquid ei in via contigerit, deducetis canos

†. 26. Hébr. nous ne pourrions pas.

meos cum mœrore ad inferos.

30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, & puer defuerit, (cùm anima illius ex hujus anima pendeat,)

31. videritque eum non esse nobiscum, morietur, & deducet famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego propriè servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, & spondi dicens: Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, & puer ascendat cum fratribus suis.

34. Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero: ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis affistam.

vieillesse d'une affliction qui la conduira dans le tombeau.

30. Si je me présente donc à mon pere votre serviteur, & que ce jeune homme ne soit pas *avec moi*, " comme sa vie dépend de celle de son fils,

31. lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, " il mourra, & vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le menera au tombeau.

32. Que ce soit donc plutôt moi qui soit votre esclave, puisque je me suis rendu caution de ce jeune homme, & que j'en ai répondu à mon pere, " en disant: Si je ne le ramene, je veux bien que mon pere m'impute cette faute, & qu'il ne me la pardonne jamais.

33. Ainsi je demeurerai votre esclave, & je servirai mon seigneur en la place de ce jeune homme, afin qu'il retourne avec ses freres.

34. Car je ne puis pas retourner vers mon pere, sans que ce jeune homme soit *avec moi*, " de peur que je ne sois moi-même témoin de l'extrême affliction qui accablera notre pere.

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1705.

Sup. XLIII. 21

ψ. 30. On lit dans l'Hébreu אָנֹכִי, *nobiscum*; dans le Samaritain, אִתִּי, *mecum*, comme au ψ. 34.

ψ. 31. Le mot *nobiscum*, qui manque dans l'Hébreu, se trouve dans le Samaritain.

ψ. 32. Hébr. de plus, votre serviteur s'est

rendu caution de ce jeune homme; & j'en ai répondu à mon pere, &c.

ψ. 34. L'Hébreu & le Samaritain l'expriment: on lit dans le Grec des Septante, avec nous.

C H A P I T R E X L V.

Joseph se fait connoître à ses freres. Ils s'en retournent chargés de présents vers Jacob.

AV. L'ÉBR.
CHR. VULG.
1705.

1. Joseph ne pouvoit plus se retenir ; & parce qu'il étoit environné de plusieurs personnes, il commanda que tout le monde sortît, " afin que nul étranger ne fût présent lorsqu'il se feroit connoître à ses freres.

2. Alors les larmes lui tombant des yeux, il éleva fortement sa voix, qui fut entendue des Egyptiens, & de toute la maison de Pharaon.

3. Et il dit à ses freres : Je suis Joseph : mon pere vit-il encore ? Mais ses freres ne purent lui répondre, tant ils étoient saisis de frayeur.

AB. VII. 11.

4. Il leur parla donc avec douceur, & leur dit : Approchez-vous de moi. Et s'étant approchés de lui, il ajouta : Je suis Joseph votre frere, que vous avez vendu à des Marchands qui m'ont amené en Egypte.

5. Ne craignez point, & ne vous affligez point " de ce que vous m'avez

1. Non se poterat ultra cohibere Joseph multis coram astantibus : unde præcepit ut egredirentur cuncti foras, & nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.

2. Elevavitque vocem cum fletu : quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.

3. Et dixit fratribus suis : Ego sum Joseph : adhuc pater meus vivit ? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.

4. Ad quos ille clementer : Accedite, inquit, ad me. Et cum accessissent propè : Ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

5. Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur

¶ 1. On lit dans l'Hébreu : *Et clamavit : Exire facite omnem hominem à me.* Dans le Samaritain : *Et clamavit & exire fecit omnem hominem à se.* La différence consiste en ces deux mots HOSIAV, *exire facite*, pour VHOSIA, & *exire fecit*, & MALI, à me, pour MALIV, à se. Dans ce dernier sens qui est celui de la Vulgate, Joseph fait retirer tout le monde & les officiers mêmes : au lieu que l'ordre qui leur est donné dans l'Hé-

breu ne les exclut pas, & cependant la suite prouve qu'ils furent exclus, & que Joseph resta seul avec ses freres.

¶ 5. Hébr. ne vous affligez point ; & que ce ne soit point à vos yeux un sujet d'indignation ; » ou, selon les Septante & la Vulgate, une chose dure & amere. Ce qui suppose qu'on a pris le mot IKK, *irascendum sit*, au sens de IRA, *malum sit*, & peut-être lisoit-on ainsi.

quòd vendidistis me in his regionibus : pro salute enim vestra misit me Deus ante vos in Ægyptum.

6. Biennium est enim quòd cœpit fames esse in terra : & adhuc quinque anni restant , quibus nec arari poterit , nec meti.

7. Præmisitque me Deus ut reservemini super terram , & escas ad vivendum habere possitis.

8. Non vestro consilio , sed Dei voluntate , huc missus sum : qui fecit me quasi patrem Pharaonis , & dominum universæ domûs ejus , ac principem in omni terra Ægypti.

9. Festinate , & ascendite ad patrem meum , & dicetis ei : Hæc mandat filius tuus Joseph : Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti ; descende ad me ; ne moreris :

10. & habitabis in terra Gessen ; erisque juxta me tu , & filii tui , & filii fi-

vendu pour être conduit en ce pays-ci , car Dieu l'a permis ainsi pour votre bien , & il m'a envoyé en Egypte avant vous pour votre salut.

6. Il y a déjà deux ans que la famine a commencé sur la terre , & il en reste encore cinq , pendant lesquels on ne pourra , ni labourer utilement la terre , ni en recueillir les fruits nécessaires pour se nourrir.

7. Mais Dieu m'a fait venir ici avant vous , pour vous conserver la vie , & afin que , par mon moyen , vous puissiez avoir des vivres pour subsister."

8. Ce n'est point par votre conseil que j'ai été envoyé ici , mais par la volonté de Dieu , qui m'a rendu comme le pere de Pharaon , le grand Maître de sa maison , & le Prince de toute l'Egypte. Ne vous troublez donc point de ce que vous avez fait à mon égard.

9. Mais hâtez-vous d'aller trouver mon pere , & dites-lui : Voici ce que vous mande votre fils Joseph : Dieu m'a rendu comme le Maître de toute l'Egypte ; venez me trouver ; ne différez point.

10. Vous demeurerez dans la terre de Gessen , vous serez près de moi , vous & vos enfants , & les enfants de vos en-

ŷ. 7. On lit dans l'Hébreu : *Et ut vivificarem vobis ad salutem magnam*. Le Samaritain supprime la préposition *ad* , qui en effet ne s'accorde pas avec cette lecture ; mais *vivificare salutem* est encore une expression assez extraordinaire. Au lieu de *ΛΗΚΙΟΥ* , *ut vivificarem* , peut-être auroit-on lu originairement *ΛΗΙΟΥ* , *ut essem* , qui s'accorderoit avec *ad salutem* ; & l'expression seroit dans le génie de la langue.

ŷ. 8. Hébr. il m'a établi pere de Pharaon. » Cette qualité de pere du roi étoit un nom de dignité dans la cour du roi d'Egypte.

ŷ. 10. D. Calme pense que le canton de Gessen étoit le plus oriental & le plus septentrional de la basse Egypte. Voyez la Dissertation sur les XLII. Demeures , à la tête des Nombres.

Av. l'ERE
CHR. VULG.
1705.

fants , vos brebis , vos troupeaux de bœufs , & tout ce que vous possédez.

11. Et je vous nourrirai sà , parce qu'il reste encore cinq années de famine , de peur qu'autrement vous ne périssez avec toute votre famille & tout ce qui est à vous.

12. Vous voyez de vos yeux , vous & mon frere Benjamin , que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche.

13. Annoncez à mon pere quelle est la gloire dont je suis ici comblé , & tout ce que vous avez vu dans l'Egypte ; Hâtez-vous de l'amener.

14. Et s'étant jetté au col de Benjamin son frere pour l'embrasser , il pleura ; & Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.

15. Joseph embrassa aussi tous ses freres , il pleura sur chacun d'eux ; & après cela ils se rassurerent pour lui parler.

16. Aussi-tôt il se répandit un grand bruit dans toute la Cour du Roi , & on dit publiquement que les freres de Joseph étoient venus. Pharaon s'en réjouit avec toute sa maison.

17. Et il dit à Joseph qu'il donnât cet ordre à ses freres : Chargez vos ânes de

liorum tuorum , oves tuæ , & armenta tua , & universa quæ possides.

11. Ibique te pascam , (adhuc enim quinque anni residui sunt famis ,) ne & tu pereas , & domus tua , & omnia quæ possides.

12. En oculi vestri , & oculi fratris mei Benjamin , vident quòd os meum loquatur ad vos.

13. Nuntiate patri meo universam gloriam meam , & cuncta quæ vidistis in Ægypto : festinate , & adducite eum ad me.

14. Cùmque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui , flevit : illo quoque similiter flente super collum ejus.

15. Osculatusque est Joseph omnes fratres suos , & ploravit super singulos : post quæ ausi sunt loqui ad eum.

16. Auditumque est , & celebri sermone vulgatum in aula regis : Venerunt fratres Joseph. Et gavisus est Pharaon , atque omnis familia ejus.

17. Dixitque ad Joseph , ut imperaret fratri-

γ. 11. Hébr. de peur que vous ne vous appauvrissez.

bus suis , dicens : Onerantes jumenta , ite in terram Chanaan ,

bled , & retournez en Chanaan ;

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1705.

18. & tollite inde patrem vestrum & cognationem , & venite ad me : & ego dabo vobis omnia bona Ægypti , ut comedatis medullam terræ.

18. amenez de là votre pere avec toute votre famille , & venez me trouver : je vous donnerai tous les biens de l'Égypte , & vous serez nourris de ce qu'il y a de meilleur dans cette terre."

19. Præcipe etiam ut tollant plaustra de terra Ægypti , ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum : & dicito : Tollite patrem vestrum , & properate quantocyus venientes.

19. Ordonnez-leur " aussi d'emmener des chariots de l'Égypte , pour faire venir leurs femmes avec leurs petits-enfants , & dites-leur : Amenez votre pere , & hâtez-vous de revenir le plutôt que vous pourrez , "

20. Nec dimittatis quidquam de suppellectili vestra : quia omnes opes Ægypti , vestrae erunt.

20. sans rien laisser de ce qui est dans vos maisons : " & en abandonnant ainsi votre pays , ne craignez pas de manquer de rien en celui-ci ; parce que toutes les richesses de l'Égypte seront à vous.

21. Feceruntque filii Israel , ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra , secundum Pharaonis imperium ; & cibaria in itinere.

21. Les enfants d'Israël firent ce qui leur avoit été ordonné. Et Joseph leur fit donner des chariots , selon l'ordre qu'il en avoit reçu de Pharaon , & des vivres pour le chemin.

22. Singulis quoque proferri jussit binas stolas :

22. Il commanda aussi que l'on donnât deux robes " à chacun de ses freres ;

¶ 18. Vulg. litt. la moëlle de la terre. Hébr. litt. la graisse (ou , le lait) de la terre.

la. Ces deux mots , *Faites cela* , sont ainsi répétés dans l'Hébreu au §. 17. & au §.

¶ 19. On lit dans l'Hébreu VATH SVITH , *Et tu jussus es* : Dans le Samaritain , VATH SVITI , *Et tu jubeo*. Les Septante & la Vulgate supposent : VATH SVH , *Et tu jube*. Peut-être faudroit-il lire : VATH SVITI , *Et nunc jubeo*. C'est la suite des §. 17. & 18. Où Pharaon dit à Joseph selon l'Hébreu & le Samaritain : Dites à vos freres : Faites cela , &c. Il continue : Dites-leur : Maintenant donc je vous le commande : Faites ce-

19. ce qui monte que le §. 19. est une instance ajoutée à ce qui a été dit au §. 17.

Ibid. Hébr. & venez.

¶ 20. Hébr. autr. sans vous mettre en peine d'emporter tout ce qui est dans vos maisons.

¶ 22. Hébr. des habits à changer ; ou , selon le Syriaque , une paire d'habits : ou c. à. d. deux tuniques & deux manteaux : l'habit ordinaire consistoit en une tunique & un manteau.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

mais il en donna cinq des plus belles à Benjamin, " & trois cents pieces d'argent. "

23. Il envoya autant d'argent & de robes pour son pere, avec dix ânes chargés de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Egypte, & autant d'ânesses qui portoient du bled & du pain pour le chemin. "

24. Il renvoya donc *ainsi* ses freres, & leur dit en partant : Ne vous mettez point en colere *les uns contre les autres* pendant le chemin ; *mais allez-vous-en en paix.*

25. Ils vinrent donc de l'Egypte au pays de Chanaan, vers Jacob leur pere.

26. Et ils lui dirent cette *grande* nouvelle : Votre fils Joseph est vivant, & commande dans toute la terre d'Egypte. Ce que Jacob ayant entendu, il se réveilla comme d'un profond sommeil, " & cependant il ne pouvoit croire ce qu'ils lui disoient.

27. Ses enfants insistoient au contraire, en lui rapportant comment toute la chose s'étoit passée. Enfin ayant vu les chariots, & tout ce que Joseph lui envoyoit, il reprit ses esprits,

Benjamin verò dedit trecentos argenteos cum quinque stolis optimis:

23. tantumdem pecuniæ & vestium mittens patri suo : addens & asinos decem, qui subveherent ex omnibus divitiis Ægypti ; & totidem asinas, triticum in itinere, panesque portantes.

24. Dimisit ergo fratres suos, & præficientibus ait : Ne irascamini in via.

25. Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob.

26. Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit ; & ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebatur eis.

27. Illi è contrà referebant omnem ordinem rei. Cùmque vidisset plaustra & universa quæ miserat, revixit spiritus ejus,

Ibid. Hébr. litt. cinq habits à changer : » c'est-à-dire, cinq fois autant qu'à chacun de ses freres.

Ibid. Environ 490. liv. de notre monnoie.

γ. 23. Hébr. du bled, du pain, & des vivres.

γ. 26. Hébr. son cœur tomba en défaillance ; car il ne les croyoit pas.

28. & ait : Sufficit mihi
si adhuc Joseph filius meus
vivit : vadam , & videbo
illum antequam moriar.

28. & il dit : Je n'ai plus rien à sou-
haiter puisque mon fils Joseph vit en-
core ; j'irai , & je le verrai avant que
je meure.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

C H A P I T R E X L V I .

*Jacob vient en Egypte. Dénombrement des enfants de Jacob.
Entrevue de Jacob & de Joseph.*

1. **P**rofectusque Israel
cum omnibus quæ
habebat, venit ad Puteum
juramenti : & mactatis ibi
victimis Deo patris sui
Isaac ,

2. audivit eum per visio-
nem noctis vocantem se ,
& dicentem sibi : Jacob ,
acob. Cui respondit : Ec-
ce adsum.

3. Ait illi Deus : Ego
sum fortissimus Deus pa-
tris tui : noli timere , des-
cende in Ægyptum , quia
in gentem magnam fa-
ciam te ibi.

4. Ego descendam te-
cum illuc , & ego inde ad-
ducam te revertentem :
Joseph quoque ponet ma-
nus suas super oculos tuos.

5. Surrexit autem Jacob

1. **I**sraël partit donc avec tout ce qu'il
avoit , & vint au Puits du jure-
ment ; " & ayant immolé en ce lieu des
victimes au Dieu de son pere Isaac ,

2. il l'entendit dans une vision pen-
dant la nuit qui l'appelloit , & qui lui
disoit : Jacob , Jacob. Il lui répondit :
Me voici.

3. Et Dieu ajouta : Je suis le très-fort ,
le Dieu de votre pere : Ne craignez
point , allez en Egypte , parce que je
vous y rendrai chef d'un grand peuple.

4. J'irai là avec vous , & je vous en
ramenerai , lorsque vous en reviendrez
en la personne de vos petits enfants. " Jo-
seph aussi vous fermera les yeux de ses
mains. "

5. Jacob étant donc parti du Puits du

ŷ. 1. c. à. d. à Bersabée. *Supr.* XXI. 31.
ŷ. 4. Jacob même qui mourut en Egyp-
te , fut reporté dans la terre de Chanaan
après sa mort : & ses descendants revinrent
d'Egypte dans la terre de Chanaan , après l'in-

tervalle de quatre générations. *Supr.* XV. 16.
Ibid. C'étoit une ancienne coutume , que
les fils fermaient les yeux à leurs peres
mourants , les amis à leurs amis , les peres
à leurs enfants.

jurement, ses enfants l'amenerent avec leurs petits enfants & leurs femmes dans les chariots que Pharaon avoit envoyés pour faire venir ce *bon* vieillard,

6. avec tout ce qu'il possédoit au pays de Chanaan ; " & il arriva en Egypte avec toute sa race ,

7. ses fils , ses petits-fils , ses filles , " & tout ce qui étoit né de lui.

8. Or voici les noms des enfants d'Israël , qui entrèrent dans l'Egypte , lorsqu'il y vint avec toute sa race. " Son fils aîné étoit Ruben.

à Puteo juramenti : tuleruntque eum filii cum parvulis & uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharaon ad portandum senem,

6. & omnia quæ possederat in terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni semine suo,

7. filii ejus , & nepotes , filiæ , & cuncta simul progenies.

8. Hæc sunt autem nomina filiorum Israel , qui ingressi sunt in Ægyptum , ipse cum liberis suis. Primogenitus Ruben.

¶ 6. Hébr. avec leurs troupeaux & tout ce qu'ils possédoient au pays de Chanaan. (*Infr.* §. 32.)

¶ 7. Hébr. ses fils & les fils de ses fils , ses filles (ou plutôt , sa fille ,) & les filles de ses fils. Voyez ce qui sera dit sur le §. 15.

¶ 8. Plusieurs croient que tous ceux qui sont exprimés dans ce dénombrement , n'étoient pas encore nés , lorsque Jacob entra dans l'Egypte : & si l'on ne donne alors à Joseph que trente-neuf ans , il faudra convenir que Benjamin paroît être trop jeune pour avoir dès-lors les dix enfants qui lui sont donnés dans ce dénombrement. (*Supr.* XLIII. 8. *Infr.* §. 21.) On ajoute que dans l'année précédente , Ruben semble n'avoir encore que deux enfants : (*Supr.* XLII. 37.) & dans ce dénombrement il s'en trouve quatre. (*Infr.* §. 9.) Enfin en supposant que Juda n'eut que quarante trois ans , il seroit difficile de croire qu'il eut pu avoir dès-lors de Thamar sa bru les petits-fils qui sont compris dans ce dénombrement : (*Infr.* §. 12.) & la maniere même dont Moÿse s'exprime en parlant d'eux , peut donner à entendre qu'en effet ils n'étoient pas encore nés. Dans cette supposition , Moÿse donne donc ici

le dénombrement de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob ; mais en même temps il y insère les noms de ceux qui nés en Egypte , formerent avec eux le nombre des soixante & dix chefs de qui sortit cette nombreuse postérité que Dieu donna à Abraham , & qu'il retira de l'Egypte après quatre générations. (*Infr.* §. 26. & 27.) Voilà ce que l'on peut dire en supposant que Joseph n'eût que *trente ans* lorsqu'il parut devant Pharaon , & *trente-neuf* lorsque Jacob vint en Egypte. Mais cependant Moÿse dit bien expressément que *toutes les ames qui vinrent avec Jacob en Egypte , étoient au nombre de soixante & six* ; & qu'en y comprenant Jacob , Joseph & les deux fils nés en Egypte , *toutes les ames de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte , formoient le nombre de soixante & dix*. (*Infr.* §. 26. & 27.) Voilà le même calcul répété deux fois : ce calcul paroît bien supposer que tous ceux qui y sont compris étoient nés alors : & ils pouvoient l'être , si l'on admet que Joseph eût *soixante ans* lorsqu'il parut devant Pharaon , & *soixante-neuf* lorsque Jacob vint en Egypte. On peut se rappeler ce que nous avons dit sur cela dans la *Dissertation sur le III. Age* , à la tête de ce Livre. Il est vrai qu'alors il faut

9. Filii Ruben : Henoch, & Phallu, & Hefron, & Charmi.

9. Et les fils de Ruben étoient Henoc, Phallu, Hefron & Charmi.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

10. Filii Simeon : Jamuel, & Jamin, & Ahod, & Jachin, & Sohar, & Saül filius Chanaanitidis.

10. Les fils de Siméon étoient Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Sohar, Zaré, & Saül, fils d'une femme de Chanaan.

Exod. VI. 14.
Num. XXVI. 5.

11. Filii Levi : Gerson, & Caath, & Merari.

11. Les fils de Lévi étoient Gerson, Caath & Mérari.

Exod. VI. 15;
I. Par. IV. 24.

12. Filii Juda : Her, & Onan, & Sela, & Phares, & Zara. Mortui sunt autem Her & Onan in terra Chanaan. Natique sunt filii Phares : Hefron & Hamul.

12. Les fils de Juda étoient Her, Onan, Séla, Pharès & Zara. Her & Onan moururent dans le pays de Chanaan. Les fils de Pharès furent Hefron & Hamul.

I. Par. VI. 3.
I. Par. II. 3.
IV. 21.

13. Filii Issachar : Thola, & Phua, & Job, & Semron.

13. Les fils d'Issachar, Thola, Phua, Job & Semron."

I. Par. VII. 1.

dra réformer ce que nous avons dit dans la note du chap. XV. §. 16. sur les quatre générations de la famille de Juda en Egypte : ce ne seroit pas, 1. Efron, 2. Aram. 3. Aminadab, 4. Nahasson : mais ce seroit, 1. Aram, 2. Aminadab, 3. Nahasson, 4. Salmon. Il faut observer qu'au temps de la sortie d'Egypte, Nahasson étoit déjà prince de sa tribu, (Num. 1. 7.) conséquemment d'un âge déjà assez avancé pour avoir un fils, & pour être de la même génération qu'Eléazar qui étoit le troisième dans la tribu de Lévi. 1. Amram, 2. Aaron, 3. Eléazar, 4. Phinéès. Ainsi cela même prouve encore qu'Efron devoit être né lorsque Jacob vint en Egypte.

§. 10. Ou Namuel. Num. XXVI. 12. Ibid. Zaré, se trouve chef de famille au Livre des Nombres, XXVI. 13. On pourroit croire qu'il est le même que Sohar : mais ces deux noms sont assez différents : & il est manifeste qu'il en manque un dans ce dénombrement pour produire les trente-trois du §. 15.

§. 12. C'est l'expression de l'Hébreu : *Fuerunt autem filii Phares, Hefron & Hamul.*

On a cru pouvoir en conclure que par-là Moyse distingue ces deux-ci d'avec les autres qui descendirent avec Jacob en Egypte : & il faudroit bien le supposer, s'il étoit prouvé qu'il n'y a pas eu assez de temps pour leur naissance avant cet événement. Mais en remontant de trente années la naissance des enfants de Jacob, il y aura assez de temps pour la naissance de ceux-ci ; & nous venons de montrer que les expressions de Moyse supposent bien qu'ils étoient nés. Si donc il ajoute ici ce *Fuerunt*, qui semble distinguer ceux-ci d'avec les autres, c'est parce qu'il a interrompu ce dénombrement en disant : *Mortui sunt autem*, &c. Après avoir dit, *Mortui sunt autem*, il reprend, *Fuerunt autem* ; il a dû naturellement s'exprimer ainsi, sans que l'on puisse en conclure que ceux-ci sont distingués des autres. Au lieu de *Hamul*, le Samaritain porte *Hamuel* : les Septante ont lu ainsi : dans le texte parallèle du I. Livre des Paralipomenes, 11. 5. on lit comme ici *Hamul*.

§. 13. Ou Jasub. Num. XXVI. 24.

Ibid. Ou Semran. *ibid.*

Z Z Z Z Z 2

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

14. Les fils de Zabulon , Sared , Elon & Jahélel. "

15. Ce sont-là les fils de Lia , qu'elle eut en Mésopotamie , qui est en Syrie , avec sa fille Dina. Ses fils & ses filles " étoient en tout trente-trois personnes. "

16. Les fils de Gad étoient Séphion , " Haggi , Suni , Esébon , " Héri , Arodi & Aréli. "

1. Par. VII.
30.

17. Les fils d'Aser : Jamné , " Jéfua , Jeffui , Béria , " & Sara leur sœur. Les fils de Béria étoient Héber & Melchiel.

18. Ce sont là les fils de Zelpha , que Laban avoit donnée à Lia sa fille , qui étoient aussi fils de Jacob " , & qui faisoient seize personnes.

19. Les fils de Rachel , femme de Jacob , étoient Joseph & Benjamin.

20. Joseph étant en Egypte , eut deux fils de sa femme Aséneth , fille de Putipharé , Prêtre d'Héliopolis , qui

14. Filii Zabulon : Sa-red , & Elon , & Jaha-lel.

15. Hi filii Lia quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dina filia sua : omnes animæ filiorum ejus & filiarum , triginta tres.

16. Filii Gad : Sephion , & Haggi , & Suni , & Efebon , & Heri , & Arodi , & Areli.

17. Filii Aser : Jamne , & Jefua , & Jeffui , & Beria ; Sara quoque soror eorum. Filii Beria : Heber & Melchiel.

18. Hi filii Zelphæ , quam dedit Laban Liæ filiæ suæ : & hos genuit Jacob , se-decim animas.

19. Filii Rachel uxoris Jacob : Joseph & Benjamin.

20. Natique sunt Joseph filii in terra Ægypti , quos genuit ei Aseneth filia Pu-

ψ. 14. Ou Jalel. Num. xxvi. 26.

ψ. 15. Il paroît qu'il faudroit lire : Ses fils & sa fille. On a prétendu qu'ici & au ψ. 15. les filles de Jacob sont les épouses de ses fils : mais si cela étoit , il semble que Moÿse , après avoir ainsi marqué les épouses des fils de Lia , auroit aussi marqué de même les épouses des fils des trois autres femmes de Jacob : ce qu'il ne fait point : il n'a donc en vue que la seule fille que Jacob avoit eue de Lia , & qui est Dina : ainsi il est à présumer que le pluriel *VBNOTIV* , & *filiarum ejus* , est une faute de Copiste pour *VBTO* , & *filia ejus*.

Ibid. Il ne s'en trouvoit que trente-deux , si l'on n'y comprenoit *Zaré* que nous avons marqué au ψ. 10.

ψ. 16. Ou Séphon. Num. xxvi. 15.

Ibid. Ou Ozni. Num. xxvi. 16.

Ibid. Ou Her , Arod , & Ariel. Num. xxvi. 16. 17.

ψ. 17. Ou Jemna. Num. xxvi. 44.

Ibid. Ou Brié. *ibid.*

ψ. 18. *Hos genuit Jacob.* Le verbe *genuit* se rapporte à *Zelpha* , & *Jacob* est au datif. Cela est sans équivoque dans l'Hébreu & dans le Grec. La même expression va revenir aux ψ. 22. & 25.

tiphare sacerdotis Helio-
poleos : Manasses & E-
phraim.

21. Filii Benjamin : Be-
la, & Bechor, & Asbel,
& Gera, & Naaman, &
Echi, & Ros, & Mophim,
& Ophim, & Ared.

22. Hi filii Rachel quos
genuit Jacob : omnes ani-
mæ, quatuordecim.

23. Filii Dan : Hufim.

24. Filii Nephthali : Ja-
fiel, & Guni, & Jefer, &
Sallem.

25. Hi filii Balæ, quam
dedit Laban Racheli filia
suæ : & hos genuit Jacob :
omnes animæ, septem.

26. Cunctæ animæ, quæ
ingressæ sunt cum Jacob
in Ægyptum, & egressæ
sunt de femore illius, abs-
que uxoribus filiorum
ejus, sexaginta sex.

se nommoient Manassé & Ephraim.

21. Les fils de Benjamin furent Béla,
Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Echi,
Ros, Mophim, " Ophim, " & Ared.

22. Ce sont-là les fils que Jacob eut
de Rachel, qui sont en tout quatorze
personnes.

23. Dan n'eut qu'un fils, qui se nom-
ma Hufim."

24. Les fils de Nephthali étoient Ja-
fiel, " Guni, Jefer & Sallem."

25. Ce sont là les fils de Bala, que
Laban avoit donnée à Rachel sa fille,
qui étoient aussi fils de Jacob, & qui
faisoient en tout sept personnes.

26. Tous ceux qui vinrent en Egypte
avec Jacob, & qui étoient sortis de lui,
sans compter les femmes de ses fils,
étoient en tout soixante & six ou même
sept" personnes.

AV. L'ERE
CHR. VULG.

1705.
SUP. XLII. 30.

I. PAR. VII. 6.
VIII. 1.

ŷ. 21. Ou Ahiram. Num. XXVI. 38. On
a cru que de ce seul nom *Ahiram* étoient
venus ici ces deux *Echi & Ros*. Mais on
n'a peut-être pas considéré que si de ces
deux *Echi & Ros*, on n'en fait qu'un seul
Ahiram, on n'aura plus que treize au lieu
de quatorze au ŷ. 22. Au lieu de *Echi* on
lit dans le Samaritain *Achim*, ce qui ap-
proche plus de *Achiram* qui est le même
nom que *Ahiram*.

Ibid. Ou Supham, ou Sephupham. Num.
XXVI. 39.

Ibid. Ou Hupham. *Ibid.*

ŷ. 23. Ou Suham. Num. XXVI. 41. 43.

ŷ. 24. Ou Jéfiel. Num. XXVI. 48.

Ibid. Ou Sellem Num. XXVI. 49.

ŷ. 26. Joseph & ses deux fils, ne sont
point compris dans ce nombre; mais seu-
lement trente-trois enfants de Lia, seize de
Zelpha, onze de Rachel, sept de Bala. *Supr.*
ŷ. 15. 18. 22. & 27. Cela fait bien soi-
xante & sept. Ceux qui n'en comptent que
soixante & six, sont obligés de dire qu'au
ŷ. 15. il ne faut lire que *trente deux* au lieu
de *trente trois*, & que Jacob est lui-même
compris dans les *soixante & dix personnes de*
sa maison marquées au ŷ. suivant. Mais il
semble peu naturel d'y comprendre Jacob :
& puisqu'on est obligé de reconnoître un
nombre faux au ŷ. 15. ou ici, autant vaut-
il le reconnoître ici.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.
DEUT. XI. 22.

27. Il y faut joindre les deux enfants de Joseph, qui lui étoient nés en Egypte, & Joseph même. Ainsi toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte, furent au nombre de soixante & dix.

28. Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vint au devant de lui " en la terre de Gessen.

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit mettre les chevaux à son chariot, & vint au même lieu au devant de son pere ; & le voyant, il se jetta à son cou, & l'embrassa en pleurant.

30. Jacob dit à Joseph : Je mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vu votre visage, & que je vous laisse après moi.

31. Joseph dit à ses freres, & à toute la maison de son pere : Je vais dire à Pharaon que mes freres & tous ceux de la maison de mon pere sont venus me trouver de la terre de Chanaan, où ils demeuroient ;

27. Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuere septuaginta.

28. Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, & occurreret in Gessen.

29. Quò cùm pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviam patri suo ad eundem locum : vidensque eum, irruit super collum ejus, & inter amplexus flevit.

30. Dixitque pater ad Joseph : Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, & superstitem te relinquo.

31. At ille locutus est ad fratres suos, & ad omnem domum patris sui : Ascendam, & nuntiabo Pharaoni, dicamque ei : Fratres mei, & domus patris mei, qui erant in terra Chanaan, venerunt ad me :

ψ. 28. La Vulgate réunit le sens de deux lectures différentes : on lit dans l'Hébreu, *ut nuntiaret ante eum*, & dans les Septante, *ut occurreret ante eum* : on lit dans le Samaritain *ut ostenderet ante eum*. C'est-à-dire, que les Copistes ont confondu ici trois lec-

tures : LHORT, *ut nuntiaret*, LHRAOT, *ut ostenderet*, IQROT, *ut occurreret* : celle-ci paroît être la plus naturelle, & la mieux assortie à l'expression du ψ. suiv. où on lit dans l'Hébreu ; & *ascendit ad occursum* QRAT, *Israël patris sui*.

32. & sunt viri pastores ovium, curamque habent alendorum gregum : pecora sua, & armenta, & omnia quæ habere poterunt, adduxerunt secum.

33. Cùmque vocaverit vos, & dixerit : Quod est opus vestrum ?

34. Respondebitis : Viri pastores sumus servi tui, ab infantia nostra usque in præsens, & nos & patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in terra Gessen : quia detestantur Ægyptiï omnes pastores ovium.

32. que ce sont des pasteurs de brebis, qui s'occupent à nourrir des troupeaux, & qu'ils ont amené avec eux leurs brebis, leurs bœufs, & tout ce qu'ils pouvoient avoir.

33. Et lorsque Pharaon vous fera venir, & vous demandera : Quelle est votre occupation ?

34. vous lui répondrez : Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à présent, & nos peres l'ont toujours été comme nous. Vous direz ceci pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen, qui est abondante en pâturages, & pour n'avoir aucun commerce avec les Egyptiens, parce que les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis, à cause qu'ils mangent ces bêtes, que les Egyptiens adorent comme des Dieux."

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1705.

¶. 34. Ou peut-être à cause des maux qu'ils avoient soufferts de la part de ces peuples vagabonds, connus des Egyptiens sous l'idée de *Pasteurs*. L'irruption des *Rois Pasteurs* arriva, selon la Chronologie d'Ussérius, vers l'an 2084 avant l'Ère Chr. Vulg.

environ 380 ans avant l'arrivée de Jacob en Egypte, & la domination de ces rois étrangers dura environ 260 ans, c'est-à-dire, jusqu'aux premières années de la vie de Jacob, qui avoit 130 ans lorsqu'il vint en Egypte.

C H A P I T R E X L V I I.

Arrivée de Jacob & de sa famille en Egypte. Pharaon leur donne la terre de Gessen. Maladie de Jacob.

1. **I**ngressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens : Pater meus & fratres, oves eorum & armenta, & cuncta quæ possident, venerunt de terra Chanaan : & ecce consistunt in terra Gessen.

1. Joseph étant donc allé trouver Pharaon, lui dit : Mon pere & mes freres sont venus du pays de Chanaan avec leurs brebis, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils possèdent, & ils se sont arrêtés en la terre de Gessen.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

2. Il présenta aussi au Roi cinq de ses frères :

3. & le Roi leur ayant demandé : A quoi vous occupez-vous ? ils lui répondirent : Vos serviteurs sont pasteurs de brebis , comme l'ont été nos peres.

4. Nous sommes venus passer quelque temps dans vos terres , parce que la famine est si grande dans le pays de Chanaan , qu'il n'y a plus d'herbe pour les troupeaux de vos serviteurs : & nous vous supplions d'agréer que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen , où ils trouveront des pâturages.

5. Le Roi dit donc à Joseph : Votre pere & vos freres sont venus vous trouver.

6. Vous pouvez choisir dans toute l'Égypte le lieu qui leur convient ; faites-les demeurer dans l'endroit du pays qui vous paroîtra le meilleur , & donnez-leur la terre de Gessen qu'ils demandent. Si vous connoissez qu'il y ait parmi eux des hommes habiles , donnez-leur l'intendance sur mes troupeaux.

7. Joseph introduisit ensuite son pere devant le Roi , & il le lui présenta : Jacob salua Pharaon , & lui souhaita toute sorte de prospérités.

2. Extremos quoque fratrum suorum quinque viros constituit coram rege :

3. quos ille interrogavit : Quid habetis operis ? Responderunt : Pastores ovium sumus servi tui , & nos , & patres nostri.

4. Ad peregrinandum in terra tua venimus : quoniam non est herba gregibus servorum tuorum , ingravescente fame in terra Chanaan : petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in terra Gessen.

5. Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus & fratres tui venerunt ad te.

6. Terra Ægypti in conspectu tuo est : in optimo loco fac eos habitare , & trade eis terram Gessen. Quòd si nosti in eis esse viros industrios , constitue illos magistros pecorum meorum.

7. Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad Regem , & statuit eum coram eo : qui benedicens illi ,

¶ 1. Vulg. autr. les cinq derniers de ses freres. Hébr. autr. une partie de ses freres au nombre de cinq.

¶ 3. On lit dans l'Hébreu רֹאֵה , pastor , au lieu de רֹאֵה , pastores , qu'on lit dans le Samaritain.

8. & interrogatus ab eo : Quot sunt dies annorum vitæ tuæ ?

9. respondit : Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt , parvi & mali , & non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.

10. Et benedicto rege , egressus est foras.

11. Joseph verò patri & fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco , Rameffes , ut præceperat Pharaon.

12. Et alebat eos , omnemque domum patris sui , præbens cibaria singulis.

13. In toto enim orbe panis deerat , & oppresse-
rat fames terram maximè Ægypti & Chanaan.

14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti , & intulit eam in ærarium regis.

8. Le Roi lui ayant demandé quel âge il avoit :

9. il lui répondit : il y a cent trente ans que je suis voyageur ; & ce petit nombre d'années , qui n'est pas venu jusqu'à égaler celui des années de mes peres , a été traversé de beaucoup de maux.

10. Et après avoir souhaité toute sorte de bonheur au Roi , il se retira.

11. Joseph , selon le commandement de Pharaon , mit son pere & ses freres en possession du lieu où l'on bâtit depuis la Ville de Rameffes , située dans la terre de Gessen , qui est la plus fertile de l'Egypte."

12. Et il les nourrissoit avec toute la maison de son pere , donnant à chacun ce qui lui étoit nécessaire pour vivre , comme il le pratiquoit à l'égard des Egyptiens. Il vendoit aussi du bled aux étrangers , qui venoient de toutes parts en acheter en Egypte.

13. Car le pain manquoit dans tout le monde , & la famine affligeoit toute la terre , mais principalement l'Egypte & le pays de Chanaan."

14. Joseph ayant amassé tout l'argent qu'il avoit reçu des Egyptiens & des Chananéens pour le bled qu'il leur avoit vendu , le porta au trésor du Roi.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1705.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1703.

ψ. 11. Hébr. en possession de la terre de Rameffès , de la terre la meilleure de l'Egypte : » c. à. d. la terre de Gessen , dont Rameffès fut depuis la ville principale. *Exod.* 1. 11.

ψ. 13. Hébr. autr. Or le pain manquoit dans toute la terre de l'Egypte & des pays

voisins : car la famine étoit très - grande ; de sorte que la terre d'Egypte , & celle de Chanaan , étoient épuisées par la famine. *Supr.* xli. 30. On lit dans l'Hébreu *וְתִיא* , & *suspensa erat terra à fame*. Dans le Samaritain *וְתִיא* ; & *Liborabat*. Les Septante semblent avoir lu *וְתִיא* , & *deficiebat*.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1703.

15. Et lorsqu'il ne restoit plus d'argent à personne pour en acheter, tout le peuple de l'Egypte vint dire à Joseph : Donnez-nous du pain : pourquoi nous laissez-vous mourir faute d'argent ?

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1702.

16. Joseph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, & je vous donnerai du bled " en échange.

17. Ils lui amenerent donc leurs troupeaux, & il leur donna du bled pour le prix de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs & de leurs ânes ; & il les nourrit cette année-là pour les troupeaux qu'il reçut d'eux en échange.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1701.

18. Ils revinrent l'année d'après, & lui dirent : Nous ne vous cacherons pas, mon seigneur, que l'argent nous ayant manqué d'abord, nous n'avons plus aussi de troupeaux, " & vous n'ignorez pas qu'excepté nos corps & nos terres, nous n'avons rien.

19. Pourquoi donc mourrons-nous à vos yeux ? Nous nous donnons à vous, nous & nos terres ; achetez-nous pour être les esclaves du Roi, & donnez-nous de quoi semer, de peur que la terre ne demeure en friche, si vous laissez périr ceux qui peuvent la cultiver.

ψ. 16. Le mot *cibos* manque dans l'Hébreu : mais on trouve dans le Samaritain le mot *LKM*, *panem*, le même que la Vulgate a rendu au ψ. précéd. par *panes*, & qu'elle

15. Cùmque defecisset emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joseph, dicens : Da nobis panes : quare morimur coram te, deficiente pecuniâ ?

16. Quibus ille respondit : Adducite pecora vestra, & dabo vobis pro eis cibos, si pretium non habetis.

17. Quæ cùm adduxissent, dedit eis alimenta pro equis, & ovibus, & bobus, & afinis : sustentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

18. Venerunt quoque anno secundo, & dixerunt ei : Non celabimus dominum nostrum, quòd deficiente pecuniâ, pecora simul defecerunt : nec clam te est, quòd absque corporibus & terra nihil habeamus.

19. Cur ergo moriemur te vidente ? & nos & terra nostra tui erimus : eme nos in servitutem regiam, & præbe semina, ne pereunte cultore redigatur terra in solitudinem.

va exprimer au ψ. suiv. par *alimenta*.

ψ. 18. L'Hébreu ajoute : ni d'animaux domestiques.

20. Emit igitur Joseph omnem terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas præ magnitudine famis. Subiecitque eam Pharaoni,

21. & cunctos populos ejus à novissimis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus,

22. præter terram sacerdotum, quæ à rege tradita fuerat eis: quibus & statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, & idcirco non sunt compulsi vendere possessiones suas.

23. Dixit ergo Joseph ad populos: En ut cernitis, & vos & terram vestram Pharaon possidet: accipite semina, & serite agros,

24. ut fruges habere possitis. Quintam partem regi dabitis: quatuor reliquas permitto vobis in sementem, & in cibum familiis & liberis vestris.

25. Qui responderunt: Salus nostra in manu tua est: respiciat nos tantum

20. Ainsi Joseph acheta toutes les terres de l'Égypte, chacun vendant tout ce qu'il possédoit à cause de l'extrémité de la famine. Et il acquit de cette sorte à Pharaon toute l'Égypte,

21. avec tous les peuples, "depuis une extrémité du Royaume jusqu'à l'autre,

22. excepté les seules terres des Prêtres, qui leur avoient été données par le Roi; car on leur fournissoit une certaine quantité de bled des greniers publics;" c'est pourquoi ils ne furent point obligés de vendre leurs terres.

23. Après cela Joseph dit au peuple: Vous voyez que vous êtes à Pharaon, vous & toutes vos terres; je vais donc vous donner de quoi semer, & vous semez vos champs *cette année, qui sera la dernière de la stérilité,*

24. afin que vous puissiez recueillir des grains *l'année prochaine.* Vous en donnerez la cinquième partie au Roi, & je vous abandonne les quatre autres pour semer les terres, & pour nourrir vos familles & vos enfants.

25. Ils lui répondirent: Notre salut est entre vos mains: regardez-nous seulement, mon seigneur, d'un œil fa-

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1701.

¶. 21. On lit dans l'Hébreu. *Et populum HABIRATO LARIM, transire fecit eum in urbes*: on suppose qu'il faut sous-entendre *alias*. Le Samaritain dit: *Et populum HABIRATO LABDIM, subdidit ei in servos*. Les Septante lisoient ainsi, & c'est bien aussi le sens

de la Vulgate.

¶. 22. Hébr. excepté les seules terres des Prêtres; car le roi leur faisoit donner une certaine quantité de bled, d'où ils tiroient leur subsistance.

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1701.

vorable , & nous servirons le Roi avec joie. "

26. Depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui , on paye aux Rois dans toute l'Égypte , la cinquième partie *du revenu des terres* ; & ceci est comme passé en loi , excepté la terre des Prêtres , qui est demeurée exempte de cette sujétion. "

27. Israël demeura donc en Égypte , c'est-à-dire , dans la terre de Gessen , dont il jouit comme de son bien propre , & où sa famille s'accrut & se multiplia extraordinairement. "

AV. L'ÈRE
CHR. VULG.
1688.

28. Il y vécut dix-sept ans , & tout le temps de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

sup. xxiv. 2.

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchoit , il appella son fils Joseph , & lui dit : Si j'ai trouvé grace devant vous , mettez votre main sous ma cuisse , & donnez-moi cette marque de la bonté que vous avez pour moi , de me promettre avec vérité , que vous ne m'enterrez point dans l'Égypte : "

ŷ. 15. Hébr. Vous nous avez conservé la vie : que nous trouvions grace aux yeux de mon seigneur ; & nous serons esclaves de Pharaon.

ŷ. 16. La police établie par Joseph dans l'Égypte , y subsistoit du temps de Moÿse ; & elle y subsista encore long-temps depuis , comme on le voit par Hérodote , par Diodore de Sicile , par l'Historien Joseph , &

dominus noster , & latî serviemus regi.

26. Ex eo tempore usque in præsentem diem , in universa terra Ægypti , regibus quinta pars solvitur , & factum est quasi in legem , absque terra sacerdotali , quæ libera ab hac conditione fuit.

27. Habitavit ergo Israel in Ægypto , id est , in terra Gessen , & possedit eam : auctusque est , & multiplicatus nimis.

28. Et vixit in ea decem & septem annis : factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.

29. Cùmque appropinquare cerneret diem mortis suæ , vocavit filium suum Joseph , & dixit ad eum : Si inveni gratiam in conspectu tuo , pone manum tuam sub femore meo : & facies mihi misericordiam & veritatem , ut non sepelias me in Ægypto :

par S. Clément d'Alexandrie.

ŷ. 17. Hébr. dont ils jouirent comme de leur bien propre , & où ils s'accrurent & se multiplierent extraordinairement. Jacob y vécut , &c.

ŷ. 19. Le R. P. Houbigant met ici dans sa version le ŷ. 7. du chap. suiv. Il observe que ce ŷ. paroît étranger au chap. suiv. & semble avoir ici sa place naturelle. Il sup-

30. sed dormiam cum patribus meis , & auferas me de terra hac , condasque in sepulchro majorum meorum. Cui respondit Joseph : Ego faciam quod jussisti.

31. Et ille : Jura ergo , inquit , mihi. Quo jurante , adoravit Israel Deum , conversus ad lectuli caput.

30. mais que je reposerai avec mes peres , & que vous me transporterez hors de ce pays , & me mettrez dans le sépulchre de mes ancêtres , qui est dans le champ d' Ephron. Joseph lui répondit : Je ferai ce que vous me commandez.

31. Jurez-le moi donc , dit Jacob. Et pendant que Joseph juroit , Israël , appuyé sur son bâton , adora Dieu , se tournant vers le chevet de son lit , du côté de la terre promise. Il s'inclina aussi profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils , révéran en sa personne la grandeur & l'autorité du Messie , dont Joseph étoit la figure."

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1688.

pose que c'est une transposition de Copiste. On verra en effet le tour que le R. P. de Carrieres est obligé de prendre pour lier ce v. 7. au v. 6. du chap. suiv. Au lieu qu'ici la transition est beaucoup plus naturelle : » Vous ne m'enterrez point dans l'Egypte. Car pour moi lorsque je revenois de la Mésopotamie , Rachel m'étant morte en chemin dans la terre de Chanaan , non loin d'Ephratha , je l'enterrai là dans le chemin d'Ephratha , qui est Bethléhem. Lors donc que je me serai endormi avec mes peres , vous me transporterez hors de l'Egypte , & vous m'ensevelirez dans leur sépulchre. »

v. 31. Hébr. autr. Israël adora Dieu sur le chevet de son lit. » C'est ainsi qu'il est dit de David : Adoravit rex in lectulo suo. 3. Reg. 1. 47. Selon la Version des Septante , on peut traduire : Israël s'abaissa profondément devant son bâton , c. à. d. devant le bâton que Joseph portoit pour marque de sa dignité. » Et on explique dans le même sens ce que S. Paul dit dans l'Épître aux Hébreux : » C'est par la foi que Jacob en mou-

rant benit chacun des enfants de Joseph , & qu'il s'inclina profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils » Hébr. xi. 21. Quelques-uns croient que la phrase grecque des Septante & de S. Paul , pourroit signifier : » Il adora le Seigneur en s'appuyant sur le haut de son bâton. » Dans l'Hébreu , les mêmes lettres מTH prononcées différemment , signifient un bâton ou un lit : elles sont employées dans ce dernier sens au chap. suiv. v. 2. & au chap. xlix. v. 32. Au lieu de מTH , virgæ ou lectuli , les Septante ont lu , מTO , virgæ ejus : & S. Paul le cite ainsi : Fide Jacob moriens , singulos filiorum Joseph benedixit , & adoravit fastigium virgæ ejus. Cette parole de S. Paul donne un grand avantage à ceux qui préférant ici la Version des Septante , l'expliquent en ce sens. Ceux qui s'en écartent , supposent que dans le Grec des Septante & de S. Paul , ἀρῶν , ejus , doit se prendre pour τῶν , sua. Mais eût-il été fort important d'observer que Jacob s'appuya sur son bâton ?

C H A P I T R E X L V I I I .

Jacob bénit Ephraïm & Manassé. Il laisse à Joseph le champ qui étoit près de Sichem.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688.

1. **Q**uelque temps après, on vint dire à Joseph que son pere étoit plus mal ; alors prenant avec lui ses deux fils , Manassé & Ephraïm , il alla le voir.

2. On dit donc à Jacob : Voici votre fils Joseph qui vient vous rendre visite. Jacob reprenant ses forces , se mit sur son séant dans son lit.

Sup. XXVIII.
18.

3. Et il dit à Joseph , lorsqu'il fut entré : Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza , " qui est au pays de Chanaan ; & m'ayant beni ,

4. il m'a dit : Je ferai croître & je multiplierai " beaucoup votre race : je vous rendrai chef d'une multitude de peuple , & je vous " donnerai cette terre , & à votre race après vous , afin que vous la possédiez pour jamais."

Sup. XLI. 50.

5. C'est pourquoi vos deux fils , Ephraïm & Manassé , que vous avez eus en Egypte avant que je vinsse ici avec vous , seront à moi ; & ils seront mis au nombre de mes enfants , comme Ruben & Siméon , & ils partageront

Jof. XLIII. 7.
29.

γ. 3. Hébr. à Luz. Supr. XXVIII. 19.

γ. 4. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement VHRBITC, au lieu de VHRBITIC, & multiplicabo te.

Ibid. Ce mot, tibi, omis dans l'Hébreu, se trouve dans le Grec des Septante.

1. **H**Is ita transactis, nuntiatum est Joseph quòd ægrotaret pater suus : qui assumptis duobus filiis Manassé & Ephraim , ire perrexit.

2. Dictumque est seni : Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo.

3. Et ingressò ad se , ait : Deus omnipotens apparuit mihi in Luza , quæ est in terra Chanaan : benedixitque mihi ,

4. & ait : Ego te augebo & multiplicabo , & faciam te in turbas populorum : daboque tibi terram hanc , & semini tuo post te , in possessionem sempiternam.

5. Duo ergo filii tui , qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequàm huc venirem ad te , mei erunt : Ephraim & Manasses , sicut Ruben & Simeon

Ibid. La postérité charnelle de Jacob posséda la terre de Chanaan jusqu'à la venue du Messie ; sa postérité spirituelle possédera éternellement la véritable terre promise qui est le séjour des bienheureux.

reputabuntur mihi.

6. Reliquos autem quos genueris post eos, tui erunt, & nomine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

7. Mihi enim, quando veniebam de Mesopotamia, mortua est Rachel in terra Chanaan in ipso itinere: eratque vernum tempus, & ingrediebar Ephratham, & sepelivi eam juxta viam Ephrathæ, quæ alio nomine appellatur Bethlehem.

8. Videns autem filios ejus, dixit ad eum: Qui sunt isti?

9. Respondit: Filii mei sunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. (Oculi enim Israel caligabant, præ nimia senectute, & clarè videre

avec eux la terre que Dieu m'a promise.

6. Mais les autres que vous aurez après eux, seront à vous, & ils porteront le nom de leurs freres dans les terres qu'ils posséderont, ayant leur partage dans celles qui seront assignées aux deux tribus dont Ephraïm & Manassé seront les chefs; j'adopte ainsi vos deux enfants, pour suppléer au petit nombre de ceux que Rachel m'a donnés.

7. Car lorsque je revenois de Mésopotamie, "je perdis Rachel votre mere," qui mourut en chemin au pays de Chanaan: C'étoit au printemps, à l'entrée d'Ephratha, & je l'enterrai sur le chemin d'Ephratha, qui s'appelle aussi Bethléhem.

8. En même-temps Jacob voyant les fils de Joseph, lui demanda: Qui sont ceux-ci?

9. Joseph lui répondit: Ce sont mes enfants que Dieu m'a donnés en ce pays-ci. Approchez-les de moi, dit Jacob, afin que je les benisse.

10. (Car les yeux d'Israël s'étoient obscurcis, à cause de sa grande vieillesse, & il ne pouvoit bien voir.) "Les ayant

ψ. 7. Hébr. de Padan. Samar. de Padan-Aram. On a déjà vu que *Padan-Aram* est la Mésopotamie.

Ibid. Le Samaritain l'exprime.

Ibid. Hébr. C'étoit près d'Ephratha, à la distance d'un *Kibérah*: » c. à. d. d'environ trois cents pas. *Supr.* xxxv. 16. Sur les noms d'*Ephratha* & de *Bethléhem*, voyez les notes ci-devant, ch. xxxv. ψ. 16. & 19. On se rappelle aussi ce que nous venons de dire de ce verset au chap. précéd. ψ. 29.

ψ. 10. Le R. P. Houbigant soupçonne que cette parenthèse est encore un déplacement qui vient de la main des Copistes. Il la met dans sa Version à la place du ψ. 7. Mais dans sa note il convient qu'on pourroit aussi la mettre après le ψ. 8. & ce seroit peut-être bien le mieux, car il ne seroit guere naturel de dire: Il ne pouvoit pas voir: mais il vit: au lieu que fort naturellement Moÿse a pu dire: il demanda; car il ne pouvoit voir.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688.

donc fait approcher de lui , il les em-
brassa & les baïsa.

11. Et il dit à son fils : Dieu a voulu
me donner la joie de vous voir , & il y
ajoute encore celle de voir vos enfants . "

12. Joseph les ayant retirés d'entre
les bras " de son pere , adora en se prof-
ternant en terre.

13. Et ayant mis Ephraïm à sa droite ,
c'est-à-dire , à la gauche d'Israël , &
Manassé à sa gauche , c'est-à-dire , à la
droite de son pere , il les approcha tous
deux de Jacob.

14. Lequel étendant sa main droite ,
la mit sur la tête d'Ephraïm qui étoit
le plus jeune , & mit sa main gauche
sur la tête de Manassé qui étoit l'aîné , "
changeant ainsi ses deux mains de la
place que naturellement elles devoient
occuper . "

15. Et benissant les enfants " de Joseph ,
il dit : Que le Dieu en la présence de
qui ont marché mes peres Abraham &
Isaac , le Dieu qui me nourrit depuis
ma jeunesse jusqu'à ce jour ;

non poterat.) Applicitof-
que ad se deosculatus ,
& circumplexus eos ,

11. dixit ad filium suum :
Non sum fraudatus aspec-
tu tuo : insuper ostendit
mihi Deus semen tuum.

12. Cùmque tulisset eos
Joseph de gremio patris ,
adoravit pronus in terram.

13. Et posuit Ephraim
ad dexteram suam , id est ,
ad sinistram Israel : Ma-
nassen verò in sinistra sua ,
ad dexteram scilicet pa-
tris , applicuitque ambos
ad eum.

14. Qui extendens ma-
num dexteram , posuit su-
per caput Ephraim , mi-
noris fratris : sinistram au-
tem super caput Manasse ,
qui major natu erat , com-
mutans manus.

15. Benedixitque Jacob
filiis Joseph , & ait : Deus
in cujus conspectu ambu-
laverunt patres mei Abra-
ham & Isaac ; Deus qui
pascit me ab adolescentia
mea usque in præsentem
diem :

ψ. 11. Hébr. je ne croyois plus vous re-
voir ; & voici que Dieu me fait voir même
vos enfants.

ψ. 12. Hébr. lit. des genoux.

ψ. 14. On voit ici l'antiquité de cette cou-
tume d'imposer les mains lorsqu'on benit.

Ibid. Hébr. disposant ainsi les mains avec

sagesse. On lit dans l'Hébreu sc̄t , *intelli-
gere faciens manus suas*. Les Septante & la
Vulgate supposent *σμη* , *commutans*.

ψ. 15. Le mot *filiis* est omis dans l'Hé-
breu , où on lit : Il benit Joseph. Les Sep-
tante disent : Il les benit : & la suite prouve
bien que c'est le vrai sens.

16. Angelus

16. Angelus qui eruit me de cunctis malis, benedicat pueris istis: & invocetur super eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham & Isaac, & crescant in multitudinem super terram.

17. Videns autem Joseph quod posuisset pater suus dexteram manum super caput Ephraim, graviter accepit: & apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraim, & transfere super caput Manasse.

18. Dixitque ad patrem: Non ita convenit, pater: quia hic est primogenitus, pone dexteram tuam super caput ejus.

19. Qui renuens, ait: Scio, fili mi, scio: & iste quidem erit in populos, & multiplicabitur: sed frater ejus minor major erit illo, & semen illius crescet in gentes.

ψ. 19. Hébr. celui-ci sera aussi chef d'un peuple, & il sera grand.

Ibid. Hébr. litt. sa postérité sera la plénitude des nations. » La tribu d'Ephraïm fut toujours une des plus nombreuses & des plus puissantes d'Israël. Les anciens Peres remarquent que la préférence du puîné à l'aîné figuroit ici les avantages des Chrétiens au dessus des Juifs. Des deux enfants de Joseph, qui représente J. C. la postérité de l'aîné ne

16. que l'Ange qui m'a délivré de tous maux, benisse ces enfants; qu'ils portent mon nom, & les noms de mes peres Abraham & Isaac, & qu'ils se multiplient de plus en plus sur la terre.

17. Mais Joseph voyant que son pere avoit mis sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eut de la peine; & prenant la main de son pere, il tâcha de la lever de dessus la tête d'Ephraïm, pour la mettre sur la tête de Manassé,

18. en disant à son pere: Vos mains ne sont pas bien, mon pere; car celui-ci est l'aîné, mettez votre main droite sur sa tête.

19. Mais refusant de le faire, il lui dit: Je le fais bien, mon fils, je le fais bien; celui-ci sera aussi chef des peuples, & sa race se multipliera, mais son frere qui est le plus jeune, sera plus grand que lui, & sa postérité se multipliera dans les nations."

formera qu'un peuple, qui représente le peuple Juif: *Erit in populum*: la postérité du second sera la plénitude des nations; elle représentera la multitude des Gentils appelés à la foi: *Semen ejus erit plenitudo gentium*. L'aîné n'a part aux bénédictions qu'après le plus jeune: tout Israël ne sera sauvé qu'après que la plénitude des nations sera entrée. (*Rom. xi. 25. 26.*)

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688.

20. Jacob les benit donc alors, & dit :
Israël sera beni en vous, " & on dira :
Que Dieu vous benisse comme Ephraïm
& Manassé. Ainsi il mit Ephraïm de-
vant Manassé.

21. Il dit ensuite à Joseph son fils :
Vous voyez que je vais mourir, Dieu
fera avec vous, & il vous raménera au
pays de vos peres.

22. Je vous donne de plus qu'à vos
freres cette part de mon bien que j'ai
gagnée sur les Amorrhéens, avec mon
épée & mon arc. "

Jos. xxiv. 8.

20. Benedixitque eis in
tempore illo, dicens : In
te benedicetur Israël, at-
que dicetur : Faciat tibi
Deus sicut Ephraim, &
sicut Manasse. Constituit-
que Ephraim ante Ma-
nassen.

21. Et ait ad Joseph fi-
lium suum : En ego mo-
rior, & erit Deus vobis-
cum, reducetque vos ad
terram patrum vestrorum.

22. Do tibi partem unam
extra fratres tuos, quam
tuli de manu Amorrhæi in
gladio & arcu meo.

ψ. 20. Vulg. *In te* : Jacob parle à Joseph.
Selon les Septante : *In vobis* ; en le rappor-
tant à Ephraïm & Manassé. Selon l'Hébreu
des Massorettes : *In te benedicet Israël*. Lors-
que les Israélites voudront benir quelqu'un,
ils lui souhaiteront le bonheur de vos en-
fants.

ψ. 22. Cette portion de terre que Jacob
donne ici à Joseph, étoit le champ qu'il

avait acheté des enfants d'Hémor. (*Gen.*
xxxiii. 19. Jos. xxiv. 32. Joan. iv. 5.)
Jacob dit ici qu'il a gagné cet héritage sur
les Amorrhéens avec son épée & son arc :
il pourroit être que Jacob s'étant retiré de
ce champ après le saccagement de Sichem,
(*Supr. xxxv. 1.*) les Amorrhéens s'en fus-
sent emparés ; & qu'ensuite Jacob les en eut
chassés par la voie des armes.

C H A P I T R E X L I X.

*Dernieres paroles de Jacob. Il prédit à chacun de ses enfants
ce qui doit leur arriver. Il meurt.*

1. **O**R Jacob appella ses enfants, &
leur dit : Assemblez-vous tous,
afin que je vous annonce ce qui doit
vous arriver dans les derniers temps."

1. **V**Ocavit autem Ja-
cob filios suos, &
ait eis : Congregamini, ut
annuntiem quæ ventura
sunt vobis in diebus no-
vissimis.

ψ. 1. Hébr. autr. dans les jours à venir. » Ce qui se dit de tous ce qui est futur, soit
prochain, soit éloigné.

2. Congregamini, & audite, filii Jacob, audite Israel patrem vestrum:

3. Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, & principium doloris mei: prior in donis, major in imperio.

4. Effusus es sicut aqua, non crescas: quia ascendisti cubile patris tui, & maculasti stratum ejus.

5. Simeon & Levi fratres: vasa iniquitatis bel-lantia:

6. In consilium eorum non veniat anima mea, & in cœtu illorum non sit

2. Venez tous ensemble: & écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre pere.

3. Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma force, étant le premier fruit de mon mariage, & vous m'aviez comblé de joie par votre naissance; mais vous êtes devenu par votre crime la principale cause de ma douleur, vous deviez être le premier dans les dons, & le plus grand en autorité;

4. mais vous vous êtes répandu comme l'eau, vous êtes déchu de ces prérogatives par votre péché, vous ne croîtrez point, & votre tribu ne sera recommandable, ni par le nombre, ni par la force, ni par la dignité, parce que vous avez monté sur le lit de votre pere, & que vous avez souillé sa couche, en abusant de celle qu'il avoit prise pour femme.

5. Siméon & Lévi, freres & compagnons dans le crime, instruments d'un carnage plein d'injustice:

6. à Dieu ne plaise que mon ame ait aucune part à leurs conseils pleins de tromperies & de cruauté, & que ma

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1688.

Deut. XXXIII.

Sup. XXV. 22.
1. Par. V. 1.

ψ. 3. Hébr. autr. vous étiez ma force & le commencement de ma vigueur. » L'écriture emploie ailleurs cette expression pour marquer les premiers-nés. Deut. XXI. 17. Ps. LXXVII. 51. Hébr. Les Septante & la plupart des Interpres l'entendent en ce sens.

Ibid. Hébr. autr. vous deviez être le premier en dignité, & le plus grand en force.

ψ. 4. Hébr. autr. rapide comme l'eau, puissiez-vous n'avoir jamais aucune élévation. » La Tribu de Ruben ne fut jamais ni fort nombreuse, ni fort considérée dans Israël. Au lieu de FRZ, rapidus ou effusus, on lit dans le Samaritain SKZT, effusus es, comme l'expriment les Septante & la Vulgate.

Ibid. Hébr. & que vous avez souillé ma couche en y montant. Au reste ce mot ALH, ascendendo, ne seroit qu'une répétition du

mot ALITA, ascendisti. Un ancien Interprete Arabe a lu ALI, adversum me, peut-être faudroit-il lire ALIC, adversum te; » & que pour votre malheur vous avez souillé ma couche. »

ψ. 5. Hébr. Siméon & Lévi sont freres dans le crime; leurs épées sont des épées de violence & d'injustice. Samar. Siméon & Lévi freres utérins ont consommé la violence & l'injustice de leurs intrigues. C'est-à-dire qu'au lieu de CLY, vasa, on lit dans le Samaritain, CLU, consummaverunt: du reste le mot MCRTIHM, diversément pris, peut également signifier, gladii eorum, ou machinationes eorum.

ψ. 6. Samar. donne aucun consentement. C'est-à-dire qu'au lieu de TBA, veniat, on y lit TABH, acquiescat.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688.
Sup. XXXIV.
21.

gloire soit ternie en me liant avec eux," & en approuvant leur conduite, qu'on ne doit regarder qu'avec horreur, parce qu'ils ont signalé leur fureur, en tuant des hommes qui étoient hors d'état de se défendre, & qu'ils ont fait voir leur mauvaise volonté, en renversant une ville" qui avoit fait alliance avec eux.

7. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre; & que leur colere" soit en exécration, parce qu'elle est dure & inflexible. *Jof. xix. 1.* Pour les punir de leur union dans le crime, je les diviserai dans Jacob, & je les disperferai dans Israël; Siméon n'aura qu'une petite portion dans la tribu de Juda, & l'héritage de Lévi sera répandu dans toutes les tribus.

8. Juda, vos freres vous loueront; votre main mettra sous le joug vos ennemis, les enfants de votre pere vous adoreront en la personne du Messie qui naîtra de vous."

9. Juda, par son courage & son humeur guerriere, est comme un jeune lion

gloria mea: quia in furore suo occiderunt virum, & in voluntate sua suffoderunt murum.

7. Maledictus furor eorum, quia pertinax; & indignatio eorum, quia dura: dividam eos in Jacob, & dispergam eos in Israel.

8. Juda, te laudabunt fratres tui: manus tua in cervicibus inimicorum tuorum; adorabunt te filii patris tui.

9. Catulus leonis Juda: ad prædam, fili mi, as-

Ibid. Autrement selon les Septante: & que mes entrailles s'unissent à leur assemblée. Le mot Hébreu *cbd*, signifie proprement jecur, le foie; & il se prend comme les reins pour le siege des affections. Au lieu de *fit*, On lit dans l'Hébreu *tkd*, *uniaris*, & dans le Samaritain *ikr*, *irascatur*, peut-être pour *ikd*, *uniatur*. Le Samaritain dit *kbodi*, *gloria mea*; mais les Septante ont lu comme on le lit encore aujourd'hui dans l'Hébreu *cbd*, *jecur meum*.

Ibid. A la lettre selon la Vulgate en renversant des murs; selon les Septante, en énervant des bœufs; selon l'Hébreu, autrement encore, en exterminant des ennemis, ou plutôt des Princes. Les mêmes mots Hébreux sont susceptibles de ces différents sens: ou du moins le mot *sur*, qui peut signifier *murus*, *bos*, *inimicus*, peut aisément se confondre avec *sr*, qui signifie, *princeps*.

Il ne paroît pas qu'ils aient renversé des murs, ni énervé des bœufs; & les Sichimites n'étoient point leurs ennemis; mais le principal objet de cette violence fut d'exterminer leurs Princes.

ψ. 7. Au lieu de *abrtm*, *indignatio eorum*, on lit dans le Samaritain, *kbrtm*, *societas eorum*, leur union. La paraphrase fait sentir la liaison intime de cette idée avec la suite du verset.

ψ. 8. Dans le sens littéral, toutes les Tribus vinrent, après la mort d'Isboseth fils de Saül, reconnoître pour Roi David qui étoit de la Tribu de Juda. La plupart entendent de la Tribu de Juda, la premiere partie de cette prophétie, & rapportent tout le reste à J. C. La prophétie particuliere qui regardoit la Tribu de Juda, servoit de preuve à ce qui concernoit la venue & le regne du Messie, marqué particulièrement au ψ. 10.

cendisti ; requiescens ac-
cubuisti ut leo , & qua-
si leana , quis suscitabit
eum ?

10. Non auferetur scep-
trum de Juda , & dux de
femore ejus , donec ve-

qui répand par-tout la terreur ; vous vous
êtes levé , mon fils , pour ravir la proie
comme un lion affamé ; & en vous re-
posant , vous vous êtes couché comme
un lion & une lionne , dont on n'ose
approcher : Qui osera aussi le reveiller ?

10. Le sceptre ne sera point ôté de
Juda , ni le Prince de sa postérité , jus-
qu'à ce que celui qui doit être envoyé
soit venu ; & c'est lui qui fera l'attente

AV. L'ERN
CHR. VULG.
1688.

1. Par. V. 2.

Joan. 1. 45.
Matt. 11. 6.

ψ. 9. Hébr. Juda est comme un jeune lion ;
vous venez , mon fils , de ravir votre proie ; il
s'est reposé , il s'est couché comme un lion ,
comme un vieux lion : qui osera le réveiller ?
David fut un Prince belliqueux , justement
comparé à un lion qui cherche sa proie : Sa-
lomon fut un Roi pacifique , mais puissant
& redoutable à ses ennemis , semblable à un
lion rassasié de sa proie , & couché dans son
antre. L'un & l'autre représentoient Jesus-
Christ qui est lui-même appelé *le Lion de la*
Tribu de Juda. Apoc. v. 5.

ψ. 10. Dans l'Hébreu *ngltv* , *pedibus*
ejus , que notre Vulgate exprime par *femore*
ejus , en supposant que ce mot exprime ici
les parties naturelles , qui cependant ne sont
pas communément désignées ainsi lorsqu'il s'a-
git de la génération. Le Samaritain lit *dgltv* ,
vexillis ejus : & la ressemblance de ces deux
mots est encore plus grande dans l'Hébreu. Les
Tribus eurent leurs étendards qui les distin-
guoient. Jacob dit donc que l'autorité du
commandement , *sceptrum* , ne sortira point
de Juda , ni l'autorité législative , *dux* , ou
selon l'Hébreu *legiflator* , ne sortira point
d'entre les étendards , c'est-à-dire , de la Tri-
bu , jusqu'à ce que , &c. Il est remarquable
que l'autorité sortit de la cuisse ou des pieds
de Juda , c'est-à-dire de la main de ses descen-
dants avant que le Messie naquît ; mais elle
ne sortit point d'entre les étendards , c'est-à-
dire , de la Tribu , jusqu'à la naissance du
Messie : ce qui prouve encore que la lecture
du Samaritain est ici la vraie lecture.

Ibid. On lit aujourd'hui dans l'Hébreu
slh , que l'on prononce *Siloh* , & que les
Juifs prétendent signifier *filius ejus* : mais
cette interprétation est sans fondement : ce
n'est point ainsi que les Hébreux expriment
filius ejus. On lit dans le Samaritain *slh* ,

que l'on exprime par *pacificus* ; cet attribut
convient parfaitement au Messie , qui doit ap-
porter la paix , qui doit être le Prince de la
paix , le vrai Salomon , c'est-à-dire , le vrai
Pacifique : le nom de Salomon , en Hébreu
slmh , est le vrai terme pour signifier le Pa-
cifique ; mais cela même prouve que ce n'est
pas là le sens de *slh* , qui signifie plus littéra-
lement *tranquillus* , *quiesus*. Il paroît que les
Septante ont lu *slo* , *quæ ei* , ou *quod ei* :
sur quoi leurs exemplaires varient : car dans
les uns on lit , *quæ ei reposita sunt* , ce qui lui
est réservé ; dans les autres , *cui repositum est* ,
celui à qui est réservé , apparemment le sceptre
& l'autorité dont Jacob vient de parler. Mais
cette lecture est encore peu naturelle , puis-
que les Septante ont été obligés d'y ajouter
un mot que le Texte n'exprime pas. Enfin la
Vulgate suppose que S. Jérôme , qui en est
l'Auteur , lisoit *slox* , *mittendus* , c'est-à-dire ,
une lettre de plus que dans la lecture des Sep-
tante , & une lettre qui en Hébreu a beau-
coup de ressemblance avec celle que l'on trou-
ve aujourd'hui à la fin de ce mot dans l'Hé-
breu & dans le Samaritain *h*. Ajoutez encore
que dans l'Hébreu *i* & *o* ont aussi une très-
grande ressemblance , & se confondent très-
souvent , de sorte que les quatre lettres que
nous trouvons aujourd'hui dans l'Hébreu
slh , & qui sont visiblement le fruit de
quelque méprise de Copiste , puisqu'on ne
peut en définir le sens , répondent manifeste-
ment au *slox* , que S. Jérôme lisoit , & qui
signifie très-littéralement , *mittendus* ou *mis-*
sus , selon ce qu'on lit même dans l'Evangile ,
Siloë , *quod interpretatur missus*. (Joan.
ix. 7.) *Siloë* & *Siloak* sont précisément le
même mot , *slox* diversement prononcé ; car
on pourroit écrire , *sloh* , *Siloëh*. Ce nom
désigne encore très-spécialement le Messie ,

des nations, & la source de leur bonheur."

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688.

11. Il liera son ânon à la vigne ; il liera, ô mon fils, son ânesse à la vigne ; il lavera sa robe dans le vin, & son manteau dans le sang des raisins, c'est-à-dire, qu'il attachera à son Eglise les

niat qui mittendus est : & ipse erit expectatio gentium.

11. Ligans ad vineam pullum suum, & ad vitem, ô fili mi, afinam suam : lavabit in vino sto-

qui est véritablement l'Envoyé de Dieu par excellence. Enfin de quelque manière qu'on traduise, tous les Anciens, tant Juifs que Chrétiens, conviennent que ce verset contient une des plus expresse Prophéties de la venue du Messie. Le Messie promis doit être fils de David, & par conséquent de la race de Juda : il est le vrai *Pacifique*, le Prince de la paix ; de lui découlent tous les biens qui étoient réservés à la maison de Juda, & à tout le peuple fidele qu'elle représentoit ; & à lui étoit réservé d'être assis sur le trône de David son pere, de régner éternellement sur la maison de Jacob ; enfin il est par excellence l'Envoyé de Dieu, & jusqu'à sa venue devoit subsister dans la Tribu de Juda l'autorité naissante dans la prééminence de la Tribu de Juda dans les campements du désert, dans le partage de la terre de Chanaan, dans les conquêtes après la mort de Josué ; exercée ensuite avec plus d'éclat par les Rois tirés de cette Tribu depuis David jusqu'à Sédécias ; conservée pendant la captivité même, dans la personne des Anciens qui avoient encore le pouvoir de vie & de mort sur ceux qui étoient répandus dans la Chaldée ; (*Dan. XIII. & seqq.*) transmise, au retour de la captivité, entre les mains de Zorobabel, Prince de la maison de David ; perpétuée dans la personne des Princes Asmonéens, qui à la vérité descendoient de Lévi, au moins par leurs peres, mais exerçoient leur autorité au milieu des enfants de Juda qui les en avoient rendu dépositaires ; enfin expirante dans la personne d'Hérode qui exerçoit sa puissance au milieu de Juda, mais qui n'étoit pas même de la race de Jacob, & qui ne tenoit son pouvoir que des Romains. Sous son regne parut celui que Dieu devoit envoyer ; Jean-Baptiste l'annonça sous ce nom : (*Joan. III. 34.*) lui-même prouva par

ses miracles, qu'il étoit l'envoyé de Dieu ; (*Joan. v. 36. x. 36. xi. 42. xvii. 3.*) & 70 ans après sa naissance, Jérusalem fut détruite, & les Juifs dispersés parmi les Nations, cessèrent de former un peuple.

Ibid. Hébr. autr. c'est à lui qu'appartient l'obéissance des peuples. Ainsi au temps du Messie l'autorité sortira de la Tribu de Juda ; qui par ses infidélités méritera d'être abandonnée de Dieu, & cessera d'être son peuple, tandis qu'au contraire le Messie issu de cette Tribu, deviendra le chef des nations qui s'empres seront de lui obéir, & deviendront son peuple.

ψ. 11. Selon le Samaritain : les ânon sont liés à la vigne, & les petits de son ânesse au farment. C'est-à-dire qu'au lieu du mot irrégulier ASRI, qu'on exprime par *ligans*, le Samaritain porte ASURI, *ligati* : au lieu du mot irrégulier AIRH, *afinus* avec le pronom *ejus* au féminin, le Samaritain lit AIRU, *afinus* avec ce pronom *ejus* au masculin : & le pluriel *ligati* insinue qu'il faudroit lire AIRU, *afini ejus* : ce que la suite confirme : car le mot BNI, que l'on exprime par *fili mi*, peut également signifier le pluriel *fili*, en sorte que le sens du second membre seroit, & ad palmitem filii *afinæ ejus*, scilicet *ligati*. On ne doit pas être étonné de ce langage mystérieux, après que Dieu a comparé à une vigne la maison d'Israël & l'Eglise même de Jesus-Christ, & que Jesus-Christ au jour de son entrée dans Jérusalem a voulu paroître monté sur un ânon qui n'ayant point porté le joug étoit né d'une ânesse soumise au joug, pour marquer le mystere des deux peuples qu'il s'assujettiroit.

Ibid. Au lieu du mot irrégulier SUTH, que l'on explique au sens de CSUTU, *pallium suum*, le Samaritain porte en effet ce mot CSUTU.

lam suam, & in sanguine
uvæ pallium suum.

12. Pulchriores sunt oculi
ejus vino, & dentes
ejus lacte candidiores.

13. Zabulon in littore
maris habitabit, & in sta-
tione navium, pertingens
usque ad Sidonem.

14. Issachar afinus for-
tis, accubans inter ter-
minos.

15. Vidit requiem quòd
effet bona, & terram quòd
optima: & supposuit hu-

*Juifs & les Gentils par la foi qu'il leur
inspirera, & il lavera dans son sang
leurs péchés, dont il aura bien voulu
se charger.*

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688.

12. Je vois par avance que ses yeux
sont plus beaux que le vin, & ses dents
plus blanches que le lait: les fideles mi-
nistres de son Eglise auront la force du
vin & la pureté du lait."

13. Zabulon habitera d'un côté sur le
rivage de la mer Méditerranée, & de
l'autre sur celui de la mer de Tibériade,
près du port des navires, & il s'étend-
ra jusqu'à la Phénicie, dont Sidon est
la capitale, & avec laquelle il aura un
grand commerce."

14. Issachar, comme un âne fort &
dur au travail, se tient dans les bornes
de son partage."

15. Et voyant que le repos est bon,
& que sa terre est excellente, il a baissé
l'épaule sous les fardeaux que ses ennemis

ψ. 12. Hébr. litt. Ses yeux sont plus rou-
ges que le vin, & ses dents plus blanches
que le lait. » Comme l'Eglise est le corps
mystique de J. C. on peut dire que les yeux
du corps mystique de J. C. sont les Docteurs
de l'Eglise, parce que ce sont eux qui nous
éclaircent, & qui sont à notre égard les mi-
nistres de la lumière: & de même selon la
remarque de ces Docteurs mêmes les minis-
tres de l'Evangile sont représentés par les
dents, parce que ce sont eux qui nous pré-
parent & nous disposent à être incorporés en
J. C. selon ce qui fut dit à S. Pierre: *Occide
& manuca.* (Act. x. 13.) Le rouge des
yeux peut donc représenter le zèle des Doc-
teurs, qui ont scellé de leur sang les vérités
qu'ils ont annoncées: le blanc des dents peut
marquer la pureté des ministres de l'Evan-
gile, telle qu'elle parut dans les Apôtres &
dans leurs dignes successeurs. Il y a encore ici
quelques différences entre l'Hébreu & le Sa-
maritain. On lit irrégulièrement dans l'un
KCLIL, & dans l'autre KCLILV, l'un &
l'autre pour le simple KCLIL, *rubicundus* scilicet

cet *oculis*, de même, qu'au membre sui-
vant *albus, dentibus*: à la lettre: Il est rouge
des yeux & blanc des dents.

ψ. 13. Zabulon eut en partage un terrain
qui aboutissoit par son extrémité occidentale
à la mer Méditerranée, & par son extrémité
orientale à la mer de Tibériade, & qui s'étend-
oit au Nord jusqu'aux frontières de la Phéni-
cie, désignée ici par le nom de *Sidon*, selon l'u-
sage de la langue sainte, qui met souvent la ca-
pitale d'une Province pour la Province même.

ψ. 14. Hébr. autr. Issachar est comme un
âne fort & dur au travail, qui se couche au
milieu des brancards qui lui marquent son gite
dans l'étable. On suppose que le mot Hé-
breu GRM signifie *osseus*; mais il se con-
fond avec GRS ou CRIS, *fractus*, comme un
âne brisé de fatigue, qui se couche & qui
voit que le repos est bon, cela paroît mieux
lié. Le partage d'Issachar fut entre la Médi-
terranée à l'Occident, & le Jourdain à l'O-
rient; & Issachar s'y tint renfermé sans cher-
cher à s'étendre, en quoi il différa de Za-
bulon dont Jacob vient de parler.

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688

lui ont imposés , & il s'est assujetti à leur payer tribut , plutôt que de s'exposer aux fatigues de la guerre pour s'en exempter.

16. Dan jugera son peuple aussi bien que les autres tribus d'Israël , " & il fournira en la personne de Samson , un chef qui les gouvernera.

17. Que ce chef sorti de la tribu de Dan devienne , " à l'égard des Philistins , comme un serpent dans le chemin , & comme un céraсте " dans le sentier , qui mord le pied du cheval , afin que celui qui le monte tombe à la renverse ; qu'il use ainsi d'adresse pour vaincre les ennemis du peuple du Seigneur.

18. Mais , Seigneur , ce n'est ni de Samson , ni des autres chefs que vous donnerez à votre peuple , que j'attendrai le véritable salut ; je l'attends uniquement du Sauveur que vous devez envoyer.

19. Gad , après avoir reçu son partage dans la terre de Galaad , passera le Jourdain ; & combattra tout armé à la tête d'Israël , pour conquérir celle de Chanaan : & après avoir mis ses frères en possession de cette terre , il retournera en son pays couvert de ses armes , & chargé des dépouilles de ses ennemis."

20. Le pain d'Aser , qui habitera dans une terre grasse & fertile , sera excellent , " & les Rois y trouveront leurs délices.

ψ. 16. Hébr. litt. comme une des Tribus d'Israël , elle aura à cet égard autant d'avantage qu'aucune autre ; elle aura , sous l'un des Juges , le même avantage que l'une des autres sous les Rois.

ψ. 17. Hébr. autr. Dan deviendra , &c.

Ibid. Le céraсте est un serpent qui se cache dans le sable , dont il a la couleur , & qui a , dit-on , quatre cornes ; ce qui lui a fait donner le nom de céraсте , qui en grec signifie , cornu.

ψ. 19. Hébr. autr. Quant à Gad , une

merum suum ad portandum , factusque est tributis serviens.

16. Dan judicabit populum suum sicut & alia tribus in Israel.

17. Fiat Dan coluber in via , cerasstes in semita , mordens ungulas equi , ut cadat ascensor ejus retrò.

18. Salutare tuum expectabo , Domine.

19. Gad , accinctus præliabitur ante eum : & ipse accingetur retrorsùm.

20. Aser , pinguis panis ejus , & præbebit delicias regibus.

troupe de brigands le pillera , & à la fin il pillera lui-même. » La Tribu de Gad prit son partage en deçà du Jourdain , & se trouva ainsi exposée aux incursions des peuples voisins : mais soutenue des enfants de Ruben & de la demi-Tribu de Manassé , elle se jeta sur ces peuples avec un tel avantage qu'ils n'osèrent plus y revenir : c'est ce qui est expressément rapporté au I. Livre des Paralipom. v. 18.-22.

ψ. 20. Hébr. litt. D'Aser sortira l'huile de son pain , qui fera les délices du Roi :

21. Nephthali

21. Nephthali cervus emiffus, & dans eloquia pulchritudinis.

22. Filius accrescens Joseph, filius accrescens & decorus aspectu: filia discurrerunt super murum.

21. Nephthali sera comme un cerf qui s'échappe; "Barac, un des chefs de cette tribu, poursuivra ses ennemis avec la même vitesse; & la grâce sera répandue sur ses paroles, & sur celle de Débora, dans le cantique qu'ils chanteront après la mort de Sisara, & la victoire remportée sur Jabin.

22. Joseph va toujours croissant, & s'augmentant en vertu & en gloire, son visage est beau & agréable; & les filles de l'Egypte, renfermées dans leurs maisons, ont couru sur la muraille pour le voir."

AV. L'ERN
CHR. VULG.
1688.

1. Par. V. 1.

un pain gras & excellent, digne de la table d'un Roi, sera le fruit du pays fertile qu'habitera cette Tribu. On pétrissoit les gâteaux à l'huile, & on en faisoit frire dans cette liqueur; c'est ce qu'on peut appeller des pains gras: on ne connoissoit rien de plus délicat, & les Rois ne mangeoient rien de meilleur. L'Eglise voit ici un sens plus profond: elle y reconnoît J. C. le vrai pain vivant descendu du ciel, incarné dans le sein de la Vierge à Nazareth en Galilée, où il fixa sa demeure & qu'il reconnut pour sa patrie. Comme la Tribu d'Aser confinoit à la Tribu de Zabulon, quelques Géographes ont placé dans celle de Zabulon, la ville de Nazareth, qui vraisemblablement appartenoit à Aser: en sorte que comme Bethléhem dont le nom signifie maison du pain, fut ainsi mystérieusement appelée parce que J. C. le vrai pain du ciel, devoit y prendre naissance; de même Jacob relève les délices du pain d'Aser, parce que là devoit être conçu, là devoit habiter celui dont Dieu dit: Voici mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.

Ÿ. 21. Hébr. autr. Nephthali sera comme un chêne qui s'étend au loin & qui donne de belles branches. Le mot AILH, cerva, se confond aisément avec ALH, quercus: & AMRI, verba, se confond avec AMIRI, rami: de même que le Samaritain a confondu ici même SFR, pulchritudinis, avec SOFR, tuba. Cette Prophétie peut regarder non seulement Barac & Débora, mais dans un sens

plus élevé & relatif à Jesus-Christ, les Apôtres originaires de cette Tribu, & spécialement S. Pierre, le premier d'entr'eux qui étoit de Bethsaïde en Galilée sur les confins de Nephthali. On verra bientôt S. Paul caractérisé dans la Prophétie qui concerne Benjamin: ce qui confirme que S. Pierre pourroit bien être marqué dans celle-ci.

Ÿ. 22. Hébr. autr. Joseph est comme le rejeton d'une tige féconde, comme le rejeton d'une tige féconde planté auprès d'une source d'eaux vives; ses branches sont semblables à celles des arbrisseaux qui s'étendent le long des murailles. Ou selon le Samaritain comparé avec les Septante: Joseph est comme la production d'un rejeton, comme la production d'un rejeton, qui est né après les autres, mais qui se trouvant près d'une fontaine surpasse bientôt les autres; & mon fils plus jeune que la plupart de ses frères, est élevé en autorité au dessus de moi. C'est-à-dire que le mot FRT, secunda, peut se prendre pour FART, ou FARH, surculi. Le mot AIN signifie également oculus & fons: de sorte qu'au lieu de supra oculum, d'où est venu decorus aspectu, on peut traduire juxta fontem. Au lieu de BNOT SADH, filia gradians, qui discorde visiblement, le Samaritain & les Septante lisent BNI SAIRI ou même BNI HSAIRI, filius meus, junior meus. Enfin ALI SUR peut également signifier super murum, & super me imperat. Dans la personne de Joseph, Jacob découvre le Messie dont Joseph étoit la figure.

23. Mais avant qu'il fût arrivé à cet état de grandeur où la Providence l'a élevé, ceux de ses propres frères qui sont armés de dards, l'ont piqué par des paroles aigres; ils l'ont querellé, & lui ont porté une envie mortelle, jusqu'à le vendre pour être esclave chez un peuple étranger."

24. Dans cette humiliation, son cœur, comme un arc tendu, est demeuré dans sa force; il a mis sa confiance dans le Seigneur; & ainsi les chaînes de ses mains & de ses bras ont été rompues par la main du tout-puissant Dieu de Jacob; de sorte qu'il est sorti de-là pour être le Sauveur de l'Égypte, le Pasteur & la force d'Israël.

25. O mon fils, le Dieu de votre pere sera toujours votre Protecteur; & le tout-puissant vous comblera des bénédictions du haut du ciel, en vous envoyant la pluie & la rosée dont vous aurez besoin; des bénédictions de l'abîme des eaux d'en bas, en vous faisant trouver dans le sein de la terre les puits & les fontaines qui vous seront nécessaires; des bénédictions du lait & des mamelles, en multipliant vos troupeaux; & du fruit des entrailles, en vous donnant un grand nombre d'enfants.

¶ 23. Hébr. autr. Mais on lui a causé de l'amertume, & on a disputé contre lui; des hommes armés de dards ont conçu contre lui une haine mortelle.

¶ 24. Hébr. autr. Mais son arc a repris sa force: ses bras sont devenus puissants; ses mains ont été remplies de force par les mains du Dieu puissant de Jacob: il a été établi pasteur d'Israël son pere. En Hébreu le mot TSB, *sedit*, a pu facilement se confondre avec TSUB, *reversus est*: le mot BAITN peut également signifier *in fortitudine* ou *in fortitudine*. On lit dans l'Hébreu VIFZU, *confortata sunt*, qui paroît avoir été confondu avec VIFGU, *dissoluta sunt*. On ne lit point dans l'Hébreu *vincula*: mais ZRAI IDIU, *brachia manuum ejus*, peut-être au lieu de

23. Sed exasperaverunt eum, & jurgati sunt; invideruntque illi habentes jacula.

24. Sedit in forti arcus ejus, & dissoluta sunt vincula brachiorum & manuum illius per manus potentis Jacob; inde pastor egressus est lapis Israel.

25. Deus patris tui erit adjutor tuus, & Omnipotens benedicet tibi benedictionibus cæli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum & vulvæ.

IRAIU IDIU, *brachia ejus, manus ejus*, le mot MSM, *inde*, a pu facilement se confondre avec MUSM, *positus est*. Le mot *egressus est* n'est pas dans l'Hébreu. Enfin ABN, *lapis*, a pu se confondre avec ABTU, *patris sui*, qu'on lit dans les Septante.

¶ 25. On lit dans l'Hébreu: *A Deo patris tui & adjuvabit te, & omnipotentem, & benedicet te*. On sent assez combien cela discordé. Au lieu de MAL, *à Deo*, peut-être faudroit-il lire KI AL, *Quia Deus*. Au lieu de VAT SDI, *& Omnipotentem*, le Samaritain lit VAL SDI, *& Deus omnipotens*. Les deux autres conjonctions & paroissent superflues. Enfin au lieu de MAL, *desuper*, préposition, le Samaritain lit MMAL, *desuper*, adverbe.

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus; donec veniret desiderium collium æternorum: fiant in capite Joseph, & in vertice Nazaræi inter fratres suos.

27. Benjamin lupus rapax; manè comedet prædam, & vesperè dividet spolia.

28. Omnes hi in tribus Israel duodecim; hæc locutus est eis pater suus,

26. Les bénédictions que vous donne votre pere, surpassent celles qu'il a reçues de ses peres; & elles dureront jusqu'à ce que le desir des collines éternelles soit accompli. " Que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, & sur le haut de la tête de celui qui est comme un Nazaréen entre ses freres, chéri de Dieu, & honoré des hommes d'une maniere toute particuliere."

27. Benjamin sera porté à la violence & au brigandage, comme un loup ravissant; il dévorera la proie le matin, & le soir il partagera les dépouilles de ses ennemis vaincus."

28. Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël: " leur pere leur parla de cette sorte, & il benit chacun d'eux, en leur donnant les bénédictions qui leur

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1688.

¶. 26. Hébr. autr. Que les bénédictions que vous donne votre pere surpassent celles des montagnes, & qu'elles s'élevent jusqu'au desir des collines éternelles: » c. à. d. qu'elles surpassent l'abondance des biens que l'on recueille sur ces montagnes si anciennes & si fécondes, si belles & si desirables. Deut. xxxiii. 15. Autrement & selon le Samaritain: Que les bénédictions de votre pere & de votre mere s'affermissent sur vous, les bénédictions des montagnes éternelles, les bénédictions des collines à jamais durables. Comme au verset précéd. il a parlé des bénédictions du ciel & de l'abîme, des bénédictions des mammelles & des entrailles, il parle ici des bénédictions des montagnes & des collines; & comme il parle des collines à jamais durables, il parle aussi des montagnes éternelles. Le Samaritain & le Grec ajoutent *matris tuae*. Au lieu de *AL super*, il faudroit peut-être lire *ALIC, super te*. Au lieu de *HORI AD, genitorum meorum usque*, le Samaritain porte *HRI AD, montium æternitatis*. Au lieu de *TAUT, desiderium*, il faudroit peut-être répéter *BRCT, benedictiones*. L'Hébreu *collium sæculi* répond à *montium æternitatis*, & est bien rendu dans la Vulgate par *collium æternorum*.

Ibid. Le terme Hébreu *Nazir*, signifie ce-

lui qui porte la couronne, ou celui qui est séparé & distingué. Dans la cour des Rois d'Orient, il y a un Officier nommé *Nazir*, qui est le premier Officier de la couronne. Joseph étoit ainsi le Nazir de la maison de Pharaon.

¶. 27. La conduite que suivirent les Benjamites envers la femme du Lévitain, *Judic. xix. xx.* & la maniere dont ils soutinrent leur crime, est, ce semble, ce qui marque mieux leur humeur violente, & ce qui justifie plus clairement la prédiction. Mais d'ailleurs presque tous les Peres Latins, & quelques-uns des Peres Grecs, ont expliqué ceci de S. Paul qui étoit de la Tribu de Benjamin: il fut d'abord comme un loup ravissant qui persécuta l'Eglise naissante; mais après sa conversion, il enrichit l'Eglise des dépouilles qu'il prit sur les ennemis de J. C. Le Samaritain continue de nommer ce dernier fils de Jacob *Benjamim*.

¶. 28. Hébr. Ce sont là les douze tribus d'Israël. Sept. les douze enfants de Jacob. Comme ils ne formoient pas encore des tribus, il est vraisemblable que Moÿse avoit écrit: Ce sont là les douze enfants d'Israël. C'est-à-dire, *BNI, filii*, comme lisent les Septante, au lieu de *SBTI, tribus*.

AV, L'ERE
CHR. VULG.
1688.

étoient propres , " & qui marquoient ce qui devoit leur arriver dans la suite des temps.

29. Il leur fit aussi ce commandement, & leur dit : Je vais être réuni à mon peuple ; ensevelissez-moi avec mes peres dans l'ancre double " qui est dans le champ d'Ephron Héthéen , "

sup. xxiii.
17.

30. qui regarde Mambré au pays de Chanaan , & qu'Abraham acheta d'Ephron Héthéen avec tout le champ où il est , pour y avoir son sépulchre.

31. C'est là qu'il a été enseveli avec Sara sa femme : c'est aussi où Isaac a été enseveli avec Rebecca sa femme , & où Lia est encore ensevelie. "

32. Après avoir achevé de donner ses ordres & ses instructions à ses enfants , il se recoucha , joignit ses pieds sur son lit , les étendit & mourut , & il fut réuni avec son peuple. "

benedixitque singulis, benedictionibus propriis.

29. Et præcepit eis , dicens : Ego congregor ad populum meum : sepeliteme cum patribus meis in spelunca duplici quæ est in agro Ephron Hethæi ,

30. contra Mambre in terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethæo in possessionem sepulchri :

31. ibi sepelierunt eum & Saram uxorem ejus ; ibi sepultus est Isaac cum Rebecca conjuge sua ; ibi & Lia condita jacet.

32. Finitisque mandatis quibus filios instruebat , collegit pedes suos super lectulum , & obiit ; appositusque est ad populum suum.

Ibid. On lit dans l'Hébreu *unicuique qui secundum benedictionem suam*. Ce qui répété de la phrase précédente ne se trouve point dans le Samaritain.

ψ. 29. Hébr. dans la caverne.

Ibid. L'Hébreu ajoute : dans la caverne du champ de Macphélah. (*Supr. xxiii 9.* 17.) C'est ce que la Vulgate vient d'expri-

mer par *speluncæ duplici*.

ψ. 31. L'Hébreu ajoute : ce champ & la caverne qui y est , ont été achetés des enfants de Héth.

ψ. 32. On lit dans l'Hébreu *AMIV, populos suos*. Dans le Samaritain *AMO, populum suum*. Voyez la même variante au chap. xxxv. ψ. 29.

C H A P I T R E L.

Obseques de Jacob. Mort de Joseph.

1. **Q**UOD cernens Joseph, ruit super faciem patris, flens, & deosculans eum.

2. Præcepitque servis suis medicis, ut aromatibus condirent patrem.

3. Quibus jussu expleantibus, transfierunt quadraginta dies: iste quippe mos erat cadaverum conditorum: flevitque eum Ægyptus septuaginta diebus.

4. Et expleto planctus tempore, locutus est Joseph ad familiam Pharaonis: Si inveni gratiam in conspectu vestro, loquimini in auribus Pharaonis:

5. eo quod pater meus adjuraverit me, dicens: En morior; in sepulchro

1. Joseph voyant son pere expiré, se jetta sur son visage, & le baisa en pleurant.

2. Il commanda aux médecins qu'il avoit à son service, d'embaumer le corps de son pere.

3. Et ils exécuterent l'ordre qu'il leur avoit donné, en l'oignant de drogues aromatiques pendant trente jours; puis ils le mirent tremper dans le sel & dans le nitre, ce qui dura encore quarante jours, parce que c'étoit la coutume d'employer ce temps pour embaumer les corps morts. Et ainsi l'Egypte pleura Jacob soixante & dix jours, comme elle pleure ses Rois."

4. Le temps du deuil public étant passé, Joseph qui le portoit encore, ne pouvant en cet état se présenter devant le Roi, dit aux principaux Officiers de Pharaon: Si j'ai trouvé grace devant vous, je vous prie de représenter au Roi,

5. que mon pere m'a dit avant de mourir: "Vous voyez que je me meurs: promettez-moi avec serment" que vous

AV. L'ERR
CHR. VULO.
1688.

ψ. 1. On doit entendre ici sous le nom de Médecins, des Embaumeurs qui avoient soin d'embaumer, d'ensevelir & d'envelopper les corps des morts: c'étoit apparemment les Médecins, qui faisoient cette opération dans l'Egypte.

ψ. 3. Selon le Samaritain: & ils le pleurerent dans l'Egypte pendant soixante & dix jours. C'est-à-dire, que ce deuil est celui des Israélites même dans l'Egypte avant le convoi. Hérodote & Diodore de Sicile rap-

portent la maniere dont les Egyptiens embaumoient les corps: & on y trouve que cette cérémonie duroit 70 jours; dont les 40 derniers étoient destinés à laisser tremper le corps dans le nitre: c'est sur cela qu'est fondée la paraphrase du P. de Carrières.

ψ. 5. Ces mots sont dans le Samaritain: *antequam moreretur, & plus loin, sicut adjuravit me.*

Av. L'ERE
CHR. VULG.
1688.
sup. XLVII, 29.

m'enſevelirez dans mon ſépulchre que je me ſuis préparé au pays de Chanaan. J'irai donc avec l'agrément du Roi enſevelir mon pere dans ſon ſépulchre, comme il m'en a conjuré " & je reviendrai auffi-tôt.

6. Pharaon lui dit : Allez , & enſeveliſſez votre pere , ſelon qu'il vous y a engagé par ferment. "

7. Et lors que Joſeph y alla , les premiers Officiers " de la maiſon de Pharaon , & les plus grands de l'Egypte l'y accompagnerent tous ,

8. avec la maiſon de Joſeph , & tous ſes freres qui le ſuivirent , laiſſant au pays de Geſſen leurs petits enfans & tous leurs troupeaux.

9. Il y eut auffi des chariots & des cavaliers qui le ſuivirent , & il ſe trouva là une grande multitude de perſonnes.

10. Lors qu'ils furent venus à l'aire d'Atad , qui eſt ſituée au delà du Jourdain , " ils y célébrerent les funérailles pendant ſept jours avec beaucoup de pleurs & de grands cris.

meo quod fodi mihi in terra Chanaan , ſepelies me. Ascendam igitur , & ſepeliam patrem meum , ac revertar.

6. Dixitque ei Pharaon : Ascende , & ſepeli patrem tuum ſicut adjuratus es.

7. Quo aſcendente , ierunt cum eo omnes ſenes domûs Pharaonis , cunctique majores natu terræ Ægypti ,

8. domus Joſeph cum fratribus ſuis , abſque parvulis & gregibus , atque armentis , quæ dereliquerant in terra Geſſen.

9. Habuit quoque in comitatu currus & equites : & facta eſt turba non modica.

10. Veneruntque ad aream Atad , quæ ſita eſt trans Jordanem : ubi celebrantes exequias planctu magno atque vehementi , impleverunt ſeptem dies.

ŷ. 5. & 6. C'eſt le ſens de l'Hébreu : on peut ſe rappeler ce qui a été dit ſur cette expreſſion de la Vulgate : *adjuro* pour *jurare facio*. xxiv. 3. ŷ. 37. La même expreſſion va revenir au ŷ. 24.

ŷ. 7. Litt. les Anciens. » Ce nom d'ancien eſt plutôt un titre de dignité , qu'un terme qui marque l'âge.

ŷ. 10. L'expreſſion *trans Jordanem* a fait croire à pluſieurs Commentateurs , que Jo-

ſeph & ceux qui l'accompagnerent , firent un circuit qui les obligea de paſſer le Jourdain. Mais il pouvoient aller enſevelir Jacob ſans paſſer ce fleuve ; & l'Hébreu peut ſimplement ſignifier , au paſſage du Jourdain. S. Jérôme place l'aire d'Atad à Béthagla , à deux lieux de Jéricho , en tirant vers la mer morte , & à une lieue du Jourdain.

11. Quod cum vidissent habitatores terræ Chanaan, dixerunt: Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcirco vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

12. Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis:

13. & portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulchri ab Ephron Hethæo contra faciem Mambre.

14. Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, & omni comitatu, sepulto patre.

15. Quo mortuo, timentes fratres ejus, & mutuò colloquentes: Ne fortè memor fit injuriæ quam passus est, & reddat nobis omne malum quod fecimus:

11. Ce que les habitants du pays de Chanaan ayant vu, ils dirent: Voilà un grand deuil parmi les Egyptiens. C'est pourquoi ils nommerent ce lieu, le deuil d'Egypte.

12. Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avoit commandé:

13. & l'ayant porté au pays de Chanaan, ils l'ensevelirent dans l'ancre double " qu'Abraham avoit acheté d'Ephron Héthéen avec ce champ qui regarde Mambre pour en faire le lieu de son sépulchre.

14. Aussi-tôt que Joseph eut enseveli son pere, il retourna en Egypte avec ses freres & toute sa suite.

15. Après la mort de Jacob, les freres de Joseph eurent peur, " & ils s'entredirent: Joseph pourroit bien présentement se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, " & nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

AV. I. ERK
CHR. VULG.
1688.

AB. VII. 16.
SUP. XXIII. 17.

γ. 13. Hébr. dans la caverne du champ de Macphélah. *Supr.* XXIII. 9. 17.

γ. 15. Hébr. autr. les freres de Joseph voyant donc que leur pere étoit mort, dirent, &c. C'est le sens des Septante. Le même mot Hébreu VIRAU, peut également signifier, *Et timuerunt* ou *Et viderant*, selon qu'on le dérive de IRA, *timere*, ou de RAH, *videre*.

Ibid. On lit irrégulièrement dans l'Hébreu LU, que l'on explique ici par *Fortassis*: Peut-être que Joseph nous haïra. Le Samaritain lit, LA: *Non*. C'est-à-dire: Non; il n'y a plus d'espérance pour nous ici: Joseph nous haïra, & il fera certainement retomber sur nous tout le mal que nous lui avons fait.

16. Ils lui envoyèrent *donc* dire : " votre pere avant de mourir nous a com-
mandé

AV. L'ERR
CHR. VULG.
1688.

17. de vous dire de sa part : Je vous conjure d'oublier le crime de vos freres, & cette malice noire dont ils ont usé contre vous ; nous vous conjurons aussi de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre pere. Joseph pleura ayant entendu ces paroles.

18. Et ses freres étant venus le trouver , se prosternerent devant lui en l'adorant , & lui dirent : Nous sommes vos serviteurs.

19. Il leur répondit : Ne craignez point ; pouvons-nous résister à la volonté de Dieu ? *vous n'avez fait qu'exécuter ses ordres.* "

Sup. XLV. 5.

20. *Il est vrai que vous avez eu dessein de me faire du mal ; mais " Dieu a changé ce mal en bien , afin de m'élever comme vous voyez maintenant , & de se servir de moi pour sauver plusieurs peuples. "*

16. mandaverunt ei , dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequàm moreretur ,

17. ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum , & peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis , flevit Joseph.

18. Veneruntque ad eum fratres sui , & prostrati adorantes in terram , dixerunt : Servi tui sumus.

19. Quibus ille respondit : Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati ?

20. Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum , ut exaltaret me , sicut in præsentiarum cernitis , & salvos faceret multos populos.

ψ. 16. On lit dans l'Hébreu VISVV, *Et mandaverunt*, c'est-à-dire, *præceperunt*. Les Septante ont lu VIBAV, *Et venerunt ad Joseph, dicentes* : Ils vinrent dire à Joseph, &c.

ψ. 19. Hébr. car voudrois-je m'égalier à Dieu, *pour résister à sa volonté?* Autrement selon le Chaldéen : car je crains Dieu. C'est-à-dire qu'au lieu de *An pro Deo*, BTKI

MLHIM, *ego sum*; on a lu *Timens Deum*; KOTT MALHIM, *ego sum*.

ψ. 20. Cette particule *sed*, qui manque dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. afin de sauver un grand peuple en faisant les choses dont vous êtes témoins.

21. Nolite

21. Nolite timere : ego pascam vos & parvulos vestros. Consolatusque est eos, & blandè ac leniter est locutus.

21. Ne craignez donc point : Je vous nourrirai vous & vos enfants ; & il les consola, en leur parlant avec beaucoup de douceur & de tendresse."

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1688.

Sup. XLVII. 12.

22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir, filii Manasse, nati sunt in genibus Joseph.

22. Il demeura dans l'Égypte avec toute la maison de son pere, & il vécut cent dixans. Il vit les enfants d'Ephraïm jusqu'à la troisieme génération." Machir, fils de Manassé, eut aussi des enfants qui furent reçus sur les genoux de Joseph."

AV. L'ERE
CHR. VULG.
1664.
NUM. XXXII.
19.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis: Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac, & Jacob.

23. Joseph dit ensuite à ses freres: *Heb. xi. 12.* Dieu vous visitera après ma mort, & il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac & à Jacob.

24. Cùmque adjurasset eos atque dixisset : Deus visitabit vos ; asportate ossa mea vobiscum de loco isto :

24. Il les engagea donc par serment en leur disant : Dieu vous visitera : transportez alors mes os avec vous " hors de ce lieu. *Exo^l. xiiii. 19.* *Jos. xxiv. 31.*

25. mortuus est, exple-

25. Il mourut ensuite âgé de cent dix

Ÿ. 21. Hébr. litt. en leur parlant au cœur.
Ÿ. 22. On lit dans l'Hébreu : BNI SLSIM, filios tertiorum, ce qui seroit la quatrieme génération : mais le Samaritain porte BNIM SLSIM, filios tertios, qui exprime dans le style de l'Hébreu la troisieme génération.

Ibid. On a déjà vu au chap. xxx. Ÿ. 3. cet usage de recevoir sur les genoux les enfants nouvellement nés. Au lieu AL BRCTI, super genibus, on lit dans le Samaritain,

BIMI, in diebus, des enfants qui naquirent au temps de Joseph. L'un explique l'autre : mais ils ne se ressemblent pas assez pour avoir été pris l'un pour l'autre : & le premier étant moins naturel, mais cependant justifié par un premier exemple qu'on a déjà vu, est vraisemblablement le terme primitif exprimé ensuite par le second.

Ÿ. 24. Ce mot vobiscum n'est pas dans l'Hébreu ; mais il est dans le Samaritain.

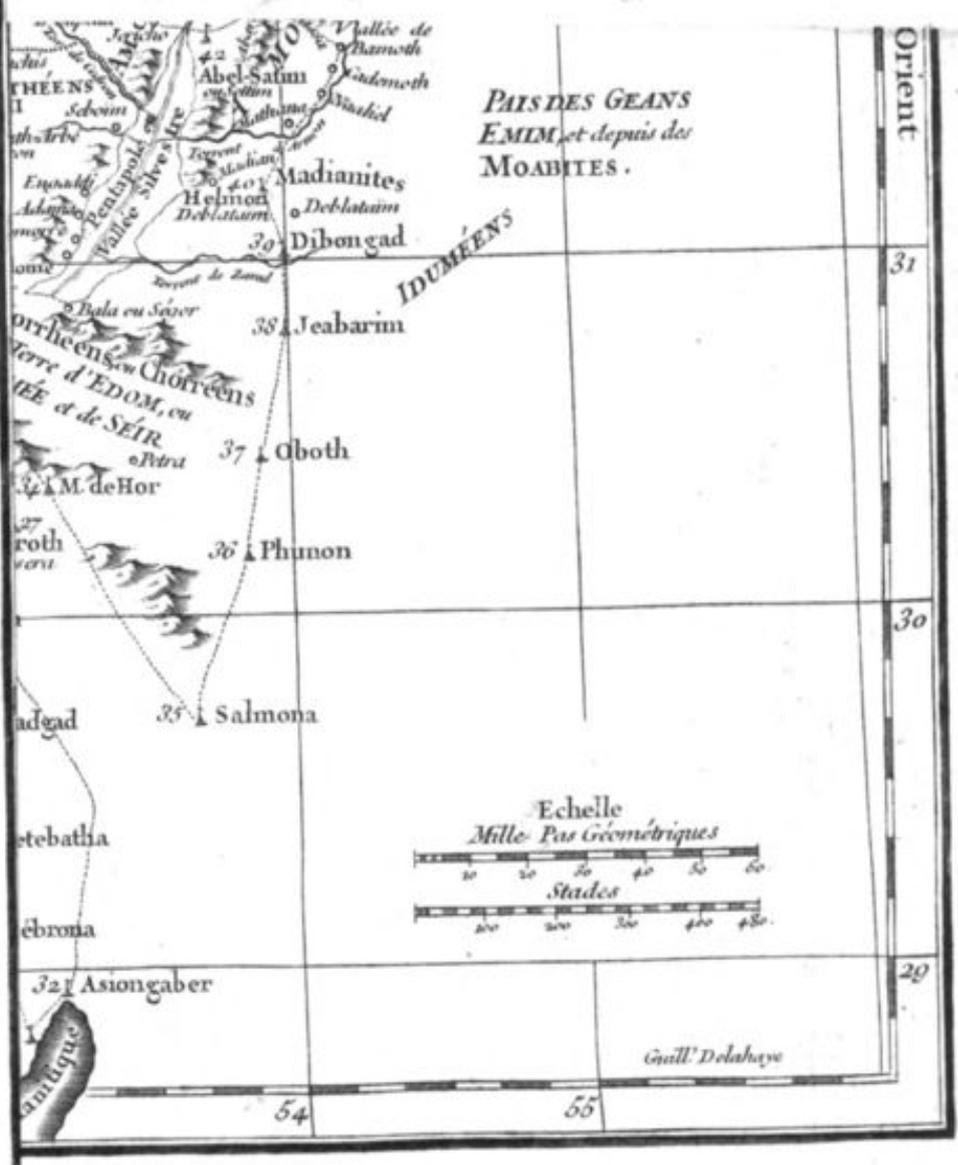
ans accomplis ; " & son corps ayant été
 AV. L'ÉRE embaumé, fut mis dans un cercueil en
 CHR. VULG. Egypte, où il demeura jusqu'au jour où
 1664. les Israélites en sortirent, & l'emportè-
 rent avec eux dans la terre de Chanaan."

tis centum decem vitæ
 suæ annis. Et conditus
 aromatibus ; repositus est
 in loculo in Ægypto.

ŷ. 25. Le Texte Hébreu ne dit pas que
 les cent dix ans fussent accomplis ; mais seu-
 lement qu'il mourut âgé de cent dix ans.

Ibid. Voyez dans l'Exode, xiiii. 19. &
 dans Josué, xxiv. 32.

Fin du Tome Premier.



PAIS DES GEANS
EMIM, et depuis des
MOABITES.

Orient

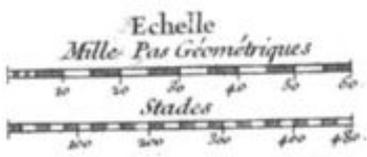
31

30

29

54

55



Guill. Delahaye



